MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

Documents diplomatiques français. 1949, Tome II, 1er juillet-31 décembre / Ministère des affaires étrangères, Commission [...]

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

Liberté
Égalité
Fraternité

Bibliothèque diplomatique numérique

BDN : un site des Archives diplomatiques

> France. Commission des archives diplomatiques (2004-....). Auteur du texte. Documents diplomatiques français. 1949, Tome II, 1er juillet-31 décembre / Ministère des affaires étrangères, Commission des archives diplomatiques ; [sous la direction de Georges-Henri Soutou]. 2014.

La Bibliothèque diplomatique numérique (BDN), bibliothèque numérique des Archives diplomatiques au MEAE, a été réalisée à partir des outils développés par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour sa bibliothèque numérique Gallica. Hébergée par la BnF, elle donne accès à :

• des articles originaux de médiation culturelle et des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections des Archives diplomatiques. Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source (pour les articles : « Archives diplomatiques, Bibliothèque diplomatique numérique » ; pour les œuvres : « Source : Ministère des Affaires étrangères »)
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante, conformément aux textes en vigueur. L'utilisateur est invité à s'informer auprès des Archives diplomatiques des conditions de leur réutilisation

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : Bibliothèque nationale de France ». Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence, conformément aux textes en vigueur (en savoir plus).

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections d'autresbibliothèques ou institutions partenaires de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : [Intitulé du partenaire] ». L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces établissements des conditions de leur réutilisation.

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1949

TOME II

(1er JUILLET – 31 DÉCEMBRE)

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

COMMISSION
DES
ARCHIVES DIPLOMATIQUES

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1949

TOME II

(1er JUILLET – 31 DÉCEMBRE)

P.I.E. Peter Lang
Bruxelles · Bern · Berlin · Frankfurt am Main · New York · Oxford · Wien
2014

Tous droits réservés pour tous pays. Toute reproduction, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des documents publiés dans le présent ouvrage est interdite, sauf avec l'autorisation du ministère des Affaires étrangères et du Développement international. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (art. L. 122-4, L. 122-5 et L. 335-2 du Code de la propriété intellectuelle).

© Ministère des Affaires étrangères et du Développement international. Paris, 2014

Éditeur : P.I.E. Peter Lang S.A.
Éditions scientifiques internationales
Bruxelles, 2014
1 avenue Maurice, B-1050 Bruxelles, Belgique
info@peterlang.com ; www.peterlang.com

ISSN 1377-8773
ISBN 978-2-87574-207-0
D/2014/5678/65

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

COMMISSION DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES

Présidents

Le ministre des affaires étrangères et du développement international.

Mme Hélène CARRÈRE D'ENCAUSSE, secrétaire perpétuel de l'Académie française.

Vice-présidents

Le secrétaire général du ministère des affaires étrangères et du développement international.

Le directeur des archives du ministère des affaires étrangères et du développement international.

M. François PLAISANT, ambassadeur de France.

Membres

Le directeur des systèmes d'information du ministère des affaires étrangères et du développement international.

L'adjoint au directeur des archives du ministère des affaires étrangères et du développement international.

Le directeur chargé des archives au sein de la direction générale des patrimoines du ministère de la culture et de la communication.

Le directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives du ministère de la défense.

Mme Laurence BADEL, professeur des universités.

M. Lucien BÉLY, professeur des universités.

M. Frédéric BOZO, professeur des universités.

M. Jérôme CLÉMENT, président du théâtre du Châtelet.

M. Alain DEJAMMET, ambassadeur de France.

Mme Catherine DHÉRENT, conservateur général du patrimoine.

M. Robert FRANK, professeur émérite des universités.

M. Loïc HENNEKINNE, ambassadeur de France.

M. Stanislas JEANNESSON, professeur des universités.

M. Laurent JOFFRIN, journaliste.

M. André KASPI, professeur émérite des universités.
M. Henri LAURENS, professeur au Collège de France.
Mme Agnès MAGNIEN, conservatrice générale du patrimoine.
Mme Chantal METZGER, professeur des universités.
Mme Hélène MIARD-DELACROIX, professeur des universités.
M. Olivier PÉTRÉ-GRENOUILLEAU, professeur des universités.
Mme Marie-Pierre REY, professeur des universités.
M. Georges-Henri SOUTOU, professeur émérite des universités.
M. Hugues TERTRAIS, professeur des universités.
M. Maurice VAÏSSE, professeur émérite des universités.
M. Jean-Claude WAQUET, professeur des universités.

Ont collaboré à la préparation de ce volume
établi sous la direction de
M. Georges-Henri SOUTOU, membre de l'Institut :

Mlle Michèle GALDEMAR, diplômée d'études approfondies en histoire.

M. Étienne SANTIARD, professeur certifié, docteur en histoire.

M. Sylvain WAGNON-CHARPY, professeur agrégé, docteur en histoire.

AVERTISSEMENT

Le premier grand dossier du second semestre 1949 concerne le Pacte atlantique. Bien sûr le Département suit attentivement la démarche de ratification par le Sénat américain. Mais surtout on voit apparaître dès le mois d'août certains soucis français essentiels. Tout d'abord celui de «créer un organisme à trois chargé d'élaborer la stratégie mondiale», entre Washington, Londres et Paris. Ensuite on souhaite voir les États-Unis prendre directement part à l'organisation de la défense de l'Europe occidentale (rappelons que le Traité de l'Atlantique nord restait, en lui-même, un texte de portée très générale, plus politique que réellement militaire : il fallait veiller à son application concrète). Il faut également obtenir pour les forces françaises les armements américains nécessaires (note du Secrétariat général du 29 septembre). D'autre part on souhaite voir des commandements atlantiques régionaux basés en France : «Nos conceptions pourront être défendues plus facilement dans une ambiance française», peut-on lire dans la même note. Enfin on estime que le Groupe à trois envisagé (le futur Groupe permanent) devra aussi permettre de faire valoir les conceptions stratégiques de Paris envers le Moyen-Orient (lettre de Philippe Baudet à Roland de Margerie le 6 octobre). On le voit : on a là au fond tous les ingrédients essentiels de la politique française envers l'Alliance atlantique jusqu'au mémorandum de septembre 1958.

Le deuxième grand dossier concerne l'Allemagne. Il s'agit de résister à la pression américaine concernant l'inclusion de Berlin-Ouest comme 12e *Land* à part entière dans la RFA (on ne veut pas en effet aggraver la tension à Berlin, au moment où Moscou suscite la création de la RDA). Il s'agit de tenter de s'opposer à la pression anglo-américaine en vue d'arrêter les démontages d'usines allemandes. On ne veut pas laisser les Anglais et les Américains dévier des accords de Washington sur l'Allemagne. En particulier, on veille au maintien, essentiel pour Paris, de la notion d'«autorité suprême» détenue par les Alliés occidentaux en RFA et à l'intangibilité du statut d'occupation (note de la direction d'Europe du 7 novembre).

Mais cette attitude est négative et défensive, note Hervé Alphand le 8 novembre. Pour en sortir, il préconise une «association de l'Allemagne à une entente économique régionale en Europe». Le 23 novembre, dans une note intitulée «L'Allemagne et l'intégration européenne», il remarque : «On ne conçoit pas d'organisation européenne d'ensemble sans un accord franco-allemand». Certes, ajoute-t-il, il faut prendre des précautions, à cause «des risques pour certaines branches de notre industrie». Il faut également que la Grande-Bretagne soit en «union étroite» avec l'organisation européenne, même si elle n'y participe pas directement. D'autre part, un autre problème commence à poindre : la presse et les chefs militaires américains, même si les autorités civiles

affirment leur opposition à cette suggestion, commencent à évoquer la possibilité du réarmement allemand (dépêche de Bonnet à Washington du 30 novembre).

L'ambassade de France à Moscou continue à essayer de décrypter un régime de plus en plus secret (dépêche du 3 août sur le «secret d'État en URSS»). On comprend de mieux en mieux les particularités du stalinisme («Au sujet du patriotisme soviétique», le 8 août). Et de façon assez perspicace Chataigneau attire l'attention de Schuman, le 11 novembre, sur la montée de Malenkov. Ou sur un article de *Temps nouveaux* du 2 novembre qui réaffirme la possibilité de coexistence entre les deux mondes (4 novembre) que Staline, de fait, a rappelée à diverses reprises depuis 1948.

Le plus intéressant est ce que les diplomates pensent être la politique allemande de Moscou. L'ambassade imagine que Moscou va exploiter la corde de l'unité allemande, pour refaire en quelque sorte Rapallo (dépêche du 4 décembre). Mais d'autres, comme Romain Gary, le 30 novembre, pensent que Moscou, échaudé par Tito, ne tient plus à voir se former une Allemagne unitaire communiste… Comme la France, en fait, préfère la division, poursuit Romain Gary, «c'est ainsi que les préoccupations soviétiques en ce qui concerne l'Allemagne se rapprochent singulièrement des nôtres. Nous craignons que dans le bloc atlantique […] l'intégration et surtout l'unification de l'Allemagne ne se fassent en dernier lieu à notre détriment. De même, sans doute, l'URSS voit-elle clairement les dangers qu'entraînerait pour elle la puissance d'une Allemagne unifiée, transformée pour les besoins de la cause en démocratie populaire». Cette thèse allait avoir de l'avenir…

Dernière grande question du semestre: faut-il reconnaître la Chine populaire? Une note de la Direction d'Asie le 31 octobre pose «Le pour et le contre». Pour conclure que la question est très délicate, d'autant plus qu'elle n'est pas sans liens avec le problème indochinois. Une réunion se tient au Quai d'Orsay le 1er novembre, sous la présidence de Robert Schuman: la conclusion est qu'il faut laisser entendre à Pékin que l'on s'achemine vers la reconnaissance, mais tout en retardant celle-ci le plus possible et en demandant à Washington de faire pression sur Londres pour que les Britanniques ne prennent pas de décision précipitée. Et le 21 décembre, Schuman demande à Bevin de ne pas reconnaître Pékin avant Bao-Daï, et surtout pas juste après le début de la spectaculaire visite de Mao à Moscou. Il ne faut pas, explique Schuman, affaiblir la résistance anti-communiste qui tente de s'organiser en Asie.

Georges-Henri SOUTOU
Membre de l'Institut

TABLE MÉTHODIQUE

NOTE.- Le principe adopté pour l'établissement de cette liste est le suivant[1] :

– les documents concernant des affaires dont l'importance dépasse un cadre géographique spécifique sont classés sous les rubriques générales ;

– les autres documents sont classés sous de grandes rubriques géographiques.

I. – GÉNÉRALITÉS

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
A.- GÉNÉRALITÉS				
1.- ANTARCTIQUE				
1949 5 juillet	Paris	Note de la direction d'Amérique pour le cabinet du Ministre au sujet de l'envoi de missions dans les possessions australes françaises.	N.	8
2. – ÉNERGIE ATOMIQUE				
1949 23 septembre	Washington à Paris	L'explosion atomique soviétique ne devrait pas modifier le cours de la politique américaine.	T.	105
26	Paris	Note de la direction d'Amérique au sujet des déclarations du président Truman concernant l'arme atomique.	N.	109
B. – PLAN MARSHALL				
1949 30 août	Washington à Paris	Première année du plan Marshall.	D.	77

[1] Les lettres A., ARR., C.R., D., I., L., MÉMO, N., P.V., R., T. désignent respectivement un accord, un arrangement, un compte-rendu, une dépêche, des instructions, une lettre, un mémorandum, une note, un procès-verbal, un rapport, un télégramme.

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
7 septembre	Paris à divers postes	Circulaire au sujet d'une conférence de presse de Robert Marjolin sur la répartition de l'aide américaine et les droits de tirage.	T.	86
23 octobre	Paris à Washington	Proposition américaine de modification de la gestion du plan Marshall.	T.	148
19 novembre	Washington à Paris	Rapport au Congrès sur l'application du plan Marshall.	D.	192

C. – PACTE ATLANTIQUE

1949				
21 juillet	Washington à Paris	La ratification du Pacte atlantique.	D.	26
29	*Idem*	Précision sur les conséquences d'une réduction du programme d'aide militaire.	T.	33
2 septembre	Londres à Paris	Lettre d'Arnaud Wapler à Roland de Margerie.	L.	80
26	Paris	Le problème de l'organisation du traité de l'Atlantique nord.	N.	108
27	Washington à Paris	Le projet d'aide militaire est considéré comme acquis devant le Parlement américain.	T.	112
5 octobre	Londres à Paris	Participation de la France à la défense du Moyen-Orient.	D.	117
6	*Idem*	Lettre de Philippe Baudet à Roland de Margerie à propos de la défense du Moyen-Orient.	L.	120
21 novembre	Washington à Paris	Entretien Bonnet/ Élÿ/ Bradley sur la question du renouvellement des crédits d'aide militaire pour 1950.	T.	195
22 décembre	Paris	Question de la répartition des charges financières résultant du Pacte de Bruxelles.	N. + ANNEXES	235
30	Moscou à Paris	Volonté soviétique de défaire le Pacte atlantique.	T.	246

D. – NATIONS UNIES

1949				
11 juillet	Paris à Genève	Rapport de la Commission des droits de l'Homme.	D.	16
19 octobre	Paris	La question du droit de pétition.	N.	138

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
4 novembre	*Idem*	Position du ministère de la France d'outre-mer sur la question du droit de pétition et sur le travail de la Commission des droits de l'Homme.	D	167
26	*Idem*	Position du ministère de l'Intérieur sur la question du droit de pétition.	D. + ANNEXE	201
10 décembre	*Idem*	Note du président Cassin concernant la mise en application des droits de l'Homme.	N.	219
24	*Idem*	Position du ministère de la Santé publique sur le projet de pacte international relatif aux droits de l'Homme.	D.	241

II. – EUROPE

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
A. – EUROPE : GÉNÉRALITÉS				
COOPÉRATION EUROPÉENNE				
1949				
10 août	Washington à Paris	Opinions américaines sur le Conseil de l'Europe.	D.	50
15 septembre	Paris	Procès-verbal des conversations franco-américaines du 15 septembre 1949.	P.V.	96
27	New York à Paris	Les États-Unis ne veulent pas se replier sur une entente exclusive anglo-américaine.	T.	113
30 novembre	Washington à Paris	Réapparition des cartels européens selon la presse américaine.	D.	205
B. – EUROPE SEPTENTRIONALE				
1. – GRANDE-BRETAGNE				
1949				
20 septembre	Washington à Paris	Négociations anglo-américano-canadiennes de Washington.	N.	100
28 octobre	Londres à Paris	Lettre de Massigli à Parodi rendant compte de ses conversations avec sir Stafford Cripps.	L.	155

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
14 novembre	*Idem*	La politique britannique.	T.	184
30 décembre	*Idem*	La politique étrangère du gouvernement travailliste.	D.	247
2. – Belgique				
1949				
28 juillet	Bruxelles à Paris	Le Benelux et la France.	D.	31
3 août	*Idem*	Prérogatives et pouvoirs constitutionnels du roi des Belges.	D.	44
23 septembre	*Idem*	La question linguistique en Belgique.	D.	107
7 octobre	*Idem*	La question royale.	D.	123
3. – Finlande				
1949				
26 août	Helsinki à Paris	Entretien avec le ministre des Affaires étrangères finnois sur l'évolution des rapports finno-soviétiques.	D.	72
20 septembre	*Idem*	Finlande et URSS. Un an de ministère social-démocrate à Helsinki.	D.	101
5 décembre	*Idem*	Dixième anniversaire de la guerre d'Hiver.	D.	215
4. – Pays-Bas				
1949				
1er octobre	La Haye à Paris	Rapport de fin de mission de Jean Rivière sur la politique internationale des Pays-Bas.	D.	115
15 novembre	Paris	Les relations franco-hollandaises.	N.	185
C. – EUROPE CENTRALE				
Allemagne				
1949				
12 juillet	Baden-Baden à Paris	Conversations du général Koenig avec McCloy, le futur haut-commissaire américain.	T.	17

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
30	Berlin à Paris	Indications sur la tactique de l'URSS en Allemagne pour asseoir son influence.	T.	34
6 octobre	*Idem*	Ouverture d'une nouvelle ère de difficultés à Berlin.	T.	118
6	New York à Paris	Question de l'admission de Berlin comme douzième *Land* en RFA.	T.	119
7	Bonn à Paris	Déclaration à faire face à la situation de Berlin et l'institution d'un gouvernement pour l'Allemagne orientale.	T.	121
7	*Idem*	Procédure de création d'un gouvernement allemand de l'Est.	T.	122
14	Moscou à Paris	La proclamation de la RDA vue de Moscou.	T.	132
3 novembre	Paris	Au sujet d'une prochaine réunion des trois Occidentaux sur l'Allemagne.	N.	164
7	*Idem*	Intérêt à délimiter nettement le cadre des prochaines conversations des trois ministres des Affaires étrangères occidentaux sur l'Allemagne.	N. + 3 ANNEXES	169
7	*Idem*	Conversations des trois ministres occidentaux sur les problèmes allemands.	N.	170
8	*Idem*	Conversations anglo-franco-américaines sur l'Allemagne.	N.	172
8	*Idem*	Conversations préliminaires chez le ministre avant les entretiens anglo-franco-américains.	N.	173
8	*Idem*	Conversations au sujet de l'Allemagne.	N.	174
23	*Idem*	L'Allemagne et l'intégration européenne.	N.	197
30	Washington à Paris	La question du réarmement de l'Allemagne vue des États-Unis.	D.	206

D. – EUROPE MÉRIDIONALE

1. – ESPAGNE

1949				
25 octobre	Madrid à Paris	La diplomatie espagnole et «l'hispanité».	D.	152
20 décembre	*Idem*	L'Espagne et le Saint-Siège.	D.	230

2. – ITALIE

1949				
23 décembre	Rome à Paris	Le gouvernement italien et le Vatican.	D.	237

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		3. – ANCIENNES COLONIES ITALIENNES		
1949 20 juillet	Paris	Compte rendu des entretiens de Londres sur les colonies italiennes et le Moyen-Orient.	C.R.	24
		4. – PORTUGAL		
1949 12 juillet	Lisbonne à Paris	La politique extérieure portugaise.	D.	19
		5. – SAINT-SIÈGE		
1949 22 juillet	Rome (Saint-Siège) à Paris	Décret du Saint-Office relatif au communisme.	D.	27
22	*Idem*	Décret du Saint-Office relatif au communisme.	D.	28
27	*Idem*	Les commentaires sur le décret pontifical concernant le communisme.	D. + ANNEXES	30
11 novembre	*Idem*	Changement de tactique du communisme à l'égard de la religion.	D.	181
		E. – EUROPE ORIENTALE		
		1. – GÉNÉRALITÉS		
1949 12 septembre	Paris	Relations économiques de la France avec la Roumanie, la Hongrie et la Tchécoslovaquie.	N.	92
28 octobre	Rome à Paris	Mouvements titistes en Europe centrale et orientale.	D.	156
		2. – ALBANIE		
1949 6 juillet	Tirana à Paris	Craintes du gouvernement albanais à propos de sa position stratégique.	T.	10
5 août	*Idem*	Abandon de la tentative de reprise des relations diplomatiques avec les États-Unis.	T.	40

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
13	Londres à Paris	Dernières informations du Foreign Office sur la situation dans les Balkans.	T.	55
1er octobre	Tirana à Paris	Les difficultés rencontrées par les diplomates français à Tirana.	D.	116
12 novembre	Belgrade à Paris	Scepticisme devant les rumeurs de tractations entre les gouvernements yougoslave et albanais.	T.	182
20	*Idem*	Le point sur les relations albano-yougoslaves.	D.	194
28 décembre	Paris	Note sur l'entretien entre la direction politique et l'ambassadeur d'Italie à Paris sur la situation en Albanie.	N.	243
		3. – BULGARIE		
1949				
4 juillet	Sofia à Paris	La condamnation de Kostov.	D.	7
26 septembre	*Idem*	Violations de l'article 2 du traité de paix et atteintes aux libertés individuelles.	D.	110
17 octobre	*Idem*	Crise intérieure et pénétration soviétique.	D.	137
15 novembre	*Idem*	Attitude bulgare vis-à-vis de la France.	D.	186
17 décembre	*Idem*	Le procès Kostov.	D.	227
20	Washington à Paris	Les relations entre les États-Unis et la Bulgarie.	D.	233
23	Londres à Paris	L'exécution de Kostov et l'expansionnisme soviétique.	D.	238
		4. – GRÈCE		
1949				
1er juillet	Londres à Paris	Échanges de vues secrets anglo-américains au sujet de la Grèce.	T.	1
13	*Idem*	Satisfaction britannique devant la fermeture de la frontière gréco-yougoslave.	T.	20
18	Athènes à Paris	Tensions avec l'Albanie.	T.	23
30	*Idem*	Évolution de la situation militaire en Grèce et en Albanie.	D.	35
6 août	Washington à Paris	Réactions américaines devant l'éventualité d'une action grecque sur le territoire albanais.	T.	41
13	Athènes à Paris	Les Anglo-Américains et la situation albano-grecque.	D.	56

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
14	Paris	La politique britannique en Grèce.	N.	57
26	Athènes à Paris	Évolution de l'affaire albanaise.	D.	73
27	*Idem*	La Grèce et les puissances de l'Adriatique.	D.	74
9 septembre	*Idem*	Après la victoire du Grammos.	D.	90
10	*Idem*	Les Anglo-Américains et la préparation d'une solution au problème grec.	D.	91
21 octobre	*Idem*	La politique américaine en Grèce.	D.	146
18 novembre	Washington à Paris	La situation en Grèce vue de Washington.	D.	189
14 décembre	Paris à Belgrade	Demande grecque pour que la France s'entremette dans ses relations avec la Yougoslavie.	T.	220
		5. – HONGRIE		
1949				
1er juillet	Budapest à Paris	Observations sur l'affaire Rajk.	T.	2
1er septembre	*Idem*	Poursuite de l'organisation de l'armée hongroise.	T.	79
18	*Idem*	Le procès Rajk est bien monté pour compromettre Tito.	T.	98
22	Moscou à Paris	Le procès Rajk permet à Moscou de relancer ses diatribes contre Tito.	T.	103
23	Budapest à Paris	Le procès Rajk comme symptôme de l'échec communiste.	T.	106
27	Moscou à Paris	Conclusions du procès Rajk vues de Moscou.	T.	111
14 octobre	Budapest à Paris	Après le procès Rajk: effets sur le parti communiste hongrois et la Hongrie elle-même.	D.	133
		6. – POLOGNE		
1949				
13 juillet	Varsovie à Paris	Les relations économiques de la Pologne avec l'Occident.	D.	21
10 août	*Idem*	Troisième phase dans la crise des rapports entre l'Église et l'État.	D.	51
19 octobre	*Idem*	Malaise devant le message de Staline sur l'Allemagne.	D.	140
20	*Idem*	Le séjour des étrangers et la politique commerciale de la Pologne.	D. + ANNEXE	143

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
31	*Idem*	Dernières évolutions de la crise religieuse en Pologne.	D.	160
7 novembre	*Idem*	L'armée polonaise passe sous contrôle soviétique.	T.	168
10	*Idem*	Possibilité d'un procès pour Gomulka.	T.	178
26	Paris	Note de la direction d'Europe sur la tension autour de l'ambassade de France à Varsovie dans le cadre de l'affaire Robineau.	N.	200
3 décembre	*Idem*	Note de la direction des Conventions administratives et sociales pour le Secrétaire général au sujet de la dénonciation éventuelle de deux conventions franco-polonaises.	N.	212
		7. – ROUMANIE		
1949				
4 juillet	Paris à Bucarest	État préoccupant des relations franco-roumaines pour Schuman.	T.	5
10 août	Bucarest à Paris	Les conditions de vie des diplomates en Roumanie.	D. + ANNEXE	52
13 octobre	*Idem*	Situation de l'Église catholique en Roumanie.	D.	131
1er décembre	Paris	Note de la sous-direction d'Europe orientale sur les atteintes aux libertés civiques en Roumanie.	N.	209
29	Bucarest à Paris	Les relations avec le ministère roumain des Affaires étrangères.	D.	244
		8. – TCHÉCOSLOVAQUIE		
1949				
28 juillet	Prague à Paris	L'évolution de la crise religieuse en Tchécoslovaquie.	D.	32
15 octobre	*Idem*	La Tchécoslovaquie et la République démocratique allemande.	T.	134
19	Paris	Note de la sous-direction d'Europe orientale pour le Secrétaire général au sujet de la situation en Tchécoslovaquie.	N.	139
3 novembre	Prague à Paris	Stricte obéissance exigée par Moscou dans les relations tchéco-soviétiques.	D.	165
22	Prague à Paris	Russification de la Tchécoslovaquie.	D.	196
1er décembre	*Idem*	Les camps de travail tchécoslovaques.	D.	211

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
18	*Idem*	Dejean s'interroge sur l'éventualité d'une absorption de la Tchécoslovaquie.	T.	228
		9. – URSS		
1949				
[1er] juillet	Paris	Note de la sous-direction d'Europe orientale au sujet des accords politiques entre les États de la zone slave.	N.	3
7	Moscou à Paris	Approbation de la politique du parti communiste chinois par Moscou.	T.	11
8	*Idem*	Le patriotisme soviétique.	D.	13
11	*Idem*	Lettre de Chataigneau à Schuman à propos de Malenkov.	L.	15
3 août	*Idem*	Le secret d'État en URSS.	D.	38
10	*Idem*	Lettre de Chataigneau à Schuman sur la question de l'équilibre des forces américaines et soviétiques.	L. + ANNEXE	48
4 novembre	*Idem*	Un article de *Temps nouveaux* affirme la possibilité de la coexistence du monde capitaliste et du monde socialiste.	T.	166
10	Varsovie à Paris	Le maréchal Rokossovski et la politique allemande de l'URSS.	D.	180
30	Paris	La politique soviétique à l'égard de l'Allemagne.	N.	204
4 décembre	Moscou à Paris	Lettre de Chataigneau à Schuman sur la politique soviétique à la fin de l'année 1949.	L.	213
20	*Idem*	Conjectures sur le but du voyage de Mao à Moscou.	T.	229
24	*Idem*	Visite de Mao à Moscou et satisfaction soviétique.	T.	239
		10. – YOUGOSLAVIE		
1949				
17 juillet	Belgrade à Paris	Discours de Tito à Pola : appel à l'aide économique occidentale.	D.	22
16 août	*Idem*	Discours de Tito des 2 et 4 août.	D.	58
22	*Idem*	Analyse de l'attitude soviétique vis-à-vis de la Yougoslavie.	T.	68
5 septembre	Budapest à Paris	Concentrations des troupes soviétiques en Hongrie.	T.	83

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
5	Zagreb à Paris	Le calme règne en Yougoslavie.	D.	84
7 octobre	Rome à Paris	Le Vatican et la Yougoslavie.	D.	124
20	Paris à Rome	Tito tient la situation bien en mains.	T.	142
24	Londres à Paris	Développement de la guerre des nerfs contre Tito.	T.	149
29	Belgrade à Paris	Tentative de déstabilisation interne de la Yougoslavie.	T.	157
8 novembre	Belgrade à Paris	La situation religieuse en Yougoslavie.	D.	175
9	Paris	Note de la sous-direction d'Europe orientale sur l'attitude française à l'égard de la Yougoslavie.	N.	177
30	Washington à Paris	La question de l'aide militaire au gouvernement yougoslave.	D.	207

III. – ASIE-OCÉANIE

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		1. – Asie: généralités		
1949				
9 juillet	Washington à Paris	Conversations Bonnet/ Acheson au sujet de l'Asie du Sud-Est.	T.	14
14 septembre	*Idem*	Bilan des entretiens Acheson/ Bevin sur l'Extrême-Orient.	T.	94
10 novembre	Paris	Compte rendu de la 4e séance de la conférence tripartite des ministres des Affaires égrangères concernant l'attitude à l'égard de la Yougoslavie et la Chine.	C.R.	179
7 décembre	*Idem*	Avis du Comité juridique relatif aux actes qui déterminent les rapports des États associés avec la République française.	N.	218
		2. – Pacifique		
1949				
18 août	Paris	Note de la direction d'Asie-Océanie au sujet d'un Pacte du Pacifique.	N.	60

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
8 novembre	Singapour à Paris	Vues britanniques sur la question du Pacte du Pacifique.	T.	171
		3. – BIRMANIE		
1949				
5 juillet	Rangoon à Paris	Les positions birmanes à l'égard de l'Indochine.	D.	9
24 octobre	*Idem*	Voyage du ministre des Affaires étrangères birman aux États-Unis et en France.	D.	150
		4. – CHINE		
1949				
7 juillet	Paris à Nankin	Paris n'a pas l'intention de reconnaître le gouvernement communiste chinois sans consulter ses alliés.	T. + ANNEXE	12
21	Hong Kong à Paris	La situation à Hong Kong.	D.	25
4 août	Shanghaï à Paris	L'ambassadeur de France en Chine est favorable à une reconnaissance rapide du futur gouvernement chinois.	T.	39
9	Londres à Paris	Réaction anglaise à la politique américaine en Chine.	T.	43
10	Paris	Note de la direction d'Asie-Océanie pour le ministre au sujet du problème de la reconnaissance d'un gouvernement central chinois communiste.	N.	46
10	*Idem*	Note de la direction d'Asie-Océanie pour le Directeur politique au sujet des déclarations d'Acheson sur la politique américaine à l'égard de la Chine et des puissances occidentales.	N.	47
12	Shanghaï à Paris	Meyrier est favorable à un départ de Nankin si la France ne reconnaît pas la Chine communiste.	T.	54
21	Nankin à Paris	Précarité des postes diplomatiques français en Chine si la France ne reconnaît pas la Chine communiste.	T.	66
21	Saïgon à Paris	Pignon, le haut-commissaire en Indochine, n'est pas favorable à une reconnaissance rapide.	T.	67
29	Shanghaï à Paris	Constatations et hypothèses sur le mystère des relations sino-soviétiques.	T.	75
31	Londres à Paris	À propos des divergences entre alliés au sujet de la Chine.	T.	78

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
2 septembre	Moscou à Paris	Des précautions soviétiques contre les risques d'hétérodoxie en Chine communiste.	D.	81
5	Nankin à Paris	Le contraste entre les politiques chinoises des États-Unis et de la Grande-Bretagne est de plus en plus prononcé.	T.	82
9	Paris à Shanghaï	Le Département n'a pas pris de position définitive sur la reconnaissance éventuelle du gouvernement communiste chinois.	T.	89
13	Nankin à Paris	Attitude anglaise à l'égard de la reconnaissance du gouvernement communiste chinois.	T.	93
22	Paris à Saïgon	La reconnaissance américaine du régime communiste chinois ne paraît pas prochaine.	T.	102
10 octobre	Londres à Paris	Londres fait un geste de bonne volonté envers Pékin mais pas encore une reconnaissance de fait ni de droit.	T.	125
11	New York à Paris	La question de la représentation de la Chine communiste à l'ONU va bientôt se poser.	T.	127
15	Paris	Note de Meyrier sur la physionomie de la Chine communiste.	N.	135
26	Shanghaï à Paris	La question des contacts avec les agents diplomatiques chinois à Pékin.	T.	153
29	Paris	Note de la direction d'Asie-Océanie pour le Secrétaire général au sujet de la reconnaissance du gouvernement communiste chinois.	N.	158
31	*Idem*	Note de la direction d'Asie-Océanie pour le Secrétaire général au sujet de la reconnaissance éventuelle du gouvernement communiste chinois : le pour et le contre.	N.	159
[1er] novembre	*Idem*	Note du directeur d'Asie-Océanie au sujet de la démarche de l'ambassade d'Angleterre.	N.	161
1er	*Idem*	Compte rendu de la réunion tenue au Quai d'Orsay sur la question de la reconnaissance du gouvernement communiste chinois par la France.	C.R.	162
25	Londres à Paris	Lettre de Roché à Baeyens sur ses conversations avec l'ambassadeur anglais en Chine.	L. + ANNEXE	199
6 décembre	Taïpeh à Paris	Formose restera aux mains des nationalistes.	T.	216
14	Washington à Paris	Entretien avec Jessup sur la politique américaine en Extrême-Orient.	T.	221

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
17	Moscou à Paris	Arrivée de Mao Tsé-Toung à Moscou.	T.	226
21	Paris à Londres	Message de Schuman à Bevin sur la reconnaissance anglaise du gouvernement de Pékin.	T.	234
24	Moscou à Paris	Confidences sur la visite de la délégation chinoise à Moscou.	T.	240
		5. – Corée		
1949 15 septembre	Paris	Note de la direction d'Asie-Océanie pour le Ministre au sujet de la situation en Corée.	N.	95
		6. – Inde		
1949 12 octobre	Washington à Paris	Les États-Unis et l'Inde.	T.	128
16 novembre	New Delhi à Paris	La politique de Nehru.	D.	188
23 décembre	Londres	La Grande-Bretagne et l'avenir des Indes.	L.	236
		7. – Indochine		
1949 10 août	Paris	Lettre de Vincent Auriol du 27 juillet à Bao Daï sur l'avenir de l'Indochine.	L.	49
19 novembre	Saïgon à Paris	Les positions britanniques à l'égard de Bao Daï.	T.	191
15 décembre	Paris	Projet de note pour le cabinet du Ministre concernant le rattachement au ministère des Affaires étrangères des États associés d'Indochine.	N.	223
		8. – Indonésie		
1949 16 décembre	Paris à Batavia	La venue d'Hô Chi Minh en Indonésie.	T.	224
16	Paris	La conférence de La Haye et l'avenir de l'Indonésie.	N.	225

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		9. – JAPON		
1949 26 juillet	Paris	Note de la direction d'Asie-Océanie au sujet de la participation du Japon aux relations internationales.	N.	29
20 septembre	Tokyo à Paris	La question du traité de paix vue de Tokyo.	T.	99
20 décembre	Washington à Paris	Formose, Okinawa et le traité de paix avec le Japon.	D.	231
		10. – MALAISIE		
1949 8 novembre	Singapour à Paris	La conférence de Singapour.	D.	176
		11. – PAKISTAN		
1949 8 août	Paris à Londres, Washington et New Delhi	Le Pakistan, l'Angleterre et les États-Unis.	D.	42
5 décembre	Paris	L'affaire du Cachemire.	N.	214
		12. – THAÏLANDE		
1949 17 août	Bangkok à Paris	Les relations de l'Indochine avec la Thaïlande.	D.	59
22 septembre	*Idem*	Le communisme en Thaïlande.	D.	104

IV. – AFRIQUE

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		1. – AFRIQUE : GÉNÉRALITÉS		
1949				
19 août	Paris	Procès-verbal des échanges de vues anglo-belgo-français avant session des Nations unies sur les territoires sous tutelle.	P.V.	61
24	*Idem*	Instructions pour la délégation française au Comité spécial chargé d'examiner les renseignements transmis en application de l'article 73 de la charte des Nations unies concernant les territoires sous tutelle.	I.	71
20 octobre	Londres à Paris	Contacts militaires franco-britanniques en Afrique.	D. + ANNEXE	144
14 décembre	Moscou à Paris	Afrique et URSS.	D.	222
		2. – AFRIQUE DU NORD		
1949				
7 septembre	Le Caire à Paris	L'activité des Nord-Africains en Égypte.	D.	88
		3. – MAROC		
1949				
19 novembre	Rabat à Paris	Dépêche de Rabat sur les importations américaines au Maroc.	D.	193
		4. – TUNISIE		
1949				
6 septembre	Tunis à Paris	La situation politique tunisienne.	D.	85
27 décembre	*Idem*	La situation politique en Tunisie.	D.	242

V. – LEVANT ET PAYS ARABES

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		1.- MOYEN-ORIENT : GÉNÉRALITÉS		
1949				
19 août	Bagdad à Paris	Le monde musulman, l'Irak et la France devant l'idée panislamique.	D.	64
23	Ankara à Paris	Projet d'alliance musulmane vu d'Ankara.	D.	70
7 septembre	Le Caire à Paris	La question d'un bloc islamique.	D.	87
16 octobre	Bagdad à Paris	Politique américaine au Proche-Orient.	T.	136
12 novembre	Paris à Londres et Washington	Les conversations à trois sur le Moyen-Orient.	T.	183
15	Moscou à Paris	Situation au Moyen-Orient selon la presse soviétique.	D.	187
24	Washington à Paris	Politique américaine au Proche-Orient.	T.	198
29 décembre	Damas à Paris	La politique commune des trois grandes puissances au Proche-Orient.	D.	245
		2. – ÉGYPTE		
1949				
12 juillet	Le Caire à Paris	Activités des nationalistes nord-africains en Égypte.	D.	18
10 août	*Idem*	Les débuts du gouvernement Sirry Pacha et la situation internationale de l'Égypte.	D.	53
25 octobre	*Idem*	Projet de pacte des États arabes.	T.	151
2 novembre	*Idem*	L'Égypte et la Ligue arabe.	D.	163
18	*Idem*	L'Égypte et l'Afrique du Nord.	D.	190
6 décembre	Paris	Note sur l'incident franco-égyptien à l'ONU et ses répercussions en Égypte.	N.	217
		3. – IRAK		
1949				
1er juillet	Paris	Les relations franco-irakiennes.	N.	4
19 août	Bagdad à Paris	La réaction irakienne au coup d'État syrien.	D.	63
16 septembre	*Idem*	L'Irak, la Grande-Bretagne et les États-Unis	D.	97
21 octobre	Bagdad à Paris	L'Irak et le Croissant fertile.	D.	147

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		4. – IRAN		
1949				
22 août	Téhéran à Paris	L'Iran et les alliances musulmanes.	D.	69
30 novembre	Washington à Paris	Visite de Reza Shah Pahlavi aux États-Unis.	D.	208
		5. – ISRAËL		
1949				
2 août	Jérusalem à Paris	L'URSS et Israël.	D.	37
27 septembre	Tel-Aviv à Paris	L'avenir du sionisme.	D.	114
28 novembre	*Idem*	La situation militaire dans le Moyen-Orient.	D.	202
		6. – LIBAN		
1949				
4 juillet	Paris	Note de la direction d'Afrique-Levant pour Roland de Margerie sur les rapports du Liban avec les États-Unis et la Grande-Bretagne.	N.	6
		7. – SYRIE		
1949				
9 août	Damas à Paris	La question des complots anglo-irakiens.	D.	45
30	?	Note d'information sur le coup d'État syrien.	N.	76
10 octobre	Paris à Washington	Question d'une fédération irako-syrienne.	T.	126
12	Washington à Paris	Politique américaine en Syrie.	T.	129
13	*Idem*	Politique américaine à l'égard de l'Union Syrie-Irak.	T.	130
19	Amman à Paris	La question d'une unité Syrie-Irak.	D. + ANNEXE	141
20	Damas à Paris	Union syro-irakienne.	D.	145
		8. – TURQUIE		
1949				
20 août	Moscou à Paris	Vues soviétiques sur le statut des Détroits.	D.	65

VI. – AMÉRIQUE

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		1.- Amérique latine		
1949				
1er décembre	Paris	Réunion sur la rédaction d'un nouveau plan d'action pour l'Amérique latine (2e séance).	P.V.	210
30	Washington à Paris	La politique américaine à l'égard des Républiques d'Amérique du Sud.	D.	249
		2. – Canada		
1949				
30 juillet	Washington à Paris	Partage des secrets atomiques avec la Grande-Bretagne et le Canada.	D.	36
		3. – États-Unis		
1949				
19 août	Washington à Paris	Appréciation américaine de la situation de la France.	D.	62
27 octobre	*Idem*	Raidissement accentué de l'attitude américaine vis-à-vis des Soviétiques.	T.	154
29 novembre	*Idem*	De quelques éléments de la politique américaine.	D.	203
20 décembre	*Idem*	Déclarations de J.F. Dulles sur la politique américaine vis-à-vis de l'URSS.	D.	232
30	*Idem*	Attitude des États-Unis à l'égard de la Yougoslavie.	D.	248

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1949

TOME II

(1er JUILLET – 31 DÉCEMBRE)

1

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. n° 1905[2].

Londres, 1er juillet 1949.

Réservé. Confidentiel.

(*Reçu* : le 1er, 20 h. 55)

Un de mes collaborateurs a appris au *Foreign Office* que de nouveaux échanges de vues viennent d'avoir lieu au cours des derniers jours entre Londres et Washington en vue de préparer à longue échéance un règlement de la question grecque par voie d'accord avec l'URSS. Il a été décidé que ces conversations resteraient strictement secrètes afin de ne pas porter atteinte au moral de l'armée grecque et gêner le développement de l'offensive d'été dont on attend ici des résultats substantiels étant donné la sérieuse détérioration de la position des rebelles.

Si l'opération militaire envisagée pour les prochains mois aboutit à un «nettoyage ferme» du territoire grec, le problème de règlement de la question des rapports de la Grèce avec ses voisins septentrionaux se posera de nouveau avec acuité. Tout en approuvant entièrement la position adoptée par le gouvernement d'Athènes, quant à l'interdiction du parti communiste, quant à l'amnistie et l'organisation d'élections générales tout en s'opposant formellement à une médiation qui mettrait sur le même plan le gouvernement légal du pays et les rebelles, le *Foreign Office* est désireux de déployer les plus grands efforts pour faire aboutir la tâche de conciliation dévolue à l'ONU. Il se dispose à pro-

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset. Note manuscrite : «*[Communiquer à] Athènes, Washington, Moscou, Belgrade, Sofia, Tirana, fait le 5-7-49*».

[2] Télégramme reçu par téléimprimeur chiffreur.

poser à cet effet dans quelques mois la dissolution de l'UNSCOB[1] qui serait invité à remettre ses pouvoirs à un nouvel organisme ou une personne à désigner d'un commun accord par les quatre puissances. Ainsi seraient à nouveau mises à l'épreuve les bonnes dispositions récemment manifestées par l'Union soviétique.

La solution du problème devrait de toute manière être cherchée dans le cadre des frontières actuelles de la Grèce telles qu'elles ont été définies dans le projet d'accord préparé récemment par le docteur Evatt.

(Direction d'Europe, Grèce, volume 101)

2

M. GAUQUIÉ, MINISTRE DE FRANCE À BUDAPEST,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

T. n° 413[3]. *Budapest, 1er juillet 1949.*

(*Reçu* : le 4, 17 h. 45)

L'affaire Rajk-Szönyi-Justus demeure pour le moment environnée d'autant plus d'obscurités que les dirigeants hongrois s'emploient à épaissir encore celles qui, par nature, sont propres aux personnages et aux forces en cause.

On peut toutefois retenir dès maintenant quelques observations :

I) Certes, il ne faut pas sous-estimer l'intérêt de ce nouveau drame comme symptôme de l'existence au sein du parti communiste hongrois de tendances divergentes et d'un réel malaise. Toutefois, si l'on considère le moment où l'affaire a éclaté, les proportions qui lui sont données et l'imprécision des accusations portées, l'impression dominante est qu'elle participe d'une opération politique d'une large envergure, et qu'il s'agit bien moins d'une crise intérieure hongroise que d'un épisode de la lutte Est-Ouest.

L'impulsion semble bien être venu non de Budapest mais de Moscou et il s'agit d'une opération qui correspond, sur le plan hongrois, à l'offensive, décidée sous l'impulsion de Malenkov, du parti communiste de Tchécoslovaquie et aux mesures prises ou qui pourront être prise contre la Yougoslavie.

[1] UNSCOB : *United Nations Special Committee on the Balkans*, soit la commission spéciale des Nations unies pour les Balkans.

[2] Note manuscrite : «*[Communiquer à] Washington, Londres, Moscou, Belgrade, Varsovie, Bucarest, Prague, Sofia, Tirana, f[ai]t le 6/7/49*».

[3] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

II) Le bruit mené autour de cette affaire, la violence sans précédent des diatribes entre les accusés ne sont aucunement en rapport avec la menace qu'elle pouvait constituer pour l'état de choses existant en Hongrie. En effet:

a) Les tendances de Rajk étaient depuis longtemps connues et son élimination du ministère de l'Intérieur avait prouvé qu'elles l'étaient si bien qu'on l'avait, dès ce moment, paralysé en l'écartant de tous les leviers de commande. Aussi les contacts qui ont pu être établis entre l'étranger et Rajk (ce qui reste à prouver) et Szönyi (ce qui paraît mieux établi) ne pouvaient guère aboutir qu'à une action lente et, qui, étant donné les forces réelles qui dominent en Hongrie, n'avaient que peu de chances de succès.

b) Rajk ne pouvait ignorer que, étant donné les sentiments que la grande majorité de la population nourrit à l'égard des communistes, tout ce qui pouvait aboutir à une division du parti, à une mésentente avec l'URSS ou à une crise d'antisémitisme, équivaudrait à une politique de suicide, aussi bien pour lui, Rajk, que pour Rákosi.

C'est tellement évident que, pour donner aux accusations quelque vraisemblance, on déclare maintenant que Rajk a toujours été un traitre, et que dès l'époque de la guerre civile espagnole, il a été un agent des impérialistes…

c) Quelques jours avant que l'affaire n'éclate, Rákosi et les dirigeants hongrois ne cessaient de se féliciter du triomphe et du renforcement que les dernières élections avaient apportées au régime. On ne voit pas comment ce régime triomphant aurait pu, soudain, se sentir menacé. Il est bien pas vraisemblable que l'opération a été entreprise précisément pour que ce renforcement donnât l'assurance qu'elle ne pouvait pas provoquer d'ébranlement sérieux.

III) Trois objectifs essentiels paraissent avoir été visé: consacrer définitivement à l'intérieur du parti le triomphe du stalinisme et aux yeux de la population hongroise, l'alignement total sur l'URSS, porter un coup décisif aux influences occidentales, enfin démontrer aux Anglo-Saxons que la frontière soviétique en fait se trouve à Hegyeszalom, à 50 km de Vienne, et qu'ils doivent en tenir compte.

a) La campagne effrénée qui a été menée au cours des derniers mois en Hongrie en vue d'une soviétisation non seulement politique et économique mais culturelle du pays, s'est heurtée à un refus très net (plutôt qu'à la résistance) de la population entière. Que Rajk s'en soit ému, c'est probable, qu'il ait entrevu là un moyen d'augmenter sa popularité, c'est vraisemblable. Il semble même qu'à un certain moment, Rákosi lui-même et l'Ambassadeur des Soviets aient pensé que dans leur délire moscovite les éléments de gauche (Revaï en tête) allaient trop vite. Mais Moscou a montré à Budapest, comme à Prague, qu'il fallait aller vite et profiter de la détente générale actuelle pour assurer un alignement

complet. Dès lors la liquidation spectaculaire de Rajk et de tous les éléments douteux devenait nécessaire.

b) Le *Szabad Nep* a écrit au lendemain de l'arrestation de Rajk: «Nous venons de remporter notre plus grande victoire sur les impérialistes de l'Ouest». C'était reconnaître l'un des objectifs essentiels visés et qui, pour une bonne part, a été atteint. Tous les épisodes de la vie politique hongroise au cours des quatre années qui ont mené ce pays des élections libres de 1945 au triomphe des moscovites ont, pour une large part, constitué une série de batailles livrées et perdues par l'Ouest contre l'Est. Qu'il se soit agi de Béla Kovacs et de Férencz Nagy, de la résistance des sociaux-démocrates à la fusion, ou du cardinal Mindszenty, la présence américaine et britannique a toujours été évidente. Ces batailles perdues, c'est à l'intérieur même du parti qu'un nouveau combat était ou simplement risquait d'être livré. Les tendances occidentales au sein du parti devenaient donc un péril. C'est elles qu'on a frappées. Rajk, qui avait fait la guerre d'Espagne, Justus qui a vécu en France et Szönyi en Suisse étaient essentiellement des Occidentaux. Aucun d'eux n'avaient fait ses classes à Moscou. Le danger était que des communistes hongrois de moindre importance avaient aussi vécu pendant leur exil en France ou en Occident. Pour beaucoup leurs relations avec le parti communiste français étaient doublées d'un attachement profond, plus ou moins conscient, aux idées et à la culture occidentales. C'est à cet état de choses qu'il a fallu mettre fin. La situation n'est pas sans rappeler celle qui régnait à Moscou à l'époque des procès, alors que des tendances divergentes se manifestaient au sein du parti, que l'armée risquait d'en être infectée, que les puissances étrangères essayaient d'en profiter et que la situation internationale était menaçante. Or la Hongrie est bien plus vulnérable que ne pouvait l'être la Russie et le sentiment national y est mis à plus rude épreuve.

Il est difficile au moins jusqu'à maintenant de savoir jusqu'à quel point ces éléments occidentaux avaient pu être efficacement noyautés. Mais qu'ils l'aient été ou non, le sens du procès qui s'annonce en est éclairé.

c) Pour ce qui est de l'aspect international de la question, il n'est pas besoin d'insister sur les raisons qui ont inspiré la politique soviétique: attitude des Américains à la conférence de Paris, question d'Allemagne, conséquences de l'accord sur l'Autriche, et surtout nécessité de donner un démenti aux spéculations des puissances occidentales sur une éventuelle dislocation des satellites précisément à cause des conflits à l'intérieur des partis communistes locaux, enfin nécessité d'en finir une fois pour toutes avec les espoirs insensés d'un repli soviétique qui, à la veille de la conférence de Paris, s'étaient répandus en Hongrie comme dans les pays voisins.

IV) Dans quelles mesures les activités de Rajk et de ses complices avaient-elles réussi à se manifester à l'intérieur du parti? Il semble bien

que si elles n'étaient pas sans correspondre à des réactions assez répandues dans le parti lui-même devant la prédominance des Russes et celle des Juifs, elles n'aient réussi à atteindre que des individus et des groupes limités (par exemple celui des collaborateurs de Rajk au ministère des Affaires étrangères). Parmi les corps constitués, c'est la police organisée par Rajk et ses collaborateurs lorsqu'il était ministre de l'Intérieur qui paraît avoir été plus particulièrement atteinte. Des officiers ont été arrêtés; on a même parlé d'exécution. Mais il y a peu d'apparence que le personnel subalterne ait montré un attachement particulier pour Rajk pas plus que pour aucun autre. Pour ce qui est de l'armée, le grand nombre des manifestations qui se sont déroulées ces jours derniers, les allusions à «la nécessité de liquider les résidus du nationalisme» et «aux tentatives de l'ennemi d'y introduire des traîtres» sont de nature à prouver que Rajk y disposait de sympathies. Là aussi il est encore trop tôt pour juger jusqu'à quel point ces sympathies étaient allées. Il est vraisemblable qu'elles se seront surtout manifestées parmi les éléments appartenant encore à l'ancienne armée.

V) Rien n'indique jusqu'ici que l'affaire Rajk ne soit susceptible d'avoir des conséquences sérieuses pour le régime. Au contraire, il y a des raisons de penser que les objectifs visés n'en seront que plus facilement atteints. Rajk n'a jamais eu qu'une popularité limitée. Il s'est en son temps montré tout aussi violent et brutal que d'autres. L'homme de la rue voit plutôt avec une secrète satisfaction les loups se manger entre eux et Rajk aux prises avec l'appareil policier qu'il a créé. Le désarroi, par contre, est grand dans le parti, mais les préoccupations personnelles y dominent. Il ne faut pas perdre de vue, lorsqu'il s'agit du parti, qu'en dépit de la diversité des courants qui s'y manifestent, l'autorité et le prestige de Rákosi sont considérables et que, si chacun reconnaît sa sagesse, on redoute encore plus sa «main de fer». La Hongrie n'offre pas un terrain particulièrement favorable aux entreprises de désagrégation par l'intérieur[1].

(Direction d'Amérique, Hongrie, volume 42)

[1] La légation le constatait quelques jours plus tard de manière nette avec la multiplication des arrestations et l'augmentation du désarroi dans le parti. L'affaire Rajk était en tout cas perçue comme une vaste mesure d'épuration visant à éliminer tous les éléments susceptibles de résister à l'emprise soviétique, et on soulignait que les conflits de tendance qui s'étaient manifestés dans le parti hongrois et dans d'autres démocraties populaires n'étaient pas sans correspondre à des divergences en URSS même (télégramme nos 432-434 du 17 juillet 1949 de Budapest, non reproduit).

3

NOTE DE LA DIRECTION D'EUROPE
(Sous-direction d'Europe orientale)

Accords politiques entre les États de la zone slave

N. *Paris, 1er juillet 1949.*

À la suite du bouleversement causé par les événements de 1938 et 1939, de nouveaux rapports politiques se sont établis ou sont en voie de s'établir entre les États de l'Europe de l'Est.

L'URSS est, en fait, au centre de ce système d'alliances. Elle est liée, en effet, avec la Tchécoslovaquie (12 décembre 1943), la Yougoslavie (11 avril 1945), la Pologne (21 avril 1945). Ces trois accords ont été complétés par les traités polono-yougoslave (18 mars 1946), tchéco-yougoslave (9 mai 1946), albano-yougoslave (9 juillet 1946) et polono-tchécoslovaque (10 mars 1947). La Roumanie et la Bulgarie devraient, semble-t-il, être appelées plus ou moins prochainement à se joindre à ce faisceau d'accords. Enfin l'URSS a signé un traité avec la Grande-Bretagne le 26 mai 1942 et avec la France le 10 décembre 1944: ces deux dernières puissances se sont de leur côté unies par l'accord du 4 mars 1947.

Ces différents pactes présentent entre eux des analogies certaines. Il y a lieu toutefois de remarquer que les traités conclus par l'URSS avec les puissances occidentales ou par les puissances occidentales entre elles ont une portée beaucoup plus restreinte que celle qui découle des traités signés entre les États de la zone slave.

Ceux-ci dans leur ensemble prévoient, en effet, une obligation d'assistance formelle non seulement contre l'Allemagne qui reprendrait une politique d'agression, mais encore contre tout État qui s'associerait à l'Allemagne dans cette politique directement ou «sous quelque forme que ce soit».

La détermination de la reprise de cette politique d'agression est de plus généralement laissée à la libre interprétation des Hautes Parties Contractantes.

Certains traités, URSS-Pologne, albano-yougoslave, contiennent une clause de garantie de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des États contractants.

Enfin ces traités prévoient une étroite collaboration dans l'ordre économique, culturel ou «autre». Leur conclusion a généralement été suivie de conversations d'état-major dans certains cas, une standardisation des armements a même été envisagée.

En dépit des affirmations contraires, c'est donc un véritable bloc qui s'est constitué dans la zone contrôlée par Moscou.

Ce bloc a été créé grâce à un système politique très souple, puisqu'il est basé non sur un accord général, mais sur une série de pactes bilatéraux, et cependant extrêmement cohérent et solide puisqu'il est fondé sur une conception commune de la solidarité slave, qu'il s'appuie sur la force des partis communistes qui ont pris la direction des différents États slaves et enfin qu'il est soutenu et contrôlé par la volonté toute-puissante du Kremlin. On a ainsi assisté au cours des deux dernières années à un alignement général de la politique des pays slaves conforme aux directives de Moscou. Une sorte de *Commonwealth* de 300 millions d'hommes est donc en train de s'édifier en Europe orientale sous l'impulsion et la tutelle de l'URSS. Cette étroite association accroît, sans doute, la force des États qui la composent, mais, par contrecoup, elle en affecte singulièrement la liberté d'action politique et l'indépendance. C'est là un fait qui doit évidemment retenir toute l'attention au moment où s'engagent des négociations en vue de la conclusion des traités franco-polonais et franco-tchécoslovaque.

La Direction d'Europe ne croit donc pas inutile de donner ci-dessous une analyse rapide des clauses des traités signés en Europe ces dernières années.

Les stipulations essentielles peuvent être d'ailleurs groupées sous quelques chefs principaux:

I) Poursuite de la guerre et conclusion de la paix

Dans les traités conclus avant la fin des hostilités: anglo-soviétique (art. 1 et 2), soviéto-tchécoslovaque (art. 1 et 2), franco-soviétique (art. 1 et 2), soviéto-yougoslave (art. 1), polono-soviétique (art. 1 et 5), les HPC s'engagent à se prêter aide et assistance dans la guerre contre l'Allemagne jusqu'à la victoire commune; à l'exception du traité soviéto-yougoslave, ces différents accords imposent l'obligation de ne conclure séparément ni armistice, ni paix avec l'Allemagne sans s'être concertées.

Le traité polono-soviétique est particulièrement explicite à ce sujet; il prescrit (art. 5) l'interdiction de traiter séparément avec le gouvernement hitlérien ou avec «quelque autorité que ce soit en Allemagne qui attente ou attenterait à l'indépendance, à l'intégrité territoriale ou à la sécurité de chacune des HPC». Cette rédaction qui ne se retrouve dans aucun autre pacte est due probablement au fait que la conclusion de ce traité est intervenue après la conférence de Yalta qui avait avalisé l'abandon à l'URSS des territoires polonais de l'est; en contrepartie, l'accord soviéto-polonais donne à Varsovie une sorte de garantie des futures frontières occidentales.

II) Établissement d'un ensemble de dispositions préventives et répressives dirigées contre une éventuelle agression allemande

a) *Mesures préventives*

D'après l'article 3 du pacte franco-soviétique, «les HPC s'engagent à prendre d'un commun accord toutes mesures nécessaires pour éliminer toute nouvelle menace provenant de l'Allemagne, et à faire obstacle à toute initiative de nature à rendre possible une nouvelle tentative d'agression de sa part».

Le pacte franco-britannique, conclu après la création de l'ONU est rédigé dans un sens analogue; il souligne toutefois plus particulièrement l'obligation d'une consultation préalable à l'adoption de mesures contre l'Allemagne. L'art. 1 prévoit que «les HPC prendront d'un commun accord après s'être consultées et, s'il y a lieu, après consultation des autres puissances ayant compétence pour agir à l'égard de l'Allemagne, les mesures les plus propres à mettre fin à cette menace et ceci conformément à l'art. 107 de la Charte aussi longtemps que cet article demeurera en vigueur».

Les traités signés par l'URSS avec la Yougoslavie et la Tchécoslovaquie ne comportent pas de clause à ce sujet.

Par contre les pactes anglo et polono-soviétiques, tchéco-yougoslave et polono-tchécoslovaque prévoient un semblable engagement à l'encontre non seulement de l'Allemagne mais:

de «tout autre État à elle associé dans ses actes d'agression en Europe» (art. 3, cl. 2 du pacte anglo-soviétique),

et de «tout autre État qui se serait uni à elle directement ou sous quelque autre forme que ce soit» (art. 3 du pacte polono-soviétique, art. 2 du pacte tchéco-yougoslave, art. 2 du pacte polono-tchécoslovaque).

L'art. 2 du pacte polono-yougoslave prévoit une semblable consultation, mais sa portée est encore élargie par l'art. 3 qui vise «l'Allemagne ou un État allié de l'Allemagne pendant la dernière guerre ou tout autre pays qui se serait uni directement ou indirectement à elle ou à son alliée».

Au contraire des pactes précédents, le traité albano-yougoslave ne distingue pas entre ennemis éventuels par contre il souligne (art. 2 p. 1) que:

«Les HPC prendront en commun toutes mesures nécessaires pour assurer l'indépendance et l'intégrité des deux pays». L'Albanie reçoit ainsi la promesse de l'appui yougoslave en face des revendications grecques sur l'Épire du Nord.

b) ***Mesures répressives***

Elles consistent dans le déclenchement automatique et immédiat de toute l'aide possible apportée par une des HPC à celle qui se trouve entraînée dans des hostilités.

Les seules différences consistent dans la façon dont est appelée à jouer cette assistance.

1) D'après le pacte franco-soviétique signé avant la création de l'ONU (art. 4) cette assistance doit jouer dans le cas où l'une des HPC est impliquée dans des hostilités contre l'Allemagne soit à la suite d'une agression commise par celle-ci, soit par le jeu de l'article 3, c'est-à-dire si l'Allemagne s'oppose par la force aux mesures préventives prises à son encontre.

L'art. 2 du pacte franco-britannique prévoit cette assistance, soit en cas d'agression allemande au sens de l'art. 51 de la charte des NU, soit à la suite d'une action décidée en commun par application de l'art. 1 du traité, soit à la suite de mesures de contrainte décidées par le Conseil de sécurité des Nations unies.

2) Des hypothèses pouvant être interprétées plus largement se rencontrent dans les traités signés par l'URSS avec la Tchécoslovaquie (art. 3), la Yougoslavie (art. 2) et la Pologne (art. 4) ou dans les pactes polono-yougoslave (art. 3) ou ceux conclus par la Tchécoslovaquie avec la Yougoslavie (art. 3) et la Pologne (art. 3) qui prévoient le jeu de l'assistance non seulement dans «le cas où l'une des HPC se trouverait impliquée dans des hostilités avec l'Allemagne qui aurait repris sa politique d'agression», mais également contre «n'importe quel autre État qui se joindrait à elle directement ou de quelqu'autre manière». Le champ d'application d'une pareille clause est évidemment très vaste, aussi bien pour ce qui est des motifs d'intervention qu'en ce qui concerne les puissances qui pourraient en être l'objet.

Ces engagements doivent en effet jouer non seulement en cas d'agression allemande, mais également dans l'éventualité où l'un des partenaires jugerait que l'Allemagne reprend sa politique d'agression et estimerait devoir entamer une action contre elle.

En outre elle vise non seulement l'Allemagne, mais tout État, qui serait considéré par l'une des deux parties contractantes comme s'associant à l'Allemagne dans sa politique d'agression.

3) Ces dispositions sont nettement plus larges que celles qui sont insérées dans le pacte anglo-soviétique qui ne prévoit le jeu de l'assistance mutuelle qu'en cas d'agression caractérisée de la part de l'Allemagne ou de tout autre État associé à elle dans ses actes d'agression en Europe.

Ainsi le traité franco-soviétique s'apparente aux traités conclus entre les pays slaves en ce sens que le déclenchement de l'assistance n'est pas provoqué par la seule agression *stricto sensu*; il en diffère par contre

essentiellement car il est dirigé exclusivement contre l'Allemagne, tandis que les traités entre pays slaves visent tout État qui s'associerait à elle dans la guerre «sous quelque forme que ce soit».

Sur ce dernier point, le pacte anglo-soviétique se rapproche des traités des pays slaves: il en diffère en ce sens qu'il ne prévoit d'obligation d'assistance que dans le cas d'une agression caractérisée.

III) Adoption d'une politique commune dans les questions de sécurité internationale

Tous ces pactes affirment une volonté de poursuivre une politique commune dans l'organisation internationale de la sécurité. Dans le cas du traité albano-yougoslave, toutefois, la formule adoptée est nécessairement demeurée assez vague, l'Albanie ne faisant pas partie des Nations unies.

IV) Collaboration économique, culturelle ou autre

Tous les pactes stipulent que les signataires s'accorderont «toute l'assistance économique possible».

Les pactes slaves: soviéto-yougoslave (art. 5), soviéto-polonais (art. 7) polono-yougoslave (préambule), tchéco-yougoslave (art. 5), polono-tchécoslovaque (art. 1) et albano-yougoslave (art. 5) prévoient de plus le développement de rapports culturels entre les États signataires. Par contre, aucune disposition de cet ordre ne se rencontre dans les pactes anglo-soviétique, franco-soviétique et franco-britannique.

Enfin il faut relever l'affirmation de la volonté des signataires slaves de renforcer également leurs rapports militaires; si cette stipulation n'est pas formulée expressément, elle est sous-entendue notamment dans le pacte tchéco-yougoslave (art. 5) ou albano-yougoslave qui, dans son art. 5, parle du règlement des rapports économiques, culturels et «autres».

Il est de fait que la conclusion de ces traités a été généralement suivie de conversations d'état-major, comme celles par exemple qui viennent d'avoir lieu à Prague entre la Pologne et la Tchécoslovaquie; une standardisation des armements aurait dans certains cas (Pologne-Tchécoslovaquie-URSS; Yougoslavie-Albanie) été envisagée.

Enfin tous les pactes formulent l'engagement de ne prendre part à aucune coalition dirigée contre l'autre partie contractante.

Leur durée de validité est en général fixée à 20 ans avec renouvellement possible de 5 ans en 5 ans; seul le pacte franco-britannique est conclu pour 50 ans et peut-être renouvelé sans limitation de durée avec 1 an de préavis pour sa dénonciation.

Ainsi, a donc été constitué, en Europe orientale, un bloc de puissances homogène et fortement uni sous la direction de Moscou. Si l'on ajoute

la Finlande qui est, en fait, depuis l'armistice et le traité du 10 février 1948 soumise, notamment au point de vue économique, à l'emprise soviétique, ce bloc s'étend de l'océan Arctique à la mer Adriatique en englobant outre les États «satellites» une partie importante de l'Allemagne.

Il est évident que rien de semblable n'existe quoiqu'on en ait dit en Europe occidentale.

(Direction d'Europe, URSS, volume 138)

4

NOTE DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT[1] POUR LE SERVICE DU PROTOCOLE

État actuel des relations entre l'Irak et la France

N. n° 638. *Paris, 1er juillet 1949.*

L'Irak appartient à la zone d'influence britannique au Proche-Orient et notre rôle politique ou culturel ne peut, en conséquence, prétendre y être prépondérant.

La politique suivie par le nouveau Cabinet Nouri Pacha Saïd s'oppose, dans deux domaines, aux intérêts français:

– D'une part, cet homme d'État, notoirement inféodé au *Foreign Office*, est le théoricien de la «Grande-Syrie» et son action récente, à l'occasion de la crise déclenchée par le coup d'État du maréchal Husni Zaïm, prouve qu'il n'a pas abandonné l'espoir de réaliser ce fameux projet. Or, nous attachons la plus grande importance au maintien du *statu quo* au Proche-Orient, seule garantie du développement de notre expansion culturelle et économique au Liban et en Syrie.

– D'autre part, à propos de la crise palestinienne, l'Irak a fermé le pipe-line Kirkouk-Haïffa appartenant à l'Irak Petroleum Cy, où la participation française (Compagnie française des pétroles) atteint 23,75 %. Cette fermeture de la conduite porte un grave préjudice à notre économie (2 millions 1/2 de tonnes par an de pétrole brut au prix de revient). Or, en dépit des négociations engagées depuis plusieurs mois par nos représentants, Nouri Pacha Saïd s'est enfermé dans une attitude intransigeante qui a pour effet d'obérer sérieusement la trésorerie française obligée de se ravitailler en carburant sur le marché mondial à un tarif beaucoup plus élevé et en devises rares.

(Direction d'Afrique-Levant, Irak, carton 85-86)

[1] La note est signée Laboulaye.

5

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CHARPENTIER, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST.

T. nos 278-280. *Paris, 4 juillet 1949.*

Dès votre arrivée à Bucarest, vous voudrez bien appeler l'attention de Mme Ana Pauker sur les préoccupations que cause au gouvernement français l'état des relations entre les deux pays.

Les autorités françaises ne peuvent accepter que les membres de la Légation et du Consulat de France à Bucarest ne puissent entrer en contact avec leurs nationaux arrêtés; elles ont décidé que, tant qu'une telle situation se maintiendrait, les représentants officiels de la Roumanie à Paris ne pourraient entrer en contact avec les Roumains qui seraient incarcérés.

D'autre part, des mesures d'expulsion seront prises incessamment à l'égard d'un nombre de ressortissants roumains égal à celui des ressortissants français dont le permis de séjour en Roumanie a été récemment supprimé.

Le gouvernement français a le ferme espoir que le gouvernement roumain partage son désir de rétablir les relations entre les deux pays sur une base de cordialité réciproque. Toutefois, il ne pourra s'engager dans cette voie tant que:

1) des ressortissants français, et en particulier ceux dont la liste a été communiquée par la Légation au Ministère des Affaires étrangères de Roumanie, ne pourront recevoir librement l'autorisation de sortie de Roumanie;

2) les autorités roumaines n'auront pas rempli à l'égard de la France les obligations qu'elles ont souscrites par l'article 23 du traité de paix. Vous rappellerez à cette occasion que vous avez demandé par une lettre du 4 mai 1948 la réunion d'une commission mixte franco-roumaine sans que jusqu'à ce jour une réponse vous ait été adressée[1].

(Direction d'Europe, Roumanie, volume 101)

[1] Dans son entretien avec le vice-ministre, Charpentier avait souligné que le gouvernement roumain se trouvait devant un dilemme: s'il désirait entretenir des relations cordiales avec le gouvernement français, il accorderait des visas de sortie aux Français, relâcherait les Français emprisonnés et restituerait les biens spoliés par les Allemands se trouvant en Roumanie. L'attitude du gouvernement roumain sur ces deux cas déterminerait celle du gouvernement français, qui ne souhaitait pas entrer dans la voie de la rétorsion. Du dialogue qui a suivi, le vice-ministre avait assuré le ministre français des bonnes intentions du gouvernement roumain mais sans prendre aucun engagement précis (télégramme nos 500-505 du 11 juillet 1949 de Bucarest, non reproduit).

6

NOTE DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT POUR MONSIEUR DE MARGERIE

Les rapports du Liban avec les puissances anglo-saxonnes

N. *Paris, 4 juillet 1949.*

Un certain nombre de faits qui se sont produits au cours du dernier mois donnent à penser que les relations du Liban avec la Grande-Bretagne et les États-Unis seraient sur le point d'entrer dans une nouvelle phase.

En ce qui concerne la Grande-Bretagne, outre le discours à Beyrouth du Ministre qui a proclamé que le président de la République, M. Béchara el Khoury, était le symbole de l'indépendance libanaise, on note du 22 au 23 juin, la visite à Beyrouth du cuirassé *Vanguard* ayant à son bord l'amiral commandant la flotte britannique de la Méditerranée, et le chef de la section du Moyen-Orient au *Foreign Office*. D'autre part, le président Béchara el Khoury a été invité à se rendre à Londres.

Du côté américain, M. Samuel Kopper, directeur de la section du Levant au *State Department*, s'est rendu à Beyrouth, au début du mois de juin, l'attaché militaire des États-Unis aurait fait des offres concernant la fourniture de matériel ainsi que la formation technique aux États-Unis de plusieurs officiers libanais; enfin, certaines indications, que nous avons tout lieu de considérer comme exactes, se réfèrent à des négociations en cours aux États-Unis entre les gouvernements de Beyrouth et de Washington pour la conclusion d'un accord d'alliance entre les deux pays.

L'action que mènent localement l'Angleterre et les États-Unis pourrait être coordonnée et les représentants de ces deux pays accomplissent souvent en commun des démarches auprès du gouvernement libanais.

Cet ensemble de faits correspond sans doute à l'isolement du Liban depuis le coup d'État du colonel Zaïm. Il est clair que ce petit pays ne peut s'appuyer sur les Hachémites, mais, d'un autre côté, le colonel Zaïm n'a pas évité de proférer à l'égard des gouvernants de Beyrouth les menaces les plus précises. Certes, du point de vue de la France, certaines assurances ont été obtenues du colonel Zaïm qui s'est engagé à respecter l'indépendance du Liban dans ses frontières actuelles. Cette garantie ne peut être considérée comme satisfaisante par M. Béchara el Khoury et M. Riad Solh qui confondent volontiers l'indépendance libanaise avec leur pérennité au pouvoir. Il n'est pas impossible dans ces conditions que ce soient les États-Unis et la Grande-Bretagne qui aient été sollicités par les gouvernants libanais.

Les assurances que sera amenée à donner la Grande-Bretagne – qui elle-même a sans doute intérêt à maintenir au pouvoir un ami comme M. Béchara el Khoury qui lui est entièrement soumis – portent atteinte même indirectement à la situation de la France au Liban.

(Direction d'Afrique-Levant, Syrie-Liban, volume 301, carton 10)

7

M. Louet, Chargé d'affaires de France p.i. à Sofia,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 562. *Sofia, 4 juillet 1949.*

En même temps qu'une résolution du Comité central du parti communiste bulgare dénonçait «l'attitude traîtresse et provocatrice de la clique de Tito», une décision du même Comité aggravait la condamnation de Traïtcho Kostov et prononçait son exclusion du parti.

Cette décision a été prise à la suite d'un rapport de M. Kolarov. Je fais parvenir ci-joint au Département une traduction *in extenso* de la décision du Comité et du rapport de M. Kolarov; ce rapport dévoile, en effet, certains dessous de la vie du parti communiste qui ne sont pas sans intérêt et donne en même temps qu'un historique un aperçu de la rigueur de la discipline du parti et de ses rivalités intérieures.

M. Kolarov reprend les accusations dont il avait fait état dans le journal du Kominform (ma dépêche n° 507 EU du 9 juin). Les deux griefs essentiels qui apparentent M. Kostov à Tito sont son attitude antisoviétique et ses «déviations individuelles d'intellectuel de gauche», c'est-à-dire son trotskysme.

Il s'étend ensuite très longuement sur l'activité passée de Traïtcho Kostov dont l'aboutissement est son attitude actuelle. Depuis longtemps, M. Kostov aurait tenté, en écartant M. Dimitrov et M. Kolarov, de prendre la tête du parti communiste bulgare. Après le 9 septembre, il continue à jouer un jeu personnel qu'il couvrait du nom de Guiorgui Dimitrov avec l'espoir de le supplanter. On perçoit dans le rapport de M. Kolarov l'expression d'une rancune personnelle qu'il manifeste à plusieurs reprises.

Quand le Politbureau a dénoncé les erreurs de M. Kostov, ce dernier aurait tenté de diviser le politbureau, c'est-à-dire de soulever certains de ses membres contre G. Dimitrov, puis d'opposer le Comité central ou certains de ses membres au Politbureau. M. Kolarov dévoile ainsi

[1] Note manuscrite: «*[Communiquer à] Londres, Washington, Moscou, Belgrade, fait le 13-7-1949*».

une véritable tentation de coup d'État; ce n'est qu'en face de l'insuccès de cette tentative que M. Kostov «se soumettant à l'inévitable» aurait déclaré qu'il «s'était convaincu du bien fondé des griefs invoqués contre lui et de la justice des sanctions proposées par le politbureau». M. Kolarov doute de la sincérité de ce repentir tardif qu'il n'admet pas comme une autocritique sincère.

Enfin, M. Kolarov rappelle qu'en tant que président du Comité pour les questions économiques et financières, M. Kostov peut être tenu responsable des erreurs commises et des mauvais résultats, tant économiques que politiques, dont fait état le rapport Tchervenkov (ma dépêche nº 554 EU du 1er juillet)[1] et que le Comité central doit maintenant réparer.

Pour conclure, M. Kolarov, faisant état de ces griefs et des requêtes formulées par divers organismes, demande l'exclusion de M. Kostov du Comité central et du Parti. Il demande également que M. Kostov soit privé de son mandat de député à l'Assemblée nationale.

Ma dépêche nº 507 EU du 9 juin laissait prévoir cette évolution de l'affaire Kostov. Ce dernier est actuellement en résidence surveillée et il est probable que les sanctions prises contre lui par le parti seront suivies d'un procès. L'exemple albanais montre avec quelle rigueur sont réprimées les manifestations d'indiscipline et notamment le «titisme». Un tel procès se présentera donc comme un procès contre Tito. L'accusation ne manquera certainement pas de faire également état des fautes de M. Kostov sur le plan économique, elle suscitera facilement des témoins pour accabler l'accusé et le rendre responsable des difficultés dont souffre actuellement la Bulgarie.

(Direction d'Europe, Bulgarie, volume 52)

8

NOTE DE LA DIRECTION D'AMÉRIQUE POUR LE CABINET DU MINISTRE

Envoi de missions dans nos possessions australes

N. *Paris, 5 juillet 1949.*

I) À différentes reprises, et plus particulièrement par note en date du 9 avril dernier relative à une résolution de M. Louis Rollin[2], la Direction d'Amérique, en accord avec la Direction générale des Affaires économiques, a rappelé l'intérêt qui s'attache à l'envoi de missions dans nos

[1] Document non reproduit.

[2] Voir *DDF*, 1949-I, nº 204.

possessions australes (île Amsterdam ou Saint Paul, îles Kerguelen). Au moment où la question de l'Antarctique revêt une actualité nouvelle, la nécessité d'occuper effectivement nos possessions situées à proximité du cercle polaire apparaît plus nettement[1].

Ces territoires, dont les ressources minérales n'ont pas encore été sérieusement prospectées, offrent pour le moins des perspectives favorables à la pêche des crustacés et à la chasse des mammifères marins.

Une installation durable sur ces îles situées sensiblement sur la route maritime et aérienne d'Australie en Afrique du Sud (route à laquelle l'indépendance des Indes et les mouvements nationalistes d'Asie du Sud-Est ne peuvent que conférer plus de valeur) semble devoir présenter un intérêt stratégique certain.

Enfin une tendance marquée s'est manifestée ces dernières années, tant dans certains milieux d'affaires américains que dans ceux de l'ONU, à ne reconnaître la souveraineté des puissances blanches sur les territoires d'outre-mer que lorsque celles-ci en ont réalisé une exploitation méthodique. Il semble donc urgent de prévenir tout reproche de carence. Déjà les Australiens se montrent étonnés de l'abandon dans lequel nous laissons ces territoires et le représentant de l'Afrique du Sud à la conférence de navigation aérienne, tenue à Londres en avril dernier, a nettement posé la question de savoir si la France, dans l'hypothèse où elle continuerait à se désintéresser de la protection aérienne dans cette partie du monde, autoriserait l'Union sud-africaine et l'Australie à y mettre en place une station radio météorologique.

II) À la suite du vote par l'Assemblée nationale, le 14 avril dernier, de la résolution de M. Louis Rollin invitant le gouvernement à «affirmer et matérialiser les droits de souveraineté de la France sur les îles australes françaises, notamment l'archipel Kerguelen, et à y envoyer dans les délais les plus brefs une mission économique, scientifique et militaire», cette question a été à nouveau étudiée au cours de réunions interministérielles qui ont abouti aux conclusions suivantes:

1) Un établissement administratif comportant essentiellement, en première urgence, une station météorologique et un laboratoire sommaire de biologie animale, servis par un personnel réduit, sera installé à l'île Amsterdam au cours du prochain été austral, c'est-à-dire à la fin de la présente année.

2) Une mission sera, à la même époque, envoyée aux îles Kerguelen pour s'y livrer à la prospection économique de l'archipel, et pour étudier la possibilité d'y installer un établissement permanent pouvant

[1] On connaissait l'intérêt français pour l'Antarctique notamment avec les expéditions vers la Terre Adélie et les demandes de Schuman en vue d'obtenir l'autorisation australienne et néo-zélandaise d'aborder dans leurs secteurs de l'Antarctique en cas d'échec d'un débarquement en Terre-Adélie (télégramme nos 150-153 et 140-143 du 3 septembre 1949 de Paris pour Canberra et Wellington, non reproduit).

éventuellement constituer un relais sur une route aérienne dont l'importance stratégique n'a pas besoin d'être soulignée.

III) Deux projets de loi portant ouverture de crédits de 50 millions de francs pour l'île Amsterdam et de 20 millions de francs pour l'archipel des Kerguelen devant être présentée par MM. Coste-Floret et Petsche au Conseil des ministres du 6 juillet, la Direction d'Amérique, d'accord avec la Direction générale des Affaires économiques, a pensé qu'il y aurait lieu, pour le président, d'appuyer ces deux projets de son autorité.

(Direction d'Amérique, Généralités, volume 46)

9

M. RAOUL-DUVAL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À RANGOON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 155. *Rangoon, 5 juillet 1949.*

Par mes communications des 22 et 28 juin, j'ai rendu compte au Département du climat dans lequel sont suivis en Birmanie les présents événements d'Indochine.

Depuis le retrait du gouvernement des socialistes et l'accès au ministère des Affaires étrangères d'une personnalité non-politique, le juge E. Maung, l'attitude du gouvernement birman a été marquée par un intérêt beaucoup plus compréhensif aux questions vietnamiennes et un raidissement très net à l'égard des représentants du Viet Minh à Rangoon. Les événements qui au cours des derniers mois ont amené l'Union birmane sur le bord de l'abîme ont donné ici beaucoup à réfléchir et les éléments les plus extrémistes répugnent à endosser la responsabilité d'aventures pouvant aboutir à la catastrophe. Les rênes du pouvoir, particulièrement en ce qui concerne la conduite des affaires extérieures, se trouvent maintenant entre les mains de personnages moins enclins qu'auparavant à suivre les mots d'ordre d'un fanatisme et de complexes sectaires. La longue expérience de l'administration que possède le nouveau ministre des Affaires étrangères l'amène au sentiment qu'une indépendance du Viêtnam étayée par une autorité gouvernementale partisane ne saurait aboutir qu'à la dictature politique ou au désordre ; d'autre part, les allégeances communistes du mouvement Hô Chi Minh, les imprudences commises en Birmanie même, dans les États Shans, par les hommes du Viet Minh en faisant cause

[1] Dépêche communiquée à Saïgon, New-Delhi et Bangkok. Note manuscrite : «*G. Picot, c[ommun]iquer Washington, France d'outre-mer, f[ai]t 26/7/49*».

commune avec les éléments de désordre ont éveillé ici de la part des autorités une irritation et une méfiance qui n'existaient pas auparavant.

Si l'on observe dans les mêmes milieux à l'égard de l'empereur Bao Daï la plus grande réserve, on a maintenant tendance à considérer que la solution préconisée par la France peut ne pas être uniquement celle d'un impérialisme qui s'accroche, mais que, dans les circonstances présentes, il se pourrait bien qu'elle fut la seule susceptible d'empêcher l'Indochine de devenir un foyer qui, attisé encore par la poussée communiste chinoise, risquerait d'enflammer tout le Sud-Est asiatique. Ce sont probablement ces raisons qui, d'ordre de son gouvernement, inspirera l'ambassadeur de Birmanie à Londres l'intérêt dans les affaires du Viêtnam signalé par notre ambassade et dont le Département a bien voulu m'informer par sa communication du 2 juillet[1]. Je m'efforce pour ma part de maintenir les autorités birmanes dans ces bonnes dispositions en les tenant informées de l'évolution des événements ainsi que du sens et de la portée des accords du 8 mars.

Le docteur Tran van Luan, directeur du service d'Information et de Presse du Viet Minh à Rangoon et représentant officieux d'Hô Chi Minh, conscient de cette évolution, multiplie ses efforts auprès des leaders politique de gauche et des amis qu'il possède dans les milieux journalistiques. Ses articles de propagande se font chaque jour plus violents à notre égard et trouvent leur place dans un bon nombre de colonnes. Ceux-ci ne reprennent à vrai dire aucun thème nouveau mais concentrent maintenant leur virulence sur la personne de l'Empereur; ils évitent jusqu'à présent les attaques trop précises à l'égard de la politique des États-Unis et les déclarations du Secrétaire d'État américain n'ont fait l'objet d'aucune réaction particulière. (Dans ce domaine, je crois devoir signaler à nouveau au Département que l'agence Reuter à Rangoon n'a pas publié l'information donnée à Londres par le service de Presse du *Foreign Office* et dont la teneur m'a été communiquée le 26 juin; cette information ne serait jamais parvenue ici à aucun service britannique).

La situation s'est donc sensiblement améliorée en Birmanie en ce qui concerne l'appréciation par les milieux gouvernementaux de l'évolution des événements d'Indochine; elle doit cependant faire l'objet d'une vigilante attention dans ce pays où les coups de barre peuvent être violents et imprévisibles et où l'on résiste difficilement à la tentation de manifestations qui peuvent être aussi malheureuses que mal inspirées.

(Direction d'Asie, Birmanie, volume 13)

[1] Document non reproduit.

10

M. CHARTIER, MINISTRE DE FRANCE À TIRANA,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 134-137. *Tirana, 6 juillet 1949, 13 h. 30.*

(*Reçu* : le 6, 23 h. 45)

Le gouvernement albanais, pour assurer sa situation intérieure et à l'extérieur, avait choisi en 1944 le bloc oriental.

Jouissant de la garantie russe les frontières étaient protégées au nord et à l'ouest par la Yougoslavie, au sud par les guérillas grecques.

La situation a changé avec les résolutions du Kominform.

Pour conserver la protection du gouvernement soviétique, le (...)[2] albanais s'est brouillé avec le maréchal Tito et les incidents de frontières albano-yougoslaves se multiplient, les guérillas grecques abandonnées par Belgrade ne sont plus une défense au sud. La garantie russe devient ainsi plus théorique que pratique.

Les Albanais sont de plus en plus inquiets par les déclarations du gouvernement grec qui ne cesse de réclamer un partage de l'Albanie. Ils s'efforcent de rechercher à l'Occident des garanties qui leur échappent à l'Orient. Ils se sont tout d'abord adressés à l'Italie, toujours prête à assurer le rôle d'intermédiaire entre l'Orient et l'Occident et ils ont décidé de reprendre avec elle les relations diplomatiques. L'Italie ne leur paraissant pas d'un poids suffisant, ils s'adressent aujourd'hui aux États-Unis.

Si elle pouvait faire garantir les frontières actuelles par la Russie d'une part et par les États-Unis de l'autre part, l'Albanie aurait retrouvé une sécurité internationale comparable à celle du 17 décembre 1920, jour où elle a été admise à la Société des Nations.

Mais il ne suffit pas à M. Hodja de se mettre à l'abri des menaces extérieures, il lui faut également parer aux dangers intérieurs.

Fort habilement il a su se débarrasser de son ministre de l'Intérieur et de ses partisans en les accusant de trotskysme yougoslave. Il paraît aujourd'hui avoir bien en mains l'armée et la police. Néanmoins, dans un pays où la vendetta est un devoir sacré, sa situation a besoin à chaque instant d'être consolidée.

Au slogan de Koci Xoxe : «On mangeait mieux du temps des Yougoslaves», ses amis commencent à répondre «on mangeait encore mieux du temps des Américains»; actuellement la nourriture augmente de prix mais, par suite de la saison favorable, la population ne souffre

[1] Note manuscrite : «*[Communiquer à] Athènes, Sofia, fait 8.7.49*».

[2] Lacune de déchiffrement.

plus de la faim. Le spectre de la famine reparaîtra au début (...)[1]. Les derniers stocks attribués par l'UNRRA[2] et le gouvernement yougoslave ont été distribués l'hiver dernier. Il ne reste rien pour compléter la récolte albanaise qui a été toujours insuffisante pour nourrir la population.

Si donc le gouvernement Hodja peut obtenir des secours américains pour l'hiver prochain, il assurera la (...)[3] intérieure dans le (...)[4] et en même temps consolidera sa position politique toujours difficile à défendre[5].

(Direction d'Europe, Albanie, volume 32)

11

M. CHATAIGNEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[6].

T. nos 1419-1421. *Moscou, 7 juillet 1949, 16 h.*

(*Reçu* : le 8, 9 h.30)

Ainsi que je l'ai déjà signalé dans mon télégramme de presse d'hier[7], la 3e page de la *Pravda* du 6 juillet a été entièrement consacrée à la reproduction de l'article écrit par Mao Tsé-Toung pour l'agence Shin Hua le 1er juillet à l'occasion du 28e anniversaire de la création du parti communiste chinois.

Le fait de cette publication donne toute son importance à un article qui définit dans ses grandes lignes la future politique du gouvernement communiste chinois : union avec les unions et les pays des démocraties populaires dont on invoque l'assistance, lutte contre la réaction intérieure et extérieure, mais volonté de commencer et d'entretenir des relations diplomatiques avec toutes les puissances étrangères ; dictature du prolétariat mais possibilité de rééduquer la «bourgeoisie nationale»,

1 Lacune de déchiffrement.

2 UNRRA : *United Nations Relief and Rehabilitation Administration,* soit l'administration des Nations unies pour le secours et la reconstruction.

3 Lacune de déchiffrement.

4 Lacune de déchiffrement.

5 Une dépêche était revenue sur l'habileté de la diplomatie albanaise à s'affranchir des divers jougs qui lui avaient été imposé au fil du temps en insistant notamment sur l'utilisation par Tirana du schisme yougoslave pour se détacher de cet encombrant voisin en recherchant l'appui de l'URSS. Mais la situation étant difficile, elle se trouvait forcée de trouver de l'aide financière et alimentaire auprès des États-Unis pour éviter la famine (dépêche n° 370 du 12 juillet 1949 de Tirana, non reproduite).

6 Note manuscrite : «*[Communiquer à] Budapest, Washington, f[ai]t le 9/7/49*».

7 Document non reproduit.

développement d'une industrie puissante en utilisant dans certaines limites les entreprises capitalistes, mise à profit en matière économique de tous les enseignements «d'où qu'ils viennent», éducation des paysans et socialisation de l'agriculture, renforcement temporaire du pouvoir de l'État afin de réaliser le socialisme, puis le communisme, le but ultime étant l'établissement du communisme mondial.

En reproduisant *in extenso* cet article, la *Pravda* a manifesté l'approbation donnée par le parti communiste de l'URSS à la politique du parti communiste chinois tel que l'a défini Mao Tsé-Toung.

Les dirigeants soviétiques ont sans doute également voulu saisir une occasion de dissiper, une fois de plus, les rumeurs qui ont couru au sujet d'un éventuel développement d'un «titisme chinois» et de détruire les espérances qui ont pu naître à ce sujet (ma dépêche nos 878 EU et 879 AS du 12 juin).

(Direction d'Europe, URSS, volume 164)

12

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
à M. MEYRIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À NANKIN.

T. nos 455-456 *Paris, 7 juillet 1949.*

Il m'a été signalé que certains agents de votre ambassade auraient laissé entendre au cours de conversations privées que le gouvernement français pourrait être éventuellement amené, dans un avenir prochain, à reconnaître *de jure* un gouvernement communiste chinois sans consulter au préalable les autres puissances et sans tenter de maintenir dans cette question un front unique avec nos alliés.

Bien que je sois persuadé que les propos de vos collaborateurs ont été déformés, je tiens à souligner que le gouvernement français est décidé à maintenir avec les autres puissances un contact très étroit en ce qui concerne l'attitude à adopter vis-à-vis du nouveau pouvoir.

De plus, il apparaît comme évident qu'une reconnaissance hâtive du gouvernement communiste ne pourrait que nuire aux intérêts particuliers que nous avons en Indochine et pourrait de plus compromettre la politique que nous avons adoptée dans ce pays avec la constitution du gouvernement vietnamien.

(Direction d'Asie-Océanie, Chine, volume 212)

[1] Télégramme envoyé par la direction d'Asie-Océanie et signé Couve de Murville.

ANNEXE

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE[1]

La reconnaissance officielle du gouvernement communiste chinois et la résistance au communisme en Extrême-Orient

N. *Paris, 24 mai 1949.*

C'est dans le cadre général de la résistance au communisme entreprise tant en Europe qu'en Extrême-Orient par les puissances occidentales que celles-ci devront, le moment venu, juger de l'opportunité et des modalités d'une reconnaissance officielle du gouvernement communiste chinois.

Plutôt que de s'attacher à respecter les règles traditionnellement appliquées en semblable matière et à rechercher l'établissement rapide de relations normales avec un gouvernement exerçant son autorité sur le quart de la population du globe, elles devront, à la lumière de l'expérience acquise dans leurs relations avec les pays d'obédience communiste, tenir compte essentiellement des desseins du Kremlin et choisir les voies qu'elles jugeront le mieux appropriées à faire échec à ceux-ci.

Les considérations exposées ci-dessous s'efforcent de préciser quelques-uns des éléments déterminants de l'attitude réaliste qui nous semble devoir être adoptée.

Parmi ces considérations, certaines ont trait aux préoccupations des dirigeants moscovites dans leur politique à l'intérieur du bloc communiste et à leur action à l'extérieur de celui-ci, d'autres sont particulières aux intérêts purement français en Extrême-Orient.

– I –

L'incertitude semble aujourd'hui levée dans la plupart des esprits occidentaux intéressés aux questions chinoises sur le point de savoir ce que sera le futur régime communiste chinois, ou tout au moins sur l'essentiel de cette question : il est admis qu'il s'agit d'une nouvelle expérience léniniste-marxiste qui, si elle revêt certains aspects particuliers imposés par les conditions locales, n'en est pas moins inspirée par le Kremlin et conforme à l'orthodoxie kominformiste. Si l'on peut encore garder quelque espoir de voir un jour ces liens de sujétion se relâcher sous l'empire des nécessités et à la faveur des tendances naturelles du peuple chinois à se libérer des tutelles étrangères, la sagesse commande pour l'instant d'inscrire l'affaire chinoise dans le cadre de la politique soviétique et de juger de l'attitude à adopter dans cette affaire en fonction des données que nous possédons sur les intentions du Kremlin en Extrême-Orient.

À cet égard, la conquête de la Chine apparaît d'abord comme un magistral succès qui va faire tomber bientôt sous le joug moscovite une population active de 450 millions d'hommes installés sur l'un des plus riches territoires de l'Asie : la Chine peut à longue échéance faciliter un accroissement substantiel du potentiel du bloc soviétique.

Elle apparaît ensuite comme l'établissement d'une base de départ de première valeur pour la poursuite des desseins soviétiques dans le Sud-Est asiatique et au Japon par le moyen de la propagande et de l'agitation : sous cet angle, la Chine n'est qu'une étape dans l'entreprise d'élimination de l'influence occidentale en Extrême-Orient.

Si l'on examine ce qu'a été jusqu'à ce jour l'attitude du gouvernement de Mao Tsé-Toung vis-à-vis des étrangers, on est conduit à penser que les nécessités du commerce

[1] Note manuscrite : «*M. de Leusse. [En notation marginale] M. Paris, pour information, note établie à l'intention de Mr. Baeyens sur sa demande. G[abriel] V[an] L[aethem]*».

extérieur y ont joué un rôle prépondérant: appel lancé aux firmes étrangères par radio et par lettres individuelles les engageant à demeurer sur place, protection des affaires commerciales, des entrepôts de marchandises, des banques, lors de la conquête des grandes villes du Nord, ouverture des instituts bancaires nécessaires au commerce extérieur (Hong-Kong-Shanghaï Banking Corporation pour le commerce avec Hong-Kong, Banque belge pour l'étranger, sans doute avec l'espoir de s'assurer en cas de besoin des livraisons d'armes…), protection de la navigation des pavillons étrangers entre la Chine communiste, la Chine nationaliste et l'extérieur… etc., toutes ces mesures témoignent du désir de maintenir ouvertes les possibilités de commerce extérieur dont la Chine ne pourrait se passer sans se résigner à n'être plus qu'un État strictement agricole et à accepter un abaissement du niveau de vie de sa population. Si l'hypothèse d'un tel dessein dans l'esprit des dirigeants du Kremlin ne saurait être exclue *a priori*, les ménagements dont ont été l'objet les négociants étrangers jusqu'à ce jour permettent toutefois de penser que tel n'est pas pour l'instant la politique adoptée au Politburo. Les nécessités stratégiques du bloc communiste en cas de conflit et notamment celle d'assurer aux troupes, qui seraient dans cette hypothèse chargées de couvrir le flanc du dispositif soviétique, un ravitaillement proche en produits manufacturés de première nécessité, voire en armement simple, militent d'ailleurs en faveur du maintien d'une industrie chinoise, sinon du développement de celle-ci. C'est aussi dans le prolétariat ouvrier des villes que le Kremlin entendra sans doute former les éléments actifs qui constitueront les cadres subalternes chargés d'assurer l'implantation progressive du régime nouveau.

Mais, si les dirigeants du parti communiste chinois ont tenu jusqu'à ce jour à protéger les intérêts étrangers et à encourager les chefs d'entreprises à demeurer sur place, s'ils ont traité déjà des affaires importantes par l'entremise de ceux-ci et si l'on constate que de ce fait le commerce entre la Chine du Nord et Hong-Kong est en augmentation par rapport à ce qu'il était alors que les nationalistes tenaient encore la Chine du Nord, il est intéressant de noter que ces relations se sont systématiquement établies sur des bases privées à l'écart de toutes les autorités officielles représentant les puissances occidentales.

Une telle attitude vis-à-vis des consuls étrangers établis en Chine communiste doit à notre avis être rattachée à la seconde préoccupation du Kremlin dans l'affaire chinoise à savoir celle de faire rapidement de ce vaste continent le centre de l'activité communiste en Asie. En refusant d'entrer en contact avec les représentants consulaires étrangers, les communistes chinois maintiennent dans l'esprit des hommes d'affaires étrangers l'incertitude sur le sort futur de leurs entreprises, ils les encouragent à agir sur leurs gouvernements respectifs afin d'obtenir une rapide et complète reconnaissance du régime nouveau. C'est en effet de cette reconnaissance que dépend la pleine efficacité de la Chine en tant que centre d'opérations pour les futures entreprises moscovites en Extrême-Orient.

La reconnaissance *de jure* du gouvernement chinois affermirait l'autorité de Mao Tsé-Toung à l'intérieur de ses nouvelles conquêtes, elle consacrerait sa victoire sur l'ancien allié des grandes puissances occidentales: aux yeux du peuple chinois le chef communiste se présenterait paré de l'auréole du vainqueur de la puissante Amérique, à l'extérieur des frontières de la Chine, cette même auréole éclairerait la «face» de tous ces nouveaux propagandistes jaunes éduqués à Moscou qui répandraient, avec les théories marxistes, leur foi dans la libération possible du joug occidental partout où il subsiste. Efficace dans les colonies et territoires associés du Sud-Est asiatique, où de nombreux Chinois dirigés par des consulats «politiques» se muteraient en agitateurs, cette propagande risquerait de «mordre» plus encore au Japon où la tutelle étrangère est plus étroite et plus récente, où la conscience d'être supérieur au Chinois et de pouvoir faire mieux que celui-ci est plus grande qu'en aucun autre lieu de l'Asie:

l'exemple chinois affermirait les espoirs de tous ceux qui rêvent d'une Asie aux Asiatiques.

Ainsi, en obtenant sa reconnaissance officielle le gouvernement communiste chinois faciliterait d'abord son commerce avec l'extérieur qui lui est indispensable, surtout dans l'hypothèse avancée par certains experts où un plan d'industrialisation de la Chine aurait déjà été mis sur pied. Cette reconnaissance permettrait ensuite à la Chine de jouer pleinement le rôle que lui dévolue le Kremlin de centre de rayonnement et de base d'opération en Asie.

L'intérêt bien compris des puissances occidentales doit donc inciter celles-ci à ne pas favoriser ces desseins. Si les États-Unis qui ne sont qu'indirectement menacés par l'expansion communiste en Asie et qui peuvent voir dans une reprise du commerce avec la Chine un attrait pour leurs capitalistes se révélaient favorables à une reconnaissance rapide du gouvernement de Mao Tsé-Toung, il appartiendrait, à notre avis, à la Grande-Bretagne et à la France de leur faire comprendre les dangers d'une telle politique et de reporter le plus possible l'heure de la reconnaissance inévitable.

Dans l'hypothèse même où un gouvernement de coalition serait organisé avec la participation de certains éléments modérés de l'ancienne équipe nationaliste – ce qui serait de la part des communistes une habile tactique pour se faire reconnaître avant de procéder à l'absorption des partis non-communistes – il n'y aurait pas lieu de se départir de la même prudence, en usant des prétextes qu'offriraient les conditions réelles de fonctionnement dudit gouvernement.

– II –

L'étude des intérêts particuliers de la France en Extrême-Orient permet mieux encore de juger de la conduite à tenir vis-à-vis du gouvernement chinois. L'expérience acquise par nous dans les pays satellites de l'URSS permet, de son côté, d'apprécier plus exactement les moyens propres à nous assurer la meilleure protection de ces intérêts.

Nos intérêts en Chine sont essentiellement économiques et culturels. Encore qu'il soit difficile de fixer exactement l'importance des premiers, on peut avancer avec certitude que les investissements français ne dépassent guère une centaine de millions de US dollars (Grande-Bretagne: 1/2 milliard de livres sterling). Il semble d'ores et déjà vain d'espérer qu'à l'avenir ces investissements puissent produire des revenus appréciables ou qu'il soit possible de retirer les capitaux investis dans de bonnes conditions: les expériences faites dans les pays satellites conduisent à penser que tôt ou tard une partie de ces capitaux devra être considérée comme perdue.

Quant à nos intérêts culturels, il faut aussi abandonner l'espoir de les voir longtemps protégés dans la Chine communiste. Les concessions qui pourront nous être faites au début ne devront pas nous leurrer sur le sort qui les attend inévitablement, une fois le régime nouveau solidement implanté. Ici encore l'Est européen nous fournit hélas les exemples les plus probants.

Ce ne sont donc pas nos intérêts permanents en Chine qui doivent guider notre politique. Ce ne sont pas non plus, à notre avis, les espoirs que nous pourrions nourrir de faire du commerce avec ce vaste continent. Si les puissances occidentales adoptaient une politique commune vis-à-vis du nouveau gouvernement, nous sommes enclins à penser que celui-ci, contraint, pendant quelques années au moins, de commercer avec l'extérieur, effectuerait en toute hypothèse ses tractations commerciales sans pouvoir les subordonner étroitement à une attitude favorable des gouvernements étrangers à son égard. Les autorités officielles chinoises soucieuses de rétablir une situation économique très précaire ont déjà montré qu'elles ne s'embarrassaient pas de préoccupations juridiques, quant aux particuliers chinois, ils ont acquis dans la contrebande une habileté que nul autre peuple n'a jamais égalée: tout porte à croire que le commerce avec la Chine, si les puissances occidentales décidaient de le favoriser, trouve-

rait, même sans reconnaissance officielle du nouveau gouvernement, des conditions acceptables pour son développement.

*

On conviendra aisément qu'il n'existe pas de commune mesure entre les intérêts permanents ou éventuels de la France en Chine et ceux que nous avons à défendre en Indochine. Aussi bien croyons-nous que c'est essentiellement nos préoccupations dans ce dernier pays qui doivent inspirer les décisions du gouvernement français dans la question de la reconnaissance.

Nous avons dit plus haut sous quel jour glorieux se présenteraient en Asie les représentants officiels du gouvernement communiste chinois. En Indochine, pays limitrophe de la Chine avec laquelle les contacts sont étroits, autant par des frontières impossibles à contrôler qu'à la faveur des prolifiques colonies chinoises, installées dans le commerce du riz et mille petits négoces qui prospèrent dans les ports et sur les fleuves, l'action en profondeur des agents du Kominform, dissimulés sous les étiquettes les plus diverses, trouverait un climat et des conditions locales particulièrement favorables à son rayonnement. La propagande et l'agitation gêneraient considérablement tous les efforts qui pourraient être faits par les autorités vietnamiennes ou nous-mêmes pour apaiser les esprits et réorganiser ce pays.

La reconnaissance d'un gouvernement communiste en Chine, s'étant emparé du pouvoir par les armes, n'apparaîtrait-elle pas d'ailleurs illogique aux yeux du peuple vietnamien auquel nous avons longtemps proclamé notre répugnance à traiter avec le Viet Minh en raison des attaches étrangères de ce parti? Elle renforcerait en tous cas ce dernier et ne pourrait que rendre plus difficiles encore les négociations menées par Bao Daï.

Espérer qu'une reconnaissance hâtive du gouvernement de Mao Tsé-Toung pourrait permettre d'obtenir de ce dernier une garantie de non-intervention des communistes chinois en Indochine, serait méconnaître d'une part les intentions du Politburo moscovite qui en de semblables affaires prend le pas sur les autorités communistes locales, d'autre part l'inefficacité quasi-totale et maintes fois vérifiée des rapports diplomatiques entretenus avec les satellites lorsque les nations occidentales se sont efforcées de les faire servir à la protection d'intérêts contraires à l'expansion communiste dans le monde. Ceux qui pourraient conserver quelques illusions sur ce sujet trouveraient jusque dans les détails du traitement réservé à nos diplomates dans ces pays d'amples matières à réflexion. La diplomatie occidentale est traitée en pays communiste à la mesure des intérêts immédiats que peuvent avoir ces pays à conserver des relations avec l'extérieur: là où notre commerce est minime comme en Roumanie, on cache à peine le désir de nous voir partir.

Conclusion

Certes, ce n'est pas une constatation nouvelle qu'en cet âge de la matière, la diplomatie traditionnelle s'est transformée et qu'elle est de plus en plus étroitement liée dans ses formes et ses moyens aux intérêts immédiats poursuivis par les nations. Mais, l'URSS a rendu si «utilitaire» sa conception de la diplomatie que l'on ne saurait plus traiter de ce domaine sans abandonner dans notre jugement ce qu'il nous reste de concepts traditionnels. La diplomatie communiste à l'extérieur est au service d'une idéologie dont elle dirige les progrès jusqu'à ce que les conditions locales soient favorables à son triomphe. La diplomatie occidentale est tolérée en pays communiste par application inévitable de la réciprocité et traitée en fonction étroite des avantages que le bloc communiste espère en retirer.

C'est ce qu'il faut garder en mémoire dans notre appréciation de l'opportunité d'une reconnaissance rapide du gouvernement communiste chinois.

Les dirigeants soviétiques semblent devoir pour quelques temps consacrer l'essentiel de leurs efforts à la consolidation et à l'équipement du bloc communiste. Ils ne peuvent, pour atteindre ce but, se passer de concours extérieurs. L'obtention de ces derniers exige une certaine détente que Moscou s'efforce de créer depuis quelques mois. En Chine, l'aide extérieure leur est peut-être plus utile encore qu'en Europe, surtout si l'industrialisation de ce pays doit être poursuivie.

Pendant cette période de «détente», l'URSS continuera par la voie de la propagande et de l'agitation son expansion idéologique en utilisant au maximum les conditions locales favorables. En raison de la subsistance en Asie de tutelles étrangères, dont les populations aspirent à se libérer, le communisme trouvera des conditions excellentes pour son expansion. Mais pour que cette dernière ait sa pleine efficacité, il est nécessaire que la Chine trouve sa place officielle avec tous les attributs de la souveraineté au milieu du monde jaune.

Dans ces conditions, on admettra aisément qu'une politique résolument réaliste serait celle qui viserait à l'étranglement économique du bloc communiste et de la Chine en particulier et qui, en même temps, gênerait le rayonnement idéologique de ce pays en lui refusant la reconnaissance officielle.

Mais si, pour diverses raisons, les puissances occidentales ne pouvaient s'entendre sur une telle politique, au moins pourrait-on, tout en retardant le plus longtemps possible la reconnaissance, subordonner étroitement les relations économiques indispensables à la non-immixtion des communistes chinois dans les États voisins. Nous utiliserions ainsi au mieux l'atout certain que constitue pour nous la nécessité de commercer avec l'extérieur qui s'impose à la Chine. Cet autre atout également ne serait pas négligé, que nous croyons pouvoir trouver dans le fait que l'URSS, soucieuse d'éviter tout conflit au cours de la phase d'équipement et de consolidation dans laquelle elle vient d'entrer, évitera, semble-t-il, toutes initiatives trop audacieuses la mettant dangereusement aux prises avec les puissances occidentales. Il demeure certain que nous ne tirerons parti de cette politique de «détente» de l'URSS que dans la mesure où nous manifesterons notre décision de résister au communisme en Extrême-Orient avec la même vigueur qu'en Europe.

Si une entente sur les bases économico-politiques définies plus haut pouvait être décidée entre les grandes puissances vis-à-vis de la Chine, et imposée aux autres puissances du camp occidental, il y aurait lieu de mettre à l'étude la recherche du meilleur moyen d'obliger les autorités locales à entrer en contact avec nos consuls, en jouant des nécessités du commerce avec l'extérieur (factures certifiées conformes, etc.), afin de permettre à nos représentants consulaires d'assurer un minimum de protection des capitaux investis et des institutions culturelles. Dans l'hypothèse où cette protection nous serait refusée, on pourrait encore la négocier en temps opportun contre la reconnaissance officielle.

Bref, puisqu'en Chine déjà, en pays communiste encore plus, les nations occidentales ont constaté qu'il ne faut jamais rien donner en espérant recevoir, car cette espérance a presque toujours été déçue, il importe en l'occurrence que nous ne manifestions notre bonne volonté vis-à-vis des deux préoccupations dominantes de la Chine communiste, les relations économiques et la reconnaissance officielle, que contre des avantages immédiats. Traiter économiquement déjà avec les communistes et préconiser la reconnaissance rapide, c'est favoriser le jeu du Kominform en méconnaissant ses pratiques et faire bon marché de l'expérience de cent années de relations avec la Chine. À ceux qui rétorqueraient qu'en commerçant avec Mao Tsé-Toung, on favorise le développement d'un titisme chinois, il conviendrait de rappeler que ce n'est qu'aux prises avec de graves difficultés économiques internes et qu'après avoir goûté

du «national-chauvinisme» moscovite que le chef du gouvernement yougoslave a peu à peu rompu ses liens avec Moscou. Il n'est peut-être pas mauvais de laisser aux dirigeants chinois le temps de traverser ces mêmes expériences!

Addendum

En manifestant son désir de voir bientôt discutée entre les grandes puissances la question du traité avec le Japon, la délégation soviétique à la conférence des Quatre trahit à la fois le souci du Kremlin de forcer les grandes puissances à une reconnaissance rapide du nouveau gouvernement chinois et, à plus longue échéance, son espoir de voir la propagande communiste, dirigée de Chine, facilitée au Japon[1].

En envisageant l'établissement en Chine d'un gouvernement de coalition, le Kremlin entend en même temps essayer de faciliter au maximum la reconnaissance officielle du gouvernement de Mao Tsé-Toung.

(Direction d'Europe, URSS, volume 49)

13

M. Chataigneau, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[2].

D. n° 958. *Moscou, 8 juillet 1949.*

Cette ambassade a plusieurs fois signalé le phénomène très important que constitue le développement – nullement ralenti par l'après-guerre – d'un patriotisme soviétique qu'on a pu définir comme «l'amour du régime et du genre de vie créé par le régime socialiste en URSS» et dont les manifestations se font de plus en plus outrancières (note de M. Cathala transmise par M. Garreau sous le n° 9/EU le 19 février 1945, dépêche n° 913/EU du 24.9.1947 de M. Charpentier, ma dépêche n° 406/EU du 14.3.49, *in fine*).

Des exemples de ce patriotisme *sui generis* nous sont donnés presque quotidiennement.

Visitant l'exposition de l'industrie tchécoslovaque inaugurée le 6 juillet dans le Parc central de culture et de repos par M. Fierlinger, un de mes collaborateurs a entendu, autour d'une machine à laver, la conversation suivante:

Le démonstrateur (un Soviétique): «... Cette machine lave une chemise en dix minutes».

[1] *Note du document*: «Se reporter à la note sur la politique extérieure soviétique et l'équipement du bloc communiste». [Voir *DDF*, 1949-I, n° 280].

[2] Dépêche adressée à la direction d'Europe et communiquée au Secrétariat général. Note manuscrite: «*[Communiquer à] Washington, fait 22-7-49*».

L'un des visiteurs (contremaître ou ouvrier aisé, casquette, breloque de montre ornée de pierreries): «Comment pouvez-vous parler ainsi? Il est inadmissible pour un Russe de vanter ce qui est étranger!»

Le démonstrateur (se défendant et prenant le public à témoin): «Je me place, citoyens, sur un terrain apolitique. Ma tâche est de vous fournir des informations techniques. D'autres machines lavent une chemise en vingt minutes; peut-être en est-il qui lavent en cinq minutes: celle-ci est du type qui lave en dix minutes. C'est une question de type».

La vertueuse indignation du visiteur, le fait qu'elle n'ait soulevé aucun rire et que le démonstrateur ait cru nécessaire de se défendre par une longue explication, montrait à quel point la propagande du Parti en matière de patriotisme a trouvé un écho favorable dans le public, au risque peut-être de dépasser ses buts.

Seul, semble-t-il, le succès inespéré remporté par cette propagande peut expliquer qu'un gouvernement qui ne fait rien à la légère ait jugé politiquement sans danger de présenter au cœur de Moscou, devant des ouvriers dont on sait combien ils sont mal logés, une salle de bains aux carreaux de faïence et aux robinets chromés, des frigidaires laqués et des cuisinières à gaz du dernier modèle.

La fierté du Moscovite, sa confiance dans les possibilités de son industrie nationale sont aujourd'hui à ce point développées que la réaction la plus fréquente manifestée par le public est cette réflexion: «Nous devons pouvoir en faire autant». Devant des bottes en caoutchouc, semblables à celles qu'on a pu voir récemment en vente dans les grands magasins moscovites, une visiteuse disait même: «Nous en faisons autant», sans se rendre compte que les produits vendus dans ces magasins faisaient précisément partie, sans que leur origine fût indiquée, de cette même production tchécoslovaque importée en vertu des accords commerciaux d'après-guerre.

Peut-être le gouvernement soviétique, loin de craindre un découragement du public devant tant de perfection technique, attend-il même de cette exposition qu'elle stimule les ingénieurs soviétiques, qu'aiguillonnera au surplus une plus grande exigence des consommateurs. Elle répondait sans doute, selon le sûr instinct d'une communiste de la première heure, aux intentions des dirigeants soviétiques, cette institutrice âgée qui sur le registre mis à la disposition des visiteurs écrivait: «Une telle exposition est très utile pour former le goût de notre peuple».

(Direction d'Europe, URSS, volume 110)

14

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 2669-2676. *Washington, 9 juillet 1949, 20 h. 21.*

Réservé. (*Reçu* : le 10, 9 h. 15)

Comme le bruit avait de nouveau couru que le gouvernement américain se préparait à définir sa politique vis-à-vis de l'Asie du Sud-Est, j'ai demandé hier au Secrétaire d'État quelle était à cet égard la situation. Il m'a répondu que son Département préparait un Livre blanc sur la politique américaine en Chine et poursuivait d'autre part une étude du problème de l'Asie du Sud-Est mais que ce dernier travail demanderait encore de nombreuses semaines avant d'être mis au point.

A) Le Livre blanc fera un historique très complet des relations sino-américaines au cours des dernières années. Il a pour but de mettre à la disposition des milieux politiques universitaires, journalistiques, etc. tous les documents nécessaires pour porter un jugement objectif sur les événements qui viennent de se dérouler en Chine. Des critiques qui aux yeux de l'administration sont largement injustifiées sont à chaque instant lancées dans le public où elles créent un malaise. Le Département d'État se propose d'y répondre en relatant les faits et il espère aider ainsi à rétablir la vérité.

B) En ce qui concerne la politique vis-à-vis de l'Asie du Sud-Est, M. Acheson, tout en soulignant qu'il s'agissait d'une politique de longue haleine, m'a indiqué l'orientation de sa propre pensée et des études de ses conseillers. Il estime que le seul moyen de dresser une barrière contre le communisme est de donner aux peuples asiatiques un idéal pour lequel ils veuillent se battre s'il est nécessaire et qui présente à leurs yeux plus d'attrait que les doctrines communistes. Si les masses chinoises n'offrent pas de résistance au bolchevisme c'est essentiellement à son avis parce que l'idée nationale n'avait pas de racine assez profonde chez eux. L'idéal au nom duquel il espère voir se dresser les autres peuples de l'Asie contre la poussée communiste ne peut naître, pense-t-il, que du développement du sentiment national. C'est sur le nationalisme des pays de l'Asie du Sud-Est que le gouvernement américain continue de compter et il n'est pas douteux que sans avoir encore nettement défini ses projets il fera son possible pour l'appuyer.

Le Secrétaire d'État m'a dit les espoirs qu'il fondait sur l'Inde et sur ses dirigeants. Il pense que les autres peuples asiatiques seront plus

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset.

disposés à écouter leurs conseils ainsi que ceux des Philippines que la voix de l'Europe ou de l'Amérique et que l'intérêt des Occidentaux est de rechercher l'appui de ces forces nationalistes asiatiques déjà organisées. Ce serait à ses yeux le meilleur moyen de sauvegarder les collaborations encore existantes entre plusieurs puissances européennes et les pays de l'Asie avec lesquels elles ont des liens. J'ai été frappé de l'optimisme que M. Acheson a manifesté à l'égard de la situation en Indonésie. Les Hollandais maintenant se sont décidés, m'a-t-il dit, à faire le nécessaire et les États-Unis vont s'employer sérieusement à obtenir que les Républicains ne créent pas de difficultés inutiles et qu'étant assurés de l'indépendance, ils aient de bons rapports de coopération avec les Pays-Bas. M. Acheson voudrait voir une solution analogue intervenir en Indochine, nos intérêts économiques étant sauvegardés et le développement des accords passés avec le Viêtnam s'effectuant dans le sens désiré par le nationalisme annamite. Un des fonctionnaires de la Direction d'Europe les plus favorables à notre cause m'avait déjà donné la veille l'impression que la politique américaine demeurait fondamentalement favorable à l'indépendance de l'Indochine, les liens contractuels établis avec la France n'ayant pour but que de protéger nos intérêts acquis d'ordre économique ou culturel.

J'ai fait remarquer à M. Acheson que la situation au Viêtnam était différente de celle qui existe non seulement au (...)[1] mais même en Indonésie ou en Birmanie étant donné qu'il y a sous Hô Chi Minh une formation dirigée par les communistes et qu'une partie du nationalisme vietnamien se trouve sous sa coupe. Comme je l'avais déjà indiqué à plusieurs reprises, j'ai soutenu que sans support français le nationalisme annamite n'avait pas la moindre chance de triompher et que rien ne pouvait remplacer l'appui que nous lui donnions. Il me semblait en conséquence que la politique esquissée dans la déclaration récente du Département d'État et à laquelle M. Acheson avait recours s'orienterait dans la seule direction qui put permettre aux États-Unis de voir se réaliser au Viêtnam les desseins qu'ils ont conçus pour l'Asie du Sud-Est dans son ensemble.

Nous ne pouvons néanmoins pas ignorer que les États-Unis s'ils ont des échanges de vues avec nous sur ce sujet seront mus avant tout par le désir de nous voir appliquer les accords de mars dans le sens que m'a indiqué le Secrétaire d'État et en fonction des idées qu'il m'a exposées et dont il a d'ailleurs, m'a-t-il dit, fait part à M. Schuman.

(Direction d'Asie-Océanie, Dossiers généraux, volume 36)

[1] Mot manquant.

15

M. CHATAIGNEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

L. n° 11. *Moscou, 11 juillet 1949.*

Au moment où le gouvernement de l'URSS tâche pour se tirer de l'embarras qui l'incommode du fait de l'hétérodoxie de Tito, pour lever l'empêchement de la variété des traitements et salaires à la cohésion ouvrière et paysanne, pour découvrir le rémora dans l'accomplissement de ses plans d'équipement et de production et pour écarter les traverses qu'éprouve l'Union dans la réduction des esprits portés encore, dans les marches de l'Union, aux traditions nationales et religieuses, une personnalité soviétique tire de l'autorité qu'elle s'est acquise dans le ménagement de ces questions, prééminence dans les conseils de l'État: Georges Malenkov, troisième dans la hiérarchie du gouvernement et du parti, après Staline et Molotov.

Georges Maksimilianovitch Malenkov, né à Tchkalov, dans un paysage où la steppe s'accroche aux vallonnements des derniers contreforts de l'Oural, au milieu de l'humanité discontinue d'une marche d'Asie en plein développement industriel, a vu dans son enfance les exilés politiques de Saint-Pétersbourg et de Moscou confinés à Orenbourg et il a entendu les échos de leurs propos révolutionnaires propagés parmi les ouvriers installés dans les usines nouvellement édifiées. Il est volontaire dans les rangs de l'Armée Rouge dès 1917. Il s'inscrit dès 1919 au parti communiste où il travaille sous les ordres de Kaganovitch. Il est déjà l'expert des commissaires du peuple pour les problèmes de l'Asie centrale et investi à ce titre des fonctions de Commissaire politique avec la mission de réduire les résistances organisées à Boukhara, à Samarkand et à Tachkent par les partisans de l'Émir et par les mollahs.

Sa mission accomplie, il est envoyé à l'École technique supérieure de Moscou pour se préparer à être substitué aux ingénieurs bourgeois suspects de manquer de dévouement à l'autorité. Tout en montrant assiduité, application et aptitude à recevoir une formation technique, il crée parmi ses camarades la première cellule communiste de l'école.

Quand il en sort, il s'est déjà acquis la réputation d'un propagateur méthodique de la doctrine communiste, d'un homme habile à convaincre, d'un travailleur acharné. Aussi est-il distingué par Staline qui le prend à son secrétariat personnel, il cumule cet emploi jusqu'en

[1] Notes manuscrites: «*Europe. Malenkov. L[ettre] en 5 ex[emplaires]. [Communiquer à] Washington, Londres, Belgrade, fait 18-8-49*».

1928 avec une fonction dans la section spéciale du Secrétariat du Comité central du Parti dont M. Poskrebychev a pris la direction en 1926.

Homme de confiance, il aide Kaganovitch et Molotov à purger le parti des ennemis de Staline en 1928. En 1934, il est chef de la section de réforme des organes de direction du parti. À ce titre, il a fait prévaloir ses jugements pour le choix de tous les hommes qui occupent actuellement des postes importants. En 1935, il est membre avec Andreïev et Chkirvatov de la commission de liquidation des vieux bolchevik et chargé de rénover les organes politiques et de propagande créés pendant la période proprement révolutionnaire. Il fonde et dirige la revue qui répand ses maximes *Construction de Parti*. Il exécute en 1932 le plan qu'il a tracé en procédant à la deuxième grande purge des organes communistes des bolchevik dont les deux tiers des membres sont mis de côté.

L'énergie qu'il a montrée dans cette opération le désigne en 1939 pour entrer à l'Orgburo et au Secrétariat puis en 1941 comme candidat au Politburo.

L'invasion allemande de la Russie lui fournit l'occasion de donner la mesure de ses capacités. Le 30 juin 1941, il est un des cinq membres du Comité de Défense de l'État, véritable Comité de Salut public, les autres étant Staline, Molotov, Vorochilov et Béria. Voznesenski, Mikoian et Kaganovitch y entreront un peu plus tard et Boulganine y remplacera Vorochilov. Il s'affirme parmi tous les autres par sa puissance de travail et par le discernement de ses propos. Il participe avec Krouchtchev à l'organisation de la défense de Stalingrad. En 1943, il est décoré pour avoir développé la fabrication des aéroplanes.

Deux importantes promotions couronnent alors ses succès: il prend la tête du Comité de restauration de l'économie de régions libérées où il a pour collaborateurs Béria, Mikoian, Voznesenski et Andreïev.

En même temps, il entre au Politburo en qualité de membre titulaire, mais n'en conserve pas moins tous les postes qu'il occupait jusqu'alors sauf celui de membre de la Commission de contrôle du Parti. Il a été sans interruption membre du Présidium du Soviet Suprême depuis 1938 et jusqu'en novembre 1944, il est vice-président du Conseil des Commissaires du peuple.

C'est alors que la divergence de ses vues avec celles de Jdanov tant du point de vue des privilèges des membres du parti communiste dans le maniement des affaires publiques et des purges dans le soin de la pureté de la doctrine que de celui du ménagement de l'économie nationale cause un temps d'arrêt dans l'heure de sa fortune.

De 1946 à 1948, il ne figure plus parmi les membres du Comité central du parti communiste de toute l'Union. Mais le désaveu qu'il encourt est plus formel que réel.

Il prend la direction de la section étrangère du Comité central du Parti. À ce titre, il assiste aux réunions tenues par le Kominform en Pologne en septembre 1947 et en Roumanie en juin 1948. Il y prend une part prépondérante et il y exprime la pensée de Staline.

«Chacun sait que même nos amis nous respectent parce que nous sommes forts. Nous ne tirons pas les marrons du feu pour les autres. S'il y a des marrons nous les ferons servir au bien de notre glorieux peuple soviétique».

Il est généralement admis dans Moscou que la mésintelligence qui avait déjà commencé à paraître au moment des purges du parti entre Malenkov et Jdanov éclata bien plus aux réunions du Kominform où ils ne pensaient jamais de même. Il est même ajouté que la condamnation de Tito et du parti communiste yougoslave a été voulue par le second contre l'avis du premier. Certains même sont allés jusqu'à prédire la rentrée de Tito dans la faveur du Kremlin après la mort de Jdanov. Non seulement leurs prédictions n'ont pas été vérifiées, mais le Politburo est demeuré inflexible touchant les choses qu'il avait témoigné avoir résolues et Malenkov n'a point usé d'indulgence envers Tito.

C'est même après la défection de ce dernier qu'il est devenu secrétaire actif du Comité central du parti communiste et vice-président du Conseil, pour être d'ailleurs le seul avec Staline à figurer également dans ces deux organes.

Entré au Comité central du Parti, à l'âge de vingt-trois ans, en 1925, il y a siégé depuis sauf une interruption de deux ans, de 1946 à 1948, froid, retiré, recueilli et opiniâtre. Dans les conférences du parti, il fait au contraire figure d'enfant terrible. À la dix-huitième qui s'est tenue en février 1941, il a mérité à juste titre d'être mis à la tête des orateurs. Son talent l'a poussé, nouveau venu, à la candidature du Politburo. Prononcé dans des circonstances graves, son discours a été une véritable diatribe contre le désordre de l'industrie et des transports avant l'attaque allemande sur la Russie, un appel au contrôle du parti pour rétablir une situation compromise, loin d'improuver par le silence la disproportion qu'il découvrait entre la faiblesse de Jdanov et de Voznesenski et les ministères qu'ils prétendaient exercer. «Les organisations du Parti, affirmait-il alors, ne sauraient, en matière économique se contenter d'écouter des rapports, mais il leur appartient de veiller à l'accomplissement des décisions». Il a critiqué le manque de technique et d'ordre qui empêche les ouvriers, les contremaîtres et les ingénieurs d'accomplir les ouvrages de leur travail à la proportion de leurs capacités et de leurs efforts dans leur art. Il a pris la défense des sans-parti quand ils étaient plus capables de conduire leurs travaux avec industrieuse habileté et avec conscience professionnelle que les chevronnés du parti nonchalants de leurs obligations et

égarés dans le soin de se ménager une vie confortable aux frais du gouvernement et du pays.

Porté essentiellement à l'action et négligeant les spéculations, il a déclaré en février 1946: «Nous avons des rats de bibliothèques saisissant toute occasion et alléguant tout prétexte pour citer Marx et Engels. Ces gens, au lieu de penser et d'étudier, répondent: Ce n'est pas ce qu'a dit Marx, c'est le contraire de ce qu'a dit Engels».

La disposition qu'il a gardée de son choix en la circonstance a peut-être servi de raison à Jdanov pour le faire relever momentanément de plusieurs de ses missions. Mais deux ans plus tard, Malenkov a repris le dessus et il est vraisemblable qu'il n'a pas été étranger à son tour à l'éloignement de Voznesenski et des autres collaborateurs de Jdanov à Léningrad: A.A.Kuynetsov, P.S. Popkov, M.I. Rodinov et le général Chikine dont on a perdu la trace depuis janvier dernier. Il a couronné son succès lorsqu'il a signé le 24 février 1949, le décret sur la baisse des prix.

Malenkov porte, comme Staline, Béria et Mikoian au maniement des affaires de l'URSS, le tempérament d'un méridional en opposition à la contenance germanique de Molotov, à la sombre agitation de Kaganovitch et à l'application ordonnée de Kossyguine.

Mais sa manière d'être se distingue de celle de Staline toujours en attention à soi pour agir et en garde pour éviter, prompt à discerner l'essentiel et l'accessoire et résolu dans ses propos, de celle de Béria attaché à faire suivre son impulsion dans les détails de l'administration, de celle de Mikoian, porté à combiner les circonstances, à calculer les avantages et les inconvénients avant de transiger.

Malenkov veille généralement à ne pas se donner trop de liberté dans ses discours ou dans sa conduite; il sait ménager ceux qu'il attaque, gouverner et réprimer ses mouvements jusqu'au moment où sa fougue oratoire emporte la décision qui abat ses adversaires. Il y a entre les Caucasiens et lui la différence des Provençaux à un Cévenol.

À l'égal de Staline, il a toujours la capacité de l'homme qui conçoit de grandes vues, il ménage la politique avec art et il la conduit avec industrie en sachant découvrir ce qui est utile à son action. Il met le savoir-faire qu'il a acquis par l'expérience au service d'une perspicacité qui l'encourage à hasarder.

Si demain s'ouvrait la succession politique de Staline, Molotov semblerait sans doute être désigné pour la recueillir. Mais si Malenkov voulait la saisir il y parviendrait parce qu'il a le goût de l'action menée dans les coulisses, la patience, l'habileté et la décision qui ont permis au Généralissime d'écarter Trotski, Zinoviev, Kamenev et Boukharine à la succession de Lénine.

Au surplus, il est de souche russe, mais il a sur la plupart des Russes l'avantage de la vivacité d'un esprit méditerranéen et de la finesse d'un

esprit asiatique. Déjà, il imite la manière de Staline jusque dans la coupe d'un vêtement semi-militaire comme s'il faisait partie de l'armée où se dresserait peut-être son principal compétiteur[1].

(Direction d'Europe, URSS, volume 110)

16

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2],
à M. MENDÈS FRANCE, CHEF DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE À LA 9E SESSION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DES NATIONS UNIES.

D. n° 182. *Paris, 11 juillet 1949.*

Ainsi que je vous le signalais au point 22 de mes instructions pour le Conseil économique et social, la Commission des droits de l'homme a décidé de ne pas renvoyer à la présente session du Conseil le projet de Pacte des droits de l'homme auquel elle a travaillé en mai et juin derniers. Elle estimait, en effet, que les États membres devaient être d'abord consultés sur le projet de Pacte et celui-ci révisé ensuite par elle, en tenant compte des réponses parvenues, avant d'être examiné par le Conseil et soumis à l'Assemblée générale.

Le même souci d'obtenir un supplément d'information a conduit la Commission à adopter deux résolutions que M. René Cassin vient de porter à ma connaissance.

L'une de ces résolutions de caractère uniquement technique pourra recevoir l'approbation de la délégation française. En revanche, l'autre ne doit pas être acceptée sous sa forme actuelle, du moins à son paragraphe b).

[1] D'autres documents étaient revenus sur la montée en puissance de Malenkov au sein du gouvernement soviétique en fin d'année. L'Ambassade à Moscou analysait son discours prononcé le 6 novembre pour l'anniversaire de la Révolution, un discours beaucoup plus vigoureux et marqué par un sentiment de confiance en la puissance soviétique, comparé aux traditionnels discours de Molotov en 1947 et 1948. Cependant, on ne le jugeait pas comme faisant montre d'une volonté agressive, mais comme bien représentatif de sa génération de militants au pouvoir (télégramme nos 2326-2335 du 9 novembre 1949 de Moscou, non reproduit). Les manifestations pour l'anniversaire de la Révolution d'Octobre permettaient d'affiner l'analyse, en insistant sur l'affirmation de sa position, et de se demander qu'elle pourrait être la part qu'il prendrait dans la succession de Staline et dans un changement éventuel de ligne politique étrangère – en sachant qu'il ignorait tout de l'étranger (télégramme n° 2355 du 15 novembre 1949 de Moscou, non reproduit). À Londres également, on jugeait qu'il était un des hommes destinés à assumer le poids de l'héritage de Staline, et on insistait sur la volonté de désintégration de l'Occident affirmée dans son discours, ce qui ne laissait pas de place à la possibilité d'une entente et d'une réduction des tensions Est-Ouest (dépêche n° 1843 du 21 novembre 1949 de Londres, non reproduite).

[2] Dépêche envoyée par le Secrétariat des Conférences.

La première de ces résolutions, prise sur l'initiative du représentant danois est relative à la préparation des travaux de la prochaine session de la Commission des droits de l'homme.

La Commission des droits de l'homme…

«prie le Conseil économique et social de demander au Secrétaire général de préparer, avant la prochaine session, une étude des activités des autres organes des Nations unies et des institutions spécialisées; en ce qui concerne les questions ressortissants au domaine des articles 22 à 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme aux fins de permettre à la Commission de déterminer quelles décisions elle devra prendre, notamment pour l'inclusion de ces questions soit dans le Pacte relatif aux droits de l'homme, soit dans les pactes suivants»[1].

Cette recommandation est imprégnée des idées françaises en vertu desquelles la Commission des droits de l'homme doit tenir compte dans la rédaction du Pacte, de ce qui a déjà pu être fait dans le domaine économique et social, notamment par l'Organisation internationale du Travail. Nous désirons en effet construire quelque chose de solide et les données de l'expérience, surtout lorsqu'il s'agit d'engagements juridiques, ne sauraient être négligées.

La délégation devra donc donner son appui à la résolution précitée.

La deuxième résolution a trait au droit de pétition.

La partie B de la résolution relative aux droits de l'homme adoptée par l'Assemblée générale le 10 décembre dernier (la partie A reproduisait le texte de la déclaration) était conçue dans les termes suivants:

«L'Assemblée générale

Considérant que le droit de pétition est un des droits essentiels de l'homme comme le reconnaissent les constitutions de nombreux pays…

Prie le Conseil économique et social d'inviter la Commission des droits de l'homme à procéder à un nouvel examen du problème des pétitions lorsqu'elle examinera le projet de pacte relatif aux droits de l'homme et aux mesures de mise en œuvre, afin que l'Assemblée générale puisse, au cours de sa prochaine session ordinaire, examiner quelles mesures doivent être prises, s'il y a lieu d'en prendre, en ce qui concerne le problème des pétitions»[2].

En vertu de ce texte le problème des pétitions a été examiné par la Commission des droits de l'homme en même temps que les «suggestions sur la mise en œuvre du Pacte».

[1] Note manuscrite en marge de ce dernier paragraphe: «*"A". Il n'a pas été statué par le C.E.S. sur cette question, le Secrétariat général devait aider aux termes de la Charte les Commissions techniques en entreprenant des études qu'elles demandent. Qualifiée de résolution "A" dans le rapport définitif de la Commission des Droits de l'Homme (doc. E/C N4/350), 23 juin 1949*». Ces notes manuscrites sont sans doute postérieures au document.

[2] Note manuscrite: «*Qualifiée de résolution "C" dans le rapport définitif de la Commission des Droits de l'Homme*».

Par 8 voix contre 8 (France, Liban, Indes, Guatemala, Uruguay, Australie, Danemark et Philippines), la proposition qui consistait à donner le droit de pétition aux personnes privées et aux groupes de particuliers a été écartée. Toutes les grandes puissances, sauf la France, s'y étaient montrées hostiles. M. René Cassin avait, notamment, en vain cherché un terrain d'entente avec la Grande-Bretagne et les États-Unis.

La question du droit de pétition semblait momentanément réglée lorsqu'aux derniers jours de la session de la Commission des droits de l'homme, les représentants du Guatemala, de l'Inde et des Philippines déposèrent un nouveau projet de résolution, qui légèrement amendé par le représentant de la France est devenu le suivant:

«La Commission des droits de l'homme,

Notant que, par sa résolution 191 (VIII), le Conseil économique et social a transmis à la Commission, pour qu'elle prenne les mesures appropriées la partie B de la résolution 217 III) de l'Assemblée générale relative au droit de pétition.

Considérant l'importance et l'urgence de la question du droit qu'ont les individus, les groupements et les organisations de présenter des pétitions en cas de violation des droits de l'homme.

Considérant etc.

Décide d'inviter le Conseil économique et social à demander au Secrétaire général:

a) de préparer une étude sur cette question, y compris la recevabilité et l'examen préliminaire des pétitions, en prenant en considération les observations des gouvernements au sujet des propositions pertinentes présentées au cours de la cinquième session de la Commission;

b) d'examiner les communications relatives aux droits de l'homme reçues par les Nations unies en vue de soumettre à l'examen de la Commission des droits de l'homme, lors de sa prochaine session, les communications qui seraient recevables aux termes de la procédure envisagée dans cette étude mentionnée à l'alinéa a»[1].

Ce texte a obtenu 10 voix contre 4 (Slaves et Royaume-Uni) avec 3 abstentions.

Les commentaires qui ont été donnés de cette résolution par certains organes de la presse américaine (entre autres le *New York Times*) ont grossi sa portée.

En réalité elle se borne dans son paragraphe a), le seul dont la rédaction soit acceptable et qui ait obtenu l'adhésion sans réserve du représentant de la France à la Commission des droits de l'homme – à demander au Secrétaire général d'élargir, en remplaçant le mot «com-

1 Note manuscrite: «*"C". Au CES, par 13 voix contre 2 et 2 abstentions, vote d'une proposition chinoise tendant à ce qu'aucune suite ne soit donné à cette proposition*».

munication» par le mot «pétition» l'étude qu'il a consacrée à l'état actuel des communications relatives aux droits de l'homme (voir instructions pour le Conseil économique et social, point 22, pages 18, 19 et 20). Cette nouvelle étude, pour être pleinement satisfaisante, devrait toutefois être effective après le 1er janvier 1950 afin de pouvoir tenir compte des observations des gouvernements sur le questionnaire relatif aux mesures d'application (y compris le droit de pétition), observations qui doivent parvenir au Secrétariat avant cette date.

La délégation pourra appuyer ce paragraphe qui ne vise qu'à mettre à la disposition de la Commission des droits de l'homme des informations supplémentaires.

Le paragraphe b) a au contraire, dans sa rédaction actuelle, est de nature à soulever des difficultés.

Il permet en effet au Secrétariat de soumettre d'autorité à la Commission des cas particuliers choisis selon des règles qu'il aura découvertes pour l'examen des pétitions et préjuge l'approbation, par le Conseil économique et social ou par la Commission, de ces règles.

C'est là une procédure tout à fait irrégulière.

La Commission des droits de l'homme a déclaré et cette déclaration a été approuvée par le Conseil «qu'elle estimait n'être pas habilitée pour prendre aucune mesure au sujet des réclamations relatives aux droits de l'homme» (voir point 22, page 19, *in fine*). Quand bien même le Secrétariat découvrirait dans son étude, les règles les plus heureuses pour l'examen des pétitions, ces règles ne sauraient *ipso facto* étendre les limites du mandat que s'est assigné la Commission des droits de l'homme et qui lui a été confirmé par le Conseil.

Les propositions du Secrétariat pour être valables, c'est-à-dire pour pouvoir servir de base à l'étude de cas particuliers, devraient avoir été approuvées soit directement par le Conseil économique et social à sa session de février 1950, soit par la Commission des droits de l'homme qui renverra – en même temps que son projet de Pacte – un projet de résolution sur la question à la session d'été du Conseil.

C'est cette seconde solution qui semble s'imposer pour des raisons d'ordre pratique et de bon sens aussi bien que pour des raisons d'ordre juridique.

Il convient en effet de ne pas perdre de vue que le régime actuel des «communications» ne peut être réellement modifié tant que le fond du problème touchant la recevabilité des pétitions qui émanent de particuliers ou de groupes de particuliers n'aura pas reçu de solution internationale. Or, cette solution ne saurait intervenir que dans le cadre des mesures d'application du Pacte et sur la base des conclusions tirées par la Commission et le Conseil de la double étude à laquelle les gouvernements et le Secrétariat général auront procédé.

Les arguments d'ordre juridique nous orientent dans le même sens que ceux tirés de la raison.

En recommendant à la Commission des droits de l'homme «d'étudier le problème des pétitions lorsqu'elle examinera le projet de Pacte relatif aux droits de l'homme et aux mesures de mise en œuvre», l'Assemblée a reconnu le bien intime qui unissait les deux questions. Il serait donc, au stade actuel, non seulement illogique et maladroit, mais contraire à la résolution de l'Assemblée de disjoindre celles-ci et, sous prétexte de donner à la procédure une solution rapide, de lui donner en réalité une solution hâtive.

La raison et le droit nous recommandent, au contraire, de traiter de façon identique ces deux questions[1], et de laisser la Commission des droits de l'homme s'occuper à nouveau du problème des pétitions à la lumière des conclusions du rapport du Secrétariat prévu au paragraphe a), lorsque, en possession des réponses des gouvernements, elle réexaminera, au printemps prochain, la question du Pacte et de la mise en œuvre.

Fondant son argumentation sur les considérations ci-dessus la délégation pourra soit présenter un amendement dans ce sens au paragraphe b), soit proposer la suppression pure et simple de ce paragraphe qui est un élément de confusion et de désordre[2].

(Secrétariat des Conférences, NUOI, volume 382)

17

M. TARBÉ DE SAINT-HARDOUIN, CONSEILLER POLITIQUE AUPRÈS DU COMMANDANT EN CHEF EN ALLEMAGNE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 522-525. *Baden-Baden, 12 juillet 1949, 18 h. 50.*

(*Reçu*: le 12, 23 h.)

M. MacCloy a passé la soirée d'hier à Baden-Baden où, en compagnie de M. Murphy et de deux de ses anciens collaborateurs à la Banque mondiale pour la reconstruction MM. Parker et MacClean, il était venu rendre visite au général Koenig.

Des conversations que le futur Haut-commissaire américain a eu au cours du dîner offert en son honneur par le commandant en chef français, se dégage l'impression que sa manière et vraisemblablement aussi

[1] Note manuscrite: «*La question de la mise en œuvre et la question des Droits de l'Homme*».

[2] Note manuscrite: «*Au CES, un vote a recommandé que l'Assemblée générale ne prenne pas de mesures au sujet du droit de pétition au cours de sa prochaine session, tant que la Commission des Droits de l'Homme n'aura pas terminé son travail préliminaire. Voir lettre de Mendès France, n° 173 du 11 août 1949*».

sa politique seront assez différentes de celles pratiquées par le général Clay. M. MacCloy, qui portait la Commanderie de la Légion d'Honneur et aimait à rappeler ses souvenirs de l'autre guerre où il servait en France comme jeune officier, a manifesté un sincère désir non seulement d'amabilité mais aussi de compréhension des points de vue français.

Il n'a pas caché que ses premières constatations en ce qui concernait la mentalité allemande l'inquiétaient un peu et qu'il se demandait si les partis actuels encadrent bien exactement l'opinion allemande:

«Il ne faudrait pas que la masse tombât plus à droite ou plus à gauche que les partis actuels. Or j'ai l'impression qu'en ce moment un tel risque existe». Sur ce point ses impressions rejoignent celles dont j'ai fait part au Département dans mon télégramme n°s 490-497 du 2 juillet[1].

Moins disposé semble-t-il que son prédécesseur à donner des certificats de bonne conduite et de démocratie à l'Allemagne nouvelle, il a aussi beaucoup moins l'appréhension du contact avec les Soviétiques. Il considère que le rétablissement de l'unité économique n'est pas impossible et paraît très disposé à faire ce qu'il pourra pour que les conversations économiques entre les zones aboutissent à des résultats.

Il semble, d'ailleurs, voir plus loin; comme on lui faisait l'observation que la pénétration des marchandises occidentales dans l'Allemagne de l'Est allégerait la pression que les Soviétiques exercent actuellement à Prague et à Varsovie pour obliger la Pologne et la Tchécoslovaquie à aider contre le sentiment de leur population l'Allemagne orientale, il a répondu:

«Même si cela doit rendre la tâche plus facile aux Soviets dans les régions dont ils ont la responsabilité, nous avons intérêt à rendre le "rideau de fer" plus transparent; lorsque des liens économiques auront été créés, on pourra difficilement nous empêcher d'aller voir ce qui se passe là-bas».

II y a lieu néanmoins, comme me l'a fait remarquer M. Murphy qui évite personnellement de se prononcer sur ce que sera la politique du Département d'État vis-à-vis de l'Allemagne, de se rappeler que M. MacCloy fait seulement actuellement un voyage d'étude et d'observation au cours duquel il essaye de se former une opinion mais qu'aucune doctrine ne porte encore sa marque.

Du côté britannique, on m'a indiqué que M. MacCloy disposerait véritablement de très grands pouvoirs et que ses avis moins discutés que ne l'étaient ceux du général Clay au Département d'État et auprès du président Truman, auront sans doute une influence déterminante à Washington.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 180)

[1] Document non reproduit.

18

M. ARVENGAS, AMBASSADEUR DE FRANCE AU CAIRE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 1295. *Le Caire, 12 juillet 1949.*

À part Abdel Krim, rentré au Caire aussitôt après la réception royale à laquelle il avait été convié, la plupart des leaders nord-africains se trouvent actuellement à Alexandrie, où, plus qu'à la politique, ils paraissent se consacrer aux plaisirs de l'estivage. Seul le frère du Roghi, Si Mohamed, s'est signalé à l'attention en participant à un entretien entre Bechir Saadaoui et Azzam Pacha au sujet de la Lybie. Il devait, peu après, rejoindre lui aussi sa famille dans la capitale.

La popularité dont Abdel Krim semblait appelé à jouir de nouveau après l'audience que lui avait accordée le Roi n'a guère duré. Depuis les articles qui lui ont été consacrés par l'*Asas*, il n'a plus guère fait parler de lui. Il traverse d'ailleurs une période fort désagréable, son entourage, et en particulier ses enfants, lui reprochant violemment la faiblesse de caractère dont il a fait preuve en acceptant de se réconcilier avec Bourguiba. Presque chaque jour, son foyer est le théâtre de violentes discussions qui l'entretiennent dans une constante mauvaise humeur. C'est peut-être à ces circonstances qu'est due l'interview, peu courtoise pour nous, qu'il a accordée récemment à un rédacteur de l'*Hawadess* (Annexe l)[2]. On notera néanmoins dans ses déclarations un passage qui peut constituer un démenti aux bruits répandus récemment sur une offre française de retour au Maroc.

La semaine précédente, la même revue avait inséré un violent article de Atta sur la politique des collectes assidûment suivie par le Bureau du Maghreb.

En dehors de ces deux publications, la presse égyptienne ne s'est préoccupée, au cours de cette quinzaine, de l'Afrique du Nord que pour reproduire une nouvelle de l'Agence arabe d'information au sujet d'un soulèvement qu'auraient organisé, au Maroc espagnol, certains éléments en rapports avec les Frères musulmans.

Je ne saurais conclure, enfin, cette chronique sans rappeler le départ pour Tanger, via la Lybie et nos possessions du Maghreb, de Miss Margaret Pope, la journaliste anglaise si connue pour l'amour qu'elle porte aux choses et aux hommes de l'Afrique du Nord.

(Direction d'Afrique-Levant, Égypte, volume 124, carton 27)

[1] Dépêche adressée à la direction d'Afrique-Levant et communiquée à Rabat, Tunis et Alger.

[2] Document non reproduit.

19

M. DU SAULT, AMBASSADEUR DE FRANCE À LISBONNE,
à M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 613. *Lisbonne, 12 juillet 1949.*

Confidentiel.

Par mes lettres n°s 188/AM, 221/EU et 269/EU des 28 février, 9 et 24 mars 1949, j'ai indiqué au Département quelle était à l'heure actuelle l'attitude du gouvernement portugais à l'égard des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'Espagne.

Ces tendances me paraissant s'accentuer dans le sens que j'avais indiqué, je crois utile de faire de nouveau le point de la politique portugaise.

Peut-être sommes-nous ici comme ailleurs à la veille de changements importants mais, jusqu'à présent, on ne constate guère que des hésitations et un certain flottement.

La contrepartie des progrès techniques modernes implique pour les différents pays des dangers nouveaux inconnus jusqu'aux dernières conflagrations mondiales. L'ennemi le plus redoutable était encore au début du XXe siècle le voisin le plus proche. Il n'en est plus ainsi maintenant.

En ce qui le concerne, le Portugal avait toujours considéré l'Espagne, seul État avec lequel il eut en Europe des frontières communes, comme un danger pour son indépendance et le fait est que pendant 60 ans, de 1580 à 1640, les Espagnols avaient été les maîtres du pays. Les souvenirs, pourtant lointains, de l'occupation, ont laissé des traces amères dans l'âme du peuple portugais, traces que les bonnes relations qui existent entre les deux gouvernements n'ont pas fait entièrement disparaître.

*

Quelles sont à l'heure actuelle les puissances que redoute le gouvernement de M. Salazar? En réalité il n'en est qu'une, pourtant bien éloignée de la Péninsule ibérique, c'est l'URSS. Il la redoute en raison des dangers que l'idéologie qu'elle représente peut faire courir au régime portugais sur le plan intérieur, mais aussi sur le plan international, à cause de la menace indirecte qu'elle constitue pour l'empire colonial lusitanien. Ce n'est donc pas la Russie elle-même mais le communisme qui préoccupe les dirigeants de Lisbonne.

[1] Dépêche communiquée à Londres, Washington, Moscou, Direction Afrique-Levant et Asie-Océanie, fait le 25 juillet 1949.

Ainsi que j'ai eu l'occasion de le signaler dans une récente communication, le ministre des Affaires étrangères ne m'a pas caché combien la position de Macao lui paraissait précaire devant la poussée vers le Sud de l'armée communiste chinoise. Mais ce qui, je crois, le préoccupe plus encore que le sort de cette enclave portugaise en Chine, dont la perte serait plus sensible au prestige du gouvernement qu'à l'économie du pays, ce sont les projets que pourrait élaborer Moscou à l'égard de l'Afrique une fois l'Asie bolchevisée. Sans le Mozambique, sans l'Angola, le Portugal ne serait qu'un petit pays ayant eu un passé mais sans avenir.

Dans ces conditions, il est permis de dire, en schématisant peut-être un peu, que toute la politique du gouvernement portugais est basée sur la résistance au communisme. À l'intérieur en s'efforçant de contrarier son développement parmi les masses souvent assez peu évoluées de la population, à l'extérieur en s'appuyant sur les États qui lui paraissent constituer à son égard la barrière la plus solide.

C'est beaucoup sous cet angle que le gouvernement de Lisbonne envisage ses rapports avec les autres gouvernements. Cependant il est juste de dire que d'autres considérations entrent aussi dans les jugements qu'il porte sur leur plus ou moins grand degré d'utilité pratique.

Incontestablement, il estime que les États-Unis d'Amérique sont à l'heure actuelle le pays le plus apte à endiguer la poussée du communisme, d'une part, en raison de l'organisation capitaliste sur laquelle est basée l'économie américaine, d'autre part, en raison de leur force et des progrès techniques qui ont été réalisés outre-Atlantique.

De plus en plus, par conséquent, la politique extérieure portugaise est axée sur l'Amérique considérée comme susceptible de défendre la civilisation occidentale, mais aussi d'aider financièrement le Portugal.

Cependant, comme il est normal de préférer les gens qui ont besoin de vous (à condition qu'ils sachent se montrer discrets) à ceux dont on a besoin, il est probable que les Américains ne jouissent pas ici d'une sympathie très vive. En outre le gouvernement de Lisbonne, pour qui le prestige est une nécessité et qui est d'instinct très chatouilleux sur les questions de l'indépendance nationale, redoute un peu de paraître s'incliner devant certaines pressions américaines.

L'influence exercée ici par les États-Unis n'est pas sans porter plus ou moins atteinte à celle de la Grande-Bretagne. Certes le vieux traité d'alliance est toujours en vigueur, mais j'ai l'impression que le gouvernement portugais est arrivé à douter de la puissance britannique et surtout de la volonté du gouvernement de Londres de s'opposer avec toute l'énergie désirable à une poussée communiste. Il est certain que l'idéologie travailliste est fort éloignée de celle de M. Salazar. M. Caeiro da Matta ne m'a pas caché qu'il trouvait que M. Bevin lâchait trop de lest et qu'au point de vue extérieur il suivait une politique d'abandon. Que l'empire britannique subisse une crise, qu'il donne des signes d'affaiblissement en Asie ou en Afrique lui serait peut-être indifférent ; mais

il redoute que toutes les puissances ayant des intérêts outre-mer ne subissent les contrecoups de ces replis successifs. Ainsi il déplore qu'une Inde devenue nationaliste émette des prétentions sur l'enclave portugaise de Goa et que la possibilité d'une mainmise des communistes chinois sur Hong-Kong n'annonce la chute prochaine de Macao.

En ce qui concerne l'Espagne au contraire, le gouvernement portugais estime que le gouvernement du général Franco serait fermement disposé à lutter contre le communisme; mais peut-être a-t-il quelques doutes sur les possibilités matérielles dont il dispose. Il cherche néanmoins à entretenir à l'égard de son voisin d'aussi bonnes relations que possible, avec l'arrière-pensée que le jour où celui-ci s'effondrerait, le régime du Dr Salazar courrait lui aussi de grands risques. Il est gêné dans cette politique par son désir de ne pas donner prise aux attaques d'une partie de l'opinion américaine.

Car c'est en définitive sur les États-Unis que les Portugais comptent le plus pour défendre l'Occident contre le communisme.

Que pensent-ils de la France? Par tradition, ils éprouvent pour notre pays des sympathies incontestables mais le fait qu'ils voient surtout en lui le berceau de la liberté amène parfois une partie de leur opinion à se demander si, en cas de crise, nous ne nous laisserions pas entraîner par des idées qu'elle considère comme trop généreuses.

C'est pour cela sans doute que les journaux «orthodoxes» de Lisbonne (et ils le sont presque tous) se plaisent surtout à mettre l'accent sur notre relèvement et sur l'ordre dans lequel il s'accomplit.

(Direction d'Europe, Portugal, volume 41)

20

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. n° 2015[2]. *Londres, 13 juillet 1949.*

Réservé. Confidentiel.

L'annonce par le maréchal Tito de sa décision, attendue déjà depuis un certain temps de fermer la frontière de la Yougoslavie avec la Grèce, a été accueillie avec une vive satisfaction par les services du *Foreign*

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset. Notes manuscrites: «*[Communiquer à] Belgrade, Athènes, Tirana, Sofia, Washington, fait le 15-7-49. M. de Nerciat, à montrer à M. Couve de Murville qui est absent pour quelques jours*».

[2] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

Office[1]. Ceux-ci se félicitent également de la forme habile du discours de Pola, dans lequel la mesure a été justifiée par la nécessité de mettre un terme aux incessantes incursions des «monarcho-fascistes». Les fonctionnaires compétents ont enfin noté avec plaisir la discrétion manifestée par la presse britannique dans la présentation de la nouvelle. Ils se montrent en effet extrêmement soucieux de ne pas exposer inutilement le dictateur yougoslave à des critiques de nature à mettre en péril sa position intérieure. À cet égard, l'actuelle ébauche de *modus vivendi* entre Athènes et Belgrade leur apparaît comme préférable à l'entente directe qui semblait en voie de se réaliser à la veille du trop fameux discours de M. Tsaldaris.

La décision du gouvernement yougoslave de fermer sa frontière avec la Grèce sera susceptible, dit-on au *Foreign Office*, d'avoir des conséquences importantes si, comme on l'espère, elle s'applique également à la frontière albanaise. L'on évalue en effet à environ cinq mille le nombre des rebelles qui trouveraient à l'heure actuelle refuge dans la région de Koritza et qui constituent la réserve de forces alimentant l'offensive du Grammos. Étant donné les difficultés économiques qu'il rencontre, le gouvernement de Tirana, estime-t-on ici, ne serait plus en mesure de subvenir aux besoins de ces guérillas le jour où serait tari le flot de ravitaillement qui arrivait jusqu'ici de Skopjé. À ce moment, seule demeurerait à surveiller la frontière bulgare et la liquidation du conflit grec pourrait être favorablement envisagée.

C'est pourquoi l'on considère à Londres comme un signe des plus encourageants le fait qu'au cours des dernières vingt-huit heures la radio rebelle, pour la première fois depuis la condamnation de Tito par le Kominform, a attaqué avec acrimonie le gouvernement du maréchal.

(Direction d'Europe, Grèce, volume 131)

[1] La décision yougoslave avait été rendue inévitable par l'attitude même des rebelles grecs à l'égard de la Yougoslavie depuis l'élimination du général Markos. L'ambassade à Belgrade revenait sur une note yougoslave présentant l'attitude du gouvernement de Tito à l'égard de la question grecque et de son soutien à la rébellion grecque et notait que cette décision avait été préparée dans l'opinion (dépêche n° 897 du 25 juillet 1949 de Belgrade, non reproduite).

21

M. POFILET, CHARGÉ D'AFFAIRES À L'AMBASSADE DE FRANCE À VARSOVIE, À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 475. *Varsovie, 13 juillet 1949.*

La volonté systématique de la Pologne d'accroître constamment le volume de ses échanges avec l'Ouest est une des données les plus évidentes de la politique qu'on suit actuellement à Varsovie. Bien des fois, au cours des derniers mois, cette ambassade a eu l'occasion de signaler les patientes négociations entreprises par les délégations polonaises pour obtenir en échange du charbon silésien des machines d'équipement ou des matières premières en provenance de l'Europe occidentale ou des pays d'outre-mer.

De ce point de vue, la Pologne peut être satisfaite et, depuis le début de 1949, les émissaires de M. Minc n'ont pas perdu leur temps. L'accord avec l'Angleterre fut en janvier un très grand succès; ceux qui suivirent avec la Hollande, jusque-là réticente, en février, avec le Danemark, avec divers pays de l'Amérique du Sud, avec l'Inde et le Pakistan, avec le jeune État d'Israël, élargissaient sensiblement la clientèle des centrales polonaises d'exportation et d'importation.

Plus récemment, le traité conclu avec l'Allemagne de l'Ouest (mon télégramme n° 706)[2], prouve qu'on fait ici abstraction de toute idéologie politique lorsque des intérêts économiques supérieurs sont en jeu. Enfin, les négociations intermittentes que les autorités polonaises conduisent depuis 6 mois avec les industriels belges pour obtenir des contrats parfois fort importants, hors traité de commerce, viennent encore confirmer la volonté des dirigeants varsoviens d'obtenir de l'Ouest ce qui est nécessaire au relèvement industriel du pays.

Le langage, il y a un an, était sensiblement différent. On pensait alors que l'Est européen pourrait plus facilement se tirer d'affaires par lui-même et avec une aide réduite des puissances politiquement hostiles. Mais la défection de la Yougoslavie, les mécomptes éprouvés ici et sans doute aussi dans les pays voisins en ce qui concerne la réalisation du plan, l'absence quasi totale des secours financiers soviétiques escomptés, les prélèvements massifs que Moscou a dû effectuer au profit de sa zone d'occupation en Allemagne font que pour la Pologne, le commerce avec l'Occident devient une nécessité vitale.

Sans doute, dans cette partie du monde, n'est-elle pas seule dans ce cas. Elle semble en cela suivre la voie que lui trace Moscou qui vient

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe et communiquée à la direction des Affaires économiques et financières. Note manuscrite: «*[Communiquer à] Londres, Washington, fait le 20-7-49. Bulletin, f[ai]t*».

[2] Document non reproduit.

encore de faire, par les déclarations du président Chvernik aux nouveaux ambassadeurs des États-Unis et de Grande-Bretagne, de nettes ouvertures en vue d'accroître ses échanges avec le monde anglo-saxon.

(Direction d'Europe, Pologne, volume 189)

22

M. PAYART, AMBASSADEUR DE FRANCE À BELGRADE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 872. *Belgrade, 17 juillet 1949.*

Dans le discours qu'il a prononcé le 10 juillet à Pola, le maréchal Tito, pour la première fois, a sollicité publiquement l'aide économique des puissances occidentales en indiquant, en termes à peine voilés, les concessions qu'il est prêt à faire et les points sur lesquels il entend rester intransigeant. Ses déclarations peuvent être résumées comme suit:

a) La décision prise à Paris par les ministres des Affaires étrangères touchant la question carinthienne ne fait honneur ni à l'Occident, ni à l'URSS. Cette dernière cherche aujourd'hui à rejeter sur la Yougoslavie la responsabilité de sa propre trahison. En dépit de ses efforts elle ne parviendra pas à cacher qu'elle a «vendu» les Slovènes de Carinthie pour quelques dollars. Les Yougoslaves, quant à eux, ne renonceront jamais à leurs droits, «mais ils savent être disciplinés quand il s'agit de sauvegarder la paix».

b) En ce qui concerne le Territoire libre de Trieste, la Yougoslavie entend, «cette fois-ci», être consultée. Elle veut qu'on lui demande ce qu'elle pense de la question. La recherche d'une solution de compromis ne saurait être poursuivie au moyen de conversations avec la seule Italie.

c) Le gouvernement yougoslave a décidé de fermer complètement la frontière yougoslavo-grecque, la Yougoslavie étant désormais en butte à la fois aux provocations des monarcho-fascistes et à celles de l'armée de la Grèce libre. Les chefs de cette dernière, sous l'impulsion du Kominform, se sont laissés entraîner à prendre une attitude anti-yougoslave «qui aura probablement des conséquences fatales» pour leur cause.

d) Le gouvernement yougoslave a demandé aux puissances occidentales un prêt important. S'il lui est accordé, il ne l'utilisera pas pour acheter du matériel militaire, mais des biens de consommation, des machines agricoles et de l'outillage industriel. S'il lui est refusé, «il se tirera d'affaires comme il pourra».

[1] Dépêche communiquée à la direction d'Europe, à la direction des Affaires économiques, au Secrétariat général et au Cabinet du Ministre. Note manuscrite: «*[Communiquer à] Washington, Londres, Baden, Rome, Vienne, Athènes, fait 18-8-49*».

Pour peu qu'on lise entre les lignes en tenant compte des précautions que le maréchal Tito doit prendre pour ne pas heurter de front les extrémistes de son parti et leur faire accepter insensiblement l'idée et le fait d'une certaine collaboration entre la Yougoslavie et l'Occident, les déclarations du chef du gouvernement prennent un sens assez précis. Il semble avoir voulu donner à entendre aux puissances occidentales que le gouvernement yougoslave, bien qu'il continue, pour des raisons de politique intérieure, à protester violemment contre les décisions prises à Paris touchant la question carinthienne et à affirmer que la Yougoslavie ne renoncera jamais à ses droits, a abandonné en fait ses revendications sur l'Autriche. Pour Trieste, il est disposé à négocier et à admettre une solution de compromis. Toutefois, s'il est prêt à accepter que la zone «A» revienne à l'Italie, il entend ne pas évacuer la zone «B». Enfin, prenant les devants pour prouver sa bonne volonté, il a décidé dès maintenant de ne plus aider les rebelles grecs et de fermer la frontière yougoslavo-grecque.

En échange de ces concessions, il escompte obtenir l'aide économique qui lui est nécessaire et il s'engage à ne pas l'utiliser à des fins militaires mais seulement à l'amélioration du sort des peuples yougoslaves et à l'industrialisation du pays.

Cette interprétation semble bien être celle que le maréchal souhaitait voir donner à ses déclarations. Depuis longtemps déjà il s'efforce patiemment de trouver une position lui permettant à la fois de ne pas compromettre la cohésion de son parti et de lui valoir l'assistance économique de l'Occident. Celle qu'il a définie à Pola est habile. Mais, à y regarder de près, les concessions qu'il fait déjà ou propose de faire, sont assez minces. En effet, pour la Carinthie et pour Trieste, il se borne à admettre le fait accompli. S'il déclare qu'il va cesser d'aider les rebelles grecs, on ne doit pas perdre de vue que ceux-ci semblent, depuis longtemps déjà, avoir repoussé son appui, à la demande du Kominform peu soucieux de voir le parti yougoslave dissident garder dans le monde communiste le prestige que lui valait sa qualité d'organisateur et de soutien de la révolution grecque. Pour isoler la Yougoslavie du «monde socialiste» et fournir la démonstration de son passage au camp impérialiste, ainsi que tend à le faire l'URSS, il fallait au préalable qu'elle cessât d'être le point d'appui le plus important de la Grèce libre.

Ainsi, si l'on donne aux concessions du maréchal Tito leur juste portée, le chef du gouvernement yougoslave semble surtout désireux de négocier, avant qu'il soit trop tard, des atouts que l'on peut croire encore dans ses mains mais qui, en fait et indépendamment de sa volonté, ne sont plus, pour une bonne part, en son pouvoir. Il convient de souligner ici qu'il s'est abstenu, dans l'ordre de la politique intérieure, de faire à l'Occident la moindre promesse d'apaisement. C'est là cependant que ses intentions réelles pourraient apparaître le plus clairement et c'est sur ce point que la moindre avance serait de nature

à lui permettre d'obtenir rapidement ce qu'il recherche : l'aide économique des États-Unis. Or, non seulement il n'a fait aucune allusion prometteuse à un relâchement de la tension intérieure, mais il a affirmé, avec la même vigueur que précédemment, qu'il ne saurait être question pour lui de faire dans ce domaine la moindre concession. Peut-être cette affirmation ne traduit-elle pas exactement sa pensée profonde. Mais il est toujours, sur ce plan, prisonnier de son parti et force est de constater que la dictature de celui-ci continue à s'exercer avec une rigueur impitoyable par l'intermédiaire de la police et de l'armée qui groupent les privilégiés du régime. Ces «nouveaux Messieurs» sont pour le moment maîtres de la situation et leur défection entraînerait l'effondrement du régime. Le reste de la population est sacrifié sans pitié à cette abstraction dévorante qui a nom «l'instauration du socialisme» et qui se réduit, au stade actuel, à l'industrialisation accélérée d'un pays arriéré.

Il reste cependant que par le discours de Pola, le maréchal Tito s'est, dans une certaine mesure, engagé et compromis. En tendant la main à l'Occident, même à demi, il a franchi un pas décisif. Il y a été contraint par la sage politique de réserve observée à son endroit par les puissances occidentales, notamment par les États-Unis, depuis sa rupture avec l'URSS. Le moment (mon télégramme nº 492 *in fine*)[1] est peut-être venu d'amorcer un changement d'attitude à son égard.

S'il convenait jusqu'ici de s'abstenir de manifester trop ouvertement notre désir de le séduire et notre intention de lui venir en aide, il devient opportun, maintenant que les difficultés qui l'assaillent l'ont mis dans l'obligation de faire publiquement les premières avances, de ne pas le rebuter par un excès de froideur. Si nous savons nous montrer habilement sensibles à sa prise de position de Pola et lui faire sentir qu'elle lui vaut dès maintenant une certaine confiance de notre part et une aide moins réticente, en bref si nous adoptons une attitude moins négative et moins expectante, nous pourrons peut-être l'encourager à aller plus loin. Sans oublier qu'il entre toujours dans son jeu, à l'égard de l'Occident, une volonté systématique de séduction et de chantage, il faut retenir qu'il a montré à plusieurs reprises qu'il était plus soucieux de conserver que de détruire et qu'il tenait, pour garder la réalité du pouvoir qu'il a conquis, à mettre fin au gaspillage des hommes et des biens en modérant le radicalisme révolutionnaire de ses fidèles.

Au surplus, il semble qu'il ne soit plus seul à incliner, tout en restant fidèle au communisme, vers une certaine modération réaliste. Au sein du Politburo, sa tendance l'a emporté après des débats qui l'ont opposé à M. Djilas et à M. Rankovitch. Ces derniers se sont d'ailleurs laissés convaincre et il n'y a pas eu rupture de l'équipe. M. Mocha Pijadé l'a appuyé sans réserve. Dans la masse même du parti, nombreux sont les militants qui l'approuvent et qui désirent aussi «souffler» pour jouir,

[1] Document non reproduit.

dans le calme politique et dans une prospérité économique relative, des avantages et bénéfices que leur vaut la parcelle de pouvoir qu'ils détiennent. Avec un peu d'imagination créatrice, mais sans se départir d'une prudence toujours nécessaire, les puissances occidentales pourraient peut-être, en assouplissant leur politique à l'égard de la Yougoslavie nouvelle, favoriser l'éclosion et l'épanouissement de ces forces modératrices.

(Direction d'Europe, Yougoslavie, volume 108)

23

M. DE VAUX SAINT CYR, AMBASSADEUR DE FRANCE À ATHÈNES, À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 693-696. *Athènes, 18 juillet 1949, 10 h.*

Réservé. (*Reçu* : le 18, 12 h. 35)

Certains journaux reprennent en ce moment la campagne menée autrefois pour demander au gouvernement de poursuivre en territoire albanais les rebelles qui s'y réfugient. Le journal *Acropoli* vient de faire paraître à ce sujet un article assez violent intitulé « Réglons nos comptes avec l'Albanie ».

Il n'est pas impossible que la question se pose dans un avenir rapproché.

En effet maintenant que le Kaimaktchalan est pris, l'effort du général Papagos va se porter sur le Grammos c'est-à-dire sur la frontière albanaise. On se rappelle que l'année dernière la conquête de ce massif avait demandé beaucoup de temps et de sacrifices parce que les partisans s'appuyaient à l'Albanie, d'où l'on ne pouvait les déloger. Depuis lors la situation a changé. Les rebelles ont repris le Grammos mais actuellement les victoires du général Papagos, la démoralisation parmi les rebelles, la fermeture de la frontière yougoslave et le renforcement de l'armée grecque font prévoir que la nouvelle attaque du Grammos sera infiniment moins longue et moins sanglante que l'année dernière.

Il n'est pas exclu que cette fois-ci l'armée grecque entre en Albanie exerçant le droit de suite contre les rebelles.

À l'ambassade des États-Unis où l'on envisage cette éventualité, on dit que les États-Unis n'approuveront pas ce geste mais ne s'y opposeront pas. Le conseiller de cette ambassade a confié à l'un de mes collaborateurs que les États-Unis n'avaient aucune sympathie pour

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset. Note manuscrite : « *[Communiquer à] Tirana, Washington, Londres, Sofia, Belgrade, fait 19-7-49* ».

l'Albanie et qu'ils verraient sans désagrément ce coup porté au prestige de la Russie qui ne pourrait pas réagir. Il semble bien que les États-Unis ne sont pas hostiles par principe à l'entrée des Grecs en Albanie, ce qui ferait en même temps le jeu des Yougoslaves, mais qu'ils désirent que l'opération soit achevée avant la réunion de l'ONU en septembre prochain.

(Direction d'Europe, Grèce, volume 101)

24

Compte rendu de la Direction d'Afrique-Levant sur les entretiens de Londres au sujet des colonies italiennes et du Moyen-Orient des 6-7 juillet 1949

C.R. *Paris, 20 juillet 1949.*

Secret.

Sur l'invitation du *Foreign Office*, M. de Margerie, directeur d'Afrique-Levant, s'est rendu à Londres pour y procéder, au lendemain du voyage de Sir William Strang dans le Proche-Orient, à un échange de vues avec M. Michael Wright, Secrétaire d'État adjoint pour le Levant, sur le problème des colonies italiennes et les principales questions concernant les intérêts de la France et de la Grande-Bretagne en Méditerranée orientale.

Les entretiens se sont déroulés à Londres dans la journée du 6 juillet, et ont pris fin le 7 juillet au matin par un dernier tour d'horizon, en présence de M. René Massigli, ambassadeur de France, et sous la présidence de Sir William Strang, Sous-Secrétaire d'État permanent au *Foreign Office*.

Anciennes colonies italiennes

Le premier problème examiné a été celui des anciennes colonies italiennes. À la demande de M. Michael Wright, M. de Margerie a exposé le point de vue français, qu'il a résumé ainsi, au lendemain d'une conférence qui avait réuni, dans le bureau de M. Schuman, ministre des Affaires étrangères, le Secrétaire général et le Directeur des Affaires politiques du Département :

Le gouvernement français, directement intéressé à l'évolution de la situation en Tripolitaine en raison des répercussions qu'elle peut entraîner en Afrique du Nord, estime que, si la lettre du plan Bevin-Sforza doit être considérée comme morte, il convient, en revanche, d'en conserver l'esprit dans toute la mesure du possible.

Le caractère essentiel de ce plan, aux yeux du Quai d'Orsay, était de consacrer la division de la Libye en zones d'influence : anglaise en Cyrénaïque, française au Fezzan, italienne en Tripolitaine. Il s'en est fallu d'une voix seulement qu'il ne fût adopté, et l'on peut raisonnablement penser que si les quatre puissances principalement intéressées s'étaient mises d'accord plus tôt et avaient disposé du temps nécessaire pour préparer le terrain à l'assemblée des Nations unies, celle-ci se serait finalement ralliée au projet élaboré par les ministres des Affaires étrangères de Grande-Bretagne et d'Italie. Si nous voulons, en septembre, trouver les concours nécessaires, il paraît indispensable de s'attaquer au problème dès maintenant, les délais qui nous séparent de la réunion de Lake Success devant être encore raccourcis par la période des congés et la réunion à Strasbourg de la plupart des ministres des Affaires étrangères intéressés.

Des négociations à quatre devraient donc être aussitôt entamées, et le gouvernement français pense qu'une formule de tutelle collective en Tripolitaine dont les pouvoirs seraient dévolus à l'Italie, serait la plus propre à conserver les éléments les plus positifs du plan Bevin-Sforza. L'administration anglaise demeurerait en Cyrénaïque, et les autorités françaises resteraient en place au Fezzan. Si l'assemblée des Nations unies persistait à vouloir affirmer le principe de l'unité de la Libye – unité qui n'existe ni dans l'histoire, ni dans la géographie, mais seulement dans l'imagination arabe –, il pourrait être rendu hommage à ce principe en admettant la possibilité ultérieure d'une fédération libyenne, assez souple, toutefois, pour que la Tripolitaine, la Cyrénaïque et le Fezzan y conservent chacun leur autonomie.

En ce qui concerne l'Érythrée, le gouvernement français est disposé à accepter toute solution qui donnerait satisfaction aux principaux intéressés, pourvu qu'elle tienne compte des intérêts de la Côte française des Somalis. Pour ce qui est, enfin, de la Somalie, le gouvernement français reste favorable à ce que, sous une forme ou sous une autre, l'Italie en reprenne l'administration.

En terminant ce bref exposé, M. de Margerie a particulièrement souligné le caractère inacceptable pour la France de toute tentative de la part de l'émir Senoussi pour étendre son influence au-delà de la Cyrénaïque, et il a indiqué que tout appui donné à de semblables manœuvres serait considéré de notre part comme un geste nettement inamical.

M. Michael Wright, tout en soulignant que l'attitude du *Foreign Office* ne présentait pas encore de caractère officiel et ne devait pas être considérée, en l'absence d'une décision du Cabinet, comme étant celle du gouvernement britannique lui-même, a commencé par constater que l'assemblée des Nations unies s'était trouvée en présence d'un bloc soviétique d'une part, arabe et musulman de l'autre, que l'on n'avait pu réussir à entamer et dont il est permis de se demander si, lors de la prochaine réunion, il ne se montrera pas plus compact encore. En effet,

les abstentions ou absence de l'Afghanistan ou de l'Iran pouvaient ne pas se reproduire.

De même, l'on ne saurait nier la force du courant qui s'est manifesté en faveur de l'indépendance immédiate de la Libye, ni la tendance américaine à y céder.

En ce qui concerne le Fezzan, la position du gouvernement britannique n'a point changé, et il reste toujours favorable au maintien de l'administration française dans cette région.

Mais, pour ce qui est de l'Italie, force est d'admettre que la situation a singulièrement évolué. On peut rester raisonnablement optimiste sur la possibilité d'établir une collaboration assez étroite, surtout dans le domaine économique, entre la Tripolitaine et l'Italie, mais il ne saurait évidemment plus être question de voir confier à l'Italie des pouvoirs administratifs d'une nature quelconque, pouvoirs qui lui seraient également refusés par la population et par la majorité des Nations unies, même s'il ne devait s'agir que de pouvoirs limités au sein d'une tutelle collective. Les Italiens, eux-mêmes, d'ailleurs, ont complètement renoncé à préconiser une solution de cet ordre.

La Grande-Bretagne a montré combien elle était sensible à la nécessité de tenir compte des intérêts italiens dans la région en donnant son approbation à la mission de M. Alessandrini en Tripolitaine. Elle voit cette mission d'un œil d'autant plus favorable que le représentant italien, à cette occasion, pourra prendre contact avec la mission d'études économiques anglaise qui se trouve là-bas actuellement. Il se rendra ensuite à Londres pour examiner la situation avec le *Foreign Office*; il y a là, en ce qui concerne les rapports anglo-italiens en Tripolitaine, une expérience nouvelle dont il faut souhaiter le succès.

Dans ces conditions, les services compétents du *Foreign Office* envisagent la possibilité de reconnaître le principe de l'unité de la Libye, peut-être sous la forme d'une fédération libyenne ultérieure, des rapports étroits et d'une nature particulière pouvant être établis entre la Tripolitaine et l'Italie, surtout sur le plan économique, et à l'exclusion de tout lien administratif.

S'il avait été prévu à l'origine que l'indépendance de la Libye pourrait être envisagée dans vingt-cinq ans, terme qui fut ramené ensuite à dix ans, il semble clair maintenant que cette solution ne pourra guère être retardée de plus de trois ou quatre ans. Il y a là, selon les experts britanniques, un argument sérieux qui milite contre la thèse française de la tutelle collective: en effet, d'après les textes en vigueur, l'organisation d'une semblable tutelle exige des délais prolongés, et il serait impossible de l'instituer au cours de la période restreinte dont on semble devoir disposer.

En fait, le *Foreign Office* se demande de plus en plus si une solution demeure possible au sein des Nations unies, et s'il ne serait point préférable de la rechercher en dehors de Lake Success. Tout règlement

positif y exige les deux tiers des voix; en revanche, pour écarter une proposition soviétique probable de tutelle collective ou d'indépendance immédiate, le tiers seulement des votes est requis, que nous serions assurés de réunir en tout état de cause.

Dans ces conditions, les experts anglais en viennent à penser que le maintien *du statu quo* constituerait sans doute l'expédient le plus avantageux pour tous. Comme la France, la Grande-Bretagne ne souhaite point une évolution trop rapide en Libye, et elle est parfaitement consciente des graves inconvénients qu'une solution précipitée pourrait entraîner pour toute l'Afrique du Nord, dont la position stratégique présente un caractère si essentiel pour les alliés du Pacte de Bruxelles et du Pacte de l'Atlantique. Elle croit également qu'il convient de trouver une méthode propre à garantir ce qu'il y a d'essentiel dans les intérêts italiens. Elle pense donc qu'il y aurait lieu de ne rien changer à l'état de choses existant en Cyrénaïque et au Fezzan. Elle n'envisage point, pour les raisons invoquées plus haut, de tutelle collective en Tripolitaine, mais elle serait disposée à préconiser la formation d'un Comité consultatif qui assisterait l'autorité administrative britannique dans cette région jusqu'au jour où viendrait à échéance le terme fixé pour l'indépendance du pays. M. Michael Wright estime que tout ce qui peut être accordé à l'Italie en raison de ses intérêts spéciaux ne peut lui être donné que sur la base d'une apparente égalité de traitement, toute solution de caractère exclusif, ou même trop nettement préférentiel, à son égard n'ayant plus aucune chance d'être acceptée par les Nations unies, ainsi que les Italiens eux-mêmes s'en rendent d'ailleurs parfaitement compte.

Il ne serait pas indispensable, aux yeux des experts anglais, que les gouvernements intéressés, s'ils se mettaient d'accord sur un tel règlement, fissent une proposition formelle aux Nations unies; ils pourraient se contenter de faire échouer par leur vote et celui de leurs amis, les propositions émanant de délégations hostiles, et qui ne seraient point conformes à leurs intérêts. Évidemment, il serait préférable pour la Grande-Bretagne, la France et les États-Unis de présenter un projet commun dont on connaîtrait à l'avance qu'il aurait l'assentiment de l'Italie. Mais alors se poserait à nouveau le problème de la majorité des deux tiers, dont la solution reste douteuse. Si les quatre Puissances s'abstiennent de formuler aucune proposition, et si l'assemblée, comme précédemment, n'aboutit qu'à des résultats purement négatifs, le *statu quo* se trouverait maintenu, avec les avantages qu'il comporte pour les Puissances actuellement occupantes.

Sur une question précise de M. de Margerie, M. Michael Wright a répondu que, dans son esprit, l'Italie devrait faire partie du Comité consultatif envisagé, en même temps que la France, le Royaume-Uni, les États-Unis, et telle autre puissance, arabe ou sud-américaine, qui consentirait à y siéger. Il n'a, en revanche, donné aucune indication

sur les intentions du *Foreign Office* en ce qui concerne l'Érythrée ou la Somalie.

Au cours de la très brève réunion qui s'est tenue dans la matinée du 7 juillet chez Sir William Strang et à laquelle assistait M. René Massigli, les indications qui précèdent ont été sommairement exposées par M. Michael Wright. Sir William Strang a tenu à spécifier que le gouvernement britannique n'avait pas encore discuté à fond le problème et que les vues exposées plus haut n'étaient pour l'instant que celles des services. L'ambassadeur de France a indiqué dans les termes les plus catégoriques (comme cela avait été fait déjà la veille par le directeur d'Afrique) que le gouvernement français ne pouvait accepter aucune solution qui amènerait l'émir Senoussi à sortir du cadre de la Cyrénaïque pour tenter d'établir son autorité sur la Libye tout entière, et que tout appui donné par l'administration britannique à de tels projets ne pourrait manquer d'affecter gravement les rapports franco-anglais.

Moyen-Orient

Passant ensuite à la question du Moyen-Orient, M. Michael Wright a exposé dans les termes suivants la position actuelle du gouvernement britannique :

Le Sous-Secrétaire d'État adjoint a commencé par souligner la volonté de coopération avec la France qui anime le *Foreign Office*. Il a rappelé que des instructions absolument formelles avaient été adressées, aussitôt après la signature du traité de Dunkerque, aux représentants consulaires britanniques dans toute l'Afrique du Nord française, les invitant à s'abstenir de tout contact ou de tout geste qui pût nous causer des embarras. Ces instructions, croit-il pouvoir affirmer, ont été observées rigoureusement, non sans difficulté parfois pour les intéressés, qui sont naturellement en butte à des tentatives constantes, de la part de certains milieux nationalistes désireux de spéculer sur d'éventuelles rivalités franco-anglaises.

En ce qui concerne plus spécialement le Moyen-Orient, le gouvernement de Londres est avant tout préoccupé d'empêcher que les États arabes se détournent des nations occidentales et ne mettent le nationalisme arabe au service de la volonté d'expansion de l'URSS. L'Islam, par nature, se montre réfractaire au communisme ; mais il ne faut pas que la misère vienne favoriser une propagande russe qui finirait par trouver, dans les États arabes désunis, affaiblis sur le plan militaire, en proie à de graves difficultés économiques, un terrain favorable à sa propagande. Le Moyen-Orient représente une des régions géographiques et stratégiques les plus importantes du monde dans l'éventualité d'un conflit international. Il convient de faire effort, et même, si besoin en est, d'accomplir des sacrifices pour que cette région puisse être défendue en cas de guerre. Une telle défense ne peut s'improviser ; seule, l'armée turque à l'heure actuelle représente une valeur véritable ; il convient

donc de restaurer progressivement, dans une mesure raisonnable, la puissance militaire des États arabes, et de conclure avec eux des accords défensifs, de manière à ce qu'en cas de conflit, certaines tâches d'ordre secondaire (surveillance des voies de communication, protection des ports et des aérodromes, police intérieure), puissent être assumées par les forces qui dispenseraient les puissances occidentales de ces tâches considérables. Le *Foreign Office*, pour sa part, estime qu'il est de première nécessité d'organiser la défense de l'Égypte; avec le gouvernement de Bagdad, avec le Senoussi en Cyrénaïque, des arrangements sont déjà conclus, ou sur le point de l'être.

De ce qui précède, ajoute M. Michael Wright, se dégage la conclusion que le gouvernement britannique ne peut, pour tous ces motifs d'ordre militaire, économique et social, que souhaiter le maintien du *statu quo* dans le Moyen-Orient. La France doit donc être convaincue que la Grande-Bretagne n'accorde son appui à aucun de ces plans connus sous les noms de «Grande Syrie» ou de «Croissant fertile». Le Sous-Secrétaire d'État adjoint a réitéré cette déclaration à plusieurs reprises et avec beaucoup de force, en ajoutant qu'il était trop évident que de tels plans ne reposaient sur aucune base réelle, et devant la division du monde arabe, ne relevaient plus que de l'imagination de cerveaux fumeux. Au surplus, a-t-il ajouté, un lapsus dactylographique montre à quel point le fait est maintenant partout reconnu : une de ses secrétaires, en recopiant un télégramme le jour précédent, n'avait-elle point substitué aux mots *fertile crescent* les mots *futile crescent* ?

Si, dans un avenir éloigné, dans quelques décades peut-être, a poursuivi M. Michael Wright, les États arabes entendaient nouer des rapports plus étroits sur le plan militaire, économique, culturel et même politique, en vertu d'un développement en quelque sorte organique et d'une évolution spontanée, le gouvernement britannique n'y verrait point d'objection. Mais il ne compte pas les y encourager, non plus, du reste, que les en décourager.

M. de Margerie a pris acte des déclarations si formelles de son interlocuteur en marquant que le gouvernement français, pour sa part, avait toujours été convaincu que le *statu quo* dans le Moyen-Orient constituait le gage le plus sérieux et le plus efficace du maintien de la paix dans ces régions et de leur développement économique. Il est de notoriété publique que la France s'est toujours montrée hostile aux rêves d'unification du monde arabe, qu'elle tient en effet pour «futiles», et qu'elle a toujours pensé que l'équilibre peut-être précaire atteint aujourd'hui entre les différents États devait être encouragé et consolidé par tous les moyens. Il se félicite donc de voir le *Foreign Office* d'accord sur ce point avec le Quai d'Orsay, et il a ajouté que, pour ne laisser aucun doute sur sa pensée, il tenait à préciser que, même dans l'hypothèse d'un développement «organique» et «spontané» comme celui auquel M. Michael Wright venait de faire allusion pour un avenir éloigné, le gouvernement français se montrerait certainement encore

beaucoup plus réservé que le gouvernement britannique. La France, en effet, a la conviction qu'un rapprochement politique trop étroit entre les États arabes ne pourrait s'effectuer qu'au détriment de certains d'entre eux et des minorités qui demeurent sur leurs territoires. Or, comme le *Foreign Office* ne l'ignore point, la France est attachée à ces minorités par des liens séculaires, qui ont résisté aux plus graves vicissitudes politiques. Ces cercles, les plus traditionnellement attachés à l'amitié française, constituent dans tout le Moyen-Orient l'élément dont le niveau de culture est le plus élevé et dont la fidélité à la civilisation occidentale est la plus éprouvée. Le Liban en fournit le meilleur exemple. Dans ce petit État, les forces chrétiennes et musulmanes sont parvenues à un point d'équilibre satisfaisant. Noyé dans la grande masse arabe, le Liban ne pourrait manquer de perdre fatalement ce caractère national et cette personnalité qu'il a réussi à défendre victorieusement à travers les siècles, en dépit des persécutions et des conflits; de ce fait, un élément civilisateur essentiel pour le développement du Moyen-Orient se trouverait donc disparaître. Il y a là une nuance entre la pensée des deux gouvernements que le directeur d'Afrique-Levant tenait à signaler pour ne laisser aucun doute à ses interlocuteurs sur l'intérêt primordial que la France attache à l'existence du Liban en tant qu'État indépendant et en tant que foyer traditionnel de culture et de civilisation occidentale.

M. Michael Wright, après avoir répété que le gouvernement britannique était résolument attaché au *statu quo*, a examiné ensuite la question de réarmement des États arabes, que le *Foreign Office* tient pour nécessaire de préparer dans un délai rapproché. Il a indiqué que, de l'avis de M. Bunche, aucun de ces États n'avait l'intention de reprendre les hostilités contre Israël, et que le médiateur avait donc l'intention, quand le dernier armistice (entre la Syrie et l'État d'Israël) aurait été signé, de proposer la levée de l'embargo. Le gouvernement britannique appuierait alors les suggestions du médiateur, et il souhaite connaître l'avis de la France à cet égard.

M. de Margerie a indiqué que, sans vouloir engager le gouvernement français, il croyait néanmoins pouvoir affirmer que celui-ci serait également favorable à la suppression de l'embargo.

Au cours d'une brève discussion, des informations ont ensuite été échangées sur les livraisons d'armes déjà demandées par les États arabes, dont certaines sont actuellement en cours de réalisation. M. Michael Wright a précisé à cette occasion que le roi Abdallah était violemment opposé à toute reprise des hostilités contre l'État d'Israël; que le roi Farouk, conscient de la faiblesse de l'autorité gouvernementale en Égypte, souhaitait restaurer l'armée égyptienne afin que, plus nombreuse et mieux armée, elle fût également plus contente et plus loyale; et que la Grande-Bretagne se proposait de l'y aider, voyant là le meilleur moyen de reprendre en Égypte une partie de son influence et de dissiper les griefs depuis longtemps formulés à l'égard de l'Angle-

terre, accusée d'avoir systématiquement empêché l'organisation de l'armée égyptienne.

En ce qui concerne plus spécialement la Syrie, le Sous-Secrétaire d'État adjoint a ajouté que le maréchal Zaïm s'était adressé simultanément à diverses puissances pour obtenir les armements qu'il souhaitait, et avait notamment demandé à la Grande-Bretagne l'envoi d'une mission aérienne chargée d'organiser des aérodromes et des terrains d'atterrissage.

Le directeur d'Afrique-Levant a répondu qu'il avait déjà été mis au courant de cette requête par Lord Hood, conseiller de l'ambassade d'Angleterre à Paris, et qu'il tenait à signaler à ce propos que la question des terrains d'aviation en Syrie présente un intérêt spécial pour la France en raison des escales dont nous avons besoin pour nos communications aériennes avec l'Indochine. Il serait donc souhaitable qu'il fût tenu compte des besoins français dans ce domaine, et que la mission aérienne britannique envisagée pût ou bien disposer d'un collaborateur français, ou bien se tenir en contact suffisamment étroit avec notre attaché militaire à Beyrouth et Damas pour que celui-ci fût en mesure, le cas échéant, de faire entendre nos remarques et nos observations.

M. Michael Wright a répondu qu'à première vue cela ne paraissait ne devoir offrir aucune difficulté.

Parlant ensuite de l'Égypte, il s'est étendu sur les difficultés causées à l'Angleterre par le problème de la navigation à travers le canal de Suez pendant la durée du conflit de Palestine. Bien que la situation se soit améliorée depuis la conclusion des derniers armistices et bien que, désormais, les Égyptiens se contentent de faire monter à bord des navires britanniques des douaniers au lieu d'officiers appartenant à l'armée, il n'en reste pas moins que l'Égypte continue d'entraver le trafic de l'Est vers l'Ouest, seul susceptible d'entraîner des envois d'armes vers l'État d'Israël, tout en s'abstenant de tout contrôle sur le trafic Ouest-Est, qui ne peut entraîner, faute de port israélien sur le golfe d'Akaba, d'envois d'armes vers Tel Aviv. Il y a là une raison de plus pour que la Grande-Bretagne souhaite que l'embargo sur les armes soit levé, car, en pareil cas, l'Égypte ne pourrait plus exercer le contrôle où elle se complaît aujourd'hui. Sur une question du directeur d'Afrique-Levant qui indiqua à ce propos qu'un certain nombre de ressortissants français d'origine israélite se trouvaient encore dans les prisons ou les camps de détention égyptiens, son interlocuteur dit savoir qu'il en avait été de même pour un certain nombre de Juifs anglais dont le nombre se trouvait maintenant réduit à cinq.

M. Michael Wright aborda ensuite le problème des plans économiques qui pourraient être envisagés pour rendre au Moyen-Orient cette stabilité et cette prospérité qui constitueraient les meilleurs antidotes à la propagande communiste. Après un parallèle entre la situation de la Chine où l'URSS a su tirer parti de la pauvreté des masses et de

la corruption des dirigeants pour y faire triompher sa propagande, le Sous-Secrétaire d'État adjoint fit remarquer que l'Afrique entière se trouverait ouverte à l'action communiste si les États du Moyen-Orient se trouvaient balayés. Il est donc de la plus urgente nécessité d'agir, au prix s'il le faut, de certains sacrifices, pour éviter de telles perspectives ; l'exemple de la Chine est d'ailleurs là pour nous montrer comment il convient de ne point procéder.

M. Michael Wright remit alors à son interlocuteur un document qui, prit-il soin de souligner, ne constitue point une prise de position officielle du Cabinet britannique, lequel n'a pas eu l'occasion d'en délibérer, mais seulement un répertoire, établi par les services, des grands travaux qui pourraient être réalisés dans les États arabes et en Égypte, depuis la Perse jusqu'à l'Abyssinie, pour assurer le développement économique de ces régions et pour en accroître le bien-être.

Selon le Sous-Secrétaire d'État adjoint, les gouvernements des différents pays du Moyen-Orient ont tout intérêt à favoriser l'exécution de ces projets avec leur accord et leur appui. En particulier, il y aurait là un moyen efficace pour trancher le problème brûlant des réfugiés arabes de Palestine, dont la détresse constitue un des aspects les plus pénibles de la situation présente. On peut évaluer le nombre des réfugiés à 800 000, et c'est tout juste si les crédits accordés par les différents États sous le patronage des Nations unies les empêchent de mourir de faim, sans que ces sommes considérables servent pour cela à la réalisation d'aucune œuvre constructive. Or, ces crédits sont sur le point d'être épuisés, et sans doute faudra-t-il les renouveler. Il serait infiniment plus avantageux, aussi bien sur le plan politique que sur le plan social et charitable, de consacrer ces crédits à des réalisations durables qui permettraient l'établissement définitif des réfugiés arabes dans quelques-uns des États qui avoisinent la Palestine. C'est en s'inspirant de cette pensée que le gouvernement britannique vient d'ouvrir au Royaume de Jordanie un crédit supplémentaire d'un million de livres dont on espère, dans un délai de six à neuf mois, qu'il permettrait l'installation définitive, dans les territoires soumis au roi Abdallah, de cinquante mille réfugiés. Le développement de certains travaux de canalisation le long du Jourdain et du Yarmouk – si l'État d'Israël se prête aux arrangements nécessaires pour l'utilisation de l'eau – aboutirait, dans deux ou trois ans, à l'installation de cent mille réfugiés supplémentaires. Quant à ce qui est de la Djezireh, le gouvernement britannique avait déjà demandé au gouvernement français si celui-ci était disposé, sur la base des études effectuées jadis à l'époque du mandat, à prendre en mains, dans le cadre d'un programme général, la mise en valeur de la vallée de l'Euphrate en accord avec le gouvernement syrien.

M. de Margerie a fourni alors à ses interlocuteurs un certain nombre d'indications sur le programme qui était envisagé du côté français, et qui permet d'entrevoir, en se fondant sur des évaluations modérées, l'établissement de 150 000 à 200 000 réfugiés dans la Djezireh en l'es-

pace de deux ou trois ans. Il a été convenu que des précisions supplémentaires seraient données sur les possibilités des deux gouvernements respectifs, dès que les problèmes de financement auraient fait l'objet d'une étude plus complète.

À cette occasion, M. Michael Wright a indiqué qu'aux yeux du gouvernement britannique, il y aurait un intérêt évident à ce que de grands travaux de cette espèce fussent effectués par suite d'un accord direct entre les États intéressés, la Grande-Bretagne et la France, plutôt que par suite d'une décision en quelque sorte anonyme des Nations unies. Sans doute la collaboration de certaines institutions spécialisées de Lake Success et de la Banque internationale de Washington, ainsi que du capital américain, sera-t-elle nécessaire; mais Londres et Paris sont en droit d'attendre des résultats bien plus avantageux pour leur autorité politique dans le Moyen-Orient d'une action directe, qui leur permettrait de recueillir le bénéfice, moral encore plus que matériel, du concours que la Grande-Bretagne et la France apporteraient ainsi à la stabilisation du Moyen-Orient.

De plus, qui dit Nations unies dit participation du bloc slave dont l'ingérence dans ces diverses entreprises pourrait présenter les plus graves inconvénients. Dans ces conditions, le gouvernement britannique marque une préférence très nette pour que la diplomatie franco-anglaise, en accord avec les États-Unis, cherche à mettre sur pied les organismes nécessaires et à préparer semblables grands travaux. La commission de conciliation de Lausanne prévoit d'ailleurs la constitution d'un groupe d'études chargé d'examiner le problème des réfugiés et où White Hall pense être représenté par Sir Desmond Morton, ancien secrétaire de M. Winston Churchill pendant la guerre.

M. de Margerie, tout en accordant son approbation de principe aux vues exposées ci-dessus, a ajouté qu'il paraissait important que les principaux gouvernements intéressés donnassent maintenant à la Commission de conciliation de Lausanne l'occasion de jouer un rôle plus actif que celle-ci n'a pu le faire jusqu'ici. Sa mission consistait essentiellement à chercher à établir le contact direct entre les délégations arabes et les représentants d'Israël. Ceci semble avoir échoué. De l'avis de M. de Boisanger, il est désormais nécessaire que la Commission passe à l'offensive, et prenne l'initiative de formuler elle-même des propositions soumises à l'examen des États intéressés. Le délégué français tient pour extrêmement regrettable à cet égard l'absence d'un représentant américain qualifié depuis la démission de M. Ethridge. Le gouvernement français, qui partage le sentiment de M. de Boisanger, est intervenu auprès du Département d'État pour demander la désignation le plus rapidement possible d'un délégué américain d'une autorité suffisante pour appuyer l'action que se proposent de mener les représentants français et turc. M. de Margerie a demandé à ce propos si le *Foreign Office* était disposé à envisager, de son côté, une démarche de ce genre à Washington.

M. Michael Wright s'est déclaré entièrement d'accord avec cette proposition. À la suite d'un voyage à Londres de M. Hare, délégué américain adjoint, le *Foreign Office* a acquis la conviction, lui aussi, qu'il convenait que la Commission tentât d'agir désormais comme médiateur entre les parties en présence, puisque celles-ci demeurent sur leurs positions et se refusent de part et d'autre à la moindre concession. L'ambassadeur de Grande-Bretagne aux États-Unis recevra donc les instructions nécessaires pour insister dans le même sens que M. Henri Bonnet, et pour obtenir qu'aussi bien en ce qui concerne le problème des réfugiés que l'internationalisation des Lieux Saints, la Commission de conciliation se trouve désormais en mesure d'agir au lieu d'écouter.

M. de Margerie a ensuite entretenu ses interlocuteurs de la question de la réouverture du pipe-line de Haïffa. Il leur a exposé que la balance commerciale française, du fait de l'interruption des livraisons de pétrole, subissait une perte considérable en devises qui ne pouvait continuer plus longtemps sans inconvénient grave pour la Trésorerie. La Compagnie française des pétroles est arrivée à la conclusion qu'une dérivation du pipe-line à travers les territoires transjordanien, syrien et libanais n'entraînerait qu'une dépense de 2 milliards de francs environ qui serait très rapidement remboursée par les livraisons de pétrole à en attendre. Le directeur d'Afrique-Levant a remis à ce sujet à M. Michael Wright un document et une carte, et il lui a indiqué que la Compagnie française était décidée, si elle n'obtenait pas l'appui des autres compagnies intéressées, à procéder seule à ce travail.

M. Michael Wright en a pris note en indiquant que le gouvernement britannique ne manquerait pas, comme il l'avait fait plusieurs fois déjà, d'intervenir encore auprès du gouvernement irakien pour obtenir la réouverture la plus prompte possible du pipe-line. Mais il n'a pas dissimulé que le *Foreign Office* avait mille raisons de déplorer l'obstination du gouvernement de Bagdad, dont le nationalisme ombrageux se montre d'autant plus violent que l'Irak est plus éloigné des champs de bataille.

Au terme de ce rapide examen d'ensemble, le Sous-Secrétaire adjoint a conclu l'exposé de ses vues en déclarant qu'il n'entrait point dans l'esprit du gouvernement britannique de faire montre d'exclusivisme dans l'exécution du programme de grands travaux qui pourrait être établi. Le Moyen-Orient, a-t-il conclu, est vaste ; aussi bien en matière de fournitures que de personnel, il y a place pour tout le monde ; et il a marqué avec insistance le désir de son gouvernement de voir la collaboration franco-anglaise en Méditerranée orientale prendre au cours des mois prochains une forme de plus en plus tangible.

(Direction d'Afrique-Levant, Afrique Généralités, volume 58)

25

M. JOBEZ, CONSUL DE FRANCE À HONG-KONG,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 368. *Hong-Kong, 21 juillet 1949.*

Secret.

À l'issue de la réception du 14 juillet le gouverneur sir Alexander Grantham m'avait exprimé le désir qu'il avait de s'entretenir avec moi, et en effet, il m'a prié de passer à son bureau lundi dernier.

Après m'avoir à nouveau complimenté sur le succès de la réception donnée à l'occasion de la fête nationale et sur l'activité de la colonie française, le gouverneur m'a demandé ce que je pensais de la situation en Chine ; la conversation s'étant ainsi engagée, nous avons évoqué plusieurs sujets et fait une revue des récents événements. J'ai déjà tenu Votre Excellence au courant de ces problèmes du point de vue de cette colonie, dans mes récentes dépêches ; en particulier, nous sommes tombés d'accord pour constater que les communistes avaient en ce moment des difficultés qui ne peuvent qu'augmenter avec le temps. Mais c'est surtout de la situation de Hong-Kong que sir Alexander Grantham désirait m'entretenir ; nous en étions restés à ce sujet, sur une conversation que nous avions eue avant mon départ pour Paris au cours de laquelle, le gouverneur m'avait, comme vous le savez, affirmé catégoriquement la volonté de la Grande-Bretagne de rester à Hong-Kong. À cette époque cependant, la visite de M. Alexander, ministre de la Défense, n'avait pas encore pris place et les décisions prises pour le renforcement de la défense de Hong-Kong n'avaient encore pas eu le temps de produire leur effet. Depuis, les renforts arrivent et continuent à arriver et m'a dit sir Alexander Grantham : « Nous aurons ici une force suffisante pour faire face à toute éventualité et pour résister à une attaque communiste si elle se produisait ». Le gouverneur pense comme moi que l'importance des effectifs et des moyens matériels mis à sa disposition permettent d'écarter l'éventualité d'une attaque communiste contre la colonie. Cependant, a-t-il ajouté, « si elle avait lieu nous pourrions y répondre et si les Soviets soutenaient les communistes cela pourrait déclencher un troisième conflit mondial ».

Le gouvernement de cette colonie attend donc maintenant sans appréhension l'arrivée des communistes à la frontière. Comme je faisais remarquer au gouverneur que Hong-Kong allait être le premier territoire étranger à être en contact direct avec la Chine communiste, il me

[1] Dépêche adressée à la direction d'Asie-Océanie et communiquée aux ambassades de France à Londres et à Canton et au Conseiller diplomatique à Saïgon. Note manuscrite : « *Cattand. Il faudrait voir à bien prévenir DEF[ense] NAT[ionale] et Hau[t Commi]ssaire. [Communiquer à] F[rance d']O[utre-]M[er] et DEFNAT, f[ai]t le 6/8/49* ».

répondit qu'en effet il pourrait se créer ici une situation similaire à celle de Berlin et qu'en tous les cas la position géographique de Hong-Kong en faisait dès maintenant un point névralgique dont on ne saurait exagérer l'importance.

Le gouverneur m'a alors interrogé sur la situation en Indochine, en particulier sur le développement des événements politiques; il m'a dit combien il souhaitait que notre action s'y révèle fructueuse et les vœux qu'il formait pour que la situation se stabilise rapidement.

En résumé, l'impression que je retire de cette conversation est que, sans se laisser aller à un optimisme exagéré, le gouvernement de cette colonie envisage l'avenir avec confiance.

Ainsi que je vous l'avais signalé dans une précédente dépêche, les renforts qui sont et vont être envoyés à Hong-Kong dépassent largement le chiffre initial de 12 000 hommes qui avait été primitivement cité de source officielle.

Par ailleurs, on assiste ici à une mise en place d'une organisation qui ne se comprendrait pas s'il s'agissait seulement de faire face à une crise temporaire; l'arrivée du général Festing comme commandant en chef, celle d'un major-général G.V. Evans pour commander toutes les troupes des nouveaux territoires, les réquisitions qui ont lieu actuellement, tout indique que le gouvernement britannique envisage de laisser ces renforts à Hong-Kong aussi longtemps qu'il le faudra. Je crois également savoir que le renforcement de l'organisation militaire sera accompagné d'une certaine réorganisation de l'autorité civile; on attend prochainement la visite d'un inspecteur général de la police coloniale et certains aménagements seront sans doute faits quand il aura examiné la situation.

Je ne crois pas qu'il soit exagéré d'affirmer que, dans une certaine mesure, le centre stratégique britannique en Extrême-Orient soit en train de se déplacer de Singapour vers Hong-Kong, et qu'on assiste à un certain renversement d'une politique qui visait à placer toute l'administration britannique dans cette région sous l'autorité du Sud-Est asiatique. Je sais bien qu'il est également question que M. MacDonald vienne prochainement à Hong-Kong mais cela ne m'empêche pas de penser que la thèse qu'a toujours soutenu cette colonie que sa position stratégique était quelque chose d'intrinsèque, a finalement prévalu.

Il est bien évident comme me le disait sir Alexander Grantham que le rôle politique de Hong-Kong va s'accroître à mesure que la menace communiste se rapprochera de ses frontières, et que d'ici à la fin de l'année, cette colonie deviendra non seulement sur le plan politique mais sur le plan militaire une base de première importance.

À ce sujet je crois devoir signaler au Département l'intérêt qu'il y aurait à ce que, pour obtenir une liaison plus efficace avec le commandement militaire britannique de Hong-Kong, on peut envisager de détacher temporairement un officier de liaison relevant du comman-

dement français en Indochine ; les informations que cet officier pourrait transmettre sur les mouvements et l'ordre de bataille communistes dans la période cruciale de l'occupation des provinces du Sud, se révéleraient sans doute extrêmement précieuses ; malgré les excellents rapports que j'ai avec les divers services aussi bien civils que militaires, il ne m'est pas possible d'établir avec ces derniers une liaison assez intime pour être tenu régulièrement informé ; ce serait pour suppléer à cette insuffisance que je me permets de faire cette suggestion dont naturellement je n'ai fait encore part à personne laissant au Département le soin d'en examiner l'opportunité.

(Direction d'Asie-Océanie, Hong-Kong, volume 3)

26

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 4016. *Washington, 21 juillet 1949.*

Après un débat d'une remarquable brièveté si l'on songe à l'importance de son objet, le Sénat des Etats-Unis ratifiera ce soir le Traité Nord Atlantique. Ce sera là sans doute la plus importante décision prise par la Haute Assemblée dans le domaine de la politique extérieure depuis le fameux débat de 1919 où, répudiant tout engagement en Europe, elle a rejeté le Traité de Versailles et le Pacte de la Société des Nations. On peut mesurer le chemin parcouru depuis lors par le fait que personne, dans ce pays, n'a mis en doute le résultat du scrutin, que le gouvernement n'est intervenu dans le débat que d'une façon épisodique et qu'aucun sénateur ne s'est levé pour défendre l'isolationnisme. S'il est vraisemblable qu'une quinzaine de sénateurs voteront contre le traité, il ne faut pas perdre de vue que les arguments qu'ils ont mis en avant pour justifier leur décision ne portent que sur les points d'application d'une politique et non pas sur cette politique elle-même. Fait capital dans l'histoire des États-Unis, ce pays est aujourd'hui juridiquement engagé en Europe.

Il peut paraître surprenant qu'une telle rupture de la politique traditionnelle des États-Unis n'ait pas été saluée avec plus d'éclat et n'ait pas suscité davantage de commentaires dans la presse et dans les milieux politiques. C'est que le traité est le fruit d'une longue évolution dans la politique extérieure des États-Unis et que l'opinion américaine s'est

[1] Dépêche adressée au Secrétariat des Conférences et communiquée aux directions d'Amérique et d'Europe, au Cabinet du Ministre et au Secrétariat général. Note manuscrite : « *[Communiquer à] Def[ense] Nat[ionale], E[tat-]M[ajor] permanent Premier ministre, Londres, Ottawa, Bruxelles, service Presse, Sec[étariat] G[énér]al Df N. Fait* ».

faite peu à peu à l'idée que la sécurité du pays ne peut être assurée sans une alliance avec les nations de l'Europe occidentale qui partagent son idéal démocratique.

Bien qu'il n'ait aucun doute quant à l'issue du débat, la tradition voulant que la Haute Assemblée ratifie les accords internationaux lorsque le rapport de sa Commission ne formule pas de réserve, le gouvernement américain a préparé avec beaucoup de soin la discussion qui s'est ouverte le 5 juillet devant le Sénat[1]. Dès son retour de Paris, le 23 juin, le Secrétaire d'Etat a commenté les résultats, décevants pour la cause de la paix et de la sécurité, de la Conférence des ministres des Affaires étrangères et a conclu son exposé devant les Commissions du Sénat et de la Chambre en soulignant l'urgence de la ratification du Traité et en demandant la rapide acceptation par le Congrès du programme d'aide militaire élaboré par l'administration. Le 22 juin, les gouverneurs des États-Unis, réunis en conférence à Colorado Spring, avaient recommandé la prompte ratification du traité. Le Secrétaire à la Défense, M. Johnson, les généraux Bedell Smith et Bradley, avaient appelé, de leur côté, l'attention de l'opinion publique sur le caractère toujours inquiétant de la situation internationale et montré l'urgence du vote du traité et du programme d'armes, indispensables pour assurer la sécurité des États-Unis. Le sénateur Connally lui-même pressait, le 15 juin, ses collègues démocrates d'agir rapidement et d'accepter que priorité soit donnée, dans l'ordre du jour du Sénat, au débat concernant le traité.

Toute la presse, à l'exception du *Chicago Tribune*, de tendance isolationniste, et du *Daily Worker*, communiste, a approuvé la résolution du gouvernement de faire rapidement aboutir le débat. Elle a souligné à l'envie que les signataires européens du Pacte avaient les yeux fixés sur le Sénat des États-Unis et que celui-ci ne pouvait marquer d'hésitation sans compromettre gravement la politique faite depuis quatre ans à Washington et sans accorder le bénéfice d'une victoire morale à la Russie soviétique. Les quelques voix isolées qui ont contesté la compatibilité du traité et de la Charte des Nations unies et ont recommandé «une franche explication avec l'URSS» sont restées sans écho.

Dans son désir de s'assurer un vote du Congrès sur le programme d'aide militaire avant les vacances parlementaires, l'administration avait pensé saisir la Chambre des Représentants de sa demande de crédits militaires pour l'Europe en même temps que se dérouleraient devant la Haute Assemblée les discussions relatives au traité. Mais la crainte que l'étude du programme d'aide militaire par la Commission des Affaires étrangères de la Chambre n'ait des répercussions fâcheuses sur

[1] Le service de Presse du ministère avait signalé que le débat sur la ratification du traité de l'Atlantique nord s'ouvrirait le 5 juillet et qu'il serait distinct du projet de loi sur l'assistance militaire et examiné par les deux assemblées (circulaire n° 196 IP du 4 juillet 1949 de Paris, non reproduite).

le débat poursuivi devant le Sénat a amené l'administration à modifier son projet initial. Le sénateur George, démocrate de Géorgie, avait fait valoir en effet que si les deux discussions avaient lieu simultanément, il ne pourrait pas éviter d'intervenir dans le débat pour combattre le programme d'aide militaire. Aussi, pour détourner le Sénat de confondre deux ordres de problèmes qu'il estime distincts et pour parer au danger de voir certains sénateurs prendre, à l'occasion des discussions sur le traité, une attitude défavorable à son programme pour l'Europe, le gouvernement a-t-il été amené à modifier sa tactique initiale et à attendre la ratification du Pacte pour déposer son *bill* de réarmement. Le développement du débat devant le Sénat devait d'ailleurs montrer quelques jours plus tard que les précautions de l'administration avaient été vaines et ses craintes sans fondement.

Conformément au plan arrêté entre le Secrétaire d'État, la Maison Blanche et les leaders du Sénat, le sénateur Connally a présenté à la Haute Assemblée, dans un important discours prononcé le 5 juillet, le rapport de la Commission des Affaires étrangères recommandant l'adoption du traité. Il a souligné qu'il souhaitait, pour abréger le débat, que la parole fût donnée aussitôt aux adversaires du traité, les arguments en faveur de la ratification étant bien connus. Le sénateur Vandenberg, leader de la minorité républicaine pour la politique extérieure, a lui aussi demandé, dans un vigoureux plaidoyer, un vote traduisant la résolution unanime du Sénat. Une lettre adressée par M. Henry Wallace le jour de l'ouverture du débat à tous les sénateurs pour leur demander de voter contre le traité et de réexaminer dans son ensemble la politique extérieure américaine apportait d'autre part aux leaders du Sénat et à l'administration un soutien inattendu.

À l'issue de la première journée, il a paru aux observateurs politiques que le débat serait bref. Le Sénat était en effet réuni dans l'ancienne salle de la Cour Suprême dont l'exiguïté est telle que l'entrée n'en est permise qu'à quelques journalistes et les conditions de travail étaient d'autant plus défavorables que Washington connaissait une température de 90° Farenheit. D'autre part, l'ordre du jour était chargé et les sénateurs étaient dans l'ensemble anxieux de mettre rapidement un terme à cette session prolongée pour regagner leurs États respectifs et reprendre contact avec leurs électeurs.

*

Dans leur présentation du traité, les sénateurs Connally et Vandenberg, reprenant les déclarations antérieures du Secrétaire d'État, ont souligné avec soin que le programme d'aide militaire était distinct du traité et qu'approuver le Traité n'impliquait pas pour les sénateurs l'obligation de voter pour le programme d'aide. Pour le leader républicain, qui accepte quant à lui «la philosophie de l'article 3», le texte du traité, s'il oblige les États-Unis et les autres signataires à s'aider mutuellement à mettre sur pied des forces défensives, laisse néanmoins

le Congrès des États-Unis libre d'apprécier le montant de l'aide à fournir, le moment où celle-ci doit être accordée et les conditions dans lesquelles elle peut l'être.

Cette indication, qui pouvait paraître nécessaire, fit néanmoins dévier le débat qui s'engagea sur l'opportunité pour les États-Unis de contribuer au réarmement de l'Europe. En dépit des affirmations répétées de M. Connally suivant lesquelles le Sénat n'avait pas pour le moment à connaître de cette question, l'insistance de certains sénateurs, en particulier M. Taft, l'emporta. Pendant plusieurs jours, le débat s'est limité presque exclusivement au programme d'aide militaire.

Pour M. Taft, il ne fait pas de doute en effet que, contrairement à la thèse du gouvernement et des chefs de la politique bi-partisane, le traité implique pour les États-Unis l'obligation de fournir des armes à leurs partenaires. Dans ces conditions, le sénateur de l'Ohio ne pouvait que voter contre le traité.

L'opinion générale est que le problème a été mal posé et que la confusion qui a régné au Sénat est due en partie à l'interprétation du traité donnée par le Département d'État et aux conditions dans lesquelles il a été négocié. On se rappelle en effet qu'au moment où il a procédé à l'invitation de la Norvège et du Danemark, le gouvernement des États-Unis a fait savoir que les États qui ne seraient pas partie au Pacte ne devaient pas compter recevoir du matériel américain. Il était logique d'en conclure que les signataires pouvaient s'attendre à des prestations. De plus, l'article 3 concernant l'aide mutuelle n'a cessé d'être interprété comme constituant un engagement tout au moins moral pour les États-Unis de fournir des armes aux co-signataires. Cependant, pour des raisons de tactique parlementaire, le Département d'État et les leaders des deux partis ont souligné avec force, au cours des débats devant la Commission sénatoriale, qu'un vote en faveur du traité n'impliquait pas un engagement à voter pour le programme d'armement. Ce qui importait, en effet, c'était d'obtenir rapidement la ratification du traité, quitte à convaincre ensuite le Congrès de la nécessité du réarmement européen.

Pour aussi paradoxal que cela paraisse, ce sont les adversaires du programme d'aide militaire à l'Europe qui ont soutenu que le traité comporte une obligation pour les États-Unis dans ce domaine. On en est arrivé ainsi à cet étrange résultat, que n'avait pas prévu l'administration, que si le raisonnement de l'opposition est accepté par les sénateurs, ceux qui voteront pour le traité se trouveront moralement engagés à se prononcer pour le programme d'aide. En fait, l'évolution du débat que redoutait l'administration pourrait jouer en sa faveur. À la veille du vote par le Sénat, il semble que le débat ait plutôt contribué à faciliter l'action que le gouvernement se propose d'entreprendre à brève échéance pour obtenir du Congrès le vote des crédits militaires pour l'Europe.

*

En raison de ce dernier débat, il est intéressant de préciser la position prise par les sénateurs de l'opposition.

Cette opposition a revêtu deux formes. Certains sénateurs ont proposé que des réserves soient votées en même temps que le traité, d'autres, allant plus loin, ont demandé que soit substitué au traité signé le 4 avril un autre accord international ou un engagement unilatéral des États-Unis.

C'est ainsi que le sénateur Flanders (républicain, Vermont) auquel se sont joints au cours du débat le sénateur Taft et huit autres sénateurs républicains et démocrates, contestent que le traité soit compatible avec les engagements souscrits par les États-Unis dans la Charte de l'ONU. L'article 3 en particulier, qui permet au gouvernement américain de contribuer au réarmement de l'Europe, est contraire aux buts pacifiques de l'ONU. De plus, le traité comporte tant d'obligations pour les États-Unis et donne des pouvoirs si étendus au Président qu'il risque de réduire au bénéfice de ce dernier la compétence du Congrès. Le Traité atlantique, suivant ces sénateurs, «préparerait la socialisation des États-Unis».

La proposition Flanders-Taft vise à la création d'une «petite Organisation des Nations unies» disposant d'une force de police composée de détachements fournis par les douze signataires du Traité atlantique. Cet organisme développerait son action non seulement sur le plan défensif mais s'efforcerait de préserver l'Europe occidentale du danger communiste en multipliant les liens unissant les signataires dans le domaine économique et dans le domaine culturel. Simultanément, les États-Unis proclameraient une extension de la doctrine de Monroe, s'engageant à intervenir en Europe dans le cas où celle-ci serait l'objet d'une attaque. L'objectif du sénateur Taft est donc de libérer les États-Unis de tout engagement concernant le réarmement de l'Europe et de subordonner l'intervention américaine à une attaque par les Soviets.

Les auteurs de cette proposition ne se font pas d'illusion sur le sort qui lui sera réservé par le Sénat: son existence néanmoins risque d'augmenter de quelques unités les voix de l'opposition. C'est pour cette raison que le gouvernement a pressé ses auteurs de la retirer.

Quant au sénateur Mundt, il a demandé que le Pacte soit complété par une alliance universelle, qui serait en fait une nouvelle organisation des Nations unies mais sans droit de veto. Il est douteux que sa résolution soit discutée par le Sénat.

En ce qui concerne le programme d'armes, le principal argument mis en avant par l'opposition a été que l'article 3 contenait les germes d'une course aux armements. En donnant des armes à l'Europe, les États-Unis n'inciteraient-ils pas le Kremlin à accroître encore son potentiel militaire? Si cette hypothèse se révélait exacte, le Pacte, au lieu d'être une garantie de paix, deviendrait un instrument de guerre. Ces arguments ont été mis en avant par le sénateur Donnell, républi-

cain du Missouri, appuyé par les sénateurs Langer, républicain du North Dakota, Malone, républicain du Nevada et Watkins, républicain de l'Utah. Ce dernier a de plus souligné avec force que l'article 3 était une sorte de «chèque en blanc» donné à l'Europe et que les signataires du Traité s'empresseraient, dès la ratification, d'obtenir sans contrepartie d'importantes fournitures des États-Unis. Pour le sénateur Flanders, républicain du Vermont, soutenu par le sénateur Jenner, républicain de l'Indiana, le programme imposerait de si lourdes dépenses pour les États-Unis que son application déclencherait la crise financière et la crise économique que l'URSS attend avec impatience pour reprendre sa politique d'agression.

L'ensemble de ces arguments n'a pas ébranlé le Sénat dans sa résolution de ratifier le traité et il semble certain, à quelques heures du scrutin, que la résolution du sénateur Wherry limitant l'application de l'article 3 pour les États-Unis sera écartée. Le sénateur du Nebraska a soumis le texte suivant: «Les États-Unis considèrent que le Traité ne les oblige en aucune façon, morale ou légale, à fournir des armes aux autres signataires, à moins que l'un de ceux-ci n'ait été l'objet d'une attaque. Dans cette éventualité, la disposition du Traité suivant laquelle une attaque contre l'un des douze signataires doit être considérée comme une attaque contre tous entrerait automatiquement en jeu». Pour rallier un plus grand nombre de voix à sa proposition, le sénateur Wherry s'est efforcé, dans une manœuvre de dernière heure, de convaincre ses collègues que le gouvernement pourrait, par l'application de l'article 3, livrer des bombes ou des secrets atomiques aux États européens. Le sénateur Vandenberg s'est aussitôt élevé contre ces assertions.

Le gouvernement, dans son désir de voir la ratification du traité apparaître aux yeux de l'étranger comme une manifestation quasi unanime de la volonté des États-Unis de poursuivre leur politique de coopération, s'est efforcé d'amener le sénateur Wherry à retirer sa proposition. Le Département d'État ne cache pas néanmoins que la mise aux voix de cette proposition, dont le rejet est assuré, pourrait avoir une influence heureuse sur le développement des débats relatifs à l'aide militaire, les sénateurs qui émettront un vote contraire reconnaissant par là même l'interprétation de l'article 3 donnée par l'administration.

Il y a lieu cependant de signaler qu'en présentant son programme d'aide militaire au Congrès, le gouvernement américain justifiera ses demandes davantage par la nécessité d'assurer la sécurité des États-Unis que par la mise en jeu de l'article 3. Il n'en reste pas moins qu'aux yeux de l'opinion publique le rejet de la motion Wherry sera interprété comme une indication que le Sénat n'est pas défavorable dans son ensemble aux projets du gouvernement.

Comme je l'ai déjà indiqué, le débat qui doit s'ouvrir sous peu devant les Commissions de la Chambre et du Sénat sera marqué par d'importantes déclarations dont celles des généraux Marshall, Eisenhower et Bradley, de M. Harriman et des ambassadeurs des États-Unis à Paris,

Londres et Rome. L'administration garde bon espoir d'obtenir un vote favorable avant le début des vacances parlementaires, sans exclure cependant la possibilité que les crédits demandés subissent quelques abattements.

Dans l'ensemble, le débat qui vient de se dérouler devant le Sénat est considéré comme un succès pour le gouvernement qu'il ne place pas dans une position défavorable pour poursuivre sa politique d'aide militaire à l'Europe. C'est le Congrès, en fin de compte, qui se prononcera sur le programme présidentiel dont il sera saisi dès demain. Certains observateurs, se fondant notamment sur le fait que les Commissions ont réduit de plus d'un milliard de dollars le budget militaire, prévoient que le Parlement accueillera, avec beaucoup de froideur le *bill* de l'administration. Bien qu'il soit encore trop tôt pour faire des pronostics, il est permis de penser que le gouvernement s'est assuré des chances de faire accepter sinon l'intégralité de son programme, du moins certaines de ses dispositions essentielles.

P.-S. – C'est par 82 voix contre 13 que le Sénat vient de ratifier le Traité Nord Atlantique.

L'amendement déposé par M. Wherry (mon télégramme nº 2790)[1] a été repoussé par 74 voix contre 21. Un second amendement, présenté par M. Watkins, concernant l'article 3 et proposant que les États-Unis ne puissent pas intervenir en cas d'agression contre un des signataires sans l'autorisation préalable du Congrès, a été repoussé par 84 voix contre 11. Enfin, par 87 voix contre 8, le Sénat a rejeté un dernier amendement de M. Watkins stipulant que le Congrès aurait complète liberté d'action si une attaque se produisait dans la région de l'Atlantique Nord[2].

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 114)

27

M. d'Ormesson, Ambassadeur de France près le Saint-Siège, à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[3].

D. n° 316. *Rome (Saint-Siège), 22 juillet 1949.*

On pouvait croire que, le premier effet de surprise passé, les journaux marxistes italiens et le parti communiste riposteraient avec vigueur à la décision du Saint-Office qui les prive de leurs adhérents catholiques.

1 Document non reproduit.

2 Ce PS est la copie exacte du télégramme n° 2797 du 21 juillet 1949 de Washington annonçant la ratification.

3 Dépêche adressée à la direction d'Europe.

Dix jours se sont écoulés depuis la publication du décret, et il faut reconnaître que la faiblesse des réactions de la presse hostile au Vatican dépasse l'attente générale.

J'ai noté dans ma dépêche précédente (n° 301 EU du 15 juillet)[1] que le journal le plus qualifié pour la riposte, l'*Unità*, s'était borné à mentionner brièvement la décision du Saint-Siège au moment de sa publication. Depuis lors, il ne lui a guère consacré de commentaires originaux; il s'est contenté de citer la presse étrangère, de puiser dans les émissions de la radio soviétique ou de reproduire des déclarations d'hommes d'État des démocraties populaires; et encore n'a-t-il pas donné à ces documents un relief exceptionnel. Une thèse uniforme a prévalu dans toute la presse d'extrême-gauche, et, sans l'adopter, les organes de la gauche gouvernementale ont laissé voir qu'ils devaient lutter contre leurs propres tendances pour ne pas l'admettre en partie: la décision du Saint-Siège est une décision inspirée de motifs politiques, bien qu'elle se couvre de prétextes religieux; elle est une arme de la guerre que la réaction et l'impérialisme américain mènent contre les classes populaires et contre l'URSS en se servant du Vatican. L'*Osservatore Romano* n'a cessé de combattre cette thèse et de montrer que, de Marx à Lénine et à Staline, la doctrine communiste et la direction du parti ont constamment sapé les fondements de l'Église et de la Religion, et que la condamnation du Saint-Office n'a pas d'autre raison. Mais ses adversaires n'en continuent pas moins à considérer leur thèse comme si évidente qu'elle n'a pas besoin de démonstrations.

Pour la première fois, l'*Avanti* du 21 juillet est entré dans une discussion plus approfondie et il a cherché à rassurer la conscience de ses lecteurs en tirant argument de l'histoire et de la théologie. Sous le titre: «Église triomphante et Église militante: aux communistes excommuniés, le Paradis n'est pas interdit», et avec un sous-titre significatif: «Jeanne d'Arc fut condamnée au bûcher pour hérésie et sorcellerie par l'Église militante, mais l'Église triomphante l'a élevée aux honneurs des autels», un des bons écrivains frontistes, le professeur et historien Gabriele Pepe cite deux condamnations sévères portées, dit-il, par l'Église pour obéir à des pressions politiques: la suppression des Jésuites au XVIIIe siècle, par un «grand et saint Pontife», qui céda aux instances des Bourbons unis dans le Pacte de famille (ce Pacte atlantique de l'époque) et la condamnation de Jeanne d'Arc. Ce second exemple, dit l'auteur de l'article, est particulièrement éclairant, et il faudra en expliquer avec grand soin la portée aux masses italiennes. L'auteur s'efforce ensuite de mâcher la besogne aux futurs théologiens du Parti. Il importe peu de savoir, à mon avis, s'il commet quelques erreurs même assez lourdes en interprétant la doctrine catholique; c'est son souci de rassurer la conscience de ceux qui collaborent avec le parti marxiste qui me semble intéressant. Le Saint-Office, dit-il, n'est pas l'Église; il peut

[1] Document non reproduit.

se tromper, comme s'est trompé «le Saint-Office régional» qui a condamné Jeanne d'Arc. «Le croyant est tenu d'obéir à l'Église infaillible et à elle seule, non à l'Église faillible. Il n'est pas tenu d'obéir, sous peine de perdre son âme, aux décrets disciplinaires». Or, tel est le cas du récent décret du Saint-Office. Sans doute, le Pape l'a signé, mais sans engager son infaillibilité car il ne s'est pas prononcé en matière de dogme. La décision est donc disciplinaire, et à ce titre elle pose à la conscience des catholiques une question de «compétence» que l'auteur de l'article interprète ainsi: «À qui doit obéir le catholique, quand le dogme n'est pas en cause?». «Au Pape? ou à sa conscience, qui est la vraie voix de Dieu? Doit-il obéir à un organe disciplinaire influencé, comme au temps de la suppression des Jésuites, par la diplomatie, ou à la voix de Dieu, qui ne veut point se mêler de certaines choses fort laides? Le doute n'est pas possible: entre le Saint-Office et Dieu il faut obéir à Dieu, dût-on, comme au temps de Jeanne d'Arc être brûlé vif». Et le journal socialiste fusionniste conclut par une application du texte de l'Évangile: «À quoi servira d'avoir accumulé des richesses sur cette terre (en faisant le bon démocrate-chrétien) si l'on vient à perdre son âme?».

Peut-être l'article de l'*Avanti* prélude-t-il à une tactique nouvelle, à un effort de propagande tourné vers les membres du parti qui conservent une forte empreinte catholique, afin d'empêcher leur exode; mais l'impression de faiblesse, laissée par la lecture de l'ensemble de la presse marxiste italienne, n'en demeure pas moins. Le silence de cette presse est peut-être une tactique mais il manifeste aussi l'embarras des partis marxistes devant un coup qui les prend sans préparation. Peut-être révèle-t-il enfin une faiblesse plus profonde des partis de l'opposition de gauche. Leur presse est en quelque sorte spécialisée dans la lutte anticléricale; elle ne laisse pas passer un seul jour sans dénoncer à ses lecteurs le Vatican et l'Église, leur politique, leurs richesses et leurs mœurs. On se souvient que la campagne électorale de 1948 a été menée sur cette plate-forme avec une abondance de documents et une violence difficiles à imaginer; le diapason est aujourd'hui moins élevé, mais les attaques n'ont jamais cessé. Cependant, à l'expérience, on ne peut manquer d'être frappé par une certaine débilité qui s'attache à cet anticléricalisme. On peut dire qu'il excelle dans l'attaque personnelle (y compris parfois la diffamation), dans l'exploitation du détail, dans l'utilisation des sentiments, souvent critiques, du peuple à l'égard des clercs qu'il côtoie. Mais à suivre les journaux de ces partis, on se rend compte que leurs attaques, précisément parce qu'elles s'inspirent presque constamment des abus dûs à la faute des personnes ou aux défaillances des institutions, demeurent superficielles comme le sont les faits qu'elles invoquent, si on les compare aux services que le catholicisme rend dans la vie du pays et à la place qu'il tient dans la conscience des Italiens. Si ces observations sont exactes, on peut dire que l'anticléricalisme, très vif et très agissant, du parti communiste italien,

manque de puissance et de profondeur réelles, comme manquent d'emprise profonde sur les esprits de beaucoup de ses membres la dialectique du marxisme, sa philosophie et son «antithéologie». Peut-être la publication imprévue du décret du Saint-Office aura-t-elle eu cette conséquence inattendue de démasquer une certaine faiblesse idéologique du parti contre lequel le Saint-Office met les catholiques en garde.

(Direction d'Europe, Saint-Siège, volume 26)

28

M. D'ORMESSON, AMBASSADEUR DE FRANCE PRÈS LE SAINT-SIÈGE, À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 317. *Rome (Saint-Siège), 22 juillet 1949.*

Les informations que j'ai pu recueillir ces jours derniers confirment celles que j'ai déjà communiquées à Votre Excellence dès le lendemain de la publication du décret du Saint-Office dans ma dépêche n° 301 du 15 juillet et dans le télégramme chiffré n°s 180 à 182 du 16 juillet[2]. Il semble sûr que si le Pape, et par conséquent la Secrétairerie d'Etat, connaissaient le texte du décret du Saint-Office; si Pie XII en avait approuvé les termes et s'il en considérait dès lors la publication comme opportune, en revanche, la Congrégation du Saint-Office a rendu ce document public de la manière la plus maladroite, sans préparation suffisante de l'opinion et sans prendre le soin d'assortir ce texte doctrinal d'une exégèse d'ordre pratique à l'usage des prêtres qui auront à l'appliquer. Je tiens de la source la plus digne de foi que le Pape lui-même a appris la publication du décret par la rumeur publique! Dès l'instant où ce document a été remis par le Saint-Office à l'imprimerie des *Acta Apostolicae Sedis*, les correspondants de presse qui sont en liaison normale avec cette administration du Vatican, s'étant rendu compte qu'il s'agissait d'un texte fort important ont alerté leur rédaction et les agences, de telle sorte que la nouvelle a flambé en quelques instants dans le monde entier. On m'a cité le cas d'un correspondant à Rome d'un grand journal américain qui fut aussitôt alerté téléphoniquement par sa direction pour obtenir des commentaires sur le décret. Or, ledit correspondant ignorait tout de l'affaire et fut incapable d'articuler quoique ce soit. Il fut immédiatement mis à pied par son administration. Ce petit fait illustre le contraste qui s'est produit entre l'émotion

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe. Note manuscrite: «*[Communiquer à] Washington, Londres, Baden, Varsovie, Prague, Budapest, Bucarest, Belgrade, Sofia, Tirana. Bulletin. M'en parler Fait. Copie à S[ecrétaire] G[énéra]L et C[abinet du] M[inistre]*».

[2] Documents non reproduits.

provoquée partout par la décision du Saint-Office et la façon banale avec laquelle ceux qui vivent pourtant à Rome l'ont apprise.

On aurait tort de voir dans ces procédés je ne sais quel machiavélisme. C'est exactement le contraire dont il s'agit. La vérité est que la Congrégation du Saint-Office est une institution qui travaille en vase clos, dans un secret absolu (qui est, d'ailleurs, pour elle un impératif catégorique). Elle n'a pour ainsi dire pas de contact avec le monde extérieur. Elle suit sa tradition, j'allais dire sa routine. Elle est composée de cardinaux de Curie, tous italiens, à peu près tous hors d'âge, qui n'ont du monde extérieur que des notions relatives, tendancieuses ou unilatérales. Ceux-ci n'ont évidemment aucune idée de ce que représente une «préparation d'opinion». Ils conçoivent mal l'état d'hypersensibilité avec lequel le monde entier réagit dès lors que la question du communisme entre en jeu. Depuis longtemps déjà – notamment depuis la campagne électorale d'avril 1948 en Italie – des questions ayant été posées de toutes parts par des évêques ou par des prêtres au sujet des rapports de l'Église et des communistes, le Saint-Office, sans se presser, a étudié le problème et, pour coordonner et unifier les solutions qui lui avaient été données par les uns et par les autres, a fini par mettre au point le texte doctrinal qui fut soumis au Pape. Puis, Pie XII l'ayant approuvé, la Congrégation du Saint-Office a remis ce texte à l'imprimerie des *Acta Apostolicae Sedis* sans se soucier de l'explosion qu'ils allaient déterminer, exactement comme s'il s'était agi d'un règlement sur la consommation de la viande au carême. Voilà, d'après les informations concordantes que j'ai recueillies, comment les choses se sont passées. Je conviens qu'on aura du mal à y croire! Mais que de fois ici-bas on attribue des raisons subtiles aux actes les plus dépourvus de subtilité et l'on prend pour «machiavélisme» ce qui n'est qu'erreur?

La méconnaissance de la sensibilité de l'opinion dans une matière aussi grave prouve à quel point il est fâcheux – surtout dans les temps que nous traversons – qu'une Congrégation aussi importante que le Saint-Office reste en quelque sorte abstraite du monde moderne et soit confiée à des hommes qui, si respectables qu'ils soient et maîtres en droit canon, ne possèdent pas un sens suffisant des contingences et des impondérables. Mais le défaut de «présentation» au public et au clergé du fameux décret prouve autre chose. Car l'on peut soutenir que le Saint-Office reste dans son rôle en ne se souciant ni des contingences ni des impondérables, circonstances successives et éphémères, tandis que sa fonction propre est de défendre une doctrine immuable. C'est à la Secrétairerie d'État, organe de liaison par excellence entre la direction de l'Église et l'opinion dès lors qu'il s'agit d'une affaire qui côtoie, qu'on le veuille ou non, la politique, qu'il appartient précisément de rendre publiques dans les meilleures conditions des décisions qui engagent l'Église dans un combat où elle ne peut plus reculer. Or, en fait, il n'y a pas actuellement de Secrétairerie d'État digne de ce nom, parce qu'il n'y a plus de Secrétaire d'État revêtu de l'autorité que comporte cette

fonction. Cet organe de coordination et de direction entre les divers éléments qui composent l'administration suprême de l'Église fait défaut d'une manière grave. Le Pape qui veut tout faire ne peut pas tout faire. Il est surchargé, accablé de travail. Ses deux collaborateurs intimes, Mgr Tardini et Mgr Montini, ne représentent chacun qu'«une moitié» de Secrétaire d'État et ne disposent ni l'un ni l'autre de l'autorité que confèrent à la fois la dignité cardinalice et le poste de «premier ministre» de la Papauté. Si bien que dans une administration qui a déjà l'inconvénient d'être vétuste et de comporter des dicastères vivant trop en vase clos, il n'y a plus de cohésion suffisante. Je ne sais si l'incident de la publication du décret déterminera le Pape à remplir bientôt une lacune qu'il est le seul à avoir permise et j'en doute plutôt pour plusieurs raisons, dont une que je vais dire. Il me paraît évident néanmoins que l'absence d'un cardinal secrétaire d'État vient de se faire une fois de plus sentir.

Pour en revenir aux réactions qu'a provoquées ici le décret du 13 juillet, il n'est pas douteux, ainsi que je l'ai signalé aussitôt à Votre Excellence, que la Secrétairerie d'État a été à la fois étonnée du retentissement inouï provoqué dans tous les pays par ce document; quelque peu effrayée de l'ampleur de cette publicité et de ses conséquences possibles; très agacée, enfin, contre le Saint-Office, qu'elle rendait responsable du caractère de «bombe», si j'ose dire, de cette publication. J'ai nettement l'impression cependant qu'à cette première réaction en a succédé une seconde d'un caractère tout différent. Tout compte fait, le «choc» initial passé, il semble qu'on a été agréablement surpris au Saint-Siège de constater que le fameux décret avait précisément fait sensation et qu'il marquait ainsi l'importance qu'une décision purement doctrinale de l'Église occupait toujours dans le monde moderne. Si les commentaires que la presse universelle en a donnés ont été généralement considérés ici comme exagérés, il n'a pas déplu, loin de là, que la place accordée à ces commentaires fût si vaste. La psychologie du Saint-Siège est faite de curieuses contradictions, je l'ai maintes fois observé. La Papauté est à la fois très imbue de son autorité morale et cependant affligée d'une sorte de complexe d'infériorité. Quand les événements lui administrent la preuve qu'elle n'a pas tort d'avoir conscience de sa puissance, elle en éprouve alors une vive satisfaction. De tous côtés, on a écrit qu'en produisant ce texte, le Saint-Office avait répondu à l'assaut que l'URSS mène derrière le rideau de fer contre l'Église. Le fait est évident. Il n'est pas sûr, cependant, que le Saint-Siège se soit rendu compte à l'avance que l'ordonnance du Saint-Office recevrait d'une façon aussi générale une telle interprétation. Maintenant que l'effet s'est produit, sans avoir en fin de compte provoqué de dommages, la Secrétairerie d'État se félicite sans doute de ce qui est arrivé, et peut-être aurait-elle même tendance à s'attribuer maintenant les mérites d'une publication qu'elle considérait hier encore – non dans

son fond ni dans sa forme mais dans sa présentation – comme une erreur.

Ce ne sont pas seulement les réactions positives de l'immense majorité de l'opinion internationale (y compris dans les pays protestants) qui ont favorablement impressionné le Saint-Siège; ce sont aussi les réactions négatives de ses adversaires. L'attitude de la presse d'extrême-gauche italienne a été, notamment, saisissante. C'est tout juste si l'*Unità* – organe du parti communiste – a discrètement fait allusion au décret du Saint-Office, en s'abritant, d'ailleurs, derrière les commentaires de l'*Humanité*.

M. Togliatti, le leader communiste, interrogé par un journaliste, a fait une déclaration empreinte d'une modération et d'un ton académique qui rappelait plus M. de Tocqueville que le maréchal Staline. En fait, le président de l'Action catholique italienne, l'avocat Veronese, qui est un esprit extrêmement libéral et ouvert, me le disait encore hier, le parti communiste italien a reçu un coup en plein fouet. C'est que, contrairement à ce qui se passe chez nous, un très grand nombre d'adhérents à ce parti sont des catholiques pratiquants. Il n'est pas rare, dans la campagne romaine, de voir des cortèges populaires où drapeau rouge, faucille, marteau voisinent gentiment avec l'image de la Vierge et de tous les saints. Les dirigeants communistes italiens préfèrent-ils étouffer le décret dans le silence? Attendent-ils des instructions de Moscou pour régler leur attitude? Nous le verrons. Toujours est-il que la condamnation du Saint-Office n'a pour ainsi dire soulevé aucune réaction apparente dans les milieux communistes italiens. En revanche, les cris de vengeance proférés à Prague ne sont pas pour déplaire au Vatican qui mesure ainsi le degré de son autorité. En définitive, d'un côté comme de l'autre, le Saint-Siège ne peut que se féliciter de la décision du Saint-Office.

Ces constatations favorables ne sont pas sans entraîner un danger. Il est à craindre, en effet, que, s'apercevant que les premières alarmes qu'une publication mal faite lui avait procurées n'étaient pas fondées, le Saint-Siège n'en retire des conclusions trop rassurantes et ne tienne pour résolu un problème qui n'est que posé. Il va falloir, d'abord, que des instructions précises soient données au clergé – haut et bas – quant à l'application des sanctions prévues. Quand on l'examine à la loupe, le texte du Saint-Office est rédigé, en effet, avec une telle subtilité qu'il laisse ouvertes toutes les interprétations. Appliquées de façon trop brutale les recommandations du décret risquent d'envenimer les choses; appliquées de façon trop souple elles ne signifient plus rien. Pour éviter ceci et cela, force sera à l'autorité religieuse de revenir sur la question et de mettre des points sur les i.

En second lieu, il faudra bien, face au communisme qu'il condamne – et qu'il est fondé à condamner en tant que force destructrice de l'Église – que le Saint-Siège accentue ou précise sa doctrine sociale. Mieux qu'il n'y a réussi jusqu'ici, il faudra qu'il fasse le départ entre ce

que le communisme a d'illicite aux yeux de l'Église en tant que doctrine «matérialiste athée» et ce qu'il conserve de licite en tant qu'expression de revendications ouvrières ou système social. Si le mot «athée» a un sens clair défini, le mot «matérialiste» (du moins à mon avis) n'en a pas. C'est une formule rapide et commode dans laquelle on se réfugie, plus ou moins hypocritement. Qu'est-ce qui est «matérialiste» et qu'est-ce qui ne l'est pas, dans un système de civilisation? Où commence le matérialisme et – surtout – où finit-il? Veut-on dire par là: une civilisation exclusivement préoccupée des choses de cette terre et indifférente à celles de l'au-delà? Mais peut-on prétendre alors que les hommes d'affaires, les industriels, les agriculteurs, etc., etc. qui se disent les adversaires de la civilisation «matérialiste» agissent, peinent, s'enrichissent pour des fins essentiellement spirituelles? Tout cela, on le voit, n'est pas si facile qu'on le croit, et il faut se méfier des généralisations sommaires… Il reste, toutefois, – ainsi que je le laissais prévoir dans le rapport d'ensemble que j'ai adressé le 14 février dernier[1] à Votre Excellence – que les données du problème international se réduisent de jour en jour à leur expression à la fois la plus idéologique et la plus simple. Oui, il existe réellement deux pôles dans le monde: Moscou et Rome. L'impérialisme soviétique ayant pris son élan, il n'est pas possible qu'il ne s'attaque pas à l'Église, car il lui faut soumettre la force religieuse, en faire un moyen de domination. C'est la loi de tout régime totalitaire. En s'opposant à cet assaut, l'Église ne défend pas seulement sa doctrine, son propre bien. Elle défend la liberté des hommes. Elle se dépasse elle-même. Le combat qu'elle mène prend un sens et des proportions qui lui restituent l'autorité des plus grands âges. Mais il faut pour cela que le mot «Rome» signifie quelque chose de plus qu'une résistance traditionnelle. Il faut qu'il signifie non seulement une foi supraterrestre, mais une conception de la vie, de la société adaptée aux conditions de l'heure présente et de l'avenir. Tel est le problème qui se pose désormais à l'Église. Mesurera-t-elle l'effort qu'il comporte? Sa victoire est à ce prix.

(Direction d'Europe, Saint-Siège, volume 26)

[1] Voir *DDF*, 1949-I, n° 103.

29

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE POUR M. PARODI, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Participation du Japon aux relations internationales

N. *Paris, 26 juillet 1949.*

Monsieur Bonnet transmet le texte d'une note du *State Department* sur la question de la participation du gouvernement japonais aux relations internationales[1]. Cette question avait déjà fait l'objet d'un échange de notes entre le gouvernement américain et le gouvernement français.

Les États-Unis demandaient que la Commission d'Extrême-Orient, sacrifiant l'essentiel de sa mission, autorisât SCAP[2] à donner, s'il le jugeait bon, compétence au gouvernement japonais dans le domaine international.

On ne s'étonnera pas, dans ces conditions, que les réactions de toutes les puissances, membres de la Commission d'Extrême-Orient, aient été négatives.

C'est pourquoi, aussi réticente qu'elle fût, la réponse française, qui contenait des contre-propositions d'ordre concret, s'est trouvée être l'une des moins décourageantes enregistrées par le Département d'État.

La nouvelle note américaine :

1) réfute point par point l'argumentation française qui consistait, quant au fond, principalement à montrer que les directives proposées par les États-Unis dépassaient les pouvoirs de la Commission ;

2) rejette les contre-propositions constructives faites par le gouvernement français. Celui-ci suggérait que la Commission autorisât SCAP à donner compétence au gouvernement japonais dans le domaine strictement limité des relations internationales techniques et sous réserve d'un contrôle de la Commission. Le *State Department* considère en effet qu'il est impraticable de soumettre au contrôle de la Commission les accords éventuellement passés par le gouvernement japonais. Effectivement, la Commission n'a pas de compétence administrative, n'a de relations qu'avec SCAP et n'a à connaître que des actes de celui-ci ;

[1] En rendant compte de la note, Bonnet soulignait la volonté de Washington de voir supprimer la Commission d'Extrême-Orient et sans doute la possibilité d'engager des discussions avec ses alliés pour voir dans quels domaines techniques ou autres le Japon pourrait se voir accorder des pouvoirs et faire son retour sur la scène internationale (dépêche n° 3923 du 21 juillet 1949 de Bonnet, non reproduite).

[2] SCAP : *Supreme Commander for the Allied Powers,* soit le Commandement suprême allié au Japon.

3) estime impossible d'établir comme le suggérait la note française, un parallélisme quelconque entre les solutions envisagées dans ce domaine pour le Japon et pour l'Allemagne. Le Japon est en effet doté depuis longtemps d'un gouvernement légal dont l'autorité s'applique à la totalité du pays ;

4) conclut que l'affaire doit être étudiée par le gouvernement français sous son aspect politique fondamental (celui de la conjoncture politique en Extrême-Orient) et demande, conçu sous cet angle, un nouvel exposé des vues du gouvernement français sur la question.

Pouvons-nous consentir, comme les Américains veulent nous y entraîner, à voir la Commission d'Extrême-Orient désaisie d'une de ses attributions essentielles ?

En premier lieu, une telle décision ne manquerait pas d'avoir des conséquences sérieuses sur les relations entre l'Est et l'Ouest. En outre, elle serait matériellement impossible à prendre, à moins d'accepter la thèse américaine sur les pouvoirs quasi-illimités de SCAP, puisque le veto russe ne manquerait pas de jouer.

À son tour, la Commission d'Extrême-Orient s'achemine rapidement vers une impasse.

La véritable solution serait l'étude du traité de paix avec le Japon. Mais si celle-ci est souhaité actuellement par Moscou, elle est jugée inopportune par Washington.

En fait, ce ne sont pas seulement les attributions de la Commission d'Extrême-Orient mais le système même de SCAP qui mériterait d'être mis en cause et réadapté en fonction de l'évolution de la situation au Japon.

En conclusion et sous réserve des enseignements que des nouvelles conversations avec Londres, également saisi par les États-Unis de cette affaire pourront apporter, il semble que nous devions nous en tenir aux propositions concrètes déjà formulées par nous dans la lettre du 9 mai, abandonnant si nécessaire une partie de notre argumentation juridique laquelle paraît irriter les États-Unis, et en les modifiant au besoin quelque peu dans un sens agréable au *State Department*.

De la sorte, notre attitude plus conciliante et plus constructive que celle de l'ensemble des États membres de la Commission, ne saurait nous mettre en butte aux critiques du *State Department* et des opinions américaines, sans que nous soyons contraints d'abandonner une position de principe fondamentale.

(Direction d'Asie-Océanie, Japon, volume 74)

30

M. D'ORMESSON, AMBASSADEUR DE FRANCE PRÈS LE SAINT-SIÈGE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 332. *Rome (Saint-Siège), 27 juillet 1949.*

En face de l'émotion soulevée par le décret au Saint-Office et des interprétations discordantes auxquelles il a donné lieu[2], le Vatican a fait publier dans l'*Osservatore Romano* d'hier soir un commentaire qui en précise, dit-il, «la véritable portée». L'importance de ce nouveau document n'a pas besoin d'être soulignée: au cours de l'audience qu'il a accordée à M. d'Ormesson, le Pape lui a dit lui-même que ce texte exprimait exactement sa pensée.

J'en adresse à Votre Excellence une traduction en annexe à cette dépêche.

Résumant d'abord dans ses grandes lignes la décision au Saint-Office, le commentateur déclare qu'il faut classer en deux catégories les agissements répréhensibles visés dans le décret. Les premiers sont ceux de ces fidèles qui, par leur attitude envers le communisme, fournissent «un apport direct ou indirect à une doctrine et à une action antireligieuse, même s'ils ne professent pas cette doctrine». C'est la partie du décret de beaucoup la plus importante, ajoute-t-il, «du moins pour les pays d'Europe occidentale». «Il y a en Italie, en Belgique, en France, etc., de nombreux catholiques qui, – trompés par les promesses des chefs communistes, ou poussés par le désir de réformes sociales – favorisent le communisme sans en adopter la doctrine fondamentale». Ceux-là, dit expressément le nouveau document, «n'encourent pas l'excommunication». Mais le Saint-Siège les met en face de la grave responsabilité qu'ils assument «du fait de l'appui qu'ils donnent aux ennemis acharnés de la religion chrétienne, ou du danger qu'ils courent d'empoisonner leur propre esprit avec les idées fausses continuellement répandues par la presse communiste».

Rentrent encore dans cette même catégorie d'actes qui sont prohibés, mais qui n'entraînent pas l'excommunication, «la lecture ou la publication d'écrits (livres, journaux, revues, tracts, etc.) qui défendent la doctrine ou l'activité communiste». Le fait d'écrire dans ces publications est compris dans cette prohibition. La lecture de cette presse, quand elle est habituelle, «tôt ou tard, met la confusion dans l'esprit des personnes inexpérimentées et privées d'une culture adéquate, empoisonne l'intelligence et met en péril la foi elle-même…». Ceux qui ont une raison sérieuse de lire ces publications – par nécessité professionnelle,

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe. Notes manuscrites: «*Bulletin, f[ai]t. Copie à S[ecrétariat] G[énéra]L et C[abinet du] M[inistre]*».

[2] Voir documents n[os] 27 et 28.

par exemple – pourront le faire après s'être munis de l'autorisation ecclésiastique.

Les agissements dont il vient d'être question n'exposent pas les fidèles à des peines canoniques, mais éventuellement au refus des sacrements si ceux qui s'en rendent coupables agissent «en pleine connaissance de cause et librement». Cette condition, exprimée dans le décret, se justifie aisément, dit le commentateur: «L'Église sait bien qu'il y a des fidèles qui sont forcés de s'inscrire à un parti communiste contre leur volonté, par l'effet de la violence morale – et parfois même de la violence physique –. Le prêtre en ce cas devra juger des circonstances dans lesquelles le pénitent est forcé de prendre la carte d'un parti qu'il déteste et condamne dans son propre cœur». De même y a-t-il encore aujourd'hui un bon nombre de fidèles «qui croient que le communisme n'est pas antireligieux, ou qu'on peut le favoriser sur le terrain social et politique sans participer à ses doctrines antireligieuses. Mais après l'avertissement solennel donné par ce décret, il ne leur sera plus facile de demeurer dans cette «bonne foi».

Le commentaire en vient ensuite à la seconde catégorie d'actes visés, dit-il, par le décret: ceux par lesquels on s'expose à l'excommunication.

La question, dit-il, est «très grave»; mais en l'abordant, il répète pour la seconde fois que ce sujet «est beaucoup moins important que le premier dans nos pays», et on ne peut qu'être frappé de l'insistance avec laquelle il répète cette remarque. Avant d'expliquer le texte du décret, il en rappelle les dispositions: «Encourent l'excommunication réservée au Saint-Siège les fidèles qui professent la doctrine matérialiste et antichrétienne des communistes et surtout ceux qui la défendent et la propagent». Puis il commente: celui qui professe une doctrine qui nie l'existence d'un Dieu personnel, la spiritualité de l'âme, toute récompense ou châtiment après cette vie – comme le fait le matérialisme – se sépare de la foi chrétienne; il est apostat. Or l'apostat, en vertu du droit canon, encourt l'excommunication, quand il manifeste son apostasie, comme c'est le cas pour celui qui professe le matérialisme. – C'est le texte même que j'analyse qui met en relief le mot «professer», en le soulignant; et il en indique les raisons: «Nombre de catholiques, dit-il, soutiennent le communisme en lui apportant leur suffrage dans les élections, leur argent par la presse, leur appui dans les discussions sociales et politiques, sans vouloir par là adhérer à la doctrine matérialiste et aatichrétienne du communisme». Mais «ceux-là ne tombent pas sous l'excommunication»; cette censure ne s'applique qu'à ceux qui manifestent une apostasie formelle, qui «professent» le matérialisme.

Le commentaire ajoute enfin deux brefs paragraphes qui concernent le capitalisme et le socialisme. «À l'objection: pourquoi le Saint-Siège n'a-t-il pas condamné également certains abus du capitalisme, on peut répondre que ces abus ont été déjà condamnés tant de fois par le Saint-Siège, particulièrement dans les documents où a été exposée la doctrine sociale de l'Église». «Au sujet du socialisme, ajoute enfin le commen-

taire vatican, tous savent qu'il y a diverses formes de socialisme, très différentes les unes des autres. Qu'il suffise de dire ici qu'un parti socialiste, qui fait absolument cause commune avec les partis communistes, et qui unit directement ses forces à celles du communisme, en le favorisant de manière explicite, est déjà condamné dans la première partie du décret. Que si ces membres adhèrent en outre à la doctrine matérialiste du communisme, ils tombent clairement sous l'excommunication dont parle la quatrième question».

On peut penser que si le Saint-Siège avait dès l'abord fait connaître sa pensée par un texte comme celui qu'il vient de publier, et qui pour être compris ne demande point au lecteur d'être préalablement familiarisé avec «les principes de l'interprétation juridique des lois ecclésiastiques», sa récente décision au sujet du communisme aurait sans doute suscité moins d'émotion. Le nouveau document montre bien que le décret du Saint-Office ne fait que rappeler les règles connues du droit canon en les appliquant au cas des fidèles qui adhèrent, de près ou de loin, au communisme, ainsi que je l'ai fait remarquer dans la dépêche que j'ai adressée au Département dès la publication du décret.

Par ailleurs, il est curieux de noter que si la presse d'extrême-gauche italienne a adopté la tactique du silence à l'égard du décret du Saint-Office dans le désir, sans doute, de laisser ses nombreux adhérents catholiques ignorer autant que possible les avertissements et les censures pontificales, elle paraît réagir plus vivement devant la publication au commentaire. Son attitude s'explique probablement par le fait que ce nouveau texte est plus accessible au commun des lecteurs, qu'il remplace les raisonnements abstraits par des indications concrètes, qu'il met par exemple la jeunesse communiste et les «syndicats véritablement communistes» au nombre des groupements interdits, qu'il ne laisse enfin aucune échappatoire aux socialistes nennistes.

(Direction d'Europe, Saint-Siège, volume 26)

Annexe

Annexe à la dépêche de l'Ambassade de France près le Saint-Siège n° 332
en date du 27 juillet 1949

Extrait de *l'Osservatore Romano* du 27 juillet 1949
Décret sur le communisme

Le décret sur le communisme

Le décret du Saint-Office sur le communisme a eu un large écho dans la presse mondiale, mais dans cet écho se sont répercutées les voix les plus discordantes. De la part des journaux communistes, on pouvait attendre la propagande habituelle de mensonges, s'ajoutant à la déformation totale du but et des termes du décret. Certains journaux catholiques se sont plus préoccupés de réfuter – à bon droit – les calomnies,

en montrant le caractère purement religieux du document, que d'en donner un commentaire exact guidé par des principes clairs en matière d'interprétation juridique des lois ecclésiastiques.

La grave peine de l'excommunication a tellement attiré l'attention des commentateurs qu'elle a fait passer au second plan, et parfois complètement ignorer, une grande partie du document. Les commentateurs n'ont pas toujours suffisamment tenu compte du texte latin et ont été entraînés dans l'erreur par quelques expressions de traduction qui, pour substantiellement fidèles qu'elles fussent, pouvaient par certains des vocables employés fournir matière à des doutes.

Pour tous ces motifs, il nous semble opportun d'expliquer de nouveau, dans un commentaire sobre, la véritable portée des réponses provoquées par les quatre questions posées au Saint-Office.

Il est superflu de disculper de toute visée politique un document dont les motifs religieux sont indiqués clairement et de façon répétée. Certains actes sont prohibés parce qu'ils offensent directement la religion et favorisent des mouvements anti-religieux.

Que l'excommunication qui punit ceux qui professent une doctrine matérialiste et anti-chrétienne n'ait rien de politique, c'est évident pour quiconque n'est pas totalement ignorant en matière religieuse.

*

Le décret pourrait être divisé en deux parties: dans la première, il s'agit d'actes défendus en raison de l'apport direct ou indirect qu'ils fournissent à une doctrine et à une action anti-religieuse, même si celui qui pose ces actes ne professe pas cette doctrine. Celui qui agit en pleine connaissance de cause et librement, se rend indigne de recevoir les sacrements.

La seconde partie traite de ceux qui professent, et *a fortiori* de ceux qui soutiennent et propagent la doctrine matérialiste et anti-chrétienne du communisme. Ils tombent certainement sous l'excommunication.

Mais, nous pouvons dire que, au moins pour les pays d'Europe occidentale, la première partie est beaucoup plus importante que la seconde. En Italie, en Belgique, en France, etc., il y a de nombreux catholiques qui, trompés par les promesses des chefs communistes, ou poussés par le désir de réformes sociales, favorisent le communisme sans en adopter la doctrine fondamentale.

Donc, ces derniers n'encourent pas l'excommunication. Mais le Saint-Siège les met en face de la grave responsabilité qu'ils assument du fait de l'appui qu'ils donnent aux ennemis acharnés de la religion chrétienne, et du danger qu'ils empoisonnent leur propre intelligence avec les idées fausses continuellement répandues dans la presse communiste.

Venons maintenant au texte lui-même.

1) <u>Il n'est pas permis de s'inscrire aux partis communistes ou de favoriser ceux-ci.</u>

Étant donné que les communistes peuvent être divisés en partis divers (qu'on pense à la Yougoslavie) on parle de partis au pluriel. À ces partis, il faut ensuite ajouter les associations qui sont organisées directement par le communisme, par exemple, la Jeunesse communiste, les syndicats proprement communistes, etc. Qui s'inscrit à ces associations pose un acte illicite en soi.

La raison en est donnée dans la réponse à cette première question.

Le communisme, tel qu'il existe aujourd'hui, tel qu'il ressort de la doctrine de Karl Marx et de Engels, tel que le propage le bolchevisme, est matérialiste et anti-chrétien. On a tenté d'établir une distinction entre les principes économico-sociaux du com-

munisme et son système doctrinal anti-religieux, mais sans succès. Quoiqu'en disent certains intellectuels membres du communisme, celui-ci est et demeure fondamentalement matérialiste.

Par raison de propagande, comme Lénine l'a explicitement conseillé, les chefs communistes protestent parfois de ne pas être les adversaires de la religion. Mais leur assertion est démentie par des faits qu'on ne peut nier. Partout où le communisme est au pouvoir, après un temps plus ou moins long, l'Église catholique est privée de ses droits les plus évidents, et elle est soumise à une violente persécution. Comme la doctrine elle-même, et d'accord avec elle, l'action des communistes est matérialiste et anti-chrétienne.

Le décret veut ouvrir les yeux aux catholiques qui se laissent tromper par les fausses assertions de propagandistes du communisme. Les faits parlent plus clairement que n'importe quel mot.

2) La seconde réponse s'imposait elle aussi.

Le canon 1399 du code de droit canon qui s'interprète à l'aide du canon 1384 déclare prohibé *ipso jure* par le droit commun, sans qu'il soit besoin d'un décret spécial, les livres en faveur de l'hérésie ou de schisme, ou ceux qui tentent de détruire de quelque manière les fondements de la religion.

Or la doctrine matérialiste communiste nie les fondements mêmes de la religion: existence d'un Dieu personnel, spiritualité de l'âme, son immortalité, etc.

«Les livres – lit-on dans le canon 1399 que nous avons cité – qui, de propos délibéré, attaquent la religion ou les bonnes mœurs».

«Les livres qui attaquent ou tournent en dérision un dogme catholique quelconque, qui défendent les erreurs condamnées par le Saint-Siège, qui se moquent du culte catholique, qui cherchent à ruiner la discipline ecclésiastique, qui intentionnellement discréditent et vilipendent la hiérarchie catholique, l'état ecclésiastique ou religieux».

«Les livres qui déclarent licite le divorce…».

En voilà plus qu'il n'en faut, nous semble-t-il, pour déclarer «illicite le fait de publier, diffuser ou lire les livres, les revues, et les feuilles volantes qui soutiennent la doctrine ou l'activité des communistes», doctrines et activités qui semblent si bien être celles que décrit le canon cité plus haut. Le texte continue: «Ou d'écrire dans ces publications».

Ces paroles sont claires et il n'est pas permis d'en diminuer ou d'en cacher la portée.

Celui qui écrit dans un journal communiste, même s'il s'agit de chronique théâtrale, littéraire, sportive, «écrit» toujours dans les journaux précités, «y collabore en y écrivant», met son talent, sa réputation, au service du parti. Et cela est illicite.

Mais – assurent beaucoup de gens – je ne lis le journal communiste que pour voir ce qu'il dit, pour connaître toutes les opinions: je n'ai aucune envie de professer le matérialisme. Pourquoi interdire à des adultes de former personnellement leurs opinions sociales et politiques?

Répondons brièvement:

C'est un fait que la lecture habituelle de ces écrits, tôt ou tard, met la confusion dans l'esprit des personnes inexpérimentées et privées d'une culture adéquate, empoisonne l'intelligence, met en grand péril la foi elle-même, est la cause qui amène beaucoup de gens à se détacher de l'Église et de la pratique religieuse.

Du reste, les fidèles qui ont une raison sérieuse de lire cette presse, par exemple pour la réfuter, ou par nécessité professionnelle, etc. pourront obtenir de l'autorité ecclésiastique compétente la permission nécessaire: en fait, les évêques ont été auto-

risés à accorder ces permissions, mais seulement à ceux qui en ont vraiment besoin, sous les conditions et avec les précautions habituelles.

3) On comprend facilement aussi la troisième réponse, qui traite du refus des sacrements opposé à ceux qui «consciemment et librement» accomplissent les actes cités plus haut.

Celui qui veut demeurer membre d'une organisation communiste, qui favorise le communisme, qui expose au danger sa propre foi en lisant la presse communiste, qui soutient cette presse, ne peut demander d'être admis aux sacrements. L'Église, qui doit veiller sur la dignité de la participation aux sacrements, se voit obligée de les refuser à ceux qui s'en montrent indignes.

Cependant, elle sait bien qu'il y a des fidèles qui sont forcés de s'inscrire à un parti communiste contre leur volonté, par une violence morale – et parfois même physique –. Le prêtre devra en ce cas être le juge des circonstances dans lesquelles le pénitent est forcé à prendre la carte d'un parti qu'il déteste et condamne dans son propre cœur.

Il n'est pas douteux que la propagande communiste soit parvenue à tromper un bon nombre de fidèles qui, aujourd'hui encore, croient que le communisme n'est pas anti-religieux, ou qu'on peut le favoriser sur le terrain social et politique sans participer à ses doctrines anti-religieuses.

Mais, après l'avertissement solennel donné par ce décret, il ne leur sera plus facile de demeurer dans cette «bonne foi».

On devra donc dire clairement aux fidèles que sur ce point, ils ne doivent pas chercher la vérité dans les journaux du parti mais bien dans le clair enseignement de l'Église.

Nous pourrions presque laisser de côté la quatrième réponse, après ce que nous avons dit au début de cet article.

La question est très grave: encourent *ipso facto* l'excommunication réservée au Saint-Siège les fidèles qui professent la doctrine matérialiste et anti-chrétienne des communistes, et surtout ceux qui la défendent et la propagent.

Le matérialisme nie l'existence d'un Dieu personnel, la spiritualité de l'âme, la liberté de la volonté, et toute récompense ou tout châtiment après cette vie. Celui qui professe cette doctrine, par cela même, «se sépare de la communauté et de la foi chrétienne». Il est donc un apostat (canon 1325, par. 2). Or l'apostat encourt l'excommunication quand il manifeste son apostasie, comme le fait celui qui professe le matérialisme et, *a fortiori*, celui qui le défend ou le propage.

La réponse est parfaitement claire. Aussi le décret ne donne aucune explication spéciale à son sujet.

D'autre part, on voit facilement pourquoi nous avons dit que cette quatrième réponse est beaucoup moins importante que la première dans nos pays.

Nombre de catholiques soutiennent le communisme en lui apportant leur suffrage dans les élections, leur argent par le moyen de la presse communiste, leur appui dans les discussions sociales ou politiques, sans vouloir par là adhérer à la doctrine matérialiste et anti-chrétienne du communisme. Aussi ceux-là ne tombent-ils pas sous l'excommunication.

Cependant l'Église devait avertir sérieusement ces fidèles du mal grave qu'ils commettent par l'apport direct ou indirect qu'ils donnent presque journellement aux partis communistes, autant dire aux ennemis de Dieu, de Notre Seigneur Jésus-Christ, de l'Église catholique.

À l'objection: pourquoi le Saint-Siège n'a-t-il pas condamné aussi certains abus du capitalisme, on peut répondre que ces abus ont été déjà condamnés tant de fois par

le Saint-Siège, particulièrement dans les documents où a été exposée la doctrine sociale de l'Église.

Au sujet du socialisme – un mot, pour finir – tous savent qu'il y a diverses formes de socialisme, très différentes les unes des autres. Qu'il suffise de dire ici qu'un parti socialiste, qui fait absolument cause commune avec les partis communistes, et qui unit directement ses forces à celles du communisme, en le favorisant de manière explicite, est déjà condamné dans la première partie du décret. Que si ces membres adhèrent en outre à la doctrine matérialiste du communisme, ils tombent clairement sous l'excommunication dont parle la quatrième question.

(Direction d'Europe, Saint-Siège, volume 26)

31

M. DE HAUTECLOCQUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES, À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 1314. *Bruxelles, 28 juillet 1949.*

Le Département m'a communiqué, par bordereau n° 967 EU, une dépêche de notre ministre à Luxembourg sur un article de *La Libre Belgique* concernant le Benelux[2].

À vrai dire, si l'on ne lit, de la presse belge, que *La Libre Belgique*, qui exprime la pensée conservatrice la plus étroite et la plus chauvine, on peut, en effet, recevoir l'impression que Belgique et Hollande sont au bord d'une guerre froide. On en pourrait déduire à peu près autant, à la lecture du même journal, des rapports belgo-français, belgo-allemands, etc. Congestionné sans doute par les trop nombreux cocktails du quartier Léopold, le foie des collaborateurs de ce quotidien sécrète volontiers de la bile qui se déverse au moindre prétexte, d'où qu'il vienne, en hargneuses attaques.

En réalité, s'il y a bien une crise du Benelux, le reste de la presse belge est plus calme et je n'en veux donner pour preuve que l'article ci-joint, cependant parmi les plus nets, publié par *La Dernière Heure* du 16 juillet.

L'arrêt marqué dans la réalisation du Benelux provient de l'incertitude qui a longtemps régné et qui n'est pas encore entièrement levée en ce qui concerne la répartition des crédits Marshall. Le protocole signé à La Haye le 15 mars dernier prévoit formellement que les dispositions arrêtées pour mettre en vigueur le régime de pré-union à la date du 1er juillet 1949 sont basées sur les prévisions relatives à l'exé-

[1] Dépêche communiquée à la direction d'Europe et au Cabinet du Ministre. Note manuscrite : «*Copie : La Haye, Luxembourg. Faire une note à la D[irection] E[conomique] en leur demandant ce qu'ils comptent faire de la suggestion* in fine».

[2] Document non reproduit.

cution de l'aide ERP[1]. «Si ces prévisions étaient démenties, ajoute-t-il, les trois gouvernements devraient se consulter pour reconsidérer l'ensemble du problème». Or, on sait que loin de correspondre aux projets existant en mars dernier, la répartition des crédits Marshall a donné lieu à de profondes divergences de vues entre certains États européens. D'un côté, la Grande-Bretagne, fidèle à sa politique dirigiste, entraînait à sa suite la Hollande, de l'autre la Belgique se faisait le porte-parole des États à tendances libérales. Par conséquent, non seulement les répartitions ERP, conditions *sine qua non* d'une nouvelle étape Benelux, se sont trouvées retardées et bouleversées, mais encore l'opposition entre les doctrines libérales et dirigistes se sont accentuées au cours des discussions. Entraînée dans l'orbite anglaise, attendant aussi, sans doute, les décisions de l'ERP, la Hollande a hésité à s'engager dans la voie du retour au libéralisme que sa partenaire avait réussi à lui imposer comme seconde condition de la pré-union. Au premier juillet, aucune des mesures commerciales de libération à prendre par les Pays-Bas n'avait encore été édictée et, dans ces conditions, l'application du protocole du 13 mars ne pouvait avoir lieu à la date prévue.

Est-ce à dire que Benelux soit une entreprise désormais condamnée et que la réalisation en soit ajournée *sine die*? Certes, les difficultés qui se sont élevées sur le plan des principes ont été mises à profit par les intérêts privés menacés par la concurrence hollandaise pour lancer dans l'opinion une campagne contre la Hollande. Le Belge, âpre au gain, habile à compter au sou près, se trouve avoir affaire avec un voisin qui, dans ces domaines, peut lui rendre des points. C'est une des difficultés de l'union économique en question que les deux économies en présence ne sont pas complémentaires mais similaires, toutes deux caractérisées par des populations denses, des industries évoluées, une balance des comptes où l'exploitation coloniale et le transit des marchandises – par les mêmes voies d'eau d'ailleurs – jouent un rôle important. Il s'ensuit qu'elles sont concurrentes sur beaucoup de points et la perspective de devoir renoncer à la protection des douanes et taxes fait grincer bien des dents: la brasserie belge et la batellerie d'Anvers s'en donnent à cœur joie. On recueille maints propos acerbes, voire violents. Que crise il y ait dans Benelux n'est pas contestable: que cette crise soit surtout psychologique et dans l'opinion, paraît non moins certain. C'était inévitable et le contraire n'eût pas été humain.

Mais que cette flambée soudaine d'impopularité puisse influencer les autorités responsables au point de leur faire renoncer à leurs projets, n'est pas concevable non plus et lorsqu'on évoque cette possibilité devant les hommes de gouvernement, ils haussent les épaules. Les contacts pris sont trop étroits, les projets trop étudiés, le but final trop dans la ligne des choses pour qu'on n'y revienne pas tôt ou tard. Le différend porte sur les principes – dirigisme attardé contre libéralisme

[1] ERP: *European Recovery Program*, soit le plan Marshall.

récent – et les évolutions dans ce domaine sont trop faciles pour que l'obstacle soit de longue durée. Le reste est une question de crédits et, soit que l'ERP en apporte bientôt les moyens, soit que la Hollande se crée à nouveau des possibilités dans ce domaine, la solution doit être possible dans un avenir relativement proche.

On a prétendu également que l'Angleterre, peu enthousiaste de voir se créer à sa porte une entité économique dont elle redouterait la concurrence, n'a pas été fâchée, en poussant La Haye, de faire sentir sa toute puissance et d'entraver une action dont elle n'attend rien de favorable pour elle. Pour ma part, je n'ai rien relevé qui puisse donner du corps à ce propos et un tel machiavélisme me semble relever de la pure hypothèse. Celle-ci, dans la mesure où elle a pu être échafaudée ici, provient sans doute de la vague inquiétude qu'a ressentie la Belgique en affrontant l'Angleterre dans les dernières discussions de l'OECE[1], inquiétude que j'ai signalée en son temps au Département. Les Belges, à coup sûr, sont profondément conscients de la précarité de leur prospérité et de l'étroitesse des bases sur lesquelles repose leur économie. Amenés à jouer en Europe un rôle de premier plan auquel ils n'étaient psychologiquement pas préparés, ils en ressentent une très grande fierté mais aussi un certain malaise. Leur puissance ne leur semble pas telle qu'elle puisse justifier le rang auquel ils se sont élevés et lorsqu'ils font retour sur eux-mêmes, la petitesse de leur pays et les lacunes de leurs ressources se montrent à eux, éclairées par leur inquiétude.

Ce sentiment de leur faiblesse relative est à l'origine du projet de Benelux, association de trois petits pour constituer un moyen, il est une des raisons principales qui militent pour que les difficultés et les frictions actuelles soient un jour écartées. Mais il incite aussi les Belges, devant l'arrêt momentané de leur entreprise d'union, à regarder autour d'eux et rechercher s'ils ne trouveraient pas ailleurs les possibilités qu'ils pensaient s'ouvrir par Benelux. À cet égard, le moment serait propice pour refaire, si tel est toujours notre désir, quelque ouverture en vue d'un rapprochement économique. Certains éléments des milieux dirigeants de Bruxelles y pensent certainement depuis quelque temps: la Banque nationale, M. Moens de Fernig, ministre du Commerce extérieur, d'autres encore. L'amélioration de notre situation les a fait réfléchir et a levé bien des objections que nous sentions l'an dernier sans qu'elles nous aient été explicitement exposées. Il n'est pas exclu que l'accueil favorable que nos éventuelles propositions recevraient sans doute, rencontrerait un obscur désir de vengeance à l'égard des Pays-Bas. Pour impures que puissent partiellement être les velléités belges à s'approcher de nous, il n'en conviendrait pas moins d'envisager cette possibilité qui tomberait actuellement ici en terrain favorable. Un tel projet soulèverait, dans sa réalisation, de par la structure même des deux économies, moins de difficultés techniques que le Benelux ou

[1] OECE: Organisation européenne de coopération économique.

l'union franco-italienne. Psychologiquement, nous n'aurions à redouter que les objections du particularisme belge qu'il paraît possible de rassurer.

L'affaire vaut d'être méditée incessamment. L'occasion qui s'offre à nous d'accrocher les choses en ce moment ne durera pas indéfiniment. Tôt ou tard, Benelux reprendra et j'ai déjà exposé au Département qu'une fois sérieusement engagée dans cette voie, la Belgique hésitera à affronter une seconde fois les risques de bouleversement, fussent-ils minimes, inhérents à ces entreprises. Si les contacts sont pris et les conversations engagées, les deux tâches peuvent, au contraire, se mener de front. Je rappelle qu'après la Libération, il avait été créé une commission de rapprochement franco-belge qui a travaillé pendant trois ans. Elle avait déjà atteint des résultats non négligeables quand, contre le gré des Belges et malgré mes avis, nous l'avons mise en sommeil. Il semble qu'après les contacts gouvernementaux nécessaires, si du côté français on était disposé à s'engager dans cette voie, cet organisme pourrait être ressuscité, amplifié et revêtu d'un caractère plus administratif et officiel. En peu de temps, il achèverait la nomenclature douanière commune dont il avait entrepris la rédaction. Il pourrait pousser les contacts qu'il avait déjà provoqués en vue de la conclusion de cartels industriels. Enfin, augmenté de sections sociales et financières, il pourrait préparer l'harmonisation des législations sociales et des systèmes d'imposition qui ont été un des principaux obstacles à la réalisation de Benelux.

(Direction d'Europe, Belgique, volume 85)

32

M. DE LAGENESTE, CHARGÉ D'AFFAIRES P.I. À L'AMBASSADE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 522. *Prague, 28 juillet 1949.*

La question religieuse reste, au cours de cette dernière quinzaine, au premier plan des préoccupations gouvernementales. On se demandait, non sans curiosité, comment se traduirait la réaction officielle à l'égard de la sentence d'excommunication prononcée par le Pape, car les milieux dirigeants ont tout de suite senti la portée profonde de ce geste[2].

[1] Note manuscrite : «*[Communiquer à] Rome St Siège, Washington, f[ai]t le 5-8-49*».

[2] L'aggravation de la lutte religieuse en Tchécoslovaquie était observée de près depuis le Vatican et la création de l'Action catholique avait été immédiatement condamnée par le Saint-Siège. Mais celui-ci restait sur sa traditionnelle réserve vis-à-vis des pouvoirs établis, ce qui n'était pas le cas de sa presse, observait l'ambassadeur de France près le Saint-Siège (dépêche n° 286 du 8 juillet 1949 de Rome (Saint-Siège), non reproduite). Le départ du

Les organes officiels se sont attachés, semble-t-il, à mettre les catholiques tchécoslovaques en présence de ce dilemme : ou se révolter ouvertement contre le Saint-Siège ou être considérés comme traîtres à la communauté nationale. Les mesures prises ou les positions affirmées dernièrement ne sont d'ailleurs que la suite logique de la politique instaurée depuis le Congrès du parti communiste, à la fin de mai.

Cette politique consiste à dénoncer le Vatican comme le principal agent des impérialistes, le protecteur, l'allié de tous les fascistes et l'ennemi du peuple ; tenter de démontrer la compromission des évêques avec les autorités mises en place, de 1939 à 1945, par l'Allemagne nazie ; enfin, à édifier une Église «catholique» détachée de Rome, dont les pasteurs, fortement hiérarchisés, formeront une nouvelle catégorie de fonctionnaires généreusement rétribués par le ministère des Cultes. Le gouvernement disposerait donc toujours de moyens de pression sur cette Église si elle ne se montrait pas soumise : son clergé serait privé de tout moyen de subsistance, et d'ailleurs pratiquement isolé dans l'opposition, les autorités s'étant, récemment encore, assuré la neutralité bienveillante des autres cultes.

Dès que fut connu le décret du Saint-Office, la presse eut recours à tout un arsenal d'arguments déjà produits depuis quelques années par les journaux communistes du monde entier. Le 16 juillet, les *Lidove Noviny* rappelaient que le Vatican avait conclu un concordat avec le Reich hitlérien, et laissé passer sans les condamner les atrocités nazies. «Il semble, ajoute le journal sans oser l'affirmer, que le Saint-Siège approuvait la croisade de l'Allemagne contre le bolchevisme»… «Le Vatican voue une haine sans borne à l'URSS et à tous les éléments progressistes. Il ne veut pas collaborer avec les gouvernements des démocraties populaires pour la réalisation d'un ordre nouveau, il ne veut pas participer au maintien de la paix…». Le *Rude Pravo* s'exprime en termes plus violents, qualifiant le décret de «complément du Plan Marshall» et «d'instrument de la guerre froide contre l'URSS et les démocraties populaires»… qui a pour but de discréditer le camp du progrès, briser l'unité des partisans de la paix et, plus spécialement en Tchécoslovaquie, «d'appuyer les adversaires du régime de démocratie populaire, les saboteurs, les fainéants, etc.».

L'*Obrana Lidu* du 26 juillet analyse l'opposition constante qui se serait manifestée au cours de l'histoire entre la Papauté et les forces de progrès. Tout en admettant que le christianisme a joué son rôle, «relativement progressiste», dans l'abolition de l'esclavage et du régime féodal, l'organe de l'armée fait ressortir que c'est en prenant les armes contre la Papauté, lors des guerres hussites, que le peuple tchèque a su

Chargé d'affaires de la Nonciature à Prague, Mgr Verolino, n'amorçait cependant aucune détente dans les relations avec la Tchécoslovaquie, bien au contraire, et les attaques contre le Vatican avaient repris avec une vigueur accrue en juillet (télégramme n°s 786-792 du 17 juillet 1949 de Prague, non reproduit).

trouver la voie de son évolution morale et culturelle. Et il enchaîne en rappelant que les papes ont toujours condamné les grandes découvertes scientifiques, les révolutions sociales, la forme républicaine de gouvernement, et au contraire encouragé le corporatisme et le capitalisme, dont le Vatican est actuellement un des tenants les plus intéressés. Suit l'évaluation des immenses propriétés industrielles et commerciales de l'État pontifical dont, dans ces conditions, le journal déclare comprendre l'hostilité à l'égard du communisme.

Ces arguments ne sont pas nouveaux et sauraient difficilement convaincre ceux dont le siège n'est pas fait d'avance. En s'adressant à l'amour-propre national, par le rappel des guerres hussites, en laissant croire que le pays se trouve, aujourd'hui comme au XVe siècle, la cible principale des attaques conjuguées de l'Église et de l'Europe occidentale, les dirigeants de Prague pensent pouvoir plus aisément ouvrir la voie à un schisme; on va d'ailleurs répétant que nulle part la foi n'est plus ardente qu'en Tchécoslovaquie, et que les fidèles comprennent mieux que le haut-clergé où sont les vrais défenseurs de la religion. Mais cet appel au sentiment national ne laisse pas d'être dangereux. Il pourrait aussi bien se traduire en sens contraire, par une réaction contre les idéologies étrangères que l'on s'efforce actuellement de diffuser.

Au même titre que le Vatican, les évêques continuent à être l'objet de violentes attaques à découvert. La correspondance de l'ambassade a signalé en son temps la menace à peine voilée qu'a proférée M. Zapotocky à l'adresse de Mgr Beran, au lendemain de l'excommunication collective: «L'archevêque de Prague pourrait bien être retranché de la communauté nationale».

M. Cepicka, ministre de la Justice, a fait le 15 juillet devant le Bureau du Comité d'action central du Front national un exposé sur les pourparlers du mois de mars entre les évêques et le gouvernement, dans lequel il n'a cessé de prendre à partie le Primat de Bohême. Il l'a accusé d'avoir, délibérément et dès le premier jour, saboté l'édification de l'État socialiste, dans le but de «défendre le vieux monde des exploiteurs qui donnait aux évêques le droit de disposer de la vie de tous les fidèles».

Lorsque, poursuit-il en substance, sous la pression du peuple et même des prêtres, Mgr Beran fut contraint de donner son accord à un rapprochement avec le Front national, il s'abstint de faire partie de la délégation d'évêques envoyée auprès du Président de la République, ce qui était déjà une «provocation». Les autres griefs ne sont pas moins importants: organisation de la résistance intérieure, création de réseaux en liaison avec l'étranger, étroitement contrôlés par Mgr Verolino; diffusion de tracts ronéotypés et de publications illégales, reproduites par la presse et la radio occidentales; refus de participer au Congrès de la Paix; enfin, sanctions contre les prêtres «patriotes».

Le ministre de la Justice a révélé ensuite que beaucoup d'évêques et de membres du haut-clergé n'avaient pas prêté serment de fidélité à la

République, alors qu'ils s'étaient empressés, dans un passé récent, de jurer allégeance au «Président de l'État et du Reich». M. Cepicka a enfin fait état d'un document retrouvé dans les archives de l'évêché de Brno, et signé de l'actuel évêque de Hradec Kralové, Mgr Picha. Il s'agit d'une lettre pastorale datée du 16 juin 1942, après l'exécution de Heydrich et le massacre de Lidice, dans laquelle les prêtres et les fidèles étaient invités à respecter l'autorité établie et à travailler de toutes leurs forces pour la victoire du Reich. Une «circulaire d'application» laissait prévoir que des sanctions seraient prises par le Reich et le Protectorat à l'égard de ceux qui ne feraient pas preuve d'une docilité suffisante.

*

Cet exposé venait à l'appui d'un projet de statut civil du clergé, présenté en première lecture au Comité central d'action du Front national, et qui doit être déposé cet automne sur le bureau de l'Assemblée nationale.

La *Lidova Demokracie* en a donné le 17 juillet une analyse assez détaillée: l'État doit subventionner toutes les Églises, qu'il s'agisse de l'entretien des édifices du culte (monuments historiques ou non), de tous les bâtiments occupés par les membres du clergé, des traitements des prêtres ou de la subsistance des séminaristes. Quelques chiffres ont été avancés à ce sujet: la participation de l'État s'élèverait par an à deux milliards de couronnes environ et les traitements annuels des prêtres s'échelonneraient entre 36 000 et 72 000 couronnes.

«Ce projet de loi, écrit le commentateur, est une nouveauté dans notre vie politique et religieuse; il témoigne de l'intérêt sincère que prend l'État à une évolution de la vie religieuse dans une atmosphère de calme… La loi garantit les moyens d'existence du clergé afin que celui-ci puisse se vouer à l'instruction religieuse et spirituelle du peuple, sans souci du lendemain… Cette proposition prouve à quel point la démocratie populaire apprécie la mission de l'Église. Le travail des prêtres est aussi estimé que celui des autres travailleurs… Les prêtres doivent contribuer par leur expérience, et suivant l'enseignement chrétien, à éduquer spirituellement le peuple qui leur est confié, et à en faire de bons citoyens de l'État…».

On souligne en outre que le clergé des autres Églises a donné son assentiment à ce projet. Quant au clergé catholique séculier, il n'a pu évidemment avoir aucune réaction publique, puisque dans la plupart des paroisses l'administration est entre les mains de l'Action catholique. Plusieurs faits tendent cependant à montrer que les prêtres attendront le gouvernement à ses actes. C'est d'abord la réunion, tenue le 19 juillet, au ministère de l'Instruction publique, des supérieurs de congrégations religieuses (ma communication du 21 juillet)[1] où, après avoir agité l'épouvantail des sanctions décidées en haut lieu contre les prêtres qui

[1] Document non reproduit.

tenteraient d'appliquer l'excommunication, le porte-parole officiel a présenté sous leur meilleur jour les avantages dont allaient désormais bénéficier les ecclésiastiques, y compris ceux appartenant aux ordres monastiques. L'attitude des assistants aurait fort embarrassé le chef de la faction des Cultes, à qui l'on fit entendre une déclaration unanime de fidélité aux évêques. La presse n'a d'ailleurs pas fait la moindre allusion à la réunion ni à l'incident.

On a pu relever par contre dans quelques journaux l'indignation suscitée par le fait que quelques curés se refusaient à permettre l'inventaire des biens de leur église, attitude qui était de nature à entraver le paiement des traitements prévus. Il paraît donc plus que probable que le geste généreux de l'État comporterait, en contrepartie, une mainmise plus étroite sur les biens encore possédés par l'Église. On doit aussi noter que le traitement de 3 000 couronnes fait à un jeune prêtre est sensiblement celui que perçoit à Prague une serveuse de restaurant moyen, qui elle, est nourrie par surcroît. Mais cette remarque ne gêne nullement la presse qui s'attache à souligner la générosité de l'État en des termes qu'on ne peut s'empêcher de trouver savoureux : « Le nouveau projet de loi rédigé par le Front national, écrit *Obrada Lidu*, assure de bonnes conditions de travail à tous les travailleurs de l'Église catholique et garantit à toute l'activité religieuse une base économique solide. Nos prêtres et nos fidèles resteront de bons catholiques et de bons patriotes… ».

D'après la formule en honneur, les prêtres doivent être confondus dans les rangs des autres catégories de travailleurs, ainsi qu'en témoigne un article récent d'un certain Père Antonin Vesely (*Lidova Demokracie* du 27 juillet) qui s'intitule « Les prêtres marcheront avec le peuple ». Le rédacteur ecclésiastique s'indigne contre les campagnes étrangères osant parler de persécutions religieuses en Tchécoslovaquie. Il en appelle à toutes les foules assemblées librement aux récents pèlerinages nationaux, et protestant de leur fidélité au Saint-Père de Rome et à des évêques, « si ceux-ci restent eux-mêmes fidèles à leur peuple… ».

*

Déjà, suivant une méthode éprouvée, des milliers de télégrammes affluent de tous les points du territoire à l'adresse du Président du Conseil, émanant des comités locaux d'action catholique et exprimant leur reconnaissance des efforts déployés par le gouvernement pour résoudre la question religieuse. La série des pèlerinages « officiels » s'est poursuivie dimanche par celui de Sainte-Anne, à Sedlec, près de Carlsbad. Cette manifestation a réuni une grande masse de fidèles (!) sur la place de l'Église, en présence du général Svoboda, ministre de la Défense nationale, promu de façon inattendue aux fonctions de prédicateur. « Nous sommes fiers, s'est écrié le général, d'avoir empêché quelques exploiteurs d'abuser du peuple des villes et des campagnes (il s'agissait du haut-clergé) ».

Quant à l'abbé Boulier, il s'est surtout attaché à démontrer le caractère néfaste du Pacte de l'Atlantique, et la volonté universelle de paix qui anime les masses laborieuses, même en Amérique. Il a abordé en termes très modérés la question religieuse, en rappelant les crises subies en France au moment de la séparation, et qui sont du domaine du passé, «parce que les masses catholiques n'ont jamais consenti à séparer leur attachement à la République de leur foi chrétienne». Les paroles empreintes de conciliation prononcées à cette occasion par notre compatriote pourraient sans doute être interprétées comme une volonté de soumission à l'égard de la hiérarchie ecclésiastique. Il y a peut-être une autre explication: plus d'une fois depuis qu'il a pris la parole dans ce pays, on a pu constater que ses intentions avaient été dépassées, sinon trahies par une traduction tendancieuse. On peut penser maintenant qu'il tient la main à ce que cette traduction soit désormais plus rigoureuse.

*

Il faut attendre plusieurs semaines avant que se dessine l'effet des deux décisions prises, d'une part par le Vatican, d'autre part par Prague, à savoir l'excommunication et le statut civil du clergé. Certes, ce dernier n'est encore qu'à l'état de projet, mais on peut le considérer déjà comme adopté; le gouvernement a certainement voulu temporiser, comptant peut-être que le petit clergé, trouvant intolérable sa situation actuelle, adhérerait en masse à l'Action catholique. Le rapport de M. Cepicka a donné le chiffre de 2 000 comme représentant le nombre de prêtres membres de l'Action catholique. C'est pour le moins exagéré. Une déclaration de loyalisme à Mgr Beran a pu être lue le 17 juillet dans plusieurs églises de Prague, par laquelle a été repoussée une fois de plus la «nouvelle association» qui a été déclarée incompatible avec les principes de l'Église. D'autre part, si l'idée d'un accord entre l'Église et l'État rencontre l'approbation des prêtres, c'est le projet de leurs évêques qu'ils veulent voir examiner.

*

L'Église catholique, même manœuvrée et noyautée de l'intérieur, représente donc le plus gros souci actuel du gouvernement. Il semble qu'au contraire avec les autres communautés religieuses, les autorités soient arrivées à obtenir une neutralité bienveillante, voire même un sérieux appui moral.

Le congrès international des Églises chrétiennes libres, qui a eu lieu à Amsterdam du 19 au 25 juillet, avait suscité ici un certain intérêt; la délégation tchécoslovaque devait être importante. Mais le gouvernement hollandais n'a accordé que deux visas, et s'est attiré de violentes protestations de la part du Dr Kaspl, chef de l'Église uniate, et du Dr Novak, évêque de l'Église tchécoslovaque. Les deux dignitaires des

Églises libres ont dénoncé l'alliance du Vatican avec les protestants de l'Ouest dans la lutte contre le progrès, et regretté de n'avoir pas révélé le véritable aspect de la question religieuse en Tchécoslovaquie. Ils ont fait part de leur intention d'inviter les congressistes, et spécialement les Américains à venir se rendre compte sur place de ce qu'ils n'ont pas pu aller dire à Amsterdam. Ceux-ci ont en effet délégué un des leurs, le Dr Lathrop, qui vient d'arriver hier à Prague.

Il y a lieu également d'accorder une certaine attention à un récent congrès des associations protestantes à Gottwaldov, où a été affirmé avec force, en même temps que leur attachement aux principes chrétiens, leur loyalisme au gouvernement.

Enfin, on a organisé dans tout le pays une campagne menée par l'« Union des citoyens sans religion », qui a pour but d'inciter les gens à se faire rayer des registres d'état-civil paroissiaux. On sait que, d'après les habitudes locales, c'étaient les pasteurs des différentes confessions qui faisaient fonction d'officiers de l'état-civil. Désormais, les citoyens qui veulent être officiellement reconnus « sans religion » pourront voir les formalités accomplies facilement par l'entremise de cette association.

Il semble ainsi qu'un double but serait atteint : l'Église catholique resterait en flèche dans sa position vis-à-vis du socialisme, et verrait l'effectif sinon de ses fidèles, du moins de ses adhérents, considérablement réduit.

Quoi qu'il en soit, le problème a été posé dimanche dernier par M. Zapotocky qui, au cours d'un congrès syndicaliste, a accusé le Vatican de s'immiscer dans la politique intérieure du pays : « Le Pape, s'est-il écrié, devrait se rendre compte qu'en excommuniant les communistes et tous les catholiques qui collaborent avec ces derniers, il excommunie presque tous les travailleurs tchécoslovaques. Nous n'avons jamais envisagé de mettre qui que ce soit devant l'alternative : Rome ou Moscou. Mais au cas où la partie adverse nous mettrait devant ce dilemme, notre peuple répondrait : Moscou, Staline, le socialisme ».

(Direction d'Europe, Tchécoslovaquie, volume 152)

33

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 2905-2909. *Washington, 29 juillet 1949, 19 h. 55.*

(*Reçu* : le 30, 4 h. 50)

Le Secrétaire d'État a donné lecture hier à la commission des Affaires étrangères à la Chambre d'un exposé précisant les graves dangers que

l'échec ou la réduction excessive du programme d'aide militaire ferait courir à la politique américaine[1].

Répondant aux objections formulées par divers parlementaires depuis l'envoi de ce projet par le président du Congrès lundi dernier, M. Dean Acheson a précisé :

1) Qu'il s'agit d'un programme intérimaire ramené au minimum absolu requis pour la création d'une force militaire dont l'existence est indispensable si l'on veut que le comité militaire des nations du traité nord-atlantique puisse élaborer des projets stratégiques d'une réelle valeur.

2) Que le président ne demande pas à cet égard un chèque en blanc au Congrès mais bien la possibilité d'expédier des armes qui seront attribuées à chaque pays.

3) Que l'envoi d'armes à l'étranger en accroissant la force des nations qui les recevront réduira, au lieu de les accroître, les chances de guerre et d'insurrection communiste.

4) Que le projet diminuera la menace implicite que fait peser sur l'Europe occidentale l'existence à ses frontières du «plus grand ensemble de force militaire que le monde ait jamais connu en temps de paix».

Insistant sur le fait que l'échec des tentatives communistes en Europe occidentale risque d'induire l'URSS à atteindre ces objectifs par des moyens militaires, comme le font souvent les régimes totalitaires quand ils ne se trouvent (…)[2] par aucune résistance positive, M. Dean Acheson a ajouté que les États-Unis entendaient «écarter cette possibilité en rendant évident le fait qu'une action militaire contre les États de l'Europe occidentale ne doit pouvoir être entreprise qu'au prix du plus grand effort et sans certitude de succès».

Répondant à une question posée par le représentant John Lodge, il a du reste remarqué qu'il n'était pas à son sens nécessaire de donner à l'Europe les forces requises pour résister avec succès à une attaque de

[1] Le projet de loi d'aide militaire était conçu par le président Truman comme un moyen d'aider à relever le niveau militaire des pays d'Europe occidentale en priorité, étant entendu que cet effort de réarmement ne devait pas compromettre leur relèvement économique. Il consistait en une aide sous trois formes : une quantité limitée de dollars pour accroitre leur production de matériel militaire, le transfert direct d'équipements militaires et l'assistance d'experts dans la production et l'emploi d'équipements et dans l'entrainement du personnel. D'autres pays tels la Grèce, la Turquie, l'Iran, la Corée et les Philippines étaient également concernés (télégramme n°s 2832-2837 du 25 juillet 1949 de Washington, non reproduit). Très rapidement, il était apparu que la résistance qui se manifestait au sujet de ce projet de loi concernait essentiellement le caractère trop étendu des pouvoirs demandés par le gouvernement américain et sur son caractère parfois imprécis. L'administration Truman restait toutefois optimiste car les critiques portaient sur les modalités et non sur le principe du projet d'aide (télégramme n°s 2851-2854 du 26 juillet 1949 de Washington, non reproduit).

[2] Lacune de déchiffrement.

grande envergure mais de lui procurer le moyen de rendre une victoire rapide et facile impossible à un agresseur éventuel. Il a enfin précisé qu'il paraissait improbable à l'administration que la fourniture d'armes puisse être arrêtée au bout d'une année et il a refusé de prévoir la durée de la période pendant laquelle l'aide américaine devrait être poursuivie dans ce domaine tout en ajoutant que l'accroissement de potentiel industriel de l'Europe occidentale permettrait assurément de réduire les livraisons extérieures.

L'opinion parlementaire a bien accueilli cet exposé dont elle a apprécié la netteté et la clarté. Les membres de la commission ont longuement questionné le Secrétaire d'État sans témoigner d'hostilité à l'initiative présidentielle mais en formulant pour la plupart de nombreuses réserves. Plusieurs questions ont porté sur le fait que le projet ne faisait pas mention d'aide à la Chine bien qu'il s'appliquât à trois pays du Proche-Orient, aux Philippines et à la Corée. M. Dean Acheson s'est borné à répondre que son Département procédait à un examen possible de la situation dans l'ensemble de l'Extrême-Orient et que du reste le Livre blanc dont la parution est maintenant prochaine aiderait à éclaircir cette question.

Je vous adresse par la valise le texte des déclarations dont il s'agit[1].

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 114)

34

M. SEYDOUX, CONSEILLER POLITIQUE AUPRÈS DU COMMANDANT EN CHEF FRANÇAIS EN ALLEMAGNE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 629-633. *Berlin, 30 juillet 1949, 18 h. 40.*

(*Reçu* : le 30, 16 h. 20)

Six semaines après la publication du communiqué de Paris, il est sans doute possible de dégager certaines indications sur la tactique que les Soviets entendent employer pour essayer d'asseoir leur influence en

[1] Document non reproduit. Cet envoi était joint à une dépêche analysant cette déposition d'Acheson. Celui-ci avait marqué avec force que ce programme d'assistance militaire devait être replacé dans les efforts américains pour maintenir la paix et la sécurité et dans le contexte de guerre froide, où les pays d'Europe occidentale se sentaient en insécurité vis-à-vis de la force militaire soviétique. Plus d'un milliard de dollars étaient demandés pour réaliser ce programme, qui devait être mené afin de ne pas compromettre le relèvement économique des pays concernés. Acheson relevait ensuite les différentes critiques portées contre ce projet et concluait qu'avec un minimum de dépenses, les États-Unis s'assuraient des avantages importants pour l'avenir de régions vitales pour les intérêts de la sécurité américaine (dépêche n° 4144 du 30 juillet 1949 de Washington, non reproduite).

Allemagne ; n'ayant pas réussi, en utilisant la contrainte, à établir à Berlin une domination qui, dans leur esprit, aurait compromis la solidité et l'avenir du futur État de l'Allemagne occidentale, ils recourent, vis-à-vis des Alliés, à une nouvelle méthode, celle de la conciliation. Peu leur importe d'ailleurs, semble-t-il, pour le moment, d'obtenir immédiatement des résultats concrets, mieux vaut ne brusquer nullement la cadence et paraître tout à la satisfaction d'avoir, sous le regard des Berlinois, reconstitué une sorte d'entente à quatre.

Tant dans les rencontres privées qu'au cours des réunions officielles on ne les avait jamais vus ici aussi affables et accommodants.

On serait en même temps enclin à sourire plutôt qu'à s'irriter de l'empressement avec lequel leur propagande crie victoire dès que les occupants sont tombés d'accord sur un règlement, fût-il de procédure, comme si toute mesure adoptée en application du communiqué du 20 juin ne pouvait être qu'inscrite à leur actif.

Considérée dans son état actuel, la situation n'apparaît pas sous un jour défavorable : le blocus est levé, les dirigeants de Berlin ont perdu de leur superbe, l'inquiétude et l'intérêt du monde ne se concentrent plus sur Berlin ; c'est sans émotion apparente que le gouvernement militaire de Karlshorer va assister aux élections du 14 août. Un équilibre relativement harmonieux s'est institué entre des tendances et des intérêts contradictoires.

Cependant la subtilité du jeu russe ne saurait nous échapper.

Si les Soviets offrent eux-mêmes toutes les apparences de la modération, ils font confiance pour aller de l'avant à leurs Allemands qui, en exploitant les résolutions de Paris, cherchent moins sans doute à développer les relations commerciales Est-Ouest qu'à poser les premiers fondements d'une administration centralisée.

Toute la politique de Moscou reste en effet dictée par le souci de reconstituer l'unité de l'Allemagne. Ce n'est pas seulement sur le plan international mais aussi sur le terrain purement allemand que cette politique s'est, durant les mois précédents, soldée par des revers. L'URSS avait voulu soviétiser le pays entier ; elle a dû rapidement constater son échec dans les 3 zones occidentales et les élections de mai dernier lui ont montré que même dans sa propre zone elle n'avait pas réussi. Si elle n'a pas, pour autant, retiré sa confiance au parti d'unité socialiste qui, épuré une fois de plus, demeure une carte maîtresse, elle a senti la nécessité de faire un large geste de compréhension en s'efforçant de grouper tout le peuple allemand dans un front national.

Les Russes savent ce qu'ils font en choisissant pareille étiquette.

L'hostilité que l'URSS s'est attirée dans ce pays, le refus du peuple allemand d'admettre comme définitive la ligne Oder-Neisse, constituent, il est vrai, de tels obstacles à un rapprochement sincère entre les deux nations que l'on voit mal aujourd'hui comment le gouvernement soviétique pourrait définitivement gagner les Allemands à sa cause.

L'atout principal qu'il garde en main est de se poser, dans toutes les circonstances, en champion de l'unité vis-à-vis des 3 autres puissances dont l'attitude à cet égard est forcément plus équivoque.

Peut-être même estimera-t-il habile, comme certains hommes politiques de la zone orientale le laissent entendre, de s'abstenir de créer en face du gouvernement de Bonn un autre gouvernement qui lui aussi ne représenterait qu'une fraction de l'Allemagne. Dans quelle mesure est-il d'autre part en droit de compter sur la crainte qu'éprouvent les Allemands de l'Occident de faire figure de séparatistes? On dit à Berlin que si les économistes de la bizone avaient accepté sans tergiverser de prendre contact avec leurs collègues de l'Est, un tel sentiment d'appréhension expliquerait en partie leur empressement.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 180)

35

M. DE VAUX SAINT CYR, AMBASSADEUR DE FRANCE À ATHÈNES, À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 590. *Athènes, 30 juillet 1949.*

Les étés ont toujours été favorables à l'armée grecque. Il y a deux ans celle-ci délogeait victorieusement les Andartes qui s'étaient emparés de la petite ville épirote de Konitza, et elle faisait naître ainsi l'espoir que les rebelles échaudés ne tenteraient plus pareille aventure. L'année dernière les forces nationales, appliquant le plan du général Van Fleet, s'efforçaient de fermer le principal des points de passage entre l'Albanie et la Grèce, et réussissaient à occuper, après de durs et coûteux combats, le massif du Grammos. Mais à ces deux saisons de victoire succédèrent chaque fois des hivers de déceptions et de revers.

Ce fut ainsi qu'au mois de janvier dernier on pouvait constater que les rebelles s'étaient réinfiltrés non seulement dans tous les massifs montagneux aux abords des frontières albanaises et yougoslaves, c'est-à-dire dans le Grammos, le Vitsi, le Kaïmatchalan, le Vernon et le Vermyon, mais aussi dans le Pinde qui est, pourrait-on dire, la colonne vertébrale de la Grèce continentale, dans l'Olympe et le Pélion et jusque dans le Péloponnèse. Ils contrôlaient certaines plaines comme celle qui s'étend entre Naoussa, Edessa et Verria. Ils réussissaient de nouveau à s'emparer de villes pourtant protégées par des garnisons, à mettre celles-ci en déroute, à se maintenir dans leurs conquêtes pendant plusieurs jours, à s'y ravitailler, à y lever de gré ou de force de nombreuses recrues et

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe. Note manuscrite: «*[Communiquer à] Washington, Londres, fait le 9-8-49*».

à tout mettre à sac avant que n'arrivent des renforts nationalistes. Même dans une région aussi traditionnellement et passionnément monarchiste que le Péloponnèse, ils s'étaient acquis une liberté de manœuvre suffisante pour tenir l'armée en échec et passer entre les mailles de son dispositif. Il faut ajouter qu'aux 25 000 hommes dont disposait alors le gouvernement des montagnes, à l'audace dont ils faisaient preuve, et à la vague de terreur qu'ils faisaient déferler sur le pays, le gouvernement ne pouvait opposer qu'une armée mal organisée, mal commandée par des officiers généraux que les intrigues politiques déplaçaient sans cesse, et chez laquelle on dénotait des signes de démoralisation extrêmement inquiétants. Cette démoralisation avait également atteint de nombreuses couches de la population. Celle-ci ne souhaitait plus que la cessation des troubles et l'on citait des points du territoire où elle prêtait main-forte aux rebelles parce qu'elle considérait qu'ils étaient plus près de la victoire et de pouvoir par conséquent imposer la paix que ne l'étaient les forces gouvernementales. La situation était donc très compromise pour le gouvernement royal. Aux yeux de certains qui n'attachaient peut-être pas une importance suffisante au soutien et à la détermination des Américains, elle paraissait même désespérée. Mais sa gravité amena une réaction.

Celle-ci se traduisit par l'intervention énergique du Roi dans la crise politique qui se produisit à la fin de janvier, ce qui aboutit à la formation d'un Cabinet de large coalition, ainsi qu'à l'établissement d'un commandement en chef de l'armée, indépendant de tout organisme politique et qui fut confié au général Papagos, connu ici sous le nom du Vainqueur d'Albanie en souvenir de sa campagne de 1941 contre les Italiens. À ce même moment, le Kominform prenait la décision de faire des Andartes un instrument de lutte non seulement contre Athènes mais également contre Belgrade et, destituant le général Markos, provoquait une scission entre communistes grecs et communistes macédoniens.

À partir de cette date, la rébellion connut un déclin. La fin de l'hiver vit l'anéantissement des bandes du Péloponnèse; avril et mai la destruction des «Capitans» et de leurs troupes qui opéraient en Thessalie et Roumélie; et maintenant l'on assiste à un mouvement qui a déjà porté sur plus de 120 000 personnes, de réinstallation des réfugiés dans les régions pacifiées, tandis que l'armée grecque, ne craignant plus pour ses arrières, se trouve aux abords des frontières[1].

Or, au moment même où elle atteignait ces régions, par suite d'une coïncidence heureuse qui n'est peut-être pas entièrement due au hasard, le maréchal Tito annonçait dans son discours de Pola que les confins de la Yougoslavie et de la Grèce ne seraient plus ouverts à la libre

[1] Le consul à Salonique avait rendu compte de l'évolution de la situation militaire en Grèce du Nord et avait insisté sur le redressement militaire effectué par les troupes gouvernementales en raison d'un changement de tactique (dépêche n° 322 du 25 juillet 1949 de Salonique, non reproduite).

circulation des Andartes. Comme ces paroles ne sont pas de vains mots, et comme non seulement, d'après les informations des observateurs de l'UNSCOB[1] mais aussi de l'aveu même de M. Pipinellis dans ses conversations avec mon collègue anglais et moi-même, l'attitude des autorités et des troupes frontalières yougoslaves est devenue parfaitement correcte envers le gouvernement grec, il se trouve que l'armée grecque n'a plus à se préoccuper que des zones avoisinant l'Albanie et la Bulgarie. Il est maintenant évident que, sériant les questions, le commandement hellénique a décidé d'opérer d'abord dans la première de ces deux régions.

Le motif d'une telle décision me paraît être double. D'une part en effet, l'Albanie, de l'avis général, est à l'heure actuelle la principale base des Andartes et le pays dans lequel ils trouvent l'appui le plus actif. D'autre part, il y a une tendance ici à croire à tort ou à raison que la situation intérieure de la Bulgarie cause trop de préoccupations au gouvernement de Sofia pour que ce dernier puisse se créer des soucis supplémentaires par des aventures à l'extérieur. Et de fait il semble que les rebelles soient moins soutenus par les Bulgares qu'ils ne le sont en Albanie.

Quoi qu'il en soit, c'est du côté de ce dernier pays que le général Papagos paraît vouloir utiliser les quatre divisions qui ont toujours été de garde autour de Florina et de Kastoria, et une cinquième qu'il aurait prélevée sur les forces de Macédoine. D'après les informations qui m'ont été fournies, ces unités sont entrées en opération le 27 juillet, avec la mission de nettoyer le massif du Vitsi ainsi que les rives méridionales et la presqu'île du lac Presba. D'autre part, trois régiments de cavalerie montée sont en attente au sud de Janina. Comme il est peu probable que de tels éléments puissent être employés dans les monts particulièrement escarpés de ces régions, on est tenté de croire que l'état-major hellénique se réserve de les lancer, quand le moment en sera venu, sur la route qui part de Janina, passe la frontière albanaise à Ostanica et aboutit à Koritza qui est également en Albanie. Une telle manœuvre est évidemment tentante quoiqu'elle permettrait de tourner la position des Andartes dans le massif du Grammos et de couper une voie de ravitaillement et de retraite qui leur est devenue traditionnelle.

L'on ne peut exclure tout à fait que les Grecs se décident à une opération de ce genre. La presse, du reste, y prépare le public, et l'on voit un ancien dictateur, le général Pangalos, écrire dans un journal d'extrême-droite comme l'*Acropolis*, des articles à peu près analogues à ceux que signe un général républicain dans le quotidien libéral de gauche qu'est l'*Elephteria* : l'un et l'autre démontrant que la sécurité de la Grèce exige le démantèlement de l'Albanie actuelle. Même l'officieux *Messager d'Athènes*, reprenant la thèse d'un article paru dans *Le Monde* le 23 juillet sous le titre « Une commission d'enquête en Albanie » et un article de M. Amery sur le même thème paru dans le

[1] UNSCOB : *United Nations Special Committee on the Balkans*.

Manchester Guardian, soutient que si l'ONU se reconnaît incapable de faire entendre raison au gouvernement de Tirana, il convient de reconnaître à la Grèce le droit de légitime défense, c'est-à-dire celui d'entreprendre elle-même des opérations contre l'Albanie.

Sur ce point, il semble qu'autorités militaires, gouvernement et opinion, depuis l'extrême-droite jusqu'à la gauche libérale et peut-être même au-delà, soient entièrement d'accord au moins *in petto*. Car il est évidemment difficile, dans les sphères officielles, d'afficher une telle politique, encore que nombre de diplomates grecs ne se gênent nullement pour la prôner dans le particulier. La raison de cette attitude est que chacun en Grèce est soucieux de faire que les succès de cet été ne soient pas, comme ceux des mois d'août et de septembre précédents, auxquels j'ai fait allusion au début de cette dépêche, des victoires à la Pyrrhus. Cet avis est également partagé par les Américains dont certains et non des moins responsables ici, paraissent avoir une tendance à vouloir laisser faire les Grecs. En tous les cas, il est évident que, même sans se reporter à l'évolution de la Yougoslavie, une question albanaise aiguë a toute chance de se trouver posée devant les nations, du seul fait du développement de la situation militaire en Grèce. Or si les Nations unies ou les chancelleries de Londres et de Washington ne préparent dès à présent une solution du problème à proposer aussitôt que le moment en sera venu, il est à craindre que l'armée et la nation helléniques n'attendent point et en imposent une à leur façon avec toutes les conséquences que cela pourra comporter[1].

(Direction d'Europe, Grèce, volume 101)

36

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON[2],
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[3].

D. n° 4109. *Washington, 30 juillet 1949.*

À la suite des déclarations récentes du président Truman et du sénateur MacMahon, il apparaît désormais certain que l'objet des confé-

[1] *Note du document* : « Le Département voudra bien trouver ci-joints : 1) Une carte de la Grèce du Nord, 2) Quelques extraits des articles auxquels j'ai fait allusion dans le cours de la dépêche » (documents non reproduits).

[2] Dépêche signée par ordre le conseiller de l'ambassade, Jean Daridan.

[3] Dépêche adressée à la direction d'Amérique et communiquée à la direction d'Europe, au Secrétariat général, au Secrétariat des Conférences et à l'ambassade de France à Londres. Note manuscrite : « *C[ommuni]quer à S[ecrétariat] G[énéra]L et C[abinet du] M[inistre], Président de la République, Président du Conseil, Def[ense] Nationale, état-major permanent P[résidence] du Conseil, Rome, Ottawa, Bruxelles* ».

rences secrètes que j'ai signalées dans ma dépêche nº 4027 AM du 20 juillet 1949[1] concernait bien le partage des informations atomiques entre les États-Unis, d'une part, la Grande-Bretagne et le Canada, d'autre part, et que cette question avait été liée à celle de la répartition du minerai d'uranium.

Cependant, si comme il est tout à fait vraisemblable, les Anglais ont présenté ces temps derniers une nouvelle demande à ce sujet aux États-Unis, rien ne permet encore de préciser sur quels points elle a porté.

Il est possible en effet :

1) que la Grande-Bretagne ait demandé aux États-Unis de lui livrer des bombes atomiques déjà achevées,

ou 2) qu'étant plus particulièrement intéressée par l'utilisation industrielle de l'énergie atomique et n'étant pas capable pour des raisons économiques de construire les usines nécessaires pour la production en quantité d'uranium fissionnable, la Grande-Bretagne ait voulu simplement que les États-Unis lui en fournissent,

ou 3) que la Grande-Bretagne ait simplement besoin de certains renseignements sur le fonctionnement des usines atomiques afin d'accélérer son propre programme atomique qu'elle poursuit depuis 1946. L'aide des États-Unis lui permettrait de gagner du temps. Il est possible en effet que les savants anglais qui ont participé aux États-Unis aux travaux des premières bombes atomiques et savent par conséquent fabriquer ces bombes manquent de certaines informations plus récentes par exemple sur des procédés plus simples de «technique métallurgique» mis au point par les Américains ou sur des bombes nouvelles telles que celles lancées l'an dernier à Eniwetok dont la fabrication pourrait être plus facile.

Cependant les intentions de la Grande-Bretagne ne paraissent pas claires à tous : souhaite-t-elle vraiment poursuivre activement son programme atomique, de préférence avec l'aide des États-Unis et on se demande alors si elle pourra disposer des facilités industrielles et spécialement du courant électrique nécessaires à la fabrication de la bombe ; ou bien cherche-t-elle seulement à se faire livrer par les États-Unis des bombes atomiques pour assurer sa sécurité et à renforcer sa position politique ?

[1] Cette précédente dépêche avançait l'hypothèse qu'au vu des personnalités réunies à Blair House autour du président Truman, la conférence avait porté sur les problèmes de la bombe atomique. On rappelait que la loi MacMahon sur l'énergie atomique en 1946 avait interrompu la coopération anglo-américaine existant pendant la guerre, et que les Anglais souhaitaient la reprendre. Ils possédaient quelques atouts avec la question de l'approvisionnement en uranium aux États-Unis. La question fondamentale restait de savoir si Washington accepterait d'aider la Grande-Bretagne à fabriquer des bombes atomiques ou s'il refuserait de lui donner des renseignements, du matériel ou des produits de base. La question s'avérait complexe et l'opinion américaine plutôt divisée (dépêche n° 4027 du 21 juillet 1949 de Washington, non reproduite).

En tout cas la question est liée à celle du minerai d'uranium. La Grande-Bretagne a son mot à dire car elle contrôle les importantes sources de minerai du Canada et du Congo belge. En vertu d'un accord du temps de guerre, le minerai du Congo est partagé entre la Grande-Bretagne et les États-Unis. En fait ceux-ci ont utilisé la plus grosse partie de la production parce que la Grande-Bretagne n'était pas équipée pour employer sa part. Cependant, cette situation est susceptible de changer : si la Grande-Bretagne développe son programme atomique, elle aura besoin de plus de minerai et risque de gêner le programme atomique américain en dépit des stocks qui ont dû être constitués aux États-Unis. La Grande-Bretagne a là un argument pour pousser les États-Unis à une plus étroite coopération et à défaut d'un accord avec les Américains, elle pourrait réduire la part des États-Unis dans le minerai du Congo à la moitié de la production. Ces faits sont importants pour les États-Unis : pour s'en convaincre, on peut indiquer que le sénateur MacMahon, président de la Commission atomique du Congrès, dans un discours prononcé le 24 juillet à Colgate University à l'occasion de la première conférence annuelle sur la politique extérieure des États-Unis, a insisté sur la nécessité de créer un gros stock de bombes atomiques et de « s'assurer pour cela des dépôts d'uranium et de thorium partout où il peut s'en trouver ».

Les opinions aux États-Unis ont été fortement divisées sur l'accueil à réserver à la requête anglaise.

La majorité de la Commission de l'énergie atomique et certains membres du Congrès y ont été favorables. Ils ont rappelé la collaboration des savants anglais aux travaux atomiques au cours de la guerre et ont fait ressortir que la situation internationale rendait impérative une coopération entre les deux pays. Pour eux, il est beaucoup plus important pour la sécurité des États-Unis de conserver l'Angleterre comme alliée que de « thésauriser des secrets putatifs ». Il ne faut pas risquer de s'aliéner l'amitié de l'Angleterre et d'amener ce pays à coopérer dans le domaine atomique avec la France.

D'autres membres du Congrès ont estimé par contre que les États-Unis ne doivent donner les secrets de la bombe ou livrer des produits de base pour sa fabrication à aucun pays étranger. Il faut à tout prix que les Américains maintiennent fermement leur monopole et évitent toute possibilité de fuite des secrets par le canal des communistes anglais ou français. Parmi ceux qui ont soutenu ce point de vue se trouvent plusieurs membres de la Commission mixte du Congrès pour l'énergie atomique parmi lesquels les sénateurs Hickenlooper (R., Iowa), Knowland (R., Californie), et Tydings (D., Maryland) qui est aussi Président de la Commission des forces armées. Ils ont soutenu que, tant qu'il n'existerait pas de contrôle international, la loi MacMahon de 1946 sur l'énergie atomique interdisait à l'exécutif de communiquer à tout État étranger des informations sur les armes atomiques sans l'approbation expresse du Congrès et que celui-ci était seul habilité à

consentir à cette communication d'informations. Ils ont tenu à s'opposer avec force à ce que le Président livre des renseignements de cet ordre par un *executive agreement*, comme paraît l'avoir proposé M. Lilienthal au cours des réunions du 14 et du 20 juillet.

Sans doute la loi MacMahon prévoit bien explicitement l'interdiction d'exporter «tout produit fissionnable» et par conséquent la bombe atomique elle-même, mais elle prête à des interprétations diverses lorsqu'elle dit qu'«il ne pourra être fait aucun échange d'informations avec d'autres pays en ce qui concerne l'utilisation de l'énergie atomique à des fins industrielles», or M. Hickenlooper prétend que cette phrase s'applique à tous les renseignements sur l'énergie atomique.

Les milieux de l'administration ont estimé que cet argument juridique était secondaire, mais qu'il conviendrait sans doute de rassurer le Congrès sur ce point. Cependant ils n'ont pas perdu de vue que le point important était de décider s'il était sage pour les États-Unis d'aider la Grande-Bretagne à fabriquer des bombes atomiques.

Une nouvelle réunion à huis clos de la Commission mixte du Congrès pour l'énergie atomique a eu lieu le 27 juillet à laquelle assistaient le Secrétaire d'État Acheson, le Secrétaire à la Défense Johnson et les membres de la Commission de l'énergie atomique. Un accord paraît être intervenu entre l'administration et cette Commission du Congrès si l'on en juge par la déclaration faite par le président de la Commission, le sénateur MacMahon, à l'issue de la réunion et par celle de M. Truman qui a été publiée le lendemain au moment de la conférence de presse du Président (ces deux déclarations sont en annexe à cette dépêche)[1].

Tout d'abord, la coopération entre les États-Unis, la Grande-Bretagne et le Canada concernant l'échange de renseignements scientifiques et techniques dans certains domaines définis et la collaboration sur les questions d'approvisionnement en matières premières seront maintenues sur les bases actuelles découlant d'arrangements intervenus entre ces trois pays en janvier 1948. Cependant, les États-Unis auront avec la Grande-Bretagne et le Canada des conversations sur les problèmes de fond qui sont à la base de toute détermination d'une politique à long terme. Cependant, ces conversations ne devront pas conduire à la conclusion d'accords ou à une modification des arrangements actuels avant que leur résultat ait été porté à la connaissance de la Commission mixte du Congrès en vue d'une action éventuelle du Congrès. En outre, pendant que se dérouleront ces conversations, des consultations auront lieu entre l'exécutif et le législatif afin que toute décision sur des problèmes qui affectent au premier chef la sécurité nationale soit soutenue à la fois par l'un et par l'autre et constitue en même temps la plus sage ligne de conduite.

[1] Documents non reproduits.

La promesse faite par le Président de ne pas agir sans le Congrès paraît avoir apaisé les craintes de ceux qui, comme le sénateur Hickenlooper, pensaient que l'administration se proposait d'élargir le champ des échanges d'informations avec l'Angleterre sans en référer au Congrès. Déjà on s'est félicité qu'aucune rupture n'ait lieu entre les trois pays qui sont à l'origine de la bombe atomique et on a souligné que la continuation de leur coopération était essentielle à la sécurité de tous les trois.

Aucune précision n'a été donnée sur l'objet des conversations qui auront lieu entre les États-Unis, l'Angleterre et le Canada. En présentant au Congrès le programme d'assistance militaire, l'administration a expressément spécifié que rien dans la législation proposée ne devait modifier, révoquer ou annuler les dispositions de la loi de 1946 sur l'énergie atomique. L'Angleterre sait donc qu'elle ne peut pas compter recevoir d'armes atomiques en application de ce programme. Si, cependant, elle en obtenait par un accord direct avec les États-Unis, en faisant valoir qu'elle contribue à la sécurité mondiale, qu'il est nécessaire de renforcer l'unité anglo-américaine pour empêcher toute nouvelle avance communiste et qu'il ne serait pas raisonnable qu'elle fasse des efforts considérables pour doubler ceux des Américains, il en résulterait une situation dont les conséquences seraient profondes.

(Direction d'Amérique, Canada, volume 47)

37

M. NEUVILLE, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À JÉRUSALEM,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 411. *Jérusalem, 2 août 1949.*

Il ne s'agit pas de propagande communiste mais d'une revendication de propriété qui, au contraire, s'appuie sur les meilleurs arguments du droit successoral classique.

Un article officieux, publié en première page du *Palestine Post* d'aujourd'hui et reproduit en termes presque identiques dans le journal de langue hébraïque *Davar*, annonce que le gouvernement d'Israël étudie actuellement les réclamations soviétiques en matière de propriété. J'ai l'honneur de faire parvenir ci-joint au Département une traduction de l'article dont il s'agit.

[1] Dépêche adressée à la direction d'Afrique-Levant et communiquée au Secrétariat des Conférences, à M. de Boisanger, aux ambassades de France près le Saint-Siège et à Moscou. Note manuscrite : «*M. de La Boulaye, une copie à M. Chauvel. F[ai]t.*»

L'auteur indique que la question doit recevoir une solution urgente avant que la Commission de conciliation n'ait rédigé son rapport sur le futur statut de Jérusalem à l'intention de l'Assemblée générale des Nations unies du mois de septembre prochain.

Très renseigné, le correspondant du *Palestine Post*, qui semble avoir ses entrées au ministère des Affaires étrangères s'il n'y a son bureau, énumère les catégories de biens russes en Palestine.

Ce sont :

1) les propriétés du Saint-Synode, pour lesquelles, dit-il, il n'y a aucune difficulté légale ;

2) les propriétés ayant appartenu autrefois au gouvernement tsariste qui devraient normalement revenir aujourd'hui au gouvernement de l'URSS ;

3) les propriétés ayant appartenu au grand-duc Serge, assassiné en 1904 mais qui peut avoir des héritiers susceptibles de faire valoir encore leurs droits de succession ;

4) les propriétés inscrites au nom de la « Société orthodoxe russe », fondée en 1882, dont certains membres peuvent vivre encore aujourd'hui en exil.

*

Par lettres nº 794/AL du 20 décembre 1948 et nº 45/AL du 7 janvier 1949, j'avais indiqué au Département dans quelles conditions les autorités britanniques, peu de temps avant l'expiration du mandat, avaient créé deux commissions chargées d'administrer les biens russes et dans quelles conditions aussi, après l'établissement d'une légation de l'URSS à Tel-Aviv et l'arrivée à Jérusalem d'un archimandrite nommé par le patriarche de Moscou, le gouvernement israélien avait remis à Mgr Léonide l'administration des biens de l'Église russe. À lire le *Palestine Post*, il semble nettement que seuls les biens de l'ancienne *Ruskoyé Pravoslavnoyé Obtchestvo*, c'est-à-dire uniquement les biens ecclésiastiques aient été rendus à l'administration directe de l'archimandrite Léonide, la seconde commission instituée par le mandat, peu de temps avant sa disparition, continuant à administrer les biens de la « Société orthodoxe de Palestine », ancienne « Société impériale russe » et encore, comme nous le dit le journal, les biens autrefois possédés en Palestine par le gouvernement tsariste et le grand-duc Serge.

La proximité du départ de la valise ne me permet pas de me renseigner aujourd'hui très exactement sur la valeur respective de ces différentes propriétés. J'espère obtenir de M. Rabinovitch, membre de l'Agence juive qui, en fait, est le séquestre des biens russes au nom d'une commission dont la plupart des membres sont passés en secteur arabe, des informations à ce sujet.

Je rappelle que les biens russes dont j'ai fourni une énumération dans ma lettre précitée du 20 décembre représentent pour toute la Palestine (les plus importants étant situés en Ville-nouvelle de Jérusalem) un capital considérable, M. Rabinovitch, dans une conversation récente avec un de mes collaborateurs, avançait le chiffre de 25 millions de livres israéliennes.

*

Le ton général de l'article du *Palestine Post* semble laisser entendre que le gouvernement de Tel-Aviv est assez disposé à examiner avec bienveillance les revendications du gouvernement soviétique.

Au reste, à mon sens, le point important n'est pas que le problème reçoive rapidement une solution mais simplement qu'il soit posé. Le fait même qu'il le soit à l'heure actuelle, à un mois de l'Assemblée générale des Nations unies, montre assez que le Kremlin n'entend pas se désintéresser de l'administration de Jérusalem. Dans une précédente lettre (nº 338/AL du 22 juin), j'avais rendu compte au Département des efforts faits par l'Église russe de Jérusalem pour faire sentir à l'Église orthodoxe grecque la puissance de la Russie nouvelle. La manifestation du jour de la Sainte-Trinité pouvait nous laisser penser que, par Église russe orthodoxe interposée, Moscou entendait se réserver le droit à siéger dans une commission éventuelle d'administration des Lieux Saints. Aujourd'hui, on peut craindre – la discrimination étant faite entre les établissements nécessaires à l'exercice du culte et les autres propriétés – la volonté du gouvernement de Moscou de se réserver une place dans l'administration civile de la ville sainte dans le cas d'une internationalisation.

La politique de M. Vychinski apparaît assez bien. Il faut avouer que l'argumentation que la délégation soviétique à l'Assemblée générale des Nations unies pourrait éventuellement développer ne manque pas de solidité. C'est l'argument du propriétaire qui, inscrit au rôle des contributions directes dans une commune, exige d'y être électeur. Il convient de ne pas perdre de vue, toutefois, que, malgré leurs efforts, le gouvernement tsariste et l'Église russe n'avaient jamais pu obtenir la propriété ou la garde d'aucun lieu saint pas plus qu'une place privilégiée à l'intérieur du Saint-Sépulcre ou de l'église de la Nativité.

Si donc, au cours de la prochaine Assemblée générale, la délégation soviétique prétendait à Lake Success assurer dans une future administration internationale une place à l'URSS, celle-ci ne devrait en aucune façon être plus importante que celle que pourraient revendiquer d'autres États dont les ressortissants possèdent à Jérusalem des propriétés n'entrant nullement dans la catégorie des lieux saints.

J'ajoute que si, comme je le crois, nous y avons intérêt dans la circonstance, nous proposions dans la future organisation internationale une place privilégiée à l'Église grecque-orthodoxe et au gouvernement

grec, la nécessité de la défense des intérêts orthodoxes par l'Église russe ou le gouvernement de Moscou pourrait être considérée comme moins impérative. Sinon faudrait-il accepter que toutes les puissances catholiques du monde prétendent à participer à l'administration de Jérusalem ?

Je présume que l'article du *Palestine Post* effrayera vivement mon collègue des États-Unis et, l'information transmise, le Département d'État. Le danger russe doit-il faire renoncer à plaider en faveur de l'internationalisation ? Je ne le pense pas. Moscou possède assez de moyens, s'il le veut, pour développer sa propagande en Israël et dans le monde arabe pour que l'éventualité d'une présence russe – civile ou religieuse – dans l'administration, de Jérusalem paraisse rédhibitoire.

Je ne manquerai pas de faire parvenir au Département, à toutes fins utiles, par la prochaine valise, les renseignements que je pourrais obtenir sur l'importance des diverses catégories de biens russes et le nombre d'ecclésiastiques et de laïcs dont Moscou pourrait se prétendre le légitime défenseur.

(Direction d'Afrique-Levant, Israël, volume 12)

ANNEXE

ANNEXE À LA DÉPÊCHE DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE À JÉRUSALEM N° 411 DU 3 AOÛT 1949

PALESTINE POST DU 2 AOÛT 1949

Hakirya – Lundi. Je crois savoir que le gouvernement soviétique demande au gouvernement d'Israël une réponse urgente en ce qui concerne les biens situés à Jérusalem ou dans les environs dont la propriété est revendiquée par l'URSS.

La question qui est une des plus délicates fait ici l'objet d'un examen attentif. Le désir des Soviets d'obtenir presque immédiatement une solution n'est pas sans rapport avec les délibérations actuelles de la Commission de conciliation pour la Palestine laquelle prépare son rapport pour l'Assemblée générale des Nations unies du mois de septembre.

Je crois comprendre que certaines organisations ecclésiastiques qui sont opposées à la restitution des biens russes aux autorités soviétiques sont déjà intervenues auprès du comité spécial de la Commission de conciliation qui siège actuellement à Jérusalem.

Les biens russes semblent pouvoir être distingués en quatre catégories :

1°) les biens appartenant au Saint Synode pour lesquels il ne semble pas y avoir de difficultés légales ;
2°) les biens qui appartenaient autrefois au gouvernement tsariste, lesquels devraient normalement passer au gouvernement actuel de l'URSS ;
3°) les biens acquis au nom du grand-duc Serge qui a été assassiné en 1904 mais qui peut avoir des héritiers susceptibles de faire valoir leurs droits de succession ;
4°) les biens inscrits au nom de la Société orthodoxe fondée en 1882 dont certains membres peuvent vivre encore en exil.

On espère et on pense ici que la question pourra recevoir une solution par voie d'entente amiable entre les deux gouvernements. Il reste, de toute façon, qu'elle peut avoir des conséquences importantes au moment où la question de Jérusalem et celle de ses liens avec Israël est discutée dans une atmosphère tendue.

(Direction d'Afrique-Levant, Israël, volume 12)

38

M. CHATAIGNEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 1049. *Moscou, 3 août 1949.*

Confidentiel.

Au fur et à mesure que l'URSS relève par une production accrue le niveau de vie de sa population dans une économie de paix, on peut être tenté de croire que les contraintes de guerre s'y atténuent et que le gouvernement ne voit plus les mêmes inconvénients qu'autrefois à laisser faire des comparaisons entre les courants d'idées et les manières de vivre sur son territoire et sur les autres. Il en est tout au contraire, comme si ce pays demeurait tendu par l'effort de guerre : la liste des matières à secret d'État s'est même sensiblement allongée, les sanctions prévues pour divulgation des secrets que les autorités veulent impénétrables ont été affermies, les étrangers sont gardés soigneusement de tout contact avec la population soviétique et la censure des nouvelles accuse sa sévérité.

Au cours de l'année 1947, une liste nouvelle de secrets d'État a été publiée touchant les renseignements d'ordre militaire, économique et scientifique. L'exposé des motifs qui l'annonce est rédigé de façon suffisamment compréhensive pour s'appliquer à toutes matières au gré de l'administration. Une loi a fixé les peines applicables aux auteurs des infractions au secret et le public a été mis en garde contre les activités multiples des agents de renseignements qui sont, au reste, ici comme dans le reste du monde des agents doubles ou triples.

À la fin de la même année, une autre loi a interdit aux missions diplomatiques de s'adresser aux administrations et aux établissements locaux et leur a enjoint de recourir pour toutes leurs relations et pour leur information aux bons offices des deux départements des Affaires étrangères et du Commerce extérieur. Reprenant une tradition des princes de Moscovie, le Conseil des ministres a publié d'autre part un décret interdisant aux ressortissants soviétiques d'épouser des étrangers.

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe et communiquée au Secrétariat général. Note manuscrite : «*[Communiquer à] Washington, Londres, fait le 30-8-49*».

En septembre 1948, le gouvernement a décrété plus des trois quarts du territoire zone interdite à tous les étrangers, y compris les membres des missions diplomatiques. Ceux-ci ne peuvent circuler que sur six des routes rayonnant de Moscou : encore leur parcours est-il limité à seize kilomètres sur deux de ces routes, à trente-quatre sur deux autres et à cinquante sur les deux dernières. Sans doute leur est-il, en revanche, permis de se rendre à Leningrad, à Odessa, à Tiflis et même à Novossibirsk. Mais, le plus souvent, l'Intourist et les bureaux des départs des gares et des aérodromes ne leur délivrent pas les billets en temps voulu pour les laisser partir à la date qu'ils se sont fixés et ils se déclarent incompétents pour leur indiquer le jour où ils disposeront de places d'avion ou de chemin de fer. Les attachés militaires près cette ambassade et près l'ambassade des États-Unis en ont fait l'expérience lorsqu'ils ont cherché à se rendre l'un à Novossibirsk, l'autre au Caucase.

D'autre part, l'inquisition est devenue plus pressante dans tous les domaines. Ainsi cette année, le questionnaire auquel doivent répondre les étudiants pour être admis à l'Université comporte-t-il beaucoup plus de points que l'an passé : les candidats doivent indiquer s'ils ont des parents hors de l'URSS et, dans l'affirmative, s'ils correspondent avec eux, s'ils connaissent des étrangers en URSS, notamment des membres des missions diplomatiques, et s'ils les fréquentent, s'ils connaissent et fréquentent des Soviétiques entretenant des relations avec les membres de ces missions.

Non seulement les statistiques soviétiques suivant la maxime léninostalinienne de la vérité fondée sur l'utilité ne sont pas exactes, mais elles sont incomplètes quand elles ne manquent pas complètement sur certaines matières.

C'est ainsi que dans le domaine de l'économie, premièrement touchant l'exécution des plans quinquennaux, elles ne contiennent que des pourcentages d'accroissement de la production de l'année courante comparée à celle de l'année passée dont le montant absolu n'a pas été publié.

Les statistiques relatives à la criminalité et à l'application du Code pénal ne peuvent être consultées nulle part depuis vingt ans, notamment depuis l'extinction des koulaks.

Le gouvernement soviétique prend ses dispositions dans la double vue de laisser dans l'ombre les faits et les chiffres qu'il lui déplairait de voir commenter et de ne pas donner matière à découvrir des contradictions entre ses maximes et ses actes. Comme, d'autre part, tous les moyens d'information et de publication lui appartiennent directement ou par l'intermédiaire du parti communiste, il est assuré de garder secrets les renseignements dont la divulgation contrarierait ses plans et dégraderait son autorité : tous les matériels d'imprimerie doivent être déclarés à la police et ne sont laissés qu'à des mains sûres.

On peut se demander dans ces conditions quelles raisons a le gouvernement de maintenir une censure ?

C'est qu'elle doit s'exercer sur les membres du Parti les plus purs, pour leur épargner toute interprétation hétérodoxe des variations et innovations fréquentes et subites de la ligne du Parti, pour les maintenir ainsi dans la discipline de la pensée marxiste et dans l'obéissance à la règle de l'ordre communiste. L'organe qui en est chargé est la Direction générale pour les Œuvres littéraires et les Publications, incorporée dans l'administration de la RSFSR, et dont la capacité s'étend à toute l'Union, selon le système que j'ai exposé dans ma dépêche n° 672 du 20 avril.

Ses attributions sont les suivantes :

a) Contrôle *a priori* et *a posteriori*, du point de vue des idées, de la conduite politique, de la défense nationale et de l'économie générale sur toutes publications imprimées, filmées et radiodiffusées.

b) Confiscation des éditions non admises à publication.

c) Délivrance de permis d'éditer des livres et des publications périodiques, fermeture d'entreprises d'édition, autorisation et interdiction d'importer et d'exporter des œuvres littéraires et artistiques.

d) Établissement des listes d'ouvrages impropres à publication et à diffusion, notamment de ceux contenant des secrets d'État.

e) Établissement des listes d'ouvrages à publier et à mettre en vente.

Les instructions générales de la censure sont aussi de veiller à extirper des publications et plus encore de l'esprit de ceux qui les rédigent, toutes survivances du capitalisme.

I. Andreïev dans *L'Étoile Rouge* du 30 juillet n'a-t-il pas rappelé qu'un certain nombre de membres de la société socialiste n'ont pas encore su ou pu se dégager des us et coutumes du régime de la propriété privée, considèrent le travail avec les yeux d'antan et traitent les biens de l'État d'une manière antisocialiste. « Les moins évolués de nos intellectuels », écrit-il, sacrifient encore aux classes dirigeantes de l'ancienne Russie qui s'étaient placées dans la dépendance du capitalisme étranger. Le peuple lui-même n'est pas conscient de la qualité de sa situation économique et des survivances du régime capitaliste sont entretenues en lui par l'encerclement dont pressent l'URSS les États où se maintient ce régime, par la mentalité que les envahisseurs germano-fascistes ont voulu instituer dans les régions soviétiques occupées, par les maximes de cosmopolitisme bourgeois que propagent la presse et la radio de la réaction anglo-américaine. « L'encerclement capitaliste oblige le peuple soviétique à combattre avec diligence l'infiltration de l'idéologie du monde capitaliste en milieu soviétique ».

Le gouvernement de l'URSS a une autre raison de se refuser à la confrontation des idées des Russes avec celles des Occidentaux. Il entend affirmer en toute occasion la supériorité de son pays, de ses

hommes, de son art, de sa science. Il représente l'Union soviétique pour investie d'une mission de guide dans le monde. «Elle est, selon les *Izvestia* du 24 décembre 1948, le porte-drapeau de la culture évoluée de l'humanité et le rempart de la civilisation mondiale». La *Gazette littéraire* du 6 février 1949 affirme que «personne ne peut désormais se prendre pour cultivé dans toute l'acception du terme, s'il ne sait pas le russe, s'il n'est pas à même de lire dans le texte les productions de la pensée russe».

Il ne s'agit plus seulement de glorifier le citoyen soviétique issu de la Révolution d'Octobre, mais d'exalter la supériorité raciale de l'homme russe, auteur de toutes les grandes inventions: télégraphe, machine à vapeur, automobile, télégraphe sans fil, téléphone, avion, premier explorateur de l'Arctique et de l'Antarctique, vainqueur des grands capitaines étrangers à toutes les époques de l'Histoire.

Aujourd'hui, cette supériorité est affirmée dans tous les domaines: arts plastiques et musique, jeux de football ou d'échecs, concours d'athlétisme, sciences et lettres. La radiodiffusion soviétique proclame que le peuple russe s'est acquis depuis longtemps la prééminence dans toutes les branches du savoir et ses œuvres littéraires tiennent la première place dans le monde. Elle loue aussi la supériorité technique de l'armée soviétique, la meilleure du monde, animée par l'esprit de Lénine et conduite sous l'autorité de Staline, digne héritière de celles d'Alexandre Nevski, de Pierre Le Grand, de Souvarov et de Koutouzov.

Les autorités soviétiques discernent avec soin les nouvelles qu'elles entendent renfermer en URSS et celles qu'elles laissent communiquer à l'extérieur, parce qu'elles tiennent autant à maintenir les pays étrangers dans l'ignorance des faiblesses de la Russie qu'à les surprendre éventuellement par ses forces.

Elles s'appliquent pour épargner aux Russes toute connaissance exacte de l'Ouest soit par les relations des hommes, soit par la confrontation des idées. Engagées dans cette entreprise, elles sont conduites non seulement à leur déguiser ce qui peut leur déplaire ou les choquer dans leur pays, mais encore à donner du lustre à tout ce qui s'y produit, puis à dépriser les travaux accomplis à l'étranger.

Loin de faire table rase du passé de leur nation, elles élèvent maintenant très haut les mérites des personnages de son Histoire, exaltent les qualités de l'âme russe et louent la religion orthodoxe dans le pur respect des traditions nationales.

(Direction d'Europe, URSS, volume 138)

39

M. MEYRIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À NANKIN[1],
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

T. nos 643-648. *Shanghaï, 4 août 1949.*

Réservé. (*Reçu* : le 5, 21 h. 45)

Les renseignements recueillis ces jours derniers donnent à penser que Mao Tsé-Toung a, en principe, décidé de faire coïncider la proclamation de son gouvernement avec la capitulation de Canton. Les dirigeants communistes escomptent que celle-ci sera obtenue – par leur armée, ou leurs guérillas – vers la fin du mois d'août.

L'évolution de la situation militaire ne contredit pas ce pronostic. La question de la reconnaissance du nouveau gouvernement pourrait donc se poser à bref délai et il y aurait le plus grand intérêt à ce que les puissances occidentales se concertent d'urgence pour fixer leur attitude.

J'ai déjà fait part au Département par plusieurs télégrammes dont je ne puis citer la référence, me trouvant actuellement à Shanghaï, de ma position à ce sujet. Celle-ci n'a pas varié.

Je persiste, aujourd'hui encore – en dépit et je dirais même, en raison de l'évolution hostile à l'égard des puissances occidentales marquée par les semaines qui viennent de s'écouler – à penser que le seul moyen que nous puissions avoir de mettre un frein à l'agressivité communiste, est d'accueillir au plus tôt les dirigeants de la Chine – en reconnaissant leur gouvernement – dans la société internationale des nations civilisées. L'action diplomatique, aussi bien en Chine que sur le plan mondial, sur lequel la reconnaissance porterait la Chine communiste, est la seule arme que nous puissions avoir à son égard. Il faut que nous puissions en user.

Je vous ai exposé les arguments qui m'ont conduit à cette conclusion et qui m'interdisent de partager l'avis de notre Haut-Commissariat en Indochine. Je n'y reviendrai pas[3].

Un aspect de la question – que je n'ai pas abordé dans les télégrammes, ci-dessus rappelés – me paraît cependant devoir être

[1] Télégramme sans signature mais indiqué comme étant de la part de l'Ambassadeur.

2 Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset et communiqué à l'Ambassade à Nankin sous le n° 543. Note manuscrite : «*Question de la reconnaissance du gouvernement communiste chinois. À démarquer. [Communiquer] par fil à Londres, Washington, New Delhi, f[ai]t le 6/8*».

[3] Le télégramme démarqué avait été envoyé au Haut Commissaire à Saigon le 9 août avec la demande de renseignement sur l'évolution de sa position : les arguments de Meyrier avaient-ils fait évoluer sa position ou maintenait-il son opposition de principe à la reconnaissance éventuelle d'un gouvernement communiste chinois ? (télégramme nos 219-224 du 9 août 1949 de Paris, non reproduit).

aujourd'hui évoqué : celui des répercussions qu'auront sur les représentations diplomatiques et consulaires en Chine, positions qui seront adoptées par les puissances sur la question de la reconnaissance.

Il me paraît hors de doute que le gouvernement communiste prendra à l'égard des gouvernements qui refuseront de le reconnaître, ou se cantonneront dans une attitude dilatoire, des mesures de rétorsion. Celles-ci consisteront suivant toute probabilité, en la fermeture et la mise sous séquestre des consulats, peut être même de l'ambassade, des pays intéressés. Pour nous les conséquences seraient graves : le gouvernement français, comme les autorités en Indochine, se trouveraient, en effet, privés, si de telles mesures étaient prises, de tout moyen d'information sur le déroulement des événements dans ce pays ; nos colonies, nos œuvres et nos entreprises en Chine seraient privées de la garantie de sécurité que représentent pour elles nos consulats et l'ambassade ; surtout, elles ne seraient plus soutenues de l'appui moral que nos représentants leur ont jusqu'ici prodigué.

Je crains fort que, livrés à eux-mêmes, nos compatriotes perdent courage et s'orientent vers l'abandon. Le risque est sérieux car nous pouvons perdre, en quelques mois, dans le désarroi des volontés, tout l'acquis du passé.

Je me rends compte certes que d'autres considérations aussi existent – dont je ne suis pas juge – qui pèsent sur la position du gouvernement français. Mais la décision à prendre est d'une importance telle pour notre situation en Chine qu'il était de mon devoir d'affirmer à nouveau au Département la conviction à laquelle m'a conduit le contact direct que j'ai, ici, avec nos intérêts et les réactions chinoises.

(Direction d'Asie-Océanie, Chine, volume 212)

40

M. CHARTIER, MINISTRE DE FRANCE À TIRANA,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. n° 151[2]. *Tirana, 5 août 1949.*

(*Reçu* : le 16, 12 h.)

Par son télégramme du 1er août[3], le Département m'a demandé des précisions sur les circonstances dans lesquelles le gouvernement albanais avait envisagé la reprise des relations diplomatiques avec les

1 Note manuscrite : «*[Communiquer à] Athènes, Sofia, fait 17-8-49*».

2 Télégramme envoyé en clair et par courrier.

3 Document non reproduit.

États-Unis et les raisons pour lesquelles ce projet paraît avoir été abandonné.

Au mois d'avril 1949, le gouvernement albanais décida de se rapprocher des pays occidentaux.

Des négociations furent ouvertes avec l'Italie. Elles aboutirent, le 2 mai, à l'annonce de la reprise des relations diplomatiques entre les deux pays.

Au même moment, le gouvernement albanais, condamné par la Cour de La Haye dans l'affaire du canal de Corfou, faisait savoir officieusement au gouvernement britannique qu'il souhaitait terminer cette affaire à l'amiable par le versement d'une indemnité en livres sterling.

Parallèlement, des ouvertures étaient faites à Washington pour minimiser les incidents qui avaient amené le départ de la mission américaine de Tirana en novembre 1946 et proposer une reprise des relations diplomatiques.

Enfin, le 25 mai, Enver Hodja demandait à M. Trygve Lie l'autorisation d'envoyer un observateur permanent à l'ONU.

À cette époque, le gouvernement albanais espérait que, tout en conservant son régime intérieur, il pourrait, comme d'autres démocraties populaires, obtenir des crédits du gouvernement américain.

Le fait de ne pas avoir de relations diplomatiques avec les principaux pays occidentaux le mettait dans un état d'infériorité vis-à-vis des autres États balkaniques et il s'efforçait d'y remédier.

Pour les autres démocraties populaires, l'aide américaine ne devait représenter qu'un appoint.

Pour l'Albanie, même limitée à une faible somme, elle pouvait sauver le pays de la famine. Au point de vue du ravitaillement, l'hiver prochain s'annonce pire que l'hiver dernier.

Parmi les démocraties populaires, seule la Yougoslavie obtint satisfaction. Encore avait-elle dû promettre de ne plus soutenir la guerre civile en Grèce.

Le gouvernement albanais ne pouvait s'engager dans la même voie.

Il a toujours compté sur les dissidents grecs pour le protéger contre une attaque d'Athènes.

Le gouvernement albanais abandonna peu à peu l'espoir de recevoir une aide américaine.

Lorsqu'il constata que seuls ses deux adversaires, la Grèce et la Yougoslavie, allaient en bénéficier, il prit résolument position dans le camp opposé.

Il se fit un mérite auprès de l'Union soviétique d'être le seul pays de démocratie populaire à n'entretenir aucune relation diplomatique avec l'Angleterre et les États-Unis.

Il décida même de renoncer aux envois de vivres des Nations unies en faveur des enfants albanais organisés par l'UNICEF.

La reprise des relations diplomatiques avec l'Italie fut indéfiniment retardée.

Aujourd'hui, le gouvernement albanais ne cesse d'affirmer son attachement inconditionnel à la Russie soviétique.

Aux récentes manifestations officielles, le ministre de l'URSS a été invité à prendre place à la droite du chef du gouvernement albanais et le nom de Staline est partout acclamé comme celui d'Enver Hodja.

Cependant, le gouvernement soviétique est loin de donner au gouvernement albanais une aide comparable à celle que l'on attendait des Américains.

Le ravitaillement, qu'en vertu des accords économiques les démocraties populaires livrent au gouvernement albanais, est en grande partie envoyé à la frontière grecque où il est stocké en vue d'alimenter une campagne d'hiver.

La récolte albanaise, bien que supérieure à celle de l'année dernière, reste encore insuffisante; le pays est menacé de famine.

Le gouvernement albanais, pour sortir de ce péril, se lie de plus en plus à l'Union soviétique.

Il espère que l'URSS ne pourra, sous peine de perdre son prestige, abandonner à son sort le pays des Balkans qui paraît lui être le plus attaché.

La presse ne cesse de multiplier les protestations de dévouement à la grande Union soviétique; elle ne publie sur les questions à l'ordre du jour que les articles qui sont envoyés de Moscou.

Si la presse et le gouvernement albanais lancent actuellement contre le gouvernement américain les attaques les plus violentes, c'est par ordre supérieur et non pas par conviction.

(Direction d'Europe, Albanie, volume 39)

41

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 3033-3039. *Washington, 6 août 1949, 18 h. 50.*

Réservé. Très secret. (*Reçu* : le 7, 3 h.)

Je me réfère à votre télégramme n° 4237[2].

À différentes reprises depuis un an, des membres du gouvernement et de l'état-major grec ont évoqué auprès de l'ambassade des États-Unis à Athènes l'éventualité d'une action des troupes grecques sur le territoire albanais. En particulier au moment de la campagne du Grammos, à l'automne dernier, M. Tsaldaris avait insisté auprès de M. Grady sur le désir du général Papagos de poursuivre les guérillas en territoire albanais montrant que si l'armée grecque devait s'arrêter à la frontière, les guérillas ne manqueraient pas de se reformer et de revenir à l'attaque dans un autre secteur.

M. Grady, sur ordre de Washington, avait alors répliqué que son gouvernement déconseillait formellement toute opération de ce genre. La suite des événements ayant donné raison à l'état-major hellénique, Monsieur Grady avait été quelque peu embarrassé pour répondre à de nouvelles et pressantes démarches effectuées par des membres du gouvernement d'Athènes. Il avait cependant tenu bon et les Grecs avaient pris note de ses déclarations.

En donnant ces indications à l'un de mes collaborateurs, le chef de la division des affaires grecques a souligné que l'attitude américaine n'avait pas changé. Récemment encore des conversations avaient eu lieu au Département d'État à ce sujet à l'occasion de la visite à Washington de M. Grady. Le 23 juillet, l'ambassadeur de Grèce à Washington avait tenu à Monsieur Grady et au Sous-Secrétaire d'État des propos comparables à ceux que M. de Vaux Saint Cyr a recueillis de la bouche de M. Pipinellis. Il avait été dit à Monsieur Dendramis qu'une action en Albanie pourrait avoir les plus graves conséquences sur le plan international en raison notamment de l'attitude récemment adoptée par le maréchal Tito : les États-Unis demandaient en conséquence au gouvernement grec de s'en abstenir. M. Dendramis avait déclaré qu'il serait tenu le plus grand compte de l'avis du Département d'État.

Depuis lors, les autorités américaines ont suivi les développements de la campagne de presse actuellement menée en Grèce et ont rappelé

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset. Note manuscrite : « *[Communiquer à] Athènes, Tirana, Belgrade, Sofia, Londres, fait le 20-8-49* ».

[2] Document non reproduit.

plusieurs fois à Athènes leur position à ce sujet. Bien qu'il décourageât le gouvernement grec de se lancer dans une entreprise aussi hasardeuse et grave de conséquences, le Département d'État n'a pas encore arrêté sa ligne de conduite au cas où l'armée grecque franchirait la frontière albanaise. Le chef de la division des affaires grecques a déclaré qu'on ne devait pas exclure la possibilité d'opérations militaires se déroulant en territoire albanais à proximité immédiate de la frontière et qui auraient pour objet la destruction de guérillas si ces opérations ne devaient pas provoquer l'intervention de l'armée albanaise. Il ne semblait pas par contre que l'armée grecque «qui avait révélé son incapacité face à des forces composées pour moitié de femmes et d'enfants de moins de 16 ans», fût désireuse d'affronter l'armée albanaise. Il avait l'impression que l'attitude grecque était en partie inspirée par le désir d'impressionner le gouvernement de Tirana et de l'amener par une menace d'intervention à mettre un terme à l'aide qu'il donne aux guérillas.

Mon collaborateur a reconnu que ces hypothèses pouvaient ne pas être sans fondement mais qu'il importait de connaître dès à présent quelle serait l'attitude américaine au cas où l'armée grecque déclencherait des opérations sérieuses en Albanie. Le chef de la division des affaires grecques a répondu qu'il comprenait notre préoccupation et qu'il pensait être sous peu en mesure de nous faire connaître la ligne de conduite à laquelle s'arrêterait le gouvernement américain dans cette hypothèse.

Il ne lui semblait pas cependant vraisemblable que le gouvernement d'Athènes fût désireux de passer outre au veto américain, la Grèce n'étant pas à même dans les circonstances présentes de renoncer à l'aide des États-Unis.

Il m'a été confirmé au Département d'État et à l'ambassade de la Grande-Bretagne que le gouvernement anglais était intervenu avec force à Athènes pour déconseiller toute aventure.

(Direction d'Europe, Grèce, volume 135)

42

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES[1].

D. n° 2756. *Paris, 8 août 1949.*

Notre Chargé d'affaires à Karachi vient de signaler au Département un certain nombre de faits, tendant à faire supposer sur les rela-

[1] Dépêche communiquée à Washington (n° 2555) et New Delhi (n° 269).

tions du Pakistan avec le monde extérieur prennent une orientation nouvelle.

*

Suivant avec docilité les directives de Jinnah, du vivant de celui-ci, M. Liaqat Ali Khan, Premier ministre du Pakistan, considérait, il y a un an encore, que le nouvel État ne pouvait se développer sans l'appui et les conseils de nombreux techniciens anglais.

Depuis la disparition de Jinnah et l'accession aux fonctions de gouverneur général de M. Mazzimudin, dont les tendances pro-anglaises sont moins vives que celles de son prédécesseur, M. Liaqat Ali Khan semble avoir évolué.

Ce changement fut provoqué, semble-t-il, par deux faits.

Lors de la conférence des Premiers ministres du *Commonwealth* à Londres, en automne dernier, M. Liaqat Ali Khan aurait été très indisposé par l'attitude des autorités britanniques; car celles-ci lui auraient fait sentir que le Pakistan devait son existence même au Royaume-Uni et auraient même préjugé de la décision du nouvel État d'adhérer ou non au *Commonwealth*.

De retour à Karachi, M. Liaqat constata un raidissement dans l'attitude de la Ligue musulmane, traditionnellement opposée à la présence anglaise mais cantonnée jusqu'ici dans l'expectative, qui inaugura bientôt une campagne vigoureuse contre le maintien de hauts fonctionnaires britanniques dans l'administration pakistani.

Cette campagne vient d'aboutir.

La première personnalité atteinte est Sir Francis Muddie, gouverneur du West Punjab, qui démissionna le 10 juillet; puis, M. Ambrose Dundas, gouverneur de la province frontière du Nord-Ouest, fut soudainement admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Suivant le mouvement, le ministre de la Défense nationale du Dominion déclarait à la fin du mois dernier que l'armée du Pakistan devrait être «nationalisée» avant la fin de l'année. Coïncidence ou non, le général Gracey, commandant en chef, et l'amiral Jefford, commandant la flotte, viennent de partir pour l'Angleterre, où ils effectueront un long séjour.

*

Que M. Liaqat Ali Khan ait cédé à la pression de la Ligue musulmane, qui le couvre désormais de louanges après l'avoir accablé de critiques, cela semble peu douteux. Mais les milieux dirigeants du Pakistan, y compris ceux de la Ligue, n'ignorent pas que leur pays, encore peu développé, ne peut se passer du concours étranger et ils se gardent,

pour le moment du moins, de s'en prendre à l'influence prépondérante détenue par les Britanniques dans le domaine économique.

Qui donc pourrait remplacer les Anglais?

Serait-ce les Russes? Mais le voyage à Moscou de M. Liaqat Ali Khan et la venue à Karachi d'une mission économique soviétique plusieurs fois annoncés puis différés, ne représenteraient en tout cas qu'une première prise de contacts entre deux pays qui n'ont pas encore échangé de représentations diplomatiques.

Serait-ce les Américains? Mais ces derniers concentrent leur attention sur l'Union indienne et ne font preuve à l'égard du Pakistan que de sentiments touchant à l'indifférence. L'avenir économique du pays semble ne les préoccuper que relativement peu; et jusqu'à une date récente, son comportement politique était considéré à Washington comme orienté exclusivement sur Londres.

L'annonce du voyage du Premier ministre à Moscou semble cependant avoir éveillé l'intérêt du Département d'État, et le représentant des États-Unis à Karachi aurait manifesté beaucoup de sympathie et de compréhension pour les thèses du Pakistan dans les différends qui l'opposent à l'Afghanistan et à l'Union indienne[1].

(Direction d'Asie-Océanie, Pakistan, volume 20)

43

M. BAUDET, CHARGÉ D'AFFAIRES À L'AMBASSADE DE FRANCE À LONDRES, À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

T. n° 2236[3]. *Londres, 9 août 1949, 14 h.*

(*Reçu* : le 9, 14 h. 10)

Je me réfère à votre télégramme n°s 3877 à 83[4].

La tendance des États-Unis à évacuer leurs ressortissants des régions contrôlées par les communistes chinois a provoqué l'envoi d'un télégramme d'instructions très fermes du *Foreign Office* à Washington. L'ambassade d'Angleterre y est invitée à combattre vigoureusement les

[1] La dépêche n° 397 de Karachi en date du 13 juillet soulignait l'influence de la progression du parti communiste chinois sur l'attitude des Américains à l'égard du Pakistan avec en particulier ce qui est nommé «*une nouvelle politique américaine*» comportant des appuis financier et militaire accrus au régime pakistanais.

[2] Note manuscrite: «*Cattand, par fil c[ommuni]quer Washington, Nankin, Canton, f[ai]t le 10/8*».

[3] Télégramme reçu par téléimprimeur-chiffreur.

[4] Document non reproduit.

vues américaines à l'aide des arguments que nous connaissons. Sur le point de l'envoi de convois de ravitaillement à Shanghaï par rupture du blocus, les Anglais s'abstiennent encore d'une action unilatérale et s'emploient à persuader les Américains de la nécessité de fournir aux ressortissants étrangers de la métropole chinoise les moyens de subsister et de faire vivre leurs entreprises.

D'autre part, le *Foreign Office* est toujours décidé à maintenir dans les circonstances présentes son ambassadeur à Nankin. Il ne serait même pas disposé à accepter une récente suggestion émanant de l'ambassadeur du Canada à Nankin qui viserait à faire annoncer par les puissances qu'elles envisagent d'appeler en consultation leurs ambassadeurs respectifs de manière à ce que, si le retrait devenait nécessaire, une sensation trop grande ne fut pas créée. Une telle déclaration, pense le *Foreign Office*, pourrait être interprétée comme une intention dès maintenant arrêtée de retirer les ambassadeurs et créer de ce fait, tant auprès des résidents étrangers de Chine que dans l'opinion publique mondiale, l'impression que nous nous préparons à abandonner nos positions. Il sera toujours temps, estime M. Dening, d'appeler les ambassadeurs en consultation lorsque la formation d'un gouvernement communiste sera annoncée.

Le Sous-Secrétaire d'État adjoint déplore plus que jamais «la complète confusion» de la politique américaine en Chine, dont selon lui le récent Livre Blanc est l'expression. Etant donné précisément cette confusion, il n'a pas perdu espoir de faire revenir Washington sur ses tendances à l'abandon et serait heureux que nous conjuguions nos efforts auprès du *State Department* à cet effet[1].

(Direction d'Asie-Océanie, Chine, volume 217)

44

M. DE CROUY-CHANEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BRUXELLES, À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

D. n° 1375. *Bruxelles, 9 août 1949.*

Le *Moniteur officiel* du 6 août publie le rapport de la commission qui avait été chargée d'étudier des points très controversés depuis 1940, c'est-à-dire l'étendue des prérogatives que le roi des Belges tient de la Constitution en matière politique et militaire et les rapports entre eux

[1] Une note de la direction d'Asie-Océanie signalait que Londres avait finalement décidé de laisser son ambassadeur à Nankin jusqu'à la veille de l'annonce de la formation du nouveau gouvernement central communiste chinois (note du 16 août 1949, non reproduite).

[2] Note manuscrite : «*[Communiquer à] Londres, La Haye, f[ai]t le 25/8/49*».

des principaux pouvoirs constitutionnels. Nombreux étaient, en effet, ceux qui pensaient que le roi Léopold avait outrepassé ses droits en 1940. On estimait également qu'en tous cas, pour l'avenir, les textes constitutionnels avaient besoin d'un commentaire autorisé. En mars dernier, un arrêté du Régent désignait donc une commission composée de juristes éminents, d'hommes politiques et de ministres d'État des différents partis, 19 personnes en tout, à qui reviendrait la tâche de répondre aux questions que leur poserait sur ce sujet le ministre de la Justice.

Les questions étaient au nombre de 4. Leur lecture suffira à faire comprendre à quel souci répondait cette initiative :

1) Quelle est la portée de l'inviolabilité de la personne du Roi et de la responsabilité de ses ministres ?
2) Quelle est l'étendue du pouvoir reconnu au roi relativement à la nomination et à la révocation des ministres ?
3) Qu'est-ce que le commandement de l'armée ? Comment s'exerce-t-il en temps de guerre ?
4) Quels sont les statuts et le rôle des membres du Cabinet du roi ?

*

À ces questions, la Commission vient de répondre par un long rapport approuvé par 13 de ses membres, 6 d'entre eux s'étant abstenus et ayant publié un bref commentaire pour exposer les motifs de leur abstention.

Le chapitre premier, répondant à la première question, précise que toute souveraineté émane de la nation. Le Parlement, qui représente la nation, est doté de la plénitude de compétence tandis que le roi n'exerce que les pouvoirs qui lui sont expressément reconnus par la Constitution, la coexistence d'un pouvoir responsable devant la nation et d'une monarchie constitutionnelle héréditaire a donné les trois règles suivantes, inséparables les unes des autres :

a) inviolabilité de la personne du roi,
b) incapacité pour le roi d'agir seul,
c) pleine responsabilité ministérielle devant le Parlement.

L'inviolabilité de la personne royale est absolue. C'est un privilège juridique quels que soient les délits, crimes ou contraventions que le roi ait pu commettre. Seules les obligations émanant du patrimoine «privé», à l'exclusion des biens de la Couronne et de la liste civile, échappent à cette règle et peuvent faire l'objet de recours en justice contre l'intendant du Roi.

En contrepartie, le roi ne peut agir seul lorsque ses actes ont une incidence politique directe ou indirecte. Il doit être couvert par le contreseing d'un ministre, pour les actes écrits, la présence ou l'appro-

bation d'un membre du gouvernement pour les manifestations non écrites, et même pour s'abstenir d'accomplir un acte déterminé qui lui est demandé par le gouvernement.

La commission précise que cette règle absolue s'applique également, et entre autres, au droit de grâce.

L'incapacité et l'inviolabilité du roi ont pour corollaire que les ministres sont responsables devant le Parlement. En ce qui concerne celui-ci, une manifestation non équivoque de défiance à l'égard du gouvernement entraîne la démission de ce dernier. Le roi n'a que le pouvoir d'apprécier si cette manifestation de défiance est réellement sans équivoque. Un désaccord persistant, entre le gouvernement et le roi, peut, d'autre part, entraîner une démission ministérielle. Mais le Parlement aura toujours le dernier mot et le devoir du roi est d'accomplir sa volonté.

La dissolution, qui doit rester une procédure exceptionnelle, ne peut avoir pour but que de dégager la volonté de la nation. Le roi, qu'il juge bon de dissoudre le Parlement ou d'adresser directement un message à la nation, doit être approuvé par le gouvernement.

Le chapitre 2 traite de la nomination et de la révocation des ministres. Il précise que ceux-ci sont nommés par le roi (l'arrêté de nomination du nouveau Premier ministre étant contresigné par l'ancien où, en cas d'empêchement, par le nouveau lui-même) mais que le refus de confiance du Parlement rend aussitôt caduque la nomination du Roi. En l'absence de vote de défiance du Parlement, le roi peut révoquer un ministre ou un gouvernement mais avec le contreseing, dans le premier cas, du Premier ministre, dans le second, du nouveau chef de gouvernement. La commission a examiné le cas où, du fait d'événements extérieurs, la situation rendrait impossible le jeu normal de la Constitution. Elle conclut que celle-ci doit être toujours et en tous cas observée et qu'il faut en tenir un compte d'autant plus scrupuleux que des circonstances exceptionnelles en gênent le libre fonctionnement.

Le chapitre 3 relatif au commandement de l'armée en temps de guerre est fort important pour le passé comme pour l'avenir.

Sur l'interprétation théorique de la Constitution, la commission s'est divisée. Certains membres ont estimé que le roi, investi d'un pouvoir suprême de commandement soumis à la règle constitutionnelle de l'incapacité, peut soit exercer personnellement, soit déléguer le commandement effectif. Son choix doit recevoir l'approbation gouvernementale. Son délégué, ou lui-même, selon le cas, obéit aux règles particulières au commandant en chef en cas de guerre qui jouit d'une grande liberté de décision et n'a pas besoin d'un contreseing ministériel pour tous ses actes.

D'autres ont été d'avis que le roi n'échappe jamais à la règle de l'incapacité d'agir seul même lorsqu'il exerce un commandement militaire.

En tout état de cause, la commission s'est trouvée unanime pour considérer qu'à l'avenir le roi ne devait plus exercer le commandement actif de l'armée en temps de guerre. D'une part, le caractère total de la guerre moderne, dont les opérations militaires ne constituent qu'un aspect technique, le rend indispensable à la tête du pays. D'autre part, il ne convient pas que le roi puisse être subordonné à un chef de guerre étranger comme cela se passerait s'il conservait la direction effective des forces armées belges dans le cadre actuel des alliances et des états-majors interalliés.

Enfin, un dernier chapitre traite du Cabinet du roi pour constater que ses membres n'ont aucune responsabilité et, par conséquent, aucun pouvoir propre. Ils ne peuvent pas mener de politique personnelle, émettre des avis autorisés, faire des déclarations, s'opposer à un acte ou à une demande ministériels. Il est bon que les ministres responsables puissent faire objection à telle ou telle nomination au Cabinet du Roi.

*

Tels sont, en résumé, les avis émis par la Commission et dont j'envoie ci-joint le texte intégral au Département[1]. Somme toute, ils protègent la personne du roi contre toute attaque, mais exigent qu'un ministre prenne avec lui la responsabilité de tous ses actes. Ils donnent au Parlement le dernier mot en cas de conflit entre le roi et le gouvernement, ne laissent aucun doute sur le fait qu'un gouvernement ne peut se maintenir avec l'appui du roi et contre la volonté du Parlement, tandis que le Parlement peut indirectement mais nettement refuser au roi la révocation d'un gouvernement. Enfin, ils refusent au roi des pouvoirs exceptionnels, et déclarent nettement qu'il ne doit plus exercer le haut commandement militaire que la Constitution lui accorde pourtant. Sur bien des points, l'avis de la Commission est contraire aux précédents, notamment à ceux de la guerre 14-18 et de la dernière. Dans ces deux circonstances, le souverain avait exercé des pouvoirs quasi dictatoriaux et pris des décisions qui, dans le dernier cas, on le sait, ont été fort critiquées (reddition de l'armée belge, permanence du roi en Belgique). Tort est donné sur ces points, aussi nettement que possible, au roi Léopold. Encore faut-il souligner que l'avis de la minorité des six membres de la Commission dont j'ai signalé plus haut la dissidence est plus sévère et plus restrictif encore. Aussi bien est-il bon de relever, parmi les signatures de la majorité, des personnalités résolument monarchistes comme M. Van Zeeland.

Mais le plus important sans doute, est que, dans sa dernière déclaration – celle datée du 4 août et publiée le 6 – le roi Léopold approuve formellement les conclusions de la Commission. Il dit, en effet, dans le préambule :

[1] Document non reproduit.

«J'ai pris connaissance avec la plus grande attention des travaux et des conclusions de la Commission constitutionnelle créée par le gouvernement. Je ne puis qu'approuver les principes de ces conclusions ainsi que l'état d'esprit dans lequel ces travaux ont été menés. L'identité de vues qui s'affirme ainsi sur l'interprétation à donner à la Constitution suffit à contredire les bruits que l'on a répandus sur le dessein que j'aurais d'exercer un pouvoir personnel et contre lesquels je ne puis assez m'élever».

(Direction d'Europe, Belgique, volume 62)

45

M. SERRES, MINISTRE DE FRANCE À DAMAS,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 773. *Damas, 9 août 1949.*

Confidentiel.

Le Président du Conseil m'a longuement entretenu des menées anglo-irakiennes récemment découvertes en Syrie et dont j'ai fait connaître l'essentiel à Votre Excellence par ma communication du 4 août courant[2].

Les faits sont les suivants :

1) Le complot anglais

Un employé du consulat d'Angleterre à Alep, nommé Pivteau, établi depuis longtemps dans cette ville où il est de notoriété publique agent des services politiques britanniques, a approché le capitaine Chatila, ancien aide de camp du président Choukri Kouatly, incarcéré après le coup d'État du 30 mars, puis libéré, pour l'inciter à grouper les officiers ennemis du nouveau régime syrien en vue de l'organisation d'un mouvement séditieux. Le capitaine Chatila en rendit compte. M. Barazi fit appeler le Chargé d'affaires britannique, M. Man, et demanda le renvoi de M. Pivteau. M. Man s'étonna, promit une enquête à laquelle il fit procéder par M. Male, secrétaire de Légation. Il revint voir M. Barazi, lui dit que les allégations du capitaine Chatila étaient fausses et se refusa à faire partir M. Pivteau.

[1] Dépêche adressée à la direction d'Afrique-Levant et communiquée aux postes de Londres, Washington, Le Caire, Ankara, Beyrouth, Bagdad, Le Caire, Jérusalem, Tel-Aviv et Amman.

[2] Document non reproduit.

M. Barazi refusa ces explications, en disant qu'il était parfaitement fixé sur l'attitude et les occupations de ce dernier. M. Man dit alors qu'en Angleterre on ne comprendrait pas une telle demande car, si un secrétaire de la Légation de Syrie à Londres parlait mal du gouvernement britannique, le *Foreign Office* ne demanderait pas son rappel. À quoi le Président du Conseil répondit que le rôle de la Syrie à Londres et la place de ses diplomates dans la politique ne pouvaient se comparer à l'importance que prend en Syrie tout ce que font et disent les agents britanniques. M. Man, poussé au bout de ses retranchements, aurait fini par dire que «si telles étaient les idées du gouvernement syrien, aucun secrétaire de la Légation de Grande-Bretagne ne pourrait demeurer en Syrie».

Prenant texte de cette parole, M. Barazi m'a dit qu'il n'ignorait pas les menées anglaises contre le maréchal Husni Zaïm dont un des principaux agents est M. Kirkpatrick, officiellement secrétaire chargé de l'information à la Légation de Damas, et qui s'effectuent également au Liban où les agents britanniques seraient en contact avec les leaders de l'opposition et les hommes politiques syriens qui s'y sont mis à l'abri.

M. Barazi, poursuivant son entretien avec M. Man, lui aurait alors tenu à peu près ce langage: «Qu'a donc l'Angleterre à vouloir détruire l'indépendance syrienne? Je ne vois pas ce que vous pouvez y gagner: la lutte contre le communisme? Nous nous sommes déjà rangés du côté des puissances occidentales. Le regain d'influence de la France? Elle ne nous a demandé aucun privilège particulier et se montre compréhensive et loyale à notre égard. Vos intérêts pétroliers? Nous venons de ratifier la convention avec la Middle East Pipe Line qui donne toute satisfaction à l'Anglo-Iranian. Si vous cherchez à établir ici les Hachémites pour avoir une plus grande influence, n'ayez pas d'illusion: le peuple syrien ne s'est pas débarrassé des privilèges accordés à une puissance étrangère pour retomber sous le joug d'aucune autre».

Le Département n'ignore pas le rôle que joue le *British Council* dans l'activité des services de renseignements anglais; on a relevé, en plus du départ, attendu depuis quelque temps, du délégué local la disparition subite d'un de ses adjoints qui se mêlait plus de politique que d'enseignement. Ce qui confirmerait la réalité du complot britannique à Damas.

2) Les complots irakiens

Cette action anglaise est coordonnée avec des menées irakiennes inspirées par Nouri Pacha Saïd et qui ont été récemment découvertes.

En premier lieu, un officier irakien, envoyé à Damas pour assassiner le maréchal Husni Zaïm, a été arrêté et a fait des aveux complets.

D'autre part, le ministre d'Irak à Damas était, de son côté, entré en relations avec le capitaine Chatila, en lui offrant des sommes impor-

tantes (on parle de 40 à 50 000 dinars irakiens) pour grouper des officiers et l'opposition politique alépine en vue de renverser le régime établi. Un rendez-vous avec le capitaine avait été pris à Alep pour y prendre contact avec les leaders du Nord-syrien. Lorsque M. Aloussi apprit que le complot était éventé, il quitta inopinément Damas en se bornant à informer par une brève note le ministère des Affaires étrangères au nom du Chargé d'affaires.

M. Barazi m'a demandé de mettre Votre Excellence au courant des intrigues anglo-hachémites, qui sont tout à fait vraisemblables car elles correspondent à tout ce que nous savons des vues des services britanniques à l'égard du régime syrien et des instructions données à leurs agents. Il a exprimé le souhait que, le cas échéant, le Département puisse marquer au gouvernement britannique qu'il n'ignore pas les manèges de ses agents officieux, qui sont en contradiction avec les déclarations prodiguées par Sir William Strang à M. de Margerie. Nous trouvons là, une fois de plus, une manifestation de la duplicité politique anglaise au Levant, qui n'a pas renoncé à ses fins anciennes de grouper en un royaume les États arabes situés entre la Méditerranée et le Zagros en vue de s'assurer la domination exclusive de cette région.

Cette politique, qui aboutit actuellement à l'accentuation des complots et à l'aigreur des rapports entre ces divers États, pourrait paraître favorable à nos intérêts généraux car la division des pays arabes est avantageuse pour notre position en Afrique du Nord. Mais comme les Anglais poursuivent essentiellement notre élimination du Moyen-Orient, nous ne pouvons y souscrire et nous devons plutôt poursuivre, comme les Américains, le maintien d'un *statu quo* pacifique qui favorise le développement économique du Moyen-Orient.

(Direction d'Afrique-Levant, Syrie-Liban, volume 301, carton 10)

46

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE POUR LE MINISTRE

Prochaine apparition d'un gouvernement central chinois communiste.
Problème de sa reconnaissance

N. *Paris, 10 août 1949.*

La nouvelle offensive communiste qui paraît devoir atteindre prochainement Canton et l'opinion généralement admise que la chute de la capitale provisoire nationaliste sera suivie de la proclamation d'un gouvernement central communiste incitent à considérer à nouveau le

problème de reconnaissance que ces événements peuvent poser à brève échéance.

Tel est d'ailleurs l'avis de notre ambassadeur en Chine qui, par télégramme en date du 4 août[1], a cru devoir recommander au gouvernement de la République de reconnaître le nouveau régime communiste dès sa proclamation.

M. Meyrier avait déjà, d'une manière tout aussi catégorique, recommandé l'adoption de cette politique par un télégramme en date du 9 mai dernier[2].

Mais tandis que, dans ce premier télégramme, l'ambassadeur avait soin de marquer qu'en se faisant l'avocat de la reconnaissance rapide d'un nouveau régime communiste, il pensait en premier lieu à la défense de notre position en Indochine, dans son télégramme du 4 août, il se place au seul point de vue de la sauvegarde des intérêts français en Chine à lui confiés.

Sur ce terrain, il ne peut être donné tort à notre ambassadeur. À coup sûr, l'intransigeance et la xénophobie redoublées dont font sans cesse preuve depuis mai les autorités communistes chinoises, permettent de conclure qu'à défaut d'une reconnaissance complète et rapide du nouveau gouvernement chinois, nos intérêts en Chine seront saisis comme un gage, sinon liquidés.

C'est en se plaçant du point de vue de l'Indochine que le directeur d'Asie, enclin à partager les vues de M. Pignon, absolument opposées à celles de M. Meyrier, se prononçait il y a quatre mois en faveur d'une politique d'attente et de réserve à l'égard de la Chine nouvelle. Il s'inspirait des considérations suivantes : tandis que l'établissement de relations diplomatiques entre la Chine communiste et la France ne saurait avoir une influence déterminante sur les dispositions à l'égard de l'Indochine du nouveau régime communiste dont l'autorité effective sur les confins sino-indochinois ne pourra être de longtemps que précaire, il aurait par contre le résultat immédiat de mettre à la disposition de la Chine communiste les moyens d'action en Indochine inscrits en faveur du gouvernement chinois dans les traités franco-chinois de 1946.

En adoptant cette manière de voir, le directeur d'Asie était naturellement conscient du sérieux danger que le défaut de reconnaissance ferait courir en Chine aux intérêts français.

Sur ce point, l'élément nouveau apporté par le télégramme de M. Meyrier est, qu'en pesant à nouveau les termes du dilemme précité, celui d'un risque sérieux pour nos intérêts en Chine doit être remplacé par celui de leur sacrifice à peu près certain.

En dépit de l'aggravation de cette situation, la prépondérance de notre position en Indochine par rapport à celle que nous occupons en

[1] Voir document n° 39.

[2] Voir *DDF*, 1949-I, n° 283.

Chine paraît telle que le gouvernement français se doit de continuer de conduire sa politique chinoise en fonction de l'Indochine.

Que sont les intérêts français en Chine ? Essentiellement des positions culturelles reposant sur les activités des missions catholiques et des capitaux investis dans des entreprises industrielles ou d'utilité publique. Les uns et les autres s'avèrent déjà indéfendables, à long terme, en face d'un gouvernement à la fois nationaliste et communiste, laissant libre cours à la xénophobie chinoise et proclamant son intention de mettre en pratique l'essentiel des doctrines marxistes. Il faut noter toutefois que les Français en Chine, en dépit d'une situation se détériorant sans cesse, sont décidés à rester sur place et paraissent donc entrevoir, semble-t-il, la possibilité d'y travailler. À cet égard, remarquons que M. Meyrier a envoyé son télégramme de Shanghaï où il venait de reprendre contact avec sa colonie après une longue séparation.

Étant admis que le gouvernement français doit fixer sa politique chinoise en fonction de l'Indochine, il n'y a aucune raison d'abandonner aujourd'hui le principe de la politique d'attente et de réserve précédemment préconisée de ce point de vue. Aucun élément nouveau n'est en effet intervenu depuis l'analyse de la situation faite en mai dernier (la très prochaine arrivée des communistes au contact des frontières indochinoises étant déjà à cette époque un important élément d'appréciation). En fait, le nouvel État vietnamien en est encore au stade embryonnaire. Il est loin d'avoir acquis la solidité nécessaire pour pouvoir faire face à la situation intérieure nouvelle qui serait créée par la reconnaissance par la France de la Chine communiste, mesure qui serait unanimement interprétée comme une marque de faiblesse de notre part et revêtirait d'un immense prestige le communisme indochinois en face duquel se dresse le gouvernement de Bao Daï.

D'autre part, la politique d'attente alignerait la position française sur celle des États-Unis qui, abandonnant la Chine à son sort, viennent de faire savoir qu'ils jugeraient le régime communiste à ses actes, principalement au degré d'indépendance dont il ferait preuve vis-à-vis de Moscou, et que toute tentative de sa part pour exercer son action au-delà de ses frontières serait considérée comme constituant une menace dirigée contre les intérêts américains. Les intentions britanniques ne sont pas précisées. Mais le fait que la Grande-Bretagne, dont les intérêts en Chine sont des plus vastes, à la fois réarme Hong-Kong et n'encourage pas ses nationaux à quitter la Chine, donne à penser qu'elle ne répugne pas au même degré que les États-Unis tout au moins, à nouer des relations plus étendues avec la Chine communiste sur la base du respect de ses intérêts fondamentaux.

En conclusion, il semble que le moment soit très proche où une décision gouvernementale devra intervenir dans cette affaire.

Au cas où le Ministre serait enclin à adopter la politique ci-dessus préconisée, il serait opportun de rappeler sous peu en consultation

notre ambassadeur à Nankin, comme vient de le faire le *State Department*. En effet, la présence à Nankin de M. Meyrier ne se justifierait plus et on ne peut exclure l'hypothèse où notre ambassadeur jouerait à brève échéance le rôle d'un otage.

(Direction d'Asie-Océanie, Chine, volume 212)

47

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE POUR M. COUVE DE MURVILLE, DIRECTEUR DES AFFAIRES POLITIQUES[1]

Les déclarations de M. Acheson sur la politique américaine à l'égard de la Chine et des puissances occidentales

N. *Paris, 10 août 1949.*

Le 9 mai dernier, le *State Department* remettait au Département une note dans laquelle il déclarait :

- qu'il lui paraissait opportun que les puissances du Pacte atlantique se concertent et puissent éventuellement arrêter une attitude commune en face de la Chine communiste ;
- que l'analyse de la situation chinoise lui donnait à penser que les dites puissances étaient en mesure, pour le moment, d'attendre et qu'il serait fâcheux qu'une des dites puissances procède, le moment venu, à une reconnaissance rapide d'un nouveau régime central communiste.

Cette déclaration de principe avait été précédée, avant la chute de Nankin, d'une délibération en commun quant à l'opportunité de retirer ou de laisser les ambassadeurs dans la capitale chinoise. Les États-Unis et la Grande-Bretagne, partisans du maintien des ambassadeurs, firent prévaloir leurs vues, acceptées avec réticence par la France, et tous les ambassadeurs demeurèrent sur place, à l'exception du Russe.

La réponse du Département à la note américaine fut affirmative sur le premier point, évasive sur le second.

Il était escompté qu'à l'occasion prochaine de la réunion des ministres des Affaires étrangères à Paris à propos de Berlin, les trois ministres occidentaux étudieraient la question chinoise.

Il n'en fut rien et avec l'arrivée de M. Acheson au pouvoir on ne reparla plus d'échanges de vues sur l'affaire chinoise.

[1] Note manuscrite : « *Vu par M. Couve, rien à faire politique intérieure américaine. À cl[asser]* ».

Le retrait de M. Leighton Stuart de Nankin, qui ne fut précédé d'aucun échange de vues, marqua le retour des États-Unis à la politique du cavalier seul en Chine.

La déclaration de politique de M. Acheson achève aujourd'hui de briser toute possibilité d'unité de vues et d'action dans l'affaire chinoise.

Sous l'angle de vue auquel se place cette note, la caractéristique essentielle de la prise de position américaine est bien de rendre impossible toute unité de vues et d'action des puissances du Pacte de l'Atlantique et du *Commonwealth* dans l'affaire chinoise.

En effet, allant bien au-delà du principe du *wait and see*, elle comporte retrait complet des États-Unis de Chine, refus hautain de tout contact avec Mao Tsé-Toung présumé coupable d'être un *pupett* russe, menaces américaines au cas où le communisme chinois songerait à agir au-delà des frontières chinoises.

Si les intérêts de la France en Indochine peuvent s'accommoder de cette prise de position, il n'en reste pas moins que l'adoption de la politique du *wait and see* revêt maintenant un caractère agressif, qu'elle pouvait se dispenser d'assumer, dont le résultat va être le sacrifice de tous nos intérêts en Chine.

Quant à la Grande-Bretagne, il paraît impossible qu'elle puisse s'aligner sur les États-Unis. En effet, ses investissements et ses intérêts en Chine même et à Hong-Kong sont immenses (supérieurs aux nôtres en Tunisie par exemple) et l'Extrême-Orient est le principal fournisseur des recettes en dollars de la Grande-Bretagne. Il est donc impossible que la Grande-Bretagne se retire en menaçant de Chine.

Certes, on n'envisage pas que les États-Unis fassent pression sur la Grande-Bretagne pour qu'elle aligne sa politique sur la leur, mais Hong-Kong et les intérêts britanniques en Chine vont fournir le «test» dont Washington a besoin. Même avec promesse d'appui américain, on conçoit que la Grande-Bretagne apprécie peu ce rôle d'affût en face d'un protagoniste rendu furieux.

En conclusion, des représentations pourraient être faites aux États-Unis sur la désinvolture de leur façon de concevoir la mise en œuvre d'une politique chinoise commune des nations du Pacte atlantique et du *Commonwealth* par eux préconisée[1].

P.-S. – Dans sa conférence de presse du 5 août, M. Acheson a résumé en 5 points les principes de base qui continueront de guider sa politique, le 4e point est ainsi formulé :

[1] Une note de septembre relevait que la position française n'avait pas évolué depuis la note de la direction d'Asie-Océanie du 10 août (Voir document n° 46) entre reconnaissance rapide (position de Meyrier, l'ambassadeur en Chine) et l'absence de précipitation pour reconnaître la Chine communiste afin de protéger l'Indochine de l'influence communiste (position de Pignon, le Haut Commissaire). C'était cette dernière position à laquelle la note se ralliait au nom du réalisme et de la défense de l'Indochine (note du 3 septembre 1949 de Paris, non reproduite).

4° – «Les États-Unis continueront de se concerter avec les autres puissances intéressées, à la lumière de la situation dans chacun de ces pays et dans l'Extrême-Orient dans son ensemble, quant aux mesures de nature à contribuer à la sécurité et au bien-être des peuples de cette partie du monde».

(Direction d'Asie-Océanie, Chine, volume 227)

48

M. CHATAIGNEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

L. n° 13. *Moscou, 10 août 1949.*

Par des dépêches portant les dates des 22 et 29 juin[2] et du 7 juillet[3], notre ambassadeur à Washington avait développé les idées répandues dans la presse des États-Unis sur le sujet de la balance des forces américaines et soviétiques et le Département avait bien voulu m'en faire tenir la copie sous bordereaux.

J'avais communiqué ces documents à l'attaché militaire près de cette ambassade en l'invitant de les comparer à ceux qu'il possédait sur l'armement soviétique.

J'ai l'honneur d'envoyer, ci-joint, à Votre Excellence, la note que m'a remise le capitaine de vaisseau Peltier pour répondre à ma prescription[4].

Il semble que l'état-major américain envisage dans la phase initiale d'un conflit une puissante action de bombardement sur les grands bassins industriels de l'URSS.

Je ne doute pas que cette action ne soit efficace contre les centres de Léningrad, de Moscou, du Donetz, du Caucase et de l'Ouzbékistan.

Il reste une région importante à atteindre, celle de l'Oural dont l'industrie et le réseau ferré sont développés de façon intense et qui doit constituer le réduit de la production, de la mobilisation et du ravitaillement des armées.

Il convient de comparer en considérant les dispositions russes de ce point de vue, les régions des groupes d'armées et celles des groupes de réseaux ferrés:

[1] Note manuscrite: «*[Communiquer à] Washington, Londres, Belgrade, Baden, fait 30-8-49*».

[2] Voir *DDF*, 1949-I, n° 354 (pour la dépêche du 22 juin).

[3] Document non reproduit.

[4] Document publié en annexe ci-après.

La région des armées du Nord correspond à celle des réseaux du Nord-Ouest.

La région des armées de l'Ouest, à celle des réseaux de l'Ouest.

La région des armées du Sud à celle des réseaux du Sud-Ouest.

Celle des armées du Caucase à celle des réseaux caucasiens.

Celle des armées de l'Asie centrale aux deux groupes des réseaux Volgien et Centre-Asie.

Ainsi, le groupe d'armées du Centre couvre non seulement tout le groupe de réseaux central et une partie des réseaux ouralo-sibérien et du Donetz, mais il s'étend encore sur le groupe des réseaux Extrême-Orient. Il comprend à l'Ouest les centres industriels de Kharkov et de Moscou, les puits de pétrole de Berezinki et de Molotov, les charbonnages de Krasno-Ouralsk, les mines de chrome et de manganèse de Téplaïa Gora.

D'autre part, le groupe d'armées cosaque embrasse les zones industrielles de Tachkent, de Magnitogorsk et d'Oufa.

Enfin le groupe des réseaux ouralo-sibériens s'étend du centre industriel de Stalinsk en Sibérie aux gisements de pétrole de Molotov à l'Ouest de l'Oural.

Ainsi se précise par le groupement des armées et de l'exploitation des voies ferrées, de part et d'autre de l'Oural avec les réseaux de pétrole du nouveau Bakou et la plus riche et la plus variée des zones russes de gîtes métallifères et de gisements de charbon, le dessein soviétique de constituer à la limite des steppes et des forêts, aux confins de l'Asie et de l'Europe le réduit de la défense de l'URSS et la place d'armes de ses contre-attaques.

(Direction d'Europe, URSS, volume 106)

ANNEXE

NOTE DU CAPITAINE DE VAISSEAU PELTIER, ATTACHÉ NAVAL À L'AMBASSADE DE FRANCE À MOSCOU

États-Unis et URSS

N. n° 162. *Moscou, 3 août 1949.*

Secret.

1) Les trois dépêches de l'ambassadeur de France à Washington concernant les possibilités d'action de l'aviation américaine (n° 3650 du 22.6.49), le nombre des bombes atomiques aux États-Unis (n° 3630 du 29.6.49) et le potentiel militaire soviétique (n° 3805 du 8.7.49)[1] exposent les idées actuellement répandues dans la presse aux États-Unis sur la balance des forces américaines et soviétiques.

[1] Voir notes 2 et 3 du document principal.

L'impression générale est que les États-Unis possèdent de puissants moyens d'aviation stratégique et que l'URSS se trouve en position militaire défensive.

2) Selon la presse, l'aviation stratégique américaine se propose le bombardement et la destruction des grandes villes soviétiques et imagine des raids contre 81 villes de plus de 100 000 habitants situées à une distance donnée de l'Alaska (on pourrait discuter le chiffre de 81 et l'idée de bases de départ placées uniquement en Alaska).

Les possibilités de cette aviation lui permettraient-elles, en 1949 ou 1950 d'accomplir les missions projetées? Il ne le semble pas, les programmes de constructions aériennes n'étant pas encore définis avec précision.

L'aviation de chasse paraît devoir être réservée tout d'abord à la défense du territoire, son intervention sur un théâtre extérieur n'étant pas prévue au début sur une grande échelle.

Quant aux porte-avions, il n'en est pas question – lacune voulue par la presse, j'imagine.

En résumé, la caractéristique d'une action militaire américaine, à l'époque actuelle, dans une phase initiale, est une offensive de bombardements atomiques.

3) L'analyse de la position soviétique fait ressortir la force et la valeur de l'aviation de chasse, la faiblesse de l'aviation stratégique et la qualité des chars.

On peut contester quelques points concernant la marine: le péril sous-marin ne constitue pas en 1949, l'épouvantail que l'on en fait, et la marine soviétique dispose de transports de troupes, contrairement à ce qu'il en est dit.

C'est, je pense, de propos délibéré que la presse américaine n'a pas fait allusion aux techniques nouvelles étudiées par les Soviétiques: engins dirigés, probablement utilisation des rayons cosmiques et des rayons gamma qui, un jour, pourront causer des surprises; mais il n'y a pas encore péril extrême en 1949.

En résumé, la caractéristique de la position militaire soviétique est la défensive.

4) Ainsi, le schéma de la phase militaire initiale d'un conflit, tel qu'il apparaît à l'opinion américaine, serait:

- une puissante action de bombardement atomique sur les grands centres consentant 20 % de pertes;
- la défensive soviétique contre cette action aérienne.

Et l'on imagine très bien l'image, s'offrant aux yeux de l'Américain moyen, du B-36 tenant en respect la chasse soviétique, franchissant sans trop de dommage les barrages de DCA adverses, et lâchant ses bombes sur les villes que la population décimée quitte en désordre pour aller se disperser dans la campagne glacée.

5) Ce schéma et cette image correspondent peut-être à une part de ce que serait la réalité. Mais, d'après les textes américains, le bombardement stratégique n'entraînerait certainement pas de résultats définitifs. Et il résulte de ces mêmes textes que les États-Unis, forte puissance navale, ne sont pas en mesure de porter la guerre sur le territoire ennemi.

Donc, malgré l'aviation et ses possibilités stratégiques, malgré la supériorité navale, on retrouve, pour employer les termes de l'amiral Castex, le problème de la lutte du maître de la mer contre le maître de la terre. Bien qu'il se présente sous une forme nouvelle, il reste cependant le même et consiste pour le maître de la mer à trouver un soldat.

Un soldat qui va se heurter à une puissance militaire considérable, dotée de chars, d'artillerie et d'aviation tactique de premier ordre, pour ne parler que des armes

conventionnelles, qui étudie et met au point des techniques et des tactiques d'armes nouvelles, d'ailleurs mal connues hors de ses frontières, qui se vante d'avoir la première infanterie du monde, à terre et aéroportée. Ce maître de la terre, dont l'ordre de bataille lui permet de faire face sur deux fronts, grâce à la répartition de groupes d'armées possédant des arrières économiquement solides, est en outre en état permanent de quasi mobilisation industrielle : son économie n'aurait pas à souffrir du passage de la période de paix à celle de guerre. Enfin, la distance, la dispersion de son industrie, l'incertitude dans laquelle on demeure de l'emplacement exact de certaines grandes usines, sont autant de difficultés opposées aux entreprises de l'aviation américaine.

Il n'est donc pas évident que le soldat du maître de la mer n'aurait qu'à se présenter devant l'URSS terrorisée par les bombardements atomiques, et se borner à occuper un territoire, aussi vaste que l'Afrique, dont la population a montré qu'elle savait se défendre.

6) Pourtant, le maître de la mer cherche ce soldat, ou ces soldats.

Il espère en trouver un à l'Est de l'URSS, au Japon, où il occupe une situation privilégiée. Le Japon, chassé de la mer, peut rester le guerrier qui, au début, ne gênera pas les puissances maritimes.

À l'Ouest de l'URSS, les alliés du maître de la mer sont connus, et ont, comme le Japon, autant d'intérêts maritimes que terrestres. Reste le soldat allemand, que le maître de la mer veut attirer dans son camp, et que le maître de la terre veut empêcher de se tourner vers l'Ouest ; il se pourrait d'ailleurs qu'à ce jeu l'Allemand redevienne le perturbateur qu'il a été naguère.

7) Je crois que l'essence du problème militaire est là. Mais ce n'est que le problème militaire : ce n'est pas le problème de la guerre, telle qu'elle est conçue par la « science stalinienne ».

Staline et ses disciples répètent que la guerre se joue sur les plans militaire, économique, social et moral. Mais, dépassant la notion de guerre totale exprimée par un Ludendorff, ils poursuivent, dans un combat permanent, la réalisation des idées du marxisme-léninisme.

Pour eux, la vie est une bataille perpétuelle où le fort est celui qui utilise à ses fins les « contradictions » qu'elle comporte. Pour eux, le fort est le communiste qui, grâce à la dialectique matérialiste, sait trouver (et s'il le faut créer) ces fameuses contradictions, dans la vie économique, dans la vie sociale, dans la vie morale.

Ils n'ont pas renoncé à leurs ambitions ; ils n'ont pas abdiqué. Leurs efforts sont incessants : nous sommes en guerre.

Souvent avec mauvaise foi, employant les procédés les plus divers aux formes les plus inattendues, exploitant le moindre incident, avançant quand il peut, se repliant quand il faut, mais sans rien oublier, ayant des dossiers ouverts sur toutes les questions, le Kremlin continue la lutte pour le communisme. Grèves, attentats, brutalités, sourires, main tendue, tout est bon ; tout est soutenu par une organisation étonnante de propagande internationale : la fin justifie les moyens.

C'est la ruse avant l'emploi de la force – si la ruse réussit. Mais si le recours à cette force brutale ne semble pas imminent, le danger n'en reste pas moins grand.

8) J'ai la conviction profonde que dans le monde actuel, on ne peut plus limiter le terme de « guerre » aux seules opérations militaires. Et le problème se pose ainsi : l'idée ou la mystique de Marx et Lénine attaque ; qu'avons-nous à lui opposer ? Est-ce la théorie de la plus-value (voir Marx) ou la civilisation du frigidaire ? On ne sera-ce pas

plutôt un concept généreux de l'homme et de la société, auquel songeait un La Tour du Pin ?

C'est le maître de la terre qui attaque, bien qu'il occupe une position militaire défensive ; le maître de la mer, malgré sa position stratégique militaire prête à l'offensive, doit se défendre chez lui, dans sa moelle.

Lui, et ses alliés.

(Direction d'Europe, URSS, volume 106)

49

M. AURIOL, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,
À BAO DAÏ, EMPEREUR DU VIÊTNAM[1].

L. *Paris, 10 août 1949.*

Sire,

Le gouvernement de la République a reçu la communication officielle de la constitution par Votre Majesté du gouvernement vietnamien, chargé d'assurer l'exécution des accords du 3 mars, d'installer l'État, de promouvoir les réformes urgentes, de préparer et d'assurer la paix et, cette paix acquise, d'organiser la libre consultation du peuple sur le choix définitif de son régime politique et de son gouvernement.

Nous sommes persuadés que Votre Majesté mènera ces tâches à bonne fin.

En ce qui le concerne, le gouvernement de la République vient de faire les plus grands efforts vers ce but et Vous y aidera jusqu'à complète et sincère exécution des accords intervenus entre nous.

Il a, en effet, au cours de négociations loyales, satisfait entièrement aux revendications nationales du peuple vietnamien, telles qu'elles furent énoncées dès 1945 par Votre Majesté et telles même qu'elles avaient été précisées à l'époque par le gouvernement de fait Hô Chi Minh :

- L'unité du Viêtnam a été consacrée par le vote du Parlement français et par la loi française portant changement du statut de la Cochinchine.
- L'indépendance de l'État vietnamien a été reconnue dans les accords du 8 mars 1949, par le gouvernement de la République.

Les rapports du Viêtnam et de la France au sein de l'Union française ont été clairement et largement définis, selon les termes mêmes de la Constitution, en vue d'assurer la prospérité commune et la défense

[1] Lettre adressée le 27 juillet à l'Empereur Bao Daï, remise le 8 août par le Ministre de la France d'outre-mer, M. Coste-Floret. Cette lettre a été reproduite comme circulaire n° 234 en date du 10 août 1949.

commune, plus indispensables que jamais dans l'instabilité, l'incertitude et les inquiétudes du monde.

Ainsi, le conflit armé, prétendument déclenché pour la réalisation de ces revendications nationales n'a plus d'objet. La paix, ardemment souhaitée, aussi bien par le peuple du Viêtnam que par la France est entre les mains du peuple vietnamien, et de lui seul.

Sans doute, Sire, un climat de confiance, d'amitié, de loyale et sincère collaboration doit-il s'établir entre nos États associés, dans l'Union française.

Ce qui doit contribuer à l'établir, c'est que le gouvernement de la République et moi-même, en ma qualité de Président de la République et de l'Union française, nous nous portons garants de l'exécution loyale et intégrale des accords signés.

Monsieur le Haut-Commissaire a reçu toutes instructions pour transmettre au gouvernement de Votre Majesté les services dont la responsabilité incombera désormais à l'État vietnamien et pour mettre à sa disposition les cadres et les conseillers que Vous désireriez et pour tout le temps que Vous jugeriez utile.

Nos chefs militaires vous accorderont leur collaboration pour l'organisation et l'instruction de l'armée vietnamienne, placée sous la responsabilité de votre gouvernement et agissant de concert, pour la sécurité, avec notre armée.

Je vous confirme, de mon côté, au nom du gouvernement de la République, les termes de mon télégramme du 22 mai 1949, suivant lequel je me déclarais prêt à accréditer les ambassadeurs, ministres et consuls désignés, avec votre agrément et sur vos propositions, auprès des États prévus dans nos accords, ainsi qu'a agréer, en accord avec vous, les ambassadeurs, ministres et consuls désignés auprès de Votre État par les puissances étrangères.

Monsieur le Ministre des Affaires étrangères de la République française soutiendra, dans les conditions prévues à l'instrument du 8 mars 1949, devant l'Assemblée générale de l'ONU, la candidature de l'État vietnamien à cette grande organisation internationale, afin que, grâce à l'Union française et à la solidarité mondiale, soient garanties l'indépendance, la sécurité et les frontières de l'État.

Enfin, c'est avec une grande satisfaction que le gouvernement de la République et moi-même avons entendu le noble appel, hautement apprécié, de Votre Majesté prenant l'engagement solennel de remettre à la volonté souveraine du peuple vietnamien, après tous les préparatifs nécessaires sur un territoire pacifié et organisé, le choix de son régime constitutionnel, de ses institutions politiques et de son gouvernement.

Si pour l'organisation du territoire et de cette consultation, le peuple vietnamien décidait de s'unir pour la cessation des hostilités, laquelle, nous lui répétons, ne dépend plus que de lui, le gouvernement de la République et moi-même nous nous réjouirions de voir ainsi établies

les conditions pacifiques de la renaissance vietnamienne et renoués les liens d'amitié qui doivent unir pour une prospérité et une sécurité solidaires nos deux nations.

S'il n'en était pas ainsi, si malgré la satisfaction réelle et effective des aspirations par eux-mêmes définies au début de ce conflit, certains hommes ou certains mouvements politiques, pour des motifs ou des changements d'orientation dissimulés sous de vains prétextes, persistaient dans leur attitude, c'est qu'ils voudraient livrer le Viêtnam à l'isolement pour le conduire ensuite vers des destins qui, alors, apparaîtraient clairement et ouvriraient trop tard les yeux des Vietnamiens sincères, un instant abusés.

Nous voulons croire qu'il n'en sera pas ainsi.

En tout cas, Sire, certain d'être d'accord avec votre gouvernement et avec les populations déchirées et ruinées par la guerre, le gouvernement de la République n'abandonnera pas le peuple du Viêtnam ni les autres États associés à cette terrible solitude et à ces aventures redoutables, dans lesquelles ces peuples ainsi livrés risqueraient de perdre leur indépendance et les libertés auxquelles les hommes ont droit. La France ne les abandonnera pas et, s'il le fallait, assurerait avec leur gouvernement et, le cas échéant, avec le concours de l'ONU, contre toute atteinte extérieure, la défense de leur indépendance et de leur sécurité, si elles venaient à être menacées.

C'est dans cet esprit que le gouvernement de la République et moi-même nous nous associons à l'appel que Votre Majesté a déjà adressé et renouvellera à toutes les organisations politiques, intellectuelles ou spirituelles du Viêtnam, à toutes les populations urbaines et rurales si durement éprouvées, en vue de réaliser notre volonté commune: la paix, la reconstruction, la prospérité.

Faisant confiance à nos efforts et aux efforts de votre gouvernement pour la réalisation des objectifs rappelés dans cette lettre et pour installer jusque au coin des rizières et des villages dispersés vos organisations communales.

Je Vous prie, Sire, d'agréer, pour le peuple vietnamien, l'expression de l'amitié du peuple français et pour Votre Majesté, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de la République,
Président de l'Union française, Vincent Auriol
Par le Président de la République:
Le président du Conseil des ministres, Henri Queuille
Le ministre des Affaires étrangères, Robert Schuman
Le ministre de la France d'outre-mer, Paul Coste-Floret
Le ministre de la Défense nationale, Paul Ramadier

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 129)

50

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
à M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 4229. *Washington, 10 août 1949.*

Les différentes étapes qui ont conduit à la constitution du Conseil de l'Europe ont été suivies avec un sympathique intérêt par la presse et l'opinion publique américaines. Depuis la mise en œuvre du plan Marshall, en effet, l'idée de l'unité européenne a gagné du terrain dans ce pays où l'on considère qu'elle constitue la seule solution des difficultés tant politiques qu'économiques qui assaillent l'Europe. Les commentateurs ne dissimulent pas cependant que l'unité ne peut être atteinte que lentement et par étapes successives. Mais chaque nouveau degré franchi et chaque effort dans ce sens sont salués avec satisfaction, parfois même avec enthousiasme.

Bien que la presse, dans son ensemble, salue la réunion de Strasbourg comme un événement d'une très large portée, certains commentateurs préviennent leurs lecteurs contre le danger de se laisser aller à trop d'espoir. Quelques-uns soulignent qu'en constituant le Conseil de l'Europe, aucun des États fondateurs n'a renoncé à ses privilèges de souveraineté; en ce sens, l'organisme européen ne diffère pas de toutes les autres institutions internationales créées jusqu'ici. La véritable originalité du Conseil de l'Europe, et cela est bien indiqué par la presse américaine, réside dans son Assemblée consultative dont les membres sont des personnalités choisies par les différents Parlements mais n'ayant pas reçu de mandat, et qui siégeront suivant un ordre alphabétique, et non par pays, et parleront en leur nom personnel, ou peut-être au nom de leur parti, mais pas au nom de leur gouvernement national. Le fait que les partis d'opposition aussi bien que les partis de gouvernement seront représentés est considéré comme une victoire de la conception occidentale de la démocratie. L'absence de députés communistes n'infirme pas ce point de vue; leur présence n'aurait fait que diminuer les chances de réussite de l'institution, les Soviets ayant pris parti dès l'origine contre sa création. D'ailleurs, les journaux présentent l'institution comme ayant un caractère anti-communiste sinon anti-soviétique. Il s'agit pour eux d'une arme idéologique de défense de la civilisation occidentale et particulièrement du principe de la liberté individuelle au même titre que le plan Marshall, le Pacte de Bruxelles et le Pacte de l'Atlantique en constituent les armes de défense économique et militaire.

[1] Dépêche adressée au Secrétariat des Conférences et communiquée aux directions d'Europe et d'Amérique et au service d'Information et de Presse.

Le Conseil de l'Europe est en effet décrit sous deux aspects par les commentateurs; d'une part, il s'agit d'une institution qui cherchera à réaliser, par un effort commun, le rêve politique de l'unité européenne, poursuivi chacun pour leur compte depuis Charlemagne, par l'Empereur, le Pape, Napoléon ou Hitler; d'autre part, il s'agit d'un Parlement où sera défendue l'idéologie commune sortie de la Déclaration de l'Indépendance des États-Unis, de la Déclaration des Droits de l'Homme, et de tout ce que le XIXe siècle a apporté à la conception d'une certaine liberté de l'individu.

En ce qui concerne le premier aspect, les positions prises, respectivement par les gouvernements français et britannique, sont assez clairement exposées, en particulier par William Humphries du *New York Herald Tribune*.

Pour les Britanniques, il s'agit d'une expérience qui, si elle réussit et se développe, peut rattacher l'Angleterre par des liens extrêmement forts au sort de l'Europe continentale. Or, le *Commonwealth* est une institution vivante et dont les différents membres ont des conceptions et des réflexes politiques beaucoup plus rapprochés de ceux des Anglais que ceux de la plupart des démocraties du continent européen. Le gouvernement de Londres ne tient naturellement en aucune façon à relâcher les liens de cette fédération du *Commonwealth*. Avant d'en établir de nouveaux, qui risquent d'être plus étroits, avec des pays de caractères différents et de stabilité politique moins certaine, il faut voir l'institution fonctionner. La répugnance des Anglais à se considérer comme partie intégrante de l'Europe occidentale est un fait dont l'opinion américaine est bien avertie depuis les derniers développements de la crise du sterling et pour lequel elle continue de professer, dans son ensemble, une nette désapprobation.

Aussi, la position prise par le gouvernement français est-elle considérée avec faveur. M. Humphries peut bien dire que nous avons beaucoup moins à perdre et beaucoup plus à gagner que les Britanniques dans une fédération européenne, il n'en reste pas moins que l'opinion américaine retiendra surtout que les dirigeants français marquent un enthousiasme qui fait défaut aux dirigeants britanniques pour une conception que l'on considère ici dans des cercles de plus en plus larges comme l'idéal à atteindre: l'affaiblissement progressif de sa souveraineté nationale menant au gouvernement fédéral mondial. A ce propos, la plupart des journaux ne manquent pas de souligner que la constitution de la IVe République comporte dans son préambule une phrase sur «les limitations de la souveraineté nécessaires à l'organisation et à la défense de la paix».

Un autre aspect de la position française qui recueille l'approbation de l'opinion américaine est le fait que notre adhésion au Conseil de l'Europe et à l'idée de fédération européenne implique de notre part un engagement de collaboration avec l'Allemagne; on rappelle que c'est non seulement pour tenter de sauver la Société des Nations, mais

aussi et peut-être surtout pour résoudre le problème franco-allemand, que Aristide Briand lança en 1929 l'idée des États-Unis d'Europe. Dans le cas présent, d'une part, nous ne renonçons pas à un contrôle international de la Ruhr mais, d'autre part, nous admettons que l'Allemagne participe un jour au Conseil de l'Europe. Nos demandes concernant la Ruhr avaient pour objet, à la fin de la guerre, de nous garantir contre un retour offensif de l'Allemagne; aujourd'hui, on peut les considérer sous une autre perspective: l'autorité internationale de la Ruhr devenant un jour, sous une forme ou sous une autre, l'un des organismes de la fédération européenne où la France et l'Allemagne siégeront côte à côte.

Selon les commentateurs, cette «évolution» de la politique française, comme d'ailleurs la création même du Conseil de l'Europe, n'aurait pas été possible sans la crainte inspirée aux nations de l'Europe occidentale par la politique du Kremlin. L'aspect de défense anti-communiste prêté à l'institution est nettement souligné. Toutefois, certains journalistes s'emploient à faire ressortir qu'elle n'est pas essentiellement anti-russe; on en voit une preuve dans le fait que les principaux parrains de l'institution, en particulier M. Churchill, ont tenu à déclarer plusieurs fois que la future fédération européenne ne se limitait pas dans leur esprit aux dix ou treize nations devant participer à la première réunion du Conseil, mais que l'on souhaitait qu'en fissent partie également les nations de l'Europe orientale.

Certains commentateurs font remarquer, en outre, qu'une fédération composée des présents membres du Conseil de l'Europe ne pourrait en aucune façon se comparer, par la puissance économique, aux États-Unis d'Amérique, mais bien plutôt à la seule portion nord-est de ce pays. Il lui manquerait les vastes espaces agricoles et nombre de ressources en matières premières que les États-Unis trouvent dans le Sud et dans l'Ouest et qui assurent leur équilibre économique. L'Europe occidentale pourrait peut-être les trouver pour sa part en Europe orientale, car la première année de fonctionnement de l'OECE[1] a montré que les problèmes de ses différents membres, pays surpeuplés et surindustrialisés, étaient sensiblement les mêmes et que des échanges avec l'Europe orientale sous-développée était une nécessité vitale pour les deux parties en cause.

Le Conseil de l'Europe, pour les Américains, représentent un effort d'union politique fait sous la pression d'une idéologie contraire par des pays qui ont le sentiment qu'ils ont un idéal commun à défendre. L'opinion américaine, dans son ensemble, est prête à appuyer un tel effort. Certains de ses éléments les plus évolués se demandent même, sous l'inspiration de personnalités telles que l'ancien Juge Suprême Owen Roberts, l'ancien Secrétaire d'État adjoint aux Affaires économiques William Clayton, si le cadre de l'Europe occidentale n'est pas trop

[1] OECE: Organisation européenne de coopération économique.

étroit et si une fédération atlantique ne correspondrait pas mieux à la réalité à la fois politique et économique. Ainsi que cette Ambassade a déjà eu l'occasion de le signaler au Département, l'intérêt de créer un gouvernement mondial, ou une fédération mondiale, ou une fédération atlantique est maintenant devenu un objet de débat public aux États-Unis, sous la conduite de personnalités politiques ou de publicistes de grand renom. Différentes résolutions appuyées par des parlementaires, tant démocrates que républicains, et représentant des États du Centre et du Sud aussi bien que de l'Est, ont été soumises à l'examen des deux Chambres et seront certainement, en raison de l'activité de ceux qui les supportent, l'objet d'enquêtes par les commissions des Affaires étrangères du Sénat et de la Chambre, lors de la prochaine session. À ce moment, les premiers débats du Conseil de l'Europe seront évoqués; s'ils ont apporté des éléments constructifs à l'établissement de l'unité européenne, ils pourront avoir une grande influence sur l'issue d'un débat qui intéresse d'autant plus l'opinion de ce pays qu'elle a conscience de contribuer par une aide financière coûteuse à faire retrouver un équilibre à l'Europe. Le succès de l'entreprise de Strasbourg constituerait la meilleure réponse à opposer à ceux, nombreux encore dans ce pays, qui reprochent aux États européens de poursuivre égoïstement leur politique nationale sans se soucier, par un effort constructif et désintéressé, d'assurer l'avenir du continent dans son ensemble.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 162)

51

M. POFILET, CHARGÉ D'AFFAIRES À L'AMBASSADE DE FRANCE À VARSOVIE, À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 538. *Varsovie, 10 août 1949.*

Ainsi que j'ai eu l'honneur de le faire connaître au Département par mon télégramme n° 799[2] du (...)[3], le Conseil des ministres a adopté, au cours de sa séance du 5 août, un décret «pour la défense de la liberté de conscience et de culte». Ce décret (annexe n° 3)[4], présenté

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe. Note manuscrite : «*[Communiquer à] Rome St Siège, Washington, fait 17-8-49*».

[2] Document non reproduit.

[3] Date manquante.

[4] Document non reproduit. Cette déclaration avait été jugée comme étant l'ouverture d'une nouvelle phase dans la lutte contre l'Église catholique et comme la preuve que la lutte se situait sur le plan politique plus que religieux (télégramme n°s 763-767 du 27 juillet 1949 de Varsovie, non reproduit).

le jour même à l'approbation du Conseil d'État était ratifié aussitôt par ce dernier et entrait en vigueur dès sa publication, le dimanche 7 août.

Présenté par toute la presse comme un acte destiné à sauvegarder «l'ordre et la paix», il marque le début d'une troisième phase dans la crise des rapports entre l'Église et l'État.

Une première phase s'était ouverte le 18 juillet lorsqu'une presse unanime se déchaînait contre le Vatican, attaquant le Saint Père pour le message qu'il avait adressé la veille aux habitants de Berlin. De ce message, on ne retenait qu'un passage, celui qui avait trait, selon l'interprétation des quotidiens locaux, aux frontières occidentales de la Pologne: «Le Pape promet son appui aux revendications territoriales de l'Allemagne»; tel était le thème de cette campagne de presse qui s'attachait à lui donner un aspect strictement politique.

Le terrain étant soigneusement préparé, le gouvernement polonais abordait la deuxième phase le 27 juillet en publiant sa réponse (annexe nº 1)[1] au récent décret du Saint-Office sur le communisme. Sans publier le texte du bref papal et donnant l'impression – voulue sans aucun doute – qu'il était postérieur au message du 17 juillet, la presse s'efforçait alors de démontrer à une population restée dans sa majorité profondément attachée à sa religion, le caractère essentiellement politique de la position prise par le Saint Siège. «La liberté de religion, déclare le *Rzeczpospolita* du 30 juillet, existe en Pologne. L'Eglise n'a pas été touchée par la réforme agraire. L'enseignement religieux y est dispensé par un clergé qui possède ses propres établissements d'enseignement. Bien plus, l'administration n'avait-elle pas accordé des subventions considérables pour la reconstruction des églises[2]?».

L'État polonais assurant à tous les catholiques leurs pratiques religieuses, la décision n'avait aucun sens et ne visait que la structure socialiste, le régime et la souveraineté nationale de la Pologne populaire. Qu'était-ce alors, sinon un acte politique, facilement explicable par la collusion évidente qui existe entre le Vatican et les États-Unis? L'excommunication ne servait en fait que les intérêts des capitalistes impérialistes. Les trois articles que j'adresse au Département (annexe nº 2)[3], qui ont été reproduits dans tous les quotidiens, résument tous les arguments qui ont été utilisés jusqu'ici par la presse.

[1] Document non reproduit.

[2] Dans une dépêche, l'ambassade de Varsovie signalait le dilemme du gouvernement polonais qui, d'un côté, engageait la lutte contre le Vatican, et de l'autre, souhaitait que les administrateurs apostoliques provisoires mis en place dans les territoires «récupérés» sur l'Allemagne soient promptement consacrés évêques. À l'aide de chantages et de pressions, le gouvernement polonais tentait de résoudre ce dilemme et d'en profiter, en tablant sur un refus du Vatican, pour enfoncer un coin entre le Saint-Siège et les nationalistes polonais et atténuer le zèle catholique de la majorité de la population (dépêche n° 537 du 10 août 1949 de Varsovie, non reproduite).

[3] Document non reproduit.

Restait à trouver les moyens d'ordre pratique pour sévir contre les rebelles à cette prose. On ne peut découvrir, en effet, tous les jours des prêtres susceptibles d'être accusés de trafic de devises, vols, port d'armes illégal. C'est le cas de l'abbé Gurgacz, dont le procès a débuté hier. Il fallait aux autorités dirigeantes d'autres moyens sur le plan religieux et le texte qu'elles viennent de publier les leur fournit. S'il assure apparemment une liberté égale aux croyants et aux non-croyants, pour qui connaît tant soit peu l'arbitraire des autorités judiciaires de ce pays, il ne fait aucun doute que ses clauses restrictives ne s'appliqueront, en définitive, qu'à cette partie du clergé et des fidèles qui seraient tentés de se soumettre aux directives spirituelles du Saint-Siège.

Doit-on pour autant considérer, en présence de cette troisième phase, que le gouvernement est cette fois-ci décidé à passer aux actes? Le décret, tel quel, dans sa rédaction grossière et confuse, est certes une arme de répression mais qui ne sera vraisemblablement utilisée qu'en dernière analyse, si un accord avec le Primat de Pologne s'avère impossible. Le gouvernement a laissé entendre, en effet, plus ou moins clairement à plusieurs reprises, par ses journaux, qu'il souhaitait trouver un terrain d'entente. L'Épiscopat, de son côté, s'est retranché derrière le silence le plus absolu.

Une prise de position plus nette, tant de la part du gouvernement que de l'Église, ne semble pas devoir être adoptée au cours des prochains jours à venir. La situation demeurera aussi tendue, avec toutefois la menace précise que laisse planer le décret du 7 août. La presse s'appliquera, comme elle l'a fait jusqu'à présent, à déconsidérer aux yeux des fidèles le clergé et à détacher de celui-ci les catholiques hésitants[1].

Dans ce pays sursaturé de propagande, on ne peut nier que certains échos de la campagne de presse aient exercé une influence. L'excommunication, telle qu'elle a été présentée, venant après le discours du 17 juillet, a troublé un certain nombre d'esprits.

En tout état de cause, il semble que si, dans les circonstances actuelles, un accord entre l'Église et l'État est peu probable, il n'est pas moins prématuré de parler d'un schisme au sein du clergé polonais, ni de troubles quelconques intéressant l'ordre public.

(Direction d'Europe, Pologne, volume 133)

[1] Le dialogue existait entre la commission gouvernementale et l'Épiscopat polonais, mais il était très difficile, car le gouvernement voulait obtenir comme préalable sa reconnaissance par la hiérarchie catholique. Celle-ci était possible mais subordonnée à un accord global. Une dernière réunion était prévue le 29 septembre dont dépendait l'avenir des relations futures entre l'Église et l'État polonais (dépêche n° 622 du 22 septembre 1949 de Varsovie, non reproduite).

52

M. CHARPENTIER, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,
à M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 802. *Bucarest, 10 août 1949.*

En 1125, Vladimir Monomaque donnait à ses enfants le conseil suivant :

> « Respectez surtout les étrangers, de quelque qualité, de quelque rang qu'ils soient, et si vous n'êtes pas à même de les combler de présents, prodiguez-leur au moins des marques de votre bienveillance, puisque la manière dont ils sont traités dans un pays dépend le bien et le mal qu'ils en disent en retournant dans le leur ».

Le Grand-Duc de Kiev avait raison et c'est dans cet esprit que j'ai demandé à M. de Luze de résumer dans la note ci-jointe les conditions de la vie diplomatique dans la République populaire de Roumanie.

Il paraît en effet difficile que les nations occidentales continuent d'accepter sans réagir l'hostilité systématique des gouvernements de démocratie populaire à l'égard des diplomates occidentaux, qui sont considérés en Roumanie par exemple à tel point indésirables que les nationaux sans qualité diplomatique y sont traités mieux que les représentants des gouvernements « impérialistes », « oppresseurs », « marshallisés », etc. La distinction classique entre le peuple qui est l'ami et le gouvernement que l'on méprise n'est pas admissible dans des relations diplomatiques, aussi tendues soient-elles.

Certes, l'adoption de mesures de rétorsion peut provoquer des objections ; l'on ne peut défendre la liberté en supprimant celle-ci, même à l'égard des ressortissants étrangers appartenant à un État policier ; d'autre part, prendre des mesures particulières à l'égard des représentants diplomatiques de tel pays étranger serait agir d'une manière discriminatoire, alors que les lois des démocraties populaires s'appliquent théoriquement à tous ; enfin, des réactions de politique intérieure sont à prévoir. L'on pourrait évidemment envisager le vote d'une loi générale établissant les rapports avec les diplomates étrangers sur le plan de la stricte réciprocité. L'on pourrait, enfin, en vue d'arrêter sur la pente non seulement le gouvernement roumain mais aussi celui de l'URSS et des démocraties populaires, appeler sur un état de fait intolérable l'attention de l'opinion. Le ministre des États-Unis à Bucarest, à qui je m'en suis ouvert, m'a dit que les préoccupations du gouvernement de Washington allaient dans le même sens. M. Schoenfeld, et je

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe et communiquée à la direction du Protocole (sous n° 803). Notes manuscrites : « *[Communiquer à] Washington, service de Presse, fait 30-8-49. Note remise au Secrétariat des Conférences avec prière de retour, 1-9-49* ».

partage son sentiment, considère comme platoniques toutes les protestations orales ou écrites que l'on pourrait adresser au gouvernement de Bucarest, contre les entraves à la liberté de circulation par exemple; elles le seraient d'autant plus si une démarche analogue ne devait pas avoir lieu à Moscou.

Toutefois, l'on peut faire remarquer que le traitement infligé aux diplomates occidentaux est pire à Bucarest qu'à Moscou et que la Roumanie pourrait servir d'exemple. Ce qui a paru retenir l'attention de mon collègue américain, c'est qu'une manifestation du Corps diplomatique occidental à Bucarest, dont la forme reste à définir, pourrait être évoquée à l'ONU quand la Grande-Bretagne et les États-Unis soulèveront la question de la violation des droits de l'Homme par la Roumanie, la Bulgarie et la Hongrie; par ce biais, des pays comme la France, l'Italie, la Suède ou la Suisse se trouveraient associés à la protestation anglo-saxonne.

Je serais reconnaissant au Département de me faire connaître son sentiment sur la suggestion exposée ci-dessus.

(Direction d'Europe, Roumanie, volume 46)

Annexe

Note de la Légation de France à Bucarest

Conditions des diplomates en Roumanie

N. *Bucarest, 9 août 1949.*

La présente note a pour objet l'étude, aussi objective que possible, des conditions de vie et de travail auxquelles sont soumis les diplomates accrédités en Roumanie. Il y a lieu, du reste, de ne pas isoler complètement leur cas de ceux des employés subalternes des missions diplomatiques et, d'une façon générale, de tous les étrangers notables résidant dans le pays.

Ces conditions s'inspirent d'un principe franchement avoué par le journal de Bucarest *Romania Libera*, le 28 juillet, dans un article qui commente la note de protestation remise à Belgrade par l'ambassade de l'URSS au sujet des mauvais traitements infligés à des ressortissants soviétiques. Ce journal s'étonne en effet «qu'en Yougoslavie, les citoyens étrangers jouissent de bien plus d'avantages que les fonctionnaires yougoslaves». En Roumanie, ces égards traditionnels envers les étrangers, que la loi de l'hospitalité fait un devoir à chaque peuple de respecter, sont méconnus depuis qu'y prévaut, à l'instar de Moscou, un nationalisme exacerbé qui s'attaque à tout ce qui n'est pas roumain ou soviétique.

I) Statut personnel des diplomates

1/ *Inviolabilité de la personne*

La sécurité personnelle des diplomates n'est pas entièrement assurée par les autorités roumaines, en particulier par suite des machinations de la police ou à cause de l'ignorance des agents subalternes, auxquels le Parti enseigne la haine de l'étranger.

L'exemple le plus typique est celui de l'incident survenu au commandant Parisot qui, se promenant à la campagne, à proximité d'une voie ferrée gardée par un poste de milice, a été attaqué à la mitraillette, après que son identité eût été vérifiée par les miliciens de ce poste. Il a été fouillé et maintenu, lié, pendant environ deux heures, depuis le lieu de l'attaque jusqu'au poste de milice de la localité où il résidait. Au Chargé d'affaires qui élevait une protestation à ce sujet, le Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères a répondu en insinuant que de telles choses ne se passaient pas en Roumanie. Par la suite, le ministère a publié une version mensongère de l'incident.

Autre exemple, celui du Chargé d'affaires de Grande-Bretagne, arrêté la nuit et emmené à la milice de Bucarest où il a été détenu une heure et demie jusqu'à ce que le chef du Protocole alerté soit venu le faire relâcher, bien qu'il eût déclaré dès le début qu'il était un diplomate anglais. Par comble d'insolence, une photographie de M. Sareli prise en compagnie des personnes arrêtées en même temps que lui, a été publiée en première page de tous les journaux.

Le ministre de Suisse, entrant au ministère des Affaires étrangères, a été molesté par le milicien de garde. Il n'a été laissé tranquille que sur l'intervention du chef du Protocole, attiré par le bruit.

Des employés de plusieurs légations, soit roumains soit même étrangers, sont enlevés de temps à autre par la police qui cherche à les faire parler sur ce qui se passe dans leur chancellerie, les menaçant de se livrer à des représailles sur les membres roumains de leur famille.

En outre, le personnel des légations étrangères est étroitement surveillé. La voiture de l'attaché militaire français est fréquemment suivie. Certains employés de la légation ont été filés.

Les domestiques du personnel de la légation sont interrogés régulièrement par la police. Des microphones ont été découverts dans plusieurs légations. Les téléphones personnels sont écoutés, etc.

2/ *Inviolabilité du domicile*

Les autorités roumaines ne respectent pas les usages internationaux en vertu desquels la «franchise de l'hôtel» des ambassades et légations est étendue par courtoisie au domicile privé des agents diplomatiques.

Les diplomates n'ont pas été exemptés de faire recenser leurs maisons ou appartements et ont dû fournir tous les renseignements demandés (nombre de pièces, de personnes habitant chez eux, etc.).

Les résidences d'été, si nécessaires dans un pays chaud, sont souvent réquisitionnées par l'administration, sans tenir compte des contrats de location attestant qu'elles sont possédées par des diplomates étrangers. Les autorités locales y apposent alors les scellés et les affectent à des organisations syndicales.

C'est ainsi que la maison de campagne du ministre de France, à Posada, a été prise dans la nuit du 1er au 2 mars, malgré l'existence d'un contrat de location régulier dont le protocole était averti par note, sans que la légation ait été prévenue. Le personnel roumain qui s'y trouvait a été expulsé sur-le-champ. Les objets personnels de M. Charpentier ne lui ont pas été restitués et, quand il a voulu rentrer dans cette propriété

pour les récupérer, la porte lui a été barrée. Malgré des démarches répétées, jamais Posada n'a été rendue au ministre et une villa, promise en échange, ne lui a pas été offerte. L'explication donnée est que la maison appartenait à une émigrée.

D'autres villas, louées par des diplomates et également saisies (conseiller américain, secrétaire italien, etc.) dans quelques cas, elles ont été remises à leur disposition après de longues discussions et démarches (trois mois pour le conseiller de la légation de France).

3/ Liberté de mouvement

Le gouvernement roumain a créé, en avril 1949, des zones dont l'accès est interdit au personnel des légations et consulats: une bande de 50 km le long de la frontière, ainsi que des provinces entières (Dobroudja, Banat, Bukovine, Moldavie) et une partie de la Transylvanie; d'autre part, comme bien souvent aucune voie praticable n'est laissée libre pour se rendre dans les départements autorisés, cela revient à interdire la plus grande partie du pays. Le ministère des Affaires étrangères a précisé en outre que la traversée des zones interdites pour prendre un congé en zone libre ne serait pas autorisée. Une seule dérogation est prévue en faveur de trois localités des Carpathes à 130-150 km de Bucarest et d'une plage de la Mer Noire, mais où il n'y a aucune maison disponible.

Le régime s'est aggravé depuis le mois de juillet: pour accéder à Sinaia, Predeal, Timis, il faut demander par note verbale, au moins 24 heures à l'avance, un laissez-passer qui doit indiquer le nom de tous les passagers de la voiture et les dates de déplacement.

Ces règles s'appliquent au personnel diplomatique et consulaire ainsi qu'à tous les employés subalternes des légations. Un régime discriminatoire est donc créé à leur détriment puisque les étrangers sans qualité officielle et les Roumains ne sont pas atteints par ces mesures.

Les entraves apportées par ce régime au travail des missions sera souligné plus loin.

Avant la création des zones interdites, le seul fait de se promener dans certaines régions constituait, aux yeux des autorités roumaines, une présomption d'espionnage. C'est ainsi que plusieurs membres de la légation des États-Unis qui se trouvaient au bord du Danube ont été arrêtés et ont fait l'objet d'une demande de rappel parce qu'ils auraient «photographié des objectifs militaires», ce qui était totalement faux.

4/ Immunités fiscales

Il faut mener une lutte incessante pour les faire respecter, sans toujours y parvenir.

A) Franchise douanière

Contrairement aux usages internationaux, le gouvernement roumain n'accorde la franchise qu'aux chefs de missions et encore, même pour ceux-ci, leur faut-il souvent réclamer. La douane émet, de temps à autre, la prétention d'ouvrir et de vérifier les colis qui leur sont adressés. Parfois, elle en refuse (cigarettes à l'ambassadeur de Turquie, livres destinés à la bibliothèque de la légation de France).

Les autres membres du Corps diplomatique sont obligés:

a) À l'entrée, de payer des taxes très élevées pour importer des objets neufs, à moins d'avoir reçu une autorisation du ministère des Affaires étrangères et du ministère du Commerce (incident survenu à M. Rebeyrol, directeur de l'Institut français, auquel a été confisqué dans le train la layette de son enfant).

b) À la sortie, soit en congé soit à titre définitif, d'obtenir l'autorisation d'exporter émanant des deux mêmes départements ministériels, auxquels doit être présenté

un inventaire détaillé des bagages. Certains objets ont été totalement prohibés à l'exportation (appareils électriques, pianos, machines à écrire, appareils photographiques, etc.), à moins que leurs possesseurs ne puissent prouver qu'ils avaient importé ces objets en Roumanie, preuve souvent très difficile à fournir. Le contrôle du département économique s'exerçait parfois d'une façon vexatoire, en particulier pour les professeurs de la mission culturelle française, auxquels l'on a interdit l'exportation de fourrures, d'argenterie, de bijoux (en dehors des alliances permises), même de vêtements.

Il est juste de reconnaître qu'à la suite de nombreuses protestations et interventions, le régime s'est assoupli jusqu'à devenir assez tolérant. Cependant, récemment, un employé de la légation de Suisse s'est vu imposer une taxe douanière de plus d'un million de lei pour pouvoir importer une voiture neuve. Après discussions, cette taxe a été ramenée à 60 000 lei.

B) Impôts divers

Essence: À partir du 1cr janvier 1949, le gouvernement roumain a fait payer les taxes sur l'essence dont les diplomates étaient exempts antérieurement. Mais cette mesure a été rapportée.

Automobiles: Le gouvernement roumain avait émis la prétention de limiter à cinq voitures par mission le nombre d'automobiles inscrites dans la série C.D. et exemptes d'impôt. À la suite d'une intervention personnelle du ministre des États-Unis auprès de Madame Pauker, cette mesure a été rapportée.

Si ces derniers exemples montrent que l'immunité fiscale des diplomates est, en définitive, à peu près respectée, du moins ne convient-il pas d'oublier que ce résultat n'a été obtenu que grâce à des démarches multiples.

II) Relations officielles avec les autorités roumaines

Les mesures vexatoires qui viennent d'être énumérées ne facilitent pas le développement des bonnes relations avec les autorités roumaines. Les diplomates accrédités dans ce pays sont obligés de consacrer une part importante de leur temps à rédiger des notes, effectuer des démarches pour des questions présentant un intérêt secondaire. La mauvaise volonté des fonctionnaires roumains se manifeste en outre par une série de procédés désobligeants qui interviennent à l'occasion de l'activité officielle des diplomates.

1/ *Audiences*

Il devient de plus en plus difficile d'avoir des relations officielles avec l'administration roumaine. Toute demande d'audience, aussi bien avec un fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères qu'avec ceux des autres départements, doit passer par le service du Protocole.

La décision dépend à peu près toujours du ministre, sinon du Parti. On comprend, dans ces conditions, que les démarches faites au ministère des Affaires étrangères soient de pure forme. Le fonctionnaire auquel on rend visite n'est qu'une boîte aux lettres. Tel est le rôle, en particulier, du chef du Protocole, pantin sans aucun pouvoir, par lequel passent presque nécessairement la plupart des demandes, puisqu'il est d'un abord relativement facile.

Le ministre des Affaires étrangères ne reçoit pour ainsi dire plus. On cite tels ministres qui ont attendu un mois et demi avant d'être reçus. L'ancien ambassadeur de Tchécoslovaquie, rappelé à Prague, n'a pu avoir une audience avant son départ. Le ministre d'Israël, qui s'était fait répondre par le service du Protocole que

Mme Pauker était absente, la rencontrait quelques heures plus tard à une réception chez le ministre d'Argentine ; rendez-vous fut pris alors à l'improviste, mais non tenu.

2/ Correspondance officielle

Étant donné ce qui précède, les légations se bornent à correspondre par écrit avec le ministère des Affaires étrangères. Elles répondent, en ceci, au désir de ce Département qui réclame toujours des notes verbales pour les demandes les plus futiles.

Ces notes n'ont d'ailleurs guère plus d'effet que les démarches car, dès qu'une question l'embarrasse, le ministère des Affaires étrangères ne répond pas. On peut citer en exemple la demande française de restitution des biens spoliés par les Allemands qui a fait l'objet de 39 notes restées presque toutes sans réponse. Lorsque l'on presse verbalement les services compétents de répondre, leur réaction quasi-invariable est d'alléguer que la question est à l'étude… Les promesses verbales, souvent, ne sont suivies d'aucun effet.

Certaines légations, la nonciature apostolique en particulier, éprouvent de la peine à faire accepter leurs notes dont certaines ont été rendues séance tenante au porteur.

3/ Déplacements officiels

Les restrictions apportées à la circulation paralysent l'activité des missions, en particulier dans leurs rapports avec les consulats placés sous leurs ordres.

On sait que le gouvernement roumain a dénoncé unilatéralement les accords variés existant avec plusieurs gouvernements, qui prévoyaient l'existence de consulats honoraires étrangers en Roumanie (Suisse, Suède, Italie, France, Danemark, etc.). Certaines de ces agences ont été fermées d'autorité. D'autre part, il subsiste encore un certain nombre de consulats de carrière en Roumanie (Turquie, Italie, etc.). Or, les consuls ont interdiction, dorénavant, de circuler en dehors des limites de la ville où ils résident. Pour qu'ils puissent se rendre à Bucarest, il faut que leurs légations en demandent l'autorisation au ministère des Affaires étrangères, en précisant le motif du déplacement, ce qui constitue en fait une immixtion du gouvernement roumain dans les affaires de la légation.

Certains consuls ou diplomates à Bucarest ont été autorisés à se rendre à Constantza pour remettre du courrier officiel à des bateaux de commerce ancrés dans ce port. Ils ont chaque fois été accompagnés par la milice à bord du bâtiment et n'ont pu parler au capitaine du navire qu'en présence de leurs gardiens!

4/ Protection des ressortissants

Les procédés du gouvernement roumain rendent difficile la protection de leurs ressortissants par les missions diplomatiques et consulaires.

Les services du ministère de l'Intérieur retiennent contre leur gré un grand nombre d'étrangers désireux de regagner leur pays. Les visas sont donnés au compte-gouttes. Les consulats éprouvent les plus grandes difficultés à communiquer avec le service du contrôle des étrangers et plus encore avec la section consulaire du ministère des Affaires étrangères. Les légations sont obligées d'insister souvent pendant des mois avant d'obtenir les visas demandés, même en cas d'absolue nécessité.

Les arrestations arbitraires d'individus, même sans motif valable et sans mandat d'amener, n'épargnent pas les ressortissants étrangers. Les légations essayent, souvent en vain, de connaître la raison de ces arrestations. L'assistance des consuls est, sinon refusée, du moins retardée à peu près indéfiniment. Il a fallu menacer le gouvernement roumain de représailles pour qu'un sujet français, M. Boisset, arrêté depuis novembre 1948, puisse recevoir, en juin 1949, la visite du consul de France à Bucarest. Le

chantage exercé par la police secrète sur les personnes qu'elle arrête rend leur protection délicate.

5/ *Traitement discriminatoire des missions occidentales*

Les rapports des autorités roumaines avec les diplomates sont franchement désagréables, indépendamment de toute question politique. Les représentants des missions orientales, à l'exception sans doute de l'ambassade de l'URSS, se plaignent eux-mêmes volontiers du manque d'égards dont ils sont l'objet. Cependant, les diplomates occidentaux sont plus mal traités encore. Pour s'en convaincre, il suffit d'examiner les données suivantes:

a) Discours des dirigeants communistes et articles de presse

Des insultes sont proférées presque quotidiennement à l'adresse des gouvernements dont ces diplomates sont les représentants. À cet égard, l'ambassade de Yougoslavie appartient, et en bonne place, au camp occidental; son attitude même a été mise en cause à plusieurs reprises et l'ambassadeur a été directement pris à partie par les journaux.

b) Réceptions officielles

Depuis l'été 1948, le Protocole roumain, lors des réceptions officielles, distingue deux catégories de missions diplomatiques: 1) celles appartenant au Bloc oriental, dont les représentants ont le privilège d'être admis dans le même salon et à la même table que le gouvernement; 2) les autres, dont les membres sont confinés dans une autre pièce en compagnie des hauts fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères.

À la dernière fête, le 1er mai, les missions occidentales n'ont pas été invitées dans la tribune officielle pour assister au défilé.

Les membres du gouvernement ne vont plus aux réceptions officielles de la plupart de ces missions.

c) Réceptions privées

Non seulement les diplomates occidentaux n'ont aucune relation privée avec les dirigeants du régime, mais les personnes de l'ancienne société, ruinées et craignant de se compromettre, n'osent pas les fréquenter. Périodiquement, des Roumains sont arrêtés pour avoir eu des relations avec eux.

À la suite de procès politiques intentés à des Roumains, ou de «révélations» faites par des personnes arrêtées, des diplomates occidentaux (turc, anglais et américain) ont fait l'objet de demandes de rappel du ministère des Affaires étrangères.

Que ces accusations soient fondées ou non, elles ont pour conséquence d'isoler de plus en plus les légations occidentales.

*

Car, en définitive, tel est le but que recherche le gouvernement roumain: éviter que les légations soient renseignées par les contacts normaux que, dans d'autres pays, les missions diplomatiques nouent avec les hommes politiques, les fonctionnaires ou la société. Tout diplomate qui, par un séjour d'une certaine durée dans le pays, a acquis une expérience profitable du régime devient suspect et les machinations les plus perfectionnées de la police politique sont mises en jeu pour s'en débarrasser ou lui rendre la vie impossible.

(Direction d'Europe, Roumanie, volume 90)

53

M. ARVENGAS, MINISTRE DE FRANCE AU CAIRE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 194. *Le Caire, 10 août 1949.*

La formation du gouvernement Sirry pacha a considérablement modifié les données de la politique intérieure de l'Égypte. Mais en matière de politique extérieure, la diplomatie égyptienne reste inchangée dans ses grandes lignes. Comme je l'ai souvent indiqué, le roi Farouk dirige personnellement la conduite des relations extérieures de l'État et possède dans une très large mesure son secret personnel. Le remplacement d'une équipe ministérielle par une autre modifie peu cet état de choses.

Il semble pourtant qu'à l'étranger, et particulièrement dans les pays arabes voisins de l'Égypte, on ait cru voir à tort dans l'avènement de Sirri pacha l'effet d'une manœuvre britannique. Les Anglais, qui auraient imposé au roi le nouveau gouvernement, souhaiteraient voir l'Égypte revenir aux principes de la Ligue arabe abandonnés depuis quelque temps. Ils lui auraient de plus demandé d'espacer ses relations avec le nouveau régime syrien qui avaient pris depuis quelque temps un tour intime désagréable à Londres. Le ministre du Liban au Caire, Samy el Khoury, aurait fait à son arrivée à Beyrouth, des déclarations en ce sens. J'ai cru, d'autre part, discerner dans les communications récentes de nos ministres à Beyrouth et à Damas quelque indice de telles appréhensions.

D'après les informations très sûres que j'ai recueillies, les Britanniques n'ont joué aucun rôle dans la constitution du cabinet Sirri pacha, décision de pure politique intérieure. D'autre part, aucune modification n'a été apportée aux rapports anglo-égyptiens depuis la constitution du nouveau gouvernement. Le Chargé d'affaires, M. Chapman Andrews, a été reçu deux fois par Sirri pacha, mais il a été convenu au cours de ces conversations que le moment n'était pas du tout opportun pour reprendre l'étude d'une modification éventuelle au traité de 1936.

Anglais et Égyptiens sont tombés d'accord pour renvoyer l'étude d'une modification éventuelle du traité de 1936 à une date ultérieure qui sera fixée après les élections égyptiennes. M. Chapman Andrews m'a confié lui-même que le Wafd lui avait conseillé il y a plusieurs mois déjà de se dérober à toute négociation jusqu'après les élections. Les déclarations parues dans la presse affirmant le contraire sont donc totalement erronées.

[1] Dépêche adressée à la direction d'Afrique-Levant et communiquée à Beyrouth, Damas, Bagdad et Amman.

L'Égypte, d'autre part, n'a pas modifié non plus son attitude en face du problème palestinien. J'ai déjà indiqué dans une précédente correspondance que les États-Unis avaient fait récemment pression sur le gouvernement égyptien pour l'amener à céder à l'État d'Israël la ville de Gaza. En échange, les Américains s'engageaient à obtenir des Israéliens l'entrée de 250 000 réfugiés palestiniens en territoire d'Israël. Une note en ce sens avait été remise à Khachaba pacha le 28 juin par le Chargé d'affaires des États-Unis. La note était d'ailleurs rédigée en termes extrêmement peu diplomatiques puisqu'on y lisait: «Il est temps que le gouvernement égyptien adopte enfin une politique réaliste en cette affaire». Khachaba pacha enferma la note américaine dans son tiroir et celle-ci ne fut communiquée au Palais par son successeur qu'à la fin de juillet. Le roi se montre extrêmement indigné de la forme et du fond de la note américaine qui a été rejetée.

Il prescrivit à Sirri pacha de rejeter complètement la suggestion des États-Unis et de répondre au Chargé d'affaires par une note rédigée en termes encore plus froids.

La réunion, le 20 août prochain, à Alexandrie, d'une nouvelle session du Conseil de la Ligue arabe n'implique pas non plus une modification de la politique égyptienne dans le domaine des relations inter-arabes. Sirri pacha, de formation entièrement occidentale, est très peu porté à s'intéresser personnellement aux méandres de la diplomatie orientale. Les Égyptiens se refusaient en tous cas obstinément à ce que cette session si longtemps ajournée eût lieu, comme le suggérait Riad el Solh, dans la montagne libanaise. Ils ont obtenu gain de cause puisque les délégués arabes viendront une fois de plus en Égypte. On attend d'ailleurs au Caire très peu de résultats utiles de cette réunion de pure forme.

C'est qu'en effet, malgré certaines apparences, les divisions restent toujours aussi vives dans le clan arabe. Le Premier ministre d'Irak, Nouri pacha Saïd, a bien adressé un télégramme courtois de félicitations à Sirri pacha à l'occasion de sa prise de pouvoirs, mais cet échange protocolaire n'a rien changé aux rapports entre l'Égypte et l'Irak qui restent des plus tendus. Le roi m'a lui-même confirmé, au cours d'une récente audience, dans quelle suspicion il tenait le Premier ministre d'Irak et combien il se défiait des intrigues que celui-ci pouvait monter actuellement au cours de son séjour à Londres.

Les relations avec la Transjordanie ne sont guère meilleures malgré les efforts déployés par le roi Abdallah. Celui-ci a fait en effet demander au roi Farouk de le recevoir avant son départ pour l'Europe, le 18 août prochain. Le roi d'Égypte n'a point encore fait connaître sa réponse mais il est douteux qu'il consente à cette entrevue.

Par contre, l'amitié entre l'Égypte et la Syrie se poursuit sur les bases fixées d'un commun accord lors de la visite au Caire, en avril dernier, du maréchal Zaïm. Dans une récente communication, notre ministre

à Damas indiquait que l'on avait l'impression dans l'entourage du Zaïm qu'une certaine froideur se dessinait au Caire envers le nouveau régime syrien. Le ministre d'Égypte en Syrie a donné de son côté le même son de cloche dans une dépêche qui vient de parvenir ici.

On m'affirme aux meilleures sources que le Zaïm n'a aucune raison de s'inquiéter. Il est vrai que la mission militaire présidée par le général Abdallah Atfe qu'il vient d'envoyer au Caire n'a pas été reçue par le roi. Celui-ci a prétexté une absence momentanée d'Alexandrie pour se dégager de cette obligation. Cette dérobade n'a néanmoins qu'un caractère épisodique et n'est l'indice d'aucun changement politique.

Au cours de son séjour au Caire, le général Atfe a suggéré aux Égyptiens la création d'un comité permanent de représentants militaires des divers pays arabes. Sa suggestion a paru intéressante. D'autre part, sur l'ordre du Zaïm, il a fait demander au roi si celui-ci n'aurait pas d'objection à voir la Syrie adopter comme l'Égypte un nouveau drapeau où le vert prédomine et qui ressemble étrangement au drapeau égyptien. Le roi Farouk a fait donner son accord.

On me signale pourtant qu'au cours de ces entretiens syro-égyptiens, le secrétaire privé du Zaïm, Nazir Fansa, a suggéré au directeur du Cabinet du roi d'envoyer à Damas un de ses collaborateurs de toute confiance pour donner à son chef direct quelques conseils pratiques. D'après M. Fansa, le Zaïm, depuis son élection, continue à agir de manière trop autoritaire sans s'assurer la participation des principaux leaders politiques du pays. Il serait souhaitable qu'une voix venue d'Égypte lui rappelât qu'au Caire le roi vient de faire appel à la collaboration de tous les partis et lui suggérât d'en faire autant. Cette remarque a été interprétée ici comme l'indice de certains désaccords dans l'entourage immédiat du maréchal syrien.

Au moment où la mission syrienne se trouvait au Caire, un représentant de l'armée libanaise, le commandant Lahoud, est venu demander au ministre de la Défense nationale égyptien la cession sur les réserves de l'armée égyptienne de dix tanks Sherman. Les Égyptiens ont déclaré qu'ils n'étaient pas en mesure de faire actuellement un tel cadeau. Ils craignaient à la vérité de mécontenter les Syriens auxquels ils ont refusé récemment des avions. Quant à la politique intérieure libanaise, on estime ici qu'elle va en se désagrégeant. On conseille fort au président Béchara el Khoury de faire lui aussi appel à une nouvelle équipe gouvernementale constituée sur des bases plus larges.

Les relations avec l'Arabie saoudite demeurent excellentes et le roi Farouk a l'intention d'envoyer dans quelques jours un messager officiel à Riad pour tenir son allié saoudien au courant des plus récents développements de sa politique.

Il m'est enfin signalé que, malgré les approches anglaises, les relations restent fort tendues entre le roi d'Égypte et le Senoussi. Le roi Farouk aurait déclaré qu'il ne reconnaîtrait jamais le gouvernement de l'émir

Idriss à Benghazi et a fait d'assez vifs reproches à son ambassadeur à Londres, Amr pacha, pour avoir consenti, même dans une bonne intention, à avoir à Londres un entretien particulier avec celui-ci.

Ce rapide examen montre bien que, dans les circonstances actuelles, aucune modification spectaculaire de la diplomatie égyptienne n'est raisonnablement à prévoir. Sirri pacha a certainement plus d'autorité que son prédécesseur. Appuyé provisoirement sur le Wafd, il lui est plus facile qu'à Abdel Hadi pacha de défendre, même en politique étrangère, des initiatives d'ordre personnel. Il est certain néanmoins que le roi continue à tenir fermement la direction de la politique extérieure de l'Égypte. Il serait tout à fait erroné de croire que le changement d'équipe ministérielle a ramené l'Égypte dans le camp uni des nations arabes et ait accentué pour le moment sa dépendance envers l'Angleterre.

(Direction d'Afrique-Levant, Égypte, volume 124, carton 72)

54

M. MEYRIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À NANKIN,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 735-737. *Shanghaï, 12 août 1949, 21 h. 30.*

Réservé. (*Reçu* : le 13, 1 h.)

Je réponds aux télégrammes nos 526 à 533 du Département[2].

Ma position deviendrait en effet difficile à Nankin lorsqu'il y aura été constitué un gouvernement communiste de coalition[3] si – comme je le déduis des termes télégrammes précités – le gouvernement français décide de ne pas reconnaître ce gouvernement. Je ne puis – ayant en vue cette éventualité que me ranger à l'avis de Votre Excellence que le moment est peut-être venu de mettre un terme à mon séjour en Chine.

Dans la forme, mon départ devrait, afin d'éviter de lui donner une signification politique, avoir, comme pour l'ambassadeur d'Amérique le caractère d'un «appel en consultation».

Il est difficile de fixer la date à laquelle je pourrai éventuellement partir.

Tout dépendra du temps qu'il faudra pour obtenir des autorités communistes les autorisations de sortie et négocier avec elles les conditions de mon voyage.

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset. Note manuscrite : «*M. S.P. me rendre*».

[2] Documents non reproduits.

[3] Note manuscrite marginale : «*Non à Pékin*».

Il me paraît fort douteux que l'autorisation puisse être obtenue de faire venir un avion d'Indochine. Mais ne pourrait-il pas être envisagé, comme autre alternative, de faire venir à Nankin un des petits bateaux caboteurs qui font le service des côtes d'Indochine (comme le *Petre Lao* qui est déjà venu, au début de l'année, à Shanghaï pour participer à l'évacuation).

J'ai l'impression que cela serait mieux accueilli, et qu'en tout cas, nous aurions plus de chance, en offrant le choix entre deux moyens, d'obtenir l'autorisation pour l'un ou l'autre.

Je ferai entreprendre les démarches nécessaires auprès des autorités de Nankin aussitôt que Votre Excellence m'aura fait connaître ses décisions[1].

(Direction d'Asie-Océanie, Chine, volume 210)

55

M. BAUDET, CHARGÉ D'AFFAIRES À L'AMBASSADE DE FRANCE À LONDRES, À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

T. n° 2263. *Londres, 13 août 1949, 20 h. 10.*

Priorité. Réservé. Très secret. (*Reçu* : le 13, 20 h. 20)

À la suite de la conversation que Votre Excellence a eue hier avec M. Bevin sur la situation dans les Balkans, le *Foreign Office* m'a fait part ce matin de ses dernières informations.

1) En ce qui concerne l'éventualité de la poursuite des hostilités en territoire albanais par les Grecs, Londres et Washington ont à plusieurs reprises averti le gouvernement grec des graves conséquences que pourrait avoir pour lui une pareille aventure et ont notamment mentionné, parmi celles-ci, la cessation de l'aide militaire. Ces avertissements semblent avoir eu l'effet désiré, puisque M. Pipinellis a montré le 10 août à Sir Clifford Norton l'ordre formel donné par le général Papagos à ses troupes de ne pas pénétrer en territoire albanais. Le sentiment du *Foreign Office* est donc que, si forte que puisse être la tentation d'Athènes, les Grecs s'abstiendront. Des violations de frontières plus ou moins caractérisées peuvent sans doute se produire du

[1] Schuman était d'accord avec l'idée que le départ de Chine revête l'apparence d'un appel en consultation et qu'il convenait d'en aviser les autorités communistes et d'entreprendre les démarches nécessaires (télégramme n° 249 du 18 août 1949 de Schuman, non reproduit).

[2] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset. Avec prière de communiquer d'urgence à M. Schuman.

fait principalement que les troupes gouvernementales cherchent à couper la retraite des rebelles encore retranchés dans le massif du Grammos à un point situé dans le voisinage immédiat de la frontière. Mais le *Foreign Office* ne pense pas que des violations de cette nature puissent dépasser le cadre d'«accidents» isolés.

2) Pour ce qui est des intentions de Tito, les indications fournies par Sir Charles Peake sont également rassurantes. L'ambassadeur de Grande-Bretagne croit que les appels à la modération contenus dans ses récents discours de Skolpje sont sincères et que l'homme d'Etat yougoslave n'a aucun intérêt pour le moment à fomenter en Macédoine une agitation qui pourrait offrir à Moscou un prétexte d'intervention.

Il estime, d'autre part, qu'au regard de l'Albanie, les intentions de Tito ne sont pas encore fixées. M. Bebler a en effet dit, le 8 août, à Sir Charles Peake, que son gouvernement souhaitait éviter de se trouver impliqué dans un différend gréco-albanais. L'éventualité où les Grecs porteraient les hostilités en territoire albanais laisse le vice-ministre yougoslave assez calme. Il ne pense pas que Tirana – vu l'état de tension qui existe entre Moscou et Belgrade – cherche à faire jouer la clause d'assistance du traité albano-yougoslave. M. Bebler a cependant indiqué à l'ambassadeur d'Angleterre que si le gouvernement albanais en appelait effectivement à Belgrade, le gouvernement yougoslave ne laisserait pas d'être embarrassé.

Le *Foreign Office* affirme ne posséder aucun indice concret pouvant donner à penser que la Yougoslavie prépare une opération de «titisation» de l'Albanie. Certes, une telle opération est «dans l'air» et l'état de demi-décomposition du régime albanais y prête une vraisemblance. Il existe d'ailleurs en Yougoslavie de fortes minorités albanaises et certains chefs de bande, en particulier Dani Bey Keyezi, intriguent en vue du renversement d'Enver Pacha. Mais il n'a pas été possible jusqu'à présent aux représentants anglais de découvrir un plan d'action concerté et ils ne croient pas à l'imminence d'une entreprise yougoslave de cette nature.

M. Bates Man ne s'est référé que pour les ridiculiser aux rumeurs qui courent sur la complicité secrète de certains services anglais avec Tito, rumeurs dont, m'a-t-il dit non sans amertume, les Grecs sont principalement responsables.

Je n'ai pu cependant obtenir de mon interlocuteur une indication nette sur la position anglaise dans la question albanaise, question sur laquelle – nous le savons de longue date – le *Foreign Office* redoute la plus légère indiscrétion.

Le Sous-Secrétaire d'État adjoint n'a pas fait mystère cependant de l'intérêt porté par son gouvernement à la constitution récente en Italie d'un comité albanais libre composé d'éléments qu'il juge intéressants et influents. Le *Foreign Office* pense qu'il serait opportun de donner notre appui à ce groupement et que, pour commencer, nous devrions

l'encourager à se transporter de Rome, où il risque de tomber sous l'influence italienne, dans une autre capitale, par exemple Paris.

Il est permis d'inférer de ces dernières remarques que le gouvernement britannique cherche à orienter les événements vers la formation à Tirana d'un gouvernement ami de l'Occident, mais nettement indépendant à la fois de Belgrade et de Rome.

(Direction d'Europe, Albanie, volume 39)

56

M. DE VAUX SAINT CYR, AMBASSADEUR DE FRANCE À ATHÈNES, À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 617. *Athènes, 13 août 1949.*

Par ma dépêche n° 521 du 30 juillet dernier[2], j'ai rendu compte à Votre Excellence de la perplexité dans laquelle m'avait laissé les conversations que mes collaborateurs et moi-même avions eues avec mes collègues anglais ou américains. Il me semblait que ceux-ci, décidés à en finir avec les Andartes, avaient décidé aussi de fermer les yeux et de laisser les Grecs résoudre la question à leur façon.

De récents entretiens que le secrétaire de cette ambassade vient d'avoir avec les Chargés d'affaires des États-Unis et de Grande-Bretagne, m'ont permis de constater que depuis lors, Londres et Washington avaient fait savoir à la Grèce de la façon la plus claire quelles étaient l'attitude et la politique militaire que les gouvernements des États-Unis et de Grande-Bretagne désiraient voir adopter par celui d'Athènes. M. Crossthwait et M. Minor ont, en effet, effectué tous deux des démarches auprès de M. Pipinellis afin d'indiquer à celui-ci que leurs gouvernements ne voulaient pas d'une aventure albanaise. Par cela ils entendaient un franchissement spectaculaire de la frontière d'Albanie, une poussée profonde à l'intérieur de ce pays et des modifications territoriales accomplies par voies de fait. Le Chargé d'affaires américain a dit à mon collaborateur qu'il avait même fait sentir au Sous-Secrétaire d'État permanent tout ce qu'il pourrait en coûter à la Grèce de contrevenir sur ce point aux vœux des États-Unis. D'après les interlocuteurs de M. Charles-Roux, M. Pipinellis se serait rangé sans peine aux désirs des Anglais et des Américains et leur aurait même montré depuis des instructions données par le commandant en chef, qui seraient entièrement conformes aux recommandations de Londres et de Washington.

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe. Note manuscrite: «*[Communiquer à] Belgrade, Washington, Londres, Moscou, Tirana, fait le 13-8-49*».

[2] Document non reproduit.

D'après M. Minor, ces instructions défendraient formellement aux troupes grecques de franchir la frontière albanaise en quelque circonstance que ce soit. Mais j'ai appris par les services de notre attaché militaire qu'en vérité elles ne seraient pas aussi rigides et qu'elles prévoyaient des franchissements locaux de la frontière et des pénétrations en Albanie sur des profondeurs de 5 à 8 kilomètres, si besoin en est. Les Chargés d'affaires d'Angleterre et des États-Unis ont du reste laissé entendre à mon secrétaire que cela pourrait se produire. Mais l'on n'en ferait pas état. Il semble que ce soit pour sauvegarder ces apparences que les observateurs de l'UNSCOB[1] soient tenus écartés des opérations en cours, tandis qu'il y a quelques mois les Grecs et leurs mentors américains avaient souci de les faire assister au moindre coup de main. S'il y a donc une conjuration entre Grecs et Anglo-Saxons, celle-ci est strictement limitée à la guerre contre les Andartes. Elle ne doit avoir d'autre but que d'en finir avec ces derniers par tous les moyens, fût-ce en portant la guerre sur une petite distance et momentanément sur le territoire albanais; mais elle ne doit nullement mettre en cause l'indépendance et l'intégrité albanaises. Aussi toute action au-delà des frontières de la Grèce devra-t-elle se faire à l'insu des yeux indiscrets et sera, si elle est dénoncée, obstinément niée, tout comme l'a été l'incident du 4 août où, de l'aveu même de M. Crossthwait, l'artillerie grecque a tiré sur des positions rebelles situées en Albanie.

Il se peut, du reste, que d'ici à ce que l'armée grecque soit amenée à multiplier les opérations sur la frontière proprement dite, la situation ait changé du tout au tout en Albanie. Ni M. Minor, ni M. Crossthwait n'ont caché à M. Charles-Roux que Londres et Washington travaillaient activement à cette fin. D'après eux, les négociations entre les différents partis d'exilés albanais auraient abouti à la formation d'un comité qui comprendrait même un représentant du roi Zog et un autre des Albanais de Yougoslavie. Ce dernier serait le frère du chef d'un autre comité albanais monté par le maréchal Tito dans la région de Kosovo.

Il semble donc que Londres, Washington et Belgrade se soient concertés en vue d'une action en Albanie. D'après ce que M. Crossthwait a laissé entendre, la Yougoslavie mettrait à la disposition du comité créé à l'étranger les intelligences dont elle dispose déjà en Albanie. Ainsi Belgrade s'assurerait la mise en place à Tirana de sa clientèle sans avoir en apparence l'initiative de ce mouvement. Car il eût été à craindre, paraît-il, que si le maréchal Tito avait paru être l'auteur d'un changement de gouvernement albanais, Moscou eût saisi le prétexte pour prendre contre lui des mesures susceptibles de provoquer des troubles en Yougoslavie.

M. Pipinellis a été tenu au courant de cette activité, et celle-ci ne paraît pas de nature à lui déplaire. En effet le Sous-Secrétaire d'État permanent nourrit à l'égard de la petite voisine septentrionale de la

[1] UNSCOB: *United Nations Special Committee on the Balkans*.

Grèce des ambitions qui ne se limitent pas à l'enlèvement de l'Épire du Nord. J'ai déjà signalé à Votre Excellence que M. Pipinellis estime que l'Albanie tout entière doit graviter dans l'orbite de la Grèce. La solution de maintenir l'Albanie dans ses frontières et de placer à la tête du pays un gouvernement qui soit bien disposé à l'égard d'Athènes réserve donc ses espoirs. Il en aurait du reste fait part à mon collègue anglais en lui déclarant qu'il aurait l'intention de pousser la coopération économique et intellectuelle avec l'Albanie nouvelle aussi loin qu'il le pourrait. Il est probable qu'à Belgrade on nourrit des projets du même genre et peut-être est-il à craindre que l'Albanie devienne un terrain de compétition entre Grecs et Yougoslaves. Comme M. Charles-Roux formulait cette crainte devant M. Minor, ce dernier lui répliqua que celle-ci n'était pas d'actualité, étant donné que, selon toute probabilité, l'Albanie nouvelle serait placée pendant quelque temps sous une sorte de protection de l'ONU. Cependant l'on peut noter dès à présent qu'une des raisons qui a amené la Grèce à accepter sans trop de difficulté à ne pas saisir l'occasion de la poursuite des Andartes pour réaliser ses ambitions nationales sur l'Épire du Nord et peut-être au-delà, a été dans son ferme propos d'éviter que les Yougoslaves saisissent le prétexte d'un envahissement de l'Albanie du Sud par les Grecs pour les imiter dans le Nord.

Il y a lieu de noter également que, quoique le gouvernement grec me paraisse sincèrement décidé à se conformer aux vœux des Anglo-Saxons, il a soin de préparer l'opinion intérieure et internationale à une action ouverte et de plus grande portée contre l'Albanie, au cas où des circonstances imprévues y conduiraient. Car je ne puis interpréter autrement, d'une part, l'article violent contre ce pays, paru hier dans le journal *Oi Kairoi*, organe de la famille Tsaldaris et surtout les trois articles que j'envoie ci-joints au Département[1], dans lesquels le jurisconsulte des Affaires étrangères s'attache à prouver que l'état de guerre existe toujours entre Athènes et Tirana.

Mais il paraît peu probable que se produise l'éventualité qui commande cette campagne de presse. Il semble, en effet, qu'Anglais et Américains aient pris bien en main la direction du jeu et que celui-ci puisse être mené à bonne fin sans complications. Même le Chargé d'affaires de Russie paraît être de cet avis. Car interrogé par l'un de mes collaborateurs sur l'évolution de la situation aux frontières d'Albanie, il a fait preuve dans sa réponse de détachement, de résignation, de placidité. Les paroles les plus fortes qu'il ait prononcées à ce sujet ont été : « Rien de tout cela ne peut-être bon pour la paix ». Il a également ajouté qu'à son sens la politique militaire, tout comme la diplomatie grecque, n'étaient pas menées par Athènes mais par Washington.

De leur côté, Anglais et Américains considèrent qu'il n'y a pas à craindre de réaction locale des Russes à la suite de la liquidation des

[1] Documents non reproduits.

Andartes et de l'Albanie soviétique. Selon eux, l'on verra Moscou prendre dans cette partie des Balkans une attitude analogue à celle qu'elle a adoptée en Azerbaïdjan.

(Direction d'Europe, Grèce, volume 117)

57

NOTE DU DÉPARTEMENT

Politique britannique en Grèce

N. *Paris, 14 août 1949.*

Depuis que les USA ont assumé le rôle de conseiller officiel du gouvernement hellénique, la politique du *Foreign Office* vise essentiellement à reconquérir pour la Grande-Bretagne les positions qu'elle occupait anciennement dans la péninsule. En prévision du jour où il pourra à son tour assurer la succession des Américains qui auront englouti dans le pays un nombre respectable de milliards sans résultats positifs, le gouvernement britannique s'est efforcé, au cours des précédents mois, de ne se lier avec aucune des multiples fractions politiques grecques, mais bien au contraire de se faire le champion de la réconciliation et d'un gouvernement d'union nationale susceptible de mettre fin à la guerre civile, et en même temps d'améliorer les rapports de la Grèce avec ses voisins du Nord.

Il est donc intéressant de suivre l'activité des Britanniques qui s'est développée tant dans les cercles progressistes grecs, qu'auprès des représentants de Markos et du gouvernement yougoslave ; cette activité s'est concrétisée, notamment, au cours de l'année 1948, dans les contacts du colonel Sheppard, de l'IS[1], avec certains membres du gouvernement de la Grèce libre, tels Porphyrogenis, et, d'autre part, dans les efforts du *Foreign Office* pour rendre efficiente la mission de M. Antonellos, envoyé par le gouvernement d'Athènes auprès de Tito pour tenter d'apporter une solution aux principales difficultés existant entre les deux pays.

Dès le 22 mai 1948, à la suite d'une démarche effectuée par le gouvernement grec auprès de la légation britannique à Athènes, le ministre de Grande-Bretagne à Sofia étudiait, avec le ministre bulgare des Affaires étrangères, les conditions dans lesquelles pouvaient être envisagées des conversations directes bulgaro-grecques. Le ministre bulgare, tout en attribuant à la Grèce seule la responsabilité de la tension existant entre les deux pays, se déclarait disposé à prendre cette demande

[1] IS : *Intelligence Service*.

en considération. En corrélation avec cette démarche britannique, le délégué australien à la Commission de l'UNSCOB[1] à Genève, faisait, le 24 juin, des propositions, dictées par la Grande-Bretagne, pour une médiation entre la Grèce et l'Albanie, tandis que le *Foreign Office* faisait pression sur Tirana pour que cesse l'aide aux rebelles.

Enfin, un agent du 2e Bureau grec à Belgrade, signalait, au mois de juillet, que Londres poussait Markos à intervenir directement contre l'Albanie, en accord avec Tito[2]. Le gouvernement britannique promettait à Markos d'intervenir auprès d'Athènes pour régler le différend entre la Grèce gouvernementale et la Grèce libre. Une action de Markos, en Albanie du Sud, qui serait rattachée à la Grèce, permettrait au parti communiste grec de se racheter et de rentrer dans la légalité politique. Ce renseignement, qui semblait fantaisiste à l'époque c'est-à-dire un mois seulement après la condamnation de Tito par le Kominform, paraît, à la lumière des événements actuels, des plus vraisemblables et projette un jour nouveau sur les efforts faits en sous-main par la politique britannique pour réconcilier Athènes et la dissidence, en détachant Markos de Moscou (Londres étant par ailleurs incité à se rapprocher de Markos par les rumeurs selon lesquelles, à la conférence de Varsovie en juin 1948, Moscou aurait décidé d'abandonner le chef de la dissidence en raison de la nouvelle «offensive de paix»).

Mais si une action commune Tito-Markos était envisagée par le gouvernement britannique, celui-ci jouant sur les deux tableaux, tenterait également d'amorcer un rapprochement entre la Yougoslavie et le gouvernement d'Athènes.

Après sa condamnation par le Kominform, Tito avait demandé à plusieurs reprises à prendre contact avec un représentant grec pour examiner en commun la question des frontières, celle des relations diplomatiques et commerciales, enfin la position des deux pays dans le cadre balkanique. Tito se disait prêt à reprendre avec la Grèce les relations normales, et déclarait qu'il n'avait aucune visée territoriale sur ce pays. Il suggérait de déclencher contre l'Albanie une action commune gréco-yougoslave dont les possibilités avaient été étudiées par l'état-major yougoslave au cours d'une réunion très secrète, le 30 juin. La Yougoslavie laisserait à la Grèce la charge de conquérir le sud de l'Albanie, et le port de Durazzo serait commun aux deux pays.

En septembre 1948, M. Pipinellis, sous-secrétaire permanent aux Affaires étrangères, et en contact étroit avec les cercles politiques de

[1] UNSCOB: *United Nations Special Committee on the Balkans*.

[2] *Note du document*: «Dès le schisme yougoslave, Markos s'était en effet gardé de prendre position contre Tito, malgré les instructions impératives de Moscou. Et ses contacts avec le gouvernement de Belgrade ne cessèrent pas, étant donné son besoin urgent de l'appui yougoslave au point de vue stratégique. C'est ainsi qu'une mission militaire yougoslave se rendait au début de janvier 1949 auprès de Markos, tandis que deux ministres de la Grèce libre conféraient à Belgrade avec Tito».

Londres, décida d'envoyer à Belgrade son homme de confiance, Antonellos.

Les contacts de ce dernier tant à Belgrade qu'à Skoplje et à Prague, furent significatifs. Il ne se contenta pas d'examiner avec les membres du gouvernement Tito et dans un «esprit de compréhension mutuelle» les différents problèmes gréco-yougoslaves, mais sonda également certains représentants de Markos, notamment Porphyrogenis (qui devait être, lui aussi, victime de la purge de janvier 1949); celui-ci lui confirma les luttes intestines qui se déroulèrent entre chefs rebelles et l'extrême confusion, consécutive au schisme de Tito, qui régnait dans la dissidence.

Pipinellis, se rendant à la session de l'ONU, s'arrêta fin septembre 1948 à Rome, où il rencontre Antonellos; celui-ci fit un rapport sur ses entretiens avec Porphyrogenis, soulignant que le gouvernement des montagnes, fatigué de la lutte, était prêt à entrer en négociations; il s'engageait à ne pas remettre en question le régime, ni la personne du roi Paul, à condition que fût constitué un gouvernement susceptible d'inspirer confiance aux éléments démocratiques du pays; Pipinellis était lui-même partisan d'une conciliation; un rapprochement éventuel entre Athènes et Markos devant faciliter une entente entre la Grèce et ses voisins du Nord (ce qui est également la grande idée de Sofianopoulos).

Le Sous-Secrétaire permanent aux Affaires étrangères assista donc avec une satisfaction secrète aux démarches faites en octobre par la gauche pour tenter de faire imposer par l'ONU une solution de conciliation; sous le couvert de l'«Union grecque pour les États-Unis d'Europe» se regroupaient en effet tous les éléments du centre et de la gauche partisans d'une conciliation, de Plastiras à Svolos, en passant par Cannelopoulos.

De son côté, le gouvernement britannique appuyait ce mouvement en faveur de la conciliation par l'intermédiaire du colonel Sheppard, ancien chef de la mission économique britannique en Grèce du Nord, en 1945. Celui-ci, dans une déclaration faite à Stockholm le 18 octobre, accusait le gouvernement grec de prolonger à dessein la guerre civile et critiquait l'action anti-démocratique de l'UNSCOB. Il se faisait d'autre part l'ardent propagandiste de la réconciliation grecque dans les cercles politiques de Prague et de Copenhague, ce qui lui valait de violentes attaques de la presse grecque d'extrême-droite. Enfin, il entrait en contact avec Porphyrogenis, et proposait à Tsaldaris, en novembre, de lui ménager une entrevue avec le ministre de Markos; Tsaldaris, qui était également l'objet des mêmes pressions de la part d'un membre de la commission des Affaires étrangères de la SFIO, oppose sur l'injonction des USA, une fin de non-recevoir à ces propositions.

Devant l'insuccès de leurs démarches auprès du gouvernement d'Athènes, les Britanniques inclinèrent de plus en plus vers la constitution d'un gouvernement extra-parlementaire pouvant faciliter l'entente avec Markos. Une combinaison Markezinis-Tsouderos unissant la

droite à la gauche socialiste, leur paraîtrait être la meilleure solution à envisager. Markezinis jouissait en effet de leur confiance et Tsouderos était également très lié avec les cercles travaillistes. L'ambassadeur britannique à Athènes fit donc pression sur ces deux personnalités qui entrèrent en contact et conclurent un accord prévoyant une amnistie et des élections générales auxquelles participeraient les communistes. Le *Foreign Office* avait entre-temps publié une déclaration condamnant tout gouvernement dictatorial en Grèce et menaçant de retirer les troupes britanniques de la péninsule, si pareille éventualité se produisait, cette déclaration avait été provoquée par le correspondant à Londres du journal *To Vima* dont le directeur, K. Lambrakis, est un ardent supporter de Tsouderos.

Cependant, devant le veto opposé récemment par le roi Paul à la participation de Tsouderos au gouvernement, la Grande-Bretagne s'est orientée vers la formule Papandréou: celui-ci est en contacts étroits avec les travaillistes et semble disposé à accepter la direction d'un gouvernement de transition extra-parlementaire.

Telle est la position du gouvernement britannique au moment où le Kominform lance ses foudres contre Markos. Les fluctuations apparentes du *Foreign Office* en ce qui concerne la Grèce ne doivent pas faire perdre de vue cette constante de la politique anglaise: réoccuper en Grèce la place privilégiée qui était la sienne avant-guerre (ce qui explique le sabotage systématique des efforts américains, auquel se livrent les Anglais, au triple point de vue politique, économique et militaire).

Pour ce faire, il est essentiel que la Grande-Bretagne ne paraisse pas liée à aucun parti déterminé, mais se fasse le protagoniste d'un vaste rassemblement national que le pays, épuisé par trois années de guerre civile, appelle de tous ses vœux.

(Direction d'Europe, Grèce, volume 119)

58

M. Payart, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 1000. *Belgrade, 16 août 1949.*

Le maréchal Tito a prononcé à Skoplje, le 2 août, un discours auquel les agences et les correspondants de presse ont donné un retentissement injustifié. Ils en ont déduit que la Yougoslavie s'apprêtait à fomenter

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe. Note manuscrite: «*[Communiquer à] Athènes, Tirana, Sofia, Moscou, Washington, Londres, 1 copie à S[ecrétariat] G[énéra]L, fait le 27-8-49*».

dans les démocraties populaires, notamment en Bulgarie et en Albanie, une rébellion des membres des partis communistes hostiles au Kominform et désireux d'échapper à la tutelle soviétique. Ils ont étayé leur interprétation à l'aide de citations tronquées qui, isolées du contexte, trahissaient la portée et le sens réels des déclarations du chef du gouvernement yougoslave. Il est d'ailleurs remarquable que les journalistes aient à peine fait écho à l'allocution prononcée deux jours plus tard par le maréchal devant les officiers et généraux des garnisons de Macédoine et qui, par bien des aspects, mérite, bien plus que le discours de Skoplje, de retenir l'attention.

En fait, ni le 2 ni le 4 août, le maréchal Tito n'a pris une attitude nouvelle qui dépasserait en audace et en hostilité à l'égard de l'URSS celle qu'il a déjà définie maintes fois. C'est au contraire la vigueur de sa déclaration de fidélité au socialisme qu'il convient surtout de souligner. Il a en effet affirmé, comme s'il cherchait à dissiper des malentendus qui auraient pu naître après son discours de Pola :

«Nous édifions le socialisme dans notre pays et nous n'oublierons jamais quels sont nos devoirs à l'égard des États socialistes. Nous ne ferons rien qui puisse nuire à l'édification du socialisme dans ces pays et nous ne permettrons pas qu'on nuise à son instauration dans le monde.

Qu'on sache une fois pour toutes que nous restons dans le camp des forces démocratiques du monde entier et en premier lieu dans le camp du socialisme».

À l'égard de l'URSS et du Kominform, le chef du parti communiste yougoslave s'est montré aussi ferme et résolu que d'habitude, notamment quand il a fait allusion aux menées soviétiques en Macédoine :

> «Que tout le monde sache bien, dans le pays et hors du pays, que le peuple macédonien n'est pas isolé et ne le sera pas. Le temps n'est plus où l'ancienne Yougoslavie rendait possibles les intrigues politiques en provoquant le mécontentement de ses peuples subjugués. Aujourd'hui le peuple macédonien est libre et il doit défendre sa liberté : il la défendra contre qui que ce soit».

Il a également affirmé son espoir que «la vérité fera son chemin» et que la cause du parti yougoslave triomphera. C'est ainsi qu'il a déclaré :

> «Un jour viendra malgré tout où nous pourrons serrer fraternellement la main du peuple bulgare. Nous l'aiderons alors et nous écarterons ensemble tous les obstacles que certains individus ont placés aujourd'hui entre nous pour empêcher que se nouent nos relations fraternelles. Il en sera de même avec l'Albanie».

Certes, cette déclaration constitue un encouragement donné aux éléments «titoïstes» d'Albanie et de Bulgarie. Mais elle est avant tout une affirmation de la fidélité de la Yougoslavie à ses projets de création

d'une fédération balkanique. Rapprochée du passage relatif à la Macédoine cité ci-dessus, elle signifie clairement que Belgrade, si elle est toujours disposée à favoriser une union des peuples balkaniques, entend en être l'animatrice et obtenir, avant toutes choses, que soit reconnu son droit de créer une grande Macédoine rattachée à la fédération des peuples yougoslaves et comprenant la Macédoine grecque et la Macédoine bulgare.

En ce qui concerne la Grèce, il est significatif que le maréchal Tito n'ait pas cru bon de revenir sur son discours de Pola et d'affirmer de nouveau qu'il avait décidé de fermer la frontière gréco-yougoslave. Il a cependant effleuré le sujet dans le passage suivant:

> «Les blessés grecs sont encore parmi nous car la situation internationale ne nous permet pas de faire plus que ce que nous avons déjà fait: leur donner asile et tout ce qui est nécessaire à leur rétablissement. C'est tout ce que nous avons pu faire pour eux et je pense que personne n'a le droit de nous reprocher d'avoir fait trop peu. Je crois que personne n'a le droit d'exiger de nous que nous nous lancions dans des aventures, comme certains le voudraient afin de provoquer des complications internationales».

Ce texte, qui précise la portée de ses déclarations antérieures, permet de penser que la Yougoslavie continuera à accueillir les blessés de l'armée des partisans grecs mais, conformément au droit international, s'opposera à leur retour en Grèce avant la fin des hostilités.

En termes souvent obscurs et en soulignant qu'il est trop dévoué à la cause de la Grèce démocratique pour faire dès maintenant certaines révélations, le maréchal a accusé les dirigeants du parti communiste grec de liquider eux-mêmes, dans le seul intérêt de l'URSS, le mouvement de la Grèce libre et d'essayer également, à l'instigation du Kremlin, de faire retomber sur la Yougoslavie la responsabilité de la défaite imminente des partisans grecs.

Commentant ce passage du discours, *Borba* a publié le 5 et le 10 août deux commentaires dont le sens général est le suivant:

Les communistes yougoslaves qui connaissent aujourd'hui le prix auquel l'URSS a vendu les peuples slovènes de Carinthie, ignorent encore ce qu'elle attend de sa trahison du peuple grec. Mais ils savent qu'elle prépare quelque marchandage avec les impérialistes. Ils remarquent qu'elle n'a accordé aucun intérêt à la lutte du peuple grec jusqu'au moment où elle a cherché à l'utiliser contre la Yougoslavie. D'ailleurs, aujourd'hui encore elle se borne à calomnier le parti yougoslave et elle n'appuie pas la Grèce libre. C'est sur son ordre que fut interdite en 1948 la publication dans l'organe du Kominform d'un article de Zachariadis. En revanche ce dernier a pu déclarer, le 29 mars, que la dissidence du parti yougoslave aura «sa répercussion sur le mouvement de libération nationale grec». Cette simple phrase montre que l'URSS a

déjà décidé «de liquider le mouvement de la Grèce libre» en troquant cet abandon contre des avantages que les impérialistes lui accorderaient ailleurs. Ainsi les dirigeants du parti communiste grec ont accepté de mettre la liberté de leur nation à la disposition des Soviets à la fois comme enjeu des discussions avec les puissances occidentales et comme arme contre la Yougoslavie. Les propositions de paix envoyées de Prague par M. Porphyrogénis et qui ne contenaient même pas comme condition l'évacuation de la Grèce par les troupes anglo-saxonnes, ont été démenties par «ceux qui combattent en Grèce», car elles laissaient trop ouvertement présager une reddition sans conditions. C'est pourquoi l'agence TASS a un peu modifié les choses en déclarant que l'URSS était prête à négocier avec les États-Unis et la Grande-Bretagne pour mettre fin à la guerre civile en Grèce. Cette dépêche de l'agence soviétique témoigne de la ferme décision de l'URSS de liquider graduellement le mouvement de libération grec.

Ces commentaires ne paraissent pas trahir le sens réel des déclarations du maréchal Tito bien qu'ils les amplifient sensiblement. Ils tendent à montrer que la Yougoslavie est seule restée fidèle à la Grèce libre alors que les Soviets l'auraient abandonnée et trahie dans l'intérêt exclusif de leur politique de puissance. Si Belgrade n'apporte plus son appui direct aux partisans, ce serait, pour reprendre une formule de M. Kardelj, «parce qu'elle ne saurait leur imposer son aide par la force».

(Direction d'Europe, Yougoslavie, volume 108)

59

M. MARCHAL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BANGKOK,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 388. *Bangkok, 17 août 1949.*

La situation politique que j'ai trouvée à mon arrivée à Bangkok fin juin ne m'a pas permis, comme je me le proposais, d'aborder immédiatement, dans mes conversations avec le maréchal Pibul, l'exposé des événements qui se sont produits en Indochine depuis l'entrée en vigueur des accords du 8 mars.

Pendant tout le mois de juillet, l'activité du Premier ministre a été entièrement absorbée par les débats parlementaires, au cours desquels il s'est astreint à prendre lui-même la parole à peu près dans chaque

[1] Dépêche adressée à la direction d'Asie-Océanie et communiquée à Saïgon sous bordereau n° 218, à Rangoon sous bordereau n° 107 et à Singapour sous bordereau n° 108. Note manuscrite: «*C[ommuni]qué à Washington et Londres, fait 10/9, SC*».

séance pour expliquer et justifier, dans les moindres détails, le programme de son Cabinet.

Lorsque ces débats se furent terminés par un vote de confiance, le maréchal Pibul, désireux, je le suppose, d'affirmer son respect de la Constitution nouvelle, s'est comporté non comme un homme d'État qui exerce le pouvoir depuis longtemps déjà, mais comme un chef de gouvernement qui vient d'être investi par le Parlement. Toute une semaine s'est passée – au moins en apparence – en délibérations ministérielles. Après quoi, le 6 août, le maréchal Pibul, agissant en sa qualité de ministre des Affaires étrangères, a reçu, comme s'il venait seulement d'entrer en fonctions, les chefs de missions diplomatiques auxquels il a rendu personnellement leur visite quelques jours plus tard.

Ceci explique qu'en dehors des contacts fréquents dont la vie sociale de Bangkok offre l'occasion, j'ai dû attendre jusqu'au 16 août pour obtenir du chef du gouvernement l'audience que je lui avais demandée quinze jours plus tôt et pour compléter ainsi de vive voix la communication, que je lui avais faite par écrit le 13 juillet, du texte des accords du 8 mars et de la composition du gouvernement Bao Daï.

En commentant les textes et en exposant les faits, je me suis attaché à souligner particulièrement les considération développées dans la communication de Saïgon n° 133 du 3 juillet[1] et je n'ai pas manqué de mettre en lumière les conséquences pratiques qui résulteront des clauses par lesquelles nous avons reconnu la personnalité internationale du Viêtnam, en même temps que son indépendance interne. J'ai marqué nettement que le Viêtnam serait représenté dans certains pays par ses propres missions diplomatiques et que, dans les autres États, des représentants vietnamiens feraient partie des missions diplomatiques françaises.

Le maréchal Pibul ne m'a interrompu, tout au début de l'entretien, que pour marquer brièvement sa satisfaction quant aux progrès de la pacification en Indochine et pour exprimer le vœu que les résultats déjà acquis s'étendent et se consolident rapidement. Il a écouté à peu près sans mot dire la suite de mon exposé et s'est contenté, pour conclure, d'observer que les documents que je lui avais déjà fait tenir et que les éclaircissements que je venais de lui donner et dont il me remerciait permettraient à son gouvernement de procéder, en toute connaissance de cause, à une étude approfondie de la question.

En présence de cette attitude certainement volontaire et réfléchie de réserve et de non-compromission, j'ai souligné que la démarche que je venais d'accomplir répondait simplement à un but d'information et j'ai ajouté que, selon toute vraisemblance, je serais appelé d'ici peu à traiter, sous une forme concrète, des relations à établir entre le Viêtnam et la Thaïlande, et que dans cette perspective, j'apprécierais de pouvoir, dès maintenant, me faire quelque idée des dispositions du gouvernement thaïlandais.

[1] Document non reproduit.

Le maréchal Pibul ne s'est pas départi pour autant de sa réserve. Il s'est borné à observer que le même problème allait se poser pour l'Indonésie, puis il m'a demandé si le Viêtnam comptait ouvrir une ambassade ou une légation à Washington. Je lui ai répondu qu'à ma connaissance, la représentation du Viêtnam dans les capitales éloignées serait assurée par l'inclusion de diplomates vietnamiens dans le personnel des missions françaises.

Pour apprécier cette attitude de prudente expectative, il faut faire la part de ce qui revient à la «ligne générale» de la politique thaïlandaise. Le jour même de notre conversation, dans une interview accordée au représentant du journal de Bangkok *Sri Krung*, le maréchal Pibul, interrogé sur les projets philippins de Pacte du Pacifique, s'exprimait ainsi: «Il n'est pas convenable pour la Thaïlande de prendre une initiative en matière de politique extérieure». C'est en des termes quelque peu différents mais dans le même esprit que le Siam avait motivé, on s'en souvient, son abstention à l'égard de la conférence asiatique de New Delhi. Alors qu'à Manille, à Singapour, à Rangoon se multiplient les déclarations sur la défense de l'Asie du Sud-Est contre le péril communiste, de tels propos débordent rarement à Bangkok du cadre des conversations privées, où on les prodigue volontiers mais *sotto voce*.

Il s'est produit à cet égard un petit fait significatif. J'ai signalé, dans ma communication nº 209 du 27 juillet[1], les propos tenus au Parlement par le maréchal Pibul au sujet de l'Indochine, tels qu'ils avaient été rapportés le jour même par les deux journaux anglais de Bangkok et tels que je ne doute pas qu'ils aient été réellement prononcés. Or, ces paroles, bien que fort peu compromettantes, ne figurent pas dans le texte siamois du compte rendu officiel de la séance, dont j'ai obtenu plus tard communication. L'omission ne peut être qu'intentionnelle.

Il me paraît donc vraisemblable qu'avant de prendre une position quelconque en ce qui concerne ses relations avec le Viêtnam, le gouvernement du maréchal Pibul attendra de connaître les réactions des grandes puissances et qu'il modèlera sa conduite sur celle des États-Unis et de la Grande-Bretagne. Je ne pense pas que des déclarations de sympathie, formulées même officiellement à Washington ou à Londres, constituent à cet égard un élément suffisant. Il faudra, pour entraîner Bangkok, des indications plus concrètes. S'il est exact, comme l'a dit la presse, que S.M. Bao Daï se propose d'adresser des lettres aux différents chefs d'État ou d'envoyer dans divers pays des missions d'amitié, l'accueil favorable éventuellement réservé à de telles démarches en d'autres capitales serait sans doute de nature à donner au gouvernement thaïlandais l'occasion de régler son attitude sur celle d'autrui sans avoir eu à prendre lui-même une initiative.

Il convient aussi de ne pas perdre de vue le fait que toute décision relative à l'Indochine peut provoquer au Parlement de Bangkok des

[1] Document non reproduit.

interventions gênantes auxquelles le maréchal Pibul préfère ne pas s'exposer sans être en mesure de répondre qu'il n'a fait qu'acquiescer à une solution internationalement acceptée. Cela est vrai du Viêtnam, qui n'a pas de frontières communes avec la Thaïlande. Cela est vrai, *a fortiori*, du Cambodge et du Laos, États voisins et nations apparentées.

(Direction d'Asie, Thaïlande, volume 60)

60

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE

Pacte du Pacifique

N. *Paris, 18 août 1949.*

Un projet de «Pacte du Pacifique» est issu des entretiens qui ont eu lieu les 11 et 12 juillet à Baguio entre le maréchal Tchang Kaï-chek et le président Quirino.

La genèse de ces entretiens et les réactions qu'ils ont provoquées de la part des puissances intéressés donnent la mesure de l'importance que l'on peut attacher à l'heure présente au projet en question.

*

Il est depuis déjà longtemps question d'un Pacte du Pacifique.

Dès la fin des hostilités contre le Japon en 1945, et à plusieurs reprises depuis lors, les Australiens et les Néo-Zélandais se sont déclarés favorables à un tel projet qui aurait été destiné à protéger les pays du Pacifique contre l'éventualité de la résurrection du militarisme japonais.

L'idée cependant ne fut jamais retenue, le gouvernement américain considérant l'hypothèse d'une renaissance de l'esprit agressif au Japon comme improbable et en tout cas lointaine et n'étant pas du reste disposé à partager de cette manière, avec d'autres gouvernements, les responsabilités qu'il avait assumées lui-même au Japon.

Le projet élaboré à Baguio a un objectif différent: celui de protéger les pays du Pacifique et les nations asiatiques contre l'expansion du communisme.

L'entrevue des 11 et 12 juillet est due à une initiative chinoise. Les dirigeants nationalistes se proposaient essentiellement:

– de donner par le simple fait du voyage de Tchang Kaï-chek, à l'opinion publique mondiale et aux Chinois eux-mêmes, le sentiment que la Chine nationaliste n'est pas complètement isolée dans sa lutte contre le communisme;

– d'inciter le gouvernement américain à prendre activement position contre les communistes chinois, en prenant l'initiative d'un accord qui grouperait les pays opposés à l'expansion soviétique en Extrême-Orient;
– de retarder dans toute la mesure du possible la reconnaissance de Mao Tsé-Toung en associant à l'avance contre lui les pays susceptibles de procéder à cette reconnaissance.

Du côté philippin, l'affaire revêt des proportions moins vastes.

Sur le plan intérieur, elle se situe dans le cadre des élections présidentielles de novembre prochain.

En recevant Tchang Kaï-chek, et en discutant avec lui d'un projet de Pacte du Pacifique, le président Quirino désirait:

– affirmer son prestige d'une manière générale;
– s'attirer les votes des éléments philippins, et surtout chinois, hostiles au communisme dans le monde et aux communistes dans les îles elles-mêmes où, sous la direction de leur chef, Luis Taruc, ils mènent non sans succès des entreprises de véritable terrorisme;
– s'afficher comme le champion de la solidarité entre pays asiatiques et priver ainsi d'un atout son concurrent Laurel, qui fut président des Philippines sous l'occupation japonaise et se présente comme candidat «nationaliste».

Sur le plan international, on peut supposer que les entretiens de Baguio ont eu lieu avec l'approbation du gouvernement américain, cette approbation toutefois étant inspirée par le seul souci de ne pas décourager systématiquement une initiative peut-être susceptible de redresser le moral chancelant des nationalistes chinois et en tout cas de nature à favoriser les chances de succès aux élections présidentielles de M. Quirino, dont la candidature est vue à Washington d'un œil très favorable.

Les deux partenaires n'étant pas inspirés par des motifs identiques, le communiqué publié au lendemain des entretiens de Baguio ne pouvait être qu'assez imprécis.

Il souligne «la franchise et la cordialité des conversations», et laisse entrevoir l'instauration «d'une coopération économique et culturelle plus étroite entre les deux pays».

Il insiste sur la «nécessité absolue d'un développement coordonné des pays d'Extrême-Orient en vue d'assurer leur stabilité et leur sécurité», et souligne que les deux hommes d'État ont reconnu «la nécessité de l'organisation des pays d'Extrême-Orient sous la forme d'une union, en vue d'affirmer leur solidarité et de promouvoir leur assistance mutuelle pour contenir et repousser la menace commune».

Il prévoit enfin une «conférence des pays désireux de participer à la formation d'une telle union».

Quant au projet de Pacte, tel qu'il fut exposé à notre représentant à Taïpeh, par le Dr. Wang Che Sié, ancien ministre des Affaires étrangères de Chine et qui avait fait partie du voyage, il ne contient également que des dispositions d'ordre très général.

Le projet comporte:

- des clauses d'ordre politique, affirmant la solidarité des participants éventuels contre le communisme;
- des clauses d'ordre économique, prévoyant une amélioration des échanges entre les signataires, en vue de relever le niveau de vie des nations intéressées et de diminuer la misère, cause principale des succès communistes;
- des clauses prévoyant un échange d'informations sur les problèmes communistes et une lutte active des participants contre la propagande soviétique.

Il ne prévoit aucune clause d'assistance militaire.

Pour le Dr Wang Che Sié, toutefois, cette «assistance sera possible lorsque des nations plus puissantes auront reconnu l'importance du nouvel accord».

Pour le gouvernement philippin, par contre, ainsi que l'ont souligné plusieurs porte-parole officiels, il devra s'écouler un certain temps avant qu'il soit possible d'inclure dans le Pacte des dispositions d'ordre militaire. Telle fut l'atmosphère de Baguio.

Depuis lors, les deux partenaires ont suivi des voies assez différentes.

Le maréchal Tchang Kaï-chek s'est rendu le 6 août en Corée pour y conférer avec M. Syngman Rhee. Dans le communiqué publié à l'issue des entretiens, il est question «d'assistance» et de «sécurité collective», ce qui de toute évidence est un appel aux autres puissances, les pays des deux intéressés ne disposant d'aucun moyen.

Du côté philippin, deux faits susceptibles d'exercer une influence sur l'orientation du gouvernement se sont produits:

L'arrivée à Manille de M. Romulo qui doit se rendre en mission auprès des divers pays susceptibles d'adhérer au Pacte; et le voyage à Washington du président Quirino.

Alors que M. Quirino se donne comme premier objectif la lutte contre le communisme et s'accommode en fait assez bien de la présence des Occidentaux en Extrême-Orient, M. Romulo est avant tout le champion du nationalisme asiatique. Sans doute, pour satisfaire les ambitions qu'il nourrit aux Nations unies, hésitera-t-il à heurter de front les nations possessionnées en Extrême-Orient, mais il n'en est pas moins de ceux pour lesquels le seul moyen d'enrayer l'expansion du

communisme en Asie est de donner sans réserve satisfaction aux nationalismes locaux.

Le communiqué reproduisant les instructions données par M. Quirino à M. Romulo indique du reste que les thèses des deux personnalités en question s'affrontèrent et durent être conciliées: «Les peuples asiatiques doivent coopérer pour hâter leur indépendance, précise ce communiqué, mais le danger le plus pressant est la marée de subversion et de conquête militaire qui menace la liberté déjà gagnée par les Philippines et que les autres peuples espèrent obtenir».

La question se pose donc de savoir sur lequel de ces deux termes M. Romulo insistera davantage au cours de la tournée qu'il prévoit.

*

Quant au voyage à Washington de M. Quirino, du 7 au 14 août, l'administration américaine avait pris soin de circonscrire à l'avance sa signification.

*

Si le gouvernement américain ne s'est pas opposé à la visite de Tchang Kaï-chek à Manille, il n'en a pas pour autant endossé le projet de Pacte du Pacifique qui fit l'objet des entretiens.

Il fut en effet convenu, et le Département d'État le fit savoir par la presse, qu'au cours du séjour de M. Quirino à Washington, le gouvernement des États-Unis ne se prêterait à aucune discussion, sauf de manière très générale, d'un projet de Pacte du Pacifique.

Tant dans son discours devant le Congrès que dans ses conférences de presse, toutefois, et en dépit de ses promesses, M. Quirino s'est déclaré convaincu de la nécessité pour les nations de l'Asie de s'unir contre l'expansion du communisme. Cette union, a-t-il précisé, ne devant avoir aucun caractère militaire.

Tout en réservant, au président des Philippines, un accueil extrêmement chaleureux, le gouvernement américain s'est visiblement efforcé de ne pas lui répondre sur le même ton. M. Truman s'est borné à assurer le président qu'il ne repartirait pas «les mains vides» – ces mots pouvant faire allusion à un prêt – et a ajouté que «le gouvernement des États-Unis ferait son possible pour soutenir les idéaux du peuple philippin».

Le point de vue du gouvernement américain semble inspiré par les considérations suivantes:

– Le Département d'État ne peut pas désapprouver officiellement une entreprise à laquelle prennent une part active les gouvernements des Philippines et de la Corée du Sud, alors que ceux-ci entretiennent avec le gouvernement des États-Unis les relations les

plus étroites, mais il ne peut pas non plus, en discutant d'un projet inspiré dans une bonne mesure par le maréchal Tchang Kaï-chek, paraître soutenir le gouvernement nationaliste chinois ne serait-ce que par des mots,

– par la publication de son Livre Blanc sur la Chine, l'administration américaine vient en fait d'annoncer que la politique des États-Unis en Extrême-Orient allait être révisée. Si une initiative du genre de celle de Baguio s'imposait, ou toute autre dont le but serait d'instituer une coopération entre les nations d'Asie, c'est le gouvernement américain qui la prendrait et au moment choisi par lui,
– ce moment ne semble pas encore venu, à l'heure où l'aide économique et militaire à l'Europe fait l'objet de tractations difficiles avec le Congrès; et de toute évidence, l'administration attend, pour définir son attitude, que se stabilise la situation politique dans l'Asie du Sud-Est et plus particulièrement en Indochine, au Siam, en Birmanie et en Indonésie.

Du côté britannique, on ne semble pas davantage disposé à endosser pour le moment une politique globale de résistance au communisme en Extrême-Orient, à plus forte raison si celle-ci est placée sous l'égide de Tchang Kaï-chek. Le gouvernement anglais entend garder à son action le plus de souplesse possible, continuer la lutte entreprise par lui contre les communistes chinois en Malaisie, tout en se réservant la possibilité de reconnaître le gouvernement de Mao Tsé-Toung, le jour où il sera constitué; et en tout cas, il ne peut être favorable à un plan qui serait plus «Pacifique» qu'«Asiatique», alors que tout indique que l'atout dont il souhaiterait jouer, le moment venu, est représenté par l'Inde.

Par la bouche de son ministre de la Défense nationale, M. Dedman, le gouvernement australien a fait savoir que «l'Australie accueillerait avec faveur une démarche en vue de la conclusion d'un Pacte du Pacifique en tous points semblable au Pacte de l'Atlantique».

Le gouvernement de New Delhi, par contre, n'a encore exprimé aucune réaction.

D'après une communication de notre ambassadeur à New Delhi, le Pandit Nehru est vigoureusement hostile au communisme, mais il ne prendrait guère au sérieux pour le moment une initiative où les premiers rôles sont joués par Tchang Kaï-chek et Syngman Rhee. Tout indique cependant que le gouvernement de l'Union indienne s'attend à être éventuellement sollicité par les puissances anglo-saxonnes de participer à un accord destiné à arrêter l'expansion du communisme en Extrême-Orient; dans ce cas, et pour qu'elle accepte de rompre la solidarité des pays asiatiques en s'associant avec les puissances blanches, à une entreprise en fait dirigée contre une autre puissance asiatique: la Chine, précise M. Daniel Lévi, il conviendrait que l'Inde se voit confier un rôle de premier plan dans la combinaison envisagée.

Le Siam, où le maréchal Pibul déploie de grands efforts pour enrayer le communisme, n'a pas davantage réagi; sans doute parce que l'initiative prise à Baguio ne lui paraît pas revêtir une ampleur suffisante, mais aussi parce que la Thaïlande se considère comme directement menacée en raison de sa proximité géographique de la Chine et de l'importance de la colonie chinoise à l'intérieur de ses frontières.

D'après notre représentant à Rangoon, enfin, le gouvernement birman n'envisagerait pas favorablement d'adhérer au projet de Pacte du Pacifique sous sa forme actuelle, s'il était sollicité de le faire.

*

En ce qui nous concerne, la position est la suivante.

L'inclusion de l'Indochine dans un Pacte du Pacifique a été spécifiquement prévue par le président Quirino qui, outre son discours devant le Congrès, a déclaré aux journalistes lors d'une conférence de presse à Washington: «L'Indochine et tous les pays du Sud-Est asiatique devraient faire partie d'un Pacte du Pacifique qui s'opposerait à toute dictature totalitaire».

D'autre part, nos représentants à Taïpeh et à Canton ont été pressentis à ce sujet par les autorités nationalistes chinoises.

Il ne semble pas que pour le moment il soit dans notre intérêt de faire participer l'Indochine au projet en question:

– se trouvant la plus immédiatement menacée, et n'ayant accédé à l'indépendance qu'à une date toute récente, l'Indochine n'a pas avantage à se mettre en avant. Le projet en question, en effet, n'est patronné que par le gouvernement chancelant de la Chine nationaliste, celui, à la stabilité très incertaine, de la Corée du Sud, et, le gouvernement des Philippines, dont on ignore s'il ne mettra pas plus l'accent sur la «libération totale» des peuples de l'Asie, que sur la lutte anti-communiste, ou même s'il poursuivra dans la voie où il s'est engagé après les élections présidentielles de novembre prochain. Les autres pays directement intéressés, tels que le Siam, la Birmanie et l'Inde, n'ont pas pris position pour des raisons diverses. Les puissances anglo-saxonnes enfin ne semblent pas soutenir pour le moment le projet de Baguio.
– Le gouvernement Bao Daï, qui s'efforce de rallier autour de lui tous les nationalistes vietnamiens, y compris les éléments qui donnent leur appui à Hô Chi Minh, ne peut pas compromettre la tâche entreprise par lui en affichant une association avec Tchang Kaï-chek.

Dans les instructions qu'il a adressées à ce sujet au Haut-Commissaire de France en Indochine, le 3 août, le Département lui a recommandé d'observer la plus grande réserve à l'égard des ouvertures que le clan de Tchang Kaï-chek ou le gouvernement des Philippines pourraient

faire à l'Indochine; et il a été en outre précisé qu'en tous cas, celles-ci devraient emprunter le canal de la diplomatie régulière.

*

Il semble que, pour le moment, l'on puisse retenir ceci:

1) l'idée d'un Pacte du Pacifique vient d'être reprise et le fait est important en soi;
2) mais sous sa forme actuelle, et en raison des réactions qu'il a provoquées, le projet ne semble pas devoir conduire à des réalisations concrètes.

Il paraît, en outre, que les promoteurs de ce projet ont été très influencés dans leurs conceptions par l'existence d'un Pacte de l'Atlantique, alors que les données du problème à résoudre sont très différentes en Occident et en Extrême-Orient, en dehors des considérations de distance, déjà essentielles.

Il existe en Europe occidentale des gouvernements qui ont la confiance du gouvernement des États-Unis, et qui sont disposés à fournir un effort par eux-mêmes pour se défendre.

En Extrême-Orient, par contre, le doute existe aussi bien sur la stabilité des gouvernements que sur leur volonté de résistance, et le risque que comporteraient une garantie et une assistance américaine serait immense.

Sans entrer dans le domaine des hypothèses, il est raisonnable de penser que, si l'administration américaine se décidait à aider les nations asiatiques à enrayer l'expansion soviétique, cette aide prendrait une forme très différente d'un pacte d'assistance militaire et serait représentée plutôt en premier lieu par un programme d'assistance économique[1].

(Direction d'Asie-Océanie, Pacifique, volume 15)

[1] L'URSS était très vigilante à détecter les «manœuvres agressives» dirigées contre elle et maintenait dans sa presse une veille contre les «machinations» visant à aboutir à un Pacte du Pacifique. L'ambassade à Moscou notait ainsi que les journaux soviétiques avaient dénoncés les rencontres de Tchang Kaï-chek avec Quirino puis avec Syngman Rhee, le tout sous la houlette de Washington, mais sans s'en étonner (dépêche n° 1060 du 10 août 1949 de Moscou, non reproduite).

61

PROCÈS-VERBAL DES ÉCHANGES DE VUES ANGLO-BELGO-FRANÇAIS TENUS À PARIS AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES LES 18 ET 19 AOÛT 1949

P.V. *Paris, 19 août 1949.*

Présents :

Délégation britannique : M. Galsworthy,

Délégation belge : MM. de Vel et Grojean,

Délégation française : MM. Broustra, Naudy, Monod, Kresser, Bouchart.

La délégation britannique ayant attiré l'attention des membres de la conférence sur les réactions de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et des États-Unis, au début de la dernière session du Conseil de tutelle, devant les décisions arrêtées lors des entretiens de Bruxelles en mai 1949, il a été convenu de considérer désormais les conversations tripartites qui précèdent chaque session des organismes des Nations unies intéressant les territoires non autonomes et les territoires sous tutelle comme des échanges de vues, au cours desquels on tentera, non plus de prendre des décisions définitivement arrêtées, mais de dégager une opinion commune que l'on s'efforcera ensuite de faire admettre par les autres puissances administrantes.

Les conférences anglais-franco-belges se prolongeront en conséquence par des réunions des délégations anglaise, belge, française, américaine, australienne et néo-zélandaise auprès des Nations unies. Il a été reconnu nécessaire de ne pas étendre davantage le nombre de participants à ces réunions, qui devront être aussi discrètes que possible, afin d'éviter que les puissances non-administrantes ne cherchant à leur tour à faire bloc contre nous.

*

Examen de l'ordre du jour du Comité spécial pour l'examen des renseignements transmis en vertu de l'article 73 e) de la Charte.

Point 1 – Ouverture de la séance

Pas d'observations.

Point 2 – Élection du président, du vice-président et du rapporteur

Le comité *ad hoc* a été présidé en 1947 par un représentant d'une puissance administrante (Nouvelle-Zélande) et en 1948 par un repré-

sentant d'une puissance non-administrante (Chine). Les trois délégations sont d'accord pour admettre le principe du roulement. En conséquence, la présidence devrait revenir cette année à un représentant d'une puissance administrante tandis que le rapporteur devrait être choisi parmi les non-administrants. Les membres de la Conférence estiment que le rôle joué par le rapporteur au sein de ce comité n'est pas moins important que celui du Président. Il devra donc être choisi avec le plus grand soin.

Les trois gouvernements ne font aucune proposition concernant le choix des candidats à ces différents postes. Ils laissent le soin à leurs délégations auprès des Nations unies de se mettre d'accord avec les délégations américaine, australienne et néo-zélandaise pour proposer les candidats qui leur paraîtront les plus qualifiés.

Point 3 – Adoption de l'ordre du jour provisoire

Les membres de la Conférence sont convaincus que le Secrétaire général a dépassé le cadre de ses attributions en inscrivant certaines questions à l'ordre du jour (notamment les points 4 (b) «liste des territoires» et, 4 (c) «renseignements relatifs à la cessation de la transmission des renseignements en vertu de la résolution 222 (III) de l'Assemblée générale». Sur le plan juridique, en effet, on peut estimer que le Comité spécial, dont le mandat a été fixé par la résolution 219 (III) n'est nullement compétent pour examiner ce problème. D'autre part, la résolution 222 (III) invite les puissances administrantes à fournir les renseignements au Secrétaire général, mais ne charge pas ce dernier d'en saisir le Comité spécial.

Sur le plan pratique, il est évident qu'il y aurait le plus grand intérêt à faire retirer les points 4 (b), 4 (c), 6 et 9 (b) de l'ordre du jour. Il s'agit en effet de questions échappant à la compétence du Comité et dont la discussion pourrait constituer un précédent fâcheux. Mais le retrait de ces points ne pourra être demandé que si l'on a la certitude d'obtenir un vote majoritaire. Les délégations belge, britannique et française devront, à cet effet, approcher les délégations américaine, australienne et néo-zélandaise. Si celles-ci sont également favorables au retrait de ces points ou tout au moins de l'un d'entre eux de l'ordre du jour, il y aurait intérêt à prendre ensuite contact avec les autres délégations des puissances administrantes et même essayer d'obtenir un vote dans le même sens de certains pays non administrants.

Si par contre, cette majorité ne semble pas assurée sur la totalité ou l'un de ces points il y aura lieu simplement, au moment de l'adoption de l'ordre du jour, de faire des réserves de caractère tout à fait général en se fondant sur la rédaction succincte de cet ordre du jour.

Point 4 (a) – Il s'agit vraisemblablement pour le Secrétariat général d'indiquer aux membres du Comité spécial la date de réception des divers documents.

Il est constaté qu'il y a encore certaines difficultés pour se conformer aux dispositions de la résolution 218 (III) concernant l'envoi des renseignements. Néanmoins, il ne paraît pas possible de demander une prolongation des délais actuels. Par contre, il y aurait lieu de faire remarquer que dans le cas où le schéma serait modifié et si, malgré notre opposition, de nouvelles questions devaient y figurer, des délais supplémentaires seraient nécessaires. En tout état de cause, il y aura lieu de s'opposer formellement à toute demande tendant à diminuer les délais actuellement fixés.

Point 4 (b) – (cf. point 3 ci-dessus) – S'il s'agit simplement d'une énumération des territoires sur lesquels des renseignements ont été fournis, pas d'observations; si par contre, une discussion devait s'engager à l'occasion de cette liste, l'attitude à adopter est celle définie *in fine* point 3 c'est-à-dire aucune discussion sur le fond.

Point 4 (c) – La délégation britannique expose la doctrine de son gouvernement en ce qui concerne la définition des territoires non autonomes. La Grande-Bretagne ne saurait admettre que cette définition soit élaborée par un organisme quelconque des Nations unies et encore moins qu'il soit dressé une liste des territoires non-autonomes. Tout au plus, le gouvernement britannique ne s'opposerait pas d'une manière catégorique à ce qu'une définition de l'expression «territoire non autonome» soit donnée par la Cour de Justice internationale et à la condition que cette définition se réfère strictement au paragraphe e) de l'article 73 de la Charte.

Les représentants des délégations belge et française partagent ce point de vue et insistent elles aussi, sur l'intérêt majeur qu'il y aurait à éviter de se prêter à toute discussion sur une définition du territoire non autonome au sein de l'un des organismes des Nations unies.

Comme pour 4 (b), aucune discussion sur le fond ne doit être engagée. Le gouvernement britannique n'a du reste pas fourni les renseignements demandés par la résolution 222 (III) et si le gouvernement français les a communiqués, c'est uniquement pour l'information de l'Organisation.

Point 4 (d) – Pas d'observations.

Point 5 – Les documents visés au point 5 de l'ordre du jour ne sont pas parvenus aux gouvernements intéressés. En conséquence, les délégations devront étudier avec grand soin la manière dont ces documents ont été établis et examinés notamment les observations présentées par les institutions spécialisées.

Il convient de ne pas perdre de vue que le rôle du Comité devrait se limiter essentiellement aux questions de procédure et que nous n'avons aucun intérêt à relever les lacunes que ces documents pourraient présenter.

Point 6 – (cf. point 3) – Si ce point est maintenu à l'ordre du jour, les délégations ne devront pas en permettre la discussion; il s'agit en effet, d'une simple communication qui ne peut donner lieu à une recommandation quelconque. Il appartient au Comité de prendre seulement acte des renseignements fournis.

Point 7 (a) – Étant donné que le schéma est un guide et non un questionnaire, il y a lieu de s'opposer à son extension.

Point 7 (b) – Il convient de s'opposer:

1) à ce qu'il soit exigé des puissances administrantes des renseignements autres que ceux prévus au schéma.
2) à ce que les institutions spécialisées procèdent à des enquêtes visant spécialement des territoires non autonomes. Si une puissance a besoin de s'adresser à une institution spécialisée; il est inutile pour elle de passer par le canal du Comité spécial; elle s'adressera directement à cette institution.

On peut admettre, par contre, que les institutions spécialisées procèdent à des études de caractère régional sous réserve que ces études portent à la fois sur des territoires autonomes et des territoires non autonomes entre lesquels la comparaison est possible.

D'une manière générale, il convient de combattre toute initiative tendant, à l'occasion du choix d'analyses spéciales, à augmenter les pouvoirs du Comité spécial.

Point 7 (c) – Dans le même ordre d'idée que celui exposé au paragraphe précédent, les comparaisons établies par le Secrétaire général devaient porter à la fois sur la situation existante dans des territoires non autonomes et dans des pays souverains dont les situations sont comparables.

Point 7 (d) – La reconduction du Comité spécial ne s'est justifiée en 1948 que par la nécessité d'épuiser les questions pendantes de procédure; il doit en être de même cette année. Il convient de ne pas perdre de vue ce principe et, en conséquence, de s'opposer à tout projet de résolution tendant à donner un caractère permanent au Comité spécial ou reconduire celui-ci pour plusieurs années. Les délégations des trois gouvernements accepteront à la rigueur que le Comité spécial siège encore en 1950, à la condition que sa composition et son mandat ne soient en rien élargis. Au cours de la discussion de ce point il y aura lieu de rappeler les principes déjà exposés concernant l'interprétation de l'article 73 e) de la Charte.

Point 7 (e) – Autres questions – pas d'observations faute de précision.

Point 8 – Nomination d'un comité de réaction

Pas d'observations.

Point 9 – Collaboration des institutions spécialisées en vertu de la résolution 222 (III) de l'Assemblée générale

Se référer au point 3 ci-dessus. Il y aura lieu de faire des réserves en ce qui concerne le paragraphe b), la question évoquée échappant à la compétence du Comité spécial. D'autre part, l'exposé qui pourra être fait par le BIT[1] ne devra donner lieu à aucune discussion sur le fond.

D'une manière générale, il conviendra de prendre garde que le renvoi de l'étude de certaines questions aux institutions spécialisées n'entraîne la création au sein de celles-ci de comités spécialement chargés de s'occuper des territoires non autonomes.

Point 10 – Liaison avec le Conseil économique et social en vertu de la résolution 222 (III) de l'Assemblée générale

Le Comité spécial doit rester dans les limites définies par la résolution 221 (III). En tout état de cause, le problème de l'assistance technique aux pays sous-développés qui vient d'être étudié par le Conseil économique et social échappe à sa compétence. Aussi bien les études ne sont pas encore assez poussées dans ce domaine pour qu'il soit possible d'en tirer des conclusions. D'autre part, il appartient au Conseil économique et social d'étudier la question dans le cadre régional ou mondial et non pas seulement dans celui des territoires non autonomes.

Points 11 et 12 – Les délégations tenteront d'éviter les difficultés qui ont surgi lors de l'examen des rapports du Conseil de tutelle. En tout cas, il ne faut pas se prêter au jeu de certaines puissances non administrantes tendant à nous pousser à des concessions inutiles, étant donné qu'au dernier moment sans voter le rapport majoritaire, elles exigeront l'inclusion d'un rapport minoritaire.

*

En conclusion, les experts des trois gouvernements s'estiment que pour les matières faisant l'objet du présent ordre du jour, toutes les possibilités de compromis ont été maintenant atteintes et qu'il se révèle inutile sinon dangereux d'aller au-delà. Dans ces conditions, les délégations belge, britannique et française sont invitées à garder un étroit contact avec les délégations américaine, australienne et néo-zélandaise afin d'éviter que celles-ci ne suggèrent des compromis qu'il ne nous serait plus possible d'accepter.

(Direction d'Afrique-Levant, Afrique Généralités, carton 34)

[1] BIT : Bureau international du Travail.

62

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 4398. *Washington, 19 août 1949.*

L'appréciation américaine de la situation française, telle qu'elle apparaît dans les éditoriaux et les dépêches des correspondants des grands journaux, a évolué dans un sens très favorable depuis plusieurs mois.

Les derniers votes de l'Assemblée nationale, avant son départ en vacances, ont confirmé les observateurs politiques dans leur opinion que le gouvernement présidé par M. Queuille avait maintenant toutes les chances de passer le cap des douze mois d'existence ; le fait même que ces votes favorables aient été parfois acquis de justesse et après des débats difficiles leur a permis d'émettre à nouveau l'avis, déjà exprimé lors des élections cantonales, que l'actuelle coalition des forces socialistes, démocrates-chrétiennes et radicales, excluant les communistes d'une part, et la droite «classique» de l'autre, était pour l'instant la seule formule de gouvernement possible en France. Ils continuent de penser qu'une crise ministérielle n'aboutirait dans les conditions présentes qu'à un changement de personnalités, car il ne leur paraît pas qu'il soit possible de modifier le dosage politique de l'équipe au pouvoir. Ils sont persuadés que ce point de vue a dicté le vote d'un certain nombre de députés modérés qui, lors des derniers scrutins, après avoir attaqué la politique du gouvernement, se sont contentés de s'abstenir, évitant ainsi une crise.

Cette continuité politique sur le «milieu de la route», en même temps que les signes de plus en plus marqués de stabilité économique et financière donnés depuis le début de l'année par notre pays, ont certainement beaucoup fait pour restaurer chez bien des Américains la confiance dans nos facultés de redressement. Nombre de journalistes n'hésitaient pas, l'automne dernier, à décrire notre situation politique comme un équilibre instable entre la révolution sociale et la dictature, prévoyant une chute fatale d'un coté ou de l'autre dans un avenir prochain. Ils ne minimisent pas aujourd'hui les difficultés de la situation ; certains correspondants envisagent régulièrement pour l'automne prochain des mouvements sociaux graves, et peut-être une crise politique, suscités par le problème des salaires et des prix ; la force exacte du parti communiste en France demeure toujours pour eux une source de préoccupation ; ils émettent, toutefois, généralement l'opinion que notre

[1] Dépêche adressée à la direction d'Amérique et communiquée au Secrétariat des Conférences, au service de Coopération économique et au service d'Information et de Presse. Note manuscrite : «*[Communiquer à] Cabinet du Ministre, Secrétariat général, Direction politique f[ai]t 23/8/49*».

équilibre économique, retrouvé grâce aux crédits Marshall, devrait assurer également notre équilibre politique.

Il n'est pas niable, bien que les commentaires l'expriment assez peu souvent ouvertement, que le renforcement de la politique libérale en France et l'affaiblissement concomitant des tendances dirigistes entrent, pour une part appréciable, dans les motifs d'optimisme de l'opinion américaine à notre endroit. Il n'est, pour s'en convaincre, que de constater le flot de critiques qui fut déversé contre la politique de nationalisation et de planification du gouvernement travailliste anglais lorsque la crise de la livre sterling devint un objet de débat public, il y a quelques semaines; jusque-là, les efforts de Sir Stafford Cripps paraissant couronnés de succès, les observateurs politiques s'attachaient plutôt à souligner les mérites du peuple britannique qui supportait sans protester un régime d'austérité prolongé et se relevait par les méthodes les plus dures et les plus héroïques. On paraissait même vouloir chercher à minimiser plutôt les aspects socialistes ou dirigistes de la politique du gouvernement de M. Attlee, les présentant comme une évolution nécessaire, commune à toute l'Europe; l'annonce solennelle de la catastrophe par le chancelier de l'Échiquier permit aux publicistes, champions du libéralisme économique, qui sont la grande majorité, de célébrer un triomphe peu modeste.

Il convient toutefois de remarquer que notre situation n'est jamais mise directement en parallèle avec celle de la Grande-Bretagne, du moins dans les commentaires d'ordre général. Si certaines dépêches ont constaté que nous nous appliquions plus que les Anglais à moderniser notre appareil de production pour réduire nos prix de revient, ou que l'absentéisme était moins un problème en France qu'en Angleterre, et si d'autres dépêches ont souligné que nos vues étaient plus proches des conceptions américaines sur des sujets aussi importants que la coopération économique ou l'unification politique européennes, il n'en reste pas moins que les problèmes britanniques sont présentés comme étant d'une nature spéciale ou tout au moins les plus difficiles qui confrontent les pays européens et dont les conséquences sont les plus graves.

Mais il ressort nettement de l'ensemble des commentaires de presse sur la situation actuelle que l'équilibre relatif de notre économie et notre stabilité politique retrouvée nous permettent d'être considérés comme un élément dont la valeur relative aussi bien que la valeur absolue s'est sensiblement accrue depuis plusieurs mois dans le traitement des affaires de l'Europe occidentale. Cette nuance m'a paru intéressante à préciser à quelques jours des conversations qui vont s'ouvrir le mois prochain à Washington.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 120)

63

M. DENIZEAU, CHARGÉ D'AFFAIRES À LA LÉGATION DE FRANCE À BAGDAD, À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 482. *Bagdad, 19 août 1949.*

Ainsi que je l'ai signalé au Département le 15 août, les nouvelles de Syrie ont été accueillies à Bagdad avec une satisfaction non dissimulée. Bien que l'Irak se disposât, dit-on, à accorder au maréchal Zaïm une pleine reconnaissance, il se résignait mal en fait à le voir affirmer son autorité à Damas et à l'extérieur. Les partisans des Hachémites voyaient évidemment en lui un obstacle à leurs grands desseins, tout en lui reprochant d'user envers leur chef de file d'un langage plus apparenté à la caserne qu'au palais et de montrer en matière de gouvernement des manières de chef de tribu ; les milieux politiques irakiens lui reprochaient de s'appuyer sur des éléments non strictement arabes (la présence aux Affaires étrangères de Mohsen Barazi, considéré comme Kurde impénitent, déplaisait même aux Turcs) ; aux yeux du peuple enfin, pourtant réfractaire comme lui à l'influence britannique, il n'apparaissait que comme un suppôt d'un autre impérialisme, celui de la France.

Quant à la presse, il n'est pas un péché dont elle n'ait chargé la mémoire de la victime. Elle a par ailleurs tourné en dérision l'attitude du roi Farouk et relevé comme il se devait le coup porté à la diplomatie française.

*

Les origines du coup d'État font naturellement l'objet de mainte conversation. Irakiens et Britanniques répètent à l'envi qu'il s'agit d'une affaire purement intérieure, rendue inévitable par les manières dictatoriales d'un colonel qui a en outre commis la faute grave de s'octroyer le maréchalat alors qu'il laissait sur place ses compagnons d'équipée – ou pire encore rétrogradait certains d'entre eux. Cette opinion est à vrai dire partagée par plusieurs des représentants étrangers en Irak ; rappelant les fausses suppositions provoquées par le premier coup d'État, ils estiment que le second peut fort bien être une conséquence naturelle du premier, sans qu'il soit besoin de songer à une intervention étrangère pour l'expliquer, mais on admet parfois que des « encouragements » ont pu être prodigués aux mécontents sous diverses formes, encouragements sans lesquels l'action du colonel Hinnawi apparaît difficile à justifier.

Dans le privé, certaines personnes, rappelant que l'Irak a une expérience propre en matière de coups d'État, établissent un parallèle entre

[1] Dépêche communiquée aux ambassades de Damas, Beyrouth, Amman, Le Caire.

l'exécution du maréchal Zaïm et la fin non moins tragique, en 1936, du général irakien Békir Sidqi. Comme son frère d'armes de Bagdad, le colonel syrien n'appartenait pas à cette minorité de familles élues, à ces *happy few* parmi lesquels l'Orient aime à choisir ses dirigeants et cela seul aurait pu suffire à causer sa perte; comme lui, ajoute-t-on parfois, – après un regard alentour – il n'avait pas l'heur de plaire à certaine puissance.

Il serait sans doute inopportun de rappeler de tels événements à quelques-uns des ministres actuels à l'esprit desquels le mot de coup d'État éveille de pénibles souvenirs, évocateurs de déguisements féminins et de fuite par les jardins; il est permis à ce sujet de se demander si la parfaite technique des deux opérations dont la capitale syrienne vient d'être le théâtre et la facilité déconcertante avec laquelle elles ont réussi, ne donne pas à réfléchir à un personnel dirigeant qui sait à quoi s'en tenir sur sa popularité dans la masse. Ceux qui auraient motif d'être inquiets cherchent sans doute à se rassurer en songeant que la loi martiale les met à l'abri de tout mouvement populaire, et que l'épuration de l'armée par les Britanniques, si elle remonte à 1941, a été assez radicale pour garder son efficacité; les attachés militaires étrangers sont d'accord pour reconnaître la médiocrité des cadres actuels et cette opinion est sans doute partagée par cet ancien officier de l'armée turque qu'est Nouri Pacha Saïd.

*

Ce dernier se trouvait au moment du coup d'État à Londres – où l'avait précédé son ministre de l'Économie nationale et où il a pu retrouver le roi de son pays, le régent Abdelilah, et son sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Ses ministres demeurés à Bagdad n'étant pas spécialement accoutumés à faire preuve d'initiative, la réaction officielle, soumise à l'intermédiaire obligé du télégraphe, a été légèrement décalée par rapport aux événements; lorsqu'elle a pu se manifester, la Syrie avait déjà un gouvernement.

La brièveté de la crise politique a évidemment surpris et la composition du Ministère ne répond pas aux nouvelles espérances qu'avait fait naître l'intervention providentielle du second Zaïm. Les milieux politiques irakiens n'ignorent pas en effet que Nazem el Koudsi n'a pas plus d'attirance pour la Grande-Bretagne et ses protégés que pour la France et que, étant donné le grand âge du président Atassi, les rênes du pouvoir seront pratiquement dans les mains de Khaled el Azem; or ce dernier est suffisamment connu, après sa mission à Paris et son passage aux Affaires étrangères à Damas, pour que les fidèles de la maison hachémite ne fondent pas de sérieux espoirs sur sa personne.

La presse fait toutefois bonne figure aux membres du Cabinet, connus pour leur nationalisme, et se félicite du choix fait en la personne

de Hachem el Atassi, dont elle rappelle le dévouement à la cause de l'indépendance syrienne.

Dès qu'a été connu le dénouement de la crise, les télégrammes voulus ont été échangés entre Londres, Bagdad et Damas et si la communication adressée par Nouri Pacha à Hachem el Atassi n'a pas un caractère formel de reconnaissance, il est évident que l'Irak désire entrer au plus tôt en rapports avec un nouveau régime dont il se déclare déjà satisfait. Encore que le gouvernement, se remémorant les maladresses commises en avril, ne veuille pas se départir d'une élémentaire réserve, l'impatience est véritablement fébrile à Bagdad. Aussi, ignorant les propositions égyptienne et libanaise tendant à l'ajournement de la session de la Ligue, le Dr Djamali n'a-t-il pu résister au désir de s'envoler hier pour Beyrouth, les yeux fixés sur Alexandrie où il pourra sans engager l'avenir rencontrer son nouveau collègue syrien. Par ailleurs, deux anciens présidents du Conseil se rendraient prochainement en mission à Damas.

*

Au seuil des nouveaux pourparlers qui vont s'engager après une longue période de silence, l'impression dominante est que l'Irak, tout à la joie d'avoir vu retirer de son flanc l'épine qu'était le régime Zaïm, s'estimera pour un temps satisfait si, comme il le souhaite ardemment, il parvient à normaliser ses rapports avec la Syrie et, partant, avec Le Caire.

Il n'est pas dit évidemment que ceci implique un renoncement aux ambitieux projets hachémites, mais l'on s'attend généralement à ce que la pression en ce sens de Londres et de Bagdad (personne ne prend Amman au sérieux) soit modérée et discrète. Je citerai en outre à ce sujet – ne fût-ce que pour mémoire – les paroles du Chargé d'affaires britannique qui, me prenant à part hier me confiait: «Si le calme se maintient en Syrie, vous pouvez être assuré que le statu quo ne sera pas modifié; le Croissant fertile ne se fera pas sans le plein assentiment de la Syrie».

Ces impressions et assurances valent, semble-t-il, pour le présent. Quant à l'avenir, les personnes compétentes estiment qu'il en coûterait à la Grande-Bretagne environ cinq millions de livres pour gagner cet assentiment en assurant la victoire des pro-hachémites aux élections prochaines. Les avis sont alors partagés; certains pensent que la Grande-Bretagne ne reculera pas devant cet effort; d'autres, faisant sans le savoir le même raisonnement que celui tenu par M. Mohsen Barazi (lettre de notre ministre à Damas)[1] et considérant l'état des finances anglaises, se demandent si l'enjeu ne sera pas considéré à Londres comme hors de proportion avec les résultats attendus.

[1] Voir document n° 45.

Quant au roi Abdallah, au cas où la réalisation de la Grande Syrie serait ajournée ou écherrait à son neveu Abdelilah à l'issue de sa régence, il saurait, dit-on, se résigner à accepter un dédommagement.

(Direction d'Afrique-Levant, Syrie-Liban, volume 305)

64

M. DENIZEAU, CHARGÉ D'AFFAIRES À LA LÉGATION DE FRANCE À BAGDAD, À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 483. *Bagdad, 19 août 1949.*

La réunion à Strasbourg du parlement européen est l'objet de nombreux commentaires dans la presse irakienne, qui émet le vœu que les États arabes puissent un jour faire table rase de leurs différends comme s'efforcent aujourd'hui de le faire douze nations européennes dont les intérêts sont parfois si divers; cette presse s'était d'autre part fait l'écho récemment de la visite à Téhéran des deux représentants de la dynastie hachémite; enfin le gouvernement irakien vient de faire connaître qu'il acceptait l'invitation de M. Liaqat Ali Khan à participer à Karachi, au mois de novembre, à une conférence économique des pays musulmans.

Le Département a bien voulu, à cette occasion, demander à être informé sur l'éventualité d'un raffermissement des liens qui unissent entre eux les pays musulmans, et sur l'avenir qui s'offrirait à l'idée d'une Ligue panislamique.

Il serait naturel certes que les peuples arabes, n'ayant pas pu réussir à constituer dans le cadre de la Ligue une union créatrice de force, songent à chercher leur salut sur le plan spirituel de l'Islam, pour se guérir de leur faiblesse et de leur impuissance; en ce qui concerne plus particulièrement les Hachémites, ils pourraient effectivement y voir un moyen de renforcer leur position, si toutefois la chose était réalisable sous une forme qui leur fut favorable.

Toutefois, pour autant que l'on puisse en juger de Bagdad, l'idée panislamique est encore dans les limbes chez des peuples pour qui Sa'adabad même est un concept assez vague et lointain. Ceux qui peuvent envisager l'idée de panislamisme savent qu'il y a en Orient loin de la parole aux actes, à plus forte raison lorsqu'il s'agit de questions d'envergure, et à longue échéance. Ils se demandent, d'autre part, jusqu'à quel point sont qualifiés, pour la réalisation d'un tel projet, des gouvernements qui ont donné leur mesure en assistant passifs à la

[1] Dépêche communiquée à Beyrouth, Damas, Amman et Le Caire. Note manuscrite: «*C[ommuni]quer Boisanger, f[ai]t*».

déroute d'une brigade égyptienne, en reconnaissant le régime mort-né de Gaza, en se montrant incapables d'utiliser tous ensemble «l'arme du pétrole» et de sauvegarder la concorde au sein même de la Ligue.

Au scepticisme ou à l'indifférence qui, selon les cas, semblent prévaloir dans les pays arabes s'ajoutent, pour rendre incertaine la réalisation du projet, les dispositions peu chaleureuses des États frères de l'Est. Il est possible à vrai dire que le Pakistan, avant-garde de l'Islam en Extrême-Orient, isolé parmi des éléments religieux en principe hostiles, recherche et accepte à l'Ouest une alliance à base religieuse, dont pourrait profiter également son économie. Mais l'idée panislamique est sans doute moins avancée dans un Afghanistan solitaire au milieu de ses montagnes et dans un Iran chiite qui a suivi en spectateur, sans émotion apparente, les joutes de Terre Sainte.

Reste enfin, parmi les États non arabes, le facteur essentiel qu'est la Turquie. Il apparaît ici que l'attitude de ce pays est celle d'une bienveillance passive, tenant à la nature même de sa structure politique. État laïc, la Turquie regarde vers l'Europe; elle ne tient pas cependant, surtout alors que ses voisins d'outre-chenal lui font grise mine, à renier les liens religieux, intacts dans l'âme du peuple, qui l'apparentent aux pays d'Islam. Selon les opinions que j'ai recueillies ici, la Turquie s'intégrerait, le cas échéant, dans une confédération musulmane, mais elle ne fera rien pour hâter la réalisation, qui lui paraît lointaine, d'un tel organisme.

Il est d'autre part permis de penser que si, le monde extérieur demeurant longtemps encore divisé en deux blocs, un 3e bloc, islamique, se réalise un jour il aura, tout comme la Ligue, des débuts difficiles. C'est ainsi que le ministre iranien des Affaires étrangères vient de prendre les devants en déclarant que son pays n'accepterait, dans un Islamistan éventuel, la prééminence d'aucun autre État musulman. D'autre part, une confédération musulmane, établie sur une base essentiellement religieuse, demandera vraisemblablement un chef spirituel; il est à prévoir que la désignation de ce «calife» des temps modernes provoquera des contestations, le Pakistan réclamant cet honneur de toute la force de ses 90 millions de sujets, Le Caire arguant de son modernisme, Ibn Séoud mettant en avant la Mecque et Bagdad invoquant les précédents.

*

Mais Bagdad n'en est pas encore à se tourmenter à ce sujet. C'est surtout, en ce qui concerne l'Irak, sous l'angle particulier des rapports entre la maison hachémite et l'Égypte que la question doit être examinée. La rivalité latente entre Bagdad et Le Caire, un moment apaisée par les paroles lénifiantes de Muzahim el Patchatchi, s'est manifestée à nouveau dès l'arrivée au pouvoir du colonel Zaïm. Les ponts étant presque coupés avec la capitale égyptienne, c'est tout naturellement la route de Téhéran que prirent les deux représentants de la dynastie

hachémite pour montrer qu'ils n'étaient pas en peine de trouver à l'Est des amis susceptibles de les réconforter et de leur prêter assistance. Ils se devaient évidemment de mettre l'occasion à profit pour régler quelques questions communes et évoquer l'éventualité, pour le monde musulman, d'un ordre nouveau.

Cependant c'est sur Damas, et non sur Karachi, que leurs yeux restaient fixés et, Husni Zaïm n'étant plus, le gouvernement irakien attend avec impatience – sans toutefois se départir d'une prudente réserve – que soient rouvertes, après celle d'Alexandrie, les routes de Damas et du Caire.

Il est probable que l'attention va désormais se concentrer sur le règlement des nombreuses questions purement arabes restées en suspens et que cette tâche suffira pour longtemps à occuper les dirigeants des États membres de la Ligue.

Vu sous l'angle des intérêts français, la création d'une union panislamique n'a rien qui puisse nous séduire. Il est difficile en effet de concevoir comment la modification, qui en résulterait, du *statu quo* au Moyen-Orient, pourrait nous être favorable. Face au *Colonial Board* et à l'*Intelligence Service*, trop bien équipés dans la plupart des pays intéressés, nous n'aurions en notre faveur, pour défendre nos positions, qu'une aide limitée des États-Unis. Le sens arabe ne s'éveille que lentement chez ces nouveaux-venus au Moyen-Orient et ils n'avancent que prudemment sur un terrain inconnu et fertile en embûches, souvent desservis par une certaine ingénuité. Quelle que soit la vigilance qu'ils apportent au développement de leurs intérêts économiques dans cette partie du monde, il n'est pas certain que nous pourrions, même avec leur aide et l'appoint de notre expérience politique, faire en sorte que l'Islamistan n'ait pas son Nouri Saïd.

Notre position en Afrique du Nord nous fournit évidemment une raison supplémentaire de souhaiter que l'idée panislamique reste au stade de projet.

Quant à la contribution à attendre, pour la défense des arrières de l'Europe, d'une confédération musulmane, elle est sans doute limitée ; il est difficile en effet de penser que l'intégration, dans une telle confédération, des États intéressés, augmenterait appréciablement la valeur de la digue retardatrice qu'ils sont susceptibles d'opposer au flot de la propagande communiste ou, le cas échéant, des armées russes.

(Direction d'Afrique-Levant, Afrique Généralités, carton 54)

65

M. CHATAIGNEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 1114. *Moscou, 20 août 1949.*

Un juriste «internationaliste» B.A. Dranov a publié aux éditions du Ministère de la Justice un livre de 298 pages qui porte le titre *Les Détroits de la mer Noire (Régime de droit international)*. Il y a développé la thèse du gouvernement et les arguments du ministère des Affaires étrangères sur cette question importante pour l'URSS.

*

Le Bosphore dont la largeur est réduite en certaines de ses parties à sept cents mètres, les Dardanelles plus larges, mais dominées par le relief de la presqu'île de Gallipoli et d'une navigation rendue difficile par la vitesse du courant entre de nombreux bas-fonds, sont moins un obstacle naturel aux relations entre l'Europe et l'Asie qu'un verrou stratégique susceptible d'être tiré à tout moment pour fermer la mer Noire et la transformer en lac.

L'idée que s'en font les Soviétiques est reprise d'une sentence de Marx: «L'importance commerciale des Dardanelles et du Bosphore fait d'eux également des positions militaires de premier ordre, c'est-à-dire des positions qui auront une importance décisive dans toute guerre».

Des points analogues sont Gibraltar et Elseneur (Helsingoer) sur le Sund. Mais les Dardanelles ont plus d'importance grâce à leur situation géographique, car les canons de Gibraltar et d'Helsingoer ne peuvent dominer toute la largeur des Détroits où ils sont situés et doivent être appuyés par une flotte pour en fermer les passages (Œuvres de Marx et Engels, tome IX, pp. 384-385).

L'URSS s'intéresse grandement au statut international des Détroits dans la vue d'éviter qu'ils ne servent à une agression contre les pays riverains de la mer Noire et qu'ils ne soient fermés à son commerce extérieur. «Le peuple soviétique ne peut pas négliger le fait qu'au cours des quatre-vingt-dix dernières années, le littoral sud de sa patrie a subi quatre attaques d'ennemis ayant fait irruption en mer Noire par le Bosphore et par les Dardanelles». Or, loin d'y amener une paix durable, les traités internationaux touchant le régime des Détroits dans leur nonchalance des intérêts vitaux des pays limitrophes et de leur droit à établir le statut de ces Détroits sans intervention des autres puissances n'ont que favorisé les atteintes à la paix. Aussi «forte de son expérience de la deuxième guerre mondiale où elle a sauvé la civilisation de l'Eu-

[1] Dépêche adressée à la direction d'Afrique-Levant.

rope, l'URSS estime que les peuples libres et pacifiques ont pour mission d'instituer un régime des Détroits et de la mer Noire satisfaisant pour les intérêts vitaux et pour les revendications des riverains de ces eaux».

C'est en partant de ce principe que le gouvernement de Moscou a, dans la note qu'il a fait tenir à celui d'Ankara, le 8 août 1946, proposé la révision des accords de Montreux et l'institution d'un nouveau régime des Détroits[1].

*

Paraphrasant un écrit de René Pinon, B.A. Dranov rappelle que Constantinople était réputée pour être la meilleure école des diplomates parce qu'il y est plus facile qu'ailleurs d'observer dans les faits la précarité et la surannation des propositions étendues dans les traités de droit international les plus solennels.

Le dogme accoutumé touchant le caractère de mer ouverte de la mer Noire, les théories toutes faites pour distinguer les mers ouvertes et les mers fermées sont empreints d'un esprit bourgeois attardé. Même les travaux les meilleurs de cette école, ceux de Figarev, de Boukharov, d'Oulnitzhi, de Choubinsky, de Gorianov et plus encore ceux de V. Oulianitzky en 1885 et de Gorianov en 1907 sont aujourd'hui dépassés, ce qui ne saurait surprendre, écrit Dranov, puisqu'ils ne sont pas fondés sur l'étude de Marx et de Lénine et sur la connaissance du matérialisme historique.

Oulianitzky n'a traité de la question que pour le XVIIIe siècle et Gorianov pour le XIXe jusqu'à 1878. Figarev, dans son livre *La politique russe et la question d'Orient* paru à Moscou en 1896, rapporte la contestation des détroits à la lutte de l'Islam et de l'Orthodoxie. Gorianov, dans *Bosphore et Dardanelles* édité à Saint-Pétersbourg en 1907, en fait une question seconde des rapports de la Russie et de l'Occident. Nolde la réduit à son tour à un aspect de la concurrence russo-turque. De telles conceptions sont sans doute conformes à la thèse traditionnelle des auteurs bourgeois sur l'opposition foncière de l'Est et de l'Occident. Mais elles n'éclaircissent point les contradictions de la politique de l'Angleterre ou de celles des Tsars du XIXe siècle et au commencement du XXe siècle: la prétention de l'Angleterre d'opposer aux navires de guerre la fermeture des détroits jusqu'en 1914, son insistance après 1919 à Sèvres, à Lausanne et à Montreux pour faire décider leur ouverture; les efforts de la diplomatie du Tsar qui aboutirent à cette ouverture en 1833, le consentement qu'elle a donné en 1840 à annuler la décision qu'elle avait emportée.

*

[1] Voir *DDF*, 1946-II, n°s 85, 100, 102, 110 et 115.

La science soviétique, en revanche, ne se contredit point car elle traite le problème du régime de droit international des Détroits comme tout autre phénomène, selon les lois du matérialisme historique et de la dialectique marxiste. Forte des enseignements de Marx, Engels, Lénine et Staline relatifs aux lois de développement social, elle a enrichi la théorie du droit international de sources, de modes de constatation et de doctrines. Les œuvres de Lénine et de Staline, les déclarations des représentants de l'URSS dans les conférences internationales, les interventions des diplomates soviétiques en témoignent. Dranov en veut pour exemple l'interview accordée par Lénine à Farbman, correspondant de *Manchester Guardian*, la lettre envoyée par Staline à la rédaction de la revue bolchevik sur le sujet de l'article d'Engels intitulé «La politique extérieure du tsarisme russe», le traité soviéto-turc de 1921, les déclarations des diplomates soviétiques aux conférences de Londres et de Montreux, les notes du gouvernement soviétique du 8 août et du 24 septembre 1946[1] exposant la nécessité d'une révision de la Convention de Montreux.

Les maximes de Marx et de Lénine enseignent «de ne jamais négliger les liens historiques essentiels, d'étudier chaque question du point de vue de l'origine du phénomène auquel elle se rapporte, de ses développements successifs et de son état actuel».

Ainsi sont traités les six chapitres de l'ouvrage:

1°) Les détroits de la mer Noire avant la prise de Constantinople par les Turcs.
2°) La mer Noire, mer intérieure de l'empire ottoman (1453-1774).
3°) Ouverture des Détroits aux navires de guerre russes (traités de 1774 et de 1833).
4°) Fermeture des Détroits aux navires de guerre:
   a) Convention de Londres de 1840-1841.
   b) Neutralisation de la mer Noire (Traité de Paris de 1856).
   c) Suppression des dispositions restrictives du Traité de Paris (Traité de Londres de 1871).
5°) Le régime de droit international des Détroits de la mer Noire de 1871 à 1918.
6°) L'URSS et le régime de droit international de la mer Noire.

*

Les arguments dérivés des principes du droit international public léniniste-staliniste sont exposés dans la note du gouvernement soviétique en date du 7 août 1946.

[1] Voir *DDF*, 1946-II, n° 206.

1°) Les Détroits doivent être ouverts en tout temps aux passages des navires de commerce de tous les pays.

2°) Les Détroits doivent être ouverts en tout temps aux passages des bâtiments de guerre des États de la mer Noire.

3°) Le passage par les Détroits des bâtiments de guerre des autres États que ceux de la mer Noire est interdit sauf dans les cas prévus exceptionnellement.

4°) L'établissement du statut des Détroits en tant que voie maritime unique conduisant hors de la mer Noire ou à la mer Noire doit ressortir à la compétence de la Turquie et des autres États de la mer Noire.

5°) La Turquie et l'Union soviétique en tant qu'États ayant le plus intérêt et vocation à la garantie de la liberté de la navigation commerciale et de la sécurité, dans les Détroits, organiseront en commun la défense de ces accès pour empêcher qu'ils ne soient utilisés par d'autres États dans des vues hostiles à ceux riverains de la mer Noire.

C'est que, pour les internationalistes soviétiques, la situation juridique des Détroits est déterminée par le caractère des mers reliées par ces détroits: il ne peut être de régime commun à celui de Kertch exutoire d'une mer intérieure de l'Union soviétique et à celui de Gibraltar, passage international essentiel de la mer ouverte de Méditerranée à l'océan. Il convient de distinguer trois catégories de détroits: a) les détroits menant à des mers intérieures, c'est-à-dire les mers dont les rivages et la communication avec une autre mer sont compris dans le territoire d'un seul État, par exemple le détroit de Kertch qui mène à la mer d'Azov, mer intérieure de l'URSS; b) les détroits menant à une mer fermée, comme le Bosphore et les Dardanelles accès à la mer Noire, mer fermée; c) les détroits ou les canaux faisant communiquer les mers ouvertes et les océans et qui sont de ce fait des voies mondiales de transports par eau, par exemple les canaux de Suez et de Panama, et le détroit de Gibraltar.

Le statut des Détroits de la première catégorie relève naturellement du droit interne de l'État dont la souveraineté s'exerce sur les rivages de la mer intérieure où ils conduisent; le statut des Détroits de la deuxième catégorie doit être fixé par les États riverains en tant qu'États les plus intéressés à la liberté de la navigation commerciale et à la sécurité à l'intérieur de ces passages; le régime des Détroits de la troisième catégorie, c'est-à-dire des voies essentielles de transport par eau dans le monde, doit être soumis à un contrôle international auquel participent les États qui y sont les plus intéressés.

Dans ces conditions, le régime des Détroits de la mer Noire ressortit à la compétence des États riverains de cette mer et leur défense revient aux plus grands de ces États: l'URSS et la Turquie. Cette proposition

est représentée par les États capitalistes et impérialistes pour contrarier tous les précédents et violer les droits souverains de la Turquie. Cependant, ces États s'arrogent le droit de fixer par décision unilatérale le régime de certains détroits et d'en assurer la défense de leur propre chef: les États-Unis par exemple pour le canal de Panama. Or, les déclarations faites le cinq septembre 1945 au Congrès par le président Truman sur les obligations des États-Unis à Panama confirment la violation de la souveraineté panamienne.

La position de l'Angleterre touchant le canal de Suez en Égypte est comparable à celle des États-Unis au Panama. Le statut du détroit de Gibraltar dont la fonction mondiale ne saurait être contestée a été fondé non sur une convention internationale, mais sur un accord conclu en 1904 entre la France et la Grande-Bretagne et par lequel ont été fixées sans le concours des autres États intéressés sept clauses de garanties du libre passage dans le Détroit. En fait, la maîtrise en appartient à la Grande-Bretagne grâce à la position de la forteresse de Gibraltar et à la puissance de la flotte britannique en Méditerranée.

Le détroit de Magellan, dont les deux rives sont en territoire chilien, est placé sous un régime fixé par l'accord conclu en 1881 entre le Chili et l'Argentine et il n'a jamais été critiqué pour violer la souveraineté chilienne.

*

La réaction internationale s'efforce de représenter le statut des Détroits comme résultant d'accords multilatéraux. Or, cette affirmation contredit les faits. Depuis le traité de Koutchouk-Kaînardji en 1774, tous les accords relatifs à ce statut ont été passés entre les deux États de Russie et de Turquie, seuls riverains de la mer Noire, à l'exception de ceux de 1840-1841 dus à la politique antinationale des militaires et des féodaux russes.

Les traités conclus entre l'URSS et la Turquie le 16 mars 1921, entre la Turquie et les Républiques transcaucasiennes le 15 octobre 1921, entre la Turquie et l'Ukraine le 21 janvier 1922 ont tendu à remettre à une conférence des États riverains de la mer Noire l'établissement du statut de cette mer et des Détroits. La quatrième proposition de la note soviétique du sept août 1946 tendant à laisser l'élaboration d'une nouvelle convention des Détroits à la compétence des pays riverains de la mer Noire découle tout à la fois du développement historique du statut du droit international des Détroits et des obligations contractées par le gouvernement turc dans ses accords avec les républiques soviétiques en 1921 et en 1922 et non entrées en vigueur jusqu'à ce jour.

Dranov combat également la thèse selon laquelle la proposition soviétique de défense commune des Détroits par l'URSS et par la Turquie serait sans précédent.

Or, les traités russo-turcs de 1798, 1805 et 1833 ont prévu cette défense commune et la Turquie en a invoqué le bénéfice au commencement du XIXe siècle contre Napoléon et trente ans plus tard contre le Pacha d'Égypte Mehemed Ali.

Loin de menacer la souveraineté et l'indépendance de la Turquie, le gouvernement soviétique a eu pour premier soin de renoncer sans compensation aux accords passés en 1915 entre le gouvernement du tsar et ceux de l'entente pour la remise de Constantinople et des Détroits à la Russie.

Le Bosphore et les Dardanelles ne sont pas eaux territoriales de la Turquie, mais unique accès à la mer Noire dont la défense présente un intérêt vital pour tous les riverains de cette mer aussi bien que pour la Turquie, à savoir les Républiques soviétiques, la Roumanie et la Bulgarie. L'expérience prouve en effet que les Détroits ont été utilisés à plusieurs reprises pour le dommage de ces États: en 1854-1856, quand les flottes des États maritimes de l'Orient ont attaqué la Crimée, en 1914 lorsque la Turquie y a donné refuge aux croiseurs allemands *Goeben* et *Breslau*, en 1918 et en 1920 quand les États de l'Entente sont intervenus contre les Républiques soviétiques, en 1941-1942 tirant avantage du droit qu'elle tenait la Convention de Montreux de défendre seule les Détroits, la Turquie y laissait passer les bateaux et les transports de guerre allemands et italiens.

Le gouvernement turc, par la position qu'il prend, menace la sécurité de tous les États limitrophes de la mer Noire y compris la sienne, notamment s'il n'écoute pas les avertissements de la note du 24 septembre 1946 et s'il prend des mesures militaires concertées avec les États non limitrophes de la mer Noire. Or, dès août 1946, il a été question de créer aux Dardanelles une base militaire de ravitaillement anglaise, de la subordination au commandement anglais de l'aérodrome d'Echil Keî et de l'installation de spécialistes anglais de stations de radar en Thrace et sur le littoral de la mer Noire. La Turquie a introduit surtout dans la zone des Détroits de nombreuses missions américaines, de contrôleurs et d'experts; les vaisseaux américains croisent dans ses eaux comme chez eux. Les Américains construisent sur son territoire des voies ferrées stratégiques, équipent des aérodromes, modernisent les ports et les rives, ils livrent des armes et des mines sous-marines pour les Dardanelles. Le journal *Djumhuriet* a annoncé la venue en cas de besoin du porte-avion *Franklin Roosevelt* et du bâtiment de ligne *Missouri* dans les Détroits. «Ainsi apparaîtrait la souveraineté turque à la lumière du fameux Plan Marshall».

«Le gouvernement soviétique estime, selon sa note du 24 septembre 1946, que seuls les moyens conjugués de la Turquie et de l'Union soviétique peuvent assurer la liberté de la navigation commerciale aussi bien que la sécurité dans les Détroits. Le gouvernement soviétique pense aussi que la mise en œuvre de sa proposition ne doit nullement toucher à la souveraineté de la Turquie mais qu'elle répond tout au contraire

au besoin de la sécurité de ce pays et que des mesures communes de la Turquie et de l'Union soviétique peuvent assurer la défense des Détroits mieux que celles de la seule Turquie.

Les principes sur lesquels le gouvernement soviétique propose de fonder le nouveau statut des Détroits sont conformes aux intérêts essentiels de tous les États limitrophes de la mer Noire. Ils ne touchent pas à la souveraineté de la Turquie, ils satisfont aux besoins du commerce international, ils facilitent la consolidation de la paix et de la sécurité. Ils sont l'expression de la politique lénino-stalinienne de paix et de coopération internationale. Ils sont résultat nouveau de la conception soviétique du droit international et contribution précieuse de l'État soviétique au progrès du droit international».

*

Exposée par Dranov, la condition juridique que le gouvernement soviétique entend donner aux Détroits est séduisante mais la dialectique de l'auteur est trop subtile et veut trop prouver pour convaincre.

Encore que les «internationalistes» ne soient pas convenus d'une «terminologie uniforme touchant les mers bordières» comme la mer Noire ou la Baltique, les mers intérieures comme la Caspienne ou la mer Morte et les mers enclavées comme la mer d'Aral, Dranov n'apporte sur ce point aucune lumière nouvelle: la distinction qu'il établit entre les mers intérieures, fermées et ouvertes ne vaut qu'à la proportion des desseins de l'URSS de se réserver l'usage exclusif des premières quand elle en domine toutes les rives, les moyens de droit de fermer à son gré les secondes quand elle en est le principal État limitrophe et des garanties d'accès aux troisièmes quand elle n'en possède aucune rive.

Le gouvernement soviétique entend appliquer à la mer Noire le statut qu'il a tâché pour faire adopter sur la navigation du Danube et il affirme qu'elle tombe complètement sous la puissance de ses riverains.

En revanche, comme il veut à tout moment pouvoir la fermer mais aussi éviter d'y être enfermé, bien que la Turquie seule domine les deux rives du Bosphore et des Dardanelles, il se juge fondé à partager avec ce pays à l'exclusion de tout autre, la prérogative de fixer le statut des deux Détroits et la responsabilité d'en assurer la défense. Il tente à cet effet de créer une confusion pour son avantage entre l'accord de non-fortification conclu entre le Chili et l'Argentine en 1881 et celui d'organisation défensive qu'il propose au gouvernement turc.

Il s'étonne que celui-ci redoute le dualisme dans l'inégalité des forces et une association qui met le faible à la merci du fort, et abandonne au premier l'illusion de la délibération en le privant de la décision. Il ne consent point à reconnaître l'autonomie que ce gouvernement croit pouvoir attendre au contraire de la participation à une société d'États.

Il n'est pas opposé à une libre société quand il a l'assurance d'y établir sa prédominance pour la faire servir à ses intérêts: il invoque à son

profit celle des quatre «États riverains de la mer Noire», puisqu'il est le principal de ces États dont deux au surplus lui sont assujettis, mais il ne comprendrait pas qu'une telle société fût fondée entre États riverains de la Méditerranée. Les Détroits sont l'issue de la mer qu'il veut fermée vers la mer qu'il veut libre et les Russes «ont toujours demandé les clefs de la maison». Sur ce point, le gouvernement des Soviets poursuit, en la fardant de principes nouveaux destinés à justifier ses prétentions, la politique menée autrefois par celui des Tsars.

(Direction d'Europe, Turquie, volume 45)

66

M. ROUX, PREMIER CONSEILLER À L'AMBASSADE DE FRANCE À NANKIN, À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 1038-1045. *Nankin, 21 août 1949, 3 h.*

(*Reçu* : le 21, 15 h. 30)

La conjoncture militaire et la conjoncture politique s'accordent pour faire prévoir un développement rapide de la situation en Chine dans quelques semaines à venir. Les informations que notre attaché militaire adresse aujourd'hui même à l'état-major de la Défense nationale – et qui seront communiquées au Département – indiquent mieux que je ne saurais le faire combien précaire est la situation des nationalistes, non seulement à Canton mais aussi dans presque tous les territoires dont ils ont encore le contrôle. Du point de vue politique les renseignements de toutes les sources sont assez nombreux et consistants pour permettre d'imaginer que la formation du gouvernement de coalition qui sera précédée de la réunion de la nouvelle conférence politique consultative (dont m'a-t-on assuré, la durée sera très courte, toutes les décisions ayant été déjà prises par le bureau central du parti communiste chinois), ne saurait tarder. Ce serait, autant qu'on puisse le présumer, vers la fin du mois de septembre ou le début d'octobre au plus tard, que serait constitué ce gouvernement dont le siège serait officiellement établi dans la nouvelle capitale : Pékin.

Je ne doute pas que le Département soit persuadé de l'importance qu'il y a à définir en temps utile l'attitude que le gouvernement français pourrait être amené, du fait de la précipitation des événements, à prendre, plus tôt peut-être qu'il ne l'aurait souhaité, vis-à-vis du nouveau gouvernement chinois. Je souhaiterais cependant, et sans

[1] Télégramme communiqué au consulat de France à Shanghaï pour l'ambassadeur sous le n° 455. Note manuscrite : «*Cattand, m'en parler*».

revenir sur les vues qu'ont exposées à plusieurs reprises notre ambassade et notre consulat général à Shanghaï, qu'on fut, à Paris, pleinement conscient de la situation dans laquelle se trouverait notre représentation diplomatique et consulaire en zone communiste au cas où certaines considérations interdiraient d'envisager la reconnaissance du gouvernement de coalition chinois.

Si jusqu'à présent nos agents diplomatiques et consulaires, en dépit de vexations constantes et de conditions d'existence pénibles, ont pu préserver dans la plupart des cas, sinon les privilèges, tout au moins la dignité de leur charge, il sera à peu près certain que la création d'un gouvernement d'essence communiste entraînera, en cas de non-reconnaissance de notre part, de graves conséquences qu'il n'est que temps de regarder en face.

À partir d'une période dont j'estime pour ma part qu'elle commencera sans doute avec la reconnaissance par les Soviets et leurs satellites du gouvernement de coalition, nous devrons nous attendre à ce qu'une série de mesures encore plus draconiennes que par le passé soient prises à l'encontre des représentants et peut-être aussi des nationaux des pays qui n'auront pas cru devoir reconnaître le nouveau régime chinois. Ces mesures, qui auront vraisemblablement pour but d'amener de guerre lasse, le départ des officiels des pays en question, pourront être, si elles ne produisent pas l'effet escompté, suivies d'une expulsion dont les modalités seront sans doute extrêmement déplaisantes pour ces fonctionnaires et, il va sans dire, pour les puissances qu'ils représentent; quelques-unes de celles qu'on peut d'ores et déjà imaginer sont, par ordre croissant d'importance: la fermeture des postes radio, entraînant la rupture de toutes les communications confidentielles entre les missions diplomatiques et leur gouvernement, la disparition graduelle des quelques semblants de privilèges et liberté qui nous sont encore concédés, l'imposition de taxes et réglementations exorbitantes, les arrestations arbitraires, etc., bref les représentants diplomatiques et consulaires étrangers seront totalement soumis au bon vouloir des autorités communistes sans que les vexations qu'ils auront à essuyer soient compensées par ce que pourrait avoir d'utile leur présence en Chine: protection de leurs nationaux et des intérêts de leurs pays, possibilités d'action ou d'information.

Il m'est apparu que, dans le cas envisagé ci-dessus aussi bien dans celui d'une reconnaissance, un certain nombre de problème plus ou moins épineux devraient être, s'ils ne l'ont pas encore été, soumis sans tarder à l'examen des services compétents du Département et d'autres administrations intéressées. Il est superflu d'ajouter qu'en cas de besoin, cette ambassade fournira tous les éléments d'appréciation qui pourraient être nécessaires et qui n'auraient pas déjà été communiqués à Paris.

Il serait seulement souhaitable qu'elle fut mise en mesure de le faire alors qu'il en est encore temps et notamment alors que l'existence de

ses liaisons radio-télégraphiques avec Saïgon – dont j'ai signalé la précarité dans mon télégramme nos 1019-21[1] permet encore le débit d'un échange de correspondance relativement important.

(Direction d'Asie-Océanie, Chine, volume 210)

67

M. PIGNON, HAUT-COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EN INDOCHINE,
à M. COSTE-FLORET, MINISTRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER[2].

T. n° 219. *Saigon, 21 août 1949.*

(*Reçu* : le 22, 12 h. 30)

Je réponds à votre télégramme no 685[3].

Les raisons que nous aurions de reconnaître le nouveau gouvernement communiste chinois telles que Monsieur Meyrier les expose ne m'ont pas échappé.

Si je ne puis être juge de l'intérêt que présenterait pour la population de nos établissements officiels ou des affaires françaises en Chine une reconnaissance immédiate, je persiste à penser qu'il conviendrait, en ce qui concerne l'Indochine, de ne procéder à cette prise de position qu'avec les plus grandes précautions et sans marquer une hâte trop apparente.

D'une part, en effet, la venue d'agents officiels communistes en Indochine serait dangereuse pour la sécurité de nos troupes aussi bien que du nouveau gouvernement Bao Daï en ce qu'elle «revitaliserait» le parti communiste chinois d'Indochine actuellement forcé, par notre action, à la clandestinité, et servirait de catalyseur à la masse de la colonie chinoise encore indécise et assez inactive tant qu'il demeure ici une représentation officielle du Kouomintang.

D'autre part, si nous prenons l'initiative d'une reconnaissance inconditionnelle avant les autres puissances occidentales, beaucoup de Vietnamiens ne manqueraient pas d'interpréter cette décision comme un excès de crainte des autorités françaises ou comme un abandon partiel de la solution Bao Daï.

[1] Document non reproduit.

[2] Télégramme adressé au ministère de la France d'outre-mer avec prière de communiquer au ministère des Affaires étrangères. Note manuscrite : «*Saisir M. Parodi de la question d'une réponse qui n'est d'ailleurs pas demandée*».

[3] Document non reproduit.

Il est bien évident cependant que si les Américains et les Anglais décidaient de reconnaître le nouveau régime, nous ne saurions nous en abstenir. Toutefois, en cas d'impossibilité, je souhaiterais en pareil cas que la formule employée fasse mention de l'ensemble de l'Union française et précise qu'en ce qui concerne le Viêtnam, les relations officielles ne pourraient être engagées qu'après de nouvelles négociations auxquelles participerait le gouvernement de sa majesté Bao Daï.

Si je puis me permettre de donner mon opinion sur ce point, j'ajouterai qu'il me paraît d'intérêt évident de connaître non seulement la composition du nouveau gouvernement communiste chinois mais encore son programme et ses intentions officielles en matière de politique extérieure avant de lui apporter la volonté de la France.

(Direction d'Asie-Océanie, Chine, volume 210)

68

M. ÉPINAT, CHARGÉ D'AFFAIRES À L'AMBASSADE DE FRANCE À BELGRADE, À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 684-696. *Belgrade, 22 août 1949, 22 h.*

Je me réfère à mon télégramme no 676[2].

1) La note adressée le 31 mai à Belgrade par Moscou constatait que la Yougoslavie était passée dans le camp des ennemis de l'URSS. Celle du 11 août déclarait que le gouvernement soviétique considérait le gouvernement yougoslave actuel comme un adversaire et un ennemi de l'Union soviétique.

Enfin, dans celle que M. Bebler vient de communiquer à Sir Charles Peake, Moscou menace Belgrade de recourir à des «moyens plus efficaces» pour protéger ses nationaux et rappelle à l'ordre les dirigeants yougoslaves qu'elle qualifie de fascistes déchaînés.

La progression, d'ailleurs prévisible, a été rapide et le Kremlin a dès maintenant épuisé la gamme des menaces et intimidations écrites. Si son intention n'est pas d'aller plus loin, de recourir à l'ultimatum et de passer aux actes, il ne saurait à l'avenir que se répéter, perdre la face et enlever toute portée aux notes diplomatiques qu'il adressera à la Yougoslavie.

De celles qu'il a fait remettre jusqu'ici au gouvernement yougoslave, il semble avoir essentiellement attendu qu'elles intimident les chefs du

1 Note manuscrite : «*[Communiquer à] Athènes, Tirana, Sofia, Budapest, fait 24-8-49*».

2 Document non reproduit.

parti et suscitent au sein de celui-ci une dissidence ouverte dont l'appel pourrait justifier éventuellement son intervention directe mais ses efforts ont été vains en raison de la fermeté, de l'habileté du maréchal Tito et de l'efficacité impressionnante de la police de M. Rankovitch. À considérer les choses de Belgrade, les notes diplomatiques et la propagande, quelle que soit leur violence, paraissent désormais impuissantes à provoquer le renversement du régime. Cette arme, déjà trop usée, ne pourra que s'émousser désormais si Moscou s'obstine à l'utiliser.

2) Toutefois, bien que la nouvelle note soviétique semble vouée au même échec que les précédentes, il convient de souligner que la démarche de M. Bebler et ses déclarations à Sir Charles Peake témoignent d'une certaine inquiétude des dirigeants yougoslaves. Pour la première fois depuis la résolution du Kominform, ils viennent de manifester publiquement quelque nervosité. J'incline à penser d'ailleurs que celle-ci a été rapidement maîtrisée et que si M. Bebler a annulé ses convocations, ce n'est pas pour la raison qu'il a donnée à l'ambassadeur d'Angleterre, raison assez spécieuse à la réflexion, mais parce que ses chefs, après s'être concertés et ressaisis, en ont désapprouvé le principe.

Ils paraissent maintenant résolus à faire preuve de la même maîtrise de soi que par le passé. Ce matin, la presse qui n'avait fait jusqu'ici qu'une vague allusion à la note soviétique du 11 août, publie ce document *in extenso* comme pour bien montrer à Moscou et aux «hésitants» de l'intérieur que le gouvernement yougoslave ne redoute pas en cette matière la publicité. Les journaux reproduisent également une longue réponse yougoslave dont la fermeté ne dément en rien celle qui a inspiré les notes adressées par la Yougoslavie à l'URSS depuis le début de mon télégramme de presse n° 682[1].

3) Quelles que soient les intentions du Kremlin, et les limites qu'il a fixées à son action contre le maréchal Tito, il cherche, au stade actuel, à encourager une opposition intérieure dont, par une erreur d'appréciation semblable à celle qu'il a commise en juin 1948, il peut surestimer l'importance numérique, la force et les chances réelles. Il s'efforce d'intimider les dirigeants yougoslaves, de les provoquer et de les amener à commettre des erreurs tactiques dont il pourra profiter.

Participent aussi à cette volonté d'intimidation les manœuvres ostentatoires des troupes soviétiques en Roumanie et en Hongrie.

L'attaché militaire britannique dispose de renseignements selon lesquels d'importantes unités de chars russes auraient été spectaculairement mises en mouvement à proximité de la frontière yougoslave et déplacées de Roumanie en Hongrie au moment même où la dernière note soviétique était remise au ministère des Affaires étrangères de la manière méprisante que l'on sait.

[1] Document non reproduit.

4) Compte tenu des éléments d'appréciation dont je dispose ici, je continue à penser que l'URSS n'envisage pas d'entreprendre contre le maréchal Tito une action militaire directe dont les risques augmentent avec le temps.

Il y a un an, elle aurait pu espérer bénéficier de l'effet de surprise et escompter que les puissances occidentales, qui considéraient la Yougoslavie comme appartenant définitivement à la zone d'influence soviétique, ne réagiraient pas en présence d'un conflit qui eût pu revêtir à leurs yeux le caractère d'un règlement de compte intérieur.

Aujourd'hui, bien que faibles encore, les liens que la Yougoslavie a noués avec l'Occident modifient considérablement les données de la question.

En dernière analyse, si l'URSS envisageait un jour de réduire par la force la rebelle Yougoslavie, tout dépendrait, le moment venu, de l'estimation que l'on ferait à Moscou de la volonté de résistance des États-Unis et de l'Occident.

Or celle qui se manifeste efficacement, Berlin comme en Grèce, n'a pu, le Kremlin ne l'ignore pas, que croître depuis un an en ce qui concerne la Yougoslavie.

5) Si, par une intervention militaire brutale, l'URSS réprimait la tentative du parti yougoslave de devenir indépendant, la victoire soviétique serait certes importante dans l'ordre diplomatique et stratégique mais elle risquerait d'augmenter dangereusement la méfiance de nombreux partis communistes qui redoutent dès maintenant la volonté centralisatrice du Kremlin.

Aux risques internationaux qu'une telle intervention pourrait comporter, viendraient s'ajouter ses répercussions probables sur les rapports des partis avec l'URSS. Il est significatif d'ailleurs que celle-ci se soit cru obligée dans sa dernière note de se défendre et de défendre le Kominform (reconnaissant ainsi, dans une note gouvernementale, qu'elle contrôle cet organisme) de vouloir imposer de l'extérieur une direction unique aux partis communistes.

Il est donc permis de penser que l'Union soviétique, si elle acquiert la conviction qu'elle ne parviendra pas à avoir raison du maréchal Tito par un soulèvement intérieur, préférera, plutôt que de recourir à une action militaire, hâter elle-même le «passage de la Yougoslavie dans le camp impérialiste».

En effet, si les masses communistes sont un jour convaincues que le parti yougoslave a cessé d'être fidèle à la doctrine et fait le jeu de l'impérialisme, l'infaillibilité du parti bolchevique sera démontrée et son prestige sauf.

L'esprit de discipline des partis sera restauré et leur dévouement à la «patrie du socialisme» accru.

Il est possible que les mesures d'intimidation actuelles aient précisément pour but, dans l'esprit des Soviets, de pousser les dirigeants yougoslaves dans les bras des Occidentaux et de les amener à faire à ceux-ci des concessions politiques.

Si celles-ci n'avaient pas pour effet de provoquer la révolte intérieure escomptée, elles serviraient au moins à démontrer que hors de l'URSS il n'y a point de salut pour la révolution[1].

(Direction d'Europe, Yougoslavie, volume 125)

69

M. LAFOND, AMBASSADEUR DE FRANCE À TÉHÉRAN,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

D. n° 640. *Téhéran, 22 août 1949.*

Vous avez bien voulu par dépêche n° 233/AL[3] du 4 août dernier m'exprimer le désir de recevoir des renseignements sur les courants panislamiques qui peuvent se manifester en Iran, notamment sur l'état actuel du projet de Ligue islamique, et me demander de vous faire part des répercussions possibles de ces mouvements à l'égard des intérêts français.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-dessous un bref aperçu de cette question.

Il est inutile de rappeler au Département le caractère particulier de la religion de l'Iran. L'Islam s'y est pour une part non négligeable agrégé d'anciennes traditions nationales et y a pris définitivement depuis le XVIe siècle la forme du chiisme. Celui-ci se présente par cela même comme assez étranger pour ne pas dire hostile à l'orthodoxe sunnite du Caire et de Damas.

À ces différences de rites et même de croyances (dévotion des chiites à leurs douze imams; commémoration persistante du meurtre par les sunnites des Grands Saints chiites etc.), il faut ajouter, pour bien marquer tout ce qui sépare l'Iran de ses voisins de l'Ouest: l'opposition

[1] À Londres, l'opinion publique enregistrait avec satisfaction la consolidation du régime de Tito et l'effondrement en cours de la révolte grecque qui permettaient d'envisager un recul de l'influence soviétique dans les Balkans. On était moins optimistes au *Foreign Office* et celui-ci envisageait la note du 12 août comme une nouvelle étape dans la lutte menée par le Kremlin contre Tito. Les experts britanniques étaient convaincus que les six mois à venir seraient décisifs pour l'avenir du schisme yougoslave (dépêche n° 1269 du 20 août 1949 de Londres, non reproduite).

[2] Dépêche adressée à la direction d'Afrique-Levant et communiquée à la direction d'Asie.

[3] Document non reproduit.

de races. L'Iran, aryen, méprise les Arabes. En fait, il a tendance à se tourner plus volontiers vers ses proches parents d'Afghanistan et du Pakistan qui lui doivent, pense-t-il, les souvenirs de gloire de leurs anciens souverains que du côté de Bagdad dont il subit, voilà pourtant bien des siècles, une oppression dont il n'a pas perdu le souvenir.

Il convient pour compléter une vue rapide de la position islamique de l'Iran de rappeler que, si le peuple de ce pays paraît encore assez sincèrement attaché à ses traditions (il donne même de temps à autre quelques exemples de fanatisme et assassine dans le bazar de Téhéran, il y a quelques années à peine, un jeune consul américain qui prétendait y photographier l'entrée d'un sanctuaire), ses classes supérieures, par contre, y semblent à peu près totalement affranchies de toute empreinte religieuse.

Ce sont pourtant ces milieux dirigeants, ou plus exactement certains d'entre eux, très européanisés mais particulièrement dociles aux influences britanniques, qui ont jugé, depuis l'abdication de Reza Shah et devant les menaces du péril communiste, devoir mobiliser les forces religieuses iraniennes au service de la nation et du souverain. Celui-ci, bien que d'esprit très éloigné de toute espèce de fanatisme, n'a pu se refuser à une manœuvre propre à raffermir son trône. Il s'est décidé à tenter la séduction des milieux religieux, naturellement peu sympathiques à l'héritier de l'autocrate qui a voulu laïciser l'Iran, ainsi que Kemal Pacha avait fait de la Turquie. Des appels aux soutiens naturels de l'ordre, soulignant le caractère islamique de l'Iran, ont été répandus dans la presse au début de l'année, quelques semaines avant la réunion de la Constituante, et ont formé le préambule du discours prononcé par le Shah à l'ouverture de l'Assemblée, où le chef des mollahs, le très important Imam Djomeh de Téhéran avait été élu «en tête de liste».

D'autre part, le programme coranique des écoles a été élargi; le gouvernement a édicté au sujet de l'observation du jeûne de Ramazzan une série de réglementations d'une rigueur absolument inconnue à l'Iran moderne; enfin le roi a fait un solennel abandon des importantes propriétés qu'il y possédait dans le Khorassan en faveur de la célèbre mosquée de Meched, sanctuaire sacro-saint du chiisme, mitraillée autrefois par son père.

Une campagne de prédication en faveur de «l'Islam opprimé» en Palestine et au Cachemire avait dès 1947 été facilitée par le gouvernement qui jugeait, en cédant sur ce point aux recommandations des mollahs, pouvoir s'épargner d'autre part tout geste d'inutile provocation à l'égard d'Israël, dans le domaine de la politique extérieure.

Cette campagne coïncidait avec la publication dans quelques journaux, peu nombreux d'ailleurs, d'articles traitant avec une ardente sympathie de la «Fédération arabe».

Le *Pardjam Islam* rappelait que le sang musulman coulait déjà dans l'Inde, coulerait bientôt en Palestine, où la réunion du Comité des

Nations unies encourageait de nouveaux troubles et qu'il était temps pour les Iraniens, menacés par l'extension de ces désordres, de s'unir à leurs frères.

L'*Iran* invoquait, lui aussi, la solidarité de la communauté islamique qui se doit d'être unie aujourd'hui comme elle le fut autrefois contre les Croisés chrétiens. Déjà, en mars 1945, adoptant un point de vue différent de celui des autres journaux iraniens, qui n'envisageaient en général la formation d'une fédération islamique que comme l'un des aspects de la rivalité anglo-soviétique en Orient, l'*Iran* écrivait que cette union des pays d'Islam «est une des nécessités de la politique d'après-guerre. Déjà l'Égypte, le Hedjaz, l'Irak etc. en font partie et la Palestine, le Maroc, la Tunisie et la Tripolitaine ont officieusement sollicité leur admission dans son sein. Il n'est pas impossible que cette fédération ne s'étende prochainement sur toute l'Afrique du Nord jusqu'à Gibraltar».

Ce dernier journal, organe modéré, de nuances politiques assez indécises mais fortement marquée par l'intérêt qu'il porte aux questions musulmanes appartient à M. Rahnema, ministre d'Iran à Beyrouth, Damas et Amman après l'avoir été à Paris, S. Rahnema fait partie de ces milieux religieux (il est fils de mollah et a porté lui-même le turban) qui, de leurs contacts avec le monde du Proche-Orient, rencontré à Bagdad, Beyrouth, au Caire ou plus simplement à Kerbela, ont souvent ressenti, en dépit de leur méfiance du sunnisme, un attrait plus profond des choses et des gens de l'Islam. Leur influence se fait davantage sentir, pour les raisons énoncées plus haut, que sous le régime de Reza Shah; elle est loin cependant d'être très importante et le gouvernement (il a été servi en la circonstance par l'attentat manqué qui a finalement aidé à renforcer les pouvoirs du Roi) a pu, en définitive, contrôler les campagnes de presse et de prédication. Mais si celles-ci n'ont pu finalement obtenir le succès que leurs auteurs et leurs instigateurs en espéraient, elles n'en parquent pas moins l'esprit de réaction religieuse qui a suivi la dictature laïque de l'ancien souverain et le parti qu'en espèrent tirer les hommes politiques attachés à défendre leur pays contre la menace communiste.

À ces raisons pour l'Iran d'incliner vers une entente islamique, il faut ajouter un élément d'une nature différente et peut-être plus impérative. De sa position excentrique à l'Est des États musulmans, ce pays se voit en effet en passe de devenir le centre de l'Islam oriental. La naissance du Pakistan avec ses soixante millions de mahométans et, jusqu'à un certain point, celle de l'Insulinde, le rejettent en effet dans le monde musulman d'où il pensait peut-être réussir à s'évader (Lettres n°s 904 et 1017 du 9 septembre et 21 octobre 1947 au Département). En dehors de toute idée sentimentale, la position politico-géographique de l'Iran, déplacée par les événements de l'Inde, pourrait suffire, semble-t-il, en définitive, à faire, même malgré lui, de ce pays, l'une des places principales d'une union musulmane.

En dehors donc de toute sentimentalité et de toute exaltation à l'égard d'un rêve panislamique qui lui est complètement étranger, sa position géographique comme ses préoccupations politiques paraissent amener l'Iran à devoir considérer avec intérêt des avantages que, dans la situation difficile qui est actuellement la sienne, peut lui rapporter un rapprochement avec ses voisins musulmans. Le Shah semble définitivement gagné à ce projet. Dès septembre 1947 (Lettre de ce poste nº 904 du 9 septembre 1947), il rappelait à un journaliste pakistanais de passage à Téhéran que «la grande idée de son père, le pacte de Saadabad, devait devenir une réalité tangible… à laquelle d'autres peuples en particulier celui du Pakistan pourraient s'associer». «En Iran, ajoutait le souverain, nous cherchons de plus en plus à nous rapprocher de nos frères musulmans et notre but est de pouvoir résoudre tous nos problèmes ensemble et de présenter devant les grandes puissances un bloc uni… La Turquie qui appartient naturellement à ce bloc a déjà dans le domaine militaire et pour le contrôle commun de nos frontières des accords d'état-major avec nous. L'URSS comprendra certainement que mieux vaut la création de notre union que de voir le Moyen-Orient devenir une série d'intrigues internationales». Quelques jours plus tard, le Dr Sadigh, ministre de l'Éducation nationale, de retour d'un long séjour en Angleterre, ce qui donne un intérêt particulier à ses déclarations proclamait de son côté qu'«il n'y avait aucun doute que dans un avenir rapproché les pays islamiques ne forment une sorte de ligne pour la défense de leurs intérêts communs. Il est probable que dans un mois, un mois et demi, assurait le Dr Sadigh, le ministre des Affaires étrangères d'Irak vienne à Téhéran prendre contact avec notre gouvernement et préparer le terrain à la signature d'un nouveau pacte d'amitié entre les deux pays. Entre le Pakistan et l'Iran les relations diplomatiques seront bientôt établies… Quelle que soit l'attitude de l'Union soviétique, cette union se fera…».

La visite annoncée par le Dr Sadigh a mis près de deux ans à s'accomplir. Si, entre-temps le projet d'union islamique eu le temps de mûrir dans l'esprit des hommes politiques de Téhéran, il n'a pu néanmoins remporter jusqu'ici leur complète adhésion. En aboutissant, il est vrai, le danger de la formation d'un impérialisme arabe sur ses frontières occidentales, la victoire d'Israël n'a que trop démontré à l'Iran la médiocre qualité militaire de la plupart de ses amis éventuels. Le gouvernement de Téhéran semble bien d'ailleurs continuer à se refuser d'envisager les États arabes comme les seuls partenaires possibles de l'alliance. Mais la Turquie reste réticente, l'Afghanistan et la Pakistan n'ont pas su mettre un terme à leurs querelles; enfin, pour en revenir à eux, les membres de la Ligue arabe même sont réciproquement en état de sourde hostilité. L'entente, si elle se réalise, sera sans doute une œuvre de longue haleine. Mais la création, face à ses frontières, du Turkestan de la Caspienne et du Caucase d'un groupement apparemment dégagé de liaisons trop étroites avec l'Occident et mieux à même aussi d'exploiter

à l'égard de Moscou des ressources de la traditionnelle souplesse orientale, rentre trop bien dans les vues de l'homme moyen de ce pays pour qu'il soit nécessaire de souligner l'intérêt qu'a pris à la succession des visites politiques dont sa capitale a été le théâtre ces mois derniers, les milieux éclairés de Téhéran. Un bloc musulman assez sage pour ne se laisser aller à aucune provocation inutile, assez consistant pour inspirer à ses voisins soviétiques une certaine estime, libérerait d'autre part ses adhérents d'une trop étroite discipline aux suggestions de l'Occident. Certaines initiatives américaines perdraient, sans doute, en traversant ce barrage, beaucoup de leur fougue initiale. Londres même y devrait compter avec une nécessité d'entente générale au sein de l'alliance. La voix de ce bloc, enfin, serait mieux écoutée dans les conseils de l'ONU que ne le sont pour l'instant celles des nations islamiques trop divisées.

Les séjours à Téhéran des princes hachémites, le Département le sait, ne semblent pas avoir, du moins en ce qui concerne l'Iran, accéléré d'une façon marquée l'évolution de l'union musulmane. Il a plutôt simplement souligné en un moment où cette idée devait servir les intérêts particuliers de l'Irak et de la Jordanie, l'utilité de son extension à la Turquie et à l'Est du Moyen-Orient. L'Iran est certes acquis à cette formule. Elle enlève au projet sa teinte d'arabisme et, selon ce que l'on pense à Téhéran, doit faire en somme de la défense des pays frontières de l'URSS le véritable fond de la question. Les problèmes que pose l'entrée du Pakistan dans la Ligue y sont envisagés avec optimisme, en tenant compte naturellement de la sorte de prédominance qui doit être réservée à la Turquie et à l'Iran dans une alliance qui aura pour premier but leur défense. L'espoir, par exemple, puisque la nécessité de s'intégrer dans le monde musulman se confirme, de voir le centre des intérêts islamiques se déplacer des rives de la Méditerranée aux bords de la Caspienne et du Golfe persique ne peut déplaire aux Iraniens. Ils se rallient volontiers aux idées émises par Jinnah, en mai 1948, devant les journalistes de leur pays invités à Karachi: «Il convient de constituer une communauté islamique Iran-Pakistan à laquelle pourront se lier les pays du Sud-Est de l'océan Indien et qui balancera l'influence de l'Ouest dans les questions de politique musulmane si facilement confisquées jusqu'ici au profit du Proche-Orient. Les Arabes ont trop mêlé leurs ambitions locales à la cause de l'Islam dont l'objectif, certes, doit être placé plus haut».

Cette vue certainement trop optimiste de la solution du problème difficile de l'union de milieux si peu disciplinés, ne doit pas nous déplaire. Achever d'arracher la direction du monde musulman aux agents britanniques de la Ligue arabe pour la voir confiée aux agents britanniques de l'Iran et du Pakistan paraîtra malgré tout un succès aux services de politique et de sécurité de notre Afrique du Nord. Succès momentané, cependant, car en admettant l'alliance fondée et ses buts immédiats à demi assurés, il faudra bien nous attendre, dans le domaine de la propagande et dans celui de l'ONU, au moins, à un retour en force de

l'Islamisme, cette fois grossi des 60 millions de musulmans qui forment le fond de la population du Pakistan.

Compter à ce moment sur nos sympathies iraniennes serait, je le crains, illusoire. Si elles ont le courage de s'exprimer, ce ne sera, hélas, que si timidement que leur voix ne pourra être entendue. Qui oserait d'ailleurs reprocher à un pays si constamment menacé sur toutes ses frontières un manque d'héroïsme qu'en toute conscience nous devons reconnaître qu'il ne nous doit pas ?

En terminant ce rapide exposé, il faut mentionner les très minces résultats acquis à Téhéran même, par l'idée d'union, à la suite des voyages du régent d'Irak et du roi Abdallah.

Ils consistent principalement en des promesses : « celle de conclure des accords culturels, commerciaux et frontaliers d'une part ; de collaborer au maintien de la paix dans cette partie du monde conformément aux principes de justice et de liberté ainsi qu'à l'esprit de la Charte des Nations unies et (pour le roi Abdallah) aux engagements du royaume hachémite de Jordanie, défini par la Charte des nations arabes » d'autre part.

Enfin, dans quelques effets immédiats qui ont été : l'appel à une entente fraternelle entre le Pakistan et l'Afghanistan adressés aux ministres des Affaires étrangères de ces deux pays ; l'envoi d'attachés militaires dans les pays musulmans voisins de l'Iran.

Le projet d'union évolue sans cesse dans sa forme et je ne manquerai pas de tenir le Département au courant de ces développements.

Après avoir été tout d'abord présenté comme « Union islamique », il a tendance, à l'instigation du roi Abdallah et devant l'opposition d'Ankara à perdre cette teinte religieuse ; il devait alors devenir « Union orientale » et faire appel à l'Inde (lettre de ce poste n° 599/AS du 8 août 1949)[1].

Le Pakistan suggérerait maintenant, assure-t-on, une formule impliquant déjà l'idée de fédération et sous son appellation à désinence persane, « l'Islamistan », la tendance à la déviation vers l'Est des principaux intérêts de l'Union islamique.

P.-S. – Le *Foyer de propagande islamique*, sur lequel ce poste a eu l'occasion d'adresser des renseignements au Département le 22 février 1947 (sous le n° 171) et le 10 janvier 1949 (sous le n° 6), aurait dû être cité dans le corps de cette lettre aux côtés des « prédications et articles de presse » d'inspiration islamisante. Son rôle reste cependant jusqu'ici peu important et il n'y est fait que très rarement allusion dans les milieux politiques iraniens.

(Direction d'Afrique-Levant, Iran, volume 37)

[1] Document non reproduit.

70

M. LESCUYER, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
à M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 761. *Ankara, 23 août 1949.*

Par sa lettre n° 255 du 4 août 1949[2], qui m'est parvenue dans le dernier courrier, le Département a bien voulu m'interroger au sujet de l'état actuel en Turquie des courants panislamiques et du projet de Ligue arabe ainsi que sur les perspectives qui s'ouvrent à l'idée panislamique dans ce pays et sur la manière dont il conviendrait de l'envisager par rapport aux intérêts français.

Pour placer ces questions sur leur véritable terrain, il convient de considérer que la Turquie est un pays musulman dominé par un État laïque dont l'anticléricalisme subsiste, bien qu'en décroissance.

L'appartenance musulmane des masses paysannes de l'Anatolie ouvre au panislamisme des possibilités qu'il faut garder présentes à l'esprit mais le caractère laïque du régime interdit leur réalisation jusqu'à nouvel ordre. Les trois partis turcs sont respectivement dirigés par deux anciens présidents du Conseil et le chef de l'état-major du Ghazi. L'un d'entre eux a pu s'emparer de la succession d'Atatürk que les deux autres revendiquent. Tel est l'objet de la querelle de famille qui divise les partis, d'accord pour empêcher tout intrus de s'emparer de l'héritage. Malgré quelques imprudences de langage à motif électoral qui ont échappé aux chefs du parti de la Nation, d'ailleurs présentement sans influence, on peut affirmer notamment que ces trois formations sont unanimes dans leur opposition au plus discret retour offensif des tenants de l'ancienne théocratie. Le parti républicain du Peuple et le parti démocrate, seuls partis qui comptent, se distinguent par la netteté de leur refus à l'intrusion de la religion dans la politique tant intérieure qu'extérieure, mais principalement dans la politique étrangère.

Atatürk n'a pas seulement renversé le Sultan. Il a chassé le Khalife. Et il tenait sans doute plus au départ du Khalife que du Sultan. Car, s'il reprochait à la dynastie ottomane d'avoir perdu son ancienne effi-
cacité dans la défense des intérêts nationaux, il estimait que le Khalifat éloignait la Turquie de l'Occident progressiste et l'exposait à de graves périls en la confondant avec l'Islam dégénéré, anachronique, aux limites imprécises et répandu en Moyen-Orient parmi les Arabes méprisés. Ces sentiments sont toujours ceux de ses successeurs, qu'ils appartiennent au gouvernement ou à l'opposition légale. Et une opposition autre que légale ne peut être ici que furtive.

[1] Dépêche adressée à la direction d'Afrique-Levant.

[2] Document non reproduit.

On conçoit dans ces conditions que les entretiens de Téhéran aient été considérés en Turquie avec une extrême réserve, comme je l'ai signalé au Département. La déclaration de M. Sadak citée dans sa lettre nº 255, me paraît une manifestation de cette réserve, énoncée sur un ton courtois. Il ne faut pas oublier que le gouvernement turc se déclare toujours prêt à coopérer avec les États et les organisations internationales non contrôlées par l'URSS et qui ne se trouvent pas trop loin de ses frontières. Mais de là à faire partie d'une Ligue islamique, il y a plus qu'une nuance. Rien n'indique que les dirigeants turcs soient disposés à effectuer ce qui leur paraîtrait un retour en arrière et un geste réactionnaire.

Nous ne pouvons, je crois, que nous en féliciter. Déjà la Turquie, ayant perdu son empire, n'a que trop tendance à sympathiser avec les mouvements anticoloniaux, surtout quand ils se développent dans des contrées placées autrefois sous le contrôle ottoman, direct ou indirect. Son entrée dans une ligue musulmane encouragerait ce sentiment à notre détriment. Elle tendrait également à éloigner la Turquie de l'Europe, ce que cette puissance ne désire pas et ce qui nous serait évidemment défavorable dans les circonstances présentes.

C'est sur un autre terrain qu'il est peut-être possible de collaborer avec la Turquie en Moyen-Orient. On s'inquiète à Ankara de l'anarchie arabe. On se souvient avec fierté du passé récent où le Sultan commandait à Bagdad comme à Damas. On admet que des liens historiques et culturels unissent la Turquie à des pays comme la Syrie et l'Irak. On reconnaît que d'autres nations telles que la France et l'Angleterre sont dans une position analogue. Avec leur prudence et leurs réticences habituelles, les Turcs envisageraient sans déplaisir une entente avec les États occidentaux pour le maintien ou le rétablissement de la tranquillité dans le «fertile croissant», à condition qu'ils ne fussent pas mis sur le même pied que leurs anciens sujets et qu'ils fussent traités en grande puissance. Il resterait à déterminer le prix que la Turquie accepterait de payer cet avantage. Ce prix ne pourrait être substantiel que si les premiers pas venaient d'Ankara.

(Direction d'Afrique-Levant, Afrique Généralités, carton 54)

71

INSTRUCTIONS POUR LA DÉLÉGATION FRANÇAISE AU COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'EXAMINER LES RENSEIGNEMENTS TRANSMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 73 DE LA CHARTE

Lake-Success – 25 août 1949

I. *Paris, 24 août 1949.*

Sous l'influence des États hostiles à toute forme de dépendance, les recommandations adoptées par l'Assemblée générale des Nations unies ont tendu à établir, à l'égard des puissances administrantes, un véritable contrôle de la gestion des territoires non autonomes. Dans les instructions données l'an dernier à l'effet de guider, au comité spécial, l'action de notre représentant, le Département avait insisté sur cette évolution dont les circonstances sont trop connues de la délégation française pour qu'il semble utile de le retracer à nouveau. Il suffira d'indiquer qu'en 1948, l'Assemblée générale a complété par quelques traits un régime qui dépassait déjà singulièrement les limites des dispositions de la Charte, et altéré davantage le sens véritable de l'article 73.

C'est ainsi, par exemple, que le mandat du comité spécial a été confirmé et renouvelé, que toute latitude a été donnée au secrétariat pour présenter les renseignements et les interpréter à la lumière de la «documentation supplémentaire», que l'accent a été mis sur la collaboration entre le comité spécial, le conseil économique et social et les institutions spécialisées. D'autre part, à compter de 1950, le secrétariat utilisera les renseignements pour procéder «aux fins d'examen» à des analyses et études plus poussées de certains aspects de la situation économique, sociale et culturelle dans les territoires non autonomes. Enfin – ce n'est point pour nous l'initiative la moins grosse de conséquences – les membres qui cessent de transmettre des renseignements concernant des territoires sur lesquels ils en avaient fourni antérieurement ont été invités à communiquer au Secrétaire général les raisons et les justifications de cette attitude.

Étant donné que les adeptes de la mystique anticolonialiste sont toujours aussi nombreux et militants au sein de l'Organisation, compte tenu également du fait que, parmi les anciens membres non administrants du comité spécial, les plus actifs ou les plus agressifs (Chine, Égypte, Inde, Union soviétique) ont été réélus, il est permis de prévoir que les débats enregistreront les mêmes divergences de vues que par le passé et que les puissances administrantes auront à faire front à des difficultés et à des oppositions analogues. Ce n'est pourtant pas à dire que les offensives des anticolonialistes revêtiront forcément une forme identique à celles qu'elles avaient antérieurement prises. L'on inclinerait à estimer au contraire que, dans l'état actuel, et dans la conjoncture

internationale, et des questions coloniales aux Nations Unies, nous pourrons être mis en présence d'initiatives moins spectaculaires mais plus insidieuses. En bref, la tactique «indienne» prendrait le pas sur la tactique «soviétique». Il ne me paraît pas inutile de préciser sur ce point ma pensée, avant de passer en revue les différentes questions inscrites à l'ordre du jour.

Comme je l'ai déjà rappelé, l'Assemblée générale a établi un régime de contrôle de la gestion des territoires non autonomes par les puissances administrantes, en interprétant d'une façon tendancieuse, voire en tournant, les stipulations de la Charte. Cette première phase de son action a probablement atteint son terme. Il serait en effet très malaisé d'aller plus avant sans risquer de violer formellement les dispositions statutaires et il est probable que des recommandations présentant ce caractère recueilleraient difficilement la majorité des deux tiers requise. Certes, nous assisterons au renouvellement des tentatives visant à rendre obligatoire la transmission de renseignements d'ordre politique, à placer *de jure* les territoires non autonomes sous le régime de la tutelle, à introduire dans ces mêmes territoires le droit de pétition et les missions de visite, à consacrer formellement la permanence du comité spécial. Mais, sauf pour ce dernier cas, de tels essais semblent voués à l'échec, en raison du motif d'ordre juridique que je viens d'indiquer et aussi parce que nos adversaires donneront plutôt leurs soins à d'autres démarches ayant pour objet, non point la recherche toujours incertaine d'avantages supplémentaires, mais l'exploitation des résultats déjà acquis, plus prometteuse de succès.

Comme tout organe des Nations unies, le comité spécial possède maintenant ses méthodes et sa jurisprudence. Fort des recommandations de l'assemblée, il a mieux à faire qu'à s'attaquer à la Charte elle-même. Il préférera sans doute mener ses investigations et pousser son contrôle avec l'aide des institutions spécialisées, toujours plus avides d'étendre leurs activités. La recommandation 222 (III) concernant la cessation de la transmission des renseignements lui fournit indirectement les moyens de connaître et d'apprécier la situation politique dans les territoires non autonomes. La recommandation 218 (III) lui laisse les mains libres pour examiner, sous tous leurs aspects, les conditions économiques, sociales et culturelles dans ces mêmes territoires. Nous devons donc nous attendre, après une période de tâtonnements où les questions de principe ont été souvent mises en jeu, à entrer dans la phase de fonctionnement d'un système qui s'efforcera de déceler les insuffisances de notre action puis d'intervenir dans un domaine à nous réservé. L'étude et l'application des programmes d'«aide aux régions insuffisamment développées» – problème à la mode – serviront, s'il est besoin, de prétexte supplémentaire à de telles ingérences.

C'est dire que les puissances administrantes devront plus que jamais faire preuve de vigilance et d'entente pour déjouer les attaques auxquelles elles pourront se trouver en butte.

Cet accord s'est du reste manifesté durant les échanges de vues touchant les différentes questions inscrites à l'ordre du jour du comité spécial auxquels – conformément à la procédure qui se transforme peu à peu en une coutume officielle – nous venons de procéder avec les représentants des services britanniques et belges compétents. Vous trouverez ci-joint (annexe n° 1) la copie de l'aide-mémoire établi à la suite de ces conversations; il vous appartiendra de vous y reporter en même temps qu'aux commentaires détaillés que vous trouverez plus loin.

Enfin, point n'est besoin de souligner qu'en dépit du changement d'orientation qui marquera peut-être les travaux du comité spécial, les considérations sur lesquelles j'avais appelé, les années précédentes, l'attention de la délégation française, conservent leur valeur: comme je l'ai déjà indiqué, les fins poursuivies par le comité demeurent les mêmes, les modifications des méthodes ne sauraient nous donner le change ni déguiser superficiellement des activités qui cherchent des moyens plus efficaces de parvenir au résultat, mais restent commandées par des impératifs analogues. À cet égard, la discussion de la recommandation 222 (III) concernant la cessation de la transmission des renseignements – point sur lequel j'aurai l'occasion de revenir – servira sans doute de pierre de touche.

Il vous appartiendra donc, tout en faisant la part des circonstances nouvelles sur lesquelles je viens d'insister, de garder présentes à l'esprit les recommandations formulées dans mes instructions antérieures pour éviter, dans toute la mesure du possible, que le comité spécial ne fournisse à l'appétit de la quatrième commission des conclusions par trop dangereuses ou trop contraires aux stipulations de la charte[1].

(Direction d'Afrique-Levant, Afrique Généralités, carton 34)

ANNEXE

Point 1

Ouverture de la séance.
Pour mémoire.

Point 2

Élection du Président, du Vice-Président et du Rapporteur[2].

En 1947, le représentant de la Nouvelle-Zélande avait été porté à la présidence du comité *ad hoc*, ceux des Philippines et de Cuba avaient été respectivement élus vice-

[1] Voir également le document n° 61.

[2] *Note du document*: «Les États membres du comité spécial sont les suivants: membres fournissant des renseignements: Australie, Belgique, Danemark, États-Unis d'Amérique, France, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Royaume-Uni. Membres élus: Brésil, Chine, République Dominicaine, Égypte, Inde, Suède, Union soviétique, Venezuela».

président et rapporteur. En 1948, les délégués de la Chine, de la Colombie et du Danemark avaient composé le bureau du comité spécial. Cette année, la présidence pourrait donc être confiée au délégué d'une puissance administrante, tandis que le rapporteur serait choisi parmi les représentants des États ne fournissant pas de renseignements.

Je vous laisse le soin d'entrer à ce sujet en consultation avec vos collègues britannique et belge, auxquels pourront se joindre ensuite, conformément aux suggestions formulées au cours de la réunion d'experts qui vient de se tenir à Paris, les représentants des États-Unis, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Il vous appartiendra de porter votre choix sur des personnalités de tendances modérées et les plus aptes à tous égards à remplir les délicates fonctions qui leur sont dévolues. Je remarque que le rôle du rapporteur s'avère, au comité spécial, aussi important que celui du président. Vous devrez donc apporter une attention particulière à sa désignation, surtout s'il doit être pris parmi les délégués des États ne fournissant pas de renseignements.

Point 3

Adoption de l'ordre du jour provisoire.

Conformément aux conclusions adoptées à la suite des échanges de vues tripartis, l'attitude que nous observerons en ce qui concerne le point 3 sera la suivante:

1) Au cas où une majorité se dégagerait au sein du comité en faveur de la suppression de l'ordre du jour des points 4 (c), 6 et 9 (b), vous voteriez contre l'inclusion de ces points.
2) Dans la négative, vous prononceriez, au moment de l'examen du point 3, une déclaration d'ordre général indiquant que, vu la manière concise dont sont rédigés les intitulés des questions portées à l'ordre du jour, vous n'êtes pas en mesure d'opiner d'ores et déjà à leur sujet et que vous vous réservez en conséquence la faculté de soulever des réserves au moment de la discussion de chacune de ces questions lorsque vous aurez apprécié exactement leur portée.
3) En tout état de cause:
   a) vous vous opposerez à ce que la discussion porte sur le fond des points précités, le comité devant, d'après nous, se borner à prendre acte des communications qui lui sont faites à cet égard par le Secrétaire général;
   b) vous interviendrez, avant le débat sur le point 4 (c), de la manière indiquée plus bas dans le commentaire de ce point.

Point 4

Questions préliminaires à l'examen des résumés et analyses établis par le Secrétaire général en ce qui concerne les renseignements transmis au cours de l'année 1949.

Il y a lieu de noter que, cette année, l'ordre du jour du comité spécial s'est développé et étoffé, et que – même lorsqu'il ne s'agit pas de points nouveaux – les questions y sont présentées d'une façon propre à fournir à la discussion des aliments abondants et à orienter le débat conformément aux vues du Secrétariat.

a) Date de réception des renseignements

Les renseignements ayant été fournis par le gouvernement français en temps utile ou avec un retard insignifiant, ce point ne soulève pas, en 1949, pour nous de difficultés particulières.

b) Liste des territoires

Encore que l'on pût hésiter quant au point de savoir si certains des territoires extra-métropolitains de l'Union française sur lesquels des renseignements avaient été fournis au Secrétariat général des Nations unies en 1948 étaient bien des «territoires non autonomes» au sens de la Charte, le gouvernement français a continué en effet à procéder aux mêmes communications que l'année précédente. La liste des territoires sur lesquels nous envoyons des renseignements n'a donc pas subi de nouvelles modifications depuis 1948. Je rappelle que cette liste est composée de la manière suivante:

Maroc, Tunisie, Afrique occidentale française, Afrique équatoriale française, Madagascar et dépendances, Archipel des Comores, Côte française des Somalis, Nouvelles Hébrides sous condominium franco-britannique.

Vous savez que la décision du gouvernement était fondée sur un avis donné par le comité juridique de la Commission d'études de l'Union française. Vous trouverez ci-joint (annexe n° 2) le texte de cet avis ainsi qu'un exemplaire (annexe n° 3) du mémoire soumis sur la question au comité par le Département. Le ministère de la France d'outre-mer avait, en ce qui le concerne, exposé son point de vue dans une étude qui vous avait été transmise dès l'an dernier et qui constituait l'annexe VII à mes instructions pour la délégation du comité spécial.

Ces trois documents vous sont communiqués à titre confidentiel, pour vous dépeindre tous les aspects d'un problème particulièrement délicat sur lequel le gouvernement français n'a pris position qu'après avoir mûrement pesé les raisons d'ordre juridique et politique qui militaient en faveur de solutions opposées. Vous ne pourriez donc en faire état au cours des débats, mais il vous appartiendra naturellement d'y puiser les arguments qui vous paraîtraient pouvoir être utilisés à bon escient dans la discussion.

J'ajoute que l'envoi des renseignements au Secrétaire général a fait l'objet de ma lettre n° 46 du 29 juin qui vous a été communiquée par ma dépêche n° 538 du 30 juin 1949.

c) Renseignements relatifs à la cessation de la transmission des renseignements en vertu de la résolution 222 (III) de l'Assemblée générale

Ce point particulier me paraît soulever dès l'abord une question de procédure. Le comité spécial, tel que son mandat a été défini par la résolution 219 (III) du 3 novembre 1948, est-il compétent pour examiner la suite donnée à la résolution 222 (III) concernant la cessation de la transmission des renseignements visés par l'article 73 (e) de la Charte?

La réponse à cette question ne saurait faire de doute: le comité est incompétent. D'une part, en effet, la résolution 222 (III) «invite» simplement «les membres intéressés à transmettre au Secrétaire général... tous renseignements utiles». Elle ne précise nullement l'usage qui doit être fait de ces renseignements par le Secrétaire général. Dans le silence des textes, l'on doit conclure qu'il n'appartient pas au Secrétaire général de saisir, *sponte sua*, un organe quelconque des Nations unies de l'application donnée à la résolution précitée. Tout ce qu'il peut faire, c'est attendre que l'Assemblée générale lui donne ces directives à cet effet, ou à la rigueur, solliciter de telles instructions. Il est permis de penser que si la quatrième commission et l'Assemblée générale avaient entendu que ces renseignements fussent analysés par le Secrétaire général ou examinés par le comité spécial, elles auraient spécifié leur intention dans la série de recommandations qui intéressent les territoires non autonomes et qui, aussi bien, ont été adoptées le même jour en séance plénière. Or, l'on ne retrouve nulle part trace d'une telle volonté dans les dispositions des recommandations dont il s'agit.

D'autre part, l'examen des renseignements fournis en vertu de la résolution n° 222 excède les termes du mandat du comité spécial (résolution n° 219 (III) par. 2). Le

comité est habilité à examiner les renseignements «transmis en vertu de l'article 73 (e) sur les conditions économiques, sociales et de l'instruction dans les territoires non autonomes, ainsi que tous documents préparés par les institutions spécialisées…; il accompagne ce rapport de recommandations sur la procédure jugée appropriée et de telles suggestions de fond qu'il estimera convenables, concernant les questions techniques en général…». Aucune mention de l'application de la résolution 222 n'est incluse dans ces dispositions. Au surplus la question posée par la cessation de la transmission des renseignements soulève en dernière analyse des problèmes d'ordre politique qu'il appartient à l'Assemblée générale seule d'apprécier, pour autant qu'elle ne contredit point, ce faisant, aux stipulations de l'article 2, par. 7 de la Charte concernant la compétence nationale, et que le comité spécial, organe essentiellement subsidiaire et dont la compétence est purement technique, ne saurait à coup sûr traiter.

L'aspect juridique de la question est donc clair. Néanmoins on peut se demander s'il serait opportun de soulever en l'occurrence, de façon abrupte, une exception d'incompétence devant le comité spécial. Nous devons avoir égard au fait que, parmi les puissances administrantes, nous sommes à peu près seuls visés par la recommandation 222 (III): nous nous trouverons donc en position gênante et il nous sera d'autant plus malaisé d'obtenir des concours pour faire prévaloir notre point de vue. D'autre part, il serait sans doute plus avantageux d'aborder la discussion des problèmes posés par la recommandation 222 sur la base d'un rapport établi par un organisme paritaire – le comité spécial – que de laisser en ce domaine libre cours aux fantaisies et à la partialité de la quatrième commission. Au surplus, au cas où le comité spécial serait empêché d'examiner le point 4 (c) de son ordre du jour, l'on peut s'attendre à ce que celle-ci soit directement saisie de la question, par quelque État anticolonialiste, comme l'Inde, dont la hargne serait excitée par le revers essuyé au comité. La discussion s'ouvrirait alors dans une très mauvaise atmosphère, ce que nous avons tout intérêt à éviter.

En définitive, si nous ne pouvons échapper au débat, il nous faut chercher le meilleur terrain et les conditions les plus favorables pour livrer bataille. C'est pourquoi vous ne vous opposerez pas à ce que le point dont il s'agit fasse l'objet des délibérations du comité spécial, sauf si, comme l'indique le mémorandum joint (annexe n° 1), se dégageait une majorité favorable à la suppression de l'ordre du jour de la question dont il s'agit. Toutefois, sous la forme qui vous paraîtra la plus appropriée, compte tenu de l'opinion générale des membres, vous formulerez avant le débat certaines réserves tirées des considérations que j'ai développées ci-dessus, en indiquant que, nonobstant l'incompétence du comité, le gouvernement français toujours désireux de collaborer en toute loyauté avec l'organisation et animé de la préoccupation de fournir les informations les plus étendues sur les territoires qu'il administre, ne refuse pas la discussion. Au cas où des circonstances particulières vous paraîtraient de nature à soulever quelques difficultés dans l'application des présentes instructions, vous voudrez bien en référer immédiatement au Département par le télégraphe.

En ce qui concerne le point de fond, je vous renvoie à ma lettre n° 31/SC et à ces annexes adressée le 29 avril 1949 à M. Trygve Lie. Cette lettre, qui définit la position du gouvernement français, n'est du reste que la mise au point officielle des commentaires et des documents que je vous avais fait parvenir dès l'an dernier (cf. point 5 (b) et annexes 3, 4, 5, 6 et 7 de mes instructions pour la session de 1948 du comité spécial) ou que je vous communique cette année par ailleurs (cf. point 4 (b) des présentes instructions et annexes n°s 2 et 3). J'y ajoute (annexe n° 4) de nouveaux documents relatifs aux accords franco-vietnamiens et à la convention franco-laotienne du 19 juillet 1949. La convention franco-cambodgienne n'ayant pas encore reçu sa forme définitive, je n'ai pu la joindre aux instruments précédents. Vous n'aurez pas à déposer officiellement au Secrétariat général les textes précités contenus dans l'annexe IV, bien qu'ils complètent chronologiquement ceux qui étaient joints à la lettre adressée le

29 avril dernier à M. Trygve Lie. Mais vous pourrez éventuellement en faire état au cours de la discussion pour montrer que le régime des territoires extra-métropolitains de l'Union française est en constante évolution et s'oriente vers des formes d'autonomie toujours plus accentuées et plus libérales.

Muni de cet ensemble très complet de documents et de références divers, il vous sera aisé de commenter les différents paragraphes de ma lettre nº 31/SC et, s'il en est besoin, de répondre aux demandes de renseignements supplémentaires.

J'ajoute que vous ne devrez pas manquer de relever, le cas échéant, les appréciations d'ordre politique qui seraient exprimées à l'égard de notre action dans l'Union française et que, de même, vous vous refuserez à satisfaire des curiosités par trop indiscrètes ou fleurant la mauvaise foi. Nous ne saurions en effet être victimes de notre désir de collaborer avec les Nations unies et nous laisser égarer par un organisme à qui il appartient moins que tout autre de sortir des limites de sa propre compétence. Dans cette hypothèse, vous exprimeriez à nouveau les réserves sur lesquelles j'ai insisté ci-dessus et vous en argueriez pour vous abstenir de répondre aux questions que vous estimeriez inacceptables.

Enfin, point n'est besoin de souligner à notre point de vue l'importance du débat qui s'engagera à propos de l'application de la recommandation 222 (III). C'est en effet l'évolution et l'orientation de notre politique coloniale qui se trouveront indirectement appréciées à cette occasion. Vous pourrez utilement vous reporter à la note du Département jointe en annexe (nº 3) qui examine de façon détaillée les répercussions éventuelles découlant de la cessation de la transmission des renseignements et qui expose les objections auxquelles nous pourrons avoir à faire face ainsi que les arguments dont nous aurons avantage à user. La délégation française s'emploiera donc à ce que – si le comité ne vous donne pas un satisfecit complet – il adopte au moins des conclusions assez modérées et assez nuancées pour éviter l'ouverture, dans des conditions malencontreuses, d'une nouvelle discussion devant la quatrième Commission.

Point 5

Résumés et analyses établis par le Secrétaire général, des renseignements transmis au cours de l'année 1949 et observations présentées par les institutions spécialisées, au sujet des points suivants:

a) Conditions économiques:
   i) agriculture,
   ii) aspect du développement économique en général.

b) Conditions sociales:
   i) santé,
   ii) main-d'œuvre,
   iii) questions particulières au bien-être social.

c) Conditions de l'enseignement.

La délégation française prendra connaissance des documents établis par le Secrétaire général et les examinera avec soin pour s'assurer qu'ils ne sont pas rédigés de façon tendancieuse. Elle étudiera également avec une attention particulière les études transmises par les institutions spécialisées et s'efforcera d'en dégager les véritables intentions. Les institutions spécialisées forment en effet les pièces maîtresses du jeu anticolonialiste; c'est en appliquant, ainsi qu'on le verra plus loin, l'action de ces organismes à des problèmes déterminés que nos adversaires comptent marquer des points.

Au cours de la discussion, vous vous efforcerez naturellement de limiter dans toute la mesure du possible les débats aux questions de méthodes et de procédure pour

éviter qu'ils ne dévient sur les questions de fond et ne visent à la critique. Il est entendu que, d'accord avec vos collègues britannique et belge, vous vous efforcerez à ce que le comité spécial put étudier telles catégories de questions pour un territoire déterminé.

Point 6

Résumés établis par le Secrétaire général en ce qui concerne toute documentation que les membres auraient spontanément transmise conformément à la partie facultative du schéma en vertu des résolutions 144 (II) et 218 (III) de l'Assemblée générale.

Ainsi que vous le savez, le gouvernement français a toujours répondu, pour le Maroc et la Tunisie, à la partie facultative du schéma, et, depuis cette année, il a en outre communiqué pour tous les autres territoires les renseignements généraux visés par le paragraphe 5 c) de la résolution 218 (III). Nous avons donc amplement administré la preuve de notre bonne volonté.

J'ajoute qu'il serait souhaitable qu'à l'occasion de l'examen du point 6, la question de principe de la transmission des renseignements d'ordre politique, qui a déjà soulevé des discussions aussi intarissables que vaines, ne fût pas remise sur le tapis et qu'on en restât, sans plus, sur ce point aux stipulations des résolutions 144 (II) et 218 (III) de l'Assemblée générale. Le cas échéant, vous souligneriez une fois encore que le paragraphe (e) de l'article 73 de la Charte ne comporte aucune obligation de communiquer des renseignements d'ordre politique et ne fait même pas mention de renseignements de cette nature. Au surplus, la recommandation 222 (III) s'est déjà engagée, indirectement il est vrai, trop loin dans cette voie pour que nous ne nous attachions pas à décourager de nouveaux efforts à l'effet d'interpréter, ou plutôt de «compléter», la Charte de façon aussi tendancieuse.

Point 7

Questions ressortant de l'examen des résumés et analyses établis par le Secrétaire général en ce qui concerne les renseignements transmis au cours de l'année 1949.

A) Révision du schéma, y compris toutes suggestions présentées par les institutions spécialisées en vertu de la résolution 221 (III)

Vous connaissez mieux que quiconque les problèmes délicats que pose la révision du questionnaire du Conseil de tutelle; la révision du «schéma» risque d'entraîner des ennuis analogues. Il me paraît inutile d'insister sur l'attitude que nous devons adopter à cet égard, étant donné que j'ai été trop souvent amené, en d'autres occasions, à définir notre position. Je résume néanmoins celle-ci en quelques mots.

1) Le schéma «est destiné à servir de guide aux États membres pour la préparation des renseignements à transmettre en application de l'article 73 (e) de la Charte». Ce n'est pas un questionnaire. Il ne doit pas se transformer en questionnaire. En effet, les territoires non autonomes ne sont pas des territoires sous tutelle. Le «questionnaire» du Conseil de tutelle est prévu par la Charte. Celle-ci ne fait nulle part mention du schéma.
2) Tout changement apporté au schéma étant une source de difficultés pour les administrations qui emploient celui-ci et sont déjà accoutumées à sa contexture, les modifications ne devraient intervenir qu'à bon escient, là où la rédaction actuelle est réellement imprécise, confuse, compliquée. Il convient d'améliorer en simplifiant et non d'ajouter de nouvelles rubriques pour l'unique objet de compléter celles qui existent.
3) Il convient donc de se méfier des initiatives émanant des institutions spécialisées qui, n'ayant qu'une vue partielle de la question, tendent uniquement à alourdir,

sous prétexte de les rendre plus circonstanciées, les parties du schéma intéressant leur propre activité.

4) Vous vous efforcerez, dans toute la mesure du possible, de remettre l'examen de la question à une prochaine session. Cet ajournement sera aisé si, comme je le suppose, toutes les institutions spécialisées n'ont pas encore établi et communiqué leurs observations. En tout état de cause, vous vous opposeriez à ce que le schéma fût modifié fragmentairement et à plusieurs reprises. Sous peine de rendre impossible la tâche des administrations qui en usent, le schéma doit être révisé une fois pour toutes.

5) Dans l'hypothèse où la révision devrait néanmoins intervenir cette année, vous suggéreriez qu'elle fût mise au point par un sous-comité restreint (2 ou 4 membres par exemple), de composition paritaire entre États élus et États fournissant des renseignements.

B) Choix d'analyses spéciales aux fins d'examen en 1950

Ce point de l'ordre du jour me paraît devoir retenir particulièrement notre attention. L'interprétation ainsi donnée de certaines des dispositions du paragraphe 4 (b) de la résolution 218 (III) peut en effet entraîner des conséquences périlleuses.

La résolution précitée dispose que, outre les résumés et analyses des renseignements établis tous les trois ans seulement à partir de 1949 exclusivement, chaque année des documents annuels complémentaires présenteront, entre autres informations et statistiques, «des analyses des aspects divers de la situation économique, sociale et de l'instruction sur lesquels l'attention aurait été attirée au cours des années précédentes».

L'on aperçoit aisément le parti tiré par le Secrétariat de ces dispositions extrêmement insidieuses sous leur aspect anodin.

En choisissant des questions particulières sur lesquelles les États administrants vont sans doute être invités à fournir des renseignements plus détaillés que ceux prévus par le schéma, le comité se livrera, *ipso facto*, à des enquêtes indiscrètes sur certains des aspects de la gestion de ces États et il saisira vraisemblablement du résultat de ses investigations les institutions spécialisées afin de donner à celles-ci une occasion de s'ingérer directement dans les affaires intéressant les territoires non autonomes.

Je n'ai pas besoin de décrire les détails du mécanisme qui sera utilisé pour atteindre ces fins. L'on peut s'attendre à l'évocation du «4e point Truman» – ni d'insister sur les dangers présentés par de telles procédures dont l'emploi généralisé conduirait à placer les territoires non autonomes sous un contrôle absolument arbitraire et plus inquisiteur que celui du Conseil de tutelle lui-même.

Étant donné l'état d'esprit régnant aux Nations unies, la parade est malaisée d'autant, qu'en droit strict, il est possible de donner à la résolution 218 (III), régulièrement votée, l'interprétation adoptée par la division des territoires non autonomes du Secrétariat général, toujours soucieuse de réserver des aliments futurs à son activité pour justifier son existence et toujours préoccupée également de donner des gages à une certaine opinion.

Je ne puis donc que vous laisser le soin d'adopter, d'accord avec vos collègues représentant les puissances administrantes, l'attitude qui vous semblera la plus appropriée eu égard à la tournure prise par les débats.

J'appelle toutefois votre attention sur les remarques suivantes:

1) Au cas où le comité déciderait de procéder à ce «choix d'analyses spéciales», il serait préférable que celui-ci se portât sur des points à l'égard desquels nous nous sentons à l'aise ou sur lesquels, au moins, nous ne prêtons pas très ouvertement le flanc à des critiques faciles. Vous vous emploierez donc à ce que la décision soit prise dans ce sens.

2) En ce qui concerne la fourniture des renseignements destinés aux «analyses spéciales», la confection, l'examen et la mise en œuvre de ces analyses, vous vous opposeriez à l'adoption de recommandations consacrant des procédures qui auraient pour objet, soit de mettre à la charge des puissances administrantes des obligations plus lourdes, soit de conférer au comité spécial ou aux institutions spécialisées des attributions plus étendues que celles découlant des recommandations actuellement en vigueur. Vous montreriez alors que de telles dispositions vont à l'encontre de la Charte qui n'a prévu et organisé un contrôle spécial des Nations unies que pour les territoires sous tutelle.

3) Au cours de conversations officieuses, vous marquerez notre surprise de voir le Secrétariat général prendre des initiatives du genre de celle que j'ai déjà relevée (point 4 (c) ou de celles qui ressortissent au présent point.

C) Utilisation de renseignements complémentaires

La résolution 143 (II) du 3 novembre 1947 relative à «la documentation supplémentaire aux renseignements transmis en application de l'article 73 (e) de la Charte» était compliquée et amphibologique. Sans que le sens en eut été clairement élucidé, des interprétations contradictoires en avaient été fournies (cf. point 5 de mes instructions pour la session de 1948 du comité spécial).

Aussi le paragraphe 3 de la résolution 218 (III) a-t-il établi un régime beaucoup plus simple puisqu'il laisse – semble-t-il – le Secrétaire général libre d'user comme il l'entend, et sans autorisation préalable, de la «documentation supplémentaire».

Il vous appartiendra d'examiner la manière dont le secrétariat a interprété les dispositions du paragraphe 3 de la résolution 218 (III) et le point de savoir s'il considère que ces stipulations ont abrogé, en fait, le texte de la résolution 143 (II). Mais vous vous attacherez surtout à discerner l'usage fait pratiquement par le Secrétaire général des pouvoirs qui lui ont été conférés en ce domaine. Il y aurait en effet de nombreux inconvénients à donner au Secrétariat un blanc-seing complet qui lui permettrait d'établir de trop nombreux parallèles peut-être tendancieux en usant de statistiques dont le caractère scientifique ne serait pas toujours nettement établi.

D) Examen de la résolution 219 (III) instituant le comité spécial sans préjuger l'avenir

Vous connaissez sur ce point la position du Département. L'existence d'un organisme à composition paritaire, destiné à examiner les renseignements transmis sur les territoires non autonomes, est actuellement un moindre mal. Si nous ne pouvons éviter que le comité se prononce encore pour son propre renouvellement, il importe de ne point donner à cette prorogation provisoire un caractère de permanence, ni assortir cette mesure d'opportunité d'une consécration institutionnelle. Il me paraîtrait d'autre part impossible de confier à l'avenir du comité spécial ou à son succédané un mandat plus étendu que celui défini par la recommandation 219 (III).

Il vous appartiendra d'agir à cet égard, ainsi que, d'une manière générale, pour apprécier les autres aspects du texte établi par le sous-comité de rédaction, au mieux de nos intérêts et en étroit accord avec les délégations britannique et belge. Au cas où se poserait une question de principe que vous estimeriez particulièrement importante, vous en avertiriez le Département qui se prononcerait.

E) Autres questions

Pour mémoire.

Point 8

Nomination d'un sous-comité de rédaction.

La délégation s'emploiera à ce que les membres de ce sous-comité soient choisis parmi des personnes aptes à établir un rapport équilibré et modéré acceptable pour les différentes tendances qui se partagent le comité.

Point 9

Collaboration des institutions spécialisées en vertu de la résolution 221 (III) de l'Assemblée générale.

a) Mesures prises par l'organisation mondiale de la santé;

b) Ratification et application des conventions internationales sur la main-d'œuvre relative aux territoires non autonomes;

c) Étude des questions que posent les migrations de travailleurs;

d) Services fournis par l'organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture;

e) Autres travaux accomplis par les institutions spécialisées, et concernant notamment les conditions économiques et sociales et les conditions de l'enseignement dans les territoires non autonomes;

f) Conseils et assistance que les institutions spécialisées donneront à l'avenir pour l'examen des renseignements transmis en vertu de l'article 73 (e).

L'examen de ce point soulève dès l'abord une question de procédure. L'intitulé des alinéas b), voire c), prête en effet à confusion: ces questions ne sauraient être maintenues à l'ordre du jour du comité spécial que s'il s'agissait uniquement de prendre note de communications touchant de tels sujets sans qu'intervienne une décision sur le fond. Je me suis déjà expliqué à cet égard dans les commentaires du point 3.

D'une manière générale, aussi bien, en vertu de la recommandation 221, le rôle «actif» des institutions spécialisées quant à leur «collaboration» à l'application de l'article 73 (e) consiste:

1°) à assister le Secrétaire général dans la préparation des analyses et à présenter les commentaires jugés utiles à l'examen de ces analyses (par. 2 et 5); 2°) à examiner, en vue de la révision du schéma, les sections de celui-ci qui relèvent de leur compétence (par. 3); 3°) à informer le comité spécial de l'état de leurs travaux, pour autant que ceux-ci ont trait aux conditions visées par l'article 73 (e).

Compte tenu de ces dispositions, l'examen des questions inscrites sous le point 9 devrait garder un caractère académique, le comité se bornant, comme je l'ai indiqué, à prendre acte des communications qui lui seront faites (on peut remarquer à cet égard que le mémoire fourni par l'UNESCO: doc. A/AC/38/W.2, est très vague et paraît assez anodin). Vous vous emploierez donc à ce que la discussion, notamment à la faveur de l'examen de l'alinéa (f), ne s'égare pas dans une voie où, pour des raisons déjà exposées ayant trait à la nécessité d'éviter l'ingérence des institutions spécialisées dans les affaires des territoires non autonomes, par l'entremise du comité spécial, nous ne verrions que des inconvénients à nous engager.

Point 10

Liaison avec le Conseil économique et social en vertu de la résolution 220 (III) de l'Assemblée générale.

a) Questions économiques;

b) Questions sociales.

La résolution 220 (III) a défini les relations, ou plus exactement la liaison, à établir entre le Conseil économique et social et le comité spécial. Elles doivent consister essentiellement en un échange de documentation et d'information. Il y a lieu de ne point sortir du cadre prévu par la résolution précitée et la délégation française s'emploiera à ce que le comité se borne à prendre acte de l'existence et du fonctionnement normal de tels échanges.

D'autre part, il ne serait pas souhaitable que la question de l'assistance technique aux territoires insuffisamment développés fût mise sur le tapis. D'abord, parce que le comité est incompétent pour en connaître, étant donné que le paragraphe 2 de la résolution 220 ne semble pas concerner ce problème particulier. Ensuite, parce que les études menées à ce sujet par le Conseil économique et social n'ont pas encore fait l'objet d'une mise au point suffisante – et de la part de l'organisation et de la part des gouvernements intéressés – pour que ce point puisse être utilement débattu au sein d'un organe essentiellement subsidiaire et technique du genre du comité spécial. L'on peut remarquer, au surplus, que le «4e point Truman» doit être considéré par rapport à tous les pays insuffisamment développés et non à l'égard des seuls territoires non autonomes.

Point 11

Examen du texte du sous-comité de rédaction en ce qui concerne:

a) les recommandations éventuelles, touchant des questions de fond, à soumettre à l'Assemblée générale;

b) les recommandations éventuelles, touchant des questions de procédure, à soumettre à l'Assemblée générale.

Cette rubrique n'appelle aucune observation nouvelle par rapport à ce qui a déjà été dit ou ce qui est indiqué au point 12 suivant, ainsi qu'aux conclusions dégagées à la suite des échanges de vues à trois qui ont eu lieu à Paris.

Point 12

Approbation du rapport que le comité spécial présentera à l'Assemblée générale.

Il conviendra, dans toute la mesure du possible, d'éviter le retour des difficultés qui ont marqué l'approbation des derniers rapports du comité spécial et du Conseil de tutelle. Nous ne devons pas, en particulier, tomber dans le piège qui consiste, de la part de certains États non administrants, à exploiter le désir que nous avons de voir adopter le rapport par le plus grand nombre de membres possible pour nous pousser à admettre certaines concessions, puis à rompre ensuite les ponts et, loin de voter le rapport majoritaire, à exiger au contraire l'inclusion d'un rapport de minorité. Par ce détour, ces États parviennent, en somme, à donner une double publicité à leurs revendications.

(Direction d'Afrique-Levant, Afrique Généralités, carton 34)

72

M. COULET, MINISTRE DE FRANCE À HELSINKI,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 471. *Helsinki, 26 août 1949.*

J'ai eu ce matin un long entretien avec le ministre des Affaires étrangères. J'avais sollicité cette entrevue qui, dans mon esprit, devait me permettre d'obtenir, de la meilleure source, des précisions sur la position du gouvernement finlandais à l'égard des grèves qui se prolongent dans le pays. De là nous en vînmes tout naturellement à parler de l'évolution des rapports entre la Finlande et l'URSS.

M. Carl Enckell m'a, dès l'abord, confirmé dans mon sentiment (ma communication du 25 août)[2] que la grève des ouvriers du bois à Kemi, n'avait pas une origine politique et ne constituait pas le point de départ d'une campagne délibérément lancée par le parti communiste finlandais contre le gouvernement. Le choix de cette ville, située à 1 000 km de la capitale, au fond du Golfe de Bothnie, au milieu d'une province rurale d'opinion conservatrice aurait, à lui seul, été une maladresse dont les partisans de Moscou qui connaissent leur force et leur faiblesse ne se seraient pas rendus coupables. La maladresse, c'étaient les employeurs qui l'avaient commise en refusant d'examiner des revendications ouvrières «qui n'étaient pas sans justification».

Je sais d'autre part que le ministre des Affaires étrangères a aussi taxé de maladresse ses propres collègues. En l'absence du président de la République qui prenait ses vacances dans sa résidence provinciale et du président du Conseil, qui voyageait à l'étranger, mon interlocuteur avait blâmé l'intransigeance des jeunes ministres socialistes de droite (Simonen, ministre de l'Intérieur, Varjonen, président du comité des affaires sociales), qui avaient assumé, dès le début du conflit de Kemi l'attitude d'irréductibles «briseurs de grève» (ma dépêche n° 444 du 8 août)[3]. M. Enckell avait lui-même insisté auprès du président du Conseil pour que celui-ci abrégeât son congé. À son retour, M. Fagerholm, d'abord partisan de la manière forte, s'était aperçu, après avoir pris personnellement connaissance du dossier, que l'affaire était mal engagée, si mal qu'elle ne pouvait manquer d'apparaître au parti communiste finlandais, surtout après l'échauffourée sanglante du 18 août, comme une excellente occasion de rallier des troupes fatiguées et de regagner du terrain.

[1] Note manuscrite : «*Diffuser largement*».

[2] Document non reproduit. Ces grèves étaient attentivement suivies par les Britanniques, qui remarquaient que le gouvernement Fagerholm faisait face à la situation avec une grande maîtrise et qu'il verrait sans doute son autorité renforcée de cette épreuve de force imposée par les communistes (dépêche n° 1312 du 29 août 1949 de Londres, non reproduite).

[3] Document non reproduit.

C'est alors que la propagande du parti communiste s'était exercée au sein des organisations syndicales affermissant les ouvriers des industries du bois dans leur volonté d'obtenir satisfaction, entraînant dans des grèves de solidarité ceux des ports, du bâtiment et de l'alimentation et aggravant, par là même, la scission entre groupements syndicaux socialistes et communistes.

Il n'est pas douteux qu'à ce moment les syndicalistes d'extrême-gauche n'aient escompté un appui vigoureux de la part de l'URSS. Ils ont été déçus. Les nouveaux agitateurs, qui sont mal connus du public mais dont on sait seulement qu'ils sont en général originaires de la République socialiste de Carélie et reçoivent, à ce titre, leurs instructions de Kuusinen, n'ont pas jusqu'ici mieux réussi à enrôler l'aide de Moscou que les «vieilles gloires»: Hertta Kuusinen, Leino, Pessi, n'avaient pu le faire au cours des grèves sporadiques de 1948.

Il est vrai que la radio et les journaux soviétiques «s'occupent» de la Finlande. Le ministre des Affaires étrangères avait devant lui, tandis qu'il me parlait, les bulletins d'écoute et les analyses de la presse moscovite du matin. Il y était question notamment de la «terreur policière» qui régnait à Kemi, après les «fusillades» de la semaine dernière, et, comme d'habitude, de «l'émancipation des masses progressistes de Finlande» qui, paraît-il, est en marche. M. Enckell n'en était pas ému. Il considérait comme inévitable que les organes d'information russes – pas les plus grands d'ailleurs, *Troud* et la *Literatournaïa Gazeta* plutôt que la *Pravda* ou les *Izvestia* – fissent un sort aux dépêches que leur envoyaient tous les jours les quotidiens communistes finlandais et imprimassent leurs éditoriaux. C'est le moins qu'ils pouvaient faire, à moins de renier complètement toute solidarité avec un parti membre du Kominform.

Cependant, en ce qui concerne les rapports d'État à État entre l'URSS et la Finlande comme en ce qui concerne les relations entre la légation de l'Union soviétique et le ministère des Affaires étrangères à Helsinki, M. Enckell m'affirma que, non seulement, il ne pouvait déceler la moindre tension mais encore que l'atmosphère s'améliorait sans cesse. Il me confia en riant avoir entendu des communistes finlandais se plaindre de n'avoir jamais aucune audience auprès du général Savonenkov ou de ses services et, énumérant une série de faits dont j'épargne le catalogue au Département mais qui ne sont sans signification ni à Moscou ni ici, m'assura que le cabinet Fagerholm, que les représentants du Kremlin avaient d'abord affecté de ne pas connaître, avait fini par trouver grâce à leurs yeux: la récente remise à la Finlande d'une amende de 450 000 dollars, encourue pour retard dans des livraisons au titre du traité, en était une preuve de plus. Que ces manifestations de bienveillance coïncidassent avec la dénonciation par les speakers de Radio Moscou des «brutalités policières des réactionnaires finlandais à la solde des provocateurs atlantiques», – on pouvait en être surpris, mais il fallait bien se rendre à l'évidence.

C'est à cette impasse qu'aboutit une fois de plus, ma conversation avec un des hommes d'aujourd'hui qui connaissent le mieux la Russie soviétique. Nous sommes loin, conclut-il, de l'époque où Trotski me disait: «Nous vous accordons aujourd'hui votre indépendance parce que votre indépendance est, par nature, révolutionnaire et que partout, dans le monde, où se manifestera un mouvement révolutionnaire, nous le soutiendrons». Il n'explique pas la cause de la contradiction qui existe à l'heure actuelle, dans la politique finlandaise du Kremlin, entre l'action du Kominform et l'inaction du Minindiel[1] mais il la constate. Ces deux puissants organes du pouvoir soviétique suivent aujourd'hui des voies parallèles. Je suis cependant convaincu qu'en dépit de son optimisme actuel le ministre des Affaires étrangères demeure vigilant; l'exemple yougoslave est là pour démontrer que contrairement aux lois de la géométrie, il est des cas où les parallèles tendent à converger.

(Direction d'Europe, Finlande, volume 32)

73

M. DE VAUX SAINT CYR, AMBASSADEUR DE FRANCE À ATHÈNES, À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

D. n° 636. *Athènes, 26 août 1949.*

Dans ma lettre n° 617 du 13 août[3], j'avais signalé à Votre Excellence qu'un temps d'arrêt s'était produit dans le déroulement de l'affaire albanaise. Tandis qu'auparavant le gouvernement d'Athènes, soutenu par les journaux grecs, affirmait que la question de l'Albanie devait être très prochainement réglée et qu'en tous les cas cette question serait posée dès que les troupes atteindraient la frontière, subitement le gouvernement a modéré son ton et la presse s'est tue.

Comme je l'indiquais précédemment, ce changement d'attitude pouvait provenir soit des conseils de modération donnés à Athènes par les Américains ou les Anglais, soit par la possibilité d'un changement de gouvernement à Tirana.

Il est probable que Washington et Londres ont mis en garde Athènes contre une action précipitée, mais finalement c'est la deuxième partie de l'alternative qui l'a emporté.

M. Pipinellis ne me l'a pas caché, et en m'annonçant ce matin la formation d'un comité de l'Albanie libre, dont le siège est à New York,

[1] Minindiel: le ministère soviétique des Affaires étrangères.

[2] Dépêche adressée à la direction d'Europe. Note manuscrite: «*[Communiquer à] Tirana, Washington, Londres, Belgrade, Rome, fait 20-9-49*».

[3] Voir document n° 56.

il m'a dit qu'il attendait cette nouvelle depuis plus d'une semaine. Le gouvernement grec a publié immédiatement, sous la forme d'une déclaration du président du Conseil, un communiqué dont j'ai envoyé le texte au Département, qui reconnaît en principe l'existence de ce comité. Ce comité, qui s'est formé en Italie, qui a passé ensuite à Paris et qui est provisoirement à Londres, comprend des représentants de toutes les tendances albanaises opposées à la dictature d'Enver Hodja. Même un porte-parole du roi Zog serait appelé à y siéger.

Il se confirme donc que, du point de vue grec, on ne pense plus régler l'affaire par la force, mais au contraire par l'entente. À plusieurs reprises le sous-secrétaire d'État m'a assuré que c'était là une des solutions qu'il avait envisagée depuis longtemps pour mettre fin au désaccord gréco-albanais. Il estimait que des liens économiques étroits entre les deux pays supprimeraient leur opposition actuelle. Cette entente n'est possible qu'avec un nouveau gouvernement, mais, dans ce cas, elle devient pleine de promesses pour la Grèce. C'est ce qu'exprime l'officieux *Messager d'Athènes* dans un article de tête intitulé «Amitié gréco-albanaise». – «Nous attendons des vrais représentants du peuple albanais, dit-il, que reconnaissant les leçons du passé, ils tracent une voie nouvelle qui mène, dans l'intérêt commun, vers une ferme amitié gréco-albanaise. S'ils arrivent à la comprendre, alors à coup sûr les questions pendantes entre les deux nations voisines se résoudront graduellement».

Les Grecs sont persuadés qu'un accord étroit entre les deux pays servira à la Grèce en ramenant la paix dans la péninsule balkanique et entre les Grecs et les Andartes, mais servira davantage encore à l'Albanie. Il permettra en effet d'écarter les visées que les grandes puissances pourraient avoir sur elle. De tout temps, en effet, l'Albanie a été l'objet de convoitises de la part de ses voisins. Successivement les Turcs, les Austro-Hongrois, les Slaves ont essayé de lui imposer leur hégémonie. Un accord solide avec la Grèce éloignera ce danger.

Reste la Yougoslavie. Quel rôle ce pays joue-t-il dans les projets de transformation de l'Albanie? Il est difficile d'en juger à Athènes où les Anglais et les Américains ne laissent que rarement deviner leurs plans. On sait que le maréchal Tito a tiré des prisons yougoslaves des personnalités albanaises destinées à jouer un rôle dans les changements de gouvernement prévus à Tirana. Il est à peu près certain que les Américains feront pression sur les Yougoslaves pour unir tous ces mouvements de libération. Mais il est non moins certain que les Grecs restent méfiants devant l'activité d'Albanais soutenus par les Yougoslaves et qui menacent de faire perdre aux Grecs le bénéfice de l'opération.

(Direction d'Europe, Grèce, volume 135)

74

M. DE VAUX SAINT CYR, AMBASSADEUR DE FRANCE À ATHÈNES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 644. *Athènes, 27 août 1949.*

Il semble que la politique grecque, qui faisait preuve récemment encore d'une raideur allant presque jusqu'à l'intransigeance ou même jusqu'à un esprit d'agression, selon qu'il s'agissait de l'Italie ou de l'Albanie, ait subi depuis quelques semaines une heureuse évolution.

Celle-ci paraît ressortir d'abord de l'humeur plus conciliante manifestée à l'égard des Italiens. À ce sujet il y a lieu de noter qu'aucun journal grec n'a saisi l'occasion de l'attaque contre M. Pipinellis, parue dans un quotidien de Venise et signalée par l'officieux *Messager d'Athènes*, pour reprendre la campagne de presse contre le ministre d'Italie qui sévissait ici il y a quinze jours. D'autre part, des progrès assez nets ont été accomplis dans les négociations qui doivent mener à la signature d'un accord gréco-italien, liquidant la question des réparations et des anomalies consécutives aux dernières hostilités. Les Grecs, en effet, ont finalement accepté de laisser le gouvernement italien procéder aux rachats des biens italiens en Grèce et autorisé les Italiens, jadis établis en ce pays, à y revenir. De son côté, Rome a admis que soient exceptés de cette faveur, non seulement les personnes considérées par les autorités helléniques comme ayant eu une activité antigrecque, mais aussi les Italiens qui vivaient auparavant dans les îles Ioniennes, à Patras ou au Dodécanèse. À la suite de ces concessions réciproques, un climat plus paisible s'est établi sur les relations gréco-italiennes et, à l'exception des organes d'extrême-droite, la presse s'est empressée d'en donner un écho satisfait.

D'autre part, les journaux ont cru dénoter une évolution identique dans les relations de la Grèce et de la Yougoslavie. Aussi tous les quotidiens grecs, jusques et y compris les plus nationalistes, ont-ils laissé entendre que la récente visite du Chargé d'affaires de Yougoslavie à M. Pipinellis (mon télégramme n° 787 du 18 août)[2] marquait l'ouverture d'un chapitre nouveau dans les rapports entre Belgrade et Athènes. En fait les espoirs de la presse ont dépassé de beaucoup la réalité. Car je tiens du sous-secrétaire d'État permanent aux Affaires étrangères que cette démarche de M. Martinovic, pour surprenante qu'elle ait pu paraître, puisque la légation de Yougoslavie n'avait pas eu de contact avec le Département royal depuis environ deux ans, n'avait pourtant d'autre objet que d'exprimer les plaintes de la Yougoslavie sur le trai-

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe. Note manuscrite: «*[Communiquer à] Rome, Belgrade, Tirana, Washington, Londres, fait 21/9/49*».

[2] Document non reproduit.

tement infligé à ses nationaux par les autorités helléniques. J'ai appris de plus que l'ambassadeur de Yougoslavie à Washington avait fait presque simultanément une démarche auprès du Département d'État pour signaler à celui-ci que le gouvernement de Belgrade avait à se plaindre de celui d'Athènes parce qu'aucune suite n'était donnée par les Grecs aux requêtes qui leur étaient présentées par les Yougoslaves. Le conseiller-ministre de l'ambassade des États-Unis ici a dit à l'un de mes collaborateurs qu'il allait se préoccuper de cette plainte à laquelle il n'attachait, *a priori*, qu'une créance assez limitée. De la façon dont M. Minor s'est exprimé à ce sujet, l'on pouvait conclure à un certain agacement des Américains devant le souci du maréchal Tito de conserver à l'égard du royaume de Grèce une attitude trop conforme à celle des communistes de tout pays et devant sa coquetterie à n'user, lorsqu'il parle du gouvernement d'Athènes, que de termes analogues à ceux qu'emploient les Républiques populaires de stricte observance. À vouloir se maintenir trop longtemps dans cette attitude, la Yougoslavie risque de manquer l'occasion présente de rétablir entre la Grèce et elle des rapports de bon voisinage, en lassant les bonnes dispositions que l'on trouve actuellement du côté hellénique. Car il est frappant de voir que la presse est unanime à considérer qu'il suffirait pour reconstituer l'ancienne entente gréco-yougoslave que Belgrade décidât de renvoyer les enfants grecs enlevés par les Andartes et se trouvant en ce moment en Yougoslavie, que le maréchal Tito cessât de parler de la Macédoine de l'Égée et que l'on reprît de part et d'autre les relations commerciales. Mais il y a un point dont les journaux n'ont pas parlé à propos des rapports gréco-yougoslaves : c'est l'Albanie.

J'ai déjà signalé à Votre Excellence dans ma dépêche n° 617/EU du 13 août[1] – et je le redis dans une autre dépêche partant par ce même courrier – qu'il existe à propos de l'Albanie un danger de rivalité entre Belgrade et Athènes. La réalité de ce risque m'a été confirmée au cours d'une conversation qui a eu lieu hier au soir chez l'un de mes collaborateurs, entre M. Minor, conseiller-ministre à l'ambassade des États-Unis et M. Lambros, qui assure la liaison entre la présidence du Conseil et le ministère des Affaires étrangères. En effet, lorsque M. Minor annonça au diplomate grec qu'il pensait que le maréchal Tito ferait à propos de la création d'un comité de libération de l'Albanie une déclaration analogue à celle du président Diomède, M. Lambros ne put s'empêcher de manifester une surprise un peu amère. Aussi tenta-t-il aussitôt de faire valoir à M. Minor qu'une telle déclaration de la part de Belgrade paraissait inutile et dangereuse, qu'elle risquait d'exposer Tito à un redoublement de fureur de la part de Moscou, qu'il serait plus sage de laisser à la seule Grèce le soin «de tirer les marrons du feu», et l'honneur aussi, après avoir été à la peine pendant tant d'années, d'être le porte-parole de la politique de l'Occident. Quoique M. Minor

[1] Voir document n° 56.

ait paru être peu réceptif à cette théorie, il m'a semblé intéressant de la relever. Car ces paroles sont, à mon sens, assez symptomatiques de la nouvelle attitude de la Grèce à l'égard de l'Albanie.

Dans ma dépêche nº 617 du 13 août, j'ai rendu compte à Votre Excellence des intentions que M. Pipinellis avait confiées à l'ambassade des États-Unis et à moi-même concernant le développement qu'il comptait donner aux relations économiques et intellectuelles entre les deux pays dès la disparition d'Enver Hodja et de l'influence qu'il pensait pouvoir acquérir ainsi pour la Grèce en Albanie. De son côté, le président du Conseil a longuement parlé devant M. Lebel et M. Charles-Roux, au cours d'une soirée qu'il a passée avec eux, de la tendance qu'ont toujours eue les Albanais, fussent-ils destinés à devenir de hauts fonctionnaires de la Sublime Porte, à venir chercher en Grèce leur formation intellectuelle. Enfin, l'officieux *Messager d'Athènes* a publié, le 26 août, un article que Votre Excellence voudra bien trouver ci-joint[1], et qui me paraît avoir été inspiré directement par M. Diomède et M. Pipinellis. À cela il convient d'ajouter enfin l'empressement avec lequel le gouvernement hellénique a donné son approbation au nouveau comité de libération albanais. Tout porte à croire, par conséquent, que la Grèce, renonçant, sans doute sous la pression des Anglais et des Américains à ses projets militaires, à la réalisation immédiate de ses revendications sur l'Épire du Nord et à son rêve d'union des couronnes d'Albanie et de Grèce sur la tête du roi Paul, s'est résignée à l'existence d'une Albanie indépendante sous réserve de tout mettre en œuvre pour s'y acquérir une situation privilégiée.

Il semble que, jusqu'à présent, les circonstances aient servi les vues de la Grèce. Car d'après les informations que j'ai pu recueillir ici et dont je rends compte au Département par ailleurs, les contacts que les membres du comité de libération albanais ont eu, avant sa formation, avec les représentants du maréchal Tito, ont révélé de sérieuses divergences entre les vues des Yougoslaves d'une part et des exilés de l'autre, sur l'avenir politique de l'Albanie. Dans ces conditions le comité, inspiré peut-être par les Anglo-Américains, aurait manifesté une tendance à s'appuyer plutôt sur Athènes. Telle est peut-être la raison de la demande de visa pour la Grèce qui a été déposée à la légation de Grèce à Rome le 24 août par M. Abbas Kuppi, représentant du roi Zog dans le comité de libération albanais où il occupe le poste de vice-président.

Au cours de ces deux dernières semaines, l'on a donc pu constater un retournement complet des projets de la Grèce à l'égard de l'Albanie, un soudain assouplissement de la diplomatie hellénique dans ses négociations avec l'Italie et un reflet dans la presse de l'esprit conciliant que les Grecs sont disposés à manifester, si l'occasion s'en présente, à la Yougoslavie du maréchal Tito. Dans une telle évolution, les Américains ont certainement une part prépondérante. Il est du reste naturel qu'au

[1] Document non reproduit.

moment où la guerre contre les Andartes semble toucher à sa fin sur le territoire grec, et où l'on prévoit que la Russie, changeant elle aussi de politique, est sur le point d'abandonner les troupes rebelles et de ne plus se soucier de les réarmer pour les lancer de nouveau contre l'armée grecque, il est naturel, dis-je, que dans de telles circonstances le gouvernement de Washington joue de toute son influence pour tenter d'harmoniser les relations entre les divers pays de l'Adriatique qui désormais se trouvent, à des degrés divers, dans sa dépendance économique et militaire. Tout comme lorsque le combat contre les sectataires des Soviets se déroulait sur le territoire grec, les Américains se sont efforcés de coaliser les divers partis politiques de ce pays, ils tentent, maintenant que la lutte s'est reportée entre les monts d'Albanie, la Macédoine et le Danube, de créer une entente entre les divers gouvernements intéressés à l'échec des visées du Kominform.

(Direction d'Europe, Grèce, volume 117)

75

M. Bouffanais, Consul général de France à Shanghaï,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

T. nos 864-883. *Shanghaï, 29 août 1949, 18 h. 20.*

Réservé. (*Reçu* : le 31, 0 h. 30)

… renoncer à percer le mystère des relations sino-russes, il n'est pas sans intérêt de faire des constatations et des hypothèses, notamment à l'aide d'observations faites à Shanghaï[2].

1) Dans la politique extrême-orientale de l'URSS, il est possible de déceler un mélange, à doses variables, d'impérialisme russe et de croisade communiste, mélange essentiellement instable de deux ambitions dont l'histoire contemporaine (…)[3] que la seconde est de plus en plus le moyen de réaliser la première.

Dans la mise en œuvre d'une telle politique, qui nécessite le camouflage d'un immense égoïsme, d'un froid réalisme et d'une duplicité permanente, l'URSS dispose des atouts majeurs que sont la contiguïté géographique avec la Chine, la connaissance intuitive qu'ont les Slaves

[1] Télégramme adressé au Département, communiqué à Nankin sous nos 730-749 et diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset.

[2] *Note du document* : « Note du Chiffre. Le début du présent télégramme n'étant pas parvenu, il a été réclamé à Shanghaï ».

[3] Mot manquant.

de l'âme asiatique, les enseignements tirés des échecs du Komintern en Chine dans les années 1924 à 1927 et l'emprise doctrinale ou personnelle exercée sur une large fraction du Politburo et des états-majors communistes chinois.

2) La croisade communiste a deux objectifs principaux: l'établissement aux frontières de l'URSS de régimes satellites et l'ébranlement des positions asiatiques des puissances occidentales.

Pour atteindre ces deux objectifs, il importe de confirmer dans la loi marxiste-léniniste et l'obédience moscoutaire des insurgés chinois qui ont besoin d'un soutien idéologique et d'attiser, au nom de la lutte anti-impérialiste, la xénophobie fondamentale et le (...)[1] des nationalistes asiatiques. Laissant aux Chinois le soin de prêcher l'Évangile nouveau, les Soviets se bornent à vanter aux Shanghaiens les merveilles du «pays du socialisme» (8 émissions quotidiennes en langue chinoise des postes de TSF de Moscou et de Khabarovsk – conférences – ventes à des prix très modiques d'ouvrages de littérature, de périodiques illustrés et manuels en langue chinoise arrivant de Moscou par wagons entiers – projection dans les salles de cinéma de la ville de films de propagande).

Quant à l'offensive en Asie contre les puissances occidentales qui a suivi l'apaisement soviétique en Europe, elle a des chances d'être d'autant plus fructueuse qu'elle menace des positions très vulnérables et que, déclenchée par nation interposée, elle est gratuite.

Il apparaît – comme je l'ai déjà signalé – que certains éléments soviétiques se sont employés à envenimer à Shanghaï tous les incidents dans lesquels ont été impliqués des ressortissants américains.

3) La croisade communiste trouve ses limites dans les visées de l'impérialisme russe. D'une part, l'URSS ne peut envisager sans inquiétude la constitution à ses frontières d'un État puissant de 475 millions d'habitants. Elle a fait, dans sa zone d'action européenne, l'expérience des schismes graves et elle se méfie certainement du fragile marxisme de Mao Tsé-Toung dont il ne restera peut-être plus demain qu'un nationalisme insupportable et redoutable.

Une Chine unifiée par les communistes et siégeant dans les conseils internationaux sera certainement très utile à l'URSS particulièrement dans la négociation du traité de paix avec le Japon, d'où celle-ci voudrait chasser les États-Unis – mais il est douteux à supposer qu'il en ait les moyens – que le Kremlin se prête à l'équipement total d'un pays qui, même fidèle, serait un «boulet» en cas de guerre mondiale. L'URSS a, d'autre part, des visées sur l'empire du Milieu – négociant les «intérêts spéciaux» qu'elle s'était faits auparavant en Mandchourie, elle a des ambitions sur la Mongolie intérieure et le Sinkiang. D'où la farce de la reconnaissance du seul gouvernement nationaliste pour en extor-

[1] Lacune de déchiffrement.

quer, quand il est temps encore, des avantages (négociations relatives au Sinkiang, révélations de M. Kam Chieh Hou sur la recherche par le général Li Tsong Jen d'un accord de neutralité avec l'« URSS »).

En retirant de Nankin son ambassade, en fermant ses consulats devant l'avance des armées communistes, le Narkomindel a voulu plaire au Kouomintang autant que consacrer la doctrine de Mao Tsé-Toung sur la non-reconnaissance du statut officiel des représentants diplomatiques et consulaires étrangers.

Dès le 25 mai, le drapeau rouge fut amené au Consulat général de l'URSS puis de Souchow Creek où tenaient les fortins des derniers éléments de la résistance nationaliste.

Dès le 25 mai 1949, la *Novaia-Jiza,* l'un des deux quotidiens soviétiques édités à Shanghaï et très prudemment neutres sous le régime du Kouomintang, passait sous contrôle chinois et s'alignait sur la presse locale, tandis que l'autre, le *Novosti Dnia*, attendit plus d'un mois avant de se déchaîner contre les nationalistes et les puissances occidentales.

À ses fins impérialistes, l'URSS ne pouvait manquer d'utiliser ses ressortissants établis en Chine – on sait qu'en 1945, 20 000 Russes résidaient à Shanghaï, presque tous originaires de l'émigration de 1918-1920-1921, et dont la moitié environ soit opportunistes soit ralliés sincères, étaient titulaires de passeports soviétiques – on ne compte plus aujourd'hui que 5 000 Russes à Shanghaï (4 000 Soviétiques et 1 000 apatrides) – en effet 5 000 Soviétiques ont été admis en URSS en 1946 et 1947, un autre millier a émigré aux Amériques après avoir répudié la nationalité russe et la plupart des émigrés apatrides, pris en charge par l'OIR[1], ont pu trouver un refuge ou quitter la Chine pour le camp de Samar aux Philippines.

À vrai dire, la colonie soviétique de Shanghaï ne se distingue guère, dans ses buts et ses aspirations, des autres communistes étrangers – elle fait beaucoup de bruit avec ses cellules, ses conférences, ses groupements féministes, artistiques ou sportifs, mais une moitié seulement aspire au rapatriement – il ne semble pas d'ailleurs, malgré l'appel adressé à Moscou par l'association des résidents soviétiques, que cette faveur doive leur être accordée – d'après certains renseignements, l'URSS songe plutôt à les utiliser en Mandchourie où leurs connaissances de la langue et des choses chinoises peuvent être précieuses.

4) Depuis un an, la politique et la propagande du parti communiste chinois affichaient une vraie admiration du soviétisme presque servile dont les mobiles ne sont pas toujours clairs.

Il n'y a certes pas à s'étonner du zèle avec lequel Mao Tsé-Toung se conforme à l'orthodoxie marxiste (même phraséologie, mêmes dogmes

[1] OIR : Office international des réfugiés.

du capital agonisant et de la crise économique inévitable dans les (…)[1] impérialistes, condamnations répétées de Tito. Outre que les principaux dirigeants de la Chine nouvelle pratiquent avec sincérité et fanatisme la religion communiste (doctrine étrangère mais à principes universalistes et dont peuvent se réclamer d'antiques mouvements sociaux chinois); il est manifeste que s'ils renonçaient à l'idéologie qu'ils ont adoptée il y a 28 ans, les communistes chinois ne seraient plus que de vulgaires insurgés.

Tant qu'ils n'auront pas triomphé tout à fait, les communistes chinois ne peuvent courir le risque de déplaire au Kremlin pour louer l'URSS, ils trouvent dans leur tradition tous les procédés de ruse et de flatteries concevables.

Nombreux sont enfin, dans les états-majors et dans la troupe, les hommes sûrs forgés à Moscou et les fidèles de la religion communiste.

Au fond, la Chine nouvelle qui ne saurait se méprendre sur les desseins de l'impérialisme russe doit rester méfiante (la presse éprouve périodiquement le besoin de rassurer l'opinion sur la portée de l'activité soviétique en Mandchourie: il y a en Chine une tradition d'hostilité à l'endroit de la puissance qui tient la frontière nord de l'Empire, ligne de départ de toutes les invasions).

Les communistes chinois, d'autre part, ne seraient pas Chinois s'ils ne songeaient à utiliser l'URSS (c'était le dessein de Sun Yat Sen dont Mao Tsé-Toung a l'habitude d'invoquer la filiation) et si dressant classiquement les puissances les unes contre les autres, ils ne pratiquaient pas dans leur nouveau soviétisme (l'URSS est notre seul ami, «on est avec ou contre l'URSS») un chantage à l'appui occidental, d'autant plus précis que le blocus nationaliste conduit à un dangereux isolement.

C'est sans doute la nécessité de faire sa part à l'impérialisme russe, redouté mais inévitable, qui incite les communistes chinois à faire l'apologie du pacte conclu le 14 août 1945 entre l'URSS et le gouvernement du maréchal Tchang Kaï-chek. À l'occasion du récent anniversaire de ce traité, Monsieur Shao-Litze, un des fondateurs du parti conservateur, passé au Kouomintang dont il fut l'ambassadeur à Moscou pendant la seconde guerre mondiale, et revenu à son premier amour, a fait de singulières déclarations pour justifier, peut-être perfidement et avec le dessein de (…)[2] des limites, le pacte de non-agression russo-japonais de 1941 et les accords de Yalta, dans le même sens, et signale une série de reportage publiés au début du mois par le *Sin Wenje Bao* sur la coopération sino-russe à Port-Arthur.

Aucune fraternisation sino-russe n'est visible à Shanghaï, une société des amis de l'URSS est en cours de constitution et doit être inaugurée

[1] Mot manquant.

[2] Lacune de déchiffrement.

le 3 septembre mais, comme celles qui ont déjà été créé dans le nord, c'est une association purement chinoise.

Le seul acte concret à signaler qui intéresse les résidents soviétiques est l'ordre par lequel la commission de contrôle militaire a restitué le 25 août à la mission spirituelle russe (qui relève de l'archevêque Victor rallié à Moscou) la cathédrale et tous les biens qu'occupait sous le régime nationaliste le clergé dissident de l'archevêque Jean, parti pour Samar avec les réfugiés russes blancs.

Sans me laisser aller à des conclusions problématiques, il n'est pas impossible de prévoir des heurts entre l'impérialisme russe et le nationalisme chinois. Il serait surtout dangereux de ne voir dans l'avance irrésistible des armées du général Chu-Teh et dans l'effondrement lamentable du Kouomintang qu'une victoire de Moscou et une défaite de Washington.

(Direction d'Asie-Océanie, Chine, volume 237)

76

NOTE D'INFORMATION[1]

Nouveau coup d'État en Syrie

N. *Paris, 22 [30] août 1949.*

Au cours de la nuit du 13 au 14 août, Damas a été le théâtre d'un nouveau coup d'État militaire, au cours duquel le maréchal Zaïm et son président du Conseil, M. Barazi, ont trouvé la mort. Les nouvelles officielles affirment qu'ils ont été exécutés en application d'un jugement rendu sur le champ par un conseil de guerre.

Des journalistes notamment égyptiens prétendent qu'ils ont été gravement blessés ou maltraités lors de leurs arrestations et amenés en piteux état à Mezzé où les conspirateurs les auraient alors achevés, eux-mêmes, à coup de revolver.

Il restera sans doute difficile de connaître exactement les ramifications du complot qui fut à la base de ce nouveau drame politique syrien. Mais les exécutants se retrouvent dans le même petit groupe d'officiers qui seconda le maréchal Zaïm lors de son coup d'État du mois de mars. Ils semblent avoir été mus par la déception d'avoir été écartés de l'entourage de leur chef au profit de conseillers civils et notamment de Mohsen Barazi qui paraissait avoir pris beaucoup d'in-

[1] Document communiqué le 30 août pour information sous bordereau collectif n° 600 à la Présidence de la République, à la Présidence du Conseil, au EMGDN, au SDECE, au Cabinet du Ministre, aux directions du Quai d'Orsay et à de très nombreux postes.

fluence. À l'amertume suscitée par ce qui leur apparaissait comme une grande ingratitude, s'est probablement ajouté pour certains le désir de venger Antoun Saadé livré au gouvernement libanais qui l'avait fait exécuter.

L'opération, plus encore que la précédente, réalisée avec beaucoup d'audace et peu de moyens: quelques autos mitrailleuses et quelques dizaines de soldats triés sur le volet.

Le lendemain, l'armée et le peuple ont appris avec étonnement la nouvelle de cette révolution de palais.

Si certains éléments de l'armée ont manifesté une assez vive émotion de la disparition d'un chef assez estimé de ses troupes, la population paraît être restée très indifférente.

C'est que la popularité de Zaïm, due à ses succès dans la guerre de Palestine, avait été rapidement compromise par ses maladresses dans l'exécution du plan de réforme qu'à l'exemple d'Atatürk, il prétendait imposer à la Syrie, sans avoir pris le temps de préparer une opinion assez traditionnaliste.

Les impôts nouveaux destinés à subvenir au renforcement de l'armée avaient, faute d'une réforme fiscale préalable, indisposé les classes pauvres qui supportent la quasi totalité du fardeau fiscal.

Les projets de réforme agraire et de réforme fiscale lui avaient aliéné les grands propriétaires et riches commerçants dont l'influence est considérable en Syrie.

La transformation du régime des biens Wakouf, le projet d'adoption du Code civil, le vote des femmes, la suppression du voile, lui avaient aliéné les ulémas et tous les esprits rétrogrades.

Quoi qu'il en soit, le dernier coup d'État appelle deux observations: le caractère sanguinaire de l'opération marque le développement en Syrie de mœurs politiques inquiétantes tandis que l'accession au pouvoir d'un gouvernement dominé par les féodaux alepins fait présager l'abandon du programme de réforme et le retour aux vieux errements chers aux grands propriétaires terriens, aux riches commerçants et aux vieux turbans.

Mais les rancunes politiques causées par la répétition des coups de force et la misère populaire entretenue par la stagnation sociale, risquent de livrer progressivement la Syrie aux discordes intérieures et d'en faire la proie des ambitions qui se profilent à ses frontières.

Après la double crise qui marque l'avènement et la chute du maréchal Zaïm, il aurait fallu à la Syrie un gouvernement dont la grande autorité s'impose à toutes les factions et dont l'action réformatrice atténue progressivement l'anachronisme de l'organisation sociale.

Mais si l'auteur du coup d'État a eu la sagesse ou la prudence de ne pas garder pour lui-même un pouvoir mal acquis, il semble l'avoir remis en des mains débiles bien qu'estimables, celles du vieux président

Atassi, chef du parti populaire qui constituait l'ancienne opposition parlementaire au président Kouatly, lui-même appuyé sur le parti républicain national.

On peut craindre que ni le nouveau président du Conseil, ni ses collaborateurs ne possèdent les qualités d'énergie nécessaires pour tenir tête longtemps aux pressions intérieures et aux ambitions extérieures.

Pour gagner un peu de popularité auprès des masses traditionnellement xénophobes, le nouveau gouvernement cherchera sans doute à marquer un retour à la politique de solidarité arabe et se trouvera ainsi amené à rejeter les tendances du maréchal Zaïm trop ouvertement favorable à l'influence occidentale.

Mais si une telle politique ne peut manquer de faire marquer un temps d'arrêt au regain de notre influence, elle ne paraît pas devoir atteindre pour le moment nos positions culturelles ou économiques existantes.

La convention financière notamment ne semble pas en question.

La désignation de Khaled Bey Azem, qui l'a fait signer en février dernier, comme ministre des Finances du nouveau Cabinet, semble à cet égard rassurante. Au surplus la situation monétaire de la Syrie permettrait difficilement aux gouvernants damascains de renoncer actuellement au soutien que ladite convention assure à la livre syrienne.

La composition du nouveau Cabinet est la suivante :

Présidence	Hachem Atassi	Populiste
Finances	Khaled Azem	Indépendant
Ministre d'État	Adel Azme	Parti National
Économie nationale	Faydi Atassi	Populiste
Agriculture	Akram Horani	Symp. populiste
Justice	Sami Kabbara	Symp. populiste
Intérieur	Ruchdi Kikhya	Populiste
Affaires étrangères	Nazem Koudsi	Populiste
Instruction publique	Michel Aflak	Baath. el Arabi
Guerre	Général Abdallah Atfe	Militaire
Ministre d'État	Fathallah Astoun	?
Travaux publics	Majeddine Jabri	Parti National

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 161)

77

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
à M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 4516. *Washington, 30 août 1949.*

L'administration de Coopération économique a saisi l'occasion de son quatrième rapport trimestriel au Congrès pour donner une vue d'ensemble des résultats atteints dans les pays bénéficiaires à l'issue de la première année d'application de l'ERP[2].

Les auteurs de ce document rappellent d'abord les objectifs que se sont assignés les pays bénéficiaires dans le domaine de la production, de la stabilisation financière et des exportations. Il montre que pour chacun d'eux des progrès substantiels, d'une importance inégale toutefois, ont été réalisés. La production industrielle a marqué, grâce à l'afflux de matières premières et de combustibles, un relèvement rapide et notable (15 % dans les trois premiers mois de 1949 par rapport à l'avant-guerre) et si l'agriculture a suivi un rythme plus lent, elle a cependant, favorisée il est vrai par d'excellentes conditions atmosphériques, dépassé de beaucoup le niveau de 1947. Le rendement par ouvrier est maintenant supérieur à ce qu'il était avant la guerre, mais en France, ce résultat serait dû essentiellement à l'augmentation de la semaine de travail de 38 à 45 heures, le rendement moyen horaire étant resté inférieur de 15 % à celui de 1938.

En matière de stabilisation monétaire et financière, des progrès appréciables sont également signalés: «La première année du programme a marqué une amélioration substantielle dans la situation financière intérieure des pays participants. Au cours du premier trimestre de 1949, les prix de gros ont été généralement stables ou ont diminué légèrement dans les pays les plus importants. L'accroissement des signes monétaires a été virtuellement arrêté. La plupart des budgets nationaux ont été équilibrés ou sensiblement rapprochés de l'équilibre et les déficits qui subsistent ont été couverts par des moyens non inflationnistes… La réalisation de cet objectif est de la plus haute importance pour le relâchement des contrôles gouvernementaux, la restauration de la convertibilité monétaire et l'expansion du commerce multilatéral». Ce document ajoute: «Les changements les plus remarquables se sont manifestés en France. Les prix de détail qui avaient atteint leur maximum en novembre 1948 avaient baissé de 5 % en mars 1949. Les prix des denrées alimentaires ont marqué un recul plus accentué, de 15 %, dans la même période. Le retour de la confiance dans le franc

[1] Dépêche adressée au service de Coopération économique et communiquée à la direction d'Amérique.

[2] ERP: *European Recovery Program*, soit le Plan Marshall.

s'est manifesté par le succès de l'emprunt gouvernemental au début de 1949. Ces progrès ont été accompagnés d'une baisse de plus de 30 % des cours du dollar et de l'or au marché noir».

L'ECA[1] fait ressortir dans son rapport que le volume des exportations s'est accru et que, par voie de conséquences, la balance commerciale des pays européens s'est améliorée. À la vente des divers produits il convient d'ailleurs d'ajouter des éléments qui apparaissent de nouveau dans les balances des comptes, les recettes de la marine marchande, du tourisme et d'autres services. Les résultats les plus appréciables sont observés dans le Royaume-Uni, en Allemagne occidentale et en France. L'accord des paiements intra-européens, est-il indiqué, a largement contribué à cette amélioration. Le déficit général des pays européens a ainsi diminué de 22 % par rapport à 1947. Il n'en reste pas moins qu'en 1948-1949, l'aide américaine a couvert 2/5 de l'ensemble des importations des pays européens et 3/4 de celles qui doivent être réglées en or ou en dollars. En conséquence, l'ECA insiste pour que les pays intéressés multiplient leurs efforts en vue d'accroître les recettes en dollars qui leur permettront de parvenir à une «économie saine, indépendante de l'assistance extérieure – objectif difficile mais qui reste possible». La constatation à laquelle aboutit le rapport sur ces différents points est que des progrès substantiels ont été accomplis partout, mais qu'à la fin de la première année «des symptômes de ralentissement apparaissent… notamment dans les exportations. Sans doute, les nations participantes devront-elles procéder, plus tôt qu'on ne le pensait, aux ajustements indispensables dans leur économie intérieure et dans leurs relations économiques entre elles et avec le reste du monde, notamment la zone dollars».

Dans le chapitre consacré à la politique suivie par l'Europe en matière de coopération économique, les auteurs du rapport ont évité d'exprimer leur opinion bien connue sur l'insuffisance des résultats et d'alimenter ainsi des critiques déjà trop nombreuses. Ne se livrant à aucun commentaire, ils se bornent à rappeler les principes qui ont été inscrits par l'OECE dans le rapport intérimaire sur le programme à long terme comme base au plan d'action 1949-1950. Ils décrivent en outre les progrès accomplis grâce à l'accord sur les paiements intra-européens et signalent les négociations poursuivies pour la formation d'une union douanière franco-italienne et la préparation d'une union économique de Benelux. Ils citent enfin les projets destinés à l'accroissement de l'énergie électrique et les plans communs pour le développement du tourisme, une meilleure utilisation de la main-d'œuvre de même que les échanges d'informations en matière d'investissements.

Le rapport traite également des effets de l'ERP sur le commerce extérieur des États-Unis. L'augmentation des exportations américaines, de 18 % dans les trois premiers mois de 1949 par rapport au précédent

[1] ECA: *European Cooperation Agency*.

trimestre, est essentiellement dû, est-il souligné, aux achats des pays de l'ERP. À eux seuls, ces pays représentent 34,5 % du total des exportations. Dans le cas de certains articles, leur part est considérable : maïs 82 %, blé 72,5 %, coton 63,9 %, tabac 59,9 %, charbon 47,4 %.

En revanche, les importations américaines ont baissé de 86 millions de dollars, dont 30 millions en raison de la diminution des ventes européennes aux États-Unis. Le rapport montre qu'une politique active d'achats de matières premières stratégiques a cependant été appliquée pour les produits suivants : caoutchouc, sisal et diamants industriels dans les territoires britanniques, graphites à Madagascar, quinidine et huiles de palme aux Indes néerlandaises.

Parmi les projets, dont le financement par les fonds de la contrepartie est destiné à accroître la production de ressources naturelles, on signale comme étant appelés à des réalisations prochaines ceux concernant le cobalt de Rhodésie, le nickel de Nouvelle-Calédonie, la bauxite de la Jamaïque, de la Guyane britannique et de Surinam, le cuivre de l'Ouganda, le chrome de Turquie, le manganèse de l'Afrique occidentale et du Maroc, etc. L'ECA déclare cependant qu'elle a éprouvé d'assez grandes difficultés pour obtenir des pays intéressés la présentation de plan de développement de matières premières. « Les pays participants, déclare le rapport, n'ont présenté de leur propre gré que très peu de projets », aussi les perspectives n'apparaissent-elles pas encore très brillantes, en dépit des efforts accomplis par les experts de missions de l'ECA. Les fonds prévus pour l'assistance technique n'ont été employés qu'à concurrence du tiers de ce qui avait été prévu. Quant aux garanties inscrites dans la loi de l'ECA pour la convertibilité des investissements américains, sur un crédit total de 27 700 000 dollars, seuls 3 587 000 dollars ont été utilisés, tous d'ailleurs pour des placements en Grande-Bretagne. L'ECA consacre enfin un chapitre à l'emploi des fonds en monnaie locale. On lit à propos de la France : « Le fait le plus notable est que pendant la première année de l'ERP… l'utilisation de la contre-valeur a permis au gouvernement français de poursuivre simultanément l'application d'un programme d'investissements essentiels et d'assurer la stabilisation monétaire ».

Au moment où des commentaires peu favorables sont souvent émis sur les progrès du plan Marshall et où des doutes sont exprimés quant aux résultats qu'il convient d'en atteindre, la publication du rapport de l'ECA a attiré l'attention de la presse qui, d'une manière générale, a constaté que l'Europe, grâce aux crédits américains, avait accompli de grands progrès sur la voie de la renaissance agricole et industrielle. Elle a fait observer en revanche que le problème des échanges n'était pas résolu et que la libération du commerce intereuropéen et une coopération économique plus étroite entre les pays du plan Marshall s'imposaient d'une manière absolue. Dans un éditorial, le *New York Times* résume ainsi l'opinion généralement exprimée : « Les problèmes à résoudre sont si essentiels et si complexes que leur solution demande, pour faire face

aux réalités, un plus haut degré d'esprit politique et de coopération mutuelle de même que de compréhension et de détermination qu'il n'a pu être constaté jusqu'ici»[1].

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 168)

78

M. BAUDET, CHARGÉ D'AFFAIRES À L'AMBASSADE DE FRANCE À LONDRES, À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

T. nos 2377-2380[3]. *Londres, 31 août 1949, 21 h.*

Réservé. (*Reçu* : le 31, 21 h. 15)

M. Dening m'a communiqué aujourd'hui pour information copie de la longue note qui a été remise au ministère des Affaires étrangères par l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris au sujet de la Chine. La même note est remise au Département d'État à Washington.

Commentant ce document, le sous-secrétaire d'État pour les affaires d'Extrême-Orient a marqué que M. Bevin – qui avait approuvé ce document avant son départ – attachait une importance particulière aux points 5 à 9 inclus sous les rubriques «aspect économique» et «évacuation». Le développement concernant la reconnaissance (10 à 16) est surtout destiné à ouvrir le débat.

M. Dening m'a indiqué que cette note était principalement destinée à servir de base aux conversations que le Secrétaire d'État a l'intention de conduire lui-même avec M. Acheson à Washington vers le 12 septembre. M. Dening se rendra aux États-Unis pour l'assister. Il a précisé que l'effort maximum serait fait pour essayer de provoquer une clarification de la politique des États-Unis et de la rapprocher des vues britanniques.

Sur la question de la reconnaissance, il m'a dit que son gouvernement sans avoir encore de position arrêtée devrait tenir compte des positions de l'Inde et de l'Australie qui, quoique pour des raisons assez différentes

[1] Une autre dépêche revenait en octobre sur un nouveau rapport au sujet des résultats du plan Marshall en soulignant l'impression favorable des résultats obtenus grâce à l'aide américaine, en général retenue par le rapporteur américain. Celui-ci indiquait qu'il fallait maintenant, après le rétablissement des productions, se pencher sur la coopération pour la libéralisation des échanges et l'extension des marchés (dépêche n° 5274 du 28 octobre 1949 de Washington, non reproduite). De manière générale, l'opinion américaine restait attentive aux développements de l'aide Marshall et à la mise en place d'une deuxième étape, vue comme essentielle, d'une intégration et d'une coopération plus importantes entre les pays européens concernés (télégramme nos 3902-3906 du 3 novembre 1949 de Washington, non reproduit).

[2] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset. Note manuscrite : «*Cattand, vu*».

[3] Télégramme reçu par téléimprimeur-chiffreur.

que le Département connaît, sont toutes deux en faveur de la reconnaissance immédiate et complète.

J'ai profité de cette ouverture pour souligner que, pour la France, la reconnaissance soulevait un problème particulièrement délicat au regard de l'Indochine. Il m'a alors indiqué que M. MacDonald redoutait de son côté qu'une reconnaissance hâtive ne crée de très grosses difficultés en Malaisie vu la présence de consulats de Chine et d'importantes communautés chinoises; que cependant, après mûre réflexion, le *Foreign Office* avait jugé qu'il était probablement plus dangereux encore d'avoir aux frontières de ce territoire une Chine communiste ouvertement hostile étant donné la maîtrise acquise par les Chinois dans l'action clandestine. Il a ajouté qu'à tout prendre, il serait probablement plus facile de contrôler les activités des Chinois si un consul responsable était présent. Cette opinion venant du meilleur spécialiste anglais des questions d'Extrême-Orient m'a paru digne d'être rapportée au Département.

À la fin de l'entretien, M. Dening a remarqué avec bonne grâce que les États-Unis ayant les premiers rompu la solidarité entre les puissances occidentales dans la question chinoise, «il serait très compréhensible que celles-ci fussent amenées à prendre des positions différentes en fonction de leurs intérêts particuliers». Ceci veut-il dire qu'après tout les Britanniques s'accommoderaient assez bien de rester seulement en Chine[1]?

(Direction d'Asie-Océanie, Chine, volume 217)

79

M. GAUQUIÉ, MINISTRE DE FRANCE À BUDAPEST,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

T. n° 506[3]. *Budapest, 1er septembre 1949.*

(*Reçu*: le 5, 12 h.)

Tandis que les concentrations de troupes soviétiques sont signalées en Hongrie, l'organisation de l'armée hongroise se poursuit à un rythme accéléré, bien que sur un tout autre plan, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas de préparation en vue d'éventuelles opérations en Yougoslavie – pour

[1] Les Britanniques avaient bien l'intention de faire prévaloir leurs vues et d'amener peut-être le Département d'État à comprendre à la lumière des événements de Yougoslavie les possibilités d'échec à l'impérialisme soviétique qu'offrirait la reconnaissance du nouveau gouvernement chinois. Ils ne sentaient d'ailleurs pas beaucoup d'encouragement à Paris dans la recherche d'un alignement des politiques française et britannique en Extrême-Orient (télégramme nos 915-916 du 2 septembre 1949 de Shanghaï, non reproduit).

[2] Note manuscrite: «*[Communiquer à] Athènes, Sofia, Tirana, fait 6-9-49*».

[3] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

cela, ainsi que je l'ai déjà signalé, des unités particulières de partisans ont déjà été constituées – mais d'une mise en état du pays de tenir le rôle qui lui serait attribué dans l'hypothèse d'une guerre générale.

Il ne s'agit pas d'entrer ici dans des détails techniques. Les principales manifestations de cette activité sont: d'abord, la construction d'aérodromes nombreux et vastes, disproportionnés avec les besoins hongrois et qui ne peuvent être destinés qu'aux formations soviétiques, ensuite, le renforcement de la défense aérienne, appels nombreux, remise en activité de 600 officiers de l'ancienne armée, à la demande des Russes, qui se sont rendus compte de l'insuffisante préparation des nouveaux officiers recrutés pour des raisons politiques et non sans difficulté dans le prolétariat, mais qui n'ont pas eu le temps de s'entraîner. Enfin, l'instruction préliminaire de la jeunesse est également très activement poussée.

L'animateur de toute cette préparation est le ministre de la Guerre, M. Michel Farkas, promu au grade de colonel général, et qui est, après M. Rakosi, la personnalité la plus influente de Hongrie. Son opinion est que les risques d'un conflit à plus ou moins longue échéance ne cessent d'augmenter au cours de ces derniers temps et que, tout en ayant de grandes raisons de vouloir éviter la guerre, l'Union soviétique et ses alliés, s'il le faut, ne s'y déroberont pas.

(Direction d'Europe, Hongrie, volume 38)

80

M. Wapler, Conseiller à l'Ambassade de France à Washington[1], à M. Roland de Margerie, Directeur d'Afrique-Levant.

L.[2] *Londres, 2 septembre 1949.*

Cher ami,

L'un de mes collègues du *Foreign Office* vient de me montrer un télégramme de Washington, daté d'hier 1er septembre, dans lequel il est indiqué que notre représentant à la *Working Party* avait déclaré que le gouvernement français demandait formellement la participation de l'Italie au groupe régional Europe occidentale en qualité de *full member*.

Les Anglais en sont surpris et assez contrariés. Dans leur esprit, le groupe Europe occidentale semble appelé à une activité assez sem-

[1] Wapler était conseiller à l'ambassade de France à Washington et est nommé en 1950 au service des Pactes qui s'occupait du Pacte atlantique. Il était en déplacement à Londres quand il a écrit sa lettre.

[2] Note manuscrite: «*Metric*». La série de télégrammes, de dépêches ou de notes «Metric», particulièrement protégée et à exemplaire unique, avait été mise en place à l'occasion du Pacte de Bruxelles, à la demande des Anglais et des Américains.

blable à celle de l'organisation du Traité de Bruxelles, et à avoir notamment des rapports étroits avec le comité des commandants en chef. Dans ces conditions, les questions de sécurité revêtent une grande importance. Or l'Italie…

Les Anglais ne comprennent guère pourquoi nous avons pris cette position. Ils ne voient pas l'avantage stratégique qu'offre la participation de l'Italie en qualité de *full member*, et ils jugeraient suffisant de l'appeler à siéger quand les questions traitées l'intéressent spécialement.

Avons-nous des explications ou des indications à leur fournir sur notre point de vue?

La question m'a été posée à titre personnel et je ne puis faire état, dans une communication officielle, du fait que j'ai vu le télégramme de Franks, ni même que le problème a été soulevé aujourd'hui.

C'est pourquoi je vous en écris personnellement.

En ce qui concerne la suite des opérations, je vous signale que M. Bevin disposera à Washington des experts militaires les plus qualifiés en la personne des représentants britanniques au C.C.S.[1] Ces derniers sont les délégués des chefs d'état-major, l'un de nos collègues me le répétait hier pour me dire combien ils étaient compétents! C'est assez comique car, de certains côtés, on cherche à minimiser ici le rôle du C.C.S. pour que nous n'en prenions pas ombrage. Quoi qu'il en soit, il serait bon que M. Schuman eût sous la main un conseiller militaire ayant une autorité suffisante – quand ce ne serait que pour donner du poids à ses opinions vis-à-vis des ministres de certains pays dont nous souhaitons représenter les intérêts au sein des organismes les plus restreints. Or j'ai lieu de penser que les bonnes dispositions qui nous avaient été manifestées à cet égard il y a quelques mois ont été un peu ébranlées. Il serait donc bon de prendre toutes précautions.

M. Bevin proposera probablement la réunion à Londres en octobre des ministres de la Défense des signataires du Pacte de l'Atlantique, le tâche assignée à ces derniers étant notamment de constituer un *Steering Committee* à trois composé des chefs d'état-major se réunissant périodiquement, et de leurs suppléants siégeant en permanence. Peut-être verrons-nous se déclencher une nouvelle offensive en vue d'obtenir que Londres soit le siège de l'organe technique dont les membres permanents auraient rang, par exemple, de généraux corps d'Armée.

Je pense que vous avez dû, à votre retour, trouver beaucoup de fers au feu.

Je ne veux donc pas prendre davantage de votre temps et vous dis mes sentiments bien fidèles.

(Secrétariat général, Service des Pactes, carton 18)

[1] C.C.S.: *Combined Chiefs of Staff*, soit le comité des chefs d'état-major anglo-américain, créé en 1942.

81

M. CHATAIGNEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 1164. *Moscou, 2 septembre 1949.*

Le gouvernement de l'URSS ayant appris à ses dépens la vanité des espoirs qu'il avait mal calculés du gouvernement yougoslave prend des précautions contre tout mécompte de ses rapports avec celui de Mao Tsé-Toung. Même s'il ne court pas, pour le moment, le danger de voir s'établir à l'Orient de son système un état d'insubordination comparable à celui qui contrarie ses desseins à l'Occident, il donne dans ses plans place si large au monde chinois qu'il est conduit à se garder à longue échéance des écarts de doctrine et d'action dont celui-ci pourrait se rendre coupable.

Il tâche pour nouer avec lui des liens nombreux et serrés cependant qu'il conserve par manière de sûreté de fortes positions aux marches mongoles. Il se représente pour être l'appui des aspirations nationales et l'aide des entreprises de relèvement économique du peuple chinois, bien qu'il évite de se lier par l'obligation de ravitailler la Chine avant de l'équiper. Il ne se laisse point presser dans la mise en train de ses projets et il se réserve les moyens de détourner toute tentation de résistance à leur accomplissement.

Il met en balance à son profit la faiblesse constitutionnelle de la Chine et la volition de l'URSS forte des gages qu'elle détient aux frontières et du réseau qu'elle a tissé à l'intérieur du parti communiste chinois.

*

Jusqu'au 21 avril, le gouvernement soviétique ne s'était rien permis contre la correction qu'il devait observer envers celui du Kuomintang. L'ambassadeur Rostchine s'était même empressé dès le mois de janvier de répondre au désir de Tchang-Kaï-chek et de s'installer à Canton. Les consulats soviétiques poursuivaient leurs activités officielles dans les zones non occupées par les communistes même jusqu'au mois de juin à Pékin, Tien-Tsin et Nankin. Ceux de Daïren et de Kharbin n'ont pas été fermés et ceux du Sinkiang, à Kachgar, Oumroutchi (Ti Hoa), Touen Houang (Chen Hoa), Ining (Kouldja) et Tchougoutchaq (Ta Tcheng) sont encore actifs.

Le 31 mai le gouvernement soviétique concluait justement avec celui du Kuomintang un accord touchant le Sinkiang, valable pour une

[1] Dépêche adressée à la direction d'Asie-Océanie. Note manuscrite : «*Cattand, m'en parler, c[ommuni]quer à M. Van Laethem*».

durée de cinq ans, alors qu'il n'avait pas encore reconnu le nouveau régime établi à Shanghaï. Cet accord fondé sur l'égalité des droits entre les contractants lui livre en réalité les services aériens du Sinkiang, puisqu'il lui abandonne l'aménagement et l'infrastructure des terrains en même temps que la possession des hangars et des ateliers, le privilège d'établir le réseau météorologique et d'exploiter les lignes.

L'accord aérien devait d'ailleurs être suivi d'un accord économique reconduisant les permis de recherches minières accordés déjà à l'URSS.

Jusqu'au franchissement du Yang-Tsé par les armées communistes, les émissions de la radiodiffusion soviétique n'ont fait que reproduire les nouvelles des victoires de ces armées sans s'attaquer aux défauts des vaincus.

Le départ de l'ambassadeur Rostchine de Canton pour Moscou le 31 mai, a marqué un changement complet dans les dispositions de l'URSS envers le Kuomintang. Les zones de Port-Arthur et de Daïren ont été comprises dans les territoires libérés de la Chine communiste. La radiodiffusion et la presse soviétique ont annoncé les projets d'une conférence destinée à préparer la formation d'un gouvernement de coalition démocratique, semblable à celui que Mao Tsé-Toung propose aujourd'hui à Madame Sun Yat Sen et à ceux des démocraties populaires où les communistes assimilent ou rejettent leurs associés par étapes successives. Cette sorte de gouvernement a, aux yeux des Soviétiques, l'avantage de pouvoir être reconnu par tous les pays, d'ajouter un suffrage à ceux qu'ils obtiennent dans les Conseils de l'ONU et un concours actif dans leurs préparatifs d'une paix avec le Japon, de confirmer enfin les droits concédés au gouvernement de Moscou par celui de Canton.

En même temps, la radiodiffusion soviétique a loué les services qui reviennent aux masses laborieuses du monde des succès du parti communiste chinois, «de la rupture du front impérialiste de l'Asie orientale, de la désintégration du colonialisme, du nouveau rapport des forces entre les partisans et les adversaires de la démocratie». Les délégations du parti communiste chinois se sont succédées à Moscou et y ont été instruites de leurs devoirs avant de se rendre aux congrès internationaux de la Paix et au congrès des syndicats de l'Union en avril, au congrès du parti tchécoslovaque en mai, au congrès des syndicats polonais en juin, de visiter l'URSS et les démocraties populaires en conséquence du refus qui leur avait été opposé par le gouvernement italien de participer à Milan aux travaux de la fédération syndicale mondiale.

Li Lisan et Mao Tsé-Toung ont répondu jusqu'à ce jour à la confiance du Politburo et fait en toutes circonstances profession d'orthodoxie lénino-stalinienne. Dans un article reproduit par l'agence Sinhua à l'occasion du XXVIIIe anniversaire du parti communiste chinois, le 1er juillet, le second a déclaré: «Les Chinois ont compris le marxisme quand il leur a été appliqué par les Russes. Nous n'aurions

pu remporter la victoire s'il n'y avait pas eu l'Union soviétique. Du point de vue international, nous appartenons au front anti-impérialiste qu'elle dirige et nous devons placer nos espérances dans une aide véritablement amicale de ce front. Notre parti, étroitement lié aux masses est armé de la théorie de Marx, Engels, Lénine et Staline et il pratique l'autocritique».

Dans la dispute qui l'oppose au gouvernement de Belgrade, celui de Moscou s'est assuré le suffrage des communistes chinois. Liu Nini, vice-président de la fédération syndicale chinoise, a déclaré à l'agence Chinua que Tito et Tchang-Kaï-chek étaient également les ennemis de leurs peuples et que les principes du socialisme étaient aussi étrangers au premier que ceux de la liberté et de la démocratie au second. Mao-Tung, vice-président de la Confédération chinoise des travailleurs intellectuels de la littérature et des arts a accusé ceux qui quittaient le camp révolutionnaire dirigé par l'Union soviétique de se retrouver dans le camp adverse de la contre-révolution. L'historien Ho Mojo a affirmé que la note soviétique du 18 août avait démasqué la clique de Tito dont les égarements nous enseignent que la Chine doit continuer à apprendre de l'Union soviétique à renforcer l'amitié qui la lie au peuple de l'URSS. Chiang Chin Yui, au nom du comité d'amitié sino-soviétique, a inculpé l'impérialisme anglo-américain de l'intention de provoquer des dissensions parmi les sept cents millions de Russes et de Chinois dont il redoute la ligue démocratique. En affirmant la communauté des vues des partis communistes chinois et titistes, la clique de Tito outrage honteusement le peuple chinois qui est sûr tout au contraire de celle des peuples de l'URSS et de la Yougoslavie. Madame Tsai Chan, présidente de la fédération démocratique des femmes chinoises, a expliqué la déchéance de Tito jusqu'à l'entrée dans le bloc des impérialistes pour une conséquence inévitable de la politique anti-soviétique du maréchal. Le journal *Huan Min Jih Bao* du 26 juillet a éclairci la différence entre Franco ou Tchang-Kaï-chek et Tito par le masque de révolutionnaire prolétarien que le dernier s'est appliqué «bien qu'en s'opposant à l'Union soviétique il se soit engagé sur la voie du fascisme, alors que la seule façon de défendre la démocratie soit de rester aux côtés de l'Union». Le journal progressiste de Tien Tsin du 24 juillet a précisé «que les agents de la propagande des pays impérialistes voudraient voir apparaître un Tito en Chine, mais que le peuple chinois connaissait ses amis et ses ennemis et qu'il savait ne pouvoir détruire l'impérialisme qu'en restant dans le camp dirigé par l'Union soviétique».

Les émissions chinoises de la radiodiffusion soviétique ont reproduit ces déclarations et ces remarques, elles s'en prennent avec système à Tito, elles rapportent toutes les expressions de la loyauté du parti communiste chinois au Kominform et elles étendent les obligations des devoirs moraux et historiques de la Chine démocratique à l'URSS. Elles appuient incessamment dans leurs expositions et dans leurs récits sur l'aide que seule l'Union soviétique est à même d'apporter au parti

communiste chinois pour qu'il atteigne les buts nationaux qu'il se propose. Elles tâchent premièrement pour représenter l'indépendance de l'unité chinoise inachevée sans la possession de Hong-Kong et de Formose. Elles taxent les États-Unis de l'intention de constituer cette île en réduit de défense et de contre-attaque des nationalistes, contrairement aux engagements pris, et l'Angleterre de maintenir à Hong-Kong un avant-poste du cordon sanitaire qu'Anglais et Américains veulent tendre en Asie, de l'Inde au Japon, contre la Chine démocratique, cependant que le refuge des troupes nationalistes à Formose fournit au Kremlin l'occasion de s'en prendre au Kuomintang.

L'intérêt que prennent la presse et la radiodiffusion soviétiques aux affaires d'Hô Chi Minh découvre la part que le Kremlin est prêt à y avoir par le moyen d'une poussée des succès de Mao Tsé-Toung au Yunnan et au Kouang Si. Les généraux commandants d'armées Chen I, Chou En Lai, Nich Yang Chen, anciens membres de la section française du parti communiste sont versés dans la connaissance du Viêtnam autant que Li Lisan, ancien élève d'un lycée français et agent de liaison du Politburo au gouvernement de la Chine démocratique ; l'avertissement donné hier à la Conférence des questions internationales par M. Leontiev et rapporté par ma communication de ce jour est signifiant des intentions soviétiques.

Un tiers des dirigeants du parti communiste chinois a séjourné à Moscou, y a étudié à l'Université des peuples d'Orient ou à l'Institut Lénine et Li Lisan, diplômé de cet institut, veille à réformer les méthodes de Mao Tsé-Toung, quand elles ne sont pas conformes à celles que le chef du gouvernement aurait reçues des maîtres soviétiques s'il avait entendu leurs leçons sur place.

*

Ainsi le Kremlin a-t-il résolu le problème des liaisons du Kominform et du parti communiste chinois. Il lui est moins aisé de satisfaire aux demandes d'équipement qu'il reçoit. Or, il n'ignore point que Tito a versé dans l'hétérodoxie principalement pour soustraire la Yougoslavie aux exigences des plans de M. Mikoian qui contrariaient ceux d'équipement de ce pays. Il est dès lors conduit à s'épargner sur ce point toute contention avec le gouvernement de la Chine, car ses chances de succès en Asie orientale sont à la proportion de l'aptitude du parti communiste chinois à résoudre les problèmes économiques qui se posent à lui.

Mao Tsé-Toung peut sans doute stabiliser momentanément la situation actuelle, tout au moins l'empêcher de se dégrader dans l'accroissement de la misère. Mais il se doit d'accomplir le plan de ses promesses et il ne peut y parvenir qu'avec le concours de l'URSS ou avec celui de l'Occident.

Sans écarter absolument le deuxième terme de cette alternative, le gouvernement soviétique ne peut l'envisager qu'en se précautionnant

contre les rapports de la Chine nouvelle et des États capitalistes et contre les risques d'altération de la première. Il lui revient en effet de pourvoir non seulement à ses propres besoins, mais de répondre aux demandes de toutes les démocraties populaires. Aussi semble-t-il disposé à utiliser la Mandchourie industrialisée par les Japonais en base de reconstruction de la Chine plutôt qu'à puiser dans sa propre substance. Dans cette vue, il envisage de rendre à la Mandchourie une partie du matériel qu'il en avait tiré en 1946 pour équiper les usines sibériennes.

Il poussera la Chine démocratique à développer ses échanges avec le Japon, sous la forme premièrement de livraison de coke, de minerai de fer et de soja compensées par des importations de machines et de produits manufacturés, à renouer de ce fait les liens d'économies complémentaires par quoi s'instaurerait une solidarité propre à dégager le Japon de l'assistance économique et financière des États-Unis aussi lourde au contribuable américain qu'embarrassante pour les desseins soviétiques en Extrême-Orient. Encore faudra-t-il que la production mandchoue et les échanges sino-japonais s'accordent au rythme de la soviétisation de la Chine et du passage d'une économie agricole et rurale à une économie industrielle et urbaine.

*

Deux sûretés valant mieux qu'une, le gouvernement de l'URSS s'est prémuni aux marches du pays contre toute surprise de la politique chinoise en y gardant aussi bien des armes stratégiques que des atouts de négociations.

Dans cette vue, il a retenu les privilèges qu'il s'était fait reconnaître par un accord passé en 1945 avec le Kuomintang sur le sujet de la Mandchourie, de Port-Arthur et de Daïren. Il conserve la possession et l'exploitation du réseau ferré de Changchoun et toutes les hypothèques qui s'y rattachent. Il tâche pour relier ce réseau à celui de la Mongolie intérieure en entreprenant la construction du tronçon de voie ferrée d'Oulan-Bator à Souhé-Bator et de Souhé-Bator à Loubeio, de façon au surplus à doubler la ligne Tchita-Kharbine-Vladivostok par une ligne Tchita-Oulan-Ouzdé, Tchantchoun-Toumyn.

Les travaux en cours lui permettent de multiplier ses ingénieurs et ses agents techniques ou politiques dans ces régions, d'enfler l'appareil dont il dispose déjà dans une Mandchourie organisée du point de vue administratif, économique et social sur le modèle d'une République fédérée de l'URSS. Enfin, bien que Daïren et Port-Arthur soient placés sous le contrôle nominal du parti communiste chinois, les forces d'occupation soviétiques y sont maintenues.

À l'Ouest du Jehol, la Mongolie extérieure constitue un État indépendant mais satellite de l'URSS où la langue mongole est cultivée et enseignée, où aussi peut se créer un mouvement de revendication des territoires mongols situés au nord de la Muraille de Chine, appuyé sur

la parenté des parlers Tchaxas et Xalxa. Déjà le prolongement de l'épi du Transsibérien de Tchita à Oulan-Bator est projeté jusqu'à Hozod Soumou en direction du Soueî Yuan.

L'Union soviétique tend à se représenter en outre comme un État peuplé de trente millions de musulmans intéressés aussi bien au sort des Mongols au sud de la Sibérie et à l'est du Kazakhstan jusqu'au Kan Sou. Ses vues sont favorisées par la possession qu'elle a des têtes de vallées du Sinkiang et par les établissements qu'elle fonde à Oumroutchi et dans la plaine de l'Ebihor dont le ministre plénipotentiaire Fernand Grenard a écrit «qu'elle est un golfe du pays bas de l'Asie russe au cœur de la haute Asie».

*

Mao Tsé-Toung ne pousse peut-être pas son assujettissement au Kremlin aussi loin que celui-ci le veut. En même temps qu'il presse ses armées vers le Sud, il ne demeure point nonchalant d'étendre son autorité à l'Ouest. Ses troupes sont entrées simultanément dans le Hou-Nan et le Fokien au Sud, dans le Kang-Sou à l'Ouest. Elles se sont emparées de Lantchéou à huit cents kilomètres aussi bien du Sinkiang que du Tibet, sur la route des caravanes de Djoungarie vers le Kazakhstan, des Han par la vallée du Tarim vers le Kirghizstan, de Marco Polo par le Lob nor vers le Tadjikistan et la haute vallée de l'Indus, dont la première se sépare à Touen Houang des deux autres qui bifurquent à leur tour à Koumoul.

Peut-être entend-il par la progression de ses armées vers l'Ouest, affirmer le maintien des droits de la Chine sur le Tibet, du moins lui paraît-il opportun de se ménager une influence entre les grands maîtres de l'ordre du Geloupas, entre les communautés de Lhassa et de Tachilhounpo, de contribuer à l'abaissement de l'aristocratie laïque en déclin, à l'ébranlement de l'ecclésiastique encore toute-puissante, d'intervenir aux Lieux-Saints des bouddhistes.

Il lui importe plus encore sans doute de rejoindre les infiltrations russes qui ont dressé le Panchen-Lama contre le Dalaï-Lama favorable aux Anglais et au Kuomintang, près de l'Inde dont le gouvernement est l'ami de Tchang Kaï-chek. Il lui revient de marquer qu'il défend les communistes chassés des monastères et qu'il s'opposera à la propagande des trois mille moines commis par le Dalaï-Lama dans la diffusion de l'anticommunisme parmi les bouddhistes.

*

Je n'en déduis point que les communistes chinois exécutent des desseins conformes à des vues permanentes d'une politique traditionnelle de leur pays dans la nonchalance de frictions éventuelles avec l'URSS pour l'avenir. Mais je sais aussi que les Soviétiques n'oublient pas les

mauvais calculs des espoirs qu'ils avaient mis en Tchang Kaï-chek et leurs mécomptes de 1927. Les succès de Mao Tsé-Toung ont dépassé en rapidité leurs prévisions et ne leur ont sans doute pas laissé le temps d'obtenir du Kuomintang toutes les concessions qu'ils espéraient en tirer pendant une longue guerre civile.

Ils n'ignorent point que la Chine de Mao Tsé-Toung comme la Yougoslavie de Tito s'est libérée par ses propres moyens sans le concours de l'armée soviétique. Ils donnent attention à l'émulation qui peut être de leur part comme de celle des communistes chinois pour l'emporter dans l'influence sur ceux des péninsules et des îles de l'Asie.

Ils imaginent la tentation de l'orgueil dans des têtes qui fonderaient sur la régence de cinq cents millions d'hommes la prétention de hausser le ton à la proportion de l'étendue de leur autorité dans le monde des communistes.

Moscou ne pense pas que Mao Tsé-Toung puisse se lever demain en Tito de l'Est. Mais il ne saurait négliger la xénophobie chinoise et la fermentation des idées de communauté des peuples jaunes agitée dans «toute la Grande Asie orientale» par la propagande japonaise.

Il tâche pour parer par esprit de système aux manifestations d'un tel danger en mettant en place ses agents dans les sections du parti communiste chinois, dans les états-majors et dans les services techniques de l'armée de la Libération.

Il s'épargne la hâte dans la mise en train de ses plans, parce qu'il sait aussi bien que l'hétérodoxie de Tito ne s'est déclarée qu'une fois accomplie la consolidation de l'appareil politique et du système économique de la Yougoslavie. Or il a fallu trois ans pour y parvenir au pays de la Zadruga, de la Moba, des coopératives paysannes et des syndicats organisés. Il faudra plus de temps encore à cet effet dans la Chine mal articulée, lourde de paysans accablés et de travailleurs industriels exploités sans mesure.

Il ménagera ses desseins avec le concours des communistes chinois qui lui seront loyaux, dans la surséance que lui laissera la faiblesse chinoise. Dans le pire état qui puisse être pour lui, il se réservera aux marches de la Chine les cartes d'un jeu où il ne lui est pas permis de perdre la contenance. La rébellion de Tito s'est dressée à la traverse de l'expansion des Soviets et a miné la cohérence de leur système. L'évolution du communisme chinois dans le parti de Tito ruinerait l'une et l'autre. Le gouvernement de Moscou est conduit à éteindre la première et à s'épargner la seconde.

(Direction d'Asie-Océanie, Chine, volume 237)

82

M. MEYRIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À NANKIN,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 1119-1128. *Nankin, 5 septembre 1949, 9 h. 30.*

(*Reçu*: le 5, 20 h. 30)

Le contraste entre la politique chinoise des États-Unis et celle de la Grande-Bretagne devient de plus en plus prononcé à mesure que le temps s'écoule.

Tandis que l'hostilité américaine à l'égard du nouveau régime croît sans cesse, le Royaume-Uni s'efforce dans la mesure du possible de maintenir des rapports, notamment sur le plan commercial, avec la Chine.

Le gouvernement de Washington a récemment publié un document dans lequel il passe en revue ses relations antérieures avec la Chine et exprime ses sentiments quant au nouveau régime chinois. Le Livre Blanc que nous avons largement commenté au cours des deux dernières semaines est marqué par son caractère extrêmement partisan et par de nombreuses faiblesses dans son argumentation.

D'autres indications donnent à penser que les États-Unis poursuivent activement une politique destinée à marquer leur mécontentement de l'évolution des événements en Chine: c'est ainsi qu'ils ferment leurs consulats au fur et à mesure de la progression de l'«armée de libération». Le Département d'État a prescrit à ses ressortissants à Tihoua et à Canton d'évacuer ces deux villes avant l'arrivée des communistes.

On rapporte, d'autre part, de bonne source que les autorités de Washington n'hésiteraient pas moins à décourager ceux des hommes d'affaires américains qui désireraient entreprendre des échanges commerciaux avec la nouvelle Chine. C'est le Département d'État qui a suggéré l'idée d'envoyer à Shanghaï un bateau de «rapatriement» pour évacuer tous les étrangers qui souhaiteraient quitter la Chine.

En une occasion au moins, cette même administration a opposé son veto à un accord passé entre une entreprise américaine et les autorités locales en vue de la reprise des relations commerciales (note: il s'agit de la création de lignes aériennes).

La position du gouvernement britannique forme un contraste frappant. Non seulement Londres n'a pas jugé opportun de faire une déclaration officielle sur ses rapports passés et présents avec la Chine, mais encore les autorités britanniques se sont efforcées de maintenir des relations avec le régime nouveau.

[1] Note manuscrite: «*Cattand, vu. Curieux télégramme. Meyrier croit réellement que nous ne sommes pas au courant de ceci!*».

Le gouvernement britannique, en ce qui concerne l'évacuation de ses nationaux, n'a rien fait d'autre que leur donner les avertissements qui s'imposent dans tous les cas où une zone de combat menace de s'étendre au lieu de leur résidence. Il n'a pas projeté d'envoyer à Shanghaï un bateau de «rapatriement» et ne s'est pas non plus immixé dans les plans élaborés par des entreprises privées britanniques pour faire prospérer leurs affaires. En fait, il a fait ce qu'il a pu pour aider ses nationaux, allant jusqu'à faire convoyer d'une façon discrète les bâtiments de commerce britanniques par des navires de guerre.

Les positions des deux gouvernements sont d'ailleurs jusqu'à un certain point reflétées par l'attitude de leurs nationaux demeurés en Chine.

Les hommes d'affaires américains sont dans l'ensemble pessimistes et le nombre de ceux qui projettent de partir est assez important. Les hommes d'affaires britanniques, bien que préoccupés de la situation actuelle, désirent pour la plupart rester sur place et regardent avec confiance vers un avenir amical et avantageux avec la Chine. Il n'est pas jusqu'au *North China Daily News*, qu'on ne peut pourtant pas taxer de pro-communisme, qui n'ait pris à partie la semaine dernière, le gouvernement britannique parce que celui-ci ne croyait pas devoir briser – au besoin par la force – le blocus Kouomintang.

Ce n'est un secret pour personne que de nombreux hommes d'affaires américains de Shanghaï déplorent que leurs collègues britanniques ne partagent pas leurs vues sur la situation.

Quelques-uns se plaignent même ouvertement de ce que les Anglais, loin d'envisager de les suivre quand ils quitteront Shanghaï, chercheront au contraire à tirer avantage de l'absence de compétition américaine.

Certains observateurs locaux expriment l'opinion que les relations anglo-américaines pourraient se ressentir de ces divergences de vues.

En fait, on peut supposer, d'après les informations reçues à Shanghaï, que l'intention des États-Unis de consulter les puissances intéressées dans les affaires du Pacifique en vue d'y former un front unique et de mener une politique commune à l'égard du nouveau régime chinois pourrait bien se heurter à l'opposition de la Grande-Bretagne. Les milieux britanniques, assure-t-on, estiment que les États-Unis dont la réputation et la position en Chine se sont singulièrement détériorées en raison de leur aide au Kouomintang et qui craignent de se trouver isolés dans cette partie de l'Asie, souhaiteraient mener les autres puissances étrangères à épauler leur antagonisme vis-à-vis de la nouvelle Chine.

On dit que le Secrétaire d'État Acheson pourrait bien aborder le problème chinois au cours de la prochaine conférence financière anglo-américaine de Washington. Il irait, affirme-t-on, aussi jusqu'à se servir d'arguments fondés sur l'aide économique américaine pour faire pression sur les gouvernements anglais, français, hollandais, etc. et les amener à accepter le point de vue américain sur la Chine. Cette pré-

occupation est à son avis redoublée par le précédent européen, les États-Unis ayant, à l'aide du plan Marshall, empêché les pays occidentaux de développer leurs rapports économiques avec l'Europe orientale.

Il est impossible à l'heure actuelle d'émettre une hypothèse quelconque sur l'avenir de la politique des puissances de l'Europe occidentale vis-à-vis de la Chine. Ce dont on peut être assuré, dans le cas de la Grande-Bretagne, c'est que, même si le gouvernement de Londres se trouvait contraint de modifier sa politique actuelle sous la pression américaine, les milieux d'affaires britanniques ne seraient pas disposés à l'approuver. Il reste d'ailleurs possible que le *Foreign Office* ne veuille pas entrer dans les vues américaines du fait de la position économique exceptionnelle – tant en ce qui concerne les investissements que les bénéfices commerciaux – de la Grande-Bretagne en Chine.

Quoi qu'il en soit, les indications sont de plus en plus nombreuses d'une divergence de vues entre les États-Unis et la Grande-Bretagne, qui est lourde de conséquences pour l'avenir de tous les milieux d'affaires étrangers en Chine, quoi que soit leur champ d'action.

(Direction d'Asie-Océanie, Chine, volume 217)

83

M. Gauquié, Ministre de France à Budapest,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

T. n° 509[2]. *Budapest, 5 septembre 1949.*

Réservé. (*Reçu:* le 6, 13 h.)

Les renseignements qui ont pu être obtenus au cours des derniers jours ne modifient pas les indications données par mes précédentes communications au sujet de concentrations de troupes soviétiques en Hongrie[3].

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset. Note manuscrite: «*Troupes soviétiques en Hongrie. [Communiquer à] Athènes, Sofia, Tirana, Washington, Londres, Belgrade, fait 8-9-49, Moscou fait 14-9-49*».

[2] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

[3] Paris avait demandé à la légation à Budapest si des mouvements de troupes avaient pu être observés à proximité de la frontière yougoslave (télégramme n° 536 du 25 août 1949 de Paris, non reproduit). Les renseignements recueillis montraient que des troupes soviétiques venues de Roumanie et d'URSS étaient concentrées près de Budapest dans la campagne dans des conditions laissant à penser que leur séjour serait limité. Il était difficile d'estimer leur importance (environ 160 trains d'après des observateurs) comme le soulignait Gauquié (télégramme n°s 487-488 du 26 août 1949 de Budapest, non reproduit). Depuis Prague, Dejean rapportait la rumeur du transit de matériel de guerre soviétique vers la Hongrie

Les milieux gouvernementaux continuent à observer là-dessus un silence complet, en dépit du caractère spectaculaire de l'entrée d'une partie au moins des troupes soviétiques, dont il est par ailleurs facile, dans les campagnes, de constater la présence. En effet aucune limitation n'existe jusqu'ici à la liberté de circulation par voie ferrée ou par route. Les autorités veulent donc, non pas dissimuler, mais éviter d'avoir à s'expliquer, de même, la réponse yougoslave relative aux ressortissants soviétiques continue à être ignorée à Budapest comme dans les autres capitales intéressées, en vue sans doute aussi d'éviter toute indication et de laisser aux menaces du Kremlin leur caractère à la fois redoutable et énigmatique.

L'hypothèse qui est toujours considérée ici comme la plus vraisemblable, et qui correspond à l'opinion répandue dans les milieux communistes hongrois (il va de soi qu'on ne peut pénétrer ce que les principaux dirigeants savent et pensent), c'est que Tito doit et va être liquidé mais que cette liquidation viendra de l'intérieur de la Yougoslavie elle-même. De certaines informations reçues ici, il ressort que l'action serait déjà commencée sous forme de campagne de sabotage et de raids de partisans dans le Sud. On ne signale rien jusqu'ici sur la frontière hongroise.

Dans cette hypothèse la présence de troupes soviétiques s'expliquerait comme :

1) une démonstration destinée non seulement à encourager les fidèles en Yougoslavie et à intimider Tito, mais à le pousser à se compromettre encore davantage avec les puissances anglo-saxonnes. Il s'agirait de souligner encore pour l'édification des communistes du monde entier le spectacle scandaleux et absurde d'un État soi-disant socialiste soutenu à bout de bras par «les banquiers de Wall-Street». Dans cette direction d'ailleurs, Moscou a déjà marqué des avantages sur Tito. On peut le constater en Hongrie. Tito est de plus en plus représenté non seulement comme un fasciste mais surtout comme un adversaire de Moscou, ce qui lui vaut peut-être des sympathies, mais lui enlève beaucoup de sa nocivité, car il est loin d'être le seul à l'être. De sorte que toute résistance à l'Union soviétique apparaît de plus en plus aux communistes, selon leur degré de pureté, soit comme le chemin vers l'inévitable trahison, soit comme une mauvaise affaire. Théoriquement, et pratiquement en vue du développement futur de la situation générale, c'est un résultat déjà considérable, car, dans l'affaire yougoslave, les préoccu-

mais sans confirmation (télégramme nos 946-947 du 26 août 1949 de Prague, non reproduit). Gauquié précisait le lendemain que cette concentration de troupes ne constituait pas une manœuvre mais bien une opération militaire caractérisée, mais il ne fallait pas en exagérer la portée immédiate car les effectifs étaient encore trop faibles. Toutefois, la situation était jugée sérieuse car il ne fallait pas croire que Moscou laisserait sans réagir une tentative de lui faire perdre la face dans sa sphère d'influence selon le ministre à Budapest (télégramme nos 493-495 du 27 août 1949 de Budapest, non reproduit).

pations stratégiques ou le prestige russe sont loin d'être les seuls éléments en cause.

2) Un dispositif de secours pour l'Albanie.

Si, comme on paraît le considérer ici, le pont aérien avec ce pays se développe, la présence de troupes soviétiques constituerait une menace ou un moyen de représailles au cas où les Yougoslaves descendraient des avions soviétiques, comme ils ont naguère descendu des avions américains.

3) Une mesure de précaution aussi bien contre toute velléité de pression venant du Nord qu'à l'égard de la Hongrie elle-même. Non qu'un soulèvement dans ce pays soit même pensable. Mais la présence de ces troupes assure au commandement soviétique toutes les positions clés et accroît son sentiment de sécurité à l'égard de toute tentative de sabotage venue de l'extérieur. En même temps, cette présence ne peut que renforcer encore dans la population l'impression de la solidarité de fait entre la Hongrie et l'URSS et de la convaincre que le mieux est de s'en accommoder.

Les Américains, cependant, se fondant sur des renseignements venus d'Allemagne sur l'existence d'un plan soviétique d'invasion de la Yougoslavie, se montrent ici nerveux et pessimistes, non, semble-t-il, sans quelque complaisance. Rien, dans les dispositions prises jusqu'ici à Budapest, n'est de nature à confirmer cette information. Il faudrait d'ailleurs, pour se faire une opinion, posséder plus d'indications sur les mouvements de troupes soviétiques en Roumanie et en Bulgarie.

L'hypothèse, sans doute, ne saurait être exclue, au cas où l'Union soviétique se considérerait comme ouvertement provoquée, en Albanie ou ailleurs et contrainte à sauver la face.

Mais, *a priori*, le «jeu avec la dynamite» et une invasion à la Hitler, propice à une riposte atomique, ne sont pas dans le style des Soviets qui disposent d'autres ressources échappant à l'efficacité des armes atomiques.

(Direction d'Europe, URSS, volume 106)

84

M. RADENAC, CONSUL DE FRANCE À ZAGREB,
à M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 399. *Zagreb, 5 septembre 1949.*

Les nouvelles alarmantes répandues, à la fin du mois dernier, tant par nos journaux que par la presse étrangère et la BBC sur de graves attentats exécutés par des kominformistes, pouvaient faire penser que la Yougoslavie se trouvait en désarroi ou du moins en effervescence. Or, à mon retour de congé, dès la frontière franchie, j'ai rencontré des gens calmes travaillant avec résignation et nulle part la police ne semblait prendre d'inhabituelles précautions[2].

La thèse officielle, du reste, est qu'il n'a pas été commis d'attentats. Dans les réunions de rue ou de quartier la population apprend que la négligence et le manque d'instruction d'employés hâtivement formés sont seuls la cause des graves accidents qui viennent d'avoir lieu. Ces accidents, quelques destructions de wagons de marchandises mises à part, se réduisent en réalité à quatre : le déraillement de Saint-Peter en Istrie, celui de Knin en Dalmatie, l'incendie de la raffinerie de pétrole à Rijeka et l'incendie du paquebot *Partizanka* dans le port de Split.

J'ai déjà eu l'occasion d'exposer la mauvaise situation des chemins de fer yougoslaves (cf. dépêche n° 313 DE du 19 octobre 1948). Rien d'étonnant à ce que des accidents surviennent avec un vieux matériel réparé par des moyens de fortune après la libération et mal entretenu faute de lubrifiants, avec un personnel décimé par trois années de guerre civile, désorganisé par une série d'épurations, sous-alimenté et épuisé par des travaux soi-disant volontaires ou des conférences politiques aux heures indispensables de repos. Or, le gouvernement yougoslave vient, pour des raisons de propagande, d'exiger que six cent mille personnes soient transportées pour leurs vacances au bord de l'Adriatique alors que l'année dernière à peine trois cent mille personnes avaient pu y être amenées. De l'avis des techniciens, l'accident de Saint-Peter, le déraillement des deux derniers wagons d'un train d'enfants, causant la mort d'environ cent cinquante d'entre eux, aurait

[1] Dépêche adressée à la sous-direction d'Europe orientale et communiqué à l'Ambassade de France à Belgrade sous le n° 224. Note manuscrite : «*[Communiquer à] Washington, fait 16-9-49*».

[2] C'était également ce que relatait l'Ambassade à Belgrade en écrivant que le calme régnait dans toute la Yougoslavie et que rien ne permettait de détecter de la part du gouvernement yougoslave la volonté de mettre en place un dispositif militaire de sécurité. Le renversement du régime par des éléments kominformistes était sans doute, jugeait-on, le but principal de Moscou. C'était aussi la raison pour laquelle les dirigeants yougoslaves se montraient vigilants et actifs sur le plan de la doctrine et constants dans la conduite de leur politique extérieure (dépêche n° 1086 du 5 septembre 1949 de Belgrade, non reproduite).

une cause purement mécanique. L'accident de Knin, qui a coûté la vie à vingt-deux personnes, serait dû à la négligence du chef de gare et de l'aiguilleur. L'un d'eux se serait trouvé en complet état d'ivresse. Beaucoup de gens cherchent aujourd'hui dans l'alcool un remède momentané à leur épuisement ou l'oubli de leurs soucis, ils deviennent rapidement ivres, sinon intoxiqués, le gouvernement ne vendant à la population que des produits frelatés pour pouvoir exporter tous les vrais alcools afin de se procurer des devises.

L'incendie de la raffinerie de Rijeka n'a pas eu l'importance qu'on a cru. Il s'agissait seulement d'un commencement d'incendie dans les annexes, jamais les réservoirs d'essence ni les parties essentielles ne se sont trouvés en danger et en trois heures tout fut éteint. Une épaisse fumée ayant enveloppé la raffinerie, les autorités semblent avoir pris peur et demandèrent partout du secours. C'est ainsi que des pompiers de Zagreb furent transportés à Rijeka par avions militaires. Quoi qu'il en soit, l'état lamentable des installations de Rijeka (cf. dépêche nº 205 DE du 12 mai 1949) eût suffi pour expliquer n'importe quelle catastrophe ainsi que je l'ai exposé verbalement à la sous-direction d'Europe orientale dès que l'incendie de la raffinerie de Rijeka fût annoncée.

Un mystère, par contre, entoure encore l'incendie du *Partizanka* qui a été presque totalement détruit, le feu s'étant propagé de trois endroits. Si un accident n'est pas invraisemblable, l'hypothèse d'un sabotage ne peut néanmoins être exclue, les communistes étant d'ailleurs généralement plus nombreux parmi les marins. Certaines personnes prétendent que ce bateau, dont les voyages en Amérique ou en Australie pour ramener les émigrés yougoslaves seraient devenus inutiles, aurait été incendié après avoir été assuré quinze jours auparavant ce qui aurait permis au gouvernement de réaliser un beau bénéfice et d'attaquer le Kominform.

Un des principaux membres du parti paysan croate, avec lequel je me suis entretenu de ces accidents, prétend que toutes les personnes ayant craint d'être rendues responsables se seraient empressées d'accuser les kominformistes de sabotage, argument rendu fort plausible par la propagande gouvernementale. Les kominformistes se seraient aussitôt efforcés d'amplifier ces bruits pour provoquer le désarroi en faisant croire à leur force et plus encore, sans doute, pour donner à la délégation de la Banque internationale, qui examine actuellement la situation de la Yougoslavie, une décourageante impression d'instabilité.

(Direction d'Europe, Yougoslavie, volume 95)

85

M. DE LA CHAUVINIÈRE, MINISTRE DÉLÉGUÉ À LA RÉSIDENCE GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE À TUNIS,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 1189. *Tunis, 6 septembre 1949.*

Me référant à votre communication du 30 août écoulé[2] venant à la suite des informations adressées au Département le 12 du même mois par notre ambassade au Caire, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence qu'aucun indice n'a été relevé permettant de déduire qu'un plan d'insurrection générale de l'Afrique du Nord, qui aurait été conçu par Abdel Krim, soit en cours d'exécution ou de préparation en Tunisie.

La réconciliation du vieux chef riffain avec Habib Bourguiba, que la plupart des nationalistes tunisiens considèrent comme étant simplement de façade, n'a suscité qu'un très faible intérêt dans la Régence. La nouvelle en est parvenue, en effet, au moment où des signes de dissensions intérieures, – qui n'ont fait que s'accentuer depuis, – se manifestaient au néo-Destour et après que de nombreux propagandistes, amis de Bourguiba, pour le défendre contre les attaques dont il était l'objet à la suite de sa mise à l'index par Abdel Krim, se fussent répandus contre ce dernier en propos calomnieux, allant jusqu'à le représenter comme «vendu à la France».

Le climat politique en Tunisie est d'ailleurs au calme depuis un certain nombre de mois. Le néo-Destour consacre entièrement son activité à la collecte de fonds, qui devient de plus en plus difficile et de moins en moins fructueuse, au point que sa situation financière est actuellement très précaire, et à la réorganisation intérieure des cellules menée par Me Salah ben Youssef et Mongi Slim pour placer à leur tête des éléments qui leur sont acquis et éliminer, dans la mesure du possible, leurs adversaires. Les divisions qui règnent au sein du bureau politique se retrouvent en effet dans les cellules et nuisent considérablement à l'action du parti.

Quant au vieux-Destour, il est toujours en sommeil.

Le parti communiste tunisien lui-même ne manifeste actuellement qu'une activité très réduite, et ses tentatives de rapprochement avec le néo-Destour n'ont abouti à aucun résultat concret.

Cependant, un élément de trouble se profile maintenant à l'horizon. L'éventualité d'un retour soudain dans la Régence d'Habib Bourguiba, dont le bruit a couru à diverses reprises, n'est plus à écarter.

[1] Dépêche adressée à la direction d'Afrique-Levant. Note manuscrite: «*Co[mmuni]qué, Rabat, Alger, fait*».

[2] Document non reproduit. Note manuscrite en marge: «*De quoi s'agit-il?*».

Ce retour pourrait très bien, en effet, s'il avait lieu sans que l'intéressé nous ait donné des garanties indispensables, marquer la reprise en Tunisie, après de longs mois de calme, d'une agitation politique. Il ne faudrait pas, dans ce cas, nourrir trop d'illusions en ce qui concerne les dissensions à l'intérieur du néo-Destour. Si elles sont réelles, il est néanmoins probable, qu'au moins pour un certain temps, elles s'estomperaient devant le choc psychologique produit par le retour de ce personnage. Toutefois, il n'est pas interdit de penser que, compte tenu de l'étonnante versatilité des Tunisiens, au bout d'un certain nombre de semaines le prestige du «Combattant suprême» ne résiste pas à sa présence et que les intrigues de clans se manifestent de nouveau.

Il n'en reste pas moins qu'il y aurait à passer une période comportant sans doute quelques vicissitudes que nous ne manquerons pas de suivre avec la plus grande vigilance et dont Votre Excellence sera tenue très exactement informée.

(Direction Afrique-Levant, Tunisie, volume 31)

86

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
À TOUS LES POSTES.

T. circulaire n° 260 IP. *Paris, 7 septembre 1949.*

Le 1er septembre, lendemain du jour où le Conseil de l'«Organisation européenne de coopération économique» a adopté les recommandations qu'avec le baron Snoy il lui avait présentées au sujet de la répartition de l'aide américaine et de l'établissement des droits de tirage (ma circulaire no 259)[2], M. Marjolin a fait à la presse un exposé sur ces recommandations et les difficultés qu'elles cherchent à pallier.

Le secrétaire général de l'Organisation, tant au cours du développement qu'en réponse aux questions posées par les journalistes, a déclaré ce qui suit:

I/ En ce qui concerne les recommandations:

1) ***sur la genèse de l'affaire:***

Nous avons commencé à travailler sur le programme 1949-1950, à l'automne 1948, lorsque nous avons demandé aux pays de nous envoyer leur premier programme pour l'année 1949-1950. Ce premier

[1] Document signé par ordre Beaumont.
[2] Document non reproduit.

programme a fait l'objet d'un premier examen au sein de l'Organisation, au cours des dernières semaines de l'année 1948, et a été envoyé à l'ECA[1] à la fin de l'année 1948. L'ECA s'est servi de ce document pour présenter des demandes de crédits au Congrès au mois de janvier 1949. Ensuite, la machine parlementaire américaine a tourné et vous avez suivi de très près les différentes phases de ce travail. Lorsqu'il est apparu que, sinon le total exact, du moins l'ordre de grandeur de l'aide américaine était plus ou moins fixé, nous avons demandé aux différents pays de nous envoyer un programme révisé, qui tienne compte de la situation nouvelle, telle qu'elle ressortait des délibérations ayant eu lieu au sein du Congrès.

Les propositions faites par le Sénat des États-Unis, sur lesquelles nous avons basé notre rapport, comportent 3 628 millions de dons, plus 150 millions de prêts; à quoi on peut ajouter 74 millions de dollars, qui, bien qu'engagés au point de vue de la législation budgétaire des États-Unis, n'avaient pas encore été alloués aux pays participants. Déduction faite des dépenses de l'ECA, le total est donc de 3 776,5 millions. Or, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 8 de notre rapport, les demandes primitives des pays participants s'élevaient au chiffre global de 4 400 millions et leurs demandes révisées atteignent au total 5 200 millions.

Les programmes ainsi révisés pour 1949-1950 nous ont été envoyés par les différents pays au mois de juin; c'est alors qu'un examen détaillé a été entrepris par les différents organismes de l'OECE[2] tout d'abord, par les comités verticaux, c'est-à-dire ceux qui traitent des différents produits: pétrole, acier, outillage, etc. Ensuite une étude détaillée des programmes a été effectuée par le comité des programmes de l'Organisation et par le comité des échanges pour tout ce qui concerne les échanges internationaux. En liaison étroite avec ce dernier et parallèlement à l'examen des programmes, le comité des paiements poursuivait l'établissement des droits de tirage pour l'année 1949-1950. En fait, c'est un groupe de travail mixte du comité des échanges et des paiements qui a élaboré le tableau des droits de tirage dont nous nous sommes inspirés le baron Snoy et moi-même pour faire nos recommandations au Conseil.

Ces recommandations ont été examinées par le Conseil, dans ses séances des 19 et 20 août, à l'issue desquelles plusieurs pays ayant exprimé leur désaccord à l'égard des chiffres proposés par le groupe de travail du comité des programmes, il a été décidé de confier au baron Snoy et à moi-même une tâche de médiation. Il nous a été demandé de reconsidérer l'ensemble du travail fait dans l'Organisation, de nous inspirer des observations que les différents pays, ou bien avaient formulées au sujet des différents documents, ou bien formuleraient au

[1] ECA: *European Cooperation Agency*.

[2] OECE: Organisation européenne de coopération économique.

cours de notre travail, et de faire des propositions au Conseil en ce qui concerne la division de l'aide directe.

2) ***sur l'élaboration du rapport:***

Le rapport que nous avons présenté au Conseil contient des propositions concernant, non seulement l'aide directe, mais aussi les droits de tirage. En réalité, le mandat qui nous avait été confié portait exclusivement sur la répartition de l'aide directe. Le baron Snoy et moi-même avons trouvé à l'expérience qu'il était impossible de faire des propositions quant à la répartition de l'aide entre les différents pays européens, sans faire en même temps des propositions quant aux droits de tirage. En effet, nous nous sommes inspirés dans nos propositions concernant l'aide directe des travaux qui avaient été accomplis en matière de droits de tirage; d'autre part, nous savons par expérience que les pays se trouvent dans l'impossibilité de donner leur accord à la répartition de l'aide directe, parce qu'ils ne savent pas sur quels droits de tirage ils peuvent compter dans le cours de l'année. Aide directe et droits de tirage sont deux méthodes différentes pour financer les importations. En dernière analyse, ce qui importe, ce sont les marchandises obtenues; lorsqu'elles ne peuvent pas être achetées en Amérique, elles le sont dans les pays européens; ou plus exactement, lorsqu'elles ne peuvent être achetées dans les pays européens dans des conditions acceptables, elles le sont en Amérique. Par conséquent, il y a une correspondance, une liaison extrêmement étroite entre les moyens de financement accordés pour les achats à effectuer respectivement en Amérique et en Europe. C'est pourquoi le baron Snoy et moi-même n'avons pas trouvé possible de formuler des propositions quant à l'aide directe, en passant sous silence les droits de tirage. Nous avons donc consciemment, sur ce point, outrepassé la lettre de notre mandat avec le sentiment de demeurer fidèles à son esprit; hier le Conseil a ratifié cette interprétation.

Les propositions faites quant aux droits de tirage sont dans leurs grandes lignes celles sorties des travaux, dont j'ai parlé tout à l'heure, du groupe de travail mixte du comité des échanges et de celui des paiements, avec un certain nombre d'ajustements, mais d'une importance relativement secondaire. Le tableau des droits de tirage ne revêt pas tout à fait le même caractère de fixité que le tableau de répartition de l'aide directe. En effet, certaines négociations sont encore en cours entre pays participants, et quand deux d'entre eux s'entendent pour s'octroyer des droits de tirage d'un montant plus important que celui prévu initialement, il n'y a aucun inconvénient à ce que nous tenions compte de ces nouveaux accords, pouvant intervenir dans les jours prochains, car ils ne lèsent en rien les autres pays. Il ne s'agit pas de grand-chose, ces modifications portant sur 3 millions de dollars. Aucune décision n'est encore intervenue au sujet de la Suisse; nous avons l'espoir d'une solution à cet égard.

3) *sur la décision du Conseil :*

Hier, au cours de la réunion du Conseil, toutes les délégations, à une ou deux exceptions près, ont tenu à faire des déclarations, à présenter des observations. C'est aux gouvernements intéressés qu'il appartient de les rendre publiques s'ils le désirent.

Quelles que soient les réserves faites et les appréhensions exprimées quant à l'insuffisance possible de l'aide accordée, aucune des délégations ne s'est jugée justifiée à écarter les propositions que nous avons formulées, et le Conseil a pris hier une décision unanime.

Néanmoins, afin de sauvegarder entièrement les positions des pays, il a été entendu, c'est d'ailleurs automatique dans notre procédure, que tous les documents, y compris les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'hier, seraient envoyés à l'ECA en même temps que les propositions de l'Organisation quant à la division de l'aide et à la répartition des droits de tirage.

Le caractère provisoire de la décision du Conseil ressort clairement de ses considérants : il est parfaitement clair que si, d'une part, le montant des crédits votés par le Congrès devait être différent du chiffre dont nous avons tenu compte dans notre rapport, et si, d'autre part, lorsque l'ECA nous notifiera le montant de l'aide à diviser entre les pays, ce chiffre devait être très sensiblement inférieur à celui sur lequel nous avons basé nos recommandations, il serait créé une situation nouvelle, que le Conseil aurait à examiner. En effet, le Congrès des États-Unis n'a pas encore voté d'une façon définitive l'aide pour 1949-1950 ; la Chambre des Représentants et le Sénat ont pris des décisions contraires, mais la décision définitive qui doit réconcilier leurs points de vue respectifs sera prise à l'issue d'un échange de vues entre eux ; il se peut que deux, trois, quatre semaines se passent avant qu'elle intervienne. Par conséquent, il était impossible au Conseil de l'Organisation de prendre une autre décision que celle prise hier : il a approuvé les recommandations chiffrées que nous avons faites, il a accepté que le rapport soit transmis à l'administration américaine et rendu public. Mais ce rapport émane du président et du secrétaire général ; il ne constitue pas un document du Conseil, car il contient toutes sortes d'interprétations personnelles de la situation, toutes sortes de considérations et il aurait fallu une très longue discussion au sein du Conseil pour que tous ses membres se mettent d'accord sur chaque phrase.

Le fait brutal est que beaucoup de pays, sinon tous, vont se trouver placés, au cours de l'année qui vient, dans une situation difficile, parce que ce qu'ils considéraient comme représentant leurs besoins minima, d'ordre vital, n'a pas été couvert. C'est sur cette toile de fond que vous devez juger la décision de la nuit dernière.

Elle est d'autant plus significative que chaque pays ayant donné son accord aux recommandations formulées était conscient de la gravité de la situation pour lui-même, des conséquences qui allaient résulter

pour lui du montant d'aide recommandé. Le fait qu'à l'unanimité, en dépit de ces appréhensions et de ces préoccupations extrêmement graves, les pays aient donné leur accord constitue, à mon avis, une des plus belles démonstrations de coopération européenne que nous ayons pu enregistrer depuis un an. En effet, il en est de la coopération européenne comme des individus; on ne la juge bien que dans les circonstances difficiles; il est facile de coopérer quand tout va bien, mais c'est beaucoup plus difficile quand la situation devient sérieuse.

En prenant sa décision, le Conseil a également manifesté sa volonté d'aborder le plus tôt possible, probablement au mois d'octobre, le problème fondamental, celui du déficit en dollars de l'Europe, le déficit à long terme.

II/ En ce qui concerne le déficit européen en dollars:

1) *sur le recul des exportations en dollars:*

Les difficultés actuelles confirment le diagnostic que nous avions porté dans le rapport intérimaire adopté par l'Organisation à la fin de l'année dernière. Nous avions alors envisagé des difficultés sérieuses pour 1951 ou 1952, au moment où l'aide américaine se contractant davantage, l'Europe serait encore en présence d'un déficit de l'ordre de 3 milliards de dollars, si les mesures nécessaires n'avaient pas été prises dans l'intervalle.

À cette époque, nous n'avions pas pensé que les difficultés se manifesteraient d'une façon aussi rapide; l'expérience de ces derniers mois les a fait apparaître avant 1952. Autrement dit, non seulement l'Europe n'est pas sur la voie d'un déficit égal à zéro en 1952, mais actuellement ses progrès sont moins rapides que la diminution de l'aide américaine; elle n'est pas sur la voie de la viabilité, c'est-à-dire de l'indépendance à l'égard de toute aide de caractère exceptionnel.

Ceci ne veut pas dire que les progrès n'ont pas été considérables. Nous devons toujours nous rappeler que l'année 1947 a été marquée par un déficit de l'ordre de 7 milliards et demi à 8 milliards de dollars. En 1948-1949, l'Europe a vécu avec des ressources extérieures de l'ordre de 5 milliards de dollars et nous espérons fermement qu'elle réussira à vivre, au cours de l'année 1949-1950, avec des ressources extérieures de l'ordre de celles indiquées dans le rapport, 3 milliards 800 millions de dollars.

Bien que les progrès soient considérables, ils ne sont pas assez rapides, d'une part, pour permettre à l'Europe d'atteindre la viabilité en 1952, d'autre part, de vivre, dans les années intermédiaires, avec un montant d'aide décroissant, comme il décroît actuellement.

Lorsque l'Organisation a commencé son travail sur le programme 1949-50 à l'automne dernier, et jusqu'à une date très avancée de l'année 1949, la conviction générale était qu'un montant d'aide sensi-

blement inférieur à celui voté l'année dernière permettrait de couvrir convenablement les besoins des pays participants au cours de l'année 1949-1950. Le processus normal alors envisagé était une réduction progressive et régulière des besoins en dollars des pays participants et, en fait, la plupart d'entre eux ont présenté des demandes d'aide très sensiblement inférieures à ce qu'ils avaient reçu pour l'année 1948-1949. Ce progrès ininterrompu, peut-être lent, mais régulier, s'est trouvé démenti par les faits au cours du premier semestre de 1949. Les exportations en dollars des pays participants, de leurs territoires d'outre-mer et de l'ensemble de la zone sterling ont reculé d'une façon très brutale.

Dans l'ensemble, entre la fin de l'année 1948 et le mois de juin 1949, le recul des exportations des pays européens a été de l'ordre de 30 %. À une ou deux exceptions près, la Turquie et peut-être une autre, tous les pays participants ont été frappés, certains dans une proportion moindre que 30 %, d'autres dans une proportion beaucoup plus forte, certains pays ayant vu leurs exportations baisser de 40, 50 ou 60 %.

Les exportations des territoires d'outre-mer, celles de la zone sterling non-participante et, ce qui est significatif, celles du reste du monde ont également baissé, par exemple les exportations de l'Amérique du Sud vers les États-Unis. Non seulement les exportations proprement dites, mais aussi un grand nombre d'éléments dits invisibles de la balance des paiements ont également subi des reculs.

Certains pays ont été frappés plus que d'autres parce que le produit de leurs exportations représentait dans la totalité de leurs besoins en dollars une proportion plus élevée.

Pour l'ensemble de la zone sterling, dont les seules exportations, sans parler des recettes invisibles, fret en dollars et en or, sont de l'ordre de 1 milliard et demi de dollars, soit à peu près les 2/3 de ses besoins en dollars, tout recul devait avoir des conséquences beaucoup plus sérieuses que pour un pays ayant des recettes, d'une part, d'un montant absolu beaucoup plus faible et, d'autre part, d'une proportion bien inférieure par rapport à ses besoins en dollars. Telle est la principale explication des difficultés avec lesquelles le Royaume-Uni et la zone sterling se trouvent aux prises.

Par contre, les pays participants ont fait une économie par suite de la baisse des prix à l'importation; ils ont eu à payer moins pour les produits qu'ils achètent dans la zone dollar qu'ils n'auraient eu à payer si les prix en vigueur à la fin de 1948 s'étaient maintenus. Nous n'avons pas pu chiffrer exactement ces économies, mais nous savons qu'elles sont d'un ordre considérablement inférieur à la baisse des recettes.

Ces phénomènes ont commencé à se manifester au mois de janvier 1949; en fait, pour certains pays, il y avait déjà eu une baisse sensible au cours du dernier trimestre de 1948, mais c'est seulement trois ou quatre mois plus tard qu'en raison du retard des statistiques et du souci

légitime de ne baser aucune conclusion sur le chiffre d'un mois particulier, il a été possible de comprendre ce qui se passait.

Il est parfaitement clair que la baisse des exportations européennes était liée à l'ajustement qui s'est produit aux États-Unis; ceux-ci, qui, jusque-là, avaient connu une hausse des prix, avec une demande dépassant très sensiblement l'offre, ont vu soudain leur situation se transformer, leur *sellers market* devenant un *buyers market*. L'amplitude de cet ajustement a été relativement faible puisqu'il n'a pas dépassé 10 % en termes de production, 5 % en termes de revenu national, mais les conséquences sur les importations américaines en provenance, non seulement de l'Europe, mais de l'ensemble du monde, ont été beaucoup plus sérieuses.

2) ***sur la position difficile de l'OECE:***

Ces quelques considérations vous expliquent les difficultés devant lesquelles l'Organisation s'est soudainement trouvée placée.

Comme l'indique le paragraphe 8 du rapport, quand nous avons essayé de chiffrer la baisse de recettes que représentait, pour l'Europe, les territoires d'outre-mer et l'ensemble de la zone sterling, le recul des exportations au cours des derniers mois, nous sommes arrivés à un ordre de grandeur de 5 à 600 millions de dollars sur une base annuelle; c'est-à-dire, qu'entre les exportations mensuelles du dernier trimestre de 1948 et celles du mois de juin 1949, il y a une différence de 50 millions de dollars, ce qui, pour douze mois, signifie un recul de 600 millions de dollars. Dans ce calcul, il a été tenu compte de recettes de tous ordres, y compris «les invisibles».

Voilà donc la toile de fond, pour ainsi dire, de la décision prise hier par le Conseil: un montant d'aide qui eût certainement couvert les besoins des pays à la fin de l'année 1948, mais un déficit qui s'est trouvé considérablement aggravé, au cours des six premiers mois de 1949, par suite de la baisse des recettes en dollars.

Mais, je tiens à le souligner, il ne faut pas en tirer la conclusion que le Congrès a voté un montant d'aide insuffisant. Ce n'est pas dans l'esprit de la décision du Conseil, demandant que le rapport soit rendu public; la réalité est que la situation européenne se révèle plus grave cet été que nous ne l'avions pensé il y a six mois. Comment y faire face? C'est une question sur laquelle nous aurons à revenir au cours des semaines qui viennent.

Dans la conclusion de notre rapport, nous avons tenu, le baron Snoy et moi-même, à indiquer ceci:

> «Le problème dollar, quelle que soit l'amélioration constatée depuis deux ans, n'est pas en voie de solution. Il ne s'agit d'ailleurs pas d'un problème exclusivement européen. Il concerne les États-Unis au même degré que l'Europe, et aussi l'ensemble du monde libre. Nous sommes convaincus que les données fondamen-

tales de ce problème doivent être reconsidérées dans le plus bref délai et que l'Organisation doit lui accorder toute son attention, aussitôt qu'elle aura réussi à surmonter les difficultés actuelles».

Par «difficultés actuelles», nous entendons les difficultés s'attachant à la division de l'aide, aux accords de paiements, etc. Par conséquent, sans être en mesure de proposer une solution, ce qui n'est d'ailleurs pas notre tâche, nous avons tenu à attirer l'attention du Conseil sur le problème fondamental: nous ne sommes pas sur la voie de la viabilité; par une coopération entre les Etats-Unis et l'Europe, et aussi avec le reste du monde libre, le problème dollar doit être reconsidéré rapidement.

Je tenais à indiquer les difficultés que le Conseil avait rencontrées avant de prendre une décision, mais non pas dans un esprit pessimiste; ce que je vous ai dit des progrès déjà accomplis montre que même si nous rencontrons maintenant certaines difficultés, celles-ci sont d'un ordre de grandeur tel qu'il est possible de les faire disparaître.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 168)

87

M. LUCET, CHARGÉ D'AFFAIRES À L'AMBASSADE DE FRANCE AU CAIRE, À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 1736. *Le Caire, 7 septembre 1949.*

Le Département a bien voulu, par dépêche nº 601 du 4 août[2], me faire part de l'attention avec laquelle il suit certaines tentatives pour l'établissement de relations plus étroites entre pays musulmans.

Depuis la fin de la guerre, nos postes ont eu maintes fois l'occasion de signaler des velléités de cet ordre ou d'un ordre voisin. Nombreux ont été, en effet, les appels à l'union lancés tantôt à toutes les nations de l'Orient, sans distinction de foi, tantôt à celles-là seules qui ont le privilège de confesser l'Islam.

L'Égypte, pour sa part, a vu bien souvent sa presse s'intéresser aux sujets du «Bloc oriental» et du «Bloc islamique». Pour le moment, le second tient la vedette, en raison de l'intérêt que lui prêtent des hommes d'État du Pakistan, de Jordanie, d'Irak, d'Iran, de Turquie même. Que le projet ait été au moins effleuré à Téhéran lors des visites du régent Abdelilah et du roi Abdallah, une des clauses du traité d'amitié jordano-iranien paraphé à cette occasion le donnerait à penser

[1] Dépêche adressée à la direction d'Afrique-Levant et communiquée à Beyrouth, Damas, Bagdad, Amman, Djeddah, Alger, Tunis et Rabat.

[2] Document non reproduit.

(dépêche nº 371 du 16 août de notre ministre à Amman)[1]. Le souverain hachémite se remémorant peut-être les éphémères prétentions de sa maison au Califat, aurait aussi plaidé à Londres, devant M. Bevin, cette cause à laquelle il semble rallié.

Au Pakistan, État qui n'a d'autre ciment que la religion, l'idée d'une restauration politique de l'unité musulmane compte, de longue date, de nombreux zélateurs et ceux-ci se montrent de plus en plus actifs. Un «Congrès islamique mondial» s'est tenu récemment dans ce pays. Il n'avait aucun caractère officiel, mais depuis, le gouvernement de Karachi a lancé des invitations à une «Conférence économique musulmane»; elles ont été acceptées par la plupart des destinataires, dont l'Égypte. Peu après, M. Azami, président du «Congrès» mentionné plus haut, est venu au Caire pour étudier notamment avec Azzam Pacha, Saleh Harb Pacha, le Grand Mufti et Abdel Krim, la possibilité d'une nouvelle réunion destinée à jeter les bases d'une organisation permanente. Bien que fort imprécis encore, le dessein qui domine ces diverses manifestations a déjà son étiquette, et elle est propre à séduire l'imagination orientale: l'Islamistan doit regrouper toutes les nations musulmanes, «de l'Indonésie à l'Afrique du Nord».

S'avancerait-on trop en supposant que ce plan recueille, sinon les encouragements, du moins les sympathies de l'Angleterre? Il pourrait, en tout cas, constituer l'aboutissement logique de la politique orientale qui, après avoir patiemment préparé le rapprochement de l'Arabie saoudite avec ses divers voisins (série de traités des années 1929-1936), favorisé la conclusion du Pacte de Saadabad entre l'Irak, la Turquie, l'Iran et l'Afghanistan, a ensuite présidé à la naissance de la Ligue arabe. Pour bien des esprits, un bloc islamique prenant appui sur l'Afrique méditerranéenne et l'Extrême-Orient offrirait sans doute une appréciable garantie contre les ambitions de l'impérialisme soviétique.

Les sources du projet et ses chances de réussite

En terre d'Islam plus que partout, les réalités sont à double face; on se tromperait en affirmant la spontanéité du mouvement que nous voyons s'esquisser comme en niant les tendances profondes auxquelles il répond.

On est tenté, pour le désigner, de recourir au terme de «Panislamisme», qui sonne clair à nos oreilles occidentales. Or, il ne saurait y avoir de panislamisme en Islam. L'Islam, religion universelle, élève tous ses fidèles dans la même foi et la même morale; il leur dispense de plus une culture commune, nourrie par le Coran; il leur fournit un code juridique; il leur impose surtout des devoirs civiques aussi impérieux que celui de la guerre sainte. Les fidèles doivent d'abord des comptes à leur conscience de croyants et ensuite seulement aux gouvernements

[1] Document non reproduit.

dont ils dépendent. À leurs yeux, le temporel ne constitue qu'un accident méprisable lorsque ses exigences viennent à se séparer de celles du spirituel auquel, en strict droit canon, il devrait rester étroitement subordonné. Bien que son unité ait été brisée presque dès sa naissance, l'Islam demeure totalitaire. En dépit de tous les schismes, de toutes les divisions politiques et de toutes les guerres, le musulman n'a jamais éprouvé le sentiment d'une rupture de communion avec ses coreligionnaires, quels que soient leur pays ou leur langue. Il appartient d'abord, et d'une façon absolue à la nation, l'Umma, islamique, il est ensuite iranien, turc ou arabe et enfin seulement égyptien, syrien ou irakien. Ainsi, dans n'importe quelle contrée de l'islam, le croyant étranger jouira d'une hospitalité plus large et se sentira mieux chez lui que les minoritaires locaux, appartenant à une autre religion.

L'immense majorité des musulmans vit dans la conscience intense de cette solidarité et s'en satisfait, sans que la question se pose vraiment pour elle de la confirmer par une organisation pratique. Le panislamisme n'ajoute rien à l'islam et ne constitue pas une doctrine; il n'est que la somme de certaines activités particulières et d'ailleurs diversement orientées. Djemal ed Din Afghani, théoricien de ce mouvement, ne prétendait pas innover, mais seulement remonter aux sources. Dans ce domaine du moins, son enseignement n'avait en soi rien de révolutionnaire. La même observation est valable en ce qui concerne les tentatives des derniers sultans-califes ottomans pour regrouper l'Église musulmane sous leur autorité. L'échec de leurs efforts montre d'ailleurs combien la masse de l'Islam est lourde à mouvoir lorsqu'on veut lui imposer la modification d'un comportement devenu traditionnel.

On sait quels ont été, par la suite, les résultats des congrès de La Mecque, du Caire et de Jérusalem, dont les organisateurs pensaient, eux aussi, rendre son efficacité à une solidarité que nul ne conteste.

Ces insuccès répétés paraissaient avoir découragé toute nouvelle entreprise de ce genre; la campagne qui s'amorce maintenant pour l'Islamistan, après tant d'années de silence, et en tant de capitales différentes, est bien faite pour surprendre.

*

Les chances du projet sont à première vue très médiocres.

En effet, en dépit de cette profonde communion qui unit les croyants dans l'absolu spirituel, bien des facteurs contribuent à diviser l'Islam. L'opposition doctrinale et sentimentale qui dresse les adeptes du chiisme contre ceux du sunnisme vient tout d'abord à l'esprit. Depuis le XVIe siècle, le territoire musulman est privé de continuité par la présence, en son centre géographique de l'Iran schismatique. Toutes les tentatives faites jusqu'ici pour rapprocher les deux Églises ont été vouées à l'échec et, de nos jours encore, le peuple persan nourrit une

vive animosité à l'encontre des sunnites, qu'il désigne avec mépris sous le nom de «omaris», sectateurs d'Omar.

À de telles incompatibilités religieuses s'ajoutent souvent des différences de niveau culturel qui, séparant jusqu'à des pays de même langue, l'Égypte et le Yémen par exemple, risquent de provoquer de graves malentendus.

On ne saurait négliger non plus le foisonnement des mouvements nationalistes qui accentuent d'une manière si sensible le morcellement de l'Islam. Certains en effet, procèdent de tendances racistes et laïcisantes et prétendent se libérer de toute contrainte confessionnelle. C'est le cas en Turquie, où le kémalisme s'est érigé en une sorte de mystique matérialiste. En Iran également, toute une école d'intellectuels rejette en bloc l'apport culturel et religieux de la conquête arabe.

Plus graves encore que ces nationalismes de fraîche date, qui n'ont d'adeptes convaincus que dans une classe instruite relativement peu nombreuse, sont les particularismes ataviques qui séparent certaines populations voisines. Les Iraniens considèrent les Afghans comme des sauvages mais ces montagnards leur reprochent leur mollesse et leur duplicité; les Turcs méprisent les Arabes qui redoutent en eux leurs anciens maîtres. À ces aversions psychologiques des peuples se superposent les conflits d'intérêt qui ne manquent jamais de surgir entre gouvernements limitrophes; et là les exemples s'offrent en foule. On pense aux continuels démêlés frontaliers de l'Afghanistan avec le Pakistan et avec l'Iran, aux revendications de ce dernier pays sur Bahrein et sur le Chatt el Arab, à la question du Hatay pendante entre la Syrie et la Turquie. Et que dire des querelles surgies entre les nations sœurs de la Ligue arabe?

À supposer même que ces motifs de friction disparaissent, quel est celui des États musulmans qui accepterait de renoncer à la prééminence qu'il se croit nécessairement due au sein d'une organisation commune? Le Pakistan, fort de sa puissance démographique, de la ferveur de sa foi et d'une initiative qu'il revendique, s'estimerait sans doute le plus apte à présider le futur Islamistan. L'Égypte ferait valoir la position qu'elle occupe à la tête des nations arabes; la Turquie invoquerait peut-être son modernisme. L'Iran a déjà fait savoir qu'il ne s'effacerait devant personne.

Sans qu'il puisse être question de soulever à nouveau le problème du califat, bien oublié de nos jours et auquel l'indifférence des croyants, forme valable de «l'idjmà», a d'ailleurs fourni une solution, de telles controverses de préséance paraissent de nature à compromettre sérieusement la réalisation du projet.

*

Aucun des obstacles qui viennent d'être évoqués n'est pourtant insurmontable. Si l'opposition doctrinale existant entre le sunnisme et le

chiisme subsiste malgré tous les essais pour la réduire, elle a beaucoup perdu de son acuité, chez les intellectuels tout au moins. Depuis que la modernisation de l'Orient facilite les contacts personnels et la circulation des idées, les Iraniens évolués ont pu constater que moins de choses qu'ils ne croyaient les séparaient des sunnites. Ceux d'entre eux qui continuent à penser religieusement se font un point d'honneur de répudier tout fanatisme sectaire et, obéissant au caractère impulsif de leur race, ils vont souvent jusqu'à prêcher eux-mêmes la conciliation. Ainsi, le ministre d'Iran à Damas, M. Rahnema, auteur d'une biographie du prophète Mohammed, se serait fait déjà l'apôtre d'une union islamique. Au Caire, c'est un mollah persan qui préside la jeune association pour le rapprochement des rites.

L'aversion traditionnelle des Chiites iraniens pour leurs coreligionnaires sunnites ne garde sa force que dans les couches populaires, encore ne trouve-t-elle plus que rarement l'occasion de se manifester. Elle ne freinerait guère la volonté du gouvernement si celui-ci décidait de se rallier à l'Islamistan.

Des constatations d'un ordre voisin s'appliquent à la plupart des nationalismes musulmans. Sans racines historiques profondes, sauf dans de rares pays, ces mouvements reposent la plupart du temps sur une équivoque : ils ne font que mobiliser au service d'un idéal factice le zèle religieux qui soulève les croyants contre les intrusions occidentales. Ils procèdent de la guerre sainte, du «djihad» plutôt que du patriotisme. Que l'on se rappelle les hésitations d'Afghani et de ses disciples, à la recherche d'une doctrine : ils n'ont jamais pu prendre une position nette à l'égard des intérêts si souvent divergents de l'Islam et des particularismes locaux. Cette confusion n'a fait que s'aggraver depuis ; elle est particulièrement frappante dans le monde arabe où elle marque jusqu'au vocabulaire politique. La Turquie laïque, qui brime ses minorités chrétiennes, n'est pas parvenue elle-même à s'en dégager tout à fait. Il n'est pas trop osé de penser que ces nationalismes ne recouvrent que très superficiellement les impératifs de la foi.

Nul, en tout cas, ne se hasarderait à contester la valeur de l'idéal islamique ; à plus forte raison, aucun chef politique ne se risquerait à combattre de front un projet qui s'en inspire.

Les difficultés qui ont retardé la fondation de la Ligue arabe n'étaient pas d'une nature très différente de celles qui entraveront sans doute le mouvement de l'Islamistan dans ses débuts. La solidarité créée par l'usage commun de la langue du Coran l'a pourtant emporté sur les rivalités locales et les querelles dynastiques. Même dans la crise que traverse maintenant la Ligue, elle demeure assez forte pour que personne ne l'ose mettre en doute.

Or, l'Islam constitue un pôle d'attraction bien plus puissant encore que l'arabisme. Son énergie ne demande qu'à être ordonnée ; on peut admettre qu'elle le soit un jour.

La mise sur pied de l'Islamistan paraît devoir se heurter, en définitive, à un seul obstacle sérieux, d'ordre psychologique et non doctrinal ou politique. Il réside dans l'incompréhension totale des musulmans, même les plus éclairés, en face des véritables problèmes de l'islam moderne. Celui-ci a d'ailleurs perdu, avec la mort du poète indien Iqbal, le dernier des théoriciens qui ont tenté, mais en vain, de définir les maux dont il souffre et les remèdes à leur apporter. C'est sur la constatation du «confusionisme intellectuel» de ces docteurs que l'orientaliste anglais Gibb conclut son livre *Modern Trends in Islam*. À cette impuissance s'ajoute l'incapacité atavique des musulmans à s'organiser. Des infirmités intellectuelles, dues à la contamination millénaire de l'esprit oriental par les modes de pensée arabes, ont une origine si profonde qu'on les peut tenir pour incurables. Elles risquent fort de faire avorter le projet après de longs et stériles palabres.

Mais, dans le cas présent, comme lors de la pénible naissance de la Ligue arabe, les conseils et l'autorité d'une puissance étrangère peuvent exercer une influence décisive. La création de l'Islamistan serait certes plus onéreuse que celle de la Ligue ; le tout est de savoir si l'Angleterre est disposée à en payer le prix.

L'Égypte et l'Islamistan

La question de l'Islamistan place l'Égypte devant un cas de conscience plus délicat peut-être que tout autre État. Siège de l'antique université d'El Azhar, patrie du cheikh Mohammed Abduh, le plus illustre théoricien de la réforme religieuse, terre d'élection de son disciple Rachid Rida, elle se retrouve, grâce à ses écrivains, à sa presse et à ses établissements modernes d'enseignement, au premier rang de la renaissance orientale. Les étudiants affluent chez elle de toutes les parties de l'Afrique et de l'Asie ; ses professeurs vont diffuser sa culture jusque dans les Indes. Elle peut donc faire valoir des titres sérieux à la direction d'un mouvement islamique général.

Cependant, dans ses manifestations officielles tout au moins, son rayonnement a affecté jusqu'ici un caractère nationaliste et arabe plutôt que musulman. Ce n'est que depuis l'avènement de Farouk et surtout depuis son adhésion à la Ligue arabe, que l'Égypte a accentué le caractère religieux de sa propagande. La poussée d'un mouvement extrémiste comme celui des Frères Musulmans, qui prétendait étendre son action au-delà des frontières nationales a été pour beaucoup dans ce changement d'orientation. El Azhar s'intéresse maintenant à l'envoi de missionnaires aux marches de l'Islam, dans le Soudan méridional ou en Érythrée par exemple. La presse se préoccupe volontiers du sort des communautés sœurs en lutte contre l'infidèle, aux Indes, en Indonésie ou en Afrique. Certaines d'entre elles entretiennent d'ailleurs des représentants permanents au Caire (Bureau du Maghreb, délégation indonésienne)[1].

[1] Note manuscrite : «*Arabisme, nationalisme anticolonialiste ou sentiment musulman ?*».

Mais l'idée d'une union des pays musulmans ne chemine qu'assez lentement dans l'opinion; l'apport de l'Égypte reste négligeable en regard des considérables efforts de prosélytisme déployés par les musulmans des Indes et des initiatives du Pakistan au service de la cause commune. On ne figure ici qu'à la traîne d'un mouvement dont l'avant-garde est à Karachi. S'il fallait un jour passer aux réalisations pratiques force serait donc de renoncer à la première place ou de refuser toute adhésion, au risque d'un pénible et dangereux isolement.

Les chefs de la politique égyptienne sont conscients de ce dilemme; aussi marquent-ils, autant par amour-propre que par patriotisme, une extrême réserve devant les sollicitations dont ils sont l'objet. La décevante expérience de la Ligue arabe et les déboires de Palestine les incitent d'autre part à éviter de nouvelles aventures.

Mais nul n'a encore exprimé franchement ces réticences: il est des sujets que l'on préfère éviter si l'on ne peut en traiter avec l'enthousiasme qu'imposent les convictions généralement admises.

Pour sa part, la presse qui donne une assez juste image des tendances du moment, a étudié le projet de l'Islamistan, longuement mais avec froideur. Les seules réserves qu'elle a formulées ont toutefois porté sur les origines britanniques de ce plan et non pas sur son fond, inattaquable en principe. Seul l'*Assas* du 29 août a eu le courage d'écrire qu'il serait préférable d'éviter toute improvisation et que l'Égypte, instruite par les résultats de ses précédents «épanchements» à l'extérieur, serait mieux inspirée de veiller égoïstement à ses propres intérêts.

Malgré cette méfiance générale, le gouvernement du Caire s'est empressé d'accepter l'invitation de Karachi au «Congrès économique islamique». Il réserverait sans doute le même accueil à des propositions engageant davantage l'avenir et, le moment venu, il se trouverait toujours en Égypte assez d'hommes politiques désireux de se mettre en vedette pour mener campagne en faveur de l'Islamistan.

Les conséquences de la formation d'un bloc islamique

Si, comme il semble, des menées britanniques se trouvent à l'origine du mouvement de l'Islamistan, quel profit l'Angleterre en escompte-t-elle?

À coup sûr elle pense établir, avec ce bloc islamique, un système de défense contre l'expansion russe en Asie. Mais elle ne se leurre certainement pas sur le potentiel militaire de cet immense corps mou qui exposerait un flanc de plusieurs milliers de kilomètres aux coups de l'armée rouge. Elle compte sans doute davantage sur les garanties de stabilité offertes, en dehors de tout conflit armé, par une communauté religieuse *a priori* impénétrable à la propagande communiste. Ce thème revient en effet fréquemment sous la plume des ulémas d'Égypte et d'ailleurs. L'Islam, prétendent-ils, arme ses adeptes d'une éthique sociale de raison et d'équité qui rend inconcevable chez eux toute velléité révolutionnaire.

Mais ce pourrait bien n'être là qu'une de ces affirmations gratuites où se complaisent la paresse et la vanité des intellectuels musulmans. Pour sa part, le recteur de l'Azhar a maintes fois discouru sur ce sujet; ses exposés n'ont jamais prouvé que son ignorance des données du problème. Un choix judicieux de versets coraniques et de Hadith démontrerait aussi bien que, mise à part la foi en Dieu et son prophète, la doctrine de Mahomet n'a rien d'incompatible avec le marxisme. La propagande soviétique a surmonté des difficultés plus graves, et elle a déjà acquis une suffisante expérience musulmane en Asie centrale et au Caucase. Les conflits sociaux latents dans tout l'Orient lui fourniraient enfin un levier assez puissant. L'islam n'entreprendra pas davantage demain la guerre sainte pour le roi George que jadis pour Guillaume II; s'il est prompt à relever la tête lorsque ses adversaires lâchent prise, il sait aussi plier sous la force quand il le faut.

On peut même craindre que la réussite du projet que patronne l'Angleterre n'active les ferments révolutionnaires qui couvent dans les pays musulmans. Elle entraînerait un raidissement contre les tendances d'émancipation modernistes qui, partout, se sont fait jour; il s'en suivrait, par la force des choses, un choc en retour propre à précipiter la diffusion des doctrines subversives parmi la jeunesse intellectuelle, si agissante en Orient. On sait qu'en Iran, le mouvement Toudeh a dû, dès 1942, une bonne part de son succès aux appuis maladroits que prêtait l'occupation britannique à la réaction religieuse.

Il est pourtant indéniable que, sur d'autres plans, l'Islamistan réserverait à la Grande-Bretagne d'appréciables bénéfices. Il verrait certainement siéger dans ses conseils une majorité d'hommes acquis à la culture et aux idées anglaises. La coopération politique, intellectuelle, technique et militaire qu'il s'efforcerait d'instaurer favoriseraient d'autant l'influence britannique.

*

Pour ce qui est des positions françaises, il est à prévoir que les gains enregistrés par le Royaume-Uni se traduiraient pour nous par des pertes équivalentes. La clientèle de minoritaires que nous comptons traditionnellement en Orient, et notamment au Liban, se trouverait submergée par le déferlement de la masse islamique. Le rayonnement culturel que nous poursuivons au Levant, en Iran et en Égypte, serait menacé par une nouvelle expansion de la langue anglaise. Nos intérêts économiques pâtiraient dans la même mesure.

Une plus grave menace pèserait sur notre Afrique du Nord. Si cette région subit déjà l'attraction de la Ligue arabe, elle se trouverait exposée à des sollicitations encore plus fortes de la part de l'Islamistan, à l'écart duquel elle resterait presque seule dans le monde musulman. La question du Maghreb qui n'éveille d'intérêt, pour le moment, que dans le Proche-Orient, ne tarderait pas à se révéler à la conscience de

tous les États de la nouvelle union. Elle ferait bientôt l'unanimité contre nous, car rien ne cimente mieux une alliance aussi précaire qu'une facile guerre de paroles. Les premières armes de la Ligue arabe nous en ont fourni l'expérience.

(Direction d'Afrique-Levant, Afrique Généralités, carton 54)

88

M. LUCET, CHARGÉ D'AFFAIRES À L'AMBASSADE DE FRANCE AU CAIRE, À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 1737. *Le Caire, 7 septembre 1949.*

Le départ de Bourguiba, tenu secret jusqu'ici, constitue évidemment le principal événement de la quinzaine. Comme j'en ai informé le Département par mes diverses communications, le chef destourien qui caressait depuis longtemps le projet de regagner son pays, avait retenu une place d'avion pour Tripoli. Il comptait rencontrer dans cette ville le Sénoussi à son retour de Londres. Une démarche de cette ambassade auprès des Britanniques a abouti au retrait, au dernier moment, du visa qui lui avait été octroyé. Après avoir exprimé en termes assez vifs son mécontentement au fonctionnaire anglais qui lui a communiqué ce désagréable message, Bourguiba s'est inscrit pour un passage à bord d'un appareil de la TWA qui quittera Le Caire le 7 septembre pour Tunis.

Le président du Destour s'est rendu aujourd'hui à Alexandrie en compagnie d'Abdel Krim, pour y prendre congé d'Azzam Pacha. Il avait auparavant confié à l'hebdomadaire *Al Nida* une déclaration traduisant sa profonde déception devant le peu de cas que fait la Ligue arabe de la cause nord-africaine (annexe I).

Abdel Krim, malgré les contacts qu'il poursuit, semble avoir renoncé à mettre immédiatement en exercice le plan d'insurrection nord-africaine qu'il étudiait ces derniers temps. Il aurait même confié à un de ses familiers qu'il n'a pas perdu tout espoir de s'entendre avec la France.

*

Les pèlerins nord-africains qui encombrent El Azhar n'ont pas encore obtenu de réponse satisfaisante à la requête qu'ils ont adressée au roi Ibn Séoud. Tout au plus les autorités saoudiennes semblent-elles leur avoir promis la gratuité du visa, mais à la suite des démarches de cette ambassade, elles ne consentiront à les laisser entrer au Hedjaz que s'ils

[1] Dépêche adressée à la direction d'Afrique-Levant et communiquée à Rabat, Tunis et Alger.

sont munis de titres de voyage réguliers délivrés par une administration française ou égyptienne. C'est donc en vain que le bureau du Maghreb aura pris la peine d'établir les laissez-passer qu'il a distribués.

*

L'annonce du voyage du roi Abdallah en Espagne a provoqué un vif mécontentement dans les milieux marocains au Caire ; plusieurs journaux, inspirés par les bulletins du bureau du Maghreb, s'en sont fait l'écho. On reproche au souverain hachémite de renforcer par sa visite la position du général Franco en zone khalifale. On l'accuse même de vouloir étudier avec le Caudillo la candidature d'un prince de sa famille à un nouveau royaume détaché de l'empire chérifien. Le régent Abdelilah pourrait, dit-on, se voir un jour offrir cette couronne.

L'*Ahram* du 24 août rapporte néanmoins que les nationalistes actuellement groupés à Tanger aux côtés d'Allal El Fassi ont l'intention de faire pression sur le gouvernement espagnol pour qu'il accepte l'ouverture à Tétouan d'une école égyptienne qui prendrait le nom du roi Farouk. Les autorités du Caire étudieraient de leur côté cette proposition (annexe II).

Le groupe tunisien du bureau du Maghreb a saisi l'occasion du procès des responsables de l'incident dont a été victime Maître Kaak pour diffuser une information reproduite par plusieurs journaux. Une notice sur Moncef Bey a également trouvé place dans certains quotidiens, pour l'anniversaire de la mort de ce prince.

Il faut en outre signaler l'article consacré par l'*Ahram* du 4 septembre aux critiques formulées dans une récente séance d'une commission des Nations unies par le délégué égyptien, M. Ahmed Farrag, sur la place faite à l'enseignement du français dans les écoles d'Afrique du Nord.

On relève dans *Saut El Omma* du 27 août un reportage fantaisiste de Hussein Mounes, professeur adjoint à l'Université Fouad Ier et de longue date candidat à une chaire d'Afrique du Nord. Cet intellectuel a mis à profit le séjour qu'il effectue actuellement en France pour se livrer à une enquête sur la vie aventureuse que mèneraient certains proscrits maghrébins traqués pour leur dévouement à la cause nationale (annexe III).

Je joins enfin cette dépêche de compte-rendu qu'a adressée au *Misri* son correspondant londonien sur l'ouvrage de miss Epton (ma dépêche nº 1670)[1] et que ce journal s'est abstenu de publier.

(Direction d'Afrique-Levant, Afrique Généralités, carton 27)

[1] Document non reproduit.

89

M. BAEYENS, DIRECTEUR D'ASIE-OCÉANIE,
à M. MEYRIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À NANKIN.

T. nos 337-338. *Paris, 9 septembre 1949, 16 h. 30.*

Secret.

Je réponds à votre télégramme nos 925-26[1].

1) Si le gouvernement nationaliste se transporte à Tchong King, j'ai invité M. Roux à diriger sur cette ville M. Brionval qui prendra le titre de secrétaire d'ambassade et assurera les contacts avec le Wai Kiao Pou.

2) Si le gouvernement nationaliste se replie sur Formose, c'est notre consul à Taïpeh qui sera chargé de maintenir la liaison. Le poste ne sera pas renforcé. M. Huré doit quitter Formose dès l'arrivée de M. Auvynet qui, ayant fermé Tchen Tou, a quitté cette ville le 6 de ce mois. C'est le docteur Benjamin qui assure les fonctions d'agent consulaire à Tchen Tou avec le concours de M. Hussenet.

3) Le Département n'a pas encore pris une position définitive au sujet de la reconnaissance éventuelle du futur gouvernement communiste chinois. M. Schuman doit s'entretenir de cette question à Washington avec MM. Acheson et Bevin.

(Direction d'Asie-Océanie, Chine, volume 210)

90

M. DE VAUX SAINT CYR, AMBASSADEUR DE FRANCE À ATHÈNES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

D. n° 659. *Athènes, 9 septembre 1949.*

Les opérations du Vitsi et du Grammos se sont terminées plus rapidement encore qu'on ne l'escomptait dans les cercles militaires grecs. On savait que le moral des rebelles était particulièrement bas, qu'un grand nombre de leurs chefs avaient été tués ou fait prisonniers, que la disparition du général Markos, suivie de la fermeture de la frontière yougoslave, avait abattu leur ardeur combative en amenant des dissen-

[1] Document non reproduit.

[2] Dépêche adressée à la direction d'Europe. Note manuscrite : «*Copie à S[ecrétariat] G[énéra]L et C[abinet du] M[inistre]*».

sions entre eux. On savait également que la presque totalité de l'armée grecque était concentrée autour du Vitsi et du Grammos et que les Américains avaient enfin envoyé les bombardiers, les *Helldivers*, que le haut commandement grec réclamait depuis plus d'un an. Toutefois, on pensait que les rebelles, poursuivis dans leurs derniers retranchements, se défendraient avec vigueur.

Au début les opérations ont été assez meurtrières. Les mines, le terrain extrêmement difficile et escarpé, les montagnes de 2 000 à 2 500 mètres à escalader sans routes et presque sans chemins muletiers, et une défense préparée depuis longtemps, ont rendu les premières attaques sanglantes. Mais dès que les lignes de défense ont été prises, les rebelles se sont débandés.

Le 25 août, le Vitsi était occupé et les troupes gouvernementales atteignaient les deux lacs Prespa, c'est-à-dire le point où les frontières yougoslave, albanaise et grecque se rejoignent.

Le haut commandement grec, en se félicitant de ce succès, a déclaré que le dernier effort allait être fait pour prendre le Grammos et border toute la frontière albanaise. Mais pendant qu'il transportait l'artillerie lourde du Vitsi au Grammos, les troupes de la Macédoine orientale, aidées par l'aviation, se sont emparé par surprise du Vélas, massif montagneux situé sur la frontière bulgare, à l'est du lac Doiran, entre la frontière bulgaro-yougoslave et le Strouma.

Puis l'attaque contre le Grammos a été déclenchée, à la fois par le nord et par le sud. Le roi, lui-même, s'est rendu à Anmouda et a suivi de ce poste d'observation l'avance des troupes. Comme ce fut le cas pour le Vitsi, les rebelles, bombardés par l'artillerie et l'aviation, n'ont pas tenu quand les premières lignes de défense ont été enlevées. Leur principale préoccupation était de rejoindre l'Albanie avant que la frontière ne soit occupée par les troupes grecques. C'est ce qui explique la masse considérable de canons, d'armes, de munitions et aussi de matériel de propagande de toutes sortes trouvée sur le Grammos. Les chefs du gouvernement démocratique provisoire, qui étaient venus d'Albanie quelque temps auparavant, se sont repliés en hâte derrière la frontière.

Le 28 août, le sommet du Grammos (2 520 mètres) a été pris et peu de temps après toute la crête de Kiafa, Aranes à Bouhetsi a été occupée. En quelques jours les troupes royales ont atteint la frontière albanaise et se sont emparées des postes de commandement et de la capitale du gouvernement démocratique provisoire. Actuellement, toute la frontière, depuis le cap Stylos en face de Corfou jusqu'au Rhodope en Bulgarie, est jalonnée par l'armée grecque. Il ne reste plus aux mains des rebelles que quelques territoires sur la frontière bulgare.

Toutefois, la fuite rapide des Andartes a permis à ceux-ci de ne pas tomber en totalité aux mains des troupes régulières. D'autre part, les contingents grecs n'ont pu atteindre assez rapidement la frontière et des ordres sévères les ont empêchés de la franchir et d'emprunter la

route de Leskovik à Korce en territoire albanais, ce qui leur aurait donné la possibilité d'encercler les rebelles. D'après des calculs qui sont fort approximatifs, l'état-major estime que 1 000 Andartes ont été tués et 561 fait prisonniers et que 5 000 ont pu s'échapper. Ce dernier chiffre paraît à certains très au-dessous de la réalité et devrait être presque doublé.

Il faut ajouter à ce nombre deux bandes de rebelles qui ont pu s'enfuir vers le Sud, la bande Pétritis dans la direction de Souli et la bande Xotis dans la direction d'Agrapha. Aux dernières nouvelles, la bande Pétritis, poursuivie par l'armée, aurait passé en Albanie dans la nuit du 4 au 5 septembre.

L'annonce de ces victoires a rempli la capitale et la population grecque de sentiments de joie, de reconnaissance envers l'armée et de soulagement. Le roi, le président du Conseil, le ministre de la Guerre, le général van Fleet, chef de la mission américaine, le général Down, chef de la mission militaire britannique, ont adressé leurs félicitations et leurs vœux au général Papagos et à l'armée. La presse a consacré de nombreux articles à l'héroïsme des troupes.

Mais cette joie n'a pas été sans mélange. Tout le monde a compris que l'affaire n'était pas terminée et M. Canellopoulos, ministre de la Guerre, a exprimé ce sentiment quand il a dit aux soldats qu'ils ne devaient pas penser à rentrer dans leurs foyers, mais qu'ils avaient à rester sur place pour monter la garde aux frontières. Un sentiment général d'inquiétude a envahi l'opinion publique qui se demande si ce nouvel effort sera vain comme les précédents et si l'on ne verra pas dans quelque temps réapparaître les rebelles qui se seront reposés et regroupés en Albanie.

Après avoir, au début des opérations militaires, annoncé que la Grèce allait régler définitivement la question albanaise et mettre un terme à la rébellion, la presse s'était apaisée une fois les troupes parvenues à la frontière. Sans doute devant les conseils de prudence prodigués par les grandes puissances soucieuses de ne pas voir les événements s'aggraver dans les Balkans, les journaux n'incitaient plus les chefs militaires à entrer en Albanie. Les ordres donnés par le haut commandement grec d'éviter à tout prix les incidents de frontière, l'attitude devenue plus modérée des Affaires étrangères et les espoirs que l'on mettait tant dans la constitution d'un gouvernement albanais en exil que dans le soutien des puissances occidentales, avaient calmé l'ardeur guerrière des Grecs.

Mais les jours ont passé et rien d'effectif n'a été entrepris pour assurer aux Grecs les succès de leur victoire. Actuellement, les grandes puissances hésitent à prendre des mesures pour rappeler l'Albanie au respect des lois internationales. Le comité des Albanais libres ne paraît pas devoir susciter un changement rapide dans le gouvernement de Tirana. Aussi la presse grecque reprend-elle un ton plus amer : à la veille de la réunion des ministres des Affaires étrangères, où l'on pense

que la question grecque sera évoquée, et devant la prochaine session de l'ONU, elle demande que les puissances obligent enfin l'Albanie à cesser son aide aux rebelles. Le journal *Nea* (libéral) s'étonne que certains parlent d'apaisement alors qu'il s'agit de rappeler l'Albanie à ses devoirs, de garantir la frontière grecque et de consolider les victoires du Vitsi et du Grammos. C'est la même note que donne le journal de gauche *Eleftheria*. Dans un article intitulé «Et maintenant?», il pose la question: quels seront les résultats de la victoire grecque sur le plan international? Les communistes qui ont échoué dans leur tentative de s'emparer du pouvoir par la force, vont-ils gagner maintenant une victoire diplomatique et reconquérir sur le plan politique et économique ce qu'ils ont perdu sur le plan militaire?

Ce journal, en dehors des mesures déjà proposées – blocus des côtes albanaises, commissions internationales, etc. – envisage 3 solutions: 1) attendre les armes à la main sur la frontière albanaise et à la première incursion opérer un raid en Albanie sur les bases des rebelles; 2) laisser faire le temps qui achèvera la démoralisation des partisans; 3) s'en remettre au Conseil des Quatre du soin de régler la question sous la réserve que personne ne cherchera à intervenir dans les affaires intérieures de la Grèce. Dans l'ensemble on n'a guère confiance dans l'ONU, l'Assemblée ne pouvant émettre que des vœux et le Conseil de sécurité se heurtant toujours au veto soviétique.

Pendant que les Grecs, qui ont suivi les conseils de patience et de modération qu'on leur prodiguait de toute part, attendent avec anxiété que les mesures soient prises pour empêcher que leur victoire ne reste vaine, la Yougoslavie échange avec l'URSS des notes d'une violence inaccoutumée et elle répudie le comité de l'Albanie libre. Le mouvement qu'on avait cru engagé vers un rapprochement entre la Yougoslavie et la Grèce s'est arrêté. Le gouvernement yougoslave n'a pas encore envoyé de ministre à Athènes, le chemin de fer entre la Grèce et la Yougoslavie ne fonctionne toujours pas et, dans le port de Salonique, la partie réservée à la Yougoslavie ne reçoit aucun navire et reste vide de marchandises. On en est à un point mort.

(Direction d'Europe, Grèce, volume 101)

91

M. DE VAUX SAINT CYR, AMBASSADEUR DE FRANCE À ATHÈNES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 662. *Athènes, 10 septembre 1949.*

La Grèce, sur le conseil de l'ambassade des États-Unis, est en train de se soumettre à une sorte de toilette politique en vue de sa présentation devant la prochaine Assemblée générale de l'ONU. Cette préparation comporte une partie extérieure et une partie intérieure.

La première consiste surtout à composer une délégation hellénique qui puisse faire figure devant l'Assemblée d'émanation de la nation tout entière. Après quelques difficultés provenant du souci de certains hommes politiques de ne pas compromettre leur avenir et du désir de certains autres de réserver les places à leurs seuls amis, il semble que l'on soit arrivé à obtenir de M. Venizelos et de M. Papandréou qu'ils acceptent de représenter respectivement le parti libéral et l'opposition parlementaire dans la délégation que le chef populiste qu'est M. Tsaldaris conduira à Lake Success en sa qualité de ministre des Affaires étrangères de Grèce.

D'autre part, le gouvernement a décidé, hier au soir, de prendre dans le domaine intérieur des mesures destinées à bien impressionner les opinions des pays occidentaux. Le Conseil de Cabinet a, en effet, prié les ministres intéressés d'établir un projet d'abrogation progressive des diverses lois d'exception qui ont été adoptées pendant ces dernières années, afin de rendre plus efficace la lutte contre les Andartes. Ce plan doit être complété par des propositions concernant la «décommunisation» de personnes actuellement arrêtées ou déportées. Sur ce point, il serait question de décongestionner les prisons et d'envoyer les condamnés dans des camps de redressement semblables à celui de Makronisos.

Selon les vœux du gouvernement, l'ensemble du projet devra être soumis au Parlement dans la semaine qui vient et être mis en vigueur avant que ne commencent les débats de l'ONU.

De ces décisions, il ne faudrait pas conclure que le pays est sur la voie du retour vers la normalité absolue. Comme je le fais ressortir dans une autre dépêche que j'adresse à Votre Excellence par ce même courrier[2], l'on est encore inquiet ici et l'on considère que la question des Andartes n'est pas définitivement réglée. Le gouvernement, du reste, est pleinement conscient du danger que représentent les rebelles réfugiés en Albanie et le ministre de la Guerre m'a confié hier, au cours d'une visite qu'il m'a faite, que l'armée nationale était en train de construire

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe. Note manuscrite: «*Copie à S[ecrétariat] G[énéra]L et Secrétariat des Conférences*».

[2] Document non reproduit.

des ouvrages de campagne sur la ligne frontière même et qu'elle se préparait à s'établir sur ces positions pour le temps qu'il faudrait. J'ai appris d'autre part que l'on poussait activement la construction de routes en vue de ravitailler les troupes chargées de préserver le pays contre un retour éventuel des Andartes. Si ceux-ci tentaient une pareille aventure, la culpabilité de l'Albanie serait flagrante, m'a dit M. Canellopoulos, puisqu'il n'existe plus désormais, en deçà de la frontière du côté grec, de zone non tenue par les forces régulières.

Ainsi, tandis que le gouvernement grec, sur le conseil des Américains, s'efforce, d'une part, de présenter à l'ONU un pays où la vie ne serait plus soumise à des lois d'exception, il prend, d'autre part, toujours avec le soutien des missions américaines, les précautions militaires qu'il estime indispensables pour tenir en respect les Andartes passés en Albanie.

Ces mesures seraient complétées par l'activité anglo-américaine en Albanie. L'un de mes collaborateurs tient du Chargé d'affaires d'Angleterre que Sir William Strang aurait donné quelques assurances à M. Tsaldaris à ce sujet, lors de la récente visite de ce dernier à Londres. Par ailleurs, les services de mon attaché militaire ont recueilli quelques informations sur des parachutages qui ont été effectués en Albanie depuis la fin du mois d'août.

Enfin, il semble que l'on se soit préoccupé des réactions possibles du maréchal Tito sur ce point. D'après le Chargé d'affaires d'Angleterre, la situation du gouvernement de Belgrade serait telle qu'il ne lui serait plus possible de ne pas se soumettre aux désirs des Américains si ceux-ci y tiennent réellement. D'autre part, le maréchal Tito aurait le sentiment, d'après ce que M. Bebler aurait confié à un diplomate accrédité à Belgrade, que les récents mouvements de troupes effectués par les Russes aux frontières de la Yougoslavie seraient une sorte d'avertissement contre toute initiative que le gouvernement du maréchal pourrait être tenté de prendre en Albanie.

Dans ces conditions, les Anglais et les Américains se sentent tenus d'agir avec une certaine circonspection.

L'ambassade des États-Unis paraît, du reste, moins persuadée qu'elle ne l'était il y a quinze jours, de la résignation de Moscou à abandonner la partie qui s'est jouée pendant ces dernières années autour de la Grèce. Dans l'entourage de M. Grady comme à l'ambassade d'Angleterre, on estime maintenant que la Russie ne retirera pas son appui aux Andartes tant qu'ils disposeront de l'élément humain qui constitue ses troupes et de deux bases aussi avantageuses que l'Albanie et la Bulgarie. Londres et Washington penseraient donc que la seule façon de libérer la Grèce de cette menace est de maintenir leur pression contre les rebelles et ceux qui les soutiennent directement.

Ainsi, d'après les informations que l'on peut recueillir ici, l'on paraît en droit de conclure à l'existence, d'une part, d'une activité ouverte qui consiste à doter la Grèce d'une situation intérieure, officielle sinon

réelle, lui permettant de se présenter à l'ONU à son avantage, et, d'autre part, d'une activité clandestine en Albanie qui a pour but l'installation en ce pays d'un régime hostile au mouvement des Andartes et susceptible de s'harmoniser avec le gouvernement d'Athènes et les nouvelles tendances internationales de celui de Belgrade.

(Direction d'Europe, Grèce, volume 112)

92

Note de la Direction des Affaires économiques et financières pour M. Parodi, Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères

Relations économiques de la France avec la Roumanie, la Hongrie et la Tchécoslovaquie

N. *Paris, 12 septembre 1949.*

Une réunion interministérielle a eu lieu au Département, sous la présidence de M. Drouin, en vue d'examiner les relations économiques et commerciales de notre pays avec certains pays de l'Europe orientale, satellites de l'URSS, et notamment la Roumanie, la Hongrie et la Tchécoslovaquie. La direction d'Europe y était représentée.

I) Roumanie

L'arrangement commercial franco-roumain signé à Paris, le 3 juillet 1946, et qui est toujours en vigueur, prévoyait l'exportation en France de 400 millions de francs de marchandises roumaines, comprenant notamment du maïs, des légumes secs, du bois, de la pâte à papier et quelques produits pétroliers.

Le montant des exportations roumaines devait servir :

- à concurrence de 270 millions à régler les exportations en Roumanie de marchandises françaises : outillage et machines, voitures automobiles, produits chimiques et pharmaceutiques, livres ;
- à concurrence de 14 millions à couvrir les dépenses du gouvernement roumain en France ;
- à concurrence de 116 millions, enfin, au règlement des bons de pétrole qui auraient dû être émis par le gouvernement de Bucarest au titre des accords antérieurs.

Cet arrangement qui présentait l'avantage de prévoir le remboursement partiel à la France d'une dette contractée par le gouvernement roumain n'a reçu, en fait, aucune application.

En effet, plusieurs récoltes déficitaires ont obligé la Roumanie à importer la plupart des produits agricoles qu'elle devait livrer. D'autre part, les prélèvements massifs opérés en Roumanie par l'URSS ne laissent guère à ce pays d'excédents exportables. Enfin, les produits que l'économie roumaine sera à même de fournir à notre pays ne présentent guère d'intérêt, exception faite pour le maïs dont la Roumanie pourrait, peut-être, nous fournir un certain tonnage sur la campagne qui vient de s'ouvrir.

Dans ces conditions, il semble que l'ouverture de négociations commerciales avec le gouvernement de Bucarest ne présente pas pour notre pays un intérêt particulier, ni surtout le caractère d'urgence que se plaît à lui conférer notre conseiller commercial à Bucarest. Il n'apparaît donc pas opportun, pour le moment, de faire des ouvertures en ce sens aux autorités roumaines. Il semblerait plus expédient d'attendre que celles-ci prissent l'initiative de nous proposer la reprise des relations commerciales ; nous pourrions alors subordonner notre acceptation au règlement de nos créances financières.

Il convient d'ajouter que des raisons politiques ne semblent pas militer en faveur d'une reprise des négociations commerciales. La Roumanie est, en effet, l'un des pays satellites de l'URSS dans lequel la France a été la plus maltraitée depuis l'instauration du régime communiste.

Si certains échanges compensés ou opérations de compensation privée peuvent, à la rigueur, être envisagés, il y aurait lieu de n'en autoriser la réalisation que si la marge de 29 % affectée au règlement des créances françaises est respectée par les exportateurs roumains.

*

II) Hongrie

L'accord commercial du 22 novembre 1947, valable pour une année, avait eu pour résultat de porter à un milliard de francs dans chaque sens le volume des échanges franco-hongrois, chiffre considérable puisque représentant le triple de celui figurant à l'accord du 4 octobre 1946.

Venu à expiration le 31 octobre 1948, l'accord du 22 novembre 1947 a été prorogé une première fois, le 9 décembre 1948, pour une durée de 6 mois puis, en juin 1949, pour une nouvelle période de 6 mois, expirant le 31 octobre prochain. Il était apparu, en effet, préférable de ne négocier le renouvellement d'un accord portant essentiellement sur des produits agricoles (maïs) qu'au moment où il sera possible de connaître le résultat certain de la récolte et, partant, de déterminer les surplus exportables dont pourra disposer la Hongrie. Cette prorogation a été effectuée avec une augmentation *prorata temporis* des contingents réciproques figurant aux listes annexées à l'accord et au procès-verbal de la commission mixte du 9 décembre 1948. L'accord de paiement et

l'arrangement concernant les créances financières françaises ont également été prorogés jusqu'au 31 octobre, les versements trimestriels destinés à pourvoir à l'approvisionnement du compte «créances financières françaises» étant effectués les 31 juillet et 31 octobre 1949.

Le programme des négociations ne paraissant pas permettre d'envoyer une délégation française à Budapest avant le mois de novembre, la commission a décidé une nouvelle prorogation de un mois, sans augmentation des contingents, étant entendu que le nouvel accord aura effet rétroactif au 1er novembre 1949.

Il est convenu, toutefois, que la négociation pourrait avoir lieu en octobre si le gouvernement de Budapest se montre disposé à envoyer une délégation à Paris.

La commission décide, en outre, de faire dès maintenant savoir au gouvernement hongrois que notre pays sera acquéreur d'importantes quantités de maïs, ceci afin que les autorités de Budapest nous réservent un tonnage de 20 000 tonnes environ de cette céréale.

*

III) Tchécoslovaquie

Le 15 juillet 1949, l'arrangement commercial du 6 août 1948 a été prorogé, sans augmentation des contingents prévus, jusqu'au 31 octobre 1949. Toutefois, il avait alors été décidé que des autorités françaises s'efforceraient, jusqu'à cette date, de délivrer les licences afférentes au reliquat du contingent de laine peignée prévu à l'arrangement du 6 août. En contrepartie, le gouvernement tchèque ferait tous ses efforts pour épuiser, avant le 31 octobre 1949, les contingents de certains produits français tels que: vins à distiller, automobiles, produits textiles finis (tissus de coton, de laine, de soie et de rayonne). Il était, en outre, prévu une majoration réciproque dans la limite d'un contingent maximum de 300 t., des contingents d'aciers fins. Enfin, le gouvernement de Prague s'engageait à poursuivre ses livraisons de coke à notre pays.

L'envoi d'une délégation française à Prague en octobre ne paraissant pas possible, la commission décide de proposer au gouvernement tchèque une prorogation de quinze jours de l'accord en vigueur. La validité de celui-ci expirerait donc le 15 novembre et la négociation pourrait s'engager à Prague, dès les premiers jours de novembre. Afin de ne pas perdre notre position de fournisseur traditionnel de la Tchécoslovaquie pour certains produits, il est prévu que certains contingents supplémentaires pourront être ouverts.

Il convient de noter que l'ouverture des négociations reste subordonnée, ainsi que le Département l'a fait connaître au gouvernement de Prague, au règlement préalable de la question de l'indemnisation des porteurs représentés par la caisse commune. En effet, les autorités com-

pétentes tchécoslovaques n'ont pas cru devoir ratifier le protocole élaboré à Prague, le 29 mars 1949, par le secrétaire général de la caisse et n'ont pas jusqu'à présent, malgré les démarches pressantes et réitérées de notre ambassade, fait connaître les points sur lesquels elles désireraient voir demander ce protocole. Notre ambassade a reçu instruction de marquer nettement aux autorités tchèques que, pas plus que la caisse commune, le gouvernement français ne peut envisager de donner son agrément à des modifications de nature à remettre en question l'ensemble de l'accord concernant l'indemnisation des porteurs ou à rouvrir, à ce sujet, une nouvelle négociation.

(Direction d'Europe, Roumanie, volume 116)

93

M. ROUX, PREMIER CONSEILLER À L'AMBASSADE DE FRANCE À NANKIN, À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 1195-1198. *Nankin, 13 septembre 1949, 10 h.*

Réservé. (*Reçu* : le 13, 16 h.)

Au cours d'un entretien avec l'un de mes collaborateurs, le ministre-conseiller d'ambassade de Grande-Bretagne n'a pas caché qu'il considérait la reconnaissance du futur gouvernement communiste chinois par le cabinet britannique comme inévitable. Soulignant combien la position et les intérêts américains d'une part, anglais et français de l'autre, étaient en Chine d'une nature profondément différente, il a déclaré qu'il ne lui semblait pas possible que son pays s'aligne sur la politique préconisée actuellement par Washington : « Les milieux officiels français semblent, je crois, partager de plus en plus cette opinion » a-t-il ajouté. Au demeurant, a déclaré M. Lemb, les Américains qui, pour l'instant, réagissent avec leur émotivité habituelle en Chine, ne tarderont pas à se rendre à la réalité des choses et à effectuer un de ces brusques revirement dont ils sont coutumiers.

Sans se faire beaucoup illusion sur les avantages qui résulteraient pour les puissances occidentales d'une pareille reconnaissance, le ministre-conseiller a toutefois précisé que les intérêts britanniques en Chine nécessitaient le maintien d'une représentation officielle du gouvernement de Sa Majesté. Celui-ci est précisément l'objet d'une vive pression de la part des hommes d'affaires britanniques en Chine qui

[1] Télégramme adressé au Département, diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset et communiqué à Shanghaï sous n° 590 pour l'Ambassadeur. Note manuscrite : « *Cattand, vu. C[ommuni]quer Londres, Washington, par fil* ».

insistent pour voir s'établir au plus tôt des relations officielles permettant la reprise des échanges commerciaux. Les dirigeants anglais, d'accord sur le principe, considèrent cependant qu'une trop grande précipitation risquerait d'être interprétée par le nouveau gouvernement communiste comme une preuve de faiblesse. Ils préféreraient pour cette raison ne pas s'engager dans la voie de la reconnaissance avant un délai de 6 mois.

Mais, a-t-il ajouté, «je doute fort que la situation économique actuelle permette à nos hommes d'affaires de tenir encore en Chine pendant ce laps de temps. Il nous faudra donc très probablement nous rendre à leurs raisons. D'autant plus que les communistes peuvent faire pression sur nous, comme jadis les nationalistes, par des mesures douanières dirigées contre Hong-Kong».

Pour terminer, mon collègue britannique a précisé que la Grande-Bretagne entendait limiter ses échanges commerciaux avec la Chine nouvelle à un volume normal, et se garderait d'encourager des courants nouveaux susceptibles de favoriser par trop l'équipement industriel du pays et par là même de consolider le régime.

(Direction d'Asie Océanie, Chine, volume 217)

94

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 3379-3382. *Washington, 14 septembre 1949, 19 h. 49.*

(*Reçu* : le 15, 4 h. 40)

À l'issue des entretiens qui se sont déroulés hier au Département d'État entre M. Dean Acheson et M. Bevin, un communiqué évasif a été publié indiquant que les ministres avaient pu constater leur «communauté d'idées» et «confronter leurs points de vue sur certains sujets».

Suivant les indications que j'ai pu recueillir, les conversations ont porté, outre la question du traité avec le Japon, sur la Chine et le Sud-Est asiatique[2].

1) En ce qui concerne la reconnaissance éventuelle du gouvernement chinois, les Britanniques ont fait valoir qu'ils penchaient pour l'affir-

[1] Note manuscrite : «*[Communiquer à] Londres, Canton, par valise, f[ai]t 16-IX, C[ommuni]quer [Ministère de la] F[rance d'] O[utre-]M[er], Hau[t Commi]ssaire, f[ai]t 16-IX*».

[2] Cela correspondait au programme annoncé par l'ambassadeur quelques jours auparavant (télégramme nos 3246-3247 du 31 juillet 1949 de Washington, non reproduit).

mative mais que la question ne se posait pas pour l'instant puisque aucun gouvernement communiste chinois n'avait encore été institué. Du côté américain, on s'est borné à déclarer qu'on ne reconnaîtrait pas le gouvernement en question avant qu'il ait donné des preuves manifestes de sa volonté de se conformer aux principes du droit des gens.

2) Le problème des rapports économiques avec la Chine communiste est celui sur lequel les divergences d'opinions se sont le plus vivement élevées. M. Acheson aurait demandé à ce qu'un contrôle efficace soit exercé et même sur les exportations de Hong-Kong. M. Bevin aurait fait observer que ce contrôle se révélerait illusoire si les autres puissances continuaient à commercer librement avec la Chine.

Il a été finalement convenu que l'attention des gouvernements français, belge, hollandais, philippin et hindou serait appelée sur l'intérêt qui s'attache à ce que les matières stratégiques (*critical material*) ne soient pas exportées à destination des ports sous contrôle communiste.

3) Britanniques et Américains sont facilement tombés d'accord sur la nécessité d'encourager les mouvements nationalistes en Asie du Sud-Est et sur l'urgence d'une aide financière à ces pays qui leur permette d'améliorer les conditions de vie des populations.

Les échanges de vues sur l'Inde et le Proche-Orient se poursuivent aujourd'hui.

(Direction d'Asie-Océanie, Dossiers généraux, volume 20)

95

Note de la Direction d'Asie-Océanie pour M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères

Situation en Corée

N. *Paris, 15 septembre 1949.*

La faiblesse du gouvernement de Séoul, le seul qui ait été reconnu par les puissances occidentales et qui soit représenté à l'ONU, donnait à penser qu'après le retrait des troupes américaines, la Corée du Nord, fortement épaulée par l'URSS, n'hésiterait pas à tenter l'invasion du Sud et réaliserait, sans beaucoup de peine, l'unification du pays sous la tutelle d'une «république démocratique populaire»[1].

[1] Le consul à Séoul avait noté l'existence d'un manifeste du front démocratique pour l'unification de la patrie venu de la zone communiste, et perçu comme une manœuvre de propagande qui permettrait de prouver la volonté «constructrice» du gouvernement du Nord visant à assurer l'unification de la Corée (dépêche n° 144 du 21 juillet 1949 de Séoul, non reproduit).

Tirant la leçon des rébellions d'octobre 1948, et à la surprise de beaucoup d'observateurs, le gouvernement de Séoul a réussi, avec une grande énergie, à épurer et à réorganiser l'armée, à réduire à néant l'activité des guérillas et à faire cesser dans le pays aussi bien qu'au sein du parlement, toute opposition dangereuse.

Le président de la République multiplie ses efforts pour entourer son gouvernement de toutes les protections possibles : il demande le maintien de la commission de l'ONU et intrigue pour être partie dans un éventuel pacte du Pacifique.

Cependant, la corruption généralisée des fonctionnaires et la misère due au partage du pays en deux zones dont la frontière est infranchissable ont créé un vif mécontentement dans le peuple.

Pour ramener la prospérité et, par là, assurer le salut définitif du régime, nombreux sont les politiciens et les officiers qui pensent que l'invasion du Nord est devenue une pressante nécessité. Folie il y a quelques mois, ce geste pourrait être audacieux au printemps, mais il faudrait qu'un succès rapide empêchât les Russes d'intervenir.

(Direction d'Asie-Océanie, Corée, volume 68)

96

PROCÈS-VERBAL DES CONVERSATIONS FRANCO-AMÉRICAINES DU 15 SEPTEMBRE 1949

P.V.

Secret.

Assistaient à la séance :
– pour la France : MM. Schuman, Petsche, Bonnet, Alphand, Guindey,
– pour les États-Unis : MM. Acheson, Snyder, Hoffman, Harriman, Tomlinson.

Le Secrétaire d'État ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à M. Schuman, ministre des Affaires étrangères, à M. Petsche, ministre des Finances, et aux représentants français à Washington. Il indique qu'il a certaines questions dont il souhaite discuter avec M. Schuman mais qu'avant de le faire, il estime utile de mettre les représentants du gouvernement français au courant des résultats des récentes conversations entre les États-Unis, le Royaume-Uni et le Canada. Le Secrétaire d'État demande au Secrétaire du Trésor qui a présidé à ces conversations d'en faire un bref exposé. M. Snyder résume brièvement les principales questions dont traite le communiqué publié à l'issue des

conversations entre les trois pays intéressés. Ce résumé fait, il déclare qu'à l'exception des arrangements concernant le blé et les soldes créditeurs en sterling, les États-Unis sont d'avis que non seulement le Royaume-Uni mais la France et les autres nations libres du monde également doivent bénéficier de tous les arrangements envisagés. À cet égard, M. Snyder se réfère en particulier aux dispositions relatives aux encouragements à donner aux investissements américains, au fret maritime, aux tarifs et à la réglementation des douanes. Il fait remarquer que l'OECE[1] a recommandé des discussions bilatérales au sujet du pétrole.

M. Snyder ajoute qu'aucune organisation séparée n'a été envisagée pour poursuivre les conversations. Au contraire, celles-ci ont été et seront poursuivies dans le cadre des organisations internationales qui ont été établies pour traiter des questions économiques et financières.

M. Hoffman ajoute que l'un des principaux objectifs des conversations a été d'établir des conditions telles que le Royaume-Uni puisse être un véritable associé dans l'OECE. À son avis, les résultats des conversations y aideraient considérablement.

M. Acheson déclare qu'il est entièrement d'accord avec les commentaires de MM. Snyder et Hoffman. Les Britanniques ont rencontré certaines difficultés qui les ont amenés à devenir un facteur de ralentissement pour l'OECE et son programme. Ces difficultés pour une large part ne peuvent être résolues que par une participation des États-Unis à l'action qui vise à les écarter: tel a été le but des conversations. Non seulement les pays participant à l'OECE mais, d'une manière générale, le monde entier doit bénéficier de ces conversations. M. Acheson indique que les États-Unis et le Canada sont également disposés à interpréter les clauses relatives à la discrimination dans l'accord financier entre les États-Unis et le Royaume-Uni, et dans l'accord financier entre le Canada et le Royaume-Uni, de telle manière que le Royaume-Uni soit en mesure d'agir plus librement quant à ses engagements comme membre de l'OECE. Les conversations ont été menées dans cet esprit et il en sera de même de celles qui suivront.

M. Schuman remercie MM. Acheson, Snyder et Hoffman de leurs déclarations. Il n'est pas surpris de voir les représentants américains donner aux représentants français ces informations. Pareilles communications sont conformes à nos traditions et à l'étroite solidarité de nos politiques. Il rappelle qu'il y a plusieurs semaines, au cours d'entretiens avec M. Bevin et Sir Stafford Cripps, il avait lui-même donné son plein accord à l'idée de conversations particulières entre les États-Unis et la Grande-Bretagne. Le gouvernement français est heureux aujourd'hui de connaître le résultat de ces conversations.

M. Petsche constate que les assurances fournies par les représentants américains sont de nature à apaiser certaines craintes de voir se former

[1] OECE: Organisation européenne de coopération économique.

à côté des institutions européennes existantes une sorte d'organisation particulière anglo-saxonne. Il tient à faire en outre deux remarques de caractère technique : d'une part, la France, elle aussi, est intéressée à des négociations bilatérales avec les États-Unis en ce qui concerne le pétrole, en vue de réduire nos paiements en dollars par des achats à d'autres sources, notamment dans le Moyen-Orient.

D'autre part, tant en ce qui concerne la constitution des stocks que les abaissements de tarifs, la France a des intérêts particuliers qui peuvent être différents de ceux du Royaume-Uni.

M. Acheson répond que la mesure dans laquelle les États-Unis pourraient élever le total de leurs achats pour le stockage de produits stratégiques est difficile à préciser. L'ensemble du programme est actuellement lié à diverses lois en vigueur mais l'administration américaine fait de son mieux. Par exemple, les États-Unis, du fait de la loi, se trouvent obligés d'utiliser une certaine proportion de caoutchouc synthétique dans la fabrication de produits caoutchoutés. Par suite, les représentants américains, tout en exprimant dans les conversations tripartites le désir de faire davantage, n'ont pas été en mesure de dire exactement ce qu'ils pourraient faire. Le Secrétaire d'État souligne que les États-Unis, au cours de ces conversations, n'ont pris aucun engagement.

M. Petsche a le devoir d'exposer aux représentants américains l'état présent des pourparlers entrepris, à notre initiative, entre la France, l'Italie, la Belgique et récemment la Hollande, en vue de libérer le commerce et les changes entre ces quatre pays. Ces négociations ont été suivies officieusement par les représentants à Paris de l'ECA[1] qui se sont montrés très anxieux de les voir aboutir.

Les quatre ministres des Finances et leurs experts se sont réunis à Washington. Des difficultés sont apparues. Les Italiens notamment ont présenté des objections qui paraissent légitimes : dans la mesure où le *cross rate* actuel de la livre et du dollar serait respecté, l'accord projeté aurait pour conséquence d'accroître encore une accumulation indésirable de livres par la trésorerie italienne. Il apparaît donc que la mise en vigueur de l'accord exigerait la rupture du *cross rate*. M. Petsche se demande si dans l'atmosphère présente, étant donné les résultats des conversations anglo-américano-canadiennes, une initiative prise en ce domaine vis-à-vis du Fonds monétaire serait conforme à la politique des États-Unis. En outre, le gouvernement français, comme les gouvernements des trois autres pays, souhaite informer le gouvernement britannique et ne rien faire qui puisse altérer les relations de l'Europe continentale avec le Royaume-Uni.

M. Snyder répond que les pays intéressés devraient consulter le directeur du Fonds monétaire international quant au moment opportun pour soulever cette question devant le Fonds. M. Gutt pourra prendre

[1] ECA. : *European Cooperation Agency*.

une décision dans le cadre de l'ordre du jour du Fonds. Le Secrétaire au Trésor ajoute que les États-Unis considèrent la proposition comme une étape importante et utile.

M. Hoffman dit qu'il voudrait ajouter deux commentaires pour éclairer les représentants de la France. Tout d'abord, il désire souligner la nécessité, si l'on veut que le plan Marshall soit poursuivi, de convaincre le Congrès et le peuple américain que les pays européens font des progrès substantiels vers l'unité européenne. Ceci est apparu comme la question importante au cours des récentes auditions des commissions du Congrès. Il s'est efforcé de montrer que quelque chose avait été fait mais il craint d'avoir été peu convaincant parce qu'il avait si peu de preuves à apporter. À l'issue de ces auditions, le Congrès a accepté son affirmation qu'il y avait une tendance dans cette direction. Mais il a besoin de preuves pour la prochaine présentation au Congrès – preuves dramatiques et substantielles. Il désire ensuite déclarer que l'attitude du Congrès reflète un sentiment intuitif du peuple américain, à savoir que l'Europe ne pourra se suffire à elle-même aussi longtemps qu'elle n'aura pas accompli des progrès marqués vers l'unité et aussi longtemps qu'il n'existera pas un vaste marché libre et ouvert à la concurrence afin d'abaisser les prix de revient, d'accroître la productivité et d'élever le niveau de vie. M. Hoffman presse les représentants du gouvernement français de reconnaître l'urgence de cette question du point de vue de la continuation de l'aide américaine.

M. Hoffman estime que les représentants de la France seront sans doute désireux d'aborder la question avec les Britanniques.

M. Petsche répond qu'il est d'accord sur les arguments présentés par MM. Snyder et Hoffman en ce qui concerne la libération des échanges. Une première satisfaction sera donnée au vœu des États-Unis lorsque le 1er octobre, les États de l'OECE présenteront des listes de suppression des restrictions quantitatives à l'importation dans le commerce intra-européen. La France, pour sa part, présentera une première liste unilatérale groupant 15 pour cent de son commerce extérieur, et une seconde liste négociable de telle sorte qu'au total 50 pour cent du commerce extérieur à l'importation des marchandises en provenance d'Europe seraient libérés de restrictions quantitatives.

M. Petsche souligne cependant que les efforts tentés entre les quatre pays ont pour but d'aller plus loin dans le domaine de la libération. La rupture du *cross rate* que cet accord implique, risque indirectement de remettre en cause le problème de la livre. La délégation française souhaiterait connaître à cet égard le sentiment des États-Unis.

M. Snyder déclare que lorsque les pays intéressés seront tombés d'accord, la meilleure manière de procéder sera de se consulter avec M. Gutt et avec les Britanniques. Les États-Unis n'ont pas d'objections à cette procédure et sont prêts à discuter une proposition, que les pays intéressés considéreraient conforme à leurs intérêts, maintenant ou à un moment quelconque devant le Fonds monétaire. Il ajoute que les

États-Unis ont toujours soutenu que le Fonds était l'organisme au sein duquel il convenait pour les pays de discuter des problèmes relatifs au taux des monnaies et à la politique des changes. M. Snyder conclut que si le Fonds ne doit pas réussir à traiter des problèmes concrets, autant le savoir dès maintenant et cesser de perdre son temps.

M. Petsche se déclare d'accord.

Il désire poser une question subsidiaire : quelles seront les conditions de fonctionnement du pool de 150 millions de dollars, prévu en faveur de la libération des échanges européens? Jusqu'à présent les vues de l'ECA à cet égard sont vagues. Il est urgent de les préciser. La libération des échanges entre les quatre pays européens peut présenter des dangers et favoriser des spéculations. Il est donc essentiel que la mise en vigueur éventuelle de l'accord quadripartite soit accompagnée d'une décision précise en ce qui concerne l'emploi du pool de 150 millions de dollars. Les deux actions doivent être concomitantes.

M. Hoffman fait remarquer que le Congrès n'a pas encore pris de décision finale en ce qui concerne la demande d'aide pour 1949-1950, mais que M. Harriman s'occupera du pool lorsque l'aide aura été votée par le Congrès.

M. Harriman déclare qu'il désire utiliser ce pool pour aider les Européens à adopter la proposition actuellement en discussion.

M. Petsche répète que les deux actions devraient être effectuées simultanément. Il souhaite qu'aussitôt que les quatre pays auront formulé leurs propositions, un observateur américain pourrait être appelé.

M. Harriman dit que ceci est exactement conforme aux idées des fonctionnaires de l'ECA.

M. Petsche rappelle les conditions dans lesquelles a été répartie l'aide américaine à l'Europe pour l'année 1949-1950. L'OECE n'a pas tenu compte de l'existence du pool de 150 millions de dollars. Le montant de 704 millions de dollars actuellement attribué à la France ne devrait pas être réduit proportionnellement, au cas où le pool serait formé. Une réduction importante de ce chiffre risquerait d'avoir des conséquences graves pour l'économie française au cours de l'année qui vient.

M. Hoffman déclare que la recommandation Marjolin-Snoy servira d'épure pour le second semestre de 1949. Le pool devra en tout cas être reconstitué par des réductions proportionnelles. Toutefois, l'ECA n'a pris aucun engagement concernant la répartition de l'aide pour les six premiers mois de 1950. Les chiffres de l'OECE ne constituent même pas nécessairement un point de départ. Pour déterminer les allocations relatives au premier semestre de 1950, l'ECA a l'intention de prendre tout particulièrement en considération la mesure dans laquelle chaque pays particulier aura pu démontrer qu'il se rapproche des objectifs de l'ECA. D'une manière ou d'une autre, l'ECA fera intervenir un élément de mérite individuel dans la répartition de l'aide.

M. Petsche indique que le gouvernement français tente actuellement d'obtenir certains crédits privés des banques américaines, pour faciliter l'équilibre de sa balance des paiements en 1949-1950 et rembourser certaines dettes vis-à-vis de la Federal Reserve Bank. Ces négociations ont été connues de la Trésorerie américaine. Au cas où elles aboutiraient à une conclusion, il serait nécessaire que le montant de l'aide ERP[1] à la France ne soit pas réduit.

M. Harriman répond que l'ECA ne pénalisera aucun pays pour l'initiative dont il aura fait preuve pour résoudre ses problèmes.

M. Petsche déclare que certaines pratiques économiques en Europe constituent des obstacles à la politique de libération des échanges. Il vise notamment la politique anglaise du charbon qui consiste à vendre ce produit sensiblement plus cher à l'exportation qu'il n'est vendu à la consommation intérieure britannique. La bizone agit de même de telle sorte que les matières premières mises à la disposition des pays européens importateurs grèvent leurs coûts de production de façon à rendre difficile la concurrence européenne. En outre, l'Allemagne de l'Ouest pratique systématiquement une politique de bas salaires et bénéficie de certaines ressources en dollars qui dépassent ses besoins et contrarient les courants normaux du commerce européen. La France souhaite entreprendre à cet égard des négociations avec le Royaume-Uni puis entrer en rapport avec M. McCloy en ce qui concerne la politique économique de la bizone.

M. Hoffman répond que l'ECA a déjà exercé une pression auprès des Britanniques en ce qui concerne la question du charbon et que l'ECA est également en train de discuter avec M. McCloy du besoin d'harmoniser les diverses politiques économiques en Allemagne. M. Hoffman a déclaré à Sir Stafford Cripps que c'était un jeu puéril pour les pays européens que d'essayer de se «rouler» les uns les autres sur une si vaste échelle. Chaque pays n'a fait qu'y perdre. L'ECA n'ignore pas non plus que certaines politiques suivies en Allemagne rendent la position des États-Unis intenable.

M. Petsche répond que la France depuis plusieurs mois a supprimé la plupart des éléments artificiels de son économie. S'il en demeure quelques-uns, ce sont des restes du passé qu'elle est prête à faire disparaître. Elle souhaite que cette question soit examinée dans son ensemble par les pays européens intéressés.

M. Harriman suggère qu'un groupe consultatif soit formé dans l'OECE pour traiter de cette question. Il serait alors beaucoup plus facile pour les États-Unis d'appuyer ouvertement le besoin pour les pays européens de modifier leur politique du double prix.

M. Hoffman déclare qu'il dirait à un groupe consultatif exactement ce que viennent de dire les représentants français. Il poursuit en indi-

[1] ERP : *European Recovery Program*, soit le Plan Marshall.

quant que M. McCloy comprend parfaitement le fait que la reconstruction de l'Allemagne occidentale doit se poursuivre dans le cadre de la reconstruction de l'Europe occidentale. Il a d'ailleurs déclaré lui-même aux Allemands que la reconstruction de leur pays doit en fait être subordonnée à la reconstruction européenne.

M. Schuman estime que l'orientation à donner à la politique économique de l'Allemagne dans le cadre européen présente une extrême importance. Il est urgent de redresser les tendances actuelles au moment où l'Allemagne va recouvrer une partie de son autonomie. Si la politique suivie peut prêter à critique alors qu'elle est dirigée par les tuteurs de l'Allemagne, ce pays persévérerait, lorsqu'il redeviendra plus indépendant, dans ses erreurs actuelles.

M. Hoffman commente ensuite brièvement la question des démantèlements en Allemagne qui constitue un problème politique sérieux aux États-Unis. Il insiste pour que les États-Unis et le Royaume-Uni reconnaissent qu'il est désirable d'être débarrassé de cette question. Pour chaque machine-outil qu'on retire maintenant d'Allemagne, les pays alliés perdent beaucoup plus sur le plan de la psychologie allemande. Il insiste pour la poursuite de négociations en vue de régler la question, mais souligne qu'à son avis, aucun démantèlement supplémentaire ne devrait être fait.

M. Schuman souhaite répondre au sujet des démantèlements au cours du prochain entretien qu'il aura en particulier avec M. Acheson.

M. Petsche pose une dernière question : celle des conséquences économiques des efforts financiers considérables auxquels la France doit présentement faire face.

Il s'agit d'abord de couvrir nos dépenses de reconstructions qui sont encore immenses.

Il s'agit en outre des dépenses militaires. À cet égard, le ministre des Finances pense tout d'abord aux charges qui nous incombent en Indochine. Il suggère que soit étudiée une solution grâce à laquelle le stockage d'armement neuf américain en France nous permette d'envoyer en Indochine notre matériel usagé. En second lieu, M. Petsche rappelle la progression des charges militaires générales du budget français qui devait être limité cette année à 300 milliards de francs, qui en fait ont atteint 385 milliards, les demandes de crédits pour l'année prochaine étant d'environ 500 milliards.

Cette charge est telle qu'elle risque de compromettre l'équilibre financier si péniblement acquis et, par conséquent, les résultats du plan Marshall. Il est désirable, à cet égard, que soit éclairci un malentendu. Les États-Unis ont demandé aux différents pays signataires du Pacte de Bruxelles, que soit fait un effort supplémentaire en vue de la défense de l'Europe. Toutefois, le gouvernement français a toujours compris que cela ne signifiait pas nécessairement un accroissement des dépenses militaires de la France en 1949.

En fait le ministre des Finances estime que, si le chiffre de ces dépenses en 1950 dépasse sensiblement 300 milliards de francs, la situation financière pourrait s'en trouver gravement affectée. Il souhaiterait, à cet égard, savoir si ces vues correspondent à celles des représentants américains, afin d'éviter tout malentendu.

Après discussion, M. Acheson indique aux représentants de la France qu'en raison des aspects techniques de ces questions, les États-Unis ont besoin de plus de temps pour les étudier. Il déclare qu'un comité a été récemment formé concernant des représentants du Département d'État, du Département de la Défense et de l'ECA. Il demandera à son collaborateur M. Surrey, de se mettre en rapport avec ces trois administrations et suggère que les représentants de la France prennent contact avec M. Surrey. Au cours de cette discussion, les représentants des États-Unis reconnaissent que la question prioritaire pour la France et pour tous les pays d'Europe est de réaliser des progrès rapides vers le relèvement économique et financier. Ceci avait été souligné dans toutes les discussions relatives au programme d'assistance militaire (PAM).

(Secrétariat général, Dossiers, volume 23)

97

M. Denizeau, Chargé d'affaires à la légation de France à Bagdad, à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 546. *Bagdad, 16 septembre 1949.*

L'Irak se penche sur son passé en ces jours anniversaires du couronnement et de la mort du roi Fayçal Ier. Ce passé est court, le chemin parcouru l'est également. Aux espérances qu'avaient suscitées l'instauration de la royauté et la personnalité du souverain défunt, puis plus tard la conquête de l'«indépendance», les porte-parole de l'opinion publique sont bien contraints d'opposer la médiocrité des résultats acquis, et l'évanouissement de maints espoirs devant le caractère impitoyable de la *lex britannica*.

Ils ne font qu'exprimer ce faisant le sentiment qui prévaut dans la masse, l'armée et l'administration, sentiment que seuls les *happy few* ne peuvent avouer. Le peuple irakien a vivement conscience des manquements d'une puissance protectrice, puis alliée, qui n'a rien fait pour combattre l'analphabétisme, permettre le développement naturel du pays et avancer par là l'heure de son affranchissement.

[1] Dépêche communiquée aux ambassades de Damas, Beyrouth, Amman, Le Caire. Note manuscrite : «*Cl[asser] dans politique USA et Proche Orient*».

L'armée ne pardonne pas la blessure d'amour-propre infligée en 1941, et la répression qui l'a suivie ; elle n'oublie pas, se remémorant les événements de Palestine, la fermeture soudaine des portes des dépôts de munitions, les avions de chasse impuissants parce que désarmés, l'arrêt brutal imposé à l'offensive arabe, la livraison de Haïfa et celle, pour les mercenaires jordaniens, du « triangle arabe ».

Dans les bureaux de l'administration, nombreux sont les fonctionnaires qui osent exprimer ouvertement leur réprobation des agissements anglais. C'est ainsi qu'ils reprochent à la Grande-Bretagne d'accompagner chaque prêt monétaire d'un essaim de « conseillers » dispendieux, d'écouler en Irak par l'intermédiaire de ses *Crown Agent* tant de machines, produits et médicaments désuets, avariés ou non adaptés au pays, d'interdire le territoire national à toute compétition étrangère, intellectuelle ou technique, d'entraver tout développement industriel susceptible de nuire aux exportations anglaises. Ils savent que, dans les provinces, les agents anglais encouragent les cheikhs à ne pas payer leurs impôts, afin de se ménager leurs faveurs, que la « Basora Oil Company », la « Mossoul Oil Company » auraient dû commencer leur exploitation dès 1945, etc.

*

Livrés entièrement au bon plaisir des maîtres du plus puissant empire colonial moderne, les Irakiens n'ont pu jusqu'ici, sauf quelques vains sursauts, que s'abandonner au fatalisme inhérent à leur race et, s'ils étaient pratiquants, tourner leurs regards vers La Mecque à l'heure de la prière.

Mais ces fidèles pratiquants ne sont plus les seuls à reporter leurs pensées au-delà des frontières et ce qui attire maintenant les regards de tous c'est, loin de la Ka'ba, la lueur qui apparaît à l'horizon du nouveau monde.

Les Irakiens prennent conscience en effet de l'intérêt croissant que les États-Unis portent au Moyen-Orient. Ils n'ignorent pas, certes, que le dollar apporte avec lui la dépendance économique, que ce n'est que grâce aux États-Unis qu'Israël pût subsister, que l'Amérique, sous des dehors puritains et moralisateurs, veut s'assurer pour l'avenir sources de matières premières et débouchés.

Mais ils comprennent également, surtout après les diverses expériences vécues en Palestine ou au sein même de la ligue, que l'indépendance ne sera pour eux qu'un vain mot pendant longtemps encore.

Malgré quelques protestations de principe dans la presse, au sujet de l'« invasion sans armes » qui les menace, en dépit des propos (manifestement dictés par Nouri Saïd) tenus hier par leur ministre des Affaires étrangères en gare de Waterloo, ils sauraient donc s'y risquer à voir l'ingérence américaine s'accentuer ; et ils veulent espérer que toute

progression du dieu dollar sera partiellement compensée par un recul du lion britannique et un certain relâchement de son étreinte.

*

Les Britanniques, qui ont pu parfois au cours de ces derniers mois se montrer quelque peu désorientés, se sont sans doute ressaisis déjà et, sans s'exagérer l'importance du danger, s'emploient certainement à y parer en faisant la part du feu. Il est vrai que leur expérience antérieure ne leur est pas d'un plein secours en l'occurrence, car ce n'est pas sous la pression directe d'une puissance étrangère qu'ils avaient été amenés à faire le geste de desserrer leur emprise sur l'Inde, le Pakistan et, corollairement sur la Birmanie et Ceylan. Mais ils n'en sauront pas moins faire en sorte de ne jeter qu'un minimum de lest pour conserver le gros de leurs avantages.

Il est trop tôt pour discerner à bon escient quelle sera la part du feu, mais elle devra certainement inclure quelques sacrifices économiques. Il n'est pas impossible qu'elle comporte également des concessions mineures sur le plan moral. Les Britanniques connaissent bien le penchant moralisateur des Américains, et l'importance qu'ils attachent au libre jeu des institutions démocratiques dans les pays non majeurs, surtout lorsqu'il s'agit de pays se trouvant hors de leur zone d'influence directe. Or la règle actuelle est si dure en Irak qu'elle pourrait supporter certains adoucissements.

Quoi qu'il en soit, l'on assiste actuellement à une tentative de réveil des aspirations en vue d'un apprentissage de la vie constitutionnelle. Ce réveil est évidemment favorisé par le fait que le Premier ministre doit maintenant chercher à donner à son gouvernement une plus large assise nationale. Mais ceci est déjà en soi-même un fait nouveau.

C'est notamment du côté des partis qu'un mouvement se manifeste. Le parti de l'Indépendance traite maintenant de toutes les questions sur un ton assuré et son leader Mohammed Mahdi Kubba a eu de longs entretiens avec Nouri Pacha. Il est de même de Kamil Tchadertchi, socialiste extrémiste, dont le parti «national-démocrate» semble vouloir renaître de ses cendres ainsi que le parti libéral. Les quotidiens de ces derniers partis paraissent, sous les noms de journaux qui avaient eux-mêmes été supprimés en leur temps. Deux nouveaux partis sont enfin en gestation, l'«Ère constitutionnelle»; nom prophétique faut-il souhaiter, et le «Parti de la Réforme».

On prête d'autre part au dauphin qui dans l'ordre de préférence porte le numéro trois, c'est-à-dire Toufiq Soueïdi, l'intention d'abolir la loi martiale s'il était contraint d'accepter le pouvoir.

L'avenir dira si ces mouvements en faveur d'une vie constitutionnelle normale seront autorisés à se développer, s'ils sont sans portée ou encore s'ils entrent dans le cadre d'éventuelles concessions britanniques.

Les journaux publiaient hier le communiqué de Washington aux termes duquel les gouvernements américains et anglais sont d'accord sur les buts politiques qu'ils poursuivent au Moyen-Orient. Le seul fait qu'un tel communiqué ait été publié est chargé de signification pour l'Irak.

(Direction d'Afrique-Levant, Afrique Généralités, carton n° 55)

98

M. GAUQUIÉ, MINISTRE DE FRANCE À BUDAPEST,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 561-567. *Budapest, 18 septembre 1949, 17 h.*

(*Reçu* : le 18, 19 h.)

Les deux premières audiences du procès Rajk (...)[1] une série de détails curieux, n'ont fait que développer ce que l'acte d'accusation laissait prévoir. Il n'y a guère été question que de la Yougoslavie. Elles prouvent avec force que ce procès, où le mensonge et l'imposture se trouvent sans arrêt mêlés à des éléments de vérité et à des faits, est avant tout une entreprise montée pour compromettre Tito aux yeux du communisme mondial.

À cet effet, ce procès de Tito se confond avec celui de la politique anti-soviétique des puissances occidentales, dont il est représenté comme le complice et l'instrument principal depuis 1943. Si bien que la plupart des représentants et agents américains et anglais, auxquels quelques Français ont été (jusqu'à présent) raccrochés sont représentés comme n'ayant travaillé qu'avec et pour Tito.

Le procès lui-même se déroule dans un souci constant de légalité et dans un calme presque inhumain.

Les trois accusés ont selon le rite plaidé coupables. Rajk paraissant en parfaite santé, a pendant des heures confessé et raconté tous les crimes qui lui sont imputés avec un calme constant, et le ton détaché d'un professeur faisant un cours d'histoire. Il n'a eu qu'un bref sursaut quand le président lui reprochant d'avoir substitué le nom de Rajk à

[1] Lacune de déchiffrement. Le procès Rajk s'était ouvert le 11 et s'annonçait moins comme celui de Rajk que comme celui de Tito. « *Tout dans l'acte d'accusation révèle l'artifice d'une pièce montée pour les besoins de la cause : symétrie des accusations, rigoureuse surveillance antérieure et calculée qui porte la marque de Moscou...* » soulignait le télégramme nos 533-535 du 11 septembre 1949 de Budapest (non reproduit). Avec ce procès, on pouvait mesurer le chemin parcouru dans la prise de contrôle par Moscou de la Hongrie et de son parti communiste, quand on faisait la comparaison avec le procès de Mgr Mindszenty quelques mois auparavant (télégramme nos 551-556 du 16 septembre 1949 de Budapest, non reproduit).

son nom allemand de Reuch, il a répliqué «qu'il était au moins aryen». Personne n'a publié l'incident.

Palffy a paru plus mécanisé encore dans le débit de ses aveux. Il s'est reconnu bourgeois, admirateur de Mussolini, saboteur de la nouvelle armée hongroise et organisateur de putsch destinés à renverser le régime. À noter qu'au moment où il avouait avoir préparé l'assassinat de MM. Rakosi, Gerö et Farkas, l'audience composée pour une bonne part de «travailleurs de choc» est restée parfaitement indifférente.

L'ancien Chargé d'affaires yougoslave, Brankov, le plus animé des trois, s'est signalé par l'extraordinaire abondance de détails qu'il a donnés sur la collusion de Tito avec les Anglo-Saxons et leur projet de créer des «démocraties bourgeoises» en Europe centrale.

Son comportement n'a fait que renforcer le soupçon qu'il n'est qu'un agent des Hongrois et des Russes.

Au cours des deux premières audiences, il a été à plusieurs reprises question des rapports de Rajk avec le 2e Bureau français pendant sa détention dans un camp de concentration.

Le Yougoslave Brankov a déclaré qu'à partir du mois d'octobre 1948, les agents de Rankovitch avaient été en contact à Budapest avec les Anglo-Saxons par l'intermédiaire de l'attaché commercial américain, du Consul de Grande-Bretagne et «du capitaine français Marty, officier de liaison et représentant de la trizone en Hongrie».

(Direction d'Europe, Hongrie, volume 42)

99

M. Sivan, Premier conseiller auprès du Chef de la Mission française à Tokyo,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

T. nos 673-677. *Tokyo, 20 septembre 1949, 9 h. 09.*
(*Reçu* : le 20, 18 h. 15)

Au moment où la question du traité de paix avec le Japon est à nouveau soulevée, il n'est peut-être pas inutile d'analyser certains aspects du problème vu de Tokyo.

1) Du côté américain on aperçoit une opposition sensible entre la thèse des militaires qui considèrent, comme le général Walker l'a dit

[1] Note manuscrite : «*Millet, très intéressant télégramme*».

récemment (mon télégramme n° 667)[1], le Japon comme le bastion, l'avant-poste des démocraties en Extrême-Orient, qu'il faut s'assurer à tout prix et celle des personnalités civiles dont les voyages au Japon se multiplient[2].

Sans aller comme M. Royal jusqu'à penser que ce pays n'a aucune valeur au point de vue stratégique, beaucoup d'entre elles sont en faveur d'une réduction de l'occupation dont elles discernent les inconvénients qui se multiplient à mesure qu'elle se prolonge. Elles estiment qu'une «assistance» fournie par les Japonais serait plus efficace, librement consentie qu'imposée. L'abandon progressif par SCAP[3] de certains contrôles répond à cette préoccupation souvent d'ailleurs d'une manière plus apparente que réelle.

On affecte en tout cas de considérer ici l'accord qui serait intervenu entre Votre Excellence, MM. Bevin et Acheson comme une approbation implicite de la politique du général MacArthur. On veut en déduire comme corollaire, que désormais la Grande-Bretagne et la France n'auraient plus d'objection à accorder au Japon «avec ou sans traité de paix» plus de latitude conformément à la thèse de SCAP[4].

2) Du côté japonais, on ne se fait officiellement aucune illusion sur les chances de succès d'un traité où la Chine serait représentée par les nationalistes et où les communistes seraient absents. On doute à plus forte raison que les Russes admettent le maintien de forces d'occupation ou de protection américaines que les Japonais, cela va sans dire, ne souhaitent pas non plus.

Quelques Japonais pensent sans doute, s'ils ne le disent pas ouvertement, qu'en l'état actuel des choses, le régime de «paix sans traité de paix» est le moins mal et comporte même des avantages pratiques appréciables. Tous s'accordent cependant à préférer, on le conçoit facilement, un traité de paix qui leur rendrait sur le terrain international une entière liberté de manœuvres. Ils font remarquer toutefois – pour

[1] Document non reproduit.

[2] La question divisait les Américains comme leurs alliés. Les Anglais notamment souhaitaient voir aboutir rapidement la conclusion d'un traité de paix, alors que les Américains eux-mêmes n'étaient pas d'accord entre l'Armée, MacArthur, les milieux d'affaires. La meilleure solution selon les diplomates français était de renoncer pour le moment à la conclusion formelle d'un traité de paix mais de procéder à des consultations tripartites en vue de modifier progressivement le régime d'occupation du Japon de manière à l'adapter aux exigences de la situation (note du 13 septembre 1949 de l'Ambassade à Washington pour le Ministre, non reproduite). La rumeur de la signature rapide d'un traité de paix revenait régulièrement à Washington mais le travail de préparation de celui-ci était encore loin d'être terminé selon le Département d'État. Bonnet notait toutefois que l'idée faisait de plus en plus son chemin dans les milieux dirigeants américains (dépêche n° 5450 du 10 novembre 1949 de Washington, non reproduite).

[3] SCAP : *Supreme Commander for the Allied Powers,* soit le Commandement suprême allié au Japon.

[4] Note manuscrite en marge de ce paragraphe : «*C'est vrai*».

le moment à leurs seuls compatriotes – qu'un traité imposé par les vainqueurs ne saurait être qu'un *diktat*, une sorte de *res inter alias acta* qui serait évidemment accepté faute de mieux, mais sur la valeur duquel ils font d'ores et déjà toutes réserves.

Je note à ce sujet une solution de compromis récemment mis en avant par un fonctionnaire du Gaimusho, selon laquelle le traité lui-même pourrait n'imposer au profit des Américains aucune cession ou location de bases, aucune force d'occupation ou de protection. Son auteur, interrogé à ce sujet par un journaliste américain, a précisé que dans son esprit les États-Unis pourraient «négocier» immédiatement après avec le Japon des accords séparés leur assurant les concessions qu'ils recherchent. On aperçoit sans peine les risques que comporterait une telle suggestion si elle était prise au sérieux.

(Direction d'Asie-Océanie, Japon, volume 47)

100

NOTE DE L'AMBASSADE DE FRANCE À WASHINGTON[1]

Communication de notre Ambassade de France à Washington

N. *Washington, 20 septembre 1949.*

Secret.

Les négociations anglo-américano-canadiennes de Washington peuvent avoir, pour l'avenir des relations entre les États-Unis et la Grande-Bretagne, des conséquences de grande portée.

Le Secrétaire d'État m'a déclaré, dans une conversation privée, qu'il avait poursuivi un double dessein : a) apporter, par une coopération continue, une aide efficace au Royaume-Uni dans les difficultés qu'il rencontre au sein du *Commonwealth* et qui, par contrecoup, peuvent le conduire à ralentir ou entraver le mouvement européen ; b) permettre ainsi à la France de jouer le rôle de direction qui lui revient, et qu'elle est seule à pouvoir tenir dans cette entreprise continentale. Il a longuement insisté sur ce dernier point dans les conversations qu'il a eues avec M. Schuman.

1) Il importe avant tout, aux yeux du Secrétaire d'État, dans la situation actuelle du monde, de conjuguer solidement les politiques des puissances occidentales et d'éviter la dispersion des efforts. La crise anglaise l'a convaincu que ces conditions étaient loin d'être remplies.

[1] Note manuscrite : «*Pour M. Seydoux*».

Il estime qu'elle a démontré la nécessité de contacts plus intimes, plus suivis, plus organisés entre les États-Unis et la Grande-Bretagne. À défaut de ce redressement, ce n'est pas seulement pour le Royaume-Uni que ses obligations envers le *Commonwealth* deviendraient trop lourdes, mais pour les États-Unis mêmes. Il y aurait perte de travail et de ressources. En fait, m'a dit M. Acheson, un pays comme l'Inde, dont le rôle est essentiel dans l'Asie du Sud-Est, vient à nous avec des demandes identiques à celles qu'il présente à l'Angleterre. Il en est de même des autres nations de l'Asie du Sud-Est liées à la Grande-Bretagne, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, du Pakistan, etc. Évoquant à ce propos l'estime qu'il a pour M. Walter Wash, ministre des Finances de la Nouvelle-Zélande qui, pendant la guerre, représentait son pays à Washington où il conserve de la popularité, le Secrétaire d'État a constaté que même un homme de cette qualité est amené à se tourner en même temps vers Londres et vers Washington pour y rechercher un appui. Cette situation ne peut cesser que si la Grande-Bretagne et les États-Unis, ensemble, discutent avec chacun de ces pays leurs problèmes respectifs, autour de la même table et déterminent l'aide dont ils ont besoin, en même temps que les moyens de la leur prêter. Tel est, m'a dit le Secrétaire d'État, le sens profond des décisions prises au sujet des consultations continues qui doivent avoir lieu entre les deux gouvernements anglo-saxons. Il a particulièrement insisté sur l'importance de cette procédure en ce qui concerne l'Inde.

2) L'interprétation du Secrétaire d'État diffère de celle que donne couramment la Trésorerie. La présentation que fait cette dernière des consultations anglo-américano-canadiennes est extrêmement modeste. En matière de tarifs, de pétrole, d'autres problèmes économiques, les décisions prises à Washington ne peuvent être traduites en faits que par des techniciens, qui doivent demeurer en contact. Les dirigeants du ministère des Finances répètent avec insistance qu'il n'y a rien là qui puisse se comparer avec la création d'un mécanisme permanent.

La contradiction est trop complète pour que ces deux interprétations ne s'appliquent pas en fait à des problèmes différents. Les consultations envisagées par MM. Acheson et Bevin ont une portée politique évidente et dépassent de loin des préoccupations douanières ou d'ajustement des marchés.

3) Il serait évidemment exagéré de dire qu'un processus d'intégration de la zone sterling et de la zone dollar a été mis sur pied. Mais il semble bien que, devant l'ampleur des problèmes qui se posent à eux, les Britanniques aient décidé de s'engager dans la voie d'une entente étroite et organisée entre les États-Unis et le *Commonwealth*. Cette idée séduit l'imagination d'un certain nombre de théoriciens américains qui font campagne pour une union plus ou moins poussée des pays anglo-saxons. Devant le découragement que provoquent parfois, aux États-

Unis, les lenteurs de la reconstruction européenne, Londres a sans doute discerné l'avantage qu'il y aurait à dresser devant l'opinion américaine un projet de grande envergure et prometteur de brillantes réalisations. Il ne faut pas oublier que la recherche d'un tête-à-tête avec les États-Unis a toujours été un des buts de la politique anglaise. M. Bevin peut espérer avoir marqué un point dans cette direction.

4) Il est juste d'ajouter que M. Acheson, après avoir exposé sa conception des rapports de l'Amérique avec l'Empire britannique, l'a immédiatement justifiée par son désir de faciliter la constitution de l'Europe occidentale, sous l'impulsion et la direction de la France. C'est en soulageant les Anglais d'un fardeau excessif qu'on leur rendra possible, m'a-t-il dit, de ne pas retarder l'action de l'OECE[1] et de se départir d'une attitude de défense quand il s'agit de prendre des mesures pour une coopération organique des nations continentales. Il est essentiel, a-t-il ajouté, que la France redevienne pleinement une grande puissance et qu'elle soit mise en mesure de tenir ce rôle. C'est par elle que l'Europe doit se créer. Elle seule est capable de prendre, dans ce domaine, le *leadership*.

Dans ses conversations avec M. Schuman, le Secrétaire d'État est revenu à diverses reprises sur cette conception du rôle de la France. Il a assuré le ministre des Affaires étrangères, avec une insistance toute particulière, de l'appui sans réserve que lui donnerait le gouvernement des États-Unis pour l'accomplissement de cette tâche en même temps qu'il exprimait avec une conviction évidente et avec force l'estime qu'il porte, de même que l'administration américaine au gouvernement de la République, pour les résultats qu'il a déjà obtenus et qu'on désire ici voir complétés par de nouveaux succès.

Il est à noter que le Secrétaire d'État, quand il parle de l'unification de l'Europe sur l'initiative de la France, mentionne toujours la nécessité d'intégrer l'Allemagne dans l'unité continentale et souligne que, pour les États-Unis, c'est notre pays qui doit assumer la responsabilité de mener à bien cette délicate entreprise.

5) Si les tendances nouvelles qui se manifestent au Département d'État au sujet des rapports anglo-américains doivent nous causer de légitimes préoccupations et si les plus ardents promoteurs d'une entente étroite entre les États-Unis et le *Commonwealth* vont jusqu'à penser que la Grande-Bretagne n'est pas européenne, les conceptions du gouvernement n'en peuvent pas moins être encore influencées par la politique que suivront la France et ses voisins.

Pour les mois à venir, la tâche la plus urgente est de démontrer notre volonté de poursuivre la recherche de l'unité européenne. Des réalisations doivent être obtenues à brève échéance dans l'ordre économique

[1] OECE: Organisation européenne de coopération économique.

et financier. Au moment où la restauration de l'Europe appelle une aide accrue des États-Unis, nous sommes menacés de perdre ou en tout cas de voir réduire l'assistance financière que nous recevons. Il est indispensable que le Congrès des États-Unis soit mis en présence, dans quelques mois, de résultats concrets et durables, présentés comme un premier pas vers l'exécution d'un programme d'ensemble. Le vote des crédits Marshall, troisième année, est à ce prix.

On ne peut, d'autre part, exagérer le danger qu'il y aurait à laisser l'opinion américaine s'attacher à de nouvelles entreprises de grande envergure, au détriment certain du relèvement de l'Europe. La politique anglo-américaine qui s'est esquissée au cours des dernières semaines est, à cet égard, pour le moins inquiétante. Le Pandit Nehru va être reçu à Washington le mois prochain, en triomphateur. Il parcourra le pays d'un bout à l'autre. Son programme de visites et de conférences, m'a dit le Secrétaire d'État, est écrasant et aurait dû être réduit. Mais il aura, sentimentalement et moralement tout au moins, un grand succès. On sait le rôle que va jouer l'Inde dans la définition de la politique américaine en Asie. En tête-à-tête avec les États-Unis, la Grande-Bretagne pourrait trouver dans ces préoccupations un solide point d'appui pour le développement d'une politique spéciale de soutien du *Commonwealth*.

Il me paraît encore, cependant, que cette tendance, évidemment lourde de danger, ne peut triompher que si l'espoir s'évanouit de voir naître une nouvelle Europe, partenaire solide et prospère de l'Amérique. Sa création doit demeurer l'objectif principal des États-Unis. Pour l'atteindre, il demeure possible de mobiliser la force de l'opinion publique et d'obtenir progressivement la coopération de plus en plus intime du pays. À l'idéal d'une entente anglo-saxonne qui, en fait, diviserait le monde en trois parties, nous devons opposer activement celui de l'organisation du monde occidental, dont la Grande-Bretagne, qui, pour nous, ne doit pas pouvoir être séparée de l'Europe, est membre comme les États-Unis. C'est dans ce cadre seul que le Pacte atlantique aussi bien que l'OECE prennent et peuvent garder toute leur signification.

(Direction d'Europe, Grande-Bretagne, volume 89)

101

M. COULET, MINISTRE DE FRANCE À HELSINKI,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 509. *Helsinki, 20 septembre 1949.*

Le ministère Fagerholm, qui a atteint le 30 juillet une année d'existence, est issu des élections législatives finlandaises des 1er et 2 juillet 1948.

Le scrutin avait modifié assez sensiblement la composition de la Chambre. Il marquait un net recul des communistes et apparentés (SKDL) qui passaient de 50 à 38 représentants, tandis que les agrariens gagnaient 6 sièges et devenaient le groupe le plus important (56 mandats) et que les sociaux-démocrates s'accroissaient de quatre nouveaux députés (54 mandats). La Chambre finlandaise était donc composée encore essentiellement de 3 grands partis, mais alors que dans la précédente assemblée ces partis étaient à égalité absolue (50 députés pour chacun d'entre eux), dans le nouveau Parlement le SKDL se trouvait en nette infériorité par rapport aux deux autres partenaires. La question de la participation communiste au gouvernement était de ce seul fait posée.

Les laborieuses négociations qui eurent lieu durant tout le mois de juillet échouèrent, les communistes n'acceptant pas la place limitée qui leur était offerte. Leurs prétentions portaient d'ailleurs avant tout sur le ministère de l'Intérieur longtemps détenu, dans le précédent cabinet, par un de leurs chefs, M. Leino, et que les éléments agrariens et sociaux-démocrates étaient fermement décidés à leur refuser. C'est à la suite de l'échec de ces pourparlers que, le 29 juillet, le président Paasikivi offrait aux sociaux-démocrates de former un gouvernement homogène: le 30 juillet le cabinet Fagerholm était constitué.

*

Comme dans les autres pays nordiques, le parti social-démocrate est en Finlande une des plus anciennes formations parlementaires. Il était resté au pouvoir pendant les années 1940-1944 et avait de ce fait porté la responsabilité de la politique finlandaise au cours des deux conflits contre l'URSS. Son chef M. Tanner avait été, en 1946, condamné à huit ans de prison comme «fauteur de guerre». Sans doute le président Fagerholm avait-il conservé comme ministre des Affaires étrangères M. Carl Enckell, technicien n'appartenant à aucun parti et qui jouissait de la confiance de l'URSS; il n'en demeurait pas moins que la constitution d'un cabinet, dont à l'exclusion du seul ministre des Affaires étrangères, tous les éléments appartenaient à ce seul parti socialiste

[1] Note manuscrite: «*Copie à S[ecrétariat] G[énéra]L. Bulletin (en réservant toute la première moitié)*».

modéré, que les dirigeants de Moscou considèrent traditionnellement comme leur pire ennemi, risquait fort de mettre en danger l'édifice assez laborieusement échafaudé des relations soviéto-finlandaises. On prédisait donc, en général, pour le cabinet Fagerholm, une existence éphémère : ministère de transition, disait-on, que l'hostilité soviétique, tôt ou tard, forcerait à la retraite.

Or, après 14 mois d'existence, le gouvernement social-démocrate est encore au pouvoir. Par une singulière anomalie, sa situation au point de vue extérieur se trouve affermie tandis que sa position intérieure est affaiblie et que son existence est menacée non pas tant par les communistes que par les éléments modérés agrariens, suédois ou progressistes.

*

Les relations finno-soviétiques posèrent cependant, dès le début, au nouveau ministère un difficile problème. Ces relations étaient juridiquement définies par deux textes, le traité de paix de 1947 et le pacte d'amitié du 6 avril 1948[1], le premier exprimant, le second soulignant un double fait dont les dirigeants finlandais quels qu'ils fussent ne pouvaient pas ne pas tenir compte : la défaite de 1944 et le voisinage de l'URSS – le ministère Pekkala avait réussi, non sans à-coups sérieux, à pratiquer entre les deux pays la politique d'entente que les circonstances imposaient. Le maintien de cette entente demeurait sans doute la base de la politique extérieure du cabinet Fagerholm, mais il était évident que l'éviction des communistes du gouvernement, et, au Parlement, leur entrée dans l'opposition compliquaient très fâcheusement les données d'un problème déjà délicat. Dès le 11 août, la radio de Moscou, suivie bientôt par la *Pravda* et les *Izvestia*, se lançait dans une série d'attaques contre le «gouvernement bourgeois» de Helsinki. Elle reprochait d'ailleurs à ce gouvernement, encore dans l'innocence du jeune âge, moins des faits précis, que son existence même – un ministère social-démocrate étant, presque par définition, un ennemi de l'URSS, et un serviteur ou un complice naturel de l'impérialisme occidental. En Finlande même, les journaux et les chefs communistes commençaient une campagne alarmiste dont le leitmotiv était le danger que faisait courir au pays la «rapide détérioration de ses rapports envers son puissant voisin de l'Est». Le 20 août, par une démarche solennelle, les principaux membres du groupe SKDL mettaient en garde le président Paasikivi contre «les graves conséquences» que pouvait avoir le maintien au pouvoir du cabinet social-démocrate.

M. Fagerholm n'avait cependant pas manqué d'affirmer, à maintes reprises, sa volonté formelle de respecter scrupuleusement les engagements internationaux de la Finlande et son désir de poursuivre avec l'URSS une collaboration amicale. Mais, pour collaborer, il faut être deux et tout le monde savait à Helsinki que le représentant soviétique,

[1] Voir *DDF*, 1948-I, n° 250.

général Savonenkov, s'était refusé à tout rapport avec le chef du gouvernement et qu'il bornait son activité officielle à de brefs entretiens avec le ministre des Affaires étrangères au cours desquels, sur un ton généralement désagréable et hargneux, il exhalait son mécontentement vague et ses griefs sans base.

Toutefois, en même temps et par un paradoxe surprenant, l'URSS ne cessait pas de manifester une longanimité certaine à l'égard de la Finlande. Elle acceptait de négocier un traité de commerce et renonçait généreusement aux indemnités dues pour le retard apporté à effectuer certaines livraisons imposées par le traité de paix. Il n'en reste pas moins que, de juillet 1948 à mars 1949, l'URSS a, sans aucun doute, raidi son attitude vis-à-vis de la Finlande[1]. Une suite d'incidents: violation par des embarcations finlandaises de la zone interdite de Porkkala; retard apporté à la construction d'un chemin de fer à Salla; reconstitution, sur le territoire finlandais, de sociétés de tir; mauvais traitements infligés, disait-on à Moscou, par la police à deux agents subalternes de la légation de l'URSS qui avaient été expulsés d'une salle de spectacle pour ébriété; représentations, dans un théâtre subventionné de Helsinki, des *Mains sales* de Sartre et, sur une scène de variétés, d'une pièce «anti-soviétique»; construction de «routes stratégiques dirigées contre l'URSS» dans le nord du pays; chasse aux loups ou visites de Mormons en Laponie qui auraient servi de prétexte à des infiltrations d'espions; présence d'hommes politiques finlandais à des congrès ou conférences de caractère occidental, etc., tout servait de prétexte à l'URSS pour exhaler sa mauvaise humeur.

Celle-ci eût pu, d'ailleurs, invoquer des motifs plus valables. Il est certain, en effet, que depuis l'arrivée au pouvoir du cabinet social-démocrate, celui-ci a pratiqué, à l'intérieur du pays, une politique anti-communiste. La police d'État, la Stapo, où des éléments d'extrême-gauche s'étaient infiltrés sous le couvert du ministre de l'Intérieur, M. Leino, subit une sérieuse épuration; le contrôle gouvernemental sur la radiodiffusion d'État fut renforcé et aboutit à l'éviction de sa directrice, Mme Wuolijoki, membre influent du parti; une lutte d'influence commença à s'exercer au sein des syndicats entre socialistes et communistes pour se terminer généralement à l'avantage des premiers; enfin une série de mesures de grâce fut prise par le gouvernement en faveur des anciens ministres condamnés comme fauteurs de guerre en 1945: successivement MM. Kivimäki, Linkomies, Rangell, Tanner furent libérés et l'on parla ouvertement de gracier l'ancien président de la République, M. Ryti.

Le cabinet Fagerholm appliquait donc rigoureusement la formule: en politique extérieure: respect des traités et amitié avec l'URSS, mais en politique intérieure: indépendance totale du pays, indépendance qui n'hésite pas à s'exprimer par une sorte d'épuration et une lutte

[1] Voir *DDF*, 1948-II, n[os]411, 428 et 447 et 1949-I, n°s 94 et 197.

presque ouverte contre le communisme. Ce qu'il y avait de contradictoire dans cette attitude apparaissait peut-être aux dirigeants finlandais, elle apparaissait sans aucun doute aux dirigeants soviétiques. En novembre 1948, le général Savonenkov avait quitté Helsinki et tout semblait indiquer qu'il n'y reviendrait pas de sitôt. En novembre aussi, des grèves éclataient dans le pays et prenaient un caractère sérieux notamment à la fabrique Arabia aux portes de la capitale. Il est certain, au surplus, que les relations finno-soviétiques sont en quelque sorte fonction de la conjoncture politique internationale et que le raidissement de l'attitude soviétique de juillet à décembre 1948 a coïncidé avec les difficultés internationales dont le blocus de Berlin a constitué le point névralgique et comme le symbole.

Au début de l'année 1949, la question brusquement posée de l'adhésion des pays scandinaves au Pacte atlantique, est venue compliquer singulièrement le jeu politique du gouvernement de Helsinki. Le gouvernement finlandais pouvait bien craindre en effet qu'en riposte à l'adhésion de la Norvège, puis du Danemark, au pacte, l'URSS ne déclarât que la menace d'agression prévue au traité d'amitié finno-soviétique était effectivement réalisée et ne demandât à l'autre partie contractante d'étudier, dans le cadre de l'accord signé, les mesures de défense à prendre en commun. Il s'agissait donc, en fait, de savoir si l'URSS ne profiterait pas de ces circonstances pour exiger de la Finlande la mise en vigueur pratique des engagements du 6 avril 1948. Aussi bien les milieux politiques de Helsinki déploraient-ils la décision prise par les gouvernements d'Oslo et de Copenhague et plus encore la façon dont cette décision avait été élaborée et rendue publique. Ils se félicitaient par contre de l'attitude réservée de Stockholm.

La crainte qu'une action violente ne précipitât les pays scandinaves vers l'Occident expliquait certainement en partie, la patience dont Moscou avait fait preuve jusqu'ici vis-à-vis de la Finlande; la neutralité suédoise maintenue représentait encore en faveur de la Finlande un élément modérateur de la politique soviétique. Les craintes avaient cependant été sérieuses dans les milieux dirigeants finlandais, pendant ces premières semaines de 1949, et le brusque retour à son poste, le 24 février, du général Savonenkov, ne pouvait paraître de bon augure. La presse et la radio soviétiques multipliaient leurs avertissements et, développant le thème «qui n'est pas avec moi est contre moi» affirmaient que la Finlande ne pouvait plus rester neutre et devait choisir une bonne fois entre l'Est et l'Ouest. Une crise, à nouveau, semblait proche.

*

Rien ne laissait donc prévoir cette détente qui s'est produite vers la fin du mois de mars et le début d'avril. Peut-être le président Fagerholm a-t-il senti alors qu'il convenait de modifier une position qui devenait peu à peu intenable. Sans doute la Finlande a-t-elle bénéficié aussi

de la détente internationale qui se manifesta alors par la reprise de conversations diplomatiques entre les grandes puissances. Toujours est-il que le Premier ministre finlandais donnait, le 4 avril, au journaliste américain, Kingsbury Smith, une interview où, répondant indirectement aux attaques de la radio soviétique, il affirmait à nouveau de la façon la plus nette que la Finlande, respectant ses engagements vis-à-vis de l'URSS, ne se prêterait jamais à une politique dirigée contre sa voisine de l'Est et qu'elle n'avait jamais eu l'intention de se lier, de quelque manière que ce soit, aux puissances occidentales. Le 6 avril, date de l'anniversaire du pacte finno-soviétique, était marqué à Helsinki par des manifestations officielles et, le même jour, pour la première fois depuis la constitution de son ministère, le président du Conseil, accompagné des autres membres du cabinet, était reçu à la légation de l'URSS par le général Savonenkov, tandis que la presse et la radio soviétiques cessaient brusquement leurs attaques contre «le gouvernement bourgeois» de Finlande.

Cette détente était réelle. Sans doute de nouveaux incidents: la grâce accordée enfin, pour raisons de santé, à M. Ryti, le renvoi, préparé depuis longtemps mais devenu effectif en juillet, de Mme Wuolijoki de son poste de directrice de la radio, les sérieux mouvements grévistes du mois d'août, entraînaient-ils une reprise des attaques de la radio de l'URSS, mais ces attaques demeuraient sur un ton mineur et constituaient moins une menace d'action soviétique qu'une simple exhortation, un peu platonique, à la classe ouvrière finlandaise de trouver «en elle-même la force voulue pour s'opposer victorieusement au fascisme». En fait M. Carl Enckell pouvait assez justement affirmer à la commission des Affaires étrangères de la Chambre que les relations entre la Finlande et l'URSS loin de s'être «détériorées» s'étaient, au contraire, «améliorées» depuis un an. Il en donnait pour preuve le fait que les notes de protestation soviétiques, reçues par M. Fagerholm, étaient beaucoup moins nombreuses et de ton généralement plus conciliant que celles qu'avait reçues le gouvernement précédent de M. Pekkala. Il pouvait également rappeler à l'appui de son affirmation le récent renouvellement de l'accord commercial entre les deux pays et un nouvel abandon par l'URSS des amendes dues par la Finlande pour de nouveaux retards dans les livraisons des réparations.

*

Pour le moment la politique extérieure ne paraît donc pas soulever de grandes difficultés. Sans doute reste-t-elle toujours délicate et ne peut-elle d'ailleurs être entièrement isolée des questions intérieures; mais il semble bien que ce soit ces dernières qui représentent pour le gouvernement la préoccupation essentielle.

La politique intérieure du ministère Fagerholm, au cours de l'année écoulée, a été dominée, presque exclusivement, par les questions économiques et sociales.

Grâce à de sévères mesures de restrictions, la Finlande a pu redresser notablement sa situation économique. Une très sensible amélioration s'est fait sentir dans la vie de chaque jour; la plupart des produits, au moins les produits de première nécessité, ont réapparu sur le marché et l'industrie a pu procéder, dans une large mesure, à son rééquipement; elle a, à sa disposition, les matières premières indispensables. La situation financière s'est également sensiblement améliorée; le budget demeure équilibré et certains impôts ont pu être diminués. Il est vrai que la balance commerciale, autrefois créditrice, reste toujours déficitaire (11 milliards de marks en 1948 sur un total – importations et exportations – de 120 milliards). La Finlande est donc forcée de recourir à des emprunts à l'étranger. Jusqu'ici elle a pu les obtenir, et a, notamment, bénéficié de prêts substantiels tant de la part de l'Import-Export Bank que du gouvernement des États-Unis. Au mois d'août 1949, celui-ci lui a encore avancé une somme de 12 500 000 dollars. La Finlande a également signé tout un ensemble d'accords commerciaux, généralement assez favorables, aussi bien avec l'URSS et les pays satellites qu'avec les principaux pays occidentaux.

Il faut toutefois signaler que le coût de la vie et le coût de la production sont ici exagérément élevés. Au cours des six derniers mois, la Finlande a vu ses exportations freinées sur les marchés mondiaux en raison d'un prix de revient trop lourd. Elle a donc dû procéder, le 5 juillet 1949, à une dévaluation du mark, d'ailleurs limitée puisque la valeur de la monnaie n'a été amputée que de 17,7 %.

Une autre difficulté, qui provient également d'un coût de production trop élevé et de la cherté de la vie, réside dans la contraction des moyens de paiement. Sans doute les marchandises sont-elles revenues, depuis un an, sur le marché finlandais, mais la trésorerie des sociétés, aussi bien que celle des particuliers, est faible. Il en résulte ici un certain marasme économique. De plus un chômage assez grave puisqu'il a atteint 40 000 ouvriers sur une population totale de 4 000 000 a sévi cette année. Le gouvernement a entrepris, pour le résorber, avec succès, jusqu'ici, un ensemble de grands travaux, en dépit de quoi le président du Conseil a dû, dans un récent discours, déclarer que les services officiels prévoyaient pour le printemps prochain un chômage atteignant 70 000 personnes.

Parallèlement à sa décision de dévaluer, le gouvernement a fait un effort considérable pour maintenir les prix à leur niveau actuel, cherchant ainsi à s'assurer le bénéfice de la dévaluation sans en subir les inconvénients. Un certain palier avait été atteint, durant les premiers mois de cette année et le ministère avait même essayé d'amorcer, par décret, une baisse des prix de vente.

La dévaluation du 5 juillet rend assez problématique le succès de cette politique et c'est en partie, semble-t-il, la crainte d'une nouvelle hausse du coût de la vie qui a entraîné le mouvement de grèves de la fin de

juillet et du mois d'août. Ce mouvement a pris, comme le sait le Département, un caractère grave et a entraîné une scission dans la fédération syndicale finlandaise.

Chômage, grèves, difficultés financières ont donc marqué la gestion intérieure du gouvernement. C'est sur ces points que l'opposition a avant tout attaqué le cabinet social-démocrate. À trois reprises : en mai et novembre 1948 puis en mai 1949, le gouvernement a été l'objet de vives interpellations portant sur sa politique financière, les moyens utilisés pour résorber le chômage, et enfin sur la politique agraire en général. À la suite de la première interpellation, le cabinet a été mis en minorité ; il est vrai qu'il n'avait pas posé la question de confiance. À la suite des deux dernières, il n'a obtenu qu'une majorité de 2 voix et il semble bien que si le gouvernement n'a pas été renversé alors, c'est avant tout parce que l'opposition n'avait pu se mettre d'accord sur la façon de le remplacer.

*

Quelles que soient cependant les difficultés que peut rencontrer le cabinet Fagerholm, ce qui reste, c'est que celui-ci a déjà duré 14 mois. Résultat surprenant si l'on se rappelle qu'à sa constitution, il était considéré comme un ministère de transition, dont la chute, en raison du mauvais vouloir de l'URSS, paraissait inéluctable. Or, aujourd'hui, le ministère, qui a certainement raffermi sa situation en politique extérieure, est au contraire menacé en raison de sa politique intérieure. Dans ce domaine, le danger vient bien plus des modérés : agrariens, progressistes ou suédois, que de l'extrême-gauche, et c'est ce qui prouve, au fond, la faiblesse du parti communiste finlandais. Celui-ci se heurte, d'une part, à l'influence, considérable sur les classes ouvrières, des socialistes, d'autre part, à la haine, toujours profonde, de la population finlandaise à l'égard de l'URSS. Il manque d'ailleurs de chefs qualifiés et l'appui qu'il reçoit de Moscou a paru jusqu'ici hésitant et fort mesuré. La détente survenue dans les rapports finno-soviétiques justifie en grande partie le calme et même l'optimisme qui demeurent toujours dans les esprits finlandais. Il est vraisemblable d'ailleurs que l'URSS aurait actuellement plus à perdre qu'à gagner dans une «mise au pas» de la Finlande analogue à celle qu'elle a imposée à la Roumanie ou à la Tchécoslovaquie. La Finlande reste sans doute aux yeux de l'Union soviétique un «terrain réservé», mais c'est un terrain réservé dont il lui suffit encore d'interdire l'accès aux autres[1].

(Direction d'Europe, Finlande, volume 22)

[1] À la fin de l'année, Moscou poursuivait sa propagande «rituelle» contre le gouvernement social-démocrate finlandais en dénonçant son «double jeu» dans la presse soviétique, comme le signalait Chataigneau depuis Moscou (télégramme nos 2574-2581 du 13 décembre 1949 de Moscou, non reproduit).

102

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
à M. PIGNON, HAUT-COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EN INDOCHINE.

T. nos 314-315. *Paris, 22 septembre 1949, 18 h.*

Je réponds à votre télégramme no 276[2].

Je vous signale qu'à Washington les gouvernements américain, britannique et français ont déclaré qu'ils s'efforceraient de coordonner leur politique vis-à-vis de la Chine en observant à l'égard du gouvernement communiste une attitude commune. M. Acheson a indiqué qu'il y avait d'autant moins de raisons de se hâter à reconnaître le nouveau régime que Mao Tsé-Toung, malgré ses succès, était loin d'avoir encore le contrôle effectif de toute la Chine et qu'il n'avait, à ce jour, donné aucune preuve de ses dispositions à prendre des engagements et à les tenir. Il semble donc que la reconnaissance dont vous signalez la possibilité dans votre communication précitée ne soit pas aussi prochaine que vous le redoutez.

En tous les cas, le Département tient compte de vos observations en ce qui concerne les démarches préalables auprès des souverains des États associés.

(Direction d'Asie-Océanie, Dossiers généraux, volume 20)

103

M. CHATAIGNEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
à M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[3].

T. nos 2045-2049. *Moscou, 22 septembre 1949, 22 h. 20.*

Réservé. (*Reçu* : le 23, 2 h.)

Je me réfère à mon télégramme no 2042[4].

Le procès de Budapest fournit au gouvernement de Moscou l'occasion d'entretenir et de renouveler ses diatribes contre celui de Belgrade

1 Télégramme signé par Baeyens.

2 Document non reproduit.

3 Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset. Note manuscrite : «*M. Van Laethem, m'en parler et voir. F[ai]t*».

4 Document non reproduit.

de façon à le représenter comme l'organisateur d'un complot impérialiste destiné à détacher les démocraties populaires, premièrement de l'URSS, deuxièmement du communisme.

A) Il est sans doute certain qu'une telle propagande habilement illustrée d'aveux d'inculpés et de révélations de témoins, bute à convaincre les paysans et les ouvriers non seulement des démocraties populaires mais encore de la Yougoslavie des menées de Tito contre les avantages qu'ils ont pu tirer de leur révolution.

Elle veut renforcer la conviction qu'ils en auraient à la proportion des manifestations de soutien économique que le maréchal Tito est contraint de rechercher auprès des puissances occidentales, principalement des États-Unis, pour compenser le déficit de celui qu'il recevait auparavant des pays de l'Europe occidentale.

B) Ainsi le gouvernement de Moscou entend-il répandre tout au moins parmi ceux qui sont gagnés à la résolution de s'opposer à une reconstitution des grands capitaux individuels ou collectifs et de veiller au maintien de la paix «ruinée par le pacte de l'Atlantique» la suspicion d'une trahison de ce double soin par un gouvernement soi-disant socialiste, mais soumis aux ordres «des banquiers de l'Occident».

Il ne lui est point besoin dès lors d'entreprendre une offensive de ses armes aux frontières de la Yougoslavie pour faire tomber le gouvernement de ce pays. Il lui a suffi de tenir suspendue la menace de mouvements de troupes pour contraindre ce dernier à répartir ses moyens de défense.

C) Cependant dans son principal effort, il tend à proposer au peuple yougoslave l'initiative d'une révolte d'indignation contre le régime dont il le prétend pressé, à la préparer sans doute par des jets d'émissaires, d'armes et de munitions, du haut d'avions, pour l'avantage des noyaux de partisans du Kominform constitués dans les montagnes yougoslaves.

Une réaction de l'armée et de la police de Tito à ces «parachutages» serait susceptible de créer les incidents qui feraient dégénérer en conflit la querelle de l'URSS et de la Yougoslavie. Aussi serai-je reconnaissant au Département de me faire connaître les indications qu'il aurait pu recueillir sur les mouvements des avions soviétiques au-dessus de la Yougoslavie aussi bien que sur l'importance des noyaux de rebelles du gouvernement dans ce pays.

(Direction d'Europe, Hongrie, volume 42)

104

M. MARCHAL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BANGKOK,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 480. *Bangkok, 22 septembre 1949.*

En prenant position contre le communisme dans ses déclarations récentes, le maréchal Pibul a laissé entendre qu'à son avis, les principales causes de danger étaient extérieures au Siam et que, dans la mesure où il existe des activités communistes à l'intérieur même du pays, celles-ci sont le fait d'éléments d'origine étrangère, sans participation importante de la population siamoise.

Ce jugement paraît exact dans l'ensemble. Il demande pourtant à être nuancé et précisé.

S'il est vrai que l'avènement prochain d'un régime communiste au Siam par des voies démocratiques normales est une hypothèse dénuée de toute vraisemblance, s'il est vrai également qu'un coup d'État fomenté à l'intérieur par les communistes n'aurait lui non plus aucune chance de réussir, on est conduit à admettre avec le Premier ministre que la seule menace sérieuse pour la Thaïlande serait celle d'une agression en provenance de territoires voisins. Quelle que soit l'évolution intérieure de la Chine, quelles que puissent être par la suite les tendances expansionnistes d'un gouvernement communiste chinois, il n'est pas possible de considérer qu'une telle menace ait dans l'immédiat un caractère actuel. Si elle venait à se concrétiser, à plus ou moins longue échéance, il ne s'agirait pas d'ailleurs d'un simple conflit sino-siamois, mais d'un problème international, intéressant toute l'Asie du Sud-Est, à commencer par l'Indochine.

Pour le moment, les seules éventualités d'origine extérieure risquant d'affecter le Siam paraissent devoir être limitées à des incursions, temporaires et peu profondes, de bandes armées en provenance du Yunnan ou de Birmanie, ou à des incidents de portée encore plus médiocre au voisinage de la frontière de Malaisie.

Il n'y aurait pas là de quoi justifier l'expression soudaine et quelque peu tapageuse des inquiétudes manifestées par le maréchal Pibul si la situation intérieure ne motivait pas d'autre part certaines préoccupations.

L'atout principal du communisme en Thaïlande est constitué par la présence à Bangkok d'une importante colonie chinoise qui forme plus de la moitié de la population de la ville[2]. On ne trouve plus personne

[1] Dépêche adressée à la direction d'Asie-Océanie et communiquée à Saïgon sous bordereau n° 257. Note manuscrite : «*C[ommuni]quer F[rance d']O[utre-]M[er], Washington. Vu P[lion]B[ernier]. Fait 9/10, SC*».

[2] Note manuscrite en marge : «*Un peu exagéré…* ».

au sein de cette colonie pour se réclamer ouvertement du Kouomintang. Les partisans déclarés du communisme sont nombreux. Les adhésions secrètes sont encore plus étendues. Cela est vrai aussi bien des riches marchands que des coolies. C'est un négociant opulent de Bangkok qui vient d'être choisi à Pékin pour représenter l'opinion des Chinois du Siam. La presse de langue chinoise s'est rangée entièrement du coté de Mao Tsé-Toung. Cette évolution, en cours depuis près d'un an, serait inévitablement accentuée par la formation d'un gouvernement central communiste en Chine, surtout si celui-ci était reconnu par les Puissances et si l'ambassade de Chine à Bangkok tombait entre ses mains. Tout permet de croire qu'au cours des derniers mois, les communistes chinois ont pris la peine d'encadrer et d'organiser cette masse énorme de sympathisants qu'ils doivent à leurs succès militaires. Il existe donc certainement au Siam, au moins en milieu chinois, un réseau communiste serré et solide, prêt à agir aussi bien sur le plan de l'action clandestine que sur celui de la propagande.

Nous connaissons d'autre part la présence, à Bangkok et dans d'autres localités, d'agitateurs communistes, dont certains ont reçu un entraînement spécial en URSS, tant au sein de la délégation du Viet Minh que parmi les réfugiés annamites. C'est un élément à ne pas négliger.

L'activité communiste en milieu proprement siamois est moins voyante, mais elle est loin d'être nulle. Si le parti communiste n'est plus représenté au Parlement du royaume, il a conservé une organisation, plus ou moins clandestine, dont on connaît le siège et les principaux dirigeants. Plusieurs d'entre eux ont été formés en Chine. La propagande du parti se manifeste par des distributions de tracts. Elle s'exprime à peu près ouvertement dans un journal hebdomadaire, le *Mahachon*, et dans une forme plus insidieuse dans divers organes quotidiens. La *Central Labour Union*, rattachée à la Fédération syndicale mondiale, est nettement d'obédience communiste. La majorité de ses membres sont Chinois, mais les Siamois n'y sont pas rares, malgré les encouragements officiels dont bénéficie l'organisation rivale *Thai Labour Union*. L'influence des syndicats communistes s'est fait sentir dans plusieurs tentatives de grève, tandis que divers incidents laissaient apparaître des actions de même tendance au sein de l'armée.

Tout cela pourrait paraître encore assez embryonnaire si le communisme n'exerçait pas une attraction de plus en plus vive dans les milieux de gauche opposés à la politique et à la personne du maréchal Pibul. Le danger le plus concret réside dans la collusion éventuelle de ces milieux avec le communisme extérieur. Or les positions qu'ils détiennent dans la vie publique demeurent importantes. Si Pridi est en fuite depuis l'échec du coup d'État de février, si l'ancien état-major des Seri-Thai a été décimé ou dispersé, leurs fidèles ont conservé dans l'administration, dans la marine et même dans l'armée, des commandements et des postes d'où l'on peut exercer une influence et agir. Dans l'ensemble, ces éléments représentent une élite intellectuelle, généralement supé-

rieure au niveau des collaborateurs de Pibul. Ils ont su garder des amitiés dans les milieux anglais et américains. D'après des renseignements sérieux, ils pourraient même compter sur la complicité de certains membres du gouvernement au pouvoir. Leurs chances ne sont donc pas négligeables. S'il paraît établi qu'une minorité seulement d'entre eux est fermement acquise au communisme – que ce soit par idéologie ou par tactique –, il est à craindre qu'en cas de succès, cette minorité, plus fortement organisée et mieux consciente des buts à atteindre, n'entraîne la masse vers les objectifs de son choix. L'histoire contemporaine ne manque pas d'exemples d'évolutions analogues.

Un nouveau coup de force – hypothèse qu'il n'est que trop aisé de formuler en ce pays – peut ainsi amener au pouvoir une équipe qui commencerait par se proclamer libérale, mais qui, noyautée par les communistes, finirait par leur ouvrir la porte, surtout si les circonstances extérieures y étaient propices.

Or, il faut bien constater que l'attitude anti-communiste que le maréchal Pibul a adoptée dans ses déclarations publiques ne s'accompagne pas, au moins jusqu'à présent, de mesures de répression efficaces à l'égard des éléments qui peuvent s'avérer un jour les plus dangereux. Il existe bien des organismes chargés du maintien de l'ordre, dont le but avoué est de garantir la sécurité du pays contre les menées communistes. Ils sont dotés de moyens financiers et matériels importants. Mais, en même temps, le gouvernement laisse une liberté à peu près entière à la presse communiste chinoise aussi bien qu'à ceux des journaux siamois dont les tendances communisantes sont indéniables. Leurs rédacteurs sont rarement inquiétés. Si quelques-uns ont eu maille à partir avec la police, ils ont été presque aussitôt relâchés. L'administration annonce de temps à autre des arrestations de militants communistes, généralement chinois, mais ce ne sont là qu'opérations de détail qui ne peuvent réellement gêner le fonctionnement de l'appareil clandestin du mouvement. L'impuissance des autorités à se saisir des principaux acteurs du coup d'État de février, quelles qu'en soient par ailleurs les explications, traduit de la part du gouvernement beaucoup de mollesse, sinon même une grande incertitude. On comprend encore moins la tolérance dont jouissent de hauts fonctionnaires, dont les sympathies ne sont un mystère pour personne.

Tout se passe comme si le maréchal Pibul hésitait à sévir, soit parce que le recours à des méthodes autoritaires risquerait de rappeler une époque dont il veut effacer le souvenir, soit parce qu'il espère encore rallier une partie de ses adversaires ou qu'il craint de les porter à des extrémités en prenant contre eux des mesures de rigueur. Quels qu'en soient les motifs, ce défaut de résolution donne à penser que le chef du gouvernement n'a pas lui-même une confiance excessive dans ses chances de se maintenir indéfiniment au pouvoir.

(Direction d'Asie-Océanie, Thaïlande, volume 35)

105

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3508-3512. *Washington, 23 septembre 1949, 21 h. 35.*

(*Reçu* : le 24, 6 h. 25)

L'annonce faite par le président Truman de la détection d'une explosion atomique récente en URSS devait être accompagnée de la lecture faite par le Président d'un communiqué à la presse qui, au dernier moment, a été supprimé[1].

Un de mes collaborateurs a pris cet après-midi connaissance de ce document au Département d'État. Sur le plan des faits, il se bornait à déclarer que la première explosion atomique qui se soit produite en Russie avait été enregistrée récemment, sans que l'on soit ici certain qu'il s'agissait d'une bombe; il déclarait qu'on ne pouvait donner, pour des raisons de sécurité, aucune précision sur le lieu et les circonstances dans lesquelles l'explosion s'est produite. Les services spéciaux américains posséderaient toutefois des indications de lieu valables.

Dans le domaine des intentions, le Président comptait affirmer que les États-Unis n'entendaient modifier leur politique dans les questions d'énergie atomique ni sur le plan intérieur, ni sur celui des relations scientifiques avec l'Angleterre et le Canada, ni vis-à-vis des Nations unies.

Il observait que la possession du secret atomique par l'URSS, désormais accomplie, entraînait pour cette puissance des responsabilités aussi grandes que celles détenues jusqu'à présent par les États-Unis et que l'on espérait à Washington que l'élément nouveau de force acquis par l'URSS inciterait celle-ci à rechercher plus efficacement que par le passé les moyens d'assurer au monde une paix durable.

Il est encore trop tôt pour déterminer les raisons qui ont incité le gouvernement américain à procéder aujourd'hui même à l'annonce en question. Le Département d'Etat réagit avec calme et, tout en remarquant que l'évolution des recherches atomiques russes s'est faite plus rapidement qu'il n'était prévu, les services insistent sur le fait qu'à la connaissance du Pentagone, l'URSS ne disposerait pas encore de stocks

[1] La nouvelle avait été rapportée en août dans la presse américaine en soulignant que des bombes atomiques avaient explosé avec succès le 10 juillet en Sibérie. Dans l'opinion publique, on était divisé sur la réalité de ces explosions car on pensait que l'URSS ne pourrait procéder à une explosion avant 1952 et qu'il lui faudrait encore quelques années supplémentaires pour constituer un stock de bombes (dépêche n° 4258 du 8 août 1949 de Washington, non reproduite).

de bombes atomiques. Il est en effet normal de supposer que l'explosion enregistrée constitue un premier essai.

Ces jours qui viennent permettront de déterminer le comportement de l'opinion devant cette nouvelle qui ne sera évidemment pas sans être exploitée par les partisans, d'ailleurs peu nombreux, d'une guerre préventive. Le document dont il est question ci-dessus précisait du reste à cet égard que le gouvernement américain n'entendait pas donner à sa politique internationale un cours différent de celui qu'elle a suivi jusqu'ici.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 215)

106

M. GAUQUIÉ, MINISTRE DE FRANCE À BUDAPEST,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. n° 576[2]. *Budapest, 23 septembre 1949.*

I) Il est encore trop tôt pour donner au procès Rajk sa juste proportion et pour en prévoir toute la portée. Vu de près, sans perspective ni recul, dans l'atmosphère lourde propre à l'Europe communiste, il apparaît comme un événement ou, plutôt, comme un symptôme d'un grand intérêt. De toute évidence, ce procès est un échec, on serait tenté de dire, un effondrement. C'est la première fois, depuis quatre ans, que les communistes commettent une erreur aussi lourde, connaissent un insuccès aussi flagrant.

II) L'importance de l'échec est en proportion du volume qu'ils ont voulu donner à l'affaire. Quelques-uns des plus graves problèmes politiques qui se posent au communisme y ont été mis en cause. Le procès s'est ouvert au moment où Moscou venait de lancer ses foudres sur Belgrade et annonçait que l'heure du châtiment allait sonner. Aussi il est apparu tout de suite que Rajk n'était qu'un figurant, ou plutôt, une effigie. L'accusé, c'était Tito, et auprès de lui, sur le même banc, c'est l'Occident qui figurait comme complice! Les États-Unis d'abord, puis la Grande-Bretagne et aussi la France, moins pour ce qu'elle avait fait, que pour ce qu'elle avait représenté. Ce procès de Tito devait être en même temps celui de la politique anglo-saxonne. Il s'agissait de démontrer que Tito n'avait jamais été un communiste sincère, mais un espion et un traître, parce qu'il n'avait pas cessé de travailler avec les Anglo-

[1] Note manuscrite: «*Procès Rajk. [Communiquer à] Londres, Washington, Bonn, Moscou, Varsovie, Sofia, Bucarest, Prague, Belgrade, Tirana, New York, f[ai]t le 28/9/49*».

[2] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

Saxons. Il s'agissait de démontrer qu'il ne peut exister de vrais communistes en dehors de la ligne tracée par Moscou, que tout contact avec l'Occident condamne à être tôt ou tard un espion, un traître et un suppôt de l'impérialisme. «Qui pense défendre le mouvement révolutionnaire international sans l'URSS, ou contre l'URSS, a dit Staline, celui-là… glisse nécessairement dans le camp des ennemis de la révolution». C'est dans ce crime que Rajk rejoignait Tito.

Et c'est pour cette ambitieuse entreprise que des hommes qu'on pouvait croire expérimentés ont élaboré cette étonnante mécanique qu'était l'acte d'accusation, avec une maladresse dans l'agencement, une naïveté dans l'astuce, et une imprudence dans le mensonge qui confondent. Tout cela a abouti et devait aboutir à un ratage.

III) Sans doute, peut-on dire que ce procès était destiné à édifier les communistes du monde entier, et non pas à convaincre les dirigeants de la politique occidentale. Je ne sais quelles seront, à l'étranger, les réactions des partis communistes et surtout de leurs dirigeants. Mais, en ce qui concerne la Hongrie, on ne peut se tromper sur les réactions de la population. En dépit de l'énormité de l'appareil de propagande mis en jeu, et de l'effort fait dans le pays entier pour donner l'impression d'un mouvement d'opinion populaire – par exemple, dans tous les immeubles de Budapest, tous les locataires ont dû se réunir pour manifester leur indignation et envoyer des télégrammes à Rakosi pour réclamer le châtiment des traîtres – l'indifférence a été générale. Ni les accusateurs, ni d'ailleurs les accusés n'ont su provoquer l'intérêt. Et les commentaires de la radio et de la presse ont vainement tenté de remplacer une conviction défaillante par un déchaînement de violences, qui ne portaient plus.

IV) Si l'on compare le procès à celui du cardinal Mindszenty, si prudemment engagé par Rakosi, si habilement agencé, basé sur des documents et qui avait été pour le gouvernement hongrois un succès dont il recueille encore les fruits, on ne peut s'empêcher de penser que, dans la période qui sépare les deux procès, un sérieux fléchissement s'est produit en Hongrie… En fait, sous la poussée de difficultés croissantes, et pour des motifs de politique générale qui dépassent ce pays, les dirigeants communistes hongrois se sont effacés devant les exigences de Moscou. On ne retrouve pas dans la préparation de ce procès la main de Rakosi. Ce qui tendrait à prouver l'exactitude des indications d'après lesquelles ce sont les Soviétiques qui ont voulu, préparé et dirigé ce procès.

V) S'il en était réellement ainsi, l'échec du procès Rajk ne prendrait que plus d'importance. Ses maladresses et ses excès révèleraient chez les Soviétiques de la nervosité et de l'essoufflement, confirmerait leur incapacité d'atteindre les populations qu'ils veulent absorber

et, en ce qui concerne plus particulièrement la Yougoslavie, pourraient être considérés comme une preuve de leur embarras sinon d'impuissance[1].

(Direction d'Europe, Hongrie, volume 42)

107

M. DE HAUTECLOCQUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
À M. SCHNEITER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES P.I.[2].

D. n° 1588. *Bruxelles, 23 septembre 1949.*

Sous le titre «La question des langues et le recensement de la population», l'organe flamand *Volk* vient de publier, en l'accompagnant d'un commentaire virulent, le tableau ci-joint qui fait apparaître, sinon un recul très net de la langue néerlandaise, du moins une progression assez sensible du nombre de bilingues.

Ce n'est pas la première fois que l'organe du nationalisme flamand, qui veille jalousement au respect de la frontière linguistique, lance son cri d'alarme et proteste avec véhémence contre de prétendus empiétements de la part des francophones. Les chiffres qu'il fournit dans le tableau en question – dont il est difficile de vérifier l'exactitude – doivent donc être accueillis avec une certaine réserve.

Toutefois – et cette ambassade a déjà eu l'occasion de le signaler au Département – il est certain que non seulement le mouvement de régression subi par la langue française au cours des années qui ont suivi la réforme de l'enseignement s'est arrêté, mais encore que le nombre de Flamands qui se mettent à l'étude de notre langue ne cesse d'augmenter. Un tel phénomène se manifeste évidemment d'une manière plus marquée dans les villes que dans les campagnes. Et il suffit sans doute pour l'expliquer de rappeler que la loi de 1932 concernant la «flamandisation», si elle a atteint les administrations publiques, n'a jamais été étendue à la vie commerciale du pays avec ce résultat que la langue française a conservé sur ce terrain, pour des raisons évidentes, des positions beaucoup plus favorables que n'auraient été celles qui lui auraient été reconnues par une stricte législation linguistique. Et c'est ainsi également que de nombreuses entreprises, situées en plein cœur du pays flamand, exigent aujourd'hui de leurs employés une connaissance, moyenne au moins, du français.

[1] Le même jour, la légation à Budapest envoyait une longue dépêche de 32 pages sur le déroulement du procès Rajk, plus axée sur les réactions des accusés (dépêche n° 369 du 23 septembre de Budapest, non reproduite).

[2] Dépêche communiquée à la direction des Relations culturelles.

Mais c'est dans l'agglomération bruxelloise que le phénomène qui inquiète si vivement le *Volk* prend toute son ampleur. La capitale est entourée de toutes parts par un cercle de communes où la population ouvrière est de langue flamande. Peu à peu cette ceinture linguistique, très homogène il y a encore quelques années, s'effrite. D'une part, de nombreux francophones bruxellois aisés quittent la ville et s'installent dans la banlieue ce qui a pour résultat de franciser certaines zones; d'autre part, il est indispensable aux ouvriers et employés que leur travail conduit quotidiennement à Bruxelles, de connaître le français. Enfin, de nombreux ménages mixtes – ouvriers flamands qui s'installent en pays wallon – contribuent à l'extension du bilinguisme.

Un tel état de choses mérite, certes, d'être signalé. Mais il ne faudrait pas, de là, tirer des conclusions trop optimistes quant à l'avenir de la langue française dans ce pays. Bornons-nous encore à n'enregistrer qu'une tendance intéressante et susceptible de certains développements.

(Direction d'Europe, Belgique, volume 70)

108

NOTE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
POUR M. RAMADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

N. *Paris, 26 septembre 1949.*

Au lendemain des décisions prises le 17 septembre à Washington par le «Conseil nord-atlantique» composé des ministres des Affaires étrangères des puissances signataires du Pacte, il appartient aux ministres de la Défense nationale qui se réuniront le 5 octobre prochain dans la capitale américaine de préciser dans le détail l'application des résolutions d'ordre général adoptées jusqu'ici.

Les problèmes en discussion sont de nature avant tout militaire: ils échappent donc, sur le plan technique, à la compétence du ministère des Affaires étrangères. Celui-ci croit néanmoins, sur le plan politique, pouvoir attirer l'attention de Monsieur le Président Ramadier sur les points suivants:

I) Application du pacte de l'Atlantique

La diplomatie française, en plein accord avec l'état-major de la Défense nationale, n'a cessé, depuis le mois d'août 1949, d'insister à Washington sur la nécessité:

– de créer un organisme à trois (France, États-Unis et Grande-Bretagne) chargé d'élaborer la stratégie mondiale;

– de voir les États-Unis prendre part à l'organisation de la défense de l'Europe occidentale;
– d'obtenir les armements américains indispensables à cette défense.

Sur le papier, ces résultats semblent atteints, et les textes adoptés le 17 septembre peuvent être considérés, ainsi que la loi d'assistance militaire votée depuis lors, dans leur ensemble, comme nous donnant satisfaction. Mais ces décisions de principe ne répondront à notre attente que quand elles se transformeront en une réalité vivante.

Les informations recueillies par notre ambassadeur à Washington soulignent l'importance que présente à cet égard la question des personnes. Notre représentant au *standing group* devra être choisi de telle façon qu'il puisse inspirer une pleine confiance avant tout à son interlocuteur américain, si nous voulons éviter de voir s'établir au sein de cet état-major à trois le tête-à-tête anglo-américain qui existait jusqu'ici au CCS[1], même si ce dernier n'exerçait plus d'influence directe sur l'élaboration de la stratégie mondiale.

Cette condition préalable une fois réalisée, – et l'on ne saurait trop insister sur l'importance du choix –, notre représentant devra veiller à ce qu'aucune décision sur la répartition des forces de la coalition en dehors même de l'aire géographique couverte par les dispositions du pacte de l'Atlantique ne puisse être prise ou exécutée sans son approbation préalable.

Les théâtres du Moyen-Orient et du Pacifique ne se trouvent pas couverts par les dispositions du pacte de l'Atlantique. Mais ils présentent un intérêt si considérable pour les États-Unis et pour le *Commonwealth* britannique que si la France ne se trouve pas associée aux décisions qui les concernent, nous courrions le risque de leur voir sacrifier la défense de l'Europe continentale, c'est-à-dire celle de notre propre territoire.

Il n'y a pas lieu de penser, pour le moment, que les états-majors américain ou britannique songent à nous exclure de telles discussions ou de telles décisions. Au cours des débats du comité de travail, le ministre-conseiller britannique, commentant les directives données au *standing group*, a posé la question suivante: «En somme, si je comprends bien, le jour où il faudra savoir si l'on décide de porter son effort sur la défense de Malte ou sur celle de Hong-Kong, c'est le *standing group* qui devra en décider?». Il lui fut répondu affirmativement par ses interlocuteurs américains.

La réunion des ministres de la Défense donnera sans doute l'occasion de constater si cette interprétation est exacte, et, au cas où il en serait besoin, de la faire préciser.

[1] CCS: *Combined Chiefs of Staff*, soit le comité des chefs d'état-major anglo-américain, créé en 1942.

D'autre part, il y aura sans doute intérêt à prévoir l'information politique et diplomatique du *standing group* si l'on ne veut point que celui-ci agisse en méconnaissance de certaines données essentielles. À Londres, une liaison étroite existe entre la commission permanente des ambassadeurs des Cinq et le comité militaire permanent. À Washington, il semble que chacun des trois généraux qui composeront le *standing group* disposera de douze officiers de sa nationalité. L'un de ces officiers pourrait être plus spécialement chargé de rester en contact particulièrement étroit avec son ambassadeur dans ce domaine, ou, inversement, l'un des conseillers de chacune des ambassades pourrait être invité à informer et orienter quotidiennement le représentant de son pays au *standing group*.

II) Rapports des institutions militaires du pacte de Bruxelles avec l'organisation envisagée dans le cadre du pacte de l'Atlantique

L'intérêt principal du pacte de l'Atlantique pour la France réside dans le renforcement, qui peut et doit en résulter, de la défense de l'Europe occidentale, et, par conséquent, des dispositions prises en application du pacte de Bruxelles.

Ce dernier comporte, de la part des États signataires, des engagements plus précis que n'en prévoit le Pacte atlantique : il nous assure, en particulier, une assistance immédiate en cas d'agression et, de plus, il doit demeurer en vigueur pendant cinquante ans, alors que le Pacte atlantique peut être révisé après dix ans, ou devenir caduc après vingt, cessant alors d'offrir à notre sécurité des garanties que nous conserverait le pacte de Bruxelles.

L'adaptation des institutions militaires du pacte de Bruxelles à l'organisation envisagée dans ce cadre du pacte de l'Atlantique a fait l'objet déjà de certaines discussions, soit devant la Commission permanente de Londres, soit au comité de travail de Washington ; soit dans des conversations particulières entre représentants des nations intéressées.

Il semble au ministère des Affaires étrangères que, dans ce domaine, la France ait intérêt à conserver leur influence et leurs pouvoirs aux institutions créées en vertu du pacte de Bruxelles, c'est-à-dire au comité des chefs d'état-major de l'Union européenne et au comité militaire permanent de Londres. Il y a là pour nous, en effet, un moyen de défendre notre conception de l'Europe et, plus particulièrement, de la défense de l'Europe occidentale, en même temps que de jouer efficacement le rôle grandissant qui nous incombe, aussi bien politiquement que militairement, sur le continent.

En revanche, il paraîtrait logique que la direction stratégique incombât désormais aux organismes supérieurs créés en vertu du pacte de l'Atlantique, ce dernier couvrant une aire géographique beaucoup plus considérable que celle du traité de Bruxelles.

Le maintien des organismes de Londres serait pour nous un moyen efficace de lutter contre la tendance éventuelle de la Grande-Bretagne à s'évader du pacte de Bruxelles à la faveur du pacte de l'Atlantique et à échapper aux engagements continentaux qu'elle a contractés dans le cadre des Cinq.

À cet égard, il serait donc utile, pour confirmer les responsabilités du comité des chefs d'état-major en matière de défense européenne, que, sans rompre l'unité stratégique indispensable, ce comité (WUCOS) et le comité militaire permanent eussent connaissance des projets concernant l'Europe occidentale élaborés dans le cadre du pacte de l'Atlantique. Ainsi les ministres de la Défense nationale des Cinq seraient en mesure, le cas échéant, de présenter un front commun à Washington ou d'y intervenir individuellement.

III) Questions diverses

Parmi celles qui vont se trouver soulevées devant les ministres de la Défense, l'une présente un aspect politique indéniable : il s'agit du siège des différents groupements régionaux. Il est bien clair que la France a intérêt à voir s'établir sur son territoire les groupes dits de l'Europe occidentale (tout au moins en ce qui concerne les organes d'exécution), et de l'Europe méridionale – Méditerranée occidentale.

Outre les conséquences qui peuvent en découler ultérieurement dans le domaine du commandement, nos conceptions pourront être défendues plus facilement dans une ambiance française, surtout si, comme il est prévu par les décisions du 17 septembre, deux, ou les trois, groupements régionaux d'Europe sont appelés, dans certaines circonstances, à collaborer.

(Secrétariat général, Dossiers, volume 2/4)

109

Note de la Direction d'Amérique pour le Cabinet du Ministre

Déclarations du président Truman concernant l'arme atomique

N. *Paris, 26 septembre 1949.*

1) Il semble bien, comme l'ont noté la plupart des correspondants de presse, que l'annonce par le président Truman de la détection en juillet dernier par les services américains d'une explosion atomique en URSS répond à son désir de devancer une révélation de M. Vychinski à la tribune des Nations unies.

Elle correspond peut-être également à son souci de voir le Congrès s'intéresser plus activement aux problèmes de la défense propre des États-Unis.

2) Le fait que le président Truman ait retardé sa déclaration jusqu'au lendemain du vote, par le Sénat, du programme d'aide militaire à l'Europe, indique sans doute que dans son esprit, l'annonce d'une telle nouvelle inclinerait plutôt l'opinion américaine à se montrer moins favorable à cette aide. Les correspondants de Washington se sont pour leur part contentés seulement de révéler que l'annonce de l'explosion atomique a provoqué un raidissement au Congrès tant des partisans que des adversaires du programme d'assistance militaire. Les prévisions de l'Administration semblent avoir été quelque peu différentes.

3) Il se peut que la publication d'une telle nouvelle renforce dans leurs convictions les partisans d'une guerre préventive qui n'ont jamais cessé d'exister dans les milieux de l'armée et surtout de la marine américaine. Mais les sentiments d'inquiétude du public américain, qui ne paraissent pas, comme on aurait pu le craindre, dégénérer actuellement en panique, semblent plutôt devoir amener le désir d'une détente et de négociations avec l'URSS[1].

4) Les porte-paroles britanniques semblent de leur côté avoir plutôt minimisé la nouvelle, jusqu'à faire apparaître l'explosion comme résultant d'un accident de laboratoire. Peut-être les milieux officiels britanniques s'inquiètent-ils des répercussions que la déclaration du président Truman risque d'avoir : sur le Congrès américain, en le détournant de l'aide à l'Europe au profit de la défense du continent occidental ; sur les nations européennes, en y rehaussant le prestige de l'URSS (alors que la Grande-Bretagne elle-même ne possède pas encore de bombe). Le correspondant du *Herald Tribune* insiste sur le profit que les Soviets eux-mêmes peuvent retirer de la déclaration du président Truman. Il va jusqu'à dire (mais son affirmation paraît bien subtile) qu'il n'est pas invraisemblable que les Soviets aient facilité le travail de détection en produisant une explosion là où les instruments américains étaient capables de l'enregistrer.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 215)

[1] L'ambassadeur à Washington relevait plusieurs tendances dans les milieux politiques américains sur l'orientation que devrait prendre la politique américaine à la suite de la révélation de la possession de la bombe atomique par l'Union soviétique. Il notait la méfiance vis-à-vis de l'URSS concernant sa bonne foi sur les questions atomiques, la plus grande générosité du Congrès dans le vote des crédits militaires pour l'armée américaine et sur la nécessité d'une plus grande coordination du Pacte atlantique. L'autre tendance était la recherche d'une solution pacifique par la reprise de négociations sur les problèmes pendants entre les deux Grands (télégramme n°s 3537-3540 du 26 septembre 1949 de Washington, non reproduit).

110

M. JACQUES-ÉMILE PARIS, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 780. *Sofia, 26 septembre 1949.*

Les dernières notes adressées par les gouvernements américain et britannique au gouvernement bulgare, concernant l'application du traité de paix, visent particulièrement la non-exécution des dispositions de l'article 2 du traité, relatives à la sauvegarde des libertés fondamentales et à la garantie des droits de la personne humaine. C'est en effet sur ce point que la position du gouvernement bulgare apparaît le moins solide et que les atteintes au traité sont les plus flagrantes.

L'élimination brutale de tous les éléments d'opposition, l'absence de garanties élémentaires dans les procès politiques qui se sont déroulés à Sofia au cours des trois dernières années, l'étouffement graduel des libertés de presse et de réunion sont des faits suffisamment connus pour qu'il ne soit plus nécessaire d'y revenir. En revanche, il n'a peut-être pas été accordé une attention suffisante à ce que le ministre d'État britannique, M. MacNeil, a appelé «la persécution de l'homme de la rue» c'est-à-dire à l'oppression exercée, par simples mesures administratives et en dehors de toute procédure judiciaire, à l'égard de personnes qui ne peuvent être taxées d'opposition active au régime mais qui sont considérées comme des ennemis de classe et dont l'élimination à ce titre est considérée indispensable pour assurer le triomphe durable du système communiste.

Comme dans tout régime totalitaire, la police d'État dispose en Bulgarie de pouvoirs quasi illimités, mais que l'on ne peut toutefois qualifier d'arbitraires, car ils sont définis et clairement précisés par la loi sur l'organisation de la milice populaire (ma dépêche n° 415 EU du 11 mai 1948).

Cette loi, en date du 25 mars 1948, contredit sur bien des points les dispositions de la nouvelle constitution bulgare sur la sauvegarde des libertés individuelles. La constitution de 1947 dispose (art. 82) que «la liberté et l'inviolabilité de la personne sont garanties», que «nul ne peut être détenu plus de 48 heures sans décision des autorités judiciaires du procureur». Or, la loi sur l'organisation de la milice, sous la rubrique «mesures contre les individus publiquement dangereux» prévoit que la milice peut «arrêter et envoyer dans les communautés d'éducation par le travail ou dans une nouvelle résidence les personnes qui se sont manifestées comme antifascistes ou anti-nationales, qui sont dangereuses pour l'ordre public, pour la sûreté de l'État ou qui propagent

[1] Note manuscrite: «*[Communiquer à] Secrétariat des Conférences, Londres, New York, Washington. Fait le 4-10-49*».

des rumeurs nuisibles ou mensongères». Cette énumération est suffisamment compréhensive pour que nul ne puisse se sentir à l'abri des rigueurs policières.

De même, l'inviolabilité du domicile privé, inscrite elle aussi dans la Constitution (article 85) comporte de sérieuses restrictions, puisque, aux termes de l'article 42 de la loi sur l'organisation de la milice «l'entrée, la fréquentation et la confiscation dans les domiciles privés peuvent être faites par n'importe quel organe de la milice, sans ordre préalable, si un retard à ces mesures risquait de provoquer un dommage sérieux».

Il n'est pas exagéré de dire que la milice dispose souverainement de la liberté des citoyens bulgares. Aucune autorité n'est qualifiée pour se prononcer sur l'illégalité d'une action commise par un agent de la milice; le seul recours ouvert à l'individu est la possibilité de porter plainte devant les chefs hiérarchiques du fonctionnaire responsable (article 59 de la loi).

Les méthodes de la milice sont manifestement copiées sur celles de la police d'État soviétique. Tout individu suspect d'hostilité ou simplement de froideur envers le régime peut être convoqué à la milice et invité à fournir des explications détaillées sur ses antécédents et ses activités. Les déclarations sont consignées par écrit. On oblige fréquemment à rédiger quatre à cinq déclarations successives et toute divergence, si minime soit-elle, dans les exposés, est relevée et utilisée contre son auteur.

Les interrogatoires se prolongent parfois pendant 24 heures et même 48 heures consécutives. La fatigue, la privation de sommeil viennent généralement à bout des volontés les plus fortes. En cas de nécessité, des méthodes plus brutales sont utilisées.

Les personnes interrogées sont souvent amenées à écrire et signer des déclarations préparées à l'avance dans lesquelles elles se reconnaissent coupables de fautes qu'elles n'ont pas commises. J'ai personnellement connaissance d'une manière certaine de cas de ce genre. La personne qui a signé de telles déclarations peut être remise en liberté mais elle est désormais à l'entière merci de la milice.

Toute personne interrogée, avant de quitter les locaux de la milice, doit déclarer par écrit qu'elle n'a pas subi de mauvais traitements et s'engager à ne rien révéler de l'interrogatoire auquel elle a été soumise.

En dehors des interrogatoires, la milice dispose légalement des trois armes suivantes: détention, envoi en résidence forcée, envoi dans un camp de travail.

Détention

Les arrestations effectuées par la milice indépendamment de toute instance judiciaire, sont en principe de courte durée. Il arrive pourtant que l'individu arrêté attende 15 jours et même davantage avant d'être

interrogé. Les familles sont souvent tenues dans l'ignorance du sort de leurs proches arrêtés. Il existe des cas de personnes disparues depuis deux ans dont les familles sont toujours sans nouvelles.

Envoi en résidence forcée

L'envoi en résidence forcée ou «dans une nouvelle résidence» s'effectue sous la forme d'un arrêté d'expulsion, non susceptible d'appel. Les personnes expulsées doivent quitter leur logement dans les trois jours. Elles sont autorisées à emporter leur mobilier, mais n'en ont pas, dans la plupart des cas la possibilité, faute de moyens de transport.

Jusqu'à la fin de 1948, une certaine liberté était laissée aux expulsés dans le choix de leur nouvelle résidence. Celle-ci ne pouvait toutefois être fixée ni dans un rayon de 50 km autour de Sofia, ni dans une localité desservie par la voie ferrée, ni dans une ville de quelque importance (plus de 10 000 habitants), ni enfin dans la Bulgarie du Sud. Depuis quelques mois, la résidence est toujours désignée d'office par les autorités. La plupart des familles expulsées récemment de Sofia et des autres grandes villes ont été dirigées sur des villages de la Dobroudja.

Les personnes expulsées restent placées sous la surveillance de la police. Il leur est interdit de quitter leur résidence, même momentanément, sans une autorisation spéciale de la milice locale. Cette autorisation n'est accordée que pour des raisons sérieuses et rarement renouvelée.

Dans certains cas, en particulier lorsqu'il s'agit d'anciens hommes politiques, la résidence forcée s'accompagne de l'obligation de se présenter une ou deux fois par jour à la milice et de s'inscrire sur un registre spécial.

La plupart des expulsés appartiennent à l'ancienne classe bourgeoise; généralement peu aptes aux travaux de la campagne, il leur est extrêmement difficile de trouver du travail. Dépourvus de moyens d'existence, logés dans des conditions misérables, ils sont condamnés à un lent dépérissement.

Il est difficile de préciser le nombre de personnes expulsées. On l'évaluait à la fin de 1948 à 30 000 pour Sofia seul. Ce chiffre devrait aujourd'hui être considérablement augmenté.

C'est au nom de la «lutte des classes» que s'effectuent les expulsions. Il est difficile de trouver une autre justification à cette pratique que la volonté d'éliminer des grandes villes toutes les personnes susceptibles de constituer des noyaux d'opposition pour les remplacer par des éléments sûrs.

Camps de travail

L'envoi dans les camps de travail ou plus exactement dans les «communautés de rééducation par le travail» a lieu sur décision du ministre

de l'Intérieur ou de ses représentants. Le séjour dans les camps est en principe limité à un an, «sauf s'il est prolongé par une nouvelle décision prise dans les mêmes conditions que la première».

Trois catégories de personnes figurent dans les camps: certains condamnés de droit commun; des «oisifs», c'est-à-dire des personnes dépourvues de moyens légaux d'existence; et enfin «les individus publiquement dangereux», c'est-à-dire les personnes suspectes d'hostilité au régime.

Cette dernière catégorie est la plus nombreuse. De simples paroles imprudentes suffisent pour déterminer l'envoi dans les camps. Lors de la mort de Dimitrov, de nombreuses personnes ont été appréhendées pour n'avoir pas témoigné une tristesse convenable ou pour s'être refusée à porter l'insigne de deuil distribué à la population. Les dernières élections communales ont également fourni un contingent important de nouveaux détenus.

On ne possède pas de renseignements complets sur le nombre et la localisation des camps. Toutefois, l'existence des camps suivants est établie d'une manière certaine:

1°) Kutian (ou Bognadov Dol) dans les mines de charbon de Pernik.

2°) Bélène, dans une île de Bulgarie sur le Danube, près de Svichtov. C'est le camp le plus important. Il comprendrait de 9 à 13 000 détenus, dont 700 femmes.

3°) Nojarevo, et deux autres camps, en Dobroudja.

4°) Kourtovo Konare, près de Plovdiv (réservé aux femmes).

5°) Nikolaevo près de Kazanlik.

Il y aurait en tout une dizaine de camps, comptant chacun en moyenne de trois à cinq mille occupants.

Les conditions de vie dans les camps seraient très pénibles, en raison de l'encombrement et du mauvais état des logements et d'une nourriture insuffisante par rapport au travail exigé. Les détenus sont occupés à des travaux manuels dont la nature varie suivant les camps: besognes de terrassement, de déblaiement, extraction du charbon (à Kutian), travaux agricoles.

Le régime passe pour particulièrement dur dans les camps de Kutian et de Bélène. La discipline y serait très stricte sans toutefois que l'on ait recours en principe à des châtiments corporels.

Les personnes internées dans les camps ne sont autorisées qu'exceptionnellement à recevoir des visites. Les familles peuvent envoyer des colis de ravitaillement mais ceux-ci ne sont pas toujours remis aux destinataires.

Les femmes aussi bien que les hommes, sont envoyées dans les camps, mais elles sont logées dans des locaux séparés et on leur confie en général des travaux moins pénibles.

Le régime des camps, supportable à la rigueur pour des personnes déjà entraînées aux travaux manuels, constitue une épreuve redoutable pour les intellectuels et les citadins. Cette institution, dont il est douteux qu'elle puisse apporter une contribution appréciable à l'effort d'équipement économique du pays, constitue essentiellement un moyen d'intimidation et de répression et à cet égard son efficacité n'est que trop certaine.

(Direction d'Europe, Bulgarie, volume 52)

111

M. FRANCFORT, CHARGÉ D'AFFAIRES À L'AMBASSADE DE FRANCE À MOSCOU, À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2077-2081. *Moscou, 27 septembre 1949, 14 h. 05.*

(*Reçu* : le 27, 18 h. 45)

Je me réfère au télégramme nos 2052 et 2069 de cette ambassade[1].

1) Le principal profit escompté par le parti communiste bolchevique du procès de Laslo Rajk était la «disqualification du maréchal Tito comme communiste». La presse communiste triomphe: sollicitant à l'extrême les témoignages apportés au procès, les *Izvestia* sont allées jusqu'à affirmer contre toute vraisemblance que Tito n'a jamais servi la cause communiste[2].

Les dirigeants communistes ne manqueront pas de trouver une confirmation de leur thèse dans les positions et dans les votes par lesquels, à Flushing Meadows, la délégation yougoslave se séparera du camp de l'URSS et de ses satellites. Tout encouragement donné en ce sens aux Yougoslaves fera le jeu du Kremlin.

2) Le procès de Budapest est encore exploité dans le dessein de confondre en un seul objet de haine toutes les puissances matérielles ou spirituelles en lesquelles l'URSS voit ses ennemis passés ou présents: l'Allemagne hitlérienne, le capitalisme anglo-américain, le parti communiste yougoslave, le Vatican. C'est ainsi que le maréchal Tito a été présenté par les *Izvestia* comme ayant offert ses services, en pleine guerre, à la fois à Hitler et aux alliés occidentaux. C'est ainsi également que la *Pravda* du 23 septembre expliquait par le projet de putsch en

[1] Documents non reproduits.

[2] Le verdict du procès Rajk avait été rendu le 24 septembre et s'était conclu par la condamnation à mort de Rajk, de Szönyi et Szalyai (dépêche n° 373 du 24 septembre 1949 de Budapest, non reproduite).

Hongrie à la fois la renonciation yougoslave à la Carinthie slovène, l'interruption de l'aide yougoslave aux rebelles grecs, l'exaspération de la guerre froide et le décret du Saint-Siège.

3) En présentant comme indicateurs des polices ou espionnages des hommes qui ont occupé dans une démocratie populaire les plus hautes fonctions, en présentant également comme un espion un attaché militaire hongrois dont le nom figure encore sur la dernière liste, éditée en juillet, du corps diplomatique à Moscou, le procès de Budapest aura pour conséquence d'augmenter en URSS et dans les démocraties populaires la méfiance des populations à l'égard de tous les étrangers.

La campagne contre le cosmopolitisme en recevra sans doute un nouvel aliment.

4) C'est ainsi que l'on peut interpréter la consigne de vigilance donnée à maintes reprises par la presse soviétique au cours de ces derniers jours. Cette consigne serait dans cette hypothèse révélatrice d'une certaine inquiétude du Kremlin provoquée par le manque de cohésion des régimes dont il a facilité l'instauration en Europe orientale.

La répétition des appels à la vigilance peut aussi expliquer l'embarras où se trouve le gouvernement soviétique pour donner à ses partisans des consignes d'action directe contre le gouvernement yougoslave.

Il semble, selon cette hypothèse, que les unités soviétiques dont les déplacements ont été signalés en Roumanie et en Hongrie ne se seraient approchées des frontières de la Yougoslavie «qu'à toutes fins utiles». Leur utilisation militaire ne serait pas dès à présent envisagée. Leurs mouvements auraient pour le moment pour seul objectif, d'une part, de rassurer les partisans de l'URSS dans les pays satellites et, d'autre part, par un effet d'intimidation, de pousser les dirigeants yougoslaves énervés à prendre des initiatives maladroites et à précipiter leur passage au camp américain.

(Direction d'Europe, Hongrie, volume 42)

112

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3545-3548. *Washington, 27 septembre 1949, 17 h. 05.*

(*Reçu* : le 28, 2 h.)

Après une courte discussion en commission mixte de conciliation, les délégués de la Chambre des Représentants se sont ralliés au texte du

projet d'aide militaire adopté il y a quelques jours, par le Sénat. La loi d'autorisation devra encore être votée définitivement par chacune des deux assemblées; mais ces votes sont considérés comme acquis. Le programme d'aide militaire, approuvé dans sa forme définitive, sera sans doute envoyé à la signature du Président avant la fin de la semaine.

Ce programme de 1 314 000 000 de dollars se décompose de la façon suivante:

Pour les signataires du pacte de l'Atlantique: un milliard.

Pour la Grèce et la Turquie: 211 370 000.

Pour l'Iran, la Corée et les Philippines: 27 540 000.

Pour la «zone générale» de la Chine: 75 000 000 à la discrétion du Président.

Sur le milliard de dollars destiné à l'Europe, 500 millions doivent prendre la forme de crédits en espèces et 500 millions sont destinés à garantir l'exécution de contrats d'armements passés par les pays européens auprès des industries américaines.

Le Président aura en outre la faculté d'autoriser l'envoi pour une valeur de 450 millions de dollars de surplus prélevés sur les stocks militaires américains. Ces expéditions ne seront pas imputées sur le programme d'aide militaire. Seul y serait imputé le prix estimé à 75 millions de dollars de la réparation, de la modification éventuelle et de l'expédition de ces matériels.

L'amendement Ferguson en vertu duquel 100 millions de dollars seulement seront immédiatement disponibles jusqu'à l'appropriation par le Président d'un «plan intégral» de défense européen établi par le Conseil de défense de l'Atlantique-Nord est jusqu'à présent maintenu ainsi que l'amendement Magnuson qui prévoit que la moitié du matériel livré devra être transporté sous pavillon américain.

La loi d'autorisation du programme d'aide militaire une fois votée, les appropriations correspondantes (autorisations de crédit) devront être passées par les deux Chambres. 125 millions de dollars pourraient cependant être mis immédiatement à la disposition de l'administration par la *Reconstruction Financial Corporation*.

Si le programme d'aide militaire n'a donc pas encore franchi les échelons de la procédure parlementaire américaine, il n'en est pas moins considéré comme acquis selon la ligne indiquée ci-dessus[1]. L'annonce que l'URSS dispose de la bombe atomique a certainement précipité le retour de la Chambre au texte adopté par le Sénat.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 115)

[1] Les débats avaient duré mais le rejet par la Commission des Affaires étrangères de la Chambre d'un amendement visant à réduire de moitié des crédits demandés avait ravivé l'espoir du gouvernement américain de voir son projet accepté par le Congrès sans changements substantiels (télégramme n°s 3096-3098 du 13 août 1949 de Washington, non reproduit).

113

M. CHAUVEL, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES[1],
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

T. nos 1706-1710. *New York, 27 septembre 1949, 20 h. 32.*

Réservé. Extrême urgent. (*Reçu* : le 28, 3 h. 15)

Le Secrétaire d'État m'a fait part hier de l'émotion soulevée au Département d'État par la démarche faite la semaine dernière par le président du Conseil auprès de l'ambassadeur des États-Unis. Une interprétation complètement erronée a été donnée au télégramme no 3467 de M. Bonnet[3], elle appelle, de ma part, les remarques suivantes :

1) L'interprétation d'après laquelle la politique américaine tendrait à abandonner la France à son sort en lui offrant l'illusion d'une direction des accords provisoires continentaux, et les États-Unis eux-mêmes se repliant sur une entente anglo-américaine exclusivement, est absolument inexacte.

Le gouvernement américain et l'opinion publique désirent avant tout et par-dessus tout provoquer l'unification de l'Europe. Du succès d'un mouvement européen vers l'unité dépend la continuation de l'aide économique à l'Europe. Il serait aussi injuste que dangereux de mettre en doute la sincérité du Secrétaire d'État quand il exprime l'espoir que la France prendra la tête de ce mouvement et quand il se déclare, avec insistance, convaincu que le gouvernement français est capable de mener à bien cette tâche et doit à cet égard bénéficier du soutien sans réserve des États-Unis.

2) La crise anglaise a conduit les États-Unis à rechercher divers moyens de soulager le gouvernement de Londres. Il semble qu'ils soient disposés notamment à coopérer directement avec la Grande-Bretagne pour l'aider à porter le poids des obligations que lui impose le *Commonwealth*, en particulier l'Inde et les principaux dominions.

Divers théoriciens américains désireraient sans doute aller plus loin. Ils sont tentés par l'idée d'une union des États-Unis et du *Commonwealth*. Il est inutile de dire que cette conception se heurte, dans ce pays même, à d'énormes difficultés. Mais il est évident aussi que les Britanniques, dans leur lourd embarras actuel peuvent, même sans

[1] Télégramme envoyé de la part de M. Schuman.

[2] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset.

[3] Document non reproduit.

aucun espoir ou désir d'arriver à une union, chercher à tirer le maximum d'avantages matériels, notamment dans l'ordre financier, de leur bonne entente avec les États-Unis.

C'est en coopérant activement avec ces derniers pour la réalisation des objectifs qu'ils se proposent d'atteindre par l'organisation de l'Europe que nous devons et pouvons écarter les dangers que présenteraient éventuellement des prétentions excessives de l'Angleterre au soutien américain.

Je considère comme certain, après les conversations de Washington que le Secrétaire d'État est entièrement acquis à la conception d'effort commun dans lequel les États-Unis et la France coopéreront étroitement pour le relèvement et la réorganisation économique de l'Europe occidentale ainsi que pour sa sécurité. Il n'est pas question ni de sacrifier cette entreprise considérée comme urgente et primordiale, ni de réduire le rôle que la France doit y jouer en plein accord avec les États-Unis.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 162)

114

M. GUYON, MINISTRE DE FRANCE À TEL AVIV,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 638. *Tel Aviv, 27 septembre 1949.*

M. Berl Locker, directeur de l'Agence juive, vient de publier dans la nouvelle revue *Sion* un article où il s'efforce de définir les nouvelles tâches du sionisme. Étant donné la personnalité de l'auteur, je crois intéressant de résumer son article qui donne une idée des préoccupations actuelles des dirigeants sionistes et de leur manière de voir l'avenir.

M. Locker constate tout d'abord que la proclamation de l'État d'Israël a amené un grand nombre de sionistes à croire que le sionisme avait maintenant rempli sa mission historique. Tout au plus pourrait-il encore contribuer à la formation de sociétés d'amis d'Israël qui aideraient le jeune État financièrement et politiquement jusqu'à ce que celui-ci puisse se passer d'appui. C'était là, déclare l'auteur, une idée fausse : bien qu'Israël ait tous les attributs d'un État, il diffère de tous ceux qui ont conquis leur indépendance dans les temps modernes. En effet, Roumains, Bulgares, Polonais, Irlandais, vivaient sur leur territoire. Du jour où ils se furent rendus maîtres de ce territoire, leur tâche nationale était accomplie. La libération du peuple juif, en revanche, a été liée à un

[1] Dépêche communiquée au Secrétariat des Conférences et à la direction d'Amérique.

pays qui ne contenait qu'une faible part de peuple juif et ce dernier n'y avait même pas de racine économique. Encore aujourd'hui, les neuf dixièmes du peuple juif vivent en dehors d'Israël. Sion est libre, mais le but du sionisme n'est pas atteint puisque ce but est le retour à Sion du peuple dispersé.

Il est vrai, poursuit l'auteur, que la création de l'État change radicalement la position du peuple juif et du sionisme. Mais l'État ne peut pas tout faire. L'organisation sioniste peut et doit l'aider dans l'œuvre de regroupement du peuple. L'immigration n'est pas seulement une opération mécanique. Il ne suffit pas de transporter des hommes; il faut que ces hommes aient conscience de leur mission, qu'ils soient physiquement et moralement préparés à s'adapter à leurs nouvelles conditions de vie. C'est la seule manière de leur éviter le découragement en présence de difficultés qu'ils peuvent rencontrer en arrivant. Il importe tout au moins qu'il demeure une avant-garde d'immigrants pénétrée de l'esprit pionnier. C'est au mouvement sioniste à maintenir cet esprit.

Cette tâche est d'autant plus nécessaire, poursuit M. Locker, que le réservoir traditionnel de l'immigration – l'Europe centrale et orientale – est tari ou fermé. Il faut donc s'attendre, dans les années qui viennent, à ce que l'émigration soit composée de Juifs venus des pays musulmans, du Maroc à Aden en passant par la Turquie. Il en résultera un grand changement, d'abord parce que ce sont des Sephardim et non des Askenazis, et de plus parce qu'il est clair que l'esprit sioniste n'a nullement pénétré ces régions. Là réside le secret du désappointement dont font preuve un grand nombre des nouveaux immigrants. Dans ces pays, organiser l'éducation sioniste est indispensable.

On ne doit pas s'attendre, selon l'auteur, à une immigration massive en provenance des pays où la position des Juifs paraît plus ou moins sûre, comme les deux Amériques et l'Empire britannique. Pourtant, là non plus, le sionisme ne doit pas laisser se développer l'état d'esprit que caractérise la phrase «Cela ne peut pas arriver ici». Les événements d'Allemagne ne doivent pas faire oublier les manifestations de l'antisémitisme dans les autres pays et créer un sentiment de fausse sécurité. L'une des tâches principales du sionisme est d'éduquer les Juifs des pays «confortables». Il ne suffit pas que ces derniers soient des amis d'Israël; ils doivent participer à sa construction; il faut que, parmi leur jeunesse, on forme aussi des pionniers. De plus, l'aspect financier du problème doit être souligné: la grande majorité des immigrants actuels est sans ressources; c'est au peuple juif tout entier à financer l'immigration et c'est pourquoi le Conseil sioniste mondial a décidé de prendre l'immigration à sa charge. Il s'agit de sommes considérables. Pour l'année 1948-1949, le Conseil a prévu un budget de 52 millions de livres. M. Locker donne les principaux chapitres du budget: achat de terres au gouvernement israélien, en tant que séquestre des biens arabes dont les propriétaires devront être dédommagés, transport des immigrants, réparation des maisons arabes qui abritent déjà 140 000 immigrants,

construction de milliers d'habitations, fondation de plusieurs dizaines de nouvelles colonies.

À ce point de son exposé, l'auteur déclare que les résultats financiers de la dernière campagne sont assez décevants et que les Juifs de l'étranger n'ont pas fait tout leur devoir; ce qui a fait naître dans certaines couches de l'opinion des doutes sur la position du capital national et sur le point de savoir qui était qualifié pour recueillir et contrôler les fonds. Or le capital privé a joué et doit continuer à jouer un rôle important dans la construction du pays; mais il ne le jouera que s'il peut obtenir une garantie de profits – même modestes. C'est un fait. C'en est un autre que bien des tâches ne peuvent être assumées par le capital privé parce qu'elles sont trop aléatoires ou même parce qu'il est certain qu'elles ne peuvent comporter de profits: transporter des immigrants sans ressources, les loger, les équiper, ne rapporte pas. Seuls les fonds publics peuvent remplir ces tâches. Ces fonds doivent avoir un caractère national et non philanthropique et doivent être contrôlés par des institutions nationales responsables; en l'espèce l'organisation sioniste.

M. Locker conclut en rappelant que Herzl avait noté dans son journal qu'en fondant l'organisation sioniste, il avait fondé l'État juif et qu'on s'en apercevrait un jour, au plus tard dans cinquante ans. Aujourd'hui, l'État d'Israël existe, mais il n'exerce son pouvoir que sur la dixième partie du peuple juif. C'est à «l'État en marche» qu'a été et que demeure l'organisation sioniste à continuer à ses côtés sa mission propre: amener le reste du peuple juif au sens de la «responsabilité d'État» qui doit précéder le retour à la «vie d'État».

*

L'article touche, on le voit, à beaucoup de points – et parmi eux certains des plus importants – de l'avenir d'Israël. Il prête à de nombreux commentaires. Je me borne à noter ce qui suit:

Tout d'abord, on ne peut manquer d'être frappé de la conception «dynamique» que le directeur de l'Agence juive se fait de l'avenir d'Israël. La création d'Israël comme État ne paraît pas un achèvement mais un commencement. La presse juive se plaint volontiers de l'esprit de revanche qui se voit dans les journaux arabes. Que peut penser le lecteur arabe de M. Locker? S'il reste à Israël les neuf dixièmes de sa mission à remplir, comment ne considérerait-il pas le territoire actuellement sous son contrôle comme une simple base d'opérations? Comment ses voisins ne craindraient-ils pas un impérialisme juif?

Par ailleurs, M. Locker souligne les difficultés de deux ordres différents que rencontre en ce moment le sionisme: difficultés d'ordre moral et d'ordre matériel.

Les premières consistent essentiellement dans la crise de découragement qui se manifeste chez beaucoup de nouveaux immigrants. La correspondance de ce poste l'a déjà signalé en ce qui concerne les

Nord-Africains et la presse israélienne ne cherche plus à la dissimuler. M. Locker préconise comme remède la propagande sioniste. S'il entend par là qu'il faut mettre en garde les candidats à l'immigration contre les illusions et écarter ainsi ceux qui n'ont pas la foi, il a certainement raison. En revanche, il aurait sans doute tort s'il imaginait que cette propagande suffira à changer la mentalité des candidats, à remplacer chez eux la peur par l'enthousiasme et l'appât du gain par l'esprit de sacrifice. De plus, il n'y a pas que les Nord-Africains qui se sentent découragés. C'est dans toute la masse d'immigrants, que l'on a fait venir à la hâte pour occuper les maisons arabes, gonfler les statistiques et faire impression sur l'opinion mondiale, mais qu'on ne parvient pas à intégrer dans la vie économique du pays, que le découragement se fait sentir. L'exemple suivant en donne une idée : les Juifs venus des camps de personnes déplacées ne peuvent songer à revenir en arrière ; en revanche, je tiens de la meilleure source que 25 000 d'entre eux, depuis leur arrivée en Israël, ont écrit aux consulats américains ouverts dans ce pays pour leur signaler qu'avant leur départ d'Europe, ils avaient introduit des demandes d'autorisation de se fixer aux États-Unis et qu'ils entendaient les maintenir.

Quant aux difficultés d'ordre financier, il est de notoriété publique que les souscriptions sont en baisse et que le capital étranger boude. Les Juifs américains, financiers ou industriels, sont venus en grand nombre visiter Israël et examiner les possibilités d'investissement. Presque tous, comme me l'a signalé un informateur bien placé pour le savoir, sont repartis en décidant de ne rien faire pour le moment. Les tendances socialistes du jeune État les effraient ; la situation passablement chaotique que crée la présence de cette masse d'immigrants plus ou moins en chômage ne les inquiète pas moins. Or, comme me l'a précisé mon informateur, si les Juifs américains sont très généreux, ils distinguent avec soin la philanthropie des affaires. Ils donnent à Israël largement. Ils n'y placeront leurs capitaux que si ces placements leur paraissent rentables. En même temps, les souscriptions recueillies par l'*United Jewish Appeal* marquent un fléchissement qui cause au gouvernement d'Israël des préoccupations croissantes. Soit qu'il faille y voir le signe d'un certain désintéressement à l'égard d'Israël maintenant que celui-ci est un État dont on estime qu'il doit se suffire à lui-même, soit qu'il marque simplement la conséquence d'une conjoncture économique moins favorable en Amérique. En tout état de cause, il n'est pas douteux qu'Israël continuera à dépendre pendant les années à venir de la générosité des Juifs américains. Si le fléchissement actuel devait durer, le gouvernement serait contraint de modifier ses plans d'immigration et d'équipement du pays. On comprend que M. Locker ait insisté, dans ces conditions, sur l'importance du maintien et du développement de l'esprit sioniste dans les pays «confortables».

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 160)

115

M. Rivière, Ambassadeur de France à La Haye,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 920. *La Haye, 1er octobre 1949.*

Confidentiel.

Au moment où va s'achever ma mission à La Haye, je ne crois pas inutile de consigner ci-dessous, à l'usage de Votre Excellence et de mon successeur, un certain nombre de réflexions et d'indications, de caractère général, sur les Pays-Bas, constituant une synthèse de l'expérience que j'ai pu acquérir du poste, au cours des trois ans écoulés.

Politique intérieure

La vie politique hollandaise se développe sous le signe de la stabilité, dans une atmosphère d'attachement à la dynastie d'Orange-Nassau. Sans doute, de grands changements ont eu lieu depuis la guerre parmi le personnel dirigeant. De nouvelles couches ont accédé au pouvoir, ce qui ne laisse pas de contrister quelque peu la «haute société» néerlandaise. La Hollande a connu depuis la Libération un «dirigisme», qui, pour être jugé indispensable par les travaillistes et certains catholiques, heurte des préjugés et des habitudes dont on se défait d'autant moins facilement que les traditions sont ici de quelque poids et que les Néerlandais manquent souvent d'imagination. Cependant, la politique intérieure hollandaise ignore les excès. Les socialistes se montrent «personnalistes», mettant très haut le respect de la liberté de l'individu, la sauvegarde des droits de chacun.

Un fait important est à noter sur le plan intérieur : le développement croissant de la population catholique, l'emprise de plus en plus grande qu'ont les catholiques sur la vie du pays. On assure qu'au rythme actuel ceux-ci auront la majorité absolue dans une vingtaine d'années.

Politique extérieure

Le phénomène le plus caractéristique, au cours de ces trois dernières années, me semble être l'abandon de ce que l'on peut appeler «le neutralisme néerlandais», de cet état d'esprit qui, depuis le début du

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe et communiquée sous bordereau collectif n° 789 au Secrétariat général, au Cabinet du Ministre, aux Directions d'Afrique-Levant, d'Asie-Océanie et d'Amérique, au Secrétariat des Conférences, aux Directions économique et des Relations culturelles et aux postes de Londres, Bonn, Bruxelles, Luxembourg, Berne, Rome, Saint-Siège, Madrid, Lisbonne, Copenhague, Oslo, Stockholm, Moscou, Varsovie, Belgrade, Prague, Vienne, Budapest, Washington, New York (ONU), Ottawa.

XIXe siècle, animait les Hollandais, agriculteurs, colons, commerçants, hommes d'affaires, banquiers, dont l'activité demeurait étrangère aux compétitions politiques et qui souhaitaient seulement vivre en s'enrichissant, sans avoir à entretenir une armée importante, sans risquer par le jeu d'une alliance de se voir entraînés dans un conflit. La guerre de 1914-1918 avait consacré cette situation favorable. Mais l'attaque de l'Allemagne hitlérienne, en mai 1940, y a mis brutalement fin. Les Néerlandais doivent désormais prendre résolument leur part des responsabilités internationales. Leur gouvernement n'a pas hésité à mettre sa signature au bas du pacte de Bruxelles et du pacte de l'Atlantique. En outre, bien que la première réaction hollandaise officielle en face des projets d'intégration de notre continent ait été réservée, le gouvernement hollandais, une fois la décision prise, ne me semble pas devoir exagérément freiner le processus hautement désirable de constitution de véritables États-Unis d'Europe, surtout si Londres relâche ses réticences. N'oublions pas, au surplus, que le groupement de Strasbourg doit, pour une part, son origine au congrès, désormais historique, qui s'est tenu à La Haye en mai 1948 dans la salle des Chevaliers et qui, bien que de caractère privé, a bénéficié des plus courtois encouragements de la part du gouvernement royal.

Cela étant, si l'attitude de tel ou tel ministre ou de telle ou telle fraction de l'opinion nous semble parfois hésitante, elle peut être sans doute attribuée à la prudence congénitale de tout Hollandais, mais elle doit l'être aussi, selon moi, à ce réflexe d'un neutralisme traditionnel qui n'a pas encore complètement abandonné les esprits, en dépit du bouleversement des conditions d'existence internationale de la Hollande[1].

La France ne peut qu'approuver, d'une manière générale, les principes inspirant la politique extérieure des Pays-Bas. C'est notamment un profond regret de voir le monde actuellement partagé en deux blocs rivaux. La Hollande commerçait substantiellement, avant la guerre, avec certains pays situés aujourd'hui de l'autre côté du «rideau de fer». En outre, la scission présente peut amener un jour un conflit, que redoute particulièrement un petit État pacifique, mal préparé et appelé à concentrer, pour l'instant tout au moins, son effort militaire sur l'entretien de son armée d'Indonésie. Mais il est de fait que le communisme et ses servitudes spirituelles répugnent à ce peuple profondément démocratique, imbu de christianisme. Il est partant désireux de participer dans toute la mesure où il le peut à la défense de certaines valeurs lui paraissant essentielles.

[1] *Note du document:* «Cette disposition explique notamment la lenteur avec laquelle le gouvernement hollandais a pris conscience des répercussions que détermine à l'étranger son attitude en face du problème indonésien».

Rapports avec la Belgique – Le Benelux

On aurait étonné les Hollandais de 1880 et même de 1925 si on leur eût prédit la constitution du Benelux entre les années 1944 et 1950. Décision de raison plutôt que de sentiment entre deux pays qu'un antagonisme politique, parfois gros de rancunes, et datant des guerres de religion des XVIe et XVIIe siècles, avait éloignés l'un de l'autre, deux pays que les événements de 1830, les rivalités de voisinage, les concurrences portuaires, n'étaient pas faits pour rapprocher de façon aussi étroite. Le choc de la guerre, les souffrances communes, le sens d'une solidarité économique nécessaire dans une Europe en proie à des problèmes angoissants, ont effectué le rapprochement d'où est sortie la formule du Benelux. J'estime que, quelles que soient les difficultés à vaincre, les rivalités à pallier, les arbitrages à effectuer entre des intérêts privés, l'union économique finira par se réaliser complètement. Nous sommes à la veille de la «pré-union».

D'autre part, une collaboration politique très réelle s'est établie entre les deux pays. Sans doute, l'intégration simultanée de la Hollande dans des combinaisons plus vastes: pacte de Bruxelles, pacte de l'Atlantique, sans parler du Conseil de l'Europe, tend-elle à dévaloriser le «Benelux politique». Il n'en demeure pas moins que, du fait de cette appartenance, les politiques de la Hollande et de la Belgique se conjuguent aujourd'hui assez étroitement. Les deux puissances font bien souvent bloc dans les conférences internationales.

Rapports avec l'Allemagne

Le sentiment des Hollandais vis-à-vis des Allemands est assez complexe. Avant la guerre, ceux-ci étaient des sortes de cousins avec lesquels les relations d'affaires et les liens spirituels étaient étroits, mais les Allemands ont brusquement trahi leurs voisins et partenaires, les ont envahis, occupés, pillés. L'indignation qui anime les Hollandais, lorsqu'ils évoquent ces faits, est vive. Elle l'est toutefois un peu moins, selon moi, qu'elle n'est exprimée. Il entre peut-être chez eux, quand ils se refusent, par exemple, à parler allemand, le souci d'affirmer qu'il n'y a rien de commun entre les Bataves et les Germains.

Cependant, le retour de cette Allemagne à la prospérité, ou tout au moins à une vie économique normale, hante les esprits. Le commerce avec l'Allemagne tenait, avant la guerre, une place essentielle dans le commerce total de la Hollande. De plus, l'activité du port de Rotterdam est intimement liée à celle de la Ruhr. Rotterdam est en quelque sorte l'avant-port de la Ruhr. On sait d'ailleurs les liens qui unissaient, jusqu'en 1939, le cartel *Kohlensyndikat* et le principal organisme charbonnier de Rotterdam. Au cours des trois ans que j'ai passés ici, il y a peu de semaines où je n'aie entendu dire et répéter: «Il nous faut une Allemagne économiquement saine.» D'autre part, les investissements

néerlandais en Allemagne ont toujours été très importants. Ils étaient l'expression des relations étroites existant entre les Pays-Bas et l'industrie de l'Allemagne, en particulier celle de l'Ouest. Les revenus du capital investi en Allemagne constituaient, avant la guerre, un poste substantiel de la balance des paiements néerlando-allemands. Dans ces conditions, le gouvernement néerlandais estime que l'admission de l'Allemagne dans l'économie de l'Europe occidentale est d'une importance fondamentale, ce qui n'exclut pas pour les Hollandais la volonté de prendre à l'égard de l'ennemie d'hier les sécurités opportunes.

Avec l'Allemagne, les Hollandais entendent refaire du commerce, échanger de nouveau, selon le schéma imagé, «des légumes contre des tôles d'acier», se remettre à faire des affaires, et ce, le plus souvent qu'il sera possible, avec les mêmes méthodes et selon les mêmes formules. À ce titre, les projets français d'internationalisation de la Ruhr ont effrayé les Hollandais qui, comme il a été indiqué, possèdent des intérêts directs non négligeables dans des entreprises allemandes.

Indonésie

Il s'agit là, dans les préoccupations extérieures de la Hollande, de l'autre problème capital, du grand problème. Je ne veux pas entrer ici dans le détail de cette question, qui a été abondamment traitée par cette ambassade au cours de ma mission. Petit à petit, il a fallu que dans le traitement de ce délicat problème où s'était introduit le Conseil de sécurité, le gouvernement hollandais se débarrassât franchement de tout reliquat d'esprit colonialiste. Il le fallait d'autant plus que la seconde action de police (décembre 1948) avait soulevé le monde asiatique (Conférence de New Delhi) et avait braqué l'opinion américaine. C'est l'honneur d'hommes comme le ministre des Affaires étrangères, M. Stikker, et comme M. van Royen d'avoir compris cette nécessité, nécessité d'autant plus grande que la mauvaise humeur américaine s'était traduite par la suspension du versement de la part indonésienne du plan Marshall et risquait de se manifester par des mesures plus graves encore.

Au tournant actuel de ce long drame hollando-indonésien, un élément nouveau se dessine: l'entente entre La Haye, d'une part, Washington et M. Cochran, président de la Commission des Nations unies pour l'Indonésie, d'autre part. Cette entente me semble devoir persister. La conférence de la Table ronde de La Haye a fini par s'ouvrir. Elle poursuit ses travaux. Il apparaît d'ores et déjà que les liens politiques entre les États-Unis d'Indonésie et la Hollande seront lâches, plus lâches en tout cas que ceux qui uniront l'Indochine à la France dans le cadre de l'Union française. Mais la Hollande va s'efforcer de sauvegarder dans les anciennes Indes néerlandaises tout ce qu'elle peut de ses positions économiques et financières. Ce serait pour elle l'essentiel. Y parviendra-t-elle et dans quelle mesure? Si elle n'y parvenait pas,

elle descendrait au rang d'une petite puissance purement continentale, obligée de se replier sur elle-même avec d'ailleurs un grave problème de surpopulation à résoudre. Tout ce qui est, dans ce pays, conservateur craint cette éventualité et blâme le gouvernement pour ses «abandons». J'estime que, compte tenu des circonstances, celui-ci ne pouvait agir autrement qu'il ne l'a fait – dès l'instant que la Hollande n'avait pu, dès 1945, reprendre directement elle-même en mains le problème indonésien: et c'est ici qu'il convient de parler des rapports hollando-britanniques.

Rapports avec la Grande-Bretagne

Dans l'affaire indonésienne, le gouvernement de Londres, après avoir voté contre la Hollande au Conseil de sécurité (24 décembre 1948), alors que la France s'était abstenue, s'efforce habilement de faire oublier ce vote. D'autres souvenirs plus lointains sont peu agréables aux Hollandais. Le rôle qu'ont joué les Anglais dans l'affaire indonésienne constitue un point délicat des relations avec la Hollande. Ce sont les Anglais qui valorisèrent, en 1945, l'autorité républicaine locale en traitant avec elle et en l'invitant à maintenir l'ordre. C'est la Grande-Bretagne qui, au surplus, mit ultérieurement la Hollande dans la situation quelque peu humiliante d'avoir à négocier avec cette République en présence, et même sous la présidence, de Lord Killearn, Haut-Commissaire anglais. Les Britanniques ne devaient évacuer l'archipel, en novembre 1946, qu'assurés qu'un accord consacrerait le principe de la constitution des États-Unis à l'Indonésie, entité internationale autonome destinée à une représentation individuelle à l'ONU qui, associée au Royaume, devait former, sous la Couronne, l'Union hollando-indonésienne.

– C'est dire que les relations entre Londres et La Haye ne sont pas absolument dénuées de nuages. – Et pourtant la Grande-Bretagne occupe une place capitale dans la politique extérieure de la Hollande, et, j'irai plus loin, dans ses amitiés. La Grande-Bretagne et la Hollande s'estiment. Il est resté d'une vieille rivalité sur mer et dans les colonies une cordialité, que n'ont pu que renforcer l'admiration et la reconnaissance des Hollandais pour l'attitude des Britanniques au cours du dernier conflit.

M. Churchill est assurément l'étranger le plus populaire aux Pays-Bas. Au surplus, les relations d'affaires entre la Hollande et l'Angleterre sont nombreuses et solides. Il m'a été souvent donné de constater combien La Haye se préoccupait, avant de prendre une décision, de savoir quelle était l'attitude de Londres. J'en ai eu notamment le sentiment très net dans l'affaire de l'union douanière éventuelle avec la France. Cette influence est à mon avis en baisse dans la mesure où, d'une part, l'Europe s'organise et où, d'autre part, la France a repris dans la politique européenne la place qui lui revient. Il y a des anglophiles en Hollande, les anglophobes n'y manquent pas, mais tous sont

anglomanes dans la révérence, d'ailleurs légitime, qu'ils ont pour le pays de l'*Habeas corpus* et pour celui qui fit échec, par sa ténacité, aux entreprises de Hitler.

Rapports avec les États-Unis

Comme je l'ai marqué plus haut, la Hollande a fait la dure expérience de l'ingérence américaine dans l'affaire indonésienne, mais elle a compris qu'elle n'avait pas le choix: sans l'aide Marshall, elle serait dans l'incapacité de se relever. Cet élément, joint aux nombreux souvenirs historiques, aux affinités psychologiques qui unissent les deux pays, à la déférence que l'on a pour la grande République d'outre-Atlantique, qui occupe, depuis la Libération, la première place dans les fournisseurs de la Hollande, explique suffisamment le rôle joué par les États-Unis aux Pays-Bas. La «cote» de la Hollande, dans la République américaine, est d'ailleurs fort élevée. On y apprécie les qualités d'ordre, de méthode, de travail de sa population, son sens des affaires. Mais il y avait, jusque récemment encore, la difficulté de l'affaire indonésienne. L'Amérique, comme on le sait, a pris en face du problème indonésien la position suivante: d'une part, ces territoires asiatiques offrent au monde une source de matières premières d'une importance considérable (pétrole, coprah, étain, sucre, etc.); ces richesses doivent être le plus tôt possible remises sur une grande échelle à la disposition du marché international. D'autre part, l'agitation du nationalisme asiatique naissant doit trouver dans les Blancs, en l'espèce les Hollandais, une certaine compréhension et la ferme résolution de construire un nouveau statut dans un esprit de bonne volonté totale. Faute de quoi ce nationalisme s'abandonnerait à la propagande communiste. On estime à Washington, comme on l'estime à Londres, que la situation à Java s'apparente à celle qui règne en Indochine, en Malaisie, en Birmanie, et qu'il convient d'encourager partout les nationalistes réputés modérés pour faire face aux nationalistes subversifs et communistes. Jusqu'il y a six mois encore, l'opinion américaine trouvait que la politique néerlandaise était animée d'un reliquat d'esprit colonialiste. Le gouvernement hollandais s'est efforcé de tenir compte du point de vue américain dans ce délicat problème. On peut dire qu'il y est presque parvenu.

Rapports avec la France

On chercherait en vain un point sérieux de désaccord politique entre les Pays-Bas et la France. Dans l'affaire indonésienne, nous avons été depuis deux ans les fidèles amis, soutenant constamment le point de vue hollandais devant le Conseil de sécurité et mettant même une fois notre veto à l'encontre d'une résolution hostile à la Hollande (1er-15 août 1947). Notre longue expérience de puissance possessionnée,

les préoccupations que nous cause la situation assez similaire de notre Indochine tendent tout naturellement à mieux nous faire comprendre les difficultés auxquelles se heurtent les Hollandais.

Au regard du problème allemand, nous avons eu la satisfaction, depuis la Libération, de voir les thèses hollandaises en matière de sécurité et de fédéralisme coïncider, à peu de choses près, avec les nôtres. Cependant, nous n'avons pu obtenir d'être soutenus par les Pays-Bas lorsque nous avons recommandé l'internationalisation proprement dite de la Ruhr. Sur ce point, La Haye s'est dérobée. Le gouvernement hollandais l'a fait sans doute en partie pour tenir compte de l'opposition anglo-saxonne. Mais il faut bien le dire aussi, notre projet était trop nouveau. Il étonnait les Hollandais, effrayés devant la perspective d'une formule aussi originale. Nous ne devons jamais oublier que si les Hollandais ont d'éminentes qualités, il leur manque un peu d'imagination constructive en matière de politique étrangère. Ces hommes pratiques ont tendance, en l'occurrence, à ne pas bouleverser l'organisation actuelle des affaires de la Ruhr, étant bien entendu qu'on en évince les éléments nazis et qu'on procède aux décartellisations nécessaires.

Il est un autre point où nous n'avons pas rencontré à La Haye, jusqu'à présent, l'audience souhaitée : c'est celle d'une jonction de la France au Benelux. Je regrette que nous n'ayons pu emporter une décision positive à cet égard dans la période d'euphorie suivant immédiatement la victoire commune, au moment même où se créait le Benelux. Des obstacles, nés de la réalisation difficile de l'union économique avec la Belgique, découragent en effet, pour l'instant, la Hollande de s'avancer vis-à-vis de nous plus loin que les études un peu platoniques du Comité des Treize. Nous ne devons pas oublier non plus que Londres est assez froide au sujet de ce projet. Je ne veux enfin parler que pour le passé des hésitations des Hollandais devant une France cherchant son équilibre et dont le Parlement compte un parti communiste nombreux. Le spectacle de l'amélioration de la situation de notre pays, sur les plans politique, social, économique et financier, au cours des années 1948 et 1949, a fort heureusement favorablement impressionné l'opinion néerlandaise.

Dans le domaine commercial, les deux pays n'ont cessé, depuis deux ans, de resserrer leurs rapports. La France vient au 3e ou 4e rang des pays clients de la Hollande. Les perspectives, en ce qui concerne tant l'exportation que l'importation sont favorables. Je signale, en particulier, l'intérêt de porter notre attention sur le marché indonésien où la technique française et le matériel d'équipement français (matériel électrique notamment) pourraient trouver, le moment venu, leur place, à la condition que nous sachions lutter contre la concurrence américaine et britannique.

Quant aux relations culturelles, la Hollande occupe une sorte de position de carrefour, influencée tout à la fois par la culture française, la culture allemande et la culture anglo-saxonne. Il semble que le

ministre actuel de l'Instruction publique de Hollande et ses collaborateurs tiennent à mettre un accent spécial sur les rapports avec notre pays. Le terrain est donc favorable, mais nous devons rester vigilants. La France ne dispose pas, à cet égard, des moyens financiers mis en œuvre par les Anglais et les Américains, qui proposent constamment à la Hollande des professeurs, qui la munissent de livres et la sollicitent de mille façons. De même, nous disposons ici de moins d'agents que l'Angleterre et l'Amérique dans notre activité culturelle et d'information. Nous n'apporterons jamais assez de soins à continuer à développer l'enseignement du français dans un pays où, au lendemain de la guerre, la jeunesse s'était plutôt tournée vers la langue anglaise. Celle-ci est plus facile à apprendre que la nôtre. En outre, sa vogue est due, à titre immédiat, aux circonstances de la guerre et de l'après-guerre. Ce sont les Canadiens qui ont libéré le pays, la radio de Londres a passionné les auditeurs. L'on s'est tout naturellement tourné vers les grands victorieux. Nous assistons maintenant à un recul de ce mouvement. C'est par conséquent le moment d'un effort tout spécial. Nous l'accomplissons avec succès. J'ai confiance que le gouvernement français continuera à soutenir, fermement, l'action de l'ambassade et de ses services, en particulier dans les domaines de l'enseignement, du livre et de la radio.

(Direction d'Amérique, Etats-Unis, volume 189)

116

M. CHARTIER, MINISTRE DE FRANCE À TIRANA,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 447. *Tirana, 1er octobre 1949.*

La secrétaire-auxiliaire de cette légation est rentrée hier de vacances après un mois de congé.

À sa descente d'avion, la police l'a soumise à un examen médical. Tous ses bagages ont été ouverts et examinés en détail. Les papiers personnels qu'elle transportait ont été saisis pour examen.

J'ai aussitôt protesté auprès du ministère des Affaires étrangères.

Le radio-télégraphiste, à son retour de congé, avait été soumis aux mêmes formalités mais avec moins de rudesse et sans qu'on lui ait rien retenu.

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe et communiquée à la direction du Personnel et à l'Ambassade de France à Belgrade. Note manuscrite: «*[Communiquer à] Protocole pour information et à toutes fins utiles, Washington, Londres, fait 25-10-49. Une note a été remise par le Protocole au Cabinet pour diffusion, 10 nov[embre] 1949*».

Ces incidents nuisent au moral de mes collaborateurs.

En rentrant de congé, ils trouvent leur situation pire qu'avant leur départ.

Ils ne peuvent sortir de la ville de Tirana dont les limites se trouvent à 200 m de la légation.

Le contrôle de la police sur chacun de nos gestes est constant.

Quatre ou cinq policiers en civil stationnent devant leur domicile et la légation et les suivent lorsqu'ils sortent.

Toutes les personnes qui sont vues parlant avec eux sont interpellées par la police et invitées à ne plus recommencer.

Le jardinier a, sur l'ordre de la police, coupé les arbustes du jardin en bordure de la rue pour que les policiers puissent surveiller de l'extérieur tout ce qui s'y passe.

Dans les autres postes des pays du Kominform, les Français ont la ressource de fréquenter le personnel des missions diplomatiques anglaises ou américaines.

Ici le personnel des légations étrangères a interdiction de nous parler.

Les conditions matérielles de vie sont déplorables.

Le quartier de la légation étant sur une hauteur ne reçoit plus l'eau de la ville dont la pression est insuffisante. Nous devons nous contenter de quelques brocs d'une eau prise dans une citerne où fourmillent les larves de moustiques.

Par contre, lorsqu'il pleut, nos habitations sont inondées.

À la légation et chez mes collaborateurs, le chauffage central est démoli et irréparable. L'hiver dernier, mon prédécesseur faisait travailler tous ses collaborateurs autour de lui dans son bureau, car c'était la seule pièce susceptible d'être chauffée convenablement.

Mme Martin-Chauffier ne dispose pas d'une installation de chauffage. Elle vit dans une seule pièce contiguë à la cuisine et laisse la porte ouverte pour bénéficier de la chaleur du fourneau.

La nourriture est très rationnée. Le pain est plus noir et plus lourd qu'il n'a jamais été en France pendant la guerre. La viande est limitée à 3 kg par mois avec os, et il est impossible d'en trouver au marché noir.

Les Albanais ne cultivent ni légumes ni pommes de terre.

Le régime alimentaire de cet hiver sera pire que celui de l'hiver dernier où mes collaborateurs avaient pour principale nourriture des poireaux, des carottes, des oignons et des haricots secs. Il est impossible de trouver du vin en Albanie. Nous ne buvons que de l'eau.

Mes collaborateurs, qui avaient tous sérieusement maigri l'hiver dernier, n'envisagent pas sans inquiétude les épreuves de l'hiver prochain.

Si à ces privations alimentaires, viennent s'ajouter de nouvelles vexations policières, leur séjour ici deviendra insupportable.

Peut-être le Département trouvera-t-il l'occasion d'attirer l'attention du ministre d'Albanie à Paris sur les mauvais procédés dont sont victimes mes collaborateurs lorsqu'on les oblige, à leur retour de congé, à passer une visite médicale et qu'on leur saisit à la douane leurs documents personnels sous prétexte de les examiner.

(Direction d'Europe, Albanie, volume 24)

117

M. BAUDET, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,
À M. SCHNEITER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES PAR INTERIM[1].

D. Metric n° 33[2]. *Londres, 5 octobre 1949.*

En l'absence de Sir Gladwyn Jebb, actuellement aux États-Unis, M. Shuckburgh, chef du *Western Department* au *Foreign Office*, m'a parlé de l'accueil fait par les autorités britanniques compétentes à la démarche prescrite par votre télégramme n° 4040 visant une éventuelle participation de la France à la défense du Moyen-Orient[3].

Notre requête a été examinée et l'intérêt que nous portons à ce sujet a été noté. Mais il semble difficile à l'état-major britannique d'aborder avec fruit une conversation avec nous avant que nous ayons nous-même fourni des indications sur la manière dont nous envisageons de participer à la défense de ce théâtre et sur les moyens que nous estimons pouvoir y consacrer.

Mon interlocuteur a observé que cette question n'avait été abordée qu'incidemment par les ministres de la Défense des pays signataires du Traité de Bruxelles et seulement à l'occasion du problème de la répartition des effectifs: c'est donc sous cet aspect que l'état-major britannique souhaiterait engager d'éventuelles conversations.

Il ressort clairement de ces propos que les autorités britanniques entendent rester sur la réserve, à moins que nous ne prenions la parole les premiers.

Je n'ai pas manqué de faire remarquer à M. Shuckburgh que la forme et l'ampleur de notre éventuelle participation ne pourraient être

[1] Dépêche adressée au Secrétaire général.

[2] La série de télégrammes, de dépêches ou de notes «Metric», particulièrement protégée et à exemplaire unique, avait été mise en place à l'occasion du Pacte de Bruxelles, à la demande des Anglais et des Américains.

Note du document: «Réf: Ma communication Metric n° 30 du 21 août 1949» [document non reproduit].

[3] Document non reproduit.

déterminées qu'à l'occasion d'un examen en commun des conditions du problème, et que l'attitude des autorités britanniques risquait de nous enfermer dans un cercle vicieux. D'autre part, je lui ai rappelé qu'en vertu de l'engagement pris de nous tenir réciproquement informés des développements de notre politique au Moyen-Orient, et en dehors même de toute hypothèse de participation militaire française, nous étions fondés à demander des informations sur la manière dont le gouvernement britannique envisageait le problème général de la défense de cette zone. Mon interlocuteur s'est borné à me répondre qu'il pensait que cet engagement ne pouvait couvrir les études stratégiques proprement dites, lesquelles étaient du ressort du commandement militaire.

*

En fait, les deux gouvernements français et britannique se sont engagés à se consulter sur toutes affaires intéressant le Proche-Orient dans son ensemble. L'accord du 13 décembre 1945 est, à cet égard, très net[1]. Il dispose, en effet, que les deux gouvernements conviennent qu'il est de leur intérêt mutuel de favoriser «la prospérité économique des peuples de cette région dans la paix et la sécurité», et qu'ils «procéderont aux échanges d'informations qui seraient nécessaires sur les meilleurs moyens d'atteindre ce but». C'est d'ailleurs dans cet esprit que se sont déroulés les échanges de vues franco-anglais qui ont eu lieu à Paris en janvier 1948[2] et à Londres en juillet 1949. Ils ont porté sur la situation générale du Proche-Orient et les problèmes économiques, politiques et stratégiques qui se posent dans cette région.

Sur le plan au moins de l'information, nous serions donc entièrement fondés à reprendre la question avec le *Foreign Office* dans le cadre de notre politique au Moyen-Orient. J'attacherais du prix à recevoir les instructions du Département à ce sujet.

(Secrétariat général, Service des Pactes, volume 5)

1 Voir *DDF*, 1945-II, n° 380.

2 Voir *DDF*, 1948-I, n° 33.

118

M. COURSON, DU COMMISSARIAT AUX AFFAIRES ALLEMANDES ET AUTRICHIENNES[1],
à M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

T. nos 741-745. *Berlin, 6 octobre 1949, 19 h. 15.*

(*Reçu*: le 6, 21 h. 15)

Aucun élément positif ne permet encore de déterminer avec certitude quelles seront dans les secteurs occidentaux les conséquences de la création de l'État allemand de l'Est dont Berlin sera la capitale. Les autorités soviétiques n'ont rien laissé percer de leurs vues à ce sujet et il est même remarquable que la question n'ait pas été soulevée jusqu'à présent par les journaux du secteur oriental.

Il semble en tout cas hors de doute qu'une nouvelle ère de difficultés va s'ouvrir ici pour les alliés: la période de détente qui a suivi la Conférence de Paris est close désormais. L'attitude réservée adoptée à Berlin au cours de ces dernières semaines par les Russes qui, il y a un mois à peine, montraient encore tant d'intérêt apparent pour les conversations quadripartites le laissait du reste prévoir. Il est probable que le secteur soviétique, voire même Berlin tout entier, sera déclaré partie intégrante du nouvel État[3].

Dans cette hypothèse, il est permis de penser que le nouveau gouvernement soulèvera rapidement la question de la présence des alliés occidentaux à Berlin. Il affirmera que celle-ci est désormais dépourvue de toute base juridique, la formation de la République fédérale de l'Ouest ayant rendu caduques les décisions de Potsdam et de Paris. On ne tenterait certes pas de nous chasser par la force, mais nous serions dorénavant considérés comme les occupants de fait.

Sans aller jusqu'à la reprise du blocus, les Soviets reprendraient leur politique de coups d'épingles; ils ne manquent pas de moyens de nous gêner: séparation rigoureuse des 2 parties de la ville, coupures de courant, d'eau, etc. Ils compteraient alors sur l'aggravation de la situation économique de nos secteurs, sur l'augmentation du nombre des chômeurs, sur le mécontentement grandissant de la population au

[1] Télégramme rédigé en accord avec le général Ganeval.

[2] Télégramme communiqué à Bonn.

[3] C'était également l'interrogation que relayait Henri Bonnet à Washington. Celui-ci insistait sur la nécessité d'adopter très rapidement une position tripartite commune afin d'anticiper l'action soviétique imminente, sachant que les Américains n'étaient pas opposés à faire de Berlin le douzième land de RFA, les Anglais et les Français y étant pour la part opposés ou à tout le moins beaucoup plus prudents sur cette question (télégrammes nos 3596-3599 du 5 octobre 1949 de Washington et nos 2692-2693 du 5 octobre 1949 de Londres, non reproduits).

cours de l'hiver pour nous lasser et nous amener à renoncer de nous-mêmes à Berlin. Même dans l'éventualité peu probable où le nouveau gouvernement respecterait le régime quadripartite de Berlin, il est évident que l'atmosphère ne serait plus propice aux conversations et à la collaboration entre les 4 occupants.

Il dépend en partie de nous que les événements ne prennent pas un tour grave.

Nous pouvons évidemment nous féliciter de nous être opposés jusqu'ici à l'intégration de nos secteurs dans la République fédérale. Certes, nous serons peut-être amenés maintenant à reconnaître le statut de Land à la partie occidentale de Berlin, mais ce n'est pas à nous, semble-t-il, de prendre l'initiative à cet égard et le rattachement de nos secteurs à la République de Bonn devrait n'être qu'une riposte à une manœuvre analogue des Soviets.

Si nous voulons rester à Berlin, il convient tout d'abord d'éviter le transfert ici d'organismes fédéraux, quels qu'ils soient, et plus encore d'un ministère du genre de celui de M. Kaiser: nous irions au-devant d'incidents dont les conséquences seraient incalculables. D'autre part, nous devons envisager dès maintenant le retour de la ville à une économie de guerre froide.

Il est, en effet, indispensable de rétablir au plus vite, même artificiellement, l'équilibre économique et financier de Berlin par tous les moyens appropriés et en particulier par l'octroi d'importants crédits. À ces deux conditions il n'y a pas de raisons, semble-t-il, de craindre que nous ne puissions faire face aux événements.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 180)

119

M. CHAUVEL, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1819-1823. *New York, 6 octobre 1949, 20 h. 38.*

(*Reçu*: le 7, 6 h.)

Au cours d'une réunion tenue le 6 octobre dans l'après-midi à laquelle participaient MM. Acheson et Bevin et où M. Couve de Murville représentait M. Schuman, un certain nombre de questions ont fait l'objet de discussions dont il est rendu compte ci-après.

M. Acheson a soulevé en premier lieu la question de l'admission de Berlin comme douzième land dans l'Allemagne occidentale. D'après

le Département d'État, il est très probable que le gouvernement de l'Allemagne sera proclamé dimanche prochain à Berlin par les autorités soviétiques. Dans ces conditions, il devient très difficile de continuer à refuser de revenir sur la décision prise de suspendre la clause de la Constitution de Bonn relative à Berlin.

La raison pour laquelle cette suspension avait été prononcée était qu'il ne fallait pas aggraver à Berlin la situation entre l'Occident et les Soviets. Cette raison ne serait désormais plus valable. D'autre part, il est nécessaire de marquer aux Berlinois qu'ils ne sont pas abandonnés.

M. Bevin a appuyé ce point de vue tout en déclarant qu'il était difficile de prendre une décision sans avoir consulté les hauts-commissaires.

M. Couve de Murville a rappelé la position du gouvernement français laquelle ne s'est pas modifiée. Il a, d'autre part, signalé qu'en pratique l'inclusion de Berlin dans l'Allemagne occidentale soulèverait des problèmes d'ordre économique et d'ordre administratif extrêmement délicats qu'il conviendrait d'étudier d'envisager une décision. Il a ajouté que si les hauts-commissaires étaient invités à donner un avis, il conviendrait également qu'ils prennent en considération la situation économique très sérieuse de Berlin où le développement du chômage, la difficulté des relations avec la zone soviétique et le déficit financier risqueraient de créer des conditions de plus en plus préoccupantes. Sur la proposition de M. Bevin, il a été finalement convenu que les trois hauts-commissaires seraient invités à discuter la question et à donner un avis à leur gouvernement respectif afin de permettre à ceux-ci de prendre une décision en connaissance de cause.

Il a été signalé à M. Bevin et à M. Acheson que, de toute manière, il serait nécessaire du côté de la France de soumettre la question au gouvernement[1].

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 180)

[1] Les positions étaient bien marquées : le Département d'État américain souhaitait la reconnaissance de Berlin comme douzième land de la RFA alors que Paris envisageait cette possibilité avec prudence. Bonnet insistait à Washington auprès des officiels américains sur l'intérêt à ne pas prendre une décision précipitée en laissant l'initiative soviétique se développer (télégramme nos 3605-3607 du 6 octobre 1949 de Washington, non reproduit).

120

M. BAUDET, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,
À M. ROLAND DE MARGERIE, DIRECTEUR D'AFRIQUE-LEVANT.

L. *Londres, 6 octobre 1949.*

Personnelle.

J'attire votre attention sur la communication METRIC nº 33[1] relative à la défense du Moyen-Orient. L'extrême réserve manifestée par le *Western Department* montre que, dans le cadre du Traité de Bruxelles, nous n'arriverons pas à grand-chose dans ce domaine. Dans ma communication officielle, j'indique qu'il me paraît possible de poser la question sur un autre plan ; il est une autre méthode, que je préfère vous suggérer dans une communication personnelle, car elle est d'un usage délicat, et il faut procéder avec précaution.

La création, dans le cadre du pacte de l'Atlantique, du groupe directeur à trois, nous place dans la position de partenaires des Anglo-Américains au sein du CCS[2]. Si nous savons nous y prendre (et la désignation du général Ély ouvre les perspectives les plus encourageantes), nous participerons en fait à l'élaboration de tous les plans stratégiques préparés par les Anglais et les Américains, débordant ainsi le cadre même du pacte de l'Atlantique.

Dans ces conditions, nous pourrons, je crois, soulever à Washington le problème de la défense du Moyen-Orient[3]. Mais nous aurions tort de vouloir aller trop vite, et il nous faudra attendre sagement quelques mois avant de poser une pareille question. Voilà pourquoi je ne voulais pas en parler dans une lettre que vous pourrez avoir à communiquer à la Défense nationale, et pourquoi il me semble plus raisonnable, dans l'immédiat, de parler de cette affaire à Michael Wright.

(Secrétariat général, Service des Pactes, volume 5)

[1] Voir document n° 117.

[2] CCS : *Combined Chiefs of Staff*, soit le comité des chefs d'état-major.

[3] Dans sa réponse, Roland de Margerie précisait que les représentants de l'état-major étaient d'accord pour dire que c'est à Washington que le problème pouvait être évoqué utilement. Mais il fallait pour cela attendre déjà le retour du général Ély et des directives données au groupe permanent (lettre personnelle du 10 octobre 1949 de De Margerie à Baudet, non reproduite).

121

M. BÉRARD, HAUT-COMMISSAIRE ADJOINT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EN ALLEMAGNE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 222-224. *Bonn, 7 octobre 1949, 1 h. 30.*

Priorité absolue. (*Reçu* : le 7, 5 h.)

L'avion du général Robertson ayant été retenu par le brouillard, Monsieur MacCloy dès son arrivée au Petersberg m'a demandé d'examiner avec lui et le directeur politique britannique l'attitude que devrait prendre la Haute-Commission en réponse à la proclamation attendue pour demain d'un gouvernement allemand dans la zone soviétique. Il nous a demandé si nous serions disposés à faire la déclaration dont je vous ai déjà communiqué le texte (mon télégramme nº 207)[1]. Après avoir pris rapidement connaissance de ce document, j'ai fait ressortir qu'il appelait des modifications importantes et qu'en particulier, je n'étais pas en état d'approuver une déclaration comme celle indiquant que les hauts-commissaires avaient décidé de réviser les rapports politiques entre les secteurs occidentaux de Berlin et le gouvernement fédéral.

Mais j'ai en même temps posé la question plus générale de l'opportunité d'une pareille déclaration. J'ai fait ressortir que, suivant nos indications, la mesure annoncée pour demain ne provoquerait d'émotion profonde ni dans les milieux politiques de Bonn, ni dans la population de l'Ouest de Berlin. Je croyais savoir en même temps que le Cabinet fédéral avait pris la décision de ne pas réagir en présence de la création d'un gouvernement qui, à ses yeux, n'avait aucun fondement légal. J'ai posé la question de savoir s'il ne convenait pas d'adopter une attitude semblable, d'éviter toute prise de position qui pourrait être interprétée comme une reconnaissance même indirecte ou tout au moins de laisser à nos gouvernements, qui étaient en train d'étudier en commun la réponse à faire à la note soviétique, le soin de prendre également position en cette nouvelle matière.

Si nos gouvernements préféraient au contraire laisser la parole à la Haute-Commission, la déclaration devrait de toute manière être transformée pour devenir une communication rapportant simplement le jugement de représentants alliés.

M. MacCloy a déclaré qu'à son avis, nous ne pouvions pas paraître rester indifférents dans l'événement qui allait intervenir : il demandait en conséquence que, sous une forme ou une autre, la Haute-Commission prît position.

[1] Document non reproduit.

La question a été de nouveau discutée, après l'arrivée du général Robertson qui s'est rallié au point de vue exprimé par M. MacCloy.

Le Haut-Commissaire britannique m'a néanmoins déclaré et comme s'inspirant de l'esprit que les Soviets manifestent dans de pareils documents. Il ne fallait pas à ses yeux s'engager dans une polémique, ni paraître s'émouvoir. Il convenait de prendre position mais avec calme en des termes généraux et de manière brève[1]. Je crois qu'il se rallierait à l'idée de publier un communiqué suivant les lignes que j'ai tracées plus haut.

Je téléphonerai demain matin 7 octobre au Département pour savoir quelle solution il préconise et m'entendre avec la direction d'Europe sur les termes de la communication que nous serions éventuellement disposés à examiner.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 180)

122

M. BÉRARD, HAUT-COMMISSAIRE ADJOINT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EN ALLEMAGNE,
à M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 236-238. *Bonn, 7 octobre 1949, 17 h. 10.*

Très urgent. (*Reçu* : le 7, 23 h.)

La création d'un gouvernement allemand de l'Est est en train de se dérouler suivant la procédure prévue. Le Conseil du peuple, qui s'est réuni cet après-midi à Berlin s'est transformé en assemblée qui va proclamer la République populaire allemande, désigner le chef de l'État, et procéder à la constitution du Cabinet[2].

Trois faits à mon avis méritent d'être rapportés qui caractérisent l'aspect que prend cet événement :

[1] Le général Robertson avait indiqué qu'il fallait faire évoluer la position occidentale concernant les secteurs occidentaux de Berlin, en suggérant notamment, sans faire de Berlin un douzième Land, de la rattacher de quelque manière que ce soit à l'autorité du gouvernement de Bonn, en ayant par exemple des représentants au Bundesrat mais sans avoir de députés au Bundestag (télégramme nos 230-232 du 7 octobre 1949 de Bonn, non reproduit).

[2] Le général Ganeval établissait un bilan provisoire de la situation en notant que les Soviétiques avaient autorisé l'envoi de sept observateurs berlinois à la *Landeskammer* de la RFA, suggérant par là qu'ils ne voulaient pas couper tous les ponts et escomptant laisser aux Alliés la responsabilité de la rupture totale et définitive. Il pensait qu'il ne fallait pas éprouver trop d'émotion devant les décisions soviétiques et y répondre par de la fermeté et du sang-froid. Il soulignait que l'Allemagne était coupée en deux «*ce qui n'est sans doute pas un mal*» et qu'il était opposé à une reconnaissance de Berlin comme douzième Land, grosse de complications (télégramme n° 269 du 7 ou 8 octobre 1949 de Berlin, non reproduit).

– C'est, d'abord, le rappel du général Tulpanov dont les tendances radicales ont dû céder le pas à l'attitude officiellement plus modérée et en tout cas plus habile de M. Semenov.
– Ce sont, ensuite, les efforts déployés pour faire entrer dans le Cabinet non seulement des membres du SED[1], mais des représentants des autorités fédérales du parti «démocrate».
– C'est, enfin, la nouvelle donnée par le secrétariat du *Volksrat* et suivant laquelle contrairement à ce qui avait été tout d'abord annoncé, le secteur oriental de Berlin ne fera pas partie de la République populaire même si celle-ci choisit Berlin comme capitale. Le fait surprenant n'est pas à la vérité l'initiative russe depuis longtemps attendue à laquelle nous assistons, mais bien que cette initiative ne soit pas intervenue plus tôt et dès le lendemain de la proclamation de la République fédérale.

Les Soviets se sont donné le temps d'observer quel serait le succès de l'entreprise alliée. En présence de l'attraction exercée même dans leur zone par la République de Bonn, ils ont maintenant estimé ne pas pouvoir rester plus longtemps inactifs. Mais il ne semble pas pour autant qu'ils souhaitent rompre entièrement les fils entre l'Est et l'Ouest. C'est le sens d'une déclaration de M. Grotewohl qui m'est à l'instant rapportée et suivant laquelle celui-ci demanderait que les ministres des Affaires étrangères s'occupent sans frein du problème allemand.

Contrairement à ce qu'il était tout d'abord envisagé, le Cabinet fédéral aurait décidé cet après-midi que le chancelier Adenauer fera ce soir une déclaration.

Mais l'atmosphère dans les milieux politiques de Bonn reste parfaitement calme. Aucun émoi ne se manifeste non plus dans le secteur occidental de Berlin. Sans doute aurons-nous avantage à donner quelque encouragement à la position de ceux-ci et sera-t-il difficile pour les gouvernements alliés ou pour la Haute-Commission de ne pas prendre position au sujet des événements qui sont en train de se produire à Berlin. Mais je ne crois pas que nous devions, comme certains en seraient tentés du côté américain, utiliser ces événements pour prendre l'initiative d'une action de la propagande contre Moscou, ni adopter ce qui concerne le douzième Land des décisions qui compliqueraient encore la situation dans l'ancienne capitale et sur lesquelles nous ne pourrions pas revenir.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 180)

[1] SED : *Sozialistische Einheitspartei Deutschlands*, soit le Parti socialiste unifié d'Allemagne.

123

M. DE HAUTECLOCQUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES, À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 1641. *Bruxelles, 7 octobre 1949.*

Malgré les préoccupations économiques et monétaires, le travail de la Commission chargée d'examiner le projet de loi Struye (institution d'un plébiscite sur le retour du roi) continue. Les deux points en discussion sont : d'abord, le pourcentage minimum à fixer pour le retour du roi et, d'autre part le mode de dépouillement du scrutin, national ou régional.

Sur le premier point, les socialistes se refusent à envisager moins de 66 %, tandis que les catholiques s'en tiennent à 55 %. Entre les deux, se situent les libéraux, divisés comme toujours. Les uns suivent le mot d'ordre socialiste, les autres le catholique, beaucoup, enfin, cherchent des solutions transactionnelles. Celles-ci se basent, en général, sur les diverses conclusions à tirer des résultats d'un éventuel plébiscite : alors qu'avec 66 % des suffrages le roi rentrerait sans conteste et abdiquerait sans hésitation, à moins de 55 %, entre ces deux chiffres, la situation serait à interpréter par le Parlement et par le roi en tenant compte de toutes les considérations en présence (résultat régional, menaces de troubles, etc.). Les solutions transactionnelles reposant sur cette base ne sont d'ailleurs pas vigoureusement soutenues par le parti libéral et une récente assise du Conseil national de ce parti a offert l'image du plus parfait désordre et d'un manque complet d'unanimité.

Sur le second point, les Wallons réclament un dépouillement régional et que 51 % des voix au moins soient favorables au retour en Wallonie aussi bien qu'en Flandres. Les Flamands sont adversaires de ce système et on sait qu'ils ont la majorité. Toutefois, la connaissance des résultats acquis dans chaque région serait utile, au sens des projets transactionnels, pour interpréter les résultats au cas où ceux-ci seraient fort voisins du minimum requis pour envisager le retour du roi.

De son côté, le Premier ministre consulte un grand nombre de personnalités. La teneur de ces conversations, aussi bien que l'identité de ses interlocuteurs, restent secrètes. On sait toutefois qu'il a vu une majorité de libéraux et que rien de bien précis ne semble jusqu'à présent sortir de ces colloques. M. Eyskens n'est pas de ces royalistes farouches pour qui le retour de Léopold prime toute autre considération, même personnelle. Pour la tranquillité de son gouvernement, le mieux serait que le roi se résolût à abdiquer et j'ai tout lieu de penser que tel est bien, au fond, son état d'esprit. Pour toutes sortes de raisons tactiques et d'opportunité, il est toutefois obligé de paraître développer une grande

[1] Note manuscrite : «*[Communiquer à] Londres, Washington, f[ai]t le 11/10/49*».

activité pour aboutir. Aussi bien, si commissions ou partis aboutissaient un jour à un accord sur l'interprétation à donner aux résultats d'un plébiscite, serait-il dans l'obligation de se rendre à Prégny pour recueillir l'approbation royale. Son autorité sera alors d'autant plus grande qu'il aura personnellement travaillé au problème.

Dans ce foisonnement d'idées et de nouvelles, il est difficile de dire si une solution se précise. Malgré de mystérieuses allusions, des journaux de droite, très peu de progrès paraissent avoir été réalisés et la promesse du gouvernement de préférer une solution pour la rentrée des Chambres semble avoir été trop optimiste.

(Direction d'Europe, Belgique, volume 62)

124

M. D'ORMESSON, AMBASSADEUR DE FRANCE PRÈS LE SAINT-SIÈGE, À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 428. *Rome, 7 octobre 1949.*

Reprenant une dépêche d'agence datée de Lake Success, l'*Osservatore Romano* a signalé qu'une information publiée par le *World Telegram*, selon laquelle le gouvernement de Belgrade serait disposé à libérer Mgr Stepinac en échange de l'appui qu'apporteraient les nations de l'Amérique latine à la candidature de la Yougoslavie au Conseil de sécurité, avait provoqué un démenti formel de la part d'un porte-parole de la délégation yougoslave à l'ONU, qui a affirmé qu'aucune démarche n'avait été faite par un pays de l'Amérique latine en vue de la libération de l'archevêque «incarcéré pour crimes de guerre».

Le journal officiel du Vatican a fait suivre cette information d'un communiqué, dont j'envoie ci-joint la traduction[2]. Prenant acte du fait que la libération de Mgr Stepinac n'est pas envisagée, cet entrefilet proteste contre la qualification de criminel de guerre décernée au prélat. Il rappelle que ce dernier avait été traité avec les honneurs dûs à son rang au moment de la libération de la Yougoslavie et que ce n'est que longtemps après qu'il a été arrêté, jugé et condamné pour n'avoir pas accepté de renoncer aux droits et aux devoirs que lui imposaient la défense de la foi et de la morale chrétiennes.

La teneur de la déclaration du porte-parole de la délégation yougoslave à l'ONU ne pouvait soulever de surprises dans les milieux du Vatican. De précédentes communications de cette ambassade ont

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe. Note manuscrite: «*Copie à S[ecrétariat des] C[onférences]*».

[2] Document non reproduit.

signalé que, chaque fois qu'avait circulé la rumeur d'un élargissement de l'archevêque de Zagreb, la Secrétairerie d'État avait indiqué que ces bruits étaient malheureusement sans fondement. Dans le courant du mois d'août, Radio-Vatican a diffusé une mise au point soulignant que, malgré sa rupture avec le Kominform, le gouvernement de Belgrade conservait dans le domaine religieux le même comportement que les autres satellites de l'URSS (ma dépêche n° 378 du 2 septembre)[1]. Je rappelle enfin qu'un commentaire autorisé de l'*Osservatore Romano* a signalé, dans son temps, que le décret du St Office sur le communisme s'applique aussi bien à l'«orthodoxie» stalinienne qu'au «schisme» titiste.

La condamnation de l'attitude de la Yougoslavie à l'égard du catholicisme n'empêche pas le Saint-Siège de suivre avec grande attention et une préoccupation évidente le problème de politique internationale dont ce pays est le centre. Récemment encore Mgr Tardini a spontanément évoqué dans une conversation avec mon Conseiller, les inquiétudes que lui causaient, pour le maintien de la paix, les menaces et les pressions dont le gouvernement de Belgrade est l'objet de la part de l'URSS. Selon le secrétaire de la Congrégation pour les affaires ecclésiastiques extraordinaires, Moscou ne s'arrêtera pas dans cette voie, d'autant plus qu'en proclamant hautement sa fidélité aux principes communistes Belgrade se condamne à une position d'isolement dangereuse: «Quel secours la Yougoslavie peut-elle attendre de l'extérieur? a-t-il dit. Il est possible que l'action soviétique ne prenne pas la forme d'une intervention militaire, mais qu'elle se manifeste, comme elle l'a fait en Grèce, par des infiltrations d'agitateurs et de guérillas et par des troubles qui pourraient aboutir à un coup d'État. Mais même si l'URSS ou les pays satellites jugent devoir appuyer cette action interne par une action militaire, en invoquant le prétexte de quelqu'incident ou la nécessité de rétablir l'ordre dans une région qu'ils proclament vitale pour eux, qui viendra au secours de la Yougoslavie? Ce pays n'adhère pas au pacte de l'Atlantique. Et croyez-vous que les gouvernements des pays occidentaux trouveraient beaucoup d'appui auprès des opinions publiques dont ils sont l'émanation, s'ils prétendent courir les risques d'une guerre en faveur d'un état dont le régime, la constitution, l'idéologie, les méthodes sont à l'opposé des conceptions humaines et libérales que l'Occident déclare représenter et vouloir protéger?».

En s'interrogeant sur la position des puissances occidentales, Mgr Tardini traduisait sans doute le propre embarras du Saint-Siège. Très certainement il redoute infiniment aussi bien le retour plus ou moins pacifique d'une influence soviétique directe aux frontières de l'Italie que le déchaînement d'un conflit balkanique. Mais cette situation n'empêche pas que, sur le plan moral et doctrinal, le Vatican considère comme très inquiétant le fait de minimiser, pour des raisons

[1] Document non reproduit.

de stratégie politique, le danger que présente l'idéologie communiste sous sa forme «titiste». Il ne veut pas que l'on oublie que le clergé et la hiérarchie catholique sont persécutés en Yougoslavie comme en Tchécoslovaquie ou en Hongrie. Et il considère certainement que la complaisance avec laquelle certains milieux politiques européens seraient prêts à admettre une nouvelle version du communisme débarrasse de l'obédience moscovite, constitue pour l'Église un danger fort insidieux à l'égard duquel le Saint-Siège doit rester résolument sur ses gardes. Il est probable que le Vatican poursuivra ses efforts pour tenter d'obtenir une libération de Mgr Stepinac et, si la conjoncture politique le permet, une amélioration des conditions de l'Église en Yougoslavie; mais il ne suivra vraisemblablement cette voie qu'avec beaucoup de prudence et en évitant de donner le sentiment que le danger soviétique lui fait prématurément passer l'éponge sur le sectarisme d'un gouvernement et d'une doctrine dont il continue toujours à souffrir.

(Direction d'Europe, Yougoslavie, volume 104)

125

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 2740-2743. *Londres, 10 octobre 1949, 21 h. 40.*

(*Reçu*: le 11, 1 h. 50)

Le *Foreign Office* n'a attaché, tout compte fait, qu'une médiocre importance aux velléités de résistance que les forces nationalistes opposent à l'avance communiste.

Il s'agit d'après lui tout au plus de circonstances incidentes qui ne sauraient retarder sérieusement la chute de Canton qu'on tient ici pour relativement prochaine.

Tant que se prolongera la situation actuelle, le gouvernement britannique s'abstiendra de toute nouvelle démarche à Pékin. Il a été un peu plus loin que les gouvernements français et américain en remettant une note écrite au gouvernement de Mao Tsé-Toung[2].

[1] Note manuscrite: «*Cattand. C[ommuni]quer par fil Washington d'urgence. Fait 11/10 SC*».

[2] Le gouvernement britannique avait effectivement remis une note aux communistes suggérant que des relations soient établies entre les consuls anglais et les autorités locales, mais que cela ne pouvait être considéré comme une reconnaissance *de facto* du régime communiste. Le gouvernement néerlandais venait également d'adopter la même méthode. Le gouvernement français n'avait encore pris aucune décision, il avait juste rappelé Meyrier en consultation et donné comme instructions à ses consuls en zone communiste de rester à

Cette note ne constitue ni une offre de reconnaissance de fait (mon télégramme nº 2716)[1] que d'ailleurs le gouvernement de Pékin, qui veut être reconnu en droit, n'accepterait pas; elle représente néanmoins comme un geste de bonne volonté que Sir Ralph Stevenson a recommandé de faire pour établir un premier lien en attendant que se nouent les pourparlers préalables à la reconnaissance de droit.

Cette reconnaissance, le gouvernement britannique sera certainement tenté de la négocier rapidement, dès que Canton sera tombée.

S'il ne considérait que ses sentiments ou ses intérêts immédiats, le gouvernement britannique serait sans doute enclin à céder assez rapidement aux pressions dont il est l'objet. Il n'en sera détourné, pendant un temps qui ne sera peut-être pas très long, que par les interventions que Washington et Paris pourront faire ici.

J'ajoute que, d'après le *Foreign Office*, la formule définie par M. Acheson et acceptée par M. Bevin, d'après laquelle le gouvernement de Pékin devra, avant toute reconnaissance, être invité à confirmer les engagements internationaux conclus par le précédent gouvernement chinois, n'a eu qu'un sens très général, et en ce cas ne présente pas d'intérêt, ou si elle se réfère à tous les traités passés par la Chine, n'est pas pratiquement applicable.

(Direction d'Asie-Océanie, Chine, volume 217)

126

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON[2].

T. nos 5444-5451. *Paris, 10 octobre 1949.*

Par le télégramme nos 5351-54, vous avez été informé de l'opinion exprimée par le *Foreign Office* à l'occasion du manifeste du parti nationaliste syrien et des craintes que cette prise de position nous inspire. Ces dernières viennent de se trouver renforcées par une démarche du président de la République libanaise qui a prié le ministre de France à Beyrouth de faire part au gouvernement français de l'inquiétude que lui causent les possibilités d'une fédération irako-syrienne. Le président Béchara Khoury, qui a également fait part de ses appréhensions au ministre des États-Unis et au ministre d'Angleterre, a exprimé le souhait

leurs postes et d'assurer la protection de leurs compatriotes et de leurs intérêts dans la mesure du possible (télégrammes n° 1595 du 14 octobre 1949 de Paris à Rome, non reproduit, et nos 700-701 du 21 octobre 1949 de Paris à Shanghaï, non reproduit).

1 Document non reproduit.

2 Télégramme communiqué à New York (nos 2010-2017) et Londres (nos 4971-4978).

de trouver l'appui diplomatique du gouvernement français auprès des gouvernements de Washington et de Londres.

Le ministre des Affaires étrangères du Liban a également confié à notre représentant les craintes que lui inspire l'évolution des relations syro-irakiennes.

Ces deux manifestations, succédant à toutes les informations précédemment recueillies, montrent la réalité du danger qui pèse sur la Syrie, affaiblie par deux coups d'État, et paralysée par une campagne électorale dans laquelle jouent des influences extérieures.

Au cours de la conversation que rapporte votre télégramme n° 362[1], votre collaborateur a très opportunément rappelé au *State Department* les principaux dangers d'une modification du *statu quo* territorial résultant de l'absorption de la Syrie par les pays hachémites.

Il n'est pas douteux qu'un tel changement entraînerait, en raison de l'opposition inéluctable d'Ibn Séoud et du roi d'Égypte, la division de l'Orient arabe en deux blocs hostiles. La réalité de ce danger a été notamment soulignée par M. Takla, le ministre libanais des Affaires étrangères. Les rivalités traditionnelles entre citadins et Bédouins, comme celles entre les villes qui prétendent également au droit de devenir la capitale du nouvel État, enfin les minorités, non seulement kurdes, mais aussi arméniennes, arabes, chrétiennes et druzes, ne manqueraient pas d'intriguer et peut-être même de s'agiter pour faire face au danger qu'elles verraient à la constitution d'un grand bloc musulman.

Toutes ces causes de troubles qui mettraient en jeu la tranquillité et la paix dans cette région du monde seraient mises à profit par les agents soviétiques. Déjà, la prise de position du parti communiste syrien contre l'union avec l'Irak a manifestement pour but de faire apparaître l'URSS comme la seule protectrice des minorités opprimées et des clans musulmans mécontents après la réalisation d'une opération qui aura fait perdre toute confiance dans la valeur du soutien américain et français.

C'est la prédominance des puissances occidentales qui est en jeu dans une région particulièrement importante du point de vue stratégique, et où se trouve placé l'une des principales sources mondiales de pétrole.

Il n'est pas concevable que ces risques puissent échapper au gouvernement américain qui devrait, d'ailleurs, trouver sur un plan plus particulier, des inconvénients sérieux à laisser sous le contrôle des seuls hachémites, la quasi-totalité du réseau de conduits pétroliers du Proche-Orient.

Si le gouvernement américain le comprend, il conviendrait donc qu'il joigne ses efforts aux nôtres pour conjurer un péril qui peut encore être assez facilement écarté. Le parti national syrien qui vient de prendre position en faveur de l'union avec l'Irak est le résultat de la décompo-

[1] Document non reproduit.

sition du parti de l'ancien président Kouatly qui a d'ailleurs désavoué dans plusieurs entretiens privés son attitude actuelle. Ce parti ne retient plus aujourd'hui qu'une poignée de politiciens sans influence profonde dans le pays. Les effets dangereux de sa prise de position ne peuvent résulter que de l'exploitation qui en sera faite auprès d'une population assez influençable et versatile. Un rappel dans les principales capitales arabes de la position américaine, une intervention à Londres destinée à modérer l'action des agents britanniques, devraient permettre de rétablir la situation qui, après les élections, pourra plus facilement être stabilisée. Je vous demande donc d'intervenir en ce sens de la manière la plus présente auprès du *State Department* et de me tenir au courant de l'accueil que vos suggestions y auront reçu.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 157)

127

M. CHAUVEL, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. n°s 1907-1916[2]. *New York, 11 octobre 1949.*

(*Reçu* : le 15, 12 h.)

La constitution du gouvernement communiste chinois, sa reconnaissance par l'URSS et les pays d'obédience soviétique, les indices suivant lesquels l'Angleterre verrait volontiers les puissances occidentales entrer elles-mêmes sans trop tarder dans la voie de la reconnaissance, sont comme autant de jalons vers le moment où se posera devant les Nations unies la question de la représentation de la Chine communiste.

Il convient d'observer à ce propos que la Charte ne prévoit pas de reconnaissance de la part de l'organisation.

Eu égard aux gouvernements des États membres, l'acte qui répond de la part des Nations unies à l'idée de reconnaissance est l'admission d'une délégation nommée par le gouvernement en cause.

La demande d'admission se traduit en fait par l'envoi de pleins pouvoirs au Secrétaire général aux fins d'habiliter un délégué permanent à siéger au Conseil de sécurité, si l'État qui adresse la demande en est membre et une délégation temporaire à siéger à l'Assemblée générale lorsque cette dernière tient une session.

[1] Note manuscrite: «*Cattand, J'ai demandé à Menthon de c[ommuni]quer ceci à Royère et à New Delhi*».

[2] Télégramme reçu par avion.

Chacun des deux organes se prononce de manière autonome suivant sa procédure propre et l'on pourrait même concevoir en théorie le rejet des pouvoirs par l'assemblée et la reconnaissance de leur validité par le Conseil.

Si le gouvernement de Mao Tsé-Toung entendait se faire représenter à Lake Success, l'organisation se trouverait en présence d'une situation nouvelle. On ne peut évoquer, pour s'inspirer d'exemples antérieurs, ni le cas récent de la Tchécoslovaquie parfois cité à tort dans la presse, ni celui plus lointain de l'Espagne devant la SDN. En Tchécoslovaquie, bien qu'il se fût agi d'un véritable changement de régime, un gouvernement a succédé à un autre dans des conditions de légalité tout au moins apparentes, tenant ses pouvoirs du même chef d'État et sans qu'aucune dissidence ne se déclarât. Le nouveau gouvernement tchécoslovaque, au lendemain de ces événements, a pu comme peut le faire n'importe quel gouvernement à n'importe quel moment modifier à sa convenance sa représentation auprès des Nations unies. Le cas de l'Espagne aurait pu se développer de la même manière qu'aujourd'hui celui de la Chine si Franco, dès le début de son aventure n'avait point pris position contre une représentation quelconque de l'Espagne franquiste à la SDN. Aucun incident ne se produisit donc à Genève entre franquistes qui n'apparurent point et Républicains, qui d'ailleurs abandonnèrent spontanément leur siège une fois la dictature instaurée sur la totalité du territoire.

Le problème chinois se présente d'une manière autrement compliquée. Deux gouvernements ont sous leur autorité une portion importante du territoire national; l'un est reconnu depuis longtemps tandis que l'autre de formation récente, qui prétend en ce moment être le seul gouvernement légal, sollicite sa reconnaissance et l'obtient déjà de certaines puissances. Il est probable qu'avant longtemps il prétendra être représenté aux Nations unies au lieu et place du gouvernement de Tchang Kaï-chek dont les délégués au Conseil de sécurité comme à l'assemblée devraient céder leurs sièges aux nouveaux arrivants. Il ne s'agira donc pas seulement pour le Conseil et pour l'assemblée d'admettre à siéger la délégation d'un État membre, mais bien de priver concurremment du droit de siège une délégation qui, jusqu'à maintenant, représentait ce même État dans les deux organes. L'opération, une fois accomplie, vaudra la reconnaissance. Les Etats-Unis, pour y procéder, se laisseront avant tout guider par leurs propres appréciations des reconnaissances intervenues de la part des membres. Elles auront probablement en tout cas le souci d'éviter qu'il puisse y avoir interruption de la représentation de la Chine pendant la période au cours de laquelle les événements continueraient à évoluer. En effet, la carence de l'un des membres permanents paralyserait le fonctionnement du Conseil de sécurité qui se trouverait empêché de prendre une décision aux termes de l'article 27 de la Charte (règle de l'unanimité des 5 grands). Quelles que soient les difficultés qui doivent en résulter, une

démarche du gouvernement communiste chinois auprès des Nations unies peut intervenir d'un jour à l'autre. Dans cette éventualité, nous serions appelés à donner devant le Conseil ou l'assemblée l'explication de l'attitude que nous adopterons. Telles sont, à mon sens, les conditions dans lesquelles peut se poser le problème de la représentation de la Chine aux Nations unies. Il importe qu'en pesant les éléments qui le conduiront à arrêter sa position à l'égard de Mao Tsé-Toung, le gouvernement soit informé de cet aspect de la question.

(Direction d'Asie-Océanie, Chine, volume 212)

128

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 3648-56. *Washington, 12 octobre 1949, 19 h. 28.*

Réservé. (*Reçu :* le 13, 3 h. 40)

Diverses tendances et préoccupations se manifestent dans l'administration américaine à propos de la visite du Premier ministre de l'Inde. Un accueil chaleureux lui est réservé. Le président Truman est allé le saluer lui-même à sa descente d'avion. Des réceptions brillantes sont organisées dans les principales villes des États-Unis. Le désir est vif que le voyage contribue à créer une atmosphère de confiance entre les deux pays.

Quelque incertitude n'en règne pas moins sur les résultats pratiques de la visite :

1) J'ai déjà signalé l'importance que, dans les hautes sphères de l'administration, on attache au rôle que l'Inde pourrait jouer dans l'Asie du Sud-Est comme exemple et champion de la résistance que le nationalisme peut opposer au communisme. Il y a cependant chez ceux qui ont étudié de près la question des doutes sur l'action, que M. Nehru pourrait avoir en dehors de son propre pays. Les lourdes responsabilités d'ordre politique ou économique qui pèsent sur lui aux Indes mêmes doivent, à leur avis, l'incliner à se concentrer sur les problèmes nationaux. On paraît tenir pour certain également qu'il fera preuve d'une grande prudence dans ses relations avec la Chine communiste et avec l'URSS et qu'il ne voudra pas donner l'impression de se lier à la politique d'un groupe de puissances contre un autre bloc. Certains vont jusqu'à

[1] Télégramme communiqué à la Présidence de la République, la Présidence du Conseil, MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset. Note manuscrite : « *Communiquer à Londres. Fait 14 octobre. S.C.* ».

penser que M. Nehru demeure acquis au marxisme et qu'il n'est pas sans entretenir des soupçons à l'égard des visées économiques des États-Unis. Ils craignent que son voyage et les contacts qu'il va prendre ne réussissent pas à modifier les idées préconçues avec lesquelles il aborde l'Amérique, ni à faire disparaître sa méfiance à l'égard des peuples blancs qu'il croit toujours disposés à se liguer contre les races de couleur et dont il redoute qu'ils abusent de la supériorité matérielle que leur donne sur l'Orient leur développement technique et industriel.

2) Le voyage a été monté comme une visite de courtoisie. On croit que Nehru ne demandera pas au cours de ses conversations l'assistance financière des États-Unis et, pour le moment du moins, ses interlocuteurs ne paraissent pas disposés à la lui proposer. Ils estiment d'ailleurs que ce serait de leur part une maladresse, le Premier ministre de l'Inde ayant toujours manifesté sa volonté de ne pas se laisser influencer dans sa ligne de conduite politique par la recherche d'avantages économiques. Il est certain néanmoins qu'on lui parlera du développement agricole et industriel de l'Inde comme du moyen le plus sûr d'élever une barrière contre le communisme. Mais, pour le moment, il n'est pas question d'autres projets que de l'octroi d'un emprunt par la Banque internationale. Comme vous le savez sans doute, cette dernière estime que l'Inde pourrait assurer le service d'un prêt de 135 000 000 de dollars. On envisage ici, qu'au bout de deux ou trois ans, une autre somme de 100 000 000 pourrait lui être accordée si les résultats de la première opération étaient satisfaisants. Sans doute, un programme de modernisation demanderait-il des sommes plus considérables, mais il y a lieu de remarquer que ces fonds, s'ils sont accordés, permettraient à l'Inde, dans la pensée des experts américains, d'effectuer des progrès considérables en matériel d'équipement industriel et agricole.

Dans les plans plus généraux d'aide aux pays insuffisamment développés, la participation éventuelle de capitaux privés joue, comme vous le savez, un grand rôle. Mais le programme de nationalisations de l'Inde inspire ici une grande méfiance et il ne semble pas, quelque assurance d'arrangements spéciaux que puissent laisser entrevoir les Hindous, qu'à cet égard des réalisations puissent, en ce qui les concerne, s'annoncer à brève échéance.

3) La défaveur qui entoure les programmes de nationalisation, aussi bien que les réserves formulées sur les conceptions de politique sociale et économique du Premier ministre, viennent évidemment des milieux les plus conservateurs. Dans l'entourage du Secrétaire d'État, ce point de vue est certes représenté, mais on y exprime aussi l'espoir que les menaces d'agitation communiste dans diverses provinces de l'Inde ont déjà amené M. Nehru à modifier son attitude. On fait état de la modération qu'il montre maintenant dans l'affaire d'Indonésie où il conseillerait aux Républicains de s'accommoder d'un accord leur donnant des garanties suffisantes. En ce qui concerne l'Indochine, tout en demeu-

rant très opposé à la reconnaissance du gouvernement de Bao Daï, il est déjà décidé d'accepter qu'un délégué vietnamien fût officieusement accrédité à New Delhi. On se plaît à reconnaître en outre ses qualités d'homme d'État capable de s'élever à la hauteur des responsabilités générales qui pèsent sur son pays. Les nombreuses conversations que j'ai eues à ce sujet ces jours derniers m'incitent à penser que, malgré les nombreuses réserves formulées, un grand effort sera fait pour jeter les bases d'une coopération de plus en plus confiante avec M. Nehru lui-même et avec son pays.

(Direction d'Asie-Océanie, Inde, volume 48)

129

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 3657-3663. *Washington, 12 octobre 1949, 22 h. 15.*

(*Reçu* : le 13, 6 h. 15)

Au reçu de votre télégramme no 5444[2], j'ai eu une entrevue avec monsieur MacGhee. Je lui ai fait part des appréhensions que cause au gouvernement français la situation à Damas et ai exposé à nouveau les nombreuses raisons pour lesquelles nous estimons qu'une modification du statut actuel dans le Proche-Orient entraînerait à coup sûr des difficultés et des troubles dans l'avenir en même temps qu'elle créerait un terrain favorable aux menées communistes. J'ai souligné qu'il était de l'intérêt commun de l'Angleterre, de la France et des États-Unis de maintenir la stabilité afin de pouvoir travailler efficacement à une solution pacifique du conflit de Palestine et au développement économique de cette région.

Monsieur MacGhee m'a déclaré nettement que son gouvernement partageait entièrement le point de vue que je venais d'exposer. Il souhaitait en particulier que soit établie une unité d'action entre Londres, Washington et Paris, le temps des zones d'influences étant passé. Il était par ailleurs très au fait de l'opposition d'Ibn Séoud aux projets d'union politique entre la Syrie et l'Irak. Ces projets causaient au Caire une appréhension certaine et à Beyrouth de vives inquiétudes. Il n'en reste pas moins, a poursuivi le Secrétaire d'État adjoint, qu'il serait très difficile au gouvernement américain de prendre ouvertement position contre les projets d'union, si ceux-ci se réalisaient avec l'approbation

1 Télégramme communiqué à New York (nos 404-410).

2 Voir document n° 126.

des populations et par des voies constitutionnelles, par exemple à la suite d'une résolution du Parlement syrien dont les membres doivent être élus le mois prochain. Il n'était pas d'autre part possible pour le Département d'État d'exercer en sous-main une action sur le terrain de la politique intérieure du Proche-Orient, de telles interventions allant à l'encontre de la traditionnelle politique des États-Unis.

J'ai reconnu qu'il serait plus difficile d'arrêter un mouvement d'union entre certains pays du Proche-Orient, une fois que ce mouvement aurait été déclenché et aurait commencé à prendre de l'ampleur même s'il se poursuivait dans l'anarchie et provoquait des désordres. C'est pourquoi il importait d'agir avant qu'il ait commencé à se manifester par des décisions concrètes. À cet égard, les conseils de prudence et les avertissements que nos représentants diplomatiques pourraient donner aux gouvernements arabes contribueraient à faire réfléchir ceux-ci sur les conséquences de décisions hâtives. La voix des États-Unis serait certainement écoutée avec beaucoup d'attention surtout si elle faisait entendre des avis semblables à ceux qui viendraient de Paris et Londres. J'ai insisté tout particulièrement sur la nécessité d'amener les Anglais à prendre à cet égard une attitude non équivoque.

Il m'a semblé que mes suggestions avaient causé une assez forte impression sur Monsieur MacGhee. Il étudie dans les jours qui viennent les possibilités d'une action américaine dans le sens indiqué ci-dessus et m'a promis de me tenir au courant des décisions qui seront adoptées. Sans prendre position contre le principe d'une fédération, il me paraît que le gouvernement américain pourrait se décider à faire valoir à Londres et dans les autres capitales intéressées que les projets en cours présentent de graves dangers pour la stabilité du Proche-Orient et sont de nature à entraver son développement économique.

Le ministre du Liban m'a rendu visite aujourd'hui et m'a fait part de ses intentions de se rendre demain au Département d'État pour exposer les craintes très vives qu'éprouve son gouvernement qui redoute que la création d'un grand État arabe ne mette en danger l'indépendance libanaise.

Il n'y a que des avantages à ce que des pays arabes exposent aux Américains des appréhensions semblables aux nôtres. Les prises de position de Beyrouth et de Riyad peuvent contribuer à faire disparaître certaines hésitations de Washington. Il serait souhaitable que l'Égypte exprimât de même son attitude, si comme je le pense, elle est également opposée aux projets tendant à réaliser l'union des pays du Croissant fertile.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 157)

130

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 3679-3683. *Washington, 13 octobre 1949, 20 h. 49.*

(*Reçu* : le 14, 6 h. 40)

L'ambassadeur d'Israël à Washington avec lequel un de mes collaborateurs a eu l'occasion de s'entretenir ne lui a pas caché le pessimisme avec lequel il envisageait la situation à Damas. Une union entre la Syrie et l'Irak aurait, à son avis, pour résultat la naissance d'un État dominé par le fanatisme et la xénophobie. Comme on peut s'attendre à ce que cette union se fasse sous le signe de Bagdad et comme l'Irak est le seul État qui n'ait pas conclu l'armistice avec Israël, on considère à Tel Aviv que l'arrêt des hostilités serait immédiatement remis en question, en droit tout au moins, et que l'éventualité d'une reprise des combats dans les secteurs actuellement tenus par les Syriens ne serait pas à écarter. Quoi qu'il en soit la réalisation du projet d'union provoquerait instantanément un effort de réarmement intense du côté des Israéliens. Ces derniers, a poursuivi M. Elath, se sont abstenus jusqu'ici d'exprimer officiellement leur sentiment au Département d'État, craignant qu'une intervention de leur part ne produise un effet contraire à celui qui est recherché. Certains fonctionnaires américains estimeraient en effet que le mouvement en faveur de l'union de la Syrie et de l'Irak est la conséquence des appréhensions arabes devant les tendances expansionnistes d'Israël. M. Elath pense, d'autre part, que les services de la division d'Afrique-Levant se seraient laissé convaincre par les Anglais, que la Syrie est devenue incapable de se gouverner, que le pays sombre dans l'anarchie et que son existence, en tant qu'État indépendant, est devenue un danger pour la sécurité du Proche-Orient. Une union avec l'Irak constituerait donc, d'après Londres, la meilleure garantie du maintien de l'ordre et de la paix dans cette région.

Néanmoins, étant donné que la situation paraît se détériorer rapidement, l'ambassadeur d'Israël estime qu'il n'est plus possible à son gouvernement de demeurer dans l'expectative et il se propose d'intervenir dans les jours qui viennent. Il pense d'autre part que les démarches similaires que peuvent faire les pays arabes sont de la plus haute utilité. Il était informé de celle qu'a dû effectuer aujourd'hui M. Malik et il espère que les Égyptiens feront également connaître leur point de vue. Le principal intérêt de ces démarches est, à son avis, qu'elles sont de nature à démontrer au Département d'État que l'union entre la Syrie et l'Irak pouvait amener des troubles graves au lieu de renforcer la tranquillité et l'ordre comme Londres voudrait le faire croire.

[1] Télégramme communiqué à New York.

Toutefois de l'avis de M. Elath, les agents britanniques dans le Proche-Orient déploient une activité telle qu'il sera difficile d'empêcher leurs manœuvres d'aboutir si une action n'est pas menée sur le terrain de la politique intérieure syrienne.

Tout en reconnaissant les difficultés d'une telle action il a fait remarquer à mon collaborateur que Choukri Kouatly et Djamil Mardam Bey ne demeureraient sans doute pas passifs devant des développements auxquels ils doivent être opposés dès le moment où ils n'y sont plus associés.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 157)

131

M. TOFFIN, CHARGÉ D'AFFAIRES À LA LÉGATION DE FRANCE À BUCAREST, À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 981. *Bucarest, 13 octobre 1949.*

En Roumanie, comme dans les autres pays «satellites» d'Europe orientale, le gouvernement poursuit avec ténacité sa lutte contre l'Église catholique. Si aucun développement marquant n'est intervenu depuis l'arrestation en juin dernier des deux évêques catholiques encore en fonctions, Mgr Marton et Mgr Durcovici (ma communication du 27/6), les dirigeants communistes ne s'en acharnent pas moins, tout en évitant les mesures spectaculaires, à briser la résistance de l'Église et à obtenir, de sa part, une soumission égale à celle que lui marque l'Église orthodoxe.

*

La liquidation de l'ancienne Église uniate est menée avec une particulière brutalité. Les prêtres gréco-catholiques qui, en assez grand nombre, continuent leur ministère dans la clandestinité, sont pourchassés par les organes de sécurité. Lorsqu'ils sont découverts, leur arrestation est immédiate, sans que jamais puisse être connu le lieu de leur détention. D'autre part, des mesures sévères ont été prises contre les «Sœurs de Blaj», la plus importante des communautés gréco-catholiques. Celles-ci, qui s'étaient rassemblées au nombre de plus de 300, dans deux couvents leur appartenant à Juc (près de Cluj) et à Obreja (aux environs de Blaj), ont été expulsées par la milice dans la nuit du 9 au 10 septembre et déportées à quelques centaines de kilomètres de

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe et communiquée au service d'Information et de Presse (sous n° 982). Note manuscrite : «*[Communiquer à] Rome St Siège, Washington, fait 20-10-49*».

là, dans un monastère de religieuses orthodoxes. Les novices et les postulantes ont été purement et simplement renvoyées dans leurs familles.

Un régime plus strict a été également imposé aux évêques uniates détenus au couvent de Calderusani. Ceux-ci ne peuvent plus désormais recevoir de colis ou communiquer avec le dehors. Deux d'entre eux, Mgr Suciu, ex-évêque de Blaj, et Mgr Aftenie, ex-vicaire général de Bucarest, ont d'ailleurs quitté le couvent et se trouvent vraisemblablement incarcérés à l'heure actuelle au ministère de l'Intérieur.

*

Vis-à-vis de l'Église romano-catholique, les autorités communistes, sans se départir d'une attitude ouvertement hostile, ont fait preuve, au cours de ces derniers mois, d'une assez grande prudence.

Celle-ci s'est manifestée notamment à propos de la constitution d'une Église catholique dissidente, qui paraissait imminente après l'arrestation des deux évêques latins d'Alba Julia et de Iassy. Le ministère des Cultes avait déjà constitué des listes d'ecclésiastiques susceptibles de prendre la tête du mouvement. Certains furent effectivement pressentis, tels Mgr Gerenczy, abbé des Prémontrés d'Oradea Mare, mais ils se dérobèrent et l'affaire tourna court.

De même, les sanctions dont avait été menacé le clergé catholique, s'il persistait à refuser les salaires de l'État, se sont limitées à la publication dans la presse d'une liste d'environ 150 prêtres privés par décret de leurs traitements, «pour attitude hostile à la République». Des lettres furent bien adressées à l'ensemble des prêtres salariés, leur demandant de prendre position individuellement, mais cette manœuvre d'intimidation n'eut pas de suites, malgré les réponses plus ou moins évasives que firent la plupart des membres du clergé.

Cependant, les arrestations continuent. Dans le diocèse de Iassy, qui compte 87 prêtres, 15 sont aujourd'hui en prison et 9 sont en fuite. On signale, en outre, d'assez nombreuses arrestations dans les districts hongrois de Transylvanie. La plupart ont été opérées sous le prétexte que les prêtres provoquaient des troubles dans la population à l'occasion de la collecte des céréales. Quelquefois, elles ont donné lieu à de graves incidents: à Bicaciu, près d'Oradea, le curé de la paroisse a été tué par la milice; à Butea, en Moldavie, une échauffourée éclata lorsque la milice voulut arrêter le curé: un paysan fut tué et les autorités durent faire appel au vicaire général du diocèse, Mgr Glaser, pour rétablir le calme.

Par ailleurs, le décret du 1er août, portant dissolution et regroupement de quinze congrégations s'occupant d'enseignement ou d'assistance, a abouti à la dispersion de la plupart d'entre elles. Seules deux communautés de femmes ont accepté le «regroupement», parce que celui-ci devait se faire dans des maisons qui leur appartenaient. Les membres

des autres congrégations ont rejoint leurs familles ou bien ont organisé des communautés clandestines. Il apparaît, d'ailleurs, que les autorités roumaines n'hésitent pas à outrepasser les termes du décret et à supprimer des congrégations religieuses qui n'ont aucune activité «enseignante, hospitalière ou d'assistance». C'est ce qui vient de se produire à Cluj, où les Franciscains hongrois ont été chassés par la milice de leur couvent et de leur église. Aussi l'on s'attend à ce que le gouvernement supprime, par une nouvelle décision, toutes les congrégations catholiques encore existantes[1].

D'après les milieux ecclésiastiques, des mesures décisives ne tarderaient pas à être prises, sur un plan plus général, contre l'Église romano-catholique. Il est probable en effet que le nouveau projet de statut remis le 6 septembre au ministère des Cultes (ma communication du 6 septembre)[2] sera rejeté à son tour, comme incompatible avec la loi sur les cultes, et que le gouvernement se verra ainsi amené à accentuer sa pression en faveur du détachement du clergé catholique de l'obédience du Vatican. D'autre part, le bruit court avec insistance que les dirigeants communistes ont décidé, malgré l'avis du président Groza, et après de longues hésitations, la préparation d'un procès contre Mgr Marton, destiné tant à intimider la hiérarchie catholique qu'à provoquer le départ de la Nonciature.

(Direction d'Europe, Roumanie, volume 87)

132

M. Francfort, Conseiller à l'Ambassade de France à Moscou, à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2177-2186. *Moscou, 14 octobre 1949, 7 h. 45.*

(*Reçu* : le 14, 10 h. 55)

De Moscou, la proclamation de la République démocratique allemande apparaît comme l'un des actes d'inspiration soviétique qui, suivant ceux que mentionnait mon télégramme n° 2119[3], assurent au gouvernement soviétique l'initiative des décisions même si il ne constitue qu'une réponse à la création du gouvernement de Bonn.

[1] La légation avait averti Paris de l'interdiction de quinze ordres ou congrégations catholiques et de leur regroupement dans des couvents et évêchés. Cela mettait en lumière la situation précaire de l'Église catholique en Roumanie, sans autorité reconnue pour défendre ses intérêts (télégramme n°s 566-568 du 2 août 1949 de Bucarest, non reproduit).

[2] Document non reproduit.

[3] Document non reproduit.

L'existence de la nouvelle République de l'Est ne peut manquer d'apporter au gouvernement soviétique des avantages pratiques et immédiats mais elle n'est pas sans ouvrir pour lui des problèmes difficiles et sans comporter des dangers à longue échéance.

1) L'avènement d'un nouvel État communiste relève devant les opinions russe et satellites le prestige soviétique.

L'URSS a maintenant parachevé un système cohérent de glacis militaire et politique qui, de la Baltique aux frontières de l'Indochine, lui permet de considérer sa sécurité comme renforcée.

Il n'y a pas lieu de penser que la déclaration du président Truman sur l'arme atomique et la création de la République populaire chinoise aient une relation avec la décision de créer une République allemande. Mais le sentiment d'assurance et de confiance que n'ont pu manquer d'entretenir chez les Soviets ces deux premiers faits était favorable à la proclamation de Berlin. En outre, la dernière conférence de Paris sur l'Allemagne a donné un avantage aux Soviets par la levée du blocus de la zone orientale dont on avait pu mesurer l'efficacité. Depuis cette date, divers renseignements indiquent que la situation économique de cette zone s'est améliorée et la conclusion d'un accord commercial avec la zone occidentale accentuera cette amélioration.

Enfin, la campagne de propagande soviétique contre les puissances occidentales pour l'unité de l'Allemagne, l'arrêt des démontages, l'évacuation des troupes d'occupation et la conclusion d'un traité de paix ne gagnera qu'en intensité puisqu'elle sera reprise maintenant par un «gouvernement» allemand issu d'une «représentation populaire».

2) Cependant l'existence de la nouvelle République allemande pose des problèmes aux Soviets.

Vis-à-vis de leurs satellites, ils ont pris le soin de calmer leurs inquiétudes en faisant affirmer encore dernièrement l'immuabilité de la frontière Oder-Neisse. Un État de 24 000 000 d'habitants peut paraître aux Tchécoslovaques et aux Polonais moins dangereux qu'une Allemagne unie. Les satellites peuvent cependant s'inquiéter de la disposition du manifeste du 7 octobre (article nº 12) qui laisse prévoir une reprise de la poussée économique allemande dans les pays d'Europe centrale et du Sud-Est. D'autre part si le gouvernement soviétique se sent assez sûr pour maintenir dans son obédience les communistes de l'Allemagne orientale, peut-être les communistes russes encore nourris de Marx et de Lénine se rappelleront-ils que ceux-ci considéraient l'Allemagne comme un élément déterminant de l'édification du socialisme; aussi pourraient-ils craindre qu'un jour, encore certainement éloigné, l'Allemagne joue cependant le rôle décisif dans la révolution mondiale.

Mais sans doute n'est-ce point là l'idée de Staline qui, dès 1917, s'opposant à Trotsky, pensait que «le cas n'était pas exclu où la Russie serait précisément le pays frayant la voie au socialisme».

Enfin une vigilance encore plus stricte devra être observée de Moscou à l'égard des tendances nationalistes du communisme allemand.

3) Sur le plan international immédiat, il est douteux que les Russes considèrent qu'après la création d'un État de l'Allemagne orientale, ils puissent reprendre des conversations avec les puissances occidentales. Il y a donc là un propos délibéré de ne pas contribuer à la solution d'un conflit latent et la volonté du gouvernement soviétique de stabiliser sa position et de se maintenir sur l'offensive.

La création de la République de l'Est pose également le problème de l'évacuation des troupes d'occupation. Le manifeste du front uni allemand l'a inscrit dans ses dispositions mais on peut se demander jusqu'où iront les intentions des Soviets dans la mise en œuvre de ce thème de propagande. Au cas où ces évacuations auraient lieu le manifeste ne laisse aucun doute sur ce qui se passera: «La zone orientale servira de base au mouvement de libération» et les Soviets pourront étendre leur effort de communication à toute l'Allemagne. La situation créée par l'évacuation des troupes d'occupation pourrait néanmoins dans l'immédiat devoir aboutir à une stabilisation dans les relations des deux parties de l'Allemagne et dans les positions respectives du groupe occidental et du groupe slave. Mais la coexistence d'une Allemagne orientale forte d'un parti communiste solidement articulé, d'une police constituant le noyau d'une force armée derrière lesquels se profile la Prusse orientale soviétique, et d'une Allemagne occidentale forte du sentiment de sa puissance économique et de l'appui des États occidentaux comporte des risques de «guerre civile» et d'intervention.

En résumé si, à courte échéance, la création de l'Allemagne orientale renforce en un sens la position du gouvernement soviétique, elle ne peut manquer de lui imposer un effort de vigilance encore accru et l'intensification de ses armements. Si, en effet, la création de cet État n'aggrave pas dans l'immédiat la situation au centre de l'Europe, elle risque cependant d'accroître l'insécurité des relations entre les groupes slave et occidental. À l'heure actuelle, l'existence d'un régime communiste en Allemagne orientale paraît irréversible et toute tentative de l'un des deux États allemands pour absorber l'autre ne pourrait conduire qu'à des crises graves.

La réalisation de l'unité allemande ne pourrait donc avoir lieu à moins d'un recul de la politique soviétique et de changements imprévisibles mais toujours possibles dans sa direction ou à moins qu'il n'entre dans les vues soviétiques, ainsi qu'elles ont déjà été exprimées, que les puissances occidentales, menacées de crise (...)[1] et sociale par la course aux armements, ne reculent elles-mêmes en Allemagne.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 180)

[1] Lacune de déchiffrement.

133

M. GAUQUIÉ, MINISTRE DE FRANCE À BUDAPEST,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 399. *Budapest, 14 octobre 1949.*

Très confidentiel.

Il n'est plus guère question en Hongrie du procès Rajk, non seulement dans l'ensemble de la population, mais à l'intérieur du parti communiste lui-même. À Budapest, il n'a pas été pris au sérieux, moins qu'il ne le méritait peut-être. On était trop sur la scène, les maladresses du scénario, la grossièreté du maquillage, les artifices du montage y étaient trop évidents.

Ce qui ne veut pas dire qu'il n'a pas laissé de traces sérieuses. Au contraire. Dans la mesure où les contacts de plus en plus délicats à établir permettent de le constater, une crise de dépression telle qu'on n'avait pas encore eu l'occasion d'en observer jusqu'ici, se manifeste à l'heure actuelle chez quelques-uns des plus remarquables – et des plus authentiquement moscovites – parmi les dirigeants du parti communiste hongrois, parmi ceux qui jusqu'à ces derniers mois avaient travaillé avec prudence, et parfois avec maîtrise, à l'élaboration progressive en Hongrie d'un État socialiste modèle. Ce serait certes une erreur de voir dans cette crise un signe d'abandon ou de faiblesse, encore moins l'amorce d'un accès de titisme. La loyauté des hommes dont il est question à l'égard de Moscou est et restera d'acier. C'est précisément ce qui fait l'intérêt de leurs réactions.

On pouvait d'ailleurs noter depuis quelque temps des symptômes de cet état d'esprit. La baisse constante de la production au cours de ces derniers mois avait été une déception et un avertissement. L'affaire Rajk a joué le rôle de catalyseur. Visiblement les plus intelligents et les plus clairvoyants des dirigeants hongrois mesurent à quel point le procès a été un échec et une erreur. Il semble bien d'ailleurs qu'ils n'aient pas voulu qu'il y eut procès. En tout cas dans sa préparation, on n'a pas reconnu leur main. C'est pendant la période qui s'est écoulée entre la disparition de Rajk et l'annonce officielle de son arrestation, – que Rajk à ce moment soit allé ou non à Moscou comme l'assure Tito et comme on l'a dit à l'époque à Budapest – que l'affaire paraît avoir été aiguillée sur une direction nouvelle. Alors qu'à Budapest, beaucoup estimaient qu'il serait plus opportun de parer au péril par une opération silencieuse et efficace, Moscou a voulu reprendre la tradition des procès spectaculaires et en faire une machine de guerre contre Tito.

[1] Dépêche communiquée au Cabinet du Ministre. Note manuscrite : «*[Communiquer à] Belgrade, fait 21-10-49*».

Car il apparaît bien qu'il y a eu dans l'affaire plus de vérité qu'un montage maladroit a pu le faire croire et que, effectivement, on a eu peur à Budapest. «À mesure que l'affaire se développait nous découvrions partout des abîmes prêts à s'ouvrir sous nos pas» a dit à deux reprises et dans les mêmes termes une des principales personnalités hongroises, la première fois avant que l'affaire ait été livrée à la publicité et la seconde après le procès. On ne voit pas, dans l'un et l'autre cas, la raison que ce personnage aurait pu avoir de faire sans motif des déclarations aussi graves. Les abîmes qu'il découvrait, ce n'était pas seulement une conspiration, qui ne pouvait avoir des racines bien profondes, ni le rôle joué par Rajk qui a en effet pu être, volontairement ou non, un agent double (dans ce cas Moscou n'avait pu l'ignorer), ni la collusion certaine de Rajk avec Tito, ni même enfin la découverte que l'espionnage anglo-saxon était plus vaste et plus ramifié qu'on ne le supposait. Ce qu'on a découvert de pire c'est que, dans son ensemble, le parti n'était pas sûr, qu'il était amorphe, instable, prêt à la démoralisation, que les éléments prolétariens étaient beaucoup trop primitifs et inexpérimentés pour qu'on pût compter sur eux, et que les éléments d'origine ou d'éducation bourgeoise étaient trop opportunistes et trop imprégnés d'influences occidentales pour ne pas être, dans la plupart des cas, des suspects, sinon des traîtres en puissance et en tout cas des rebelles à une acceptation sincère de la prédominance soviétique.

Or, le procès Rajk n'a rien arrangé. Plus que jamais le parti apparaît sclérosé par la peur. Par ailleurs sur le plan international, la situation de Tito est apparue grandie. D'autre part, alors que la décomposition du monde capitaliste occidental constitue le grand espoir qu'on se plaît à en noter chaque jour des témoignages, on commence à se demander si, à l'Ouest, cette décomposition n'aboutira à la formation de partis communistes nationaux, orthodoxes et autocéphales, mais échappant aux lignes directrices de la politique du Kremlin et du Kominform qui en est l'expression. Cette inquiétude entre pour une bonne part dans cet état de dépression dont je parlais plus haut, chez des hommes qui, si profondément et sincèrement imprégnés de stalinisme-léninisme qu'ils soient, ne sont pas des Russes et qui se demandent s'ils ne vont pas assister à une nouvelle manifestation de l'impuissance, à plusieurs reprises constatée dans l'histoire des Russes, qui ont accompli chez eux et à l'Est de grandes choses, à exploiter à l'Ouest les positions que leur prestige ou la fortune des armes leur avaient assurées.

Il va de soi que tout ce qui précède ne saurait être considéré que comme une indication. Pratiquement le fléchissement observé en ce moment n'aura très vraisemblablement d'autres résultats que de prouver la nécessité d'avoir recours à des mesures encore plus radicales.

Tout d'abord en Yougoslavie. Les excès verbaux, les ruptures et les défis ont atteint une telle violence que si, du côté du Kominform, une action concrète ne s'en suit, ils apparaîtront comme autant de fureurs impuissantes, ce qui ne fera qu'accroître l'effet fâcheux déjà produit

par le procès Rajk. Dans les milieux dirigeants de Budapest, on ne paraît pas mettre en doute un instant qu'on va effectivement passer à l'action. D'après les renseignements qu'on a pu recueillir ici, la préparation en territoire hongrois de groupes de partisans destinés à opérer en Yougoslavie est activement poussée. Il semble bien que, au moins dans l'esprit de certains, c'est une véritable dislocation de la Yougoslavie qui est en vue, tout au moins de toute la partie de ce pays qui intéresse les frontières macédonienne et albanaise ainsi que le cours du Danube. On s'apprête à faire payer cher au peuple serbe son attachement à Tito et sans doute spécule-t-on déjà sur les inquiétudes et la fatigue que pourra ressentir ce peuple, jeté après tant d'aventures dans un nouveau drame et pour une querelle entre la conception stalinienne et titiste d'un État communiste.

En même temps, la militarisation de la Hongrie, sous le contrôle des autorités soviétiques, se poursuit activement (on remarque en particulier la constitution et l'aménagement de nombreux aérodromes). Ce qui ne veut pas dire d'ailleurs que les vues sur l'éventualité d'un conflit général que j'ai déjà signalées aient été modifiées. À cet égard, les réactions locales à la «bombe Truman» ont été instructives. La presse a mené grand bruit autour du communiqué de l'agence Tass mais elle n'a pas été plus loin. La perplexité sinon l'inquiétude qu'avaient provoquées ici le geste américain ne m'a pas paru dissipée. Et l'état de dépression que j'ai signalé plus haut ne semble pas tout à fait compatible avec une foi entière dans les actuelles possibilités atomiques des Soviets.

Pour ce qui est de la Hongrie elle-même, il faut s'attendre à ce que le processus d'assimilation à l'URSS soit mené à un rythme plus accéléré encore. La lassitude de la population, ses refus silencieux, les faiblesses des communistes hongrois, la pourriture même que risque de provoquer une démoralisation croissante du pays, tout cela n'a plus qu'une importance secondaire, et les conséquences peuvent en être plus aisément neutralisées, si ce petit pays fait pratiquement partie intégrante de sa puissante voisine. Déjà, Rakosi, bien qu'installé au sommet de l'Olympe hongrois, couvre sans doute de son nom ce qui se fait en Hongrie plutôt qu'il n'en a l'initiative. À cet égard la récente désignation comme second secrétaire adjoint du parti (le secrétaire général étant Rakosi et le premier adjoint Gerö) de M. Michel Farkas, ministre de la Guerre, plus jeune que les deux autres, plus fraîchement sorti du monde moscovite, apparaît significative: on y voit la liaison directe dans le domaine de l'exécutif, entre la véritable autorité suprême et les deux rouages essentiels pour lui en Hongrie: le parti et l'armée.

(Direction d'Europe, Hongrie, volume 42)

134

M. DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 1187[1]. *Prague, 15 octobre 1949.*

(*Reçu* : le 18, 12 h. 30)

L'intérêt suscité à Prague par la formation du gouvernement de l'Allemagne orientale a été considérable. La presse a consacré à l'événement de nombreux articles et a donné une large publicité aux déclarations de MM. Pieck et Grotewohl, ainsi qu'à la lettre du maréchal Staline. Le comité central du parti communiste a aussitôt adressé au comité central du PSU un message fraternel.

Les opinions officielles et officieuses exprimées à cette occasion constituent un reflet fidèle des thèses communistes si souvent énoncées sur le problème allemand : le danger que l'Allemagne représente pour la paix européenne évolue en fonction directe de la structure économique et sociale de ce pays ; alors que le capitalisme engendre inévitablement une politique impérialiste d'agression, un régime communiste doit permettre à ce peuple de prendre définitivement sa place parmi les nations pacifiques et démocratiques.

À cet égard, affirment les commentateurs, l'apparition sur la scène européenne de la jeune République démocratique doit être considérée comme un événement historique capital pour la paix, en même temps qu'une nouvelle illustration du point de vue affirmé par l'URSS et les démocraties populaires à Varsovie en 1947 :

1) La zone soviétique d'Allemagne a été dénazifiée et démocratisée. Nationalisations et réforme agraire ont transformé sa structure économique et sociale et la direction de la République démocratique a été confiée à un personnel qui a fait ses preuves contre le fascisme. Dans ce domaine, comme dans les autres, le contraste est grand avec l'Allemagne de l'Ouest où les postes-clés sont occupés par des gens au passé douteux, marionnettes dans les mains du gros capitalisme.

2) Sur le plan international, le nouveau gouvernement démocratique allemand a affirmé sa détermination de respecter l'accord de Potsdam et en particulier d'accepter comme définitive la frontière Oder-Neisse ; il va s'employer à hâter la signature d'un traité de paix et à renouer des relations normales avec les autres pays. Ce n'est pas en zone soviétique que l'on assiste à des débats révisionnistes et provocateurs à l'égard de l'URSS, de la Tchécoslovaquie et de la Pologne, semblables à ceux dont le Parlement de Bonn a été le théâtre. Pour la première

[1] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

fois dans l'histoire, les intérêts vitaux de la Tchécoslovaquie ne sont pas en contradiction avec ceux de ses voisins. Sa sécurité s'en trouve renforcée et une étroite collaboration économique peut être déjà favorablement envisagée.

La naissance de la jeune République est à coup sûr le gage de la participation de l'Allemagne au camp international de la paix et du progrès, en même temps qu'elle constitue un sérieux renfort pour ce camp.

*

Telles sont les thèses officielles: il est fort douteux qu'elles rencontrent grand crédit dans le public et même auprès des dirigeants actuels de la Tchécoslovaquie. Il existe ici à l'égard de l'Allemagne une méfiance instinctive profondément enracinée dans les esprits et à laquelle n'échappent pas la plupart des communistes, pas même les militants les plus ardents ou les plus élevés dans la hiérarchie du Parti.

Le gouvernement soviétique veut voir régner l'ordre dans son aire d'influence. Il a déjà imposé le silence aux revendications séculaires qui opposaient entre eux les satellites. Il entend que sa dernière création, la République démocratique allemande, soit accueillie chaleureusement au sein des démocraties populaires; mais cet enthousiasme de commande ne change rien aux sentiments profonds des peuples.

(Direction d'Europe, Tchécoslovaquie, volume 168)

135

NOTE DE M. MEYRIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À NANKIN

Physionomie de la Chine communiste

N. *Paris, 15 octobre 1949.*

La mainmise des communistes sur le nord de la Chine devint complète le jour même de la prise de Pékin en fin janvier. Dans les cercles chinois et étrangers, deux opinions s'affrontèrent aussitôt.

La première posait en principe que les communistes étaient chinois avant tout et que leur mouvement n'était que le plus énergique, le plus efficace de tous ceux qui, depuis la révolution des Taï Ping, ont cherché à assimiler les théories sociales de l'Europe et à les allier à la doctrine confucéenne qui depuis deux mille ans constitue la structure de la société chinoise. Les communistes ne renieraient pas tout le passé et feraient de la Chine un État socialiste adoptant la discipline de l'URSS et la modération du parti travailliste anglais. Discipline nécessaire pour mener le programme à son but, et modération indispensable pour ne

pas choquer les susceptibilités tant des étrangers que de la petite bourgeoisie chinoise.

D'autres, se basant sur les discours de Mao Tsé-Toung et de ses adjoints, se déclaraient persuadés que le communisme chinois était un instrument du Kominform. Sa politique serait peut-être en Extrême-Orient un peu plus souple mais les résultats à atteindre devaient être les mêmes que ceux obtenus en URSS et en Europe orientale.

Personnellement, je partage le second point de vue; les différents événements auxquels j'ai assisté m'ont confirmé dans cette opinion.

Dès leur entrée à Pékin, les Rouges firent savoir qu'ils avaient l'intention de suivre à la lettre le programme de leur chef: démocratiser, socialiser et communiser le pays.

Le système judiciaire du Kuomintang fut supprimé avant qu'un code communiste ait été élaboré; on juge suivant sa conscience et les principes légués par Marx, Lénine et Mao Tsé-Toung.

Tous les hauts fonctionnaires Kuomintang sont peu à peu, soit balayés de l'administration, soit «rééduqués» et étroitement surveillés par des commissaires politiques. Le petit personnel est maintenu, mais à la merci d'un renvoi qu'il est inutile de motiver. De nouvelles universités révolutionnaires et populaires sont créées, et leur but est de fournir à l'armée et l'administration des commissaires politiques dont elles ont besoin.

Les autres établissements d'enseignement supérieur voient leur programme augmenter et quand, auparavant, il fallait trois ans pour l'obtention d'un diplôme, il en faut maintenant quatre, l'année supplémentaire servant à l'éducation politique des étudiants.

Tous les services dépendant directement de l'État sont ainsi brutalement communisés et pris en main.

Du point de vue économique, mêmes procédés et même programme. Un bureau de commerce est fondé dans chaque ville, les denrées ne peuvent plus circuler librement, tout trafic commercial doit obéir au dirigisme gouvernemental. Les industries d'État servent de cobayes et les meetings d'ouvriers, de directeurs et les réunions mixtes se succèdent. On discute du salaire, de la production à obtenir; chacun émet son avis et on travaille avec toute l'ardeur, le dévouement dont s'enorgueillit tout gouvernement communiste. La réforme agraire se fait par étapes et on tend à égaliser la dimension des propriétés, le tout sous le contrôle le plus sévère des autorités, qui assignent à chacun sa tâche, les plantes à cultiver et le rendement à obtenir. Au point de vue financier: cours forcé du dollar populaire et, pour les grandes transactions, préconisation du système du troc.

L'armée possède une discipline de fer et est convaincue qu'elle assume la défense des peuples du monde entier. Le militaire est chinois, mais doit être communiste de cœur, et il lui est inculqué quotidiennement que son pire ennemi est le capitalisme et l'impérialisme étranger. Son

devoir est de se battre contre les «vendus» du Kuomintang et d'être prêt à mourir en défendant l'idéal communiste aux côtés de l'URSS. Du point de vue matériel, l'armée est bien pourvue en armes légères. Son moral très élevé semble avoir enivré ses chefs qui croient posséder en elle un instrument capable de satisfaire toutes les ambitions intérieures et surtout extérieures de la Chine.

En effet si, en matière de politique étrangère, le gouvernement de Yenan ménageait ses alliés de l'heure, celui de Pékin estime n'avoir plus les mêmes raisons de les épargner et paraît décidé à couper entièrement la Chine en la débarrassant de tous les éléments réactionnaires, c'est-à-dire partisans d'une entente avec les pays de l'Ouest, à régler les questions pendantes de Hong-Kong, du Tibet et de Formose, à libérer les autres colonies européennes du Sud-Est asiatique et à reprendre ainsi la grande politique d'expansion chinoise des Han, des Tang, etc. Le tout n'est possible qu'avec l'autorisation et l'appui diplomatique et «moral» de l'URSS.

Les étrangers en Chine jouiront en principe des mêmes droits que les Chinois et auront, en conséquence, les mêmes devoirs. Il est possible que leurs entreprises industrielles et commerciales soient temporairement «ménagées» mais elles suivront fatalement un jour le sort des missions religieuses qui, dès maintenant, sont lourdement taxées et envisagent déjà de quitter la Chine. Des organismes aussi importants que la Banque de l'Indochine conseillent à leur direction de fermer les portes et d'attendre des jours meilleurs.

Les établissements culturels étrangers seront, eux aussi, amenés à abandonner la partie ou à suivre aveuglément le programme du ministère de l'Instruction publique, ce qui ne justifiera plus leur maintien. En tant qu'individu, les étrangers sont *a priori* des agents secrets de leur pays et des ennemis du régime, et les Russes blancs nouvellement naturalisés soviétiques n'échappent pas à la règle. Il semble par tous ces faits que le but des communistes chinois est de ne retenir que les étrangers qui leur seront absolument nécessaires, c'est-à-dire comme l'URSS après 1917, les ingénieurs, techniciens, et à ne traiter commercialement avec les étrangers que par le truchement de missions gouvernementales. Suivant l'expression chinoise, «La Chine ne devra plus être découpée comme un melon». Mais l'étranger sera l'orange que l'on pressera jusqu'au bout.

Récupérer le Tibet et Formose ne sera que la première étape d'un expansionnisme chinois qui veut, comme l'URSS en Europe, sous les slogans «À bas l'impérialisme étranger, le capitalisme international, l'Asie aux Asiatiques» assurer son ancienne hégémonie en Extrême-Orient. Les pays les plus visés sont évidemment l'Indochine française, la Malaisie et les Indes néerlandaises. Les succès des armées de «libération» de ces pays sont quotidiennement reproduits dans les journaux du parti communiste chinois.

La mise en œuvre de cette politique sera basée sur les puissantes colonies chinoises de ces différents pays: colonies à qui on promet un régime spécial garantissant leurs intérêts économiques. Le débordement de la Chine vers les pays limitrophes ne s'effectuera toutefois que lentement et seulement avec l'approbation des Soviets. Mao Tsé-Toung a affirmé en réunion secrète n'avoir pas l'intention de prendre Hong-Kong par la force mais de l'asphyxier économiquement, d'y créer des troubles ouvriers et de dégoûter les Anglais, dont la ténacité est fortement concurrencée par celle des Chinois.

Cette politique intérieure et extérieure chinoise, comment les communistes la justifient-elle? Nous sommes amenés à parler de leur propagande qui ne dissocie pas les deux problèmes mais en fait un tout, mettant toutes les questions sur un plan universel, international. Les réformes administratives, économiques et culturelles, la libération des peuples de l'Asie, ont leur fondement dans la doctrine marxiste, léniniste et ont été reprises par Mao Tsé-Toung. Cette propagande est tellement intensive et tellement continue que l'on arrive à savoir d'avance la manière dont le journal présentera un événement déjà connu par l'écoute des radios étrangères. Elle est tellement soutenue que, non seulement elle influence le peuple chinois, surtout sur les questions de politique étrangère, mais même les dirigeants du parti. Les dépêches Tass occupent de jour en jour une place plus importante dans les journaux chinois et des chefs tels que Mao Tsé-Toung, Chou En-Lai, Li Chao-chi, Chu-Teh, en subissent eux-mêmes l'influence.

Ces hommes-là, à ce qu'on peut surprendre de leur conviction intérieure, sont persuadés que Tito est un traître, que la misère couve en Europe occidentale, que les Républiques de l'Europe orientale ont une économie florissante, que l'armée russe aidée de la chinoise constituent la plus forte coalition du monde, que tous leurs objectifs seront un jour atteints. D'après M. Lindsay, professeur d'économie à Hull et hôte récemment du gouvernement de la Chine du Nord, la vanité fait perdre leur *common sense* aux grands «leaders» du régime, et c'est la Russie elle-même qui les ramène à la réalité en les modérant.

Nous avons parlé de l'influence russe, soit dans l'application des doctrines communistes en matière de politique intérieure, soit en matière d'expansionnisme chinois en Extrême-Orient. L'impression qui se dégage est que l'URSS a, en ce moment, entre ses mains, le destin de la Chine. Quels moyens devra-t-elle employer pour consolider son emprise morale et politique? Quel usage en fera-t-elle?

Vu de Pékin, le dessein de la Russie paraît être de se servir de la Chine comme d'un tremplin pour l'expansion des idées rouges en Extrême-Orient et, en cas de guerre, avoir en elle une alliée sûre sinon puissante et belligérante, car l'appauvrissement du pays après vingt ans de guerre est immense. La Russie pourra ainsi dégarnir ses frontières orientales.

Pour retenir cette amitié chinoise et pour calmer les appréhensions des démocrates chinois, qui observent non sans inquiétude l'envoi des

conseillers soviétiques, l'URSS devra régler la question de Mandchourie qui, quoi qu'on en dise, administrativement dépend toujours de Pékin. Économiquement, les Russes se verront contraints de rendre le matériel industriel pris aux Japonais lors de leur invasion en 1945. La propagande chinoise en Mandchourie les y contraint et leur éventuel refus serait susceptible d'amener des troubles graves au sein du parti communiste chinois qui, jusqu'à maintenant, est uni dans son obédience à Moscou.

Après cet aperçu sur la Chine communiste, quelles sont les surprises que l'avenir peut tenir en réserve? Pourra-t-elle mettre son programme à exécution sans trop de difficultés et que vaut-il? Quelle sera l'attitude du peuple chinois?

La plupart des réformes intérieures répondent à de véritables besoins. Spécialement la répartition des terres que les communistes sont les premiers à appliquer. Également, s'il est heureusement appliqué, le contrôle économique qui bridera enfin tous les «exploiteurs», soulagera la masse chinoise victime depuis des millénaires des usuriers.

La politique extérieure dans ses grandes lignes répond aussi au rêve des élites chinoises qui n'oublient pas que le Chine est le peuple de l'Empire du «Milieu» et que ce peuple a formé longtemps le plus grand empire mondial.

Le Chinois n'évoque pas sans amertume la véritable exploitation étrangère à laquelle il a été soumis depuis la guerre de l'opium. Il ne peut oublier que Hong-Kong, Formose, étaient chinois; que le Tibet, l'Indochine française, la Birmanie, ont toujours reconnu la suzeraineté du Fils du Ciel. En Asie, le Chinois veut dominer et non obéir.

Mais la masse chinoise est plus consciente encore des réalités de l'heure: la récolte catastrophique de cette année, une famine menaçante bornent son horizon.

Le blocus nationaliste frappe très gravement l'industrie chinoise qui, manquant de matières premières, est amenée à licencier ses ouvriers. Les usines qui fonctionnent exigent un rendement impressionnant, l'ouvrier y est surmené. Le paysan bénéficiaire du partage des terres subit le sort général et est écrasé d'impôts. Un mécontentement très net règne déjà dans le Nord. Les communistes, par leurs réquisitions massives, contraignent les paysans de Mandchourie, du Honan, du Hunan, à l'émeute.

Dans le domaine spirituel et intellectuel, les Rouges, en reniant des principes qui ont constitué l'armature de la société chinoise, risquent de s'exposer à de graves déboires.

Mais le problème crucial est toujours celui de la Russie, et les communistes chinois doivent absolument trouver une solution au problème. La masse ne tient pas à devenir l'instrument trop docile des Russes qui sont les ennemis héréditaires de la Chine. Rompre les ponts avec l'étranger, les pressurer, est aussi contraire au tempérament chinois qui,

très tolérant, ne demande pas mieux que de transiger. Dans le nord de la Chine, malgré l'intense propagande xénophobe des journaux, la population s'est toujours montrée très sympathisante et même les étudiants très excités reconnaissaient que les Anglais, les Américains, les Français avaient d'incontestables mérites.

En face de cette prise de conscience collective de la puissance de la Chine, de sa foi en son avenir, de son programme communiste, quelle doit être la position de la France qui doit considérer sa politique extrême-orientale à travers la question indochinoise ?

Si nous continuons à adopter la politique résolument anti-Hô Chi Minh, il est évident que le plus sage que nous ayons à faire est de nous replier provisoirement de la Chine, d'abandonner nos missions religieuses qui seront, de toutes manières, à bref délai, forcées de quitter le pays, nos entreprises commerciales dont la valeur est si faible qu'elles ne valent pas une hypocrisie politique de notre part et un nouvel affaiblissement de notre position dans la péninsule annamitique.

Mais si, en Indochine, devait se réaliser l'entente Hô Chi Minh – Bao Daï, notre politique en Extrême-Orient se trouverait grandement facilitée et nous pourrions jouer, du point de vue culturel et même économique, un rôle de premier plan. Nous gagnerions de la face et, la Chine ne cachant pas son désir d'engager des ingénieurs, des professeurs et de nouer des relations commerciales indispensables à son économie, la France, étant donné son importance encore secondaire en Extrême-Orient, ne susciterait pas autant de méfiance que l'Amérique et l'Angleterre.

(Direction d'Asie-Océanie, Chine, volume 150)

136

M. BALAŸ, MINISTRE DE FRANCE À BAGDAD,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 188-191. *Bagdad, 16 octobre 1949, 1 h. 30.*

(*Reçu* : le 17, 7 h. 30)

Après l'agitation rapportée par le pertinent télégramme no 181 de M. Denizeau[2], la fièvre est quelque peu tombée à Bagdad, mais la situation demeure incertaine.

1 Télégramme communiqué à Beyrouth, Damas, Amman, Le Caire, Londres.

2 Document non reproduit.

Des premiers contacts que j'ai eus à mon retour, je retire l'impression que les projets d'union avec la Syrie répondent pour des raisons, d'ailleurs diverses, aux vœux de l'opinion irakienne (hommes politiques, étudiants, commerçants, minoritaires), tout en la détournant des difficultés intérieures que les Britanniques et Nouri Pacha Saïd entretiennent ces dispositions et ne relâchent pas leur action.

Les événements des derniers jours contraignent cependant le président du Conseil et ses instigateurs à mettre une sourdine à leur manœuvre.

Après avoir protesté contre tout autre plan que celui de la Grande Syrie et s'être déclarés prêts en cas d'union politique ou militaire entre l'Irak et la Syrie à occuper Damas, le roi Abdallah, bien que pressé par Londres de se soumettre, aurait fait ressortir à Washington que la collusion syro-irakienne surtout sur le plan militaire risquait de troubler l'ordre au Proche-Orient.

C'est à la demande formelle du souverain que Nouri Pacha Saïd, parti ce matin pour Le Caire, s'arrêtera à Amman.

Outre le courroux d'Abdallah, l'hospitalité du roi Ibn Séoud, les craintes du Liban, désireuse de (…)[1] du Caire devraient permettre à la Ligue d'empêcher un fait accompli, de gagner du temps et de limiter les ambitions irakiennes.

Enfin les velléités du gouvernement syrien paraissent fléchir. Or, Bagdad tient à réaliser la fusion à la faveur d'un appel spontané de Damas.

Malgré ces divers obstacles et les démarches officielles, l'Angleterre et Nouri Pacha Saïd semblent décidés à poursuivre leurs desseins fut-ce en se contentant pour le moment d'arrangements économiques d'accords d'états-majors et, s'il est possible, d'une alliance militaire.

Le jeu britannique étant clair, seule l'intervention de Washington sera à même de contrarier une évolution considérée ici comme naturelle.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 157)

[1] Lacune de déchiffrement.

137

M. JACQUES-ÉMILE PARIS, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,
à M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 815. *Sofia, 17 octobre 1949.*

La crise déclenchée au sein du parti communiste et du gouvernement par l'affaire Kostov est aujourd'hui en plein développement. Depuis le 20 juillet, date de la constitution du ministère Kolarov, quatre ministres ont été relevés de leurs fonctions: M. Stephanov, ministre des Finances, qui a été arrêté quelques semaines plus tard; M. Sakelarov, ministre des Travaux publics; M. Tontchev, ministre des Communications; et enfin M. Kounine, précédemment ministre de l'Industrie, appelé à la tête du ministère des Finances, en remplacement de M. Stephanov. Huit au moins des ministres adjoints ont été destitués: MM. Loultcho Tchervenkov et Vassil Markov, ministres adjoints des Communications; Godevarski et Kotchemidov, ministres adjoints du Commerce extérieur; Nicolas Pavlov, ministre adjoint aux Travaux publics; Boris Jivkov, ministre adjoint de l'Industrie, Todor Domanov, ministre adjoint de l'Électrification, Gueorgui Petrov, ministre adjoint des Finances.

D'autres destitutions n'ont pas été annoncées officiellement mais n'en sont pas moins certaines, notamment celle de M. Topentcharov, ministre adjoint aux Affaires étrangères et directeur de la Presse.

À un échelon inférieur, un grand nombre de fonctionnaires, principalement dans les ministères du Commerce, des Affaires étrangères, de l'Intérieur se sont vus privés de leurs emplois.

Parallèlement à cette purge des administrations, le parti communiste procède à une épuration très étendue parmi ses membres. C'est par milliers que seraient prononcées les exclusions.

Ces mesures sont manifestement d'inspiration soviétique. C'est, assure-t-on, l'ancien secrétaire du Kominform à Belgrade, Youdine, qui en dirigerait personnellement l'exécution[2].

Bien que le nom de Kostov n'ait pas été prononcé à l'occasion des récentes destitutions et arrestations, celles-ci semblent bien être en

[1] Note manuscrite: «*[Communiquer à] Belgrade, Washington, Londres, Rome, Budapest, fait 26-10-49* [sauf Rome] *f[ai]t le 24/10/49. Bulletin, fait. Copie à S[ecrétariat] G[énéra]L*».

[2] J.E. Paris avait déjà signalé ce mouvement de désagrégation organisé par le parti communiste bulgare, de noyautage des administrations et d'intervention soviétique dans toutes les branches de l'économie bulgare (télégramme n°s 320-322 du 11 octobre 1949 de Sofia, non reproduit). Il était également revenu sur le mouvement d'épuration du PC bulgare et sur la publicité qui en était faite dans la presse bulgare, qu'il fallait comprendre comme un indice de la volonté des dirigeants de consolider leur propre pouvoir (dépêche n° 783 du 26 septembre 1949 de Sofia, non reproduite).

rapport direct avec le procès en préparation contre l'ancien vice-président du Conseil. Kostov, qui aurait été transféré en Russie en septembre pour y être interrogé et que l'on aurait depuis ramené à Sofia, aurait dans ses dépositions mis en cause plusieurs de ses anciens collègues du gouvernement. Le procès dans lequel un nombre considérable de personnes seraient impliquées, serait appelé à une ampleur plus grande encore que le procès Rajk à Budapest.

Moscou, instruit par l'expérience yougoslave serait résolu à juguler définitivement les tendances nationalistes dans le parti communiste bulgare. On frapperait non seulement les hommes ayant donné prise à un titre quelconque à l'accusation d'antisoviétisme, mais tous les dirigeants qui, ayant été portés au pouvoir par les suffrages de leurs compatriotes, sont jugés susceptibles de garder une certaine indépendance vis-à-vis de l'Union soviétique. Certes, les deux principaux représentants de la résistance intérieure, Yougov et Dobri Terpechev, ne figurent pas jusqu'à maintenant parmi les victimes de l'épuration. Mais leur position est considérée comme sérieusement ébranlée. Des personnes de leur entourage auraient été arrêtées et ils seraient eux-mêmes étroitement surveillés.

En même temps qu'elle poursuit la mise au pas du parti communiste bulgare, l'URSS travaille à s'assurer le contrôle des principaux rouages administratifs et économiques du pays.

Les modifications survenues dans l'équilibre des forces dans les Balkans à la suite de la défection de la Yougoslavie et de l'évolution des événements militaires en Grèce ne sont probablement pas étrangères à cette prise en tutelle de la Bulgarie. C'est depuis le voyage du maréchal Boulganine, vice-président du Conseil des ministres de l'URSS, venu à Sofia à l'occasion des fêtes du 9 septembre, que se multiplient les signes d'une pénétration soviétique accrue. Un certain nombre de postes importants du ministère de la Défense nationale seraient d'ores et déjà confiés à des officiers soviétiques. Il en irait de même au ministère de l'Intérieur et dans les services de la Sûreté. Des techniciens soviétiques, des spécialistes en matière d'agriculture, de santé, d'hygiène ne cessent d'arriver à Sofia, d'où ils sont ensuite répartis dans les différents services.

L'emprise soviétique sur les transports est officiellement admise. Un communiqué conjoint de la présidence du Conseil des ministres et du comité central du parti communiste publié à la suite de la révocation de M. Tontchev, ministre des Communications, a préconisé de faire appel à des techniciens soviétiques pour la réorganisation des transports ferroviaires. En ce qui concerne l'aviation, les lignes aériennes intérieures bulgares sont depuis deux mois exploitées par une société bulgaro-soviétique.

Des ingénieurs soviétiques procèdent à la prospection du sous-sol et notamment à la recherche de gisements de pétrole.

Les expulsions d'éléments de l'ancienne bourgeoisie, expulsions qui se multiplient à Sofia et dans les grandes villes, auraient pour principal objet de procurer des logements aux agents soviétiques, nouvellement arrivés. On évalue, pour Sofia seul, à un millier environ le nombre des familles qui ont été évacuées au cours des dernières semaines pour être dirigées sur des localités de province. À Bourgas, un quartier entier de la ville a été vidé de ses occupants pour faire place, assure-t-on, à des techniciens russes.

Si importante qu'elle soit, la pénétration soviétique n'atteint pourtant pas des proportions suffisantes pour permettre une prise en charge directe par la Russie des principaux services politiques et administratifs[1].

Son but paraît être surtout préventif. Il s'agit par le noyautage des administrations et des services de se prémunir contre un sursaut du nationalisme bulgare inspiré par l'exemple yougoslave. Conjuguée avec l'action de désagrégation entreprise dans le parti communiste, elle doit permettre à l'URSS de s'assurer à peu de frais un contrôle absolu sur le pays.

(Direction d'Europe, Bulgarie, volume 52)

138

NOTE DU SECRÉTARIAT DES CONFÉRENCES POUR LE SERVICE JURIDIQUE

Question du droit de pétition

N. n° 270. *Paris, 19 octobre 1949.*

Le Secrétariat des Conférences a l'honneur de communiquer ci-joint au service juridique :

1°) Une note sur la question du droit de pétition établie par le secrétariat.

2°) Le texte du projet français initial de pacte des droits de l'homme déposé par M. René Cassin, au nom du gouvernement français en mai

[1] L'attaché militaire à Sofia notait la recrudescence de l'infiltration soviétique dans toute la vie bulgare, tant au plan militaire et politique qu'économique et culturel, dont il relevait avec soin les différents signes (dépêche n° 251 du 5 novembre 1949 de Sofia, non reproduite). L'armée bulgare n'était pas en reste, puisque plusieurs chefs militaires avaient été destitués et certains d'entre eux étaient même arrêtés. Cette épuration était vue comme la première étape d'une soviétisation de l'armée bulgare et l'élimination des derniers éléments nationalistes bulgares (dépêche n° 866 du 8 novembre 1949 de Sofia, non reproduite). On avait également relevé les mouvements de troupes soviétiques en Bulgarie, que l'on percevait comme le moyen permettant de faire sentir au peuple bulgare le poids de la puissance soviétique et d'accroître la pression pesant sur la Yougoslavie (télégramme n°s 3045-3049 du 1er novembre 1949 de Londres, non reproduit).

1948 lors de la 3e session de la commission des droits de l'homme au Conseil économique et social[1].

3°) Les amendements à ce projet déposé par M. René Cassin en mai dernier, lors de la 5e semaine de la commission[2].

Le Secrétariat attacherait du prix à connaître les observations que les dits projet et amendements pourraient suggérer au service, notamment en ce qui concerne le droit de pétition et l'enquête sur place. Il serait en particulier obligé au service de lui faire savoir si le projet retouché répond bien aux préoccupations de la commission consultative française telles qu'elles sont exposées dans la note ci-jointe et, dans la négative, de lui faire connaître les modifications qu'il estimerait indiqué d'apporter à ce projet.

(Secrétariat des Conférences, NUOI, volume 382)

ANNEXE

NOTE DU SECRÉTARIAT DES CONFÉRENCES

Droit de pétition

N. *Paris, 15 octobre 1949.*

Le problème du droit de pétition est un problème délicat pour tous les gouvernements dont ce droit menace de saper l'autorité, mais il revêt une acuité plus grande encore pour des puissances qui sont à la fois démocratiques et coloniales. Si la reconnaissance, aux particuliers, du droit de pétition est en effet indispensable à la mise en œuvre des droits de l'homme, ce droit, une fois reconnu, constituerait un moyen permanent d'ingérence dans les affaires intérieures de ces États, dont ne manquerait pas de faire usage à des fins spécieuses certaines puissances et même une assemblée à majorité anti-colonialiste.

La question aux Nations unies

Sauf à l'article 87 du chapitre 13, qui, définissant les fonctions et les pouvoirs du Conseil de Tutelle dispose que

«l'Assemblée générale et sous son autorité le Conseil de Tutelle dans l'exercice de leurs fonctions peuvent…

b) recevoir des pétitions et les examiner en consultation avec la dite autorité» (l'autorité chargée de l'administration du territoire).

La Charte est muette sur le sujet des pétitions.

C'est cette carence de la Charte qui a conduit:

1 Document non reproduit. Voir *DDF*, 1948-I, nos 327, 342, 346 et 348.

2 Document non reproduit.

1/ la Commission des droits de l'homme:

a) à déclarer dès sa première session (27 janvier-10 février 1947) qu'elle «estimait n'être pas habilitée à prendre aucune mesure au sujet de réclamations relatives aux droits de l'homme qui lui seraient communiquées par le Secrétaire général»;

b) à conserver cette attitude même après le vote de la «Déclaration universelle des Droits de l'Homme» – qui d'ailleurs est totalement muette sur le droit de pétition –, à se refuser à suivre le Secrétaire général lorsque celui-ci, en mai dernier, dans un rapport sur «l'état actuel de la question des communications relatives aux droits de l'homme», envisageait la possibilité pour la commission d'une attitude plus audacieuse[1], et à n'apporter que des modifications de détail au système antérieur des communications. Ces modifications portent essentiellement sur l'établissement par le Secrétaire général – au lieu d'une seule liste confidentielle – de deux listes, l'une confidentielle concernant les plaintes, l'autre non confidentielle touchant les questions de principe et sur la communication à l'État intéressé du texte intégral – au lieu du résumé – des communications (euphémisme pour pétitions) qui intéressent cet État ou les territoires sous sa juridiction;

2/ Le Conseil économique et social à entériner le projet de résolution de la Commission des Droits de l'Homme, réglant la question des communications (résolution 75 V) et à approuver la déclaration aux termes de laquelle «La Commission estimait n'être habilitée à prendre aucune mesure au sujet de réclamations relatives aux Droits de l'Homme».

La Déclaration universelle des Droits de l'Homme ne comprend aucun article relatif au droit de pétition. Les raisons mises en avant pour cette omission furent les suivantes:

- d'une part, le temps aurait manqué à la 3e commission de l'Assemblée, qui s'occupait de cet objet, pour procéder à un examen suffisamment approfondi de l'article supplémentaire qui contenait les dispositions concernant le droit de pétition;
- d'autre part, l'Assemblée générale a estimé que cet article étant la base même de la mise en œuvre, il convenait de l'étudier en même temps que celle-ci. La vraie raison, qui n'a pas été mentionnée, est sans doute que l'Assemblée était heureuse de remettre à plus tard la solution d'un problème particulièrement délicat. Pourtant, l'Assemblée ne s'est pas désintéressée du problème du droit de pétition et la partie B de la résolution relative aux droits de l'homme dispose à ce sujet que:

«L'Assemblée générale

Considérant que le droit de pétition est un des droits essentiels de l'homme, comme le reconnaissent les constitutions de nombreux pays…

Prie le Conseil économique et social d'inviter la Commission des droits de l'homme à procéder à un nouvel examen du problème des pétitions lorsqu'elle examinera le projet de pacte relatif aux droits de l'homme et aux mesures de mise en œuvre, afin que l'Assemblée générale puisse, au cours de sa prochaine session ordinaire, examiner quelles mesures doivent être prises, s'il y a lieu d'en prendre, en ce qui concerne le problème des pétitions».

En vertu de ce texte le problème des pétitions a été examiné par la Commission des droits de l'homme en même temps que les «suggestions sur la mise en œuvre du Pacte».

[1] *Note du document*: «La Commission, déclarait ce rapport, peut recommander au Conseil (économique et social) d'amender la résolution 75(V) (celle qui règle le mandat de la Commission des droits de l'homme en ce qui concerne les communications) et d'accorder à la Commission le droit de faire rapport et de soumettre des recommandations au Conseil sur les questions qui ont été portées à sa connaissance au cours de son examen de communications relatives aux droits de l'homme».

Par 8 voix contre 8 (France, Liban, Indes, Guatemala, Uruguay, Australie, Danemark et Philippines), la proposition qui consistait à donner le droit de pétition aux personnes privées et aux groupes de particuliers a été écartée. Toutes les grandes puissances, sauf la France, s'y étaient montrées hostiles. M. René Cassin avait, notamment, en vain cherché un terrain d'entente avec la Grande-Bretagne et les États-Unis.

La question du droit de pétition semblait momentanément réglée lorsqu'au dernier jour de la session de la Commission des Droit de l'Homme les représentants du Guatemala, de l'Inde et des Philippines – sans doute de connivence avec le délégué des États-Unis qui, affirme M. Cassin, semblait quelque peu honteux de son vote – déposèrent un nouveau projet de résolution. Ce projet, après une suite de considérants montrant «l'urgence et l'importance de la question» ainsi que la «nécessité d'établir progressivement une procédure sur la suite à donner aux pétitions», décidait d'inviter le Secrétaire général à préparer une étude sur la question en «prenant en considération les observations des gouvernements au sujet des propositions pertinentes présentées au cours de la 5e session de la commission», observations qui doivent parvenir au Secrétaire général avant le 1er janvier 1950. C'est là, en ce qui concerne les Nations unies le point de la question aujourd'hui. En effet, la Commission des Droits de l'Homme ayant estimé que les États-membres devaient être d'abord consultés sur le projet de pacte et celui-ci révisé ensuite par elle en tenant compte des réponses parvenues avant d'être examiné par le Conseil et soumis à l'Assemblée générale de 1950, le Conseil – marquant une fois de plus le lien intime qui existe entre le problème des pétitions et celui de la mise en œuvre – adopta en juillet dernier lors de sa 9e session une recommandation aux termes de laquelle l'Assemblée «ne prendrait pas d'autre mesure en la matière lors de sa 4e session» et l'Assemblée vient de rayer cette question de son ordre du jour.

Position de la France

La position de la France est d'autant plus délicate que notre pays n'est plus absolument libre. Non seulement il est traditionnellement favorable au droit de pétition et constitutionnellement disposé «sous réserve de réciprocité, à consentir aux limitations de souveraineté nécessaires à l'organisation et à la défense de la paix», mais il a fait déposer par l'intermédiaire de son représentant à la Commission des Droits de l'Homme des Nations unies le 22 mai 1948 un projet de pacte assorti de mesures d'application qui prévoient explicitement le droit de pétition. Ce projet qui comporte, pour l'examen des pétitions, la création d'une commission de 11 membres, élus par l'Assemblée générale, disposait en effet dans son article 25 que «la Commission est saisie par des requêtes émanant d'une partie contractante ou d'une organisation non gouvernementale ou d'un particulier». La Commission consultative française des Droits de l'Homme qui avait élaboré ce projet avait, en 1948, estimé pouvoir adopter ce texte, la procédure prévue ne pouvant, de par la clause coloniale, s'étendre qu'aux territoires pour lesquels la puissance dont ceux-ci relèvent aura expressément adhéré au pacte.

Depuis lors, l'expérience de la difficulté grandissante que nous éprouvons à faire admettre la clause coloniale et surtout les dispositions de l'article 2, alinéa 2 de la Déclaration universelle qui interdit toute discrimination en matière de droits de l'homme nous ont montré que, en cas d'adoption du principe du droit de pétition, il serait sans doute vain d'essayer d'empêcher l'extension de celui-ci aux territoires non autonomes. Une telle attitude rencontrerait une opposition nette auprès de la majorité des Nations unies. Il serait, au surplus, impossible au gouvernement français de soutenir pareille thèse au moment où viendrait en discussion la ratification de la convention au Parlement français, dans l'enceinte duquel les représentants des territoires d'outre-mer évoqueraient, à juste titre, les termes de notre Constitution, qui, d'une

part, prévoir que nos territoires d'outre-mer font partie de la République et, d'autre part, abolit toute discrimination dans l'exercice des droits fondamentaux.

D'autre part, notre attention a été appelée sur ce point par les Belges et surtout les Britanniques (conversations de Londres et de Bruxelles en janvier et juin 1949 entre les représentants des ministères intéressés belge, britannique et français – lettre de Lord Listowel à M. Coste-Floret). Ceux-ci nous ont fait part des appréhensions que cause à leurs gouvernements respectifs l'éventualité de l'introduction d'une clause prévoyant le droit général de pétition des individus et des associations aux Nations unies. Ils firent ressortir la gravité du danger que comporterait l'usage de ce droit dans les territoires non-autonomes, dont le statut constitutionnel lui-même ne tarderait pas, selon eux, à être mis en cause et nous demandèrent de ne pas prendre en la matière aucune initiative propre à favoriser l'adoption du droit de pétition.

La délégation française, de son côté, développa dans ces entretiens les raisons de principe et d'ordre pratique pour lesquelles il lui semblait difficile d'écarter formellement la reconnaissance du droit de pétition. Elle indiqua certaines solutions qui lui paraîtraient de nature à limiter la portée et les inconvénients de ce droit.

C'est, en effet, vers l'étude de ces solutions que s'étaient orientés en 1949 les travaux de la Commission consultative française des droits de l'homme. Celle-ci avait estimé, suivant l'expression si juste de M. René Cassin, que «si la France devait avancer, elle ne devait pas avancer comme une cible».

La Commission consultative française s'est donc efforcée de trouver un moyen d'aménager, dans la pratique, l'application du droit de pétition de façon à parer aux dangers les plus sérieux qu'il présente.

La première solution envisagée par la Commission, sur la suggestion de M. Cassin, consistait à prévoir une application progressive de la Convention. Celle-ci se décomposant en deux parties a) droits à garantir, b) mise en œuvre, chacune de ces parties, pour entrer en vigueur, nécessiterait un nombre différent d'adhésions. C'est ainsi que, pour la mise en œuvre, la Commission avait estimé que le vote favorable de la majorité des membres des Nations unies y compris tous les membres permanents du Conseil de sécurité devrait être envisagé.

Mais M. Grumbach fait valoir par la suite que prévoir une pareille clause équivaudrait, dans la conjoncture internationale actuelle, à se prononcer contre le droit de pétition, ce que, à son avis, la France ne pouvait se permettre. M. René Cassin, Président de la Commission, initiateur de cette suggestion, la retira alors, ce qui fut déploré par les représentants de la France d'outre-mer et de l'Intérieur.

Certains membres de la Commission proposèrent alors une formule selon laquelle ne pourraient être électeurs ou élus à l'organisme chargé de l'examen des pétitions que les États membres parties à la Convention. L'article 22 du projet français devait donc être amendé dans le sens suivant:

> «Ils (les membres de la Commission) sont choisis par les États-membres parties au Pacte sur une liste fournie par les États-membres parties au Pacte».

Mais d'aucuns estimèrent cette garantie encore insuffisante.

Le représentant de la France d'outre-mer observa notamment, et son observation fut reprise par M. Coste-Floret dans une lettre adressée au Département le 19 mai dernier, qu'il conviendrait d'avoir en outre la garantie que ces pétitions ne seraient pas évoquées par la suite devant une commission ou une assemblée groupant l'ensemble des Nations unies, y compris les États non adhérents. Or, cette garantie était-elle possible aux Nations unies où toutes les questions reviennent finalement à l'Assemblée?

Le représentant de la France d'outre-mer mit également en avant un autre aménagement à l'exercice du droit de pétition. Il proposa d'instituer un système de trans-

mission des propositions par l'entremise obligatoire des gouvernements. Il marqua aussi qu'il serait opportun d'examiner dans quelle mesure il conviendrait d'admettre les pétitions contre les jugements prononcés régulièrement et en dernier ressort par les tribunaux des États-membres.

En vue de modifier l'article 24 du projet français dans un sens conforme à ces critiques, Mme Bastid proposa de substituer les termes «dispositions d'ordre administratif» aux mots «actes administratifs» et les mots «la jurisprudence» aux mots «les actes juridictionnels en dernier ressort».

Enquête sur place

Une des questions soulevées par le droit de pétition est celle de l'enquête sur place. Le représentant de la France d'outre-mer prit position contre le libellé de l'article 26 du projet français, dont le texte, conçu en termes trop généraux, semble admettre cette enquête. Pour lui (comme d'ailleurs pour les représentants des ministères britannique et belge correspondants), le passage d'une délégation des Nations unies dans un territoire d'outre-mer risque toujours d'être interprété comme le signe d'une diminution de la souveraineté de la France.

Si des considérations politique dictaient l'opposition du représentant de la France d'outre-mer, des considérations relatives à l'ordre public dictaient celle du représentant du ministère de l'Intérieur, qui craignait l'agitation créée par ces enquêtes. Mme Bastid proposa d'adopter la procédure qui existait à la Commission des minorités de la SDN: examen des pétitions par une commission internationale; demande d'explications aux États; pas d'enquête sur place.

M. Spanien, notre expert à la sous-commission des minorités, proposa de demander aux États leur «concours procédural».

Pour M. Grumbach, il s'agissait de «trouver une formule qui conciliât la souveraineté nationale avec l'ordre international».

M. Cassin proposa que l'enquête sur place ne pût être accordée «qu'à titre très exceptionnel et dans des conditions à définir».

En résumé, aucune décision définitive n'avait été prise, mais la majorité de la Commission avait nettement marqué son hostilité à l'enquête sur place et à une application du droit de pétition qui risquerait de permettre – que ce fût au début ou à la fin de l'instance – à des puissances non adhérentes de se prononcer sur des pétitions concernant la France.

C'est pour tenir compte de ces préoccupations que M. René Cassin, représentant de la France à la Commission des Droits de l'Homme du Conseil économique et social, rédigea et déposa, lors de la cinquième session de cette Commission en mai dernier, sous le titre «propositions complémentaires sur les mesures d'application», une série d'amendements à la deuxième partie du projet français déposé l'année précédente.

(Secrétariat général, NUOI, volume 382)

139

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE ORIENTALE POUR M. PARODI, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Situation en Tchécoslovaquie

N. *Paris, 19 octobre 1949.*

Depuis le coup d'État du 25 février 1948, le gouvernement de Prague est aux mains des communistes et la République tchécoslovaque est devenue un des satellites les plus orthodoxes de la Russie soviétique. Ces deux faits constituent l'explication la plus simple comme la plus complète des événements qui se déroulent actuellement dans l'ancienne patrie de Masaryk et de Bénès.

Après avoir passé par toute la série des transformations habituelles aux démocraties populaires d'obédience stalinienne (nationalisations, réformes agraires, épurations), le régime actuel en Tchécoslovaquie s'efforce de résoudre les questions suivantes:

1°) Lutte contre l'Église catholique,

2°) Élimination de toute opposition,

3°) Relations internationales,

4°) Situation économique.

Nous allons examiner tour à tour les différents aspects de ces questions:

Lutte contre l'Église catholique

L'attitude du gouvernement tchécoslovaque a évolué, depuis février 1948, de la neutralité bienveillante à une hostilité de moins en moins déguisée à l'égard de l'Église catholique.

Et cependant, la situation de celle-ci avait été tout d'abord exceptionnelle pour un état communiste. En effet, Mgr Beran, archevêque de Prague, ancien déporté en Allemagne et ami personnel de M. Gottwald, bénéficiait, personnellement, de ménagements inconnus de ses collègues des autres pays satellites.

Lors de son dernier voyage à Rome, l'archevêque avait réussi à convaincre le Pape de l'intérêt de tenter une politique de compromis avec le gouvernement. Les résultats en avaient été décevants: en effet, les conversations qui avaient eu lieu à Prague entre l'autorité ecclésiastique et l'autorité civile étaient restées purement formelles, uniquement dues, du côté gouvernemental, au souci de faire croire à l'opinion tchécoslovaque que la bonne volonté des autorités, en matière religieuse, était entière, et afin que l'épiscopat endosse la responsabilité d'un échec.

Mgr Beran était, depuis quelque temps déjà, sans illusion sur ses adversaires et avait reconnu, lui-même, l'inanité de la poursuite des pourparlers.

Mais, c'est lors du congrès du parti communiste tchécoslovaque en mai dernier et sur les directives de M. Malenkov, membre du Politburo, venu à Prague à cette occasion, qu'une offensive anti-religieuse particulièrement violente a été décidée. Démasquant ses batteries, le gouvernement a déclenché, le 10 août, une manœuvre dont le but ne tend rien moins qu'à créer un véritable schisme. En effet, M. Cepicka, ministre de la Justice, secondé par les abbés Pljhar et Fiala et quelques prêtres et fidèles, a fondé, à cette date, un «Comité national d'Action catholique» chargé «de prendre en mains la cause des croyants». Ce comité a publié un manifeste dont la plupart des signataires ont déclaré, il est vrai, par la suite en avoir ignoré jusqu'à l'existence.

Ce document débute par une profession de fidélité et d'obéissance à l'Église catholique romaine, au Saint-Père, à l'épiscopat dans toutes matières ayant trait à la foi, à la morale et à la discipline ecclésiastique. Il se poursuit par la condamnation du capitalisme comme système économique et social et le stigmatise comme essentiellement anti-chrétien. Il comporte une adhésion aux résolutions des Congrès de la Paix de Paris et de Prague. Il exprime la conviction que la Paix et la Sécurité ne sauraient être assurés dans le monde tant que la victoire du socialisme n'aura pas mis fin au règne du profit. Il fait l'éloge de la République populaire tchécoslovaque qui consacre des sommes considérables à l'entretien des Églises et au traitement du clergé. Il affirme que si les négociations entre le gouvernement et l'épiscopat ont échoué, c'est uniquement parce que certains hauts dignitaires de l'Église ont refusé de faire acte public de loyauté à l'égard du régime.

Il contient enfin des menaces à peine voilées contre les évêques qui frapperaient de sanctions les prêtres et les fidèles qui n'adoptent pas une attitude positive envers les démocraties populaires.

L'initiative gouvernementale n'avait surpris ni l'Épiscopat, ni la nonciature. Elle avait été courageusement dénoncée par l'archevêque de Prague dans la lettre adressée par lui au président du parti démocrate-populaire, le 28 mai. Dans ce document, Mgr Beran avait affirmé que ce parti, sur l'ordre des communistes préparait l'organisation d'une nouvelle Église détachée de l'épiscopat et de Rome.

Tel semble bien être, en effet, l'objectif des maîtres actuels de la Tchécoslovaquie. Il s'agit de séparer les fidèles du clergé et si possible, le clergé des évêques.

Le 14 juin, la police a envahi l'archevêché de Prague, au moment même où tous les évêques de Tchécoslovaquie se trouvaient réunis. Malgré ces protestations réitérées, Mgr Beran est depuis ce temps pratiquement prisonnier: la police l'a empêché de parler dans sa cathédrale et il est privé de tous les moyens de communiquer librement avec son clergé et avec ses fidèles.

Les administrations épiscopales sont entièrement aux mains de délégués communistes nommés par le gouvernement. Ces délégués sont entourés de nombreux fonctionnaires du ministère de la Guerre et se servent pour l'expédition des affaires courantes, des griffes et des sceaux qu'ils y ont trouvés.

Bien que toute communication avec le monde extérieur lui soit interdite, l'archevêque a réussi à faire lire en chaire des circulaires qui précisent son attitude à l'égard des décisions gouvernementales. Un de ces documents fixe les trois conditions essentielles que les évêques mettraient à un accord avec l'État:

1°) Le gouvernement doit reconnaître la suprématie et la pérennité des principes chrétiens dans l'enseignement religieux et au sein de l'Église;

2°) Le gouvernement doit reconnaître que le Pape est le chef suprême de l'Église, et s'abstenir de toute ingérence dans les affaires religieuses. Aucune limitation ne doit être apportée aux droits et prérogatives des évêques;

3°) Les attaques contre l'Église et l'épiscopat orchestrées par les organismes gouvernementaux doivent cesser immédiatement.

En attendant, Mgr Beran reste prisonnier dans son palais; on a l'impression que le gouvernement tchécoslovaque hésite à le transférer en prison craignant d'en faire un martyr.

Les incidents du conflit ont suscité une émotion certaine dans la population tchécoslovaque. En Slovaquie, en particulier, les masses rurales semblent rendre responsables «les communistes de Prague» de la violence de la lutte qui devient ainsi un élément de désagrégation entre Tchèques et Slovaques.

Enfin, le décret du Saint-Office publié le 14 juillet, excluant tout communiste de la vie religieuse catholique[1], semble avoir été une réponse directe aux suggestions de ceux qui estimaient qu'une entente pourrait être réalisée entre l'Église et un État de démocratie populaire.

Mais le conflit ne devait pas en rester là: en effet le gouvernement tchécoslovaque a adopté deux projets de loi qui ont pour effet: 1°) l'institution d'un Ministère des Cultes qui n'existait pas jusqu'ici; 2°) la prise en charge financière des membres du clergé, en faisant de ceux-ci de véritables fonctionnaires.

Le conflit en est présentement là[2].

D'après un fonctionnaire communiste tchécoslovaque, le gouvernement tchèque devrait manœuvrer avec prudence en ce qui concerne

[1] Voir document n°s 27 et 28.

[2] Une dépêche de Prague faisant le point de l'évolution de la situation entre l'État et l'Église tchécoslovaque estimait que la lutte allait davantage s'accuser avec la mise en place des traitements pour les ecclésiastiques par le gouvernement (dépêche n° 714 du 20 octobre 1949 de Prague, non reproduite).

le conflit qui l'oppose à l'Église. Il conviendrait à tout prix d'éviter pour le moment une action brutale et tout procès spectaculaire comme celui du cardinal Mindszenty en Hongrie. La Slovaquie notamment reste encore fortement sous l'emprise de l'Église catholique et une action précipitée du gouvernement pourrait avoir pour conséquence directe des troubles dans ce pays. Bien entendu, le gouvernement est en mesure d'envoyer des troupes en Slovaquie et de briser n'importe quelle émeute, mais cela provoquerait des répressions sanglantes et une vague de terreur. Or la conséquence d'une telle action serait une résistance passive des masses rurales slovaques et une crise de production dans le domaine agricole.

La seule tactique valable pour le gouvernement de Prague est donc de miner méthodiquement par un travail souterrain les positions de l'Église dans le pays. Ce travail est lent et il faudra patienter jusqu'à ce qu'il ait porté ses fruits.

Les dernières épurations

Après des arrestations et des procès multiples qui ont eu lieu depuis l'instauration du nouveau régime, le parti communiste tchécoslovaque a déclenché le 3 de ce mois, dans tout le pays une nouvelle et violente offensive d'épuration. Cette action, qui répond à des buts multiples, s'est traduite par des arrestations en masse. Elle doit se poursuivre jusqu'au 15 novembre et le nombre des personnes atteintes s'élèverait déjà pour la ville de France à 5 000 et pour l'ensemble des provinces tchèques et de la Slovaquie à 20 000 environ[1].

Le programme fixé pour six semaines comprendrait l'arrestation de 50 000 personnes dans l'ensemble du pays, dont dix mille pour la capitale.

Aucune couche de la population n'a été épargnée. Mais les victimes sont particulièrement nombreuses parmi les représentants des professions libérales (avocats, architectes, ingénieurs et médecins), les anciens fonctionnaires ou officiers en retraite, les petits et moyens commerçants, les propriétaires d'immeubles, les rares possesseurs d'entreprises non encore nationalisées, les anciens propriétaires terriens ou les paysans auxquels ont été laissés plus de 15 à 20 hectares.

[1] La note reprend ici de larges parties du télégramme n°s 1144-1152 du 9 octobre de Prague (document non reproduit) pour expliquer ce point. On signalait également le renforcement des mesures de surveillance aux frontières donnant ainsi l'impression que la Tchécoslovaquie se transformait en «*camp retranché, où, dans un secret relatif, l'URSS peut poursuivre au cœur même de l'Europe la réalisation de ses desseins avec l'entier concours du plus docile des gouvernements*» (télégramme n°s 1155-1160 du 10 octobre 1949 de Prague, non reproduit). La vague d'arrestation se poursuivait durant tout le mois d'octobre, «*certains quartiers de Prague ont été le théâtre de véritables razzias : la population vit dans la terreur*», un des buts étant d'envoyer de la main-d'œuvre dans les mines d'uranium de Jachimov (télégramme n°s 1189-1190 du 15 octobre 1949 de Prague, non reproduit).

L'opération est dirigée non par le ministère de l'Intérieur mais par le parti communiste assisté de conseillers politiques spécialement envoyés de Moscou. C'est sous la surveillance de ces agents qu'ont été dressées les listes des prescrits. À Prague, les arrestations sont effectuées méthodiquement par quartiers. Le soin en est confié soit à la police, soit le plus souvent aux membres des milices ouvrières agissant sur les ordres directs des organisations régionales ou locales du parti. Dans la région praguoise, les personnes arrêtées sont acheminées soit vers la petite ville de Teresin, tristement célèbre pendant l'occupation allemande, soit vers le château de Svaty Michel Povatskalolo (Saint Jean sous le Rocher) situé près de Beroun. Dans ces deux camps de triage où elles affluent chaque jour par centaines, elles subissent une visite médicale et elles sont réparties en trois catégories – aptitude à tous travaux, aptitude à certains travaux et inaptitude), puis elles sont dirigées vers les camps de travail et employées soit dans les mines, soit dans les forêts. Leur détention qui résulte d'une simple mesure administrative peut durer indéfiniment en vertu des lois sur les camps de travail[1]. Les biens des victimes sont immédiatement et définitivement confisqués. En même temps, les administrations publiques sont soumises à de nouvelles épurations. Aux trente fonctionnaires du Palais Cernin exclus il y a une quinzaine de jours sont venus s'ajouter 90 autres. Plusieurs d'entre eux ont été arrêtés bien qu'ils aient été membres du parti et se soient fait remarquer par leur zèle communiste. C'est en particulier le cas de M. Kliner, chef du service d'information et de presse.

L'opération paraît s'inspirer des préoccupations suivantes:

a) Anéantir l'élite intellectuelle dans la mesure où elle n'est pas entièrement à la dévotion du parti, décapiter ainsi la nation et la transformer en une masse amorphe et malléable;

b) faire disparaître les vestiges de la bourgeoisie;

c) éliminer du secteur économique le reliquat des entreprises privées et capitalistes;

d) liquider tous les éléments autour desquels pourrait se cristalliser une résistance du régime;

e) remédier à la pénurie de main-d'œuvre dans l'industrie, notamment, dans les mines, et remplacer pour les travaux d'une importance particulière les ouvriers libres pour une main-d'œuvre pénale qui, privée de communications avec l'extérieur, offre beaucoup plus de garanties au point de vue de la sécurité. Ce serait le cas, en particulier, pour l'exploitation des mines d'uranium à laquelle seraient effectuées bon nombre de personnes actuellement arrêtées.

f) faire régner une terreur garante de l'obéissance passive des communistes eux-mêmes.

[1] Voir document n° 211.

À la date d'hier (18 octobre), les opérations de police commencées il y a plus de quinze jours, se poursuivent notamment à Hradec Kralove, en Bohême orientale.

Il est intéressant de relever encore que, dans la dernière semaine de septembre, 350 personnes appartenant aux dirigeants de l'armée et du parti communiste avaient été arrêtées comme suspects de titisme, c'est-à-dire de nationalisme.

On a, d'autre part, souvent parlé de dissidence au sein même de l'équipe dirigeante. Il est difficile de déterminer si véritablement le président Gottwald et M. Clementis sont en opposition avec Geminder qui, dans le parti, représente Moscou et avec Slansky, secrétaire général du parti. Il semble qu'il y ait plutôt rivalité et surveillance[1].

Ajoutons enfin que dans la République tchécoslovaque, la Slovaquie, région agricole et demeurée profondément catholique, garde des velléités d'indépendance et de rébellion.

L'emprise communiste doit s'y manifester avec des ménagements inconnus aux populations de Bohême et de Moravie.

Position de la Tchécoslovaquie sur le plan international

A) *Cas Tito*

La Tchécoslovaquie est la première démocratie populaire qui ait pris une position déterminée de lutte contre Tito: regroupement des éléments yougoslaves anti-titiste en Tchécoslovaquie, publication du 1er journal contre la Yougoslavie actuelle (*Nova Borba*). Paradoxalement, la Tchécoslovaquie a été le dernier pays à dénoncer le traité d'assistance mutuelle.

À Prague, les milieux gouvernementaux semblent être les plus affirmatifs, parmi les satellites, à prédire une liquidation prochaine du cas Tito.

Enfin, il faut souligner la rivalité actuelle de la Tchécoslovaquie et de la Yougoslavie pour une candidature au Conseil de sécurité de l'ONU.

B) *Cas hongrois*

Les rapports traditionnellement mauvais entre la Tchécoslovaquie et la Hongrie se sont brusquement modifiés – du moins officiellement. L'accord sur les minorités en date du 28 février 1946 signé par les deux

[1] On surveillait de près l'épuration des personnalités communistes, que l'on interprétait comme le signe du malaise provoqué par l'emprise croissante de Moscou sur toute la politique du pays, ce que Slansky lui-même reconnaissait, notait Dejean. Il en concluait que, comme ailleurs dans les pays de démocratie populaire, le PCT s'acheminait vers un régime de purges périodiques et de terreur permanente (télégramme nos 1361-1367 du 10 décembre 1949 de Prague, non reproduit).

pays prétend avoir apporté un apaisement définitif à ce sujet. Sous la pression des Russes, la Tchécoslovaquie a dû accepter que les minorités hongroises obtiennent un régime de faveur qui leur était inconnu depuis la Libération. Mais du point de vue économique, la Hongrie qui a tendance à s'industrialiser, n'en a pas moins continué à revendiquer un rôle important dans l'économie générale du Komicon (Kominform économique) alors que la Tchécoslovaquie est un pays dont l'industrialisation est depuis longtemps beaucoup plus avancée. L'URSS a d'ailleurs un besoin évident de l'industrie tchécoslovaque.

C) *Question allemande (cas des Sudètes)*

L'URSS ne cesse de prêcher et d'imposer à la Tchécoslovaquie un rapprochement vers l'Allemagne de l'Est et le gouvernement tchécoslovaque vient de reconnaître la République populaire d'Allemagne orientale. Cependant un différend épineux n'en subsiste pas moins entre l'Allemagne et Prague: c'est l'affaire des Sudètes. Les Tchèques se montrent toujours hostiles à l'égard des minorités sudètes, bien que le gouvernement soviétique ait imposé le retour en Tchécoslovaquie d'un nombre assez considérable d'Allemands destinés à l'industrie. On a été jusqu'à parler de l'installation en Bohême de 400 000 Allemands. En fait ce chiffre paraît très exagéré.

Quoi qu'il en soit, cette question a entraîné des divergences sérieuses d'opinion parmi les dirigeants du parti communiste tchécoslovaque. Mais, en dehors même de la question des Sudètes, le gouvernement tchécoslovaque reste méfiant à l'égard d'une Allemagne, même communiste.

En ce qui concerne les rapports de la Tchécoslovaquie et de l'Allemagne de l'Ouest, Prague est bien entendu hostile au gouvernement de Bonn et ceci d'autant plus qu'il a déjà été fait allusion à la question des Sudètes à l'Assemblée fédérale allemande lors de sa première séance.

D) *La Tchécoslovaquie et l'Occident*

Depuis l'intervention du régime actuel, la Tchécoslovaquie n'a pas cessé de désirer des relations économiques normales avec l'Occident. On se souvient des demandes de prêt du gouvernement de Prague aux États-Unis, demandes rejetées jusqu'ici. Des accords économiques existent bien avec l'Angleterre et avec la France, mais ils sont très partiels et actuellement l'objet de nouvelles négociations.

Ainsi que nous le verrons, au chapitre suivant, la situation économique de la Tchécoslovaquie peut être un facteur déterminant de la politique des puissances occidentales à l'égard de ce pays.

Situation économique

Le plan de deux ans est arrivé récemment à expiration et il a officiellement réussi. Un nouveau plan de cinq ans est à l'étude.

Cependant, le manque de devises, de matières premières, d'outillage, de pièces de rechange, se fait cruellement sentir dans l'économie tchécoslovaque, ainsi qu'une déficience de techniciens. 30 000 Sudètes auraient été, ces temps derniers, admis à revenir dans le pays pour parer à ce dernier inconvénient.

L'URSS livre du blé, mais le rationnement subsiste et une crise économique reste possible.

C'est sur ce point qu'il faudrait, semble-t-il, que les puissances occidentales exercent une observation vigilante, car les conditions de la vie économique demeurent le côté le plus vulnérable du régime.

Rappelons qu'en 1947, le plan Marshall avait été accepté d'emblée par le gouvernement de Prague[1]. Sur injonction des Russes, M. Gottwald, appelé à ce sujet à Moscou, refusa finalement d'adhérer à ce plan. Mais le problème d'une aide indispensable à l'économie tchécoslovaque est toujours posé. L'emprise russe ne modifie pas la question, puisque au contraire, elle l'aggrave, la majeure partie des produits tchèques étant exportée vers l'URSS.

Conclusion

En résumé, le fait le plus marquant du problème tchécoslovaque, est que la Russie attache une importance particulière à la Tchécoslovaquie en tant que base stratégique en Europe et que le gouvernement soviétique n'abandonnera ce pays que contraint et forcé.

De leur côté, les dirigeants de Prague se montrent jusqu'ici parmi les plus fidèles satellites de l'URSS. La Tchécoslovaquie, par sa position géographique, l'intérêt qu'elle représente au point de vue militaire, est devenue, au cœur de l'Europe, une sorte de bastion avancé de la Russie.

Certes, il existe encore, malgré les rigueurs du régime, une résistance larvée au communisme dans tout le pays et des organisations actives en Moravie. Mais, les régimes totalitaires, comme celui de Prague, ne peuvent avoir de craintes sérieuses vis-à-vis de tels éléments que si une menace étrangère se manifestait à leurs frontières[2].

(Direction d'Europe, Tchécoslovaquie, volume 128)

[1] Voir *DDF*, 1947-II, n°s 3, 10, 21, 44, 45, 46, 52 et 163.

[2] La situation continuait à se tendre, ainsi que le notait Dejean dans un télégramme faisant le point sur la situation en Tchécoslovaquie en décembre, en insistant sur la tragédie vécue par le peuple tchécoslovaque, déchiré entre deux forces et contraint d'agir contre ses sentiments et intérêts véritables (télégramme n° 1424 du 19 décembre 1949 de Prague, non reproduit).

140

M. BAELEN, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 689. *Varsovie, 19 octobre 1949.*

Si, traditionnellement, le réflexe anti-russe a toujours dominé les sentiments xénophobes des Polonais, la haine de l'Allemand, depuis 1939 et l'occupation hitlérienne, avait atteint un diapason presque égal. Soigneusement cultivée à titre de dérivatif, la germanophobie, depuis 1945, était le sentiment sur lequel les Polonais, empêchés d'exprimer ce qu'ils pensaient de leur voisin de l'Est, se retrouvaient unanimes. Timidement d'abord, puis avec plus d'assurance, le régime, depuis quelques mois, avait bien tenté d'établir une distinction subtile entre les «bons Allemands» affiliés au SED[2] et ceux qui, à l'Ouest de l'Elbe, avaient hérité de toutes les traditions agressives et anti-démocratiques des hobereaux prussiens et d'Hitler; il n'en demeurait pas moins que chaque habitant de ce pays se retrouvait, pour une fois, d'accord avec le gouvernement lorsqu'était en jeu une mesure prise à l'encontre de l'Allemagne.

Parallèlement, la meilleure justification de l'alliance conclue avec l'Union soviétique résidait pour la Pologne, dans le fait qu'elle se trouvait ainsi prémunie contre toute attaque venant de l'Ouest. Nation sans assise territoriale définie, la Pologne qui, au cours des âges, avait oscillé entre la Lusace et le Dniepr, au gré de ses alliances, retrouvait en se liant à Moscou, l'un des moments de sa tradition historique. Si, sous les Jagellon, elle s'était étendue vers l'Est à la faveur d'ententes avec l'Occident, elle avait auparavant, sous les Piast, mis à profit ses relations cordiales avec les Attamans d'Ukraine et de Grande Russie pour progresser en direction de l'Elbe.

Entre 1918 et 1939, aux tenants du rapprochement avec l'Allemagne qui, un temps, triomphèrent, s'opposaient ceux qui, avec Dmowski et les nationaux-démocrates, entrevoyaient la grandeur du pays dans une alliance avec le Kremlin.

Aussi, lorsqu'en 1945, arrivant de Lublin à Varsovie, le Premier ministre Osobka Morawski définit l'alliance avec l'URSS comme découlant de la raison d'État, beaucoup de Polonais, par principe hostiles à tout rapprochement avec le bolchevisme, admirent cependant sans difficulté qu'il s'agissait là d'une nécessité et d'une garantie contre une nouvelle poussée allemande.

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe. Note manuscrite: «*[Communiquer à] Bonn, Rome, Washington, Londres, Belgrade, fait 28-10-49. Bulletin*».

[2] SED: *Sozialistische Einheitspartei Deutschlands*, soit le parti socialiste unifié d'Allemagne, au pouvoir en RDA.

Les récentes démarches de la politique allemande du Kremlin, en enlevant tout sens à cette justification de l'alliance polono-soviétique, provoquent ici un profond désarroi[1].

Dans l'entourage même des staliniens qui dirigent les destinées du pays, on a vu naître avec appréhension le gouvernement Grotewohl et la satisfaction officielle exprimée dans les journaux n'était qu'une façade. On pensait néanmoins que les ennemis d'hier n'accéderaient au rang d'alliés qu'après un stage prolongé. Le Kremlin, en brûlant les étapes, a fait disparaître les illusions et, à sa suite, Varsovie s'est trouvée dans l'obligation de célébrer et de reconnaître la démocratie populaire allemande.

Il restait cependant l'espoir aux Polonais que les pertes qu'ils ont subies dans la guerre où, les premiers, ils furent entraînés, leur docilité à l'égard de l'Union soviétique et la force relative qu'ils représentent leur vaudraient de conserver dans le bloc oriental la place de choix qui, depuis quatre ans, leur est réservée. Avec la lettre de Staline aux chefs du SED, ces espoirs se sont envolés.

Il est clair désormais que Moscou, reprenant une tradition séculaire, vise avant tout à réaliser une entente étroite avec Berlin. Or, l'histoire montre bien de quel prix la Pologne a toujours payé ce genre d'alliance. Michelet déjà, proclamait que «si Russes et Germains se trouvaient d'accord, la Pologne ne pouvait exister». L'accord Ribbentrop-Molotov a, il y a dix ans, apporté à cette prophétie une confirmation nouvelle.

De tout cela on se rend ici un compte très exact et il n'est pas douteux que le patriotisme polonais toujours en éveil a, actuellement, un sursaut. Malgré les rigueurs du régime, malgré la contrainte de l'UB[2], on discerne clairement un regain de nationalisme qui, des couches profondes de la population, atteint jusqu'aux organes directeurs du pouvoir. Chacun sait bien que MM. Pieck et Grotewohl ne pourront indéfiniment revendiquer la Sarre sans tourner les yeux vers la Silésie, la Poméranie et la Prusse orientale.

Aussi les événements d'Allemagne et, plus encore, la lettre de Staline qui leur donne leur pleine signification, sont-ils ressentis dans toute la Pologne comme une insulte et comme une indécence. La grande masse des opposants se rencontre sur ce point avec certains dirigeants communistes qui furent, sous l'occupation hitlérienne, particulièrement éprouvés.

[1] On avait observé avec curiosité et intérêt la publication des télégrammes de reconnaissance de la RDA par les États de l'Europe orientale, relevant la sécheresse du télégramme polonais ou le simple «salut» du gouvernement tchécoslovaque sans reconnaissance explicite. On avait donc l'impression que plusieurs satellites de l'URSS avaient accueillis avec des sentiments mélangés l'arrivée de ce «collègue» spécial (télégramme nos 784-785 du 21 octobre 1949 de Berlin, non reproduit).

[2] UB: ce sigle désigne le ministère de la Sécurité intérieure polonais.

Tous redoutent les grâces que le successeur de Catherine II fait actuellement aux héritiers de Frédéric le Grand et voient avec angoisse les bourreaux de Katyn tendre la main aux organisateurs d'Auschwitz.

(Direction d'Europe, Pologne, volume 153)

141

M. DUMARCAY, MINISTRE DE FRANCE À AMMAN,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 457. *Amman, 19 octobre 1949.*

Confidentiel.

Comme suite à ma communication télégraphique du 19 octobre, j'ai l'honneur de faire parvenir sous ce pli au Département la traduction du mémorandum remis le 16 octobre 1949 par le roi Abdallah à Nouri Pacha Saïd, président du Conseil irakien, en réponse à son projet d'union syro-irakienne. Ce document que le souverain m'a prié de faire parvenir, à titre confidentiel, à Votre Excellence, prévoit l'aménagement des diverses étapes devant amener la réunion de la Syrie Nord (Syrie proprement dite) à la Syrie Sud (Cis- et Transjordanie) sous le sceptre hachémite, «conformément aux résolutions du Congrès national syrien de mars 1920». Ce n'est qu'après la création du «Royaume Uni hachémite» qu'une union avec l'Irak pourrait être envisagée.

Je crois savoir que Hachem Bey Atassi, président du gouvernement provisoire de Syrie, est également en possession de ce mémorandum, qui rédigé par le roi Abdallah lui-même dans le style archaïque qu'il affectionne, est le reflet fidèle de ses propres conceptions gouvernementales.

(Direction d'Afrique-Levant, Syrie-Liban, volume 301, carton 10)

[1] Dépêche adressée à la direction d'Afrique-Levant.

ANNEXE

MÉMORANDUM DU ROI ABDALLAH

Traduction du mémorandum remis le 16 octobre 1949 par le Roi Abdallah à Nouri Pacha Saïd, président du Conseil irakien, en réponse à son projet d'Union syro-irakienne

MEMO.

1) La Syrie-Nord et la Syrie-Sud s'uniront sous le nom de Royaume-Uni hachémite.

2) Un ministère national hachémite sera constitué en Syrie en dehors du ministère jordanien hachémite maintenu dans sa forme actuelle jusqu'à ce que l'Assemblée constituante soit appelée à élaborer une loi organique en vue de l'unification du Royaume-Uni.

3) Les deux ministères étudieront en commun l'unification de la législation et l'établissement d'une ferme politique intérieure qui tout en accordant ses droits au peuple, frappera les fauteurs de trouble et modifiera la loi sur la presse de manière à ne pas priver les nationaux du droit d'exprimer leur opinion ou leurs doléances, sans être toutefois la cause de désordres, de dénigrement ou d'agitation contre le ou les gouvernements du pays.

4) L'Assemblée constituante aura le droit d'élaborer la loi organique dans les limites des présents articles.

5) Il sera octroyé à l'État un délai de 5 ans suivi d'un autre délai de 5 ans durant lesquels la nation – soucieuse d'appuyer son ou ses gouvernements – veillera avec sagesse et persévérance à l'exécution de ses ou de leurs décisions.

6) Des dispositions spéciales seront prises en vue de déporter les individus travaillant à la discorde ou pour leurs propres intérêts. L'État refusera les services de toute personne dont la politique a été rejetée par la nation et contre laquelle son armée a effectué les coups d'État connus.

7) L'armée syrienne et ses nobles officiers seront remerciés de l'attitude sensée et de la bravoure qu'ils auront manifestées en vue du changement de l'ancienne politique. Il leur sera demandé de se dépenser sans compter pour que l'armée unifiée qui ne devra pas être détournée de sa mission, soit dévouée envers la nation, le roi et la loi.

8) Tout accord, alliance, engagement entre le Royaume-Uni hachémite et tout gouvernement arabe ou étranger sera pris en considération jusqu'à ce qu'il soit modifié; son ajustement sera effectué en accord avec le nouveau régime du Royaume-Uni.

9) Les résolutions du Congrès général syrien du 8 mars 1920 seront prises comme base de discussion.

10) L'union avec le Royaume irakien hachémite est le but du Royaume-Uni. Les négociations en vue de sa réalisation seront immédiatement engagées sur la base des résolutions du 8 mars 1920.

(Direction d'Afrique-Levant, Syrie-Liban, volume 301, carton 10)

142

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
à M. FOUQUES-DUPARC, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME[2].

T. nos 1658-1659. *Paris, 20 octobre 1949.*

Réservé.

Je me réfère à votre télégramme no 985[3].

D'après les informations parvenues de Belgrade, le maréchal Tito tiendrait jusqu'ici la situation bien en mains.

D'autre part, il semble qu'aux frontières yougoslaves les préparatifs militaires ne soient pas, pour l'instant, de telle nature que l'on puisse nécessairement les interpréter comme une menace d'action directe prochaine. En revanche, on ne saurait exclure l'hypothèse d'un appui russe à une action intérieure qui pourrait se développer conformément au précédent grec[4].

Il est vraisemblable toutefois que le gouvernement soviétique arrêtera son attitude définitive, compte tenu principalement des risques d'ordre international que tel ou tel mode d'intervention lui ferait courir.

Les indications à ce sujet que les délégués soviétiques recueilleront à Lake Success seront évidemment d'un grand poids dans les décisions du Kremlin.

(Direction d'Europe, Yougoslavie, volume 131)

143

M. BAELEN, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
à M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[5].

D. n° 690. *Varsovie, 20 octobre 1949.*

Je crois devoir attirer l'attention du Département sur la communication ci-jointe de mon conseiller commercial au ministère de l'Économie nationale.

[1] Télégramme envoyé par la sous-direction d'Europe orientale et diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset.

[2] Note manuscrite : «*[Communiquer à] Londres*».

[3] Document non reproduit.

[4] Voir documents nos 68, 83 et 84.

[5] Dépêche adressée à la direction des Affaires économiques et financières et communiquée à la direction d'Europe.

Elle se rapporte à un fait et à une hypothèse.

1) Le fait, déjà souligné par de récentes communications de ce poste, est que le gouvernement polonais ne veut plus tolérer sur son territoire qu'un minimum d'étrangers appartenant aux puissances occidentales. Cet ostracisme est très strict dans la région baltique à laquelle le commandement soviétique paraît actuellement s'intéresser de façon particulière. Il touche même des ressortissants polonais ayant autrefois séjourné en Occident ou soupçonnés, à tort ou à raison, d'avoir des sympathies pour l'Occident.
2) L'hypothèse est que la Pologne, après avoir proclamé au cours des dernières années que les divergences idéologiques ne devaient pas empêcher l'établissement de larges courants commerciaux entre l'Est et l'Ouest, pourrait être sur le point de réviser sa position ou, pour mieux dire, aurait reçu de nouvelles instructions du Kremlin.

Je ne manquerai pas de tenir le Département au courant des indications que je pourrais recevoir sur ce revirement dont la portée serait intéressante dans la conjoncture actuelle des rapports russo-allemands et je serais très intéressé par les informations qui pourraient être recueillies à ce sujet dans les autres pays satellites.

(Direction d'Europe, Pologne, volume 189)

ANNEXE

M. SAILLENS, CONSEILLER COMMERCIAL À L'AMBASSADE DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. LE DIRECTEUR DES RELATIONS ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES AU MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES.

D. n° 627. *Varsovie, 19 octobre 1949.*

Le représentant en Pologne du bureau Veritas repart dans quelques jours pour la France où il doit faire rapport à sa direction.

M. Berline, après avoir attendu 4 mois le visa d'entrée en Pologne, a pris ses fonctions le 15 juin. Il repart sans avoir rien pu faire. Il estime que toute activité lui est dorénavant impossible et que son retour ici est inutile.

Le Lloyd anglais, qui avait su, dès la libération s'installer à Gdynia et qui avait tout fait pour écarter la concurrence de son rival français, se trouverait lui aussi réduit à abandonner la Pologne dans un proche avenir.

Malgré le désavantage qui peut en résulter pour sa flotte dans le mouvement international, la Pologne inscrira désormais ses navires au seul registre soviétique. L'élimination des dernières grandes affaires occidentales représentées par des étrangers n'a rien qui doive surprendre. L'isolement de la Pologne résulte d'une action systématique qui s'accentue chaque jour. Elle entraîne de grands inconvénients pour le pays, mais ce point est, semble-t-il, considéré comme de peu d'importance au regard des avantages politiques.

Il nous faut sans doute cesser de raisonner comme nous l'avons fait jusqu'à présent en matière de commerce extérieur polonais.

L'apport occidental, si recherché jusqu'à présent, passerait au second plan, dût en souffrir la réalisation des programmes d'équipement. Sans doute, l'Allemagne de l'Est conclura-t-elle des accords en vue d'élargir le complexe polono-tchèque à toute la zone industrielle de l'Est européen.

Le départ de M. Kutin, considéré ici comme un partisan de la collaboration occidentale, annonce peut-être ces changements dans la politique économique.

Je dois m'entretenir au ministère du Commerce extérieur des perspectives qui se présentent à nos prochaines négociations commerciales. Je pense, à cette occasion, être assez vite orienté sur les tendances actuelles de la politique économique polonaise.

(Direction d'Europe, Pologne, volume 189)

144

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 1624[2]. *Londres, 20 octobre 1949.*

J'ai l'honneur de faire parvenir, ci-joint, au Département, copie de l'aide-mémoire que cette ambassade a remis, le 14 de ce mois, au *Foreign Office*, à l'issue de la conversation que M. Baudet a eue avec le sous-secrétaire d'État compétent au sujet des contacts militaires franco-britanniques en Afrique (vos lettres n°s 3018 et 3386 AL des 2 septembre et 10 octobre derniers)[3].

Au cours de cette conversation, M. Baudet a pris note de l'accord donné par le gouvernement britannique au principe de conversations militaires franco-anglaises intéressant l'Afrique orientale. Il a fait part à son interlocuteur des projets analogues que nous formions concernant l'Afrique occidentale et développé, à ce sujet, les vues que nous avions sur les conditions dans lesquelles pourrait être établi un système de défense couvrant l'ensemble de l'Afrique. Il a, enfin, indiqué que nous étions entièrement d'accord pour tenir les gouvernements des autres pays signataires du Traité de Bruxelles, ainsi que les gouvernements des États-Unis et de l'Union sud-africaine au courant de nos intentions. Il a, à cet égard, bien précisé que nous devrions nous mettre préalablement d'accord sur la substance et la forme de ces communications.

[1] Dépêche communiquée à l'état-major de la Défense nationale (à l'attention du Commandant Bertin) et au Cabinet du ministre de la France d'outre-mer.

[2] En référence de cette dépêche, la dépêche n° 3386 du 10 octobre 1949 (document non reproduit).

[3] Documents non reproduits.

M. Michael Wright a promis de nous donner réponse le plus tôt possible. Il a, toutefois, ajouté que le *Foreign Office* devrait naturellement prendre l'avis des départements militaires compétents et que cette consultation pourrait entraîner certains délais.

(Direction d'Afrique-Levant, Afrique Généralités, volume 70)

ANNEXE

Aide-mémoire

MÉMO. *Londres, 20 octobre 1949.*

Très secret.

Le *Foreign Office* a bien voulu faire savoir à cette ambassade, le 2 septembre dernier, que le gouvernement britannique acceptait le principe de conversations entre le commandement français de l'océan Indien et le commandement britannique de l'Est africain, en vue d'étudier l'intégration des moyens respectifs dans un dispositif de défense de cette région.

Le gouvernement français a pris acte avec satisfaction de cette réponse. Il suggère que des conversations de même caractère soient ouvertes entre le commandant français en Afrique occidentale et centrale et le commandement de l'Ouest africain britannique. Il y a lieu de constater à cet égard que les échanges de vues officieux que le général Nicholson a engagés, à l'occasion de son passage à Dakar, au mois de juin, ont déjà ouvert la voie, de la manière la plus heureuse, à des conversations officielles.

Outre la valeur propre qu'aurait sur ces deux plans régionaux la coopération militaire envisagée, de tels travaux en commun constitueraient la base indispensable de toute étude qu'il pourrait être décidé d'entreprendre ultérieurement en vue de l'établissement d'un système d'ensemble de défense en Afrique.

Le gouvernement français partage, d'autre part, le sentiment du gouvernement britannique qu'avant l'ouverture des conversations ci-dessus envisagées en Afrique orientale et en Afrique occidentale, les gouvernements des autres pays signataires du Traité de Bruxelles ainsi que les gouvernements des États-Unis et de l'Union sud-africaine, devraient être informés. Cette ambassade est prête à examiner avec *le Foreign Office* la substance et la forme des communications à faire à ces gouvernements.

(Direction d'Afrique-Levant, Afrique Généralités, volume 70)

145

M. DE BOISBERRANGER, CHARGÉ D'AFFAIRES À LA LÉGATION DE FRANCE À DAMAS,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 990. *Damas, 20 octobre 1949.*

Bien que la proximité des élections maintienne au premier plan de l'actualité les projets d'union syro-irakienne, on tend à mieux apprécier les difficultés que rencontrerait leur application.

Alors que, dans les premiers temps de cette campagne, la réalisation du vieux rêve arabe paraissait une panacée susceptible d'ouvrir une ère nouvelle de bonheur et de prospérité, un certain doute commence à s'infiltrer. La franchise avec laquelle la presse et la radio anglaises ont vanté les mérites de l'union ont éveillé quelques soupçons qu'il a été facile à l'opposition d'entretenir et de préciser. Elles sont probablement par leur maladresse plus responsables que quiconque de la méfiance que ces projets suscitent.

Cette aide bien involontaire n'aurait toutefois même pas pu retarder leur réalisation si une opposition ne s'était effectivement manifestée. Suivant les termes de M. Faydi Atassi au cours d'un entretien que j'ai eu avec lui lundi, «l'Égypte est opposée, comme l'Arabie saoudite, le Liban, la Transjordanie et vous-même, et les États-Unis voient ces projets avec défaveur. En somme il ne reste plus à le souhaiter que l'Irak et peut-être l'Angleterre». Je n'avais pas besoin d'ajouter qu'il n'y avait qu'elles à y trouver avantage.

L'impopularité de ces plans inquiète les hommes d'État syriens plus qu'ils ne veulent bien le dire, mais n'a pas fait changer d'avis ceux qui en étaient partisans. Ils s'avoueront peut-être vaincus par les obstructions ou lassés par les obstacles. Leur conviction restera, et parmi les membres du cabinet plusieurs me l'ont répété, qu'aussi longtemps que les États arabes demeureront divisés, ils seront une proie trop facile dans les tentatives d'empiétement, fatales à leurs yeux, d'Israël; confinés dans des marchés trop étroits, ils ne pourront sortir de la médiocrité économique.

Toutefois, leur désir de commercer facilement avec l'Irak ne va pas jusqu'à l'acceptation d'être inclus dans la zone sterling. On ne voit guère comment, dans ces conditions, pouvaient aboutir des tentatives de rapprochement dans ce domaine.

Sur le plan militaire plusieurs solutions seraient possibles: le général Atfe, ministre de la Défense nationale, lui aussi convaincu du danger

[1] Dépêche adressée à la direction d'Afrique-Levant et communiquée à Bagdad, Amman, Le Caire, Beyrouth, Londres, Washington, Djebbah, et au service Information et Presse.

israélien, m'a demandé des précisions sur le fonctionnement de l'état-major occidental. Une douzaine d'officiers dont le sous-chef d'état-major sont depuis quelques jours en Irak. Ils en rapporteront des renseignements précis sur l'organisation et l'état de l'armée irakienne. C'est un doigt dans l'engrenage qui peut mener à une coordination effective des armées arabes, sous le seul contrôle de Londres. Le seul moyen de l'éviter serait, si cette fusion doit se réaliser, qu'à ce moment l'armée syrienne ait des liens, trop étroits pour s'en détacher, avec la nôtre, de sorte qu'au contrôle anglais unique puisse se substituer un contrôle anglo-français. À ce moment il y aurait d'ailleurs peut-être avantage à inclure la défense du Moyen-Orient dans un organisme où les Américains auraient leur place.

Quant à l'union politique à proprement parler, elle forme de moins en moins l'objet de discussions dont le caractère trop théorique est maintenant apparu à tous. Il serait d'ailleurs assez paradoxal que ce fut précisément au moment où les plus grands efforts sont fournis par les candidats pour se faire porter au pouvoir qu'ils envisagent d'en céder une large part à des inconnus de Bagdad ou d'ailleurs.

On peut s'attendre à ce que l'Irak et la Grande-Bretagne ne se laissent pas détourner par ces obstacles. L'arrêt qu'on a pu observer dans les progrès de l'idée d'union syro-irakienne tient, à n'en pas douter, à la vigoureuse action entreprise par l'Égypte et l'Arabie saoudite. Au moins aussi importants sont les résultats de nos interventions auprès des États-Unis qui, après avoir professé une complète indifférence, paraissent s'être enfin émus et ont dû manifester leurs appréhensions de quelque façon puisque le ministre de l'Économie nationale les range parmi les opposants. Enfin, il est bien certain que la plupart des Syriens responsables hésiteront à prendre une décision qui altérerait les bonnes relations qui se sont nouées entre leur pays et le nôtre. Ils sentent que nous pourrions être amenés dans certaines hypothèses à reconsidérer notre position à leur égard et craignent d'être ainsi abandonnés à l'influence exclusive de l'Angleterre.

Aussi le moment ne semble-t-il pas encore venu de ralentir notre pression tout en lui conservant un caractère discret dont notre presse aurait intérêt à s'inspirer également dans ses commentaires attentivement lus à Damas.

(Direction d'Afrique-Levant, Syrie-Liban, volume 305)

146

M. DE VAUX SAINT CYR, AMBASSADEUR DE FRANCE À ATHÈNES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 768. *Athènes, 21 octobre 1949.*

Au cours d'une conversation qu'a eue, ce matin 21 octobre, le secrétaire de cette ambassade avec le conseiller-ministre de l'ambassade des États-Unis, ce dernier a exposé les lignes générales des modifications que le gouvernement de Washington compte adopter dans sa politique à l'égard de la Grèce.

M. Minor a ouvert l'entretien en déclarant: «Je pense que vous seriez heureux d'apprendre ce que sont nos plans en ce qui concerne ce pays».

Puis il a abordé en premier lieu le problème militaire. Le diplomate américain a annoncé à ce sujet que l'armée grecque, selon les désirs de son ambassade, devrait être diminuée d'ici peu de temps de 50 000 hommes. Cette réduction se poursuivrait au cours des mois à venir, pour aboutir, dans un délai d'environ un an et demi, à un effectif qui ne dépasserait pas 80 000 hommes. Les Américains veilleraient à ce que ceux-ci constituent des unités solides, bien équipées et bien entraînées.

D'autre part, il convient de comprendre en outre dans le programme de réduction des forces armées en Grèce, le retrait de la Brigade anglaise de Salonique. Celle-ci quitterait le pays vers la fin de l'année. L'on ne sait encore si ce départ sera gradué et s'il portera d'abord sur un tiers seulement ou les deux tiers des troupes britanniques, ou bien s'il se fera en une fois. M. Minor estime que cette dernière éventualité est la plus probable; et ceci m'est confirmé par les informations qu'a recueillies le colonel Dorange auprès de ses collègues britanniques (ma communication du 21 octobre 1949)[2].

Le conseiller-ministre de l'ambassade des États-Unis a ajouté, à titre tout à fait confidentiel, qu'il était même question de retirer de Grèce les missions militaires américaine et anglaise. Il croit toutefois que l'on n'ira pas jusque là et prétend qu'il y a de fortes présomptions pour que la décision finale comporte le maintien de ces missions, mais en en réduisant le personnel et le rôle.

M. Minor a conclu cette partie de son exposé en remarquant qu'il avait le regret de souligner que le ministre de la Guerre grec devrait revenir sur ses déclarations de la veille, dont j'ai rendu compte à Votre

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe. Note manuscrite: ««*[Communiquer à] Washington, Londres, Belgrade, Rome, Tirana, fait le 3-11-49*».

[2] Document non reproduit.

Excellence par ma communication citée ci-dessus, et selon lesquelles une réduction sérieuse de l'armée hellénique ne pouvait être envisagée.

Passant à l'aspect économique de l'activité des États-Unis en Grèce, le diplomate américain a déclaré que là aussi le gouvernement de Washington avait décidé de réduire l'importance de sa mission et l'étendue des responsabilités qu'il avait assumées. M. Minor n'a pas précisé sur quels points particuliers ces limitations porteraient, mais il a laissé entendre à M. Charles-Roux que les ressources et les possibilités économiques de ce pays ne justifiaient pas les efforts et les sacrifices exceptionnels qu'y ont consentis les États-Unis au cours de ces derniers temps. Comme mon collaborateur lui demandait s'il y avait quelque chance de voir aboutir le projet économique de M. Diomède qui a fait l'objet de ma dépêche nº 692 du 23 septembre dernier à la direction des Affaires économiques[1] et que le président du Conseil a divulgué lors de la visite de MM. Reed et Johnston, M. Minor répondit par la négative. Un tel plan, ajouta-t-il, n'aurait pu se réaliser que si les intérêts privés américains s'étaient tournés vers la Grèce et avaient cherché à s'intégrer à l'économie locale. Or cela serait très loin d'être le cas. Dans ces conditions, l'aide américaine à l'économie grecque repose toute entière sur l'État, et celui-ci considère qu'il lui faut réduire son effort.

À cette politique de retrait dans le double domaine économique et militaire, le conseiller-ministre de l'ambassade des États-Unis a donné trois raisons.

La première est que les États-Unis ont assumé en Grèce un tel nombre de responsabilités, qu'en fait les Grecs ne se gouvernent plus eux-mêmes, ce qui est absolument contraire aux principes de la politique américaine. Le gouvernement de Washington aurait donc décidé de se retirer dans un rôle plus discret et de ne plus se mettre aussi en avant dans la direction politique de ce pays.

Le second motif invoqué, qui est d'ordre moral, me paraît être de pure forme. Il consiste en effet à soutenir que c'est un mauvais service à rendre aux Grecs que de tout faire pour eux, et qu'il faut leur apprendre à vivre par eux-mêmes. De cet argument je n'eusse même pas fait état dans cette dépêche si, dans la façon dont il l'avait développé, M. Minor n'avait pas donné l'impression d'une certaine lassitude des autorités américaines devant l'incapacité des Grecs à fournir un effort, à s'organiser, à réaliser les réformes nécessaires, et devant leur talent, au moins dans les classes dirigeantes, à exploiter toute situation en faveur d'intérêts privés.

La troisième raison de la diminution de l'aide américaine en Grèce me paraît être la plus sérieuse et celle qui porte le plus à réflexion. Selon M. Minor, en effet, les États-Unis ont constaté qu'ils ne pouvaient plus faire face à toutes leurs charges à travers le monde. Le gouverne-

[1] Document non reproduit.

ment de Washington a donc décidé d'en réduire certaines: la Grèce est au nombre de ces dernières.

M. Charles-Roux fit alors remarquer à M. Minor que l'adoption d'une telle politique pourrait être interprétée comme une diminution de l'intérêt des États-Unis pour les Balkans et avoir comme conséquence d'inciter les Russes à s'engager dans quelque initiative regrettable en Yougoslavie ou ailleurs. À cela le diplomate américain a répondu qu'il était exact que Moscou considérait les Balkans comme une entité, et que la politique du Kremlin au cours de ces dernières semaines l'avait prouvé. Car les Soviets auraient essayé, selon M. Minor, de favoriser un apaisement autour de la Grèce et de l'Albanie, afin de préserver les positions et les atouts prééminents sur le territoire albanais et en germination, pourrait-on dire, sur le territoire hellénique, dont ils disposent encore. La réussite d'une telle manœuvre leur aurait permis de reporter tout leur effort sur la Yougoslavie, tout en se réservant pour l'avenir des possibilités de reprendre efficacement leur action dans la partie méridionale de la péninsule balkanique. C'est avec l'intention d'atteindre à cette fin, que les Soviets se seraient prêtés aux pourparlers de conciliation et qu'ils auraient tenté de les exploiter. Étant donné l'échec de ces entretiens, la Russie a perdu cette partie. M. Minor pense donc que désormais le Kremlin ne va plus se préoccuper de la Grèce tant que la situation de la Yougoslavie ne sera pas réglée selon les désirs des Soviets.

Saisissant cette occasion, mon collaborateur a demandé alors à son collègue américain s'il pensait qu'une partie des crédits économisés en Grèce seraient destinés à fournir une aide nouvelle à la Yougoslavie. La réponse de M. Minor a été qu'il n'avait pas d'information précise à ce sujet, mais qu'il n'en serait pas autrement étonné, les relations entre Washington et Belgrade étant devenues, au cours de ces derniers temps, beaucoup plus étroites qu'auparavant.

Quoique mon collègue américain ne se soit pas étendu sur ce point, je me demande s'il ne faut pas y voir la clef de tout l'exposé que le conseiller-ministre de l'ambassade des États-Unis a fait à mon collaborateur.

En effet, d'après certaines informations recueillies par les services de mon attaché militaire, d'après ce que m'a confié le maréchal Papagos sur les assurances données par les États-Unis à lui-même à propos d'une modification favorable de la situation en Albanie, propos qui confirment ce que le président Diomède avait confié à M. Charles-Roux (ma dépêche nº 695 du 24 septembre 1949)[1], l'on est en droit de penser que les États-Unis continuent de s'intéresser de très près au sort des Balkans. D'autre part, je me permets de rappeler à Votre Excellence ma dépêche nº 644 du 27 août 1949[2] qui fait ressortir que tout

[1] Document non reproduit.

[2] Voir document nº 74.

comme les Soviets, quoique peut-être dans une moindre mesure, les Américains se sont faits à l'opinion que le sort de la Grèce est étroitement lié à celui des pays dont elle est entourée.

Dans ces conditions, n'est-on pas autorisé à se demander si les mesures annoncées par le conseiller américain au secrétaire de cette ambassade ne correspondent pas non seulement à l'obligation où se trouvent les Américains de limiter leurs charges dans ce pays et à commencer de s'en retirer, mais aussi aux deux intentions suivantes :

1) Neutraliser, lors de la discussion de la question grecque à l'Assemblée générale des Nations unies, l'entrée de jeu favorable qu'a procurée aux Slaves la déclaration des Andartes concernant la cessation des hostilités en Grèce, en se prêtant, de façon sans doute plus apparente que réelle, au désir russe de voir les Américains se retirer de ce pays. Peut-être le gouvernement de Washington considère-t-il que cette concession trouverait sa compensation dans l'élément de stabilisation que fournirait à la situation actuelle en Grèce, un règlement, favorable au présent gouvernement hellénique, des débats dont ce pays est l'objet.
2) Reprendre la disposition d'une partie des moyens consacrés à la Grèce pour les reporter ailleurs, et s'opposer aux Russes sur ce nouveau terrain de violente lutte d'influence entre l'Orient et l'Occident qu'est devenue la Yougoslavie.

Ce ne sont là que deux hypothèses qui me sont dictées par les observations que l'on peut faire ici. Sans doute, les informations recueillies par nos ambassadeurs à Washington et à Belgrade, ainsi que par nos délégués à l'assemblée des Nations unies, permettront-elles au Département de déterminer la juste valeur qu'il convient de leur attribuer.

(Direction d'Europe, Grèce, volume 117)

147

M. Balaÿ, Ministre de France à Bagdad,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1],

D. n° 613. *Bagdad, 21 octobre 1949.*

Lorsqu'un étranger revient en Irak après une absence de plusieurs semaines, il est frappé de constater combien peu les choses ont changé. Le jeune roi poursuit ses études en Angleterre, le régent rentre de son

[1] Dépêche communiquée aux postes de Damas, Beyrouth, Amman, Le Caire, Londres, Tel Aviv, Djeddah, et au service Information et Presse.

annuel voyage à Londres. Le président du Conseil, dont les jours étaient comptés, que l'on disait malade, qui déclarait vouloir se démettre, est toujours à son poste. Le cabinet devait être remanié; il en est d'autant plus question aujourd'hui qu'il compte deux ministres de moins. Le trésor dont la gêne persiste n'est pas encore alimenté par les prêts de l'étranger. Les experts continuent d'examiner les projets d'irrigation. La presse et la radio mentionnent comme précédemment leur contingent quotidien de condamnés politiques… Bref, sous sa coupole de poussière stagnante et dans sa ceinture de palmiers immobiles, Bagdad reste immuable.

Il y a pourtant un fait nouveau: à l'instigation des Britanniques, Nouri Pacha Saïd a ranimé ce feu qui couvait sous la cendre, le «Croissant fertile».

*

M. Denizeau a fidèlement rendu compte au Département des tentatives de Nouri Pacha en vue de renforcer son gouvernement puis de pourvoir à tout le moins les deux ministères actuellement vacants, l'Intérieur et les Affaires étrangères. Les homme politiques hésitent à collaborer avec le président du Conseil au moment où il s'engage dans une aventure dont on connaît encore mal l'issue et où les difficultés intérieures, financières notamment, exigent une relative liberté d'action. Il est probable toutefois que Nouri Pacha, toujours beau joueur, s'accommode de cette situation et qu'il sied à son tempérament de gouverner l'Irak, sous la protection des Anglais, avec de simples comparses.

C'est ainsi que, le président du Conseil étant parti pour Le Caire avec deux fonctionnaires des Affaires étrangères, le secrétaire général de ce ministère se trouvant encore en congé, l'ancien ministre étant désormais délégué permanent de l'Irak à l'ONU, l'Intérieur est assuré par le ministre de la Défense, le colonel Chaker al Wadi, dont le dévouement aux Anglais est connu et qui a partie liée avec Nouri Pacha.

Tous deux ont toutefois eu le temps de rencontrer les membres de la mission Clapp, dont c'était le premier contact avec les hommes d'État irakiens. Je rends compte par ailleurs de leur passage. Je note ici que les garanties dont tiennent à s'entourer aussi bien les banquiers de la City que les représentants de la Banque internationale et du Groupement d'études économiques déçoivent fort Bagdad. L'essor du pays dépend de l'exécution de ces grands travaux, lesquels sont des œuvres de longue haleine. Or l'Irak a besoin d'argent et tout de suite.

En attendant, son existence demeure précaire. La dévaluation forcée du dinar, la montée des prix, la restriction des importations en provenance des États-Unis lui permettent de moins en moins de sortir de l'orbite britannique. Certes, la Banque nationale commence de fonctionner et permettra de contrôler les banques étrangères; l'office des changes fait partie désormais de ses attributions; les négociations ont

repris en vue d'augmenter le contingent de l'Irak en devises fortes et de débloquer à Londres les livres sterling lui appartenant. Mais ces pourparlers sont évidemment menés par les Anglais; c'est un expert anglais qui est également chargé d'examiner pendant un stage de trois mois la situation financière du pays; c'est l'ancien chef du contrôle des changes, un Anglais, qui est affecté à la Banque internationale en qualité de *chief cashier* aux côtés du directeur, l'ancien ministre Abdul Ilah Hafid…

*

C'est le moment que l'Angleterre a choisi pour réveiller les projets de Croissant fertile. Tandis que la Syrie est à un tournant de sa courte histoire, que ses hommes politiques paraissent vouloir rechercher la protection de l'Irak, c'est-à-dire celle de la Grande-Bretagne contre le danger sioniste aussi bien que contre les militaires, l'Irak, déçu par la guerre de Palestine, affaibli par son désordre intérieur, incapable d'exploiter ses richesses naturelles, est contraint une fois de plus de se tourner vers son allié des bons et des mauvais jours. L'Amérique ne prête pas sans gages. Encore que l'Angleterre soit elle-même appauvrie, son aide permet à l'Irak de subsister. Et voila qu'elle incite Bagdad à s'unir à Damas: satisfaction de prestige, promesse de grandeur, source de profits…

J'ai déjà eu l'occasion de noter les difficultés, les critiques, les craintes que les projets de Croissant fertile suscitent dans l'opinion publique. Le commerce, l'industrie, les professions libérales redoutent la concurrence des Syriens, gens habiles et cultivés. L'équilibre entre chiites et sunnites, chrétiens et musulmans, kurdes et autochtones se trouverait sans doute modifié au détriment des premiers. Les patriciens de Bagdad devraient désormais partager avec ceux de Damas les charges, mais aussi les honneurs et les profits du pouvoir. La fusion poserait de graves problèmes de communications, de transports, de douane, de surveillance du territoire. Lattaquié risquerait de concurrencer Bassorah…

Il n'en reste pas moins que l'idée de Croissant fertile est à l'honneur. Les opposants et les tièdes n'osent pas formuler d'objections ou passent outre, ne retenant que les aspects favorables du problème. Le Croissant fertile permettrait de résoudre certaines difficultés du pays, d'accroître sa puissance, notamment contre l'URSS et Israël, de renforcer la dynastie hachémite, de favoriser la mise en valeur de l'Irak avec le concours des nouvelles institutions internationales, de combattre le communisme en relevant le bien-être de la population.

Nouri Pacha et son équipe sont évidemment acquis à des projets qui donneraient au gouvernement le lustre qui lui fait défaut. À ceux qui prétendent à Bagdad, à Damas et ailleurs que les Syriens deviendraient des «esclaves d'esclaves», Nouri Pacha répond qu'en s'unissant, les deux peuples seront à même de se débarrasser de leurs encombrants

protecteurs. Cette argumentation, quoique spécieuse, n'est pas sans effet sur les partis nationalistes, comme celui de l'Istiqlal.

Bref, on est pour l'union, les uns avec ferveur, les autres avec résignation, certains par vénalité, la masse demeurant indifférente et prête à suivre le mouvement. La presse tresse des guirlandes et entonne des hymnes. Malgré les dithyrambes, les journaux, nos interlocuteurs insistent cependant sur deux conditions: l'appel spontané de la Syrie et le consentement à tout le moins tacite des autres États arabes. Il appartient à Damas de faire connaître ses intentions sans pression extérieure et selon les voies légales. Il ne faut pas d'autre part que la fusion prenne le caractère d'une provocation à l'adresse des peuples frères.

*

Or les intentions de Damas sont encore mal connues. Les nouvelles sont contradictoires. Chacun interprète le Croissant fertile à sa façon, Bagdad de préférence comme une union dynastique, Damas plutôt comme une fédération lui permettant de conserver son régime actuel et ses libertés constitutionnelles. Lors du plébiscite de 1946, certains Italiens des campagnes avaient pris l'effigie de la République pour celle de la reine et avaient voté pour les partis de gauche. Il est à craindre que Nouri Pacha n'invoque aujourd'hui l'alliance et ne veuille réaliser demain la fusion. L'apparente neutralité britannique devant le droit des Syriens à disposer d'eux-mêmes n'est sans doute qu'une première étape.

C'est pourquoi il est surtout question pour le moment dans les milieux officiels d'union économique, d'accords militaires. Le ministre des Affaires étrangères par intérim à qui je faisais part lundi dernier du désir de la France de voir les États du Proche-Orient maintenir le statu quo a témoigné de quelque irritation au sujet de cette remarque qu'il a affecté de considérer comme une ingérence dans les affaires intérieures du pays. Je n'ai pas eu de peine à lui répondre qu'il s'agissait en l'espèce, pour l'Irak comme pour la France des affaires d'un tiers pays, l'indépendance de la Syrie, à laquelle nous étions attachés et que nous ne souhaitions pas de voir aliéner par des voies qui ne seraient pas légales. Chaker el Wadi s'est rappelé alors que, tout en étant ministre de la Défense, il était chargé des Affaires étrangères et m'a assuré, d'un ton radouci, qu'il n'était pas dans l'intention de l'Irak d'agir autrement.

Son irritation ne provenait d'ailleurs pas seulement de l'opposition qu'il trouvait chez son interlocuteur. C'est au Caire que se joue la partie. Nouri Pacha Saïd était parti la veille, le 16 octobre. Il s'était rendu à la réunion du Caire à la demande expresse, m'a-t-on dit, de ses partenaires de la Ligue. Il s'était arrêté à Amman sur l'invitation pressante du roi Abdallah. Il comparaît devant une sorte de tribunal. Le seul témoin à décharge paraît être Riad el-Solh.

*

La tâche de Nouri Pacha sera donc difficile au Caire. L'évolution des événements est, depuis quelques jours, moins favorable à Damas: le revirement du parti national a déçu Anglais et Irakiens, qui placent maintenant leurs espoirs dans le renvoi des élections.

Mais les États-Unis ne se départissant pas de leur indifférence, les Britanniques persistant dans leurs desseins, le danger ne me paraît écarté que dans l'immédiat. «Il ne faut pas précipiter les choses, déclarait hier un secrétaire britannique à l'un de mes collaborateurs; l'idée fait tout de même son chemin».

(Direction d'Afrique-Levant, Syrie-Liban, volume 305)

148

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
À M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON[2].

T. nos 5873-5880. *Paris, 23 octobre 1949, 21 h.*

L'administration américaine vient de saisir l'OECE[3] d'une proposition tendant à modifier profondément la gestion du plan d'aide à l'Europe et la présentation par les pays participants de leurs besoins en dollars d'ici 1952[4]. L'ECA[5] s'inquiète en effet de voir le peu de progrès réalisés dans le domaine de la coopération réelle entre les pays d'Europe, l'intégration de leurs économies, la liberté du mouvement des marchandises et la transférabilité des monnaies et craint qu'en face de ces résultats médiocres, l'opinion américaine et le Congrès ne soient pas disposés à poursuivre leur effort. Afin de permettre à l'OECE de se consacrer plus complètement à l'organisation économique de l'Europe, l'ECA désirerait que la tâche de la répartition de l'aide, à laquelle l'OECE a consacré une grande partie de son temps et de son activité, soit considérablement simplifiée à l'avenir.

L'ECA propose aux pays participants que la répartition de l'aide qui a été faite en 1949-1950 serve de base à une attribution des crédits qui

1 Télégramme signé par ordre Alphand.

2 Télégramme communiqué aux ambassades de France à Londres (n° 5457) et Rome (n° 1672) par courrier.

3 OECE: Organisation européenne de coopération économique.

4 La question du vote des crédits du plan Marshall au Congrès américain était évidemment suivie avec une grande attention par l'ambassade à Washington. La commission des Finances du Sénat avait ainsi voté un amendement modifiant le projet de loi sur les crédits attribués à l'ECA, amendement sur lequel il resterait bien sûr à débattre, mais qui démontrait la volonté de réduire quelque peu les crédits (dépêche n° 3945 du 20 juillet 1949 de Washington, non reproduit).

5 ECA: *European Cooperation Agency*.

seraient ultérieurement votés par le Congrès pour 1950-1951. Pour fixer les idées, l'ECA a indiqué qu'elle estimait que les travaux préparatoires pourraient être basés sur un montant de crédits disponibles en 1950-1951 inférieurs de 25 % à ceux de l'exercice 1949-1950, soit un peu moins de 3 milliards de dollars; pour l'exercice 1951-1952, ces crédits seraient de 33 % inférieurs aux crédits 1950/51, soit environ 2 milliards de dollars.

Les pays participants seraient invités à établir un programme d'action qui représenterait, non pas comme par le passé, leurs besoins en dollars, mais l'utilisation qu'ils comptaient faire au cours des deux prochaines années de l'ensemble de leurs ressources, compte tenu de l'aide en dollars ainsi fixée.

Tout en réservant la position du gouvernement, la délégation française, soutenue par la délégation britannique, a exprimé à l'ECA sa satisfaction de voir l'administration américaine disposée à donner aux pays participants une base qui leur permettrait d'établir leur politique économique à long terme tout en déchargeant l'organisation européenne et les administrations nationales de l'établissement de programmes trop détaillés et des discussions sur la division de l'aide.

Ce point de vue, cependant, n'est pas partagé par toutes les délégations, et les Italiens et les Grecs en particulier ne se sont pas encore prononcés sur la proposition américaine car ils s'estiment lésés par la dernière répartition faite par l'organisation. Aussi semble-t-il que le principe d'une répartition *a priori* de l'aide pour 1950-1951 sera finalement accepté par l'organisation; la base même de cette répartition, qui pourrait être soit celle adoptée en 1949/50, soit la moyenne des répartitions 1948-1949 et 1949-1950 est encore en discussion.

Nous avons insisté pour que le plan de répartition qui serait adopté pour 1950-1951 s'applique également aux crédits disponibles pour 1951-1952. Nous avons fait ressortir en effet que cette méthode inciterait les pays participants à améliorer leur balance des comptes sans craindre une réduction correspondante de l'aide américaine. À ce sujet, nous avons demandé aux représentants de l'ECA si les pays participants pourraient éventuellement constituer des réserves avec les dollars ERP[1] qu'ils n'auraient pas utilisés. Sans pouvoir évidemment s'engager sur cette question qui ne peut être réglée sans une modification de la législation actuelle, nos interlocuteurs n'ont pas paru être en principe opposés à notre suggestion.

Les discussions sur ces différents problèmes vont se poursuivre dans le cadre de l'OECE au cours de la visite à Paris de M. Bissell et de M. Hoffman.

Notre délégation à l'OECE a l'impression que l'ECA recherche un accord avec l'Organisation, mais que les décisions sont déjà arrêtées

[1] ERP: *European Recovery Program*, soit le Plan Marshall.

dans leur principe comme dans leur forme. J'aurais le plus grand intérêt à recevoir de vous toutes informations à ce sujet. Certains points de la proposition américaine sont encore imprécis; notamment ses représentants n'ont pas indiqué très clairement si la répartition de l'aide en pourcentage serait, comme nous le souhaitions, acquise définitivement jusqu'à la fin de l'aide. Il a été fait mention du maintien et même d'un développement du «pool»; le chiffre de 400 millions de dollars a été avancé sans autre précision[1].

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 168)

149

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

T. nos 2906-2908[3]. *Londres, 24 octobre 1949.*

(*Reçu* : le 25, 19 h.)

Je me réfère à mon télégramme no 2452 du 12 septembre[4].

Au cours des dernières semaines, le *Foreign Office* n'a eu connaissance d'aucune nouvelle arrivée de troupes soviétiques dans les Balkans. Les seuls «mouvements» qui lui ont été signalés ont consisté en des déplacements d'unités – le plus souvent hongroises – le long de la frontière yougoslave[5].

Étant donné le caractère spectaculaire de ces mouvements, les services compétents inclinent à penser qu'il s'agit essentiellement là du

[1] Dans sa réponse au présent télégramme, Bonnet soulignait que les représentants américains à l'ECA avaient insisté sur le fait que les problèmes en cause devaient être traités en Europe même et non à Washington. Ils recommandaient également d'améliorer la coopération économique entre les États et de stabiliser la situation financière européenne, en bref d'établir un programme rénové pour pouvoir faire voter en mars 1950 avec des chances de succès la continuation des crédits Marshall (télégramme nos 3771-3780 du 24 octobre 1949 de Washington, non reproduit).

[2] Note manuscrite: «*M. de Nerciat, communiquer à Londres le télégramme à Rome sur la Yougoslavie*».

[3] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

[4] Document non reproduit.

[5] Cela était confirmé par la légation à Bucarest qui ne signalait aucun mouvement de troupes soviétiques à travers le territoire roumain, mais rapportait des rumeurs difficilement vérifiables sur des rassemblements de partisans à la frontière yougoslave. La seule chose sûre était le rassemblement de 2000 partisans grecs venus d'Albanie, qui pourraient être éventuellement utilisés en cas d'opérations de guérillas en Yougoslavie (télégramme nos 735-736 du 26 octobre 1949 de Bucarest, non reproduit).

développement de la guerre de nerfs que le Kremlin poursuit depuis plus d'une année contre Tito. Certes, déclarent les fonctionnaires intéressés, cette activité militaire a sans doute également pour but de favoriser l'éclosion d'un mouvement insurrectionnel en Yougoslavie, mais la nature du terrain dans les provinces du Nord-Est de ce pays doit rendre extrêmement difficile pour les Russes l'organisation d'unités de partisans dans les secteurs où celles-ci pourraient aisément être ravitaillées à partir des États satellites.

On souligne enfin au *Foreign Office* que le calme règne sur l'ensemble du territoire de la République yougoslave et que le maréchal Tito témoigne actuellement d'une grande confiance quant à sa capacité de faire face à toute insurrection fomentée du dehors.

(Direction d'Europe, URSS, volume 106)

150

M. Raoul-Duval, Chargé d'affaires de France à Rangoon, à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 265. *Rangoon, 24 octobre 1949.*

Le ministre des Affaires étrangères de Birmanie a quitté Rangoon pour les États-Unis le 19 octobre 1949. Il y séjournera probablement jusqu'à la fin de la session de l'ONU et sur le chemin du retour s'arrêtera en France et en Grande-Bretagne. Avant son départ je n'ai pas manqué de lui faire savoir le plaisir que Votre Excellence aura, à cette occasion, de l'accueillir et à s'entretenir avec lui (Votre communication du 5 octobre 1949)[2].

U E Maung est parti en excellentes dispositions et je suis persuadé que la France peut compter de sa part sur une amitié confiante qui ne peut encore que s'ouvrir et se développer.

De formation essentiellement juridique et membre de la Cour suprême, il est d'abords réservés, peu disert, et les premiers contacts avec lui peuvent paraître difficiles. Il s'agit là d'une certaine timidité certainement dûe au caractère nouveau pour lui des fonctions qu'il exerce actuellement; sa franchise et son intégrité absolue sont ici unanimement appréciées.

[1] Dépêche adressée à la direction d'Asie-Océanie. Note manuscrite : «*Plion, 1) Demander à Londres de nous signaler si le gén[éral] U E Maung vient à Paris et quand; 2) Même question à Washington, 3) C[ommuni]quer le papier à Washington, Londres; 4) Télégraphier à Rangoon pour savoir [quand le Maréchal R.O.] sera en France. Fait le 8 novembre*».

[2] Document non reproduit.

Ainsi que je l'ai signalé par ma dépêche nº 250/AS en date du 4 octobre[1], il ne m'a pas caché que notre politique en Indochine lui paraissait s'engager sur une voie heureuse et qu'il était pour sa part disposé à lui apporter, dans toute la mesure du possible, le soutien de la Birmanie. Par cette même lettre, j'indiquais cependant que je craignais qu'il ne rencontre sur ce point au sein du cabinet une opposition inspirée par la crainte de la réaction du parti socialiste. C'est en fait ce qui s'est produit et il n'a pu obtenir comme il le souhaitait que le représentant birman à l'ECAFE[2] reçoive pour instruction de voter en faveur de la candidature du représentant de Sa Majesté Bao Daï, celui-ci a été simplement prié de s'abstenir. Si on compare cependant l'attitude très favorable du gouvernement birman à l'égard du Viêt Minh au moment de la conférence de New Delhi et la réserve qu'il observe actuellement, on peut constater une très réelle amélioration. Celle-ci se fait de plus en plus sentir d'ailleurs dans la presse, notamment dans certains journaux qui nous étaient, il y a quelques mois, particulièrement hostiles et qui se plaisent maintenant à marquer (sous la plume de leurs correspondants spéciaux à Saïgon) le rôle que la France peut être amenée à jouer contre un déferlement éventuel de la poussée communiste dans le Sud-Est asiatique.

Il ne faut cependant pas perdre de vue, et le frein mis par ses collègues aux bonnes dispositions du ministre birman en est une nouvelle preuve, que le cabinet Thakin Nu est loin de pouvoir agir en toute indépendance. L'activité des membres du parti socialiste, leur intervention constante dans les débats politiques et dans les rouages de la machine administrative sont de nature à provoquer bien des remous et éventuellement certains renversements de position. En outre je crois savoir que les travaux du comité des ambassadeurs destinés à coordonner l'exécution du programme d'aide à la Birmanie fixé à New Delhi et à Londres se trouvent, du fait de ces interventions, considérablement ralentis.

Sur le plan général d'ailleurs et compte tenu du caractère birman, la prolongation d'un contrôle exercé à Rangoon par des représentants étrangers, même dans l'intérêt économique du pays, ne peut éventuellement, sur le plan psychologique, qu'influencer fâcheusement le développement des relations diplomatiques de l'Union avec les gouvernements en cause.

(Direction d'Asie-Océanie, Birmanie, volume 14)

[1] Document non reproduit.

[2] ECAFE : *Economic Commission for Asia and the Far East*, soit la commission économique [des Nations unies] pour l'Asie et l'Extrême-Orient.

151

M. ARVENGAS, AMBASSADEUR DE FRANCE AU CAIRE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 1146-1148. *Le Caire, 25 octobre 1949, 18 h.*

(*Reçu:* le 26, 11 h. 35)[2]

La presse égyptienne a annoncé hier avec beaucoup d'éclat que le projet de pacte collectif entre les États arabes était dû à une instruction personnelle de Sa Majesté le roi Farouk. C'est dire l'importance que l'on attache ici à cette proposition destinée à rendre illégales les tentatives d'entente particulière.

D'après ce qui a été dit au conseiller de l'ambassade par le ministre des Affaires étrangères du Liban qui l'avait connu à Beyrouth, le plan de sécurité collective égyptien qui s'est substitué au premier projet d'alliance militaire est encore assez vague et mal défini. Les experts juridiques égyptiens préparent actuellement un texte inspiré du pacte de l'Atlantique. Leur étude doit être terminée aujourd'hui.

Quant à Nouri Pacha Saïd, il ne s'est pas laissé décontenancer longtemps par l'initiative égyptienne. Dans une conférence de presse donnée dimanche, il a dit que le plan égyptien était insuffisant et que c'était une véritable fédération d'États arabes qu'il s'agissait maintenant de mettre sur pied. L'Égypte et le Liban se refusent à suivre l'Irak dans cette politique de surenchère. L'article de Edgard Galad que je vous communique par mon télégramme séparé en clair résume nettement la politique égyptienne.

Le ministre des Affaires étrangères libanais retourne aujourd'hui à Beyrouth mettre le président de la République au courant de la situation. Il estime quant à lui que le projet d'union syro-irakienne a perdu beaucoup de ses chances de succès au cours de la réunion du Caire. Sur les quatre délégués syriens, trois ont pris parti ouvertement contre les plans anglo-irakiens. Une vigoureuse intervention américaine qui ne s'est pas encore produite serait pourtant nécessaire pour dissiper entièrement le péril.

M. Takla se félicite dans une certaine mesure de l'attitude égyptienne et croit qu'il vaut mieux, à l'heure actuelle, comme l'a enfin compris le roi, flatter et soutenir que menacer. Il a conseillé en ce domaine aux Égyptiens de ne pas rechercher l'aide de l'ex-président Choukri Kouatly et de Djémil Mardam Bey toujours discrédités d'après lui à Damas. Le séjour en Égypte de ces deux personnalités lui paraît chose inutile et dangereuse.

[1] Télégramme communiqué à Beyrouth, Damas, Bagdad, Amman.

[2] Note du service du Chiffre: «*La diffusion de ce télégramme a été retardée par suite d'erreurs de transmission*».

Le ministre des Affaires étrangères du Liban sait pourtant que ce projet de sécurité collective inter-arabe représente le suprême effort d'imagination des Égyptiens.

Je sais de source égyptienne que M. Takla est venu au Caire porteur d'un message personnel du président de la République du Liban pour Karim Tabet.

M. Béchara el Khoury faisait appel au confident du roi et à sa solidarité de chrétien pour lui demander de se faire le champion de l'indépendance libanaise «qui ne survivrait pas un an à l'union syro-irakienne».

Après avoir pris l'avis du roi, Karim Tabet a dû répondre que dans cette éventualité le Liban ne pourrait compter sur aucun appui particulier de l'Égypte; tout au plus pourrait-on offrir asile à M. Béchara el Khoury. Ce message désabusé est transmis aujourd'hui à Beyrouth par M. Takla.

L'Égypte, en proposant ce projet de sécurité collective, a fait le dernier pas qu'elle estime possible pour éviter la Grande Syrie. Si le projet échoue ou est rendu impraticable par les surenchères de Nouri Pacha, il est à craindre qu'elle ne prenne prétexte de son infériorité militaire pour se croiser dorénavant les bras.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 154)

152

M. Hardion, Chargé de la Délégation du gouvernement de la République française en Espagne,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 1343. *Madrid, 25 octobre 1949.*

L'Amérique latine constitue, avec le Proche-Orient, le domaine où la diplomatie espagnole a remporté jusqu'à présent les succès les plus marquants et les plus fructueux. Aussi bien, le ministère des Affaires extérieures s'efforce-t-il de mettre en valeur, et même de renforcer, par tous les moyens en son pouvoir, les liens qui unissent, depuis les grandes découvertes, l'Espagne aux pays sud-américains. À cet égard, le rappel des origines communes, de l'identité de foi, de culture et de langue, forme le thème principal de la propagande du régime en Amérique méridionale. Ce thème vient d'être repris, une fois de plus, à l'occasion

[1] Dépêche communiquée à la Direction d'Amérique et à la Direction des Relations culturelles. Note manuscrite: «*Bulletin, f[ai]t*».

de deux congrès tenus à Madrid, avant et après le 12 octobre, fête de la Race et de l'Hispanité.

*

Le congrès hispano-américain d'Histoire, qui s'est ouvert dans la salle des séances de l'ancien Sénat, le 1er octobre, était présidé par l'historien et diplomate péruvien Victor Andrés Belaunde, l'éloquent défenseur à l'ONU de la cause de l'Espagne, chaque fois que le «cas espagnol» venait à y être soulevé. Les représentants envoyés par les nations sud-américaines étaient nombreux et l'on remarquait, en particulier, le professeur Alberto María Carreño, mexicain, et le docteur Cartillero, panaméen, tous deux délégués par des États n'entretenant pas avec Madrid de relations diplomatiques régulières[1].

Le sujet des travaux du Congrès: «L'indépendance hispano-américaine», semblait, en l'occurrence, passablement délicat à traiter. Comment et pourquoi, en effet, des peuples dont on se plaît à souligner à tout propos la communauté d'idéal politique, religieux et culturel, se sont-ils, au début du XIXe siècle et après vingt ans de guerre féroce, séparés de la Mère Patrie? En fait, il s'agissait, pour les organisateurs espagnols, de faire admettre la thèse, quelque peu tendancieuse, adoptée par le régime: les guerres de l'indépendance sud-américaine ont été des guerres civiles, phénomènes politiques familiers dans les pays de civilisation espagnole et qui, par l'effet de la distance et de multiples facteurs géographiques, amenèrent la ségrégation des colonies sans que l'unité morale et culturelle du bloc hispano-américain ait été entamée[2].

Comblés de prévenances et d'attentions, les délégués furent invités à visiter Avila, Ségovie, Tolède, l'Escorial, Alcalá, etc. De nombreuses réceptions et banquets interrompirent le cours des travaux qui, étant donné d'ailleurs le défaut d'études antérieures sérieuses sur ce vaste problème, se réduisirent à des exposés sur des points de détail. Mais, si la thèse espagnole ne reçut, à l'occasion de cette réunion, aucune

[1] *Note du document*: «Voici, à tire d'information, la liste des Républiques hispano-américaines représentées au congrès d'Histoire (les noms des pays n'entretenant avec l'Espagne aucune relation diplomatique sont soulignés): Argentine, Bolivie, Colombie, Chili, Équateur, Salvador, Mexique (la plus nombreuse des délégations: 15 membres), Nicaragua, Panama, Pérou, Uruguay, Venezuela. Le religieux espagnol José Ortiz Monasterio, professeur à l'université de Loyola (Nouvelle Orléans) est indiqué sur la liste officielle comme représentant les États-Unis. Républiques hispano-américaines non représentées au congrès: Paraguay, Guatemala, Honduras, Costa Rica, République Dominicaine».

[2] *Note du document:* «On lit, en effet, dans le *Manuel d'histoire d'Espagne* pour les classes primaires, l'appréciation suivante sur les guerres d'Indépendance: "Cette lutte fut purement civile et interne… Rien n'est plus inexact que de croire que l'Indépendance de l'Amérique fut un soulèvement des créoles contre l'Espagne qui les opprimait et qu'ils détestaient. Dans l'un et l'autre camp, on prononçait des paroles d'amour pour l'Espagne. L'Indépendance de l'Amérique n'est qu'un exemple de plus du séparatisme qui apparaît en Espagne lorsque le pouvoir central devient faible. Les gouvernants espagnols avaient tourné le dos à cet idéal de Foi qui était l'âme de l'Empire et l'Empire se brisait"».

confirmation scientifique, l'atmosphère habilement créée par les organisateurs devait amener les congressistes à adopter d'enthousiasme l'explication des faits la plus favorable à leurs hôtes espagnols, dont l'amabilité ne s'était pas démentie un seul instant. C'est ainsi que le sénateur chilien Raul Marin Balmaseda se crut en mesure d'affirmer, le 11 octobre, lors de la clôture du congrès que «les peuples de l'Amérique se rendirent indépendants parce qu'ils étaient les dignes fils de l'Espagne, parce que, s'ils ne l'avaient pas fait, ils n'auraient pas suivi la tradition de fierté et d'honneur que la Mère Patrie leur avait inculquée… L'indépendance de l'Amérique ne fut pas autre chose que la réponse de la race à l'impératif de la race. L'Espagne, en conquérant l'Amérique, y avait semé la liberté».

*

Le thème développé par le sénateur Balmaseda devait être naturellement repris par le ministre des Affaires extérieures espagnol dans son discours de clôture. Mais, plus intéressant et véritablement émouvant fut le message que le lendemain, 12 octobre, jour de la fête de la Race, le ministre adressa aux peuples hispano-américains. M. Martin Artajo, en effet, définit en termes excellents les éléments qui constituent l'Hispanité, «cette communauté libre de peuples frères par la tradition, unis dans le présent et dans l'avenir par une espérance commune».

«Il apparaît nécessaire, en ce jour – déclara le ministre espagnol – de raffermir les liens de notre union fraternelle en précisant la base sur laquelle repose notre vaste groupement, créé par la Providence non seulement pour notre propre bien mais encore pour le profit de l'humanité tout entière. Cette base, ce n'est pas l'identité de race entendue au sens biologique, car, pour célébrer notre fête de famille se réunissent aujourd'hui des peuples qui appartiennent aux groupes ethniques les plus éloignés. Ce n'est pas non plus une langue commune, encore que cette langue soit l'expression la plus puissante et évidente de notre unité. Si, en effet, une nouvelle Babel venait à porter atteinte à l'homogénéité de notre langue, ce qu'à Dieu ne plaise, l'unité essentielle subsisterait néanmoins. Ce qui nous rapproche et nous lie, c'est, surtout, un même sens de la vie, c'est la préférence donnée aux valeurs éthiques et spirituelles sur les valeurs économiques. Les peuples hispaniques, bien qu'au prix de durs sacrifices, ont eu toujours, au cours de l'Histoire, subordonner leurs intérêts à l'honneur et au devoir. La base de notre communauté c'est également notre profond respect de la personne humaine et des droits sacrés de l'individu, respect qui ne tolère aucune intrusion de la force ni de la violence. C'est aussi notre conception de la famille comme fondement de l'organisation sociale et politique, robuste et salutaire conception qui nous libère à la fois des erreurs de l'individualisme libéral et du totalitarisme absorbant de l'État. C'est, enfin, le magnifique héritage de notre foi solide, professée avec ferveur par nos

aïeux et qui continue aujourd'hui à inspirer toute notre vie sociale et nos institutions… Nous devons conserver ce lien spirituel de notre unité au service d'un idéal suprême, idéal qui ne peut être autre que la défense ardente et inlassable des valeurs morales contre le courant matérialiste qui risque d'entraîner le monde à sa perdition».

La clôture du congrès hispano-américain d'Histoire et le discours de M. Martin Artajo ont, cette année, constitué autour de la fête du 12 octobre, des manifestations particulièrement saillantes. La propagande en faveur de l'hispanité allait, néanmoins, se prolonger les jours suivants par le congrès inter-ibéro-américain où les pédagogues d'Espagne et d'Amérique latine devaient étudier en commun les méthodes les plus propres à maintenir et a développer dans les jeunes générations les bienfaits de la culture élaborée par l'Espagne et apportée par elle au Nouveau Monde. Nul doute que les travaux de ce congrès, qui ne sont pas encore terminés, n'aboutissent, eux aussi, à une nouvelle affirmation solennelle de l'unité ibéro-américaine dans le domaine de la culture et des méthodes d'enseignement.

*

La fête de la Race – anniversaire de l'arrivée de Christophe Colomb à Hispañola – a donc été, comme chaque année, pour le régime, l'occasion d'un effort de propagande en direction de l'Amérique latine. Cette propagande, organisée en Espagne même et dont les congrès de techniciens paraissent être l'instrument essentiel, est, au surplus, vigoureusement appuyée par une autre propagande réalisée dans les pays qu'il s'agit de conquérir à l'«hispanité». À la différence de la France, l'Espagne, plus pauvre, ne possède en Amérique méridionale ni collèges, ni instituts organisés aux frais de l'État, mais, grâce aux très nombreux religieux et religieuses espagnols installés dans toute l'Amérique latine, les sentiments de respect et d'amour à l'égard de la Mère Patrie sont largement répandus, aussi bien dans les pays profondément imprégnés d'hispanisme, comme le Mexique et le Pérou, que dans les nations plus cosmopolites, peuplées par l'émigration récente mais soucieuse de se découvrir des titres historiques, comme l'Argentine.

Les résultats de cette politique, menée avec vigueur et habileté par la Direction générale des Relations culturelles et l'Institut de culture hispanique, sont loin d'être négligeables. Sur le plan économique, la correspondance de ce poste a, en effet, souligné, à plusieurs reprises, que le gouvernement argentin s'était fait, en son temps, peu d'illusions sur la capacité de l'Espagne à remplir les obligations qu'elle contractait par les accords Franco-Perón, mais que le sentiment de l'«hispanité» avait puissamment incité les hommes d'État de Buenos Aires à venir en aide à l'Espagne, mise en quarantaine par l'ONU. Sur le plan politique, l'attitude des pays sud-américains à l'égard de la recommandation de Lake Success prévoyant le retrait des chefs de missions

diplomatiques accrédités à Madrid, est peut-être plus significative encore. Depuis le vote de 1946, dix Républiques de l'Amérique hispanique ont envoyé des ambassadeurs ou des ministres auprès du gouvernement espagnol[1]. Sur le terrain culturel, enfin, il apparaît que, profitant des difficultés mises à l'importation des livres français, les ouvrages de médecine et les traités scientifiques espagnols sont de plus en plus recherchés. Certes, le jour n'est pas encore venu où notre prestige intellectuel se trouvera éclipsé en Amérique du Sud par l'influence des universités ou des instituts de la péninsule. Il convient, cependant, de ne pas se dissimuler que, dans ce domaine, l'«hispanité» comporte une menace pour l'influence française, sa rivale sur la plupart des points du Nouveau Monde.

En fait, le but que le régime franquiste s'efforce d'atteindre reste toujours celui que définissait brutalement un chroniqueur phalangiste d'*Arriba*, en 1940: «Nous entendons projeter en Amérique espagnole notre influence morale et restaurer le prestige de notre tradition en face de l'usurpation perpétrée par une autre culture».

(Direction d'Europe, Espagne, volume 176)

153

M. MEYRIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À NANKIN[2],
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[3].

T. nos 1442-1443. *Shanghaï, 26 octobre 1949, 13 h. 10.*

Urgent. Réservé. (*Reçu*: le 26, 15 h. 30)

J'ai l'honneur de communiquer au Département sous les deux numéros suivants un télégramme que notre représentant à Pékin m'a adressé le 25 octobre[4].

Il ressort de ce message que les dispositions prises à l'égard des agents diplomatiques et consulaires chinois en France qui peuvent rallier le

[1] *Note du document*: «Il n'est pas sans intérêt de noter que le nombre de Républiques sud-américaines n'entretenant avec l'Espagne aucune relation diplomatique se réduit aujourd'hui à trois: le Mexique, le Guatemala et Panama. Deux autres pays sud-américains: le Honduras et Costa Rica n'ont pas de représentant diplomatique à Madrid mais acceptent la présence, dans leurs capitales, de ministres espagnols».

[2] Le télégramme est sans signature mais semble bien être de Meyrier.

[3] Télégramme adressé au Département, diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset et communiqué à la délégation à Hong Kong sous n° 455. Note manuscrite: «*Cattand, vu. J'ai répondu d'accord pour les contacts Bréal*».

[4] Document non reproduit.

nouveau régime, n'ont pas manqué, comme je le pensais, de produire une impression favorable sur les autorités de Pékin. J'estime cependant comme M. Bréal, que la détente qui a suivi ses contacts avec les services de Chou En-Lai ne pourra persister qu'autant que ceux-ci auront l'impression que le gouvernement français n'est pas, à tout le moins, opposé en principe à l'établissement de relations diplomatiques avec la représentation populaire de Chine.

Il serait, à mon sens, souhaitable que l'on s'abstienne tant en France qu'en Indochine de toutes déclarations ou commentaires sur la nature et les activités du gouvernement Mao Tsé-Toung jusqu'au moment où une décision aura été prise par Paris au sujet de la reconnaissance de ce gouvernement.

En attendant cette décision, je crois qu'il serait utile que le Département voulût bien me faire part des observations que lui aura suggérées la lecture du télégramme de Pékin ci-dessus mentionné. Je désirerais en outre savoir si vous estimez opportun que M. Bréal continua à entretenir dans la mesure où il lui sera possible de le faire, des relations personnelles avec les fonctionnaires du Wat Kiao Pou de Pékin.

(Direction d'Asie-Océanie, Chine, volume 210)

154

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. n° 3837[2]. *Washington, 27 octobre 1949.*

Secret. Réservé. (*Reçu* : le 31, 18 h.)

Bien qu'il n'y ait pas eu récemment, dans les relations de l'URSS et des États-Unis, de crise analogue à celle qu'avait provoquée par exemple le blocus de Berlin, on constate depuis quelque temps un raidissement accentué de l'attitude américaine vis-à-vis des Soviets. L'impression de détente légère qu'on avait pu avoir pendant quelques mois a disparu. Sans doute l'URSS a-t-elle donné, par la violence de ses attaques contre la Yougoslavie, la constitution du gouvernement de l'Allemagne de l'Est, le resserrement de son autorité sur les satellites et divers autres gestes, l'impression qu'elle poursuivait, de son côté, une politique intransigeante et les succès du communisme en Asie ont-ils renforcé le souci des États-Unis de ne pas paraître céder aux intimidations. Il n'en reste pas moins

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset.

[2] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

que la tactique de la guerre blanche continue d'être appliquée à Washington avec méthode et dans la conviction qu'elle conduira, non seulement à contenir mais à refouler l'expansion soviétique.

Dans un de ses derniers discours, le Secrétaire d'État a publiquement déclaré que l'URSS était la «puissance impérialiste et agressive d'aujourd'hui» et il l'a accusée de chercher à étendre sa domination partout où se fait sentir son influence et son action. On a beaucoup remarqué que, dans toutes ses conférences de presse, il formule de vives critiques soit contre Moscou, soit contre l'un ou l'autre des gouvernements satellites. L'insistance qu'ont mise les États-Unis à demander que Berlin devienne un douzième *Land* s'explique avant tout par le désir d'opposer une riposte immédiate et frappante à la constitution du gouvernement de l'Allemagne de l'Est. L'élection de la Yougoslavie au Conseil de sécurité relève des mêmes conceptions. La nomination à Belgrade comme ambassadeur du Secrétaire d'État-adjoint Allen, qui avait représenté son pays à Téhéran au lendemain des incidents de l'Azerbaïdjan et qui a dirigé depuis lors la campagne de la «Voix de l'Amérique» en Europe orientale, est une indication de l'importance qu'on attache à contrecarrer l'action des Soviets dans les Balkans. Des avantages économiques seront certainement offerts d'ici peu à Belgrade en vue de développer les liens du gouvernement Tito avec le monde occidental. Cette attitude n'est certes pas surprenante, mais elle s'inscrit dans le programme à long terme de la guerre blanche dont un des points essentiels est de faire rentrer l'URSS dans ses frontières et de dégager les États satellites de son influence. Dans le même ordre d'idées, une des raisons pour lesquelles le Département d'État est favorable à la conclusion du traité autrichien est qu'elle entraînera l'évacuation du pays par les troupes soviétiques et, en principe, tout au moins leur retrait de Hongrie et de Roumanie.

Une autre preuve de la raideur voulue de la politique américaine vient d'être donnée récemment par l'arrestation des dirigeants de l'Amtorg à New York, cette mission commerciale soviétique ne s'étant pas conformée à la loi américaine et s'étant refusée à s'enregistrer au Département de la Justice. La photographie des hauts fonctionnaires soviétiques arrêtés, menottes aux mains, a été publiée dans tous les journaux américains. Cette manifestation n'a pas été sans soulever quelques critiques même dans des milieux mal disposés à l'égard des Soviets. Enfin, la révélation que l'URSS serait capable de fabriquer des bombes atomiques paraît avoir incité le gouvernement américain à se montrer plus ferme que jamais vis-à-vis de Moscou dans la discussion de divers problèmes soumis à l'ONU, notamment ceux qui ont trait au contrôle des armes atomiques.

L'URSS n'a, il est vrai, pas riposté à certaines de ces initiatives américaines. L'Amtorg vient, par exemple, de s'enregistrer au Département de la Justice. Les Soviets se sont contentés de protestations verbales contre l'élection de la Yougoslavie et l'opinion officielle à Washington

est qu'ils ne se livreront vraisemblablement pas à une attaque ouverte de la Yougoslavie.

Sans faire preuve d'alarmisme, il faut néanmoins constater que les relations des États-Unis et de l'URSS continuent à se détériorer et que l'avenir demeure en conséquence lourd de dangers.

La recherche d'un *modus vivendi* ne paraît plus être à Washington du domaine des préoccupations courantes. Les initiatives ne peuvent à cet égard venir que de l'Europe.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 204)

155

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. PARODI, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Londres, 28 octobre 1949.*

Personnelle.

Vous trouverez ci-joint un résumé des propos que m'a tenus, il y a quelques jours, Sir Stafford Cripps au cours d'un déjeuner auquel je l'avais convié en tête-à-tête.

Ces propos valent surtout comme symptômes d'un état d'esprit. Il y a cependant à en retenir quelque chose, qu'il s'agisse de l'idée de s'entendre à l'OECE[1] pour mieux résister à certaines pressions américaines, ou surtout qu'il s'agisse de l'insistance avec laquelle le chancelier – se défendant contre nos reproches – a évoqué l'existence de la commission mixte franco-britannique et s'est plaint de l'insuffisant parti qui en avait été tiré. Cette critique n'est pas sans fondement. Il est bien vrai qu'à diverses reprises, les experts anglais n'ont pas été plus chauds que les nôtres pour se servir de cet organisme, qui a souffert d'autre part de la constitution de l'OECE où ont été transportées très vite les principales discussions économiques.

Pour des raisons diverses, Alphand et son *opposite number*, Hall Patch, se sont trouvés d'accord pour pousser dans cette voie. Je ne suis pas absolument convaincu qu'il n'y aurait pas intérêt à prendre Cripps au mot et à porter à l'ordre du jour de la commission mixte franco-britannique des questions générales qui nous préoccupent. Il est vrai que toute action dans ce sens poserait de délicats problèmes de personnes, dont je vous entretiendrai verbalement.

(Papiers d'agents-archives privées, Papiers Massigli, volume 101)

[1] OECE: Organisation européenne de coopération économique.

ANNEXE

NOTE DE M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES

Conversation avec Sir Stafford Cripps
(Déjeuner en tête-à-tête du 19 octobre 1949)

N. *Londres, 19 octobre 1949.*

1) Négociations de Washington

Le chancelier de l'Échiquier est sensible au reproche qui lui est fait de s'être écarté du plan de négociation qui avait été envisagé au cours de l'entretien du 4 juillet, d'une part, et de M. Bevin et M. Schuman d'autre part.

En ce qui le concerne, il donne comme excuse que les études poursuivies pendant juillet et août ont amené à concentrer la négociation sur quelques problèmes qui étaient d'abord anglo-américains; quant aux problèmes généraux, il pensait qu'ils seraient traités par M. Bevin avec M. Acheson et M. Schuman… Sur le changement de position de M. Bevin, il ne fournit d'ailleurs aucune explication et assure ne pas savoir ce qui s'est passé.

Je n'ai pas cherché à l'embarrasser davantage, l'avenir important plus que le passé.

2) Rôle assigné au contrôle tripartite anglo-américano-canadien

D'après Sir Stafford Cripps, ce rôle n'est pas encore bien précisé; il résultera des événements; il est, en effet, apparu que les services de Washington n'avaient qu'une connaissance très insuffisante des problèmes et des difficultés particulières, on aurait pu éviter de nombreux malentendus; Sir Stafford Cripps pense en particulier que si cet organisme de liaison et de consultation avait existé au mois de juin, la Trésorerie américaine mieux éclairée n'aurait pas entrepris la campagne pour la dévaluation de la livre qui a eu, en définitive, tant de conséquences dommageables pour tous.

3) Perspectives d'avenir

La prolongation des délais nécessaires pour établir le programme financier s'explique essentiellement par le fait que le chancelier s'est refusé à appliquer un pourcentage d'abattements uniforme pour les divers Départements ministériels. De ce fait, une tâche d'arbitrage s'est imposée au Premier ministre et à lui-même, qui a pris plus de temps qu'il n'avait d'abord été prévu. En ce qui le concerne, il avait, la veille de la conversation, travaillé 21 heures sur 24.

Sir Stafford affecte de considérer que ce retard n'aura pas de conséquences fâcheuses.

Le chancelier affecte l'optimisme, mais il reconnaît que *le dollar gap* ne pourra pas être comblé rapidement; il ne le sera d'ailleurs que si Américains et Canadiens jouent le jeu, et on ne peut savoir encore si les Américains le joueront.

Un doute ayant été exprimé par moi sur la possibilité pour l'Europe dans son ensemble de combler le déficit en dollars en l'absence d'un abaissement très sensible de son niveau de vie, puisque la prospérité européenne a été édifiée pour une bonne part sur la mise en valeur de territoires qui lui échappent de plus en plus, Sir Stafford Cripps assure n'être pas aussi pessimiste. Sans doute l'Asie est perdue, mais en Afrique, l'Europe dispose de toutes les ressources nécessaires à son relèvement, à une condition cependant: il ne faut pas que la mise en valeur du continent africain soit entreprise

sous la direction des Nations unies et dans le cadre du point 4 du président Truman; sinon ce sera l'émancipation prématurée et un énorme gaspillage de richesse; cette mise en valeur doit être le fait des puissances européennes elles-mêmes, tirant parti notamment des ressources que peut fournir le plan Marshall.

4) La Grande-Bretagne et l'Europe

Sir Stafford ressent le reproche qui lui est adressé d'avoir par l'accord de Washington, détourné le Royaume-Uni de coopérer avec l'Europe et singulièrement avec la France. Il n'est pas vrai que l'Angleterre se détourne du continent. En ce qui concerne la coopération de l'Angleterre et de la France, il existait un comité économique franco-anglais bien avant que ne fût constitué le comité tripartite de Washington. Qu'a-t-on donc fait, du côté français, pour développer l'activité de ce comité? Qu'est-ce qui empêche d'y avoir des échanges de vues sur toutes affaires que le gouvernement français estimerait d'intérêt commun? Mais quelles propositions concrètes le gouvernement français a-t-il formulées à cet égard? Quelles sont les propositions dont M. Queuille ou dont M. Petsche l'ont saisi?

Il n'y en a eu aucune. Il ne faut pas accuser le gouvernement britannique d'être anti-européen parce qu'il ne veut pas s'engager sur des formules vagues sans savoir ce qu'elles recouvrent.

Les Anglais aiment partir de projets concrets et aller vers un but qu'ils peuvent atteindre. Sans doute, on peut parler d'union économique européenne, mais après l'exemple des difficultés que rencontrent les pays du Benelux pour réaliser cette union dans un cadre limité, après l'exemple de l'union douanière franco-italienne, qui peut douter qu'il faudra plus de dix ans à l'Europe pour aboutir à des résultats?

Le chancelier tient d'ailleurs à souligner qu'il ne voit pas du tout d'un mauvais œil le projet, dont il est question, de rapprochement entre États du continent (France-Benelux-Italie) à condition que les accords projetés, dans la mesure où ils se concrétiseront, ne soient pas conçus comme dirigés contre l'Angleterre ou appliqués dans un esprit qui lui serait hostile.

Sir Stafford Cripps nie donc catégoriquement qu'il soit l'adversaire d'un resserrement des liens économiques entre les pays européens. Il en donne comme preuve ce qu'il a fait pour la libéralisation des échanges, malgré les risques réels que ce plan comporte pour l'économie anglaise. C'est là la seule initiative vraiment positive que l'on ait prise jusqu'à présent dans le sens européen; sans doute, les mesures de libéralisation ne portent que sur la moitié du secteur privé du commerce britannique, mais si l'on tient compte du fait que, dans la mesure où le commerce d'importation est aux mains d'organismes gouvernementaux, ces organismes pratiquent une politique libérale, notamment à l'égard des pays européens, ce sont en réalité les 3/4 du commerce britannique qui se trouvent dès maintenant libéralisés.

5) Sir Stafford Cripps et l'OECE

Le chancelier de l'Échiquier ira à la réunion de l'OECE[1] avec le plus grand désir d'y faire une politique positive.

Il souhaite une meilleure coopération entre les membres de l'organisation. Il voudrait, en particulier, discuter avec ses collègues de la méthode à suivre pour mieux résister à certaines pressions américaines; cela lui semble indispensable. À l'heure actuelle, un Américain – souvent sans responsabilité – avance une idée ou la fait lancer par un délégué européen; l'idée fait son chemin dans la presse; même si elle est absurde,

[1] OECE: Organisation européenne de coopération économique.

même si elle est irréalisable, elle séduit les membres du Congrès; après quoi M. Hoffman se sent engagé à la faire accepter par les membres de l'OECE sous peine de se voir refuser par le Congrès les crédits qu'il demande.

Cette situation n'est pas satisfaisante, et il faut travailler à la modifier.

Le chancelier de l'Échiquier a eu à ce propos quelques mots sévères à l'adresse de M. Harriman; les événements ont confirmé le jugement que ses expériences du temps de la guerre l'avaient amené à porter à l'égard de celui-ci.

En ce qui concerne l'idée de faire à M. Spaak une position spéciale dans l'OECE, le chancelier s'y montre peu favorable. C'est une combinaison que pousse M. Van Zeeland avec le grand souci d'écarter M. Spaak de la Belgique. Mais lorsque M. Spaak n'aura plus de rôle politique dans son pays, son influence se trouvera singulièrement diminuée et il ne rendra pas à l'OECE les services que l'on en attend.

Sir Stafford Cripps a eu d'autre part quelques mots sévères pour le gouvernement belge et la politique économique que lui dicte la Banque de Belgique.

(Papiers d'agents-archives privées, Papiers Massigli, volume 101)

156

M. FOUQUES-DUPARC, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME, À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 1653. *Rome, 28 octobre 1949.*

Secret.

Je n'ai pas recueilli de renseignements, en dehors de ceux que je transmets par télégramme posté en date de ce jour, sur des mouvements de troupes soviétiques au voisinage de la Yougoslavie.

En revanche, quelques informations fragmentaires m'ont été données de bonne source sur le développement des tendances titistes dans les démocraties populaires. Je les résume ci-dessous, pour recoupement éventuel, en appelant l'attention du Département sur le caractère très confidentiel de mes sources d'information.

1) En Tchécoslovaquie, le centre où se développent le plus aisément les «déviations nationalistes» est la Slovaquie. Les communistes slovaques, qui espéraient une autonomie et dont le parti vient d'être incorporé dans le parti communiste tchèque, seraient très déçus par la politique de Prague. Les populations slovaques, qui escomptaient maints profits de l'expulsion des minorités hongroises, tiennent rigueur à Moscou de l'avoir empêchée. Des contacts seraient pris par le parti communiste slovaque avec les agents de Tito et les autres mouvements clandestins des démocraties populaires. On parle même à Bratislava d'un accord entre séparatistes et communistes. Ce sont les autorités

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe.

communistes slovaques qui auraient rendu possible le départ pour l'Argentine de l'ancien ministre Durcansky qui regroupe en Amérique les partisans du séparatisme slovaque. Le mouvement séparatiste aurait reçu une aide financière importante de l'étranger par l'intermédiaire, pense-t-on, de Washington et de Belgrade.

Au sein même du gouvernement, certains ministres seraient moins empressés que d'autres à suivre les directives de Moscou. Les ministres ayant la charge des questions économiques se seraient opposés à la dénonciation du pacte d'amitié avec la Yougoslavie.

2) En Hongrie, les agents du titisme seraient fort actifs et organisés. Ils distribueraient des tracts et s'infiltreraient jusque dans les services du Kominform. Il serait exact que Rajk avait des contacts avec les agents yougoslaves.

3) À Sofia, les milieux gouvernementaux seraient préoccupés de l'attirance que peut exercer la politique de Tito non seulement sur les peuples balkaniques mais sur certains pays qui désireraient se soustraire à la fois à l'influence de l'URSS et des États-Unis. Le gouvernement bulgare aurait fait part de ce souci à Moscou, citant le Mexique, l'Inde, le Pakistan et peut-être la Suède, comme susceptibles d'appuyer la Yougoslavie dans son attitude.

4) On signale enfin des lancers de tracts par des agents titistes dans certaines régions de la Bulgarie, de la Roumanie et même de la zone soviétique d'Allemagne.

(Direction d'Europe, Tchécoslovaquie, volume 128)

157

M. ÉPINAT, CHARGÉ D'AFFAIRES À L'AMBASSADE DE FRANCE À BELGRADE, À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 967-975. *Belgrade, 29 octobre 1949, 22 h. 30.*
Réservé. (*Reçu* : le 30, 11 h.)

1) Selon des renseignements que m'a communiqués l'ambassade de Grande-Bretagne, quelques communistes yougoslaves fidèles à Moscou et cherchant bien plus, semble-t-il, à échapper aux recherches de la police qu'à mener des opérations offensives de guérilla ou de sabotage, ont

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset. Note manuscrite : «*M. de Nerciat. [Communiquer à] Washington, Londres, Rome, par fil, Varsovie, Budapest, Bucarest, Sofia, Tirana, Athènes, par courrier, f[ai]t le 31/10/49*».

essayé de constituer un embryon de maquis au Nord-Est de Zagreb. Ce fait suffit peut-être à expliquer les mesures d'ordre militaire récemment prises dans cette ville et que notre représentant a signalées au Département. J'ignore si l'armée et la police sont parvenues à avoir raison des rebelles. Toutefois ces derniers ne paraissent pas avoir mis en difficulté sérieuse les pouvoirs publics qui réussissent à maintenir en Croatie comme dans tout le pays une stricte discipline et un ordre dus sinon à la fidélité des masses au régime du moins à leur passivité.

2) D'une manière générale, le gouvernement, en dépit des difficultés économiques auxquelles il doit faire face et des efforts déployés par l'URSS pour l'intimider, le provoquer et dresser contre lui un mouvement dissident intérieur, exerce sur l'ensemble du territoire un contrôle efficace.

Les dirigeants yougoslaves ont repris l'entière maîtrise de leurs réflexes et leur comportement ne trahit plus l'inquiétude voire même l'affolement qu'ils semblaient avoir éprouvé au mois d'août après avoir reçu la menaçante note de Moscou relative aux mauvais traitements dont auraient été victimes en Yougoslavie des ressortissants soviétiques (mon télégramme nº 684 du 22 août)[1]. Il est significatif que la ferme et habile réponse de Belgrade n'ait pas encore fait l'objet d'une réplique. Le silence de l'URSS sur ce point est présenté aux militants comme un succès yougoslave et exploité dans les cellules par les propagandistes chargés de rassembler la confiance des membres du parti.

3) L'élection de la Yougoslavie au Conseil de sécurité a été annoncée par la presse sans timidité mais aussi sans passion. Seuls quelques gros titres coiffant les dépêches de Lake Success tenaient du bulletin de victoire. De toute évidence, les rédacteurs avaient reçu consigne d'affecter à la fois une confiante assurance et la réserve de ceux qui sont sûrs d'être dans le vrai et n'entendent pas mettre en question leur droit d'agir comme ils l'ont fait.

Dans un article (mon télégramme de presse nº 958)[2] qu'il a tenu à rédiger lui-même, alors qu'il se trouvait encore aux États-Unis, pour commenter l'événement, M. Djilas, sans se départir toutefois de son agressivité habituelle, s'est appliqué à ne pas paraître rechercher de trop laborieuses justifications au fait que la Yougoslavie communiste ait eu recours aux «voix impérialistes» pour triompher de l'opposition de l'URSS et des démocraties populaires.

4) L'allure générale de l'article de M. Djilas, de récents éditoriaux et discours ainsi que divers indices m'autorisent à penser que le maréchal Tito ne se sent plus tenu, aussi impérieusement qu'il y a quelques mois, de ménager au sein du parti des indisciplinés ou des groupes réticents

[1] Voir document nº 68.

[2] Document non reproduit.

à le suivre jusqu'au bout dans son affrontement au Kominform. Tout se passe aujourd'hui – et c'est le seul aspect nouveau de la situation intérieure que l'on puisse noter – comme si les services de M. Rankovitch avaient achevé l'épuration du parti, les opposants et même les hésitants étant désormais éliminés, seuls restant en place, aux centres vitaux de l'administration, de l'armée et de la police, des titistes éprouvés. Ces derniers sont compromis. Ils ont lié leur sort à celui de l'équipe dirigeante et ils n'ont plus rien à espérer de Moscou. La vérité peut donc leur être dévoilée sans détour. Il convient même pour soutenir leur courage de ne plus leur cacher la gravité des risques qui ont été déjà affrontés avec succès. Pour les tenir en haleine et galvaniser leur résolution, il devient même opportun de les informer avec quelque complaisance des dangers que l'obstination de l'URSS et sa volonté d'en finir avec la dissidence yougoslave peuvent faire courir à tous ceux qui, de près ou de loin, se sont associés à la politique de la direction du parti. Tel est sans doute l'effet attendu de récentes déclarations, notamment du discours que M. Mocha Pijadé a prononcé le 23 octobre à Rouna où il n'a pas craint d'alarmer ses auditeurs en leur rappelant qu'on ignore «en fin de compte jusqu'où peut mener la folie de l'URSS».

Au surplus, ces mises en garde propres à stimuler la vigilance des militants peuvent aussi avoir à l'extérieur d'utiles résonances et encourager les États-Unis et les puissances occidentales à apporter à la Yougoslavie, rapidement et sans contrepartie politique, l'aide dont elle a besoin et qui lui a été jusqu'ici parcimonieusement mesurée.

(Direction d'Europe, Yougoslavie, volume 95)

158

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE
POUR M. PARODI, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Reconnaissance du gouvernement communiste chinois

N. *Paris, 29 octobre 1949.*

La reconnaissance d'un nouveau gouvernement par un autre gouvernement est un acte de souveraineté qui ne saurait être soumis à aucune condition, ni à aucune forme particulière.

En l'absence d'un accord international formel sur les principes généraux qui devraient être observés pour la création d'un gouvernement, on admet que tout nouveau gouvernement qui offre des garanties suffisantes de stabilité et qui est capable d'assumer la responsabilité de

l'État, peut être reconnu. Tout le reste est question d'opportunité ou d'idéologie politiques.

« La situation de droit d'un gouvernement est affaire purement intérieure et les étrangers n'en sont pas juges. Quand on ne sait encore si le nouveau gouvernement a des chances de durée suffisantes, s'il est vraiment capable de s'obliger et d'obliger la collectivité qu'il prétend représenter, on évite de s'engager avec lui, on ne traite que les affaires courantes et de nécessité immédiate, on n'entretient avec lui que des relations officieuses de caractère plus ou moins bienveillant. Mais on ne le reconnaît que lorsqu'il a pris une apparence stable » (Cf. Dict. diplo. II, p. 525).

*

Un nouveau gouvernement de la Chine a été créé à Pékin le 1er octobre 1949. La France doit-elle le reconnaître ? Pour répondre à cette question, il faut donc examiner les points suivants :

1°) Le gouvernement démocratique populaire de la Chine a-t-il des chances de stabilité ?

2°) Peut-il s'obliger valablement pour la collectivité qu'il prétend représenter ?

3°) Quels sont les avantages que la France retirerait d'une reconnaissance éventuelle ?

4°) La reconnaissance effectuée par le gouvernement français entraînerait-elle *ipso facto* la reconnaissance par les États associés du Viêtnam, du Cambodge et du Laos ?

5°) Quelles sont les positions des autres puissances intéressées ?

*

1°) *Le gouvernement populaire de la Chine a-t-il des chances de stabilité ?*

Ce gouvernement est issu d'un mouvement révolutionnaire dynamique qui, en moins d'un an, s'est assuré le contrôle effectif de la plus grande partie de la Chine.

La conquête de la Mandchourie était achevée en novembre 1948 ; celle de la Chine du Nord (Pékin, Tientsin) en janvier 1949 ; celle de la vallée du Yang-tsé (Nankin, Shanghaï, Hankéou) en mai 1949 ; celle de la Chine du Sud-Est (Amoy, Swatow, Canton) en octobre 1949 ; celle des provinces du Nord-Ouest (du Kansou au Sin-Kiang) entre août et octobre 1949.

Ainsi, l'autorité du gouvernement nationaliste ne s'exerce plus que sur la riche province du Sseu-Tchouan, déjà menacée et sans défense, sur celles du Yunnan et du Koueitchéou, minées par les guérillas, sur celle du Kouang-si, défendue par le général Pai Chung Hsi, plus dési-

reux de négocier que de se battre, enfin sur les îles de Formose et de Hainan.

Tout semble indiquer qu'à brève échéance – peut-être deux ou trois mois – la Chine continentale tout entière sera sous le contrôle effectif du nouveau gouvernement, alors que les débris du Kuomintang chercheront à se maintenir dans la seule île de Formose, tant que les communistes ne posséderont pas les forces navales et aériennes nécessaires pour les en déloger.

On voit mal, en dépit des déclarations du généralissime Tchang Kaï-chek, comment une offensive victorieuse pourrait être déclenchée de cette île contre le continent. Les Formosans, qui ont été pressurés par l'administration nationaliste, regrettent les Japonais et ne feront certainement rien pour soutenir les nationalistes. Les troupes que le généralissime a ramenées avec lui sont peu sûres: les officiers craignent les représailles que les communistes pourraient exercer contre leurs familles restées en Chine et les hommes, mal payés, n'ont pas d'esprit combatif. Beaucoup plus qu'une offensive en direction de la province côtière du Foukien, c'est un débarquement communiste à Formose qu'on peut raisonnablement envisager.

Du point de vue territorial, il faut bien admettre que, dès maintenant, l'autorité communiste s'étend aux trois quarts de la Chine et qu'elle s'étendra, avant peu, à l'ensemble du pays.

Sauf dans les provinces du centre où quelques mouvements paysans ont été rapidement réprimés, aucune opposition efficace ne s'est manifestée contre le nouveau gouvernement.

S'il est exact que les méthodes communistes, en bouleversant les usages ancestraux et millénaires de la population chinoise, ont soulevé contre les nouveaux maîtres une sourde irritation, rien ne permet de penser que ce mécontentement puisse se transformer en véritable contre-révolution, ni surtout amener le retour de Tchang Kaï-chek, unanimement détesté.

Le nouveau gouvernement, soutenu d'ailleurs par un puissant voisin, présente donc d'indéniables signes de stabilité.

2°) ***Le gouvernement démocratique populaire de la Chine peut-il s'obliger valablement pour la communauté qu'il prétend représenter?***

Il est hors de doute que le nouveau gouvernement chinois s'est établi non par un processus constitutionnel pacifique, mais par la force, et que l'existence du nouveau régime n'a pas encore été sanctionné par l'acquiescement formel et par l'acceptation du peuple. Mais la politique de la France a toujours consisté à s'abstenir de toute immixtion dans les affaires intérieures des puissances étrangères. Dès lors, la reconnaissance d'un gouvernement étranger doit se baser uniquement sur sa

capacité de fait d'assurer le fonctionnement de l'administration. Dans le cas présent, le gouvernement démocratique populaire chinois installé à Pékin détient bien tous les rouages de l'État et exerce le pouvoir sans résistance substantielle à son autorité. Il paraît être en mesure de s'obliger valablement et de faire face, s'il en a la volonté, à toutes les responsabilités internationales qui lui incomberont.

3°) *Quels sont les avantages que la France retirerait d'une reconnaissance éventuelle du nouveau gouvernement chinois ?*

La France possède des intérêts considérables en Chine ; elle a, avec cette Puissance, 1 200 kilomètres de frontière commune au Nord du Tonkin. La défense de ces intérêts et la protection de cette frontière nécessitent de toute évidence que le gouvernement français crée rapidement, avec le nouveau gouvernement chinois, des contacts officiels et amicaux. Nous ne saurions abandonner à leur sort, dans un pays où la xénophobie a toujours été violente, nos colonies, nos établissements commerciaux et nos missions si importantes par leurs œuvres scolaires et hospitalières et leur influence culturelle. Il importe également de reprendre les négociations inachevées au sujet de la liquidation des anciennes concessions que nous administrions en Chine, et de remettre en chantier l'étude du traité d'établissement que l'effondrement du gouvernement nationaliste avait suspendu.

Reste à savoir dans quelle mesure le nouveau gouvernement prendra à sa charge les obligations des gouvernements qui l'ont précédé. Aucune déclaration officielle n'a été faite à ce sujet, mais à plusieurs reprises des émissions radiophoniques, certainement contrôlées, ont proclamé que la nouvelle République rejetterait tous les traités et tous les engagements antérieurs.

En tout état de cause, il faudra mener sur ce point de difficiles négociations, tant pour faire confirmer que respecter nos droits acquis. Malheureusement, si le nouveau gouvernement adopte l'attitude de l'URSS après sa reconnaissance par la France, le 28 octobre 1924, il est probable qu'en dépit des formules prudentes que l'on insérera dans la déclaration de reconnaissance, on éprouvera de sérieuses désillusions.

En ce qui concerne l'Indochine, la France a tout intérêt à chercher à négocier un *modus vivendi* de bon voisinage. Le Haut-Commissariat redoute cependant que l'établissement de relations officielles n'amène à l'intérieur de l'Union d'innombrables missions qui seront autant d'organismes de propagande. Certes, il y a là un danger, mais le péril ne serait-il pas aussi grand si nous livrions sans contrôle les colonies chinoises d'Indochine à l'influence d'agents clandestins que nous ne pouvons empêcher de pénétrer sur notre territoire.

4°) ***La reconnaissance effectuée par le gouvernement français entraînerait-elle*** **ipso facto** ***la reconnaissance par les États associés du Viêtnam, du Cambodge et du Laos ?***

On peut admettre que les trois États associés du Viêtnam, du Cambodge et du Laos ayant acquis leur pleine souveraineté, au sein de l'Union française, la reconnaissance effectuée par le gouvernement français d'un gouvernement étranger ne saurait logiquement avoir aucun effet à leur égard. Il conviendrait donc que ces trois États procédassent également à la reconnaissance du nouveau gouvernement communiste chinois.

De nombreux problèmes, extrêmement délicats, tels que les conventions consulaires, l'établissement des colonies chinoises en Indochine, le statut des Paracels, seraient négociés directement – quoique sous notre surveillance – entre les États associés et le nouveau gouvernement chinois. Ainsi, les frictions qui ne manqueront pas de se produire à cet égard ne pourraient être mises à la charge du gouvernement français. La position française et la position indochinoise étant dissociées, nos colonies et nos intérêts en Chine ne risqueraient plus d'être, entre les mains des communistes, un élément sur lequel ils seraient tentés de faire pression pour amener les négociateurs à leur consentir dans notre ancienne colonie les avantages qu'ils convoitent certainement.

Un danger est à signaler : si le gouvernement rebelle du Viêt Minh reconnaît le premier le gouvernement communiste et que celui-ci lui accorde par voie de réciprocité sa propre reconnaissance, les trois États associés se trouveront dans une position très délicate. Cette situation ne manquerait pas de placer le gouvernement français devant un problème d'une extrême gravité et on peut même se demander si, dans ces conditions, il deviendrait possible de maintenir le principe de la reconnaissance du gouvernement démocratique populaire chinois.

5°) ***Quelles sont les positions des autres puissances intéressées ?***

La Grande-Bretagne poussée par ses hommes d'affaires de Shanghaï paraît décidée à reconnaître assez rapidement le nouveau gouvernement. Il est certain que des contacts ont été déjà pris à Pékin entre autorités britanniques et chinoises. Mais rien n'autorise à penser que Londres s'engagera immédiatement dans une reconnaissance formelle, et sans avoir avisé de ses intentions les autres grandes puissances de l'Atlantique.

Les États-Unis, fidèles à leur doctrine plus sévère que la doctrine classique du droit international, exigent, ainsi que l'a déclaré M. Dean Acheson le 10 octobre 1949, que le nouveau gouvernement exerce un contrôle de fait sur l'ensemble du territoire chinois, qu'il soit disposé à remplir ses obligations internationales et, enfin, qu'il recueille l'assentiment des populations. Toutes ces conditions sont en fin de compte affaire d'appréciation. Elles ne donnent aucune indication précise sur l'époque à laquelle Washington entend reconnaître le régime de Mao

Tsé-Toung. Elles sont assez vagues pour permettre au Département d'État d'agir au mieux de ses intérêts et quand bon lui semblera.

Les Pays-Bas et la Belgique s'aligneront sans doute sur la Grande-Bretagne.

Quant à l'Australie, elle s'est ralliée à la position américaine en aggravant la troisième condition : il n'est plus question pour elle, en effet, de l'assentiment des populations, mais bien du « libre choix » du peuple chinois.

(Direction d'Asie-Océanie, Chine, volume 212)

159

Note de la direction d'Asie-Océanie pour M. Parodi, Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères

Reconnaissance du gouvernement communiste chinois. Le pour et le contre

N. *Paris, 31 octobre 1949.*

Aspect international de la question

Par une communication identique remise aux agents à Pékin des puissances, le gouvernement chinois communiste a demandé, le 4 de ce mois, à être reconnu seul gouvernement central chinois légitime.

Tandis que les puissances du bloc oriental, y compris la Yougoslavie, ont répondu favorablement à cette demande et ont en conséquence rompu leurs relations avec le gouvernement nationaliste, les puissances occidentales ont réagi chacune isolément et de façon distincte.

Au cours des conversations de Washington, au mois de septembre dernier, les ministres des Affaires étrangères des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France, dont l'identité d'action se fut sans doute imposée aux autres puissances occidentales, ne purent que sauvegarder l'apparence de vues harmonieuses sur la question.

Aux termes du télégramme expédié le 20 septembre par M. Schuman, les trois gouvernements « s'efforceront de coordonner leur politique vis-à-vis de la Chine et d'observer à l'égard du gouvernement de Mao Tsé-Toung la même attitude ».

Quinze jours plus tard, le 6 octobre, la Grande-Bretagne proposait au gouvernement de Pékin d'établir entre les deux gouvernements des liens de fait. Les termes de la communication anglaise, quoique le

Foreign Office se récrie, sont interprétés à Washington et à Paris comme constituant l'offre d'une reconnaissance *de facto*[1].

La démarche anglaise à Pékin a été faite sans consultation préalable avec le Quai d'Orsay et le *State Department.*

Pour sa part, la France s'est bornée à accuser réception, de la manière la plus officieuse possible, de la communication de M. Chou En-Lai, ministre des Affaires étrangères de Pékin, remise à M. Bréal[2].

Le *State Department*, qui a réagi vigoureusement contre l'action du *Foreign Office*, paraît ne s'être pas engagé davantage.

Ainsi, au sein des puissances occidentales, deux courants distincts: le premier, conduit par la Grande-Bretagne que suivent les Pays-Bas et sans doute la Belgique, tient à précipiter les choses et, sans vouloir abandonner le principe de l'unité d'action, cherche à entraîner le second, où se rangent la France, les États-Unis et l'Australie, partisan d'attendre pour agir que le gouvernement de Pékin ait rempli toutes les conditions qu'exige le droit international pour imposer en quelque sorte la recevabilité de sa demande de reconnaissance; en d'autres termes, ce second groupe est peu soucieux de reconnaître le gouvernement de Pékin avant d'y être absolument contraint par les circonstances.

Si les États-Unis se rangent aujourd'hui dans ce second groupe, il est toutefois impossible de dire que leur attitude est nette et leur politique arrêtée. On sait que le Département d'État est en train d'élaborer une nouvelle politique asiatique pour remplacer celle, ayant fait faillite, de l'aide à la Chine nationaliste.

Le rôle principal est dévolu, semble-t-il, à M. Jessup, lequel est encore loin d'avoir rédigé son rapport.

Le voyage en Chine de cette haute personnalité américaine avait été récemment annoncé et l'on pouvait déjà penser qu'il allait établir certains contacts avec la Chine nouvelle. On vient d'apprendre ces derniers jours qu'au contraire M. Jessup ne toucherait pas la Chine mais une série de capitales asiatiques dont la seule énumération flaire le pacte du Pacifique, initiative philippine pour laquelle Pékin ne peut avoir que le plus extrême dégoût.

Pour faire l'historique des efforts d'harmonie des puissances occidentales en face du problème de la Chine communiste, il faudrait remonter à la décision commune de laisser à Nankin les ambassadeurs. Cette unité d'action n'a pas eu de lendemain. Acceptée à l'origine avec grande réserve par la France en considération des intérêts indochinois, rompue tour à tour par les États-Unis et la Grande-Bretagne, il a été en fait impossible de maintenir une véritable harmonie dans la conception et dans l'action en face de la Chine communiste.

[1] Voir document n° 125.

[2] Voir document n° 153.

Il est maintenant acquis que, compte tenu des ménagements auxquels elle est tenue vis-à-vis des États-Unis, la Grande-Bretagne ne cherche qu'à faire aboutir la politique qu'elle a pour sa part choisie : celle de la reconnaissance la plus prochaine. On ne saurait d'autre part douter qu'une fois son opinion faite, le Congrès circonvenu, le *State Department* n'hésitera pas, s'il le croit bon, à renverser brusquement sa politique et à nous mettre en présence, sans ménagements, d'une décision soudaine et unilatérale.

Reste à essayer de définir l'attitude du gouvernement de Pékin : les déclarations faites par ses chefs en différentes circonstances, les termes sans ambiguïté de sa communication aux puissances marquent de sa part la volonté de n'accepter aucune demi-mesure, c'est-à-dire de ne pas se prêter à une reconnaissance partielle ou *de facto*. À l'appui de cette vue, on peut mentionner qu'on n'a jusqu'ici aucune connaissance d'une réponse quelconque faite aux ouvertures du *Foreign Office*.

Il est toutefois impossible de compter que cette attitude intransigeante est fixée *ne varietur*. En accordant tout récemment à notre représentant à Pékin l'usage du chiffre, M. Chou En-Lai vient de donner un indice des possibilités de souplesse qu'il peut tenir en réserve pour achever de dissocier l'action des puissances occidentales.

Tel est le cadre dans lequel le gouvernement français est appelé à définir sa position.

*

Aspect interne de la question du point de vue de la France et de l'Union française

Ainsi que plusieurs notes successives de la direction d'Asie l'ont exposé, l'ambassadeur en Chine et le haut-commissaire en Indochine ont, sur la question de la reconnaissance du gouvernement communiste chinois, des vues divergentes[1].

M. Meyrier, ainsi que le colonel Guillermaz, attaché militaire en Chine qu'une longue expérience et une parfaite connaissance de la Chine autorisent à se prononcer, sont d'avis de reconnaître sans retards inutiles le gouvernement de Pékin tant du point de vue des intérêts français en Chine, ce qui est hors de doute, que de celui des intérêts indochinois. Ils estiment qu'il ne faut pas fournir au nouveau maître de ce pays de 450 millions d'habitants d'inutiles griefs contre nous, tout en lui laissant l'avantage, faute de reconnaissance, de pouvoir troubler l'ordre à la frontière et à l'intérieur de l'Indochine sans que nous puissions exercer les voies de recours diplomatiques.

Sans doute, ajoutent-ils, si nous étions militairement en mesure d'interdire l'accès du territoire indochinois et en jouissance du contrôle

[1] Voir document n° 47.

complet de l'ordre public à l'intérieur, pourrions-nous sans danger attendre et bouder le gouvernement de Pékin. Mais la réalité est à l'opposé.

Le Haut-Commissaire est d'un avis tout différent. L'argumentation de M. Pignon se résume à ceci: le gouvernement français a misé à fond sur l'expérience Bao Daï. Tout doit donc être mis en œuvre pour assurer son succès. Or ce succès n'est point encore acquis, il s'en faut, et rien ne lui serait plus contraire qu'un certain empressement de notre part à reconnaître le nouveau régime chinois. M. Pignon s'exprime ainsi dans une lettre du 17 octobre à son ministre: «Non seulement le gouvernement de S.M. Bao Daï, ainsi que celui du Laos et du Cambodge, ne comprendraient pas notre attitude et nous accuseraient de les abandonner, mais encore nous nous trouverions dans l'obligation d'accepter en Indochine des agents officiels communistes chinois, dont l'action ne manquerait pas de susciter parmi la colonie chinoise un climat absolument hostile à notre politique actuelle en Indochine».

Étant donné l'extrême prépondérance des intérêts français en Indochine sur ceux que nous conservons en Chine, le Département a jusqu'ici conformé son attitude, ainsi qu'il a été indiqué dans la première partie de cette note, à ce que M. Pignon présente comme une exigence impérative pour le succès de sa mission.

Sera-t-il possible de maintenir cette attitude toute passive après que la Grande-Bretagne, suivie par un grand nombre de petites puissances occidentales, aura reconnu le gouvernement de Pékin?

Notre tâche diplomatique évidente est de nous efforcer de maintenir ou plutôt de restaurer cette unité de vues et d'action des trois grandes puissances occidentales recommandée à Washington en septembre dernier. En cas de succès, comme M. Pignon le reconnaît lui-même, le gouvernement de Bao Daï ne saurait prendre ombrage de notre attitude. Mais l'échec de cette action doit être tenu pour probable pour les raisons exposées ci-dessus.

Dans l'hypothèse où les États-Unis demeureraient seuls à refuser leur reconnaissance, aurions-nous intérêt à calquer notre attitude sur la leur?

Non, sans doute, car ce serait délibérément reporter sur nous-mêmes les sentiments de rancœur et de haine que Pékin a voués à l'Amérique interventionniste et qu'une telle attitude ne ferait qu'aviver notre vulnérabilité et notre faiblesse en Indochine nous interdisent de courir un tel risque.

Le dilemme devant lequel nous risquons d'être placés disparaîtrait s'il était possible de reconnaître Pékin sans engager l'Indochine. C'est cette échappatoire que suggère M. Pignon dans sa lettre précitée: «Il ne nous appartient plus, serait-il dit à Pékin, de régler pour eux (les États associés) la question de leurs relations officielles avec la Chine et il est nécessaire d'engager des négociations tripartites entre la France et la Chine et chacun des États associés pour établir à l'avenir de telles relations».

Mais une telle dissociation de l'unité d'action diplomatique de l'Union française présente, tant que cette dernière n'est pas solidement cimentée, de sérieux risques. De plus, c'est là une question constitutionnelle de l'Union française qui ne peut être tranchée à l'échelon de la direction d'Asie.

D'ailleurs, le gouvernement de Pékin pourrait, semble-t-il, déjouer les manœuvres de ce genre en reconnaissant l'État et le gouvernement vietnamiens conformément à la demande présentée par la France au gouvernement nationaliste et dont il se trouverait automatiquement saisi une fois intervenue la reconnaissance de la France.

Quoique cette éventualité soit paradoxale puisqu'elle entraînerait une perte de face pour Hô Chi Minh, on ne pourrait exclure qu'elle n'entre dans la tactique momentanée du Kominform. On peut également envisager l'hypothèse où le gouvernement de Pékin et celui de Hô Chi Minh se reconnaîtraient mutuellement, ce qui ne pourrait manquer de créer entre le Viêtnam et Pékin une situation des plus difficiles et de compliquer à l'extrême les rapports franco-chinois.

Si la reconnaissance du gouvernement de Pékin par la France comporte de sérieux risques pour l'expérience Bao Daï, elle en comporte aussi sur le plan des intérêts permanents des trois États associés. En effet, deux traités (ceux de 1946) lient la France à la Chine. Le second de ces traités accorde à la Chine des avantages unilatéraux qui en font un «traité inégal» au profit de la Chine.

C'est là une hypothèque que le jeune État vietnamien doit, avec notre aide, s'efforcer de faire disparaître. La dénonciation par nous de ces traités n'est pas facile en l'absence de toute clause la prévoyant. La répudiation éventuelle par le Viêtnam est-elle par contre justifiable? C'est affaire de juriste d'en déterminer la possibilité et le mécanisme. C'est un résultat qu'on peut chercher à atteindre à l'amiable à la faveur d'une offre de reconnaissance intervenant au moment où le gouvernement de Pékin est demandeur. Peut-être existe-t-il dans l'état d'esprit des dirigeants communistes chinois quelque chose de celui qui fit répudier par la jeune URSS les traités inégaux imposés par la Russie impériale aux faibles États asiatiques limitrophes.

*

En conclusion, le pour et le contre d'une reconnaissance non tardive par la France du gouvernement de Pékin, dans l'hypothèse où l'unité d'action ne serait pas réalisée au sein des puissances occidentales, se révèle extrêmement difficile à démêler; chaque argument avancé dans un sens ou dans l'autre est à deux tranchants.

Ce que l'on peut prendre en ce moment comme principe d'action, c'est que le dilemme ne se posera pour nous, en l'absence d'unité d'action, qu'au moment où une des grandes puissances (Grande-Bretagne) aura fait droit à la demande de Pékin et que ce moment peut être considéré

comme relativement prochain, tout en nous laissant le temps nécessaire pour consulter le gouvernement de Bao Daï et essayer de fixer, à la lumière de cet échange de vues, une ligne de conduite qui rencontre son approbation.

Faute d'être occupé à cela et d'être parfaitement au courant des différents aspects de la question tels que nous les envisageons, le ministre des Affaires étrangères vietnamien pourrait fort bien prendre des initiatives dangereuses compromettant les intérêts permanents de l'Indochine vis-à-vis de Pékin. L'idée d'un Etat chinois frontière tampon, les recherches de contacts avec les partisans d'un pacte du Pacifique, tant que cette initiative n'est pas prise en considération par les grandes puissances, en fournissent deux exemples.

(Direction d'Asie-Océanie, Chine, volume 212)

160

M. BAELEN, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 711. *Varsovie, 31 octobre 1949.*

À plusieurs reprises, cette ambassade a signalé au Département l'existence en Pologne d'une fraction d'intellectuels catholiques progressistes[2]. Peu nombreux, suspects à la fois à la hiérarchie et au gouvernement, leurs deux organes, le quotidien *Slowo Powszechny* et l'hebdomadaire *Dzis I Jutro*, se livrent à l'entreprise de plus en plus difficile de concilier les intérêts de l'Église et de l'État.

Ils avouaient, il y a encore un mois, «accepter sans réserve, dans un esprit d'obéissance filiale, toutes les déclarations de la hiérarchie de l'Église tant qu'elles concerneront les problèmes de la foi et de la morale». Ils reconnaissaient volontiers qu'une Église schismatique, soutenue par le régime au pouvoir, aboutirait à un échec, les sentiments religieux et les traditions des Polonais s'y opposant. Ils considéraient toutefois «la victoire absolue du socialisme comme imminente» et cette conviction était, à leur avis, «profondément ancrée au sein des masses laborieuses». Un règlement des rapports de l'Église et de l'État devait donc intervenir avant qu'il ne soit trop tard et, se faisant illusion sur leur importance, ils déclaraient qu'une grande tâche les attendait. La Pologne était, en effet, le premier pays de culture essentiellement catho-

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe. Note manuscrite: «*[Communiquer à] Rome St Siège, Washington, fait 10-11-49*».

[2] Cette dépêche vient apporter des précisions au télégramme n°s 1041-1043 du 25 octobre 1949 de Varsovie (non reproduit) qui abordait le même thème.

lique à adopter une structure sociale et économique socialiste. La solution donnée en Pologne au problème de la coexistence du catholicisme et du marxisme profiterait au monde entier.

Les négociations entre représentants de l'épiscopat et du gouvernement, qu'ils avaient accueillies très favorablement, n'ont malheureusement pas réussi à délimiter jusqu'à ce jour un terrain d'entente, si étroit fut-il, et les perspectives d'un accord s'éloignent[1].

L'attitude qu'ils avaient adoptée, la pression dont ils sont l'objet de la part des autorités, ont amené peu à peu ce groupe d'intellectuels, dans leur crainte de voir prendre fin ces conversations auxquelles ils attachaient tant d'espoir, à défendre de plus en plus ouvertement les thèses gouvernementales. L'éditorial du *Slowo Powszechny* du 21 octobre que le Département voudra bien trouver en annexe[2], montre dans quelle voie sans issue ils se sont engagés. Il n'est pas un de ces arguments: méconnaissance des affaires polonaises par le Saint Siège, sa dépendance à l'égard des Américains, la germanophilie du Pape, l'action anti-polonaise du catholicisme allemand et l'activité des services de renseignement des pays occidentaux prêts à saisir toutes les occasions pour nuire à la Pologne, que l'on ne retrouve quotidiennement dans la presse gouvernementale.

Interrogé par un de mes collaborateurs sur le sens qu'il fallait donner à cet article, un des rédacteurs de ce journal, connu pour sa sincérité, s'en est excusé en faisant valoir qu'il importait avant tout de gagner du temps. Il fallait à tout prix éviter une rupture. Le répit momentané qui serait accordé ainsi à l'Église permettrait à celle-ci de consolider ses positions et d'attendre des jours meilleurs. Se raccrochant sans beaucoup de conviction au rôle éventuel qui serait dévolu par le Kremlin dans sa politique allemande aux catholiques polonais, il ne dissimula pas sa profonde inquiétude pour l'avenir.

Son appréhension n'est pas sans raison. Après de nombreux échanges de notes et plusieurs réunions, les positions de la hiérarchie et du gouvernement restent ce qu'elles étaient le 26 juillet dernier. Malgré la volonté des deux parties de limiter les discussions à l'examen de quatre questions principales (ma dépêche n° 622)[3], les deux thèses en présence se sont avérées irréductibles. Au cours d'une récente visite à M. Wolski, ministre de l'Administration publique, Mgr Sapieha, qui était accompagné de Mgr Wyszynski, et de Mgr Choromanski, déclarait à son interlocuteur «qu'il était inutile de signer un accord contraire à l'idéologie marxiste et que lui, M. Wolski, ne pourrait pas faire appliquer». Malgré cette boutade et l'avis de certains évêques qui demandent la rupture définitive des négociations, l'Église cherche encore, sinon un terrain

1 Voir document n° 51.

2 Document non reproduit.

3 Document non reproduit. Voir note n° 8 du doc. n° 51.

d'entente, tout au moins à prolonger aussi longtemps que possible, les conversations et le *statu quo* qu'elles avaient entraîné.

À cela plusieurs raisons: en effet, si l'épiscopat est sûr de l'attitude de la masse des catholiques et ne redoute pas sur ce terrain, pour le moment du moins, l'action du gouvernement, il craint par contre une scission entre la hiérarchie et le bas clergé. Ce dernier est l'objet de sollicitations pressantes de la part des autorités gouvernementales. Plus éclairé que la moyenne des fidèles, il ressent beaucoup plus les effets de la propagande de l'État, notamment tout ce qui touche au soutien donné, par les catholiques aux revendications territoriales du gouvernement de Bonn et l'attitude pro-allemande du Vatican. Il faut reconnaître que la politique du Saint Siège n'a pas toujours été des plus habiles en ce pays et a fourni trop souvent des armes à ses adversaires les plus acharnés. Si le message du Pape du 1er septembre traduisait le sentiment profond de tous les catholiques polonais, il ne tenait pas compte de cette apparence de liberté religieuse, façade que le gouvernement s'efforce de maintenir, soit en octroyant généreusement des dons pour la reconstruction des églises, soit encore en condamnant ceux qui ont entravé des manifestations religieuses. La nomination d'un évêque chargé de la nonciature apostolique près l'État fédéral allemand sèmera certainement le doute chez bien des catholiques qui ont l'impression que Rome les abandonne dans un moment critique.

Le gouvernement est prêt, d'autre part, à user de sanctions au cas où l'Église mettrait fin aux pourparlers. L'application du décret du 5 août dernier modifiant la loi de 1932 sur les associations et congrégations religieuses, application retardée d'un commun accord tant que dureraient les conversations, obligerait la majorité des associations relevant de l'Église, qui bénéficiaient jusqu'alors d'un régime spécial, à déposer leurs statuts dans un délai de trois mois. Elles se les verraient bien entendu refuser et il ne leur resterait plus qu'à prononcer leur dissolution. Cette menace est très sensible à l'épiscopat qui verrait disparaître ainsi un de ses moyens de lutte, le plus efficace sans aucun doute.

Les autorités gouvernementales n'hésiteraient également pas à procéder à l'arrestation d'évêques et de curés et elles ne manqueraient pas de favoriser plus encore qu'elles ne l'ont fait jusqu'ici toutes les Églises ou sectes religieuses qui ne dépendent pas de Rome ou sont en conflit avec le Vatican.

Le gouvernement de Varsovie, de son côté, ne semble pas désirer la rupture. Des événements tels que les «miracles» de Lublin lui ont montré que sa propagande n'avait pas entamé très sérieusement le fanatisme de catholiques restés parfois assez primitifs, et le «dressage» de la jeunesse, dénoncé par Mgr Wyszynski dans son récent message aux prêtres et laïques chargés de l'enseignement religieux, n'a pas encore porté tous ses fruits.

Deux réunions de la commission mixte ont eu lieu dernièrement, les 21 et 24 octobre, qui, si elles n'ont pas apporté d'éléments nouveaux,

paraissent avoir raffermi les deux parties dans leur volonté de ne pas consommer l'inévitable.

Une intervention du Kremlin pour hâter une mise au pas qui se fait attendre n'est pas exclue. Plus d'un dirigeant de ce pays a en mémoire ce verset du *Livre de la Nation polonaise* de Mickiewicz :

> «Seule la nation polonaise ne se courba pas devant la nouvelle idole, et elle n'avait pas dans sa langue d'expression pour la consacrer, pas plus que pour en baptiser ses adorateurs… La nation polonaise adore Dieu, sachant que celui qui adore Dieu rend hommage à tout ce qui est bon».

(Direction d'Europe, Pologne, volume 189)

161

NOTE DE M. BAEYENS, DIRECTEUR D'ASIE-OCÉANIE

Démarche de l'Ambassade d'Angleterre auprès du directeur d'Asie

N. *Paris, [1er] novembre 1949.*

Lord Hood est venu demander au directeur d'Asie si le Département comptait prochainement répondre au mémorandum britannique relatif à la reconnaissance du gouvernement communiste chinois. M. Baeyens a fait savoir à son interlocuteur que la réponse du Département était actuellement en cours de rédaction. Il lui a cependant donné quelques indications sur l'opinion des services à ce sujet.

M. Baeyens a indiqué que la reconnaissance du gouvernement de Pékin était inévitable mais que le gouvernement français devait tenir compte avant tout de la situation de l'Indochine. Tant qu'une partie importante des provinces chinoises limitrophes du Tonkin était sous le contrôle effectif des autorités nationalistes, il ne convenait pas de reconnaître le gouvernement populaire, cette action pouvant en effet contrarier une résistance qui nous est actuellement utile. Il serait donc désirable de voir les puissances appartenant au groupe Atlantique et au *Commonwealth* s'abstenir d'une reconnaissance prématurée qui donnerait à l'attitude des autres puissances n'adoptant pas cette politique un caractère nettement hostile au régime de Mao Tsé-Toung.

M. Baeyens a exprimé l'espoir que le gouvernement de Londres tiendrait compte de la position française dans la décision qu'il pourrait être amené à prendre vis-à-vis de Pékin.

Lord Hood a abordé ensuite la question de l'Indochine. M. Baeyens lui a signalé à ce propos le danger que présentait pour le Viêtnam la

possibilité d'une retraite des armées nationalistes dans le Haut-Tonkin. M. Baeyens a déclaré que toutes les mesures nécessaires étaient prises pour désarmer les troupes qui franchiraient la frontière suivant les dispositions du droit international mais que, malheureusement, les forces franco-vietnamiennes n'étaient pas en mesure de s'opposer à une attaque massive d'une armée chinoise. Ceci était d'autant plus grave que les communistes chinois pourraient être éventuellement amenés à poursuivre leur adversaire au-delà de notre frontière.

Lord Hood a demandé si le directeur d'Asie pouvait lui fournir des précisions quant à la date de ratification par le Parlement des accords du 8 mars. Il a enfin fait connaître le désir du gouvernement britannique d'avoir communication du rapport du général Revers, ce, a déclaré le diplomate anglais, pour comparer les conclusions du général français avec celles qui ont été données par les représentants militaires britanniques à la récente conférence de Singapour.

M. Baeyens a répondu qu'il ferait part de cette démarche à M. Parodi.

(Direction d'Asie-Océanie, Chine, volume 217)

162

Compte rendu de la séance tenue au Ministère des Affaires étrangères le mardi 1er novembre 1949 à 11 heures sous la présidence de M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères

C.R.
Secret.

Étaient présents :

– M. le Président Schuman, ministre des Affaires étrangères ;
– M. Letourneau, ministre de la France d'outre-mer ;
– M. Pignon, Haut-Commissaire de France pour l'Indochine ;
– M. Parodi, ambassadeur de France, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères ;
– M. Jacques Meyrier, ambassadeur de France en Chine ;
– M. Baeyens, conseiller d'ambassade, directeur d'Asie-Océanie ;
– M. Cattand, consul général, chef du bureau « Chine » à la direction d'Asie-Océanie.

M. le président Schuman ouvre la séance en déclarant que le problème de la reconnaissance du nouveau gouvernement de la Répu-

blique démocratique populaire de Chine – gouvernement communiste – se pose maintenant d'une manière urgente.

En effet, la résistance nationaliste s'effondre. Dans quelques semaines, des bandes communistes se trouveront sur notre frontière du Tonkin où – même en étant désavouées – elles risquent de nous causer de graves ennuis.

Il convient donc de mettre sans retard cette question à l'étude et de l'examiner en fonction des considérations suivantes:

– intérêts français en Chine;
– répercussion de la reconnaissance éventuelle en Indochine.

M. Schuman demande à M. Meyrier d'exposer son point de vue.

M. Meyrier expose que Mao Tsé-Toung est maintenant maître de la plus grande partie du territoire chinois et que son régime ne rencontre aucune opposition véritable de la part de la population – même des classes possédantes.

L'administration communiste présente un véritable idéal du «bien public» qui contraste avec la corruption de l'administration nationaliste.

La victoire militaire et la victoire sur le plan social sont indéniablement du côté communiste. Ces victoires paraissent durables.

M. le président Schuman demande à M. Meyrier si le gouvernement communiste chinois est placé sous l'obédience de Moscou.

M. Meyrier répond que les communistes chinois ne sont pas sous l'obédience de Moscou, mais qu'ils en sont les alliés. Ils ont maintes fois déclaré qu'au point de vue système social, comme au point de vue international, ils se plaçaient aux côtés des Soviets.

Depuis 1927, époque à laquelle a commencé la révolution communiste chinoise, celle-ci n'a pas reçu d'aide apparente de Moscou. Le seul – et très réel – service que Moscou ait rendu aux communistes, c'est, en évacuant la Mandchourie, de leur abandonner les armes japonaises saisies après la capitulation nippone.

Malgré cet alignement aux côtés de Moscou, il ne paraît pas certain que le nouveau gouvernement chinois se montre systématiquement hostile aux puissances occidentales; il aura d'ailleurs grandement besoin d'elles au double point de vue commercial et industriel. En tout cas, on peut dire d'ores et déjà que les communistes ne manifestent aucune animosité à l'égard de la France qui reste pour eux – sur le plan idéologique – le pays de la Grande Révolution. Beaucoup de communistes sont des «retour de France». Ainsi, au point de vue sentimental, la France se trouve bien placée.

La pierre d'achoppement reste l'Indochine.

En fait, on n'a pas la preuve d'une collusion entre Mao Tsé-Toung et Hô Chi Minh. On imagine difficilement une action officielle contre nous en Indochine dans un avenir rapproché. Les communistes vont

avoir beaucoup à faire pour réorganiser la Chine et ils ne chercheront pas, sans doute, à faire naître des difficultés internationales où ils seraient impliqués, au moment où ils ont besoin de concentrer toute leur énergie et toutes leurs ressources sur le plan intérieur.

D'autre part, on n'a enregistré aucune déclaration officielle contre l'Indochine française.

En résumé, l'occupation des trois quarts du territoire chinois par les communistes, le contrôle administratif effectif que les communistes ont imposé à ce territoire, l'ordre certain qui y règne, suffisent à justifier, au point de vue de la coutume internationale, une mesure de reconnaissance.

La reconnaissance permettra aux échanges commerciaux de se développer et il est infiniment probable que les étrangers ne seront pas troublés dans leur liberté et dans leurs occupations. Sans doute, faut-il s'attendre à une action communiste tendant à se passer des étrangers, mais la reconnaissance sera le seul moyen qui permette, par des contacts officiels et privés, de défendre nos positions, de réaliser progressivement les investissements effectués en Chine – car une menace certaine pèse sur eux – et de tenter de sortir de ce pays les capitaux que nous y avions investis.

M. Schuman remercie M. Meyrier de son exposé et invite M. Pignon à faire connaître son point de vue.

M. Pignon admet que la reconnaissance du nouveau gouvernement chinois est inéluctable, mais il estime que le moment n'est pas venu d'y procéder et que l'intérêt de l'Indochine commande de le retarder le plus longtemps possible.

Il est certain qu'à l'égard de l'Indochine le gouvernement communiste ne nous manifestera aucune gratitude de l'avoir reconnu. Il profitera même de cette reconnaissance pour s'infiltrer dans notre ancienne colonie et démanteler cette base de défense avancée – la seule qui existe contre le communisme en Asie du Sud-Est. Les Britanniques devraient se rendre compte que l'Indochine tombée, la Malaisie, l'Indonésie, le Siam et même l'Inde ne pourront offrir aucune résistance au déferlement de la vague rouge.

Contrairement à ce que pense M. Meyrier, M. Pignon assure que des contacts ont été pris entre Mao Tsé-Toung et Hô Chi Minh et – sans pouvoir affirmer qu'il existe entra eux un véritable accord – déclare qu'il a la preuve qu'une coopération s'est établie à la frontière entre le Viêt Minh et les communistes chinois. Beaucoup de nos difficultés sont venues de là.

À partir du moment où la reconnaissance sera effective, les consuls chinois seront coiffés par des agents politiques communistes qui n'obéiront qu'aux strictes consignes du parti. La colonie chinoise, qui compte un million d'individus, échappera à notre contrôle et tombera sous celui des communistes. Des Chinois peuplent jusqu'aux moindres villages de

l'Indochine. Grâce à cette implantation, une chaîne d'influence sera rapidement organisée. Les Chinois que nous avons déjà beaucoup de mal à empêcher de ravitailler le Viêt Minh en deviendront les principaux pourvoyeurs. Nos services de sûreté seront très vite débordés et rendus inefficaces. Il nous deviendra impossible – sans soulever des tempêtes de protestation – d'expulser les Chinois comme nous pouvons le faire maintenant.

D'autre part, il nous est impossible, moralement et juridiquement, de procéder à la reconnaissance, sans consulter les trois États associés. Déjà, S.M. Bao Daï a fait savoir au Haut-Commissaire qu'il comptait bien qu'on prendrait son avis avant de procéder à toute action diplomatique définitive.

Enfin, une grave question se pose : celle des traités qui ont donné aux Chinois en Indochine un statut exceptionnel au point de vue judiciaire et des avantages matériels considérables, tels que le transit à travers le Tonkin et la création du port franc de Haïphong. Il sera extrêmement difficile de faire admettre par les États associés la reconduction pure et simple de ces traités.

M. Schuman propose que l'on étudie la dénonciation de ces traités auprès des nationalistes avant de procéder à la reconnaissance du gouvernement communiste ; ainsi, nous n'aurions pas les mains liées avec ce gouvernement.

M. Meyrier estime que la dénonciation pure et simple est dangereuse. Le traité de 1946 consacre notre souveraineté sur l'Indochine. En renonçant au bénéfice de cet instrument diplomatique, nous courrons le risque de voir les communistes revendiquer la suzeraineté à laquelle la Chine avait toujours prétendu sur l'Indochine. Il vaudrait mieux proposer aux nationalistes de négocier avec nous une convention consulaire, de leur donner un court délai pour la mettre au point et la signer, faute de quoi nous serions en mesure de ne pas reconnaître comme valable l'établissement des consuls chinois en Indochine. Quant au transit et au port franc de Haïphong, les clauses qui s'y rapportent concernent uniquement le trafic par chemin de fer. Dans le moment présent, la ligne est détruite. Il y a peu de chance pour qu'elle soit rétablie à brève échéance au Yunnan ; l'Indochine resterait libre de ne pas la rétablir sur son territoire. Ainsi, le danger serait écarté pour longtemps.

M. Meyrier ajoute qu'il existe un indice favorable des dispositions communistes à notre égard : c'est que leur gouvernement n'a pas reconnu le régime rebelle de Hô Chi Minh.

M. Meyrier conclut que si la reconnaissance est indispensable à son avis, elle ne saurait se placer avant l'action de la Grande-Bretagne. D'après les renseignements qu'il possède, Londres ne reconnaîtrait pas Pékin avant la fin de l'année. Cela nous donne encore un délai de plus de six semaines.

M. Baeyens rappelle qu'une note du gouvernement britannique au gouvernement français parvenue au Département le 31 octobre donne l'impression que la reconnaissance par l'Angleterre interviendra très rapidement.

M. Letourneau propose d'arguer de la récente souveraineté des États associés pour négocier très vite avec les nationalistes un nouveau traité.

M. Pignon déclare que la reconnaissance sera néfaste au corps expéditionnaire, tant pour son ravitaillement, sa sécurité, que son moral. Il ajoute que si, par certains artifices, on peut contrecarrer le jeu des accords en ce qui concerne le port franc de Haïphong, on ne disposera d'aucun moyen pour empêcher la colonie chinoise de tomber sous l'influence communiste, avec les graves conséquences que cela entraînera.

M. Meyrier pense que l'on exagère l'importance des consuls chinois en Indochine. La reconnaissance, à son avis, est le seul moyen qui nous donnera des possibilités d'action auprès des communistes. Des contacts personnels qui ont une grande importance en Extrême-Orient, pourront s'établir entre nos diplomates et les dirigeants communistes, et ces contacts, mieux encore que les relations officielles, permettront de chercher à peser sur les décisions du gouvernement communiste.

M. Pignon admet bien que nous aurons intérêt à être présents en Chine. Mais il ajoute avec force qu'il doit formuler une réserve. La reconnaissance donnera l'impression que nous avons capitulé devant le communisme. Le ralliement des populations s'en trouvera ralenti, le moral des populations ralliées profondément atteint, les dirigeants des États associés ébranlés dans la confiance qu'ils peuvent avoir en nous. Les combattants français à qui l'on représente tous les jours qu'ils constituent le bouclier contre le communisme, se demanderont alors pourquoi ils combattent. Leur esprit combatif se trouvera certainement amoindri.

Si la reconnaissance est inéluctable, au moins qu'elle intervienne le plus tard possible. Nous y avons intérêt pour ne pas enrayer les ralliements en cours et également pour mettre en place un dispositif militaire plus puissant, puisque nous venons de recevoir au Tonkin 14 bataillons de renfort.

M. Schuman estime que la reconnaissance est très difficile tant qu'une zone importante, contrôlée par les nationalistes, nous sépare des communistes. Il faut envisager une étape préparatoire à la reconnaissance.

M. Parodi demande à M. Pignon quel délai il estime nécessaire avant de procéder à la reconnaissance.

M. Pignon répond qu'on ne devrait rien faire avant qu'un accord solide soit intervenu entre les grandes puissances pour la défense du Sud-Est asiatique – Indochine comprise.

M. Schuman déclare qu'il a sondé le terrain, que nous avons l'appui moral de la Grande-Bretagne et de l'Amérique. Mais nous ne devons pas compter sur une aide matérielle américaine avant que le Parlement ait ratifié les accords du 8 mars et que les gouvernements des États associés (au moins le Viêtnam) aient été reconnus par quelques États asiatiques voisins. Si ces conditions venaient à se réaliser, les États-Unis envisageraient une aide financière immédiate aux États associés par prélèvement sur l'aide à la Chine et au titre de la lutte contre le communisme en Asie.

M. Pignon souhaite vivement que la reconnaissance des États associée par les grandes puissances intervienne rapidement. Le bénéfice de prestige qu'en retirerait S.M. Bao Daï en particulier nous mettrait dans une bien meilleure position. Mais on se trouve dans un cercle vicieux : les grandes puissances ne veulent reconnaître Bao Daï que si les États asiatiques le reconnaissent – et les États asiatiques ne veulent eux-mêmes s'engager que si les grandes puissances font le premier pas. De plus, le Pandit Nehru paraît hostile au gouvernement du Viêtnam.

M. Schuman ne pense pas qu'il y ait de véritable hostilité du Pandit Nehru à l'égard de notre position : l'Inde a voté à la fois l'admission du Viêtnam et celle du Viêt Minh à l'ECAFE[1]. Il pense que l'on pourrait peut-être obtenir une reconnaissance de la part de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie, peut-être des Philippines. Ces reconnaissances en entraîneront d'autres.

Revenant sur le problème de la reconnaissance par la France du gouvernement communiste chinois, M. Schuman pense qu'il faut la retarder le plus possible et essayer de convaincre Washington de faire pression sur Londres pour que le gouvernement britannique ne prenne pas à cet égard de décision précipitée. Toutefois, pour laisser entendre aux communistes que nous nous acheminons vers la reconnaissance, M. Schuman invite M. Meyrier à préparer un projet de dispositif transitoire qui préparerait le terrain en vue de la reconnaissance.

M. Meyrier fait remarquer qu'il est peu probable que le gouvernement communiste accepte – même pour un temps – une formule qui ressemblerait à une «reconnaissance mineure».

M. Schuman insiste cependant auprès de M. Meyrier pour qu'il étudie ce projet.

*

La séance est levée à 13 h 30.

(Direction d'Asie-Océanie, Chine, volume 212)

[1] ECAFE : *Economic Commission for Asia and the Far East*, soit la commission économique [des Nations unies] pour l'Asie et l'Extrême-Orient.

163

M. ARVENGAS, AMBASSADEUR DE FRANCE AU CAIRE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 2032. *Le Caire, 2 novembre 1949.*

Ainsi que je l'ai signalé par télégramme[2], le Conseil de la Ligue arabe est réuni au Caire depuis le lundi 17 octobre. Les délégations des États arabes sont plus étoffées que lors des précédentes sessions. Les présidents du Conseil sont à la tête des délégations égyptienne, libanaise, irakienne et transjordanienne. La délégation syrienne, autour de laquelle se concentre le plus d'intérêt, est dirigée par le jeune ministre des Affaires étrangères, Nazim Koudsi, qui fait ses débuts dans l'aéropage interarabe. La délégation saoudienne compte surtout parmi ses membres le cheikh Youssef Yassine, musulman de la région de Lattaquieh, entièrement dévoué au service du roi Ibn Séoud et du roi Farouk.

Les premières séances furent de pure forme et n'apportèrent rien de saillant. Par contre, à la séance du 21, le Premier ministre égyptien demanda la réunion pour le lendemain du Comité politique qui n'est composé que des chefs de délégation. Sirri Pacha proposa en même temps que la question de l'union syro-irakienne fut mise à l'ordre du jour de ce comité. Le délégué syrien s'y opposa et refusa même d'accepter que la question fut présentée sous la rubrique : « Relations de la Syrie avec les pays arabes ». Approuvé par Nouri Pacha Saïd, M. Nazim Koudsi consentit enfin à ce que fût abordé à la réunion du lendemain le « problème des relations interarabes ». Cette querelle de procédure marque bien combien Syriens et Irakiens étaient sur leur garde et combien ils craignaient de se voir exposés en séance publique à quelque violente algarade de la part d'une Égypte qui ne les avait guère ménagés jusqu'alors.

L'effet de surprise fut donc complet le 22 lorsqu'au début de la séance, Sirri Pacha annonça avec beaucoup de solennité « qu'au nom du roi d'Égypte », il était en mesure d'offrir à toutes les délégations présentes un traité de sécurité collective et d'alliance militaire. Le président du Conseil égyptien demandait à connaître de suite le point de vue des six autres chefs de délégations. Il leur rappelait qu'une alliance à sept valait mieux qu'une entente à deux et qu'une entente collective était seule susceptible de maintenir dans de justes limites les ambitions toujours plus grandes d'Israël.

Tous les délégués apportèrent leur accord de principe. Seul Nouri Pacha Saïd demanda que l'alliance interarabe fut doublée d'une

[1] Dépêche adressée à la direction d'Afrique-Levant et communiquée à Beyrouth, Damas, Bagdad et Amman.

[2] Document non reproduit.

alliance avec l'Angleterre. Sirri Pacha repoussa la requête comme introduisant un élément nouveau étranger aux débats.

Cette offre d'alliance militaire fut un coup de théâtre même pour les délégués égyptiens qui n'avaient point été mis par Sirri Pacha dans la confidence. Je sais de source sûre que le Premier ministre ne fit d'ailleurs que lire un papier qui lui avait été remis la veille par le Palais. L'initiative de cette offre spectaculaire revient donc au roi lui-même décidé à un coup d'éclat propre à désorienter ceux qu'il savait hostiles ou indécis.

Du côté égyptien, on estime non sans raison que la manœuvre a réussi. Les Syriens s'attendaient à tout sauf à une main tendue de la part de l'Égypte. En donnant leur accord de principe à la grande alliance, ils se sont, estime-t-on ici, moralement engagés à abandonner pour le moment leurs projets particuliers avec l'Irak dépassés par un dessein plus large.

L'Arabie saoudite apporta de plus un argument de poids à la proposition égyptienne. Son délégué fit en effet savoir en fin de séance que si l'alliance militaire était mise sur pied, le roi Ibn Séoud serait heureux pour la rendre plus efficace de consentir au nouveau gouvernement syrien l'important crédit qu'il avait en principe promis à feu le maréchal Zaïm. M. Nazim Koudsi décontenancé par tant de largesse n'eut plus qu'à assurer le délégué saoudien de sa gratitude et à lui promettre celle de son gouvernement.

Quant au ministre des Affaires étrangères du Liban, il s'empressa d'aller porter à Beyrouth la bonne nouvelle en ajoutant toutefois que ce projet représentait le suprême effort des Égyptiens et que le Liban ne pouvait s'attendre à une garantie plus particulière.

Après dix jours de réflexion, les délégués arabes viennent de se séparer n'ayant pratiquement abordé aucun autre sujet au cours de cette session. L'impression produite reste d'ailleurs favorable bien que le projet annoncé avec tant de solennité n'ait encore pris aucune forme concrète. Un sous-comité présidé par Hassouna Pacha, sous-secrétaire égyptien aux Affaires étrangères, est chargé d'en assurer la rédaction le plus tôt possible et de le transmettre ensuite aux États intéressés. Mais ainsi que le déclarait à un de mes collaborateurs une haute personnalité égyptienne: «Nous avions moins en vue en proposant ce pacte de rédiger quelque impeccable document juridique que de frapper un grand coup psychologique à un moment particulièrement critique. La manœuvre a réussi. L'effet est produit même si le pacte lui-même ne doit jamais voir le jour».

On peut donc considérer qu'à la fin de ce mois, le péril d'une union syro-irakienne est moins imminent qu'à l'ouverture de la session de la Ligue arabe. L'Égypte a pris courageusement la tête du mouvement de résistance. Elle a su grouper autour d'elle non seulement l'Arabie saoudite et le Yémen mais, dans une très large mesure, le Liban et même la Transjordanie.

Du côté libanais, les délégués égyptiens ont noté avec un intérêt amusé l'attitude de Riad Solh qui s'est affirmé chaud partisan de l'alliance à sept et s'est plusieurs fois préoccupé de l'opinion que le roi d'Égypte pouvait avoir de lui. Quant au roi Abdallah, il est presque pardonné au Caire. N'a-t-il pas déclaré en public dans une formule bien orientale : « Les chaussures du roi Farouk valent cinquante fois mon neveu Abdulilah. »

Le roi d'Égypte m'a déclaré lui-même au cours de la dernière audience qu'il m'a accordée qu'il était satisfait des propos que le roi Abdallah tenait maintenant à l'égard de sa personne. Un conflit de pure susceptibilité est maintenant en voie d'apaisement.

Mais c'est surtout l'attitude syrienne qui a réconforté l'Égypte. Nazim Koudsi, encore inconnu au Caire, a fait bonne impression. On le croit sincèrement hostile aux projets hachémites. De plus, comme je l'ai déjà indiqué l'action menée à Damas par le Druze Fuad Hanza commence à porter ses fruits. L'armée syrienne a pris le 13 octobre résolument parti contre l'union avec l'Irak. Une réalisation brusquée du projet provoquerait en toute certitude une véritable révolution à Damas. L'Égypte fort hésitante, il y a trois semaines, s'est entièrement reprise et est maintenant en mesure avec l'aide du roi Ibn Séoud de porter, s'il est nécessaire, le trouble chez ses voisins.

D'un point de vue strictement arabe, le projet d'union syro-irakienne paraît donc bloqué pour le moment. Nouri Pacha Saïd quitte Le Caire isolé et déçu. Personne n'a attaché foi à ses projets démagogiques de fédération des États arabes dont il eut voulu faire un lien plus solide encore que l'alliance militaire préconisée par les Égyptiens.

Il serait imprudent de croire néanmoins que tous les périls sont d'un seul coup écartés. Les délégués arabes retourneront peut-être à leurs vues primitives lorsque l'atmosphère du Caire se sera dissipée. De plus, les Britanniques choisissent ce moment pour consulter officiellement les gouvernements de Damas et de Bagdad et leur demandent de préciser leurs vues sur une fusion éventuelle des deux États. Ils proclament de plus que l'alliance militaire proposée par l'Égypte est irréalisable et qu'elle n'aidera en tout cas à résoudre aucun problème. Londres, en un mot, veut garder l'affaire ouverte. L'occasion a été probablement manquée cette fois-ci mais les élections syriennes permettront peut-être une prompte revanche. Avec le plus grand optimisme du monde, on ne saurait donc parler que d'un ajournement très provisoire de la menace.

(Direction d'Afrique-Levant, Afrique Généralités, volume 33)

164

NOTE DE LA DIRECTION D'EUROPE POUR M. PARODI, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

N. *Paris, 3 novembre 1949.*

J'ai pris connaissance du message personnel adressé par M. Bevin à M. Schuman et à M. Acheson. Ce document conclut à la nécessité d'une réunion prochaine des trois ministres des Affaires étrangères. Par son ton même, ainsi que par l'énumération des questions à traiter, il laisse entendre que le Secrétaire d'État britannique a acquis la conviction qu'il est nécessaire de faire de nouvelles concessions aux Allemands. Il parle notamment des démantèlements d'usines, et des accords de Washington. L'argument avancé est qu'il est nécessaire de répondre à la propagande soviétique et d'affermir l'autorité du gouvernement allemand en lui donnant l'occasion de remporter un succès.

Ce sont exactement les mêmes arguments qui avaient été avancés l'an dernier à Londres (Conférence tripartite du printemps 1948). Nous y avions répondu verbalement, et plus particulièrement par une note remise à Paris, aux ambassadeurs de Grande-Bretagne et des États-Unis le 20 mai.

Nous avions indiqué dans cette note que les mesures que nous entendions prendre (Constitution de l'Allemagne occidentale) risquaient de provoquer de vives réactions soviétiques; que ces réactions seraient d'autant plus vives que Moscou pourrait interpréter nos décisions comme le prélude de la reconstitution d'une force militaire allemande; que l'action soviétique en Allemagne serait facilitée, notre initiative nous exposant à l'accusation d'avoir nous-mêmes définitivement divisé le pays; que la constitution d'un gouvernement de l'Allemagne occidentale donnerait l'occasion aux Soviets de riposter et de profiter de nos fautes.

Notre appel ne fut pas entendu à l'époque. Il était pourtant prophétique: les réactions de Moscou à Berlin ont failli provoquer une crise grave; la propagande soviétique nous a accusés en Allemagne d'avoir compromis l'unité du pays; les Soviets ont répondu à la constitution d'un gouvernement à Bonn par la constitution d'un gouvernement à Berlin.

Que nous propose M. Bevin? D'arrêter les démantèlements en premier lieu. C'est-à-dire, non seulement de mettre un terme aux réparations, mais, et c'est cela qui est grave, de réviser, sinon d'annuler l'accord sur les industries limitées et interdites si péniblement acquis. En effet, 90 % des usines à démanteler sont disponibles parce qu'elles fabriquent des produits interdits ou limités. Et ces interdictions ou limi-

tations n'ont pas été fixées dans un but de malthusianisme économique ou d'égoïsme national, mais uniquement parce qu'elles touchent au potentiel militaire de l'Allemagne. Pouvons-nous accepter, sur le plan purement français, de renoncer à cette clause de sauvegarde, une des rares qui nous reste? À quoi servira l'office militaire de sécurité si nous lui enlevons sa principale raison d'être, qui est de veiller au désarmement économique de l'Allemagne? Et quelle sera la réaction soviétique si nous déclarons publiquement que nous laissons l'Allemagne reconstituer son potentiel militaire industriel?

Les Russes ont répondu à notre action en Allemagne occidentale, par une action parallèle. N'oublions pas que c'est nous qui avons commencé. Allons-nous maintenant leur fournir une occasion de répondre par une contre-mesure dans leur zone, à une nouvelle mesure que nous prendrions dans les nôtres?

Que signifie donc cet argument de M. Bevin qu'il est nécessaire de répondre à la décision russe de constituer un gouvernement de l'Allemagne orientale? Nous avons déjà dit que cette décision n'était qu'une riposte à une action des puissances occidentales. Cette riposte peut-elle tromper quelqu'un de bonne foi en Allemagne? Les Soviets ont-ils fait procéder à des élections dans leur zone? La population de l'Allemagne orientale a-t-elle donné son accord à la politique soviétique? La police politique ne permet-elle pas à la puissance occupante de l'Est de faire d'apparentes concessions? Les Allemands sont renseignés, ils sont à même de juger, et nous n'avons pas à craindre le parallèle.

Même si, et il ne s'en prive pas, leur gouvernement saisit toute bonne occasion pour nous faire chanter. Et c'est à cela que nous assistons: un chantage de l'Allemagne occidentale. Faisons confiance à M. Adenauer pour être sûr qu'il saura en user et en abuser. Tout est bon pour cela: l'activité communiste, la propagande soviétique, les démantèlements, la Sarre, le Conseil de l'Europe, le Plan Marshall, les difficultés de gouverner, l'expérience démocratique en Allemagne.

Si nous cédons à la première tentative, jusqu'où irons-nous? L'argument soviétique ne compte pas: les Allemands sont assez sérieux pour ne pas y croire, même quand ils s'en servent. Il pourrait même se retourner contre nous. L'argument allemand ne l'est pas davantage: si deux mois après la constitution d'un gouvernement allemand, nous cédons à ses revendications, c'est une prime que nous lui donnons pour multiplier celles-ci. Nous en arriverons rapidement à l'égalité des droits.

M. Bevin commence son message en indiquant que le problème des démantèlements risque de ruiner l'autorité de la Haute-Commission. Il a raison, mais pas dans le sens où il l'entend: si les Alliés renoncent aux démantèlements, simplement parce que les Allemands l'ont demandé, que restera-t-il en effet de leur autorité?

M. Bevin, en outre, voudrait réviser les accords de Washington. Je ne pense pas que, sous ce vocable, il vise l'accord sur l'autorité inter-

nationale de la Ruhr. Il vise, par contre, celui sur les industries interdites et limitées, nous l'avons déjà dit. Il vise enfin le statut d'occupation: voilà à peine deux mois que ce statut est en application, l'usage du droit de veto ou d'appel n'a pas encore été fait, l'expérience n'a pas encore montré quelles améliorations il faudrait lui apporter. Pourquoi donc cette précipitation? Elle est à vrai dire incompréhensible.

Enfin, M. Bevin exprime le souhait que la politique des trois gouvernements soit mieux harmonisée, et que les Hauts-Commissaires ne prononcent pas de paroles imprudentes. Cela vise sans aucun doute M. MacCloy. Mais il est inutile de réunir trois ministres des Affaires étrangères pour décider que les Hauts-Commissaires devront à l'avenir s'abstenir de faire aux Allemands des promesses inconsidérées et unilatérales.

(Secrétariat général, Dossiers, volume 5)

165

M. DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 750. *Prague, 3 novembre 1949.*

Les doctrines politiques et les mots d'ordre appropriés se succèdent à Prague à une cadence assez vive depuis 1945. Au slavisme intransigeant des jours de la libération avait été substitué vers 1947 l'adhésion à l'orthodoxie marxiste. Il est piquant de rappeler que, pour l'Europe centrale, c'est un discours de Tito à Budapest qui avait marqué le changement de conception: le panslavisme n'est plus rien, avait dit le chef d'État yougoslave; seul compte maintenant l'unité de vues et d'action résultant d'une acceptation commune des dogmes marxistes. Cette manière de voir est aujourd'hui dépassée: à Prague, comme dans les autres pays du Kominform, une obéissance stricte aux ordres du gouvernement soviétique est aujourd'hui le seul signe auquel on reconnaît un État socialiste.

Le fait n'est pas nouveau; mais il se manifeste cette semaine de façon particulièrement frappante à l'occasion des «Journées de l'amitié soviéto-tchécoslovaque». Aux réunions et aux fêtes organisées en cette circonstance participe une délégation de la société culturelle soviétique dirigée par l'académicien I.I. Meshchaninov et composée notamment du Dr. N.I. Nuzhdin, Dr. N.F. Makarova, de l'historien I.I. Udaltsov, de l'écrivain A.T. Gonchar, du directeur du théâtre de l'Armée Rouge A.D. Popov et du Dr. Dorovskich qui assume les fonctions de secré-

[1] Note manuscrite: «*[Communiquer à] Moscou, Washington, Londres, fait 12-11-49*».

taire. Les hôtes soviétiques ont été accueillis à la gare de Prague par M. Fierlinger, vice-président du Conseil, M. Kopecky, ministre de l'Information et un certain nombre de hauts fonctionnaires.

Ces journées constituent le point culminant d'une campagne entreprise par la propagande en vue d'exalter le rôle de l'Union soviétique dans le monde, et de la faire accepter comme la puissance tutélaire des Tchèques et des Slovaques.

Le discours prononcé par le président de la République à l'occasion de la fête nationale commence et s'achève par une invite à célébrer dans un culte unique l'Union soviétique et la Tchécoslovaquie. Comme l'an dernier, M. Gottwald affirme que, sans la révolution d'octobre 1917, l'indépendance tchécoslovaque n'aurait pu être proclamée le 28 octobre 1918. Cette contre-vérité répétée depuis un an par les orateurs officiels et la presse officieuse ne trouve, et pour cause, aucun contradicteur. Elle est désormais incorporée à l'histoire du pays révisée selon les directives gouvernementales. «Le peuple tchécoslovaque, a ajouté le président, a conscience de la dette de reconnaissance qu'il a contractée à l'égard de l'URSS qui a libéré le territoire national et a permis l'établissement du socialisme dans notre pays». Dans une allocution prononcée, hier soir, à la radio, M. Gottwald reprend presque mot pour mot son discours précédent: ce parallélisme prouverait, à lui seul, que la célébration de la fête nationale tchécoslovaque ne se distingue plus des manifestations organisées en l'honneur de l'État protecteur.

La *Lidova Demokracie*, jadis organe du parti catholique, établit, sur le thème *Ex oriente lux*, un parallèle entre l'évangélisation de la Bohême et de la Slovaquie par des apôtres venus de l'Est et la promulgation du nouvel Évangile socialiste par des missionnaires venus des mêmes régions. «Aujourd'hui, comme il y a mille ans, nous nous sommes tournés vers l'Est qui nous a apporté le christianisme et les valeurs spirituelles qui sont à la base de toutes nos traditions nationales». Ces assertions sont assez contestables au point de vue historique, mais elles font partie intégrante des thèmes développés ici sur l'ordre du Kominform.

Pour donner une haute idée de la puissance de l'URSS, on rappelle sans cesse que toute l'évolution internationale des derniers mois a été favorable aux pays de démocratie populaire: instauration en Chine d'un régime communiste, création de la République populaire allemande, découverte du «réseau d'espionnage titiste», enfin, reconnaissance par les Occidentaux eux-mêmes du fait que l'URSS possède le secret de la bombe atomique. L'action du gouvernement de Moscou aurait ainsi retourné, dans un sens favorable, la situation de la Tchécoslovaquie qui, entourée avant la guerre d'États plus ou moins hostiles, en verrait autour d'elle que des voisins animés de sentiments amicaux: République populaire allemande, Pologne, URSS et Hongrie.

La diffusion de la langue russe, «langue de l'actualité socialiste, langue de l'avenir et du progrès» est fortement encouragée, car «les

ouvrages de la science la plus progressive, le marxisme-léninisme ont été écrits en russe. Elle est la langue des deux plus grands génies de notre époque, Lénine et Staline. Elle est la langue de la vérité». C'est à cette idée que correspond l'interdiction d'enseigner aux enfants âgés de moins de 14 ans une langue étrangère autre que le russe.

Parallèlement, un effort considérable est fait en vue d'augmenter le nombre des adhérents de l'Association des amis de l'URSS. Des émissaires de la police se présentent dans les maisons et invitent les occupants à se faire inscrire. Il est d'autant moins question de refuser son adhésion que ces sollicitations sont parfois accompagnées de la distribution des tickets mensuels d'alimentation.

Un autre aspect de l'assimilation progressive au grand État voisin est le culte rendu à la personne de Staline dont on s'apprête à célébrer avec éclat le 70e anniversaire. Une statue gigantesque lui sera élevée sur la colline de Letna. De même que l'URSS doit jouer vis-à-vis de la Tchécoslovaquie le rôle d'un super-État, de même la personnalité du maréchal soviétique doit dominer de haut celle du chef de l'État tchécoslovaque, qui ne saurait prétendre, dans son propre pays, aux honneurs exceptionnels réservés au chef du gouvernement de Moscou.

Afin qu'aucun doute ne subsiste sur l'attitude qui est exigée du peuple tchécoslovaque à l'égard de l'URSS, M. Nejedly, ministre de l'Éducation nationale, qui a toujours été particulièrement franc dans l'expression de ses sentiments soviétophiles, a annoncé, qu'il n'était plus question maintenant de patriotisme tchécoslovaque pur et simple. «La fidélité envers notre libératrice et protectrice, l'Union soviétique, est l'un des éléments les plus essentiels de notre patriotisme». «Le serment des peuples tchécoslovaques au chef des peuples soviétiques Joseph Vissarionovitch Staline, en vertu duquel nous nous engageons à considérer la tâche de l'Union soviétique comme notre propre tâche et à marcher de l'avant aux côtés de l'URSS, couronnera les journées de l'amitié soviéto-tchécoslovaque».

Ainsi, ce que l'on réclame des ressortissants des pays satellites, ce n'est plus seulement une obéissance inconditionnée aux ordres du Kremlin, mais c'est une adhésion sentimentale, un patriotisme nouveau, celui même qui attache un citoyen russe à sa terre natale. Il est permis de penser que ce but idéal est encore loin d'être atteint au pays de Masaryk et de Bénès.

(Direction d'Europe, Tchécoslovaquie, volume 166)

166

M. Francfort, Conseiller à l'Ambassade de France à Moscou, à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

T. n° 2294. *Moscou, 4 novembre 1949, 15 h. 15.*

(*Reçu* : le 4, 19 h.)

Sous le couvert d'un article de Lednidev intitulé : «La coexistence des deux systèmes sociaux et les falsifications de M. Georges Morgan» et qui attaque violemment le Premier secrétaire de l'ambassade des États-Unis pour une étude en janvier publié dans *Foreign Affairs*, *Temps Nouveaux* du 2 novembre affirme la possibilité de la coexistence du monde capitaliste et socialiste[2].

1) Les falsifications obstinées, écrit *Temps Nouveaux*, prétendent trouver une chose introuvable, à savoir que l'Union soviétique nie la possibilité de la coexistence des systèmes socialiste et capitaliste et que, pour cette raison, la coopération entre les États-Unis et le gouvernement soviétique est soi-disant une chose inconcevable. Le but de M. Morgan est de faire croire au lecteur que soi-disant les dirigeants de l'État soviétique considèrent comme inévitable la guerre entre l'URSS et les USA. Morgan ment impudemment en prétendant que «les formules soviétiques de coopération ne sont qu'une tactique» et que la thèse de la coexistence des deux systèmes se situe à proprement parler sur le plan de la propagande. Il dissimule à son lecteur ce fait décisif que toute la politique extérieure de l'URSS se base sur la thèse de Lénine et de Staline concernant la possibilité de la coexistence de deux systèmes opposés. Si Morgan traite les faits par-dessous la jambe, c'est parce qu'il a vraisemblablement entrepris son raid avec l'approbation directe du Département d'État.

2) On sait très bien que les bâtisseurs de l'État soviétique, Lénine et Staline, se sont laissés guider dès les premiers jours de sa fondation par

[1] Note manuscrite : «*Pour Europe. [Communiquer à] Washington, Londres, par courrier, f[ai]t le 5/11/49*».

[2] L'article en question, paru dans *Foreign Affairs* de janvier 1949 sous le titre «*Staline on Revolution*», n'avait pas été mentionné dans la presse soviétique. L'article de *Temps nouveaux* était perçu comme un moyen de préparer le terrain pour des développements de propagande (télégramme n°s 2300-2301 du 4 novembre 1949 de Moscou, non reproduit). Il faut dire que l'annonce de la prochaine entrevue entre Vychinski et Acheson n'avait toujours pas transpiré dans la presse soviétique. La parution de l'article des *Temps nouveaux* s'inscrivait donc dans une série de «gestes de paix» effectués par les autorités soviétiques en direction des Occidentaux (télégramme n°s 2305-2307 du 5 novembre 1949 de Moscou, non reproduit). L'idée qu'il fallait faire attention aux paroles et aux écrits des membres du gouvernement soviétique était ainsi réaffirmée, car il ne fallait pas oublier que «*Bismarck puis Hitler avaient aussi donné avis de leurs desseins et de leurs plans sans qu'il y ait toujours été pris garde*» (télégramme n°s 2663-2665 du 22 décembre 1949 de Moscou, non reproduit).

l'idée qu'une coexistence durable des systèmes socialiste et capitaliste était inévitable. En 1919, Lénine parlait de la période «où l'on verra vivre côté à côté des États socialistes et capitalistes». Dans son entretien avec la première délégation ouvrière américaine, le 9 septembre 1927, Staline a déclaré: «J'estime que la présence de ces deux systèmes opposés, le système capitaliste et le système socialiste n'excluent pas la possibilité de tels accords». Le 3 décembre 1927, Staline disait, dans son rapport du 15e congrès du parti: «La base de nos relations avec les pays capitalistes consiste à admettre la coexistence des deux systèmes opposés». La pratique l'a elle-même justifiée. En 1936, dans son entretien avec Roy Howard, Staline a une fois de plus souligné que «la démocratie américaine et le système socialiste peuvent pacifiquement coexister et se livre à la compétition», et dénonce le mensonge de la violente «exportation de la révolution de l'URSS dans les autres pays».

Après la fin de la deuxième guerre mondiale, Staline a examiné en détail la question de la coexistence et de la coopération des deux systèmes dans son entretien avec Stassen le 9 avril 1947. Les systèmes économiques des USA et de l'URSS sont différents et s'ils ont pu coopérer pendant la guerre, pourquoi ne pourraient-ils pas coopérer en temps de paix? On pourrait citer également d'autres déclarations de Staline et des hommes politiques dirigeants du gouvernement soviétique.

3) Lorsque Lénine et Staline signalent le péril de guerre, ils ont toujours en vue une chose: le danger d'une attaque des États capitalistes. Ce serait une sottise de supposer que le capital international nous laissera tranquilles et il ne peut voir paisiblement le développement du pays du socialisme en construction, disait Staline en 1928. Dix ans après, Staline déclarait encore: «Il serait ridicule et stupide de fermer les yeux sur l'existence de l'encerclement capitaliste et de penser que nos ennemis du dehors, les fascistes, par exemple, laisseraient passer l'occasion de déclencher l'agression armée contre l'URSS».

4) Que faut-il faire pour assurer la coopération internationale? Staline disait à ce propos: «Si une partie ne peut pas coopérer, c'est donc qu'il existe une menace d'agression. Il suffit d'envisager les faits concrets pour voir le gouvernement des USA manifester ouvertement son refus absolu d'assurer le minimum de conditions nécessaires à la coopération pacifique des deux systèmes».

Temps Nouveaux cite ensuite toute une série d'accords qui, depuis 1945, ont été «foulés aux pieds par le gouvernement des USA». Dans le domaine du commerce, ajoute-t-il, les USA ont établi un régime de discrimination. Au cours de ces dernières années, poursuit ce périodique, les USA ont repoussé toutes les offres de l'URSS tendant à un règlement pacifique des désaccords existants, mesures pratiques pour l'interdiction absolue de l'arme atomique et l'établissement à cet effet d'un contrôle international, conclusion d'un pacte des cinq puissances pour le renforcement de la paix. De toute évidence, ce sont les USA

et non quelques autres pays s'opposent à la coopération avec l'URSS. En refusant de coopérer avec elle, les milieux gouvernants des USA manifestent implicitement leur désir secret de rendre au régime capitaliste le monopole qu'ils détenaient dans le monde avant la révolution d'Octobre en Russie, de supprimer la coexistence des deux régimes sociaux en anéantissant l'État soviétique. Les dirigeants de la politique des USA devraient comprendre enfin qu'on ne peut pas escamoter, «fermer» l'Union soviétique, «fermer» les pays de démocratie populaire.

(Direction d'Europe, URSS, volume 146)

167

M. Letourneau, Ministre de la France d'outre-mer[1],
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[2].

D. n° 9603[3]. *Paris, 4 novembre 1949.*

En m'informant de la prochaine réunion de la commission consultative française des Droits de l'Homme, au sein de laquelle mon Département est représenté, vous avez bien voulu m'adresser, par lettre citée en référence, un certain nombre de documents relatifs aux travaux de la 5e session de la commission des Droits de l'Homme au Conseil économique et social et me demander de vous faire part de mes observations et suggestions sur leur contenu.

Mon attention a été particulièrement attirée par le document E/CN.4/82 Add 10 concernant le projet de Pacte international relatif aux Droits de l'Homme et contenant les propositions complémentaires, déposées par la délégation française, au projet français distribué le 22 mai 1948 par M. René Cassin aux membres de la commission des Droits de l'Homme[4].

Ce dernier document qui constitue la base de la doctrine française n'a été communiqué à mon Département que le 25 mai 1948, donc postérieurement à son dépôt à l'ONU. Il a fait l'objet de la part de mes services d'un certain nombre de remarques contenues dans ma lettre du 23 juin 1948 et a été ensuite longuement étudié par la commission consultative française au cours de plusieurs réunions qui ont eu lieu en mars et avril 1949.

1 Dépêche signée par ordre le directeur adjoint des Affaires politiques.

2 Dépêche adressée au Secrétariat des Conférences, à l'attention de M. Leroy-Beaulieu.

3 Références de cette dépêche : la dépêche n° 3265/SC du 24 octobre 1949 du Ministère des Affaires étrangères, les dépêches nos 5259/AP du 23 juin 1949, 4011/AP3 du 30 avril 1949 et 501/AP3 du 19 mai 1949 du Ministère de la France d'outre-mer.

4 Voir *DDF*, 1948-I, nos 327, 346, 362 et 363.

Le représentant de mon Département avait, au cours de ces réunions, attiré l'attention de la commission sur les inconvénients qui pouvaient résulter outre-mer de certaines dispositions contenues dans ce texte, notamment dans les articles 24, 35, 26 et 27 relatifs au droit de pétition et aux méthodes d'investigation de la commission spéciale chargée, aux termes de l'article 21 du même projet, de veiller au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Les observations du représentant de mon Département ont d'ailleurs été rappelées et développées dans les lettres des 30 avril et 19 mai 1949 mentionnées ci-dessus, par lesquelles je vous demandais, puisqu'il semblait impossible d'écarter le principe des pétitions, de prévoir un système de transmission par l'intermédiaire obligatoire des gouvernements responsables, l'institution d'une commission chargée de l'examen de ces pétitions uniquement composée de représentants des États-parties au Pacte et l'exclusion formelle de la possibilité pour cette commission ou tout autre organisme similaire de faire des enquêtes sur place à moins que tous les États-membres du Conseil de sécurité n'adhèrent à une telle procédure, ce qui, dans les circonstances présentes, semble infiniment peu probable.

Dans ma lettre du 9 mai 1949, je vous rappelais en particulier les termes de la correspondance de Lord Listowel, Secrétaire d'État britannique aux Colonies, adressée à mon prédécesseur sur les dangers de l'extension aux territoires non-autonomes de l'exercice du droit de pétition et j'insistais sur le fait que s'il me paraissait impossible, pour des raisons à la fois d'ordre constitutionnel et international, de nous opposer formellement à la reconnaissance du droit de pétition, il convenait d'en aménager l'exercice de telle manière qu'il perdit la plus grande part de sa nocivité. Je réaffirmais, dans cette même lettre, mon opposition formelle à toute stipulation permettant d'effectuer des enquêtes sur place. La commission consultative française devait admettre les raisons invoquées par mon Département en faveur d'une réglementation étroite de l'exercice du droit de pétition.

La commission consultative ayant entendu les observations du représentant du ministère de la France d'outre-mer et celles du représentant du ministère de l'Intérieur, sur les inconvénients et les dangers pouvant résulter de l'acceptation du droit d'enquête sur place, Mme Bastid, membre de cette commission, proposa d'adopter en cette matière la procédure qui existait à la commission des minorités de la SDN, à savoir: examen des pétitions par une commission internationale, demande d'explications aux États à l'exclusion de toutes enquêtes sur place.

Il semblait avoir été convenu également que le gouvernement français ne devait pas présenter de projet nouveau en la matière et que le représentant du gouvernement ne modifierait le texte qu'il avait initialement déposé que si celui-ci était pris comme base de discussion par la commission des droits de l'Homme des Nations unies.

Le projet d'amendement que vous venez de me communiquer paraît avoir été déposé par le professeur Cassin, sans avoir reçu au préalable l'acceptation des Ministères intéressés, en tous les cas sans l'accord de mon Département qui n'aurait d'ailleurs pu le donner.

J'estime, en effet, qu'il ne tient pas suffisamment compte des observations qui ont été formulées à maintes reprises au sein de la commission consultative française. Si ce nouveau texte améliore dans une large mesure les anciens articles relatifs à la nomination et à la composition de la commission prévue à l'article 21 du projet, il laisse cependant subsister les risques pouvant découler du droit de pétition en n'enfermant pas l'exercice de ce droit dans les limites qui avaient été envisagées par la commission consultative française et aggrave, à mon sens, l'article 26 du projet originel, en mentionnant l'enquête sur place, qui sont pourtant jusqu'alors que sous-entendue, sans l'exclure formellement.

En ce qui concerne les pétitions, il est dit, en effet, dans l'article 25 nouveau: «Or le cas où la requête émane d'un État-partie au pacte, la commission peut subordonner l'examen de toute pétition à l'avis favorable, donné préalablement d'une des organisations non gouvernementales, nationales ou internationales, dotées du statut consultatif A ou B et comprises dans une liste spéciale des organisations agréées à cet effet par la commission».

D'autre part, l'article 36 initial a été modifié par l'adjonction suivante: «elle (la commission) ne peut procéder à des vérifications ou à des enquêtes sur place qu'avec l'accord de l'État ou des États intéressés».

J'estime que cette addition est malencontreuse. En effet, un pétitionnaire, informé des dispositions qui précèdent, pourra demander qu'une enquête sur place soit effectuée et il sera alors politiquement très difficile au gouvernement intéressé de s'opposer à une telle requête. On aboutirait ainsi, par une voie détournée à la reconnaissance du droit de visite dans les territoires non autonomes, principe contre lequel les puissances administrantes se sont toujours formellement élevées, en dépit d'une forte pression de certains membres des Nations unies. C'est compte tenu de ces considérations que mon Département avait formellement demandé l'exclusion de la procédure d'enquête sur place. Il ne peut que maintenir son point de vue et ne saurait accepter une disposition qui risquerait d'avoir les plus graves conséquences sur le plan politique outre-mer.

Il serait indispensable, à l'avenir, que la commission consultative puisse formuler des observations ou des suggestions non plus sur un texte déjà remis à l'Organisation des Nations unies, mais sur un projet préparé en commun par les différents Départements ministériels intéressés afin de le mettre définitivement au point avant de le soumettre à un organisme international tel que la commission des Droits de l'Homme.

Pour me permettre enfin d'être pleinement informé du sens et de la portée de l'article 25 du projet de pacte, je vous serais reconnaissant

de bien vouloir me faire tenir, dans les meilleurs délais, une documentation aussi complète que possible sur les organisations dotées du statut consultatif A ou B, dont il est fait état dans cet article.

(Secrétariat général, NUOI, volume 382)

168

M. BAELEN, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 1078-1086. *Varsovie, 7 novembre 1949, 20 h. 30.*

(*Reçu* : le 7, 22 h. 30)

Je me réfère à mon télégramme n° 1074[2].

La mise de l'armée polonaise sous commandement soviétique s'est opéré avec un sens ironique des formes.

Jouant de l'origine polonaise du maréchal Rokossowski et de son droit à la citoyenneté polonaise, jouant de la popularité de l'ancien chef du front d'Ukraine, la décision prise affecte de ménager la susceptibilité polonaise. Il se trouvera néanmoins peu de Polonais pour savoir gré à l'Union soviétique d'avoir fait don de la personne du maréchal Rokossowski à la Pologne.

De fait, on peut déjà conclure des premières indications recueillies que le coup est durement ressenti. L'émotion, pour être cachée, n'en est pas moins vive dans la population.

L'imminence d'un conflit général est de nouveau dans les esprits.

Il serait en effet difficile d'envisager sans pessimisme une manifestation aussi spectaculaire de la volonté de la puissance des Soviets.

Toutefois, le geste accompli aujourd'hui paraît relever pour une bonne part :

1) de la méfiance de principe qui inspire le Kremlin à l'encontre des Polonais ;
2) de la politique d'intimidation à laquelle Moscou recourt de plus en plus durement envers ses satellites.

Sans doute, l'épuration dans l'armée polonaise est activement poursuivie depuis 4 ans. Elle a éliminé du corps des officiers les restes des

[1] Note manuscrite : « *[Communiquer à] Washington, Londres, Belgrade, Prague, Bonn, par fil, fait 9-11-49* ».

[2] Ce télégramme signalait le communiqué annonçant la nomination du maréchal Rokossowski comme ministre de la Défense nationale polonaise (télégramme n° 1074 du 7 novembre 1949 de Varsovie, non reproduit).

cadres de 1939 et ceux des forces ayant combattu en (....)[1]. Les vides ont été occupés par d'anciens combattants du front russe ou de la résistance communiste. D'autre part, l'emprisonnement politique s'est pratiqué intensément dans chaque unité. Il n'en reste pas moins que l'armée polonaise est composée en majeure partie de paysans plus attachés à leur pays et à leur religion qu'au camarade Staline. Cette masse est amorphe, mais il importe à Moscou qu'elle ne puisse en aucune circonstance être reprise en mains et rééduquée dans un sens conforme aux traditions nationales polonaises.

L'éviction du commandement militaire polonais et l'installation officielle d'un maréchal soviétique au sein du Conseil des ministres polonais se relie donc à toutes les mesures de dislocation opérées sur ce qui peut encore représenter une armature nationale quelconque (mes récents télégrammes)[2].

Elle se relie aussi aux pratiques d'humiliation par laquelle Moscou, tout comme dans un procès politique, espère amener un abaissement du tonus moral du prévenu.

En voyant, il y a peu de jours leur gouvernement remercier l'URSS d'avoir pris Lwow et Wilno, en recevant aujourd'hui un chef militaire des mains des Russes, les patriotes polonais descendent un peu plus bas dans l'abime du désespoir. S'ils cédaient à une impulsion imprudente, ils feraient le jeu d'un adversaire tout disposé à la répression.

En subissant, ils prennent définitivement conscience de leur impuissance. Ces aspects politique et moral de la conjoncture paraissent freiner les considérations pratiques.

Bien entendu, il sera commode au Kremlin d'avoir un chef de toute confiance à la tête de l'armée polonaise au lieu d'un homme de paille comme le maréchal Rola-Zymierski, mais le chef d'état-major de l'armée polonaise était déjà un général russe, ce qui offre des garanties.

Dans l'état actuel d'impréparation militaire de l'Europe, les 16 divisions d'infanterie de l'armée polonaise représentent une force, mais qui ajoute peu de chose au potentiel général de l'URSS.

Enfin, si la politique allemande de l'URSS l'amène à évacuer l'Allemagne orientale, le commandement soviétique aura toute liberté pour organiser ses dispositifs à l'est de l'Oder, mais la situation antérieure ne lui imposait guère d'entraves.

[1] Mot manquant.

[2] Documents non reproduits. Une dépêche de Varsovie, faisant le point sur les arrestations et l'épuration touchant les élites, mettait en avant le rattrapage forcé et l'alignement de plus en plus évident de la Pologne sur les autres démocraties populaires, perçu comme «*une démonstration nouvelle de la coordination exigée par Moscou de ses vassaux dans leur ascension vers le socialisme stalinien*». Cette mise au pas s'insérait dans la soviétisation en cours depuis 1945 (dépêche n° 731 du 2 novembre 1949 de Varsovie, non reproduite).

Il est donc difficile de ne pas voir une sorte de défi dans l'attitude que l'URSS adopte actuellement en Europe orientale. Depuis l'affaire de Prague, il semble qu'elle vise à s'assurer que tout lui est bien permis en cette partie du monde[1].

(Direction d'Europe, Pologne, volume 162)

169

NOTE DE LA DIRECTION D'EUROPE
(Sous-direction d'Europe centrale)

Conversations sur l'Allemagne

N. n° 1. *Paris, 7 novembre 1949.*

Il semble qu'il y ait le plus grand intérêt à ce que soient nettement délimités le cadre et la portée des conversations sur l'Allemagne, qui vont s'ouvrir entre les ministres des Affaires étrangères.

Notre principal souci devrait être, en effet, d'éviter de remettre en question le système prévu par les accords de Washington.

Ce système repose sur deux données fondamentales indissolublement liées : l'exercice de l'autorité suprême par les puissances occupantes et l'occupation de l'Allemagne.

À l'intérieur de ce système, on peut envisager une interprétation plus ou moins libérale des termes du statut définissant les pouvoirs respectifs des autorités d'occupation et des autorités allemandes, mais il est essentiel de ne pas remettre indirectement en cause à la fois le fait de l'occupation et la nature même du système juridique qui régit celle-ci.

*

Il semble, aux termes du message adressé par le Secrétaire d'État à M. Schuman, que les Britanniques envisagent d'apporter aux relations

[1] Depuis Moscou, les diplomates français jugeaient que la nomination du maréchal Rokossowski pouvait s'expliquer par différents facteurs relevant de la politique intérieure polonaise (mieux tenir le gouvernement polonais contre les déviations intérieures), des besoins de la politique étrangère soviétique (garantie face aux Allemands du maintien de la frontière avec la Pologne ou inversement, moyen pour mieux faire passer une rectification de frontière en faveur de l'Allemagne) ou encore de considérations militaires (formaliser la présence militaire soviétique en Pologne pour contrôler l'Allemagne) ou d'un mélange de plusieurs de ces éléments. Mais elle était aussi perçue comme une atteinte à la notion de démocratie populaire s'acheminant vers le socialisme à l'aide de ses propres cadres et comme une atteinte à la notion de respect de la souveraineté des États, très régulièrement invoquée à l'ONU par l'Union soviétique (télégramme n°s 2339-2345 du 10 novembre 1949 de Moscou, non reproduit).

entre les autorités alliées et allemandes des modifications qui, bien qu'elles soient présentées sous une forme modeste, peuvent avoir en réalité de vastes conséquences.

Les propositions de M. Bevin peuvent être résumées comme suit:

1) Examen entre les trois puissances des problèmes suivants:
   a) «Participation du gouvernement fédéral à l'Autorité internationale de la Ruhr».
   b) «Acceptation par le gouvernement fédéral de l'office militaire de sécurité et autres mesures de sécurité».
   c) «Arrangement sans ambiguïté avec le gouvernement fédéral sur la portée et l'application du statut d'occupation jusqu'au moment de sa révision» (ce point n'apparaît pas dans l'ordre du jour proposé officieusement).
   d) Problèmes liés à la continuation de l'état de guerre.

2) Transformation de l'accord à trois conclu sur les matières ci-dessus énumérées en un «arrangement général» avec le gouvernement allemand.

Il s'agit, en réalité, d'obtenir l'adhésion du gouvernement allemand à la fois au statut d'occupation et aux garanties de sécurité, dont on considère qu'elles lui sont actuellement «imposées» de manière unilatérale: nous retrouvons l'idée du «statut contractuel» défendue par les Britanniques dans la phase initiale de la négociation du statut.

La délégation française avait, à l'époque, démontré l'incompatibilité de la notion de «contrat» avec la situation juridique créée par la capitulation sans conditions et le transfert de la souveraineté allemande aux puissances occupantes.

Aussi le statut de Washington précise-t-il que c'est dans l'exercice de l'autorité suprême «conservée par elles» que les puissances occupantes délèguent une partie de leurs pouvoirs au gouvernement allemand.

Il serait dès lors évidemment illogique, du point de vue juridique, de demander au gouvernement allemand «d'accepter un statut auquel il doit son existence».

Il avait d'ailleurs été précisé au cours de la conférence tripartite de Londres, que la procédure même de constitution du gouvernement allemand (ratification de la Constitution, élections, etc.) comportait, en fait, adhésion au statut de la part de l'électorat et du gouvernement allemand.

L'ambigüité fondamentale d'un statut de caractère contractuel apparaît particulièrement dans le domaine de la sécurité.

Il est à noter que les suggestions de M. Bevin sur ce point rencontrent les propositions du chancelier Adenauer, relatives à la création d'une commission mixte germano-alliée chargée d'étudier les problèmes de sécurité.

L'«acceptation» du gouvernement allemand porterait-elle sur la période actuelle, mais alors quelle serait sa valeur? Vaut-elle au contraire pour la période postérieure à l'occupation ce qui serait beaucoup plus intéressant pour nous? Mais l'office militaire de sécurité est un organisme dont la structure, sous sa forme actuelle, est liée à l'occupation, et d'ailleurs le gouvernement allemand actuel ne peut sans doute pas engager l'Allemagne pour la période postérieure au traité de paix.

En réalité, et bien que le *Foreign Office* ait récemment encore affirmé qu'il n'avait aucune intention de ce genre, les propositions britanniques nous engagent sur une voie qui conduit nécessairement à un «Statut de paix» avec l'Allemagne occidentale.

Il n'est pas douteux, en effet, que la conclusion d'un «accord» sur un nouveau statut (ou même sur l'ancien statut) entre l'Allemagne et les puissances occupantes, équivaudrait à l'abandon de l'autorité suprême par les puissances occupantes. Cette phase du «statut contractuel» ne pourrait être, au surplus, que transitoire. Bien loin d'éliminer les difficultés, elle les susciterait, en aiguisant l'appétit revendicatif allemand, devant lequel les puissances occupantes ne pourraient plus, comme auparavant, avoir le dernier mot. Dès lors, l'idée d'un «statut de paix» s'imposerait très vite.

Il n'est pas sûr que cette éventualité effraie les Britanniques qui demandent, d'ores et déjà, la fin de l'«état de guerre» avec l'Allemagne.

Sur le plan juridique, la fin de l'état de guerre est évidemment incompatible avec le maintien de l'autorité suprême. Nous aurons avantage à admettre avec une grande netteté, quitte ultérieurement à admettre sur le plan pratique (comme nous l'avons déjà fait en ce qui concerne l'entrée de l'Allemagne à l'OECE[1]) que, sur un certain nombre de points particuliers (qu'il y aurait d'ailleurs avantage à multiplier), les conséquences de l'état de guerre soient effacées.

Dans ces conditions et bien qu'aucune proposition relative à l'établissement du statut de paix ne doive vraisemblablement nous être faite, il peut sans doute y avoir intérêt à souligner, dès maintenant, les graves conséquences qu'entraînerait la conclusion d'un statut de paix avec l'Allemagne occidentale.

*

En faveur de la thèse du statut de paix, on peut faire valoir que notre système actuel de sécurité a un caractère superfétatoire durant la période d'occupation tout en ne nous donnant aucune garantie de son maintien pour la période dans laquelle il sera vraiment nécessaire, c'est-à-dire la période postérieure à l'occupation. D'où l'idée de demander au gouvernement allemand, en échange du rétablissement de sa souveraineté, une adhésion à un système de garanties permanentes.

[1] OECE: Organisation européenne de coopération économique.

Cette thèse se heurte à un fait fondamental : la coupure de l'Allemagne.

Du point de vue allemand, il est évident que le gouvernement fédéral dont l'autorité ne s'étend que sur une moitié de l'Allemagne n'a, ni politiquement, ni juridiquement, la possibilité d'engager l'Allemagne dans son ensemble, ni de souscrire définitivement aux exigences *minima* que nous devrons formuler du point de vue territorial et du point de vue sécurité, sans donner prise à la fois aux attaques des nationalistes et à la propagande soviétique. Comment fixer le sort des frontières occidentales alors que celui des frontières orientales reste en suspens ?

Du point de vue allié, le corollaire de la coupure est le maintien de l'occupation, à moins que nous n'acceptions la thèse de la « neutralité », dont la conséquence inéluctable serait une Allemagne bolchéviste à bref délai.

Sans doute, l'occupation est-elle concevable dans le cadre du statut de paix, puisque le gouvernement allemand peut accepter le maintien de contingents alliés sur son territoire, mais il est manifeste que cette occupation « contractuelle » évoluera rapidement vers la formule toute différente d'une participation de contingents allemands au dispositif militaire de l'Europe occidentale. Il est inutile de souligner la gravité des conséquences d'un tel réarmement de l'Allemagne, du point de vue de la situation internationale (provocation à l'égard de l'URSS et de la sécurité française, risque d'un retrait d'Allemagne des troupes américaines).

Ces risques sont d'autant plus graves que le « statut de paix » aurait également comme conséquence de rendre au gouvernement allemand une liberté d'action à peu près totale, sous réserve de quelques restrictions contre lesquelles il lui serait d'ailleurs facile d'ameuter son opinion publique au nom de l'égalité des droits. L'Allemagne, de nouveau en position d'arbitre, aurait dès lors la possibilité d'amorcer une politique de rapprochement avec l'URSS qui, elle, aurait gardé ses atouts essentiels, à savoir la possibilité d'achever l'unité allemande et de rendre à l'Allemagne ses anciennes frontières.

*

Notons enfin que le gouvernement allemand lui-même ne songe nullement à faire éclater le système auquel il doit son existence. M. Adenauer semble, comme nous, décidé à poursuivre une politique d'intégration progressive de l'Allemagne dans l'Europe occidentale. Cette politique comporte la libération graduelle du gouvernement allemand, mais dans le cadre fixé à Washington, qui nous est imposé par les nécessités de la conjoncture internationale.

*

Les seuls problèmes que les puissances occidentales ont à résoudre sont donc celui de l'intégration économique de l'Allemagne occidentale

dans l'Europe et celui du fonctionnement, sous le régime de l'occupation, d'un gouvernement démocratique.

Ces problèmes doivent être examinés en dehors de tout chantage et de toute surenchère.

À cet égard, un certain nombre de questions se posent actuellement: le problème des démontages, l'entrée de l'Allemagne au conseil de l'Europe et à l'autorité internationale de la Ruhr, l'étendue des compétences en matière extérieure, qui seront reconnues au gouvernement allemand. Ce sont précisément les questions dont les Américains ont demandé l'inscription à l'ordre du jour de la réunion.

Tous ces problèmes peuvent et doivent être réglés dans le cadre du statut de Washington, mais dans un esprit très libéral.

Nous avons, en effet, un intérêt évident à fortifier le nouveau gouvernement allemand et à lui accorder le maximum de liberté d'action compatible avec les exigences de la sécurité et du contrôle.

Les solutions qu'apporteront les puissances occidentales pourront être d'autant plus hardies que la clef de voûte du système – à savoir l'autorité suprême des Alliés – sera maintenue, faute de quoi toutes les concessions – même d'apparence secondaire – risqueraient d'entraîner d'imprévisibles répercussions.

(Secrétariat général, Dossiers, volume 5)

Annexe n° 1

Note de la direction d'Europe

Conversations sur l'Allemagne.
(Note complémentaire n° 1)

N. *Paris, 7 novembre 1949.*

Afin de définir clairement le cadre des prochaines conversations sur le problème allemand, il n'est pas inutile de préciser qu'elles ne doivent pas avoir pour objet de riposter à la prétendue initiative soviétique qui représente la création récente du gouvernement de zone orientale. Une telle conception est pourtant à la base de la plupart des articles qui ont récemment paru dans la presse britannique.

Cette «politique de surenchère», dont il est superflu de souligner qu'elle comporterait les plus graves conséquences, ne nous est nullement imposée par les circonstances.

On ne saurait, en effet, mettre en balance – les Allemands en sont parfaitement conscients – les avantages limités sans doute mais réels qui ont été reconnus au gouvernement de l'Ouest et les privilèges purement fictifs que l'URSS concède à son gouvernement fantoche. Au surplus, ces privilèges eux-mêmes sont loin, si illusoires soient-ils, d'avoir l'étendue et la portée que l'on avait tout d'abord annoncées. Il n'est plus question maintenant de «traité de paix» entre le gouvernement oriental et

l'URSS, ni d'évacuation. «Le gouvernement de la république démocratique allemande n'a aucun désir de négocier une paix séparée avec l'URSS» a déclaré le 25 octobre le Président du Conseil de l'Allemagne orientale. M. Grotewohl a précisé, en outre, que son gouvernement n'avait échangé avec les États satellites que des «missions» et non pas des représentants diplomatiques; il a démenti la nouvelle d'une candidature éventuelle de son gouvernement aux Nations unies. Interrogé, enfin, sur les pouvoirs éventuels de la Commission de contrôle soviétique, M. Grotewohl a répondu que celle-ci «s'en tiendrait aux décisions de Potsdam qui visent à empêcher le renouvellement de l'agression allemande».

Il ne s'agit donc nullement de l'octroi à l'État oriental d'une souveraineté quelconque. Au contraire, le dernier mot de la politique soviétique à l'égard de l'Allemagne demeure toujours «Potsdam». Ainsi apparaît en toute clarté le caractère rétrograde de la politique soviétique par rapport à la politique progressiste des puissances occidentales; la création du gouvernement oriental, loin d'être une «initiative» soviétique, ne représente qu'une mesure de défense d'ailleurs tardive.

D'une façon plus générale, d'ailleurs, la plupart des décisions soviétiques à l'égard de l'Allemagne s'inspirent principalement de préoccupations défensives. Le contrôle quadripartite établi par les accords de Potsdam apportait essentiellement à l'URSS l'assurance que l'unité allemande ne pourrait se faire contre elle. De Potsdam à la conférence de Paris, au cours de laquelle les Russes demandèrent le rétablissement du contrôle quadripartite alors que certains s'attendaient à les voir proposer l'évacuation et le traité de paix, la politique soviétique a montré une remarquable continuité.

Quand un journal comme l'*Economist* fait allusion à une évacuation possible de l'Allemagne de l'Est et affirme qu'il faut déjouer semblable manœuvre par l'octroi au gouvernement de l'Allemagne de l'Ouest des plus larges concessions, il est permis de lui objecter qu'il évoque un danger imaginaire en vue de servir les fins de la politique britannique.

Il convient d'ailleurs de souligner que le chancelier Adenauer, tout en utilisant lui-même l'existence de l'État oriental pour exercer sur les alliés un chantage discret, limite en fait ses revendications à la question des démontages. Il s'est jusqu'à présent refusé à demander la révision anticipée du statut à évoquer un règlement de paix éventuel avec les puissances occidentales. En ce qui concerne la cessation de l'état de guerre, le chancelier a enfin employé récemment devant la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée fédérale une formule très prudente, puisqu'il a seulement demandé que les puissances occupantes effacent certaines conséquences de l'état de guerre, en particulier celles relatives aux brevets de la législation économique et aux propriétés industrielles.

(Secrétariat général, Dossiers, volume 5)

ANNEXE N° 2

NOTE DE LA DIRECTION D'EUROPE

Conversations sur l'Allemagne.
(Note complémentaire n° 2)

N. *Paris, 7 novembre 1949.*

Dans le cadre défini par la note n° 1 (maintien intégral du statut de Washington)[1], nous devrions semble-t-il nous efforcer d'apporter des solutions positives aux deux problèmes suivants :

a) Intégration économique de l'Allemagne dans l'Europe occidentale.

b) Renforcement des positions et du prestige du gouvernement Adenauer dans toute la limite compatible avec les exigences de notre sécurité.

1/ Sur le plan économique, le premier stade vers l'organisation économique de l'Europe occidentale est la mise au point d'une politique économique franco-allemande (traité de commerce, libération des échanges).

Une initiative française en ce sens aurait l'avantage de déjouer une manœuvre britannique éventuelle, tendant à mettre le gouvernement français en posture négative devant l'opinion allemande et à faire obstacle à la politique de rapprochement avec le France que le chancelier Adenauer a esquissé dans son récent interview.

2/ Sur le second point, le domaine dans lequel nous disposerons de la plus large marge d'interprétation est celui des compétences reconnues par la Haute-Commission au gouvernement fédéral en matière extérieure.

Deux sortes de questions se posent à cet égard.

a) Participation de l'Allemagne aux organisations internationales.

b) Représentation allemande à l'étranger.

En ce qui concerne a), un groupe de travail réuni à Washington a déjà fait des propositions portant sur l'accession de l'Allemagne aux organisations spécialisées dépendant des Nations unies.

Ces propositions pourront sans doute être acceptées par nous.

En ce qui concerne la plupart des organisations, le rapport conclut à la participation allemande au moyen d'observateurs. Peut-être est-il possible d'envisager la pleine participation de l'Allemagne (à l'image de l'OECE)[2] pour ce qui concerne l'organisation internationale du travail, l'organisation des Nations unies par l'alimentation et l'agriculture – et un certain nombre d'autres organismes qu'il appartiendrait aux experts de définir.

Il y a lieu de prévoir également l'entrée de l'Allemagne à la Commission centrale du Rhin.

En ce qui concerne b), peut-être un certain droit de légation passif pourrait-il être reconnu, sous des modalités à déterminer au gouvernement fédéral. Dans le même ordre d'idée, nous ne nous opposerons pas à la création d'un secrétariat d'État aux affaires étrangères (que d'ailleurs le chancelier fédéral ne désire pas établir avant un an).

[1] Voir annexe n° 1 ci-dessus.

[2] OECE : Organisation européenne de coopération économique.

3/ Fin de l'état de guerre.

Nous pouvons admettre que, sur un certain nombre de points, soient levées les restrictions qui pèsent sur le gouvernement allemand et ses nationaux du fait de l'état de guerre.

Nous nous sommes d'ailleurs déjà engagés dans cette voie (OECE, Conseil de l'Europe).

On peut envisager à cet égard de rétablir la liberté de circulation entre l'Allemagne et l'Europe occidentale et de donner aux ressortissants allemands la possibilité de s'établir dans les différents pays occidentaux (Conventions d'établissement).

Il y aura également lieu d'envisager la levée de certains séquestres ainsi que des mesures concernant les brevets et la propriété industrielle (sous réserve d'étude d'experts).

Signalons enfin à cet égard que les accords de Washington prévoient des conversations avec le gouvernement fédéral sur le problème des créances sur l'Allemagne. Ce problème pourrait être traité dans un esprit libéral.

4/ L'entrée de l'Allemagne au Conseil de l'Europe – dont le principe est déjà décidé par le comité des ministres – ne doit pas être passée sous silence. Aussi bien les Américains semblent-ils avoir l'intention de soulever à nouveau le problème de la Sarre. Nous devrons souligner qu'il s'agit là d'un geste d'une portée morale considérable dont le pendant, du côté allemand, devrait normalement être la participation du gouvernement fédéral à l'autorité internationale de la Ruhr.

5/ On pourrait enfin envisager – le texte du statut restant par ailleurs inchangé – une déclaration d'intention des trois puissances occupantes qui s'affirmeraient disposées à appliquer dans un esprit libéral les pouvoirs réservés, de façon à donner la plus large latitude au gouvernement allemand.

Nous pourrions par exemple indiquer que la Haute-Commission ne ferait plus usage de ses pouvoirs réservés aux termes du paragraphe 2 (d) (réfugiés et personnes déplacées) dès que le gouvernement fédéral aurait conclu une convention avec l'OIR[1].

(Secrétariat général, Dossiers, volume 5)

Annexe n° 3

Note de la direction d'Europe

Sommaire des positions qui pourraient être prises.
(Note complémentaire n° 3)

N. *Paris, 7 novembre 1949.*

1) Démantèlements

Il ne faudrait céder à aucun prix sur les *Hamborn Werke*. La destruction de cette usine, qui représente un quart de la capacité de production française paraît indispensable si l'on veut réaliser un jour sans trop de déséquilibre une association économique avec l'Allemagne.

[1] OIR: Organisation internationale pour les Réfugiés.

Il serait préférable d'éviter la discussion au sein d'un comité mixte tel que le propose le chancelier. L'idée d'un comité mixte pourrait par contre être reprise sur un autre plan (voir infra).

2) Conseil de l'Europe

Nous avons déjà lié l'accession de l'Allemagne à celle de la Sarre. Il ne semble pas possible actuellement de modifier cette position.

3) Participation de l'Allemagne aux organismes internationaux

Paraît en général sans inconvénient. Il faudrait cependant examiner le cas de chaque organisme.

4) Application du statut d'occupation

Il serait absurde de provoquer actuellement une révision des accords de Washington qui viennent à peine d'entrer en vigueur, celle-ci n'est d'ailleurs pas demandée par les Allemands. Nous devons rester dans le cadre de ces accords; il peut cependant être opportun de faire une déclaration relative à une application libérale du statut d'occupation.

5) Attitude vis-à-vis de la République d'Allemagne orientale

Toute reconnaissance doit être exclue. Il ne semble pas, en revanche, qu'il y ait des inconvénients majeurs à laisser s'établir certains rapports techniques entre les Allemands de l'Est et de l'Ouest; la nature de la frontière rendrait d'ailleurs une interdiction illusoire.

6) Représentation diplomatique allemande à l'étranger

Les Allemands peuvent commencer par des représentants commerciaux et consulaires. Il ne semble pas nécessaire d'aller maintenant jusqu'à une représentation diplomatique. En revanche, on pourrait sans doute adopter une position plus libérale en ce qui concerne les rapports des missions étrangères en Allemagne occidentale avec le gouvernement fédéral, étant entendu que ces missions demeureraient accréditées auprès de la Haute-Commission.

7) Participation de l'Allemagne à l'Autorité internationale de la Ruhr

La participation de l'Allemagne à l'AIR aurait dû être liée à son accession au Conseil de l'Europe. En fait, elle doit l'être encore à toute association de l'Allemagne à l'Europe occidentale et elle peut l'être, compte tenu des dispositions actuelles du chancelier à toute concession qui sortirait des présentes conversations.

8) Office militaire de sécurité

Il serait absurde de demander aux Allemands une acceptation formelle de l'OMS qui est encore essentiellement un organisme d'occupation. Par contre, c'est là une idée qui devra être reprise lors de la fin de l'occupation et du traité de paix, si l'OMS est maintenu sous une forme quelconque.

9) Cessation de l'état de guerre

Nous devons absolument garder la souveraineté et le pouvoir suprême en Allemagne. Toute notre action repose sur cette justification. Nos juristes prétendent que nous tenons ces pouvoirs et cette souveraineté de l'état de guerre. Les Anglais auraient une doctrine différente. Quoiqu'il en soit, du moment que l'on conserve la souveraineté et les pouvoirs, il semble qu'il n'y ait, même pour nous, que des avantages à faire

cesser par un moyen ou par un autre les effets techniques de l'état de guerre dans un grand nombre de domaines.

10) Association de l'Allemagne à l'Europe occidentale

Ce point n'est pas porté à l'ordre du jour provisoire. Cependant, il semble que M. Acheson ait l'intention d'évoquer la question dans les termes les plus larges. Nous avons nous-mêmes intérêt à ce qu'elle soit posée, le chancelier Adenauer se montrant prêt à adopter, dans ce domaine, une attitude qui nous est favorable.

Sur le plan politique, une solution est déjà recherchée dans le cadre du Conseil de l'Europe.

Sur le plan économique, le chancelier Adenauer a fait des suggestions vagues, mais incontestablement favorables à nos intérêts. Personne ne conteste qu'il ne peut y avoir d'organisation économique de l'Europe occidentale si l'Allemagne n'y est pas incluse d'une façon qui respecte les intérêts français. Intérêts économiques, mais aussi intérêts politiques que l'on vise en fait lorsqu'on parle de sécurité. Une telle organisation ne peut évidemment se faire qu'aux dépens des intérêts de l'Angleterre; mais elle ne peut pas non plus se faire en dehors du gouvernement britannique. Au moment où les États-Unis montrent un besoin pressant de résoudre le problème allemand en même temps que d'organiser l'Europe, une chance s'offre peut-être de donner grâce à leur aide et à leur arbitrage une solution à la question.

Là pourrait sans doute être reprise l'idée d'un comité mixte où les Allemands seraient appelés à étudier le problème avec les représentants des puissances occupantes et avec ceux des pays directement intéressés (Benelux et Italie).

Il est certain que l'intégration économique de l'Allemagne dans l'ensemble occidental risque de porter un préjudice grave à de nombreux secteurs de l'économie française. Pour pallier dans toute la mesure du possible à ce risque, l'opération devrait réserver à la France une quote-part convenable dans les capacités de production comme dans les débouchés ou les approvisionnements alloués à chaque participant. Cette part ne devrait pas être calculée sur notre potentiel actuel, mais sur un potentiel fixé à l'avance relativement à celui de l'Allemagne et qu'il nous appartiendrait d'atteindre par un développement de notre empire colonial et de notre capacité actuelle réalisé grâce à une aide spéciale de l'Amérique. Ainsi, la France serait en quelque sorte subventionnée spécialement pour lui permettre de s'adapter à une organisation économique de l'Europe occidentale.

Les conditions de cette opération devraient être réglées et la situation qu'elle devrait nous procurer devrait être garantie par un accord auquel souscriraient notamment les États-Unis et qui serait appliqué par un organisme à créer et qui pourrait être rattaché à l'OECE[1].

Si une telle opération ne pouvait se réaliser, le relèvement progressif de l'Allemagne ne pourrait aboutir qu'à un effondrement relatif du niveau de vie et de la situation générale de la France, et la stabilité politique de l'Europe occidentale serait certainement mise en jeu.

(Secrétariat général, Dossiers, volume 5)

[1] OECE: Organisation européenne de coopération économique.

170

NOTE DE M. ALPHAND, DIRECTEUR GÉNÉRAL DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, FINANCIÈRES ET TECHNIQUES POUR LE PRÉSIDENT

Conversations entre MM. Schuman, Acheson et Bevin sur les problèmes allemands

N. *Paris, 7 novembre 1949.*

1°) Pour répondre à l'appel lancé par M. Acheson, il faut rappeler que le gouvernement français désire qu'une Allemagne démocratique soit associée à l'effort entrepris par les puissances occidentales en vue d'organiser l'Europe tant sur le plan économique que sur le plan politique. À cette association, nous mettons une condition : le maintien et l'exécution par l'Allemagne des accords signés à Washington entre la France, les États-Unis et le Royaume-Uni, il y a moins de six mois.

2°) En particulier, les trois puissances occidentales ne peuvent renoncer, dans l'état présent des choses, au principe de l'Autorité suprême que détiennent leurs trois Hauts-Commissaires. Si des aménagements limités doivent être recherchés pour faciliter la tâche du gouvernement fédéral allemand, ces aménagements ne sauraient modifier l'essence même des pouvoirs qui seraient confiés à la Haute-Commission et par conséquent le statut d'occupation.

3°) C'est tout d'abord en matière de <u>démantèlement</u> que des concessions nous sont demandées devant la campagne de plus en plus violente menée par les Allemands. À cet égard, il convient de rappeler un certain nombre de faits :

a) Les usines actuellement en cours de démantèlement sont pour la presque totalité (1 330 000 tonnes sur un total de 1 400 000 tonnes) des usines comprises, d'après les accords de Washington, sur la liste des industries interdites et limitées. En conséquence, arrêter ou réduire le programme des démontages revient en fait à remettre en question des accords signés il y a six mois après de longues et laborieuses négociations au cours desquelles nous avons fait d'importantes concessions au point de vue anglo-saxon. Nous risquons de remettre en cause, non pas le problème des réparations que nous avons dès maintenant presque entièrement abandonné, mais le problème de la sécurité. Abandonner les démantèlements serait accepté de maintenir en Allemagne un potentiel industriel considérable qui lui permettrait dans l'avenir d'être de nouveau un élément de troubles politiques et de déséquilibre économique en Europe.

b) L'évolution de la situation économique depuis six mois ne justifie pas, même si l'on faisait abstraction des accords de Washington, un

relèvement immédiat des capacités de production laissées à l'Allemagne. La production allemande en effet n'a pas encore atteint le niveau de 1936. Pour l'acier, elle plafonne aux alentours de 800 000 tonnes par mois, soit 9 millions de tonnes par an, alors que la production maxima prévue par les accords est de 11 200 000 tonnes. La sidérurgie éprouve des difficultés à placer sur le marché intérieur sa production actuelle. Elle vient de demander un relèvement de 515 000 tonnes à 815 000 tonnes du contingent pour l'exportation. Une réduction de l'ordre de 10 % de la production est prévue pour le dernier trimestre de l'année en cours.

c) Il est également inexact que le démontage de ces usines aurait pour effet de permettre le remplacement d'un outillage démodé par un outillage neuf, car l'achat d'outillage neuf ne peut être réalisé dans le cas d'industries interdites ou limitées que dans la limite des capacités de production autorisées, conformément à certaines règles très strictes prévues par les accords.

d) Sans doute, les retards apportés aux opérations matérielles de démontage sont-ils regrettables, mais ils sont dûs avant tout à la suspension des démontages demandée par les Américains au moment des enquêtes Humphrey.

Ainsi, ni du point de vue économique, ni du point de vue juridique, un arrêt ou un ralentissement des démontages ne saurait être justifié. Le problème, s'il existe, est uniquement politique. Si, pour répondre à l'appel de ses Alliés, le gouvernement français considère qu'il est nécessaire de faire certaines concessions aux Allemands dans le domaine des démontages, il doit savoir que ces concessions en appelleront d'autres. Venant après une violente campagne qui a donné à la question le caractère d'une épreuve de force, l'arrêt des démontages serait considéré comme une marque de faiblesse et inévitablement suivi de nouvelles demandes concernant la révision du statut d'occupation, la réduction des frais d'occupation, la modification du régime de la Sarre ou de la Ruhr, etc.

On peut toutefois se demander si, en raison de la pression américaine, de l'ambiguïté de la position anglaise, il nous sera possible de maintenir intégralement le *statu quo*. Si des concessions devaient être faites et un compromis recherché, il semble que notre position doive être la suivante :

a) Ne céder à aucun prix sur l'usine Thyssen ou sur toute autre usine sidérurgique. Si, en effet, ces usines restaient en Allemagne, la capacité de production d'acier serait portée à près de 17 millions de tonnes, très largement supérieure à la limite autorisée.

b) Faire certaines concessions en ce qui concerne le projet d'accord sur les constructions navales en cours de discussion à Londres, ce qui permettrait à l'Allemagne d'utiliser dès à présent la capacité de construction des chantiers navals et de réaliser d'importantes économies

de sa balance des comptes (actuellement, l'Allemagne paie chaque année pour le frêt étranger 230 millions de dollars).

c) Accepter le maintien à Berlin des installations qui subsistent actuellement dans l'usine Borsig (dès maintenant, nous avons accepté, à titre exceptionnel, le ralentissement des démontages de Borsig).

d) Accorder le maintien en Allemagne de certaines installations de caoutchouc synthétique et de pétrole synthétique. Il faut remarquer que cette concession est d'importance, car elle nécessite une révision des accords de Washington sur les industries interdites.

e) Accorder le maintien en Allemagne des usines à démanteler au titre des réparations et non encore démontées. Il est rappelé que la valeur de ces usines ne représente que 6 % environ du total.

4°) Le problème de l'Autorité de la Ruhr se posera également. Deux notes spéciales seront remises à cet égard au Président: l'une sur l'accession de l'Allemagne à l'Autorité de la Ruhr, l'autre sur les pouvoirs actuels de cette Autorité. De ces notes, il ressort que:

a) Il est extrêmement souhaitable que l'Allemagne accède à l'Autorité de la Ruhr et que nous devons exercer sur elle les pressions nécessaires au moment où elle va être appelée à siéger au Conseil de l'Europe. Cette accession devrait être faite sans conditions. Nous ne pouvons, dans l'état actuel des choses, prendre aucun engagement en ce qui concerne l'extension territoriale des pouvoirs de l'Autorité de la Ruhr aux bassins lorrain, sarrois, luxembourgeois. En revanche, nous sommes prêts à simplifier la procédure de l'accession dans toute la mesure compatible avec les exigences juridiques.

b) Si les pouvoirs actuels de l'Autorité ne sont pas renforcés, cet organisme risque de se discréditer. Suivant en cela certaines indications officieuses qui ont été données par les Anglais à M. Dejean, nous pourrions proposer que certains des pouvoirs actuels de la Haute-Commission concernant les industries du coke, du charbon et de l'acier soient délégués dans la Ruhr à l'Autorité, les décisions finales continuant à appartenir dans ce domaine à la Haute-Commision. De cette façon, au moment où le statut d'occupation actuel serait terminé, l'Autorité exercerait pour son compte les pouvoirs qui lui seraient ainsi provisoirement délégués.

5°) La délégation britannique compte poser la question de savoir si l'on doit demander à l'Allemagne d'accepter l'Office militaire de sécurité. Juridiquement si, comme nous le demandons, le statut d'occupation n'est pas modifié, l'Office militaire de sécurité résulte de ce statut et n'a pas à être accepté par l'Allemagne. En tout état de cause, si nous entrons dans cette voie, une acceptation allemande de l'Office de sécurité ne saurait représenter une contre-partie – fort illusoire – à notre renoncement au démantèlement des principales usines de guerre et des entreprises sidérurgiques en excédent.

6°) Enfin se posera vraisemblablement le problème de l'«intégration» économique de l'Allemagne dans l'Europe.

C'est là un point qui a été soulevé par M. Hoffman et qui risque d'être repris par M. Acheson.

La France a déclaré, à plusieurs reprises, que si les conditions de sécurité étaient remplies et si l'Allemagne renonçait aux pratiques discriminatoires (condamnées par le statut d'occupation), nous étions prêts à envisager des accords économiques européens auxquels l'Allemagne participerait.

Dans peu de jours, des conversations vont s'engager en vue d'un accord commercial entre la France et l'Allemagne. Toutefois, ces négociations ne sont pas différentes de celles que nous engagerons avec d'autres pays de l'Europe. Elles doivent permettre normalement d'assurer le paiement de nos achats importants de charbon et de coke allemands et de développer nos exportations agricoles vers l'Allemagne.

Parallèlement, nous comptons entreprendre des négociations avec l'Italie et le Benelux en vue d'une union plus étroite. Les difficultés apparaissent dès maintenant considérables. Ce sont les mêmes qui ont fait obstacle à la conclusion du Benelux et de l'union douanière franco-italienne : réaction très forte des producteurs nationaux qui ne souhaitent pas une concurrence étrangère sur leurs marchés. Il semble donc qu'en cette matière, il faille être prudents. Lorsque nous aurons franchi une première étape entre la France, le Benelux et l'Italie, nous pourrons essayer d'approcher l'Allemagne, mais pas avant une étude complète qui a été entreprise déjà depuis quelques mois par les services des Ministères techniques, sans que nous en connaissions les conclusions.

Il n'est pas douteux que le potentiel industriel de l'Allemagne présente pour notre production une menace sérieuse et que des accords industriels de spécialisation seront sans doute nécessaires pour éviter des déséquilibres trop profonds. Ces accords ne devraient pas avoir le caractère de cartels restrictifs et être conclu sous l'égide des gouvernements.

(Secrétariat général, Dossiers, volume 5)

171

M. GUIBAUT, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À SINGAPOUR,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 107-110. *Singapour, 8 novembre 1949, 15 h. 59.*

Urgent. (*Reçu* : le 8, 14 h. 55)

M. MacDonald m'a fait part de l'essentiel des recommandations que la conférence de Singapour a adressées au gouvernement britannique.

1) Reconnaissance rapide avant la fin de l'année, du gouvernement chinois, inconditionnellement et sans négociations préalables après consultation des pays du *Commonwealth* et des signataires du Pacte atlantique. Si les États-Unis n'étaient pas en faveur d'une reconnaissance immédiate, il conviendrait de prendre toutes dispositions pour minimiser la portée de ce désaccord et pour montrer qu'il n'empêche en rien une coopération effective de l'Amérique avec les pays du Sud-Est asiatique.

2) Encourager la formation d'une association des gouvernements de la région occidentale et orientale, sous forme de pacte ou d'union pour l'avènement d'une coopération mutuelle, économique et au besoin militaire, avec le soutien des États-Unis, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande[2].

3) L'organisation d'un pacte de ce genre étant une œuvre de longue haleine et de nombreux obstacles s'opposant à sa réalisation immédiate, la conférence préconise que le gouvernement britannique considère le Sud-Est asiatique en état de crise (*emergency*) afin de permettre la mise en application rapide de toutes les mesures nécessaires pour faire face à un danger intérieur ou extérieur sur n'importe quel point. Exemple : le Siam a besoin de matériel et de munitions ; il faut pouvoir les lui fournir sans délai.

4) Aider partout les mouvements nationalistes en particulier le gouvernement Bao Daï. Appuyer les Français et les Vietnamiens dans leur effort pour rétablir l'ordre car il est clair que Hô Chi Minh est communiste avant d'être nationaliste. M. MacDonald a déclaré à ce sujet qu'il avait la plus entière confiance en M. Pignon et en la sincérité de sa politique.

5) La situation de Hong Kong ne donnant pas lieu à des inquiétudes immédiates, la priorité dans l'ordre des préoccupations revient incon-

[1] Télégramme communiqué à Saïgon.

[2] Des conversations militaires anglo-australo-néo-zélandaises s'étaient déroulées à Melbourne concernant les problèmes de défense de la zone du Pacifique Sud et notamment de l'état d'impréparation militaire de l'Australie (dépêches n° 405 du 29 août 1949 et n° 430 du 9 septembre 1949 de Canberra, non reproduites). Les Australiens étaient d'ailleurs sceptiques sur les chances de voir le Pacte du Pacifique se réaliser tant que Washington ne souhaiterait pas y adhérer (dépêche n° 423 du 1er septembre 1949 de Canberra, non reproduite).

testablement à l'Indochine. La subversion de ce pays entraînerait la soumission du Siam laquelle ouvrirait la porte de la Malaisie, de la Birmanie et de l'Inde. Les experts militaires sont d'accord pour considérer que toute détérioration de la situation dans le Sud-Est asiatique amènerait un affaiblissement grave de la position stratégique du bloc occidental en face de la Russie. D'autre part, la Birmanie, le Siam et l'Indochine étant les principaux producteurs de riz de la région, il faut à tout prix les protéger.

6) Bien entendu, les mesures de précaution qui seraient envisagées devront être accompagnées de la mise en vigueur d'une politique résolument sociale tendant à élever le niveau de vie des populations avec l'appui des États-Unis et suivant les indications du point 4 de M. Truman.

7) Il est admis que la situation régionale est très sérieuse et que, d'ici quelques mois, elle pourrait devenir grave, en particulier en Indochine.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 134)

172

NOTE DE LA DIRECTION D'EUROPE

Conversations franco-anglo-américaines sur l'Allemagne

N. *Paris, 8 novembre 1949.*

– Remettre en cause les accords de Washington quelques semaines à peine après leur entrée en vigueur, c'est risquer de retirer toute valeur à toute décision que les Alliés prendraient à l'avenir au sujet de l'Allemagne.

– Les Alliés ne sauraient justifier une précipitation éventuelle en invoquant la nécessité de ne pas laisser les Soviétiques l'emporter vis-à-vis de l'opinion allemande dans la politique de surenchère qui s'est instituée entre l'Est et l'Ouest. En réalité, le gouvernement de Moscou n'a pas tiré toutes les conséquences que l'on escomptait de son geste : soit qu'il ait redouté la vivacité de la réaction slave, soit que sa méfiance envers l'Allemagne persiste, ses troupes restent dans la zone orientale ; le général Tchouikov est maintenu à la tête de la Commission de contrôle avec des pouvoirs aussi étendus qu'auparavant ; il n'est plus question d'un traité de paix. Le dernier mot de la politique russe demeure Potsdam. Rien n'est changé à l'Est ; les Occidentaux gardent l'initiative.

– Le gouvernement allemand lui-même ne souhaite pas l'éclatement du système auquel il doit son existence. Il se tourne vers la Haute-Commission pour l'étayer en face des Russes.

– Le cadre établi par les accords de Washington, qui comportent le maintien de l'autorité suprême des puissances occupantes, est le seul qui corresponde à la situation actuelle de l'Allemagne, coupée en deux parties et enjeu de la lutte entre les deux groupes de puissances. Le précédent de l'Autriche ne peut être invoqué de façon valable en faveur de l'établissement d'un statut de paix pour l'Allemagne occidentale. L'Autriche n'a jamais été complètement coupée en deux puisque l'autorité des gouvernements autrichiens a pu, dès le début de l'occupation, s'étendre à l'ensemble du pays. Le quadripartisme a toujours mieux fonctionné à Vienne qu'à Berlin, ce qui a permis à l'Autriche de bénéficier d'un régime plus favorable.

Le Statut de paix, s'il était négocié avec l'Allemagne occidentale, donnerait à celle-ci la possibilité de jouer rapidement un rôle d'arbitre entre l'Est et l'Ouest et peut-être d'amorcer une politique de rapprochement avec l'URSS. Dans cette perspective, l'armée d'occupation risque de céder la place à des contingents allemands intégrés dans le dispositif occidental. Un tel réarmement de l'Allemagne serait considéré par l'URSS comme une provocation.

(Secrétariat général, Dossiers, volume 5)

173

NOTE DE LA DIRECTION D'EUROPE

Conversation préliminaire aux entretiens entre les trois ministres des Affaires étrangères

N. *Paris, 8 novembre 1949.*

Secret.

La conversation qui a eu lieu, chez le Ministre, le 7 novembre, et à laquelle ont participé le Secrétaire général du Département, notre Haut-Commissaire en Allemagne, le directeur des Affaires économiques, notre représentant à l'Autorité internationale de la Ruhr, le directeur d'Europe, le directeur et le chef du cabinet, a fait ressortir l'importance qu'il convenait d'attacher au démontage total des usines Thyssen.

L'opinion a été exprimée par certains que c'était là le «point» sur lequel il importait de ne pas fléchir si l'on voulait que les futurs entretiens à trois ne se traduisent pas par une réduction sensible et concrète de nos garanties de sécurité. Il ne servirait à rien de maintenir la production d'acier de l'Allemagne à 11 millions de tonnes si sa capacité de production était portée à 17 millions. La suspension du démantèlement de ces usines ne risquerait-elle pas de provoquer au Parlement,

et aussi dans l'opinion, une émotion pouvant entraîner de sérieuses conséquences ?

Il est difficile d'imaginer *a priori* quelle attitude les Britanniques adopteront en la circonstance, leur intention de suspendre ou même d'arrêter les démontages ne faisant guère de doute d'après leurs déclarations et le ton de leur presse, cependant que la destruction des usines de Hamborn se poursuit depuis quelques jours à une cadence accélérée.

Quels que soient les inconvénients que comporterait pour nous, du point de vue des rapports franco-allemands, une position catégorique de notre part, si elle devait n'être prise que par nous, il a été indiqué par quelques-uns, que, même si Américains et Britanniques se déclaraient d'accord pour arrêter le démontage des usines Thyssen, nous devrions rester fermes : selon eux, en effet, aucune compensation ne pourrait nous être offerte qui, sur le terrain pratique, et comme le Chancelier paraît l'avoir suggéré, serait de nature à entrer en balance, dans le domaine de la sécurité, avec la diminution de la capacité de production d'acier de l'Allemagne.

Il a été reconnu, en même temps, que les formules d'internationalisation, proposées à un moment par M. Adenauer, devaient certainement s'appliquer, dans son esprit, aux usines de Hamborn afin d'assurer la sauvegarde d'industries modèles, produisant plus de 2 millions de tonnes d'acier chaque année, et sur lesquelles la propagande allemande avait concentré l'attention de l'opinion. Sans doute de telles formules ne revêtiraient-elles donc plus aucun intérêt pour le Chancelier si elles ne pouvaient permettre aux usines Thyssen d'échapper à la destruction.

La question s'est, alors, posée de savoir quelles sont les satisfactions qui pourraient être données en vue d'accroître l'autorité du Chancelier dont le désir de coopérer sincèrement avec les Alliés, et notamnent avec la France, s'était manifesté d'une manière particulièrement nette au cours des dernières semaines.

On a successivement examiné, à cet égard, les points suivants :

- Suspension ou arrêt des démantèlements de toutes usines (en particulier produits chimiques et synthétiques) autres que les usines sidérurgiques.
- Autorisation de remettre en activité, dans une proportion à définir, les chantiers navals.
- Adhésion de l'Allemagne à l'Autorité internationale de la Ruhr, la délégation française pouvant à la rigueur admettre que la France ne s'opposerait pas à des études tendant à accroître la compétence territoriale de l'Autorité. Mais il a été en même temps précisé que le gouvernement français ne pouvait évidemment s'engager au nom des gouvernements également représentés à l'Autorité, comme le Luxembourg et même la Sarre et qu'il devrait, de toutes façons, témoigner d'une grande réserve.

– Entrée de l'Allemagne au Conseil de l'Europe, bien qu'il ait été reconnu que l'entrée simultanée de la Sarre, si elle devait effectivement intervenir, réduisait la portée de cette satisfaction.
– Participation de l'Allemagne à de nombreux organismes internationaux.
– Extension des compétences du gouvernement fédéral en matière de politique extérieure : droit pour l'Allemagne d'avoir des Consuls à l'étranger et éventuellement possibilité pour les gouvernements étrangers d'être représentés directement auprès d'elle.
– Application libérale du statut d'occupation et renonciation, par exemple, au pouvoir de contrôle sur la nomination des fonctionnaires.

(Secrétariat général, Dossiers, volume 5)

174

NOTE DE M. ALPHAND, DIRECTEUR GÉNÉRAL DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, FINANCIÈRES ET TECHNIQUES POUR LE PRÉSIDENT

Conversations au sujet de l'Allemagne

N. *Paris, 8 novembre 1949.*

Si le gouvernement français maintient les positions actuellement prévues en ce qui concerne les démontages, la sécurité, l'Autorité de la Ruhr, le statut d'occupation, etc., nous risquons d'apparaître comme entièrement négatifs sur toutes les questions qui seront soulevées au cours des prochains entretiens tripartites[1].

Il est un problème au sujet duquel nous pourrions nous montrer constructifs et qui, vraisemblablement, sera soulevé : il s'agit de l'association de l'Allemagne à une entente économique régionale en Europe. La question a été souvent posée par M. Hoffman ; elle sera sans doute reprise par M. Acheson et en tout cas, les représentants allemands (MM. Adenauer, Blücher, Ehrardt) ont fait à ce sujet des déclarations publiques ou privées. Hier encore, M. Blankenhorn déclarait à notre représentant à Bonn qu'il croyait son gouvernement prêt à envisager

[1] On envisageait cependant des concessions, sans toutefois oublier d'en tirer quelques avantages évoqués par Alphand dans une autre note, dans différents domaines comme les démontages d'usines, la Ruhr, la décartellisation et les compensations à l'abandon des démontages – sous forme de coke, d'électricité et de machines-outils, ainsi que de participations dans les usines non démontées et dans les charbonnages de la Ruhr (note du 10 novembre 1949 d'Alphand, non reproduite).

«la participation aussi rapide que possible de l'Allemagne à une association économique étroite entre la France, l'Italie et le Benelux».

Il semble que nous pourrions à cet égard prendre la position suivante:

1) L'intégration économique de l'Allemagne dans l'Europe reste un des buts de notre politique.

2) Toutefois, nous ne devons pas cacher les très grandes difficultés de l'entreprise dans l'immédiat. La concurrence industrielle allemande, fondée sur des conditions économiques, financières et sociales très avantageuses, risque d'apporter des troubles très graves dans notre économie spécialement dans les branches mécanique et chimique. Le ministère de la Production industrielle n'envisage pas qu'un rapprochement économique avec l'Allemagne puisse être réalisé sans la conclusion préalable de certaines ententes industrielles.

Conformément au vœu exprimé par M. Petsche dans son discours du 29 octobre devant le groupe consultatif de l'OECE[1], ces ententes devraient être conclues sous le contrôle des gouvernements. Elles ne devraient en aucune manière avoir le caractère de cartels tendant à réserver le marché intérieur aux producteurs nationaux, à maintenir artificiellement un niveau élevé des prix ou à limiter les productions. Elles devraient, au contraire, avoir pour conséquence de laisser subsister les entreprises les plus aptes à produire dans les meilleures conditions une marchandise déterminée pour la consommation d'un marché européen élargi. Le gouvernement français pourrait, dans ces conditions, examiner la procédure à adopter pour favoriser de pareilles ententes et en assurer le contrôle.

3) De son côté, le ministère de l'Agriculture reste très favorable à un élargissement considérable de nos débouchés en Allemagne. Il estime notamment qu'une association entre la France, l'Italie et le Benelux ne pourra atteindre vraiment ses objectifs sans que l'Allemagne y participe.

Nous pourrons, dans ces conditions, indiquer que, notre premier effort portera sur la formation d'un groupement régional de la France, de l'Italie et du Benelux. Dans le même temps, nous tenterons de conclure avec l'Allemagne un accord commercial aussi large que possible et de préparer par la conclusion d'ententes industrielles du type ci-dessus défini la participation éventuelle d'une association de l'Allemagne au groupement régional envisagé.

Toutefois, il convient de faire remarquer que, si les Allemands se sont montrés récemment favorables à l'idée d'ententes industrielles entre producteurs, ces ententes se heurtent du point de vue doctrinal à l'opposition des Américains et des Anglais. C'est pourquoi si le gouvernement décidait de donner un accord de principe à l'idée d'associer

[1] OECE: Organisation européenne de coopération économique.

l'Allemagne à un groupement économique régional en Europe, la question des moyens de réaliser cette entente devrait être laissée à la négociation directe entre les pays intéressés.

(Secrétariat général, Dossiers, volume 5)

175

M. PAYART, AMBASSADEUR DE FRANCE À BELGRADE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 1340. *Belgrade, 8 novembre 1949.*

Confidentiel.

Depuis qu'il a pris le pouvoir, le parti communiste yougoslave s'est efforcé, selon une tactique que j'ai à maintes reprises exposée au (cf. notamment ma lettre n° 24/EU du 25 décembre 1946)[2], de désagréger les Églises et de les mettre dans l'impossibilité d'exercer toute influence sur les masses. Il admettait à la rigueur que la religion continuât à détourner du marxisme les vieillards et les «bonnes femmes» mais il entendait délivrer de tous les «mythes religieux» la population active et la jeunesse. La police, agissant tantôt ouvertement, tantôt d'une manière détournée, employant dans certains cas la violence et dans d'autres des méthodes de «persuasion» subtiles, s'efforçait de terroriser les prêtres et de leur interdire pratiquement l'exercice de leur ministère. Dans plusieurs discours retentissants, le maréchal Tito et les plus hauts personnages du régime affirmaient leur volonté de mettre fin à «l'escroquerie religieuse» et dénonçaient les diverses Églises comme autant d'ennemis irréductibles du nouveau «pouvoir populaire». Les limites ambitieuses que s'était fixées le comité central étaient bien définies dans le manifeste publié par le parti à l'occasion du 1er mai 1947 et qui déclarait: «Ce que nous voulons, c'est changer l'âme même de l'homme yougoslave».

Depuis la rupture du parti communiste yougoslave avec le *Kominform*, certains ont pu s'attendre à une atténuation des persécutions, le maréchal Tito paraissant devoir rechercher avant tout, sinon l'adhésion, du moins la neutralité de familles politiques et spirituelles dont il pouvait jusque-là, fort de l'appui soviétique, négliger les réactions. Une trêve religieuse eût pu servir ses intérêts et lui permettre de réserver ses forces à l'élimination de ses adversaires kominformistes. Au surplus, elle eût été de nature à lui ménager en Occident des sympathies précieuses.

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe. Note manuscrite: «*M. de Nerciat. [Communiquer à] Rome St Siège, Washington, Londres, fait 16-11-49*».

[2] Voir *DDF*, 1946-II, n° 339.

Mais on doit constater qu'il n'en est rien. Et le Régent de la Nonciature, qui a pu procéder à une enquête approfondie, m'a confié que l'action entreprise contre les Églises par les dirigeants yougoslaves depuis quatre ans n'a pas faibli. Elle atteint même actuellement une telle violence que l'on est amené à penser que le maréchal Tito, au moment où il peut paraître s'écarter du Communisme en s'opposant à l'URSS, a estimé nécessaire de prouver sa fidélité au matérialisme dialectique en redoublant d'intransigeance dans la question religieuse et de détourner sur les prêtres, par une sorte de compensation, l'ardeur que ses militants apportaient autrefois à répandre et à faire accepter les mots d'ordre de Moscou.

En quelques mois, presque toutes les communautés catholiques de femmes ont été dispersées. Les religieuses ont dû quitter l'habit et la plupart se sont réfugiées dans leurs familles. En Slovénie, un grand nombre de séminaires ont été fermés. À Ljubljana, les Jésuites, expulsés, ont vu leur immeuble réquisitionné et leur église transformée en entrepôt. Le couvent de l'Ordre de la Bienheureuse Vierge Marie a été fermé ; une décision machiavélique et méprisante a « attribué » son église à la secte des Vieux-Catholiques, laquelle ne comprend dans tout le pays qu'une centaine de membres. À Mostar, tous les couvents ont été désaffectés. Il en est de même à Banja Luka où les religieux sont contraints de résider à la campagne dans une sorte de ghetto surveillé par la police.

Dans les paroisses, les curés sont régulièrement convoqués par les autorités civiles et soumis à de longs interrogatoires. Accusés de trahir le peuple, le régime ou la patrie, on leur propose de racheter leur « crime » en acceptant de devenir les auxiliaires des pouvoirs publics et en mettant leur influence et leur prestige au service de « l'édification socialiste ». En fait, ce que l'on attend d'eux, c'est qu'ils deviennent de dociles instruments de la police, des délateurs, trahissent le secret de la confession et « noyautent » l'Église. On leur demande de constituer des « associations de prêtres populaires », semblables en tous points à l'Action catholique tchèque.

Sauf de rares exceptions, l'attitude du clergé demeure intransigeante et les efforts de la police pour l'intimider ou le circonvenir, assez vains. Récemment, trois prêtres qui avaient informé leurs fidèles des pressions exercées sur eux ont été secrètement fusillés. Un autre, battu pendant plusieurs heures, est mort peu après.

Les fidèles qui assistent aux offices religieux ne reçoivent plus leur carte de ravitaillement. Leurs enfants sont expulsés des écoles sous des prétextes gratuits. Une décision non écrite, mais rigoureusement appliquée, interdit aux fonctionnaires, sous peine de renvoi, de fréquenter les églises. Le mariage religieux leur est pratiquement défendu.

Parallèlement à l'action directe par laquelle il essaie de désagréger les Églises dans leur organisation temporelle et d'entraver l'exercice du

ministère sacerdotal, le Parti, à l'université et dans les écoles, s'efforce d'imprégner la jeunesse de la doctrine marxiste. Le sentiment religieux, les religions, Dieu et le Christ sont évoqués dans les manuels comme autant de mythes et de manifestations de la psychologie bourgeoise. Pour que l'enseignement apologétique du clergé ne vienne pas contrecarrer ses efforts, les cours d'instruction religieuse, théoriquement organisés dans les écoles, sont supprimés ou leur ouverture indéfiniment ajournée grâce à des mesures d'obstruction systématiques.

Il semble que le maréchal Tito, en ne mettant pas fin aux persécutions ou du moins en ne décrétant pas une opportune trêve religieuse au moment où il doit faire face à de graves difficultés politiques intérieures, cherche non seulement à donner des gages de son orthodoxie communiste et à fournir un aliment au fanatisme de ses plus ardents militants, mais aussi à prévenir la naissance d'une opposition organisée dont le clergé, surtout dans les républiques catholiques, pourrait devenir l'âme. Ayant à lutter d'un côté contre les kominformistes, il croit devoir également tendre ses efforts à empêcher que ne s'organisent et ne se fortifient ses adversaires de droite qui sont aussi peu «titistes» que staliniens. Il n'ignore pas que ces derniers pourraient éventuellement rassembler une large fraction des peuples yougoslaves et que les prêtres et les popes[1] deviendraient rapidement, si les pouvoirs publics n'y prenaient garde, les catalyseurs et les organisateurs d'un vaste mouvement de rébellion.

(Direction d'Europe, Yougoslavie, volume 104)

176

M. GUIBAUT, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À SINGAPOUR,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

D. n° 373. *Singapour, 8 novembre 1949.*

Secret.

La conférence britannique de Singapour, groupant tous les chefs de postes diplomatiques et consulaires, les gouverneurs de territoires et les chefs militaires des trois armes, s'est tenue du 2 au 4 novembre à Bukit

[1] *Note du document* : «Ses efforts pour raviver les vieilles rivalités opposant catholiques et orthodoxes sont demeurés vains et le Saint-Synode s'est toujours refusé à approuver publiquement la condamnation de Mgr Stepinać».

[2] Dépêche adressée à la direction d'Asie-Océanie et communiquée à Saïgon sous bordereau n° 218, à Rangoon sous bordereau n° 107 et à Singapour sous bordereau n° 108. Note manuscrite : «*Faire copie pour Londres, Washington, Hong Kong, La Haye, Tokyo, Batavia, Hanoï, France d'outre-mer, DEF[ense] NAT[ionale]. Fait 8/12, SC. Copie Cabinet du Ministre et Secrétariat général. Fait 2/12 SC*».

Serene, la fastueuse résidence du Commissaire général pour l'Asie du Sud-Est. Toutes les personnalités dont on avait annoncé la venue étaient présentes. Est-il besoin de dire que les travaux de cet imposant aéropage – sans doute le plus important que nos alliés aient réuni jusqu'à ce jour en Asie – ont été entourés du secret le plus absolu. Aucun communiqué n'a été donné à la presse qui n'a pu fournir quelques indications à ses lecteurs qu'à la réception de télégrammes émanant de Londres.

M. MacDonald m'a convoqué le 7 au soir ainsi que mes collègues des États-Unis, des Pays-Bas, de l'Inde et de l'Australie, pour nous exposer les résultats de la conférence et pour nous faire savoir la teneur des recommandations qu'elle avait adressées au gouvernement britannique[1].

Le premier jour, nous a-t-il dit, les représentants diplomatiques et consulaires ont fait, chacun en ce qui concerne sa circonscription, un exposé de la situation. Le deuxième jour a été consacré plus particulièrement à l'étude de la question de la reconnaissance du gouvernement chinois et des répercussions qui pourraient en résulter dans les territoires britanniques, notamment à la suite de la nomination d'un nouveau personnel consulaire. Enfin, le troisième jour a été employé à un échange de vues sur la politique générale, en fonction surtout de la stratégie occidentale.

La conférence s'est prononcée pour une reconnaissance rapide du gouvernement de Pékin. Les objections que n'ont sans doute pas manqué de faire valoir les représentants de la Malaisie, ne l'ont pas emporté sur les arguments plus généraux qui, sur le plan international, militent en faveur de cette reconnaissance rapide. En un mot, l'espoir du développement d'un éventuel «titisme chinois» a prévalu sur toutes les autres considérations. Il s'agit avant tout d'éviter de pousser davantage la Chine dans les bras de la Russie, d'établir avec elle des relations diplomatiques et économiques qui permettent peut-être d'avoir quelque influence sur son évolution ultérieure.

C'est en fonction de cet espoir que la conférence a cru bon de recommander d'éviter toutes négociations préalables avec Pékin et de n'entourer la reconnaissance d'aucune condition. La crainte de voir traîner en longueur ces négociations a dominé la conférence.

Toutefois, elle a recommandé d'accompagner la reconnaissance d'une déclaration par laquelle le gouvernement britannique exprimerait avec fermeté le vœu que le gouvernement de Pékin aura à cœur d'assurer les obligations internationales de la Chine. Cette déclaration, si j'ai bien compris la pensée de M. MacDonald, prendrait la forme d'un avertissement appuyé et remplacerait en quelque sorte les conditions préalables qu'on aurait pu tenter d'imposer.

[1] Voir aussi le document n° 171.

M. MacDonald a tenu à préciser que le gouvernement britannique ne prendrait une décision définitive qu'après avoir consulté les pays du *Commonwealth*, ainsi que les signataires du pacte de l'Atlantique. En tout état de cause la reconnaissance aurait lieu avant la fin de l'année. Si, à ce moment-là, l'Amérique estimait que le moment n'est pas venu pour elle d'accorder sa reconnaissance, il conviendrait, a souhaité la conférence, de minimiser la portée de cette différence d'appréciation. Il faudrait surtout mettre en relief qu'elle n'entraîne aucune répercussion sur la coopération des Etats-Unis avec les pays du Sud-Est asiatique, en particulier en ce qui concerne le point 4 du président Truman.

Après avoir démontré sa bonne volonté à l'égard du régime que la Chine s'est donné, il est recommandé au gouvernement britannique de prendre toutes dispositions pour empêcher l'expansion du communisme chinois au-delà des limites de la Chine par une menace militaire sur une frontière d'un des pays du Sud-Est asiatique ou bien par la formation de «cinquième colonnes». À cet effet, la conférence recommande au gouvernement britannique d'inclure dans ses objectifs à long terme la formation, sous une forme à déterminer, d'une association des pays du Sud-Est asiatique et des puissances occidentales intéressés (signataires du pacte de l'Atlantique) ainsi que de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Le but de ce groupement serait de promouvoir une coopération mutuelle, économique, politique et au besoin militaire, entre ses composants, ainsi qu'un esprit de sincère collaboration entre l'Est et l'Ouest.

Trop d'obstacles s'opposant pour le moment à l'avènement rapide d'un pacte régional à l'image de celui conclu dans l'Atlantique Nord, il convient d'adopter une politique à court terme permettant de faire face à la mobilité de la situation et de prendre immédiatement toutes dispositions utiles. Il faudrait en particulier être en mesure de s'opposer à toute agression dirigée contre un pays du Sud-Est asiatique et d'empêcher le développement de conspirations intérieures. Dans ce but, il est recommandé au gouvernement britannique de considérer que le Sud-Est asiatique est en état de crise (*emergency*) afin de lui permettre le cas échéant d'offrir sans retard son appui à tout pays de la région qui pourrait en avoir besoin. Citant le Siam en exemple, M. MacDonald a dit que ce pays avait un grand besoin de matériel et de munitions mais que les règlements de temps de paix retardaient par trop leur livraison.

Passant ensuite en revue la situation dans les divers pays, le Commissaire général a déclaré que pour le moment il n'y avait pas à redouter une action militaire dirigée contre Hong-Kong. Les hautes personnalités qui ont participé à la conférence sont tombées d'accord pour considérer que le pays le plus directement menacé est l'Indochine. Si les communistes décident de tenter quelque chose ce sera sur la frontière du Tonkin en coopération avec le Viêt Minh. Une infiltration communiste en Indochine où la situation est déjà sérieuse, entrainerait les

conséquences les plus graves pour le Sud de l'Asie. Le Siam, sans aide extérieure, ne pourrait pas résister. Le gouvernement de Rangoon, déjà aux prises avec une situation chaotique, serait impuissant à surmonter ces difficultés. Alors, outre que les principaux pays producteurs de riz seraient exposés à tomber rapidement aux mains des communistes, les portes leur seraient largement ouvertes sur l'Inde et sur la Malaisie.

Tout en espérant qu'un conflit n'éclatera pas entre les deux blocs, M. MacDonald a tenu à nous déclarer que les experts militaires anglais considèrent que la perte des positions occidentales dans le Sud-Est asiatique constituerait, sur le plan de la stratégie globale, un affaiblissement sérieux de la position du bloc occidental.

Pour toutes ces raisons, la situation en Indochine doit bénéficier d'une priorité absolue. Il convient donc d'apporter toute aide possible au gouvernement de S.M. Bao Daï et aux Français, pour les aider à rétablir l'ordre et pour éviter que, par une collusion entre communistes chinois et Viêt Minh, la frontière indochinoise ne soit violée.

Sur le plan politique M. MacDonald a déclaré avec fermeté qu'il fallait encourager pleinement le gouvernement Bao Daï. Hô Chi Minh, a-t-il dit, est communiste avant d'être nationaliste. D'autre part, le Commissaire général a fait à mes collègues l'éloge le plus chaleureux de M. Pignon, insistant particulièrement sur la confiance qu'il a en sa sincérité. Tout en évoluant lentement, a-t-il dit, la situation n'est pas sans espoir et il a ajouté que l'inexpérience technique et politique vietnamienne ne permettrait pas d'accélérer outre mesure le mouvement, citant en exemple la difficulté que le nouveau gouvernement éprouverait à trouver des personnes qualifiées pour occuper les postes diplomatiques prévus dans les accords du 8 mars.

Une fois de plus, le Commissaire général a insisté sur la nécessité d'appliquer dans tous les territoires du Sud-Est asiatique, une politique résolument sociale tendant à améliorer le niveau de vie des populations. Il en a profité pour donner son adhésion complète au point 4 du président Truman dont l'application, a-t-il dit, peut aider grandement à faire obstacle au communisme dans cette partie du monde.

(Direction d'Asie-Océanie, Malaisie, volume 15)

177

NOTE DE LA DIRECTION D'EUROPE
(Sous-direction d'Europe orientale)

Attitude à l'égard de la Yougoslavie

N. *Paris, 9 novembre 1949.*

Avant d'examiner l'attitude qu'il convient au gouvernement français et plus généralement aux Occidentaux d'adopter à l'égard de la Yougoslavie, il importe de situer brièvement dans quelle situation se trouve ce pays, à l'heure actuelle.

Nous examinerons, ensuite, les raisons qui militent en faveur d'une aide au gouvernement du maréchal Tito, puis ensuite, celles qui conseillent une certaine réserve dans le comportement des puissances occidentales vis-à-vis d'un pays dont l'idéologie n'a pas varié depuis qu'il est devenu une République de démocratie populaire.

Situation actuelle de la Yougoslavie

Depuis la rupture officielle de Tito et du Kominform (28 juin 1948)[1], la situation n'a fait qu'empirer entre la Yougoslavie d'une part, l'URSS et ses satellites de l'autre. Dans un premier stade, la Russie s'est efforcée de faire échouer le plan quinquennal élaboré par Tito ; dans une deuxième phase, des notes de plus en plus violentes ont été échangées entre les deux gouvernements, dont la dernière émanant de Moscou était une véritable menace à l'égard de Belgrade. Enfin, dans une troisième phase, l'URSS, non sans publicité, a massé, aux frontières yougoslaves, un certain nombre de divisions. Cette opération, quelque peu spectaculaire, apparaît cacher une action plus secrète menée à l'intérieur de la Yougoslavie et tendant à atteindre Tito par un soulèvement ou un attentat.

Ces trois phases, qui marquent l'hostilité visible de la Russie envers la Yougoslavie, n'empêchent pas Tito de tenir, à l'heure actuelle, la situation bien en mains. Il semble que le Kominform ait fait une erreur de tactique en condamnant, en même temps que le dictateur yougoslave, les trois autres leaders, Rankovitch, Kardelj, Djilas.

Si Tito seul avait été désavoué, une campagne de quelques mois, habilement menée contre lui, aurait peut-être suffi à ramener la Yougoslavie dans le bloc des pays du Kominform. L'entourage immédiat du chef du gouvernement yougoslave se serait, sans doute, chargé de le contraindre à la raison ou de le faire disparaître.

[1] Voir *DDF*, 1948-I, n°s 437, 451 à 454.

La force de Tito, depuis dix-huit mois, semble bien résider dans le fait qu'avec lui, les trois personnalités les plus importantes du régime ont été compromises. La plus parfaite entente paraît n'avoir jamais cessé de régner depuis juin 1948, entre les quatre hommes qui détiennent les principaux leviers de commande à Belgrade (armée, police, politique étrangère, propagande).

En fait, il semble que, pour le moment, la Russie n'insiste pas davantage et même qu'en ce qui concerne les troupes dont la présence est relevée aux frontières, on assiste à leur repliement vers l'intérieur de la Hongrie et de la Roumanie. D'ailleurs, l'URSS a dû se convaincre que ce n'était point de cette manière que la Yougoslavie pouvait être atteinte, mais bien par l'intérieur, le point sensible restant la Macédoine avec ses possibilités de complications internationales ou encore une certaine résistance en Serbie ou au Monténégro.

Services rendus par Tito

Il est cependant certain que le titisme a rendu des services aux Occidentaux.

1) L'attitude de Tito représente pour la Russie un danger de désintégration du bloc oriental, danger qui a rendu nécessaire la condamnation dogmatique de la Yougoslavie par le Kominform.

Pour les Anglo-Saxons, le titisme a été par conséquent une occasion de créer une fissure dans le bloc des satellites par ce que sa doctrine représentait de schismatique. Il fallait donc essayer d'aider Tito sans trop le compromettre au point de vue politique.

On est cependant bien obligé de constater qu'en raison des mesures prises par les Russes et les satellites (épurations, procès, etc.), il y a peu de chance, à l'heure actuelle, de voir se répandre dans l'immédiat le titisme en Europe orientale, ses possibilités demeurant peut-être plus valables en Europe occidentale…

2) Cependant le schisme Tito a permis encore aux Occidentaux d'aboutir à une sorte de pacification, sans doute temporaire et précaire, des Balkans par la fin, tout au moins présente, des hostilités en Grèce. Le fait que les rebelles n'ont plus eu la possibilité d'utiliser la frontière yougoslave a facilité la victoire récente des Gouvernementaux.

3) Enfin, en ce qui concerne l'Albanie, la Yougoslavie semble avoir été utilisée par les Anglo-Saxons pour leur action dans ce pays, action actuellement en cours et dont les résultats ne peuvent encore être définis, mais qui tend à détacher l'Albanie de l'orbite soviétique, soit par la disparition d'Enver Hodja, soit éventuellement par un accord de celui-ci avec Tito.

Raisons de méfiance

Tito, compte tenu des services rendus, parfois malgré lui, n'en reste pas moins, en raison même de son idéologie, un danger que le gouvernement britannique a paru, en certaines circonstances, mieux discerner que le gouvernement américain.

En effet, du point de vue doctrinal, Tito reste ardemment communiste-marxiste-léniniste, sauf évidemment en ce qui concerne le dogme de la suprématie du parti communiste staliniste sur les autres partis communistes.

On peut donc, à la rigueur, envisager la possibilité que l'URSS en arrive à reconnaître un jour, non sans arrière-pensée pour l'avenir, l'autocéphalie temporaire que représente le titisme et qu'elle admette une dualité occasionnelle de la direction du communisme, cette attitude lui permettant d'empêcher la dislocation du bloc communiste.

D'autre part, sans trop tenir compte des réticences de certains milieux d'opposition qui persistent à accuser Tito de connivence secrète avec l'URSS, il est certain que le maréchal s'efforce surtout de profiter de la situation, en particulier du point de vue économique, la carence de la Russie lui permettant d'être alimenté par les Occidentaux.

Ce point de vue économique est d'ailleurs le point le plus faible du régime de Tito et sans doute le moyen le plus efficace d'avoir une action sur lui. En réalité, il semble que jusqu'ici les Anglo-Saxons conservent leur méfiance envers Tito et ne lui accordent que l'aide strictement nécessaire pour lui permettre de subsister.

Dans ces conditions, quelle attitude convient-il en définitive d'adopter à l'égard de la Yougoslavie ?

Toutes mesures tendant à attirer Tito vers l'Occident sont à préconiser et à retenir (échanges culturels et commerciaux notamment). Il faut bien reconnaître toutefois que cet espoir d'attirance reste assez chimérique, Tito, tout en s'étant déjà compromis avec l'Occident, ne peut en arriver à renier sa doctrine aux yeux de ses partisans yougoslaves.

Pour ce qui est d'une aide économique véritable à Tito, la prudence des Anglo-Saxons est à retenir.

Enfin, il semble que, dans l'attitude à observer vis-à-vis du régime yougoslave, il y ait lieu de tenir compte du fait qu'en tout état de cause, même si Tito devait subsister, son régime ne pourrait être que de transition. On ne saurait donc s'engager trop à fond avec un gouvernement que sa doctrine éloigne des conceptions démocratiques des pays occidentaux. Même s'il devait donner des gages encore plus substantiels que son désir de rapprochement avec ces pays, Tito ne pourrait renoncer à ses conceptions. Dans le cas où il renierait, le dictateur yougoslave n'aurait guère de raisons de durer, ses troupes lui faisant alors en grande partie défaut.

Au cas où des changements interviendraient dans la direction du Politburo, l'attitude présente du dictateur yougoslave lui assurerait le bénéfice d'une possibilité de rapprochement avec le Kremlin.

En résumé, tout en tenant compte à Tito du fait que son comportement éloigne la Russie de l'Adriatique, il convient, semble-t-il, de garder à son encontre une certaine réserve et de ne pas oublier que le problème yougoslave permet aux Russes de détourner l'attention des événements qui se déroulent en Asie, ainsi que de l'action qu'ils mènent en Allemagne.

(Direction d'Europe, Yougoslavie, volume 108)

178

M. BAELEN, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. n° 1103.[2] *Varsovie, 10 novembre 1949.*

Dans le climat d'anxiété de plus en plus sensible à Varsovie, on attend, depuis quelques semaines, l'ouverture d'un grand procès, dont celui de Rajk sera le modèle. Les comparses sont déjà dans les geôles de l'U.B.[3], mais la vedette reste à trouver. Divers noms ont été lancés, mais il semble que M. Gomulka, ancien secrétaire général du parti, ancien vice-président du conseil, actuellement en semi-disgrâce depuis que ses pairs du comité central communiste ont discerné chez lui des traces de nationalisme, doive l'emporter.

De fait, si M. Gomulka est encore en liberté, son procès est ouvert.

Citant la revue doctrinale du parti (*Novy Drogi*), le journal communiste *Trybuna Ludu* publie aujourd'hui de larges extraits d'une étude que le général Ochab, vice-ministre de la guerre et membre du Politburo polonais, consacre sous le titre: «La lutte se poursuit» aux diverses déviations. Or, cette étude est avant tout un réquisitoire contre l'ancien secrétaire général.

Le fait que le général Ochab ait été choisi pour déclencher l'attaque prouve que l'affaire est sérieuse. C'est lui qui, jusqu'ici, au ministère de la Sécurité, dans les syndicats et dans les rangs de l'armée, a été chargé de toutes les épurations. Par ailleurs, les griefs contre M. Gomulka et ses adeptes sont du nombre de ceux qui ne pardonnent pas.

[1] Note manuscrite: «*[Communiquer à] Washington, Londres, Belgrade, par courrier, fait 17-11-49*».

[2] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

[3] UB: ce sigle désigne le ministère de la Sécurité intérieure polonais.

Reprenant l'ensemble des discours prononcés en 1945, 46 et 47 par M. Gomulka, le général Ochab se livre d'abord à une critique serrée de la position doctrinale adoptée par l'ancien leader. Il n'avait su comprendre ni la valeur fondamentale de la dictature du prolétariat, ni le rôle dévolu à la classe paysanne dans la révolution polonaise. En optant donc pour la démocratie, M. Gomulka faisait du menchevisme, en négligeant la part incombant aux campagnes, il sombrait dans «l'hérésie luxembourgiste», pour exprimer l'affaire en termes staliniens.

À ces reproches d'ordre théorique s'en ajoutent d'autres infiniment plus redoutables. En présentant le régime de la démocratie populaire comme un régime définitif, réalisant le juste milieu entre le capitalisme et le communisme – ce qui, soit dit en passant était, jusqu'à 1947, la thèse officielle du parti – M. Gomulka, selon le camarade Ochab, a «seulement ralenti la marche du pays sur la route du socialisme». Il a en même temps, par son action, tenté de créer «un mur de méfiance entre l'URSS et les masses polonaises».

Enfin, M. Gomulka est implicitement accusé, dans ce même texte, d'avoir en 1948, refusé tout d'abord d'homologuer la condamnation prononcée par le *Kominform* contre le maréchal Tito, et d'avoir protégé les nationalistes d'avant-guerre «complices des services de renseignements étrangers, des saboteurs et provocateurs».

C'est dire, en résumé, que la plupart des chefs d'inculpation formulés dans l'Est de l'Europe par des tribunaux staliniens, depuis le procès de Touchachewski jusqu'à celui de Lazlo Rajk, peuvent s'appliquer à M. Gomulka.

Aussi croit-on ici que sa provisoire liberté est désormais précaire. Sa popularité lui conférait une certaine protection, et malgré son désir de trouver un chef de file pour les accusés du prochain grand procès, le gouvernement n'osait, jusqu'ici, attaquer de front M. Gomulka. La présence du maréchal Rokossowski à la tête des forces armées du pays semble l'avoir rendu plus hardi[1].

(Direction d'Europe, Pologne, volume 115)

[1] Un des collaborateurs de l'ambassade de France à Varsovie avait pu s'entretenir avec un membre important du parti communiste polonais sur les aspects non officiels de la condamnation portée contre Gomulka. Il en ressortait que l'attaque contre Gomulka n'avait été portée qu'une fois mis en place le maréchal Rokossowski, et que l'on se méfiait de lui en raison de ses capacités de rassembleur et de combattant habile, fort différentes de l'attitude des staliniens «purs» qui professent l'obéissance aveugle aux ordres de Moscou (télégramme nos 1131-1133 du 18 novembre 1949 de Varsovie, non reproduit).

179

Compte rendu de la 4e séance de la Conférence des Ministres des Affaires étrangères de France, des États-Unis et du Royaume-Uni, tenue à Paris le 10 novembre 1949 à 15 h. 30

C.R.
Secret.

Étaient présent:
France: MM. Schuman, Parodi, François-Poncet, Massigli, Alphand;
Royaume-Uni: M. Bevin, sir Ivone Kirkpatrick, général Robertson, lord Henderson, M. Patrick Dean;
États-Unis: MM. Acheson, Perkins, MacCloy, colonel Byroade, M. Netze.

Questions examinées:
– attitude à l'égard de la Yougoslavie,
– Chine: 1) Attitude générale vis-à-vis du gouvernemnt de Mao Tsé-Toung.
2) Problèmes posés par l'avance chinoise vers la frontière nord de l'Indochine.
– Consultation des représentants de Benelux.

M. Schuman observe que le point relatif à la Yougoslavie figure à l'ordre du jour à la demande du gouvernement américain.

M. Acheson déclare que l'examen de cette question doit permettre aux Ministres d'échanger leurs vues à ce sujet et de s'assurer qu'aucun fait nouveau n'est venu modifier la situation telle qu'elle se présentait à la dernière réunion.

La défection de Tito lui paraît constituer l'événement le plus important depuis la fin de la guerre, étant donné les conséquences qu'elle a entraînées tant à l'intérieur du bloc soviétique qu'au sein des partis communistes de l'étranger. Tito gêne l'URSS et l'empêche d'agir, il est essentiel qu'il survive; il faut donc l'aider surtout dans le domaine économique, cette aide est d'autant plus indispensable que les 18 mois à venir constitueront pour Tito une période critique.

Certes, Tito n'est pas un allié sûr, c'est plutôt un allié imposé par les circonstances, mais l'essentiel est qu'il réussisse à se maintenir.

Les États-Unis ont largement contribué à l'aide apportée à Tito: en septembre 1949, la banque Export-Import a consenti un prêt de 20 millions de dollars destinés à l'achat d'équipement minier et le 12 octobre, 8 millions en ont été distraits pour l'achat de matières premières, 5 millions l'ont été quelques temps après.

Le Fonds monétaire a approuvé à la fin du mois de septembre l'octroi d'un prêt de 3 millions de dollars et, le 23 octobre, celui d'un nouvel emprunt de 6 millions.

L'ECA[1], enfin, a fait savoir que l'équipement acheté en Yougoslavie par les États de l'Europe occidentale pourrait être payé en dollars et a demandé au gouvernement belge de différer le remboursement, exigible prochainement, d'un prêt de 6 millions de dollars consenti antérieurement à la Yougoslavie.

La Banque internationale a de son côté approuvé un emprunt considérable à ce pays.

Le gouvernement américain est d'ailleurs prêt à prendre en 1950 d'autres mesures, si celles-ci apparaissaient nécessaires.

M. Bevin partage l'opinion exprimée par son collègue américain : il faut que le régime Tito survive. Dans ce but, la Grande-Bretagne a engagé avec Tito des négociations en vue de l'octroi d'un prêt de 20 millions de livres, mais celles-ci s'avèrent difficiles car le gouvernement yougoslave essaie d'exploiter le souci qu'ont les Occidentaux de le soutenir dans sa résistance aux Soviétiques. Le volume des échanges commerciaux normaux anglo-yougoslaves est, d'autre part, très important.

Sur le plan politique, M. Bevin estime que l'URSS mènera à l'égard de Tito une action comparable à celle qu'elle a menée en Grèce, à savoir constitution d'un gouvernement yougoslave libre, opérations de guérillas au moyen de partisans, et éventuellement de troupes ayant endossé l'uniforme yougoslave. Mais la perspective d'une agression caractérisée venant de l'étranger est à exclure.

M. Schuman souhaite que la situation en Yougoslavie se consolide, car celle-ci constitue la première brèche dans le système de l'Europe orientale. L'Autriche, d'ailleurs, a tout intérêt à avoir à ses frontières un voisin qui ne soit pas trop menaçant. L'Italie, elle aussi, bénéficiera de l'établissement d'un système pacifique dans cette région de l'Europe.

M. Schuman passe ensuite à l'examen de la situation actuelle de la Chine ; les principaux problèmes qui se posent à cet égard lui paraissent être les suivants :

1) Attitude générale à adopter à l'égard du gouvernement de Mao Tsé-Toung : ce point figure à l'ordre du jour à la demande de la France, car le problème se pose pour elle de façon de plus en plus brûlante au fur et à mesure que les troupes communistes s'approchent de la frontière de l'Indochine, mais il est évident qu'il intéresse également les deux autres ministres.
2) Intérêts que les trois pays possèdent en Chine.
3) Attitude à adopter à l'égard de la Chine au sein de l'Organisation des Nations unies.

[1] ECA : *European Cooperation Agency*.

M. Schuman tient à préciser tout d'abord que les relations de la France avec le gouvernement de Mao Tsé-Toung sont dominées par le fait que l'Indochine a une frontière commune avec la Chine. Il serait difficile au gouvernement français de reconnaître un gouvernement qui ne contrôlerait pas les territoires voisins de ses frontières en Indochine. Une situation délicate serait créée au cas où les armées nationalistes chercheraient à se réfugier en Indochine.

Il y a également un autre aspect du problème qu'il convient d'abordder franchement: depuis le mois de décembre 1946, date à laquelle 82 Français ont été traîtreusement assassinés, on pourrait croire que la France n'a défendu que des intérêts nationaux; sans doute ceux-ci existent-ils, mais la France a toujours eu la conviction et la certitude que la cause de Hô Chi Minh était celle du communisme et qu'en se battant contre le chef du Viêt Minh, elle luttait au nom d'intérêts plus larges que les siens propres, contre l'expansion du communisme dans l'Asie du Sud-Est.

M. Schuman pense que c'est là une tâche commune que la France a jusqu'ici remplie seule. L'effort qu'elle a fourni dans cette lutte depuis trois ans n'a pas été sans lui causer de sérieuses difficultés dans le domaine budgétaire et économique.

Or l'arrivée des troupes communistes risque d'annihiler tout cet effort, bien que la situation actuelle en Indochine soit satisfaisante et même meilleure qu'il y a 6 mois. En effet, le jour où 300 000 hommes de troupes chinoises communistes se joindront aux éléments d'Hô Chi Minh de façon apparente ou déguisée, la situation deviendra critique.

M. Schuman se demande si les gouvernements américain et britannique seraient en mesure de lui accorder leur appui, non pas tant dans le domaine militaire, que d'une autre façon.

Le gouvernement français avait envisagé une entente avec Hô Chi Minh et avait dans ce but signé avec lui les accords de mars 1946. Le chef du Viêt Minh ayant rompu ces accords, la France a cherché un autre partenaire susceptible de parler au nom du Viêtnam et a trouvé l'empereur Bao Daï. Après de longues hésitations, ce dernier s'est engagé sincèrement dans la voie d'une politique nouvelle et l'a prouvé récemment par plusieurs initiatives; c'est lui qui par exemple a demandé les opérations qui ont eu lieu dernièrement au sud de Hanoï et qui affectaient un territoire peuplé de 500 000 personnes. Toutefois Bao Daï, en homme réfléchi, se demande ce qui arrivera le jour où les troupes de Mao Tsé-Toung seront aux portes de l'Indochine, d'autre part si la politique menée par la France à son égard recueille l'adhésion générale.

En conséquence, il serait précieux, pour la politique française, que les gouvernements anglais et américain fissent savoir à Bao Daï qu'ils approuvent cette politique; l'effet d'une telle démarche sur Bao Daï et plus particulièrement sur son entourage aurait une grande portée.

Cela ne constituerait d'ailleurs pas une reconnaissance officielle du gouvernement Bao Daï, pour laquelle les conditions ne sont pas encore remplies. Le Parlement français n'a en effet pas encore approuvé le traité franco-vietnamien, non plus que les traités qui ont été conclus entre la France et le Laos, et entre la France et le Cambodge. Après la ratification de l'Assemblée nationale, la question de la reconnaissance se posera.

M. Acheson exprime, en ce qui concerne le problème chinois, son espoir de voir les trois puissances adopter une ligne de conduite commune, et procéder à des consultations préalables à toute initiative.

La reconnaissance du gouvernement de Mao Tsé-Toung n'est pas urgente, d'autant plus que celui-ci ne contrôle pas encore la totalité du territoire chinois. Une reconnaissance hâtive ne ferait que créer des difficultés nouvelles, car un tel geste équivaudrait à aider les communistes à subjuguer les Chinois qui résistent encore. Au surplus, le régime communiste n'a pas jusqu'ici fourni les preuves d'une conduite satisfaisante dans les relations internationales: le consul américain de Moukden, par exemple, a été l'objet de sévices injustifiables. Il faut tout d'abord que cette affaire soit réglée conformément au droit international. Le gouvernement de Mao Tsé-Toung entre autre a violé une série d'accords internationaux lésant ainsi les intérêts américains; il doit fournir des gages de sa volonté de respecter les accords internationaux.

Il semble dans ces conditions que les trois ministres devraient pouvoir s'entendre sur un programme minimum d'action. À ce propos, M. Acheson signale qu'il a sous les yeux un projet de télégramme destiné au consul général des États-Unis à Pékin: celui-ci serait chargé de faire savoir au gouvernement communiste chinois que les relations actuelles, entre les États-Unis et ce gouvernement, sont franchement mauvaises et que les États-Unis ne peuvent admettre le traitement infligé a leurs ressortissants ou à leurs intérêts; il ajouterait que le gouvernement Mao Tsé-Toung pouvait espérer qu'en fournissant une réponse satisfaisante, il provoquerait une réaction appropriée de la part des Alliés.

M. Acheson est désireux en ce qui concerne l'Indochine, et plus particulièrement le gouvernement de Bao Daï, d'apporter au gouvernement français une aide efficace, mais il lui semble que les choses ne vont pas aussi vite qu'il serait souhaitable. M. Nehru lui a donné l'impression que Bao Daï était un «mauvais cheval». Il conviendrait donc que la première reconnaissance du gouvernement Bao Daï vienne d'un État asiatique. Néanmoins, toute proposition concrète de la part du gouvernement français sera examinée avec sympathie.

Le gouvernement nationaliste chinois lui a demandé d'intervenir auprès du gouvernement français pour le cas où ses troupes seraient amenées à se replier sur le territoire indochinois. Ce gouvernement

ayant des représentants à Paris devra s'adresser directement aux autorités françaises.

M. Bevin rappelle qu'une conférence doit se tenir prochainement à Londres et réunira les experts des questions asiatiques du *Foreign Office*, les représentant du *Commonwealth* et les Hauts-Commissaires britanniques en vue d'étudier la situation actuelle en Extrême-Orient. Une conférence à ce sujet vient d'avoir lieu à Singapour[1], et a conclu qu'une reconnaissance du gouvernement Mao Tsé-Toung ne saurait être envisagée maintenant, mais seulement dans un délai raisonnable. C'est là le point de vue exprimé par les Dominions, toutefois l'Inde semble devoir procéder assez rapidement à la reconnaissance du nouveau gouvernement, à moins que le récent voyage de M. Nehru à Washington ne l'ait conduit à modérer son impatience.

La politique britannique a tenu à satisfaire les États situés en Asie tout en tenant compte du point de vue français et américain, mais il est indéniable qu'à plus ou moins brève échéance, une décision devra être prise. Celle-ci ne pourrait, en tout état de cause, l'être avant la clôture de la présente réunion des Nations unies. M. Stikker, au nom des Pays-Bas, est hostile à toute initiative de notre part en Chine tant que le transfert des pouvoirs en Indochine n'aura pas été activé. L'Australie a demandé que rien ne soit fait avant la période des élections qui auront lieu en décembre.

M. Bevin déclare enfin ne pas être encore en mesure de faire connaître la position qu'il entend adopter à ce sujet.

La situation à Hong-Kong est satisfaisante et ses défenses sont bonnes. Il est plus inquiet en ce qui concerne Formose, les nationalistes y ont entreposé des stocks de matériel: 26 bombardiers lourds, 225 bombardiers légers et chasseurs, 400 appareils divers. Si les nationalistes abandonnent là aussi le terrain avec la facilité dont ils ont déjà fait preuve à plusieurs occasions, les communistes s'empareront d'un matériel précieux qu'ils utiliseront soit contre Hong-Kong, soit contre l'Indochine.

Au sujet de l'Indochine, rien ne pourra être fait tant que les accords ne seront pas ratifiés. On pourra ensuite essayer d'amener un État asiatique, tel le Siam ou Ceylan – mais en tout cas pas l'Inde violemment hostile à Bao Daï – à prendre l'initiative d'un geste favorable au gouvernement de ce dernier. L'effondrement de Bao Daï rendrait la situation de la France en Indochine particulièrement critique, mais ses effets seraient également ressentis par la Grande-Bretagne et les États-Unis.

Quoiqu'il en soit, tout dépend 1°) d'une ratification par le Parlement français des accords signés, 2°) du transfert au ministère des Affaires étrangères de la responsabilité des relations avec le Viêtnam. Telles sont les conclusions auxquelles ont abouti les experts réunis dernière-

[1] Voir documents n°s 171 et 176.

ment à Singapour. Ceux-ci estiment que ces deux mesures créeraient le choc psychologique favorable qui permettrait d'envisager la reconnaissance du gouvernement de Bao Daï.

M. Bevin indique enfin que l'Inde s'intéresse particulièrement à une question qui présente pour elle la plus haute importance: celle du Tibet. Elle désire qu'on reconnaisse ses intérêts spéciaux dans cette région.

La situation en Birmanie est également préoccupante. L'Asie entière s'inquiète de la répercussion qu'aurait en Birmanie une reconnaissance du gouvernement chinois. Les ministres devront donc tenir compte, non seulement de la Chine ou de l'Indochine, mais de plusieurs autres régions de l'Asie. Quand le gouvernement britannique aura coordonné ses différentes informations, M. Bevin en fera part à ses collègues.

M. Acheson indique que, lors de son voyage à Washington, le Pandit Nehru a en effet exprimé certaines préoccupations au sujet du Tibet, sans toutefois apporter les précisions données par M. Bevin. Nehru a dit d'abord que l'Inde s'apprêtait à reconnaître à bref délai le gouvernement communiste chinois; puis, lors d'un entretien ultérieur avec un fonctionnaire du *State Department*, il s'est montré beaucoup moins affirmatif. Il a également mentionné le cas de la Birmanie.

*

La conférence décide de recevoir en séance restreinte les représentants de Benelux.

*

Séance avec les Représentants de Benelux

Après une interruption de séance, M. Schuman salue au nom de ses collègues les trois ministres des Affaires étrangères de Benelux. Il s'excuse de devoir s'absenter à 18 heures pour participer au Conseil de Cabinet. Les questions qui paraissent à la conférence d'un intérêt particulier pour les États de Benelux sont les suivantes:

1) Admission de l'Allemagne et de la Sarre au Conseil de l'Europe.
2) Admission de l'Allemagne à la Commission centrale de navigation du Rhin.
3) Admission de l'Allemagne à l'Autorité internationale de la Ruhr.
4) Possibilité de mettre un terme à l'état de guerre à une date lointaine et encore indéterminée.
5) Intégration de l'Allemagne dans l'Europe occidentale.
6) Relations des gouvernements alliés avec le gouvernement d'Allemagne orientale.

7) Relations diplomatiques du gouvernement fédéral allemand avec les autres gouvernements et notamment avec les États occidentaux.
8) Questions des démantèlements, sur laquelle les échanges de vue ne sont pas encore terminés.

Sur le premier point, M. Schuman indique qu'il a été décidé d'admettre l'Allemagne et la Sarre comme «membres associés», c'est-à-dire uniquement à l'Assemblée. La Commission permanente du Conseil de l'Europe a donné ce jour même un avis favorable à ces admissions. La question a été examinée par la conférence du point de vue des puissances occupantes, l'Allemagne ne pouvant aux termes du statut adhérer par sa seule volonté au Conseil de l'Europe. M. Schuman suppose que les gouvernements de Benelux n'ont pas changé sur ce point les positions qu'ils ont déjà fait connaître dans une autre enceinte.

Sur le deuxième point, les trois gouvernements ont estimé que, d'un point de vue psychologique, il serait désirable que le gouvernement allemand fût admis dans certaines organisations internationales de caractère technique au nombre d'une douzaine environ. M. Schuman désire connaître sur ce point l'opinion des pays de Benelux.

M. Stikker reconnaît que l'entrée de l'Allemagne dans ces organismes est très souhaitable, mais rappelle en ce qui concerne la Commission centrale du Rhin que l'acte de Mannheim de 1868 a été dénoncé par le gouvernement hitlérien. Il serait nécessaire que le gouvernement allemand se déclare d'abord prêt à revenir sur cette dénonciation et à adhérer à nouveau à cet accord.

M. Schuman indique que le gouvernement allemand sera sans doute disposé à accepter pour ce qui concerne l'Allemagne la remise en vigueur de la convention de Mannheim.

M. van Zeeland approuve également l'entrée de l'Allemagne dans les organismes internationaux spécialisés, mais estime comme ses deux collègues, que le rétablissement de l'acte de Mannheim paraît en être la condition.

Au sujet du 3e point, M. Schuman demande si les trois voix réservées à l'Allemagne au sein de l'AIR et qui actuellement sont à la disposition de l'ancienne bizone, doivent lui être accordées. Les ministres s'y sont déclarés favorables. Politiquement, cette mesure impliquerait l'acceptation du statut de la Ruhr par l'Allemagne; économiquement, elle serait l'amorce de l'intégration économique de l'Allemagne dans l'Europe.

M. van Zeeland déclare que les pays de Benelux sont également en faveur de cette intégration. Toutefois l'Allemagne, si elle est admise à égalité de droit, doit l'être aussi à égalité de responsabilités. L'acceptera-t-elle?

M. Schuman précise que ce point résultera de l'ensemble de l'accord. Jusqu'à présent, l'Allemagne n'a pas encore demandé son admission. Il est probable qu'elle acceptera de le faire.

Le 4e point représente une question très vaste qui est encore à l'étude. Cette question préoccupe surtout les ministres anglo-saxons, elle présente moins d'importance pour la France. Cependant, elle aurait une influence sur un grand nombre de questions. L'étude des répercussions de la cessation de l'état de guerre en l'absence d'un traité de paix représente au moins deux mois d'étude. Au cours du mois de janvier, les résultats en seront échangés, puis une commission de juristes sera convoquée. Le problème ne sera en aucun cas discuté avec des représentants allemands.

M. Stikker se déclare d'accord sur le principe de cette étude et indique qu'il serait désireux qu'un représentant hollandais se joigne au Comité de juristes. M. van Zeeland s'associe à cette demande.

M. Schuman se retire pour participer au conseil de cabinet et cède sa place à M. Parodi.

M. Acheson examine alors le 6e point relatif aux relations avec le gouvernement d'Allemagne orientale. Il déclare que les alliés ne reconnaîtront pas ce gouvernement et espèrent bien être imités par les autres nations. Toutefois il reconnaît que l'Allemagne de l'Ouest ne peut éviter d'avoir des relations *de facto* avec l'Allemagne de l'Est.

M. Stikker indique que les pays de Benelux ont des accords commerciaux avec l'Allemagne orientale qui doivent expirer dans un court délai. Eux aussi désirent éviter une reconnaissance *de facto*, mais ils estiment que la question doit recevoir en commun une solution rapide. Ils expriment donc le désir d'être associés aux discussions éventuelles qui porteraient sur ce point.

M. Acheson examine le 7e point et indique que les ministres ont estimé utile que les Allemands aient une certaine représentation à l'étranger; ils ont donc l'intention d'autoriser les Hauts-Commissaires à étudier la possibilité d'une représentation allemande de caractère consulaire et commercial, mais non pas diplomatique.

M. van Zeeland approuve cette décision.

M. Stikker demande à ce propos si les consuls de Benelux en Allemagne seraient autorisés à entrer directement en rapport avec les autorités allemandes. Il paraîtrait difficile de leur interdire cette faculté si elle est reconnue aux consuls allemands dans les pays alliés.

M. MacCloy rappelle alors quelle est d'après la charte de la Haute-Commission la situation juridique des représentants étrangers en Allemagne. Ceux-ci sont accrédités auprès de la Haute-Commission.

M. Bevin s'en remet aux Hauts-Commissaires pour la solution de cette question. Ceux-ci s'inspireront de la nécessité d'établir une réciprocité en la matière.

M. Acheson indique que le 8e point relatif aux démantèlements est encore en discussion.

M. Bevin tient à préciser que les décisions envisagées affecteront jusqu'à un certain point les intérêts du Benelux notamment en ce qui concerne les attributions de l'IARA[1].

M. Stikker fait allusion au problème de la concurrence allemande.

M. Bevin lui répond que des mesures du contrôle sont prévues et seront mises en œuvre par l'Office militaire de sécurité.

M. Bech rappelle alors aux ministres que la structure économique de son pays est basée sur la production de l'acier, et que l'usine Thyssen à elle seule en produit autant que le Luxembourg. L'Allemagne ne peut déjà plus écouler sa production d'acier. Une nouvelle augmentation de celle-ci aurait pour le Luxembourg des conséquences désastreuses.

M. Acheson affirme que la question a été étudiée et qu'il n'est pas question de rendre à Thyssen son entière capacité de production. L'usine est déjà en partie démontée; elle ne pourrait se reconstruire à l'insu de l'Office militaire de sécurité. D'ailleurs, il est nécessaire de laisser du travail aux populations ouvrières allemandes.

M. van Zeeland ajoute que, pour sa part, le point de vue «réparation» ne le laisse pas indifférent et qu'il n'abandonnerait pas sans de sérieuses objections certaines des livraisons dues à la Belgique par l'IARA.

M. Acheson en prend note et indique que désormais tout dépend des négociations qui vont s'ouvrir entre les Hauts-Commissaires et le gouvernement allemand. Il est très important pour les alliés de ne pas divulguer leurs cartes et donc d'être assurés d'une discrétion absolue.

M. Stikker fait une dernière observation: l'intégration économique de l'Allemagne est indispensable, mais elle devrait être subordonnée à l'abandon par l'Allemagne du protectionnisme, des tarifs douaniers trop élevés qu'elle pratique depuis 30 ans, et de certaines pratiques discriminatoires.

M. Bevin reconnaît la justesse de cette observation et engage les pays de Benelux à fournir aux alliés toutes indications utiles à cet égard.

(Direction d'Asie-Océanie, Dossiers généraux, volume 21)

[1] IARA: *International Authority for the Ruhr Agency*.

180

M. BAELEN, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 746. *Varsovie, 10 novembre 1949.*

Comme je l'ai rapporté par télégramme[2], les Polonais se sont réveillés dans la matinée du 7 novembre 1949 avec un ministre de la Guerre – commandant en chef aimablement mis à leur disposition par le Kremlin.

Le jour était bien choisi : toute la ville était, par ordre, pavoisée de rouge pour fêter le XXXIIe anniversaire de la révolution bolchevique.

Bien qu'une lourde inquiétude flottât dans l'air depuis plusieurs semaines, la nouvelle a produit sur la population un effet de stupeur. Le gouvernement et sa presse n'en ont pas moins poursuivi le scénario de l'allégresse. Dans la journée du 7, individuellement ou par délégation, ceux qui aiment se «ruer à la servitude» ont défilé chez l'ambassadeur des Soviets. Dans la matinée du 8, la Constitution a été modifiée en quelques minutes pour permettre l'entérinement juridique des mesures prises et le maréchal Rokossovski a aussitôt pris place au banc d'un conseil des ministres qu'il dominera de sa lourde carrure et du poids de quelques centaines de divisions, façon au moins étrange de mettre en pratique la stipulation de l'article 2 du traité d'assistance mutuelle signé à Moscou le 21 avril 1945 entre l'URSS et la Pologne «… chacune des parties affirme sa volonté de ne pas s'immiscer dans les affaires intérieures de son cosignataire».

Ainsi s'est consommée cette nouvelle formule d'*Anschluss* sous le signe de la consanguinité, car le pivot de l'affaire, sous son aspect de propagande, repose sur le polonisme du maréchal Rokossovski.

C'est ce qu'a très bien exploité le président du Conseil dans son adroit discours à la Diète. Né d'un cheminot de Varsovie (de la Varsovie des Tsars bien entendu), Constantin Rokossovski est un héros polonais qui revient au foyer. Et si M. Cyrankiewicz s'est gardé du mot : «Il n'y a qu'un Polonais de plus», c'est que, très probablement, il y aura bientôt nombre de ces héros polonais qui vont se souvenir de leur ascendance.

Très caractéristique à cet égard est un article publié par l'organe de l'armée polonaise, *Polska Zbrojna* (la veille même de la désignation du maréchal Rokossovski) sous le titre : «Les Polonais soviétiques dans l'armée polonaise».

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe. Note manuscrite : «*[Communiquer à] Washington, Londres, Belgrade, fait 17-11-49. Bulletin, fait le 24-11-49*».

[2] Voir document n° 168.

Je cite les passages principaux:

> «Qui étaient ces Polonais soviétiques qui sortirent des rangs de l'Armée soviétique pour aider à l'organisation des premiers détachements de l'armée polonaise populaire?
>
> Certains d'entre eux sont les fils ou petits-fils des insurgés de 1863, déportés à vie en Sibérie, d'autres les fils de militants révolutionnaires du Grand Prolétariat, d'autres enfin les fils des déportés de 1905; il y en a parmi eux que la tourmente de la première guerre mondiale a poussé avec leurs familles dans le fond de la Russie, des Polonais qui, avec les ouvriers de Léningrad et de Moscou ont lutté dans la Révolution d'Octobre, anciens soldats des détachements révolutionnaires polonais: "Varsovie la rouge" les "Hussards rouges", la "Division des francs-tireurs révolutionnaires polonais". Élevés dans l'Union soviétique, ils sont restés Polonais parce qu'ils vivaient dans l'Union soviétique où chaque nationalité bénéficie des droits et des libertés accordés à chacun. Ils étaient élevés dans la tradition de la culture polonaise… Élevés dans la tradition des luttes révolutionnaires que menaient leurs pères aux côtés des révolutionnaires russes, ils ont hérité de cette tradition et continué la lutte toute leur vie, sinon dans les rangs des participants à la grande révolution d'octobre, du moins dans les rangs de l'armée soviétique… Les Polonais soviétiques ne pouvaient pas ne pas aimer l'Union soviétique, patrie du socialisme vainqueur, seul État du monde où ils pouvaient vivre en hommes libres… Etat qui les a élevés en leur inculquant les plus beaux idéaux socialistes, leur donnant le sentiment de véritable humanité tandis que, dans d'autres États et dans leur propre patrie, la Pologne, régnait un régime d'esclavage capitaliste, régime d'exploitation, d'oppression de l'homme par l'homme. Ils luttaient, sûrs de se consacrer à la nation polonaise, à toutes les nations du monde luttant contre le fascisme. Ils nourrissaient un profond sentiment de réel amour, de profond patriotisme à la nation polonaise, patriotisme qui ne pouvait naître que de leur grande conscience politique… Le soldat polonais prenait exemple dans l'armée sur les Polonais soviétiques, sur leur sacrifice. Ils constituaient pour lui le véritable exemple des vertus militaires. Ils combattaient inflexiblement, allant droit au but. En transmettant au soldat de l'armée polonaise la riche expérience acquise dans l'armée soviétique, ils participaient à l'œuvre éducatrice du soldat, instruisaient de nouveaux cadres de l'armée renouvelée, aidaient à organiser division par division, l'aviation, l'artillerie, l'armée blindée…».

Cet article fait donc prévoir que, le rôle dévolu dans le gouvernement comme dans l'armée aux «Polonais soviétiques» va s'amplifier encore, au détriment des simples Polonais. C'est le triomphe des déracinés. C'est le pas donné à l'internationaliste moscoutaire sur le patriote du terroir.

Il faut d'ailleurs admettre que, dans l'état actuel des choses, c'est-à-dire dans l'état de chose créé par la destruction systématique des anciens cadres, l'apport des Polono-soviétiques ou plus franchement

des Soviétiques peut être présenté comme répondant à un besoin réel. Lorsque les Soviets envoient aujourd'hui leurs techniciens dans les houillères de Pologne, ils peuvent fonder cette aide sur l'incompétence des organisateurs polonais. Ce qui est vrai pour les mines, ce qui est vrai pour l'armée ne l'est pas moins dans bien d'autres domaines où le colonialisme russe trouvera à se justifier par la carence locale, méthodiquement préparée depuis dix ans. En ce sens, la forêt de Katyn, les déportations, les arrestations massives ont préparé la journée du 6 novembre 1949.

À cette étape de la progression soviétique, il faut constater que quatre années d'intrigues sous le couvert de la paix ont apporté à l'URSS des avantages plus considérables encore que les fruits récoltés par quatre années de guerre; sans dommage majeur, sans autre échec que la sécession du politique clairvoyant qui, de Belgrade, a compris les dispositions autoritaires du chef général des Peuples à l'égard de ses satellites.

Certes, la politique stalinienne d'acquisitions réalisées sans coup férir peut se comparer aux méthodes d'Hitler avant 1939, mais elle est plus complexe et menacée. C'est toute la prudence perfidie de l'Orient en face de la rude fourbe du Germain. L'ère des manœuvres n'est pas close par la prise en mains de l'appareil militaire et gouvernemental de la Pologne. Sans vouloir relâcher leurs efforts vers une unification de l'Allemagne sous leur contrôle, les dirigeants du Kremlin sont assez avisés pour peser les difficultés de cette lourde tâche et, peut-être, en prévoir l'échec.

C'est pour cette hypothèse aussi bien que pour l'hypothèse des grandes aventures que le matelas stratégique constitué par le territoire polonais peut revêtir à leurs yeux une valeur primordiale. Et c'est peut-être en ce sens qu'il faut entendre la fameuse formule: Oder-Neisse frontière de paix.

Faut-il aller plus loin et comprendre qu'ayant donné un régent à la Pologne, l'URSS se trouvera portée à garantir en fait la configuration géographique actuelle de sa protégée? Autrement dit, les assurances concernant la frontière Oder-Neisse deviennent-elles enfin sincères et le Kremlin renonce-t-il à voir dans les territoires polonais de l'Ouest une monnaie dans son jeu allemand, préférant canaliser vers l'Occident les rancunes et les ambitions du germanisme? Et va-t-il décider de maintenir à tout prix la marche du slavisme sur la rive droite de l'Oder en la fortifiant (démographiquement et de toutes manières) par un nombre accru de Polono-soviétiques qui seraient probablement de plus en plus soviétiques?

La nomination du maréchal Rokossovski serait bien alors une sorte d'«événement historique» comme il a été proclamé à la Diète polonaise. Pour prix de son consentement officiel à une servitude renforcée, le gouvernement de Varsovie se serait délivré de la hantise d'une restitution des «terres récupérées» (sauf peut-être pour la partie de Stettin

qui se trouve sur la rive gauche de l'Oder et qui peut constituer un cadeau symbolique de bonne harmonie entre les Polonais et les «bons Allemands» de la zone soviétique).

En bref, Moscou veut-il maintenir la frontière réelle d'une Pologne nominale? Il semble prudent de ne pas négliger cette hypothèse qui, par répercussion, intéresse directement l'Occident et plus particulièrement la France. Toutefois, il ne faut pas lui donner encore trop de rigueur parce que le Kremlin dispose sans doute de solutions de rechange pour l'adaptation aux circonstances de sa politique allemande et polonaise. Au surplus, lorsqu'il s'agit d'une entreprise d'hégémonie mondiale sous drapeau idéologique, les détails d'exécution n'ont pas besoin d'être, par avance, absolument précis.

Pour le moment, ces considérations portent à penser, sans méconnaître l'immense péril de demain, que l'opinion polonaise fait fausse route en interprétant l'événement du 6 novembre comme un signe de conflit imminent. Il semble plus raisonnable de la classer, comme naguère le coup de Prague, dans la catégorie des étapes[1].

(Direction d'Europe, Pologne, volume 162)

181

M. D'ORMESSON, AMBASSADEUR DE FRANCE PRÈS LE SAINT-SIÈGE, À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

D. n° 514. *Rome (Saint-Siège), 11 novembre 1949.*

Me parlant de la situation de l'Église catholique en Roumanie, le cardinal Tisserant a développé l'idée que les dirigeants soviétiques avaient modifié leurs conceptions à l'égard du fait religieux.

Selon lui, les ménagements dont bénéficierait l'Église orthodoxe russe ne seraient pas l'expression d'une tactique provisoire, mais manifesteraient la double conviction, à laquelle seraient arrivées les autorités de Moscou, d'une part, qu'il est actuellement impossible de déraciner de l'âme populaire le sentiment religieux et, d'autre part, que l'Église, si l'on sait s'en servir, peut être un instrument fort utile à l'étape actuelle

[1] Vue depuis Londres, la nomination de Rokossovski était interprétée surtout en rapport avec la politique allemande de Moscou. En effet, le *Foreign Office* rapprochait ce fait des récents durcissements de la politique soviétique (message de Staline du 14 octobre, discours de Malenkov à l'occasion du 32e anniversaire de la Révolution d'Octobre) et de la volonté de rendre officielle l'emprise soviétique en Pologne (dépêches nos 1758 et 1789 des 10 et 14 novembre 1949 de Londres, non reproduites).

[2] Note manuscrite: «*Intéressant. Me rendre. C[ommuni]quer Moscou et diffusion. Fait le 16.11.1949*».

de la révolution communiste. Il suffirait pour cela de convaincre les membres du clergé que le vrai christianisme, le christianisme authentique, c'est le communisme. Abattre définitivement la religion est non seulement une tâche à peu près impossible, mais elle devient inutile si, par des moyens plus pratiques, l'on peut finalement atteindre l'objectif qu'on se propose.

La première étape, celle qui consiste à s'assurer l'adhésion de la hiérarchie au communisme est déjà réalisée pour l'Église orthodoxe russe. Le patriarche Alexis est devenu un collaborateur précieux pour la propagation de l'impérialisme soviétique.

De ce changement d'attitude, qui amènerait le communisme à s'engager dans les voies suivies au cours de l'histoire par de nombreux régimes autocratiques, le cardinal Tisserant voit des preuves en Russie même dans les faveurs de plus en plus marquées dont bénéficierait l'Église orthodoxe. À titre d'exemple, le cardinal m'a cité le fait suivant, dont il se dit assuré : les églises seraient chauffées en hiver (du moins il en est certain pour la région de Moscou) non point par les soins du pope ou d'un « Soviet » local, mais par ceux de la police elle-même. Cette collusion ente la Guépéou et le culte religieux constitue, selon le cardinal Tisserant, la preuve la plus évidente de l'utilisation que le régime compte faire du sentiment religieux.

L'étape intérieure franchie, il s'agit pour les dirigeants soviétiques, d'en entreprendre une autre : la « communisation chrétienne », pourrait-on dire, des pays satellites. Elle est pratiquement réalisée en Bulgarie où le clergé est entre les mains du patriarche Alexis. En Roumanie, elle a fait de grands progrès du fait de la dispersion des uniates. Dans les pays catholiques comme la Pologne ou la Hongrie, le problème est très différent et soulève des difficultés énormes, étant donnée le caractère « romain » de la religion catholique. C'est pourquoi, par tous les moyens, l'on essayera d'affaiblir ce caractère, de diviser le clergé en opposant le bas-clergé à l'épiscopat et à Rome, de rendre le Saint-Siège responsable de ces antagonismes, de le faire apparaître comme le seul adversaire irréductible de la « démocratie populaire », et de jeter le trouble dans les fidèles en favorisant partout, et avec des moyens appropriés à chaque pays, le mouvement des « catholiques progressistes ». Il s'agit de flatter en eux le sentiment que la véritable substance du christianisme authentique se trouve non point à Rome, mais à Moscou.

Certains peuvent évidemment voir là un hommage indirectement rendu au caractère irréductible du fait religieux. Mais c'est aussi une menace particulièrement insidieuse pour l'Église catholique. Il ne manquera pas de personnes qui, de cette nouvelle tactique, ne retiendront que l'expression d'une heureuse tolérance à l'égard de l'exercice du culte. Elles en tireront argument pour estimer qu'il n'y a pas d'incompatibilité fondamentale entre le communisme léniniste et la religion catholique, et penseront ainsi que les condamnations portées contre « le matérialisme athée » professé par le communisme sont désormais dépassées et

répondent davantage à des mobiles politiques qu'à des préoccupations spirituelles.

Au cas où le Département communiquerait ces réflexions du cardinal Tisserant à notre ambassadeur à Moscou, j'attacherais beaucoup de prix à avoir connaissance des observations qu'elles auraient pu lui suggérer.

(Direction d'Europe, Pologne, volume 133)

182

M. PAYART, AMBASSADEUR DE FRANCE À BELGRADE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 1021-1026. *Belgrade, 12 novembre 1949, 22 h.*

Réservé. (*Reçu* : le 13, 12 h.)

Je me réfère à votre télégramme nos 914 et 15[2].

1) Le ministre d'Italie m'a affirmé tout ignorer des tractations qui seraient en cours entre les gouvernements yougoslave et albanais. Je sais, au surplus, qu'il n'a pas rencontré M. Mocha Pijadé depuis plusieurs mois.

2) Aucune indication recueillie jusqu'ici ne me permet de penser que les États-Unis encouragent actuellement Belgrade et Tirana à améliorer leurs relations. En tout cas, leur ambassade n'a fait aucune démarche dans ce sens ni auprès de la Yougoslavie ni auprès de l'Albanie[3]. Elle paraît, quant à elle, estimer que, dans les circonstances actuelles, un rapprochement entre Belgrade et Tirana ne saurait servir les intérêts de l'Occident.

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset et communiqué aux ambassades de France à Rome et Washington.

[2] Document non reproduit. Dans ce télégramme, Seydoux transmettait un télégramme dans lequel l'Ambassadeur à Rome signalait l'existence de tractations en cours entre Belgrade et Tirana en vue d'un rapprochement, peut être à l'instigation des Américains, et demandait toutes précisions utiles sur ce sujet (télégramme nos 914-916 du 8 novembre 1949 de Paris, non reproduit).

[3] Les Américains déclaraient n'être pas au courant des tractations albano-yougoslaves et ne voyaient de toute façon pas trop l'avantage d'avoir à éventuellement soutenir un autre régime communiste dissident (télégramme nos 4043-4048 du 17 novembre 1949 de Washington, non reproduit). À Londres, on n'était pas non plus au courant de ces tractations, mais on pensait plausibles des prises de contact secrètes entre Belgrade et Tirana. Toutefois, on se voulait prudent car la chute du gouvernement albanais, causée par les pressions yougoslaves, pourrait donner un prétexte à l'intervention de Moscou contre Belgrade (télégramme nos 3239-3244 du 24 novembre 1949 de Londres, non reproduit).

En effet, si le gouvernement albanais se séparait de Moscou et se rangeait du côté schismatique yougoslave, l'URSS ne pourrait que trouver dans cet état de choses de nouvelles raisons d'augmenter sa pression sur la Yougoslavie. De plus, les États-Unis se trouveraient dans l'obligation de contribuer à stabiliser un nouveau régime communiste qui s'en étendrait aussi bien que celui de Belgrade, dont il ne serait d'ailleurs que l'émanation, à ne faire aucune concession réelle à l'Occident tout en obtenant de celui-ci par un subtile chantage des avantages substantiels.

3) Pour ce qui est de la Yougoslavie, elle paraît n'avoir pas renoncé à influencer selon ses vues l'évolution des événements en Albanie. On ne saurait toutefois dire nettement si elle cherche à favoriser leur élimination par une nouvelle équipe.

Personnellement, pour des raisons psychologiques, je penche pour le second terme. Il convient au surplus de remarquer que les dernières initiatives prises par le maréchal Tito, tant dans l'ordre diplomatique que dans l'ordre de la propagande, paraissent tendre à opposer au gouvernement d'Enver Hodja ceux des membres du parti albanais qui ont mesuré l'étendue des sacrifices exigés par l'URSS et gardent la nostalgie des avantages matériels que leur valait naguère l'aide yougoslave.

4) L'URSS est certainement consciente du fait que le maréchal Tito, grâce à la situation géographique de l'Albanie et à l'élimination des rebelles grecs, est, pourvu qu'il dure, à pied d'œuvre pour gagner le parti communiste albanais à sa cause. Elle ne semble cependant pas, selon les renseignements que je possède, prendre ses dispositions pour se maintenir coûte que coûte en Albanie.

Elle paraît donc tendre, au stade actuel de son conflit avec la Yougoslavie, à consolider le gouvernement Enver Hodja en permettant à celui-ci de pratiquer une politique plus souple à l'égard des puissances occidentales afin de neutraliser l'attitude yougoslave par d'autres attraits. Dans cet ordre d'idées je note, selon l'affirmation du ministre italien à Belgrade, que Tirana a renoué ses relations avec Rome à la demande de Moscou. Pour parer à l'action de l'URSS, le maréchal Tito, de son côté, s'efforce depuis plusieurs mois de faire à son profit le vide autour de l'Albanie et de persuader les ambassadeurs des États-Unis et le Grande-Bretagne à Belgrade des dangers que comporterait toute immixtion des puissances occidentales dans la politique italo-albanaise.

Au cours d'une récente entrevue, il a déclaré à Sir Charles Peake qu'il convenait pour le moment de laisser l'Albanie «cuire dans son jus» mais, en ce qui le concerne, il n'en reste pas pour autant passif, bien qu'il semble surtout miser sur le temps.

(Direction d'Europe, Albanie, volume 45)

183

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES[1].

T. nos 5996-5998. *Paris, 12 novembre 1949.*

Réservé.

Je me réfère à votre télégramme n° 2809[2].

À deux reprises, M. Bevin a proposé que les problèmes du Moyen-Orient fassent l'objet d'une discussion approfondie entre la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis : une première fois le 15 octobre dernier, au cours d'un entretien avec vous, et le 8 novembre, dans une conversation avec moi à laquelle vous avez assisté.

J'estime qu'il y aurait de graves inconvénients, surtout au moment où M. Michael Wright se rend en Amérique pour un échange de vues prolongé avec le Département d'État, à nous dérober à la suggestion de M. Bevin. Encore que la politique anglaise ne soit guère en faveur en ce moment à Washington, il n'en reste pas moins qu'en ce qui concerne le Moyen-Orient, le Département d'État s'en fie bien souvent au *Foreign Office*, qu'il tient pour compétent et informé dans ce domaine, et dont il fait volontiers son bureau arabe. Si nous devions laisser Londres et Washington en tête à tête, le point de vue français sur les affaires du Levant finirait par être complètement ignoré.

Je vous autorise donc à faire savoir à M. Bevin personnellement que je suis favorable aux échanges de vues anglo-franco-américains qu'il a suggérés, quitte à en préciser ultérieurement le mode et le lieu. Il y aurait évidemment intérêt pour nous à disposer le plus tôt possible de quelques indications sur les sujets que le *Foreign Office* souhaiterait voir étudier au cours de tels entretiens et sur les solutions qu'il préconise.

J'ajoute, pour votre information personnelle, que je me propose d'entreprendre immédiatement avec l'ambassade des États-Unis à Paris des conversations suivies destinées à éclairer le Département d'État sur nos préoccupations et sur nos conceptions au moment où il risque d'entendre de M. Michael Wright un écho parfois tendancieux des événements du Moyen-Orient.

(Direction d'Afrique-Levant, Afrique Généralités, carton 55)

1 Télégramme communiqué à Washington (nos 6438-6440).

2 Document non reproduit.

184

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. n° 3183. *Londres, 14 novembre 1949, 21 h. 30.*

Réservé. (*Reçu* : le 14, 22 h. 30)
Très secret.

J'ai pris connaissance à mon retour à Londres du texte complet du discours prononcé le 9 novembre par le Premier ministre au banquet au Lord Maire et qui a fait l'objet du télégramme n° 3168 de M. Baudet[2].

Il est très remarquable que M. Attlee, après un couplet rendant hommage à la coopération américaine et à l'esprit dans lequel les États-Unis envisagent la solution des problèmes dollar-sterling, se soit borné à une vague allusion à l'OECE[3], encore plus digne d'être notée est l'absence de toute référence précise aux amis ou alliés européens de la Grande-Bretagne alors que le Premier ministre a insisté longuement au contraire sur la solidité des liens qui unissent entre eux les membres du *Commonwealth*. Cette insistance donne tout son sens à l'évocation des jours sombres de 1940 alors que l'Angleterre, confrontée avec un danger mortel n'avait pour la soutenir, selon les paroles de l'orateur, que la solidarité des dominions.

Je ne puis m'empêcher de rapprocher de ce langage certaines des déclarations que M. Bevin vous a faites le mardi 8 novembre et qu'il a renouvelées en les développant au cours de la conférence du 10 en réponse à l'intervention de M. Dean Acheson préconisant «l'intégration européenne»; à la lumière de la manifestation du Guildhall, les propos du Secrétaire d'État prennent leur véritable signification.

Les réactions provoquées sur le continent par la politique de Sir Stafford Cripps ont sans doute ému le *Foreign Office* et tous ceux qui se rendent compte que l'intérêt britannique n'est pas de s'isoler du continent. Mais le discours du 9 novembre prouve qu'elles n'ont pas modifié pour le moment les vues de M. Attlee et que celui-ci, d'accord évidemment avec la majorité de ses collègues, demeure dominé par des préoccupations d'ordre intérieur et envisage sous un angle strictement britannique les problèmes à résoudre.

L'attitude de M. Bevin à Paris a pu nous apparaître comme celle d'un tacticien habile qui, prenant l'offensive, manœuvre pour esquiver les reproches qu'on aurait pu vouloir lui adresser; et il y avait certai-

[1] Télégramme communiqué à la Présidence de la République, la Présidence du Conseil, MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset.

[2] Document non reproduit.

[3] OECE: Organisation européenne de coopération économique.

nement une part de tactique dans le ton – plus encore que dans les propos – du Secrétaire d'État. Mais celui-ci n'aurait pas parlé comme il l'a fait s'il s'était senti en parfaite communauté de vues avec le Premier ministre. Nous savions déjà que le cabinet avait à diverses reprises écarté des propositions du chef du *Foreign Office*; nous voici avertis que celui-ci redoute de voir désavouée la politique qu'il a préconisée. Or il a trop d'amour propre – sinon de vanité – pour faire l'aveu d'une défaite; il préférera s'il le faut évoluer lui-même à temps… La situation est d'autant plus délicate que l'opposition tend à se faire contre le parti au pouvoir une arme des désaccords qui ont surgi entre le gouvernement britannique et ses partenaires européens.

En fait, sinon officiellement, la campagne électorale est commencée. Même si, contrairement à ce que certains indices autorisent à penser, les élections ne doivent pas avoir lieu dans un délai de deux ou trois mois, tous les incidents de la politique extérieure sont désormais interprétés et exploités sous l'angle électoral. Or nul ne saurait à l'heure actuelle prédire le résultat de la consultation populaire. Si chaque parti se déclare sûr de la victoire, il n'est nullement exclu que le Labour réunisse une majorité suffisante pour se maintenir au pouvoir pendant cinq ans encore.

C'est cette éventualité que nous devons dès maintenant prendre en considération.

Nous pouvons dans trois mois nous trouver en présence d'un nouveau gouvernement travailliste présidé encore par M. Attlee avec lequel il nous faudra bien – bon gré mal gré – collaborer. Nous n'avons rien à gagner à ce que ce gouvernement ait l'impression que son avènement est vu par nous d'un œil peu favorable. Encore moins serait-il avantageux, pour la coopération dont nous devons toujours avoir le souci de réserver la possibilité, même si finalement elle ne peut être pratiquée, que le nouveau gouvernement puisse penser que la période durant laquelle les embarras intérieurs et la bataille électorale paralysaient le cabinet Attlee, a été mise à profit pour créer une série de «faits accomplis» qui rendront de plus en plus malaisée la reprise pratique entre le Royaume-Uni et le continent de cette politique de coopération.

Une grande prudence s'impose donc à nous. Certes, c'est essentiellement sur les affaires intérieures que se jouera l'élection; mais cela n'empêchera pas les partis d'exploiter les incidents extérieurs: de ce point de vue, j'appréhende beaucoup, je dois l'avouer, le débat qui s'instituera en pleine campagne électorale – autour de nos plans d'intégration européenne.

Deux ordres de précautions me semblent essentiels.

D'abord, il serait extrêmement souhaitable que le ton des commentaires de notre presse sur la politique anglaise se modifiât quelque peu. Si fondés que soient dans le présent ou que puissent être dans l'avenir nos griefs, ils gagneraient à être exprimés avec plus de mesure et de

discrétion; le langage de la plupart de nos journaux dès que l'Angleterre est en cause, la complaisance avec laquelle est rejetée sur elle la responsabilité de tous les maux dont souffre l'Europe, frappent l'observateur impartial et, à plus forte raison, l'observateur britannique. Sans doute, certains Anglais ne se feront pas faute – on en a eu la preuve à Strasbourg et depuis – d'évoquer dans leurs polémiques anti-gouvernementales le sentiment de l'étranger; mais le jour où les conservateurs reviendraient au pouvoir, ce sont peut-être d'autres aspects de ces critiques étrangers qu'ils retiendraient et ils en tireraient d'autres conséquences…

Une action dans le sens que je suggère est toujours délicate surtout lorsqu'elle doit porter sur des éléments qui échappent pour la plus large mesure au contrôle du Département; elle ne m'en paraît pas moins s'imposer d'urgence.

Sur le plan politique, et du point de vue de notre action dans les mois qui viennent, il est bien clair que la limite du 10 décembre fixée dans les dernières résolutions de l'OECE pour l'élaboration d'un premier plan d'intégration européenne ne permet guère de prendre toutes les précautions opportunes.

S'il n'est pas possible de justifier par la nécessité d'études plus complètes la prolongation du délai qui nous est imparti, il est du moins essentiel qu'en toute circonstance nous prenions la précaution de souligner le caractère provisoire et modifiable des décisions qui seront prises sans participation britannique et qu'aucune occasion ne soit négligée de faire apparaître que nous ne concevons pas de plan européen qui ne tienne pas compte de la situation spéciale où se trouve l'Angleterre – puisqu'après tout l'Angleterre est dans une situation spéciale – ne serait-ce qu'en raison de l'existence des énormes créances de guerre que détiennent sur elle l'Inde et l'Égypte.

Répondant à Monsieur Bevin, vous avez dit le 10 novembre qu'une Europe sans l'Angleterre n'était pas pensable. Le Secrétaire d'État a été manifestement sensible à cette déclaration. À l'heure actuelle et dans l'impossibilité où je me sens de formuler un pronostic valable sur l'issue de la bataille politique qui est en cours ici, il m'apparaît essentiel de manifester à cette occasion que notre action quotidienne s'inspire à cette vérité et que notre désir de voir s'édifier rapidement la communauté européenne s'accompagne du souci constant de ménager l'entrée des Britanniques dans cette communauté.

Au surplus, il est clair que si les prochaines élections devaient amener au pouvoir un gouvernement conservateur plus favorablement disposé envers le continent que l'équipe travailliste, l'action de ce gouvernement qui se heurterait de toute manière à une opposition puissante se trouverait facilitée dans la direction que nous souhaitons par les précautions mêmes que nous aurions prises pour ménager les dirigeants actuels de l'Angleterre.

Les exigences immédiates de notre propre politique peuvent s'en trouver contrariées; mais la partie qui se joue est susceptible de telles conséquences dans les relations franco-britanniques que je ne crois pas aller trop loin en demandant à Votre Excellence de tenir grand compte dans nos démarches de la situation qui existe ici, même si pour cela il est nécessaire de ralentir quelque peu pendant les semaines qui viennent le déroulement de nos propres plans. Il ne s'agit pas de sauver la face du cabinet travailliste, vis-à-vis des électeurs: il s'agit de ne pas compromettre nos chances d'atteindre une fois terminée la lutte électorale les objectifs permanents que s'est assignés notre politique en Europe.

(Direction d'Europe, Grande-Bretagne, volume 76)

185

NOTE DE LA DIRECTION D'EUROPE
(Sous-direction d'Europe du Nord)

Aperçu sommaire sur les relations franco-hollandaises

N. *Paris, 15 novembre 1949.*

Depuis la guerre, les liens entre la France et la Hollande se sont considérablement développés. L'épreuve et la victoire communes, l'évolution de la situation internationale au cours de ces dernières années, ont créé entre les deux pays une étroite communauté d'intérêts. C'est là un phénomène nouveau. Il ne faut pas toutefois oublier que, de très longue date, les deux nations ont été attachées aux mêmes traditions de liberté et de justice. L'occupation nazie, puis la menace soviétique, leur ont cependant fait mieux comprendre, comme à la plupart des nations d'Europe occidentale, combien elles étaient solidaires l'une de l'autre.

De fait, la France et les Pays-Bas sont aujourd'hui partenaires dans un assez grand nombre de traités et d'organismes internationaux. Sans parler de l'ONU, il s'agit essentiellement du Pacte de Bruxelles, du Pacte atlantique, du Conseil de l'Europe, enfin de l'Organisation de coopération économique européenne.

En Hollande comme en France, l'opinion publique prend un grand intérêt aux efforts en vue d'organiser sur des bases solides l'Europe occidentale. Rappelons à ce sujet que c'est à La Haye que s'était tenue, au printemps de 1948, la grande assemblée des mouvements fédéralistes européens, dont les résultats ont inspiré l'action ultérieure des gouvernements intéressés.

Ainsi, la France et les Pays-Bas sont appelés à orienter de plus en plus leur politique dans la même direction.

Certaines divergences de vues, qui se sont manifestées entre La Haye et Paris au cours de ces dernières années, pourront, on doit l'espérer, disparaître. C'est notamment à propos de l'Allemagne que les deux pays ont adopté des points de vue différents. Nos thèses concernant le règlement du problème allemand, et en particulier celle qui a trait à la question de la Ruhr, ont, en effet, trouvé peu d'écho aux Pays-Bas dont les intérêts sont, à cet égard, assez différents des nôtres.

En revanche, la France s'est efforcée d'apporter à la Hollande le concours le plus actif dans le règlement de ses difficultés en Extrême-Orient. Le gouvernement français est allé jusqu'à faire, pour la première fois, usage du droit de veto, en 1947, au Conseil de sécurité. Il n'a pas dépendu de lui, bien au contraire, que l'intervention de l'ONU dans cette affaire n'ait pris parfois un tour défavorable aux vœux des Pays-Bas.

Au point de vue économique également, nos relations avec la Hollande se sont beaucoup développées. La France vient aujourd'hui au 4e rang environ dans le commerce extérieur néerlandais. Il n'est pas certain cependant qu'elle puisse conserver très longtemps cette place. Le relèvement économique de l'Allemagne, ardemment souhaité par les Hollandais, devrait en effet s'accompagner d'une reprise des échanges – naturels et traditionnels – entre les Pays-Bas et leur arrière-pays germanique. Mais notre pays sera certainement à même de maintenir un courant commercial important avec la Hollande et peut-être même de s'ouvrir les marchés de l'Indonésie.

Enfin, nos rapports culturels avec la Hollande ont, eux aussi, bénéficié de la guerre. Les Hollandais qui étaient intellectuellement tournés vers les Allemands, si proches d'eux à beaucoup de points de vues, ont éprouvé le besoin, pendant et après la guerre, de regarder vers d'autres horizons. Il ne faut pas oublier non plus que s'il est vrai que les Pays-Bas, peuple de commerçants et d'hommes d'affaires, font difficilement abstraction des réalités concrètes, ce pays fut traditionnellement aussi celui des savants, des humanistes tournés vers les recherches désintéressées et en relation avec les humanistes des capitales qui jouèrent un rôle prédominant dans l'évolution de la pensée occidentale. À ce titre, les relations intellectuelles n'ont jamais cessé d'être profondes entre Paris d'une part, Amsterdam et La Haye d'autre part. La dynastie n'oublie pas qu'elle est d'origine française et l'éthique de la société demeure en grande partie modelée sur les idées calvinistes. Certes, la forte attraction des Anglo-Saxons, artisans de la libération des Pays-Bas et principal soutien de leur relèvement économique, est en l'heure actuelle plus forte que la nôtre. Cependant, les Hollandais se sentent depuis la guerre plus proches de nous qu'au cours de l'époque immédiatement antérieure. Nos manifestations culturelles et artistiques de toutes sortes sont accueillies généralement aux Pays-Bas avec beaucoup de faveur, certaines d'entre elles même avec enthousiasme dont le Hollandais est généralement avare.

N.B. Une semaine française, organisée dans le cadre de l'accord culturel franco-hollandais, aura lieu du 28 novembre au 3 décembre prochain à Amsterdam. À cette occasion, des professeurs français, invités par les universités hollandaises, feront une série de conférences, et parmi eux: MM. Raymond Lebègue, professeur de littérature française à la Sorbonne, Alfred Jolivet, professeur de littérature scandinave à la Sorbonne, Jean Wahl, professeur de philosophie à la Sorbonne, Charles Picard, professeur d'archéologie classique à la Sorbonne. Simultanément, les «Presses universitaires de France» organiseront à Amsterdam une exposition qui s'ouvrira le 30 de ce mois et qu'inaugureront MM. Caulley et Picard, membres de l'Institut.

(Direction d'Europe, Pays-Bas, volume 37)

186

M. JACQUES-ÉMILE PARIS, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,
à M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 889. *Sofia, 15 novembre 1949.*

Très confidentiel.

La France a bénéficié jusqu'à maintenant en Bulgarie d'une position privilégiée par rapport aux autres pays «capitalistes». La campagne d'excitation menée presque journellement dans la presse et la radio contre l'Amérique et la Grande-Bretagne nous a relativement épargnés et si des critiques assez âpres sont parfois formulées contre tel ou tel acte du gouvernement français, les dirigeants n'ont jamais cessé de souligner leur amitié pour la France, et de reconnaître ce que la Bulgarie doit à la civilisation et à la culture françaises. Même parmi les communistes les plus acharnés, on note pour notre pays une sympathie diffuse, qui est peut-être due en partie au fait que l'on n'a pas perdu tout espoir de voir le parti communiste français accéder au pouvoir, mais qui n'en est pas moins réelle.

La distinction faite à notre profit s'est reflétée dans la manière dont étaient traitées les différentes missions diplomatiques à Sofia. J'ai rapporté en leur temps les notes adressées par le gouvernement bulgare aux ministres d'Amérique et de Grande-Bretagne pour leur demander de réduire le personnel de leur légation. Depuis lors les autorités bulgares se sont ingéniées en toutes manières à créer des difficultés aux deux missions et à entraver leur fonctionnement. Trois membres de la

[1] Note manuscrite: «*[Communiquer à] Washington, Londres, R[elations] C[ulturelles], fait 23-11-49. J'ai préparé une copie pour M. Parodi*».

légation d'Angleterre ont été déclarés successivement *persona non grata* et ont dû quitter la Bulgarie : le premier secrétaire, M. Greenhill, l'attaché de presse, M. Blakeway et enfin tout dernièrement, l'attaché militaire adjoint, le major Austin. Vis-à-vis de la légation d'Amérique, les méthodes employées ont été quelque peu différentes. Les autorités se sont efforcées par toutes sortes de menaces et de pressions à amener les ressortissants bulgares au service de la légation à renoncer à leurs fonctions. Un de ces employés, M. Sekoulov, ancien secrétaire des Régents, après avoir été contraint à donner sa démission, a été arrêté et est mort en prison, à la suite, croit-on, des mauvais traitements qui lui auraient été infligés. Un autre, M. Shipkov, a disparu depuis trois mois et aurait été envoyé dans un camp de travail.

Des difficultés multiples ont été faites au personnel des deux légations pour des questions de logement, de visas, de voitures. À plusieurs reprises, des attachés militaires britanniques et américains ont au cours de déplacements dans le pays eu les pneus de leurs voitures crevés sous l'œil narquois des agents de la milice.

De tels procédés n'ont jamais été utilisés contre nous et j'ai eu, au contraire, l'impression que dans la mesure où elles le pouvaient, les autorités bulgares s'efforçaient de ne pas nous créer d'ennuis.

Certains indices réeents m'ont toutefois donné à penser que cette situation pourrait se modifier et que des prétextes étaient cherchés pour compromettre la légation au même titre que les missions anglaise et américaine.

Il y a environ deux mois un Bulgare, ancien officier, avec qui j'étais lié depuis mon arrivée à Sofia, a été arrêté et a dû, sous contrainte de la milice, signer une déclaration dans laquelle il reconnaissait avoir reçu de moi à plusieurs reprises des sommes d'argent en échange de renseignements militaires. Or, nos rapports étaient d'ordre purement sportif et je n'avais jamais eu avec lui que des conversations du caractère le plus banal. Relâchée quelque temps après, cette personne m'a, sur ma demande, remis une lettre exposant en détail les moyens auxquels on avait eu recours pour l'obliger à signer cette fausse déclaration.

Plus récemment, la fille d'un ancien ministre bulgare, propriétaire d'un appartement dans lequel habitait Mme Dupont, ex-secrétaire de la légation, a été arrêtée et serait inculpée d'espionnage au profit de la France. La famille craint une condamnation à perpétuité.

Rapprochant ces faits des manœuvres auxquels on a eu recours en Hongrie, lors du procès Rajk pour compromettre des membres de notre légation à Budapest, il m'a semblé que les autorités bulgares se proposaient, à l'occasion soit du procès Kostov, soit d'autres procès d'espionnage, de mettre la légation en cause. Le but aurait été de jeter sur la France le même discrédit qui frappe déjà l'Angleterre et l'Amérique, et de justifier des mesures, que l'on sait impopulaires, pour l'élimination

de toute influence française en Bulgarie, même dans l'ordre purement culturel[1].

L'hypothèse était d'autant plus plausible que le bon fonctionnement de l'Institut et de certaines de nos Alliances constituait, m'affirmait-on de divers côtés, un sujet de surprise et de mécontentement pour les Soviets, dont la susceptibilité n'admet plus en Bulgarie ni concurrence, ni comparaison.

Je ne pouvais me dispenser de vous faire part de ces appréhensions. Mais je dois signaler que d'autres signes ne permettent pas de considérer comme imminente, ni même comme très prochaine, la menace qui pèse sur nos institutions culturelles.

Le fait que l'université de Sofia a accepté de renouveler pour trois ans le contrat de M. Léo, les récentes propositions bulgares pour la conclusion d'un nouvel accord commercial concordent mal avec l'intention délibérée de provoquer une crise dans les rapports avec la France.

Il est permis de supposer que l'on a voulu se procurer des armes dont on se réserve de faire usage si les circonstances venaient à l'exiger. Mais je ne pense pas qu'aucune décision soit actuellement arrêtée pour déclencher contre nous une offensive semblable à celle que l'on a vu se dérouler en Hongrie lors du procès Rajk.

(Direction d'Europe, Bulgarie, volume 77)

187

M. FRANCFORT, CHARGÉ D'AFFAIRES À L'AMBASSADE DE FRANCE À MOSCOU, À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

D. n° 1464. *Moscou, 15 novembre 1949.*

L'exécution d'Husni Zaïm, les réactions et les commentaires que cet événement provoquèrent avaient conduit la presse soviétique, ainsi que cette Ambassade l'avait indiqué par ses communications du 23 août et

1 Ces craintes se sont précisées avec la prochaine ouverture d'un procès d'espionnage où les noms de Mme Dupont et M. Simonnet pourraient être prononcés. Aucune personne travaillant directement pour la légation ne pourrait être directement mise en cause mais cette éventualité n'était pas écartée par J.E. Paris. Celui-ci préférait averti son directeur des développements de cette atmosphère de suspicion vis-à-vis des légations occidentales (lettre du 29 novembre 1949 de J.E. Paris à Seydoux, non reproduite). Les autorités bulgares avaient d'ailleurs créé un bureau de service pour le Corps diplomatique afin de centraliser toutes les requêtes concernant le ravitaillement, le logement et toutes les questions d'ordre matériel, donnant ainsi l'impression que l'on s'apprêtait à rendre encore plus difficile la vie quotidienne et les tâches de la légation (dépêche n° 959 du 19 décembre 1949 de Sofia, non reproduite).

2 Dépêche adressée à la direction d'Afrique-Levant et communiquée aux directions d'Europe et d'Asie.

10 septembre 1949[1], à s'étendre sur la situation économique et sociale dans le Moyen-Orient et à développer le thème de ce qu'elle appelle les «contradictions de l'impérialisme», c'est-à-dire les manifestations de la rivalité anglo-américaine dans cette partie du monde.

Depuis, la conférence de Londres, les voyages des chefs d'État arabes ou de leurs ministres (celui du roi Abdallah à Téhéran et à Londres entre autres), le vote par le Congrès de crédits pour permettre à la Turquie et à l'Iran de faire face à ce que les Américains estiment des «nécessités militaires», la conférence au Caire de la Ligue arabe ont été autant de faits qui ont incité les journaux de Moscou à consacrer quelques dépêches d'information et articles à cette région du monde, publiés au cours de ces deux derniers mois par la *Pravda*, les *Temps Nouveaux*, *Moskovski Bolchevik*.

Mais, si selon la méthode soviétique, chacune de ces publications s'attache à traiter plus spécialement un des aspects de la question du Moyen-Orient, toutes n'en reprennent pas moins tour à tour en termes analogues l'exposé d'un certain nombre d'idées générales tirées de l'arsenal de la propagande marxiste.

Sans tenir compte des redites, voici comment la presse soviétique présente la situation à ses lecteurs, attirant plus spécialement leur attention sur la valeur stratégique de cette région et l'enjeu qu'elle représente pour les impérialistes dans la poursuite de leurs desseins agressifs, sur l'état social qu'entretiennent le capitalisme et les forces réactionnaires locales ainsi que sur les plans politiques que les puissances occidentales s'opposent et cherchent à faire prévaloir dans leurs tentatives pour établir leur hégémonie.

*

Du point de vue stratégique, sous son triple aspect militaire, politique et économique, les États du Proche et Moyen-Orient constituent, d'après la presse soviétique, pour les Anglo-Américains une zone de première importance.

La proximité des frontières de l'URSS ainsi que celle des démocraties populaires, la structure féodale des États arabes apparaissent en effet aux Anglo-Saxons comme des facteurs particulièrement favorables pour la mise en place dans cette région de systèmes politico-militaires destinés à servir leurs plans agressifs contre l'Union soviétique.

Ainsi, sous prétexte de défendre ces États contre le danger communiste, et de leur venir économiquement en aide, Washington et Londres peuvent-ils prendre une série de mesures qui préparent l'intégration de cette zone au système d'alliance régionales préconisé par la politique agressive des impérialistes occidentaux et dont le Pacte atlantique se trouve être la pièce principale.

[1] Documents non reproduits.

Cette politique stratégique de l'Angleterre et des États-Unis dans les pays du Moyen-Orient permet, en attendant de les entraîner dans leurs aventures guerrières, d'y consolider le pouvoir des grands féodaux en concourrant au maintien de l'ordre public existant. Les capitalistes peuvent donc, avec la complicité de la «clique réactionnaire locale» développer un régime d'esclavagisme colonial qui permet d'exploiter ces pays en s'accaparant à bon marché de leurs richesses pétrolières – source de réserve et de carburant pour les flottes anglo-saxonnes en Méditerranée orientale –, et les populations en les obligeant à acheter leurs produits industriels de basse qualité.

Ainsi, oppressées à la fois par le capitalisme impérialiste et un féodalisme inhumain, les couches populaires se trouvent-elles condamnées à vivre dans les conditions les plus dramatiques (*Pravda* du 27 octobre 1949).

Par ses communications au sujet des Kurdes, cette ambassade a déjà eu l'occasion de signaler au Département l'esquisse que la presse soviétique avait tracée de la misère qui sévissait dans certaines régions de l'Iran et de l'Irak.

En ce qui concerne la Turquie, la Syrie et l'Égypte, la situation économique des travailleurs, suivant elle, ne serait pas meilleure.

Les ouvriers, en général, travaillent de douze à seize heures par jour et pour un salaire misérable. Le nombre des chômeurs total ou partiel atteint des centaines de mille. Quant aux organisations qui tentent d'exprimer leurs revendications ou de lutter pour l'amélioration de leur sort, elles sont persécutées ou obligées à se réfugier dans la clandestinité.

Les masses paysannes vivent également dans des conditions insupportables. En Turquie, 75 % des quatorze millions de paysans turcs ne possèdent point de terre ou presque pas, et sont assujettis au système de métayage. En Égypte, 88 % des quinze millions et demi de paysans sont également dépourvus de terre ou n'en ont que fort peu. Celle qu'ils cultivent est louée à bail et le million de journaliers agricoles qui y sont également occupés n'ont même pas de domicile.

À ajouter qu'en Turquie la population est analphabète, que la traite des blanches y subsiste, que la disette y règne en permanence, cependant qu'en Egypte, l'on applique toujours le système de l'esclavage pour dettes et que la longévité ne dépasse pas 31 années.

Il y a toutefois des raisons d'espérer que les aspirations des populations se trouvent un jour satisfaites. Contrairement en effet au désir des impérialistes, l'industrie nationale s'est développée au cours de la seconde guerre mondiale en particulier. Il en est résulté l'existence d'un prolétariat ainsi que le développement d'une élite indigène.

En Turquie, on comptait en 1945 un million d'ouvriers travaillant dans l'industrie, le transport et les petits ateliers; ces derniers absorbent à eux seuls 80 % de cette main-d'œuvre.

D'autre part, le nombre des prolétaires est passé en Égypte, de 600 000 en 1939 à plus d'un million, en Iran, de 450 000 en 1929 à 600 000. En Syrie et au Liban, il atteint dès à présent le chiffre de 100 000, cependant qu'en Irak et en Israël la classe ouvrière en formation représente déjà une force qui ne doit pas être sous-estimée.

En dépit de la bourgeoisie dont une partie complète avec les impérialistes et leur sert d'agent, on peut donc dire : « La classe ouvrière de ces pays est entrée dans l'arène historique ».

Elle a d'ailleurs acquis déjà une grand expérience dans la lutte de classes qu'elle mène contre ses oppresseurs intérieurs et extérieurs. Non seulement on a déjà assisté au Moyen-Orient à des démonstrations de masses, à des grèves à caractère professionnel et politique, mais également à des escarmouches avec la police et même « des rébellions qui se terminent, soit par la prise de propriétés frontières, ou leur destruction ».

L'activité croissante des syndicats, la volonté de lutte toujours accrue des partis communistes locaux permettent enfin d'affirmer que, parallèlement au combat sur le plan intérieur, « se prépare une concentration de toutes les forces démocratiques et progressives au Moyen-Orient, bien décidées à faire triompher l'indépendance et la souveraineté nationale en s'affranchissant du jour de l'impérialisme étranger ».

La Grande-Bretagne et les États-Unis, qui ne sont pas sans se rendre compte des dangers que représente cette montée des forces populaires, ont donc décidé d'organiser au plus tôt, dans un sens qui leur est évidemment favorable, le monde arabe.

Toutefois, en raison du principe des « contradictions du régime capitaliste », si Anglais et Américains se trouvent d'accord sur la nécessité d'opposer un barrage au communisme, ils ne sont pas encore parvenus à s'entendre sur la nature des moyens à employer pour atteindre cet objectif.

Les événements de Palestine, les deux coups d'État de Syrie, à trois mois d'intervalle, les dissensions de la Ligue arabe, ont clairement révélé que, derrière les blocs hachémite et antihachémite, s'opposent en réalité Londres et Washington (*Moskovski Bolchevik* du 8 septembre 1949).

La conférence de Londres qu'ont tenue en août dernier les représentants diplomatiques britanniques au Moyen-Orient ainsi que les intrigues menées depuis par Abdallah dans les États arabes, la conférence du Caire du mois dernier avec la proposition égyptienne d'un pacte général de sécurité collective en constituent, s'il en fallait encore, les preuves les plus récentes.

L'existence connue de pourparlers à Damas (*Temps Nouveaux* n° 43 du 19 octobre 1949) entre des représentants de la Syrie, de l'Irak et de la Transjordanie pour « l'application d'une politique extérieure commune, la création d'une armée unique et l'usage d'une seule monnaie », ainsi que la présence à Bagdad de douze officiers de l'armée syrienne chargés de préparer la fusion sur le plan militaire, les protes-

tations des chefs du parti populaire syrien niant bruyamment qu'ils soient à l'origine de ces efforts d'unification et le silence observé par la presse anglaise sur ce sujet suivi d'une information imprudente de la BBC qui, en signalant un regain des aspirations syriennes et irakiennes à la fusion des deux pays, déclarait que le gouvernement britannique s'abstiendrait de prendre parti dans cette affaire, indiquent assez le degré d'évolution de la question comme la part secrète que prend l'Angleterre à la réalisation du projet de Grande-Syrie.

Cependant, à la dernière session de la Ligue arabe, qui s'est tenue au Caire le 17 octobre, le délégué égyptien patronné par les Américains (*Temps Nouveaux* n° 45 du 2 novembre 1949), au lieu de traiter du sort de la Libye qui est un des problèmes les plus immédiats et de la compétence de la Ligue, a proposé, après avoir recommandé tristement au délégué libyen de prendre patience, un projet de sécurité collective comportant la garantie de l'indépendance et de la souveraineté nationale de tous les États membres.

D'une part, l'on travaille avec la création de la «Grande Syrie» à la réalisation d'une entente restreinte, mais sur quoi peut s'exercer plus facilement le contrôle d'une politique britannique dont les moyens restent actuellement très limités, de l'autre on s'efforce d'y empêcher par une proposition de pacte régional à caractère extensif... à la manière américaine.

Ces contradictions du «capitalisme impérialiste» se retrouvent encore dans le projet panislamique d'un califat universel qui fait aussi partie des plans que mûrissent les Anglo-Saxons dans le cadre de leur politique d'aventures.

Après Abdülhamid II, appuyé dans sa politique du califat par Guillaume II, après les appels à la guerre sainte lancés aux Musulmans du monde entier, au cours de la première guerre mondiale par «l'agent britannique bien connu», l'Agha Khan, après les initiatives nazies avec la fondation au Caire, en 1935, de l'École supérieure de théologie musulmane dans le but d'aider à la révolte des Arabes dans les empires français et britannique, après les tentatives japonaises d'utiliser la propagande islamique comme instrument d'expansion en Chine et aux fins de provoquer une révolte au Sin-Kiang pour en faire une «place d'armes» contre l'URSS, les impérialistes, décidés à user de tous les moyens pour lutter contre le développement des mouvements communistes au Moyen-Orient et entraver les progrès des courants progressistes dans cette région, pensent à utiliser dans ce but le sentiment religieux des fidèles de Mahomet.

Deux faits récents en témoignent:

Abdallah, roi de Jordanie, qui s'est rendu en août dernier à Téhéran, a déclaré dans cette capitale avoir pris la décision «d'organiser l'union des pays musulmans».

Le président de la Ligue musulmane du Pakistan, ainsi que celui de l'Association de la jeunesse musulmane ont lancé un appel pour la création d'un État musulman mondial et déjà le premier s'est rendu en Iran, en Irak et en Jordanie où il a – selon le journal pakistanais *Doon* du 14 octobre – «conduit des pourparlers en vue de la formation d'un bloc musulman pacifique».

Mais les commentaires de la presse du Moyen-Orient, entre autres ceux du journal iranien *Sedae Adron* qui cite à ce sujet comme candidats éventuels les rois d'Egypte et d'Arabie Saoudite, et ceux du journal de Tel-Aviv *Ediot Akhronot* qui dévoile que «la question de l'union des peuples musulmans» a été longuement examinée à la conférence de Londres du mois d'août, montrent assez que, derrière l'activité du Pakistan et d'Abdallah, il faut voir l'Angleterre s'opposer une fois de plus aux projets américains qui, en l'occurrence, visent à reconstituer le califat universel au profit d'un de leurs protégés, le roi Farouk ou Ibn Séoud.

Cette rivalité anglo-américaine, qui se manifesterait d'après la presse soviétique sur le plan politique, n'apparaît toutefois pas sur le plan militaire.

Les dirigeants du Pentagone n'en sont plus à élaborer des plans; ils réalisent ce que dans ce domaine peuvent difficilement faire les Britanniques à l'heure actuelle.

Leurs missions militaires sont déjà installées en Iran et surtout en Turquie à qui revient le rôle d'être la principale base américaine au Proche-Orient. Les crédits militaires sont déjà votés et le matériel arrive.

Toutefois, ce matériel est mauvais, mal entretenu (*Krasnaïa Zvezda* du 18 octobre 1949), les officiers américains chargés de le distribuer se livrent à cette occasion à des spéculations commerciales qui provoquent le scandale. D'une manière générale, ils négligent la tâche qui leur a été confiée. Les nombreux accidents d'aviation survenus depuis un an aux appareils américains F. et C. 47 qui avaient été livrés précédemment au gouvernement turc, le rappel du général Haag et celui de l'amiral Seattle, à la suite des grandes manœuvres présidées par le général Bride en sont un témoignage éclatant.

Cependant, malgré ces résultats peu encourageants, les Américains sont décidés non seulement à continuer leurs envois de matériel aux pays dont les frontières sont communes avec celle de l'URSS, mais encore à étendre ces fournitures à tous les États du Moyen-Orient. Le projet de création d'un état-major commun, et d'unification des armements et d'entraînement des troupes de ces États, récemment proposé par le délégué égyptien à la dernière session de la Ligue arabe en est une preuve nouvelle.

Les 4, 5 et 6 novembre, les *Izvestia* et la *Pravda* ont encore reproduit des dépêches TASS de Téhéran où le chômage ne cesserait de croître

et où les dernières élections auraient été falsifiées et sur l'Égypte qui se verrait proposer en dernière heure «un traité d'esclavage» par les États-Unis.

*

L'une des caractéristiques dominantes de ce tableau au Moyen-Orient tracé par la presse soviétique est l'application avec laquelle depuis ces derniers mois elle reprend les mêmes thèmes en ce qui concerne les États arabes tout en témoignant d'une évidente réserve à l'égard de l'État d'Israël.

Bien que la presse soviétique y trouve une excellente occasion pour stigmatiser les impérialistes anglais et américains – on semble à Moscou considérer la France comme hors de jeu au Moyen-Orient – il ne paraît pas cependant que cette campagne ait pour objet principal de simplement dénoncer les contradictions anglo-américaines.

Malgré le silence observé par M. Malenkov sur le Moyen-Orient dans le discours qu'il a prononcé lors de la célébration du XXXIIe anniversaire de la Révolution, les répétitions par la presse de ses commentaires sur le Moyen-Orient traduisent bien l'intérêt actuel que le Kremlin ne peut manquer de porter aux questions arabe et musulmane, sans qu'on puisse dire s'il se prépare à y intensifier une action qui depuis des mois est apparue encore relativement discrète.

L'ambassade des États-Unis n'en pense pas moins que le moment est peut-être venu où, après avoir organisé son glacis à l'Ouest et assuré sa sécurité à l'Est avec la victoire de Mao Tsé-Toung, l'URSS s'occuperait maintenant de ses frontières sud, des États qui les bordent et de l'arrière-pays qui les prolongent.

Si l'on admet cette hypothèse, les considérations de la presse soviétique sur le Moyen-Orient et l'ampleur réservée aux questions politiques prennent tout leur sens.

Les Soviets paraissent témoigner, comme l'a exposé plus haut cette dépêche, d'un certain dédain quant à la valeur du matériel fourni et quant au degré d'efficacité du système que les généraux américains prétendent mettre en place. Autrement dit, Moscou ne semble pas s'émouvoir de l'aide militaire que le gouvernement de Washington accorde à l'Iran et à la Turquie.

Par là, il semblerait que l'opinion de l'état-major soviétique rejoignît celle des critiques militaires occidentaux qui paraissent croire que les premières lignes de défense sérieuse du bassin méditerranéen contre une attaque venant de l'Est sont établies à la hauteur du canal de Suez.

En revanche, on l'a vu, la presse accorde le plus grand intérêt aux projets politiques des puissances occidentales dans le Moyen-Orient.

En s'attachant activement à renforcer la stabilité sociale dans cette région et en se préparant à utiliser dans le sens du maintien du *statu*

quo, les forces politiques et religieuses, les États-Unis et l'Angleterre gênent l'action politique que les Soviets pourraient exercer sur les populations locales.

À cet égard en particulier, comme le révèle l'article précité des *Temps Nouveaux* du 26 octobre, la question du califat a éveillé l'attention soviétique.

Par son ampleur, le rétablissement du califat qu'envisage sérieusement cet article toucherait non seulement les peuples des États arabes, mais la totalité du monde musulman.

Si l'on considère, d'autre part, qu'entre 20 et 30 millions de musulmans, en majorité sunnites, vivent en URSS, 90 millions aux Indes et qu'un des chefs de la Ligue musulmane se trouve être un des chefs du Pakistan, si l'on tient compte également de ce qu'on dénombre en Chine une quarantaine de millions de musulmans constituant 85 % de la population du Sin-Kiang, 40 % de celle du Kan-Sou et 10 % du Yunnan, régions frontières ou non éloignées de l'URSS, si l'on admettait enfin, ainsi qu'il est généralement reconnu, que les musulmans constituent une minorité dont l'influence s'exerce dans la politique et dans l'armée chinoises dont ils auraient jusqu'à ce jour formé la structure, la restauration d'un califat universel, lié aux puissances de l'Occident, constituerait pour Moscou la source de sérieuses préoccupations.

Le Kremlin n'a certainement pas oublié les difficultés rencontrées en 1917 au Turkestan où émirs et chefs religieux se levèrent contre les troupes communistes. La suppression en juin 1946, par représailles, après l'invasion nazie des Républiques autonomes de Tchetchèno-Ingouchie et de Crimée, des régions autonomes des Karachaïs, indique qu'en dépit d'un quart de siècle de propagande marxiste, les musulmans comme le disait déjà Savarov au Xe Congrès du Parti communiste en 1920, restent particulièrement sensibles à deux tendances centrifuges: le panislamisme et le pantouranisme.

Mais sans même parler de l'appel à la guerre sainte contre les Soviets que pourrait lancer, en cas de conflit entre l'Est et l'Ouest, un calife ainsi ressuscité par l'Occident, le fait que pour les musulmans, politique et religion soient intimement liées doit naturellement conduire le Kremlin à s'inquiéter du problème.

Cette hypothèse, selon la formule des *Temps Nouveaux*, d'une alliance de Washington avec un «Vatican oriental», qu'il aurait lui-même édifié, ne saurait d'ailleurs manquer de s'établir dans l'esprit des dirigeants soviétiques en parallèle avec l'action entreprise par le Saint-Siège contre le communisme.

«Regardez vers l'Orient, c'est par lui que nous gagnerons l'Occident», a dit Lénine et, pour lui, l'Orient s'étendait également à l'Extrême-Orient.

Il n'en reste pas moins que, dans le Moyen-Orient, l'absence d'un prolétariat suffisamment développé, l'éveil de la conscience des classes

qui ne peut en être qu'à ses débuts, les difficultés de la propagande marxiste dans un milieu arriéré et encore soumis à l'emprise religieuse, et jusqu'à ces dernières années le caractère encore fragmentaire de l'organisation militaire, n'imposaient pas aux Soviétiques de se lancer dans des entreprises de grande envergure; l'état d'instabilité du Moyen-Orient leur permettait de gagner du temps.

Mais il est peu probable que l'entrée de la Méditerranée dans le système occidental, les projets de création d'une grande «Syrie irakienne», rapprochent le moment où l'attention de l'Union soviétique devait se traduire, quand les «fronts» européens et d'Extrême-Orient seront stabilisés, par une recrudescence d'activité; l'attitude de la presse à cet égard, témoigne de la vigilance des dirigeants soviétiques.

(Direction d'Afrique-Levant, Iran, volume 34)

188

M. Lévi, Ambassadeur de France à New Delhi,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 905. *New Delhi, 16 novembre 1949.*

Confidentiel.

J'ai tenté de dégager précédemment (ma dépêche n° 808/AS du 18.X.49)[2] quelques unes des idées essentielles qui me paraissaient inspirer, sur le plan extérieur notamment, l'action du Pandit Nehru. De cet ensemble bien confus, il semblait résulter que la politique étrangère indienne était actuellement axée en quelque sorte sur deux pôles principaux:

– un sentiment de solidarité, contre le Blanc, des peuples de couleur, asiatiques en particulier, d'où découle pour l'Inde le désir de prendre la tête de ce mouvement, de grouper autour d'elle et sous sa direction («*leadership*») ces nationalismes épars.
– un sentiment pro-anglais, de dépendance volontaire à l'égard de Londres, le besoin et le désir d'ailleurs de conserver des liens étroits mais les moins visibles possible avec le monde britannique et le «club» du *Commonwealth*.

[1] Dépêche adressée à la direction d'Asie-Océanie et communiqué au Haut-Commissaire en Indochine. Note manuscrite: «*Communiquer Washington, Londres, France outre-mer, La Haye, Ottawa, Karachi, Ceylan, Canberra, Wellington, Singapour, New York (ONU), D[irection] E[conomique], Bangkok, Rangoon, Moscou, Prétoria. F[ai]t le 9/12*».

[2] Document non reproduit.

Pour contradictoires que soient logiquement ces deux tendances, elles co-existent sans heurts apparents, sans se neutraliser l'une l'autre, comme le font les deux pôles d'un aimant. Peut-être pourront-elles servir de fil conducteur pour ce qui est de la politique du Pandit Nehru dans le Sud-Est asiatique, domaine bien entendu où les conceptions pan-asiatiques doivent être le plus portées à se développer.

Toutes les régions comprises entre l'Inde et les frontières chinoises ont été pendant de longs siècles, on le sait, sous l'influence religieuse et partant, culturelle indienne. Le bouddhisme, fortement tenté d'ailleurs de brahmanisme, est encore aujourd'hui dans presque tous, sinon tous ces pays, la religion dominante.

Il y avait là pour les velléités impérialistes de la nouvelle Inde une occasion trop tentante pour qu'elle n'eût pas la tentation de la mettre à profit. Il est frappant à cet égard de voir, en ce pays d'où le bouddhisme a depuis longtemps disparu presque complètement, et malgré le fanatisme hindouiste, quel intérêt les milieux dirigeants portent à nouveau à cette doctrine si désabusée mais aux souriants adeptes.

Si le mot d'une primauté indienne sur ces régions a été maintes fois prononcé, et quand bien même le Premier ministre a cru devoir à plusieurs reprises en repousser le terme, il n'en est pas moins qu'on songe ici à une sorte d'hégémonie sur ces régions, qu'on tend de plus en plus à les considérer comme une zone d'influence réservée à l'Inde.

J'ai même l'impression que l'idée, confuse encore et encore non exprimée, d'une sorte de doctrine Monroë pour l'Inde sur le Sud-Est du continent se forme peu à peu.

Si les conceptions «anti-colonialistes» maintes fois développées par Nehru, et plus encore au cours de son récent séjour aux États-Unis, s'inspirent d'une conviction idéologique certaine, il paraît peu douteux qu'elles ne correspondent parallèlement à un désir confus de voir ces divers États, sous l'emprise directe ou indirecte de l'Occident, libérés et former sous la direction, sous la tutelle indienne, un groupement politique, purement asiatique et indépendant de l'Ouest «impérialiste» comme de l'Est soviétique.

On pourrait être tenté de rechercher là l'un des motifs qui ont poussé le Pandit Nehru à maintenir verbalement la fiction selon laquelle l'Inde entend rester neutre à l'égard des deux groupes de puissances.

C'est là, dans une large mesure, une fiction, en effet quand on constate l'influence considérable qu'a conservée à maints égards l'Angleterre ici : de façon plus nette encore, le fait pour l'Inde d'avoir opté pour son maintien dans le *Commonwealth* ne constitue-t-il à lui seul une prise de position fort nette par rapport aux deux blocs ?

Mais alors, n'est-on pas amené à supposer que c'est d'accord avec Londres et peut-être même avec son secret encouragement qu'une telle politique a été définie ?

L'Angleterre redoute en effet de voir les États-Unis la supplanter aux Indes sur les plans tant économique que politique. J'ai noté maintes fois la mauvaise humeur que marquait à l'égard des Britanniques l'Ambassade américaine ici. Amener l'Inde à affirmer une politique de neutralité, n'est-ce pas pour l'Angleterre, sachant qu'elle tient ce pays encore suffisamment en mains, le retenir mieux encore dans l'orbite britannique, l'empêcher de glisser vers le système américain ?

La politique de India House, l'ancienne politique vice-royale ne poursuit-elle pas, semi-consciemment peut être dans ce domaine du Sud-Est asiatique, et l'Inde servant d'intermédiaire, une action d'intérêt purement britannique ? On soutient à l'égard de l'opinion indienne le gouvernement Nehru par les procédés les plus apparents de flatterie et de surenchère». On sait combien cet homme et ce peuple y sont sensibles.

Parallèlement, au regard de l'extérieur, on présente l'Inde de Nehru comme le seul vrai bastion asiatique contre une avance communiste. C'est de ce point de vue qu'on incite l'Amérique à lui prêter appui, en quelque sorte gratuitement.

En même temps, cette Inde dont, aux yeux de l'étranger (comme aux siens propres), on cherche à gonfler l'importance, se voit encouragée dans ces plans de conduite (*leadership*) de l'Asie, du Sud-Est asiatique en particulier. Mais tout succès indien en ce sens ne constituerait-il pas en définitive un succès britannique et, par le truchement de l'Inde, simple pion sur l'échiquier, une extension de l'influence anglaise sur ces régions ? Au Pandit Nehru reviendrait, dans cette politique, un rôle de «fer de lance» comme me le laissait entendre mon collègue chinois. Et serait-ce exagéré de dire que le Premier ministre indien, dans son action anti-coloniale, à l'égard de l'Indonésie, à l'égard de l'Indochine – il ne mentionne guère la Malaisie – travaille en réalité innocemment à supplanter en ces territoires l'influence hollandaise ou la nôtre par l'influence britannique ?

Tout cela, vu de Londres, peut apparaître comme autant d'imputations calomnieuses. On ne peut – j'en fais pour la seconde fois l'expérience après un quart de siècle – vivre en ce pays sans considérer la question sous un tout autre jour.

*

Sans doute convient-il, à ce propos, d'aborder spécialement la question du Viêtnam et de tenter de dégager l'orientation indienne à son égard.

Notre présence en Indochine gêne le Pandit Nehru sous les divers aspects relevés précédemment – sur le plan théorique de l'anti-colonialisme asiatique, sous l'aspect parallèle d'un sentiment de la solidarité contre l'Occident des peuples de couleur, au premier chef. Du fait aussi qu'il y a là une zone réservée à l'influence indienne, du point de vue de cette sorte de doctrine Monroë, que j'ai mentionnée plus haut.

Que nous ayons récemment accordé à ces pays un statut d'autonomie, d'indépendance ne le touche guère. L'Inde a pu opter pour le *Commonwealth* : il n'y a là à ses yeux aucun rapport. À ce *clubman*, Londres a fait valoir fort habilement que le *Commonwealth* ne constituait en quelque sorte rien de plus qu'un «club». Tel n'est pas, pour lui, le cas de l'Union française. Aux yeux de cet homme ferré de choses anglaises, une allégeance britannique ne saurait se comparer à une dépendance à l'égard d'un quelconque de ces *continental people*, de ces nations du continent européen qui jouent en Europe, quels qu'ils soient, ce rôle quelque peu baroque que les États-Unis et le Canada prêtent volontiers aux républiques sud-américaines.

Nous faisons valoir, bien entendu, que «quitter» l'Indochine reviendrait pour nous à laisser le champ libre au Viêt Minh, aux communistes. Cet argument est loin de convaincre les Indiens. D'abord, il nous reproche d'avoir favorisé, par notre présence même, le glissement vers le communisme du mouvement nationaliste indochinois. Un glissement de sens inverse, tend-il à penser, pourrait s'effectuer si nous partions.

Et puis, je dois bien le dire, il me paraît hors de doute que si Nehru avait le choix entre une Indochine libérée des Français mais communiste, et une Indochine non communiste mais demeurant dans l'Union française, sa préférence secrète sinon avouée irait à Hô Chi Minh. Il y a là un penchant sentimental, c'est-à-dire qui se refuse à tout raisonnement.

C'est dire aussi quel risque il y aurait pour nous à solliciter une médiation Nehru en vue d'un règlement du conflit vietnamien. Hô Chi Minh a certainement sa sympathie, et son désir secret est de nous voir partir, et même s'il le pouvait, de provoquer notre départ.

Il est certain qu'il a en ce sens l'appui de l'opinion ici : des éléments anglophiles, inspirés contre nous par la vieille tradition coloniale britannique, des éléments anglophobes – ils sont tout de même assez nombreux en dehors de Delhi – parce qu'ils sont dès lors germanophile ou pro-soviétiques et que, dans l'un et l'autre cas, la France est l'ennemie.

De ce courant de l'opinion, pour ce qui est de notre présence en Indochine, de l'«expérience» Bao Daï, il suffit pour s'en convaincre de parcourir la presse, de quelque nuance qu'elle soit, depuis le *Statesman*, organe d'inspiration anglaise jusqu'au *Nation*, de tendance national-socialiste, en passant par le journal dirigé par le fils du Mahatma Gandhi, l'*Hindustan Times*, un des plus violents à cet égard.

Hier soir, à une réception qu'il donnait au Palais du gouvernement à l'occasion du retour du Pandit Nehru, le gouverneur général, M. Rajagopalachari, dont j'ai noté maintes fois l'esprit caustique, est venu me relancer dans un coin des salons : «Quand, me demanda-t-il à brûle pourpoint, allez vous faire comme la Hollande ?». Je lui expliquais que nos accords avec Bao Daï tendaient à ce même but et lui rappelais les difficultés spéciales auxquelles nous nous heurtions du fait

communiste. «Les communistes, rétorqua-t-il, tuez-les, annihilez-les: d'accord». Je lui dis que ce n'était pas si facile, et que l'Inde en faisait elle-même l'expérience. Puis, alors qu'il insistait sur les avantages pour nous d'un arrangement, de l'exemple donné par l'Angleterre aux Indes, et par les Pays-Bas en dernier lieu, je finis par lui dire: «Si nous quittons l'Indochine, vous savez ce qui arrivera? Hô Chi Minh étendra son pouvoir sur tout le pays. La vague communiste poussée par Mao Tsé-Toung, déferlera sur le Siam, sur la Birmanie, jusqu'à vos frontières. Est-ce cela que vous souhaitez? Est-ce votre intérêt?». Il me fit cette sorte de grimace qu'il fait à défaut d'une réponse, et me quitta. Je sais fort bien que je suis bien loin de l'avoir convaincu.

Il y a là dans la position indienne à l'égard du Viêtnam, comme pour tout le Sud-Est asiatique, un élément d'ordre affectif rebelle à toute logique. Seul peut-être un Asiatique aurait quelque faible chance de les amener à une conception différente. C'est pourquoi j'ai cru devoir insister pour la venue ici d'un Vietnamien, représentant personnel de S.M. Bao Daï. Sans doute rencontrera-t-il des oreilles plus complaisantes. Mais parviendra-t-il à convaincre? Je suis loin de pouvoir l'affirmer.

(Direction d'Asie-Océanie, Inde, volume 48)

189

M. Bonnet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 5526. *Washington, 18 novembre 1949.*

Des bruits insistants ayant couru à Washington sur la place croissante tenue par le maréchal Papagos dans le panorama politique de la Grèce et sur la possibilité d'une intervention de sa part, à la manière forte, à l'occasion de nouvelles élections, l'un de mes collaborateurs a interrogé le Département d'État à ce sujet. Il lui a été indiqué que, comparées aux informations reçues de l'ambassade des États-Unis à Athènes, les rumeurs mises en circulation à Washington à la suite de certains articles de presse au sujet d'un gouvernement Papagos qui ferait litière des libertés constitutionnelles, apparaissaient nettement exagérées. Sans doute une sorte de coalition groupant, à l'extrême-droite et à l'extrême-gauche, les partis non actuellement au pouvoir avait eu tendance à se former sous la direction de l'actif M. Markezinis, chef du «Nouveau Parti». Les hommes politiques éloignés du gouvernement soutenaient volontiers

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe et communiquée à la direction d'Amérique et au service d'Information et de Presse. Note manuscrite: «*[Communiquer à] Athènes, Londres, fait 23-11-49*».

qu'à la veille d'élections générales et pour qu'elles puissent se dérouler avec l'impartialité nécessaire, un cabinet indépendant dont les membres eux-mêmes ne seraient pas candidats devait se voir confier les affaires publiques. C'est ainsi que M. Markezinis aurait mis en avant le nom du maréchal Papagos et que des intentions dictatoriales avaient pu être prêtées au soldat brillant qui sauva son pays en 1941 et qui demeure aujourd'hui un héros national.

En fin de compte, pourtant, ce projet paraissait avoir peu de chance d'aboutir. L'instauration d'un nouveau gouvernement exigeait normalement une procédure parlementaire. Or, les deux grands partis au pouvoir, populistes et libéraux, se coaliseraient contre elle et aucune majorité ne se dégagerait en sa faveur. Restait le recours à une manœuvre extra-parlementaire qui serait un véritable coup de force. La probabilité en était assez faible car le maréchal Papagos ou tout homme d'extrême-droite qui en prendrait l'initiative perdrait du même coup l'appui des mécontents d'extrême-gauche et se trouverait bientôt dans un dangereux isolement.

D'autre part et surtout, les puissances étrangères, et essentiellement le gouvernement des États-Unis, s'opposeraient résolument à ce qu'une telle entorse fût faite à la constitution. À cet égard, les déclarations récentes de M. Grady étaient claires. L'ambassadeur des États-Unis avait indiqué que son gouvernement était favorable à de nouvelles élections au printemps. Mais en même temps, il avait fait nettement comprendre que ces élections devraient se dérouler dans des conditions régulières, ce qui excluait l'institution d'un gouvernement intérimaire qui servirait, en fait, de façade à un régime autoritaire penchant vers la dictature.

La position ainsi exprimée par l'ambassadeur des États-Unis serait réaffirmée à MM. Tsaldaris et Venizelos, à l'occasion des contacts quotidiens qui ont lieu à Lake Success entre la délégation grecque et la délégation des États-Unis. D'ailleurs, le Département d'État faisait confiance au maréchal Papagos pour éviter de se mettre dans une position anti-constitutionnelle qui lui vaudrait la défaveur du gouvernement et de l'opinion des États-Unis.

Interrogé, ensuite, sur la situation militaire aux frontières septentrionales de la Grèce, le chef adjoint de la division du Proche-Orient a marqué la satisfaction que le Département d'État éprouve devant l'arrêt des hostilités. Tous les rapports récents confirmaient, en effet, la fin de l'activité des guérillas. Du point de vue militaire, la situation était donc non seulement stabilisée, mais probablement réglée pour un certain temps.

Dans ces conditions, il était normal que la Grèce poursuivît la démobilisation d'une fraction importante de ses troupes. Le conseil très net en avait été donné par Washington au gouvernement d'Athènes. Celui-ci, ainsi que le maréchal Papagos dont on louait à ce propos la largeur de vue, s'y était prêté volontiers.

Quant au rappel récemment décidé par le gouvernement de Londres des deux bataillons britanniques encore stationnés en Grèce, le Département d'État s'en félicitait. Ainsi disparaissait un prétexte dont le gouvernement soviétique s'était souvent servi pour attaquer la politique des puissances occidentales en Grèce. La Grande-Bretagne ne se désintéressait d'ailleurs pas du pays, puisqu'elle maintenait ses missions militaire et navale.

De même, le fait qu'il préconisât une politique de démobilisation en Grèce ne signifiait nullement que le gouvernement américain entendît réduire l'effort qu'il accomplissait en faveur du pays. Les États-Unis maintiendraient auprès de l'armée grecque leurs conseillers militaires. Le Congrès venait de consacrer, sur le programme d'aide militaire à l'Europe, 211 millions de dollars à la Grèce et à la Turquie. Ce chiffre équivalait sensiblement à celui qui avait été voté l'an passé. La Grèce en avait bénéficié à concurrence d'environ 75 %. II était difficile de savoir, dès maintenant, quelle proportion lui serait attribuée cette année. Mais cette proportion serait certainement très forte. Quant à l'utilisation des crédits, il serait recommandé au gouvernement grec de les consacrer surtout à des achats de matériel, à la constitution de stocks et à la préparation d'un système rationnel de mobilisation. Les économies considérables réalisées du fait des démobilisations actuellement en cours permettraient d'entreprendre quelque chose d'important dans ce sens. D'autre part, la diminution des besoins militaires allégerait sensiblement aussi les charges assumées l'an dernier sur son propre budget par le gouvernement grec et l'on espérait, à Washington, que les sommes ainsi économisées par la Grèce pourraient être réaffectées à la réhabilitation économique du pays.

Passant enfin rapidement en revue les problèmes extérieurs qui affectent le plus directement la Grèce, le fonctionnaire américain a indiqué à son interlocuteur que, de l'avis du Département d'État, la détente qui se manifestait depuis la fin des opérations de guérillas ne devait pas avoir pour conséquence un relâchement de fermeté et de vigilance de la part des gouvernements occidentaux. Ce n'est pas parce que les choses allaient mieux qu'on pouvait les laisser aller. Il fallait, au contraire, demeurer actif. À cet égard, l'UNSCOB[1] ne saurait être supprimée et devrait poursuivre son action. Des demandes d'enquêtes sur l'existence de guérillas aux frontières de la Grèce devraient continuer à être adressées à tous les gouvernements intéressés. Une politique d'embargo sur les armes devrait être poursuivie. Ainsi l'on maintiendrait fixée sur la Grèce l'attention internationale, ce qui était la meilleure manière d'éviter que l'adversaire n'appliquât de nouveau son effort contre ce pays.

En ce qui concerne ses relations avec l'Albanie, le gouvernement d'Athènes paraissait maintenant résigné à ne pas pousser, pour le moment, ses revendications sur l'Épire du Nord. Ceci ne voulait natu-

[1] UNSCOB : *United Nations Special Committee on the Balkans*.

rellement pas dire qu'il y eût renoncé. À ses yeux, la question demeurait ouverte, mais l'on comprenait à Athènes que le moment n'était pas venu de la faire aboutir. Comme le gouvernement grec, celui des États-Unis observait d'ailleurs avec le plus vif intérêt les développements de la situation intérieure en Albanie sur lesquels il était malheureusement trop peu renseigné. Jusqu'à présent, aucun signe concluant de fléchissement du gouvernement communiste de Tirana ne s'était manifesté. On pouvait cependant espérer qu'il serait difficile à la longue pour le gouvernement soviétique de maintenir complètement ses positions dans un pays dont il est pratiquement coupé, depuis le développement du schisme yougoslave.

La montée des événements en Yougoslavie avait, d'autre part, considérablement bénéficié à la Grèce. À titre immédiat, elle avait, plus que toute autre, provoqué l'arrêt des opérations de guérillas. À plus longue échéance et de façon plus permanente, le développement du «titisme» comporterait pour la Grèce l'avantage de détourner de ses frontières la pesée soviétique appliquée principalement, désormais, à la réduction des dissidents de Belgrade.

Quant aux événements de Bulgarie, ils étaient suivis avec intérêt à Athènes. Le procès politique en préparation y était jugé plus important que les tentatives de constitution d'une Macédoine libre destinée à servir de base à une action contre la Yougoslavie et de foyer d'attraction sur la Macédoine serbe. Quant à la minorité slavophone en Macédoine grecque, elle était, en réalité, beaucoup trop faible pour que la constitution éventuelle d'un État indépendant de Macédoine fût, en ce moment, pour le gouvernement d'Athènes, un sujet de graves préoccupations.

Si l'on ajoute, enfin, que, d'après les indications reçues à Washington, les rapports de la Grèce avec l'Italie et avec la Turquie ne paraissent pas poser actuellement de problèmes particulièrement difficiles, l'impression d'ensemble que se forme le Département d'État de la situation en Grèce est, aujourd'hui, assez satisfaisante. Sans doute est-on parfois agacé, ici, des excès d'agitation politique qui se manifestait dans cette terre qui fut le berceau de la démocratie et découragé par la lenteur de la reconstruction. Mais on sait tenir compte, à Washington, du tempérament politique des Grecs et de la pauvreté de leur pays qui excusent, en partie, ces imperfections. Dans l'autre plateau de la balance, l'arrêt des guérillas et de la détente qui en résulte aux frontières et à l'intérieur du pays sont enregistrés ici comme une preuve du succès remporté par la doctrine Truman de résistance ouverte aux entreprises soviétiques. Que ce succès se soit manifesté dans le pays lui-même à propos duquel le Président l'a annoncée, il y a deux ans, ne peut qu'encourager le gouvernement des États-Unis à poursuivre sur ce front, plus calme depuis quelque temps, de la guerre froide, une politique de fermeté résolue et active.

(Direction d'Europe, Grèce, volume 92)

190

M. LUCET, CHARGÉ D'AFFAIRES À L'AMBASSADE DE FRANCE AU CAIRE, À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 2127. *Le Caire, 18 novembre 1949.*

Le journal de langue arabe *Zamane*, dont le rédacteur en chef est Edgard Galad Pacha, a publié hier soir une dépêche due à un prétendu correspondant spécial à Tanger.

On y lit que «les milieux officiels français attendent avec inquiétude le contenu du discours que le Sultan du Maroc prononcera à l'occasion de l'anniversaire de son avènement au trône… Ce n'est pas un secret de dire en effet que le gouvernement américain a conseillé à la France de suivre une politique conciliable avec la présente ère de liberté… Le gouvernement français n'ignore plus la grande influence dont jouit actuellement l'émir Abdel Krim, ni les relations qu'il a avec les chefs nationalistes marocains de l'intérieur du Maroc… Les Français doivent comprendre qu'ils ne peuvent jouir au Maroc d'autres droits que ceux dont jouissent les étrangers dans tous les pays». Je sais de source très sûre que ce prétendu correspondant de Tanger est en fait le bureau du Maghreb du Caire où M. Edgard Galad puise chaque jour de nouvelles informations sur la situation en Afrique du Nord.

En ce qui concerne l'action américaine à laquelle fait allusion l'article du *Zamane*, elle semble pour le moment tout à fait contraire aux faits.

Je sais en effet que M. Jefferson Caffery, ambassadeur des États-Unis au Caire, a déclaré récemment à un groupe d'hommes politiques et de journalistes de ce pays que les États-Unis n'étaient pas pour le moment favorables à la cause de l'indépendance de l'Afrique du Nord. M. Caffery avait parcouru ces pays tout récemment et les connaît bien. Il n'a trouvé de sentiment nationaliste que dans quelques ports, auprès de marchands qui seraient vite jeté à la mer en cas d'incidents, par les populations de l'intérieur entièrement attachées à la cause française. L'Égypte ferait infiniment mieux de se préoccuper d'endiguer les progrès du communisme que de susciter des troubles dans des régions où elle ne connaîtra que des déboires. Je sais que cette déclaration a fait une forte impression sur ses interlocuteurs.

L'effervescence causée par les débats du Conseil de tutelle me parait d'ailleurs en voie de s'apaiser. J'espère être à même d'en apporter au Département une confirmation concrète et très autorisée à bref délai.

(Direction d'Afrique-Levant, Égypte, carton 27)

[1] Dépêche adressée à la direction d'Afrique-Levant. Note manuscrite : «*Une copie à M. de la Tour du Pin*».

191

M. PIGNON, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE EN INDOCHINE,
À M. COSTE-FLORET, MINISTRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER[1].

T. nos 2559-2565. *Saïgon, 19 novembre 1949.*

Extrême urgent. *(Reçu:* le 21, 19 h.*)*

M. MacDonald a fait, le 16 novembre, une longue visite à Sa Majesté Bao Daï à Dalat.

Je me suis contenté de présenter le Commissaire général britannique et je me suis retiré, laissant les deux interlocuteurs en tête à tête afin de bien marquer confiance que j'éprouvais dans le loyalisme de leurs propos à notre égard.

À son retour, M. MacDonald m'a dit combien il avait été séduit par le langage direct de l'empereur et par les vues très larges qu'il a exprimées: le représentant du gouvernement de Londres ne s'attendait pas à trouver, semble-t-il, une attitude aussi proche des hommes d'État européens chez un monarque oriental.

Sa Majesté Bao Daï lui a dit très franchement ce qu'il pensait de la situation, en particulier dans le Sud-Est asiatique, en y situant le rôle qu'y pouvait jouer le gouvernement vietnamien. Il n'a pas dissimulé que, depuis son arrivée en Indochine au mois d'avril, il avait eu plusieurs fois quelque inquiétude et quelques doutes sur les chances de réussite de son «expérience», mais il a ajouté que, désormais, il estimait être absolument en mesure de mener à bien sa tâche si les communistes chinois n'intervenaient pas dans les affaires vietnamiennes. Il a cependant précisé que les progrès seraient lents et qu'il faudrait du temps pour réaliser pleinement l'œuvre qu'il s'était assignée.

Le Commissaire général lui ayant demandé si le fait que le Viêtnam avait été élu à l'ECAFE[2] par les seuls Occidentaux n'avaient pas provoqué de réactions fâcheuses en Indochine, l'Empereur a répondu qu'il n'en était rien ou du moins que les quelques commentaires défavorables recueillis à ce propos étaient négligeables par rapport au succès évident même à l'égard du peuple asiatique, que constituait l'élection ainsi acquise.

Dans l'ensemble, M. MacDonald a été très favorablement impressionné par l'exposé du souverain et celui-ci, de son côté, s'est montré

[1] Prière de communiquer à Diplomatie sous n° 352. Note manuscrite: «*C[ommuni]quer Londres, Washington, G. Picot. f[ai]t 22/11. Demander à FOM si on peut donner lecture du présent télégramme à l'ambassade des EU à Paris*».

[2] ECAFE: *Economic Commission for Asia and Far East*, soit la commission économique [des Nations unies] pour l'Asie et l'Extrême-Orient.

fort satisfait aussi bien du message transmis de la part de M. Bevin que des bonnes dispositions montrées par le Commissaire général anglais.

Il est indéniable que, de part et d'autre, les deux interlocuteurs étaient animés, avant même de se rencontrer, du désir de tirer meilleur parti de leur entretien qui pouvait justifier et consolider leurs politiques respectives, mais il n'en demeure pas moins qu'ils ne prévoyaient ni l'un ni l'autre autant de sincérité et de compréhension réciproque.

Je suis persuadé, pour ma part, que cette entrevue aura considérablement raffermi les espoirs que M. MacDonald pouvait avoir en ce qui concerne les chances de succès du gouvernement Bao Daï et confirme son désir de faire reconnaître ce gouvernement tant par Londres que par les puissances asiatiques sur lesquelles la Grande-Bretagne a encore quelque influence.

Sa Majesté Bao Daï y aura acquis également une plus grande confiance dans ses capacités de «rayonnement intérieur» et ce n'est pas là un élément négligeable dans les circonstances actuelles.

Le Commissaire général britannique se rend maintenant à Phnom-Penh et à Angkor d'où il repartira pour deux jours au Tonkin. Il est accompagné par le consul général de Grande-Bretagne à Saïgon et par mon conseiller diplomatique, Monsieur du Gardier. Je le retrouverai à Saïgon lundi prochain 21 novembre, pour les séances de travail prévues avec ses collaborateurs.

(Direction d'Asie-Océanie, Malaisie, volume 15)

192

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 5580. *Washington, 19 novembre 1949.*

Dans le dernier rapport britannique trimestriel adressé par le président Truman au congrès sur l'application du plan Marshall, l'ECA[2], manifestement soucieuse de faire ressortir tout ce qui peut fortifier la confiance dans l'œuvre entreprise, souligne dès l'abord les nouveaux progrès accomplis au cours de la période d'avril à juillet 1949: «L'Europe occidentale a marqué encore une avance substantielle sur la voie du relèvement économique… En juin 1949 il était devenu indiscutable que l'apport en dollars et l'effort des pays participants avaient réussi à rendre à l'Europe de l'Ouest sa vitalité… Les institutions démocratiques

[1] Dépêche adressée au service de Coopération économique et communiquée à la direction d'Amérique et au service d'Information et de Presse.

[2] ECA: *European Cooperation Agency*.

ont été maintenues et renforcées… Les communistes ont dû passer à la défensive».

L'ECA saisit également l'occasion de ce rapport pour répondre à certaines critiques, mais ne dissimule pas les aspects peu favorables de la situation et montre qu'il existe encore des «problèmes de base» à résoudre.

Parmi les nombreux chapitres consacrés, comme de coutume, aux diverses activités de l'ECA et aux conditions qui prévalent dans les pays participants, il est intéressant de relever les passages faisant le mieux apparaître le contraste entre l'accomplissement de notables progrès et la persistance de graves difficultés.

Production industrielle et agricole

L'ECA relève que l'expansion continue de la production industrielle s'est poursuivie au cours du deuxième trimestre 1949 et que, dans l'ensemble, le niveau d'avant-guerre a été dépassé de 18 %. Les plus fortes augmentations sont observées dans les secteurs de l'acier, du charbon, des textiles, du ciment et de la construction automobile. Les pays qui, à cet égard, se trouvaient les plus en retard, l'Allemagne occidentale, Autriche, Grèce et Italie sont en progrès très net. En revanche ceux dont le niveau était déjà élevé par rapport à l'avant-guerre ont marqué de moindres gains: Suède, Danemark, Belgique, Royaume-Uni et Norvège. La France, qui se place entre ces deux groupes, fait l'objet d'une mention spéciale. Le rapport montre que la production industrielle française, de 30 % supérieure au niveau de 1938, a presque atteint les chiffres de 1929. En quinze mois l'accroissement a été de 19 %.

En ce qui concerne l'agriculture, les perspectives, à cette époque de l'année, laissaient prévoir une abondante récolte, surtout de blé, en dépit de la sécheresse qui commençait à se manifester dans certaines régions. L'ECA montre que l'emploi de machines agricoles s'est considérablement développé. Par rapport à 1939, le nombre de tracteurs a quintuplé dans le Royaume-Uni et en Autriche, triplé en Irlande, Allemagne et Danemark, doublé en France, Suède, Norvège et aux Pays-Bas. À peu près partout les quantités d'engrais utilisées sont supérieures à celles d'avant-guerre. Toutefois, de l'avis des autorités américaines, si l'on excepte les projets d'irrigation et de mise en culture de nouvelles terres, les programmes en cours ne sauraient aboutir qu'à des résultats assez lents et que l'on ne doit pas s'attendre à un développement considérable de la production agricole d'ici plusieurs années.

Échanges

Sur ce point, l'ECA laisse apparaître de graves inquiétudes. Sans doute les exportations des pays européens ont-elles dans l'ensemble

sensiblement augmenté, mais en dépit du relèvement de sa production, l'Europe occidentale a vu s'accroître son déficit en dollars. Les échanges des pays participants entre eux et les exportations vers le reste du monde ont augmenté d'un montant correspondant à 800 millions de dollars par rapport au chiffre de la même période de l'année précédente, atteignant ainsi 4,9 milliards de dollars dans le deuxième trimestre de 1949, mais les ventes dans la zone dollars ont en même temps marqué une diminution de 60 millions sur les chiffres au deuxième trimestre de 1948. Ce recul est surtout sensible avec les États-Unis, où les ventes de l'Europe occidentale sont passées successivement de 280 millions dans les trois derniers mois de 1948 à 250 millions en janvier-mars 1949 et 190 millions dans le trimestre suivant. La baisse a porté essentiellement sur les produits à base de fer et d'acier, l'aluminium et les voitures automobiles. Le rapport précise : « Les pays de l'ERP[1] représentaient, avant la guerre, 24 % des importations des États-Unis, alors que dans les six premiers mois de 1949 leur part n'a plus été que de 13 %… Même au rythme d'avant-guerre, leurs ventes auraient représenté moins d'un pour cent de la production nationale de ce pays et l'Europe n'aurait ainsi qu'effleuré la surface du marché américain ». Ce sont le Royaume-Uni et la Belgique dont les ventes aux États-Unis ont diminué le plus fortement. La Belgique est cependant citée comme le seul pays ayant réussi, au cours de cette période, à élever ses exportations à un niveau supérieur à celui des importations[2]. Il s'agit donc pour l'Europe, non pas seulement d'augmenter ses ventes, mais surtout de mieux les orienter.

Ainsi compte tenu de l'augmentation des importations en provenance des États-Unis et de la baisse des exportations vers les pays à monnaies fortes, le déficit d'ensemble des pays participants par rapport aux États-Unis a atteint 1,1 milliard de dollars au cours de cette période alors qu'il n'était que de 700 millions dans le dernier trimestre de 1948.

L'ECA saisit cette occasion pour faire une allusion à la nécessité pour les États-Unis d'ouvrir plus largement leurs marchés aux produits européens : « Les États-Unis doivent bien entendu être prêts à accepter une concurrence accrue des producteurs européens ». Mais l'effort principal devra venir de ceux-ci s'ils veulent « acquérir leur indépendance d'une aide extérieure. Ceci implique de la part de nombreux hommes d'affaires européens une réorganisation de leurs méthodes de production, l'installation d'un outillage nouveau et plus efficace afin de réduire le coût de production, une plus grande attention pour la présentation des marchandises afin de répondre au goût américain et la volonté de servir les clients américains avec des égards et les attentions dont ceux-ci sont

[1] ERP : *European Recovery Program*, soit le plan Marshall.

[2] *Note du document* : « Je vous signale à cette occasion que l'avance rapide marquée par les exportations françaises en octobre 1949 a été relevée par la presse américaine. Le *Wall Street Journal* a notamment indiqué que pour la première fois depuis vingt ans la France avait vendu plus qu'elle n'avait acheté ».

l'objet de la part des producteurs de leur pays… Il sera en outre nécessaire, ajoute le rapport, que les gouvernements participants donnent immédiatement aux exportateurs tous encouragements nécessaires pour les faire diriger leurs ventes vers les territoires à monnaies fortes».

Du point de vue des avantages que le plan Marshall assure à l'économie américaine, l'ECA souligne l'importance des expéditions faites au titre du plan Marshall par rapport aux exportations d'ensemble des États-Unis. Sur un total de 3,3 milliards de dollars, les fournitures aux pays participants ont représenté un peu plus de 1,1 milliard, soit 35 %. La proportion pour certains produits va jusqu'à 85 % dans le cas des arachides et atteint 78 % pour le maïs, 75 % pour le cuir, 72 % pour le blé, 68 % pour le coton et 65 % pour le tabac. Le rapport ajoute: «L'influence du plan Marshall sur le commerce d'exportations des États-Unis est encore plus forte que les expéditions aux pays bénéficiaires ne l'indiquent. En plus des ventes directes à ces derniers, un volume considérable des exportations américaines aux pays non participants a été rendu possible grâce au financement par l'ECA des achats effectués dans cette zone par les pays de l'ERP».

Publicité

Répondant aux nombreuses critiques adressées à ce sujet et qui concernaient notamment la France, ainsi que l'a prouvé récemment encore le rapport du *Watchdog Committee*, l'ECA déclare que des progrès notables ont été réalisés depuis la fin 1948 pour amener l'Europe à une meilleure compréhension du plan Marshall et des perspectives qu'il ouvre au développement économique de l'Europe. Dans la plupart des pays, la tâche la plus urgente a été de contrebattre la propagande habile et admirablement organisée des communistes: «La presse communiste… a continué de lancer ses calomnies enflammées contre le plan Marshall. Toutefois les thèmes de propagande ont changé depuis l'année dernière. Auparavant les communistes accusaient l'ERP de tendre à l'asservissement de l'Europe, à la préparation d'une guerre, au développement du chômage en Europe, à la vente forcée des produits américains, à l'exploitation des travailleurs et à la pénétration militaire des nations européennes. Deux nouveaux thèmes sont apparus au début de 1949… Le premier est que l'Amérique souffre d'une inévitable crise capitaliste en dépit du plan Marshall qui tend à ruiner l'Europe sans sauver les États-Unis. Le second est que seul le plan Marshall empêche la reprise d'échanges normaux entre l'Europe orientale et l'Europe occidentale».

Afin de faire échec à cette offensive toujours renouvelée, l'ECA affirme que les services d'information des missions américaines ont développé leur action grâce à un personnel plus nombreux et des efforts mieux orientés notamment dans les milieux syndicalistes. Au sujet de la France, voici ce que déclare le rapport: «À cause de la situation poli-

tique en France, l'effort d'information accompli par le gouvernement français n'a pas été aussi agressif que dans d'autres pays. Néanmoins les autorités publiques ont apporté un généreux appui et ont participé à des cérémonies… elles ont favorisé la préparation d'une exposition agricole ambulante de l'ERP, radiodiffusé un programme hebdomadaire… et préparé des articles pour un bulletin bihebdomadaire publié par la mission de l'ECA».

Ce rapport a été accueilli dans la presse par des commentaires généralement identiques. Les journaux ont reconnu que le relèvement de la production, l'amélioration des finances extérieures de la plupart des pays et surtout la stabilité politique au cours de cette période de 1949, représentaient des progrès réels par rapport à la situation antérieure. Cependant, comme il était à craindre en raison des doutes parfois exprimés à l'égard de l'aide à l'Europe, la plupart des commentateurs ont également insisté sur le déficit persistant, accru même, de la balance générale des pays participants à l'égard du dollar et ont marqué, une fois de plus, la nécessité pour ces pays de coopérer étroitement aux mêmes buts et d'accroître par tous moyens leurs ventes dans les pays à monnaies fortes.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 168)

193

M. Lacoste, Ministre de France délégué à la Résidence générale de la République française au Maroc,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 1702. *Rabat, 19 novembre 1949.*

Très urgent.

J'avais communiqué au Département, en annexe à ma lettre n° 1507 du 11 octobre, une note de l'agent diplomatique des États-Unis à Tanger définissant la position du gouvernement américain au regard du mémorandum du 4 septembre sur le régime des importations américaines au Maroc qui a fait l'objet de ma dépêche n° 1324 du 5 septembre[2].

De son côté, le Département m'a fait savoir, par sa dépêche n° 1669 AL du 4 novembre[3], qu'il estime, d'une part, que le moment est venu pour le gouvernement français d'examiner s'il n'y a pas lieu pour lui

[1] Note manuscrite: «*25 XI 49 M. de Bourdeille signale que des stocks de voitures sont à Tanger en attendant le 10 décembre*».

[2] Documents non reproduits.

[3] Document non reproduit.

de soumettre sans plus attendre à une instance internationale les principes mêmes sur lesquels le gouvernement de Washington fonde ses prétentions touchant le régime dont ses ressortissants doivent bénéficier en matière d'importations au Maroc, et, d'autre part, qu'il ne convient pas que soient poursuivies, sur le plan local, les négociations relatives à ces importations.

Avant d'exposer au Département les inconvénients graves que présenterait pour les intérêts du Protectorat, à long terme aussi bien que dans l'immédiat, l'attitude d'abstention prescrite par le dernier paragraphe de la dépêche précitée, je crois utile de rappeler sommairement l'essentiel des négociations antérieures, et les observations que la note américaine du 8 octobre appelle de la part de cette résidence.

*

Au début de 1947, le gouvernement du Protectorat ayant rejeté des demandes de licences d'importations présentées, sans remise à l'office des changes de la contrepartie en devises nécessaire au paiement des marchandises, par des ressortissants américains établis au Maroc, le consulat général des États-Unis à Casablanca était intervenu en faveur de ces importateurs, en faisant valoir que toute limitation à la délivrance des licences d'importations pour des marchandises en provenance d'Amérique aboutissait à une inégalité économique contraire aux principes de l'acte d'Algésiras, puisque les marchandises importées de France étaient dispensées de licences.

À la fin de 1947, après de longues et difficiles négociations, et avec l'accord exprès du Département, cette résidence faisait savoir au consulat général des États-Unis à Casablanca qu'il ne serait plus fait de distinction entre les demandes de licences qui seraient présentées à l'administration chérifienne suivant le degré d'utilité des marchandises à importer, sous la seule réserve – destinée à sauvegarder les intérêts des importateurs français –, des incidences politiques que pouvait présenter le volume de ces importations.

Le 29 janvier 1948, le Département, désireux «d'éviter tout ce qui pourrait troubler les rapports» franco-américains, demandait à cette résidence d'appliquer à toutes les importations au Maroc un traitement uniforme; et, le 11 mars 1948, un avis aux importateurs établis en zone française autorisait sans condition les importations sans contrepartie de devises de toutes les marchandises (sauf le thé, le sucre et le café, produits d'importance primordiale pour la consommation marocaine), quelle que fût leur origine.

Tel était le régime en vigueur lorsque, à la fin de 1948, soucieux de mettre fin, en les privant de leur objet, aux ventes de francs préjudiciables à la stabilité de la devise nationale effectuées à Tanger pour financer l'achat de marchandises américaines destinées à la zone fran-

çaise du Maroc, le gouvernement français invitait le Protectorat[1] à instituer un régime de restriction des importations sans allocation officielle de devises. D'après les indications communiquées à cette résidence par le Département, le principe de cette réglementation avait reçu, d'avance, l'assentiment des représentants à Paris de l'administration américaine chargée de la coopération économique; mais il n'avait pas fait l'objet d'un échange de vues préalable avec le gouvernement américain.

Comme il était à prévoir, et ainsi que cette résidence l'avait d'ailleurs expressément prévu (cf. mon télégramme n° 947 du 13 décembre 1948 et ma lettre sans numéro de même date signée à Paris par le général Juin – page 4), la mise en application du nouveau régime, défini et mis en vigueur par l'arrêté résidentiel du 30 décembre 1948, a immédiatement donné lieu, de la part des importateurs américains établis au Maroc, à de véhémentes protestations, à la suite desquelles les autorités consulaires américaines, et l'agent diplomatique américain à Tanger, agissant sur instructions du Département d'État, sont intervenus auprès du gouvernement du Protectorat. En effet, tandis que les marchandises d'importation américaines appartenant à des catégories non inscrites sur la liste annexe à l'arrêté du 30 décembre, c'est-à-dire non autorisées à l'importation en zone française du Maroc, s'entassaient dans les entrepôts des douanes chérifiennes, des négociations s'ouvraient à Rabat entre autorités françaises et américaines à l'effet de rechercher un compromis entre les intérêts du franc, dont la stabilité était reconnue par le gouvernement américain lui-même comme désirable et comme étant l'un des objectifs du plan Marshall, et ceux des importateurs américains, lésés par la discrimination faite suivant la réglementation du 30 décembre entre marchandises réputées utiles, ou moins utiles, à l'économie marocaine, et qui se trouvait jouer à leur détriment.

Après des négociations compliquées et particulièrement laborieuses, sur le détail desquelles il serait oiseux de revenir, et dont le Département a d'ailleurs été constamment tenu informé, des compromis tenant compte des deux ordres d'intérêts, français et américains, qui viennent d'être définis, ont été réalisés, chaque fois à titre provisoire, sous réserve d'un assentiment ultérieur du Département d'État, les 4 juin et 4 septembre derniers.

Entre temps, un groupe d'importateurs américains établis depuis peu au Maroc, généralement depuis la fin des hostilités avec les puissances de l'Axe, invoquant les droits qu'ils prétendaient tenir des traités conclus entre les États-Unis d'une part, et le Maroc d'autre part, et spéculant sur la qualité d'anciens combattants de certains d'entre eux, ont créé au sein du Congrès américain et dans la presse américaine une intense agitation, dont la portée dépasse en fait considérablement non seulement

[1] *Note du document:* «Cf. la lettre du Cabinet du Ministre des Affaires étrangères n° 126 du 27 novembre 1948 transmettant la lettre du Président du Conseil au Ministère des Finances (Direction des Finances extérieures 2e bureau) n° 1437 du 27 novembre».

les intérêts initialement en cause, mais la matière même, économique et financière, où s'inscrivent ces intérêts. L'action de ce groupement d'importateurs américains du Maroc, animée par M. Rodes, président de ce que nous appellerions la section locale du Maroc de la Légion américaine, action que ce dernier paraît avoir réussi à greffer sur des facteurs particulièrement puissants de la politique intérieure actuelle des États-Unis, a été jusqu'à déclencher, il y a quelques semaines, une instance judiciaire, toujours pendante, contre le Secrétaire d'État lui-même, accusé d'avoir insuffisamment défendu au Maroc ces *treaty rights* de caractère ex-territorial dont le gouvernement américain s'est fait gloire, en d'autres temps et d'autres lieux, d'avoir fait abandon avant les autres puissances.

Cependant, le Département d'État, au milieu des violentes attaques dont il était l'objet au Capitole, devant l'opinion, et devant les tribunaux, à propos de cette affaire, faisait poursuivre les pourparlers en cours à Rabat en vue d'un règlement de nature à sauvegarder les intérêts respectifs français et américains réellement impliqués dans le débat, et ouvrait enfin pour la première fois depuis le début de cette difficile négociation, par la note de son agent diplomatique à Tanger en date du 8 septembre, la perspective d'un *modus vivendi* de caractère durable.

Ce *modus vivendi* est-il satisfaisant pour les intérêts français ? Les conditions auxquelles le gouvernement américain subordonne son propre consentement sont-elles acceptables ? Sinon, y a-t-il quelque chance de substituer à ces conditions d'autres conditions susceptibles de rencontrer l'agrément des deux parties ? Si, enfin, il est possible de rechercher une entente sur de nouvelles bases, faut-il s'y efforcer, ou bien, comme la dépêche du Département en date du 4 novembre[1] le prescrit en conclusion, faut-il dès maintenant renoncer à toute tentative d'accord, et s'en remettre à une instance judiciaire internationale du soin de résoudre, par l'examen de principes de droit, nécessairement différé à plusieurs mois, sinon à plus tard encore, et par l'étude critique de textes d'un autre siècle, les problèmes pratiques d'importance capitale pour la vie économique du Maroc, et d'incidence immédiate, qui se trouvent impliqués dans le différend actuellement en cours de règlement ?

Tels sont les différents points qu'il convient d'éclairer.

*

Et d'abord, que vaut le *modus vivendi* défini dans les procès-verbaux des 4 juin et 4 septembre ?

Le Département évoque, dans sa lettre du 4 novembre, «les nombreuses satisfactions reçues par les négociateurs américains au cours des longues conversations qui ont abouti à ces procès-verbaux». Très exactement, en quoi ces «nombreuses satisfactions» consistent-elles ?

[1] Document non reproduit.

1) Engagement par le gouvernement du Protectorat de procéder par appels d'offres pour les fournitures importantes;
2) établissement de certains quotas et adoption de certaines dates de référence en faveur des importateurs américains;
3) détermination des valeurs en douane pour les produits vendus au marché non officiel sur la base des prix de la taxe;
4) délivrance automatique des licences nécessaires pour les importations sans devises des produits repris sur la liste annexe à l'arrêté du 30 décembre;
5) promesse de dérogation pour certains produits d'entretien, nécessaires à la marche des entreprises américaines;
6) promesse de retour à brève échéance à un régime libéral pour les achats de sucres et de thés.

Si le Département veut bien considérer qu'en contrepartie de ces «satisfactions», à vrai dire fort modestes, peu coûteuses pour les intérêts français, et pour la plupart de plein droit au regard du statut international particulier qui résulte pour le Maroc de l'acte d'Algésiras, le Département d'État consent à l'application à ses ressortissants de l'arrêté du 30 décembre 1948, c'est-à-dire renonce en fait à la prétention majeure qu'il a constamment affirmée de n'accepter aucune réglementation de principe aboutissant en pratique à établir une discrimination jouant au détriment de ses ressortissants – ce qui est indiscutablement le cas de l'arrêté du 30 décembre; si le Département considère encore que, pour la première fois dans un acte officiel, les autorités américaines ont accepté, bien qu'en formulant des réserves de principe, que la valeur en douane des produits importés soit déterminée par la valeur effective sur le marché intérieur; et s'il considère enfin que les représentants américains ont laissé, sans commentaires, inscrire dans le procès-verbal du 4 septembre, à propos des taxes de consommation, que «les questions fiscales ont constamment été considérées dans le passé comme impliquant une application immédiate», le Département admettra sans doute que la négociation n'a pas été, comme le donnerait à penser sa dépêche du 4 novembre, tout bénéficie pour la partie américaine, toute de concessions pour la partie française. Et il reconnaîtra sans doute aussi que «les mois écoulés» n'ont pas «démontré», comme le déclare *in fine* la dépêche précitée, «les inconvénients sur le plan général de notre position au Maroc» d'une négociation dont il a connu, depuis l'origine, au fur et à mesure, tout le développement, dont il a eu, en conséquence, l'occasion d'arrêter à tout moment la poursuite, et dont ses représentants au Maroc n'auraient sans doute pas assumé le poids et la responsabilité s'ils avaient été de nature à porter préjudice aux intérêts supérieurs de la France dans ce pays.

*

D'après la note remise par M. Plitt le 8 septembre, le Département d'État pose essentiellement à son acceptation des procès-verbaux des 4 juin et 4 septembre, et à la transformation du compromis provisoire en compromis définitif, deux conditions. L'une est la soumission des réclamations éventuelles des commerçants américains à la décision d'une commission mixte franco-américaine complétée par un membre neutre; l'autre, le remboursement à ses ressortissants des montants perçus jusqu'au 10 octobre des taxes de consommation établies en 1948 par le Protectorat.

Telles quelles, ces exigences sont inacceptables, la première pour des raisons de principe, la seconde, à la fois pour des raisons de principe et pour des raisons de fait.

1) Commission mixte

L'institution d'une telle commission serait inconciliable à la fois avec les droits de l'État chérifien – il s'agirait du contrôle d'une administration chérifienne – et avec ceux que la France tient au Maroc du traité de Fès de 1912, traité reconnu par les États-Unis. Sans doute un État peut-il toujours limiter ses droits par voie d'accord international; encore faut-il qu'intervienne un véritable accord de cette nature, et non point un simple protocole administratif conclu entre autorités non gouvernementales.

D'autre part, consentir à l'institution d'une telle commission serait constituer un précédent très dangereux. En effet, cette procédure, une fois créée, l'administration chérifienne pourrait être conduite malgré elle à en accepter l'extension à toute sorte d'autres affaires, et, par le jeu de la clause de la nation la plus favorisée, ou bien en vertu des clauses d'égalité économique inscrites dans l'acte d'Algésiras, aux ressortissants d'autres puissances. Une véritable administration internationale finirait ainsi par se substituer progressivement à l'organisation actuelle, ce qui porterait une grave atteinte au fondement juridique du Protectorat.

Même limitée aux ressortissants américains et aux importations sans devises, une telle mesure constituerait en faveur des premiers un nouveau privilège, qui ne manquerait pas de soulever des protestations de la part des commerçants français et marocains. Les dispositions régissant les importations sans devises doivent s'appliquer uniformément à tous les importateurs, à quelque nationalité qu'ils appartiennent. Ce principe d'égalité est à la base du statut du Maroc, et on ne saurait s'en écarter sans danger.

En demandant la création d'une commission mixte, les Américains ont pu avoir en mémoire certains précédents: la «Commission des valeurs douanières» prévue par l'article 96 de l'acte d'Algésiras et le «Comité des douanes». En fait, ces organismes ne paraissent pas avoir fonctionné longtemps, ni d'une manière bien active. Les archives du

Protectorat ne contiennent à leur sujet qu'une brève correspondance, qui s'arrête à 1908. Toutes les commissions de Tanger ont été supprimées par l'article 50 du Statut de 1923, qui ajoutait toutefois que «le soin de fixer les tarifs des valeurs douanières applicables dans les trois zones incombait désormais à une commission composée de représentants des trois zones». En fait, cette commission, réunie de 1930 à 1936, a cessé pratiquement d'exister à partir du début de la guerre civile espagnole. Mais, au cours des négociations qui ont précédé l'établissement du Protocole du 4 septembre, certains délégués américains se sont plusieurs fois référés aux commissions prévues par l'acte d'Algésiras.

Le souvenir de ces divers précédents historiques expliquerait peut-être en partie les prétentions américaines, et les rendrait moins choquantes. Il n'en reste pas moins qu'indépendamment des objections de caractère juridique rédhibitoires mentionnées ci-dessus, la création d'une commission «mixte», ayant pouvoir de se faire soumettre toutes les archives de l'administration chérifienne susceptibles d'intéresser l'instruction des réclamations qui lui seraient soumises, présenterait des inconvénients, des difficultés et, du point de vue du Protectorat, des risques considérables. La désignation du membre «neutre» – le terme doit être pris ici, simplement, à son sens étymologique – n'appartenant ni à l'une, ni à l'autre des deux parties – présenterait une première difficulté. Aucune personnalité officielle étrangère, c'est-à-dire ni française, ni américaine, ni, bien entendu, marocaine, ne pourrait être vraiment «neutre» dans des contestations mettant en jeu le principe de la liberté des importations ou celui de l'égalité du traitement réservé aux importateurs de toute nationalité.

Mais surtout, étant donné d'une part la psychologie particulière des ressortissants américains domiciliés au Maroc, et d'autre part l'importance de leurs intérêts dans le Protectorat et de leurs activités (privilèges capitulaires, régime spécial en matière de transports, base aéronavale de Port-Lyautey, développement de la propagande, présence de l'*American Joint Committee* qui, en même temps qu'un rôle charitable, joue un rôle politique), il serait à craindre que les autorités américaines ne saisissent l'occasion de l'existence d'une commission d'arbitrage pour évoquer devant elle – en prenant prétexte de leur aspect économique – toutes les affaires litigieuses, et elles sont nombreuses, qui concernent la colonie américaine au Maroc: dans tous les domaines politique aussi bien qu'économique, la pénétration américaine au Maroc pourrait trouver des facilités nouvelles inattendues dans l'institution d'une telle instance d'appel.

Pour tous ces motifs, donc, la suggestion américaine concernant cette institution est à écarter.

2) **Remboursement des taxes de consommation**

L'acceptation du principe du remboursement en faveur des ressortissants américains des sommes perçues au titre de la majoration tarifaire du 1er mars 1948 au 10 octobre 1949 équivaudrait pratiquement à l'abandon de l'intégralité des ressources fiscales tirées de la réforme tarifaire de 1948.

En effet, lié par la clause de la nation la plus favorisée, le gouvernement chérifien serait tenu de réserver le même régime aux ressortissants des autres pays étrangers et, par voie de conséquence, aux importateurs français et marocains.

Le coût de cette libéralité serait de l'ordre de 3 milliards de francs représentant environ 70 % des recouvrements effectués en matière d'impôts indirects du 1er mars 1948 au 30 septembre 1949.

L'importance même de ce chiffre montre l'impossibilité absolue de donner satisfaction sur ce point.

Au surplus, ces droits ayant été récupérés sur le consommateur, le remboursement se traduirait par un profit absolument injustifié des importateurs.

Enfin, si un tel précédent était admis, la même demande pourrait être faite pour la taxe sur les transactions ou pour tout autres impôts dont le taux a été majoré au cours des deux dernières années (plusieurs demandes particulières ont déjà été faites en ce qui concerne la taxe sur les transactions).

Sur un plan plus général, il n'est pas concevable qu'une majoration d'impôts, ou que tout impôt nouveau nécessaire à l'équilibre du budget, ne soit applicable qu'après accord d'un gouvernement étranger; ce serait mettre en cause toute la politique financière du Protectorat. C'est dire que la demande, *in fine*, de la note américaine du 8 septembre, de soumettre à l'approbation particulière du Département d'État toute mesure économique ou fiscale prise par voie législative ou réglementaire avant qu'elle ne soit applicable aux ressortissants américains, ne saurait, non plus, être retenue.

Enfin, l'acceptation de la demande américaine de remboursement des taxes de consommation, impliquerait reconnaissance *de jure*, et confirmation dans les faits, du privilège «capitulaire» revendiqué par les États-Unis au Maroc pour leurs ressortissants, de n'être soumis qu'aux textes entérinés préalablement par le Département d'État. Cette résidence s'est déjà expliquée (cf. lettre n° 489 DRG du 4 avril 1949)[1] sur la valeur de ce privilège. Il s'agit, en réalité, d'une extension abusive en l'espèce, sur le plan législatif, du privilège capitulaire classique de juridiction, qui est le seul dont le gouvernement américain serait fondé à se prévaloir, dans l'hypothèse, d'ailleurs contestable, et contestée en fait par

[1] Document non reproduit.

le Département, où il bénéficierait vraiment au Maroc du régime des capitulations. Le Département d'État prétend en effet que, du moment que les tribunaux consulaires américains sont les seuls dont ses ressortissants puissent être justiciables au Maroc, aucun texte législatif ou réglementaire n'est applicable à ses ressortissants que s'il a été approuvé au préalable par le gouvernement américain. Et, de fait, l'usage s'est institué au Maroc, depuis plusieurs années, de soumettre à l'assentiment du Département d'État, par l'entremise de l'agent diplomatique à Tanger, certains textes, sinon tous, dont l'application aux ressortissants américains paraissait désirable. Les inconvénients de cette pratique de fait ne sont apparus que récemment, lorsque la fin de la période des hostilités n'a plus permis d'invoquer les nécessités du temps de guerre pour passer outre aux formes diplomatiques, en même temps qu'apparaissait l'utilité d'interventions réglementaires rapides dans le domaine économique et financier pour faire face aux difficultés d'une période particulièrement troublée sur ce plan. Malheureusement, le gouvernement américain peut invoquer à l'appui de ses prétentions, à défaut de textes explicites lui conférant le droit de les affirmer, un long usage, généralement, sinon constamment, respecté par le gouvernement du Protectorat. Il n'est pas douteux qu'il y aurait là un point faible dans notre cas le jour où celui-ci serait soumis à une instance internationale. Ce n'est naturellement pas une raison pour accorder aujourd'hui, même indirectement, un assentiment exprès au principe de cette soumission préalable au gouvernement des États-Unis de la législation et de la réglementation chérifiennes applicables aux ressortissants américains. Et, tout comme la commission mixte, la demande de remboursement des taxes de consommation perçues entre le 1er mars 1948 et le 10 octobre 1949 sur des importateurs américains doit être rejetée.

*

Est-il, cependant, permis d'espérer que le Département d'État puisse être amené à renoncer aux deux conditions qu'il a mises à son acceptation des procès-verbaux des 4 juin et 4 septembre derniers ?

Ce n'est nullement certain ; mais ce n'est peut-être pas impossible.

En ce qui concerne la commission mixte, la note remise par M. Plitt le 8 septembre justifie la demande américaine par le fait « qu'un certain nombre de cas précis d'application inéquitable et incompatible avec le *modus vivendi* du 4 juin 1949 » auraient été constatés au cours de l'examen conjoint de certaines réclamations auquel ont procédé cet été des représentants de l'administration chérifienne et du gouvernement américain. En réalité, il s'agit de l'enquête faite au sujet de l'ensemble des dérogations accordées dans le passé pour des importations sans devises de marchandises non énumérées dans la liste annexe à l'avis aux importateurs publié au bulletin officiel du Protectorat du 31 décembre 1948. Or, les représentants américains qui ont participé à cette enquête n'ont

pas élevé de critiques sérieuses à ce sujet, et, dans l'ensemble, ont paru satisfaits des explications qui leur ont été données et des constatations qu'ils ont faites. La bonne foi de l'administration, et la régularité de ses opérations sont apparues clairement. M. Plitt, qui m'a, dans le privé, manifesté à plusieurs reprises son mécontentement et son regret que le Département d'État lui eût adressé le texte même de la note qu'il m'a remise le 8 septembre, dont il n'approuve pas tous les termes, a reconnu devant moi, de même que M. McBride, qui s'est déclaré dans le même sens auprès de plusieurs de mes collaborateurs, que l'on ne peut valablement soutenir que l'administration se soit délibérément écartée de l'esprit *du modus vivendi* du 4 juin. Tout au plus une certaine souplesse, dont les importateurs américains ont d'ailleurs été les premiers à profiter, a-t-elle été observée pendant la période de début de l'application de ce *modus vivendi*.

Il semble, dans ces conditions, possible de proposer au Département d'État de substituer à la commission mixte d'arbitrage dont la critique a été faite plus haut, l'examen en commun par des représentants de l'administration et des autorités consulaires américaines, des cas litigieux dont ces dernières seraient saisies par leurs ressortissants[1]. Aucune question de principe attentatoire à la souveraineté de la puissance protégée ou de la puissance protectrice ne serait ainsi soulevée, et le contentieux administratif américano-chérifien resterait dans le cadre normal des interventions consulaires auprès de l'administration locale.

Pour ce qui est du remboursement des taxes de consommation, il n'est pas interdit de penser que l'énormité même des montants mis en cause directement par cette revendication, et la perspective des conséquences indirectes qu'elle pourrait avoir pour les finances chérifiennes, feront réfléchir le gouvernement américain, qui n'a certainement pas en vue, en formulant cette exigence, de compromettre l'œuvre même d'équilibre économique et financier à laquelle il a consenti à appliquer le plan Marshall au Maroc. En revanche, il ne serait peut-être pas impossible de lui faire admettre, en contrepartie du non remboursement des taxes, l'offre d'ajouter certaines marchandises à la liste annexée à la réglementation du 30 décembre 1948. Il est, en effet, fort probable que les difficultés provoquées par l'arrêté du 30 décembre dans nos rapports avec le gouvernement américain seraient en grande partie aplanie si certains aménagements étaient apportés à cette réglementation.

Sur de telles bases, il semble qu'une tentative de règlement durable du régime des importations en provenance des États-Unis pourrait être recherchée.

*

[1] Note manuscrite dans la marge : «*Et les autres importateurs anglais, italiens? Bientôt les Allemands.*»

Si quelque chance existe de parvenir à un tel règlement, faut-il la tenter ?

La force de la position juridique définie dans la dépêche du Département du 4 novembre et dans la note du jurisconsulte du Département qui s'y trouve annexée n'est point ici en cause. Cette résidence avait elle-même exposé, à cet égard, dans sa dépêche n° 489 du 4 avril dernier[1], une thèse inspirée des mêmes considérations. La question qui se pose actuellement n'est pas de principe, mais d'opportunité.

Faut-il, d'abord, craindre que la négociation en cours porte préjudice à la cause française en la matière ?

Les indications données au début de la précédente dépêche montrent que la négociation poursuivie jusqu'à présent n'a eu nullement pour effet d'endommager le cas de droit du gouvernement français au regard d'une instance judiciaire internationale. En effet les procès-verbaux des 4 juin et 4 septembre ne contiennent aucune disposition créant des privilèges de droit en faveur des ressortissants américains.

En ce qui concerne aussi bien les répartitions de devises pour les importations comportant des allocations officielles de dollars, que le régime des importations sans devises, les dispositions convenues s'appliquent à tous les importateurs, sans distinction de nationalité, et respectent donc le principe de l'égalité économique.

En particulier, les décisions de principe relatives à l'attribution de quotas aux nouveaux importateurs de toutes nationalités sont antérieures au 4 juin 1949. Elles s'échelonnent entre le mois de mars 1948 et le mois de mai 1949, suivant la nature des matériels importés.

Sans doute, ces procès-verbaux prévoient-ils, dans certains cas, des consultations des autorités américaines. Étant donné cependant qu'il s'agit de répartition de crédits Marshall, ou bien de questions intéressant les importations sans devises qui faisaient l'objet précisément des négociations avec les représentants américains, il n'apparaît pas que ces stipulations doivent être considérées comme une reconnaissance de privilèges capitulaires et puissent être invoquées ultérieurement pour combattre la thèse du gouvernement français sur le régime applicable aux ressortissants américains.

Quant à l'avenir, il ressort des propositions de négociations contenues dans le paragraphe précédent qu'elles ne comportent non plus aucun élément susceptible d'affaiblir la position juridique de la France dans cette affaire.

*

[1] Document non reproduit.

Si donc la poursuite de la négociation en cours ne présente pas d'inconvénients du point de vue juridique, est-il désirable de la poursuivre ?

Depuis bientôt deux ans, la question des importations sans devises entretient dans les milieux intéressés du Maroc un malaise permanent et provoque par intermittence des crises gravement préjudiciables au bon équilibre économique du pays. En mai dernier, le trouble jeté dans le monde des affaires par l'une de ces crises a été si fort que la section française du conseil du gouvernement a envoyé à Paris une nombreuse délégation qui est allée exposer ses alarmes au ministère des Finances, à vous-même, au Président du Conseil, et jusqu'au Président de la République. Dans le même temps, les membres de la section marocaine du conseil du gouvernement adoptaient à l'égard des exigences américaines d'une part, et des démarches de leurs collègues français d'autre part, une attitude d'abstention qui en disait long sur leurs sympathies pour la thèse américaine de la liberté totale du commerce. Nous avons le plus grand intérêt à mettre fin à ce malaise chronique, à ces risques de collusions d'intérêts locaux américains et marocains.

Or, pour la première fois depuis le début des négociations, apparaît, de la part du Département d'État, un désir qui semble sincère d'aboutir à bref délai à l'établissement d'un *modus vivendi* de caractère permanent. Il paraît extrêmement désirable d'essayer de mettre à profit ces bonnes dispositions, d'autant plus méritoires qu'elles se manifestent en un moment particulièrement embarrassant pour le Département d'État, à la suite de la campagne menée contre lui à propos de ces mêmes affaires par le groupe Rodes, et de tenter de parvenir à un règlement durable de cet irritant et dangereux problème.

*

Pour fortes qu'elles soient, ces raisons positives sont peut-être moins contraignantes encore que les risques qu'impliquerait pour le Maroc le refus de poursuivre les négociations en cours.

Quelle que puisse être, en effet, l'issue, même entièrement favorable à notre thèse, d'un recours à la cour permanente de justice de La Haye, cette instance ne se prononcera pas avant des mois, peut-être des années. Or, dès le 11 décembre prochain, l'assentiment du gouvernement américain à la réglementation du 30 décembre prenant automatiquement fin à cette date, l'administration chérifienne va se trouver aux prises avec un redoutable problème. Il est d'ores et déjà pratiquement certain que les importateurs américains, forts de la victoire qu'ils ont déjà remportée dans les mêmes conditions au printemps dernier, achèteront à tour de bras des marchandises aux États-Unis, et en encombreront rapidement les entrepôts des douanes de la zone française, obligées de leur opposer l'arrêté du 30 décembre. Le gouvernement français pourra-t-il, mieux qu'il ne l'a fait en mai de cette année, résister aux pressions qu'ils s'exerceront pour obtenir le déblocage, sans pénalité ni

droits de magasinage ou de stationnement, des marchandises ainsi importées ?[1]

Il en résulterait des conséquences très graves pour l'économie marocaine, en cas notamment soit d'importations de produits oléagineux qui rendraient définitivement impossible l'écoulement des stocks d'État, soit d'importations inconsidérées de sucres qui bouleverseraient le système péniblement mis au point par l'administration pour normaliser le marché, soit d'autres opérations dont le contrôle doit encore être assuré par l'Etat afin d'éviter des perturbations dans les approvisionnements et dans la distribution.

D'autre part, l'inégalité choquante qui serait rétablie au profit des Américains et au détriment des Français, Marocains et autres ressortissants étrangers, ferait revivre, avec plus de violence encore que par le passé, les critiques et les protestations de l'immense majorité de la population de ce pays.

De telles répercussions, qui nuisent considérablement au prestige de la France au Maroc, doivent être évitées à tout prix, aussi bien dans le domaine économique que sur le plan politique.

*

Une reprise des négociations, si désirable qu'elle soit sur le plan pratique, si dénuée d'inconvénients qu'elle paraisse sur le plan juridique, serait-elle néanmoins gênante dans le cas où le gouvernement français déciderait de recourir au tribunal de La Haye ?

Seul le Département peut apprécier l'opportunité de procéder à un tel recours sur le plan d'ensemble des rapports franco-américains et de la politique générale de la France. Mes communications antérieures, et notamment ma lettre n° 1323 du 4 septembre, ont indiqué les réserves que ce projet lui suggère du point de vue spécifique des intérêts de la France au Maroc. Je n'ai pas lieu d'y revenir. Mais je crois devoir attirer l'attention du Département, à ce propos, sur deux considérations particulières :

1) Il serait préférable, si le gouvernement français est décidé à citer le gouvernement des États-Unis devant la cour permanente, que les négociations relatives à l'établissement d'un *modus vivendi* plus ou moins permanent soient achevées – quelle que doive être leur issue –. Si elles aboutissent, il aura du moins obtenu, avant d'engager le procès, un régime stable dont la possession lui sera précieuse pendant la période peut-être difficile sur le plan des relations franco-américaines au Maroc qui s'ouvrira avec le procès.

[1] *Note du document :* « Il est vraisemblable que les importateurs français, marocains et étrangers de toute nationalité autre qu'américaine, gravement lésés par la discrimination qui opérerait au profit des Américains dès la libération des marchandises bloquées en douanes, procéderaient également à des achats massifs, et joindraient leurs efforts à ceux des importateurs américains ».

2) Il ne faut pas trop espérer qu'une solution éventuellement favorable de la question des capitulations tranche pour autant toute difficulté. Le gouvernement américain aura encore tout loisir d'invoquer l'acte d'Algésiras et ses principes de liberté et d'égalité économiques pour chercher au gouvernement français, à propos du régime des importations au Maroc, des difficultés considérables. Il pourra n'être pas seul dans cette affaire, ainsi que le tour pris par les récents débats des Nations Unies permettent de le prévoir. Une discussion judiciaire ou autre de ces principes et de la mesure d'application qu'ils reçoivent actuellement en zone française du Maroc est-elle souhaitable? Et la remise en cause du statut d'Algésiras lui-même serait-elle, juste en ce moment, opportune?

*

Enfin, après toutes les raisons invoquées ci-dessus pour justifier la pétition d'une reprise des pourparlers avec les autorités américaines en vue d'un accord touchant le régime des importations, il paraît indispensable de mentionner encore, sans qu'il soit besoin d'insister sur la gravité de ses conséquences, le risque très sérieux que le gouvernement français courrait, en cas de rupture des négociations avec maintien de la réglementation du 30 décembre, de faire perdre au Maroc le bénéfice du plan Marshall[1]. La responsabilité qui, dans une telle éventualité, pèserait sur la France, d'abord au regard de l'œuvre qu'elle a entreprise dans ce pays, et ensuite devant l'opinion marocaine tout entière, serait extrêmement lourde. Comme le sait le Département, et comme il y a été fait allusion plus haut, la section marocaine du conseil du gouvernement a refusé, au printemps dernier, de se joindre à la section française pour envoyer à Paris une délégation chargée de protester contre le maintien d'un régime qui favorisait exclusivement les importateurs américains. D'après des renseignements de très bonne source, certains nationalistes marocains ont cherché à monnayer cette attitude en intervenant directement auprès de personnalités américaines influentes en vue d'obtenir que les crédits du plan Marshall soient accordés directement au Maroc. Il ne faut donc pas sous-estimer les dangers que présenterait, sur le plan de notre politique générale dans ce pays, une nouvelle crise des rapports commerciaux franco-américains. Lors du dernier vote intervenu au Congrès à propos de ces derniers, le déplacement de sept voix aurait suffi à rayer le Protectorat de la liste des bénéficiaires du plan. Tout indique que M. Rodes et ses amis, qui apercevraient pour eux-mêmes le plus grand avantage à un affaiblissement de la position française au Maroc, n'ont pas perdu l'espoir de remporter cette victoire, et qu'ils n'ont pas, depuis l'ouverture de leur instance devant la justice fédérale, cessé d'y travailler.

Sans dramatiser à l'excès, ni exagérer la portée des manœuvres du groupe Rodes et des milieux politiques américains qui l'appuient, il faut

[1] Note manuscrite dans la marge: «*C'est ce que réclame Rodes [?]*».

reconnaître, dans toute cette affaire, l'exploitation assez bassement intéressée, mais aussi assez efficace, de certaines tendances sinon proprement anti-françaises, du moins profondément hostiles à ce que l'on appelle le «colonialisme» français. Les conséquences d'un éclat au Congrès à propos de cette affaire de régime commercial pourraient dépasser sensiblement les limites propres de celle-ci.

*

Pour tous ces motifs, et malgré l'extrême difficulté de cette négociation, ainsi que l'incertitude qui règne en conséquence sur son aboutissement, je crois devoir demander au Département de la manière la plus pressante l'autorisation de reprendre les pourparlers avec les représentants locaux américains, sur les bases et sous les réserves indiquées plus haut.

Je me permets enfin d'attirer son attention sur l'extrême urgence de l'affaire – et de le prier, s'il le juge à propos, de m'envoyer ses instructions à ce sujet par télégramme.

(Direction d'Afrique-Levant, Maroc, volume 158)

194

M. PAYART, AMBASSADEUR DE FRANCE À BELGRADE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 1440. *Belgrade, 20 novembre 1949.*

Le 12 novembre, le gouvernement yougoslave a adressé au gouvernement albanais une note dénonçant formellement le traité d'amitié et d'assistance mutuelle albano-yougoslave. Le département trouvera ci-joint une traduction *in extenso* de ce document[2].

Tant par leurs déclarations aux représentants des puissances occidentales que par les commentaires qu'ils ont inspirés à la presse, les dirigeants yougoslaves ont laissé entendre qu'ils avaient pris l'initiative de cette rupture afin d'empêcher l'URSS d'utiliser à des «fins machiavéliques» le traité d'amitié et d'assistance mutuelle que l'Albanie, sur l'ordre de Moscou, n'avait pas dénoncé elle-même au moment de la dénonciation massive par les autres démocraties populaires des traités les liant à la Yougoslavie.

Leurs allusions à cette «nouvelle machination soviétique» sont demeurées très vagues. On doit se limiter pour le moment à les enre-

[1] Note manuscrite: «*[Communiquer à] Tirana, Washington, Londres, Rome, fait 5-12-49. M. de Nerciat, m'en préparer 1 copie*».

[2] Document non reproduit.

gistrer, car il est bien malaisé d'imaginer comment l'existence toute théorique du traité eût pu faciliter, dans une situation où les accords diplomatiques avaient cessé de compter depuis longtemps, le jeu de l'URSS contre la Yougoslavie.

En revanche, l'analyse de la note yougoslave du 12 novembre montre clairement que le maréchal Tito cherche à raviver chez certains membres du parti communiste albanais la nostalgie des avantages matériels que leur valait naguère l'aide yougoslave, à laquelle il oppose l'abandon dans lequel l'URSS laisse aujourd'hui leur pays. Il paraît tendre ainsi à dresser contre le régime d'Enver Hodja une opposition intérieure hostile au Kominform et favorable à un rapprochement avec la Yougoslavie (ma communication du 12 novembre)[1].

Dans l'ordre diplomatique, le gouvernement yougoslave n'hésite d'ailleurs pas à exagérer l'importance du rôle qu'il a pu jouer en faveur du gouvernement albanais. C'est ainsi par exemple qu'il fait état de ses «interventions», couronnées de succès, auprès des États-Unis et de la Grande-Bretagne en vue d'empêcher une attaque grecque contre l'Albanie. Or il n'y a jamais eu de sa part de véritables démarches officielles. M. Bebler, le 8 août, s'est entretenu de la question d'une façon allusive avec sir Charles Peake. Celui-ci a rendu compte de la conversation à son gouvernement, qui n'a pas réagi. Quant à l'ambassadeur des États-Unis, c'est seulement le 17 septembre, donc après la publication du communiqué par lequel le gouvernement d'Athènes protestait de ses intentions pacifiques à l'égard de l'Albanie, qu'il a effleuré le sujet avec M. Léo Matès.

Les démarches anglo-américaines auprès du gouvernement grec n'ont pas été, en fait, provoquées par les Yougoslaves. À Belgrade, l'ambassadeur de Grande-Bretagne s'est tout au plus borné à communiquer, après coup, au vice-ministre le texte de la déclaration de M. Tsaldaris.

Depuis plusieurs mois, lorsque les dirigeants yougoslaves abordent le problème albanais avec les représentants des puissances occidentales, ils s'emploient à les mettre en garde contre les risques que comporterait toute intervention directe dans la politique intérieure de l'Albanie. S'efforçant ainsi de faire le vide autour de ce pays, ils se gardent de dévoiler leurs visées propres. Mais il est bien évident cependant qu'ils espèrent qu'avec le temps, ils parviendront à influencer selon leurs vues l'évolution des événements dans cette démocratie populaire, que leur propre dissidence et la défaite des rebelles grecs ont isolée des pays d'obédience soviétique. Ils n'ont d'ailleurs cessé d'affirmer qu'ils ne renoncent pas à faire de la Yougoslavie l'animatrice d'une fédération balkanique, large ou restreinte, dont ferait partie l'Albanie.

Si l'on tient compte des traditions politiques et de la psychologie balkaniques, on peut être amené à penser qu'une réconciliation entre

[1] Voir document n° 182.

le maréchal Tito et Enver Hodja demeure possible. Toutefois, à considérer les choses de Belgrade, si l'on peut estimer que les dirigeants yougoslaves pourraient, provisoirement du moins, dominer un ressentiment justifié, il semble peu probable que les chefs du parti albanais se prêtent à une opération dont ils craindraient qu'elle ne se terminât, tôt ou tard, par leur liquidation, le moment des règlements de comptes étant venu.

Dans l'immédiat, le maréchal Tito, tout en préparant les voies de sa politique albanaise, doit faire preuve de prudence et miser surtout sur le temps.

Pour le moment, il doit faire en sorte que les puissances occidentales en viennent insensiblement à accepter, pour mettre fin à l'emprise soviétique sur l'Albanie, qu'une équipe dirigeante «titiste» s'empare du pouvoir à Tirana. Il ne lui échappe pas qu'il ne s'agirait à leurs yeux que d'une étape transitoire destinée à permettre l'instauration à Tirana d'un régime orienté vers l'Ouest. Mais il tire de sa propre expérience la conviction qu'il pourra alors parvenir à stabiliser ses alliés albanais, grâce à l'aide de l'Occident, de même qu'il est convaincu qu'il parviendra à se stabiliser lui-même.

(Direction d'Europe, Albanie, volume 45)

195

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 4070-4074. *Washington, 21 novembre 1949, 16 h. 07.*

Très secret. Réservé. (*Reçu* : le 22, 0 h. 10)

Nous avons eu l'occasion hier soir, le général Ély et moi, de nous entretenir longuement avec le général Bradley.

Ce dernier se préoccupe déjà d'obtenir l'an prochain du Congrès le renouvellement des crédits du programme d'aide militaire et leur vote devrait être acquis avant le 30 juin, date de la clôture de la session, faute de quoi la question ne pourrait être résolue que par le Congrès suivant au début de 1951. Le président des *Joint chiefs of staff* ne se dissimule pas du reste que, quelques mois avant les élections de novembre 1950, le Congrès, que des préoccupations électorales pousseront à la

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset. Un résumé de ce télégramme avait été transmis au Ministre de la Défense nationale le 24 novembre (document non reproduit).

recherche d'économies, se montrera assez difficile. La déposition du Général devant constituer la pièce maîtresse de l'argumentation gouvernementale en faveur de la reconduction du programme, il estime qu'il ne pourra cette fois emporter la décision par de simples déclarations d'ordre général et qu'il aura à faire état devant ses auditeurs de faits et de résultats concrets. Les livraisons au titre du programme devant, a-t-il ajouté, débuter à un rythme soutenu à partir du 1er janvier, il compte se rendre en mars ou avril en Europe et particulièrement en France, afin d'y recueillir les données qu'il utilisera à son retour vis-à-vis du Congrès. Il conviendrait donc :

1) Que des mesures soient prises par nous sans tarder afin d'assurer au mieux la réception des matériels, leur répartition et leur acheminement immédiat vers les unités qui devront les utiliser. Il faudrait que nous puissions mettre le général Bradley à même de constater que les premiers arrivages ont sérieusement renforcé notre potentiel militaire au niveau même des échelons combattants. Ce sera certainement un argument de grand poids pour le Congrès.

2) Que vous puissiez fournir lors de la visite projetée à toutes précisions sur l'emploi de la portion qui nous sera allouée sur la tranche de 100 millions de dollars affectée à l'envoi en Europe de machines-outils pour les industries de guerre.

Le général Bradley attache une importance extrême à ce facteur qui doit permettre non seulement d'aider la remise en marché de notre industrie d'armement, mais d'alléger en dernière analyse les charges du contribuable américain. Afin que les machines-outils en question puissent bien entendu être mises en place dès avril, il serait nécessaire que leur affectation fut spécifiée dans le détail.

Le Général m'a d'ailleurs indiqué que des techniciens seraient mis à la disposition de notre industrie pour conseiller celle-ci sur la mise en œuvre des machines. Il serait désirable que nous fussions préparés à utiliser leurs connaissances dans les meilleures conditions possibles.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 115)

196

M. DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 786. *Prague, 22 novembre 1949.*

Il ne semble pas exagéré de dire que l'on assiste actuellement à une véritable «russification» de la Tchécoslovaquie, chaque jour apportant un nouvel exemple de la mainmise de plus en plus complète de Moscou sur le pays. Ce processus s'effectue à un rythme accéléré et s'étend à tous les domaines de la vie économique, culturelle et politique du pays.

C'est ainsi que par l'application des accords commerciaux et techniques, ainsi que du plan quinquennal en cours d'exécution, l'économie tchécoslovaque va se trouver orientée vers une intime collaboration avec l'URSS, la production industrielle du pays, en particulier son industrie lourde, s'adaptant aux besoins russes. La part de l'Union soviétique dans le commerce extérieur de la Tchécoslovaquie est d'ores et déjà passé de 1,5 % en 1938 à 16 % en 1948 et 25 % pour les six premiers mois de 1949.

Les gouvernants de Prague ne cherchent pas à cacher cette évolution dont ils se sont attachés bien au contraire à vanter les bienfaits. Ils agissent, dans ce domaine, en véritables gérants des intérêts de l'URSS qui a même pu se dispenser d'établir dans le pays les sociétés mixtes à participation financière créées dans d'autres démocraties populaires (ma dépêche n° 432/DE du 22 juin 1949).

Mais c'est dans le domaine culturel et politique que le processus de russification apparaît le plus clairement. Parallèlement à une exaltation constante du rôle de l'Union soviétique dans le monde et un alignement automatique sur les mots d'ordre de Moscou, les dirigeants tchécoslovaques semblent s'être donné pour but de placer leur pays sous la tutelle de l'URSS, présentée comme la deuxième patrie des Tchèques et des Slovaques.

J'ai signalé par ma dépêche n° 750/EU du 3 novembre[2] à quelles manifestations dithyrambiques les «Journées de l'amitié soviéto-tchécoslovaque» avaient donné lieu: discours, fêtes, messages de reconnaissance à Staline, campagne d'inscriptions obligatoires à l'association des Amis de l'URSS. Cette association compte déjà près de deux millions d'adhérents, soit près de 16 % de la population. Dans certaines villes, cette proportion s'élève à 55 %.

Un effort tout particulier est réservé à la diffusion de la langue russe, «langue de l'actualité socialiste, de l'avenir et du progrès». Depuis

[1] Note manuscrite: «*[Communiquer à] Washington, Londres, Moscou, fait 1-12-49*».

[2] Voir document n° 165.

longtemps déjà, l'enseignement de cette langue était obligatoire dans les écoles, dès le plus jeune âge, aucune autre langue étrangère ne pouvant être enseignée avant quatorze ans. On va chercher désormais à répandre le russe dans les couches les plus profondes de la population : des cours gratuits de vingt-quatre leçons sont institués auxquels la presse incite le public à s'inscrire en masse. Techniciens, ouvriers, employés de bureau, jusqu'aux travailleurs les plus humbles sont invités ou, le plus souvent, contraints à apprendre cette langue, «se réservant ainsi la possibilité de prendre contact avec les expériences soviétiques». 150 000 syndiqués, annonce-t-on, devront bientôt être en mesure de parler couramment le russe. En même temps, on décourage l'enseignement des autres langues – principalement le français et l'anglais – en les subordonnant à une connaissance préalable du russe.

Les librairies offrent à des prix extrêmement modiques tous les classiques russes et les principaux ouvrages de Lénine et Staline : pour une quinzaine de couronnes, le client peut en remplir sa bibliothèque. Quant aux livres «occidentaux», ils sont à peu près introuvables et ne sont en aucun cas exposés en vitrines.

De même, la première place – et de loin – est réservée au cinéma soviétique : sur trente salles à Prague, quinze (contre trois il y a deux ans), projetaient la semaine dernière des films russes, cinq des films tchèques. Il convient de signaler que la projection des films soviétiques attire peu le public praguois qui, par ailleurs, se presse aux spectateurs occidentaux, films et pièces de théâtre.

Les rues de la ville sont en permanence ornées de banderoles aux couleurs soviétiques et tchécoslovaques, ou portant des inscriptions glorifiant l'Union soviétique et ses «trente années d'efforts vers le socialisme», telles que : «L'amitié tchéco-soviétique durera toujours», «Nous serons à jamais fidèles à Staline», «Le généralissime Staline est notre maître que nous vénérons», «Aimons le camarade Staline, père de tous les peuples», «Quoi qu'il arrive, nous serons aux côtés de l'URSS», «Vive l'URSS notre libératrice et le plus sûr garant de la paix!».

Quant aux portraits de Staline, ils voisinent dans toutes les vitrines et sur les façades de nombreux immeubles avec ceux de Klément Gottwald.

Récemment, les murs de la ville se sont couverts d'une affiche d'un sujet assez symbolique : au premier plan l'église du Kremlin surmontée d'une étoile rouge et au second plan, estompée, une vue du Château de Prague éclairé par les rayons de l'étoile.

Les voyages en URSS de délégations tchécoslovaques se succèdent de manière ininterrompue : membres du gouvernement, universitaires, officiers, fonctionnaires des ministères techniques, dirigeants d'entreprises nationalisées vont chercher à Moscou les consignes du jour et se livrent à leur retour à des déclarations enthousiastes sur «le pays du socialisme».

Les missions soviétiques sont accueillies ici avec les honneurs que l'on imagine.

Rapprochés des événements auxquels on assiste dans les autres démocraties populaires, les faits constatés en Tchécoslovaquie font apparaître nettement le dessein bien arrêté de l'URSS d'assimiler complètement et aussi rapidement que possible tous les pays satellites.

(Direction d'Europe, Tchécoslovaquie, volume 166)

197

NOTE DU DÉPARTEMENT[1]

L'Allemagne et l'intégration européenne

N. *Paris, 23 novembre 1949.*

Tous les gouvernements français qui se sont succédé depuis la libération ont proclamé la nécessité d'organiser l'Europe non seulement sur le plan politique, mais encore et surtout sur le plan économique. Les compartimentages qui existent actuellement sur notre continent et qui sont le résultat d'un vaste système de contrôle commercial et financier, lui-même conséquence des deux guerres mondiales, ont pour effet de faire proliférer dans chaque pays des activités productrices mal adaptées aux circonstances et aux lieux. L'idéal est évidemment la constitution d'un vaste marché libre comprenant près de 300 millions d'habitants, où les coûts de revient pourraient être très sérieusement abaissés, le niveau de vie des populations très sérieusement accru et la division internationale du travail organisée. Nous savons tous que cela est un but lointain, car on ne pourrait pas du jour au lendemain, sans risquer de graves répercussions locales, créer une pareille économie européenne. Mais, progressivement, et avec le plus grand souci d'éviter les conséquences que pourraient avoir, notamment sur le niveau de l'emploi, les mesures de libération et d'organisation des échanges, c'est vers cet objectif que nous devons nous diriger si nous désirons que les pays qui forment l'Europe puissent continuer à développer leurs richesses et à jouer leur rôle dans le monde.

À cette œuvre, il faudra un jour que l'Allemagne soit associée. On ne conçoit pas d'organisation européenne stable sans un accord franco-allemand. Sur la question de savoir à quel moment et sous quelle forme les négociations nécessaires seront entreprises, aucune décision n'a été prise par le gouvernement français. Les experts de la France, de l'Italie et du Benelux doivent se réunir le 29 novembre prochain, afin d'exa-

[1] La note a été rédigée par Hervé Alphand.

miner à titre tout à fait préliminaire les conditions générales dans lesquelles se posent certaines de ces questions. Cette étude préalable nous permettra de mieux comprendre quelles sont les données du problème et aussi les très grandes difficultés que nous trouverons sur notre chemin. C'est ensuite que nous examinerons si l'Allemagne doit être invitée à participer à un semblable examen. À cet égard, nous aurons à concerter notre action avec les deux autres puissances qui occupent l'Allemagne. Nous devons également mesurer avec soin les incidences de pareils accords, susceptibles certes d'ouvrir en Allemagne des débouchés importants pour l'agriculture française, mais aussi comportant, si nous n'y prenons garde, des risques pour certaines branches de notre industrie.

Je tiens à dire enfin que le Royaume-Uni a manifesté récemment sa volonté de coopérer à l'œuvre d'intégration de l'Europe. Nous savons en effet que nous ne pourrons réussir sans une étroite collaboration avec la Grande-Bretagne. Sir Stafford Cripps a indiqué cependant qu'en raison des intérêts particuliers de la zone sterling, son pays ne serait pas en mesure de participer immédiatement à l'établissement de groupes régionaux européens, mais qu'il serait prêt à coopérer avec ces groupes quand ils seront formés. Nous comprenons les raisons spéciales de l'attitude anglaise. Le gouvernement français souhaite que la coopération à laquelle le chancelier de l'Échiquier a fait allusion soit aussi intime que possible, car c'est la politique de la France de vouloir faire en sorte qu'une union étroite existe entre l'Europe continentale et les îles britanniques.

(Secrétariat général, Dossiers, volume 5)

198

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 4125-4130. *Washington, 24 novembre 1949, 9 h. 30.*

(*Reçu* : le 24, 17 h. 55)

J'ai rendu visite, il y a quelques jours, au Secrétaire d'État adjoint chargé des affaires d'Afrique-Levant avant son départ pour le Proche-Orient où il doit présider une réunion des ambassadeurs américains de cette région et faire un voyage d'information qui le mènera jusqu'aux Indes.

M. MacGhee se propose de coordonner et d'harmoniser l'action des représentants américains dans cette partie du monde en même temps que de recueillir des impressions et renseignements utiles pour la définition de la politique que les États-Unis y pratiqueront. Il se montre désireux d'adopter une ligne de conduite qui maintienne la bonne

entente entre les trois puissances occidentales. En se félicitant que les projets de Grande-Syrie semblent pour le moment complètement écartés, il a tenu à me dire que c'était en grande partie sur notre insistance que son gouvernement s'était décidé à prendre à Damas et à Bagdad une position défavorable à l'union des deux pays. Tant dans les questions d'orientation politique générale que de redressement économique, il estime sincèrement qu'un accord complet est toujours à rechercher avec la France et l'Angleterre dans l'intérêt commun des trois puissances et du Proche-Orient lui-même.

M. MacGhee a toutefois évoqué de nouveau la possibilité de voir s'organiser ultérieurement entre les pays arabes des unités fédérales. Le gouvernement américain ne s'est pas encore fait d'opinion sur le projet de pacte de sécurité suggéré par les Égyptiens et adopté en principe par les autres États. Il se rend compte des difficultés qu'il y aura à le mettre sur pied et ne veut pas se prononcer avant d'en connaître les termes. Le Secrétaire d'État adjoint a, en outre, convenu du danger que ce traité fut, dans l'intention des participants, dirigé en réalité contre Israël. Mais il a aussitôt ajouté que les États arabes avaient aussi de bonnes raisons de se prémunir contre le danger russe et que le pacte pourrait être conçu dans ce dessein. Vous savez qu'il y a là une préoccupation constante de la politique américaine et j'ai l'impression sans avoir pu obtenir une confirmation nette de mon interlocuteur, que M. Wright dans ses conversations à Washington, a insisté particulièrement sur les avantages de l'entente anglo-américaine pour une défense éventuelle de la région.

Le Secrétaire d'État adjoint ne s'en est pas moins déclaré d'accord que la préoccupation dominante des puissances occidentales devait être le maintien de la stabilité politique et le développement économique de la région. Il reconnaît que, sans amélioration des conditions de vie, les États arabes ne sauraient représenter une force réelle, et que des tentatives de modification du *statu quo* ne pourraient qu'entraver la mise en valeur de leur territoire. Il s'était inspiré de ces considérations quand il avait discuté avec le sous-secrétaire permanent du *Foreign Office* des problèmes économiques du Proche-Orient.

Toute politique de zone d'influence doit, à son avis, être bannie. Le gouvernement américain est très satisfait des premiers résultats de la mission Clapp et de l'esprit de coopération qui s'est manifesté entre ses membres. Washington désire toujours voir la France prendre une part importante à l'entreprise commune en particulier quand il deviendra possible d'envisager de grands travaux. M. MacGhee m'a rappelé les conversations qu'il avait eues à ce sujet avec M. Busson et a exprimé de nouveau l'espoir que les moyens d'assurer notre participation financière pourraient être trouvés.

J'ai constaté au cours de la conversation que Washington est au courant des réticences du gouvernement irakien et de son peu d'enthousiasme pour les projets envisagés. J'ai pu m'assurer aussi que l'opi-

nion du gouvernement américain ne s'était pas modifiée en ce qui concerne l'accroissement de la production et des exportations de l'Irak Petroleum Company dont il sait qu'elles sont essentielles pour notre industrie pétrolière.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 154)

199

M. ROCHÉ, CONSEILLER À L'AMBASSADE DE FRANCE À LONDRES,
À M. BAEYENS, DIRECTEUR D'ASIE-OCÉANIE.

L. *Londres, 25 novembre 1949.*

Je vous envoie, à tout hasard, le compte rendu, hâtivement dicté, d'une conversation que j'ai eue hier soir avec l'ambassadeur d'Angleterre en Chine, sir Ralph Stevenson. Peut-être cette note vous intéressera-t-elle. Je ne crois pas qu'elle contienne d'éléments très nouveaux, mais elle pourrait recouper de nombreuses indications. Toutefois, j'attire plus particulièrement votre attention sur le paragraphe 6.

(Direction d'Asie-Océanie, Chine, volume 217)

ANNEXE

NOTE DE M. ROCHÉ, CONSEILLER À L'AMBASSADE DE FRANCE À LONDRES

Conversation avec l'ambassadeur d'Angleterre en Chine

N. *Londres, 25 novembre 1949.*

Secret.

Sir Ralph Stevenson est rentré à Londres avant-hier soir. Je l'ai vu longuement hier. Voici les principaux points de l'exposé qu'il m'a fait de la situation en Chine :

1) Il faut reconnaître *de facto* le plus rapidement possible le gouvernement communiste chinois. Les Australiens et les Néo-Zélandais soulèvent des objections, parce qu'ils s'imaginent qu'une reconnaissance *de facto* équivaut à une approbation du régime communiste. Ces objections ne tiennent pas debout : il s'agit de reconnaître une situation de fait et d'en tirer parti. Les portes de la Chine ne sont pas encore complètement fermées ; maintenons-les entrouvertes pendant qu'il en est encore temps. Si nous tardons, nous risquons de perdre les derniers avantages que nous avons conservés en laissant nos ambassadeurs à Nankin après le départ du gouvernement nationaliste. Du côté français, on redoute l'infiltration communiste en Indochine et l'on a l'air de croire que ce serait faire le jeu de Moscou que de reconnaître, ne serait-ce que *de facto*, le gouvernement de Mao Tsé-Toung. La présence de consuls chinois en Indochine, notamment, renforcerait l'action révolutionnaire. On peut se demander pour-

tant si ce fait aggraverait vraiment la situation actuelle. Les consuls sont, après tout, des gens sur lesquels on peut exercer un certain contrôle. Au surplus, les communistes chinois ne sont suffisamment riches en armes, ni en agents révolutionnaires pour pouvoir se lancer dans une entreprise sérieuse en Indochine. Leur dynamisme est, pour le moment, assez limité. Il est probable qu'ils seront pendant longtemps encore dans l'incapacité d'agir à l'extérieur. Dans ces conditions ne serait-il pas sage d'envisager un accord entre Bao Daï et le gouvernement communiste chinois?

2) La victoire foudroyante des communistes a surpris les Russes. Le Kremlin avait une piètre opinion du parti communiste chinois. D'ailleurs, ce ne sont pas les communistes qui ont vraiment remporté une victoire; ce sont les nationalistes qui ont été honteusement vaincus. L'état de décrépitude, de corruption et de faiblesse du régime Tchang Kaï-chek dépassait tout ce que l'on pouvait imaginer. N'importe qui aurait pu renverser cet édifice vermoulu. Le vice-président de la république chinoise disait déjà il y a un an qu'en cas d'avance communiste il n'y avait rien, du côté nationaliste, pour tenir sur le Yang Tsé. Contrairement à ce que l'on croit généralement, les Russes n'ont pas aidé les communistes. Ils avaient si peu confiance en eux qu'ils avaient systématiquement dépouillé la Mandchourie de tout l'équipement matériel dont les Japonais l'avaient dotée pendant quinze ans. Les Russes se sont bornés à repasser aux communistes les armes abandonnées par les Japonais. Il n'y a eu aucune autre aide depuis la fin de la guerre.

3) Il paraît donc à peu près certain que les Russes chercheront avant tout, pour le moment, à consolider leur emprise sur la Mandchourie, région vitale pour leurs communications entre la Sibérie, Port-Arthur et la Corée du Nord. Au-delà de la «muraille», ils se contenteront de veiller à ce que cet immense pays reste dans un état de désordre tel que les puissances occidentales ne puissent pas facilement y reprendre pied. Les Russes savent en tout cas qu'il leur est impossible de pousser immédiatement le gouvernement communiste chinois dans une aventure indochinoise ou même birmane.

4) Ceci ne veut pas dire que la situation n'est pas grave. Cette nouvelle phase de la révolution chinoise, qui n'a pas cessé depuis 1911, est tout de même plus importante que les autres. Bien qu'il n'y ait pas un Chinois sur cent qui soit communiste, la victoire de Mao Tsé-Toung laissera des traces durables. L'élimination des nationalistes est totale pour un bon bout de temps et Tchang Kaï-chek se fait beaucoup d'illusions s'il croit revenir au pouvoir à la faveur d'une troisième guerre mondiale. On n'entend pas encore parler de terreur ni de tortures, mais les gens ont peur de l'inconnu et cette peur les rend brusquement incorruptibles. En Chine communiste, on ne peut plus se «débrouiller» comme avant. Personne ne se laisse plus acheter.

5) Il existe en outre un danger d'ordre psychologique. Les communistes chinois ont beau être moins forts qu'ils ne le paraissent; leur victoire a fait grande impression dans l'Asie du Sud-Est. Les populations asiatiques ne sont pas consciemment communistes, mais le standard de vie extrêmement bas dans lequel elles vivent les rend perméables au communisme. Autrement dit, il y a dans toute l'Asie comme un état fébrile qui peut se contaminer facilement. C'est donc dans le domaine économique qu'il faut agir et agir rapidement pendant que Moscou ne peut pas s'occuper sérieusement de l'Indochine ou de la Birmanie. Le seul pays qui puisse organiser cette aide économique est l'Amérique. Contrairement à ce que l'on croit, une aide à l'Asie du Sud-Est ne représenterait pas pour les États-Unis des sommes très considérables car en Asie la misère ou la prospérité dépend d'écarts extrêmement faibles entre les prix.

6) Sir Ralph Stevenson est passé par New Delhi où il a eu long entretien avec Nehru. Il lui a parlé de l'Indochine et lui a dit qu'il fallait absolument que le gouvernement indien soutienne Bao Daï. Vous vous faites beaucoup d'illusions, a-t-il ajouté, sur le compte du Viêt Minh. Vous vous imaginez qu'il s'agit d'un parti nationaliste: ce sont purement et simplement des communistes, complètement inféodés à Moscou.

Que feriez-vous, le jour où l'Indochine deviendrait un pays communiste? Ce serait là un coup très grave pour l'Inde. Nehru n'a pas contredit l'ambassadeur. Mon interlocuteur a, d'autre part, la plus mauvaise opinion du Haut-Commissaire de l'Inde à Londres. Il n'y a aucun doute, selon lui, qu'il s'est arrangé pour livrer à la presse le rapport du consul général des Indes à Saïgon.

Sir Ralph Stevenson n'avait pas encore reçu par M. Bevin. Il doit le voir aujourd'hui. Peut-être aurais-je d'ici quelques jours des indications sur les réactions du Secrétaire d'État.

(Direction d'Asie-Océanie, Chine, volume 217)

200

NOTE DE LA DIRECTION D'EUROPE

Affaire Robineau

N. *Paris, 26 novembre 1949.*

M. Baelen a téléphoné à M. Seydoux, à 9h30, ce matin, pour lui indiquer que la situation se tendait beaucoup en Pologne. Il avait été procédé à de nombreuses arrestations. Le personnel auxiliaire de l'ambassade, en particulier, ne pouvait se considérer comme en sécurité. Notre ambassadeur faisait installer des dortoirs dans l'ambassade, qui était surveillée par de nombreux policiers[1].

M. Baelen a ajouté que ses protestations n'avaient aucun effet. Il demandait que le Département intervint auprès de l'ambassade de Pologne[2].

[1] En effet, une bande de soit disant ouvriers avait demandé à être reçue pour remettre à l'ambassadeur une protestation, qui avait été recueillie par un de ses collaborateurs. La bande en question était repartie «*dans ces luxueuses voitures qui sont réservées aux autorités et au parti*». Craignant la possibilité d'un retour et d'une bagarre entraînant la saisie des archives ou du chiffre, dans des locaux indéfendables, Baelen demandait l'envoi par la valise de trois mitraillettes avec munitions, afin de les exhiber si les choses iraient jusqu'à cette extrémité (télégramme nos 1215-1216 du 26 novembre 1949 de Varsovie, non reproduit). L'affaire devenait sérieuse comme le confirmait l'ambassadeur: arrestation de Français, disparition de M. Boitte, fonctionnaire du consulat, sauvetage de Mlle Loisei, dactylo, bloquée par la police à son domicile et ramenée à la Chancellerie, repli du personnel dans celle-ci et dans la résidence de l'ambassadeur (télégramme n° 1220 du 26 novembre 1949 de Varsovie, non reproduit).

[2] Baelen, l'ambassadeur à Varsovie, avait été convoqué pour connaître les motifs de l'arrestation de ses collaborateurs. Dans sa réponse, il rejetait entièrement la présentation faite par les Polonais et, après avoir passé en revue tous les incidents de la nuit et de la journée, il signalait à son interlocuteur qu'il constatait qu'aucun Français résidant en Pologne ne se trouvait plus en sécurité (télégramme n° 1224 du 26 novembre 1949 de Varsovie, non reproduit). Le Quai d'Orsay avait ensuite répondu à une note polonaise du 29 novembre par une note portant sur deux remarques: le procès public de Robineau, sans aucune garantie au niveau du respect de ses droits, était déjà joué d'avance et il importait peu qu'un avocat

M. Baelen a demandé, enfin, que le 2e secrétaire de l'ambassade, M. Martin, actuellement à Paris, retournât immédiatement à Varsovie, mais sans sa femme.

(Direction d'Europe, Pologne, volume 94)

201

M. Moch, Vice-Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur, à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 59. *Paris, 26 novembre 1949*[2].

J'ai l'honneur de vous préciser ci-dessous la position de mon Département au sujet du droit de pétition et le sens des réponses à donner au questionnaire des Nations unies concernant ce droit.

A) Droit de pétition

Si le principe du droit de pétition ne saurait être remis en question par la délégation française, il paraît néanmoins nécessaire de préciser les conditions dans lesquelles la France entend que s'exerce ce droit dans la pratique, de façon à parer aux dangers les plus sérieux qu'il présente notamment en tant que moyen permanent d'ingérence dans les affaires intérieures de ce pays.

Mon Département estime tout d'abord que seuls les États ayant ratifié la convention pourront avoir qualité pour présenter des pétitions qui seront soumises à la procédure prévue par cette convention. Le corollaire de ce principe, c'est que l'organisme chargé de l'examen des pétitions ne doit comprendre que des membres d'États adhérents à la convention. Si cette garantie n'était pas obtenue, si les pétitions étaient évoquées devant une commission ou une assemblée groupant l'ensemble des représentants des Nations unies, on risquerait de voir une prolifération de pétitions présentées par des États qui n'admettent pas

[1] Dépêche adressée au Secrétariat des Conférences, à l'attention de M. Leroy-Beaulieu. Note manuscrite : « *[illisible] pour enquête sur place* ».

[2] Dépêche reçue le 1er décembre.

sur leur territoire ce droit et ayant pour but de saper l'autorité de la France, dans ses territoires d'outre-mer, en Afrique du Nord notamment, et créer également une agitation peu souhaitable sur le territoire de la métropole.

En ce qui concerne les États auxquels on réserverait le droit de s'intéresser à la défense des droits de l'homme (soit en tant que demandeur, soit en tant que juge), il convient de préciser que les moyens de mise en œuvre devraient exclure la possibilité des enquêtes effectuées sur place. Ces questions ne devraient être examinées entre la commission des droits de l'homme ou toute autre instance internationale et l'État faisant l'objet d'une plainte, que par une procédure purement écrite. Cette observation entièrement justifiée en ce qui concerne la métropole l'est bien davantage encore en ce qui concerne l'Afrique du Nord.

En second lieu, mon Département estime qu'il convient, pour le moment, de ne pas étendre ce droit de pétition aux organisations existant sur le territoire national. L'adoption de ce principe s'impose si l'on ne veut pas que la France, qui est un fort pays d'immigration, ne se voit sans cesse attaquée dans la gestion de ses affaires intérieures par un État non-partie de la convention, qui pourrait, par le truchement de ses organisations existant sur le sol français, exercer impunément un droit qui lui est refusé en raison de la non-réciprocité.

L'aménagement qui consisterait à réserver le droit de pétition aux seules organisations dont la liste serait fixée par la commission spéciale élue par l'Assemblée générale, ne fournirait qu'une garantie illusoire et ne saurait être retenu. Les ressortissants de certains États parviendraient toujours en effet à s'y introduire et à faire sentir leur influence au sien de ladite commission.

Mon Département est hostile au droit de pétition accordé à des particuliers pour les mêmes raisons. Il convient en effet de remarquer que les États non-membres qui auraient intérêt à provoquer de telles pétitions trouveraient toujours, à défaut de leurs propres ressortissants pour les présenter, des Français qui, pour des raisons de pure idéologie politique, se prêteraient à cette complaisance.

B) Réponse au questionnaire

Les principes mentionnés plus haut permettent de répondre au questionnaire des Nations unies. C'est ainsi qu'en ce qui concerne les questions préalables, mon Département est d'accord pour une réponse affirmative à la question n° 1.

Il est également d'accord pour une réponse affirmative aux questions 1 et 5 en ce qui concerne les questions relatives à la procédure du recours et pour une réponse négative à la question n° 1 relative au droit de pétition des individus, des groupes, des organisations.

(Secrétariat général, NUOI, volume 382)

ANNEXE

QUESTIONNAIRE RELATIF AUX MESURES DE MISE EN ŒUVRE

Questions préalables

I – Est-il nécessaire de faire figurer, dans le texte de la convention ou dans le protocole qui l'accompagne, ou dans un document distinct, des articles prévoyant des mesures internationales, ainsi que la création d'institutions internationales chargées de la mise en œuvre des droits de l'homme et des libertés, ou ces questions devraient-elles relever de la compétence de chacun des États en tant que questions d'un intérêt particulier pour chaque pays et pour chaque peuple?

– Réponse: oui.

Questions relatives à la procédure de recours

I – À votre avis les États devraient-ils être tenus, dans la mesure du possible, de régler les différends par voie de négociations directes?

– Réponse: oui.

II – Le droit d'entreprendre la procédure de recours devrait-il être limité aux États signataires?

– Réponse: oui

Droit de pétition

I – Le droit de pétition devrait-il être reconnu:

a) aux individus?

b) aux groupes?

c) aux organisations non gouvernementales?

– Réponse: non.

(Secrétariat général, NUOI, volume 382)

202

M. GUYON, MINISTRE DE FRANCE À TEL AVIV,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 853. *Tel Aviv, 28 novembre 1949.*

Le Département sait la place que tiennent dans les préoccupations du gouvernement israélien les questions de défense nationale et, entre autres, celle de l'armement et de l'instruction des troupes. Sous le titre «Subtile pression anglo-américaine sur Israël», Monsieur John Kimche

[1] Dépêche adressée à la direction d'Afrique-Levant et communiquée au Secrétariat des Conférences.

vient de publier dans le *Jedioth Chadashoth* un article consacré à l'évolution de la situation militaire dans le Moyen-Orient dont voici l'analyse.

L'auteur observe que la tendance au regroupement des forces militaires arabes ainsi que leur réarmement par les soins de la Grande-Bretagne et des États-Unis rendent la situation d'Israël très préoccupante. Tout se passe, d'après lui, comme si Londres et Washington voulaient utiliser cette situation pour parvenir à créer dans le Moyen-Orient un état d'équilibre des forces de nature à diminuer la confiance en soi-même d'Israël et à mieux le disposer à écouter leurs conseils. On a appris récemment que les États-Unis et la Grande-Bretagne avaient refusé de recevoir des officiers israéliens dans leurs écoles militaires. La France serait plus favorablement disposée.

Israël, poursuit Monsieur Kimche, se trouve ainsi assez isolé militairement. Il n'a que deux attaché militaires – à Moscou et à Washington. Les États arabes ne connaissent pas ce genre de difficultés: il y a en ce moment dans les écoles militaires britanniques plusieurs centaines d'officiers irakiens ainsi qu'un nombre inconnu d'officiers syriens et jordaniens. Toutefois, l'ambassade d'Égypte à Londres assure qu'il n'y a actuellement aucun Égyptien dans les académies militaires britanniques – bien que l'Égypte soit tenue par le traité de 1936 de faire instruire ses officiers par l'Angleterre. Il y a également des officiers de différents pays arabes aux États-Unis.

Le désir de Londres et de Washington de créer un équilibre militaire dans le Moyen-Orient, poursuit Monsieur Kimche, se révèle aussi dans les larges facilités accordées aux États arabes pour leur réarmement. Une mission d'achat égyptienne vient de rentrer au Caire après un séjour à Londres où elle a signé des contrats pour l'achat de 60 chasseurs à réaction, le transfert à la flotte égyptienne de 3 frégates britanniques de 1 500 tonnes et l'armement du type le plus récent pour une brigade blindée. L'Irak aussi a obtenu des avions à réaction et des armes ainsi qu'une augmentation de l'aide financière qui lui est accordée. Pendant ce temps, les États-Unis s'opposent à la cession de 60 chars Sherman italiens à Israël.

Ainsi, conclut Monsieur Kimche, la politique britannique et la politique américaine s'entendent, par les moyens les plus variés, pour faire comprendre à Israël que l'ère de sa supériorité militaire dans le Moyen-Orient sera de courte durée et qu'il serait avisé de prendre le vent du côté de Londres et de Washington.

Les réflexions de Monsieur Kimche reflètent trop exactement des propos que j'ai entendus récemment pour qu'on puisse croire qu'elles représentent seulement les vues personnelles de leur auteur. L'inquiétude dont elles témoignent est actuellement celle des autorités israéliennes elles-mêmes. C'est à titre qu'il m'a paru intéressant de les relever.

(Direction d'Afrique-Levant, Israël, volume 25)

203

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 5685. *Washington, 29 novembre 1949.*

Tout essai d'analyse du comportement américain à l'égard des problèmes mondiaux implique la constatation que les États-Unis apportent autant de certitude, et parfois de dogmatisme, à définir l'essentiel de leurs préoccupations d'avenir que d'hésitation à en préciser les moyens d'exécution. Sans doute les tâches de l'heure sont-elles particulièrement lourdes. Le fait demeure que tout décidé qu'il soit à empêcher la victoire finale de l'URSS sur l'échiquier international, ce pays réussit mal à définir une politique mondiale permettant de contenir, sinon de refouler, l'avance russe sans mettre sensiblement en danger sa propre économie, dont il estime justement que la détérioration équivaudrait à une victoire soviétique majeure. Ayant longtemps cru que l'échelonnement dans le temps des principaux problèmes qui les confrontent permettrait la mise en œuvre de solutions successives, mais obligés aujourd'hui de faire face, sur divers points du globe, à des difficultés grandissantes, les États-Unis se trouvent amenés, sans abandonner la recherche de solutions souvent schématiques et doctrinaires, à adopter fréquemment aussi une attitude d'expectative hésitante. Le règlement des problèmes n'en est pas accéléré. Il peut parfois en être sérieusement compliqué.

1°) Ce schématisme n'a pas laissé de nous être quelquefois favorable. Déçu de l'échec de son entreprise chinoise et conscient d'avoir dépensé plusieurs milliards de dollars en pure perte dans une expérience sans issue parce que dépourvue dès le départ de substratum politique et social, le gouvernement américain ne s'en est attelé que plus énergiquement au sauvetage de l'Europe occidentale. Il risque toutefois d'aller trop loin dans ce sens, tout au moins en ce qui concerne l'Asie. Installé aujourd'hui commodément dans la position négative qu'il a adoptée depuis un an à l'égard de la Chine, le Département d'État tend en effet, à vouloir en étendre le bénéfice à l'Asie du Sud-Est. Faute de pouvoir réconcilier la nécessité, que pourtant il admet, de faire échec au communisme dans cette partie du monde, avec la passion anti-colonialiste de l'opinion américaine, Washington n'en incline malheureusement que trop à se détourner de toute nouvelle entreprise asiatique, avant tout parce

[1] Dépêche adressée à la direction d'Amérique et communiquée à la direction d'Europe, au Secrétariat général, au Secrétariat des Conférences et à l'Ambassade de France à Londres. Note manuscrite : «*[Communiquer à] D[irection] G[énérale] P[olitique], D[irection] G[énérale] Éc[onomique], [direction d']Asie, Rome, Bonn, Moscou, Bruxelles, Serv[ice] de Presse (confidentiel) f[ai]t 12/12/49*».

qu'elle exigerait de trop grands efforts. Persuadé aujourd'hui de l'inutilité des combats périphériques, le gouvernement américain continue de porter à l'Asie du Sud-Est une attention bienveillante, mais peu soutenue et somme toute verbale, et il n'est pas loin de considérer que la submersion de la Chine pourrait impliquer l'abandon temporaire d'une grande partie de l'Asie continentale devant l'avance communiste.

2°) Pour dommageable que soit cette attitude en ce qui concerne l'Indochine, elle n'en implique pas moins un facteur défavorable tant que les États-Unis demeureront persuadés que l'Europe avant tout doit être défendue, et qu'elle peut l'être efficacement. Ayant admis depuis plusieurs années que la reconstruction économique de l'Europe occidentale était pour cette fraction de continent le meilleur élément de résistance à la pression communiste, et qu'une fois redevenu économiquement sain, le corps européen résisterait au virus marxiste plus efficacement que par les armes, Washington estime aujourd'hui que les résultats obtenus, pour encourageants qu'ils aient été, ne peuvent être menés à leur terme sans une couverture militaire dont les États-Unis s'apprêtent à fournir certains éléments. Ils craignent toutefois que l'effort, s'il impliquait une contribution européenne par trop importante, ne ruine infailliblement des systèmes économiques encore fragiles en y provoquant des ravages, dont les brèches infligées au budget français par la guerre d'Indochine ne sont qu'une préfiguration.

3°) Deux ans après que les États-Unis aient décidé, en mettant en œuvre le plan Marshall, de consolider l'économie européenne dans une mesure devant permettre à celle-ci de retrouver après quatre ans son propre équilibre, on ne peut que constater combien les progrès déjà faits ont été encourageants. Si le plan Marshall n'a pas permis à l'Angleterre de régler des problèmes de structure si profonds et si graves qu'aucun palliatif n'a encore été trouvé, il a rendu à la France, à la Belgique et à l'Italie un degré de prospérité qui frappe et que les seuls efforts de ces pays ne leur auraient pas permis d'atteindre. Au fur et à mesure que les mois passent, il n'en est pas moins évident que les besoins de l'Europe occidentale en dollars ne seront pas satisfaits par elle lors de la fin du plan Marshall. En admettant que la France puisse les réduire en ce qui la concerne, il paraît inconcevable qu'en 1952, elle soit en état de se procurer elle-même la totalité du montant en dollars qui lui sera nécessaire. Cet aspect du problème n'avait pas échappé aux observateurs dès la mise en œuvre du plan Marshall et, partant, il n'est pas étonnant qu'il soit aujourd'hui plus évident. Le fait demeure qu'en parlant trop ouvertement de la faillite de l'OECE[1], certains hommes d'État européens, notamment au cours de l'Assemblée de Strasbourg, ont cristallisé aux yeux du public américain de façon prématurée un

[1] OECE : Organisation européenne de coopération économique.

état de fait dont il aurait plus facilement admis de lui-même les conséquences si celles-ci ne lui avaient été présentées qu'en 1952.

4°) Ainsi pénétrée prématurément par l'idée que le plan Marshall ne réussira pas en définitive à assurer aux pays de l'Europe occidentale l'équilibre de leurs recettes et de leurs dépenses en dollars, l'opinion américaine porte un vif intérêt à la recherche de solutions permettant de réaliser cet équilibre sans imposer de nouvelles charges financières aux États-Unis. Désireux de ne pas prolonger indéfiniment une expérience qui ne se serait pas avérée un succès total, Washington estime que l'intégration des économies de l'Europe occidentale devrait permettre aux pays qui la composent, en développant leurs échanges entre eux, d'accroître sensiblement le volume de leurs productions, de réduire les prix de revient, d'augmenter leurs recettes et de diminuer leurs dépenses en dollars. On admet d'autre part ici volontiers, comme l'a plusieurs fois indiqué M. Hoffman, qu'il convient de rechercher des formules permettant d'accroître les importations européennes aux États-Unis sans que les échanges intérieurs de ceux-ci en soient sérieusement affectés. D'où les décisions prises et les études actuellement poursuivies pour la révision des formalités douanières et l'abaissement des tarifs. Il va de soi que ce dernier facteur n'ira pas jusqu'à compromettre la prospérité des industries domestiques, que le gouvernement américain entend plus que jamais maintenir.

L'on demeure d'autre part à Washington décidé à ne pas procéder à une dévaluation du dollar dont on estime qu'elle n'aiderait pas efficacement à résoudre les difficultés monétaires des autres pays, tout en compromettant la stabilité financière des États-Unis.

5°) Les dépenses importantes que représentent la mise en œuvre du plan Marshall et le programme d'aide militaire ont en effet été consenties de prime abord relativement aisément par l'opinion parce que celle-ci y a vu, à la suite de son gouvernement, une sorte de prime d'assurance destinée, en remettant sur pied l'Europe occidentale, à faire de celle-ci le solide bastion de l'anti-communisme en Europe. Mais il n'est pas douteux que cette réaction favorable sera sérieusement modifiée si le sentiment de découragement rapporté plus haut persiste et pour peu que les États-Unis tendent, comme il est probable, à ne pas accroître l'an prochain les dépenses publiques, sinon à les réduire. Si la crise annoncée au début de l'année ne s'est traduite que par une récession éphémère, comme en témoigne la courbe favorable des indices de production, un certain nombre d'entreprises de demi-gros et de détail n'en connaissent pas moins des jours difficiles et le chiffre de leurs affaires a été, notamment dans le commerce de luxe, sensiblement réduit depuis quelques mois. Sans que rien permette de déceler aucun symptôme de crise, le fait est que l'argent devient ici moins facile, que les crédits bancaires ont été réduits et que la rentrée des impôts ne saurait, au moins dans un proche avenir, aller croissant. La politique du *Fair Deal*

ne permettant d'escompter d'autres compressions de dépenses que dans le secteur militaire, rien ne donne en tout cas, à penser que le déficit budgétaire actuel, de l'ordre de cinq millions de dollars, doive se résorber dans les années qui viennent.

6°) Au seuil d'une année d'élections, que le Congrès abordera avec la préoccupation évidente de réduire autant que possible les charges du contribuable, trois catégories d'économies nouvelles seulement pourraient être utilement suggérées au public: a) suppression ou plutôt réduction du plan Marshall; b) non renouvellement du programme d'aide militaire; c) réduction des dépenses américaines en Allemagne.

La conjoncture actuelle paraît malheureusement propice à l'exploitation de certaines de ces tendances. L'Américain moyen estime avoir financé l'expérience socialiste en Angleterre sans sauver ce pays de la débâcle qui le menace. La France et l'Italie lui paraissent courageuses et relativement prospères, mais divisées et peu enclines à accepter de réels sacrifices pour consolider leur situation. Pris individuellement, les États de l'Europe occidentale n'ont à ses yeux, pas remis leur maison en ordre; «l'intégration» économique de cette zone lui paraît toujours du domaine des mythes et il craint que, faute d'y parvenir, l'Europe occidentale ne cherche à demeurer pour lui longtemps encore un fardeau. Moins pénétré que le gouvernement de la primauté nécessaire de la reconstruction économique de l'Europe, plus sensible au côté spectaculaire de la menace soviétique et aux nécessités d'un réarmement européen immédiat, il se demande si l'Europe, et notamment la France, saura faire bon usage des fournitures du programme d'aide militaire, et il risque d'être perméable aux critiques que certains milieux anglais adressent à notre édifice militaire. Certains journaux ne sont pas fait faute de lui indiquer que le montant de l'annuité Marshall et du programme d'aide militaire équivalait sensiblement à celui du déficit budgétaire. Sans que cette tendance ait encore pris corps, il convient d'indiquer qu'un poll récent dans l'Oklahoma, état démocrate-conservateur, a dégagé une majorité hostile à la continuation du programme d'aide militaire et de l'aide Marshall.

Quant aux économies réalisables dans les dépenses américaines en Allemagne, on sait que l'idée en a été si bien admise par l'opinion que celle-ci l'a transformée en axiome. Sans tenir compte de la baisse spontanée de la production de l'acier allemand et sans vouloir admettre qu'accroître la capacité de production d'un pays et maintenir sur son sol un plus grand nombre d'usines n'entraîneraient automatiquement ni production accrue, ni vente, ni bénéfices, ni, partant, économies budgétaires, l'opinion a réagi à la question des démantèlements avec la vivacité que l'on sait. Aujourd'hui pratiquement arrêtés, donc déjà oubliés, les démantèlement paraissent céder insensiblement le pas dans l'esprit du public au problème du réarmement allemand, non seulement parce qu'il paraîtra un jour seul capable de résorber le complément de pro-

duction d'acier allemand, mais parce que la participation d'une armée allemande sera présentée par certains comme nécessaire à la défense de la ligne de l'Est. Devant le danger soviétique, sans paraître comprendre que le réarmement de l'Allemagne risquerait plus qu'aucune autre manœuvre de provoquer le conflit qui engloutirait l'Europe, une fraction importante de l'opinion risque là encore de se laisser prendre au mirage d'une idée si schématique et si simpliste qu'elle peut lui paraître une nouvelle solution idéale d'un problème redoutable. Nous devons demander au gouvernement américain de continuer à faire tout son possible pour que ne s'accrédite pas ici l'illusion que nous pouvons accepter le réarmement de l'Allemagne.

7°) Le gouvernement britannique a su jouer des inquiétudes américaines lorsqu'il a préparé l'opération dont la réunion anglo-américaine de septembre a été l'apogée et dont il attendait non sans optimisme la solution de ses difficultés. Admettant par postulat que l'Angleterre n'appartient pas à l'Europe, il lui a paru commode d'invoquer les liens sentimentaux qui l'unissent à l'Amérique, et surtout ses positions stratégiques et politiques pour proposer à cette dernière une combinaison isolée, en vue d'alléger, avant tout, les obligations de l'Angleterre vis-à-vis de ses principaux créditeurs. Divers milieux américains ont, d'accord sans doute avec les Britanniques, soutenu qu'il était essentiel aussi de ne pas charger l'Europe des difficultés propres à l'empire britannique et des théoriciens sont allés jusqu'à parler de l'intégration économique des États-Unis et du *Commonwealth*, cause qui, d'ailleurs est loin d'être gagnée en Amérique où elle se heurterait à des résistances sans doute insurmontables. Il n'en reste pas moins que nous devons nous attacher à faire progresser l'amitié européenne par des relations concrètes, si nous voulons lutter efficacement contre des tendances inquiétantes de la politique américaine, dont l'aboutissement serait de réduire l'appui économique donné aux pays continentaux.

8°) On sait en effet que certains éléments de l'Administration, et M. George Kennan, aimeraient que l'effort principal des États-Unis se reportât sur l'Angleterre, non seulement parce qu'un appui plus large que l'aide Marshall leur paraît indispensable pour assurer le relèvement de ce pays, mais parce que l'Angleterre et le *Commonwealth* représentent pour l'Amérique le minimum irréductible d'intérêts extérieurs sur la défense desquels on ne saurait ici transiger. Il appartiendrait, dans cette hypothèse, à l'Allemagne et à la France de s'entendre, l'aide américaine demeurant relativement secondaire, pour organiser l'Europe occidentale et la rendre économiquement et militairement viable. Les partisans de cette thèse continuent de préconiser le leadership de la France en Europe, mais il est évident qu'ils sont réconciliés avec l'idée de voir l'Allemagne plus peuplée et plus industrialisée jouer ultérieurement un rôle de premier plan.

On ne voit pas, à dire vrai, comment la Grande-Bretagne pourrait accepter la réalisation d'une association franco-allemande, qui l'évincerait des marchés européens. L'opinion américaine, d'autre part, demeure, dans sa majorité, attachée à la défense de l'Europe et le but de la guerre blanche est, non seulement de la protéger du bolchevisme, mais aussi de rejeter les Soviets hors de l'Europe centrale. Il ne nous en appartient pas moins de ne pas laisser perdre de vue que les pays occidentaux sont tous solidaires, dans l'œuvre indispensable du relèvement économique et que la paix et l'organisation d'une Europe nouvelle sont à ce prix.

9°) L'accroissement de la tension internationale au cours des derniers mois, la tendance de plus en plus marquée de la politique américaine à subordonner son action aux nécessités de la guerre blanche, le caractère relatif des progrès accomplis par l'Europe, la lassitude que commence à inspirer à une opinion assez versatile la crainte où elle se trouve d'avoir à prolonger indéfiniment son effort, enfin les hésitations, et parfois les inconséquences de certains milieux de l'Administration, créent donc sur notre route un certain nombre de dangers. Nous ne pourrons les écarter qu'en présentant au gouvernement et au public américains non seulement une critique objective de leurs errements, mais les éléments d'une construction positive tenant compte et des enseignements récents et des données constantes du caractère américain. Plus que le plan Marshall, dont les avantages paraissent ici appartenir déjà partiellement au passé, c'est le traité de l'Atlantique Nord qui, sur le plan politique et sentimental, constitue aujourd'hui le lien le plus ferme entre les États-Unis et l'Europe. Sur cette base solide, mais aujourd'hui réduite au domaine militaire, il nous appartient de suggérer que soit bâtie une construction économique autrement durable que toute formule purement européenne parce qu'unissant des économies complémentaires. Bien que les difficultés d'une telle entreprise soient immenses, il est probable qu'adroitement présentée à une opinion toujours avide de nouveauté, elle ne manquerait pas de la séduire. Il est permis de croire qu'une entreprise permettant l'harmonisation sur une vaste échelle d'un ensemble commun d'intérêts sentimentaux, militaires et matériels, constitue aujourd'hui la meilleure sinon l'unique réponse aux difficultés qui confrontent à la fois l'Amérique et l'Europe et que, partant, elle doive être affrontée sans délai.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 104)

204

NOTE DU DÉPARTEMENT

Politique soviétique à l'égard de l'Allemagne

N. *Paris, [30] novembre 1949.*

Les notes et dépêches reçues ou envoyées par le Département à la suite de la constitution d'un gouvernement oriental à Berlin déterminent la politique soviétique à l'égard de l'Allemagne en termes suivants: l'URSS a cherché à soviétiser l'Allemagne entière, elle y a échoué, elle cherche à pratiquer actuellement une politique analogue à celle de l'accord de Rapallo.

On peut se demander si cette opinion est entièrement fondée.

L'évolution de la diplomatie soviétique dans cette région pourrait peut-être s'expliquer à partir d'une donnée sensiblement différente et qui ne serait pas très éloignée, dans ses conséquences pratiques, des préoccupations qui inspirent la politique française à l'égard de l'Allemagne.

S'il n'est guère possible de sortir entièrement du domaine des spéculations dans ce domaine, l'attitude russe à l'égard de la Yougoslavie peut bien cependant nous fournir quelques indices utiles.

L'expérience yougoslave peut bien avoir prouvé au Kremlin que l'expansion rapide du communisme vers l'Occident présenterait pour la Russie un danger qu'elle eut certes ignoré au temps de Trotsky, mais qu'elle ne paraît guère disposée à affronter du temps de Staline. Lénine avait écrit un jour que si l'Allemagne devenait communiste, le centre du communisme mondial quitterait Moscou pour Berlin. On comprend aisément le sens que prend aujourd'hui pour Moscou cet avertissement de Lénine, à la sortie de l'invasion germanique et du conflit avec Tito. On voit mal comment le Politburo qui a rejeté si violemment le bicéphalisme de Tito, pourrait souhaiter une Allemagne communiste unifiée, alors qu'il ne sait pas encore comment se développera, à l'est, le communisme nouveau de Mao Tsé-Toung, né, comme celui de Tito d'une guerre nationale et dont les cadres sont loin d'avoir été tous fournis par Moscou.

Il importe ici d'examiner plus profondément la situation yougoslave.

La propagande de Moscou en ce qui concerne la Yougoslavie semble tendue vers un seul but: repousser Tito vers l'Occident. Tout se passe comme s'il était plus important pour l'URSS de compromettre la Yougoslavie – de la pousser à se compromettre – que de l'absorber de l'extérieur. Tito, l'allié du capitalisme américain, tel est le slogan et peut-être l'espoir du Politburo. L'enjeu n'est pas seulement stratégique, il est avant tout doctrinaire. Il ne s'agit pas d'absorber la Yougoslavie, mais de prouver que l'hérésie conduit au capitalisme. Une invasion

directe, ou par satellites interposés, de la Yougoslavie, ne ferait que cristalliser l'opposition ailleurs, au sein des partis communistes occidentaux où l'existence de cette opposition devient de plus en plus évidente. On peut presque dire sans exagérer que du point de vue de l'orthodoxie communiste russe, il est plus important pour l'URSS que la Yougoslavie devienne réellement un bastion du capitalisme américain que d'empêcher, pour des raisons stratégiques, qu'une telle situation ne se produise pas.

Il a été répondu à cet argument que la politique soviétique se soucie peu des intérêts des partis communistes et qu'elle n'a jamais hésité à les sacrifier. Mais il ne s'agit pas ici des intérêts des partis communistes, mais de la sécurité russe. La multiplication de noyaux communistes indépendants, la répétition de la scission yougoslave en Allemagne ou ailleurs représenterait en dernier lieu une menace pour la suprématie russe à la fois comme puissance et comme «mère de l'Église». Il va sans dire que, dans l'esprit des dirigeants russes, l'existence et la priorité des intérêts nationaux russes ne sont pas admises ouvertement. Il n'y a pas de préoccupations impérialistes russes clairement pensées et exprimées. Le principal alibi, l'excuse profonde du parti communiste russe dans sa politique que, de l'extérieur nous pouvons qualifier de nationaliste, est une notion de nécessité historique présentée comme manœuvre stratégique de resserrement des forces à un moment où la crise de croissance du communisme dans le monde risque de compromettre les résultats déjà acquis. Le noyau communiste de Moscou se déclare inquiet pour la doctrine, il craint d'être effrité, émietté sur ses périphéries par l'éclosion des communismes hâtifs et malhabiles dans des pays où les traditions nationalistes risquent encore de canaliser à tous moments et à leur profit l'élan révolutionnaire. C'est donc au nom des intérêts supérieurs et des objectifs éloignés de la révolution mondiale que Moscou peut se permettre aujourd'hui une politique si strictement conforme aux intérêts de la puissance russe et si opposée aux tendances des partis communistes occidentaux.

Si tel n'avait pas été le souci dominant du Kremlin, si Moscou cherchait à étendre rapidement la mainmise communiste vers l'Occident, il est probable que «l'erreur» de la rupture du Kominform avec Tito n'aurait pas eu lieu. Il suffit en effet d'écouter les confidences des jeunes éléments des partis communistes occidentaux pour se rendre compte que le «Titisme» eut pu être entre les mains de Moscou uniquement préoccupée de révolution mondiale, un des facteurs les plus hardis et les plus efficaces de l'assaut du communisme contre l'Occident. En donnant à chaque communiste occidental un alibi patriotique, il eut permis aux partis de sortir de l'équivoque de l'obédience de Moscou et de gagner ainsi de nombreux appuis dans des pays où la tradition révolutionnaire est avant tout patriotique. Tel fut le cas de la Tchécoslovaquie en 1945. On peut bien dire que, si Moscou a reculé devant cette politique, c'est que les dirigeants russes ont redouté avant tout le

déplacement du centre du communisme mondial vers l'Occident et qu'ils ont cherché en même temps à donner au souci traditionnel de la puissance russe une enveloppe stratégique et doctrinaire.

Si une telle analyse de la politique soviétique peut être acceptée comme valable, des conséquences immédiates peuvent en être tirées en ce qui concerne l'Allemagne. La «ligne générale» qui passe par Belgrade passe aussi par Berlin. Il serait surprenant que les préoccupations soviétiques qui sont si claires dans le cas de la Yougoslavie disparaissent complètement dans le cas de l'Allemagne.

La conclusion serait que, temporairement du moins, la politique soviétique et celle de la France à l'égard de l'Allemagne se rapprochent dans leurs résultats pratiques.

Pour des raisons différentes, Moscou redoute autant que nous un déplacement de puissance vers l'Allemagne sur le continent. Dans le cas des Soviétiques, le souci de la sécurité nationale se double encore de préoccupations doctrinaires et d'opposition interne dont les signes deviennent de plus en plus apparents. Nous voyons les soucis que Belgrade, puis Markos ont causés à Moscou: qu'en serait-il dans le cas d'une Allemagne communiste unifiée et centralisée, poussée par tout le poids de ses traditions nationalistes? Que deviendrait le combat soutenu par Moscou à la fois sur le plan de la puissance russe et celui de l'orthodoxie communiste, lorsque l'URSS aura dressé devant elle une Allemagne nationaliste et communiste, avec tout son écrasant potentiel industriel et sa technique? Il est permis de présumer que l'URSS ne se juge pas encore en mesure de s'exposer à une telle concurrence et que ce souci a été clairement prouvé par l'affaire yougoslave. Après l'expérience d'Hitler et celle de Tito, il est difficile de croire que la Russie serait disposée à faire entrer l'ensemble de l'Allemagne dans le rang des démocraties populaires. Elle voit mal sans doute l'Allemagne se contentant d'un rôle de satellite.

Si cette hypothèse est vraie, il nous faut voir dans la constitution de la république de Berlin un effort en vue de maintenir l'Allemagne coupée en deux et le parti communiste allemand privé de possibilités de manœuvres.

Il nous faut répondre ici à une objection qui vient à l'esprit.

Si, dès le début, l'URSS était favorable à la division de l'Allemagne, comment expliquer qu'elle se fût obstinément refusée à un accord quadripartite qui eut pu perpétuer cette division?

Les raisons de ce refus ont bien leur place dans l'examen que nous avons fait des préoccupations soviétiques.

Moscou n'ignore rien de la faiblesse de ses positions auprès des Allemands. Faire des concessions à l'Occident, eut été, dans son esprit, faciliter l'unification de l'Allemagne au profit des États-Unis et compromettre l'emprise de l'URSS sur les satellites. Si des élections libres

étaient acceptées, si, dans une atmosphère détendue, la circulation des personnes et des idées pouvait s'effectuer librement dans l'Allemagne de l'Est, la position de l'URSS dans sa zone ne pouvait manquer d'être fortement ébranlée. Il se serait produit en Allemagne une évolution analogue à celle que l'on a vue en Autriche où un minimum de liberté démocratique consentie par Moscou sous pression des Occidentaux a joué immédiatement au profit de ces derniers malgré l'occupation des deux-tiers du territoire autrichien par l'armée rouge. Les raisons qui ont poussé Moscou à refuser de collaborer avec les Occidentaux en Allemagne sont les mêmes que celles qui ont motivé les procès récents dans les pays satellites. Il s'agit là essentiellement d'une notion de resserrement des forces et la nécessité absolue d'empêcher l'infiltration des tendances démocratiques et du droit de l'opposition dans les pays satellites.

Il nous faut ainsi modifier d'une manière sensible notre interprétation de la politique soviétique à l'égard de l'Allemagne.

En premier lieu, celle-ci ne paraît guère s'inspirer des accords de Rapallo. Du reste, les Soviets ont déjà fait, et à plusieurs reprises l'expérience d'une telle politique, qui se révéla désastreuse. Et dans les circonstances actuelles, une telle politique doit apparaître à un esprit marxiste, comme un non-sens. Convaincu qu'il est de la mainmise du capitalisme américain sur l'Allemagne d'Adenauer, une telle tentative équivaudrait pour le Politburo à vouloir faire la politique de Rapallo avec les États-Unis. Il est bien possible que Moscou ouvre demain aux deux Allemagnes leurs débouchés balkaniques traditionnels; mais elle le ferait sous pression de nécessités économiques et non par machiavélisme. Elle ne doutera du reste pas, dans une telle conjoncture, que c'est le capitalisme américain qui viendrait ainsi indirectement à la rescousse de l'économie des satellites. Quant à la «main tendue» de Staline, il faut bien voir à qui elle est tendue. Elle l'est à une Allemagne privée de la Ruhr sur laquelle pèse tout le poids de la puissance américaine et qui ne saurait durer plus de vingt-quatre heures sans l'appui de Moscou. C'est un peu à lui-même que Staline tend ainsi la main. Son solennel message à Pieck n'a pas plus de valeur que la garantie à la Pologne de la frontière Oder-Niesse: il s'agit là de manifestations tactiques qui s'inspirent avec rigueur de la dialectique marxiste.

Nous n'avons pas à craindre à l'heure actuelle un rapprochement germano-soviétique. Moscou n'aspire pas à l'expansion, mais à un partage de puissance.

C'est ainsi que les préoccupations soviétiques en ce qui concerne l'Allemagne se rapprochent singulièrement des nôtres. Nous craignons que, dans le bloc atlantique, au sein de l'union occidentale, l'intégration et surtout l'unification de l'Allemagne ne se fassent en dernier lieu à notre détriment. De même, sans doute, l'URSS voit-elle clairement les dangers qu'entraînerait pour elle la puissance allemande unifiée, transformée pour les besoins de la cause en démocratie populaire.

Il existerait ainsi à l'heure actuelle une sorte d'accord voué, d'ailleurs purement négatif, entre la politique du Kremlin et la nôtre à l'égard de l'Allemagne.

D'une façon plus générale, il est permis même de se demander si certaines préoccupations obscures du Kremlin ne rejoignent pas, par des voies bien différentes, celles de Washington en ce qui concerne les progrès rapides et l'expansion du communisme dans le monde.

(Direction d'Europe, URSS, volume 138)

205

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 5708. *Washington, 30 novembre 1949.*

Plusieurs articles de la presse américaine, consacrés à la «répartition» des cartels en Europe, signalent le danger d'un tel phénomène, dont l'effet serait de substituer aux contrôles étatiques déclinants le dirigisme exclusif de quelques groupes industriels privilégiés. Ainsi, le mouvement de libéralisation des échanges, qui a fini par acquérir en Europe une certaine force, risquerait de voir ses effets complètement annulés par la conclusion, sur le plan privé, d'ententes et de cartels ayant pour but la limitation de la production, la fixation des prix et la répartition des marchés.

M. Michael Hoffman écrit dans le *New York Times* du 21 novembre 1949: «Plus vite que les gouvernements n'agissent pour supprimer les restrictions quantitatives sur les importations, les industriels se donnent la main à travers les frontières pour empêcher une telle libéralisation d'avoir des effets sérieux sur le volume des échanges. Les plus hautes autorités américaines en Europe sont préoccupées par cette situation mais ne se sont cependant pas encore prononcées. Elles sont pressées de le faire par nombre de leurs collaborateurs qui voient le plan Marshall ainsi menacé par la doctrine et les agissements des cartels». D'après le correspondant du *New York Times*, des arrangements de cette nature seraient particulièrement avancés en matière de coke, de ferrailles, ainsi que de produits chimiques et pharmaceutiques. L'initiative la plus importante, qui aurait été prise par les industries françaises et allemandes de l'acier, expliquerait la faveur avec laquelle l'idée d'un rapprochement franco-allemand a été accueillie dans les milieux de droite des deux pays. Toujours d'après M. Michael Hoffman, les

[1] Dépêche adressée au service de Coopération économique et communiquée à la direction d'Amérique.

gouvernements français et italien auraient laissé entendre, dans des déclarations confidentielles, qu'ils résisteraient à la suppression des contrôles sur divers produits aussi longtemps que des accords privés n'auraient pas été conclus entre les producteurs intéressés.

Le correspondant américain va jusqu'à dire : « Une telle attitude a causé un vif dépit dans les milieux américains en Europe qui s'aperçoivent du peu de sincérité des affirmations si souvent répétées par les Italiens et les Français du dévouement aux principes de libéralisation des échanges ».

Revenant sur la question dans un autre article, M. Michael Hoffman signale que l'industrie britannique, en dépit des efforts gouvernementaux, est une des plus cartellisées d'Europe. Il annonce que l'on étudie en France, sous la direction de M. Jean Monnet, le moyen d'établir et d'appliquer une législation inspirée de la loi américaine anti-trust, mais que M. Monnet se heurte déjà à une opposition farouche des groupes industriels français.

Sans se montrer aussi affirmatifs ni aussi sévères que Michael Hoffman, plusieurs journalistes accusent également l'Europe de s'engager de nouveau dans une politique de cartels et estiment que les États-Unis devraient intervenir. On lit dans le *Christian Science Monitor* : « Les États-Unis doivent trouver le moyen d'élever un rempart contre le communisme sans faire appel aux éléments ultra-réactionnaires qui ne peuvent concevoir une Europe différente de celle d'entre les deux guerres ».

Le Département trouvera en annexe à la présente dépêche quelques-uns des articles les plus significatifs parus sur cette question[1].

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 168)

206

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

D. n° 5741. *Washington, 30 novembre 1949.*

Au lendemain de la réunion des trois ministres des Affaires étrangères et de la publication du communiqué de la Haute-Commission qui accorde à l'Allemagne un certain nombre de concessions, le réarme-

[1] Documents non reproduits.

[2] Dépêche adressée à la direction d'Europe et communiquée à la direction d'Amérique, au Secrétariat des Conférences et au service d'Information et de Presse.

ment partiel de l'Allemagne occidentale est rapidement devenu un sujet d'actualité aux États-Unis.

On a noté ici et analysé avec la plus attention les déclarations récemment faites à cet égard par diverses personnalités officielles américaines.

La position déjà ancienne du général Clay, celle beaucoup plus récemment exprimée à Paris par le sénateur Thomas, toutes deux nettement en faveur d'un réarmement de l'Allemagne, ont été rappelées. Bien qu'on n'y ait pas attaché une réelle importance car leurs auteurs ne sont pas directement responsables de la politique américaine, elles ont néanmoins contribué à influencer l'opinion.

La déclaration de M. Acheson qui a indiqué, à son retour de Paris, que le réarmement de l'Allemagne n'avait pas été discuté lors de la conférence à Trois, et celle du président Truman qui a marqué, il y a quelques jours à sa conférence de presse, que les États-Unis n'avaient pas l'intention de réarmer l'Allemagne, ont été, au moment où elles furent faites, jugées tout à fait décisives. Certains commentateurs notaient, cependant, par la suite, qu'en ce qui concerne l'avenir, les déclarations du Président et du Secrétaire d'État n'étaient pas aussi formelles qu'on avait pu le penser à première vue.

Lorsque M. Johnson, Secrétaire d'État à la Défense, rappela, quelques jours plus tard, à Francfort la déclaration du Président et précisa qu'elle ne pouvait ni ne devait donner lieu à discussion, l'hostilité américaine à un réarmement, même partiel, de l'Allemagne parut ici renforcée.

Mais, le lendemain, le général Bradley affaiblissait la position prise par son chef en indiquant, sur l'aérodrome d'Orly, que les États-Unis n'étaient pas en faveur du réarmement de l'Allemagne «au moment présent». Le chef d'état-major américain ajoutait ensuite que «de toute façon, si le problème du réarmement de l'Allemagne était soulevé, il devait être examiné par tous les signataires du pacte de l'Atlantique Nord». En motivant de la sorte les déclarations du Secrétaire d'État à la Défense, le général Bradley – de l'avis des commentateurs américains – réservait l'avenir et les circonstances, prévues ou imprévues, qui pourraient conduire les États-Unis à réviser leur attitude négative présente au sujet du réarmement de l'Allemagne.

Enfin, lorsque M. Johnson déclara à Berlin que la capitale de l'Allemagne devait être comprise dans le plan de défense de l'Occident, les observateurs américains en déduisirent qu'une telle défense, sur un point aussi avancé, ne pouvait se concevoir, dans l'esprit même de M. Johnson, qu'avec une participation d'effectifs allemands.

Ainsi les premières déclarations officielles des responsables de la politique américaine ont-elles pu, tout d'abord, être jugées rassurantes par les adversaires du réarmement de l'Allemagne. Mais les versions successives leur apparurent, ensuite, moins nettes et de nature à provoquer leur inquiétude légitime.

Partant des différentes déclarations officielles ci-dessus rappelées, les commentaires de la presse américaine ont rapidement pris une ampleur considérable. Les arguments en faveur du réarmement de l'Allemagne l'ont, dans l'ensemble, emporté sur les raisons invoquées contre la remilitarisation.

Un grand nombre de journalistes ont, en premier lieu, tenté de motiver par des raisons d'ordre militaire un réarmement partiel de l'Allemagne de l'Ouest. Le fait que les Russes sont maintenant en mesure de se servir de la bombe atomique – ont-ils indiqué – a pour conséquence d'empêcher à l'avenir un débarquement en force analogue à celui des plages de Normandie. D'où la nécessité, pour le camp occidental, d'entretenir sur le continent européen lui-même des forces importantes capables d'opposer une résistance sérieuse aux 175 divisions soviétiques. Or, les effectifs actuels sont manifestement insuffisants. Les États-Unis n'ont pas l'intention d'augmenter le nombre de leurs troupes. La Grande-Bretagne non plus. Quant à la France, la guerre d'Indochine compromet ses possibilités. Dans ces conditions, il est indispensable de recourir aux seules réserves d'effectifs qui existent en Europe, c'est-à-dire faire entrer en ligne de compte le soldat allemand, accessoirement, le soldat espagnol.

Les publicistes américains se sont, en outre, attachés à montrer qu'un recours à la capacité militaire de l'Allemagne était d'ailleurs conforme à la stratégie du pacte de l'Atlantique. Celle-ci n'envisageait-elle pas, en effet, la défense du continent européen sur la ligne la plus avancée, c'est-à-dire sur la ligne de l'Elbe? La protection de l'Allemagne occidentale est ainsi incluse dans la stratégie générale des Alliés. Est-il concevable, dans ces conditions, que la défense du territoire allemand soit uniquement confiée aux troupes alliées et que les Allemands assistent à la bataille en spectateurs qui comptent les coups? Les Français, les Belges, les Anglais et les Américains accepterons-ils de se faire tuer sur l'Elbe tandis que les Allemands se contenteraient de travailler dans les usines? À toutes ces questions, la presse américaine a donné ou sous-entendu des réponses négatives.

À ces arguments d'ordre militaire, sont venus s'ajouter des arguments d'ordre diplomatique fondés, en particulier, sur l'intention prêtée à l'URSS de réarmer l'Allemagne de l'Est. La militarisation et le développement de la police allemande dans la zone soviétique donnent à craindre que l'URSS ne retire bientôt ses troupes d'occupation. Un coup très dur serait ainsi porté aux Alliés. Ne seront-ils pas obligés d'y répondre en retirant ou en diminuant leurs propres troupes d'occupation? Dans ce cas, une police et une petite armée allemande seraient manifestement nécessaires à l'Ouest car, tant pour des raisons de sécurité intérieure que dans l'intérêt même de la stratégie alliée, il ne saurait être question de laisser désarmer le glacis que constitue l'Allemagne occidentale pour les démocraties.

Certains journalistes ont, en outre, exprimé la crainte qu'une Allemagne de l'Ouest désarmée ne soit tentée, en cas de tension, de prévenir une agression soviétique à laquelle elle serait incapable de résister, par une entente politique avec l'URSS. La seule manière d'empêcher l'Allemagne de l'Ouest de passer ainsi à l'ennemi consisterait, d'après ces publicistes, à donner à l'Allemagne les moyens militaires de participer à sa propre défense.

À ces raisonnements favorables à un réarmement de l'Allemagne, des arguments en sens contraire ont certes été opposés par la presse américaine. Mais, presque toujours, on a trouvé ici de bonnes raisons pour en atténuer la portée.

C'est ainsi que divers journalistes ont signalé la rapidité de l'évolution qui se produit aujourd'hui au bénéfice de l'Allemagne. À peine une concession est-elle faite, qu'on parle déjà de la suivante. Contraint par la surenchère des socialistes qui jouent aujourd'hui du sentiment nationaliste, latent chez la plupart des Allemands, et lié par ses relations avec la grosse industrie, le chancelier Adenauer ne sera-t-il pas, lui aussi, l'instrument d'un redressement de l'Allemagne qui s'annonce comme devant être beaucoup plus rapide encore qu'au lendemain de la Première Guerre? Envisager un réarmement de l'Allemagne ne ferait que précipiter ce processus et ressusciter le danger allemand.

À ces avertissements, de nombreux journalistes répondent qu'ils sont conscients de ce péril et qu'il est bien fâcheux de voir les événements prendre une pareille tournure. Mais – ajoutent-ils – qu'y pouvons-nous? Un danger plus pressant existe: le danger russe auprès duquel le danger allemand ne saurait passer qu'en deuxième urgence.

L'argument selon lequel, loin de réclamer le réarmement de l'Allemagne, le chancelier Adenauer – écho de la lassitude des Allemands guéris de tout désir guerrier et soucieux avant tout de rester neutres – ne désirerait nullement recevoir le présent d'une armée allemande que veulent lui faire certains stratèges anglo-saxons, a parfois été évoqué. Mais, la plupart du temps, il n'a guère été retenu et l'on a eu la bonne foi de reconnaître, ici, que le gouvernement de Bonn serait heureux de sauter sur l'occasion qui lui serait présentée d'améliorer ainsi la position de son pays.

Des objections plus sérieuses à un réarmement de l'Allemagne ont été fondées sur l'opposition qu'une telle politique susciterait en Grande-Bretagne et en France. La presse américaine a reconnu que ces deux pays avaient des motifs pour s'inquiéter de voir une armée allemande éventuelle, même limitée en nombre, contribuer à la résurrection de l'Allemagne et à son retour vers une situation dominante sur le Continent. Mais cette attitude, plus instinctive chez les Français que chez les Anglais, a souvent été jugée ici comme l'expression d'un état d'esprit attardé ou simplement intéressé. En Grande-Bretagne, la crainte d'une restauration de l'Allemagne serait une manifestation de cet égoïsme

national qui retient l'Angleterre sur la voie de l'intégration européenne. Quant à la France, son opposition à un réarmement de l'Allemagne serait, pour une très large part, le résultat de la propagande communiste.

À ces condamnations sommaires dont la presse Hearst et les journaux du colonel McCormick se sont faits la spécialité, d'autres feuilles et correspondants, plus conscients de la réalité européenne, ont substitué des arguments moins brutaux. En Grande-Bretagne comme en France, dans les pays du Benelux et en Italie – ont-ils indiqué – tous les militaires sont aujourd'hui persuadés qu'il est indispensable de recourir à l'Allemagne pour pallier l'actuelle crise des effectifs. Sans doute, d'après certains organes, faut-il voir là, en partie, une manifestation de l'état d'esprit en vertu duquel les généraux ne résistent pas à l'attrait des gros bataillons et seraient prêts, au besoin, à fortifier la lune. Mais l'idée que de telles dispositions se seraient fait jour chez les généraux français eux-mêmes, adversaires traditionnels de l'Allemagne, est considéré, plus volontiers encore, comme un argument décisif en faveur d'une contribution militaire de l'Allemagne à la défense de l'Europe.

Enfin, les journalistes américains ont prétendu déceler dans l'opinion publique elle-même, en Grande-Bretagne et en France, un revirement d'attitude à l'égard de l'Allemagne. Un grand parti a été tiré, ici, des articles parus dimanche dernier dans le *Sunday Times* et dans l'*Observer* de Londres qui présentaient comme inéluctable un réarmement limité de l'Allemagne. Ces deux articles ont été considérés comme reflétant non seulement l'opinion du gouvernement, mais aussi du peuple britannique.

Pour ce qui est de la France, enfin, certains correspondants parfois très bien intentionnés ont laissé entendre à leurs lecteurs américains qu'un changement s'était produit dans l'état d'esprit des Français à l'égard des Allemands. Sans doute nombre d'entre eux n'oubliaient-ils pas les souffrances qu'ils ont subies du fait de l'Allemagne. Mais les contacts sur le plan individu multipliés depuis 1940 entre Français et Allemands auraient eu pour résultat d'accréditer assez largement en France l'opinion que les Allemands n'étaient pas si méchants, qu'il y en avait même beaucoup de bons avec qui il devait être possible de s'entendre. Les auteurs américains de cette «découverte» négligent généralement le fait qu'un réarmement même partiel de l'Allemagne serait de nature à effrayer les Français, au point de compromettre les essais de collaboration franco-allemande actuellement tentés dans d'autres domaines.

Ainsi, aux craintes parfois exprimées devant un réarmement éventuel de l'Allemagne, des arguments rassurants sont généralement opposés par la presse américaine. S'il est possible de faire une moyenne entre les vues exprimées par les différentes feuilles, l'opinion d'ensemble paraît être la suivante : certes, le réarmement de l'Allemagne est en soi une chose fâcheuse, et il est dommage que les circonstances aient conduit les Alliés à l'envisager. Ce réarmement n'est peut-être pas encore nécessaire aujourd'hui, mais il risque de le devenir. Plutôt que d'avoir à

l'improviser, il vaut mieux l'envisager dès maintenant, avant qu'il ne soit trop tard.

Un décalage très net existe donc aujourd'hui entre la position officielle de l'Administration américaine et celle qui se développe de plus en plus dans la presse des États-Unis. Les chefs civils du gouvernement paraissent fermement opposés, au stade actuel, à un réarmement de l'Allemagne. La position des chefs militaires est déjà moins nette. Mais surtout, une poussée considérable en faveur d'un réarmement de l'Allemagne se manifeste dans les organes d'opinion que le public, semble-t-il, n'hésite pas à suivre. *Rebus sic stantibus*, le gouvernement des États-Unis pourra peut-être résister à cette pression. Mais si les circonstances changeaient, ses résolutions risquent de fléchir. Une aggravation de la tension avec l'URSS, une modification de la situation en Allemagne pourraient le conduire à favoriser, si dangereux soit-il, un réarmement partiel de l'Allemagne.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 180)

207

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 5746. *Washington, 30 novembre 1949.*

Secret. Réservé.

Les services du Département d'État qui étudient de près les événements qui ont marqué depuis quelques semaines la vie politique des pays de mouvance communiste ont tendance à les rapprocher du souci grandissant du Kremlin, d'abord de se prémunir contre une éventuelle propagation du déviationisme yougoslave, ensuite de s'assurer de ses arriérés à la veille d'une entreprise visant à la liquidation du schismatique.

Les renseignements parvenus à Washington sur le dispositif des troupes russes et satellites ne fournissent certes aucun indice laissant prévoir une offensive armée imminente contre le dictateur yougoslave. En revanche, les informations diverses sur l'entraînement d'unités spécialisées en divers pays satellites, les épurations ou les remaniements opérés dans le haut commandement des armées voisines de la Yougoslavie, enfin l'intensification de la propagande anti-titiste dans tout le bloc communiste sont considérés comme pouvant être le prélude d'une participation plus active des satellites dans la lutte anti-titiste.

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe. Note manuscrite: «*[Communiquer à] Belgrade, Londres, Rome*».

Tout en demeurant dans la ligne suivie depuis dix-huit mois par Moscou dans son offensive déclenchée contre Tito, ces manifestations diverses frappent, en effet, dans certains cas, par leur brutalité ou par leur mépris des principes proclamés inviolables jusqu'à ce jour.

Si certaines de ces mesures peuvent trouver leur justification dans les préoccupations de politique locale ou extérieure au bloc communiste (Allemagne), on est cependant tenté d'attribuer leur aspect exceptionnel à la hâte qu'aurait le Kremlin de satisfaire toutes les conditions préalables à une opération d'envergure contre Tito. L'appel à l'action lancé par le *Kominform* à l'adresse des communistes du monde entier pourrait alors n'avoir pour but que de préparer les esprits à de nouveaux développements dans le secteur balkanique.

Sans exclure l'hypothèse selon laquelle ces événements pourraient n'être qu'une nouvelle phase dans la lutte froide contre Belgrade, renouvelant les expériences de mars et septembre derniers, les observateurs du Département d'État estiment cependant qu'il y a lieu de prévoir le pire. Ils reconnaissent à ce propos que l'éventualité d'une intensification des opérations de guérillas en territoire yougoslave ne surprendrait pas les dirigeants de Belgrade qui semblent s'y être préparés de longue date, et qui disposeraient sans doute d'une armée solide, entraînée aux opérations de guérillas, et capable de résister victorieusement aux premiers assauts. En revanche, ils semblent partager, dans une certaine mesure, l'inquiétude du gouvernement yougoslave, dont M. Bebler a eu à plusieurs reprises l'occasion d'entretenir le Département d'État, tenant au fait que, privée d'approvisionnement en armements depuis juin 1948, l'armée yougoslave craint de n'être pas capable de soutenir une lutte prolongée. Or, les longs préparatifs auxquels se livre le Kremlin font précisément redouter aux dirigeants de Belgrade qu'ils n'aient bientôt à soutenir une lutte acharnée dans laquelle l'URSS engagerait peu à peu des moyens considérables. Ils évoquent volontiers, à cette occasion le développement de la guerre d'Espagne.

Aussi bien les États-Unis se posent-ils dès à présent la question de savoir comment ils viendraient efficacement en aide à cette «alliée par nécessité» dans le conflit qui la menace.

Pour M. Bebler qui abordait le problème dans un discours récemment prononcé à New York, la réponse est simple: «Une offensive soviétique contre la Yougoslavie déclencherait une guerre mondiale». Un tel langage serait sans doute le seul capable de faire hésiter les dirigeants du Kremlin à la veille de déclencher leur offensive, s'il traduisait la réalité des intentions américaines. Le moins que l'on puisse dire est toutefois que celles-ci apparaissent encore, comme il convenait de s'y attendre, nettement plus réservées.

L'impression qui se dégage, en effet, des conversations que l'un de mes collaborateurs a pu avoir avec les fonctionnaires chargés au Département d'État des secteurs d'Europe orientale et méridionale est que

l'éventualité d'une intervention directe d'unités soviétiques ou satellites en territoire yougoslave est toujours considérée comme improbable. Si elle devait se réaliser ou si l'action de formations de partisans prenait une importance telle que l'avenir de Tito fût mis en péril, la nécessité s'imposerait alors, estime-t-on au Département d'État, d'assurer les livraisons d'armement indispensables au rétablissement de l'équilibre menacé.

Sans songer donc, à infirmer les déclarations de M. Bebler, dont on apprécie le souci d'entretenir les hésitations du Kremlin, on se garde bien d'y souscrire. Il n'en demeure pas moins que, conscient du péril qui menace Tito, le Département d'État apparaît assez disposé à mettre au point une nouvelle réglementation qui permettrait d'assurer d'ores et déjà à la Yougoslavie les approvisionnements militaires qui lui sont indispensables. Je ne manquerai pas de transmettre aussitôt au Département les communications qui pourraient m'être faites dans ce sens.

(Direction d'Europe, Yougoslavie, volume 88)

208

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 5705. *Washington, 30 novembre 1949.*

Par lettre n° 3665 du 12 novembre[2], vous avez bien voulu me communiquer une note établie par la direction d'Asie-Océanie et faisant le point des relations entre les États-Unis et l'Iran. Vous me demandez en même temps de vous renseigner sur les résultats du voyage de Sa Majesté Reza Shah Pahlevi en Amérique.

Ma dépêche n° 5386.AM du 9 novembre[3] avait fourni à ce sujet au Département des éléments d'information. Ces premières indications se sont trouvées confirmées dans un entretien entre le Premier secrétaire de cette ambassade et M. Hare, adjoint de M. McGhee, qui, en l'absence de ce dernier, dirige la division d'Afrique-Levant. « La visite du Shah, a-t-il déclaré à mon collaborateur, s'effectue sous la ligne de l'hospitalité. » Par l'invitation adressée à Reza Shah de venir en Amérique, par l'accueil réservé à sa personne, par le programme établi pour son

[1] Dépêche adressée à la direction d'Asie-Océanie et communiquée à la direction d'Amérique.

[2] Document non reproduit.

[3] Document non reproduit. La dépêche n° 646 de Téhéran en date du 22 août 1949 rappelle les initiatives iraniennes en vue d'une assistance économique et militaire accrue des États-Unis envers l'Iran.

voyage, le gouvernement américain a voulu surtout montrer au souverain d'un pays ami ce que sont les États-Unis. Allant jusqu'à la côte du Pacifique, visitant des usines, des universités, des installations militaires, des entreprises agricoles, le souverain pourra rencontrer dans une atmosphère libérée des contraintes officielles des simples citoyens de ce pays et se faire une juste idée de la démocratie, de la technique et de la vie américaine. À cet égard, a indiqué M. Hare, le voyage du souverain semble s'avérer un succès. Le charme de sa personnalité, la simplicité de son attitude, la sincérité de ses réparties, l'aisance avec laquelle il a affronté une des plus difficiles et aussi des plus importantes épreuves qui attendent le voyageur étranger de marque qui aborde ce continent: la conférence de presse et le contact avec les journalistes, lui ont d'ores et déjà conquis la sympathie du public. Aux questions parfois oiseuses que lui ont posées les correspondants des journaux à sensation, il a répondu avec humour et tact, de même qu'il a accueilli avec une bonne grâce amusée l'hommage que lui rendaient à Broadway des écolières voyant en lui un fabuleux potentat oriental, aussi digne d'être acclamé qu'une vedette de cinéma ou un chanteur de renom. Certes, quelques commentaires d'un ton moins aimable ont été publiés. Le *New York Daily News*, reprenant dans un éditorial des informations parues dans la presse financière, a rappelé que la Ulen Realisation Corporation, firme américaine spécialisée dans les grands travaux, réclamait vainement depuis dix ans au gouvernement de Téhéran, le paiement d'une facture arriérée se montant à plus d'un million de dollars. D'après un journal républicain de Washington, le Conseiller commercial de l'ambassade d'Iran aurait remis en octobre 1948, à la veille des élections, un chèque de 2 500 dollars à un représentant du *Republican National Committee* convaincu qu'il aurait été d'une victoire de M. Dewey.

Mais ces quelques fausses notes se sont perdues dans un concert d'articles généralement favorables. Reza Shah n'a pas manqué de profiter de cette publicité bénévole pour faire ressortir les efforts que son gouvernement et lui-même poursuivent en vue de «hâter l'évolution de l'Iran dans le sens du progrès social et de la démocratie»; il a saisi en outre l'occasion qui lui était ainsi offerte de présenter, devant l'opinion américaine, des demandes d'aide militaire et économique qu'il n'a pas manqué de formuler au cours de ses entretiens privés avec le Président, le Secrétaire d'État et les diverses personnalités officielles qu'il a rencontrées. Mais quelque instance qu'il ait mise à faire valoir le bien-fondé de telles demandes, il ne semble pas que Reza Shah ait obtenu satisfaction.

M. Hare, à qui mon collaborateur a posé très franchement la question, a répondu que les principes guidant la politique américaine à l'égard de l'Iran ne s'étaient pas modifiés et que l'exposé qui en avait été fait à un représentant de cette ambassade au printemps dernier

demeurait valable[1]. Certes, le président Truman, à l'occasion d'un toast, a rendu hommage aux qualités d'homme d'État dont Reza Shah avait fait preuve au cours des dernières années; il a assuré le souverain que le soutien des États-Unis ne ferait pas défaut à son pays si l'indépendance de ce dernier était à nouveau menacée; il a même fait une comparaison entre l'Iran, dont tous les monarques depuis les Achéménides «ont été fidèles à la parole donnée alors que la même chose ne pouvait être dite de certains autres pays». Le Shah, répondant à ces paroles, a indiqué que l'aide américaine continuant, son pays «contribuerait comme par le passé à la prospérité mondiale et à la défense des valeurs culturelles de l'Occident»; M. Truman a brossé un parallèle entre le *Fair Deal* et la politique de progrès économique et social du gouvernement de Téhéran; mais ces paroles cordiales n'ont pas été suivies de promesses ou d'accords précis, qu'il s'agisse de la fourniture d'armes ou du programme d'équipement de l'Iran.

Il est excellent, a expliqué M. Hare, que Reza Shah se soit entendu confirmer par le Président au cours de l'entretien privé qu'ont eu les deux hommes, les principes qui régissent les relations entre les deux pays; ceux-ci ont d'ailleurs été exposés maintes fois par l'ambassadeur des États-Unis à Téhéran, et ici par le Département d'État à M. Ala. Certes, le Shah n'avait pas été invité à venir à Washington pour qu'une occasion soit ainsi fournie de préciser à nouveau devant lui les grandes lignes de la politique américaine à l'égard de son pays, mais, a ajouté M. Hare, il n'était pas mauvais qu'il les entendit de la bouche de la plus haute autorité américaine, celle du président Truman. Le directeur-adjoint d'Afrique-Levant a souligné qu'il n'était pas question d'entreprendre en Iran un effort comparable à celui qui est actuellement poursuivi en Turquie. Une aide pourra cependant être fournie à Téhéran grâce aux crédits inclus pour la Corée, les Philippines et l'Iran dans le programme d'assistance militaire voté récemment par le Congrès. Sur ces crédits, d'un montant global de 25 millions de dollars, le tiers serait éventuellement réservé à l'Iran. Mais aucune décision définitive n'aurait encore été prise, ni aucun programme précis établi. Il eut d'ailleurs été malséant, a déclaré M. Hare, que le Shah parût venir aux États-Unis pour chercher un «cadeau». Un dangereux précédent eut été créé. Il ne faut pas oublier en outre, a-t-il poursuivi, que tout en s'efforçant d'arrêter le progrès du communisme et de résister aux visées agressives des Soviets, le gouvernement américain continue à inspirer sa politique de l'espoir que la paix pourra être maintenue. Plutôt que de fournir sans discrimination des armes à tous les pays du monde libre qui souhaiteraient en recevoir, les États-Unis estiment qu'une réponse plus constructive peut être donnée aux partisans de l'idéologie d'extrême-gauche en prouvant par les faits que le marxisme n'est pas la seule méthode, ni même la meilleure, pour amener une transformation

[1] *Note du document:* «Je me réfère en particulier à mon télégramme en clair n° 1506, 8 avril».

des conditions économiques et sociales dans les pays sous-développés ou arriérés, et y élever le niveau de vie. Grâce à son voyage aux États-Unis, le Shah pourra constater les résultats obtenus dans ce domaine par la démocratie américaine et tirer de cette expérience les plus utiles enseignements. Le gouvernement américain s'efforcera d'ailleurs de faciliter dans toute la mesure du possible la mise en œuvre du plan de développement économique établi par le «Groupe Overseas Consultants». Mais là encore, a indiqué M. Hare, des résultats bien meilleurs seront obtenus si ce développement est réalisé grâce aux efforts de l'Iran et par l'utilisation de ses ressources humaines et matérielles, plutôt que par une aide financière américaine unilatérale qui apparaîtrait presque comme une aumône. À supposer même que le Département d'État, pour des raisons de politique générale, estime utile d'apporter à l'Iran une aide de ce genre, sur le plan économique comme sur le plan militaire, il n'y aurait pratiquement aucune chance d'obtenir du Congrès les crédits nécessaires. Il est bien évident, a poursuivi le fonctionnaire américain, que les États-Unis ne peuvent pas assurer à eux seul le bien-être matériel de tous les pays ni leur donner à tous les moyens de mettre sur pied une puissante force militaire.

Les Américains demeurent donc fermement décidés à soutenir le Shah dans ses efforts pour maintenir l'indépendance de son pays. Ce soutien, en cas de besoin, se manifesterait notamment sans réserve devant les Nations unies, que le gouvernement de Téhéran pourrait, comme il l'a fait dans le passé, saisir sans délai au cas où cette indépendance serait menacée. Mais on continue à Washington à penser qu'il est préférable pour l'Iran de s'en tenir à la politique à la fois ferme et prudente poursuivie avec de si heureux résultats depuis l'affaire d'Azerbaïdjan. Le désir «compréhensible chez un militaire» qu'a Reza Shah de renforcer les moyens d'action et l'équipement de son armée n'est pas à encourager outre mesure: il pourrait éventuellement orienter dans une voie plus risquée la politique iranienne; de plus, un réarmement intensif de l'Iran comporterait des charges financières que les États-Unis ne sont pas en mesure d'assumer pour le moment tout au moins et à supposer que cet effort puisse être imposé à l'Iran, il serait certainement de nature à retarder ou même à compromettre la réalisation du programme de développement économique et de progrès social que l'on considère ici comme le plus propre pour atteindre le principal objectif visé, qui est d'empêcher l'expansion de l'idéologie communiste dans une région du monde où l'Iran occupe une place de première importance.

Il est probable qu'à l'occasion de la publication de communiqués qui marqueront, au début de décembre, la fin du séjour officiel du souverain de l'Iran aux États-Unis, ces principes seront réaffirmés, les termes choisis à cet effet tenant compte évidemment du souci de ne pas faire apparaître que Reza Shah n'a sans doute pas obtenu à Washington la complète réalisation de ses espérances.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 158)

209

NOTE DE LA DIRECTION D'EUROPE
(Sous-direction d'Europe orientale)

Atteintes aux libertés civiques en Roumanie

N. *Paris, 1er décembre 1949.*

I. La note remise le 31 mars 1949 par le représentant américain au gouvernement de Bucarest pour protester contre les violations dont celui-ci s'était rendu coupable vis-à-vis de l'article 3 du traité de paix résumait comme suit l'accusation portée contre le gouvernement roumain :

Pendant la période d'armistice, le gouvernement roumain avait pris ou laissé exécuter des mesures qui privèrent peu à peu les personnes sous sa juridiction de leurs libertés et droits fondamentaux : le gouvernement roumain poursuivit à rythme accéléré cette même politique après qu'il eut signé le traité de paix le 10 février 1947 et en juin et août 1947, le gouvernement des États-Unis avertit le gouvernement roumain de ce que de telles mesures violaient les dispositions du traité. Le gouvernement roumain, cependant, ne prit aucune disposition pour y porter remède. Les tendances de sa politique non seulement ne furent pas renversées, mais elles continuèrent délibérément dans le même sens après l'entrée en vigueur du traité.

Liberté d'opinion

En violation de la liberté d'opinion politique garantie par le traité de paix, le gouvernement roumain et le parti communiste minoritaire qui le contrôlait dispersa, réduisit au silence et déclara hors-la-loi les partis politiques démocratiques et priva leurs chefs de leur liberté. À cette fin, le gouvernement roumain employa des méthodes d'intimidation et de pression à l'égard de la justice. Le «procès» et la condamnation à la prison perpétuelle de Iuliu Maniu, président du parti national paysan et d'autres chefs politiques, est un remarquable exemple de l'iniquité des actions qui furent entreprises. Un grand nombre de citoyens roumains furent en outre arrêtés et maintenus en prison sans procès pour d'assez longues périodes de temps.

Liberté de presse

Par le jeu de la loi, des décrets ou de mesures administratives ainsi que par l'action extra-légale d'organisations affiliées au gouvernement et au parti communiste, la liberté de presse et de publication, garantie par le traité de paix, n'existe pas en Roumanie. Aucune critique ne peut être

formulée contre le gouvernement. Le gouvernement roumain a le contrôle des imprimeries et a supprimé toutes les publications qui ne relèvent pas de lui ou qui ne servent pas les desseins du parti communiste.

Liberté de réunion

> «En dépit des dispositions expresses du traité de paix, à cet égard, seules les organisations communistes ou approuvées par le Parti sont habilitées à tenir des réunions publiques. Par crainte d'interventions coercitives ou de représailles de la part du gouvernement ou du parti communiste, les autres organisations n'ont même pas essayé de tenir de telles réunions…».

La note américaine examinait ensuite la question des libertés religieuses qui a fait l'objet d'une note séparée de la direction d'Europe jointe à ce même dossier[1].

La note britannique reprenait en substance les arguments américains, toutefois un paragraphe spécial était réservé à la machine policière mise sur pied par le gouvernement:

> «Afin d'assurer une stricte conformité de vues politiques dans le peuple roumain, le gouvernement et le parti des travailleurs qui assure en fait le contrôle de l'Etat ont établi un réseau de policiers et autres agents qui observent, dénoncent, pénètrent dans l'intimité des opinions individuelles, dans les associations, et toutes les activités des citoyens roumains».

II. Quoique ces notes fournissent les grandes lignes des griefs qui seront faits au gouvernement de Bucarest lorsque viendra à l'Assemblée générale la question de la violation du traité de paix par ce pays, il apparaît nécessaire de rappeler brièvement ci-dessous quelques évènements qui permettront d'étoffer le dossier de nos représentants.

La soviétisation est allée bon train depuis le renversement de la monarchie (30 décembre 1947) et la Roumanie, brûlant les étapes, est devenue, après la Bulgarie, la plus avancée et la plus conformiste des démocraties populaires.

Passant simplement en revue les évènements qui marquèrent la première année de démocratie populaire, nous pouvons noter, comme portant atteinte aux libertés civiques les mesures suivantes:

- Épuration de l'administration, en particulier de l'armée, de la magistrature, de l'université; les éléments épurés, parfois arrêtés, étant remplacés par des créatures du parti communiste.
- Modification de la loi électorale (20 janvier). Le droit de vote fût donné aux jeunes gens de 20 ans, supposés plus favorables aux

[1] Document non reproduit.

idées nouvelles, et retiré à toute personne ayant eu une attitude «antidémocratique» constatée par jugement ou «par tout autre moyen».

– Regroupement des partis politiques. La presse d'obédience communiste signifia au parti libéral dissident qu'il n'était plus bien en cour: M. Tataresco, un de ses membres les plus éminents, qui pouvait cristalliser l'opposition, fut mis en résidence surveillée. Le parti social-démocrate fut absorbé par les communistes, un tiers des sièges seulement fut réservé aux socialistes dans le comité central et leur déclin, sous l'effet des mesures diverses prises par les communistes, ne fit que croître tout au cours de l'année 1948.

– La campagne électorale qui précéda les élections à l'Assemblée constituante fut une nouvelle démonstration du peu de cas que le gouvernement était décidé à faire des libertés démocratiques: une large amnistie fut accordée à tous les coupables de crimes ou délits contre l'ancien ordre constitutionnel, faux témoins, etc. – les libéraux furent exclus de la coalition – seuls les dissidences libérale et nationale-paysanne, d'une importance minime, furent autorisées à se présenter à côté de la coalition gouvernementale, les anciens partis historiques étant interdits – les abstentionnistes furent menacés de sanctions sévères. Enfin, le secret du vote ne fut pas complètement garanti. Le résultat de cet ensemble de mesures et de pressions diverses fut que l'opposition qui, en 1946, avait recueilli 80 % des voix, n'en rassembla que 7 % environ en 1948!

L'Assemblée, élue dans ces conditions, n'eut pas de peine à mettre en place les nouvelles institutions. Celles-ci, on s'en aperçut vite, n'étaient qu'une façade masquant la réalité: tout le pouvoir appartient au parti ouvrier qui prend à l'avance les décisions et les fait entériner sans discussion par des corps politiques sans volonté propre.

Il est inutile de s'étendre sur cet état de choses que l'on retrouve dans toutes les démocraties populaires et qui est bien connu. Les discussions se déroulent dans le sanctum du parti, sans que le profane n'en sache rien. Aussi bien, le vote de la constitution, présentée le 9 avril à la constituante, était-il déjà chose faite quatre jours plus tard! Quant au conseil législatif qui tenait un rôle analogue à notre conseil d'État, il fut jugé inutile et supprimé dès le 22 avril.

Il serait facile de démontrer qu'il n'existe plus en Roumanie aucun contrôle sérieux du pouvoir. Le parti dispose d'une autorité quasi-illimitée qui atteint aussi la justice, mise au service de la politique: «La justice doit être un instrument de la lutte des classes» (déclaration du Secrétaire général du ministère de la Justice, décembre 1948).

La même dictature du parti éclate dans le régime des nationalités: «Les nationalités ont des droits égaux, mais à condition de renoncer à toute allégeance envers un nationalisme étranger et d'accepter l'internationalisme prolétaire».

L'Assemblée est une chambre d'enregistrement et non un corps délibérant; c'est en dehors d'elle que se déroule l'activité politique. Celle-ci se réduisit d'ailleurs à peu près entièrement pendant la première année à la lutte du parti ouvrier contre des adversaires réels ou imaginaires, mais tous impuissants.

Pour illustrer la terreur policière qui s'institua bientôt, on retiendra simplement que les crédits affectés au ministère de l'Intérieur sont passés de 6 % avant-guerre à 15 % au budget voté en avril 1948. Certains évaluent à environ 100 000 le chiffre des détenus dont beaucoup sans mandat d'arrêt. Les partis historiques d'abord (Maniu), les sociaux-démocrates modérés ensuite, les communistes impurs, suspects de titisme, enfin ont connu les rigueurs de la répression.

En même temps, la structure ancienne de l'économie roumaine était jetée par terre par une série de mesures qui ruinèrent une catégorie sociale et livrèrent les entreprises à la discrétion de la banque nationale. L'aristocratie d'abord, la bourgeoisie ensuite disparurent en tant que classes sociales.

On peut affirmer à cet égard qu'au cours de l'action systématique, déclenchée surtout à l'instigation de Vasile Luca, ministre des Finances, contre tous ceux qui par leur puissance économique risquaient de gêner le régime, des violations nombreuses des libertés essentielles et notamment de la liberté de travail furent commises et continuent à l'être afin de réduire à la misère les anciennes classes dirigeantes.

*

Parallèlement, se déclenchait l'action contre l'Église, étudiée par ailleurs, ainsi que contre toutes les sources morales et intellectuelles où la bourgeoisie puisait son inspiration et d'où elle tirait son ascendant. La réglementation de l'enseignement et celle des lettres, des arts et des sciences furent bientôt empreintes des mêmes idées qui ont présidé à l'action systématique du Kremlin en Russie soviétique. Il est superflu de s'y étendre, la presse occidentale ayant depuis quelque temps largement commenté ce sujet.

*

S'il est aisé de démontrer à l'aide de documents irréfutables les violations successives des dispositions du traité de paix qui garantissait le respect des libertés fondamentales, il l'est moins de prouver les résistances que ces violations ont rencontrées dans le pays. Certes, le lot des mécontents n'a cessé de croître, des embryons de mouvements de partisans ont çà et là manifesté leur activité, des maquis sont installés dans les Carpates et des actes de sabotage sont parfois rapportés. Il n'en reste pas moins que la résistance demeure assez faible. En fait, le fatalisme oriental aidant, le Roumain de tempérament docile et passif, attend plus

d'autrui que de lui-même d'être délivré d'une dictature qu'il déteste d'autant plus qu'elle le lèse dans ses intérêts matériels.

Si l'on ne peut espérer que des interventions aux Nations unies puissent satisfaire ce vœu intime de la majorité de la population, tout au moins doit-on tenter d'apporter dans la mesure du possible quelques adoucissements au sort de celle-ci. Aussi bien, la dénonciation de l'entreprise de destruction systématique des libertés essentielles dans les pays du bloc communiste garde-t-elle, pour les populations soumises à Moscou, toute sa valeur d'encouragement moral à la résistance intime de l'individu; elle présente, en même temps, pour les peuples libres, la valeur d'un avertissement et, à ce titre, mérite tout notre intérêt.

(Direction d'Europe, Roumanie, volume 71)

210

PROCÈS-VERBAL DE LA DEUXIÈME SÉANCE, JEUDI 1ER DÉCEMBRE 1949 SUR LA RÉDACTION D'UN NOUVEAU PLAN D'ACTION POUR L'AMÉRIQUE LATINE

P.V.

Observation

La première séance groupant les représentants des trois directions principalement intéressées – relations culturelles, direction économique et direction politique – avait été uniquement consacrée aux questions de méthode et de procédure. Chaque direction avait été chargée de rédiger une note d'ensemble afin de permettre, lors des séances suivantes la confrontation des points de vue.

Ordre du jour

Dès le début de la séance, il est décidé d'un commun accord que les notes rédigées par chacune des trois directions seront examinées en particulier et que leur contenu ne fera l'objet d'une discussion qu'ultérieurement.

A. *Examen des questions politiques*

M. Dennery, qui préside, propose la constitution d'un comité permanent dont les membres assisteront à toutes les réunions.

Les principales questions politiques à l'examen desquelles une partie des réunions devrait être consacrée, sont les suivantes:

1) Les chefs de mission (avec un représentant du personnel).
2) Les missions militaires (en comité plus restreint).
3) Les colonies françaises en Amérique latine (avec participation des conventions administratives auxquelles une note sera demandée).
4) Les questions purement politiques (direction générale : information et propagande).
5) Les relations avec les pays étrangers.
6) Les délégations françaises à l'ONU – à l'UNESCO et la participation de la France aux organismes panaméricains.
7) L'attitude des Latino-Américains à l'égard des territoires non autonomes.

B. ***Examen des questions économiques***

Celles-ci sont passées en revue par M. Oudiette au cours d'un exposé où il s'attache à souligner le caractère d'extrême urgence que présente leur examen.

L'Amérique latine, fait observer M. Oudiette, n'éveille que depuis fort peu de temps l'attention des sphères dirigeantes, trop occupées jusqu'ici par l'étude des problèmes d'ordre international (plan Marshall, OECE)[1].

Cependant, depuis la dernière session de la CEPAL[2], on note un changement incontestable. Il n'est du reste que temps de s'intéresser au continent austral. Il faudrait en effet tenir compte, dès maintenant, à la fois de l'échéance relativement prochaine du plan Marshall et de la réapparition soudaine de l'Allemagne sur tous les marchés mondiaux, et notamment sur le marché sud-américain. Or elle s'y révélera très vite un concurrent imbattable – en raison de l'extrême compression de ses prix de revient.

Il est donc nécessaire de dresser un plan d'action sans tarder – en s'inspirant d'ailleurs au besoin des méthodes allemandes et de l'expérience allemande qui est fort ancienne. (Dès 1930, époque où sévissait déjà la pénurie de dollars, l'Allemagne s'était déjà aperçue que l'Amérique du Sud pouvait devenir la terre des échanges directs).

Mais quelle méthode adopter? M. Oudiette propose de faire l'inventaire impartial des aspects avantageux ou faibles de notre position au double point de vue des possibilités d'importation et d'exportation, puis d'envisager si la politique de collaboration européenne ne devrait pas être étendue au secteur sud-Atlantique.

1 OECE: Organisation européenne de coopération économique.
2 CEPAL: Commission économique [des Nations unies] pour l'Amérique latine.

1) Esquisse d'une politique d'importation

L'aspect financier de notre position est bon. Notre réseau bancaire est solide. Nous pourrions acheter… mais il ne semble pas que nous soyons résolus à nous servir des moyens dont nous disposons.

Les importateurs français s'en tiennent au crédit-dollar du plan Marshall… Ils ne font aucun effort pour concevoir une véritable politique d'importation.

Il devient plus urgent que jamais de leur prouver la nécessité de créer une organisation prête à fonctionner sans tarder, sous peine de voir s'évanouir d'ici peu de temps toute possibilité d'exportation française vers l'Amérique du Sud et même toute possibilité d'achat en Amérique du Sud.

Les matières premières en effet ne sont pas si abondantes que l'on se l'imagine. Par contre, les acheteurs étrangers sont nombreux et entreprenants. Lorsque nous enlevons trois mille tonnes de coton, les Anglais en enlèvent 30 000 et il serait facile de multiplier les exemples (riz ou vin en provenant du Chili, etc.). Il s'agit là d'un véritable péril. M. Denis intervient pour prier M. Oudiette d'en souligner davantage encore l'importance et l'imminence. M. Oudiette le fait bien volontiers et cite d'autres chiffres.

Il faut mettre sur pied une politique d'achat, affirme-t-il, d'ici quelques semaines. Mais pour cela il y a des conditions à remplir:

a) Tout d'abord il est nécessaire de trouver des hommes. Nous avons des acheteurs de laine qui font de l'excellent travail. Mais ce sont les seuls que nous ayons. En ce qui concerne le coton, ou le café par exemple, nous avons perdu tout contact. Résultat: nous décrochons généralement trop tard les licences d'importations et nous achetons presque régulièrement au plus mauvais moment…

b) Il est indispensable de prévoir des contrats à moyen terme. Il faut en effet pouvoir acheter ferme et à l'avance.

c) Enfin il convient de restaurer sans tarder la notion de commerce international. Il n'est pas possible en effet de faire le bilan exact des besoins et des ressources entre deux pays. Il faut donc revenir au concept des échanges triangulaires ou même des échanges multilatéraux – et s'adresser pour les favoriser à des grandes maisons de type international.

2) Esquisse d'une politique d'exportation

Nous sommes assez bien placés pour exporter et pour procurer notamment aux républiques sud-américaines les fournitures d'équipement recherchées par elles.

Mais là encore, il faut s'inspirer des méthodes nouvelles qu'ont si bien comprises les Américains et les Allemands.

a) On ne peut plus vendre aujourd'hui sur catalogues; il est devenu indispensable, si l'on veut faire connaître ses marchandises, de se servir des magasins d'exportation.

b) Des délais de paiement doivent pouvoir être accordés – ce qui suppose le financement des découverts. Aussi bien y a-t-il lieu d'envisager l'association de plusieurs grosses firmes exportatrices appuyées sur un même consortium bancaire.

c) L'orientation de nos ingénieurs devrait elle aussi subir une profonde transformation. Une formation purement technique ne suffit plus aujourd'hui. Une formation commerciale est également nécessaire. S'il la possédait, nos ingénieurs, pour prendre un exemple, comprendraient qu'il est inutile de vouloir construire un cargo représentant le dernier cri de la technique navale, mais dont le prix de revient est trop élevé pour lutter victorieusement contre la concurrence, et qu'il suffit de s'en tenir à la construction d'un type courant, encore très recherché et d'un placement facile.

Nous avons trop d'ingénieurs qui sont de simples techniciens et qui cherchent en vain des situations. Il serait opportun d'envoyer un grand nombre d'entre eux à l'étranger comme boursiers afin de les orienter vers l'exportation.

3) Esquisse d'une politique financière

La plupart des républiques de l'Amérique latine ont besoin de crédit, mais en cette matière, il est évidemment indispensable de s'appuyer sur les États-Unis. Ceux-ci pourraient consentir des prêts, qui officiellement, seraient accordés à des gouvernements latino-américains mais qui en réalité seraient destinés à un groupe français d'exportateurs.

À cette question se rattache celle des investissements. M. Oudiette observe, il est vrai, qu'il s'agit beaucoup moins d'investir – étant donné le manque de capitaux disponibles – que de réemployer judicieusement des fonds déjà investis.

Cependant, M. Denis estime que l'accroissement constant de notre position créditrice peut soulever à brève échéance un problème d'investissement et que, de toute façon, ce problème mérite d'être discuté dans le cadre du plan d'action.

4) L'entente européenne

Aussi bien la loi de division des risques, que la nécessité d'éviter une concurrence internationale absurde poussent à la réalisation prochaine d'une entente européenne qu'il y aurait tout intérêt à étendre au secteur sud-atlantique. Sans vouloir ressusciter les grands cartels internationaux, il serait opportun, estime M. Oudiette, de s'inspirer des méthodes américaines et de créer par exemple des bureaux d'études communs.

Mais le sujet est extrêmement difficile à aborder. Les industriels français se dérobent. Ils craignent à la fois d'être taxés de collaborationnisme, s'il s'agit par exemple de travailler avec des groupes allemands, et de révéler leurs secrets de fabrication. Leur passivité naturelle et leur peur du risque les amènent à se déclarer suffisamment occupés avec le marché intérieur.

Cela est d'autant plus regrettable que, sur le plan bancaire, nous serions bien placés pour offrir le concours de nos comptoirs aux Allemands dont les banques sont actuellement fractionnées. Mais si nous ne prenons pas d'initiatives, ce sont précisément les Allemands qui les prendront… C'est ainsi qu'on pourrait voir la banque italo-belge, sur laquelle nous aurions intérêt à nous appuyer, devenir la banque allemande d'exportation.

M. Oudiette conclut son exposé en insistant sur l'urgence avec laquelle il convient d'examiner les problèmes économiques. Les membres présents se déclarent d'accord pour aborder leur étude le plus tôt possible. Mais on fait observer qu'il serait bon de recueillir préalablement l'avis des milieux compétents.

Comme il n'est pratiquement pas possible de convoquer les représentants des grosses banques et des grands consortiums, il est convenu que des contacts personnels auront lieu entre les plus importants d'entre eux et les techniciens du ministère.

C) *Examen des questions culturelles*

M. Touchard, qui représente la direction générale des relations culturelles, estime que la question de l'enseignement du français en Amérique du Sud est de beaucoup la plus importante et la plus actuelle. Celle du recrutement des congrégations religieuses, qui lui est connexe, devra également retenir sérieusement l'attention. C'est également l'avis de M. Oudiette qui y attache une grosse importance. Il est probable qu'une ou deux séances au total suffiront pour les examiner.

Prochain ordre du jour

Une discussion générale s'engage sur la question du nombre des séances à tenir. Il est finalement convenu que l'on se réunira régulièrement une fois par semaine, sauf à prévoir des séances supplémentaires. La prochaine réunion sera consacrée aux «chefs de postes» problème qui intéresse toutes les directions sans exception[1].

(Direction d'Amérique, Généralités, volume 78)

[1] On trouve les procès-verbaux d'autres séances, la troisième le 7 décembre sur le problème de l'unité d'action des services à l'étranger, celui de la séance du 23 décembre sur les échanges commerciaux ainsi qu'une note du 30 décembre sur la politique générale à mener en vue de l'élaboration d'un nouveau plan d'action (documents non reproduits). Le plan d'action sera prêt en juin 1950.

211

M. DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 813. *Prague, 1er décembre 1949.*

Par lettres nos 641/EU, 723/EU et 124/EU des 29 octobre 1948[2], 3 décembre 1948 et 23 février 1949, j'avais informé le Département de la création de camps de travail en Tchécoslovaquie et du régime auquel étaient soumis les internés. Les campagnes entreprises dans la presse française contre les camps soviétiques parfois assimilés aux anciens camps hitlériens, m'amènent à préciser les points de ressemblance et de différence de ces deux institutions, en tenant compte des observations faites en Tchécoslovaquie.

Les ressemblances sont tellement évidentes qu'elles frappent de prime abord l'esprit de nos compatriotes. Les détenus sont, comme en Allemagne, condamnés au travail obligatoire, non seulement à la suite de condamnations judiciaires, mais par simple mesure administrative, ce qui met la liberté des citoyens à la discrétion des autorités, ou pour mieux dire, de la police politique. Dans les deux catégories de camp, les internés étaient ou sont astreints à un travail pénible et dont on ne leur laisse pas le choix. Il arrive que des détenus d'un certain âge, qui s'étaient livrés jusqu'à présent à une activité purement intellectuelle sont obligés, sans transition et sans préparation, de coopérer à des travaux matériels que le manque d'habitude leur rend particulièrement durs. Enfin, le salaire versé aux condamnés n'est évidemment sujet à aucune libre discussion. Il est généralement modique et la nourriture de qualité assez inégale. Si les gardiens font subir de mauvais traitements aux condamnés, ces derniers n'ont pas de voie de recours auprès d'une autorité supérieure quelconque. De telles conditions sont évidemment celles par lesquelles se définit l'esclavage.

Il existe cependant des différences entre les camps de concentration hitlériens et les camps de travail tchécoslovaques. Les camps de concentration tels qu'ils étaient conçus par le gouvernement hitlérien étaient destinés à l'extermination de certaines catégories de personnes : juifs, déportés politiques, opposants au régime. On en a dit autant des camps organisés par le régime de démocratie populaire. Peut-être, en effet, la durée de l'internement, l'âge ou l'état de santé des condamnés, la rigueur des travaux auxquels ils sont astreints peuvent-ils conduire peu à peu le travailleur forcé à une issue fatale. Mais aucun moyen violent et immédiat de se débarrasser des internés n'a été jusqu'ici mis en

[1] Dépêche adressée à la sous-direction d'Europe orientale. Note manuscrite : « *[Communiquer à] Washington, Londres, New York Onu, fait 12-12-49. Bulletin, fait 19-12-49* ».

[2] Voir *DDF*, 1948-II, n° 307.

œuvre. Il n'existe pas de four crématoire, ni de chambres à gaz, ni, à la connaissance de cette Ambassade, d'exécutions sommaires. Il semble au contraire que les internés puissent bénéficier entre les heures de travail d'une certaine liberté et que même, dans certains cas, ils puissent passer le dimanche en dehors des camps. Des visiteurs ont parfois été admis à causer avec les condamnés hors de la présence des gardiens et sans qu'aucune permission spéciale de la police n'ait été exigée à l'entrée.

Il s'agit, entre autres objectifs, de parer à une grave déficience de la main-d'œuvre. En même temps, les créateurs des camps de travail ont voulu se réserver les moyens de s'assurer de la personne de réactionnaires, d'opposants ou de suspects. En outre, il est possible que les rigueurs du séjour aient pratiquement pour résultat l'élimination progressive des bourgeois trop âgés pour s'adapter aux nouvelles conditions d'existence, et en particulier à des tâches disproportionnées à leurs forces. Mais, pour l'observateur objectif, il n'existe pas de parallèle rigoureux entre le sort qui était réservé aux prisonniers d'Auschwitz ou de Dachau, et le traitement assurément pénible, mais relativement humain infligé aux prisonniers des camps de travail tchécoslovaques. Il n'en reste pas moins que l'application de la loi sur le travail obligatoire équivaut à la négation de toute garantie de la liberté individuelle et à la suppression complète de la liberté du travail. Contraire à toutes les conceptions démocratiques, elle aboutit en fait, comme le code de travail correctif en URSS, au rétablissement en plein XXe siècle de l'esclavage, précisément par les États qui se disent progressistes.

(Direction d'Europe, Tchécoslovaquie, volume 128)

212

Note de la direction des Conventions administratives et sociales pour M. Parodi, Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères

Dénonciation éventuelle de deux conventions franco-polonaises

N. *Paris, 3 décembre 1949.*

Les récents évènements franco-polonais ont amené M. Baelen à remettre en question la dénonciation de deux conventions franco-polonaises:

1) la convention relative à l'émigration et à l'immigration entre la Pologne et la France du 3 septembre 1919 (J.O. du 27 juin 1920);
2) la convention franco-polonaise relative à l'assistance et à la prévoyance sociale du 14 octobre 1920 (J.O. du 5 avril 1923).

En effet, dans sa séance du 17 juin 1949, la Commission interministérielle de l'immigration avait demandé au représentant du ministère des Affaires étrangères que des dispositions soient prises pour dénoncer la première de ces conventions. Elle motivait sa décision sur le fait que ce texte prévoyait des facilités pour le retour des travailleurs dans leur pays d'origine. Le gouvernement polonais s'en prévalait pour:

1) organiser le rapatriement massif de ses travailleurs;
2) effectuer une propagande intense en vue de ce rapatriement;
3) exiger le maintien de facilités exceptionnelles que le gouvernement français avait provisoirement consenties, au lendemain de la guerre, en vertu des accords successifs de rapatriement, applicables aux années 1946, 1947 et 1948. Ces accords avaient été signés pour résoudre les problèmes que posaient à cette époque le transport et le ravitaillement des voyageurs. Ils nous permettaient, en contrepartie, de limiter et de répartir par des contingents annuels les départs qui, sans cela, eussent pu désorganiser notre économie et notamment nos mines, dont certaines employaient au fond jusqu'à 80 % de Polonais.

À la fin de 1948, la masse des travailleurs polonais désirant véritablement le retour au pays natal avaient reçu satisfaction, car, malgré la propagande visée au paragraphe 2 ci-dessus, 6 000 travailleurs sur les 16 000 prévus pour l'année 1948 avaient profité de l'accord. En revanche, les dispositions prévues en contrepartie pour le rapatriement des citoyens français et de leurs biens situés en Pologne n'avaient pas été appliquées.

En conséquence, et pour mettre fin à l'agitation créée par le gouvernement polonais autour de la question du rapatriement dans les entreprises françaises, l'accord du rapatriement de 1948 ne fut pas prorogé et les citoyens polonais devaient désormais, comme les ressortissants de tous autres pays, rentrer chez eux individuellement et en se conformant à la réglementation de droit commun.

Cette mesure suscite les protestations véhémentes, bien que nullement fondées, du gouvernement polonais. De violentes campagnes de presse, tant en Pologne que dans les journaux communistes de langue française ou polonaise en France, prétendirent que le gouvernement français avait violé la convention de 1919. Or, celle-ci ne prévoyait que le rapatriement individuel et nullement les facilités exceptionnelles accordées en 46-47 et 48 pour des rapatriements collectifs.

En outre, un protocole de la convention de 1919 prévoyait la conclusion d'une convention additionnelle relative à l'assistance et au droit d'association, qui fut effectivement signée le 14 octobre 1920. Les associations créées sous le bénéfice de cette convention constituaient autant de foyers d'agitation en vue du rapatriement.

Les deux conventions se trouvent donc intiment liées et ce que M. Baelen a fait ressortir dans un télégramme n°s 872 à 876[1] du 3 septembre dans lequel il prenant position contre la dénonciation, il estimait en effet que cette mesure ne ferait qu'envenimer les choses, paraîtrait dirigée contre les 450 000 travailleurs polonais en France que nous avons intérêt à stabiliser. Au surplus, le jeu normal de la législation et de la réglementation française sur le mouvement des personnes et le droit d'association des étrangers pourrait parfaitement se concilier avec une application loyale des deux conventions.

Dans les circonstances nouvelles créées par les arrestations auxquelles a procédé le gouvernement polonais, M. Baelen pense (télégramme n° 1279 du 1er décembre)[2] que la dénonciation des conventions, «qui ne peut prêter à aucune critique d'ordre juridique», serait «durement ressentie». Il estime que nous avons également intérêt à mettre fin à une convention «qui a permis l'existence des associations polonaises qui sont devenues des foyers de propagande».

La direction des Conventions administratives estime, en accord avec les services compétents du ministère de l'Intérieur, que le point de vue de M. Baelen n'est pas fondé. Avec ou sans convention, les Polonais pourront continuer à constituer des associations, dans le cadre de la loi de 1901 et notre geste servirait la propagande polonaise et communiste tendant à prouver que nous cherchons à persécuter la colonie polonaise en France.

L'urgence signalée par M. Baelen en raison des délais de dénonciation qu'il croyait expirer le 3 décembre n'est pas fondé. Un examen des textes auquel il a été procédé en commun avec la direction politique et le service juridique a montré que la première convention doit être dénoncée, annuellement, avant le 27 avril, la deuxième avant le 24 novembre. Ces dénonciations ne pourraient en tout état de cause ne prendre effet que le 27 juillet 1950 et le 24 février 1951 respectivement.

Nous avons donc tout le temps nécessaire pour examiner le fond de la question. Une commission interministérielle a été convoquée à cet effet au bureau de M. Périer pour le lundi 5 décembre à 10 heures.

(Direction d'Europe, Pologne, volume 155)

1 Document non reproduit.

2 Document non reproduit.

213

M. CHATAIGNEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. n° 18. *Moscou, 4 décembre 1949.*

Poursuivant la politique russe de consolidation alternative de ses positions d'Europe et d'Asie, l'URSS, forte des satisfactions qu'elle a obtenues en Chine et des précautions qu'elle y a prises contre les hasards du titisme, tâche pour tirer utilité de l'aspiration de l'Allemagne à l'unité, pour achever la vassalisation de l'Europe orientale et pour créer dans les États de l'Europe occidentale à la fois le doute sur les garanties qui leur reviennent du Pacte atlantique et la crainte de la puissance soviétique, de façon à amener l'Europe de l'Ouest dans le bloc continental, à la détacher des États-Unis et à rompre le Pacte atlantique.

L'offensive des armées de Mao Tsé-Toung étant sur le point d'atteindre les objectifs chinois, le gouvernement soviétique a reconnu le 2 octobre le gouvernement central de la République populaire de Chine qui a soumis à son autorité les trois quarts du pays et selon la note du ministre adjoint Gromyko au ministre Chou En-Lai, en date du 1er octobre «est l'expression de la volonté de l'immense majorité du peuple chinois». Le 4 octobre, les deux pays ont échangé leurs ambassadeurs: N.V. Rostchine à Pékin et Wang Chia Hsuang à Moscou.

Sachant que des tâches militaires, si même elle ne les leur propose pas, attendent encore sans doute les armées communistes aux frontières du Viêtnam, du Siam et de la Birmanie et au Tibet, l'URSS évite de répondre aux demandes d'une assistance économique substantielle qu'elle reçoit du nouveau gouvernement.

Elle loue, en revanche, par sa presse et par sa radiodiffusion, les services rendus par Mao Tsé-Toung à la cause de la Révolution mondiale et elle insiste sur l'ère nouvelle et importante qu'il a ouverte dans la lutte des peuples coloniaux et asservis.

Mais elle exalte incessamment l'amitié sino-soviétique et ses racines culturelles: une délégation de 43 travailleurs intellectuels s'est rendue le 1er octobre de Moscou à Pékin pour célébrer l'avènement de la République en même temps que la journée internationale de la Paix et la constitution d'une société d'amitié sino-soviétique. Une délégation de travailleurs intellectuels et des syndicalistes chinois présidée par la femme de lettres Din Sin auteur du livre *Soleil sur la rivière Sarigan* a assisté aux cérémonies des 6 et 7 novembre à Moscou, a mené des travaux avec la Société pour les relations culturelles avec l'étranger, les syndicats et l'Académie et avant de quitter Moscou, le 25 novembre, donné une conférence de presse sur l'amitié sino-soviétique.

Cependant, l'URSS n'a pas encore renoncé aux avantages qu'elle tient des traités qu'elle a signés avec la Chine du Kuomintang en 1945, elle

garde le contrôle de ses ingénieurs et de ses fonctionnaires sur le chemin de fer de Changchun, celui de ses officiers sur l'administration de Dairen et a reconduit avec les communistes chinois les accords passés avec les nationalistes sur le Sinkiang.

Il lui importe essentiellement de voir l'armée de libération nationale chinoise exploiter ses succès et atteindre au plus tôt des positions clefs de la défense avancée de son territoire ou d'offensives ultérieures en direction de l'Inde et de l'Indonésie. Selon ce dessein, le commandant en chef de l'armée de libération nationale chinoise, Tchou-Té, a annoncé la libération du Tibet; Tien Pao, représentant du Tibet à la conférence consultative politique de Chine a averti «les agresseurs anglais, américains et hindous qu'ils devaient renoncer à tout projet d'envahir le Tibet sinon ils seront châtiés». Le 1er octobre le panchen-rinpoche, incarnation vivante de Boudha avec le Dalaï-Lama, a demandé à Mao Tsé-Toung et à Tchou-Té de libérer le Tibet et il a reçu, en réponse, l'assurance que «le gouvernement populaire central et l'armée de libération nationale donneront pleine satisfaction aux opérations du peuple tibétain».

D'autre part, Chou En-Lai, ministre des Affaires étrangères, a averti par lettre le 29 novembre les représentants diplomatiques du gouvernement responsables des territoires situés au sud des frontières de la Chine, premièrement le gouvernement français, que «le gouvernement de tout pays qui accueillera les forces armées réactionnaires du Kuomintang portera la responsabilité de toutes les conséquences qui en dériveront». Ainsi le gouvernement de Pékin se réserve-t-il le droit de poursuite sur territoire indochinois des armées, peut-être même des bandes en déroute du Kuomintang.

Dans tous les cas, le gouvernement de la République populaire de Chine concentre ses forces aux frontières sud du pays pour achever sa victoire, pour laisser suspendre une menace sur les territoires alliés ou assujettis aux États occidentaux. Il donne à l'URSS raison d'un répit qu'elle utilise à affirmer sa position en Europe.

Or la constitution de la République fédérale de l'Allemagne de l'Ouest, le vingt septembre, a obligé l'URSS à modifier les moyens qu'elle avait arrangés pour l'exécution de ses desseins. N'étant plus à même de parer à l'organisation de cet État par des mesures de blocus à Berlin ou par des subtilités diplomatiques, elle tâche désormais pour l'affaiblir en flattant le nationalisme des Allemands.

Après avoir, le 1er octobre, protesté auprès des États-Unis, de la France et de la Grande-Bretagne, contre ce qu'il a appelé une violation des accords de Potsdam et des décisions prises à Paris par le Conseil des ministres des Affaires étrangères, le gouvernement soviétique a propagé par la presse et par la radiodiffusion la nouvelle d'un mouvement populaire pour la formation d'un gouvernement national d'un État allemand souverain. Dès le 7 octobre, le Conseil du peuple, devenu Chambre provisoire du Peuple, a constitué le gouvernement de la République allemande à qui, au bout de trois jours, le général

Choukov retint les pouvoirs administratifs de l'administration militaire soviétique et après six jours Staline envoya ses félicitations. Depuis cette date, le nouveau gouvernement a été reconnu par l'URSS, il a échangé avec elle des missions diplomatiques.

Sans doute le gouvernement de Moscou, comme je l'ai exposé dans mes dépêches de l'année 1948, eût-il préféré participer à une occupation de toute l'Allemagne et à un contrôle quadripartite de la Ruhr. Sans doute avait-il espéré que sa propagande pour le maintien de l'unité allemande vaudrait à ses propositions l'adhésion des Allemands de l'Ouest hantés par le souvenir du prestige de l'Allemagne impériale animé de Berlin. Sans doute s'accommodait-il d'une division de l'Allemagne en deux parties pour la période de deux ou trois ans où Berlin conserverait sa capacité d'attraction sur tous les Allemands. Il est obligé de reconnaître aujourd'hui que les conditions matérielles de la vie de l'Allemagne occidentale sont plus aisées que celles de l'Allemagne orientale.

Il sait que bon nombre d'habitants de cette dernière émigreraient s'ils le pouvaient vers la première. Mais de même que Goering a fait négliger aux Allemands leur goût pour le beurre en leur promettant des canons et des promenades militaires dans un espace vital élargi, le gouvernement de Moscou tâche aujourd'hui pour distraire ceux de l'Est de leurs soucis quotidiens et pour compenser à son profit les heureux effets de la politique économique des alliés chez ceux de l'Ouest en ranimant dans l'esprit des uns et des autres le souvenir de la grandeur de l'Allemagne dans son unité.

Il se propose pour défenseur de cette unité. Il représente le gouvernement qu'il appuie pour être non pas celui de la zone qu'il occupe encore, mais celui de l'Allemagne tout entière, pour renouveler celui de la République allemande de Weimar avec son drapeau noir, rouge et or et la représentation diplomatique d'un État souverain. La transformation de cet État en démocratie populaire est reculée pour ne point effrayer : la radiodiffusion de Berlin sous contrôle soviétique l'a découvert le 20 septembre : « La question n'est pas, y a-t-il été déclaré, de développer le socialisme en Allemagne, mais d'y établir un État indépendant uni et démocratique pour l'ensemble du pays ».

L'Union soviétique peut conclure un traité de paix séparé avec l'État qu'elle a constitué ; si elle s'y résout, elle sera d'autant mieux à même de retirer ses troupes du territoire de cet État qu'elle vient de prendre en plaçant à la tête de l'armée polonaise le maréchal Rokossovski les précautions nécessaires contre les inconvénients pouvant résulter pour la solidité de son glacis d'un recul de ses troupes de deux cents kilomètres vers l'Est.

D'ores et déjà, elle veut contrecarrer les plans des alliés ; sa manœuvre affaiblit leur autorité s'ils ne relâchent pas les contraintes qu'ils imposent encore à leurs zones d'occupation où les oblige à reviser toute leur politique à l'égard de la République fédérale de l'Allemagne de l'Ouest et à lui accorder à leur tour des attributs de la souveraineté, aussi bien qu'une liberté économique qu'elle ne manquera pas d'utiliser pour

renouer avec l'Allemagne de l'Est des échanges traditionnels par extension de l'accord conclu le 8 octobre dernier par les délégués économiques des deux Allemagnes pour les neuf mois à venir.

Si l'exécution de ses plans ne convainc pas les Allemands de la République fédérale, le gouvernement de Moscou consolidera la République populaire en attendant des occasions plus favorables à ses desseins. Il poursuivra le développement industriel de la Ruhr de l'Est où se nouent les intérêts de la Pologne, de la Tchécoslovaquie et de l'Allemagne au point d'apaiser dans cette collusion les mécontentements causés par le tracé de la frontière de l'Odra et de la Nissa.

Il se propose dans tous les cas une tâche plus aisée sur les terres des Slaves germanisés de la République fédérale, dont la carte ci-jointe établie à l'aide des travaux des professeurs Niederlé et Murko de Prague, Belitch et Erdelyanotitch de Belgrade et Tesnière de Montpellier, fait apparaître le peuplement au Xe siècle. S'il se voit opposer momentanément une résistance d'Allemands oublieux d'un passé ancien et accoutumés à mépriser le «désordre slave», il n'en espère pas moins tirer parti des différences de tempérament qui distinguent les Allemands de l'Est de ceux de l'Ouest et rapportent les premiers aux Russes par l'esprit d'obéissance passive.

À la proportion de l'espoir qu'il aura d'y parvenir, il étendra la suggestion déjà faite aux Allemands par le message de Staline en date du 15 octobre :

«Les peuples allemands et soviétiques possèdent en Europe la plus grande capacité d'accomplir des ouvrages d'importance universelle. S'ils mettent en œuvre leur résolution de combattre pour la paix et d'appliquer pour cela autant d'énergie qu'ils en ont dépensé pour les œuvres de guerre, la paix de l'Europe peut être tenue pour assurée». Autrement dit, il propose aux Allemands part à deux pour la domination du continent européen et il tient ainsi l'Europe occidentale sous la menace d'une alliance germano-soviétique pour la conduire à mettre en doute la sécurité qu'elle croit tenir du Pacte atlantique et des liens qu'elle a noués avec les États-Unis.

En laissant valoir l'avancement de ses travaux et de ses industries atomiques pour obtenir le respect de l'Occident, en propageant par le monde l'idée que les États-Unis menacent la paix, et qu'elle la défend, en assemblant des fédérations syndicales sous son égide, en s'assujettissant de plus en plus les peuples de l'Europe centrale et orientale, l'URSS cherche encore à inquiéter l'Europe occidentale, à la placer dans l'incertitude quant aux sécurités qu'elle croyait tenir, à lui faire regretter le parti qu'elle a pris.

La découverte russe des secrets et de la fabrication des armes atomiques n'a assurément point modifié le rapport des forces entre l'URSS et les États-Unis. Mais le premier de ces pays n'a pas moins de ce fait remporté une victoire stratégique, puisqu'il fait savoir qu'il est désormais à même de riposter aux coups qui seraient portés sur son terri-

toire, non point seulement sur le domaine de son principal adversaire, mais principalement sur celui des alliés des États-Unis. Ainsi s'est-il assuré au surplus l'avantage de diminuer la tranquillité que l'Europe occidentale croyait avoir trouvée et d'assurer pour autant à l'Europe orientale celle qu'elle n'avait point.

Mais la propagande soviétique s'est empressée au lendemain du jour où le président Truman avait révélé au monde les explosions atomiques de l'Asie centrale de faire valoir le don que l'URSS en faisait à la cause de la paix. Ces explosions n'avaient pour objet que de faciliter les terrassements des barrages de retenue de mers artificielles de l'Ob, de l'Irtych et de l'Amou Daria. Mais le monde sachant désormais que l'usage de la bombe atomique peut s'étendre à ses dépens doit éprouver plus que jamais le besoin de s'opposer à la guerre. Ainsi la journée internationale de la paix organisée le 2 octobre doit-elle obtenir l'adhésion de larges masses populaires, et les propositions de désarmement et de contrôle des armes atomiques présentées le douze au Conseil de sécurité de l'ONU recueillir, sinon l'adhésion des délégués des Nations à cette Assemblée, du moins celle du peuple qu'ils représentent.

Il s'agit, d'autre part, de renforcer cette partie de l'opinion américaine qui croit à la possibilité d'un raccommodement des États-Unis et de l'URSS. Le 2 octobre, Ilya Ehrenbourg n'a-t-il pas rappelé, en avertissement, «que la distance de Moscou à Philadelphie était devenue égale à celle de Philadelphie à Moscou». Désormais, non seulement les associations américaines pour l'isolement et pour la paix, mais encore les ouvriers syndiqués de l'électricité et de l'automobile et surtout la masse des gens invités à craindre le bombardement atomique des États-Unis devaient appuyer les campagnes des partisans de la paix.

Ces campagnes tendent essentiellement à assurer aux cinquièmes colonnes des partis communistes dans les pays de l'Occident un soutien populaire étendu aux autres partis. L'URSS compte sur les communistes français et plus encore peut-être sur les communistes italiens dont le chef Togliatti est depuis la mort de Dimitrov le personnage influent pris en dehors des Russes dans les Conseils de la troisième internationale, pour troubler une mobilisation éventuelle des armées de l'Occident. Pour parvenir à la contrarier, il faut que les minorités agissantes des communistes entraînent la majeure partie de la population. C'est pourquoi les membres des associations soviéto-étrangères, ceux des ligues «démocratiques», ceux des partisans de la paix dans tous les pays sont conduits à proclamer également: «Nous ne ferons jamais la guerre contre l'Union soviétique». Hier à Moscou les femmes anglaises, aujourd'hui à Delhi les femmes hindoues ont pris le même engagement solennel.

Déjà les uns et les autres se considèrent en état de rébellion aux côtés de l'URSS puisqu'ils ne reconnaissent plus à l'étranger les missions diplonatiques de leurs pays et minent l'autorité de leurs États, celle-ci étant dangereusement désagrégée le jour où chaque parti politique s'arroge le droit d'ignorer le gouvernement où il n'est pas représenté.

C'est qu'au-dessus de la cohésion des nations, le gouvernement et le parti communiste de l'URSS placent les principes supérieurs du marxisme stalinien, établis et modifiés à Moscou. Les organisations nationales des syndicats en ont fait l'expérience, puisque les fédérations syndicales depuis le congrès international des textiles à Lyon et de la métallurgie à Milan se liguent en fédérations syndicales professionnelles animées de Moscou en négligeant l'étape de la confédération nationale des syndicats. Désormais, l'emprise du parti communiste bolchevique est entière sur des syndicats qui, groupés en une association nationale, gardaient une personnalité.

Le même effort de concentration est entretenu dans les démocraties populaires. Les procès en épuration s'y poursuivent. En Tchécoslovaquie, depuis le début d'octobre, la bourgeoisie commerçante est envoyée dans des camps de travail, depuis novembre, l'Église est nationalisée et dirigée par un ministre des Cultes. En Hongrie, le procès conduit contre Rajk et ses complices a abouti à l'arrestation de tous les Magyars suspects de titisme. En Bulgarie, l'acte d'accusation prononcé contre Kostov a pour objet de mettre à la raison les partisans d'un rapprochement de ce pays avec la Yougoslavie de Tito. En Roumanie, l'appareil de l'État se transforme sur le modèle de celui de l'URSS, sous la dictature d'Ana Pauker, de Vassili Luca et de Gheorghe Gheorghiu-Dej.

La nomination du maréchal Rokossovski à la tête de l'armée polonaise, même si elle n'est pas suivie de celle des maréchaux Vassilievski et Koniev au commandement des armées de deux autres démocraties populaires, n'en est pas moins signifiante de la résolution du gouvernement de Moscou de réaliser le commandement unique des armées du bloc continental en même temps que de parer sous la responsabilité d'hommes de confiance du Kremlin, aux contagions du titisme et aux sursauts des personnalités nationales des pays assujettis.

Les succès militaires remportés par les communistes chinois ont dépassé les prévisions des Soviétiques, mais n'ont point apporté de trouble dans l'accomplissement du plan de ces derniers. Ils permettent au gouvernement de Moscou de fixer l'attention des États-Unis, de la France et de la Grande-Bretagne sur les dangers auxquels sont exposés les Philippines, l'Indochine, l'Indonésie et l'Inde, d'obliger ces grandes puissances à se tenir en garde en Asie orientale.

L'URSS s'apprête, d'autre part, à exploiter les divergences des desseins et des intérêts des puissances occidentales en Asie antérieure. Mais elle ne perd point de vue la consolidation de sa puissance sur le continent européen dont elle poursuit l'assujettissement. Elle tâche incessamment pour désorganiser la défense de l'Europe occidentale par les menées des partis communistes et de leurs satellites, par l'inquiétude qu'elle veut répandre dans les esprits sous les menaces successives de l'usage de la bombe atomique et de la pression d'une alliance germano-soviétique.

(Direction d'Europe, URSS, volume 138)

214

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE POUR LE SECRÉTARIAT DES CONFÉRENCES

N. n° 950. *Paris, 5 décembre 1949.*

Un membre de l'Ambassade de Grande-Bretagne à Paris est venu à la date du 2 décembre entretenir un collaborateur du directeur d'Asie de l'affaire du Cachemire.

Le gouvernement britannique, a-t-il indiqué, serait heureux de connaître le point de vue qui sera défendu par notre délégué à Lake Success au cours des débats qui vont s'ouvrir prochainement au Conseil de sécurité à propos du Cachemire.

À la préoccupation évidente que cause à la Grande-Bretagne ce problème qui oppose avec âpreté deux États membres du *Commonwealth* s'ajoute depuis peu la crainte que le gouvernement du Pakistan ne s'efforce d'utiliser les débats à venir aux Nations unies pour obliger le gouvernement de Londres à se prononcer avec netteté en faveur de Karachi ou de New Delhi.

Le diplomate britannique a indiqué qu'à son avis, le Pakistan serait en mesure de plaider un bien meilleur dossier que l'Inde dont l'intransigeance est vivement regrettée par le gouvernement anglais.

Par ailleurs, l'insistance avec laquelle le Département d'État serait intervenu auprès du Pandit Nehru, lors de sa récente visite aux États-Unis, en vue de lui faire accepter que l'amiral Nimitz reçoive les pouvoirs d'un médiateur, aurait fâcheusement indisposé le Premier ministre de l'Inde qui serait désormais hostile à la nomination de l'amiral Nimitz, même en qualité d'administrateur du plébiscite.

Après avoir indiqué à son interlocuteur qu'il ne manquerait pas de faire part de sa démarche au service compétent du Département, M. Olivier a ajouté :

1) que le gouvernement français n'avait pas d'intérêts directs dans cette affaire mais souhaitait vivement qu'un règlement pacifique puisse intervenir ;
2) qu'il nous serait sans doute possible de communiquer à l'Ambassade britannique les renseignements qui nous parviendraient dans les jours à venir au sujet du problème du Cachemire.

(Direction d'Asie-Océanie, Pakistan, volume 27)

215

M. COULET, MINISTRE DE FRANCE À HELSINKI,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 616. *Helsinki, 5 décembre 1949.*

Chez un peuple qui garde avec piété le souvenir des grands événements de son histoire, le dixième anniversaire de la «Guerre d'Hiver» ne pouvait passer inaperçu. Les circonstances actuelles, autant que l'issue finale que connut cette brève épopée, exigeaient que ce fût sans grandes démonstrations extérieures. Il n'est pas douteux cependant que, limitée à quelques cérémonies dans des cimetières, aux éditoriaux des journaux et au programme de la radio, mais commémorée dans chaque famille, cette célébration du 29 novembre n'ait contribué à renforcer chez les Finlandais le sentiment collectif qu'ils ont de leur fierté nationale et de leur indépendance. C'est du moins ainsi que peut en juger aujourd'hui quelqu'un qui se trouvait déjà en Finlande en 1939.

La presse se garda de toute provocation à l'égard de l'URSS, d'abord parce que ce n'est pas son genre, ensuite parce que les journaux les plus anti-communistes dans ce pays ont le sens de ce qui est possible et de ce qui ne l'est pas. La présence à Helsinki d'une nombreuse délégation culturelle de l'URSS (ma dépêche n° 615/EU du 5 décembre)[2] et la coïncidence, un peu étrange, il faut l'avouer, du «mois de l'amitié soviétique», les encourageaient de surcroît à la retenue. Aussi les éditoriaux, comme les quelques discours prononcés, se bornèrent-ils à rappeler la mémoire des morts et à exprimer le vœu qu'il n'y ait plus jamais de guerre entre la Finlande et l'URSS.

Et cependant, pour qui fut témoin des prodromes de la guerre d'Hiver, de son déclenchement *push button* par le Kremlin, du calme et de la résolution avec lesquels, annoncée par un bombardement de la population civile, elle fut unanimement acceptée par les Finlandais; quand on se rappelle le courage, l'habileté tactique avec lesquels elle fut menée par eux, dans des conditions climatiques inconcevables, que d'arrière-pensées, de rancunes et d'espérances n'est-il pas permis de prêter à ces quatre millions de citoyens dont on peut dire, qu'à un titre ou à un autre, tous sont des anciens combattants?

La guerre d'Hiver appartient aujourd'hui à la légende nationale des Finlandais qui n'ont au surplus pas besoin d'en faire étalage pour la faire servir à leur propagande auprès de l'Occident. D'abord parce que, contrairement à la guerre de 1941-1944, la guerre d'Hiver fut «pure». Aucune collusion, comme ce fut le cas postérieurement, avec Hitler; bien plus, le III[e] Reich, allié de l'URSS, fut, de bout en bout, hostile à

[1] Note manuscrite: «*B[ullet]in, f[ai]t, relu*».

[2] Document non reproduit.

la cause finlandaise. Aucun semblant d'agression ni de provocation non plus – hypothèse ridicule qui est pourtant la thèse officielle des historiens soviétiques –, de ce petit pays contre son gigantesque voisin. Au contraire, un ultimatum inacceptable et qui, à la surprise du monde, ne fut pas accepté, une attaque odieuse du «grand» contre le «petit» et pour comble – intervention du merveilleux –, la succession, pendant trois mois, des victoires de David contre Goliath, la démonstration toute provisoire de la supériorité de l'individu sur la masse, la revanche temporaire de l'agneau sur le loup. Il y avait bien là de quoi frapper, hors de Finlande, les imaginations, et, en Finlande même, motif à célébration.

Il n'est pas douteux qu'au rappel de cette période de leur histoire, du 29 novembre 1939 au 13 mars 1940, plus désarmés que jamais et plus isolés en face d'un adversaire qui demeure le même et qui, deux fois en quatre ans, leur a pris la Carélie – leur Alsace-Lorraine! – les Finlandais, en dépit de la propagande communiste, ne se sentent unis comme ils l'étaient il y a dix ans. Les Russes – et, parmi eux, la «délégation culturelle» en visite pourra en témoigner –, ne peuvent plus ignorer que les méthodes d'infiltration politique ont peu de chances de succès en ce pays. Du point de vue de Moscou, les données du problème demeurent inchangées: à l'égard des Finlandais, le gouvernement soviétique a le choix entre le respect et la force.

(Direction d'Europe, Finlande, volume 32)

216

M. AUVYNET, CONSUL DE FRANCE À TAIPEH,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 146-148. *Taipeh, 6 décembre 1949, 18 h. 50.*

(*Reçu*: le 6, 16 h.)

Les récents événements politiques et militaires en Chine ne modifient pas sensiblement les pronostics que l'on avait déjà pu faire sur l'avenir de Formose.

Bien que les Américains aient l'air de vouloir se désintéresser de l'île – annonce du départ du Consul général des États-Unis qui sera remplacé, jusqu'à nouvel ordre, par son Consul adjoint, la réduction des services de l'ECA – on a, malgré tout, l'impression que Formose ne sera pas

[1] Télégramme adressé à l'ambassade de France à Nankin et communiqué au Département. Note manuscrite: «*[Illisible] C[ommuni]quer à DEF[ense] NAT[ionale], Marine, Air, [Ministère de la] F[rance d'] O[utre-]M[er]*».

laissée par eux sans une aide, tout au moins financière, non seulement nécessaire, mais même indispensable pour permettre aux autorités nationalistes de payer et d'armer leurs forces militaires[1].

D'autre part, les communistes n'ont ni avions, ni bâtiments de guerre – la nouvelle de la remise en service du croiseur Tchoung-King est invraisemblable, selon certains techniciens étrangers bien placés pour en parler – la population de Formose est en majorité anti-communiste; si la marine de guerre est peu sûre, tout au moins en ce qui concerne ses officiers supérieurs, l'armée et l'aviation de défense sont loyales et n'ont besoin ni l'une ni l'autre des mercenaires annoncés par la presse, qui n'ont d'ailleurs jamais paru dans l'île. Dans ces conditions, une invasion ne semble pas pouvoir être tentée avant longtemps[2].

Quant au Généralissime, il ne lui reste plus qu'à reprendre ouvertement le pouvoir, ce qu'il ferait incessamment; il resterait à Tcheng-Tou jusqu'à l'arrivée des communistes et se rendrait ensuite pour quelque temps à Si-Tchang pour revenir enfin à Formose.

En résumé, si l'on peut supposer que le gouvernement nationaliste aura cessé avant la fin de l'année d'exercer tout pouvoir en Chine continentale, on peut supposer qu'il se maintiendra à Formose avec le Généralissime à sa tête jusqu'au mois d'avril et peut-être plus longtemps, si l'aide américaine lui est fournie en temps utile, ce que l'on croit généralement ici depuis quelque temps.

(Direction d'Asie-Océanie, Formose, volume 2)

[1] La défense de l'île était perçue comme de plus en plus compliquée au fur et à mesure que les troupes communistes s'installaient le long de la côte de l'autre côté du détroit et que les liens économiques se coupaient avec le continent. Huré soulignait que la sécurité de Formose reposait surtout sur l'absence de matériel de débarquement adéquat chez les communistes, et il se montrait inquiet des nombreuses erreurs des nationalistes sur l'île (télégramme n° 101 du 26 août 1949 de Taipeh, non reproduit). De plus, les Américains avaient des divergences sur l'intérêt ou non d'occuper l'île afin de protéger leurs bases du Pacifique et sur l'opportunité d'accorder une aide militaire aux nationalistes chinois réfugiés sur l'île (télégramme nos 4272-4275 du 6 décembre 1949 de Washington, non reproduit).

[2] Il était difficile d'évaluer la date d'une possible action communiste sur l'île, mais Huré ne l'estimait pas trop proche car Mao devait d'abord penser à terminer l'occupation du sud de la Chine, sauf si les États-Unis décidaient de défendre Formose, ce qui assurerait un prétexte pour les devancer (télégramme nos 109-111 du 6 septembre 1949 de Taipeh, non reproduit).

217

NOTE POUR MONSIEUR PARODI, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'incident franco-égyptien à la Quatrième commission et ses répercussions au Caire

N. *Paris, 6 décembre 1949.*

Le 29 octobre 1949 lors de l'ouverture de la discussion générale, à la 4e commission, sur le rapport du comité spécial pour les territoires non-autonomes, le délégué égyptien, M. Ahmed Farrag, prenant le premier la parole, affirme, entre autres choses, que les puissances administrantes n'avaient pas le droit, comme l'avaient fait la France et l'Angleterre, de cesser de transmettre des renseignements sur certains de leurs territoires et ce jusqu'à ce que ces territoires deviennent autonomes. Il déclara que les renseignements envoyés étant généralement incomplets et inexacts, il serait difficile de les comparer avec ceux de même nature provenant de pays indépendants, comme l'a indiqué une résolution de 1948. Aussi suggéra-t-il que l'assemblée envoie une mission chargée de visiter certains territoires non-autonomes ainsi que des Etats indépendants de même nature pour établir des comparaisons. Et il annonça qu'il déposerait un projet de résolution en ce sens (télégramme de New York n° 2290 du 29 octobre 1949)[1].

Dans son intervention du 5 novembre, notre représentant, M. P.O. Lapie, évoqua l'embarras dans lequel de telles comparaisons pourraient placer certains pays indépendants visités. À l'aide d'éléments tirés des statistiques officielles égyptiennes, il évoqua en particulier le taux élevé de la mortalité infantile et le grand nombre des illettrés en Égypte (télégramme de New York n° 2425 du 9 novembre 1949)[2].

Le délégué égyptien répondit dans les termes suivants (compte-rendu analytique de la 116e séance de la 4e commission):

«Le représentant de la France a insinué que les conditions existant dans les territoires administrés par son pays pouvaient être comparés très avantageusement à celles qui existent en Égypte. Certes, en raison de l'occupation étrangère, l'Égypte n'est pas aussi avancée, dans de nombreux domaines, que les États-Unis ou la France; elle est cependant en train de faire des progrès. Si la Tunisie et le Maroc ont réalisé autant de progrès que l'affirme le représentant de la France, on ne parvient pas à comprendre pourquoi ces deux pays comptent encore au nombre des territoires non-autonomes.

[1] Document non reproduit.

[2] Document non reproduit.

M. Farrag termine en exprimant l'espoir que la délégation française appuiera la proposition tendant à ce qu'une mission de visite compare les conditions existant en Égypte avec celles qui existent dans les territoires administrés par la France».

C'est cet échange de propos, exprimé sur un ton courtois, qui a été tourné en incident par la presse et en particulier dans le *New York Times* par M. Welles Hangon, qui annonça comme une certitude le dépôt de la proposition égyptienne.

L'agence Reuter diffusa une dépêche de Lake Success qui, après avoir fait allusion au «violent incident» qui opposa le délégué français et le délégué égyptien, annonça que ce dernier allait présenter «une résolution demandant l'envoi d'une mission d'experts pour conduire une enquête sur l'exploitation inhumaine des peuples de Tunisie, du Maroc et autres parties de l'Afrique du Nord française» (télégramme du Caire n° 1230 du 6 novembre)[1].

Dès le lendemain, les journaux égyptiens exploitèrent ce thème. *Al Misri* déclara que le «représentant français avait été amené à se rétracter aux rires de toute l'assistance». Reprenant un commentaire du bureau de Maghreb, ce journal ajoutait que «45 000 Algériens avaient été massacrés par le général Duval, que 2 millions de Marocains étaient morts du typhus en 1945 et que 500 000 Tunisiens étaient morts de faim en 1947». Il parlait également des «exécutions, tortures et empri-sonnements qui frapperaient, au moins dans un de leurs membres, 65 % des familles nord-africaines».

Ce même journal rapportant enfin qu'Azzem Pacha, secrétaire de la Ligue arabe, après avoir critiqué la pratique «dilatoire habituelle» du délégué français, aurait précisé qu'il était «ridicule de parler d'analphabétisme en Égypte alors que l'état consacrait annuellement 20 millions de livres à l'enseignement» (télégramme du Caire n° 1239 du 8 novembre 1949)[2].

Abdel Krim se rendit auprès du Président du Conseil pour le remercier de l'attitude prise par le délégué égyptien en faveur du Maghreb et déclara que si la France se dérobait à la mission d'enquête, elle se reconnaîtrait, par là même, coupable (télégramme du Caire n° 1242 du 8 novembre 1949)[3].

Interrogé par notre représentant au Caire, le Secrétaire général des Affaires étrangères affirma que le gouvernement égyptien n'avait jamais donné à son représentant à la 4e commission l'instruction de demander l'envoi d'une commission d'enquête en Afrique du Nord (télégramme du Caire n° 1234 du 7 novembre 1949)[4].

1 Document non reproduit.
2 Document non reproduit.
3 Document non reproduit.
4 Document non reproduit.

Répondant, le surlendemain, à M. Émile Henriot, qui venait se présenter à lui et lui exprimer le plaisir qu'il avait de se trouver en Égypte, le Président du Conseil, Sirri Pacha, répondit: «Tel ne serait certainement pas le point de vue des délégués français à l'ONU. Nous n'avons rien à cacher et nous serions heureux que toutes les commissions du monde viennent enquêter chez nous» (télégramme du Caire n° 1250 du 9 novembre)[1].

Le 10 novembre, le roi Farouk déclarait à notre représentant: «Les relations franco-égyptiennes ont connu depuis un an une heureuse détente. J'ai bien peur que cette période ne touche à sa fin» (télégramme du Caire n° 1263 du 10 novembre 1949)[2].

En fait, si le gouvernement égyptien fut le premier surpris du soi-disant incident et de l'initiative prise par son délégué en faveur d'une commission d'enquête, il finit par s'émouvoir des marques d'approbation qui lui parvenaient et d'un mouvement prétendu spontané, mais en réalité habilement exploité par divers agents en particulier britanniques (télégramme du Caire n° 1267 du 11 novembre 1949)[3]. Il en arriva à s'imaginer qu'il lui serait possible d'obtenir à nos dépens un succès de prestige, en soulevant aux Nations unies la question d'Afrique du Nord (télégramme du Caire n° 1268 du 11 novembre 1949)[4].

En fait les esprits ne tardèrent pas à s'apaiser, la proposition égyptienne ne fut pas déposée et le 23 novembre, le Président du Conseil égyptien déclara à notre représentant au Caire: «À titre tout à fait officiel, je vous confirme que le gouvernement égyptien n'encourage pas les mouvements d'indépendance en Afrique du Nord. Nous avons déploré seulement le mouvement de nervosité qui a accompagné les récents débats à Lake Success. Des critiques regrettables ont été adressées par l'un de vos délégués contre l'Égypte, mais l'affaire est maintenant réglée d'une manière qui nous donne satisfaction» (télégramme du Caire n° 1339 du 23 novembre 1949)[5].

(Direction d'Afrique-Levant, Égypte, volume 117)

1 Document non reproduit.
2 Document non reproduit.
3 Document non reproduit.
4 Document non reproduit.
5 Document non reproduit.

218

AVIS DU COMITÉ JURIDIQUE DE LA COMMISSION ET ORGANISMES D'ÉTUDES DE L'UNION FRANÇAISE[1]

Avis relatif aux actes qui déterminent les rapports des États associés avec la République

N. n° 77 /COEUF. *Paris, 7 décembre 1949.*

Confidentiel.

Le comité a été consulté sur la nature et le régime juridiques des actes prévus à l'article 61 de la constitution, pour déterminer les rapports des États associés avec la République, ainsi que sur l'application des principes ainsi dégagés aux conventions conclues ou à conclure avec les États associés de l'Indochine.

I/ L'article 61 de la constitution dispose : « La situation des États associés dans l'Union française résulte pour chacun d'eux de l'acte qui définit ses rapports avec la France ».

Il semble d'abord certain, conformément aux travaux préparatoires et d'ailleurs à l'interprétation que le gouvernement a fournie en plusieurs occasions devant les assemblées, que le lien juridique entre un État associé et la France peut résulter aussi bien d'un acte antérieur à la constitution que postérieur à celle-ci.

La nature juridique de ce lien n'est pas précisée directement par la Constitution. Le terme d'« acte » apparaît comme le plus général qu'il fût possible d'employer. Il permet de penser que la définition des rapports entre la France et chacun des États associés ne reposera pas nécessairement sur une base juridique de nature identique dans tous les cas. Il n'exclut pas, de lui-même, l'hypothèse d'une détermination unilatérale de ces rapports.

Toutefois l'Union française, en tant que société formée entre la République et les États associés, possède à l'évidence le caractère international puisqu'elle comprend une pluralité d'États. Elle ne se confond pas autant avec la société commune des nations et les liens qui s'y nouent ne relèvent pas du domaine international entendu au sens habituel du mot. Mais ce caractère international ne permet pas à la République de fixer par sa seule décision les rapports qui l'uniront à des États distincts d'elle. Il s'ensuit qu'en toute hypothèse la situation des États associés dans l'Union française ne pourra résulter que d'un concours de volontés, impliquant l'intervention à la fois des autorités compétentes de l'État intéressé et de la République.

[1] Cet avis a été communiqué au directeur d'Asie, Jacques Baeyens.

Ce concours peut s'établir en vertu de deux décisions parallèles et concordantes, l'une émanant de la France et l'autre prise par l'État associé, selon un procédé souvent appliqué à la législation dans les pays de protectorat. Si le terme d'«acte» a été choisi, avec son extrême généralité, au cours des travaux de la Commission interministérielle chargée de préparer les dispositions de la Constitution relatives à l'Union française, c'est afin de ménager cette interprétation possible.

Cependant, le moyen le plus habituel de réaliser un pareil concours international consiste à relier les deux décisions dans un acte unique de nature conventionnelle. En pratique, c'est donc principalement comme des conventions qu'il faut envisager les actes à intervenir entre la France et chacun des États associés, en conformité de l'article 61.

II/ Le titre VIII de la Constitution, consacré à l'Union française, ne formule aucune règle relative aux conditions ou aux formes des conventions à conclure par application de l'article 61. On peut en retirer seulement l'indication de certaines compétences, prévues pour la conduite générale de l'Union en faveur du gouvernement de la République, et auxquelles ce dernier ne saurait renoncer sans méconnaître ses obligations constitutionnelles.

Sous cette réserve, et en l'absence de toute autre indication, la nature internationale des conventions visées conduit à en chercher les règles dans les dispositions prévues par la constitution à l'endroit des conventions internationales communes, notamment dans le titre VI consacré aux traités diplomatiques. On écartera seulement une règle telle que celle que formule l'article 27 pour les cessions, échanges ou adjonctions de territoires lorsque ces mutations doivent intervenir à l'intérieur de l'Union car, en ce cas, l'article 75 comporte des dispositions spéciales pour les changements de statut et de catégories dans l'Union. S'appliqueront par contre les conditions prévues par les articles 27 et 31 sur la signature et la ratification des traités ainsi que par l'article 26 sur la forme juridique des règles internationales.

On admettra néanmoins, comme dans les rapports internationaux communs, que les liens juridiques peuvent résulter d'accords en forme simplifiée qui échappent aux règles de la procédure normalement applicable aux traités diplomatiques. La validité de pareils accords sera reconnue conformément aux règles coutumières du droit international commun.

III/ À la lumière des considérations précédentes, il n'est point d'hésitation à ranger les accords intervenus ou à intervenir avec le Viêtnam, le Cambodge et le Laos, dans la catégorie des actes prévus par l'article 61 de la Constitution et en même temps à leur reconnaître la nature d'engagements internationaux, en forme ordinaire ou en forme simplifiée selon les cas.

La question qui pourrait se poser sur les conditions de la ratification se trouve réglée par les accords eux-mêmes dont le texte dispose qu'ils devront être soumis à l'approbation du parlement français.

La disposition selon laquelle ces conventions entrent en vigueur, soit à la date de leur signature (traité franco-cambodgien et traité franco-laotien), soit à une autre date déterminée (accord franco-vietnamien du 8 mars 1949), est conforme à la clause de l'exécution avant ratification que connaît la pratique internationale. Cependant, le transfert des compétences, nécessairement subordonné à l'intervention des conventions particulières qui ont été prévues pour en préciser l'étendue et les modalités, se trouve reculé jusqu'à la conclusion des dites conventions.

Les questions intéressant à la fois les trois États de l'Indochine et la France, dont la solution est attendue d'une conférence indochinoise réunie à cette fin, ne peuvent être réglées comme dans l'hypothèse précédente. Elles exigeront un concours de volontés multilatéral que la Constitution n'a pas prévu mais auquel s'appliquent les mêmes principes qui gouvernent les rapports de chacun des États associés avec la France. Sur la base des résultats acquis au terme de la conférence indochinoise, pourront intervenir : soit une convention unique quadripartite conclue par la France et les États de l'Indochine, soit une série concordante de décisions parallèles émanant de chacun de ces États et de la République en conformité des résolutions communes de la conférence, soit enfin des accords bilatéraux conclus entre la France et chacun des trois États associés sur le même objet.

(Direction d'Asie-Océanie, Dossiers généraux, volume 45)

219

NOTE DU PRÉSIDENT RENÉ CASSIN

Mise en application des Droits de l'Homme

N. *Paris, 10 décembre 1949.*

Le projet de mémoire relatif au «droit de pétition» établi par le rapporteur de la commission consultative française instituée au ministère des Affaires étrangères en vue de la réponse écrite à envoyer au Secrétariat général des Nations unies, conclut à une renonciation momentanée, mais formelle du gouvernement français aux propositions présentées en mai 1948, sous la signature du président G. Bidault (article 25) et déjà assorties de garanties en juin 1949 par le représentant français à la 5e session de la Commission des Droits de l'Homme des Nations unies.

Ce renversement de position est motivé en premier lieu par les débats qui, en juin 1949, ont fait ressortir dans ladite commission un partage

égal (8 voix contre 8) entre les partisans et les adversaires de tout droit de pétition ou plainte accordé à d'autres qu'aux États (particuliers, groupements ou associations non gouvernementales)[1].

À vouloir accorder le droit de pétition aux individus, on risque de faire échouer la convention toute entière!

Mais la principale raison est fondée sur la crainte que le «droit de pétition» une fois reconnu par le pacte des Droits de l'Homme, devienne un instrument offensif contre les États «possessionnés» comme la France, de l'administration de pays «non autonomes», aux mains d'États non membres de la convention, pour des fins de «désagrégation». Cette crainte est renforcée par l'attitude anticolonialiste de la plupart des États membres des Nations unies, manifestée à maintes reprises, notamment au cours de la 4e Assemblée générale.

I/ Il est nécessaire de souligner la gravité que revêtirait l'abandon par la France de la position mûrement réfléchie prise par son gouvernement en 1948, en préconisant la création d'une Commission de conciliation et d'enquête de 17 membres, et que son représentant à la Commission des Droits de l'Homme a soutenue successivement:

a) en juin 1948 à Lake Success,

b) en l'automne 1948 à l'Assemblée générale de Paris qui a proclamé «le droit de pétition» comme un des Droits de l'Homme à inclure en dehors de la Déclaration, dans la mise en œuvre du Pacte a examiné quelles mesures devaient être prises, s'il y a lieu d'en prendre, concernant le problème de pétition et,

c) enfin en juin 1949.

Cette position est tellement dans la logique de la charte des Nations unies, que les États-Unis et d'autres délégations qui, dans le premier vote de la commission le 6 juin 1949, ont joint leur voix à celle de l'URSS contre le droit de pétition, en tant que mise en œuvre du pacte, ont dû, peu de jours après (le 17 juin) sous la pression de leur presse et des organisations non gouvernementales, voter dans un débat sur «le droit de pétition», en soi, contrairement à leur première attitude.

Le Pacte futur des Droits de l'Homme resterait en deçà du droit ancien de la SDN et le seul débat qui, à propos des Juifs de Haute-Silésie a pu, sur la plainte d'un d'entre eux au conseil de Genève, mettre Hitler en mauvaise posture, en 1935, deviendrait impossible de nos jours si la thèse française qui s'appuie sur les leçons de la deuxième guerre mondiale devait être repoussée ou abandonnée.

L'opinion publique ne manquerait d'ailleurs pas de souligner que l'Assemblée consultative européenne a voté à Strasbourg sur la proposition des membres français, le même principe d'une commission euro-

[1] Voir documents nos 16 et 138.

péenne de conciliation et d'enquête et déduirait du «repli français» sur le plan mondial des conséquences véritablement incalculables.

Le représentant de la France à la Commission des Droits de l'Homme ne pourrait véritablement fournir aucune explication satisfaisante pour un retournement complet de position facile à exploiter contre la France.

II/ Est-il vrai d'ailleurs que les intérêts vitaux de notre pays commanderaient un retournement aussi complet?

Déjà, au cours des débats précédents, le représentant de la France décidé à contribuer au respect effectif des Droits de l'Homme, «sans que la France devint une cible» a spontanément apporté une série d'amendements au projet initial français, afin de l'entourer de garanties de réciprocité et de sérieux très considérables dont voici seulement les principales:

1) La Commission de conciliation ne pourrait être composée que de membres choisis parmi les États ayant ratifié la convention à la majorité des deux tiers desdits États.
2) Aucune pétition d'un individu ou groupement ne pourrait être recevable:
   a) si elle n'avait trait à la violation d'un des Droits de l'Homme définis par la Convention (or ils sont très peu nombreux jusqu'ici et ne concernent pas les droits collectifs ou politiques);
   b) si elle n'était appuyée par une organisation gouvernementale de statut consultatif A ou B;
   c) si celle-ci n'avait au préalable reçu l'agrément de la commission de conciliation;
   d) si la plainte n'émanait pas d'un individu, groupement ou organe non gouvernemental siégeant en pays ayant ratifié la convention.

Il est très possible de concevoir que de nouvelles garanties soient imaginées pour faire face aux appréhensions exprimées dans le mémoire.

La première qui vient à l'esprit est de scinder l'adhésion à la partie du Pacte concernant les droits définis, les garanties nationales et les garanties internationales ne soulevant pas d'objection sérieuse (droit de plainte des États devant la Commission de Conciliation) et l'adhésion à la partie de la convention qui concernerait le droit de pétition.

Un mouvement très fort s'est dessiné pour que le Pacte entre en vigueur dès que 15 à 20 États l'auraient ratifié. La France n'a aucun intérêt à s'insurger contre ce mouvement.

Par contre, au lieu de postuler comme le fait le mémoire que jamais le droit de pétition ne ralliera une majorité importante des États, notre gouvernement a tout intérêt à retourner les responsabilités et à dire: «Je consens à abaisser le nombre des ratifications nécessaires pour la mise en vigueur de la première partie de la convention. Mais je continue à subordonner mon adhésion au droit de pétition à la ratification de cette

partie du pacte par deux tiers des États, membres des Nations unies dont trois (au lieu de deux) membres permanents du Conseil de sécurité».

On pourrait concevoir un protocole graduant les exigences de ratification au fur et à mesure qu'il s'agirait de mesures plus sérieuses (non pas sur deux, mais sur trois étages).

Ainsi, notre pays garderait le bénéfice moral de ses anciennes initiatives, en laissant à d'autres la responsabilité des retards dans l'accomplissement de nouveaux progrès du droit international. Il participerait à la mise en vigueur aisée de la première partie du Pacte.

III/ Reste l'objection tirée des dangers «d'un anticolonialisme» général aux Nations unies.

Ces dangers ne peuvent être méconnus et le représentant français à la Commission des Droits de l'Homme a pu être un des premiers à les discerner et à concerter son attitude au sujet des pays non autonomes avec les représentants de la France au Conseil de tutelle.

Mais, de bonne heure, on s'est rendu compte que les dangers sont encore plus grands pour la France (et les pays tels que la Grande-Bretagne et la Belgique) à adopter une attitude de défense passive qui ne peut que retarder, sans l'empêcher, le grignotement des pays possessionnés, qu'à adopter une défense active capable d'épargner à ces pays un traitement discriminatoire aux Nations unies, à leur détriment.

Or la position française initiale sur le droit de pétition est la seule qui a ce caractère actif ou contre offensif.

En disant: «Le droit de pétition s'exercera dans les mêmes conditions, qu'il s'agisse de faits contraires à la convention prétendument commis en pays indépendants ou non autonomes, de violation des droits d'un individu, d'un groupe ou d'une minorité» et en transférant l'examen des plaintes éventuelles à une commission réduite de personnalités indépendantes de caractère moins politique que les Conseils de tutelle et le comité prorogé par la récente assemblée, la France a pris une position très forte qui exclut la scission entre les territoires non autonomes et les autres et qui répond pleinement à sa nouvelle organisation constitutionnelle interne (territoires d'outre-mer de la République et Union française).

La formule «tout le monde ou personne» est la seule qui puisse obliger les États autres que le nôtre à redouter des pétitions dirigées contre eux et donc à se plier à une réglementation raisonnable et uniforme de ce droit de pétition (le régime des pays sous tutelle restant à l'écart et formant un tout séparé).

Le même procédé est aussi le seul capable de préserver la sous-commission des minorités des exagérations inévitables, si on ne soude pas étroitement, comme une annexe, le régime des protections des minorités et de la prévention des discriminations au régime général des garanties des Droits de l'Homme. Déjà le représentant de la France a empêché

que, par manque de prévision, le mandat de cette sous-commission s'érige en «conseil des nationalités», but que l'URSS poursuivait, mais dissimulait.

Mais à l'intérieur de la sous-commission, il sera impossible à des Français d'opposer une résistance passive fructueuse à l'instauration de procédures trop lâches de plaintes et de pétitions des minorités, s'ils ne peuvent s'adosser à un système d'ensemble cohérent et mûrement réfléchi.

Au moment où les États comme la France, l'Angleterre et la Belgique vont discuter de l'attitude qu'ils prendront vis-à-vis de résolutions de l'Assemblée générale qui mettent en cause le contrôle du «régime politique» des pays non autonomes sur des bases qui vont au-delà de la charte, ne serait-il pas extrêmement opportun pour elles de soustraire à la compétence d'un organe politique qui n'a pas une compétence liée comme le Conseil de tutelle et qui serait plus ou moins bien intentionné, ce qui touche aux Droits de l'Homme garantis par le pacte?

Nul ne peut avoir l'illusion de croire qu'en tout cas et sous toutes ses formes, les dangers d'immixtions étrangères entre la France et les citoyens d'outre-mer puissent être totalement écartés.

La vraie question est de savoir où se trouvent les dangers les plus sérieux.

Le rappel du glissement opéré depuis deux ans du Conseil de tutelle vers le comité de contrôle, spécial aux pays non autonomes, d'une part, et des menaces très sérieuses d'improvisations dangereuses au sein de la sous-commission de la prévention des discriminations et de la protection des minorités, prouve qu'au lieu de revenir à la «défense passive», la France a intérêt à maintenir inébranlablement dans la commission des Droits de l'Homme, la position universaliste qui a été la sienne dans l'affaire du «droit de pétition» et qui est la seule permettant de ne pas se faire tourner sur les deux terrains plus haut étudiés.

IV/ En conclusion, il incombe au premier chef au gouvernement français, d'examiner sans tarder comment dans l'intérieur de l'Union française, les garanties des Droits de l'Homme peuvent être développées, soit par la réorganisation des comités de contentieux locaux, soit par la formation de groupes des Droits de l'Homme qui draineront vers un groupe central à Paris l'ensemble des plaintes et pétitions éventuelles.

Il appartient également au gouvernement, sans modifier le fond de ses propositions antérieures en faveur du droit de pétition, d'en modifier la présentation, de manière à entourer la création de la commission permanente de conciliation et d'enquête, son fonctionnement et l'aménagement du droit de pétition du maximum de garanties quant au nombre des États qui ratifieront cette partie du Pacte, scindée du reste de la convention.

Enfin, il appartient au gouvernement français de faire comprendre aux États possessionnés qu'une solide organisation des Droits de

l'Homme pour tous les peuples, constituera une des meilleures ripostes positives à ceux qui veulent créer un régime discriminatoire contre eux et pourra mieux «dépolitiser» certaines questions que les organes auxquels les Nations unies ont commencé et risquent de continuer à recourir pour les pays non autonomes et les minorités.

Subsidiairement, le gouvernement français doit insister pour améliorer le système anglo-saxon concernant le droit de plaintes des États les uns vis-à-vis des autres. Lorsqu'après des essais, ceux-ci n'ont pu s'entendre, il faut déférer l'affaire à une commission permanente de conciliation et non à une commission *ad hoc.*

En tout état de cause, la protection internationale effective des Droits de l'Homme est liée à la formation d'un tel organe: dès 1946, la Commission des Droits de l'Homme s'en est rendue compte à l'unanimité moins la voix de l'URSS.

Tout retard apporté à cette création ne peut que favoriser la naissance d'organes champignons et d'inspiration politique.

(Secrétariat général, NUOI, volume 382)

220

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
À M. PAYART, AMBASSADEUR DE FRANCE À BELGRADE[2].

T. nos1100-1103. *Paris, 14 décembre 1949.*

L'Ambassadeur de Grèce est venu m'entretenir des rapports de son pays avec la Yougoslavie, en me demandant si le gouvernement français serait disposé à faciliter un rapprochement entre les deux pays.

La démarche de M. Raphael paraît correspondre au désir que l'on aurait dans les deux capitales, mais plutôt sans doute à Athènes qu'à Belgrade, d'entrer dans la voie de la conciliation. C'est ainsi qu'à la frontière gréco-yougoslave, on noterait des signes de détente et une reprise de relations de bon voisinage entre postes grecs et yougoslaves. D'autre part, d'après des indications de bonne source, M. Acheson serait intervenu auprès de M. Tsaldaris pour que la Grèce accepte de signer avec sa voisine un accord commercial donnant à la Yougoslavie le droit d'utiliser la zone franche de Salonique. En outre, tandis que les Grecs remettent en état la ligne de chemin de fer de Salonique à la frontière, les Yougoslaves répareraient de leur côté le tronçon allant de leur frontière à Skopjé.

[1] Télégramme adressé par la direction d'Europe.

[2] Télégramme communiqué à Athènes (nos 1045-1048), Washington (nos 2265-2268), Londres (nos 6802-6805) et Rome (nos 2180-2183).

La question des enfants grecs enlevés par les Yougoslaves n'est, il est vrai, toujours pas réglée ; cependant, des déclarations formulées récemment à la radio par le sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères yougoslave seraient de nature à éveiller quelque espoir.

Dans ces conditions, une démarche de votre part, telle qu'elle m'a été suggérée par M. Raphael, pourrait, semble-t-il, avoir des chances de succès. Je vous serais obligé de vous entretenir de la question avec vos collègues américain et britannique dont les gouvernements ont probablement été approchés dans des conditions analogues[1] et vous prie ensuite, de bien vouloir, si vous n'y voyez pas d'objection, intervenir auprès de M. Bebler dans le ton souhaité.

(Direction d'Europe, Grèce, volume 131)

221

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Washington, 14 décembre 1949.*

Avant son départ pour l'Extrême-Orient où il va accomplir une mission d'enquête, l'ambassadeur Jessup m'a accordé un entretien. Le but de son voyage est de recueillir des informations qui permettent d'orienter ou de définir la politique américaine dans cette partie du monde. M. Jessup, qui sera accompagné de sa femme et doit partir le 20 décembre, sera absent deux mois. Il fera d'abord un séjour au Japon où sera définitivement précisé son itinéraire. Dès à présent, il est certain qu'il se rendra dans un grand nombre de pays. C'est aux environs du 15 janvier que se placera vraisemblablement son arrivée en Indochine et, après avoir participé à la conférence de Bangkok le 9 février, il se rendra aussi aux Indes. Pour attendre le retour du Souverain, il serait prêt au besoin à modifier quelque peu la date de son arrivée à Saïgon.

Voici les principales indications qui se dégagent de notre entretien concernant la politique américaine en Extrême-Orient :

1) Pour le moment du moins il n'y a pas lieu de changer d'attitude à l'égard du gouvernement communiste chinois. Il ne sera marqué aucune hâte à reconnaître celui-ci ; le gouvernement se rend compte des résistances que la reconnaissance rencontrerait au Congrès et au

[1] Dans sa réponse, Massigli signalait que l'ambassadeur grec à Londres n'avait pas effectué de démarche analogue à celle entreprise à Paris mais que le *Foreign Office* ne verrait que des avantages à ce que la France s'entremît pour ménager un rapprochement entre Athènes et Belgrade (télégramme n° 3482 du 23 décembre 1949 de Londres, non reproduit).

Sénat. Il pense qu'avant de prendre elle-même une décision, la Grande-Bretagne attendra la conférence du 9 janvier; il est considéré comme probable qu'ensuite Mao Tsé-Toung sera reconnu par Londres.

Les possibilités de résistances en Chine continentale ne donnent lieu à aucune espèce d'illusion à Washington. On continue à penser que si la marine chinoise demeure fidèle aux nationalistes et si les diverses factions sont capables de s'entendre, Formose pourrait être défendu. Mais, après les déboires passés, on tient pour possibles de nouvelles surprises désagréables et j'ai le sentiment que les milieux officiels n'ont nullement l'intention de s'engager dans une aide aux formations nationalistes encore active à moins de pressions parlementaires ou militaires.

2) On est convaincu à Washington de l'intérêt qu'il y aurait à reconnaître le gouvernement Bao Daï avant celui de Mao Tsé-Toung. L'Indochine, cela ne fait aucun doute, est considérée comme un chaînon vital de la résistance à l'avance communiste dans le Sud de l'Asie orientale. Comme moi, M. Jessup est d'accord pour penser que le Viêtnam tombant aux mains d'un gouvernement satellite, une lourde menace pèserait sur les pays voisins et la brèche ainsi ouverte ne pourrait probablement pas être refermée. Ceci dit, et indépendamment du fait que l'on souhaite toujours vivement à Washington voir le Parlement français ratifier les accords de mars, il y a ici la même tendance aux hésitations et à l'indécision que nous connaissons déjà.

On met en avant la nécessité de donner le maximum de satisfaction au nationalisme, de doter le plus rapidement possible le gouvernement du Viêtnam de tous les attributs de l'indépendance, d'inciter ainsi les pays asiatiques à reconnaître les premiers le nouvel État et de fournir à une contre-propagande active des arguments susceptibles de faire échec à la propagande communiste.

À cela, j'ai répondu que la ratification parlementaire des accords interviendrait sans doute bientôt et que le désir d'indépendance annamite avait déjà reçu des satisfactions substantielles. Mais l'ensemble de la Chine trouve que cela ne suffit pas, étant donné que les communistes de leur côté, savent faire un grand usage de l'argument nationaliste. D'autre part il ne faut pas oublier que les réformes se poursuivent en pleine période de guerre ni que l'avance communiste au Viêtnam n'est contenue que grâce aux seuls sacrifices de la France. Ce qui importe avant tout, si désirable que soit la reconnaissance rapide de Bao Daï par les gouvernements asiatiques, c'est un front commun de l'Angleterre, de la France et des États-Unis. En réalité, les lourdes charges de tous ordres que supporte la France dans l'intérêt commun devraient être un motif pour ses alliés à lui apporter une aide efficace. J'ai souligné que, du seul fait de la conquête par Mao Tsé-Toung des provinces sud de la Chine, une prise de position nette des puissances anglo-saxonnes était rendue plus impérieuse encore.

De cet entretien, j'ai retiré l'impression qu'il y a beaucoup d'incertitude encore dans la définition de la politique américaine à l'égard de l'Asie du Sud-Est.

M. Jessup, avant d'entreprendre un voyage d'enquête ne veut pas s'engager et se garde d'avancer des idées préconçues; cela est naturel. L'attitude de l'Administration pourra être influencée de façon notable par les conclusions qu'il rapportera de sa mission.

D'autre part, il est certain qu'il a des vues objectives sur l'ensemble de la situation. Je crois qu'il mesure assez exactement l'étendue des dangers. Au fond, il ne se fait pas d'illusions sur la force des nationalistes non communistes et n'ignore pas, par exemple, que les embarras intérieurs du Pandit Nehru restreignent le rôle qu'il peut jouer, ni que l'Inde doit elle-même faire face à de sérieuses difficultés. Un des objectifs de son voyage dans les pays indépendants sera certainement de déterminer le genre d'aide qui pourrait leur être apportée, notamment dans l'ordre économique, soit dans le cadre du Point IV, soit par intervention directe ou indirecte de l'Export-Import Bank, soit sur les fonds votés par le Congrès pour la Chine et le pays voisin. Néanmoins il reste qu'en dépit de l'urgence des problèmes, les États-Unis ne paraissent pas être encore sur le point de se décider nettement à agir.

(Direction d'Asie-Océanie, Chine, volume 228)

222

M. CHATAIGNEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 1582. *Moscou, 14 décembre 1949.*

Le sujet de l'Afrique semble avoir été tout dernièrement inscrit à l'ordre du jour de la presse soviétique et compter maintenant au nombre des questions qu'il revient à celle-ci de traiter.

Les troubles dont les territoires du Nigéria viennent d'être le théâtre ont fourni aux journaux de Moscou l'occasion de saisir l'opinion et d'ouvrir des débats sur un objet dont elle a, jusqu'à maintenant, été assez peu instruite.

C'est le 23 novembre que plusieurs quotidiens moscovites ont, avec la *Pravda* révélé à leurs lecteurs les évènements survenus en Nigéria.

Se référant de l'agence Reuter, le correspondant TASS de Londres mandait, en effet, la veille, que 1 500 mineurs réclamant une augmen-

[1] Dépêche adressée à la direction d'Afrique-Levant et communiquée aux directions d'Europe et d'Amérique. Note manuscrite: «*[Communiquer à] Lagos, Accra, Pretoria, diffusion générale, fait*».

tation de salaire s'étaient mis en grève. Mais, poursuivait la dépêche, selon des rapports non officiels, les femmes de ces mineurs ayant mis le feu aux résidences des représentants de l'administration, des chocs entre grévistes et briseurs de grèves s'en sont suivis, qui causèrent la mort de vingt à trente personnes et firent de nombreux blessés. Selon TASS, le mouvement de grève progresserait parmi les cheminots et les employés de l'État.

Pour éclaircir les origines de ces incidents sanglants, le journaliste soviétique s'en tient à reproduire les explications de Azikiwe, président du comité national des travailleurs qui, selon le *Daily Worker*, a représenté cette grève des mineurs pour une manifestation partielle d'un vaste mouvement national en faveur d'un réajustement des salaires, rendu nécessaire par la rapide élévation du coût de la vie. Ce mouvement, aurait affirmé le leader syndicaliste autochtone, est d'autant plus ample et décidé que chaque demande des travailleurs pour un accroissement de salaire se trouve rejetée en tant que prétexte à agitation politique.

Sur ces mêmes évènements, la plupart des journaux communistes publiaient le surlendemain trois autres dépêches TASS.

La première se référait au procès-verbal du comité exécutif du parti communiste qui exprimait son indignation du traitement infligé aux mineurs en grève et affamés et protestait contre la politique du Secrétaire d'État aux Colonies en demandant compensation pour les familles des victimes, rajustement général des salaires et démission du surintendant de la police au Nigéria.

La deuxième dépêche faisait état d'une déclaration publiée par les étudiants de l'Ouest africain à Londres suivant laquelle les organisations syndicales de Grande-Bretagne et d'Afrique avaient remis d'un commun accord à Creech Jones une résolution pour protester contre la tuerie des mineurs à Enugu et demander réparation.

La troisième dépêche, enfin, relatait l'intervention à la chambre des communes du secrétaire général du parti communiste britannique, Gallacher, pour exiger que des représentants des mineurs britanniques et nigériens fissent partie de la commission chargée d'enquêter sur les circonstances qui entourèrent la mort des 18 victimes.

Le 9 décembre, *Troud* revenait à son tour sur les incidents sanglants de Nigéria dans le cadre de sa rubrique: «Les mouvements des travailleurs dans les pays soumis au capital». Selon l'organe des syndicats, les incidents du Nigéria auraient provoqué dans tout l'Ouest africain une vague d'indignation qui ne cesse de grossir.

Il en énumère comme suit les conséquences: alliance au Nigéria des organisations politiques et ouvrières pour lutter contre l'arbitraire des autorités coloniales; déclenchement d'une grève générale de solidarité par les travailleurs du port d'Harcourt; manifestations et démonstrations de masses à Lagos, Ibadan, Aba, Onitcha; motions de protestation votées en Grande-Bretagne par les organisations politiques et ouvrières régio-

nales et adressées au *Colonial Office* : électriciens de Liverpool, employés de commerce de Sheffield, partisans de la paix réunis à Edimbourg, mineurs du pays de Galles et plus particulièrement la grande démonstration organisée le 4 décembre à Trafalgar Square.

Selon *Troud*, la situation ne ferait d'ailleurs qu'empirer. Le mouvement gagnerait les mineurs du sud du territoire sous contrôle britannique. Au Cameroun entre autres, 20 000 ouvriers qui, «las d'être exploités sans merci par l'administration travailliste s'étaient mis en grève pour appuyer leurs revendications en faveur d'une augmentation de salaire», se seraient vus brutalement traités par la police que les autorités avaient armée pour la circonstance, de fusils, de grenades et de gaz lacrymogènes.

La répression continuerait pendant ce temps au Niger où le chiffre des morts s'élèverait maintenant à 40.

Troud s'indigne à l'avance des mesures spéciales de police et de surveillance qui vont être appliquées dès l'arrivée des spécialistes de *Scotland Yard* et de *l'Intelligence Service*, et conclut en affirmant que la commission chargée de l'enquête ne peut naturellement pas avoir la confiance des travailleurs du fait même que ce sont les colonialistes qui l'ont commise. Il fait enfin chorus avec le comité extraordinaire qui s'est constitué au Nigéria pour demander que les coupables de la fusillade d'Enugu soient conduits devant le tribunal pour y être jugés.

Encore qu'on ne doive pas mésestimer le caractère de gravité qui marque les incidents sanglants du Nigéria, on ne peut manquer à lire la presse soviétique – et compte tenu des informations des presses française et britannique sur le même sujet – de constater qu'on s'est empressé ici de les exploiter.

À six mois des élections britanniques, il n'était sans doute pas désagréable aux Soviétiques de trouver là une occasion supplémentaire pour présenter les travaillistes comme les oppresseurs des peuples de couleur et cela à l'égal des conservateurs.

À cet égard, il y a tout lieu de penser que les articles de la presse moscovite sur ce sujet retiendront sérieusement l'attention des communistes britanniques et que le *Daily Worker* et les organes syndicaux qui lui sont proches sauront s'en inspirer si cela n'a déjà été fait. Mais, d'autre part et surtout, les évènements de Nigéria auront constitué une excellente occasion pour les Soviétiques de se pencher ostensiblement sur le problème de l'Afrique.

Pour des raisons de réalisme politique et aussi peut-être du fait même de sa méconnaissance du terrain – qui d'ailleurs se prête assez mal à une action dépassant le cadre de l'agitation – l'URSS s'était gardée pendant longtemps de s'attaquer au continent africain. Sur ce plan, sa propagande et sa presse affirmaient des principes et leurs maximes n'avaient qu'un sens symbolique.

Il semble en être autrement depuis la guerre, surtout maintenant.

Aujourd'hui l'URSS est conduite à s'intéresser à l'Afrique par le fait que les États-Unis, sous prétexte que Moscou menace la sécurité du continent noir, projette d'y constituer un système de défense africaine dans la chaine des blocs visant à encercler les républiques socialistes et les démocraties populaires pour servir de maillon intermédiaire entre le bloc atlantique déjà formé et celui de la Méditerranée orientale en préparation.

Telle est en substance l'idée générale qui a guidé Lyadov dans son article intitulé : «Fièvre de guerre à Prétoria» publié par *l'Étoile Rouge* du 7 de ce mois.

À en croire le rédacteur du journal de l'armée, c'est en effet le gouvernement de Prétoria que Wall Street aurait choisi comme élément de cohésion autour duquel pourraient venir en cohérence tous les autres États de l'Afrique et les puissances méditerranéennes contrôlant des territoires sur ce continent.

Il en donne pour preuve le prêt que la Banque Import-Export se disposerait à accorder à l'Union sud-africaine, la tournée d'Europe entreprise par plusieurs ministres et généraux de l'Union, les voyages de Walter, représentant personnel du président Malan, et celle d'Erasmus visitant successivement les capitales de toutes les puissances occidentales et se faisant accompagner au Canada par le chef d'état-major général des forces de l'Union.

Lyadov croit pouvoir en conclure qu'en soutenant à fond le gouvernement réactionnaire Malan, les impérialistes américains tâchent pour imposer leur plan d'union de toutes les colonies européennes en Afrique sous l'égide de la bannière étoilée.

C'est ainsi que prenant prétexte de l'intervention des États-Unis en Afrique, la presse de l'URSS entreprend d'initier ses lecteurs à ce nouveau champ clos.

Une dépêche TASS datée de Londres du 11 de ce mois prétend que les indigènes du Kenya sont chassés de leurs huttes, que leurs villages ont été brûlés, que leurs troupeaux ont été razziés par les autorités britanniques désireuses de s'installer sans partage.

À cet égard, il est sans doute que la «barbarie» des colonialistes britanniques sera d'autant plus blâmée par les journalistes soviétiques qu'elle s'exercera dans les régions considérées comme stratégiques du fait de leur production en uranium ou en autre matière première rare, aussi bien que du fait de l'importance de leur réseau de communication ou encore des bases militaires qu'elles peuvent renfermer.

Il ne serait en tout cas pas étonnant qu'après les dépêches TASS, les commentaires et les articles des principaux quotidiens moscovites, les *Temps Nouveaux* s'attachassent bientôt dans une étude d'ensemble, ainsi qu'il est d'usage ici, à récapituler et reprendre sur un plan plus général la question des colonies et territoires africains.

Les journalistes soviétiques poursuivront la campagne qu'ils viennent d'entamer, à la proportion du pressement des mouvements nationaux et communistes d'Asie sur la Grande-Bretagne et de la retraite de cette dernière dans le bastion africain de son Empire, à celle aussi des heurts qu'un tel repli ne manquera pas de provoquer entre les grandes puissances dont les domaines sont adjacents les uns aux autres sur un champ colonial rétréci.

L'URSS ayant accompli en Asie une partie importante des ouvrages qu'elle s'était proposés, entend bien ne point laisser de répit à ses adversaires en Afrique, et les pousser dans les retranchements de leur réduit.

Pour qu'ils ne rassemblent pas l'Afrique sous le signe de l'anticommunisme, elle entreprend dès maintenant la préparation morale de la contre-offensive qu'elle prétend opposer à des manœuvres anglo-saxonnes dirigées contre elle. Aussi tâchera-t-elle pour miner les positions de ses adversaires par des appels à la libération des peuples assujettis au régime colonial.

N.B. – J'apprends à l'instant que plusieurs membres d'une délégation nigérienne auraient été vus ces jours-ci à Moscou.

Je m'efforcerai de recouper ce renseignement que je communique au Département avec la réserve qui s'impose.

(Direction d'Afrique-Levant, Afrique Généralités, volume 65)

223

PROJET DE NOTE DE M. LUCIEN-HUBERT, CONSEILLER JURIDIQUE POUR LE CABINET DU MINISTRE (À L'ATTENTION DE M. CLAPPIER)

Rattachement au Ministère des Affaires étrangères des États associés d'Indochine

N. *Paris, 15 décembre 1949.*

Par la note n° 1973, en date du 22 novembre 1949[1], le cabinet du ministre a bien voulu demander au service juridique d'étudier les conséquences de l'attribution éventuelle au ministère des Affaires étrangères des compétences jusqu'à présent détenues par le ministère de la France d'outre-mer en ce qui concerne les États associés d'Indochine.

Cette étude, qui doit, aux termes de ladite note, porter sur l'établissement des textes dont l'adoption serait nécessaire ainsi que sur les conséquences que le rattachement envisagé pourrait avoir sur la gestion des

[1] Document non reproduit.

affaires concernant les protectorats d'Afrique du Nord, a été effectuée, selon le désir du cabinet du ministre, en liaison avec la direction politique et avec les professeurs Lampué et de Lacharrière, respectivement président et membre du comité juridique de l'Union française. Elle se bornera à l'exposé purement objectif des considérations d'ordre politique et technique que suggère l'examen de la question posée, ainsi que des diverses solutions possibles et des moyens juridiques propres à en permettre la réalisation.

*

La loi du 29 juin 1920 prescrivait que tout transfert d'attributions d'un ministère à un autre ne pouvait être réalisé qu'en vertu d'une loi.

Cette règle, rarement observée en fait, a été abrogée par l'ordonnance du 24 novembre 1945, d'après laquelle les attributions des ministres seront fixées par des décrets pris en forme de règlement d'administration publique.

Une loi ne serait donc pas nécessaire pour que la gestion des affaires concernant les États associés d'Indochine fût confiée au ministre des Affaires étrangères; un décret en forme de règlement d'administration publique y suffirait.

C'est d'ailleurs par décret qu'en 1887 les protectorats d'Indochine avaient été détachés du ministère des Affaires étrangères pour être rattachés au Département de la Marine et des Colonies.

*

À supposer le rattachement ainsi effectué, il y a lieu d'examiner quelles en seraient les conséquences au point de vue de l'organisation interne du Département.

La question qui se pose immédiatement à ce sujet est de savoir s'il conviendrait de créer une direction nouvelle exclusivement consacrée à la gestion des affaires indochinoises ou si cette gestion devrait être confiée à la direction d'Asie.

En faveur de la première de ces deux solutions, on peut faire valoir, d'une part, l'importance et la complexité des problèmes indochinois, d'autre part, le fait que les relations avec les États associés ne se confondent pas avec les rapports internationaux ordinaires et doivent être conduites dans un esprit différent, selon les principes constitutionnels de l'Union française.

Il pourrait en revanche apparaître peu souhaitable d'isoler l'Indochine des préoccupations générales qui inspirent la politique française dans le Sud-Est asiatique. Notre action, sur ce théâtre du monde, repose en effet essentiellement sur la base que fournit notre position en Indochine; en même temps, elle est commandée dans une très large mesure par le souci de nos intérêts indochinois. Cette imbrication se révèle si intime

dans le courant des affaires qu'il pourrait sembler dangereux de la rompre par l'organisation de services séparés en directions distinctes.

Aussi bien, les Protectorats de l'Afrique du Nord, qui comportent pour le Département une mission administrative assez comparable à celle qui résulterait de sa compétence à l'égard de l'Indochine, entrent-ils traditionnellement dans les attributions de la direction géographiquement spécialisée.

Le désir de n'apporter que le minimum de modifications dans l'organisation actuelle du ministère, la volonté d'une stricte économie des moyens ajoutent le poids de considérations pratiques très sérieuses à celles qui militent déjà en faveur de l'application des États associés d'Indochine du système appliqué à la Tunisie et au Maroc.

Il est toutefois évident que le personnel très réduit actuellement affecté à la direction d'Asie ne saurait suffire aux charges accrues que lui imposerait cette tâche nouvelle[1].

Sans doute ne serait-il nullement désirable de reconstituer au sein du Département une gamme complète de services administratifs que rendent inutiles le transfert des compétences opéré en faveur des États associés et l'organisation qui subsistera sur place autour du Haut-Commissaire et des commissaires de la République. Néanmoins, l'extrême complexité des problèmes indochinois et le volume des affaires, spécialement dans une période transitoire, exigeraient le concours d'un nombre suffisant d'agents spécialisés pour renforcer les moyens de la direction d'Asie. À cet effet, il pourrait être procédé par voie de détachements à titre individuel de fonctionnaires du ministère de la France d'outre-mer au ministère des Affaires étrangères, détachement qui serait opéré par voie d'arrêtés conjoints des deux ministres[2].

Un certain nombre de fonctionnaires des services civils d'Indochine pourraient d'autre part continuer d'être employés sur place, soit au Haut-Commissariat, soit comme collaborateurs des nouveaux États. Ils dépendraient désormais à ce titre du Quai d'Orsay. Mais il ne saurait évidemment incomber à celui-ci de prendre en charge l'ensemble des fonctionnaires français d'Indochine devenus disponibles à la suite du transfert des compétences aux États associés. Ce personnel relèverait toujours de la rue Oudinot, qui pourrait en reclasser une grande partie dans nos territoires d'outre-mer, où la seule réforme judiciaire, par exemple, a provoqué une pénurie de magistrats qui permettrait l'utilisation en cette qualité d'un nombre important d'administrateurs licenciés en droit.

*

1 Note manuscrite en marge : «*Niaka [sic] en mettre plus*».

2 Note manuscrite en marge : «*Quid liquidation de Syrie-Liban ? Faire part Afrique-Levant avec d'excellents résultats*».

Mais le rattachement à la direction d'Asie des affaires d'Indochine ou la création d'une direction spécialement nouvelle suffiraient-ils à régler d'une manière satisfaisante l'ensemble de la question ?

On peut se demander si, outre cette mesure d'ordre purement administratif, le besoin ne se ferait pas sentir d'une autorité politique à même de consacrer un temps suffisant aux affaires de l'Indochine, de prendre les multiples décisions chaque jour nécessaires, de recevoir les nombreuses personnalités intéressées, de suivre les travaux du haut-conseil ou les débats de l'assemblée de l'Union française, etc. Cet ensemble de tâches dépasse en effet les services, comme il excède vraisemblablement les possibilités que laissent au ministre tant d'autres et lourdes responsabilités.

On serait alors amené à envisager, pour pourvoir à ces besoins, la nomination d'un sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Outre son action sur le plan politique, ce sous-secrétaire d'État et son cabinet renforceraient l'administration dans toutes ses tâches. Son impulsion, inspirée des préoccupations particulières aux États associés d'Indochine, se relierait naturellement aux principes de l'Union française qu'il convient de mettre en œuvre et contribuerait ainsi à éviter que vinssent à prédominer les tendances naturelles que pourraient avoir les services à faire prévaloir les seules vues de la politique internationale.

Au surplus, l'autorité du sous-secrétaire d'État permettrait la mise en jeu et la coordination de tous les services qui pourraient être appelés à concourir à la solution des affaires d'Indochine. La compétence de la direction d'Asie ou d'une direction spécialisée ne concernerait en effet que les problèmes politiques et généraux correspondant aux attributions des autorités françaises locales. C'est assurément sur elle que s'appuierait principalement le sous-secrétariat d'État, mais il pourrait aussi provoquer et guider[1], en ce qui concerne l'Indochine, l'intervention de la Direction générale des Affaires économiques ou de celle des Relations culturelles. Siégeant auprès du ministre, il disposerait, pour l'exercice de sa mission particulière, de la gamme entière des moyens que le ministère comporte.

*

Du point de vue de la technique, cette solution apparaîtrait donc souhaitable. Mais elle toucherait à la composition même du gouvernement et pourrait, à ce titre, rencontrer des contre-indications d'ordre politique.

Au cas où elle ne serait pas retenue, on pourrait envisager, pour assurer la coordination nécessaire entre les divers services appelés à traiter les affaires indochinoises, et pour éviter de surcharger le Secrétaire général, déjà accablé de besognes, la création d'un secrétaire général-adjoint spécialisé dans cette tâche. Placé immédiatement auprès du plus haut

[1] Note manuscrite en marge : «*Et pas la direction d'Asie ?*».

fonctionnaire du Département, il aurait l'autorité nécessaire pour la mener à bien sur le plan administratif. On ne saurait toutefois se dissimuler qu'il ne jouirait pas de la même autorité sur le plan politique et qu'il lui serait notamment impossible d'assurer la représentation du Département auprès du haut-conseil et de l'assemblée de l'Union française. Aussi bien peut-on se demander si une telle organisation ne risquerait pas de conduire, dans le fonctionnement même du Secrétariat général, à une certaine dualité qui ne serait pas sans inconvénients.

Ce danger serait sans doute moindre si on se bornait à procéder à la création d'un poste de Directeur général-adjoint des Affaires politiques, chargé de la mission de coordination ci-dessus définie. Mais le titulaire de ce poste, du fait même qu'il appartiendrait à une des directions existantes, serait, en pratique, plus difficilement en mesure d'assurer l'unité d'action entre plusieurs directions.

*

En ce qui concerne les textes à intervenir:

1°) dans l'hypothèse de la création d'un sous-secrétariat d'État, il faudrait: a) un décret du Président de la République pour nommer le sous-secrétaire d'État; b) un décret du Président du Conseil définissant d'une manière générale ses attributions; c) un arrêté du ministre précisant les services du Département qui relèveront de son autorité.

2°) Dans l'hypothèse de la création d'un emploi, soit de Secrétaire général-adjoint, soit de directeur général-adjoint des Affaires politiques, comme dans celle de la création d'une direction nouvelle des Affaires d'Indochine, une loi serait nécessaire pour modifier, par voie de création d'emplois, l'ordonnance du 13 avril 1945 portant organisation de l'administration centrale du ministère des Affaires étrangères.

*

Quelle que soit la solution adoptée, une autre question se pose: les attributions dévolues soit à un sous-secrétaire d'État, soit à un Secrétaire général-adjoint, soit à un directeur général-adjoint devraient-elles être limitées aux États associés d'Indochine ou devraient-elles également s'étendre à nos Protectorats de l'Afrique du Nord?

À l'encontre de cette deuxième solution, on peut faire valoir que les États d'Indochine ont accédé à une indépendance si étendue qu'il pourrait être dangereux d'entraîner la Tunisie et le Maroc dans le même mouvement; la création d'un organisme commun chargé de la gestion des affaires concernant les Protectorats aussi bien que les États associés ne manquerait pas d'apparaître comme une étape et un encouragement dans cette voie et devrait alors être évitée.

On peut estimer à l'inverse que le *statu quo* jusqu'à présent maintenu à l'égard des Protectorats ne sera pas éternel, que leur régime sera

appelé, par la force des choses, à évoluer, que des évènements comme l'indépendance prochaine de la Libye ou d'autres facteurs internationaux amèneront un jour ou l'autre à envisager des réformes dans les rapports actuellement existant entre la France et les États protégés d'Afrique du Nord.

Si ces réformes sont tentées, on ne voit guère de quels principes elles pourraient s'inspirer, si ce n'est de ceux que la constitution formule à l'égard des États associés. En pareille hypothèse, le rapprochement avec les États d'Indochine s'imposerait de toute façon[1] : ne vaudrait-il pas mieux alors pouvoir en tirer dès maintenant l'expérience, marquer délibérément les différences souhaitables, mais conduire selon des vues cohérentes l'effort tenté pour concilier les indépendances nationales respectives avec la communauté que doit constituer l'Union française ?

Sans que les situations fussent identiques, on ne saurait omettre de rappeler que les attributions de M.M. Viénot et de Tessan, qui se sont succédé de 1936 à 1938 comme sous-secrétaires d'État aux Affaires étrangères, s'étendaient à la fois à la Tunisie, au Maroc et aux États du Levant sous mandat français.

Il va de soi qu'en tout état de cause, les services existants n'en demeureraient pas moins rattachés aux directions géographiques auxquelles ils appartiennent, de manière que l'action à mener dans les divers États intéressés ne fût pas isolée des préoccupations de la politique internationale dans les théâtres méditerranéen ou asiatique.

Dans l'un ou l'autre cas, la désignation des services relevant de la nouvelle autorité constituée serait effectuée par un arrêté du ministre.

(Direction d'Afrique-Levant, Maroc, volume 124)

224

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2],
À M. SALADE, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À BATAVIA[3].

T. nos 237-239. *Paris, 16 décembre 1949.*

Priorité absolue.

Notre ambassadeur à La Haye m'a fait savoir que M. Stikker avait reçu des informations de bonne source selon lesquelles les dirigeants indonésiens auraient l'intention d'inviter aux cérémonies organisées à

[1] Note manuscrite en marge : «*Non. Il n'y a pas de problèmes communs à l'Indochine et aux Protectorats mais il y a de nombreuses questions qui concernent à la fois les Protectorats et les États arabes du Proche-Orient*».

[2] Télégramme signé Parodi.

[3] Télégramme communiqué à La Haye (nos 1130-1132).

l'occasion du transfert de souveraineté non seulement tous les pays représentés à la conférence de New Delhi mais également Hô Chi Minh.

Le ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas a indiqué à M. Garnier qu'il demanderait à son gouvernement l'autorisation de «déconseiller au gouvernement indonésien» une telle initiative dont il mesurait parfaitement le danger.

Dans le cas où cette information vous semblerait exacte, je vous serais obligé de bien vouloir faire auprès des autorités indonésiennes, sous la forme que vous jugerez la plus opportune, une démarche immédiate. Vous signalerez à vos interlocuteurs la gravité d'une telle décision de leur part. Vous pourrez notamment attirer leur attention sur le fait que la France ne désirant pas embarrasser le nouvel État, s'était abstenue de prier les États associés d'Indochine de demander à participer aux cérémonies du 27 décembre. Le gouvernement de la République a estimé en effet que ces États n'ayant pas encore été reconnus internationalement, la présence de leurs représentants à Batavia était inopportune. Vous pourrez également faire valoir l'attitude très amicale du gouvernement français à l'égard du gouvernement indonésien puisque nous avons décidé depuis longtemps d'être représentés par un envoyé spécial aux cérémonies de la fin de l'année et que, d'autre part, le gouvernement envisage la création à bref délai d'une Ambassade dans le pays de votre résidence.

J'aurais intérêt à recevoir dans les meilleurs délais tous renseignements que vous aurez pu recueillir sur cette question.

(Direction d'Asie-Océanie, Indonésie, volume 26)

225

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE[1]

Règlement des affaires d'Indonésie

N. *Paris, 16 décembre 1949.*

Sans doute la conclusion, le 2 novembre dernier, des accords de la Table Ronde et l'élaboration à La Haye, au cours de la conférence, d'une Constitution provisoire par les représentants des divers territoires faisant partie de la République des États-Unis d'Indonésie, peuvent-ils apparaître comme une réalisation heureuse et de nature, à première vue, à provoquer des comparaisons défavorables à l'égard de ce qui s'est passé en Indochine depuis l'arrêt des hostilités japonaises.

[1] Document communiqué aux directions d'Europe, d'Amérique, d'Afrique-Levant, au Secrétariat des Conférences et au service du Protocole.

Mais s'il est exact qu'en Indonésie la situation semble en bonne voie de règlement alors qu'en Indochine une solution des problèmes en suspens paraît encore assez lointaine, il n'en demeure pas moins qu'une comparaison ne peut pas, en vérité, être établie entre les deux problèmes.

Le règlement des affaires d'Indonésie se présente en effet sous un jour original.

*

La solution hollandaise a consisté, en bref, à abandonner la souveraineté sur l'Insulinde et à reconnaître le nouvel État des États-Unis d'Indonésie comme un État indépendant, ayant sa propre politique extérieure, financière et commerciale, assurant lui-même sa défense et juridiquement égal au Royaume des Pays-Bas, avec lequel il constitue l'Union hollando-indonésienne, le seul lien subsistant entre les deux États étant la Couronne des Pays-Bas.

En dehors de la Couronne, les liens deviennent extrêmement ténus. Les Hollandais ont dû consentir, dans le domaine politique, à des concessions essentielles. Alors qu'ils souhaitaient la création d'organismes communs, ils ont dû accepter que les accords se bornent à prévoir une procédure de consultation en matière diplomatique et des conférences périodiques des ministres des deux Etats, et se contenter de l'institution d'un Secrétariat permanent de l'Union, auquel les Indonésiens n'ont eux-mêmes consenti qu'après de difficiles discussions. Il leur a fallu enfin accepter que la Reine ne soit pas à la fois «le symbole et la personnification de l'Union» mais représente simplement «l'esprit de coopération entre les deux partenaires».

La disparition de la prépondérance politique est accompagnée, dans le domaine militaire, par le retrait des troupes et de la marine néerlandaise. Tout au plus, les Hollandais ont-ils obtenu que leurs forces terrestres ne soient pas retirées «immédiatement» mais «aussitôt que possible» et que la base de Surabaja demeure dans une certaine mesure à la disposition des Pays-Bas, puisqu'elle sera accessible aux navires hollandais et gérée (*managed*) par un officier de la marine hollandaise, sous les ordres, il est vrai, du Ministre de la Défense nationale de la République. On peut penser, en outre, que la présence de missions militaires et navales hollandaises en Indonésie, que prévoient formellement les accords, aboutira à une certaine coopération entre les deux pays dans le domaine de la Défense.

Le gouvernement hollandais semble avoir fait reposer certains espoirs sur le maintien de la prépondérance de ses ressortissants dans le domaine économique et financier. C'est pour cette raison que la partie économique des accords se présente sous une forme très complète, mentionne en faveur des Hollandais autant de garanties qu'il leur fut possible d'obtenir et reconnaît l'importance de leurs intérêts. La contrepartie, il est vrai,

a été onéreuse puisqu'ils ont dû consentir à une réduction importante de la dette qui doit être prise en charge par le nouvel État. Alors qu'ils considéraient que le chiffre de cette dette pouvait être évalué à 4 milliards de florins, ils ont dû accepter un abattement de 2 milliards.

Une possibilité de manœuvre leur est, d'autre part, offerte par le texte de la constitution des États-Unis d'Indonésie, à la rédaction duquel ils n'ont évidemment pas officiellement participé, mais où leur marque apparaît néanmoins. Suivant la ligne qu'ils avaient adoptée depuis plusieurs années, consistant à susciter, contre les envahissements et les prétentions de la République de Djokjarkata le plus grand nombre de particularismes possibles, géographiques, raciaux et religieux, ils sont parvenus, dans une certaine mesure, à faire inscrire dans les textes les bénéfices de cette politique; le mode d'élection du Président, la constitution du gouvernement par l'intermédiaire de l'institution originale des «formateurs», l'impossibilité pour la Chambre basse de renverser le gouvernement, les pouvoirs donnés au Sénat où la République de Djokjakarta, qui comporte près de 50 millions d'habitants, n'est représentée que par 2 membres au même titre que les plus petits États, tels que ceux de Madoura ou de Biliton, leur permettent d'espérer que les Javanais ne parviendront pas à étendre leur domination politique sur l'ensemble de l'Indonésie et que les nombreux partisans que les Néerlandais conservent dans les îles, les autoriseront à conserver une certaine influence.

S'il est vrai que les faits, et en particulier la pression de l'ONU et de l'opinion publique américaine, ont contraint les Hollandais à adopter une solution aussi radicale, il n'en demeure pas moins que le gouvernement des Pays-Bas en était arrivé depuis longtemps à la conclusion qu'il était, en définitive, de son intérêt de se laisser entraîner par le courant afin de le contrôler si possible et même de le précéder pour ne pas avoir à le suivre.

S'il a procédé de la sorte, il l'a fait en connaissance de cause.

*

La situation de l'Indonésie était en effet très particulière.

Tout d'abord, il est à peine nécessaire de le rappeler, le domaine néerlandais en Indonésie est constitué par des îles, ce qui favorise l'épanouissement des particularismes, sur lesquels les Hollandais ont pu jouer, et permet, avec une relative facilité, de mâter les révolutions, une éventuelle prise de pouvoir par les extrémistes locaux apparaissant, en principe, vouée à l'échec.

Au point de vue politique, d'autre part, les Hollandais avaient affaire à une majorité dont on peut dire que les aspirations, loin de se confondre avec le communisme, lui sont vigoureusement hostiles, comme il a été prouvé à la fin de 1948 lors de l'écrasement par les Républicains de l'insurrection communiste.

En outre, il semble bien que, depuis plusieurs mois, les Hollandais, qui n'avaient pas manqué de maudire l'intervention de l'ONU, étaient en définitive, parvenus à tourner l'intervention de celle-ci en leur faveur. C'est ce qui est apparu au cours de la conférence de La Haye, lorsque le gouvernement hollandais a menacé la délégation républicaine d'en appeler au Conseil de sécurité si le Sultan de Djokjakarta, alors Premier Ministre par intérim de la République d'Indonésie maintenait les propositions qu'il avait soumises au représentant de la couronne à Batavia de faire retirer immédiatement les troupes hollandaises des zones qu'elles occupaient. Bien entendu, les Hollandais pouvaient sans danger procéder de la sorte, parce que l'Indonésie constitue pratiquement leur seul domaine au-delà des mers et que l'intervention de l'ONU ne pouvait guère constituer un précédent pour une autre partie de leur empire.

Mais il n'en apparaît pas moins que le gouvernement des Pays-Bas a su jouer habilement des préoccupations américaines dans cette partie du monde. Si le gouvernement américain en effet souhaitait l'installation en Indonésie d'un gouvernement national, il ne désirait pas, bien au contraire, faciliter le risque de voir des territoires inscrits dans la ligne de défense qui, partant du Japon, passe par les Philippines et rejoint l'Indonésie pour se diriger sur Singapour et Ceylan, tomber sous la coupe d'éléments asiatiques hostiles à la politique occidentale.

Les réactions américaines se sont révélées conformes aux prévisions. C'est à la délégation de l'ONU présidée par M. Cochran qui, conformé aux accords Rum-van Roijen de mai 1949, a pris part aux délibérations de La Haye, que sont dues des concessions indonésiennes inscrites dans les clauses militaires, navales et économiques des accords; et si au lendemain du 2 novembre, le royaume des Pays-Bas et les délégations indonésiennes ont reçu des télégrammes de félicitations des gouvernements américain et britannique, le service d'information américain à Batavia n'en a pas moins publié un texte, évidemment inspiré par le Département d'État, selon lequel «la politique américaine à l'égard de l'Indonésie est basée», d'une part, sur la reconnaissance du désir d'indépendance des Indonésiens et de l'autre, sur celle du désir des Hollandais de sauvegarder les intérêts politiques et matériels acquis au cours de 3 siècles de développement économique. Si l'on ajoute que la nouvelle République se trouve déjà dans une situation financière difficile et qu'elle considère comme insuffisante les 40 millions de dollars débloqués en sa faveur au titre de la participation hollandaise au plan Marshall, on peut s'attendre à ce que les États-Unis, détenteurs de créances considérables en Indonésie, se trouvent rapidement placés devant des demandes de fonds des Indonésiens, et devant leurs propres responsabilités.

Il n'est pas sans intérêt enfin de préciser que, si l'Indonésie est entrée depuis de nombreuses années dans le cycle du commerce mondial et intéresse, à ce titre, les Américains, elle constituait jusqu'ici une partie essentielle du patrimoine hollandais (18 % du revenu national annuel).

Si les Pays-Bas se trouvaient complètement exclus de l'économie indonésienne, la situation économique de la métropole s'aggraverait de telle façon que seul un secours américain pourrait la sauver du désastre.

*

Les affaires d'Indochine se présentent d'une manière toute différente. La situation géographique de l'Indochine, à la frontière de la Chine communiste, fait d'elle, sur l'échiquier occidental en Extrême-Orient, une pièce plus importante et plus dangereusement exposée, ce qui interdit, à son sujet, de prendre les mêmes risques qu'en Indonésie.

Ces risques, il ne faut pas le dissimuler, sont très grands. Rien ne garantit aux Hollandais que leurs calculs s'avéreront justes et que leurs espoirs seront justifiés.

Les solutions adoptées en Insulinde, en outre, ne peuvent guère être considérées comme valables pour l'Indochine.

Alors que les Hollandais ont pu, avec un certain succès, faire appel aux particularismes locaux, une telle politique s'est rapidement avérée impossible pour nous en Indochine, à cause de la configuration géographique du territoire et de la disproportion qui existe entre le Viêtnam d'une part, le Cambodge, le Laos et les territoires occupés par les Thoï et les Moï d'autre part. Le règlement de l'ensemble de la question d'Indonésie dépend essentiellement du rétablissement de conditions normales au Vêtnam.

Le problème vietnamien lui-même ne peut être comparé au problème indonésien.

L'adversaire en Indochine en effet n'est pas représenté par les nationalistes, comme c'était le cas en Indonésie, mais bien par Hô Chi Minh et ses partisans, dont l'appartenance communiste est incontestable, et avec lesquels comme l'expérience de 1946 l'a prouvé, l'élaboration d'un accord viable est irréalisable.

Il y a donc lieu de voir dans la tâche entreprise par le gouvernement français et celui de Bao Daï une œuvre de résistance à l'expansion du communisme dans le Sud-Est asiatique et non point une «guerre coloniale ou impérialiste».

Il apparaît, enfin, que si les Hollandais, dont l'Indonésie constituait le seul domaine colonial, ont pu finalement, sous la pression de l'ONU et de l'opinion américaine, se résigner à «partir dans l'espoir de rester», l'acceptation d'une telle éventualité, de même que celle d'une intervention de l'ONU ne peuvent être envisagées en ce qui concerne l'Indochine, en raison des répercussions qui pourraient s'ensuivre pour l'ensemble de nos territoires d'outre-mer.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 147)

226

M. CHATAIGNEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 2610-2612. *Moscou, 17 décembre 1949, 15 h.*

(*Reçu:* le 17, 17 h. 50)

L'arrivé du président Mao Tsé-Toung à Moscou constitue plus qu'une manifestation éclatante de l'amitié entre l'URSS et la République populaire de Chine. Elle me paraît être aussi la sanction de la victoire du communisme en Chine, victoire qui est également celle de l'Union soviétique.

Cette visite s'inscrit dans la politique que j'ai cherché à définir dans ma dépêche n° 1164 du 2 septembre[2] et dans la lettre n° 18[3] que j'ai adressée personnellement à Votre Excellence.

Le président Mao Tsé-Toung a été reçu comme il se devait, avec les honneurs réservés aux chefs d'État; mais il vient d'être aussi l'objet d'une faveur particulière: je crois savoir qu'il est descendu au Kremlin où il est l'hôte du généralissime Staline, honneur qui, à ma connaissance, n'avait été réservé, jusqu'ici, à aucune personnalité étrangère[4].

Dans l'allocution qu'il a prononcée à la gare, le président Mao Tsé-Toung a évoqué l'amitié fraternelle et solide qui unit les peuples soviétique et chinois; il a su rappeler tout ce que la Chine populaire devait à l'Union soviétique qui lui avait toujours prêté, sans réserve, assistance dans sa lutte pour sa libération. Il a indiqué que les deux nations étaient dorénavant étroitement liées dans l'accomplissement des tâches qui s'imposent à elles: affermissement du front de la paix mondiale et la lutte contre les fauteurs de guerre.

Je relève cependant le nombre de phrase où l'homme d'État chinois a marqué la nécessité de «renforcer les relations de bon voisinage entre les deux grands États chinois et soviétique».

La manière dont s'est exprimé le président Mao Tsé-Toung laisse ainsi percer la fierté du chef d'un État déjà affirmé et qui gouverne 400 millions d'hommes.

(Direction d'Asie-Océanie, Chine, volume 238)

[1] Note manuscrite: «*Millet*».

[2] Voir document n° 81.

[3] Voir document n° 213.

[4] Dans un télégramme précédent, Chataigneau avait indiqué la composition du comité d'accueil de Mao à la gare de Koursk, avec Molotov, Boulganine, Enchikov, Gromyko, et les ambassadeurs des démocraties populaires. Il signalait que, dès la veille au soir, Mao avait été reçu par Staline (télégramme n° 2608 du 17 décembre 1949 de Moscou, non reproduit).

227

M. JACQUES-ÉMILE PARIS, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 960. *Sofia, 17 décembre 1949.*

C'est dans une atmosphère lourde de menaces et de crainte que s'est déroulé le procès intenté à Kostov et à ses dix co-accusés. La veille de l'ouverture du procès d'importants renforts policiers avaient été amenés à Sofia. Autour de la prison centrale, où étaient détenus les inculpés, des barrages interdisaient toute circulation. Le bâtiment du Cercle militaire, choisi comme siège du tribunal de préférence au Palais de justice, en raison sans doute des plus grandes facilités de surveillance qu'il offrait, était plus sévèrement gardé encore. Toutes les rues adjacentes se trouvaient bloquées et seules les personnes munies de cartes d'admission au procès pouvaient pénétrer dans ce périmètre réservé. Des lettres de menace, émanant d'organisations clandestines macédoniennes et avertissant les dirigeants qu'ils seraient tenus responsables de l'exécution de Kostov, auraient motivé cette abondance de précautions.

En dépit des affirmations du gouvernement bulgare, un très petit nombre d'observateurs étrangers purent suivre le procès. Des grandes agences de presse occidentales, seul Reuter était représenté par un correspondant spécial. Sur trois correspondants envoyés par les journaux américains, un seulement obtint le visa d'entrée bulgare, avec un retard de plusieurs jours. Les représentants de la presse française d'extrême gauche n'arrivèrent à Sofia qu'après l'ouverture du procès.

Dans les légations étrangères, seuls les attachés de presse officiellement déclarés comme tels reçurent une carte d'admission. Aucun représentant de la légation britannique ne put assister aux séances, en dépit du fait que de nombreux Anglais étaient mentionnés dans l'acte d'accusation. Mes propres démarches pour obtenir d'envoyer un représentant se heurtèrent à une fin de non recevoir.

*

L'objet du procès était clair. Il a été indiqué très souvent au cours des derniers mois dans les déclarations publiques des dirigeants: il s'agissait de déraciner le «titisme» bulgare, c'est-à-dire les tendances qui s'étaient manifestées dans le gouvernement et dans le parti pour le maintien d'une relative indépendance à l'égard de l'URSS.

Les accusés ne pouvaient être condamnés pour de simples délits d'opinion, il était nécessaire de montrer que ces tendances les avaient

[1] Note manuscrite: «*[Communiquer à] Belgrade, Washington, fait 28-12-49. B[ullet]in f[ai]t. Copie à S[ecrétariat] G[énéra]L et C[abinet du] M[inistre]*».

conduits à des actes criminels: conspiration pour le renversement du gouvernement légal, espionnage au profit des Anglo-Américains et de Tito, et enfin, sabotage économique. Pour enlever à leurs actes supposés tout caractère idéaliste qui aurait pu les relever devant l'opinion, il fallait enfin que les inculpés fussent présentés comme de vulgaires criminels, traîtres au parti, vendus de longue date à la police fasciste et prêts aux plus abjectes besognes.

Bâtissant sur ces données, les auteurs de l'acte d'accusation ne se sont pas mis en frais d'imagination. Leur ouvrage, qui n'a pas l'excuse de la précipitation, trahit la fabrication en série. On retrouve trait pour trait les éléments qui avaient déjà servi au procès de Budapest[1]. Presque tous anciens trotskystes, ou ayant eu des rapports avec des trotskystes, les accusés sont entrés au service de la police monarchiste, se sont faits indicateurs. Ils deviennent ensuite agents des Anglais puis des Américains et enfin, sur les instructions de ces derniers, se mettent au service de Tito. Tel est le scénario à peu près invariable que trace l'acte d'accusation.

Le choix même des victimes apparaît assez arbitraire. S'il était normal de voir figurer des collaborateurs directs de Kostov, comme Natchev, Pavlov, Guevrenov, on s'explique moins la présence au procès de Stephanov qui n'a jamais passé pour avoir des rapports étroits avec l'ancien vice-président du Conseil. Les charges relevées contre Stephanov se rapportent presque exclusivement à sa gestion comme ministre des Finances. On l'a, il est vrai, associé au complot pour le «renversement du gouvernement légal» et la «liquidation physique» de Dimitrov mais son rôle est présenté comme bien secondaire.

D'autres personnages, comme Kounine, ancien ministre de l'Industrie et son successeur au ministère des Finances, ou Sakelarov, ex-ministre des Constructions et Routes auraient pu avec autant de raison figurer aux côtés de Kostov au banc des accusés. Sans doute n'est-ce que partie remise, puisque, comme l'a indiqué le ministre des Affaires étrangères, d'autres procès vont suivre.

De même, la relation établie entre Kostov et les trois personnes accusées d'avoir travaillé pour le détachement de la Macédoine bulgare du Pirine est fort artificielle. Leur présence au procès semble n'avoir eu

[1] C'est ce que J.E. Paris relevait dès le 1er décembre en notant que l'acte d'accusation suivait le modèle familier depuis le procès Rajk de Budapest. Kostov y était présenté comme un traitre et un familier de Tito depuis 1942 (télégramme nos 377-380 du 1er décembre 1949 de Sofia, non reproduit). Pourtant, Kostov avait créé la sensation en niant les principales charges pesant contre lui lors de son interrogatoire (télégramme nos 390-396 du 8 décembre 1949 de Sofia, non reproduit). À Belgrade, on notait le rejet des accusations contre la Yougoslavie contenues dans ce procès, et on mettait en avant, au contraire, le caractère d'adversaire acharné de la Yougoslavie qui caractérisait Kostov quand il était au pouvoir. On avait bien compris que ce procès, comme celui de Budapest, servait à discréditer Tito et à attaquer les positions yougoslaves (dépêche n° 1544 du 20 décembre 1949 de Belgrade, non reproduite).

d'autre but que d'ajouter un élément macédonien aux activités criminelles du principal accusé.

*

La technique des procès politiques dans l'Europe de l'Est est maintenant trop connue pour qu'il soit nécessaire de s'y étendre. On sait comment sont obtenues les «confessions écrites» qui constituent la base même de l'accusation. Confrontés au tribunal avec leurs propres déclarations, il faudrait aux inculpés une force d'âme exceptionnelle – dont Kostov jusqu'à présent est seul à avoir donné l'exemple – pour revenir sur leurs aveux, en sachant les conséquences qu'un tel geste entraînerait pour eux et pour leurs familles.

Les commentateurs bulgares se sont plus à souligner la bonne apparence physique des accusés: ils les ont dépeints calmes, détendus, bien vêtus, bien rasés. Cette insistance à elle seule à quelque chose de suspect. Mais si, de fait, Kostov et Stephanov ne donnaient pas, le premier jour, l'impression d'être affaiblis ou diminués physiquement, la fatigue chez eux est apparue aux séances suivantes. M. Stephanov, en particulier, a montré des signes d'épuisement, se laissant aller à des accès de somnolence, ce qui paraît surprenant chez un homme connu pour sa vigueur intellectuelle et sa capacité de travail. Certains des autres accusés et notamment l'ex-conseiller de l'Ambassade de Yougoslavie, Hadji-Panzov, apparurent au procès singulièrement changés et affaiblis.

Certains aspects du procès de Sofia méritent d'être soulignés bien qu'ils ne constituent pas une innovation. C'est d'abord l'absence des garanties les plus élémentaires pour les accusés, l'impossibilité pour eux de produire des témoins à décharge, la conduite arbitraire des interrogatoires par le Président. Ce sont aussi les moyens mis en œuvre pour empêcher le public d'être renseigné sur le cours véritable des débats, les consignes données à la presse, et dans le cas de Kostov enfin, l'impossibilité matérielle pour le prévenu de se faire entendre: la dernière déclaration de Kostov n'a pratiquement pas été entendue par l'auditoire, l'accusé ayant été immédiatement entouré par plusieurs policiers qui l'obligèrent à se rasseoir empêchant que sa voix ne parvienne au public.

Mais le trait le plus révoltant du procès Kostov est peut-être la carence complète de la défense. Aucun des avocats n'a tenté l'examen, sinon la critique, des thèses de l'accusation. Ils se sont bornés dans les meilleurs des cas à présenter en faveur de leurs clients des excuses, tirées de circonstances étrangères à l'accusation ou d'invoquer de vagues circonstances atténuantes. L'avocat de Kostov est allé plus loin et, fait sans doute sans précédent, a renchéri sur l'accusation en déclarant que par son refus de se reconnaître coupable, l'accusé s'était retiré tout droit à l'indulgence du Tribunal.

*

Grâce à l'attitude inébranlablement ferme de Kostov, le but que se proposaient les accusateurs n'a pas été entièrement atteint. Renseigné par les radios étrangères le public bulgare sait que Kostov est condamné pour avoir tenté de défendre les intérêts du pays contre les empiétements russes. L'accusation n'a pas réussi non plus à prouver l'existence d'un désaccord fondamental entre Dimitrov et Kostov. Bien au contraire, l'opinion est persuadée de plus en plus que c'est la politique même de Dimitrov qui était visée dans le procès.

En revanche, un effet de terreur a indiscutablement été obtenu. Nul n'ignore maintenant ce qu'il en coûte de s'opposer aux injonctions soviétiques.

Sur le plan international, il est difficile de discerner dans quelle mesure le procès constitue un gain pour la politique soviétique. Les révélations sur les desseins de Tito à l'égard de la Bulgarie ne peuvent guère faire d'impression au-dehors. Il semble, au contraire, que le sort réservé à Kostov doive renforcer la détermination yougoslave.

L'échec est plus marqué encore en ce qui concerne la prétendue activité d'espionnage des missions anglaise et américaine. Aucune preuve n'a pu être fournie. Les erreurs de date, les confusions de personne abondent dans l'acte d'accusation aussi bien que dans les dépositions des témoins.

L'inexactitude la plus flagrante est celle concernant les entretiens que le ministre d'Amérique aurait eu avec le principal accusé. Il semble établi que le ministère bulgare des Affaires étrangères n'a pas été consulté au sujet des accusations portées contre M. Heath. Le ministre adjoint, M. Kamenov, a tenu à le souligner auprès de mon collègue américain, à qui il a déclaré avoir été très étonné «d'apprendre par les journaux» les rencontres qu'on lui prêtait avec Kostov.

En dehors des cercles gouvernementaux, le procès n'a pas suscité un grand intérêt, même parmi les communistes. Le sort de Kostov n'était pas douteux, et même des aveux complets ne pouvaient lui sauver la vie. La seule incertitude concernait les deux autres personnes impliquées dans la prétendue conspiration: Stephanov et Pavlov.

Les pressions exercées d'en haut pour créer un vaste mouvement d'indignation populaire contre les accusés n'ont donné que de médiocres résultats. Certes, des réunions ont été tenues parmi les ouvriers, les fonctionnaires, les employés. Des adresses ont été remises pour réclamer le châtiment exemplaire des coupables. Les étudiants de l'Université, les enfants des écoles ont été invités à souscrire des motions approuvant à l'avance la punition infligée aux accusés. Détail révoltant, le fils de Kostov, étudiant de l'École Polytechnique aurait eu à voter la mort de son père. Les femmes mêmes des accusés seraient tenues de signer des déclarations indiquant qu'elles se désolidarisent de leur mari.

De tels faits doivent être appréciés en tenant compte des conditions particulières aux pays balkaniques. L'oppression séculaire des Turcs a

marqué son empreinte. Les Bulgares sont habitués à plier devant la force, sans que celle-ci entraîne leur adhésion intime.

Pour l'Union soviétique, le procès est davantage un aveu de faiblesse qu'un indice de force. L'exécution de Nicolas Petkov avait permis de juguler l'opposition agrarienne et bourgeoise. Mais celle-ci était déjà exclue du pouvoir et désorganisée.

On ne saurait attendre les mêmes résultats de la mort de Kostov dont les partisans constituent l'armature même au régime. La sincérité des convictions communistes de Kostov est apparue avec éclat au cours du procès. Sa condamnation atteint tous ceux qui étaient entrés dans le parti pour des motifs idéalistes.

La Russie soviétique s'apercevra tôt ou tard de l'erreur qu'elle commet en sacrifiant ses meilleurs partisans au profit de simples opportunistes.

(Direction d'Europe, Bulgarie, volume 52)

228

M. DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos1412-1417. *Prague, 18 décembre 1949, 20 h.*

Confidentiel. (*Reçu* : le 19, 3 h.)

Avant mon départ, j'ai ménagé une réunion avec mes collègues américain et britannique afin que nous puissions comparer nos vues sur la situation actuelle de la Tchécoslovaquie.

Ce qui nous frappe le plus depuis quelques semaines, c'est l'intense effort de russification qui se développe parallèlement au processus de soviétisation du pays[2].

Cet effort est apparu en pleine lumière lors de la préparation du 70e anniversaire du chef du gouvernement soviétique. Il se manifeste principalement par l'enseignement obligatoire et généralisé de la langue russe et par la propagation du culte personnel de Staline selon les méthodes (...)[3] dans le style dithyrambique en honneur en URSS.

Particulièrement caractéristique à cet égard est la collecte, au bas d'une lettre de félicitations dont le pays n'a jamais connu le texte, de 9 millions de signatures représentant 85 % de la population sachant écrire.

[1] Note manuscrite : «*[Communiquer à] Washington, Londres, Bonn, Vienne, Varsovie, Belgrade, [tous] par courrier. Fait le 20-12-49*».

[2] Voir aussi document n° 196.

[3] Lacune de déchiffrement.

Cette action peut être considérée comme une sorte de répétition générale en vue d'un éventuel référendum. Tout se passe comme si les dirigeants soviétiques (dont la volonté fait loi à Prague) voulaient préparer psychologiquement et politiquement la Tchécoslovaquie à son absorption par l'URSS lorsque Moscou estimerait l'heure venue.

Il m'a été rapporté à cet égard que les recrues du régiment d'artillerie de Mlada Boleslan avaient été invitées à joindre à la formule du serment de fidélité à la démocratie populaire un vœu de rattachement de leur pays à la grande patrie socialiste. Mes deux collègues et moi ne croyons pas cependant qu'un tel évènement soit imminent ou même prochain, l'URSS ne pouvant ignorer les graves conséquences qu'il pourrait entraîner et n'étant manifestement pas encore prête à faire face à de pareilles éventualités.

Cependant, tel est le sens dans lequel évolue l'URSS et le but vers lequel convergent les efforts de la politique soviétique, évidemment pour autant que l'on puisse l'observer à l'un de ses principaux points d'application en Europe.

Déjà le bruit circule dans les milieux militaires que, selon le précédent polonais, le maréchal Malinovski serait appelé à prendre la direction du Ministère de la Guerre tchécoslovaque à la place du général Svoboda, qui depuis février 1948, n'a cependant pas ménagé les marques d'attachement à l'URSS et sa dévotion à Staline.

(Direction d'Europe, Tchécoslovaquie, volume 166)

229

M. CHATAIGNEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2631-2633. *Moscou, 20 décembre 1949, 8 h. 30.*

(*Reçu* : le 20, 10 h. 40)

Aucune information n'a encore transpiré sur le but réel du voyage de Mao Tsé-Toung et sur les conversations que le Président de la République chinoise ne peut manquer d'avoir avec le généralissime Staline. Diplomates comme journalistes étrangers en sont donc encore réduits aux conjectures.

Je relève que la censure soviétique, d'ordinaire prompte à supprimer des télégrammes des correspondants de presse tout ce qui n'est pas strictement officiel, a autorisé la transmission de toutes les suppositions des journalistes sur les conversations du Kremlin : discussion d'un traité d'amitié et d'assistance, ainsi que d'un accord commercial et culturel, révision possible du traité sino-soviétique de 1945. Elle a même autorisé

à indiquer qu'il serait peut-être possible que le général Tchou-Tchouh ait accompagné le président Mao Tsé-Toung dans son voyage, nouvelle qui paraît peu vraisemblable et dont, bien entendu, la presse soviétique n'a pas fait mention. Je retiens seulement de cette attitude de la censure que le gouvernement soviétique n'est pas fâché de laisser les étrangers spéculer sur la portée d'un voyage qui retient ici l'attention générale.

La présence de M. Molotov à la gare ne saurait passer inaperçue. Elle est une marque de l'honneur dont on entend entourer ici le chef de la République chinoise. Elle me paraît significative de la place occupée par M. Molotov dans le gouvernement soviétique et qui est sans doute plus importante que celle qui lui était réservée quand il était ministre des Affaires étrangères.

Elle peut confirmer aussi les suppositions qui avaient été faites sur l'activité de M. Molotov depuis huit mois et selon lesquelles il aurait été plus spécialement chargé de s'occuper des affaires de Chine (mon télégramme n° 1391)[1].

Je souligne également la présence aux côtés du maréchal Boulganine à la gare de Moscou du général Slavine, qui est chargé, au sein du grand état-major soviétique, des questions relatives aux accords militaires, ce qui donnerait à penser qu'un accord de cette sorte ne serait pas étranger aux conversations du président Mao Tsé-Toung.

En tout état de cause, il me paraît que ces conversations pourraient présenter à la fois un sens positif et un sens négatif, ce dernier pouvant ne pas être le moins important des deux.

(Direction d'Europe, URSS, volume 164)

230

M. HARDION, CHARGÉ DE LA DÉLÉGATION DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EN ESPAGNE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

D. n° 1678. *Madrid, 20 décembre 1949.*

La correspondance de cette délégation a fréquemment appelé l'attention du Département sur le vif désir des autorités espagnoles de conclure avec le Saint-Siège un accord général susceptible de consacrer aux yeux du monde la prétention qu'a le gouvernement du général Franco de jouer le rôle de champion de la catholicité. Nul n'ignore, à

[1] Document non reproduit.

[2] Dépêche communiquée au service d'Information et de Presse. Note manuscrite: «*O'Connor. Communiquer Rome-Saint-Siège. Fait le 22/12/49*».

cet égard, le traitement particulièrement favorable réservé en Espagne par l'État au clergé. Aussi bien, est-il singulièrement malaisé à ce dernier de se montrer indifférent vis-à-vis d'un gouvernement qui restaure à ses frais les Églises et les couvents, qui bâtit des cathédrales et qui, *last but not least*, a réussi à libérer le clergé d'une des persécutions les plus sanglantes de l'histoire.

*

Un progrès nouveau vient, aujourd'hui, d'être enregistré sur la voie d'un arrangement général avec le Vatican. La presse madrilène du 20 décembre publie, en effet, en bonne place, le texte d'un communiqué du Bureau d'Information diplomatique du ministère des Affaires extérieures au sujet de la création de six nouveaux évêchés espagnols. Cet accord qui avait déjà été envisagé sous le régime républicain, mais dont la conclusion avait été retardée afin d'éviter de favoriser les séparatismes basque et catalan, consacre, tout d'abord, l'institution des diocèses de Saint-Sébastien, et de Bilbao. Ces derniers, qui resteront toutefois «suffrageants» de l'archi-diocèse de Burgos, ont pour limites territoriales le tracé géographique des provinces de Guipuzcoa et de Biscaye. L'«arrangement» conclu avec le Vatican prévoit, d'autre part, la création du diocèse d'Albacete, «suffrageant» du siège métropolitain de Valence et dont la circonscription territoriale comprendra une partie du territoire du diocèse de Carthagène, les paroisses de l'archi-prêtrise de La Rode et de la ville de Caudete. Enfin, les administrations apostoliques de Barbastro, de Ciudad Rodrigo et d'Ibiza se trouvent elles-mêmes érigées en sièges épiscopaux avec rang égal à celui des autres diocèses espagnols.

Un événement heureux ne pouvant rester isolé, les cercles catholiques madrilènes prévoient actuellement, avant le départ de M. Martin Artajo pour Rome, l'éventuelle signature par ce dernier d'une seconde Convention avec le Saint-Siège qui comporterait l'organisation de l'aumônerie militaire, dénommée en Espagne *Juridicción castrense*.

*

Aussi bien, l'ouverture de l'Année Sainte à Rome paraît-elle, à son tour, fournir au Caudillo un prétexte nouveau pour affermir la chaleur de ses convictions catholiques et la prétendue solidarité qui l'unirait au Vatican. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que le Généralissime ait, dès l'abord, formé le projet de se rendre en personne à Rome. Seules les appréhensions du gouvernement italien, préoccupé d'assurer la sécurité personnelle du chef de l'État espagnol au cours de son voyage, auraient réussi à faire échouer ce plan.

En revanche, M. Martin Artajo, ministre des Affaires extérieures, se rendra dans la capitale italienne accompagné des membres de l'Œuvre

Pie, organisme chargé de la protection et de l'administration des fondations charitables et du patrimoine ecclésiastique en Espagne. M. Carrero Blanco, secrétaire général de la Présidence du Conseil, collaborateur direct du généralissime et interprète très autorisé de sa pensée, se joindra également à la suite du ministre des Affaires extérieures.

Selon certains milieux politiques madrilènes, M. Martin Artajo qui rehaussera l'éclat de sa visite en se faisant personnellement remettre, en sa qualité d'ancien Président de l'Action catholique dans la Péninsule, les bulles portant création des six nouveaux diocèses espagnols institués le 20 décembre, s'efforcerait, également, de tenter un rapprochement avec le Quirinal et sera reçu par le comte Sforza. Une déclaration récente du ministre italien des Affaires Étrangères sur cette prochaine entrevue, vient du reste de paraître dans les journaux madrilènes de ce jour.

*

Vif désir du général Franco d'obtenir, en fournissant à ses interlocuteurs ecclésiastiques le maximum de gages et d'apaisements, le concours définitif du Saint-Siège à sa politique. Préoccupation d'afficher le caractère confiant de ses relations avec l'Église et d'exploiter ce succès sur le plan international. Telles sont les remarques qu'il est permis dès aujourd'hui de formuler à l'annonce de la création de nouveaux évêchés et du voyage de M. Martin Artajo à Rome.

Sans doute, est-il possible, dans ce débat, de découvrir les éléments fondamentaux d'une discussion qui, depuis de longues années, oppose le gouvernement franquiste au Saint-Siège. Les réticences manifestes de ce dernier à vouloir lier son destin à celui du régime du Caudillo, soulignent, de toute évidence, l'extrême prudence avec laquelle la Secrétairerie d'État répond aux invites des dirigeants espagnols, et son souci constant d'assurer, en définitive, l'indépendance de l'Église catholique d'Espagne vis-à-vis du système politique décrié du généralissime.

(Direction d'Europe, Espagne, volume 141)

231

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 6016. *Washington, 20 décembre 1949.*

Au flot de dépêches et d'articles consacrés le mois dernier à la question de la conclusion d'un traité de paix avec le Japon (ma dépêche n° 5450/AS du 10 novembre intitulée: traité de paix avec le Japon)[2] a succédé un silence à peu près complet de la presse et des milieux officiels américains; interrogé sur ce problème au cours d'une récente conférence de presse, M. Acheson a répondu avec laconisme – certains témoins oculaires disent même: avec une visible impatience – «qu'il faisait toujours l'objet d'un examen très actif». Il est difficile de savoir quelles sont les causes exactes de ce changement d'atmosphère; un certain nombre d'indications, relevées dans la presse de ces dernières semaines, permettent néanmoins de s'en faire une idée.

Il semble que la principale pierre d'achoppement des projets du Département d'État – transmis pour avis au Département de la Défense et aux autres organismes gouvernementaux intéressés – ait été la question du maintien des bases militaires américaines dans le Pacifique: à partir du moment où cesserait l'occupation alliée, de quel droit les Etats-Unis garderaient-ils des bases au Japon proprement dit, voire même à Okinawa? On sait que plusieurs journaux ont suggéré la conclusion d'un pacte militaire américano-japonais, distinct du traité de paix mais simultané; cette solution paraît toutefois difficile à mettre en pratique. D'une part, elle rendrait impossible la conclusion d'un traité de paix général – qui reste, théoriquement tout au moins, le but de la politique américaine; de l'autre, elle risquerait de susciter de violentes réactions au Japon. M. Yoshida lui-même – qui semble disposé, pour sa part, à accepter l'idée d'un traité de paix séparé – doit tenir compte des sentiments de l'opinion publique; il a déclaré récemment, on s'en souvient, que le Japon pourrait refuser de signer un traité par trop défavorable; le 26 novembre dernier, il a indiqué à la Diète – s'il faut en croire une dépêche de l'agence japonaise Jiji – qu'il était personnellement favorable au retour des îles Kouriles, de la partie méridionale de Sakhaline et d'Okinawa à la mère-patrie, «mais qu'en qualité de ministre des Affaires étrangères, il ne pouvait faire aucune déclaration à leur sujet».

La perspective de la prise de Formose par les communistes chinois cause déjà de graves soucis au gouvernement américain; il n'en est que plus déterminé à maintenir et à renforcer coûte que coûte sa position

[1] Dépêche adressée à la direction d'Asie-Océanie et communiquée à la direction d'Amérique, à l'Ambassade à Bangkok et au Haut-Commissaire à Saïgon. Note manuscrite: «*Millet. C[ommuni]quer [ministre de la] F[rance d']O[utre-]M[er], Londres, f[ai]t le 27/12/49*».

[2] Document non reproduit.

à Okinawa. J'ai déjà signalé au Département (ma dépêche n° 5453/AS intitulée : Okinawa, futur Gibraltar du Pacifique)[1] que de vastes travaux avaient été entrepris pour faire de cette île une base de premier ordre ; un article paru le 11 décembre dans le *Wasghinton Post* fournit à ce sujet d'intéressantes précisions : il commence par affirmer catégoriquement que « le gouvernement des États-Unis a décidé de garder le contrôle de cette île stratégique à titre permanent ou pour une durée indéfinie après la fin de l'occupation du Japon » ; il signale qu'un crédit de 48 millions de dollars, voté par le Congrès quelques heures avant la clôture de la dernière session, permettra de pousser activement les travaux en cours ; il déclare enfin que seule la forme sous laquelle s'exercera le contrôle américain reste à déterminer ; on pourrait concevoir soit une annexion pure et simple, soit une tutelle stratégique, soit un bail à long terme consenti par le Japon.

L'auteur ne cache pas toutefois que chacune de ces 3 solutions se heurte à de nombreuses difficultés. Okinawa ne fait pas partie des territoires dont la restitution a été promise à la Chine par la déclaration du Caire (Mandchourie, Formose et les Pescadores) ; il n'est pas non plus de ceux dont le Japon, aux termes de cette déclaration, devra être expulsé ; les territoires visés par cette dernière clause sont en effet ceux « dont le Japon, poussé par sa cupidité, s'est emparé par la violence » ; or, les îles Riou-Kiou ont été placées dès le début du XVIIe siècle sous protectorat japonais et ont gardé un régime autonome jusqu'en 1879, date à laquelle elles ont été rattachées directement au Japon. D'autre part, les États-Unis se sont engagés à de nombreuses reprises à ne procéder à aucune annexion à la suite de la dernière guerre.

La solution du « *trusteeship* stratégique » – théoriquement la meilleure – paraît peu réalisable puisqu'elle nécessite l'accord du Conseil de sécurité, où l'URSS a un droit de veto.

Quant à la cession par le Japon de bases militaires dans l'île, on peut se demander si elle donnerait des résultats satisfaisants, car « les installations militaires nécessaires sont si vastes qu'elles pourraient englober la plus grande partie, ou même la totalité du territoire ».

Le cas d'Okinawa fournit ainsi un exemple particulièrement frappant des problèmes que poserait pour le gouvernement américain la conclusion d'un traité de paix avec le Japon ; il est certain d'autre part que les États-Unis répugneront à consacrer par un acte formel l'attribution de Formose à la Chine tant qu'ils n'auront pas reconnu le gouvernement communiste chinois.

(Direction d'Asie-Océanie, Japon, volume 47)

[1] Document non reproduit. Dans cette dépêche, Bonnet s'appuyait sur des articles de la presse américaine insistant, en cas de retrait des troupes américaines du Japon, sur le danger où se retrouveraient les bases du Pacifique et sur la nécessité de transformer Okinawa en un Gibraltar du Pacifique, avec des travaux très importants attendus pendant au moins trois ans (dépêche n° 5453 du 10 novembre 1949 de Washington, non reproduite).

232

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 6032. *Washington, 20 décembre 1949.*

Prenant la parole pour la première fois en public depuis l'échec de sa candidature aux fonctions de sénateur de New York, M. John Foster Dulles a fait, le 13 décembre dernier, au Town Hall des déclarations qui ont attiré l'attention de l'opinion américaine. La manifestation au cours de laquelle M. Foster Dulles a fait connaître son opinion sur certains aspects de la politique extérieure de son pays était organisée sous l'égide du «Comité national pour une Europe libre», association privée qui bénéficie de l'appui moral du Département d'État et qui groupe un certain nombre d'éminents émigrés européens dont M. Mikolajczyk, ancien Premier ministre de Pologne, M. Osusky, ancien ministre de Tchécoslovaquie à Paris, M. Gafencu, ancien ministre des Affaires étrangères de Roumanie, M. Fabian, ancien député hongrois, M. Dimitrov, secrétaire général de l'union internationale des paysans, etc.

Le ton des comptes rendus publiés par les journaux et les titres qui les précèdent («Dulles réclame que l'on passe à l'offensive dans la guerre froide» – «Dulles déclare que les États-Unis doivent marquer clairement leur intention de libérer les pays saisis par les Soviets» – «Une offensive pour la liberté») peuvent laisser l'impression que les propos de M. Dulles ont eu un tour assez agressif; en fait, un examen plus approfondi de ses déclarations permet d'en préciser le véritable caractère et de se former une idée plus exacte de la position du sénateur en face de ces problèmes.

La thèse de M. Dulles est dans l'ensemble la suivante: la politique américaine se satisfait trop facilement de tenir le communisme soviétique écarté des zones qui, du point de vue stratégique, sont considérées comme vitales par les États-Unis. Le gouvernement américain semble manquer de la confiance suffisante pour entreprendre une véritable action politique au-delà des régions qu'il peut atteindre militairement et économiquement. Pourtant, selon l'orateur, aucune obligation juridique ne limite la liberté d'intervention des États-Unis dans la sphère soviétique car aucun traité international, et notamment aucune disposition des accords de Yalta, n'a limité leurs droits sur ce point. D'autre part, la politique défensive que mène actuellement le gouvernement de Washington impose au pays, d'après M. Dulles, une charge considé-

[1] Dépêche adressée à la direction d'Amérique et communiquée à la direction d'Europe. Note manuscrite: «*[Communiquer à] Cab[inet du] M[inist]re, Secrétariat général, D[irection] G[énérale] P[olitique], Service de Presse, Londres, Bonn, Moscou, Varsovie, Prague, Budapest, Belgrade, f[ai]t 28/12/49*».

rable qui constitue pour lui une sorte de saignée permanente. Il convient de mettre fin à cette situation et de passer à l'action. Cette contre-offensive toutefois ne doit pas se dérouler sur le terrain militaire mais sur le terrain idéologique et politique. C'est dans les esprits, estime M. Dulles, que le communisme doit être vaincu. Le gouvernement américain devrait donc maintenir et diffuser par tous les moyens de propagande à sa disposition l'idéal de la dignité et des droits naturels inaliénables de la personne humaine; il devrait en outre déclarer qu'il n'a pas accepté la situation créée par la Russie ni reconnu aux Soviets une exclusive «sphère d'influence»; il devrait préciser vis-à-vis des peuples soumis à Moscou que «leur libération constitue un point ferme et permanent de la politique extérieure américaine».

M. Foster Dulles considère que le communisme est particulièrement vulnérable à ce genre de contre-offensive. «L'effet psychologique d'une telle attitude, a-t-il dit, serait puissant qu'instantané. En Europe et en Asie, des millions de peuples asservis reprendraient courage et les difficultés intérieures de leurs oppresseurs étrangers en seraient grandement augmentées».

M. Dulles a nié d'autre part que cette offensive risquât de déchaîner la guerre. «Je crois, a-t-il dit, au contraire, que la paix dépend d'une augmentation des difficultés intérieures du communisme soviétique et de son impuissance à consolider ou à étendre ses conquêtes. Si la guerre n'est pas imminente – ce qui résulte des éléments d'appréciation dont on peut actuellement disposer –, c'est en premier lieu parce que les dirigeants soviétiques n'ont pas encore affermi leurs positions, parce qu'ils n'ont pas épuisé les possibilités de la guerre froide et qu'ils ne se sentent pas encore équipés industriellement pour mener une grande guerre contre les États-Unis. Pour les dirigeants communistes, le maintien de la paix n'est jamais une question morale mais seulement une affaire d'opportunité».

Pour interpréter sous leur vrai jour les déclarations de M. Dulles, il convient de se rappeler que ce dernier parlait après sa défaite électorale et qu'il appartient à l'opposition. Il était inévitable en conséquence que ses propos aient contenu une part de critique envers l'administration et préconisé en contrepartie un programme positif qui, en raison de l'attitude générale de leur auteur, ne pouvait guère présenter une tendance différente. Il ne faut pas oublier en outre que le conférencier s'adressait à un public réuni par une association dont on attend ici qu'elle soutienne de l'extérieur l'opposition dans les pays satellites de l'URSS. Mais il y a plus. Ce que la plupart des correspondants n'ont pas relevé, en effet, et ce qui a été mentionné et d'ailleurs approuvé sans réserve par l'éditorialiste du *Washington Post*, c'est que M. Dulles, tout en réclamant une intensification de la propagande idéologique contre les Soviets, tout en suggérant même certains gestes politiques hardis, a exclu formellement tout recours à la guerre préventive. Sur ce point,

son langage n'a fait que confirmer ce qu'il m'avait dit personnellement il y a quelques mois lorsqu'au cours d'une conversation privée, il s'était élevé avec vigueur contre ceux qui pouvaient envisager de déclencher un conflit mondial sous le prétexte de conjurer un danger qui n'était pas fatal. Cette attitude est intéressante à noter, non seulement parce qu'elle est celle d'un homme qui, depuis trente ans, n'a cessé de jouer un rôle dans la politique étrangère de son pays, mais parce qu'elle vient d'un républicain de tendance nettement conservatrice et qu'elle est à ce titre significative de la répugnance qu'on éprouve ici dans les milieux de nuances politiques très diverses envers une solution qui est en contradiction absolue avec la tradition et la mentalité américaines.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 205)

233

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 6034. *Washington, 20 décembre 1949.*

À la date du 15 décembre, le Département a bien voulu me préciser la position du gouvernement français à l'égard des difficultés qui se sont présentées dans nos rapports avec la Pologne. M. Perkins ayant exprimé le désir de connaître le point de vue de la France et de l'Angleterre sur l'intérêt que pose le maintien des relations diplomatiques avec les pays situés au-delà du rideau de fer, l'un de mes collaborateurs, à l'occasion d'une visite au Département d'État, a fait part à la section européenne de ces indications.

Le *Foreign Office*, de son côté, a fait connaître à son ambassadeur à Washington son point de vue sur la question. Il a demandé à Sir Oliver Franks de faire savoir aux autorités américaines que le gouvernement britannique, tout en comprenant parfaitement l'indignation qu'avaient suscitée à Washington les procédés employés par le gouvernement communiste de Bulgarie à l'égard de la délégation américaine à Sofia, estimait pour sa part qu'il était préférable de maintenir aussi longtemps que possible des représentations diplomatiques dans les capitales situées au-delà du rideau de fer. À son avis, en effet, il y avait avantage pour les Puissances occidentales à disposer de postes d'observation dans tous ces pays, aussi réduites que doivent être leurs activités du fait de l'isolement dans lequel les gouvernements locaux s'efforcent de les tenir. Au surplus, le *Foreign Office* estimerait que les Russes, à tout prendre,

[1] Dépêche adressée à la direction d'Amérique et communiquée à la direction d'Europe. Note manuscrite : «*[Communiquer à] Sofia, Londres, Moscou, fait 30-12-49*».

aimeraient mieux voir les Occidentaux partir que rester, et que reprocher par la rupture des relations diplomatiques le traitement injustifiable imposé aux diplomates occidentaux ne ferait que faciliter l'effort de la Russie pour resserrer son emprise sur ces différents pays.

(Direction d'Europe, Bulgarie, volume 79)

234

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES[1].

T. nos 7007-7013. *Paris, 21 décembre 1949, 22 h.*

Réservé. Urgent. Priorité absolue.

Je réponds à votre télégramme n° 3448[2].

Au cours de l'entretien que vous devez avoir demain avec M. Bevin, je vous serais obligé de lui transmettre le message suivant en réponse à la communication qu'il m'a fait remettre le 17 par l'Ambassade d'Angleterre à Paris:

«Le gouvernement français apprécie la valeur des arguments présentés par le gouvernement de Londres pour justifier sa décision de reconnaître dans un avenir très prochain le régime populaire de Pékin[3]. Il a été sensible au souci du gouvernement britannique de tenir compte dans cette occasion des répercussions possibles que cette décision serait susceptible d'avoir sur la politique que nous poursuivons en Indochine.

Afin de vous éclairer dès à présent sur les mesures que le gouvernement français compte prendre à l'égard des États associés du Viêtnam, du Cambodge et du Laos, je tiens à vous préciser les points suivants:

1) Le projet de loi portant approbation des accords passés avec le Viêtnam, le Cambodge et le Laos, sera soumis dans les plus brefs délais à l'avis de l'Assemblée de l'Union française afin de permettre à celle-ci de donner son opinion avant la fin de l'année.

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset et communiqué à Washington (nos 7425-7431).

[2] Document non reproduit.

[3] Le 17 décembre, Schuman annonçait aux postes concernés que le gouvernement britannique lui avait fait part de son intention de reconnaitre *de jure* le gouvernement communiste chinois, sans doute dans les premiers jours de janvier 1950 (télégramme circulaire n° 122 du 17 décembre 1949 de Paris, non reproduit).

Concurremment, ce même projet de loi sera déposé à l'Assemblée nationale pour être soumis à l'examen de la commission parlementaire compétente qui, selon la procédure d'usage, présentera le projet gouvernemental à l'Assemblée. J'espère que le débat final pourra avoir lieu dès l'ouverture de la session de janvier, c'est-à-dire à une date proche du 12. Le gouvernement a d'ailleurs l'intention de demander à cette occasion la procédure d'urgence.

2) Dès à présent, tous les services locaux, provinciaux et régionaux ont été remis au gouvernement du Viêtnam, du Cambodge et du Laos. Les quelques fonctionnaires français qui continuent de travailler dans les services ci-dessus ne le font qu'à titre de conseillers, mis à la disposition des États associés et soumis à l'autorité de ces derniers. Un nouvel accroissement des compétences du gouvernement du Viêtnam interviendra avant la fin de cette année dès la signature par sa majesté Bao Daï et M. Pignon des accords d'application prévus dans l'échange de lettres du 8 mars 1949. Après la signature de ces accords, tous les services gouvernementaux seront remis au gouvernement vietnamien hormis ceux qu'il a lui-même reconnus comme devant être gérés en commun avec le Cambodge et le Laos (ces services sont ceux des transmissions, du contrôle de l'immigration, du commerce extérieur et des douanes, du trésor et du plan d'équipement). L'ouverture de négociations pour l'organisation de ces services est prévue pour la fin du mois de janvier 1950.

Tout en appréciant les raisons qui ont amené votre gouvernement à envisager à brève échéance la reconnaissance du régime de Pékin, mon gouvernement, à la lumière des indications que je viens de vous fournir, concernant la ratification des accords avec le Viêtnam, le Cambodge et le Laos et la passation des pouvoirs effectifs au gouvernement des trois États associés, souhaiterait qu'une décision du gouvernement de Sa Majesté à l'égard du gouvernement de Bao Daï puisse intervenir avant votre reconnaissance du nouveau gouvernement chinois.

Depuis la réception de votre message, un nouvel élément important est intervenu : la visite spectaculaire de Mao Tsé-Toung à Moscou. J'estime qu'une reconnaissance suivant de près ce voyage ne pourrait manquer de porter un coup sérieux à la résistance anti-communiste qui tente de s'organiser dans les pays d'Asie du Sud-Est.

Je veux espérer qu'il sera possible à votre gouvernement d'examiner favorablement la demande que je viens de vous transmettre et de l'appuyer, en faisant état des indications que je viens de vous fournir, auprès des représentants des pays du *Commonwealth* réunis à Colombo».

Tenant compte de la suggestion contenue dans votre télégramme du 19[1], j'ai invité M. Bonnet à faire auprès du Département d'État une

[1] Document non reproduit.

démarche afin d'amener celui-ci à intervenir sans délai auprès du *Foreign Office* dans le sens que vous m'avez indiqué[1].

(Direction d'Asie-Océanie, Chine, volume 217)

235

NOTE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Formule de répartition des charges financières résultant du traité de Bruxelles

N. *Paris, 22 décembre 1949*

La réunion tenue le 21 décembre au Département sous la présidence du Secrétaire général a mis clairement en lumière les problèmes politiques et techniques impliqués dans la recherche et dans l'adoption d'une formule automatique de répartition entre puissances signataires des charges financières qu'entraîne le programme de réarmement de l'Europe occidentale qui découle du Traité de Bruxelles.

La justification d'une telle formule est d'assurer une égalité relative de sacrifices demandés à chacun, de façon à éviter que la sécurité de l'un ne soit aux dépens de l'autre. Les puissances qui font pour le réarmement un gros effort ont donc un intérêt financier direct à une péréquation. En revanche, un pays comme la Belgique désireux de ne pas accroître ses charges y est opposé.

Aussi depuis un an, les débats du Comité économique et financier de Londres ont-ils été entièrement stériles. L'impossibilité pour les experts de se mettre d'accord sur une formule ne résulte pas de la difficulté d'apprécier les mérites respectifs de telle ou telle solution, mais de l'indécision des gouvernements quant à leur volonté politique de faire une péréquation des charges.

L'application d'une formule, quelle qu'elle soit, aurait pour conséquence l'engagement automatique de dépenses publiques en dehors du contrôle des Parlements et même, dans une certaine mesure, contre le gré des gouvernements. La situation diplomatique et militaire justifie-t-elle cette entorse aux règles constitutionnelles ? Cependant, l'absence de toute formule aboutit à vider l'alliance de Bruxelles de l'essentiel de

[1] Dans sa réponse racontant sa visite à Bevin, Massigli indiquait qu'il avait bien insisté sur le fait nouveau constitué par la visite de Mao Tsé-Toung à Moscou, comme demandé. Le Secrétaire d'État n'estimait pas que celle-ci fournisse un motif suffisant pour retarder la reconnaissance sauf si un accord sino-soviétique intervenait, auquel Londres ne croyait pas. Massigli soulignait que le gouvernement britannique avait toutefois le souci d'aider le gouvernement français dans cette affaire (télégramme n° 3475 du 22 décembre 1949 de Londres, non reproduit).

son contenu, puisqu'elle empêche l'exécution d'un programme général de défense commune. Ainsi le problème posé aux puissances signataires du Traité de Bruxelles n'est pas de choisir une formule de péréquation des charges, mais de savoir si elles veulent une péréquation des dépenses, autrement dit de savoir si elles veulent dès le temps de paix donner à l'Alliance une valeur militaire ou non.

Il faut noter que dès à présent, la même question est posée dans le cadre du Pacte de l'Atlantique.

(Secrétariat général, Service des Pactes, carton 10)

ANNEXE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION TENUE LE 21 DÉCEMBRE SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PARODI, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, AU SUJET DE L'AIDE MILITAIRE AMÉRICAINE

C.R. *Paris, 21 décembre 1949.*

1) M. Sergent rend compte de la réunion des ministres des Finances des puissances du pacte de l'Atlantique. La réunion de ministres a été de pure forme ; au comité des experts, en revanche, la délégation américaine a demandé dans le cadre des Douze la reprise de l'étude de la formule générale de répartition des charges.

2) M. Sergent expose les questions dont les ministres des Finances des Cinq de Bruxelles auront à débattre à leur prochaine réunion, envisagée pour le début de janvier. M. Sergent résume le document métrique F.E.C. (49) R. 16.

a) Transferts de matériels militaires de la Grande-Bretagne vers la France :

La question du règlement financier de ces transferts est liée au fonctionnement du plan de paiements intra-européens. Si la France continue à disposer de droits de tirage sur l'Angleterre, les transferts seront gratuits ; dans l'hypothèse inverse, les transferts se feront à titre onéreux.

Transferts de matériels de guerre d'Angleterre en Belgique et en Hollande :

Les difficultés de règlement sont plus complexes que dans le cas français, car les livraisons de matériel sont liées à des opérations de troc.

b) Remboursement du coût en dollars des dépenses afférentes au programme additionnel d'armements :

À l'origine, les 5 puissances avaient espéré que les États-Unis rembourseraient près de 50 % des coûts total des fabrications. La loi américaine sur le PAM[1] précise au contraire que seront seules remboursées les dépenses effectivement faites en dollars, soit 6 ou 8 % de la dépense totale. C'est une désillusion pour la Grande-Bretagne qui explique sans doute en partie sa répugnance à négocier et à signer un accord bilatéral militaire dans le cadre de cette loi.

c) Position française sur l'aide américaine :

Le général Cherrière et l'ingénieur général Balland font connaître que M. Pleven a donné son accord sur l'aide en matériel telle qu'elle est proposée par les États-Unis,

[1] PAM : Programme d'aide militaire.

sauf en ce qui concerne les tanks Sherman d'un modèle périmé (tourelle équipée d'un canon 75 mm). Il désire que les Américains fournissent des tanks équipés de canons 76 mm, la France ne pouvant assumer les frais de transformation des chars dotés d'un canon 75 mm seulement. En ce qui concerne l'aide à la production de matériels, les Américains ont prévu un crédit de 100 million de $ et en ont débloqué une première tranche de 85 millions de $ destinée à faciliter l'exécution du programme additionnel. À la réunion de Luxembourg (15 juillet), la répartition d'une première tranche avait été arrêtée comme suit:

en millions de $

Angleterre	15,8	France	16,763
Hollande	4,77	Belgique	5

M. Pleven pense que la France doit avoir la grosse part de la tranche débloquée de 85 millions. Le ministre de la Défense nationale prépare un mémorandum aux Américains demandant une aide à la production de 52 millions de $. M. Pleven donne comme base à son mémorandum non l'exécution de la tranche française du programme additionnel, mais l'effort d'accroissement et de reconstitution des forces armées françaises (soit la constitution avant la fin de 1951 de 20 divisions nouvelles, 4 divisions blindées, 16 divisions normales). Dans une première conversation où ce programme a été exposé par M. Pleven à M. Bohlen, le conseiller américain a indiqué qu'aux États-Unis, on n'avait pas pensé à plus de 15 millions de $ pour l'aide à la production à la France; mais que la tentative de M. Pleven n'était pas vouée d'avance à l'échec.

M. Sergent a posé, à l'égard du mémorandum envisagé par le ministre de la Défense nationale, trois questions:

1°) La position et la demande de M. Pleven sont-elles compatibles avec la loi américaine sur le PAM? Le général Cherrière et l'ingénieur général Balland estiment que c'est probable, bien que les services de la rue St Dominique n'aient pas fait d'étude à cet égard.

2°) Existe-t-il des crédits budgétaires qui permettront de mettre en œuvre l'aide à la production sollicitée? La réponse est négative, mais l'article 39 de la loi de finances (virements de crédits) permettra sans doute de dégager les crédits nécessaires.

3°) La question du coût en dollars du réarmement occidental pouvant être soulevée à la réunion des 5 ministres des Finances, M. Petsche devra-t-il informer ses collègues du mémorandum de M. Pleven et convient-il qu'à Londres à la Commission permanente, des informations soient données sur nos intentions? M. Sergent rappelle que nous protestons contre l'accord anglo-américain de standardisation des armements, sur le terrain de la solidarité rompue des signataires du Traité de Bruxelles.

La réponse est que nous avons intérêt à ne prévenir nos partenaires qu'au moment où nous serons mieux informés des réactions américaines à nos propositions.

3) Formule de répartition et de péréquation des charges.

M. Sergent indique que cette question est inutilement étudiée à Londres par les experts depuis un an. La prolongation de la discussion est sans espoir. Cependant, en l'absence d'une formule, il n'y a pas d'intégration des cinq programmes de fabrication d'armements et le Traité de Bruxelles risque d'être vidé de son contenu militaire, l'alliance restant sans application pratique.

La discussion montre qu'il s'agit d'une question purement politique: les gouvernements sont-ils prêts à accepter le principe, et à la faire passer dans les faits, de la péréquation des charges? M. Sergent rappelle l'hostilité du gouvernement belge à cette notion.

M. Parodi demande :

a) à l'état-major d'établir une note sur la nécessité militaire d'aboutir à une formule,

b) au Ministère des Finances d'établir une note sur les différentes conceptions possibles d'une formule et leurs répercussions financières respectives.

La question sera reprise à une prochaine réunion.

(Secrétariat général, Service des Pactes, carton 10)

236

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Londres, 23 décembre 1949.*

Dans mon télégramme n°s 3367-69[1], vous rendant compte d'une conversation de M. Baudet avec M. Dening, je vous avais fait part d'un propos de celui-ci laissant entendre que les sentiments de Nehru à l'égard de l'Indochine commençaient à évoluer et que notre attitude dans la question des établissements français de l'Inde pouvait aider à cette évolution.

Dans l'entretien d'hier, M. Bevin est revenu sur ce point en insistant, je ne sais trop pourquoi, pour que ces confidences ne fissent pas l'objet d'un compte rendu officiel. Il m'a déclaré avec beaucoup plus de précision que ne l'avait fait Dening que Nehru évoluait. Ses sentiments à l'égard de la France étaient favorables, mais ils étaient combattus par plusieurs parmi les plus importants de ses collaborateurs. Ceux-ci prenaient prétexte des difficultés qu'entretient entre l'Inde et nous la question de nos établissements et représentaient notre politique comme inspirée de sentiments d'hostilité à l'égard de l'Inde.

Le Secrétaire d'État ignorait sur quels faits se fondaient ces accusations, mais il tenait à ce que je vous signale cet état d'esprit et que je vous marque sa conviction que le gouvernement français, en faisant preuve de générosité (*sic*) à propos du référendum pouvait faciliter beaucoup l'évolution que Nehru désirait accentuer.

J'ai répondu que je ne connaissais pas moi-même le détail des incidents qui s'étaient produits dans les derniers mois entre Paris et New Delhi ; je savais que l'attitude des agents de New Delhi avait été si incorrecte qu'elle avait provoqué une réaction de notre part ; mais maintenant le plébiscite était en cours d'organisation et je ne voyais pas quels reproches pouvaient nous être valablement adressés.

Je retiens cependant de ces propos que si nous pouvions rapidement faire connaître la date du plébiscite et fixer une date assez prochaine

[1] Document non reproduit.

(je crois qu'aucune décision n'est encore prise à cet égard), l'effet à New Delhi pourrait être heureux – et peut être se faire sentir durant la conférence de Colombo. Ne soyons pas, une fois de plus, trop lents à nous résoudre à l'inévitable!

Comme l'indique mon télégramme d'hier, j'ai trouvé M. Bevin très affirmatif dans son désir d'aider la politique française dans toute cette affaire. Ce que je n'ai pas dit c'est que le Secrétaire d'État était dans un état de fatigue extrême – au point de parler avec difficulté, je me demande comment ses médecins peuvent l'autoriser à entreprendre maintenant un grand voyage qui comportera de longs trajets en avion. L'entourage se flatte, il est vrai, de l'espoir que le parcours en chemin de fer et que la traversée de la Méditerranée en bateau procurent au ministre un bienfaisant et suffisant repos.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments bien fidèlement dévoués.

(Papiers d'agents-archives privées, papiers Massigli, volume 103)

237

M. Fouques-Duparc, Ambassadeur de France à Rome, à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 2025. *Rome, 23 décembre 1949.*

Bien qu'il soit admis que tous les chemins mènent à Rome, on se posera plus d'une fois, au cours de l'Année Sainte la question de savoir s'ils aboutissent à la Basilique Saint-Pierre ou au palais du Quirinal.

Il est de fait que la présence ici de certaines personnalités étrangères venues pour y faire pèlerinage, risque de revêtir un caractère politique susceptible de causer quelque embarras au gouvernement italien. L'annonce aussitôt démentie de la visite du chancelier Adenauer à M. de Gasperi (mon télégramme n°s 1158 à 1162 du 13 décembre 1949)[2] en est un exemple.

À défaut de M. Adenauer, on annonce aujourd'hui l'arrivée de représentants du gouvernement de Bonn et de parlementaires catholiques allemands. Ils rencontreraient à Rome une importante délégation du gouvernement bavarois conduite par le Président du Conseil, M. Ehard, des membres du gouvernement canadien et M. MacBride, ministre des Affaires étrangères d'Irlande qui a eu hier un entretien avec M. de Gasperi.

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe et communiquée au service de Presse et d'Information.

[2] Document non reproduit.

L'arrivée de M. Artajo, ministre des Affaires étrangères d'Espagne, vient de poser au gouvernement italien des problèmes plus délicats.

Le voyage du ministre d'Espagne avait été précédé d'un discours remarqué, prononcé par M. Andreotti, sous-secrétaire d'État à la Présidence du Conseil, dont on se rappelle le récent voyage en Espagne. Le collaborateur de M. de Gasperi, après avoir attaqué assez vivement la politique du comte Sforza, avait préconisé la recherche d'une entente entre pays latins qui visait surtout l'Espagne et avait demandé «de valorier à l'extérieur le gouvernement démocrate-chrétien».

Cette déclaration du sous-secrétaire d'État et les commentaires du voyage publiés par la presse de Madrid ont amené certains journaux italiens à annoncer que le voyage de M. Artajo marquerait un changement dans les rapports entre les deux pays et une reprise de leurs relations diplomatiques.

C'est sans doute aller trop loin et bien que M. Artajo ait été reçu par M. de Gasperi et par le comte Sforza, rien ne permet de penser qu'il ait procédé avec ses interlocuteurs à autre chose qu'à des échanges de vue assez généraux. Je compte néanmoins interroger le palais Chigi aussitôt après le départ du ministre espagnol afin de pouvoir préciser au Département si son passage doit être suivi d'un effet pratique sur le plan politique. Si le séjour à Rome du collaborateur du général Franco doit donner quelque résultat, il me semble que ce sera plutôt sur le plan des rapports entre les mouvements catholiques des deux pays.

Il n'en reste pas moins que cette visite a eu quelques répercussions sur la situation intérieure italienne. Au moment où M. de Gasperi procède au remaniement de son cabinet et semble soucieux de conserver la collaboration des partis auxquels la démocratie chrétienne était jusqu'ici associée, la venue de M. Artajo a fourni à ceux des démocrates chrétiens qui souhaitent la constitution d'un gouvernement homogène le prétexte d'une attaque contre le comte Sforza.

Le ministre des Affaires étrangères a d'ailleurs réagi. Un article visiblement inspiré par lui, paru le 21 décembre dans la *Voce Republicana*, a dénoncé l'action néfaste des «Internationales», et en particulier de l'internationale catholique, qui risquent de rendre impossible la conduite normale de la politique extérieure d'un gouvernement démocratique.

Il ne convient pas d'attacher à ces incidents une trop grande importance. Je ne me serais pas étendu aussi longuement sur eux s'ils n'avaient eu le mérite de montrer les effets indirects que l'Année Sainte, dont on célèbrera demain l'ouverture, est susceptible d'avoir sur la politique intérieure et extérieure de l'Italie.

(Direction d'Europe, Italie, volume 210)

238

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 2128. *Londres, 23 décembre 1949.*

La condamnation de Traicho Kostov, ainsi que de plusieurs autres membres du gouvernement de Sofia, a été interprétée à Londres comme un symptôme évident de la crise profonde que traverse à l'heure actuelle le parti communiste bulgare. Mais plus que l'aspect local de cette affaire, c'est sa signification régionale qui a retenu l'attention des publicistes anglais. Ceux-ci, en effet, s'accordent avec les fonctionnaires du *Foreign Office* pour considérer qu'autant et même plus encore que la nomination du maréchal Rokossovski à la tête de l'armée polonaise, l'exécution du vice-président du Conseil bulgare marque une étape décisive dans le développement de la politique de russification de l'Est européen.

C'est surtout la désinvolture avec laquelle a été établi l'acte d'accusation qui a frappé ici les commentateurs. Jusqu'ici, ont-ils souligné, les organisateurs des grands procès bolcheviques s'étaient donné la peine d'étayer leurs allégations – quelles que fantastiques que celles-ci aient pu être – par des raisonnements qui présentaient au moins une apparence de logique. Cette fois, ils n'ont pas pris tant de mal et «l'acte d'accusation n'a même pas la prétention d'être vraisemblable. Le procès est devenu un simple procédé de terrorisme – caractère que le ministère public ne s'est pas soucié de travestir» (*Times*).

De même, pour la revue travailliste *Tribune*, les «preuves» avancées ne sauraient être qualifiées que de «ridicules» étant donné que les conversations «incriminées» avec les Yougoslaves ont été tenues par Kostov en sa qualité de vice-président du Conseil et à un moment où les ministres de Tito étaient présentés par la propagande soviétique comme des communistes modèles. Enfin, il est établi que l'un des agents britanniques avec lequel Kostov est accusé d'avoir été en contact est mort depuis environ une dizaine d'années.

D'ailleurs, ont souligné plusieurs organes, ce ne sont pas les projets de fédération de Kostov mais ceux de Dimitrov que la *Pravda* a dénoncé en janvier 1948. À cet égard, le procès confirme les bruits selon lesquels l'ancien secrétaire général du Komintern lui-même était tombé en disgrâce avant sa mort, survenue opportunément – et en territoire soviétique. La crise du parti communiste bulgare tend donc à apparaître ici comme une crise du régime Dimitrov : ainsi s'expliquerait la rapidité avec laquelle s'est propagée dans le pays la vague d'arrestations. D'après

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe. Note manuscrite : «*[Communiquer à] Sofia, Belgrade, Varsovie, Prague, Washington, fait 28-12-49. Bulletin*».

un correspondant du *Times*, celle-ci aurait touché plus d'une demi-douzaine de membres du comité central, deux fois autant de ministres et de généraux, ainsi que 300 secrétaires provinciaux du parti et officiers de la police et de l'armée.

Le procès, dans ces conditions, constituerait un avertissement solennel adressé par Moscou non seulement aux Bulgares, mais aux autres populations de l'Europe orientale. Si les accusations avaient été concrètes et bien fondées, elles n'auraient atteint que Kostov et ses «complices», mais leurs extravagances même en soulignent le caractère symbolique et menaçant. Il est désormais évident, pour toute personne vivant dans la zone d'influence russe, que seule la soumission totale et inconditionnelle aux volontés de Moscou est de nature à assurer le salut: ni la place occupée dans la hiérarchie du parti, ni les états de service passés ne sauraient constituer une garantie quelconque, pour qui que ce soit.

Quant aux services du *Foreign Office*, encore plus catégoriques dans leur jugement que les publicistes, ils estiment que c'est précisément l'importance de la position locale acquise par les communistes étrangers qui les désigne aux coups du Kremlin. La Russie, a déclaré le chef du Département des affaires russes à l'un de mes collaborateurs, prépare incontestablement à l'heure actuelle l'incorporation complète – sinon encore l'annexion formelle – des pays qui constituaient naguère son glacis de sécurité.

Elle ne saurait, dans ces conditions, tolérer l'existence dans cette zone de personnalités susceptibles de polariser les aspirations des populations soumises et de faire figure de chefs nationaux. Si la Bulgarie doit être placée sur le même plan que l'Azerbaïdjan ou le Caucase, il ne fallait pas, qu'un Kostov pût faire obstacle à son dessein – ne fût-ce qu'en jouissant auprès de ses compatriotes d'un prestige supérieur à celui qui entoure dans leurs provinces respectives les dirigeants de ces soi-disant républiques autonomes. C'est pourquoi elle procède aujourd'hui à la relève systématique des équipes qui lui ont permis de s'emparer du pouvoir dans les États satellites et remplace leurs leaders par de simples agents d'exécution (dont le type est Geminder en Tchécoslovaquie) et qui sont des fonctionnaires à sa solde.

En effet, depuis que le communisme s'est propagé à l'Europe orientale, les maîtres du Kremlin se sont éveillés à la crainte de voir le centre directeur de la révolution mondiale se déplacer et s'établir en dehors des frontières de l'URSS.

C'est cette crainte qui, selon certains fonctionnaires particulièrement qualifiés, serait à l'origine de leur querelle avec les Yougoslaves. Car, loin d'accepter d'être mis sur le même plan que les chefs locaux du parti communiste de l'URSS, Tito se posait déjà en héritier éventuel de Staline, voire même en rival. Ses prétentions à diriger par le truchement du Kominform, établi à Belgrade, la stratégie communiste internatio-

nale menaçaient ainsi de dépouiller le Kremlin du masque idéologique dont il se sert pour voiler ses plans de domination.

Les causes qui ont provoqué le schisme de Belgrade pourront peut-être d'ici quelques années provoquer les mêmes effets en Chine. Mais elles ne sauraient plus jouer nulle part en Europe centrale où les leaders ont partout – sauf à Belgrade – été rabaissés au rang d'exécutants : en Bulgarie aujourd'hui comme hier en Pologne, le Kremlin a pris ses précautions.

(Direction d'Europe, Bulgarie, volume 52)

239

M. CHATAIGNEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2683-2686. *Moscou, 24 décembre 1949, 7 h. 40.*

(*Reçu* : le 24, 9 h. 50)

La cérémonie qui a eu lieu hier au Kremlin permet de confirmer et de renforcer les remarques déjà faites au cours des réceptions organisées avant-hier au Grand Théâtre et au ministère des Affaires étrangères.

A) Il n'est pas contestable que ces manifestations se sont déroulées dans la condition d'un contentement qui se lisait également sur les visages et dans l'accent des discours et qui procédait principalement du sentiment des Soviets d'avoir maintenant rompu l'encerclement dont ils étaient pressés et d'être délivrés de la fièvre obsidionale qui les tenait. Les Soviets semblent avoir un soulagement comparable au sentiment que tirèrent les Français à la fin du siècle dernier de la conclusion de l'alliance franco-russe.

B) Les louanges les plus applaudies ont été celles accordées au peuple et au parti communiste de Chine, à l'organisation et au réalisateur de la victoire, aux délégués présents de la Chine et au chef de la nation, Mao Tsé-Toung. Peut-être étaient-elles en partie animées par le grand désir de voir régler à la satisfaction commune les questions pendantes touchant les rapports de voisinage et le ménagement des échanges entre les deux grands États. Il n'en demeure pas moins que le triomphe de Mao Tsé-Toung sur le maréchal Tchang Kaï-chek apporte non seulement l'apaisement de soucis mais encore une certitude de sécurité et une promesse d'appui à l'URSS dans la propagande du système communiste dans le monde.

Les déclarations par le ministre des Affaires étrangères de Chine, le 20 décembre, pour avertir solennellement « le gouvernement français

de toutes les responsabilités d'un acte hostile de violation de frontière par avion, autorisent, assurent les Soviets, à penser que la libération communiste de l'Asie ne s'arrête point aux frontières de la Chine et qu'elle se poursuivra».

C) En prenant place sur l'estrade du Grand Théâtre à la gauche de Staline, en faisant ainsi le pendant de Mao Tsé-Toung installé à la place d'honneur à la droite du généralissime, le représentant de la République démocratique allemande Ulbricht a été traité comme un chef d'État *locum tenens* de Pieck de qui la venue à Moscou était attendue du public.

Cette marque de considération pour l'Allemand est signifiante du rôle réservé à son pays aussi bien qu'à la Chine dans les plans de la politique soviétique. Le salut que lui a adressé hier soir le président Chvernik s'adressait en même temps qu'au parti socialiste unifié d'Allemagne «à tous les patriotes allemands en lutte pour la création d'une Allemagne unifiée démocratique et pacifique» marquant ainsi le soin essentiel que prend désormais l'URSS d'entretenir l'aspiration allemande à l'unité même si elle ne souhaite pas la voir réalisée tout de suite.

(Direction d'Europe, URSS, volume 164)

240

M. Chataigneau, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

T. nos 2697-2704. *Moscou, 24 décembre 1949, 15 h. 30.*

Réservé. Strictement confidentiel. (*Reçu* : le 24, 18 h. 50)

Un secrétaire de l'ambassade des États-Unis a fait part à l'un de mes collaborateurs sous le sceau de la stricte confidence des renseignements suivants transmis à sa mission par le Département d'État et provenant de sources proches du gouvernement de la République populaire de Chine auxquels le gouvernement américain accorderait grand crédit:

1°) M.M. Li Chao-chi et Kao-Kan, vice-présidents du gouvernement chinois, seraient venus à Moscou environ 8 jours avant l'arrivée de Mao Tsé-Toung pour préparer la visite du président qui ne se serait pas résolu sans hésitation à se rendre auprès du généralissime soviétique.

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset. Note manuscrite: «*Millet, m'en parler. C[ommuni]quer par valise à Londres, Washington, courrier, f[ai]t 27/12*».

M. Chou En-Lai, ministre des Affaires étrangères, viendrait à son tour à Moscou après le départ de Mao Tsé-Toung pour y négocier sur les bases qui pourraient être établies par le généralissime et le président.

Il n'a pas encore été possible à Moscou même d'obtenir confirmation de la présence des 2 vice-présidents du gouvernement chinois tenus d'ailleurs l'un et l'autre pour des communistes de stricte obédience. M. Kao Kan, qui serait commis dans le ménagement des questions relatives à la Mandchourie et aurait négocié il y a quelques temps l'accord commercial entre l'URSS et ce pays, est assurément tout désigné pour une mission de ce genre étant donné la place à prendre par les affaires mandchoues en vue d'éventuelles négociations entre l'URSS et la Chine.

2°) L'immixtion soviétique dans les affaires de Chine donne de plus en plus de déplaisir à l'opinion de ce pays. Des personnalités proches du gouvernement expriment même le mécontentement qui leur est causé.

On raconterait en Chine du Nord et en Mandchourie que des trains entiers de produits alimentaires seraient dirigés vers l'URSS alors que, dans les environs de Pékin, les paysans seraient réduits à se nourrir en partie d'herbes et d'écorces.

Les Chinois se plaindraient aussi de ce que les Russes en Chine du Nord jouissent des aises de la vie et en recherchent les commodités. Les communistes eux-mêmes exprimeraient des doléances parce que l'équipement industriel de la Mandchourie n'a pas encore été restitué à cette province et que le gouvernement soviétique a prélevé un bénéfice de 100 % sur la cession à la Chine de 100 000 tonnes de rails en provenance de l'Allemagne occidentale ; il n'a pas exécuté les accords commerciaux qu'il a contractés avec la Chine et cherche à obtenir le monopole du commerce du haricot-soja pour s'en attribuer tout le profit ; une des personnalités chinoises qui a refusé récemment un poste dans le gouvernement, après avoir collaboré pendant sept mois au gouvernement provisoire, aurait avancé pour motif de sa décision l'immixtion soviétique dans le gouvernement. Les Russes auraient particulièrement autorité au ministre de la Justice en Chine et les personnalités chinoises étrangères au parti communiste et désireuses de recevoir l'audience de membres considérables de ce parti devraient obtenir un permis préalable d'un bureau de liaison comptant des Russes, également qualifié au surplus, pour délivrer les autorisations de voyage à Pékin à Shanghaï.

Un fonctionnaire du gouvernement de Pékin aurait déclaré que la question de la reconnaissance du gouvernement yougoslave aurait été vivement discutée dans son bureau même et souhaitée par certains artisans d'une politique chinoise indépendante de celle de l'URSS.

Mao Tsé-Toung lui-même lutterait pied à pied pour maintenir l'influence chinoise en Mandchourie, en Mongolie extérieure et au Sin Kiang, sans succès, semble-t-il, dans cette dernière province.

Il convient sans doute, quelle que soit la source, d'accueillir cette rumeur avec réserve. Le nationalisme chinois est chatouilleux et la foule chinoise prompte à recueillir, diffuser et déformer le moindre renseignement. Les Soviets ont parfois procédé en pays étranger de manière malhabile, mais il ne semble pas vraisemblable que le Kremlin prenne délibérément des mesures susceptibles de compromettre le succès que représente pour sa politique la victoire communiste en Chine.

Il n'en reste pas moins que la propagation dans l'opinion chinoise de bruits relatifs au déplaisir et au mécontentement de ses dirigeants serait de conséquence.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de vouloir bien me communiquer les renseignements qu'auraient pu recueillir sur ce sujet nos représentants en Chine sans puiser bien entendu à ces sources américaines pour recouper utilement les informations données ci-dessus.

(Direction d'Asie-Océanie, Chine, volume 238)

241

M. SCHNEITER, MINISTRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION, À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. *Paris, 24 décembre 1949.*

Me référant à votre lettre du 28 octobre 1949[2] et compte tenu des travaux de la Commission consultative française des Droits de l'Homme, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance la position de mon Département sur le projet de pacte international relatif aux Droits de l'Homme tel qu'il résulte du rapport de la cinquième session de la commission des Droits de l'Homme au Conseil économique et social.

S'agissant des droits et des libertés publiques qui font l'objet de la deuxième partie du pacte (article 5 à 26), je ne puis que vous confirmer mon accord.

Les droits relatifs aux libertés essentielles me semblent efficacement garantis sur le territoire de la France métropolitaine – Je m'en remets à votre avis et à celui de notre collègue de France d'outre-mer pour déterminer s'il est possible d'engager sur ce point, l'ensemble des territoires de l'Union française.

En second lieu, ainsi que l'a souligné mon représentant à la commission présidée par M. Cassin, je pense que la France s'honorerait en

[1] Dépêche adressée au Secrétariat des Conférences. Note manuscrite: «*M. Leroy-Beaulieu, m'en parler*».

[2] Document non reproduit.

demandant l'inclusion dans le pacte de certains droits «économiques et sociaux». Je ne me dissimule cependant pas, pour autant, que tout engagement précis de notre pays sur ce point obligerait le gouvernement de la République à veiller à ce que ces droits soient efficacement sanctionnés sur tous les territoires de l'Union française.

C'est pourquoi, mes services ont pris contact avec ceux de M. le ministre de la France d'outre-mer et ont rédigé de concert un projet de 2 articles complémentaires dont je vous fais parvenir ci-joint le texte[1].

Si vous jugez inopportun de proposer l'inclusion de ces articles dans le projet de pacte, j'attacherais cependant du prix à ce qu'une disposition de cet instrument international fasse état de l'importance des droits «économiques et sociaux» de l'individu et déclare que ces droits feront l'objet d'une ou plusieurs conventions ultérieures.

Je m'étais, en outre, posé la question de savoir s'il était possible pour la France de proposer l'inclusion d'un texte relatif à la protection sanitaire de l'individu. J'ai demandé sur ce point l'avis de l'Académie de médecine; j'arrêterai mon opinion définitive en plein accord avec M. le ministre de la France d'outre-mer.

En ce qui concerne enfin les moyens de mise en œuvre, la procédure retenue doit, à mon sens, ainsi que l'a souligné M. le président Cassin, avoir un caractère résiduel et ne pas chevaucher avec d'autres procédures qui peuvent ou qui pourraient exister sur le plan d'organismes spécialisés tels l'OIT[2] ou l'UNESCO[3] ou pour l'avenir l'OMS[4] si cet organisme est un jour appelé sur le plan de la protection sanitaire à jouer un rôle comparable à celui de l'OIT sur le plan du droit du travail.

Enfin, il n'est pas de mon ressort d'apprécier les moyens de mise en œuvre qui seront définitivement proposés par les représentants de notre pays. Je crois plus spécialement, ne pas avoir à prendre parti sur la question de savoir si le droit de pétition doit être accordé aux individus et, dans l'affirmative, selon quelles modalités.

Je me contente simplement d'exprimer l'espoir qu'il soit possible, pour le gouvernement, d'adopter en dernière analyse une position qui ne désavoue pas la position traditionnelle de la France sur la question sans pour autant exposer notre pays à la malveillance de certains États ou d'individus inspirés par ces États.

(Secrétariat général, NUOI, volume 382)

1 Document non reproduit.
2 OIT : Organisation international du Travail.
3 UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture.
4 OMS : Organisation mondiale de la Santé.

242

M. MONS, RÉSIDENT GÉNÉRAL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE À TUNIS, À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 1678. *Tunis, 27 décembre 1949.*

En raison de l'évolution politique constatée dans la Régence depuis l'ouverture de la dernière session de l'ONU et la publication des décisions qu'elle a prises au sujet des anciennes colonies italiennes, mon dernier séjour à Paris, du 28 novembre au 15 décembre, a provoqué dans les milieux politiques tant français que tunisiens une curiosité qu'il ne m'a pas été possible de satisfaire.

Les Français, qui ont fait un rapprochement entre ce séjour à Paris et les décisions de l'ONU, redoutent que le gouvernement français ne s'engage dans une politique de réformes en Tunisie et m'en ont exprimé la crainte.

Les Tunisiens, qui ont fait le même rapprochement avec l'espoir que des mesures favorables à leurs aspirations interviendraient à brève échéance, s'attendaient à des déclarations que je n'ai pas faites, ce dont ils ont été déçus. Le Bey notamment, au cours de la visite que je lui ai faite le 17 décembre, m'a questionné sur les conditions dans lesquelles le gouvernement français comptait répondre à son discours de l'Aïd el Kébir par lequel il demandait que soient réalisées les réformes que justifiait à ses yeux le degré d'évolution de la Tunisie.

Au souverain, comme à mes autres interlocuteurs je n'ai pu donner de réponses précises, me bornant à expliquer que le gouvernement français s'intéressait aux problèmes tunisiens avec un double souci: celui d'apporter aux institutions de la Régence les modifications commandées par l'évolution du pays; celui aussi de faire respecter la paix française.

Sans doute rien de particulièrement grave ne s'est révélé ou produit dans l'opinion publique depuis mon retour de Paris par rapport aux indications données dans mes dépêches précédentes analysant la situation politique de la Régence.

Sans doute aussi la période des fêtes de Noël, du jour de l'An et du Mouled explique-t-elle une sorte de trêve politique que je mets à profit pour raisonner les personnalités politiques françaises et tunisiennes qu'il m'est donné de rencontrer.

Il n'en reste pas moins que je suis amené, au cours de ces entretiens, à chercher à tranquilliser la colonie française par trop craintive dans le même temps où la nécessité se fait sentir de calmer l'impatience de

[1] Note manuscrite: «*Vu par M. Parodi, M. Couve de Murville. 3. I. 50. RM; communiqué au Cabinet du ministre*»

mes interlocuteurs tunisiens. Certes, ces derniers comprennent que l'examen sérieux des problèmes qui les préoccupent exige un certain temps, mais ils n'en attendent pas moins le signe d'une orientation nouvelle.

Je risque ainsi de me trouver placé en quelque manière au centre d'une équivoque quant aux intentions de la France. Le dénouement en sera certainement d'autant plus délicat qu'il interviendra plus tard. Et c'est pourquoi je me permets de revenir auprès de Votre Excellence sur l'intérêt primordial qui s'attache à ce que le gouvernement français définisse dès que possible sa politique vis-à-vis de l'évolution de la Tunisie.

(Direction Afrique-Levant, Tunisie, volume 31)

243

NOTE DU DÉPARTEMENT

N. *Paris, 28 décembre 1949.*

L'Ambassadeur d'Italie est venu le 28 décembre entretenir le directeur politique de la situation en Albanie[1].

Le gouvernement italien est très préoccupé de l'action anglo-yougoslave dans ce pays. D'après lui cette action serait actuellement combinée et tendrait à favoriser l'établissement en Albanie d'un régime du type titiste. L'action américaine qui serait, semble-t-il, concertée avec l'Italie serait au contraire beaucoup plus neutre et axée, comme celle de l'Italie elle-même, sur le renseignement.

Le gouvernement italien a encore une autre inquiétude, c'est que la politique anglo-yougoslave soit combinée avec la Grèce de telle manière qu'elle arrive à envisager un partage de l'Albanie entre la Yougoslavie et la Grèce une fois le régime actuel renversé.

M. Quaroni ne dissimule nullement l'intérêt particulier que l'Italie prend aux questions albanaises, non plus que les graves objections de son gouvernement à un partage entre la Yougoslavie et la Grèce. Mais indépendamment de ce point de vue national, il manifeste une vive anxiété au sujet des réactions éventuelles du gouvernement soviétique contre toute action tendant à renforcer le régime d'Enver Hodja. La réaction serait moins à craindre peut être s'il y avait un coup d'État à

[1] Les relations entre l'Italie et l'Albanie avaient repris et l'installation du Ministre de l'Italie à Tirana avait montré que leurs relations restaient très distantes, car rien n'avait été fait pour faciliter son arrivée et son travail (dépêche n° 468 du 4 novembre 1949 de Tirana, non reproduite). L'impression générale qui dominait en Italie était que l'Albanie était en proie à de graves difficultés économiques et politiques et que l'on surveillait de près ce pays, par crainte d'un éventuel partage entre la Grèce et la Yougoslavie (dépêche n° 1442 du 15 septembre 1949 de Rome, non reproduite).

l'intérieur. Elle deviendrait beaucoup plus probable en cas d'intervention de la Yougoslavie et de la Grèce.

Ce point de vue a déjà été exposé à Washington et il semble que le Département d'État ait indiqué qu'il était tout à fait hostile à l'idée d'un partage de l'Albanie. Des démarches ont été également tentées à Londres mais, jusqu'à présent, le *Foreign Office* s'est dérobé à toute discussion.

L'Ambassadeur d'Italie est chargé d'attirer l'attention du gouvernement français sur ces inquiétudes au sujet des conséquences possibles d'une action quelconque à l'heure actuelle en Albanie. Le gouvernement italien désirerait que la question pût être discutée explicitement avec les gouvernements français, américain et britannique. Il envisage de faire des démarches à ce sujet à Londres et à Washington, mais désirerait savoir s'il serait soutenu par le gouvernement français. Une autre procédure, qui aurait naturellement sa préférence, serait que la question fût posée à la suite d'une démarche conjointe franco-italienne.

M. Couve de Murville a indiqué à M. Quaroni que la France n'exerçait, en ce qui la concerne aucune action en Albanie et n'avait dans ce pays aucun intérêt particulier. Ce qui la préoccupe essentiellement, c'est que l'Albanie ne puisse fournir un prétexte à une intervention soviétique contre la Yougoslavie. Le gouvernement français ne serait probablement pas hostile à une discussion à quatre de la situation albanaise. Il est peu probable par contre qu'il envisage une démarche franco-italienne à Londres et à Washington à ce sujet.

L'Ambassadeur d'Italie demandera à être reçu prochainement par le ministre pour lui demander quelle est la position du gouvernement français sur les questions qu'il a été chargé d'exposer.

(Direction d'Europe, Albanie, volume 39)

244

M. DE LUZE, CHARGÉ D'AFFAIRES À LA LÉGATION DE FRANCE À BUCAREST, À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 1213. *Bucarest, 29 décembre 1949.*

Cette légation a maintes fois rendu compte au Département (notamment dépêche n°s 802/EU et 803/SP du 10 août 1949)[2] des difficultés croissantes rencontrées par la plupart des missions diplomatiques pour

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe et communiquée à la direction du Protocole sous n° 1214). Note manuscrite : «*Copie à S[ecrétariat] G[énéra]L et C[abinet du] M[inistre]. M. Couve de Murville. M'en parler svp*».

[2] Voir document n° 52.

traiter les affaires, même les plus insignifiantes, avec le ministère roumain des Affaires étrangères.

Je crois devoir signaler à Votre Excellence deux nouveaux exemples qui me confirment dans l'impression que le gouvernement roumain entend proscrire de plus en plus tout contact entre ses fonctionnaires responsables et le corps diplomatique accrédité à Bucarest.

Ayant demandé audience au chef du Protocole, après mon retour de congé, pour l'entretenir de plusieurs questions dont celle du visa de M. Oudin (votre communication du 17 novembre)[1], j'ai dû attendre plus de huit jours avant d'être reçu, en dépit de mon insistance (ma communication du 1er décembre)[2].

Quelques jours plus tard, je sollicitai un rendez-vous du directeur politique, auquel je désirais remettre personnellement le recours en grâce de M. Boisset (ma dépêche nos 1203/CH et 1204/EU du 20 décembre 1949)[3] et une note sur la situation des Françaises de la colonie, dont la nationalité est contestée par les services du ministère de l'Intérieur (ma dépêche nos 1169-1170 du 15 décembre 1949)[4]. En outre, je comptais profiter de l'entretien pour rappeler à M. Balanesco le sort des deux Françaises détenues et de nos compatriotes désireux de regagner la France et qui ne parviennent toujours pas à obtenir les visas nécessaires.

Après m'avoir interrogé sur le but de ma visite, le fonctionnaire du Protocole, par qui passent obligatoirement toutes les demandes d'audience, me fit savoir, quelques jours plus tard, que le directeur politique me recevrait sans doute le lundi 12 décembre dans la matinée. Cette date ne me convenant pas, il fut entendu que je verrais M. Balanesco n'importe quand à partir du 13 décembre. Le silence le plus complet étant gardé depuis par le Service du Protocole, j'insistai à nouveau pour savoir quand je serais reçu ; on me fit dire alors que M. Balanesco était absent et on me proposa de voir le nouveau sous-chef du Protocole. Je n'ai aucun grief personnel contre ce fonctionnaire, mais sachant par expérience que même son chef direct est un simple agent de transmission des notes verbales qu'on lui remet, cette visite me parut superflue. Je demandai à voir le Secrétaire général du Ministère. Il me fut répondu quelques jours plus tard que Mme Toma était souffrante et que je serais reçu le 19 décembre par le sous-chef du Protocole. Pour marquer mon mécontentement, je prétextai un empêchement et délégai M. Toffin qui, comme je m'y attendais, ne put que remettre les notes verbales à M. Frantescu sans en retirer aucun autre mot qu'un simple accusé de réception.

De semblables procédés ne sont du reste pas réservés seulement à cette légation. La plupart de mes collègues occidentaux se plaignent

1 Document non reproduit.
2 Document non reproduit.
3 Document non reproduit.
4 Document non reproduit.

de faits analogues. Le ministre d'Italie m'a dit qu'il avait attendu deux mois avant d'être reçu par Mme Pauker, l'ancien ministre d'Israël six semaines. Seul le ministre des États-Unis obtient en général ses audiences du ministre des Affaires étrangères dans les délais normaux, mais tous ses collaborateurs, m'a-t-il précisé, rencontrent les mêmes difficultés que moi pour se faire recevoir.

Cette attitude peut s'expliquer de différentes façons. Il est possible que les Roumains veuillent suivre en la matière le modèle soviétique et même le dépasser, comme dans tous les domaines. Les moindres personnages se drapent dans une dignité d'autant plus prétentieuse qu'elle est usurpée et fragile. Leur arrogance peut provenir aussi de la méfiance qu'ils ressentent vis-à-vis des représentants de l'Occident. Le nouveau régime a développé du reste un nationalisme exacerbé et une xénophobie qui ne fait guère exception, dans les milieux officiels du moins, que vis-à-vis de la Russie.

Mais le but véritable que recherchent les dirigeants me paraît ailleurs. Ceux-ci veulent rendre l'accomplissement de leur tâche de plus en plus difficile aux missions diplomatiques. Toutes les vexations dont celles-ci sont constamment l'objet procèdent du même esprit. Les refus de visa aux agents venant de leur pays respectif, les entraves apportées au recrutement des auxiliaires sur place, les expulsions de fonctionnaires résidant depuis longtemps en Roumanie ont pour but de réduire le personnel des missions à un petit nombre de personnes n'ayant aucune attache dans le pays.

Si même l'accès du ministère des Affaires étrangères est refusé à ces derniers, on peut se demander quelle devient leur raison d'être, puisqu'il leur est à peu près impossible de faire entendre leur voix pour défendre leurs intérêts menacés ou leurs ressortissants et que, d'autre part, leur rôle d'observateur se heurte à des obstacles croissants du fait du secret dont s'entoure la moindre affaire.

Il me paraît en tout cas souhaitable, dans l'intérêt même de cette mission, que le Département use à l'égard du Chargé d'affaires de Roumanie à Paris des mêmes procédés que ceux dont je suis ici la victime.

(Direction d'Europe, Roumanie, volume 46)

245

M. SERRES, MINISTRE DE FRANCE À DAMAS,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 1284. *Damas, 29 décembre 1949.*

Confidentiel.

En cette fin d'année 1949, la situation est exceptionnellement confuse au Moyen-Orient: les séquelles de la guerre de Palestine y entretiennent un état de tension entre Israël et certains de ses voisins, en contraste avec l'évidente collusion des gouvernements d'Amman et de Tel Aviv. La situation intérieure de l'Irak est flottante. Les coups d'État syriens ont laissé l'opinion du pays dans un profond désarroi. Des élections dont l'importance sera grande vont se dérouler en Égypte, tandis que le Liban se débat dans la confusion née de la consultation truquée de 1947.

Les gouvernements britannique et américain ont procédé, au cours du second semestre, de façon spectaculaire, par la réunion de leurs représentants diplomatiques accrédités au Moyen-Orient, à une étude des problèmes du moment. L'examen de conscience auxquels ils viennent de procéder ne manquera pas de réagir sur leur comportement, au moment où les puissances occidentales envisagent sérieusement de concerter leur politique dans ces régions.

Politique des grandes puissances: Grande-Bretagne

La Grande-Bretagne poursuit un but parfaitement défini et connu: l'hégémonie du Moyen-Orient.

Cette politique est périmée: l'Angleterre fatiguée et endettée n'a plus les moyens ni le prestige nécessaires pour la poursuivre; sa dernière dévaluation l'a illustré.

D'autre part, et plus spécialement en Syrie, les agents britanniques, tout puissants en 1943-1945 quand ils promettaient l'indépendance aux dirigeants, ne sont plus écoutés. Tout d'abord parce que, la France éliminée, les Britanniques ont cherché à demeurer sur place; M. Choukri Kouatly a dû user de toute sa fermeté pour que leurs troupes partent en même temps que les nôtres. Et les troupes à peine parties (avril 1946), ils ont soutenu la propagande du roi Abdallah en faveur de la Grande Syrie, qui ne tendait pas à autre chose qu'à confisquer la toute neuve indépendance syrienne au profit de la Grande-Bretagne. Le roi Abdallah s'étant révélé impossible, on a utilisé Nouri Pacha Said, déjà essayé infructueusement en 1946, pour réaliser la fusion syro-irakienne, autre

[1] Dépêche adressée à la direction d'Afrique-Levant et communiquée aux ambassades de Londres et Washington. Note manuscrite: «*S[ecrétariat] G[énéra]L, vu*».

façon de soumettre la Syrie à l'hégémonie britannique. L'opinion publique a trop aisément éventé ce plan qui la supposait plus obtuse qu'elle n'est réellement.

En second lieu, la politique britannique en Palestine qui a laissé se constituer l'État d'Israël contre les intérêts des mêmes États arabes que l'Angleterre avait pourtant essayé de regrouper au moyen de la Ligue, a suscité contre la Grande-Bretagne un mouvement d'antipathie qui s'est étendu jusqu'à Israël.

L'impopularité des Anglais, due autant à leur politique inconséquente qu'à la duplicité dont ils ont fait preuve, limite leurs possibilités et, partant, les condamne à restreindre leurs ambitions.

La réunion de Londres (août 1949)

Il ne m'a pas été possible de recueillir, de source autorisée, des indications certaines sur ce qui s'est passé à Londres entre les représentants britanniques au Proche-Orient. On rapporte qu'ils se seraient divisés en deux groupes, les uns (l'ambassadeur à Bagdad et le ministre à Amman) préconisant la poursuite du rétablissement de l'hégémonie britannique au Moyen-Orient par ses moyens traditionnels, c'est-à-dire l'expansion des monarchies hachémites et la conclusion des traités d'alliance militaire avec les autres pays arabes, les autres estimant que l'évolution des pays du Levant depuis la guerre imposait un changement de méthodes.

La mort tragique d'Husni Zaïm a changé les données. Il est impossible d'affirmer que les Anglais y aient effectivement trempé, bien que le maréchal et son Premier ministre se soient l'un et l'autre ouverts à moi, dans la semaine qui a précédé leur assassinat, des complots anglo-irakiens qu'ils venaient de découvrir, et qu'ils projetaient de dévoiler à la réunion de la Ligue arabe convoquée pour la semaine qui suivit leur disparition. En tous cas, le comportement des Anglais après les tragiques événements du 14 août se révèle singulièrement compromettant. Dès les jours qui suivirent en effet, le Chargé d'affaires britannique à Damas et le secrétaire chargé de l'information, chef local de l'*Intelligence Service* se lancèrent à corps perdu dans la propagande en faveur de l'union syro-irakienne et ce n'est pas à eux qu'il a tenu que le mouvement ne se déclenchât au moment des élections. L'offre d'un pacte de sécurité par l'Égypte, le comportement des candidats et du corps électoral à ce moment, freinèrent un temps leur action. Mais Nouri Pacha Saïd poursuivit tenacement son effort. Le projet jouissait de certaines sympathies en haut lieu, notamment auprès du président Atassi et de certains leaders populistes, car le gouvernement toléra la propagande impudente de la délégation du parti «Istiklal» – prétendûment parti d'opposition – qui dépensa à Damas des sommes importantes pour s'assurer du concours dans la presse, finalement presque entièrement achetée, et dans la politique. On cite notamment parmi

ceux qui se sont déclarés en faveur de l'union des députés, tels que Housni Barazi et son clan, et le général Hinnaoui, qui porte la responsabilité du coup d'État du 14 août mais ne fut en réalité qu'une marionnette entre les mains de son beau-frère, le Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères Assa'ad Talass, suborné vraisemblablement dès le temps d'Husni Zaïm, qui le mit en disgrâce.

La réaction républicaine du 19 décembre qui suivit la séance où furent votés les termes du serment présidentiel et à laquelle l'armée prêta son appui, interrompit à nouveau la propagande : la presse s'est tue. La délégation irakienne n'ose plus sortir de l'Orient Palace. Les officiers qui avaient envisagé sérieusement le rapprochement avec l'Irak sont pour l'instant hors d'état de nuire. Mais on ne peut encore dire que la situation soit stabilisée.

Le dispositif britannique demeure en effet toujours en place. La politique officielle britannique prétend tout ignorer des menées qui se sont déroulées dans ses services mêmes du Damas. Mais un clan, sans doute plutôt rattaché au *Colonial Office*, poursuit la fusion syro-irakienne ; une de ses chevilles ouvrières est M. Han, premier secrétaire de la légation de Grande-Bretagne, qui vient de passer cinq ans en Irak. D'autre part, un groupe de survivants de l'équipe Lawrence, relevant plutôt de *l'Intelligence Service*, reste fidèle à la Grande Syrie adballienne avec Glubb Pacha et le colonel Stirling, qui a reçu récemment quatre balles dans le corps en punition de ses interventions excessives dans la politique.

L'orientation très nette de ces deux derniers groupes est l'élimination de la France du Moyen-Orient. Les indices que nous avons recueillis sur place sont convergents.

Donc pour les Anglais, dont l'action chuchotée continue, la partie n'est pas jouée.

*

Politique américaine

Les États-Unis, novices dans la politique orientale, se sont longtemps fiés aux Anglais. Leur personnel spécialisé était souvent médiocre et de façon générale inexpérimenté ; pendant la guerre, ils ont laissé Londres mener le jeu, en se limitant à étendre leur propre emprise économique. Mais maintenant, en même temps que leurs diplomates orientaux se forment, ils ont constaté à la fois les échecs des Britanniques et l'opposition que ceux-ci menaient contre l'expansion américaine. À l'occasion de l'affaire de l'union syro-irakienne, ils se sont rendu compte (et ils en ont fait la confidence) que les Britanniques leur mentaient profusément. La venue à Hama du major Daerden, ancien officier politique de la 9e armée dans cette ville, qui intervint dans les élections en faveur de l'union syro-irakienne, et dont il semble que la légation de Grande-

Bretagne à Damas ait ignoré la venue, a encore entamé la confiance déjà bien médiocre des Américains dans la parole des diplomates britanniques. Forte de la puissance accrue de leur économie, de la prédominance de leur monnaie, de leurs possibilités de financement à l'extérieur, ils veulent maintenant agir par eux-mêmes et à leur profit.

La conférence d'Istanbul (décembre 1949)

Il m'a été possible de recueillir des informations détaillées et concordantes sur les entretiens d'Istanbul, auxquels participèrent M. MacGhee et de hauts fonctionnaires du *State Department*. Leurs conclusions, se sont traduites par une déclaration rédigée à Washington, dont j'ai pu avoir connaissance à titre confidentiel, qui a été lue aux ministres des Affaires étrangères des États du Moyen-Orient. Elle confirme les indications que m'a données M. Caffery et se résume de la façon suivante:

1) le gouvernement américain favorise le maintien de l'ordre et de la paix au Moyen-Orient, et le relèvement du niveau de vie de ses habitants;
2) il n'envisage aucune forme d'alliance militaire;
3) la fusion syro-irakienne ne doit intervenir que si telle est la volonté librement exprimée de la population, et non pas par une action de force menée de l'extérieur;
4) vis-à-vis du problème de Palestine, le gouvernement américain est décidé à se comporter impartialement entre les Israéliens et les Arabes.

Il semble que les deux derniers points méritent une attention particulière en raison de leur répercussion immédiate au Moyen-Orient. On y trouve, d'une part, un net avertissement à Bagdad et à Amman de n'avoir pas à intervenir dans les affaires intérieures de la Syrie.

D'autre part, l'impartialité des États-Unis entre Israël et les États arabes n'aurait pas été déclarée par le *State Department* dans une forme aussi explicite, s'il ne s'était produit dans les hautes sphères gouvernementales, et notamment chez le président Truman, un certain raidissement à l'égard des Israéliens dont le comportement commence à lasser leurs meilleurs amis.

*

Programme commun

L'action à poursuivre en commun par les grandes puissances au Moyen-Orient pourrait porter sur trois points:

1) pacification du Moyen-Orient par l'établissement d'accords satisfaisants avec Israël;

2) développement économique du pays par un programme de grands travaux financés internationalement;
3) participation du Moyen-Orient à la politique de la défense de l'hémisphère occidental.

Les traités de paix arabo-israéliens

La conclusion de traités de paix entre Israël et les divers États arabes est la tâche à envisager en premier lieu. Le délégué du Conseil de sécurité a obtenu, non sans peine, le respect des armistices conclus par Israël avec les États arabes. Par contre, les négociations de paix n'avancent pas.

Exigences syriennes

Les gouvernants syriens ont exposé, en cette matière, la doctrine suivante à laquelle ils se tiennent: en ne réussissant pas à imposer à Israël de rester dans les limites du plan de partage, en ne l'empêchant pas de violer la trêve pour s'emparer de la Galilée occidentale, en n'ayant jamais eu un mot de blâme pour les actes de terrorisme des sionistes en n'imposant pas le respect du vote de l'Assemblée générale concernant le retour des réfugiés, les Nations unies ont montré leur impuissance et leur partialité. Il faut qu'elles reconnaissent qu'un tort a été causé aux Arabes de Palestine. Elles doivent pour cela imposer à Israël de donner aux réfugiés le choix entre le retour dans leurs biens (dont la majorité ne voudra plus) et un dédommagement substantiel. Une fois ce geste accompli, on pourra causer sur la base de la déclaration faite par M. Jessup au nom des États-Unis, aux termes de laquelle les Israéliens devront accorder aux États arabes des compensations territoriales dans la mesure où ils se seront installés à l'extérieur de la zone qui leur avait été dévolue par le plan de partage. Ce faisant, la Syrie songe à annexer la Galilée occidentale et obtenir diverses petites rectifications sur ses frontières occidentales, et éventuellement la cession d'une partie du Négev aux Jordaniens, pour leur assurer un couloir jusqu'à Gaza voire Jaffa.

On peut douter, dans les circonstances présentes, que les demandes syriennes aient des chances d'aboutir. Les Israéliens, que leur victoire a rendus démesurément confiants en leur force, ne sont certainement pas disposés à céder quoi que ce soit. Ils se laissent entraîner par une vague d'enthousiasme et d'expansionnisme débridé qui favorise leur messianisme racial.

Mais le gouvernement syrien se cramponne à cette position. Il est trop faible et incertain pour pouvoir se permettre tout geste favorable vis-à-vis d'Israël, qui ne serait d'ailleurs conforme ni au tempérament des politiciens récemment élus ni à la psychologie populaire.

On ne doit en effet pas oublier que le passé historique de la Syrie impose une doctrine à tous ses dirigeants. Du fait que Damas a été la capitale du premier empire arabe, les Syriens et en particulier les Damascains entretiennent l'idée qu'ils ont au Moyen-Orient une responsabilité et une mission particulière. La première tâche qu'ils se donnent est d'éliminer «l'intrus» qui ressuscite en Terre Sainte la menace des croisades. Le devoir primordial de la Syrie est d'entretenir l'hostilité contre ces nouveaux envahisseurs et d'être toujours prête à entreprendre la guerre victorieuse qui les rejettera à la mer. Cette pensée n'est absente d'aucun esprit syrien. Et les imaginations volontiers chimériques des Orientaux s'y complaisent et se laissent bercer avec plaisir par la musique des mots associée à des visions de guerre sainte et de triomphe glorieux.

Évolution américaine

Pourtant, si les Américains ont jusqu'ici hésité à parler ferme au gouvernement israélien, il est vraisemblable que cette situation ne se prolongera pas. Le *State Department* et les sphères gouvernementales qui orientent son action ont affirmé leur volonté d'impartialité à Tel Aviv en même temps que dans les capitales arabes. C'est la preuve que les nécessités d'ordre général imposant le rétablissement de la paix en Orient commencent à prévaloir sur l'intérêt sentimental qui a, un moment, entraîné la politique américaine à favoriser la création de l'État d'Israël. Ce dernier, en empêchant par son intransigeance et son agressivité la pacification du Moyen-Orient et par conséquent l'organisation défensive que les États-Unis ont besoin d'y monter, risque maintenant de s'aliéner la sympathie de Washington et son attitude de défi vis-à-vis de l'ONU à l'occasion de l'internationalisation de Jérusalem n'est pas de nature à lui apporter des amitiés nouvelles. Le moment est maintenant arrivé pour lui de faire preuve de modération. Si le gouvernement de Washington ne se sent pas encore en situation d'en prendre lui-même l'initiative, ne serait-il pas disposé à appuyer les démarches que d'autres puissances effectueraient à cette fin! Notre pays pourrait peut-être utilement s'entendre avec lui sur ce point.

*

Question des réfugiés

Une solution au fond de la question des réfugiés s'impose donc en premier lieu. Des Américains m'ont dit que c'est à eux qu'en fait va incomber la charge d'indemniser les propriétaires arabes évincés. Il semble pourtant que l'indemnisation des propriétaires arabes évincés par les Israéliens pourrait se faire par un système de crédit immobilier,

gagé sur les terres acquises. Le paiement des indemnités en billets israéliens, qui ne seraient pratiquement utilisables que pour l'achat de marchandises palestiniennes, pourrait rétablir des liens commerciaux et rendre une part de leur activité aux industries de Palestine actuellement en difficulté. Israël trouverait donc un intérêt à adopter une telle solution.

Développement économique

Tant que les Syriens n'auront pas reçu satisfaction sur la question des réfugiés, il est vraisemblable que les avances que l'on pourra leur faire pour la réalisation des travaux d'amélioration, dans le cadre du 4e point Truman et des travaux de la commission Clapp, seront reçues avec beaucoup de réserves. Si même le gouvernement syrien souhaite voir des fonds d'origine internationale lui fournir l'outillage économique qui lui fait actuellement défaut, il ne pourra contraindre, moralement et matériellement, les réfugiés à se recaser et à travailler que s'ils sont satisfaits dans une certaine mesure. Il ne faut d'ailleurs pas oublier – et les membres américains de la commission Clapp ont fini par l'apprendre – que l'Orient est de tempérament nonchalant, que l'on préfère y vivre mal en travaillant peu. L'élévation de standard de vie ne dépasse guère la nourriture et le vêtement. L'ignorance et l'analphabétisme y sont encore tels qu'on ne peut guère procéder dans les voies de progrès que par l'organisation étatique ou par la contrainte.

*

Garanties stratégiques

Ce n'est qu'une fois la paix rétablie et l'amélioration économique amorcée que l'on pourra sérieusement songer à l'organisation stratégique du Moyen-Orient, premier champ de bataille au cas où les Soviétiques chercheraient à gagner la Méditerranée en débouchant de l'Iran ou de l'Arménie.

Les armées orientales ne seront pas en mesure, avant longtemps, de constituer une force mobile susceptible de tenir tête à une armée moderne. Il faudrait à la fois développer la qualité du corps d'officiers, tant dans le haut commandement que dans les unités, instruire la troupe, et fournir le matériel nécessaire. On peut, par contre, penser qu'Israël, qui est un pays occidental, pourra dans quelques années former de grandes unités mobiles modernes. De ce fait, le haut commandement occidental sera tenté de compter sur les forces israéliennes pour constituer le noyau du corps de bataille destiné à supporter le premier choc. On est en droit de se demander le temps qu'il faudra pour qu'une coopération réelle puisse s'établir entre les armées arabes et celles d'Israël. De toute façon, c'est à un état-major interallié qu'il appartiendrait,

avant et pendant les opérations, de prescrire les mesures de coordination nécessaires et d'assurer le commandement.

*

En face de cette situation, quelle peut être la politique de la France, qui doit agir à la fois conformément à ses intérêts et à ses possibilités en matière internationale et dans le cadre de sa politique générale de coopération avec les États occidentaux.

Il convient de relever d'abord que, de toutes les grandes puissances, c'est notre pays qui jouit de la meilleure position morale. Le respect de l'indépendance des États du Levant, la correction de notre attitude à l'égard du gouvernement syrien, la compréhension des besoins du pays et de l'armée que nous avons montrée depuis trois ans ont fait disparaître bien des préjugés anciens; et l'on peut affirmer que chaque changement de gouvernement[1] a marqué un progrès dans l'amélioration des rapports entre les deux États. Nous nous trouvons donc en situation plus favorable que les Américains, suspects de favoriser Israël, ou les Anglais auxquels on prête trop d'arrière-pensées égoïstes.

La majorité des États arabes ne souhaite pas la création d'une masse syro-irakienne sous direction anglo-hachémite, qui romprait l'équilibre du Moyen-Orient. Le péril israélien étant la menace contre laquelle cette fusion est envisagée, il faut que notre diplomatie aboutisse au règlement de l'affaire des réfugiés et à l'octroi par Israël aux États arabes limitrophes des satisfactions territoriales, si minimes soient-elles, qui sont indispensables pour faire disparaître la psychose de guerre que l'attitude agressive du gouvernement de Tel Aviv accentue imprudemment.

Si, pour atteindre ces résultats, une coopération de notre gouvernement avec les États-Unis et la Grande-Bretagne est nécessaire, l'entente doit d'abord être réalisée avec le premier de ces deux États, car Washington dispose de beaucoup plus de possibilités d'action que Londres. L'évolution des affaires du Moyen-Orient a ramené les Américains vers une vue plus juste de la situation; il serait souhaitable qu'ils se décident enfin à agir avec la discrétion nécessaire, qu'il n'est pas toujours facile d'imposer au Congrès et à la presse américaine.

J'ai eu le plaisir de relever, dans ses récents entretiens avec mon collègue américain, l'expression renouvelée du sentiment qu'il n'y avait aucun obstacle entre les États-Unis et nous-mêmes qui empêchait une étroite collaboration au Levant. Notre situation culturelle et notre position économique ne gênent pas les Américains. Ces derniers ont constaté lors des négociations d'armistice du printemps dernier que nous disposions dans le pays d'une influence appréciable et que nous l'avions employée à coopérer loyalement avec eux pour l'établissement

[1] Note manuscrite en marge de cette phrase: « ! ».

de l'ordre et de la paix. Mon collègue a regretté de ne pouvoir trouver le même esprit à la légation britannique.

Il serait nécessaire pour qu'une politique d'action commune des trois puissances fût mise sur pied, que l'Angleterre renonçât loyalement à sa poursuite de l'hégémonie au Moyen-Orient. Les réflexions désabusées de M. Keeley, m'ont conduit à penser que son gouvernement n'avait guère d'illusions sur la bonne foi et l'esprit de coopération de leurs alliés. J'ajoute que, du côté américain, on se rend bien compte que l'Angleterre, à bout de souffle, devra tôt ou tard composer au Moyen-Orient comme ailleurs.

Le temps n'est pas encore arrivé où la diplomatie «noire» britannique se rendra compte, comme certains éléments du cabinet le comprennent, qu'elle doit renoncer à ses visées au Levant. Une solide entente franco-américaine ne fournirait-elle pas un moyen d'accélérer cette évolution?

(Direction d'Afrique-Levant, Syrie-Liban, volume 301, carton 10)

246

M. CHATAIGNEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2748-2753. *Moscou, 30 décembre 1949, 16 h.*

(*Reçu*: le 30, 20 h.)[1]

Pour avoir publié la possession dans laquelle il eut de l'arme atomique et averti les gouvernements d'Occident des risques qu'ils courent d'être exposés à la résistance de la ligue de leurs peuples, le gouvernement soviétique n'en demeure pas moins préoccupé de défaire pour son avantage le pacte de l'Atlantique dont la convention l'embarrasse[2].

Au moment où les Soviets semblent vouloir exercer leurs dispositions à un dialogue avec les Américains à force égale de territoires, de popu-

[1] La seconde partie de ce télégramme (nos 2751-2753) n'était arrivée que le 31 décembre à 10 h.20.

[2] Depuis Moscou, Chataigneau avait rapporté l'aigreur des commentaires de la presse soviétique à propos de la signature du Pacte de l'Atlantique et s'était intéressé aux préoccupations soviétiques vis-à-vis du programme d'aide militaire américaine à l'Europe. Il relevait notamment que Moscou ne négligeait pas de relever les signes d'opposition à ce programme qui se développaient aux États-Unis et en Europe. Il en retenait surtout que la réaction de Moscou était un mélange d'irritation et d'inquiétude devant les derniers développements de cette politique américaine et que cela entretenait le climat d'insécurité et de déception régnant entre l'Union soviétique et les États-Unis (dépêche n° 1054 du 9 août 1949 de Moscou, non reproduite).

lations et de ressources, en même temps qu'ils affirment tenir les Britanniques, ainsi que me l'a découvert hier sir David Kelly pour ceux des peuples d'Occident avec lesquels ils peuvent le mieux s'entendre, ils tâchent pour autant de dévoiler les indices des contestations entre les États-Unis et la Grande-Bretagne.

1) Les deux journaux de l'armée et de la marine, *Étoile rouge* et *Flotte rouge*, ont hier traité de ce même sujet sous deux titres différents: «Dans les coulisses du Pacte atlantique» et «Marchandages anglo-américains». La pression exercée par le gouvernement de Washington sur celui de Londres a provoqué le désarroi parmi les Anglais les plus assujettis aux ordres américains qui ne peuvent aller jusqu'à consentir à laisser mettre à la charge de leur pays les dépenses d'entretien de bases et d'effectifs étrangers.

En citation est produit à l'appui un extrait d'article du *Manchester Guardian*: «Il serait préférable que le gouvernement britannique renonçât à la faible part d'aide américaine revenant à l'Angleterre au lieu d'accepter des conditions qui pourraient créer de sérieuses difficultés» puisqu'elles contraindraient ce pays à rendre compte aux représentants des États-Unis de son programme d'industrie de guerre, de livraisons d'armes à l'Empire, d'organisation militaire de ses colonies.

Le secours du *Times* est invoqué à son tour: «On propose à l'Angleterre de souscrire des engagements accablants et coûteux en échange d'une part modeste du programme approuvé par le Congrès au sujet de la fourniture d'armes pour un total de 11 000 000 de dollars». L'ambassadeur Franks aurait même reçu instruction de protester contre les obligations imposées à l'Angleterre par l'accord bipartite anglo-américain prévu de laisser contrôler ses armements par le gouvernement des États-Unis.

2) Mais l'attitude circonspecte et réservée du gouvernement britannique dans les négociations entamées à Washington serait l'expression de sa crainte de se lier par des obligations de donner plus qu'il ne recevrait et plus encore une manigance des travaillistes pour pallier à leurs électeurs la dépendance des États-Unis dans laquelle ils ont placé leur pays.

Les Soviets s'appliquent assurément à dénoncer pour le désavantage des travaillistes une duplicité dont ils accusent tous les partis socialistes du monde, aussi bien qu'à découvrir de nouvelles raisons de cette faillite du plan Marshall et de cette crise économique inévitable des pays capitalistes dont Vychinski annonçait encore l'imminence au ministre du Liban à Moscou avant son départ pour Lake Success.

Ils veulent principalement renouveler à l'encontre des États-Unis les thèmes de la propagande d'Hitler qui, pour écarter les Français des Anglais à la veille et au début de la dernière guerre mondiale, opposait les soldats des premiers aux matériels des seconds. Ils entendent saisir

toute occasion de révéler une faiblesse des liens noués entre les États-Unis et l'Europe occidentale et d'avancer pour en tirer un parti de propagande que les premiers, disposés à démoraliser l'URSS en guerre au moindre risque de l'usage de la bombe atomique, ne sont pas décidés à détacher leurs armées sur le sol de l'Europe pour la protéger d'un conflit.

Obstinés dans leur résolution de diviser pour régner, ils entendent faire diverger l'une de l'autre les traces des plans de batailles britanniques et français sur le sujet de l'engagement de l'Allemagne fédérale et de l'Espagne du général Franco dans la coalition des armes anti-communistes en Europe occidentale.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 115)

247

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 2161[2]. *Londres, 30 décembre 1949.*

Confidentiel.

Le dernier trimestre de 1948 avait été marqué par le malaise né des doutes graves qu'éveillait alors de toutes parts la conduite générale de la politique étrangère du gouvernement travailliste. Ce malaise menaçait à la fin de l'année de dégénérer en une véritable crise de confiance (ma dépêche n° 2526/EU du 20 décembre 1948)[3]. Toutefois, à la faveur de la reconnaissance du gouvernement d'Israël le 30 janvier, de la signature du pacte de l'Atlantique le 4 avril, de la réforme du *Commonwealth* le 28 avril, de l'adoption de la Charte du Conseil de l'Europe le 5 mai, de la levée du blocus de Berlin le 17 mai, et surtout de l'accord réalisé entre les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne sur les aspects essentiels du problème allemand, un redressement devait s'opérer dans les cinq premiers mois de 1949. Sans doute, le mérite n'en revenait-il que très partiellement au Secrétaire d'État, mais, devant l'opinion, le gouvernement pouvait de nouveau inscrire à son actif une politique étrangère cohérente qui répondait aux préoccupations dominantes du pays et du Parlement et qui laissait ses critiques presque

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe et communiquée à la direction des Affaires économiques. Note manuscrite : «*Monsieur Parodi, Monsieur Couve de Murville (dernière page)*».

[2] Références de cette dépêche : dépêches n°s 2526 du 20 décembre 1948 et 847 du 30 mai 1949 de Londres.

[3] Voir *DDF*, 1948-II, n° 430.

désarmés (ma dépêche n° 847/EU du 30 mai 1949)[1]. M. Bevin sut profiter de cette situation pour rétablir, au moins momentanément, à l'occasion du congrès du *Labour Party* à Blackpool, son autorité personnelle qui, au cours de 1948, n'avait cessé de décliner des deux côtés de la Chambre sous l'effet de la maladie (ma dépêche n° 927/EU du 14 juin 1949)[2].

*

Depuis le printemps, aucun événement spectaculaire n'est venu remettre gravement en cause le redressement ainsi opéré.

Il est vrai que les dégâts causés par la faillite de la politique de M. Bevin en Palestine n'ont pu être que partiellement réparés. Du moins, aucun développement nouveau n'est-il venu les rappeler à l'opinion.

D'autre part, le désaccord franco-britannique sur la question allemande qui, il y a un an, était au centre du malaise, semble avoir été résolu de façon durable. En dépit des divergences qui subsistent entre les deux capitales quant aux solutions précises à donner à certains problèmes, les préoccupations essentielles de la Grande-Bretagne en ce qui concerne l'Allemagne sont restées tout au long de cette année très proches des nôtres. Les élections générales du 14 août dans les zones occidentales, en révélant la survivance des forces nationalistes et en écartant du pouvoir les socialistes, n'ont fait qu'accentuer la solidarité entre Londres et Paris devant les tendances dangereuses qui se manifestent périodiquement à Washington. La réaction des milieux travaillistes contre le réarmement éventuel de l'Allemagne a été significative à cet égard. Il n'est pas inutile d'ajouter que l'influence personnelle de Sir Ivone Kirkpatrick semble avoir contribué dans une mesure appréciable à cette heureuse évolution de la diplomatie britannique. En tout cas, il apparaît clairement, avec le recul des événements, que l'orientation positive donnée depuis plus d'un an à notre politique envers l'Allemagne nous a permis de tirer le meilleur parti des difficultés auxquelles le gouvernement travailliste a eu à faire face.

L'échec de la Conférence des Quatre à Paris n'a provoqué en juin aucune réaction dans l'opinion. On s'est plutôt félicité de voir l'œuvre engagée par les alliés occidentaux dans l'Allemagne de l'Ouest sortir intacte de cette réunion. Quant à la politique soviétique, l'offensive déclenchée au cours de l'été contre Tito a contribué à dissiper les illusions que l'on pouvait encore entretenir en Grande-Bretagne en dehors du cercle restreint des communistes militants. Le fait que M. Zilliacus, expulsé du *Labour Party* le 19 mai dernier (mon télégramme n° 1701)[3],

[1] Voir *DDF*, 1949-I, n° 323.

[2] Document non reproduit.

[3] Document non reproduit.

ait pris position en faveur de Tito, mérite en particulier de retenir l'attention.

En revanche, l'isolement dans lequel se sont trouvés en plus d'une occasion les membres travaillistes de la délégation britannique au Conseil de l'Europe n'est pas passé inaperçu, sinon dans l'opinion, du moins dans les milieux politiques. Du côté conservateur, on s'est efforcé de l'exploiter contre le gouvernement. Du côté travailliste par contre, seule une minorité bien informée s'est abstenue de rejeter sur les délégations continentales la responsabilité de cet isolement, tandis que la majorité en tirait des conclusions hâtives quant à la difficulté, voire même à l'impossibilité d'une coopération intime avec une Europe occidentale qui lui paraissait adopter une attitude de combat envers le socialisme (ma dépêche n° 1999/EU du 8 décembre)[1].

*

Aussi bien, le refroidissement des rapports entre l'Angleterre et les pays de l'Ouest européen au cours des six derniers mois n'a-t-il pas été sans provoquer un certain trouble sur les bancs de la majorité. Après les remous de la «rébellion» de novembre 1946, l'unité de vues en matière de politique étrangère au sein du *Labour Party* s'était en effet cristallisée peu à peu autour de l'idée d'un regroupement de l'Europe de l'Ouest, et depuis la fin de 1947, celui-ci tendait de plus en plus à apparaître comme l'objectif essentiel de la politique britannique. Or le revirement de l'opinion européenne vers le libéralisme économique a amené un grand nombre de travaillistes à se demander si l'intégration avec l'Europe de l'Ouest était vraiment possible, du jour où, comme beaucoup le croyaient ici, les partenaires continentaux de la Grande-Bretagne entendaient soustraire entièrement leur économie à tout plan d'ensemble inspiré par des conceptions dirigistes. L'ampleur de la crise de confiance envers la livre qui a sévi sur le continent avant la dévaluation, et la vigueur des réactions provoquées par celle-ci en Europe n'ont pu qu'aggraver ces doutes.

L'hyper-sensibilité témoignée après le 18 septembre par les principaux membres du cabinet devant les critiques de leur manque d'égards envers leurs alliés d'outre-Manche et en particulier la France, décelait bien la gêne que causait à ceux-ci la conscience d'avoir été pris en faute (mon télégramme n°s 2642/8)[2]. Mais on a mal compris sur les bancs de la majorité que le moment était venu pour le gouvernement travailliste, au lieu de se retrancher sur la défensive, de faire envers les pays de l'Europe occidentale des gestes susceptibles de rétablir la confiance dans ses intentions. Peu de gens ont réalisé ici que, plus encore que la politique britannique en elle-même, c'était la manière dont celle-ci était

[1] Document non reproduit.

[2] Document non reproduit.

présentée qui excitait le mécontentement des voisins de la Grande-Bretagne. Le fait a été particulièrement frappant en ce qui concerne l'initiative britannique en vue de la libération des échanges.

Il est vrai que, d'autre part, toute l'attention du gouvernement et des milieux politiques était captée par la gravité des périls qui menaçaient les fondements même de l'économie britannique et auxquels la dévaluation n'avait permis de parer que momentanément. En 1947, au lendemain de la crise de la convertibilité, le problème des rapports avec les États-Unis avait fait passer au second plan la tension croissante entre le monde occidental et le monde soviétique (ma dépêche n° 2651/EU du 6 novembre 1947, page 5)[1] ; après la dévaluation, la question des relations entre la zone sterling et la zone dollar éclipsait à son tour la tâche de regroupement de l'Ouest européen qui était malgré tout une œuvre à longue échéance et ne pouvait apporter de solution aux difficultés immédiates du pays. C'est pourquoi les dirigeants britanniques affectent de voir dans les accords de Washington l'événement international le plus important des six derniers mois. Au surplus, le triomphe des partisans du *Fair Deal* dans les élections de New York le 7 novembre a eu un retentissement profond dans les rangs du *Labour Party* et de nombreux travaillistes en viennent à se demander si ce n'est pas outre-Atlantique qu'ils doivent chercher leurs meilleurs amis.

Déchargés des responsabilités immédiates du pouvoir, les dirigeants de l'opposition conservatrice ont continué à placer l'Union occidentale au premier rang des objectifs de la politique extérieure britannique. Ils en ont même fait un des seuls, sinon le seul point concret de leur programme électoral. Toutefois, leurs efforts en vue d'exploiter à leur profit les froissements entre l'Angleterre travailliste et l'Europe de l'Ouest ne semblent avoir trouvé dans le pays qu'un écho assez restreint. L'opinion dans son ensemble paraît elle-même absorbée presque exclusivement par les préoccupations touchant à la recherche d'un équilibre économique. C'est ainsi qu'elle n'a manifesté qu'un intérêt limité pour un événement aussi capital que la conquête de la Chine par les Communistes et que l'annonce de la production par l'URSS de bombes atomiques n'a provoqué qu'un choc passager et relativement faible.

*

En conclusion, les désaccords qui ont surgi au cours des six derniers mois des deux côtés de la Manche se sont traduits dans les rangs de la majorité par une large confusion d'idées. Néanmoins, la conduite générale de la politique étrangère ne soulève plus dans l'opinion de doutes graves et elle paraît même devoir être un atout pour le *Labour Party* dans la lutte électorale.

L'autorité personnelle de M. Bevin reste toutefois diminuée au Parlement. Non pas que son avis ait cessé de peser d'un grand poids dans

[1] Document non reproduit.

les conseils gouvernementaux. Bien au contraire, il paraît depuis le mois de juillet avoir influé plus que jamais sur les décisions du Cabinet au-delà des limites de sa compétence et en particulier dans le domaine économique (ma dépêche n° 1828/EU du 16 novembre 1949, page 5)[1]. Mais si ses interventions n'ont pas toujours été très heureuses, le fardeau supplémentaire qu'il a ainsi assumé semble avoir aggravé son état de santé et ses facultés s'en sont encore ressenties. Ses amis se demandent aujourd'hui, non sans quelque inquiétude, comment il supportera les fatigues de son voyage à Colombo. Aussi bien les parlementaires travaillistes s'attendent-ils presque tous à ce qu'après les élections générales, le Secrétaire d'État quitte de toute façon le *Foreign Office*. Si le *Labour Party* l'emportait, il prendrait alors des fonctions moins lourdes telles que celle de Lord du Sceau Privé, afin de ne pas enlever au gouvernement l'atout qu'il détient du fait de sa position exceptionnelle dans les milieux syndicalistes dont les récents pourparlers avec les *Trade Unions* ont confirmé toute la valeur.

(Direction d'Europe, Grande-Bretagne, volume 76)

248

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

D. n° 6087. *Washington, 30 décembre 1949.*

Les déclarations faites par le président Truman à propos de la Yougoslavie sur l'attitude de l'Amérique envers les agresseurs, la conclusion d'un traité de commerce entre Londres et Belgrade, la signature d'une convention aérienne américano-yougoslave, la négociation d'un emprunt yougoslave à la Banque internationale, ont donné à la presse et aux milieux officiels américains l'occasion de commentaires qui permettent de faire le point de l'attitude américaine envers le gouvernement du maréchal Tito.

À la vérité, ces événements intervenant coup sur coup en quelques jours ont mis la Yougoslavie en vedette, l'intérêt de l'opinion américaine ne cesse pas de se porter vers ce pays. Afin de se former une idée de l'atmosphère générale dans laquelle se produisent les réactions que provoque chaque événement politique, il n'est pas sans intérêt de retracer brièvement le tableau que les dépêches et les articles des correspon-

[1] Document non reproduit.

[2] Dépêche adressée à la direction d'Amérique et communiquée à la direction d'Europe. Note manuscrite : « *[Communiquer à] Secrétariat général, D[irection] G[énérale] P[olitique], Londres, Moscou, Bonn, Service de Presse, Rome, f[ai]t 5/1/49* ».

dants américains présentent au public, quant à la situation actuelle, à l'évolution et à l'avenir de l'État slave du sud. Ces exposés, certes, diffèrent par le point de vue auquel leurs auteurs se placent comme par les jugements qu'ils prononcent. Néanmoins, les différentes images qu'ils donnent tendent à peu près unanimement à orienter au total l'esprit du lecteur dans un sens favorable à la Yougoslavie de Tito.

On est frappé, tout d'abord, par le souci manifeste des reporters de dissiper autant que possible les préventions que pourrait susciter dans l'esprit de leurs compatriotes le caractère dictatorial, policier et totalitaire du régime titiste. À cet égard, sans nier la véritable nature du régime de Belgrade, les correspondants dans l'ensemble justifient ses procédés par la nécessité où il se trouve de se défendre contre la détermination bien arrêtée du Kominform de l'abattre par tous les moyens. Il n'est jusqu'aux procès politiques eux-mêmes qui ne rencontrent une certaine indulgence et qui ne soient présentés comme ayant en Yougoslavie un caractère moins atroce que dans les autres pays communistes. On a été jusqu'à écrire à ce sujet que «les accusés de Sarajevo n'avouaient pas d'une manière aussi complète et aussi abjecte que ceux des autres procès communistes», et «que la subtile différence d'atmosphère des procès yougoslaves révélait que l'on est devenu à Belgrade davantage conscient de l'opinion occidentale». Bien plus, une correspondance publiée par la *New Republic,* revue que suit l'opinion «libérale», croit pouvoir affirmer qu'«une orientation de la Yougoslavie vers la démocratie dans le sens occidental du terme était entièrement possible».

À l'actif du régime, les comptes rendus sont d'accord pour inscrire le programme du développement économique. Ils en annoncent en général le succès et augurent favorablement de l'industrialisation du pays. Si certains reconnaissent que la reconstruction s'accompagne d'un niveau de vie très bas, d'un travail très dur et parfois forcé, ils n'estiment pas moins que la condition de la population s'est améliorée par rapport à l'avant-guerre, que la répartition des biens de consommation se fait avec plus de justice et qu'enfin le moral du peuple est soutenu par sa foi profonde en l'avenir de l'œuvre que le régime accomplit.

Sur le plan militaire, la plupart des correspondants s'attachent à démontrer que les efforts du maréchal Tito répondent aux circonstances. Ils estiment qu'il n'a pas à craindre une attaque massive de l'armée russe ou des armées satellites mais seulement peut-être une guerre d'incursion pour laquelle l'armée yougoslave, entraînée à la guérilla, est particulièrement bien préparée.

Du point de vue de la politique générale, enfin, on considère très généralement suivant la formule du correspondant Freidin que Tito est encore «un communiste et un dictateur mais qu'il continue la lutte contre le Kominform, que son combat a déjà entamé l'unité monolithique du monde soviétique et que son existence est d'une grande valeur pour les États-Unis». Sous une forme un peu différente, un compte rendu accueilli dans les pages de la *New Republic*, en arrive à des conclusions

proches; il voit en effet dans le titisme une «forme plus mûre du communisme qui s'oppose au vrai ennemi de la démocratie en Europe qui n'est ni la révolution sociale ni le contenu social du marxisme mais l'impérialisme soviétique, que précisément Tito combat».

L'opinion que l'on a dans les milieux officiels est évidemment plus nuancée et différemment balancée. On n'y retrouve pas la même indulgence et les mêmes illusions sur les méthodes du gouvernement du maréchal Tito, mais les préoccupations de l'action à mener sur l'échiquier international l'emportent dans ces mêmes milieux sur les considérations idéologiques.

On n'y nourrit pas la même admiration pour son programme économique et l'on est plus sceptique sur les chances d'avenir de l'industrialisation. Mais, dans le domaine économique, on considère notamment au Département d'État que l'appui financier accordé au gouvernement de Belgrade – emprunt de 20 millions de dollars pour l'équipement et de 5 millions pour les matières premières de l'Export-Import Bank; emprunt de 9 millions de dollars pour l'achat de matières premières du Fonds monétaire international; emprunt au titre du pacte d'aide germano-yougoslave; emprunt de 8 millions de livres prévu par l'accord anglo-yougoslave – lui permettra de traverser la période difficile que l'on estime devoir durer jusque vers le milieu de 1950 et d'opérer le mouvement de conversion économique que nécessite son changement d'orientation. On escompte toujours dans les mêmes milieux que les facilités ainsi offertes au gouvernement yougoslave lui permettront d'assurer à la population un niveau de vie supportant avantageusement la comparaison avec celui des peuples voisins restés dans l'obédience du Kominform. On souhaite bien entendu que cette politique se poursuive et il n'est pas douteux que l'on soit très favorable ici au succès de la demande d'emprunt que la Yougoslavie a présentée à la Banque internationale.

Parallèlement, on observe avec satisfaction la reprise d'un mouvement d'échanges de marchandises avec les pays occidentaux. On s'est félicité de la conclusion de l'accord anglo-yougoslave; on suit avec intérêt les pourparlers qui, selon le vice-président du Conseil Kardelj, seraient en cours avec la France, la Turquie et certains États sud-américains. Quant aux relations commerciales entre l'Amérique elle-même et la Yougoslavie, on fait remarquer que les échanges entre les deux pays ne peuvent pas atteindre un volume comparable à celui que prévoient les accords anglo-yougoslaves. La Yougoslavie, en effet, ne peut livrer à l'Amérique que quelques matières premières stratégiques. L'évolution des rapports semble néanmoins satisfaisante. Si les achats yougoslaves aux États-Unis ont dû être réduits par manque de dollars, on enregistre une augmentation des exportations yougoslaves et l'on estime qu'elles atteindront en 1950, 20 millions de dollars. On s'est félicité vivement de la signature de l'accord aérien du 24 décembre qui, plus encore peut-être qu'une convention portant sur des échanges de

marchandises, multiplie des contacts. En outre, des voix s'élèvent pour que l'Amérique use de son influence en vue d'obtenir une amélioration des accords commerciaux entre la Yougoslavie et l'Allemagne de l'Ouest jugés insuffisants et pour que les échanges entre les deux pays, autrefois importants, reprennent leur ampleur.

La signification politique que l'on accorde à cet ensemble de faits ressort très nettement des éditoriaux des principaux journaux. Suivant la formule du *Washington Post*, on pense que «Tito regarde vers l'Ouest». Le Département d'État relève au surplus comme un signe supplémentaire de cette orientation la tendance manifeste de l'Ambassade de Yougoslavie à Washington à rechercher des contacts et dans l'orientation d'esprit «occidentale» des membres récemment arrivés de cette mission.

Si l'on comprend ici le parti qui peut être tiré d'un tel retournement, on continue dans les grands quotidiens à insister sur le fait que «Tito reste un communiste et hait tout ce que l'Amérique représente». Ces réticences, toutefois, n'apparaissent pas aussi sérieuses que pourrait le faire croire la mention répétée qu'en font les journaux. Il est certain qu'elles n'ont jusqu'ici entravé en rien les décisions concrètes qui ont été prises en faveur de celle-ci. Au demeurant, on peut se demander dans quelle mesure elles n'ont pas, entre autre objet, celui de ne pas compromettre le «titisme» idéologiquement et de lui laisser ainsi sa valeur comme élément de dissociation du bloc communiste, soit en Occident soit même dans les pays satellites. À cet égard, un passage d'un éditorial du *Washington Post* du 28 décembre est assez significatif: «En faisant le nécessaire, écrit le journal, pour permettre à Tito d'être indépendant vis-à-vis de Moscou, nous devons avoir soin de ne pas aller trop loin (*over play our hand*); si nous sommes trop zélés dans nos ouvertures, nous ne ferons que le compromettre aux yeux de ses partisans». Cet aveu un peu naif limite clairement la portée des réserves que l'on continue à faire ici au sujet du maréchal Tito.

L'ensemble de ces réactions américaines ne fait que confirmer l'évolution dont cette Ambassade a rapporté les étapes: on se convainc de plus en plus à Washington que Tito se compromet tous les jours davantage vis-à-vis du Kremlin, qu'il se trouve d'autant engagé aux côtés des puissances occidentales et que le nécessaire doit être fait pour faciliter et confirmer son évolution tout en évitant autant que possible de porter atteinte à l'attraction que son attitude exerce sur une partie de l'opinion communiste du monde.

La question qui se pose dès lors est de savoir jusqu'où l'appui que l'Amérique accorde de plus en plus à la Yougoslavie peut aller. À ce titre, les commentaires qui ont accompagné les déclarations que le président Truman a faites le 23 décembre précisent clairement la position américaine dans son état présent. Les propos du président Truman étaient déjà assez clairs en eux-mêmes, ils ne représentaient pas, comme on l'a fait remarquer, une nouveauté puisqu'ils se bornaient à faire

expressément application à la Yougoslavie d'un principe qui est à la base de la politique américaine: celui de l'opposition à l'agression. Néanmoins, les précisions apportées le lendemain par le *Washington Post* semblent bien constituer une sorte d'interprétation officieuse de la déclaration présidentielle: «Cette horreur de l'agression, écrit le journal, ne signifie pas que nous bondirions à la défense de la Yougoslavie si ce pays était attaqué par la Russie. La Yougoslavie n'est pas partie au Pacte atlantique; elle ne constitue pas une des régions dont la défense est considérée comme vitale pour la sécurité des États-Unis d'Amérique. Une telle agression serait certainement portée devant le Conseil de sécurité des Nations unies mais, si le conseil était paralysé par le veto soviétique, comme il le serait certainement, les nations de l'Ouest devraient décider, en dehors de l'ONU, de l'attitude à adopter. Cette décision serait arrêtée à la lumière des circonstances… Bien que ceci soit implicite dans la déclaration du Président, il paraît désirable de le préciser afin que le lecteur superficiel ait moins de chance de tirer hâtivement des conclusions sans fondement».

Ainsi l'Amérique, d'ores et déjà, ne ménage ni son appui financier et économique ni son appui moral et politique au gouvernement de Belgrade. Elle réserve pour le moment sa liberté d'action, en matière d'assistance militaire. Mais un appui dans ce domaine comporte lui-même de nombreux degrés, depuis la simple livraison de matériel jusqu'au pacte d'assistance ou d'alliance.

Sur ce que sera l'évolution des rapports militaires entre les deux pays, il est évidemment impossible de se prononcer. Il est peu de questions aussi sujettes à des fluctuations que des péripéties imprévisibles puissent modifier plus complètement. Toutefois, il résulte de renseignements recueillis par cette Ambassade qu'on étudie ici d'ores et déjà un programme de réarmement de la Yougoslavie. J'ignore encore quelles solutions finales seront adoptées, en la matière, néanmoins les travaux seraient déjà avancés et il est possible que les intentions du gouvernement américain à cet égard nous soient communiquées dans un proche avenir.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 205)

249

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 6091. *Washington, 30 décembre 1949.*

Le Département d'État a annoncé il y a quelques jours que M. George Kennan effectuerait au début de l'année 1950 un voyage d'enquête en Amérique latine. Deux conférences des ambassadeurs des États-Unis dans les Républiques américaines ont été d'autre part organisées: la première se tiendra à La Havane du 18 au 20 janvier, et la seconde à Rio de Janeiro, du 1er au 3 mars. Les représentants diplomatiques américains dans les pays de l'Amérique centrale et de la région des Caraïbes assisteront à la première; leurs collègues en poste dans les autres pays sud-américains assisteront à la seconde.

Ces conférences régionales, a précisé un communiqué, sont un des aspects de la réorganisation des services du Département d'État. Elles sont similaires à celles qui ont réuni à Londres, en octobre, les ambassadeurs américains en Europe orientale et à Istanbul, en novembre, ceux du Proche-Orient. Leur but est de permettre une discussion sur le plan général des problèmes communs à une région du monde et de réaliser ainsi une meilleure coordination de l'action diplomatique américaine dans les pays intéressés. Les entretiens se dérouleront sous la présidence de M. Edgard Miller, Secrétaire d'État adjoint chargé des affaires d'Amérique latine. M. Miller compte s'absenter à cette occasion de Washington pour plusieurs mois afin de visiter les capitales des pays caribéens d'abord, et ensuite, Buenos Aires, Montevideo et Asunción. Rentré récemment d'un voyage dans les pays de la côte du Pacifique, M. Miller aura ainsi pris personnellement contact dans l'année qui aura suivi sa nomination au poste de Secrétaire d'État adjoint avec toutes les Républiques américaines sans exception.

Quant à M. Kennan, il réalise, en partant pour l'Amérique du Sud, un projet caressé depuis longtemps. Sur le point de prendre deux années de congé pour se livrer à un travail d'études et de recherches, le théoricien de la politique étrangère américaine a estimé le moment opportun pour visiter une partie du monde où il n'a jamais eu encore l'occasion de se rendre. Il y avait là une lacune dans sa connaissance et son expérience de questions internationales qu'il tenait à combler. C'est là la raison première de son voyage; mais ce n'est pas la seule. M. Acheson a en effet demandé à M. Kennan de rédiger à son retour un rapport résumant ses observations; ce document servira de base à un travail d'étude et de mise au point de la politique américaine en

[1] Dépêche adressée à la direction d'Amérique et communiquée au Secrétariat des Conférences et au service d'Information et de Presse. Note manuscrite: «*Ronéoter, f[ai]t*».

Amérique du Sud, qui sera effectué par la division du plan du Département et soumis, en fin de compte, au Secrétaire d'État. De plus, M. Kennan aura en outre pour mission d'expliquer aux ambassadeurs américains en poste les raisons pour lesquelles, en fonction de la politique poursuivie par les États-Unis sur le plan mondial, le Département d'État peut se trouver obligé de faire passer au second plan des questions relatives aux relations avec les pays auprès desquels ils sont accrédités.

Il est en effet certain que les pays d'Amérique du Sud ont depuis quelques années l'impression d'être un peu oubliés. Les visites de M. Miller, le voyage de M. Kennan, les réunions de La Havane et de Rio devraient, dans l'esprit du Département d'État, contribuer à dissiper ou tout au moins atténuer cette impression.

Les milieux sud-américains se plaignent fréquemment de n'avoir pas trouvé, de la part des États-Unis, après l'armistice, l'appui espéré pour les aider à faire face aux problèmes économiques qui étaient la conséquence plus ou moins directe du conflit mondial et de leur participation à l'effort de guerre. Ils sont amenés à faire, non sans amertume, des comparaisons avec l'appui accordé aux pays européens depuis 1945. Outre que les problèmes qui se posaient dans ces derniers présentaient un plus grand caractère d'urgence et de gravité, les milieux officiels de Washington font valoir qu'en dehors d'organismes spécialisés tels que l'ECA, il en est d'autres dont l'assistance est à la disposition des pays d'Amérique du Sud autant que des autres. Tel est le cas par exemple de l'Export-Import Bank et de la Banque internationale de Reconstruction et de Développement, sans parler du programme dit du «Point 4». Si les pays latino-américains n'ont pas jusqu'ici tiré parti des possibilités ainsi offertes, c'est qu'ils n'ont pas voulu, ou su, établir des programmes de développement économique et soumettre des projets de travaux conçus dans l'esprit et présentés dans la forme prévue par les règlements intérieurs de l'Export Import Bank et de la BIRD[1]. Un des points les plus importants, aux yeux du Département d'État, de l'agenda des réunions de La Havane et de Rio sera d'expliquer aux ambassadeurs américains les moyens pratiques et les méthodes diverses grâce auxquels les gouvernements des pays auprès desquels ils sont accrédités pourraient obtenir l'aide financière et économique dont ils ont besoin par l'utilisation de mécanismes d'assistance existant. Au cas où les techniciens nécessaires à l'élaboration des projets de développement à soumettre leur feraient défaut, il serait suggéré à ces gouvernements d'engager les services de maisons américaines spécialisées dans ce genre de travail, ainsi qu'il a d'ailleurs été fait par plusieurs pays orientaux qui se trouvaient, toutes proportions gardées, en face de problèmes similaires.

Un nouvel effort sera en tous cas fait pour démontrer aux Républiques américaines que les États-Unis continuent à suivre d'aussi près

[1] BIRD : Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement.

que par le passé, les questions intéressant le continent américain. M. Kennan participera à la conférence des ambassadeurs à Rio. Selon des renseignements qui me sont donnés de bonne source, en outre, M. Acheson envisagerait même, sur les instances de M. Miller, de se rendre personnellement à La Havane le 18 janvier, et ne pouvant aller jusqu'à Rio en mars, s'y ferait représenter par M. Webb, sous-secrétaire d'État.

À faire le bilan de ces diverses manifestations, on peut se demander quelle est leur portée réelle. Certes, ces entretiens, de même que les visites passées et à venir de chefs d'État à Washington, donneront l'occasion d'échanger de bonnes paroles, de proclamer la solidarité inter-américaine et de chanter les louanges de la «politique de bon voisinage». Mais cette politique, inventée par le président Roosevelt, inaugurée par M. Cordell Hull et menée avec habileté et conviction par M. Summer Welles, demeure-t-elle aujourd'hui véritablement vivante et constructive? Son succès se mesure davantage aux achèvements passés qu'aux réalisations présentes. L'union réalisée, à quelques exceptions près, pendant la guerre entre les pays du nouveau continent, la conférence de Chapultepec, les accords de Rio et de Bogota, la transformation de la *Pan-American Union* en «Organisation des Républiques américaines» sont à juste titre portés au crédit de cette politique. Mais l'idéal qui avait, autrefois, inspirée cette politique, la recherche du progrès économique et social et l'affermissement des pratiques démocratiques dans les régimes intérieurs comme dans les relations entre les États de la communauté américaine, est singulièrement affaibli. La défaite subie par M. Spruille Braden, dont la conviction et la détermination l'emporteraient peut-être sur l'habileté, dans ses efforts pour empêcher l'établissement du régime du président Perón, a porté sur le plan pratique à la politique de bon voisinage un coup dont elle ne s'est pas relevée. Les choses, en apparence, n'ont pas changé, mais derrière une façade soigneusement entretenue, la maison est écroulée. C'est, ainsi que le souligne de temps à autre un éditorial ou une revue, que les forces démocratiques que la politique lancée par le président Roosevelt cherchait à encourager et à soutenir sont partout en recul, et partout la réaction est en progrès. Les États-Unis ont été peu à peu amenés à reconnaître les régimes autoritaires issus de révolutions et dominés par une minorité de militaires ou de grands propriétaires terriens. Les successeurs de M. Braden et en particulier M. Paul Daniels, actuellement représentant des États-Unis à l'Organisation des républiques américaines, préoccupés avant tout d'un progrès des tendances d'extrême-gauche sur le nouveau continent, ont vu, dans les gouvernements réactionnaires, les ennemis du communisme, mais oublié qu'ils étaient aussi les ennemis de la démocratie. La reconnaissance du régime Perón avait soulevé aux États-Unis des polémiques passionnées. Les coups d'État de Lima et de Caracas avaient encore créé une réelle émotion. Les récents événements en Colombie et à Panama n'ont plus causé que

quelques commentaires. L'indignation et la censure qui y sont exprimées ne réussissent pas à dissimuler un sentiment de résignation devant une évolution qui paraît, dans les circonstances présentes, inéluctable. Cependant, le *Washington Post* écrivait à l'occasion de l'annonce du voyage de M. Kennan: «Certaines des tendances qui se manifestent en Amérique latine méritent plus d'attention qu'on ne leur en a accordé. D'un point de vue pratique, il est nécessaire d'avoir des relations avec tous les régimes, que nous les approuvions ou non. Il n'en reste pas moins que les progrès faits en matière d'aide technique et d'assistance économique grâce à la coopération des capitaux privés n'ont pas été accompagnés par des mesures également efficaces pour empêcher que soient travesties les règles et les lois des gouvernements constitutionnels. Il ne suffit pas de discuter du fait qu'il y a eu en effet beaucoup de dictatures en Amérique latine dans le passé; le but de nos efforts devrait être une stabilité politique qui soit réalisée grâce à la participation effective des peuples.

Évidemment, il n'existe pas de formule toute faite pour décourager les pronunciamientos. Il est cependant une chose que les États-Unis pourraient faire et c'est de prendre l'initiative de manière à ce que des mesures de caractère collectif soient prises plus résolument pour mobiliser les forces de l'opinion américaine contre le renversement de gouvernements représentant la volonté de la majorité de la population. Ceci voudrait dire que l'influence des États-Unis dans l'Organisation des Républiques américaines devrait servir à insister pour que cet organisme travaille dans le domaine des réalités plutôt que dans celui des poncifs. Bien qu'il y ait des raisons de penser que le communisme ne fait plus actuellement de progrès, il n'en reste pas moins que l'Amérique latine demeure en proie aux fermentations. Si les forces d'une opinion populaire qui prend de plus en plus conscience des réalités politiques ne sont pas orientées dans le sens du progrès de la démocratie, elles pourraient bien, un jour, tourner dans un sens plus dangereux».

Ces idées sont certes louables, mais à leur mise en pratique s'opposent bien des obstacles. Les États-Unis ne peuvent combattre sur tous les fronts. Les problèmes en Asie, en Europe et dans le Proche-Orient ont, de toute évidence dans leur stratégie politique, la priorité sur les questions qui touchent l'Amérique du Sud. La situation dans ce continent comporte peut-être les germes de dangereux développements mais ces dangers ne sont pas pour l'avenir immédiat; pour un laps de temps indéterminé, les tendances qui prévalent actuellement paraissent en effet peu propices à l'action des éléments communisants. Quant à la transformation progressive du milieu économique et social qui est la condition première de l'action préconisée par le *Washington Post*, elle constitue sans aucun doute une tâche difficile et de longue haleine. Elle exigerait en tout cas un apport de capitaux publics et privés que les États-Unis, avec l'effort qu'imposent à leur économie le réarmement et l'assistance à des

pays plus immédiatement menacés par l'expansion de l'URSS et du communisme, ne sont pas en mesure de prendre à leur charge.

Il ne semble donc pas qu'il y ait lieu de s'attendre à des changements spectaculaires dans la politique des États-Unis à l'égard des Républiques américaines. Préservant soigneusement la forme, sinon l'essence de la politique du bon voisinage, le Département d'État s'efforcera d'éviter que la paix soit menacée sur le nouveau continent; l'Organisation des Républiques américaines constitue à cet égard un mécanisme qui paraît s'avérer efficace, tout au moins quand il s'agit de conflits entre petits pays. Les régimes issus de révolutions seront reconnus, surtout s'ils ne sont pas dominés par des éléments d'extrême-gauche, les États-Unis conformant à cet égard leur attitude à celle d'une majorité aisément constituée des autres Républiques. Les satisfactions d'amour-propre ne seront pas marchandées aux gouvernements latino-américains. Le président Truman n'aurait-il pas promis de rendre au président du Chili, à Santiago, avant la fin de 1950 la visite que celui-ci lui fera au printemps à Washington? Et dans le domaine de l'aide économique, le Département d'État s'efforcera de faire davantage en utilisant plus largement les possibilités existantes et en invitant les pays sud-américains à faire de leur côté le nécessaire à cet effet.

(Direction d'Amérique, Généralités, volume 54)

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

Les numéros renvoient aux pages du volume

A

ABDALLAH (roi), roi de Transjordanie, 57, 59, 154, 188, 209, 267, 276, 385, 404, 405, 418, 460, 529, 531, 532, 533, 688

ABDELILAH (Ben Ali el-Hachemi), régent du royaume d'Irak jusqu'en 1953, 267, 276

ABDUH (cheikh Mohammed), juriste et mufti égyptien, 272

ABDÜLHAMID II, sultan de l'Empire ottoman de 1876 à 1909, 532

ACHESON (Dean), secrétaire d'État américain aux Affaires étrangères depuis janvier 1949, 29, 30, 96, 97, 105, 131, 132, 241, 253, 287, 288, 289, 290, 291, 295, 296, 301, 303, 304, 313, 351, 352, 361, 433, 442, 461, 466, 482, 483, 486, 491, 504, 507, 509, 511, 512, 521, 592, 635, 663, 707, 709

ADENAUER (Dr Konrad), homme politique démocrate-chrétien allemand, président du Conseil parlementaire de Bonn puis premier chancelier fédéral allemand à partir du 15 septembre 1949, 356, 462, 674, 476, 478, 479, 482, 490, 491, 594

AFGHANI (Djemal ed Din), intellectuel iranien et théoricien du panislamisme, 269, 271

AFLAK (Michel), ministre syrien de l'Instruction publique, 237

AFTENIE (Mgr Vasile), évêque roumain, ex-vicaire général de Bucarest, 371

AGHA KHAN (Mohammed chah), imam et prince, 532

AMERY (Léopold S.), journaliste britannique, 101

ALA (Hossein), ambassadeur d'Iran à Washington depuis 1946, 600

ALESSANDRINI, diplomate italien en mission en Tripolitaine, 53

ALEXANDER (Albert V.), ministre de la Défense britannique de décembre 1946 à février 1950, 62

ALEXIS Ier (né Sergei Vladimirovitch Simanski), treizième patriarche de l'Église orthodoxe de Moscou, 517

ALLEN (George V.), diplomate américain, ancien secrétaire d'État adjoint, nommé ambassadeur à Belgrade fin 1949, 431

ALOUSSI, ministre d'Irak à Damas, 128

ALPHAND (Hervé), directeur général des Affaires économiques, financières et techniques, 289, 419, 432, 483, 491, 504, 570

AMR PACHA, ambassadeur d'Égypte à Londres, 156

ANDREÏEV (Andreï), homme d'État soviétique, membre du Politburo du Comité central, 32

ANDREÏEV (Iouri), journaliste soviétique, 112

ANDREOTTI (Guilio), sous-secrétaire d'État à la Présidence du Conseil italien depuis 1947, 675

ANDREWS (Chapman), chargé d'affaires britannique au Caire, 153

ANTONELLOS, homme de confiance de Pipinellis, en mission à Belgrade, 162, 164

ARTAJO (Martin), ministre des Affaires étrangères espagnol, 427, 428, 661, 662, 675

ARVENGAS (Gilbert), ambassadeur de France au Caire, 41, 153, 424, 458

ASTOUN (Fathallah), ministre d'État syrien, 237

ATASSI (Faydi), ministre syrien de l'Économie nationale, 237, 410

ATASSI (Hachem), président du gouvernement provisoire de Syrie, 186, 187, 237, 404

ATFE (général Abdallah), ministre syrien de la Défense nationale, 155, 237, 410

ATTA, journaliste égyptien, 41

ATTLEE (Clement), Premier ministre britannique de 1945 à 1951, 184, 521, 522

AURIOL (Vincent), président de la République française, président de l'Union française, 137, 139

AUSTIN (major), attaché militaire adjoint à la légation d'Angleterre à Sofia, 527

AUVYNET (Ernest), consul de France à Taipeh, 277, 623

AZAMI, président du «Congrès islamique mondial», 268

AZEM (Khaled Bey), ministre des Finances syrien, 186, 237

AZIKIWE (Benjamin Nnamdi), président du comité national des travailleurs nigérians, 639

AZME (Adel), ministre d'État syrien, 237

AZZAM (Pacha Abdul Rahman), secrétaire général de la Ligue arabe, 41, 268, 275, 626

B

BAELEN (Jean), ambassadeur de France à Varsovie, 402, 406, 448, 471, 502, 513, 575, 576, 612, 614

BAEYENS (Jacques), directeur d'Asie-Océanie au ministère des Affaires étrangères, 22, 277, 313, 451, 452, 456, 573, 628

BALANESCO, directeur politique au ministère des Affaires étrangères roumain, 686

BALAŸ (Georges), ministre de France à Bagdad, 384, 415

BALLAND, ingénieur général, 671, 672

BALMASEDA (Raul Marin), sénateur chilien, 427

BAO DAÏ (Nguyen Vinh Thuy, dit), ex-empereur d'Annam, chef de l'État du Viêtnam depuis juin 1949, 18, 25, 130, 137, 169, 170, 176, 200, 201, 367, 384, 423, 446, 447, 448, 455, 457, 487, 498, 506, 507, 508, 509, 539, 545, 546, 574, 637, 652, 669

BARAZI (Housni al), homme politique syrien et ancien Premier ministre entre 1942 et 1943, 690

BARAZI (Mohsen), président du Conseil et ministre des Affaires étrangères syrien, assassiné après le coup d'État du 14 août 1949, 126, 127, 128, 185, 187, 235

BASTID (Suzanne), professeur, 393, 469

BAUDET (Philippe), ministre-conseiller à l'ambassade de France à Londres, 121, 157, 241, 348, 353, 408, 521, 673

BEAUMONT (Guérin Boscq de), chef du service d'Information et de Presse, 260

BEBLER (Aleš), ministre adjoint des Affaires étrangères de Yougoslavie, 158, 201, 202, 282, 565, 597, 598, 636

BECH (Joseph), ministre des Affaires étrangères luxembourgeois, 512

BELAUNDE (Victor Andrés), historien et diplomate péruvien, 426

BELITCH (A.), professeur yougoslave, 618

BÉNÈS (Dr Edvard), ancien président de la République tchécoslovaque, 394, 465

BENJAMIN (docteur), médecin français, agent consulaire à Tchen Tou, 277

BERAN (monseigneur Josef), archevêque de Prague, 91, 94, 395, 394, 396

BÉRARD (Armand), chargé d'affaires à l'ambassade de France à Washington puis haut-commissaire adjoint de la République française en Allemagne à partir d'août, 354, 355

BÉRIA (Lavrenti Pavlovitch), chef du NKVD et membre du Politburo, 32, 34, 43, 157, 241, 244, 268, 287, 288, 290, 301, 303, 304, 351, 352, 361

BERLINE, représentant en Pologne du Bureau Veritas, 407

BEVIN (Ernest), secrétaire d'État aux Affaires étrangères britannique, 43, 52, 157, 241, 244, 268, 277, 287, 288, 290, 301, 303, 304, 351, 352, 361, 433, 461, 462, 463, 474, 483, 504, 505, 508, 509, 511, 512, 520, 521, 523, 546, 575, 668, 670, 673, 674, 699

BIDAULT (Georges), ancien ministre des Affaires étrangères, 630

BISMARCK (Otto Eduard Leopold Bismarck-Schoenhausen), homme d'État allemand, 466

BISSELL (Richard Jr.), fonctionnaire à l'*European Recovery Administration*, 420

BLAKEWAY, attaché de presse à la légation d'Angleterre à Sofia, 527

BLANKENHORN (Herbert), proche conseiller du chancelier Adenauer, 491

BLÜCHER (Franz), vice-chancelier d'Allemagne et ministre fédéral des Affaires du plan Marshall, 491

BOHLEN (Charles), conseiller au Département d'État, 672

BOISANGER (Claude Bréart de), représentant français à la commission de conciliation des Nations unies pour la Palestine, 60, 106, 188

BOISBERRANGER (Jean du), chargé d'affaires de la légation de France à Damas, 410

BOISSET, ingénieur français arrêté depuis novembre 1948 en Roumanie, 151, 686

BOITTE, fonctionnaire du consulat de France à Varsovie, 575

BONNET (Henri), ambassadeur de France à Washington, 29, 61, 64, 78, 95, 102, 118, 140, 183, 238, 287, 289, 301, 318, 332, 334, 350, 361, 365, 366, 367, 369, 419, 421, 430, 540, 546, 566, 571, 580, 590, 591, 596, 598, 636, 663, 664, 665, 667, 669, 702, 707

BOUCHART, fonctionnaire français, 178

BOUFFANAIS (Pierre), consul général de France à Shanghai, 231

BOUKHARINE (Nikolaï), intellectuel révolutionnaire et homme politique soviétique, 34

BOUKHAROV, intellectuel russe, 192

BOULGANINE (maréchal Nikolaï), vice-président du Conseil des ministres de l'URSS, ministre de la Guerre, 32, 387, 653, 660

BOULIER (abbé Jean), membre du Mouvement de la Paix, 94

BOURBON-BUSSET (Jacques de), directeur-adjoint au cabinet du Ministre, 1, 29, 44, 50, 114, 118, 156, 157, 231, 241, 254, 286, 313, 334, 365, 406, 429, 430, 436, 518, 521, 566, 668, 679

BOURDEILLE (Henri Chassaing de), diplomate à la disposition du résident général du Maroc, 550

BOURGUIBA (Habib ibn Ali), nationaliste tunisien, 41, 259, 275
BRADEN (Spruille), ancien ambassadeur des États-Unis à Buenos Aires, 709
BRADLEY (général Omar), chef d'état-major de l'armée américaine, 65, 69, 566, 567, 592
BRANKOV, ancien chargé d'affaires yougoslave à Budapest, 300
BRÉAL (Michel), consul de France à Pékin, 429, 430, 444
BRIAND (Aristide), ancien ministre des Affaires étrangères, 142
BRIDE, général américain, 533
BRIONVAL (Henri), secrétaire d'ambassade à Longchéou Nanning, 277
BROUSTRA (Vincent), directeur du Secrétariat des Conférences, 178
BUNCHE (Ralph), diplomate et politiste américain, 57
BUSSON, 572
BYROADE, colonel américain, 504

C

CAFFERY (Jefferson), ambassadeur des États-Unis au Caire, ancien ambassadeur à Paris, 544, 691
CANELLOPOULOS (Panagiotis), ministre de la Guerre grec, 164, 279, 282
CARREÑO (Alberto María), professeur mexicain, délégué au congrès hispano-américain d'histoire, 426
CARRERO BLANCO (Luis), secrétaire général de la Présidence du Conseil espagnol, 662
CARTILLERO, docteur panaméen, délégué au congrès hispano-américain d'histoire, 426
CASSIN (René), professeur, expert français à la commission des droits de l'homme du Conseil économique et social, membre de la délégation française à l'ONU, 35, 37, 388, 389, 391, 392, 393, 468, 630, 681, 682
CASTEX (Raoul), amiral et théoricien militaire français, 135
CATHALA (Jean), ancien attaché de l'Information à l'ambassade de France à Moscou, 27
CATHERINE II, impératrice de Russie de 1762 à 1796, 404
CATTAND (Georges), administrateur à la direction d'Asie-Océanie, chef du bureau «Chine» à la direction d'Asie-Océanie, 121, 198, 241, 245, 252, 286, 360, 363, 429, 452
CAULLEY, membre de l'Institut, 526
CEPICKA (Alexej), ministre de la Justice tchécoslovaque, 91, 92, 94, 395
CHARLEMAGNE, roi des Francs et empereur, 141
CHARLES-ROUX (Jean), secrétaire d'ambassade à Athènes, 159, 160, 161, 230, 413, 414
CHARPENTIER (Pierre), ministre de France à Bucarest, 12, 27, 146, 148
CHARTIER (André), ministre de France à Tirana, 19, 115, 346
CHATAIGNEAU (Yves), ambassadeur de France à Moscou, 20, 27, 31, 110, 133, 191, 245, 312, 313, 615, 638, 653, 678, 679, 696
CHATILA (capitaine), ancien aide de camp du président Choukri Kouatly, 126, 127
CHAUVEL (Jean), représentant permanent de la France auprès du Conseil de sécurité des Nations unies, 106, 334, 351, 363
CHAUVINIÈRE (Édouard Dufresne de la), ministre délégué à la Résidence générale de la République française à Tunis, 259

CHEN I, général commandant d'armées communistes chinoises, 248

CHERRIÈRE (général Paul), chef de l'état-major permanent du président du Conseil, 671, 672

CHIKINE (général), général soviétique, ancien collaborateur de Jdanov, 34

CHKIRVATOV, homme politique soviétique, 32

CHOROMANSKI (Mgr Zygmunt), secrétaire de la conférence des évêques polonais, 449

CHOU EN-LAI, Premier ministre et ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Chine, 248, 382, 430, 444, 445, 615, 616, 680

CHOUBINSKY, intellectuel russe, 192

CHOUKOV, général soviétique en RDA, 617

CHU-TEH, général communiste chinois, 235, 382

CHURCHILL (sir Winston), chef de l'opposition parlementaire britannique et ancien Premier ministre, 142, 343

CHVERNIK (Nikolaï Mikhaïlovitch), homme politique soviétique, président de l'URSS, 47, 679

CLAPPIER (Bernard), directeur du cabinet du Ministre et inspecteur des Finances, 1, 29, 44, 50, 114, 118, 156, 157, 231, 241, 254, 286, 313, 334, 365, 406, 429, 430, 436, 518, 521, 566, 642, 668, 679

CLAY (général Lucius D.), gouverneur de la zone d'occupation américaine en Allemagne, 40, 592

CLAYTON (William), homme d'affaires américain, ancien secrétaire d'État adjoint aux Affaires économiques en 1946-1947, 142

CLEMENTIS (Dr Vladimir), ministre des Affaires étrangères tchécoslovaque, 399

COCHRAN, président de la Commission des Nations unies pour l'Indonésie, 342, 651

COLOMB (Christophe), navigateur italien, découvreur de l'Amérique, 428

CONNALLY (Tom), sénateur du Texas, président démocrate de la Commission des Affaires étrangères, 65, 66, 67

COSTE-FLORET (Paul), ministre de la France d'outre-mer, 17, 137, 139, 200, 392, 545

COULET (François), ministre de France à Helsinki, 224, 306, 622

COURSON DE LA VILLENEUVE (Tanguy), secrétaire d'ambassade détaché au commissariat aux Affaires allemandes et autrichiennes, 350

COUVE DE MURVILLE (Maurice), directeur des Affaires politiques, 21, 44, 131, 351, 352, 683, 685, 698

CREECH JONES (Arthur), ministre des Colonies britannique, 639

CRIPPS (Sir Stafford), chancelier de l'Échiquier britannique, 184, 290, 294, 432, 433, 434, 435, 521, 571

CROSSTHWAIT, chargé d'affaires du Royaume-Uni à Athènes, 159, 160

CROUY-CHANEL (Étienne de), chargé d'affaires de France à Bruxelles, 122

CYRANKIEWICZ (Josef), Premier ministre polonais, 513

D

DAERDEN (major), ancien officier politique de la 9e armée britannique, 690

DANIELS (Paul), représentant des États-Unis à l'Organisation des républiques américaines, 709

DARIDAN (Jean), conseiller à l'ambassade de France à Washington, 102

DEAN (Patrick), diplomate britannique, 504

DEDMAN (John), ministre de la Défense nationale australien, 175

DEJEAN (Maurice), ambassadeur de France à Prague, 254, 378, 399, 401, 463, 485, 568, 611, 658

DENDRAMIS (Vasileios), ambassadeur de Grèce à Washington, 118

DENING (sir Ester), sous-secrétaire d'État adjoint britannique pour les Affaires d'Asie, 122, 241, 242, 673

DENIS (Pierre), administrateur à la direction des Affaires économiques et financières, 608, 609

DENIZEAU (Georges), chargé d'affaires à la légation de France à Bagdad, 185, 188, 296, 384, 416

DENNERY (Étienne), directeur d'Amérique, 606

DEWEY (Thomas E.), gouverneur de New York, ancien candidat républicain à l'élection présidentielle de 1948, 599

DIMITROV (Georges), Premier ministre et secrétaire général du parti communiste bulgare, mort le 2 juillet 1949, 14, 330, 619, 655, 657, 676

DIMITROV, secrétaire général de l'union internationale des paysans, 665

DIN SIN, femme de lettres chinoise, 615

DIOMÈDE, homme politique grec, 229, 230, 413, 414

DJAMALI (Dr Mohamed Fadel al-), ancien ministre des Affaires étrangères irakien, 187

DJILAS (Milovan), ministre sans portefeuille yougoslave, 49, 437, 499

DJOMEH (Imam), chef des mollahs de Téhéran, 205

DMOWSKI (Roman), homme politique et diplomate polonais, ancien ministre des Affaires étrangères en 1923, 402

DOMANOV (Todor), ministre adjoint de l'Électrification bulgare, 386

DONNELL (Forest C.), sénateur républicain du Missouri, 68

DORANGE (colonel), attaché militaire à l'ambassade de France à Athènes, 412

DOROVSKICH (Dr), secrétaire de la société culturelle soviétique en Tchécoslovaquie, 463

DOWN (général), chef de la mission militaire britannique en Grèce, 279

DRANOV (B.A.), juriste soviétique, 191, 192, 193, 195, 197

DROUIN (Roger), directeur chargé des Affaires économiques et financières, 283

DU SAULT (Jean), ambassadeur de France à Lisbonne, 42

DULLES (John Foster), membre de la délégation américaine à l'ONU et principal conseiller du parti républicain en matière de politique extérieure, 665, 666

DUMARÇAY (Jacques), ministre de France à Amman, 404

DUNDAS (Ambrose), gouverneur britannique de la province frontière du Nord-Ouest du Pakistan, 120

DUPONT (Mme), ex-secrétaire de la légation de France à Sofia, 527, 528

DURCANSKY (Ferdinand), ancien ministre slovaque du gouvernement Tiso, 436

DURCOVICI (Mgr Anton), évêque roumain d'Iasi, arrêté en juin 1949, 370

DUVAL (Raymond), général français, 626

E

EHARD (Hans), ministre-président du land de Bavière, 674

EHRARD (Ludwig), ministre de l'Économie de la RFA, 491

EHRENBOURG (Ilya), écrivain soviétique, 619

EISENHOWER (général Dwight), ancien chef d'état-major des forces armées américaines et président de l'université Columbia, 69

EL FASSI (Allal), homme politique nationaliste marocain, 276

ELATH (Eliahu), ambassadeur d'Israël à Washington, 369, 370

ÉLY (Paul), général, 353, 566

ENCHIKOV, diplomate soviétique, 653

ENCKELL (Carl), ministre des Affaires étrangères finlandais, 224, 225, 306

ENGELS (Friedrich), penseur allemand et théoricien du communisme, 34, 83, 193, 247

ÉPINAT (Barthélémy-Georges), conseiller à l'ambassade de France à Belgrade, 201, 436

EPTON (miss), écrivain, 276

ERASMUS (Frans), ministre de la Défense sud-africain, 641

ERDELYANOTITCH, professeur yougoslave, 618

ETHRIDGE (Mark F.), ancien représentant américain à la commission de conciliation pour la Palestine, 60

EVANS (G.V.), major-général, commandant des troupes britanniques de Hong-Kong, 63

EVATT (Dr Herbert), ministre des Affaires étrangères australien, 2

EYSKENS (Gaston), Premier ministre belge depuis le 11 août 1949, 357

F

FABIAN, ancien député hongrois, 665

FAGERHOLM (Karl-August), Premier ministre finlandais, 224, 306, 307, 310, 312

FANSA (Nazir), secrétaire privé du maréchal Zaïm, 155

FARBMAN, correspondant du *Manchester Guardian* à Moscou, 193

FARKAS (Mihaly), ministre de la Défense communiste hongrois, 243, 300, 377

FAROUK Ier, roi d'Égypte, 57, 153, 155, 185, 272, 424, 458, 533, 627

FARRAG (Ahmed), délégué égyptien aux Nations unies, 276, 625, 626

FAYÇAL Ier, ancien roi d'Irak de 1921 à 1933, 296

FESTING (Sir Francis Wogan), général commandant en chef des forces britanniques à Hong-Kong, 63

FIALA (abbé), ecclésiastique tchécoslovaque, 395

FIERLINGER (Zdenek), vice-premier ministre tchécoslovaque, 27, 464

FIGAREV, intellectuel russe 192

FLANDERS (Ralph), sénateur républicain du Vermont, 68, 69

FLEET (général James van), chef de la mission américaine en Grèce, 99, 279

FOUQUES-DUPARC (Jacques), ambassadeur de France à Rome, 406, 435, 674

FRANCFORT (Pierre), chargé d'affaires à l'ambassade de France à Moscou, 331, 372, 528, 466

FRANCO (général Francisco), chef de l'État espagnol, 44, 247, 276, 364, 660, 662, 698

FRANÇOIS-PONCET (André), haut-commissaire de la République française en Allemagne à partir du 2 août 1949, 504

FRANKS (Sir Oliver), ambassadeur de Grande-Bretagne à Washington, 244, 667, 697

FRANTESCU, sous-chef du Protocole du ministère des Affaires étrangères roumain, 686

FRÉDÉRIC LE GRAND (Frédéric II de Prusse dit), roi de Prusse de 1740 à 1786, 404
FREIDIN (Seymour), correspondant américain à Belgrade, 703

G

GAFENCU (Grigore), ancien ministre des Affaires étrangères roumain entre 1939 et 1940, 665
GALAD (Edgard), journaliste rédacteur en chef du journal *Zamane*, 424, 544
GALLACHER (Willie), secrétaire général du parti communiste britannique, 639
GALSWORTHY, diplomate britannique, 178
GANEVAL (général Jean), gouverneur militaire français à Berlin, 350, 355
GARDIER (Roger Robert du), conseiller diplomatique auprès du haut-commissaire de la République française pour l'Indochine, 546
GARNIER (Jean-Paul), ambassadeur de France à La Haye depuis le 24 septembre 1949, 648
GARREAU (Roger), représentant de la France au Conseil des tutelles des Nations unies, 27
GASPERI (Alcide de), président du Conseil et ministre des Affaires étrangères italien, 674, 675
GAUQUIÉ (Henry), ministre de France à Budapest, 2, 242, 254, 255, 299, 319, 375
GEMINDER (Bedřich), chef de la section internationale du secrétariat du parti communiste tchécoslovaque, 399, 677
GEORGE VI, roi d'Angleterre jusqu'en 1952, 274
GEORGE (Walter F.), sénateur démocrate de Géorgie, 66
GEORGES-PICOT (Jean-Baptiste), administrateur à la direction d'Asie-Océanie, 17, 545
GERENCZY (Mgr), abbé des Prémontrés d'Oradea Mare, 371
GERÖ (Ernö), homme politique communiste hongrois, ministre des Travaux publics, 300, 377
GHEORGHIU-DEJ (Gheorghe), secrétaire général du parti communiste roumain, 620
GIBB (Sir Hamilton Alexander Rosskeen), historien orientaliste écossais, 272
GLASER (Mgr), vicaire général du diocèse de Moldavie, 371
GLUBB (John Bagot, dit pacha), commandant de la Légion arabe, 690
GODEVARSKI, ministre adjoint du Commerce extérieur bulgare, 386
GOERING (Herman), maréchal du Reich et dirigeant national-socialiste, 617
GOMULKA (Wladislav), ancien premier secrétaire du parti communiste polonais, exclu en 1948, 502, 503
GONCHAR (A.T.), écrivain soviétique, 463
GORIANOV, intellectuel russe, 192
GOTTWALD (Kliment), secrétaire général du parti communiste tchécoslovaque, président de la République, 394, 399, 401, 464, 569
GRACEY (général Douglas), commandant en chef de l'armée pakistanaise, 120
GRADY (Henry F.), ambassadeur américain à Athènes, 118, 282, 541
GRANTHAM (sir Alexander), gouverneur de Hong-Kong, 62, 63
GREENHILL, premier secrétaire à la légation d'Angleterre à Sofia, 527
GROJEAN, diplomate belge, 178

GROMYKO (Andreï), ambassadeur d'URSS à Washington et délégué aux Nations unies, 615, 653

GROTEWOHL (Otto), président du conseil des ministres de RDA à partir du 12 octobre 1949, 356, 378, 403, 478

GROZA (Petru), Premier ministre roumain, 372

GRUMBACH (Salomon), homme politique socialiste français, 392, 393

GUEVRENOV (Ivan Slavov), collaborateur de Kostov, 655

GUIBAUT (André), consul général de France à Singapour, 487, 495

GUILLAUME II, dernier empereur d'Allemagne et roi de Prusse, 274, 532

GUILLERMAZ (colonel Jacques), attaché militaire en Chine, 445

GUINDEY (Guillaume), directeur adjoint au Trésor, 289

GURGACZ (abbé Władysław), prêtre jésuite polonais, 145

GUTT, fonctionnaire du Fonds monétaire international, 291, 292

GUYON (Édouard), ministre de France à Tel Aviv, 335, 578

H

HAAG (général), général américain en Turquie, 533

HADI PACHA (Ibrahim Abdel), Premier ministre égyptien de décembre 1948 à juillet 1949, 156

HADJI-PANZOV (Blagoi), ex-conseiller de l'ambassade de Yougoslavie à Sofia, 656

HAFID (Abdul Ilah), directeur de la banque nationale irakienne, ancien ministre, 417

HALL PATCH (sir Edmund), sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères britannique, représentant le Royaume-Uni à l'OECE, 432

HAN, premier secrétaire de la légation de Grande-Bretagne à Damas, 690

HANGON (Welles), journaliste américain, 626

HANZA (Fuad), homme politique druze syrien, 460

HARDION (Bernard), ministre de France, chargé de la délégation du gouvernement de la République française en Espagne, 425, 660

HARE, délégué américain adjoint de M. McGhee, 61, 598, 599, 600, 601

HARRIMAN (William Averell), ambassadeur de l'administration américaine auprès de l'Organisation économique européenne, 69, 289, 293, 294, 435

HASSOUNA PACHA, sous-secrétaire égyptien aux Affaires étrangères, 459

HAUTECLOCQUE (Jean de), ambassadeur de France à Bruxelles, 86, 321, 357

HEATH (Donald R.), ambassadeur des États-Unis à Sofia, 657

HENDERSON (Lord William), sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères britannique, 504

HENRIOT (Émile), écrivain français, 627

HERZL (Théodor), journaliste et écrivain, fondateur du mouvement sioniste, 337

HEYDRICH (Reinhard), protecteur adjoint du Reich en Bohême-Moravie, 92

HICKENLOOPER (Bourke B.), sénateur républicain de l'Iowa, 104, 105, 106

HINNAOUI (Sami al-), homme politique et militaire syrien, 185, 690

HITLER (Adolf), chancelier allemand entre 1933 et 1945, 141, 331, 344, 402, 466, 515, 588, 622, 631, 697

HÔ CHI MINH, président de la République du Vietnam, 17, 30, 137, 176, 248, 384, 447, 453, 454, 455, 487, 498, 506, 539, 540, 648, 652

HO MOJO, historien chinois, 247

HODJA (Enver), dirigeant communiste de la République albanaise, 19, 20, 116, 117, 227, 230, 500, 519, 565, 566, 684

HOFFMAN (Michael), correspondant du *New York Times* en Europe, 590, 591

HOFFMAN (Paul), administrateur du plan Marshall, 289, 290, 292, 294, 295, 420, 435, 486, 491, 582

HOOD (Lord vicomte), conseiller de l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris, 58, 451, 452

HORANI (Akram), ministre de l'Agriculture syrien, 237

HOWARD (Roy), journaliste américain, 467

HULL (Cordell), ancien secrétaire d'État américain de 1933 à 1944, 709

HUMPHRIES (William), journaliste du *New York Herald Tribune*, 141

HURÉ (Francis), premier secrétaire à Tokyo, en mission à Taipeï du 11 juin au 19 septembre 1949, 277, 624

HUSSENET, Français de Chine, 277

I

IDRISS (Sidi Muhammad Idris al-Mahdi al-Sanussi), émir de Cyrénaïque depuis 1946, 52, 55, 56, 155

IQBAL (Muhammad), poète musulman pakistanais, 272

J

JABRI (Majeddine), ministre des Travaux publics syrien, 237

JDANOV (Andrei), ancien secrétaire au comité central du parti communiste soviétique, mort en 1948, 32, 33, 34

JEAN, archevêque russe dissident en Chine, 235

JEBB (Sir Gladwyn), sous-secrétaire d'État adjoint britannique, 348

JEFFORD (amiral James Wilfred), amiral britannique commandant la marine pakistanaise, 120

JENNER (William E.), sénateur républicain de l'Indiana, 69

JESSUP (Philipp C.), délégué américain au Conseil de sécurité de l'ONU, 444, 636, 637, 638, 692

JINNAH (Muhammad Ali), fondateur du Pakistan, 120, 208

JIVKOV (Boris), ministre adjoint de l'Industrie bulgare, 386

JOBEZ (Robert), consul de France à Hong-Kong, 62

JOHNSON (Louis A.), secrétaire à la Défense américain de mars 1949 à septembre 1950, 65, 105, 592

JOHNSTON (Eric), président de l'Association des producteurs et des distributeurs de films américains, 413

JOLIVET (Alfred), professeur de littérature scandinave à la Sorbonne, 526

JUIN (général Alphonse), commissaire résident général de la République française au Maroc, 552

JUSTUS (Paul), ancien membre du parti social-démocratique hongrois et ancien président de la radio hongroise, 4

K

KAAK (Othman), historien et nationaliste tunisien, 276

KABBARA (Sami), ministre de la Justice syrien, 237

KAGANOVITCH (Lazare M.), homme d'État soviétique, 31, 32, 34

KAISER (Jakob), ministre des Affaires pangermaniques, président général de la CDU, 351

KAM CHIEH HOU, 233

KAMENEV (Lev), révolutionnaire et homme politique soviétique, 34

KAMENOV, ministre adjoint des Affaires étrangères bulgare, 657

KAO KAN, vice-président du gouvernement communiste chinois, 679, 680

KARDELJ (Edvard), vice-président du Conseil yougoslave, ministre des Affaires étrangères, 168, 499, 704

KASPL (Dr), chef de l'Église uniate, 94

KEELEY, ambassadeur des États-Unis à Damas, 696

KELLY (sir David), ambassadeur du Royaume-Uni à Moscou, 697

KEMAL (Mustafa Kemal Atatürk), fondateur et premier président de la Turquie, 205, 210, 236

KENNAN (George), directeur du *Policy Planning Staff* au Département d'État américain jusqu'en décembre 1949, 584, 708, 709, 710

KEYEZI (Dani Bey), chef de bande albanais, 158

KHACHABA PACHA (Ahmed Mohammed), ministre des Affaires étrangères égyptien, 154

KHOURY (Béchara el), président de la République libanaise depuis 1943, 13, 14, 155, 361, 425

KHOURY (Samy el), ministre du Liban au Caire, 153

KIKHYA (Ruchdi), ministre de l'Intérieur syrien, 237

KILLEARN (sir Miles), commissaire spécial britannique pour l'Asie sud-orientale, 343

KIMCHE (John), journaliste et historien suisse, 578, 579

KIRKPATRICK (sir Ivone), sous-secrétaire d'État adjoint au *Foreign Office*, 504, 699

KIRKPATRICK, secrétaire chargé de l'information à la Légation du Royaume-Uni à Damas, 127

KIVIMÄKI (Toivo Mikael), Premier ministre de Finlande entre 1932 et 1936, 308

KLINER, chef du service d'information et de presse de la présidence de la République tchécoslovaque, 398

KNOWLAND (William F.), sénateur républicain de Californie, 104

KOENIG (général Marie-Pierre), commandant en chef français en Allemagne, 39

KOLAROV (Vassil), Premier ministre bulgare de juillet 1949 à janvier 1950, 14, 15, 386

KONIEV (Ivan Stepanovitch), commandant des forces terrestres soviétiques et premier ministre adjoint de la défense d'Union soviétique, 620

KOPECKY (Vaclav), ministre de l'Information tchécoslovaque, 464

KOPPER (Samuel), directeur de la section du Levant au *State Department*, 13

KOSTOV (Traitcho), ancien vice-président du Conseil des ministres bulgare, 14, 15, 386, 387, 527, 620, 654, 655, 656, 657, 658, 676, 677

KOSSYGUINE (Alexis), homme politique soviétique, ministre de l'industrie légère, 34
KOTCHEMIDOV, ministre adjoint du Commerce extérieur bulgare, 386
KOUATLY (Choukri), président de la République syrienne, 237, 363, 370, 424, 688
KOUDSI (Nazem), ministre des Affaires étrangères syrien, 186, 237, 458, 459, 460
KOUNINE (Petko), ministre des Finances bulgare, 386, 655
KOUTOUZOV (Mikhaïl Illarionovitch Golenichtchev-), général en chef des armées de Russie sous Alexandre Ier, 113
KOVACS (Béla), artiste hongrois, 4
KRESSER, fonctionnaire français, 178
KRIM (Abdel), nationaliste marocain, 41, 259, 268, 275, 544, 626
KUBBA (Mohammed Mahdi), chef du parti de l'Indépendance irakien, 298
KUPPI (Abbas), représentant du roi Zog dans le comité de libération albanais, 230
KUTIN, 408
KUUSINEN (Hertta), député communiste finlandaise, 225
KUYNETSOV (A.A.), ancien collaborateur de Jdanov, 34

L

LA BOULAYE (François Lefebvre de), administrateur à la direction d'Afrique-Levant, 11, 106
LACHARRIÈRE (René de), professeur des facultés de Droit, membre du comité juridique et du comité de rédaction de la Commission d'études de l'Union française, 643
LACOSTE (Francis), ministre de France délégué à la Résidence générale de la République française au Maroc, 550
LAETHEM (Gabriel Van), administrateur à la direction d'Europe, 22, 313
LAFOND (Pierre), ambassadeur de France à Téhéran, 204
LAGENESTE (Jean Lafon de), conseiller à l'Ambassade de France à Prague, 89
LAHOUD (commandant), représentant de l'armée libanaise, 155
LAMBRAKIS (K.), directeur du journal grec *To Vima*, 165
LAMBROS, diplomate grec assurant la liaison entre la présidence du Conseil et le ministère des Affaires étrangères, 229
LAMPUÉ (Pierre), professeur à la Faculté de Droit, président du comité de rédaction de la Commission d'études de l'Union française, 643
LANGER (William), sénateur républicain du Dakota du Nord, 69
LAPIE (Pierre-Olivier), homme politique français, ancien sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, 625
LATHROP (Dr), congressiste appartenant à une des Églises libres américaines, 95
LAUREL (José P.), président des Philippines sous l'occupation japonaise, 172
LEBÈGUE (Raymond), professeur de littérature française à la Sorbonne, 526
LEBEL (Claude), conseiller à l'ambassade de France à Athènes, puis à partir de septembre, premier secrétaire à l'ambassade de France à Londres, 230
LEDNIDEV, journaliste soviétique, 466
LEINO (Yrjo), ancien ministre de l'Intérieur communiste finlandais, 225, 306, 308
LEMB, ministre-conseiller d'ambassade de Grande-Bretagne à Nankin, 286
LÉNINE (Vladimir Ilitch Oulianov, dit), premier dirigeant de l'URSS, 34, 71, 84, 95, 113, 136, 192, 193, 247, 373, 380, 466, 467, 535, 569, 586

LÉO (Michel), professeur d'université, directeur de l'institut français de Sofia, 528
LÉONIDE (Mgr), archimandrite nommé à Jérusalem par le patriarche de Moscou, 107
LEONTIEV, homme politique soviétique, 248
LÉOPOLD III, roi des Belges, 123, 125, 357
LEROY-BEAULIEU (Michel), administrateur au Secrétariat des Conférences, 468, 576, 681
LESCUYER (Jean), ambassadeur de France à Ankara, 210
LETOURNEAU (Jean), ministre de la France d'outre-mer, 452, 456, 468
LEUSSE (Pierre de), sous-directeur d'Europe centrale, 22
LÉVI (Daniel), ambassadeur de France à New Delhi, 175, 536
LI CHAO-CHI, vice-président du gouvernement communiste chinois, 382, 679
LI LISAN, ancien secrétaire général du parti communiste chinois de 1928 à 1930, 246, 248
LI TSONG JEN, général nationaliste, vice-président de la République de Chine, 233
LIAQAT ALI KHAN, Premier ministre du Pakistan, 120, 121, 188
LIE (Trygve), secrétaire général des Nations unies, 116, 217, 218
LILIENTHAL (David E.), chef de la commission sur l'énergie atomique américaine, 105
LINDSAY, professeur d'économie à Hull, 382
LINKOMIES (Edwin), Premier ministre de Finlande de mars 1943 à août 1944, 308
LISTOWEL (Lord William Hare, 5th Earl of), secrétaire d'État britannique aux Colonies, 392, 469
LIU NINI, vice-président de la fédération syndicale chinoise, 247
LOCKER (Berl), directeur de l'Agence juive, 335, 336, 337, 338
LODGE (John), représentant républicain du Connecticut, 96
LOISEI (Mlle), dactylographe à l'ambassade de France à Varsovie, 575
LOUET (Michel), deuxième conseiller à la légation de France à Sofia puis administrateur au Secrétariat des Conférences à partir de septembre 1949, 14
LUCA (Vasile), ministre des Finances roumain, 605, 620
LUCET (Charles), conseiller à l'ambassade de France au Caire, 267, 275, 544
LUCIEN-HUBERT (Louis), conseiller juridique au service juridique du Quai d'Orsay, 642
LUDENDORFF (Erich von), Quartier-maître général de l'armée impériale allemande pendant la Première Guerre mondiale, 136
LUZE (Philippe de), conseiller à la légation de France à Bucarest, 146, 685
LYADOV, journaliste soviétique à *l'Étoile rouge*, 641

M

MACARTHUR (général Douglas), commandant des forces d'occupation au Japon, 301
MACBRIDE (Seán), homme politique irlandais, ministre des Affaires étrangères, 674
MACCLEAN, ancien collaborateur de MacCloy à la Banque mondiale, 39
MACCLOY (John J.), haut-commissaire américain en RFA, 39, 40, 294, 295, 354, 355, 463, 504, 511
MACDONALD (Malcolm), gouverneur général de Malaisie, commissaire général pour le Royaume-Uni en Asie du Sud-Est, 63, 242, 487, 496, 497, 498, 545, 546
MACGHEE (George C.), secrétaire d'État adjoint américain, chargé du Proche-Orient, de l'Asie du Sud et de l'Afrique, 367, 368, 571, 572, 691

MACMAHON (Brien), sénateur démocrate du Connecticut, président de la Commission sur l'énergie atomique du Congrès, 102, 104, 105

MACNEIL (Hector), sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères britannique, 327

MAKAROVA (Dr N.F.), docteur soviétique, 463

MALE, secrétaire de légation de Grande-Bretagne à Damas, 126

MALENKOV (Gueorgui Maksimilianovitch), homme politique et dirigeant du PC soviétique, proche collaborateur de Staline, 2, 31, 33, 34, 35, 395, 516, 534

MALIK (Jacob), représentant soviétique au Conseil de sécurité, 369

MALINOVSKI (Rodion), maréchal soviétique, commandant suprême des Forces d'Extrême-Orient, 659

MALONE (George W.), sénateur républicain du Nevada, 69

MAN (Bates), chargé d'affaires à la légation de Grande-Bretagne à Damas, 126, 127, 158

MANIU (Iuliu), président du parti national paysan roumain, 602, 605

MAO TSÉ-TOUNG, chef du parti communiste chinois, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 114, 132, 172, 175, 232, 233, 234, 245, 246, 248, 250, 251, 313, 316, 360, 364, 365, 380, 382, 430, 442, 443, 451, 453, 454, 504, 505, 506, 507, 508, 534, 540, 573, 574, 586, 615, 616, 637, 653, 659, 660, 669, 670, 678, 679, 680

MAO-TUNG, vice-président de la Confédération chinoise des travailleurs intellectuels de la littérature et des arts, 247

MARCHAL (Léon), ambassadeur de France à Bangkok, 168, 315

MARDAM (Djémil), ancien Premier ministre syrien de 1946 à 1948, 370, 424

MARGERIE (Roland Jacquin de), directeur d'Afrique-Levant, 13, 51, 52, 54, 56, 57, 59, 60, 61, 128, 243, 353

MARJOLIN (Robert), secrétaire général de l'organisation européenne de coopération économique, 260, 293

MARKEZINIS (Spiros), avocat, écrivain et homme politique grec, 165, 540, 541

MARKOS (général), insurgé grec, 45, 100, 162, 163, 164, 165, 277, 588

MARKOV (Vassil), ministre adjoint des Communications bulgare, 386

MARSHALL (général George C.), ancien secrétaire d'État américain aux Affaires étrangères, 69

MARTIN-CHAUFFIER (Mme), à la légation de France à Tirana, 347

MARTIN (Jacques), second secrétaire de l'ambassade de France à Varsovie, 576

MARTINOVIC, chargé d'affaires de Yougoslavie à Athènes, 228

MÁRTON (Mgr Áron), évêque roumain d'Alba Julia, arrêté en juin 1949, 370, 372

MARTY (capitaine), officier de liaison français et représentant de la tri-zone en Hongrie, 300

MARX (Karl), penseur allemand, 34, 71, 83, 136, 191, 192, 193, 247, 373, 380

MASARYK (Tomáš Garrigue), premier président de la République tchécoslovaque de 1918 à 1935, 394, 465

MASSIGLI (René), ambassadeur de France à Londres, 1, 44, 51, 55, 119, 360, 408, 421, 432, 433, 504, 520, 521, 636, 668, 670, 673, 676, 698

MATÈS (Léo), fonctionnaire yougoslave, 565

MATTA (José Caeiro da), ministre des Affaires étrangères portugais, 43

MAUNG (U E), ancien juge, ministre des Affaires étrangères birman, 17, 422

MCBRIDE, Américain du Maroc, 559

MCCORMICK (Robert R. «colonel»), homme de presse américain propriétaire du *Chicago Tribune*, 595

MÉHÉMET ALI, ancien pacha d'Égypte, 196

MENDÈS FRANCE (Pierre), chef de la délégation française au Conseil économique et social des Nations unies, 35, 39

MENTHON (Bernard de), administrateur au Secrétariat des Conférences, 363

MESHCHANINOV (Ivan I.), linguiste, ethnographe et académicien soviétique, 463

MEYRIER (Jacques), ambassadeur de France à Nankin, 21, 114, 129, 130, 131, 132, 156, 200, 252, 277, 360, 379, 429, 445, 452, 453, 454, 455, 456, 457

MICHELET (Jules), historien français, 403

MICKIEWICZ (Adam), poète et écrivain polonais, 451

MIKOIAN (Anastase), membre du Politburo soviétique, ancien ministre du Commerce extérieur, 32, 34, 248

MIKOLAJCZYK (Stanislas), ancien Premier ministre de Pologne, 665

MILLER (Edgard), secrétaire d'État adjoint chargé des affaires d'Amérique latine, 707, 708, 709

MILLET (Pierre), chef de bureau à la direction d'Asie-Océanie, 300, 653, 663, 679

MINC (Hilary), ministre du Commerce et de l'Industrie polonais, 46

MINDSZENTY (Mgr Josef), cardinal primat de Hongrie, 4, 299, 320, 397

MINOR, conseiller-ministre à l'ambassade des États-Unis à Athènes, 159, 160, 161, 229, 412, 413, 414

MOCH (Jules), vice-Président du Conseil, ministre de l'Intérieur, 576

MOENS DE FERNIG (Georges), ministre du Commerce extérieur belge, 88

MOLOTOV (Viatcheslav M.), ancien ministre des Affaires étrangères soviétique et vice-Premier ministre, 31, 32, 34, 35, 403, 653, 660

MONASTERIO (José Ortiz), religieux espagnol, professeur à l'université de Loyola (Nouvelle Orléans), 426

MONCEF BEY, ancien régent de Tunis, déposé par les Français en 1943, 276

MONNET (Jean), commissaire au Plan, 591

MONOD (Guy), chef du bureau d'Afrique à la Direction d'Afrique-Levant, 178

MONOMAQUE (Vladimir II), grand-duc de Kiev au XIIe siècle, 146

MONROE (James), cinquième président des États-Unis d'Amérique, 68

MONS (Jean), résident général de la République française à Tunis, 683

MONTINI (monseigneur Giovanni Batista), secrétaire d'État du Saint-Siège, 75

MORAWSKI (Edward Osóbka-), ministre de l'Administration publique et ancien Premier ministre polonais, 402

MORGAN (Georges), premier secrétaire de l'ambassade des États-Unis à Moscou, 466

MORTON (Sir Desmond), ancien secrétaire de Winston Churchill, 60

MOUNES (Hussein), professeur adjoint à l'université Fouad Ier du Caire, 276

MUDDIE (Sir Francis), gouverneur du West Punjab au Pakistan, 120

MUNDT (Karl E.), sénateur républicain du Dakota du Sud, 68

MURKO (Matija), professeur slovène de l'université de Prague, spécialiste des traditions épiques serbo-croates, 618

MURPHY (Robert), conseiller politique auprès du commandant des forces américaines en Allemagne, 39, 40

MUSSOLINI (Benito), fondateur du parti fasciste italien et ancien chef du gouvernement de 1922 à 1943, 300

N

NAGY (Férencz), ancien Premier ministre hongrois, 4
NAPOLÉON Ier, empereur des Français, 141, 196
NATCHEV (Nicolas), ancien ministre adjoint du Commerce bulgare, 655
NAUDY (André), administrateur au Secrétariat des Conférences, 178
NAZZIMUDIN (Khawaja), second gouverneur général du Pakistan, 120
NEHRU (pandit Jawaharlal), Premier ministre indien, 175, 305, 365, 366, 367, 457, 507, 508, 509, 536, 537, 538, 539, 574, 575, 621, 638, 673
NEJEDLY (professeur Zdenek), ministre de l'Éducation nationale tchécoslovaque, 465
NERCIAT (Robert Andrea de), administrateur à la sous-direction d'Europe orientale, 44, 421, 436, 493, 564
NETZE, diplomate américain, 504
NEUVILLE (René), consul général de France à Jérusalem, 106
NEVSKI (Alexandre), héros national russe, 113
NICH YANG CHEN, général commandant d'armées communistes chinoises, 248
NICHOLSON (Cameron), général britannique, commandant en chef des forces en Afrique de l'Ouest, 409
NIEDERLÉ (Lubor), archéologue, anthropologue et ethnographe tchèque, 618
NIMITZ (Chester William), amiral américain, 621
NOLDE (Baron Boris E.), ancien diplomate et historien franco-russe, 192
NORTON (Sir Clifford), ambassadeur de Grande-Bretagne à Athènes de 1946 à 1951, 157
NOURI PACHA SAÏD, président du Conseil et ministre de la Défense irakien, 11, 127, 154, 186, 187, 190, 297, 298, 385, 404, 405, 416, 417, 418, 419, 424, 458, 460, 688, 689
NOVAK (Dr), évêque de l'Église chrétienne libre tchécoslovaque, 94
NUZHDIN (N.I.), docteur soviétique, 463

O

O'CONNOR (Jacques), administrateur à la direction d'Europe, 660
OCHAB (Edward), vice-ministre de la guerre et membre du Politburo polonais, 502, 503
OLIVIER (Philippe), administrateur adjoint à la direction d'Asie-Océanie, 621
ORMESSON (Wladimir d'), ambassadeur de France près le Saint-Siège, 70, 73, 80, 358, 516
OSUSKY (Štefan), ancien ministre de Tchécoslovaquie à Paris de 1921 à 1940, 665
OUDIETTE, à la Direction des Affaires économiques, 607, 608, 609, 610
OUDIN, Français de Roumanie, 686
OULIANITZKY (V.), professeur juriste à l'université de Tomsk, 192
OULNITZHI, intellectuel russe, 192

P

PAASIKIVI (Juho Kusti), président de la République de Finlande, 306, 307
PAHLEVI (Mohammed Reza Shah), Shah d'Iran, 205, 206, 598, 599, 600, 601
PAI CHUNG HSI, général nationaliste chinois, 439

PALFFY (György), ancien ministre de la Défense hongrois, 300

PANGALOS (Théodoros), général grec, ancien dictateur entre 1925 et 1926, 101

PAPAGOS (Alexandros), général grec, commandant en chef des forces gouvernementales, 50, 100, 101, 118, 157, 279, 414, 541

PAPANDRÉOU (Georgios), ancien Premier ministre grec de 1944 à 1945, 165, 281

PARIS (Jacques-Camille), directeur d'Europe, 22

PARIS (Jacques-Émile), ministre de France à Sofia, 327, 386, 526, 528, 654, 655

PARISOT (commandant), attaché militaire à Bucarest, 148

PARKER, ancien collaborateur de MacCloy à la banque mondiale, 39

PARODI (Alexandre), secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, 1, 29, 44, 50, 114, 118, 156, 157, 200, 231, 241, 254, 283, 286, 313, 334, 365, 394, 406, 429, 430, 432, 436, 438, 443, 452, 456, 461, 504, 511, 518, 521, 526, 566, 612, 625, 647, 668, 671, 673, 679, 683, 698

PATCHATCHI (Muzahim el), 189

PAUKER (Ana), ministre des Affaires étrangères et dirigeante du parti communiste roumain, 12, 150, 151, 620, 687

PAUL Ier, roi de Grèce de 1947 à 1964, 164, 165, 230

PAVLOV (Nicolas), ministre adjoint aux Travaux publics bulgare, 386, 655, 657

PAYART (Jean), ambassadeur de France à Belgrade, 47, 165, 493, 518, 564, 635

PEAKE (Sir Charles), ambassadeur de Grande-Bretagne à Belgrade, 158, 201, 202, 519, 565

PESSI (Ville), secrétaire général du parti communiste finlandais de 1944 à 1969, 225

PEKKALA (Mauno), ancien Président du Conseil finlandais, 307, 310

PELTIER (capitaine de vaisseau), attaché naval à l'ambassade de France à Moscou, 133, 134

PEPE (Gabriele), professeur et historien italien, 71

PÉRIER (Philippe), directeur des Conventions administratives à la direction des Affaires administratives et sociales, 614

PERKINS, directeur d'Europe au Département d'État américain, 504, 667

PERÓN (général Juan Domingo), président de la République argentine depuis juin 1946, 709

PETKOV (Nicolas), homme politique bulgare, chef du parti agrarien, exécuté en 1947, 658

PETROV (Gueorgui), ministre adjoint des Finances bulgare, 386

PETSCHE (Maurice), ministre des Finances et des Affaires économiques français, 17, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 434, 492, 672

PIBUL (maréchal Luang), ancien Premier ministre thaïlandais et chef de l'État, 168, 169, 170, 171, 176, 315, 316, 317

PICARD (Charles), professeur d'archéologie classique à la Sorbonne, 526

PICHA (Maurizio), évêque de Hradec Kralové de 1931 à 1956, 92

PIE XII (Eugenio Pacelli), pape de 1939 à 1958, 73, 74

PIECK (Wihelm), homme politique allemand, président du SED, 378, 403, 589, 679

PIERRE LE GRAND (Pierre Ier de Russie, dit), tsar puis premier empereur de Russie, 113

PIGNON (Léon), haut-commissaire de France pour l'Indochine à Saigon, gouverneur général des Colonies, 129, 132, 200, 313, 446, 452, 454, 545, 456, 457, 487, 498, 669

PIJADÉ (Mocha), membre du parti communiste yougoslave, 49, 438, 518

PINON (René), historien et journaliste politique français, 192

PIPINELLIS (Panagiotis), sous-secrétaire d'État grec aux Affaires étrangères, 101, 118, 157, 159, 160, 161, 163, 164, 226, 228, 230

PIVTEAU, employé du consulat d'Angleterre à Alep, 126

PLASTIRAS (Nikolaos), général grec et ancien Premier ministre en 1945, 164

PLEVEN (René), ministre de la Défense nationale depuis le 29 octobre 1949, 671, 672

PLION-BERNIER (Raymond), conseiller à la direction d'Asie-Océanie, 315, 422

PLITT, agent diplomatique des États-Unis à Tanger, 555, 558, 559

PLJHAR (abbé), ecclésiastique tchécoslovaque, 395

POFILET (Marc), chargé d'affaires à l'ambassade de France à Varsovie, 46, 143

POLO (Marco), marchand vénitien, 250

POPE (Margaret), journaliste anglaise, 41

POPKOV (P.S.), ancien collaborateur de Jdanov, 34

POPOV (A.D.), directeur du théâtre de l'Armée Rouge, 463

PORPHYROGENIS (Miltiádis), ancien secrétaire général de l'EAM grec, 162, 164, 168

POSKREBYCHEV (Alexandre Nikolaïevitch), secrétaire particulier de Staline depuis 1929, 32

PRIDI PANOMYONG (Luang Pradit), homme politique thaïlandais, ancien Premier ministre, 316

Q

QUARONI (Pietro), ambassadeur d'Italie à Paris, 684, 685

QUEUILLE (Henri), président du Conseil jusqu'au 5 octobre 1949, puis vice-président du Conseil, 139, 183, 434

QUIRINO (Elpidio), président des Philippines de 1948 à 1953, 171, 172, 173, 174, 176, 177

R

RABINOVITCH, membre de l'Agence juive, 107, 108

RADENAC (Guy), consul de France à Zagreb, 257

RAHNEMA (Majid), ministre d'Iran à Beyrouth, Damas et Amman, 206, 271

RAJAGOPALACHARI (Chakravarthi), second gouverneur général de l'Inde, 539

RAJK (Laslo), ancien ministre des Affaires étrangères hongrois, 2, 3, 4, 5, 299, 300, 319, 320, 331, 375, 376, 377, 387, 436, 502, 503, 527, 620, 655

RÁKOSI (Matias), vice-président du Conseil et secrétaire général du parti communiste hongrois, 3, 4, 5, 243, 300, 320, 377

RAMADIER (Paul), ministre de la Défense nationale jusqu'au 5 octobre 1949, 139, 322

RANGELL (Johan Wilhem dit Jukka), ancien Premier ministre de Finlande de 1941 à 1943, 308

RANKOVITCH (général Alexandre), ministre de l'Intérieur yougoslave, secrétaire général du parti communiste, 49, 202, 300, 438, 499

RAOUL-DUVAL (Gérard), chargé d'affaires de France à Rangoon, 17, 422

RAPHAEL (Raphaël), ambassadeur de Grèce à Paris, 635, 636

REBEYROL (Philippe), directeur de l'Institut français de Bucarest, 149

REED, 413

REVAÏ (Joseph), directeur de l'organe communiste *Szabad Nep*, président de la Commission des Affaires étrangères du Parlement hongrois, 3

REVERS (général Georges), chef d'état-major de l'armée de terre, 452

RHEE (Syngman), homme politique sud-coréen, 173, 177

RIBBENTROP (Joachim Von), ancien ministre des Affaires étrangères du IIIe Reich, 403

RIDA (Mohammed Rachid), intellectuel syrien, 272

RIVIÈRE (Jean), ambassadeur de France à La Haye, 339

ROBERTS (Owen), ancien juge suprême américain, 142

ROBERTSON (sir général Brian), gouverneur militaire de la zone d'occupation britannique en Allemagne, 354, 355, 504

ROBINEAU (André), secrétaire du consulat de France à Szczecin, 575

ROCHÉ (Louis), conseiller à l'ambassade de France à Londres, 573

RODES, président de la section locale de la Légion américaine au Maroc, 553, 563

RODINOV (M.I.), ancien collaborateur de Jdanov, 34

ROKOSSOVSKI (Constantin), maréchal soviétique, nommé ministre de la Défense nationale polonaise, 471, 473, 503, 513, 515, 516, 617, 620, 676,

ROLA-ZYMIERSKI (Michał), maréchal chef de l'armée populaire polonaise, 472

ROLLIN (Louis), député de la Seine et ancien ministre de la Marine marchande et des Colonies, 15, 16

ROMULO (général Carlos P.), journaliste, diplomate et homme politique, délégué des Philippines à la commission consultative pour l'Extrême-Orient, 173, 174

ROOSEVELT (Franklin D.), trente-deuxième président des États-Unis, 709

ROSTCHINE (N.V.), ambassadeur soviétique en Chine, 245, 246, 615

ROUX (Jacques), premier conseiller à l'ambassade de France à Nankin, 198, 277, 286

ROYAL, 301

ROYEN (Dr van), ambassadeur à Ottawa et représentant de la Hollande au Conseil de sécurité des Nations unies, 342

ROYÈRE (Jean), deuxième conseiller à l'ambassade de France à Nankin, 363

RYTI (Risto Heikki), ancien président de la Finlande de 1940 à 1944, 308, 310

S

SAADAOUI (Bechir), nationaliste tunisien, 41

SAADÉ (Antoun), homme politique et philosophe libanais, fondateur du parti nationaliste syrien, 236

SADAK (Necmeddin), ministre des Affaires étrangères turc, 211

SADIGH (Dr), ministre de l'Éducation nationale iranien, 207

SAILLENS, conseiller commercial à l'ambassade de France à Varsovie, 407

SAKELAROV, ministre des Travaux publics bulgare, 386, 655

SALADE (Pierre), consul général de France à Batavia, 647

SALAZAR (Antonio de Oliveira), président du Conseil des ministres portugais de 1932 à 1968, 42, 43, 44

SALEH HARB PACHA, général égyptien, président des associations des jeunesses musulmanes, 268

SAPIEHA (cardinal Adam), archevêque de Cracovie, 449

SARELI, chargé d'affaires de Grande-Bretagne à Bucarest, 148

SAVAROV, homme politique soviétique, 535

SAVONENKOV (général), ministre de l'URSS à Helsinki, 225, 308, 309, 310

SCHNEITER (Pierre), ministre de la Santé publique et de la Population et ministre des Affaires étrangères par intérim, 321, 348, 681

SCHOENFELD, ministre des États-Unis à Bucarest, 146

SCHUMAN (Robert), ministre des Affaires étrangères, 1, 2, 12, 14, 16, 17, 19, 20, 21, 27, 29, 30, 31, 35, 39, 41, 42, 44, 46, 47, 50, 51, 62, 64, 70, 73, 80, 86, 89, 95, 97, 99, 102, 106, 110, 114, 115, 118, 119, 121, 122, 126, 133, 139, 140, 143, 146, 153, 156, 157, 159, 165, 168, 183, 185, 188, 191, 198, 201, 204, 210, 224, 226, 228, 231, 238, 241, 242, 244, 245, 252, 254, 257, 259, 260, 267, 275, 277, 281, 286, 287, 288, 289, 290, 295, 296, 299, 300, 302, 304, 306, 313, 315, 318, 319, 327, 331, 332, 334, 335, 339, 346, 350, 351, 354, 355, 357, 358, 360, 361, 363, 365, 367, 369, 370, 372, 375, 378, 384, 386, 402, 404, 406, 408, 410, 415, 419, 421, 422, 424, 425, 429, 430, 433, 435, 436, 443, 448, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 461, 463, 466, 468, 471, 473, 483, 487, 493, 495, 502, 504, 505, 506, 509, 510, 511, 513, 516, 518, 520, 521, 526, 528, 536, 540, 544, 546, 550, 564, 566, 568, 571, 576, 578, 580, 590, 591, 596, 598, 611, 615, 522, 623, 635, 636, 638, 647, 653, 658, 660, 663, 665, 667, 668, 673, 674, 676, 678, 679, 681, 683, 685, 688, 696, 698, 702, 707

SEATTLE (amiral), amiral américain, 533

SEKOULOV, ancien secrétaire des régents bulgares, employé à la légation des États-Unis à Sofia, 527

SEMENOV (Vladimir S.), conseiller politique à l'administration militaire soviétique en Allemagne, 356

SÉOUD (Abdel Aziz ibn), roi d'Arabie Saoudite, 189, 275, 362, 367, 385, 458, 459, 460, 533

SERGE (grand-duc), cinquième fils d'Alexandre II de Russie, 107, 109

SERGENT (René), attaché financier à l'ambassade de France à Londres, 671, 672

SERRES (Jean-Charles), ministre de France à Damas, 126, 688

SEYDOUX DE CLAUSONNE (François), conseiller politique auprès du Commandant en chef français en Allemagne, 97, 302, 518, 528, 575

SFORZA (comte Carlo), ministre des Affaires étrangères italien, 662, 675

SHAO-LITZE, ancien ambassadeur du Kuomintang à Moscou pendant la Seconde Guerre mondiale, 234

SHEPPARD (colonel), ancien chef de la mission économique britannique en Grèce du Nord en 1945, 162, 164

SHIPKOV, employé à la légation des États-Unis à Sofia, 527

SHUCKBURGH (Evelyn), chef du *Western Department* au *Foreign Office*, 348

SI MOHAMED, frère du Roghi, 41

SIDQI (Békir), général nationaliste irakien, 186

SIMONEN (Aarre), ministre de l'Intérieur finlandais, 224

SIMONNET (Georges), agent consulaire de France à Kustendil en Bulgarie, 528

SIRRI PACHA (Hussein), Premier ministre égyptien et ministre des Affaires étrangères du 26 juillet 1949 au 12 janvier 1950, 153, 154, 156, 458, 459, 627

SIVAN (Renaud), premier conseiller auprès du chef de la Mission française à Tokyo, 300

SLANSKY (Rudolf), secrétaire général du parti communiste tchécoslovaque, 399

SLAVINE, général soviétique, chargé, au sein du grand état-major soviétique, des questions relatives aux accords militaires, 660

SLIM (Mongi), homme politique tunisien, 259

SMITH (général Bedell), ambassadeur américain à Moscou, 65

SMITH (Howard Kingsbury), journaliste américain, 310

SNOY ET D'OPPUERS (baron Jean-Charles), secrétaire général du ministère belge des Affaires économiques, 260, 261, 262, 266

SNYDER (John W.), secrétaire au Trésor américain, 289, 290, 291, 292, 293

SOFIANOPOULOS (Ioannis), ancien ministre des Affaires étrangères grec, 164

SOLH (Riad el), Premier ministre libanais de 1946 à 1951, 13, 154, 418, 460

SOUEÏDI (Toufiq), homme politique irakien, 298

SOUVOROV (Alexandre), généralissime russe lors de la guerre franco-russe de 1812, 113

SPAAK (Paul-Henri), Premier ministre jusqu'au 11 août 1949 et ministre des Affaires étrangères belge, 435

SPANIEN, expert à la sous-commission des minorités, 393

STALINE (Joseph Djougachvili, dit), secrétaire général du parti communiste soviétique et chef du gouvernement, 31, 32, 33, 34, 35, 71, 76, 113, 117, 136, 193, 247, 320, 373, 378, 403, 465, 466, 467, 472, 569, 586, 589, 618, 653, 659, 677, 679

STEPHANOV (Ivan), ministre des Finances bulgare, 386, 655, 656, 657

STEPINAC (Mgr Alojzije), archevêque de Zagreb, 358, 360, 495

STEVENSON (Sir Ralph), ambassadeur de Grande-Bretagne en Chine, 361, 573, 574

STIKKER (Dirk), ministre des Affaires étrangères néerlandais, 342, 508, 510, 511, 512, 647

STIRLING (colonel Walter Francis), agent politique britannique au Moyen-Orient, 690

STRANG (Sir William), sous-secrétaire d'État permanent au *Foreign Office*, 51, 55, 128, 282

STUART (docteur Leighton), ambassadeur des États-Unis en Chine, 132

SUCIU (Mgr Vasile), ex-évêque gréco-catholique de Blaj, 371

SUN YAT SEN, homme d'État chinois et premier président de la République de Chine, 234

SUN YAT SEN (Song Qingling, dite Mme), deuxième épouse de l'ancien président chinois, 246

SURREY, collaborateur d'Acheson, 296

SVOBODA (Ludvik), général tchécoslovaque et ministre de la Défense, 93, 659

SVOLOS (Alexandros), homme politique grec, ancien Premier ministre du comité de libération nationale, 164

SZALYAI (András), assistant de Szönyi, 331

SZÖNYI (Dr Tibor), ancien secrétaire personnel du parti communiste hongrois, 3, 4, 331

T

TABET (Karim), conseiller du roi Farouk Ier d'Égypte, 425

TAKLA (Philippe), ministre libanais des Affaires étrangères de 1949 à 1951, 362, 424, 425

TAFT (Robert), sénateur républicain de l'Ohio, porte-parole du parti républicain, 67

TALASS (Assa'ad), secrétaire général du ministère des Affaires étrangères syrien, 690

TANNER (Väinö), ancien Premier ministre finnois, 306, 308

TARBÉ DE SAINT-HARDOUIN (Jacques), conseiller politique auprès du Commandant en chef en Allemagne, 39

TARDINI (monseigneur Domenico), secrétaire de la Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires du Vatican, 75, 359

TARUC (Luis), chef du mouvement des Hukbalahaps philippins, 172

TATARESCO (Georges), ancien ministre des Affaires étrangères roumain de 1945 à 1947, 604

TCHADERTCHI (Kamil), chef du parti national-démocrate irakien, 298

TCHANG KAÏ-CHEK, maréchal, chef du gouvernement nationaliste chinois, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 234, 245, 247, 250, 251, 364, 440, 574, 678

TCHERVENKOV (Loultcho), ministre adjoint bulgare des Communications, 386

TCHERVENKOV (Valko), homme politique bulgare, vice-président du Conseil, 15

TCHOU-TCHOUH, général communiste chinois, 660

TCHOU-TÉ, commandant en chef de l'armée de libération nationale chinoise, 616

TCHOUIKOV (Vassily), général commandant en chef des forces armées soviétiques en Allemagne, 488

TERPECHEV (Dobri), homme politique communiste bulgare, ancien résistant, 387

TESNIÈRE (Lucien), linguiste français, professeur à Montpellier, 618

TESSAN (François de), ancien sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères à plusieurs reprises entre 1933 et 1938, 647

THOMAS (Elbert D.), sénateur démocrate de l'Utah, 592

TIEN PAO, représentant du Tibet à la conférence consultative politique de Chine, 616

TISSERANT (cardinal Eugène), secrétaire de la congrégation pour les Églises orientales à Rome, 516, 517, 518

TITO (Josip Broz, dit), Premier ministre yougoslave, ministre de la Défense et maréchal commandant en chef de l'armée, 14, 15, 19, 31, 33, 44, 45, 47, 48, 49, 100, 158, 160, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 202, 203, 204, 227, 229, 230, 234, 247, 248, 251, 255, 282, 299, 300, 314, 319, 320, 331, 375, 376, 377, 382, 399, 406, 422, 431, 435, 436, 437, 463, 493, 494, 495, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 519, 565, 566, 586, 587, 588, 597, 598, 620, 655, 657, 677, 699, 700, 702, 703, 704, 705

TOCQUEVILLE (Alexis de), homme politique, philosophe et écrivain français, 76

TOFFIN (Jean-Louis), chargé d'affaires à la légation de France à Bucarest, 370, 686

TOGLIATTI (Palmiro), secrétaire général du parti communiste italien, 76, 619

TOMA (Mme), secrétaire général du ministère des Affaires étrangères roumain, 686

TOMLINSON, diplomate américain, 289

TONTCHEV (Stefan), ministre des Communications bulgare, 386, 387

TOPENTCHAROV, ministre adjoint aux Affaires étrangères bulgare et directeur de la Presse, 386

TOUCHACHEWSKI (Mikhaïl Nikolaïevitch Toukhatchevski), militaire russe puis soviétique, condamné et exécuté en 1937, 503

TOUCHARD (Jean), politologue et historien français, s'occupant des établissements d'enseignement à la direction générale des relations culturelles, 610

TOUR DU PIN (Louis de la), administrateur adjoint détaché à la résidence générale au Maroc, 544

TRAN VAN LUAN (docteur), directeur du service d'Information et de Presse du Viet Minh à Rangoon et représentant officieux d'Hô Chi Minh, 18

TROTSKI (Léon), révolutionnaire et homme politique soviétique, 34, 226, 373, 373, 586

TRUMAN (Henry, dit Harry S.), président des États-Unis, 40, 96, 102, 103, 105, 174, 195, 318, 325, 326, 365, 373, 434, 488, 546, 592, 600, 619, 691, 702, 705, 711

TSAI CHANG, présidente de la fédération démocratique des femmes chinoises, 247

TSALDARIS (Constantin), chef de la délégation grecque aux Nations unies et ancien Premier ministre, 45, 118, 161, 164, 281, 282, 541, 565, 635

TSOUDEROS (Emmanouil), ancien Premier ministre grec de 1941 à 1944, 165

TULPANOV (Sergei Ivanovitch), général, directeur de la Propagande dans la zone d'occupation soviétique en Allemagne, 356

TYDINGS (Millard E.), sénateur démocrate du Maryland, président de la Commission des forces armées, 104

U

UDALTSOV (Ivan I.), historien soviétique, 463

ULBRICHT (Walter), secrétaire général du SED, 679

V

VANDENBERG (Arthur), sénateur américain, président de la Commission des Affaires étrangères du Sénat, 66, 69

VARJONEN (Unto), ministre sans portefeuille puis ministre adjoint des Finances finlandais, 224

VASSILIEVSKI (Alexandre Mikhaïlovitch), maréchal soviétique, 620

VAUX SAINT CYR (Christian Carra de), ambassadeur de France à Athènes, 50, 99, 118, 159, 226, 228, 277, 281, 412

VEL (de), diplomate belge, 178

VENIZELOS (Sophoklis), ancien Premier ministre grec en 1944, 281, 541

VEROLINO (Mgr Gennaro), chargé d'affaires de la nonciature à Prague, 90, 91

VERONESE (L.), président de l'Action catholique italienne, 76

VESELY (Père Antonin), ecclésiastique tchécoslovaque, 93

VICTOR (archevêque), prélat orthodoxe de Shanghai, 235

VIÉNOT (Pierre), ancien sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères en 1936, 647

VOROCHILOV (Kliment), militaire et homme politique soviétique, 32

VOZNESENSKI (Nikolai), président du Gosplan et économiste soviétique, 32, 33, 34

VYCHINSKI (Andrei Ianouarevitch), ministre des Affaires étrangères soviétique, 108, 325, 466, 697

W

WADI (colonel Chaker al), ministre de la Défense irakien, 416, 418

WAHL (Jean), professeur de philosophie à la Sorbonne, 526

WALKER (Edwin), général américain, 300

WALLACE (Henry), ancien vice-président américain et candidat du parti progressiste aux élections présidentielles de 1948, 66

WALTER, représentant personnel du président Malan, 641

WANG CHE SIÉ (Dr), ancien ministre des Affaires étrangères de Chine nationaliste en 1948, 173

WANG CHIA HSUANG, ambassadeur de la Chine populaire à Moscou, 615
WAPLER (Arnauld), conseiller à l'ambassade de France à Washington, 243
WASH (Walter), ministre des Finances de la Nouvelle-Zélande, 303
WATKINS (Arthur V.), sénateur républicain de l'Utah, 69, 70
WEBB (James E.), sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères américain, 709
WELLES (Sumner), ancien conseiller du président Roosevelt, 709
WHERRY (Kenneth S.), sénateur républicain du Nebraska, 69, 70
WOLSKI (Wladyslaw), ministre de l'Administration publique polonais, 449
WRIGHT (Michael), sous-secrétaire d'État adjoint des Affaires étrangères britannique, chargé des affaires du Moyen-Orient, 51, 52, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 353, 409, 520, 572
WUOLIJOKI (Hella), directrice de la radio finlandaise, 308, 310
WYSZYNSKI (Mgr Stefan), archevêque de Varsovie et primat de Pologne, 449, 450

X

XOXE (Koci), ancien ministre de l'Intérieur albanais exécuté en juin 1949, 19

Y

YASSINE (cheikh Youssef), musulman de la région de Lattaquieh, 458
YOSHIDA (Shigeru), ancien président du Conseil japonais, 663
YOUDINE (Pavel), ancien secrétaire du Kominform à Belgrade, 386
YOUGOV (Anton), ancien ministre de l'Intérieur bulgare, 387
YOUSSEF (Me Salah ben), nationaliste tunisien, 259

Z

ZAÏM (colonel Husni al), officier et homme politique syrien, président de Syrie, 11, 13, 58, 127, 154, 155, 185, 186, 189, 190, 235, 237, 236, 459, 528, 689
ZACHARIADIS (Nicholaos), secrétaire général du parti communiste grec de 1931 à 1956, 167
ZAPOTOCKY (Antonin), Premier ministre tchécoslovaque depuis juin 1948, 91, 95
ZEELAND (Paul Van), homme politique belge, ministre des Affaires étrangères à partir d'août 1949, 125, 435, 510, 511, 512
ZILLIACUS (Konni), député travailliste britannique, 699
ZINOVIEV (Grigori Evseïevitch), révolutionnaire soviétique, 34
ZOG Ier (Ahmet Zogu, dit), ancien roi d'Albanie de 1928 à 1939, 160, 227

La liste des *Documents diplomatiques français* disponibles peut être consultée sur le site Internet **www.peterlang.com**

Dépôt légal : Bibliothèque Nationale de France (4e trimestre 2014)

Information bibliographique publiée par « Die Deutsche Nationalbibliothek »

« Die Deutsche Nationalbibliothek » répertorie cette publication dans la « Deutsche Nationalbibliografie » ; les données bibliographiques détaillées sont disponibles sur le site http://dnb.d-nb.de.

Imprimé en Belgique